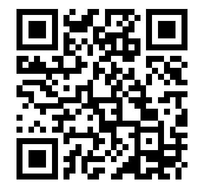
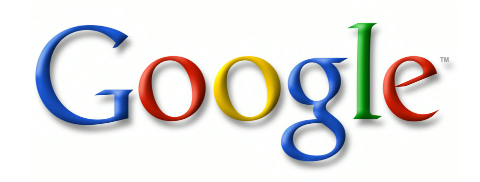
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.





http://books.google.com



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

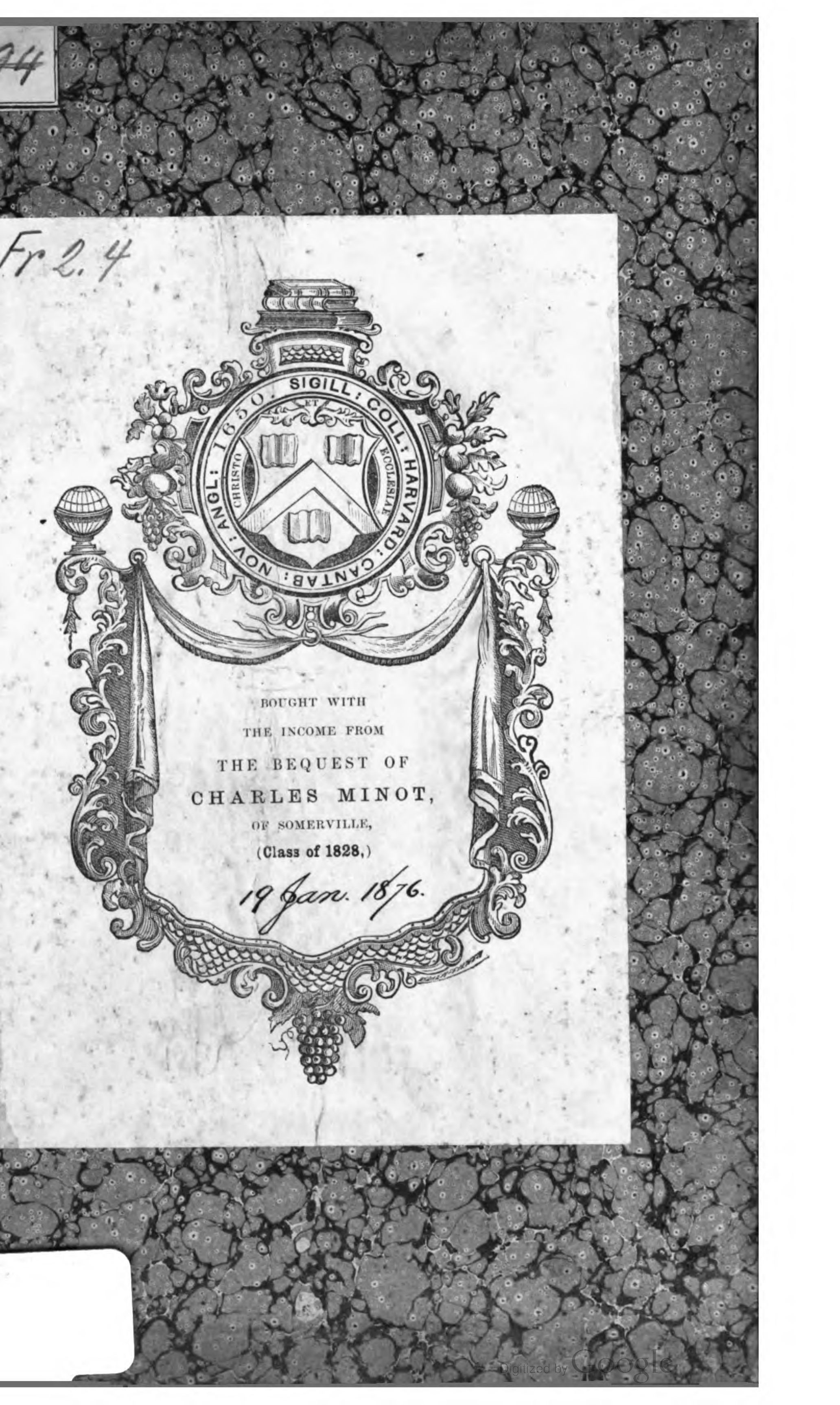
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

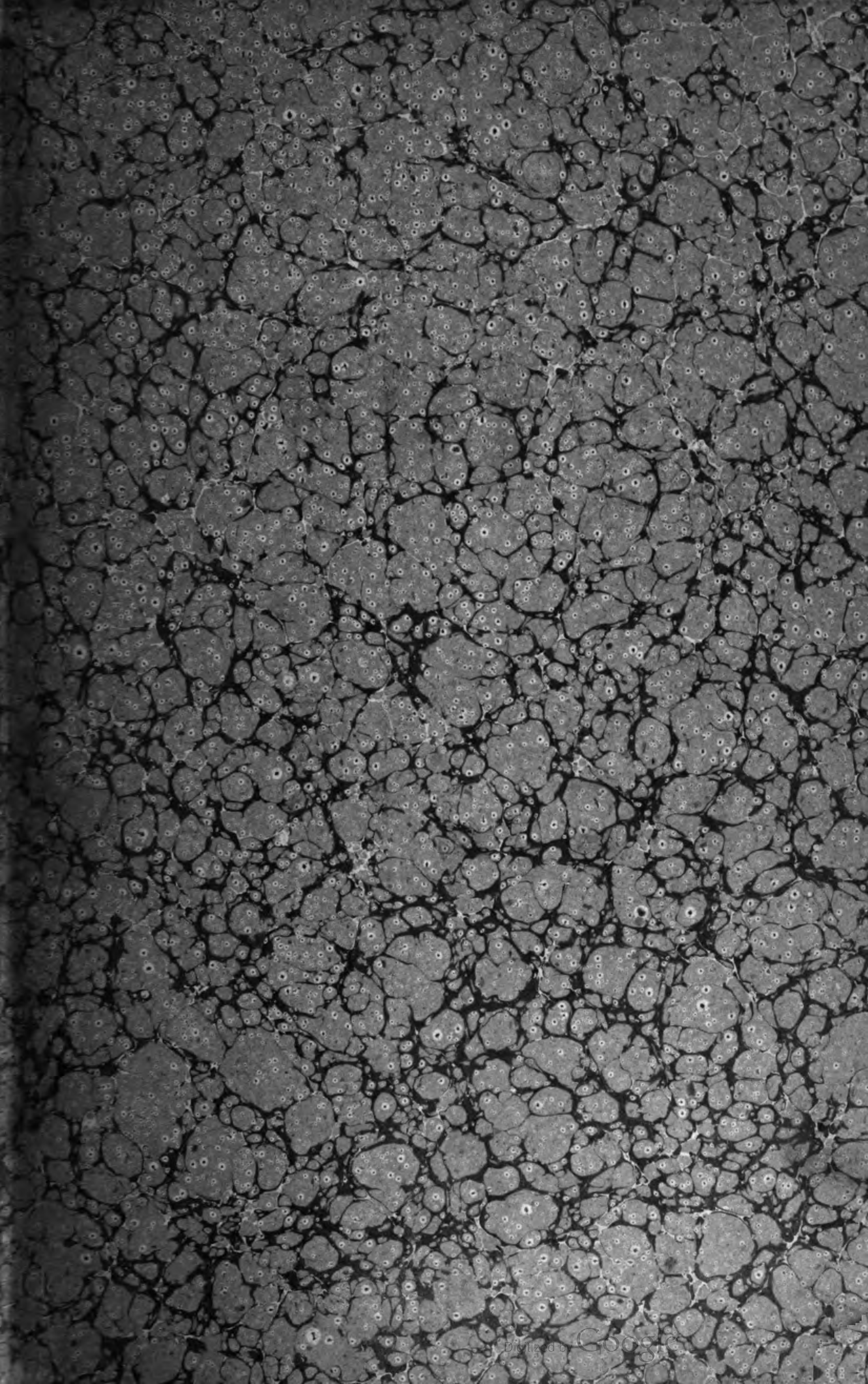
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Digitized by Google


Fr 2.4
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)
19 Jan. 1876.
Digitized by Google



Digitized by Google

C. ZK
4 vol

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ DE LA LANGUE

DE L'HISTOIRE

ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Digitized by Google

Le Comité ne garantit l'authenticité des documents qu'il publie que lorsque les textes originaux ou des copies officielles ont été placés sous les yeux de ses membres. Il laisse d'ailleurs aux correspondants la responsabilité de leurs transcriptions et de la forme matérielle des actes qu'ils communiquent.

Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ DE LA LANGUE,

DE L'HISTOIRE

ET DES ARTS DE LA FRANCE.

TOME QUATRIÈME

1857.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LX.

Digitized by Google

Fr 2.4

1876, Jan. 19.
Minot Fund.

Digitized by Google

BULLETIN

DU COMITÉ DE LA LANGUE,

DE L'HISTOIRE

ET DES ARTS DE LA FRANCE.

ANNÉE 1857.

ACTES OFFICIELS.

ARRÊTÉ RELATIF A LA PUBLICATION DES DOCUMENTS INÉDITS.

I.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes

Arrête :

ARTICLE PREMIER.

Toute indemnité mensuelle pour les travaux de la collection des documents inédits est supprimée.

ART. 2.

A l'avenir, les éditeurs des ouvrages de la collection recevront, à titre d'indemnité, une somme dont le maximum ne pourra

Digitized by Google

dépasser quatre mille francs par volume, et dont une partie seulement pourra être payée d'avance.

ART. 3.

Les éditeurs devront, au bout de l'année, remettre la copie d'un volume entier avec introduction, annotations, tables, etc., tout prêt à être envoyé à l'Imprimerie impériale. Cette copie sera immédiatement visée par le commissaire responsable.

Dans le cas où la copie ne serait pas remise à l'époque fixée, nulle autre indemnité ne pourra être accordée à l'éditeur.

ART. 4.

Si, dans les six mois qui suivront le délai fixé pour la remise du manuscrit, la copie, revisée et approuvée par le commissaire, n'est pas livrée au ministère, on exigera par toutes les voies de droit la restitution de la somme avancée.

ART. 5.

Sur la somme qui lui aura été allouée, l'éditeur fera exécuter, sous sa responsabilité, tous les travaux préparatoires, tels que recherches dans les divers dépôts d'archives et bibliothèques, transcriptions et tables des manuscrits.

ART. 6.

Les commissaires chargés de surveiller la publication des documents inédits sont nommés par le ministre en comité.

ART. 7.

Ils examinent, dans le plus bref délai, les manuscrits des ouvrages qui leur sont renvoyés, et s'assurent que le texte, l'introduction et les notes sont dignes d'une publication faite aux frais de l'État.

ART. 8.

Ils font sur chaque manuscrit un rapport écrit et signé, qui est lu en comité et transmis au ministre.

Digitized by Google

ART. 9.

Les commissaires surveillent l'impression du manuscrit qui a été renvoyé à leur examen, et s'assurent que les éditeurs ne font pas à l'ouvrage des changements de nature à en modifier le caractère ou à augmenter les frais.

ART. 10.

La publication terminée, il pourra être accordé une indemnité au commissaire responsable.

Fait à Paris, le 26 janvier 1857.

ROULAND.

TRAVAUX DU COMITÉ.

II.

RÉUNION GÉNÉRALE DU COMITÉ.

Séance du 26 janvier 1857.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre, qui exprime le regret de ne pouvoir présider la séance de rentrée du comité.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance générale du 4 août 1856; la rédaction en est adoptée.

M. le président annonce que les sections reprendront le cours de leurs travaux respectifs à partir du lundi 2 février.

La séance est levée à deux heures et demie.

Digitized by Google

III.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 2 février 1857.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. Guigniaut.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 1856 est lu et adopté.

Correspondance.

M. Francisque Michel propose la publication de la traduction française du psautier que renferme un très-beau manuscrit du XIe siècle, dont il a donné précédemment quelques extraits[1], et qui appartient au *Trinity college* de Cambridge. Cette traduction, l'un des plus importants monuments primitifs de notre langue, lui paraît être celle que fit exécuter Guillaume le Conquérant. M. Francisque Michel se regarde comme assuré de pouvoir en prendre une copie. Il est même porté à croire que l'université de Cambridge consentirait à faire faire la publication du manuscrit à ses propres frais. Aussi, dans l'hypothèse où sa proposition de publier la version française du psautier dans la collection des documents inédits ne serait pas agréée, M. Francisque Michel sollicite de M. le ministre l'autorisation de s'adresser à l'université de Cambridge pour obtenir au moins l'impression gratuite de l'ouvrage.

Renvoi à M. Magnin.

M. de Baecker demande à être chargé de publier des instructions sur la philologie franque. Ces instructions, qui lui semblent le complément nécessaire des instructions sur l'archéologie franque dont le comité a chargé un de ses membres, comprendraient :

« 1° Des documents franks depuis le Ve jusqu'au IXe siècle, avec leur traduction en regard;

[1] *Rapport au ministre* (Collection des documents inédits); Paris 1839, in-4°, p. 199.

Digitized by Google

« 2° Un glossaire où chaque mot des documents serait expliqué, et où serait démontrée son affinité avec le sanscrit, le grec, le latin et les langues modernes du nord de l'Europe. »

La section n'est pas d'avis qu'il y ait lieu de donner suite à cette proposition.

M. L. Rosenzweig adresse la copie de fragments d'un roman de chevalerie en prose, trouvés par lui aux archives départementales du Morbihan. Ces fragments, dont l'écriture indique la fin du XIV[e] siècle ou le commencement du XV[e], sont tracés sur des feuillets de parchemin qui servaient de couverture à des registres d'audience des XVII[e] et XVIII[e] siècles. M. Rosenzweig pense qu'ils sont détachés du roman du cycle d'Arthur qui a pour titre : *Mélyadus le Léonnois;* mais il n'a pu en faire la vérification.

Remercîments et dépôt aux archives, les traductions des romans de la Table ronde faites au XV[e] siècle étant sans importance au point de vue de la langue.

M. Beauchet-Filleau envoie la copie d'une transaction, en langue vulgaire, passée le mardi avant carême de l'an 1299 entre Marguerite, dame d'Argenton, Guillaume Eschallart, etc.

M. de la Fons de Mélicocq transmet quelques extraits d'un obituaire de la ville de Lens (1236), relatifs à la signification en Artois, au moyen âge, du mot *piré.* Cette expression est employée dans les passages cités avec l'acception de *chemin ferré,* indiquée par Roquefort dans son Glossaire de la langue romane.

Dépôt aux archives des deux communications précédentes.

M. Bizeuil adresse un recueil de proverbes rimés récoltés dans le canton de Blain (Loire-Inférieure). Il annonce, en outre, qu'il s'occupe depuis plusieurs années de recueillir dans la même localité les vieux mots encore usités qui ne se trouvent pas dans nos dictionnaires actuels. Le correspondant en a déjà relevé près de deux mille; son travail est conçu sur le même plan que celui de M. le comte Jaubert.

La section félicite M. Bizeuil d'avoir entrepris un semblable travail, et elle l'engage vivement à poursuivre une étude qui intéresse à un haut degré la philologie nationale.

M. Amiel adresse un nouveau rapport sur les résultats de la mission qui lui avait été donnée pour la recherche des chants populaires.

Renvoi à M. P. Paris.

Digitized by Google

M. Ed. Guéranger envoie un conte populaire du Maine qui forme une variante du *Conjurateur et le loup.*

Réserve est faite de cette variante.

M. Émile Amé envoie une ronde d'enfants.

Dépôt aux archives.

M. Duthillœul signale une erreur qui s'est glissée dans le Bulletin[1], à propos de la chanson du *Gayant*. Ce ne sont pas les porteurs du géant et de sa famille qui chantent cette sorte de *ranz* douaisien, mais bien les assistants.

M. Em. Delalo fait hommage de sa notice sur Mauriac, qui forme l'une des livraisons du *Dictionnaire statistique et historique du Cantal.* Le correspondant indique en même temps les passages de cette notice qui intéressent spécialement les travaux des diverses sections.

Remercîments.

Rapports.

M. Rathery entretient la section d'une assez volumineuse correspondance de Racine, de Mme de la Sablière, etc. indiquée dans l'*Année littéraire* de Fréron comme existant au château de Bonnac (Ariége), et au sujet de laquelle il avait écrit l'été dernier à M. l'abbé Santerre. Ce correspondant lui ayant répondu qu'il se proposait d'adresser au comité un rapport sur la découverte des lettres en question, M. Rathery demande si ce rapport est parvenu.

Le secrétaire répond que M. l'abbé Santerre a en effet envoyé six lettres de Louis Racine adressées à Charles-Louis de la Fontaine, petit-fils du fabuliste, et une liste d'un certain nombre d'autres lettres écrites au même par divers personnages marquants du XVIIIe siècle[2]. Cette communication a été renvoyée à l'examen de M. Ravenel, que l'interruption des séances du comité a empêché jusqu'ici de faire son rapport.

M. de la Villegille donne lecture du rapport qu'il avait été chargé de faire sur la situation du travail préparatoire relatif au recueil des poésies populaires[3].

Après avoir entendu ce rapport, et d'après la connaissance qu'elle a prise antérieurement des morceaux qui en sont l'objet,

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 706.

[2] *Ibid.* t. III, p. 667.

[3] Voir ci-après, p. 57.

Digitized by Google

la section pense que les matériaux recueillis jusqu'à ce jour peuvent fournir au moins la matière d'un volume de poésies populaires. Mais il est nécessaire de procéder à un travail de révision des chants déjà mis en réserve, et d'en faire un choix sévère qui facilitera l'examen des pièces sur lesquelles il reste à prononcer. Il y a également à préparer un plan définitif de publication.

M. Jourdain propose de désigner deux ou trois membres, dont la nomination serait soumise à l'approbation du comité, et qui seraient chargés de ce travail de révision. Ces commissaires s'en référeraient à la section pour les points douteux.

M. Guessard fait observer que le triage définitif à faire parmi les morceaux qui ont été provisoirement mis en réserve, bien qu'il ne soit encore qu'une opération préalable, imposera une lourde tâche aux membres à qui le comité confiera ce soin. En conséquence, il lui paraîtrait équitable que les commissaires qui seront désignés fussent assurés d'avance d'être les éditeurs mêmes du recueil, et d'avoir plus tard à s'occuper, en cette qualité, du travail de critique et d'annotation.

M. Guigniaut croit qu'il faudrait avant tout pressentir les intentions de M. le ministre et prendre l'avis du comité.

Conformément à l'avis de M. le président, la section décide que le rapport du secrétaire sera lu à la prochaine réunion générale du comité. L'impression de ce rapport dans le Bulletin sera en même temps proposée.

La section décide, en outre, que les envois de chants populaires dont le secrétaire n'a fait le dépouillement qu'au point de vue des variantes qu'ils pouvaient fournir aux morceaux précédemment réservés seront répartis entre un certain nombre de membres de la section, qui les examineront et en rendront compte.

Le secrétaire est chargé de cette répartition.

La séance est levée à cinq heures.

Digitized by Google

IV.

2ᵉ SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 9 février 1857.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 21 juillet 1856.

M. de Pastoret présente une observation au sujet d'une expression de ce procès-verbal empruntée à la lettre de M. Sickel qui y est mentionnée. M. Sickel annonce avoir examiné à Vienne le manuscrit autographe des *Diarii*, que Marin Sanuto avait légué au conseil des Dix. M. le président n'admet pas l'emploi du mot *légué*. Marin Sanuto, étant historiographe de la république de Venise, ne pouvait disposer de ses manuscrits sans l'assentiment du conseil des Dix.

Le procès-verbal est adopté.

Correspondance.

La réponse de M. le directeur de l'Imprimerie impériale, relative au nombre de volumes que nécessiterait l'impression *in extenso* des papiers de Granvelle qui restent à publier, est de nouveau mise sous les yeux de la section[1].

Les manuscrits dont il s'agit seront réclamés à M. le directeur de l'Imprimerie impériale et transmis à M. Chéruel, commissaire pour cette publication.

M. le Dʳ Hopf écrit qu'il désirerait pouvoir mettre la dernière main à sa copie de la chronique de Robert de Clari. En conséquence, il demande qu'on veuille bien lui renvoyer cette copie afin qu'il en termine la révision et la rédaction.

La section ne voit pas que rien puisse s'opposer à ce qu'il soit fait droit à la demande de M. le Dʳ Hopf.

MM. Louandre et Bourquelot adressent une note sur les docu-

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 263, 264 et 265.

Digitized by Google

ments relatifs à l'histoire du tiers état, tels qu'ils se trouvaient à la mort de M. Aug. Thierry. En résumé il existe :

1° Un volume prêt pour l'impression, comprenant les documents relatifs à l'ancien Ponthieu, c'est-à-dire l'arrondissement d'Abbeville et une partie de celui de Montreuil;

2° 60,000 cartes analytiques de pièces concernant la France entière;

3° Des pièces copiées concernant 500 villes et bourgs, et 22 provinces;

4° 3 volumes de statistiques municipales.

Réserve sera faite de cette note pour y recourir au besoin.

M. Morand annonce que la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer vient d'acquérir un manuscrit du XII[e] siècle, contenant les deux dernières parties du cartulaire de Saint-Bertin, celles rédigées par Simon et ses continuateurs. Le correspondant rappelle que lors de l'impression du cartulaire, en 1840, on s'était servi, pour ces deux parties, à défaut d'autre manuscrit, d'une transcription faite au commencement du XVI[e] siècle par un moine de l'abbaye, nommé Alard. La découverte du texte d'après lequel cette copie avait été exécutée fait vivement regretter de n'avoir pu la retrouver en temps utile, car elle prouve combien l'œuvre de Simon a été altérée, défigurée même par le moine Alard. Celui-ci a été jusqu'à omettre une vie de saint Bertin, composée en vers par Simon, et qui occupe les 23 premières pages du texte qu'il transcrivait.

Quelque fautive que soit la leçon imprimée du cartulaire de Saint-Bertin, M. Morand reconnaît l'impossibilité de recommencer entièrement aujourd'hui cette publication; mais il croit qu'on pourrait arriver à reconstituer un texte suffisamment correct au moyen d'une sorte de complément qu'il intitule : *Appendice rectificatif*. M. Morand joint à sa lettre un spécimen de la forme qu'il conviendrait, suivant lui, de donner à cet appendice, et il offre de se charger du travail d'exécution.

M. de Wailly est prié d'examiner cette proposition.

M. Alex. Bouthors, greffier en chef de la cour impériale d'Amiens, adresse un mémoire dans lequel il exprime le vœu que la première série de la collection des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État* soit suivie d'un supplément contenant le recueil des *Actes relatifs à l'histoire des familles roturières*.

Digitized by Google

Le correspondant expose en même temps le mode particulier de publication qui lui paraît devoir être adopté pour un recueil de cette nature.

Renvoi du mémoire à M. Rabanis, avec prière de l'examiner.

M. F. Baudry indique deux publications qu'il demande qu'on veuille bien lui confier.

La première est le *Dictionnaire des antiquités françoises* de La Curne de Sainte-Palaye. M. Baudry pense que cet ouvrage, dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque impériale, forme treize volumes in-folio, tiendrait aisément dans cinq volumes, format et caractère de la collection des documents inédits. Cette publication n'exigerait pas seulement la besogne ordinaire imposée aux éditeurs, mais un travail beaucoup plus sérieux et approfondi. La Curne de Sainte-Palaye, en effet, n'a pas mis la dernière main à son œuvre; il l'a laissée à l'état de notes rangées par ordre alphabétique. Il y aurait donc à rédiger l'ouvrage, à en vérifier les citations, et à le compléter en le faisant profiter de toutes les découvertes acquises à l'histoire depuis le siècle dernier.

Dans le cas où ce projet soulèverait des objections comme s'écartant du cadre de la collection des documents inédits, M. Baudry demande à être chargé de publier les *Mémoires de Nicolas Foucault*, qui fut intendant sous Louis XIV et administra successivement diverses généralités. La publication de ces mémoires est vivement désirée, dit M. Baudry, à cause des lumières qu'ils jettent sur l'état des provinces à cette époque.

Comme le reconnaît lui-même l'auteur de la double proposition, le *Dictionnaire des antiquités françoises* se trouve tout à fait en dehors des publications de nature à figurer dans la collection des documents inédits, et, pour cette raison, la section n'a pas à s'en occuper.

Quant aux *Mémoires de Nicolas Foucault*, il est indispensable que M. Baudry fournisse à leur égard des renseignements moins vagues; qu'il en adresse une notice détaillée, fasse connaître leur étendue approximative, etc.

M. Servaux dépose un volume manuscrit qui a été envoyé de Venise par M. Armand Baschet, et qui porte pour titre : *Extraits des Diarii sur les affaires de France en Italie au temps de Charles VII*, tome I.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Digitized by Google

M. Audé adresse des observations touchant quelques mots de la lettre d'Élisabeth, qui ont été l'objet de notes de la part du rapporteur.

Renvoi de ces observations à M. Monmerqué, ainsi que d'une lettre de Mme de Maintenon, dont la copie est communiquée par M. Ch. Arnauld.

Une lettre de Henri IV, lorsqu'il n'était encore que roi de Navarre, lettre transmise par le même correspondant, sera communiquée à M. Berger de Xivrey.

M. de Girardot adresse des copies : d'un cahier des doléances de la ville de Nantes aux États de Blois (1576); des instructions données au sieur de Chemault, envoyé près du pape Paul III, en février 1547; d'un inventaire estimatif de la librairie de Pot, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

Le cahier des doléances est déposé aux archives; l'inventaire de la Sainte-Chapelle est renvoyé à M. J. Desnoyers, et M. le marquis de Pastoret se charge d'examiner les instructions données au sieur de Chemault.

M. Maurice Ardant envoie un extrait, qu'il a fait anciennement, des chroniques manuscrites rédigées par Jean de Lavaud, procureur du roi au siége présidial de Limoges[1].

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

Le même correspondant transmet les copies de onze nouvelles lettres de Catinat. Il annonce aussi avoir découvert aux archives de Limoges un acte d'hommage pour Saint-Vaury rendu, en 1518, par Philippe Pot de Rhodes à René de Bretagne, vicomte de Limoges et de Brosse, personnage dont M. Ardant n'a rencontré le nom sur aucune liste des vicomtes de Limoges.

Renvoi des lettres de Catinat à M. Chéruel.

M. Vallet de Viriville adresse quelques observations au sujet des documents communiqués par M. Rabut et imprimés dans le Bulletin[2].

M. L. Merlet envoie, comme document relatif à l'industrie métallurgique, la copie d'un bail des forges de Boisart, en 1508.

Le même M. Merlet annonce la découverte qui vient d'être

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 689.

[2] *Ibid.* t. III, p. 575 et suiv.

Digitized by Google

faite, à la bibliothèque de Chartres, de lettres patentes de Charles VI, contenant, dans le plus grand détail, le récit de la révolte des Cabochiens. Cette pièce historique sera publiée par la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

M. Dusevel fait parvenir des documents dont les uns sont relatifs aux enfants trouvés, et les autres à la constatation et à la punition du suicide à Amiens, au xve siècle.

M. L. Rostan adresse copies : de la table d'un ancien cartulaire contenant les priviléges et les statuts de la ville de Saint-Maximin (Var); de la charte d'union de la ville au domaine royal de Naples; d'un tarif pour le prix du pain dans la même localité.

M. l'abbé André envoie quelques notes sur les mesures agraires en usage dans le comtat Venaissin, depuis le commencement du xve siècle jusqu'à la fin du xviiie.

Renvoi de toutes les communications précédentes à l'examen de M. J. Desnoyers.

Une seconde communication de M. l'abbé André a pour objet un certain nombre de lettres du cardinal Cybo, secrétaire d'État du pape Innocent XI, relatives à l'affaire du marquis de Lavardin à Rome. Le correspondant offre d'en envoyer des copies; mais il demande s'il devra les transcrire en italien ou en fournir des traductions.

La section prie M. l'abbé André d'adresser texte et traduction.

M. d'Arbois de Jubainville transmet la copie d'un inventaire, fait en 1238, des livres et des meubles du prieuré de Radonvilliers (Aube).

Renvoi à M. J. Desnoyers.

Des copies de huit lettres de François Ier adressées à Louis Picot, président de la cour des aides, dont les originaux sont conservés au château de Dampierre (Aube), ont également été envoyées par M. d'Arbois de Jubainville. M. Chéruel est prié de les examiner.

Renvoi au même membre de trois lettres du cardinal Mazarin communiquées par M. Aniel, secrétaire de la mairie de Châlons-sur-Marne.

MM. Clercx, A. du Boys et Macé font connaître qu'ils n'ont trouvé de lettres de Mazarin ni à Metz ni à Grenoble.

Avis en sera donné à M. Chéruel.

Digitized by Google

M. Marchegay adresse le spécimen de quelques lettres écrites en 1652 au duc et à la duchesse de la Trémouille par un frère du duc, espèce de mentor qui avait accompagné à Paris le prince de Tarente, leur fils, et qui leur donne des détails sur les affaires du temps.

Renvoi à M. Ravenel, ainsi que de nouvelles lettres de Grofey, transmises par M. l'abbé Santerre.

M. Friry adresse une note pour l'éditeur des familles d'outre-mer de du Cange.

Renvoi à M. Taranne.

M. Ed. Quesnet transmet une copie du compte des dépenses faites pour l'exécution du comte de Chalais, décapité à Nantes au mois d'août 1626.

M. Cottard, maire de la Ciotat, communique une copie du temps d'une lettre écrite de Paris en 1715, et donnant des détails peu connus sur la dernière maladie de Louis XIV.

La section, après avoir pris connaissance de ces deux documents, décide qu'elle en proposera au comité l'impression dans le Bulletin.

Rapports.

M. Ravenel remet la copie de la procuration donnée par Éléonore d'Autriche pour traiter de son mariage avec François Ier, etc. Cette pièce, qui a déjà été l'objet d'un rapport dans le sein de la section[1], aurait pu trouver place dans le Recueil des documents relatifs à la captivité des enfants de François Ier; mais la publication de ce volume ayant été abandonnée, le document transmis par M. Guéraud devra être déposé aux archives.

Le rapporteur propose un semblable dépôt pour les articles de la capitulation de la ville d'Arbois, en 1674, dont la communication a été faite par M. Désiré Monnier. Les clauses de cette capitulation ne diffèrent pas de celles qui se rencontrent d'ordinaire dans les actes analogues.

M. Ravenel est d'avis, au contraire, d'insérer dans le Bulletin les six lettres de Louis Racine à Charles-Louis de la Fontaine, dont M. l'abbé Santerre a envoyé des copies[2]. Ces lettres ren-

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 172.
[2] *Ibid.* p. 667.

Digitized by Google

ferment des détails intéressants. Il en est de même de deux lettres du chevalier de Bauffremont, dont, pour ce motif, M. Ravenel propose pareillement l'impression.

Enfin une lettre que Voltaire adresse à la princesse d'Orange, et dans laquelle il repousse l'accusation d'avoir vendu ses manuscrits à plusieurs libraires, mériterait encore d'être publiée dans le Bulletin comme étant inédite.

M. l'abbé Santerre a joint à son envoi la liste des vingt-sept autres lettres écrites au même Louis de la Fontaine par divers personnages marquants du XVIIIe siècle. M Ravenel indique huit de ces lettres dont il lui paraîtrait utile de demander des copies.

Les conclusions du rapport de M. Ravenel sont adoptées par la section.

M. Berger de Xivrey donne lecture d'un rapport sur une relation de la prise de la ville de Tréguier par les ligueurs, en 1589, adressée par M. A. de Barthélemy[1].

M. de Wailly annonce la prochaine publication du cartulaire de Saint-Victor de Marseille, et expose les causes de la lenteur avec laquelle a marché l'impression de cet ouvrage. Il rappelle que le texte principal est prêt depuis longtemps; mais que le comité a reconnu, à diverses reprises[2], la nécessité de le compléter par des pièces originales qui forment des appendices importants.

M. de Wailly signale ensuite plusieurs personnes qui ont prêté leur concours à cette publication, et exprime le désir que M. le ministre veuille bien leur accorder des exemplaires du cartulaire.

La section s'associe à ce vœu.

M. Bellaguet rend compte d'une communication de M. Jacquemin. Ce correspondant a adressé un extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la ville d'Arles du 2 janvier 1481 (v. s.), dans laquelle Louis XI fut reconnu comme souverain seigneur et maître d'Arles en qualité d'héritier de Charles d'Anjou, et où l'on décida que des députés iraient déposer entre ses mains le serment d'obéissance, etc. Cette délibération, selon M. Jacquemin, prouverait que la réunion de la Provence à la France s'opéra sans obstacle, et elle mériterait encore d'être signalée comme ayant été l'une des premières dans la rédaction desquelles l'idiome provençal

[1] Ce rapport a été publié par M. Berger de Xivrey, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4e série, t. III.

[2] *Bulletin du comité*, t. II, p. 336, 510, 531, 688; t. III, p. 15 et 27.

Digitized by Google

remplaça la langue latine, employée auparavant dans les actes publics. Le rapporteur pense qu'il suffit de mentionner le fait au procès-verbal, sans reproduire la délibération *in extenso*.

La seconde partie de l'envoi de M. Jacquemin comprend une collection de pièces inédites authentiques, relatives à l'entrée solennelle de François-Alexandre Paris de Lorraine, chevalier de Guise, dans la ville d'Arles, en mai 1614, à la réception pleine d'enthousiasme que lui firent les habitants, et à la mort tragique de ce prince, qui fut tué d'un éclat de canon au château des Baux, le 1er juin de la même année.

Les pièces transmises par le correspondant sont de trois sortes : lettre d'un Arlésien à un sieur Factet, de Paris, contenant un récit très-détaillé d'un événement qui a à peine été mentionné par les historiens; extraits des registres des comptes de la commune, constatant les sommes dépensées par la ville dans cette circonstance et leur emploi; enfin une notice rédigée par M. Jacquemin, et qui résume tous les renseignements épars qu'il a pu recueillir.

M. Bellaguet propose de publier dans le Bulletin la lettre de l'Arlésien au sieur Factet et un résumé très-concis des passages les plus curieux des comptes qui accompagnent cette lettre. Il serait d'avis également de faire précéder ces documents de la notice de M. Jacquemin, qui contient des indications historiques pouvant servir d'éclaircissements aux pièces authentiques.

La section donne son adhésion à toutes les conclusions du rapport de M. Bellaguet.

Un membre rappelle que le chevalier de Guise avait reçu le nom de Paris parce que la ville de Paris avait été sa marraine.

La séance est levée à quatre heures et demie.

V.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 16 février 1857.

Présidence de M. le comte DE LABORDE.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. le comte de Laborde.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet 1856 est lu et adopté.

MM. L. Renier et de Guilhermy prennent successivement la parole à l'occasion de ce procès-verbal.

M. Renier donne quelques explications au sujet de l'inscription signalée comme provenant de Cassis en Provence[1]. Il résulte des nouveaux renseignements fournis par M. Berbrugger lui-même, que cette attribution était le résultat d'une erreur : l'inscription dont il s'agit, et qui est d'une grande importance, a été trouvée à Carthage. Elle avait été envoyée à Alger par le consul de France à Tunis; mais les marins chargés du transport avaient, à leur arrivée, déposé le monument sur le port, au milieu de matériaux et de décombres, sans en donner aucun avis.

M. de Guilhermy fait connaître que, sur sa demande, M. le ministre avait chargé M. Fichot de relever les inscriptions qui se trouvent dans les églises de l'ancien diocèse de Paris. M. Fichot a rempli sa mission pendant les mois de septembre et octobre derniers, et a rapporté les estampages de près de deux cents inscriptions, parmi lesquelles il s'en trouve de très-remarquables. M. de Guilhermy exprime le désir que ces estampages puissent être mis sous les yeux du comité, afin que celui-ci les examine et désigne les inscriptions qui lui paraîtront de nature à être publiées avec leurs ornements ou encadrements, conformément à la proposition de M. de Laborde[2].

Correspondance.

M. le ministre de la guerre donne avis des mesures qui ont été prises, d'après ses ordres, pour assurer la conservation des peintures murales de l'ancien couvent des Célestins, à Avignon[3].

M. le ministre d'État exprime le regret de ne pouvoir entreprendre en ce moment la réparation des églises d'Eu et de Maguelonne, que M. le ministre de l'instruction publique a recommandées à sa sollicitude[4]. Il connaît la situation de ces deux édifices et l'intérêt qui s'y rattache; mais le crédit affecté aux monuments historiques se trouve entièrement absorbé par d'autres restaurations en cours d'exécution.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 677.
[2] *Ibid.* p. 286.
[3] *Ibid.* p. 673.
[4] *Ibid.* p. 687 et 688.

Digitized by Google

M. le ministre de l'agriculture et du commerce annonce que la compagnie des chemins de fer du Midi a fait don au musée de Narbonne des objets antiques trouvés près de la ville, dans les fouilles opérées pour le tracé du chemin de fer de Bordeaux à Cette. La compagnie a, en outre, exprimé l'intention de disposer, en faveur du même établissement, des objets analogues que les travaux restant à exécuter pourraient faire découvrir.

La lettre précédente répond à celle que M. le ministre de l'instruction publique avait écrite à son collègue, à la sollicitation des administrateurs du musée de Narbonne. Parmi les objets dont la cession était réclamée, se trouvaient trois inscriptions du VIe siècle et une statue mutilée représentant un faune.

M. Ramé informe le comité de l'intention où paraît être M. Gailhabaud de publier, dans son *Architecture du Ve au XVIIe siècle*, le curieux tableau de fondation de Philippe le Bon conservé au musée de Bâle, dont le comité avait exprimé le désir de donner une réduction au trait dans le Bulletin [1].

M. du Sommerard croit que ce tableau est indiqué à tort comme un émail, et qu'il n'offre en réalité qu'un cuivre gravé en creux, avec incrustations en pâtes de couleur.

M. Alb. Lenoir est prié de se renseigner d'une manière précise, à cet égard, auprès de M. Gailhabaud.

M. Doublet de Boisthibault transmet de nouveaux renseignements au sujet de la porte Guillaume, à Chartres [2], et donne avis d'une décision prise par le conseil municipal pour la restauration de cet édifice.

Le même correspondant adresse diverses inscriptions, et répond aux observations dont ses précédentes communications avaient été l'objet de la part de M. de Guilhermy [3].

M. du Broc de Ségange n'a rien pu découvrir sur le personnage de Guillaume d'Uriage, dont la tombe se trouve dans la cathédrale de Nevers [4].

M. Marcel s'excuse de n'avoir pu envoyer encore un estampage de l'inscription de l'autel d'Avenas.

M. Ch. de Malmain envoie de nouvelles copies d'inscriptions

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 24, 28 et 126.
[2] *Ibid.* p. 671.
[3] *Ibid.* p. 686.
[4] *Ibid.* p. 685.

Digitized by Google

de l'église d'Eu. La longueur de celle qui relate les fondations des comtes d'Eu ne lui permet pas d'en faire la transcription; mais il offre un ouvrage sur la ville d'Eu, où elle est rapportée.

La section remercie M. de Malmain, et le prie seulement de donner le titre exact du volume qu'il propose, et qui serait sans utilité pour le comité.

On demandera à M. l'abbé Cochet de vouloir bien envoyer un estampage de l'inscription de fondation mentionnée ci-dessus.

Renvoi à M. de Guilhermy des communications de MM. Doublet de Boisthibault, du Broc de Ségange, Marcel et de Malmain.

M. Bonnafous, bibliothécaire à Guéret, adresse une note en réponse à celle de M. Damase Arbaud qui accompagne le dessin d'une plaque émaillée [1].

M. de Bastard est prié d'examiner cette note.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir sollicite, par l'organe de son président, la conservation, et le classement au nombre des monuments historiques, du portail de l'ancien château de Sorel, dans la forêt domaniale de Dreux. Une demande à cet effet a été adressée au ministre d'État.

La section n'aurait pu que proposer le renvoi à la commission des monuments historiques; mais celle-ci étant déjà saisie directement de l'affaire, l'intervention du comité n'est plus nécessaire.

MM. Mathon fils et Delaherche protestent contre le projet de destruction d'une porte du XIIe siècle à la Neuville-Roy, canton de Saint-Just (Oise).

La lettre des correspondants porte la date du 14 septembre 1856; la démolition du monument y est annoncée comme devant être effectuée dans un délai de dix jours : toute réclamation est donc devenue impossible.

M. de la Quérière demande la reprise et l'achèvement des travaux de construction de la flèche en fer fondu de la cathédrale de Rouen.

Renvoi à M. de Contencin.

M. de Baecker annonce que les fouilles qu'il a faites à Merville (Nord) [2] ont eu pour résultat de lui faire connaître, à deux mètres au-dessous du sol, l'escalier qui conduisait dans la crypte méro-

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 110.

[2] *Ibid.* p. 277.

Digitized by Google

vingienne de Saint-Maurant. Il réclame une allocation pour continuer les travaux de déblayement.

Renvoi de cette demande à M. le ministre d'État, comme pouvant être du ressort de la commission des monuments historiques.

M. de Baecker adresse aussi quelques inscriptions tombales des XV[e] et XVI[e] siècles.

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. Canron transmet quelques documents relatifs aux frères pontifs, qui n'ont pas été connus de M. l'abbé André, et qui complètent la notice de ce correspondant sur saint Bénézet et les frères pontifs.

M. de Laborde se charge d'examiner cette communication.

A l'examen de M. Alb. Lenoir est renvoyée une notice sur l'église de Montfavet, près Avignon, adressée par le même M. Canron.

M. l'abbé Cochet transmet une note, accompagnée d'un dessin, sur la sépulture d'un jeune guerrier franc, qu'il a découverte à Envermeu, au mois de septembre 1856.

M. L. Renier est chargé de rendre compte de ce travail.

Un membre fait remarquer que le mémoire sur la situation de l'ancienne *Uggade*, dont le comité avait décidé l'insertion dans le Bulletin [1], a été publié par M. l'abbé Cochet dans ses études sur les cimetières francs et mérovingiens. Il y a lieu, dès lors, de revenir sur la décision qui avait été prise.

Le mémoire ne sera point reproduit dans le Bulletin.

M. Beauchet-Filleau adresse une note à laquelle sont joints plusieurs croquis, et qui est relative à la découverte d'un tombeau gaulois près de Chefboutonne (Deux-Sèvres).

M. Chabouillet fera un rapport sur cette note.

M. le préfet de Seine-et-Marne communique :

Une note de M. Champollion sur un dolmen découvert dans la commune de Rumont, canton de la Chapelle-la-Reine (Seine-et-Oise);

Un rapport du même sur les sépultures antiques trouvées dans la commune de Cely (canton de Melun).

M. Mérimée sera chargé de faire un rapport sur ce double envoi.

M. de Girardot adresse des lithographies au trait d'une partie des objets trouvés, en 1848, dans le cimetière gallo-romain de Bourges.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 350.

Digitized by Google

Remercîments et dépôt aux archives.

M. de Girardot fait encore les communications suivantes :

1° Inscriptions recueillies dans l'église de la Motte-Beuvron.

Renvoi à M. de Guilhermy.

2° Inventaire estimatif des pièces de monnaies, meubles, vêtements, etc. appartenant à Pot, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

3° Documents relatifs à quelques anciens artistes nantais des xv[e] et xvi[e] siècles.

M. de Linas envoie un inventaire des objets religieux d'or et d'argent donnés par dom Jacques Coëne à l'abbaye de Marchiennes (1505 à 1540). Il fait en même temps hommage d'une *Étude sur dom Jacques Coëne*[1], etc.

M. de la Borderie adresse l'inventaire fait, en 1399 (v. s.), au château de Frinodour, diocèse de Tréguier.

M. de la Fons de Mélicocq fournit des documents inédits pour servir à l'histoire de la gravure au xvi[e] siècle.

Les deux dernières communications de M. de Girardot et celles de MM. de Linas, de la Borderie et de la Fons de Mélicocq, seront examinées par M. de Laborde.

Un autre envoi de M. de la Fons de Mélicocq, relatif aux ornements et aux vases sacrés, etc. de la cathédrale de Thérouanne, qui avaient été pillés lors de la prise de cette ville en 1583, est remis à M. Lassus pour en rendre compte.

M. Aug. Bernard adresse la description des tombes qui existaient dans l'abbaye de Savigny à la fin du xv[e] siècle.

M. Alb. Lenoir prendra connaissance de cette description, ainsi que de la copie, envoyée par M. Prioux, d'un ancien feuillet de parchemin où se trouvent des détails sur les réparations qui ont été faites, en 1552, aux fortifications du château de Coucy.

M. Rossignol envoie la description de la nef ou navire d'or et d'argent donné par le duc d'Orléans à la ville de Paris, en 1409, et la copie d'une inscription placée avant 1790 sur le tombeau de saint Bénigne.

Renvoi à MM. de Laborde et de Guilhermy.

M. de la Grange sera prié d'examiner une note sur les enseignes féodales et de juridiction, adressée par M. Hucher, et diverses indi-

[1] Voir aux ouvrages offerts, p. 52.

Digitized by Google

cations données par M. Maurice Ardant sur des découvertes de monnaies, sur de petits meubles, des bijoux, etc.

M. L. Rostan a envoyé la notice et le dessin d'un devant d'autel du XIII[e] siècle, conservé dans l'église de Barjols (Var).

M. Victor Foucher examinera cette notice.

M. Darcel a remis les dessins d'une plaque de consécration d'autel en cuivre doré et émaillé, et de l'extrémité d'un reliquaire en forme de bras provenant de l'abbaye de Montiéramey (diocèse de Troyes).

M. Chalandon a envoyé l'image photographiée d'un reliquaire ayant appartenu aux templiers.

M. de Guilhermy est chargé du rapport à faire sur ces deux communications.

M. Lassus rendra compte d'une notice de M. Jeantin sur une habitation gallo-romaine dont les ruines existent sur le territoire de la commune de Breux (Meuse).

M. André Durand a fait parvenir une notice sur le camp romain de San-Piero-in-Campo (île d'Elbe); elle est renvoyée à l'examen de M. L. Renier.

Deux notices du même correspondant, l'une sur la chapelle de Saint-Nicolas à San-Piero, l'autre sur le campanile de la cathédrale de Massa-Maritima, dans les maremmes toscanes, notices accompagnées de dessins, sont déposées aux archives.

M. Germain adresse des estampages de trois inscriptions antiques recueillies dans le département de l'Hérault.

Renvoyés à M. L. Renier.

La section est informée que communication directe a été donnée à M. L. Renier, pendant les vacances, de copies ou d'estampages d'inscriptions romaines et gallo-romaines envoyés par MM. Maurice Ardant, Aubert, Aymard, Berbrugger, A. Bernard, Castelnau d'Essenault, Cherbonneau, Comarmond, Dompnier, Duthillœul, l'abbé Magl. Giraud, Jacquemin, Lacroix, de Lhôtellerie, conservateur du musée de Cherchell; de Ring, Rosenzweig, Rostan, Rouard, Rouchier, Salmon, Soyer-Willemet et Tournal.

M. L. Renier dépose, pour qu'ils soient remis à M. de Guilhermy, les estampages envoyés par MM. Magl. Giraud et Rouchier, dont les communications ont pour objet des inscriptions postérieures à l'époque dont il s'occupe.

Digitized by Google

Enfin la section prescrit le dépôt dans ses archives des envois suivants :

Par M. J. B. Mathon : les dessins de deux vases gallo-romains de formes déprimées, de cinq pavés de terre cuite émaillée, du musée de Neufchâtel, et de quatre armes de guerre de l'époque mérovingienne, dont trois trouvées à Beauvais, et la dernière près de Neufchâtel.

Par M. Dompnier : dessin d'un éperon.

Par M. Godard-Faultrier : description d'une meule en pierre grossière, dans le genre des meules romaines, mais vraisemblablement postérieure. Cette meule, découverte dans la commune de Tigné, arrondissement de Saumur, est en pierre coquillière, de l'espèce appelée *mollasse de Douai.*

Par M. Lacombe : réponses aux questions des instructions pour les églises de Saint-Angel et d'Égletons, département de la Corrèze.

Rapports.

M. de la Villegille communique une gravure qu'il a fait exécuter d'après un petit coffret en bois de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, rencontré par lui en Berri. Il eût désiré pouvoir présenter le coffret lui-même à la section ; mais le propriétaire n'avait consenti à s'en dessaisir que pour un temps très-limité.

Plusieurs membres, qui ont vu ce petit meuble, le considèrent en effet comme très-curieux, et sont d'avis qu'il mérite d'être publié dans le Bulletin. M. de la Villegille accompagnerait le dessin d'une note explicative.

Cette proposition sera soumise au comité.

M. de Bastard lit un rapport sur une crosse d'abbesse du XIIIe siècle trouvée à Rouen, et dont M. l'abbé Cochet avait entretenu la section lors de sa dernière réunion[1]. Ce travail, qui forme un second complément au rapport de M. de Bastard sur la crosse de Tiron, dont l'impression a été décidée par le comité[2], a pour objet de combattre l'opinion généralement admise suivant laquelle le serpent des crosses serait un emblème du démon.

La section proposera au comité de publier ce nouveau rapport

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 676.
[2] *Ibid.* p. 676 et 691.

Digitized by Google

en appendice, à la suite du premier, et d'y joindre un bois représentant la crosse signalée par M. l'abbé Cochet.

M. de Guilhermy donne lecture du rapport suivant sur des communications de MM. de Soultrait, Viguié, Tudot, Dumoutet et Delzons, qui avaient été renvoyées à son examen :

« Le comte Georges de Soultrait :

« Estampage de l'épitaphe de Fastrade, troisième femme de Charlemagne, morte en 794. Cette inscription, composée de six hexamètres latins et gravée sur une lame de marbre blanc, se trouve dans le collatéral sud de la cathédrale de Mayence. Elle passe pour originale. Mais M. de Soultrait, d'après l'étude attentive qu'il en a faite, pense que c'est un monument restitué vers la fin du xve siècle. Je suis très-disposé à me ranger de son avis. Je l'ai prié de nous faire connaître avec un peu plus de développements les motifs sur lesquels son opinion est fondée.

« A classer pour la 2e section des inscriptions.

« M. Viguié, curé de Saint-Pierre de Moissac :

« Trois estampages à conserver avec soin, comme de précieux spécimens à publier un jour de l'épigraphie des xie et xiie siècles. Les inscriptions gravées sur marbre se composent de lettres mêlées, d'une lecture quelquefois difficile, mais d'une forme et d'une disposition curieuses. Il est à regretter que M. le curé de Moissac n'ait joint à sa communication aucun des renseignements complémentaires qu'il aurait pu facilement nous transmettre. Son envoi n'en a pas moins une véritable importance. La première des trois inscriptions fixe à l'année 1100 la construction du cloître de l'abbaye de Moissac. La seconde, longue de plus de deux mètres, nous apprend les noms de tous les prélats qui assistèrent à la consécration de l'église abbatiale. La dernière est un texte biblique qui se lit autour d'un chapiteau dont la sculpture représente l'histoire de Nabuchodonosor.

« M. Tudot, à Moulins :

« Enseignes et inscriptions murales qui existent encore à Moulins. Petit volume, extrait du compte rendu de la 21e session du congrès archéologique.

« Inscriptions, sentences, épitaphes, dont les plus anciennes ne

Digitized by Google

remontent pas au delà de la fin du xve siècle. Quelques détails intéressants et présentés d'une manière piquante. Ce travail pourra être consulté avec fruit, quand on s'occupera de la 3e série des inscriptions.

« M. Dumoutet :

« Le zèle de M. Dumoutet ne se ralentit pas; son dernier envoi ne le cède en rien à ceux qu'il avait faits antérieurement. Trois calques d'inscriptions, xve et xviie siècle, à classer. Elles se lisent sur la petite cloche de l'abbaye d'Issoudun, au bas d'une fresque représentant la moralité des trois vifs et des trois morts, et au pied d'une statue de la Vierge. Elles pourront être réunies, dans la suite, à d'autres inscriptions du même genre qui existent encore en assez grand nombre.

« Mais la partie la plus intéressante de l'envoi de M. Dumoutet n'est pas, cette fois, celle qui est relative à l'épigraphie. Notre correspondant nous transmet les détails les plus curieux sur un ensemble de peintures remarquables qui se sont retrouvées, sous le badigeon, dans l'église romane de Charly (Indre). Aux parois de la nef, fresques du xve siècle, armoiries, sujets évangéliques, saint Sulpice, saint Christophe, la figure agenouillée du donateur ou peut-être de l'artiste, saint Michel, vainqueur du démon, l'histoire des trois morts et des trois vifs. Dans l'abside, peintures du xiie siècle, d'un caractère monumental, représentant le Christ dans sa gloire, les quatre animaux de l'Apocalypse et plusieurs autres figures. M. Dumoutet nous adresse un grand et beau dessin colorié du Christ peint sur la voûte, au-dessus de l'autel. La lettre d'envoi donne, sur cette découverte, des détails que je proposerai de publier. On y verra notamment que le curé de Charly est un archéologue des plus zélés, qui met lui-même la main à l'œuvre pour rendre à son église l'importance qu'elle avait autrefois.

« Enfin, M. Dumoutet soumet au comité les copies de l'épitaphe de Pierre de l'Étoile, abbé de Fontgombault, mort en 1104; d'un acte de fondation en l'église de Saint-Bonnet de Bourges, et d'une épitaphe collective de la famille de Chéry, à Charly. Ces deux dernières inscriptions appartiennent au xvie siècle. Les textes de ces trois monuments contiennent des sentences morales analogues à celle que M. Dumoutet a lue au bas de la légende des trois morts. A classer, pour être utilisé plus tard.

Digitized by Google

« M. le baron Delzons :

« Calques et copies d'inscriptions gravées au-dessus de deux portes dans les châteaux de Broussette et de Pestels (département du Cantal). Elles datent du XIVe siècle, et rappellent celles de la cloche de Souvigny. Elles ne diffèrent entre elles que par des détails de gravure et de disposition. *Christus rex venit in pace, Deus homo factus est.* Classer pour la 3e série. »

Les conclusions du rapport de M. de Guilhermy sont adoptées par la section.

La séance est levée à quatre heures et demie.

VI.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 2 mars 1857.

Présidence de M. GUIGNIAUT.

La séance est ouverte à deux heures quarante minutes, sous la présidence de M. Guigniaut.

Le procès-verbal de la séance du 2 février est lu et adopté.

Correspondance.

MM. Guessard et Eug. de Certain ont adressé une lettre à M. le ministre au sujet du *Mystère du siége d'Orléans*, dont ils avaient été chargés de faire la transcription à Rome. Ils font remarquer que cette composition, d'un caractère patriotique, et qui intéresse au plus haut degré l'histoire de l'art dramatique en France, semble mériter une faveur particulière, et ne saurait sans inconvénient être indéfiniment retardée, comme elle le serait sans doute si elle ne devait venir qu'à son rang dans le Recueil des anciens poëtes de la France, où une place lui a été réservée[1]. Ils rappellent que ce drame était primitivement destiné à devenir l'objet d'une publication spéciale[2] et à faire partie de la collection des documents inédits. Ils ajoutent que l'Allemagne, qui s'occupe avec tant d'ardeur de l'étude de notre ancienne littérature, paraît vouloir en ce moment nous enlever l'honneur de mettre en lumière un poëme consacré à une gloire toute française. Par ces divers motifs,

[1] Rapport qui précède le décret du 12 février 1856.

[2] *Bulletin du comité*, t. II, p. 203 et 286.

Digitized by Google

MM. Guessard et Eug. de Certain demandent à M. le ministre de vouloir bien décider l'impression immédiate du *Mystère du siége d'Orléans,* qui formerait un volume, dont la copie est toute prête, et qui pourrait paraître dans le courant de l'année.

Enfin, si leur demande ne pouvait être accueillie, MM. Guessard et de Certain sollicitent la remise de la copie qu'ils ont déposée au ministère et l'autorisation de la publier par les voies ordinaires de la librairie.

M. Guessard présente verbalement de nouvelles observations touchant l'opportunité d'une prompte publication du *Mystère du siége d'Orléans.*

La section, après s'être informée qu'aucun obstacle matériel ne s'oppose à la mise sous presse immédiate d'un volume, prie de nouveau M. le ministre de vouloir bien donner place au *Mystère du siége d'Orléans* dans la collection des documents inédits. La section se croit certaine à l'avance de l'appui du comité, qui a, comme elle, émis précédemment un vœu pour la publication de ce drame. Le mystère dont il s'agit n'avait d'ailleurs été compris que par exception dans le recueil des anciens poëtes de la France; et rien ne s'opposerait, d'un autre côté, à ce qu'il pût y être reproduit plus tard, ainsi qu'il arrivera pour plusieurs poëmes dont les textes ont déjà été imprimés.

La section pense enfin qu'en vue de gagner du temps, et quelle que puisse être la décision qui interviendra, il y a lieu de rendre dès à présent la copie du *Mystère du siége d'Orléans* à M. Guessard, afin qu'il puisse y mettre la dernière main.

M. Maurice Ardant entretient le comité d'un manuscrit de dom Duclou [1], bénédictin de Saint-Maur, qui avait été enterré à Solignac. Ce manuscrit, composé de vingt feuillets, contient, par ordre alphabétique, des proverbes limousins en patois. Le correspondant propose d'en envoyer des spécimens.

Cette offre est acceptée.

M. A. Ingold adresse diverses pièces en allemand, savoir : une variante du Conjurateur et le Loup; sept chansons et une espèce de *dit* du moyen âge, dont l'objet est un épisode de la guerre des Armagnacs.

M. Guigniaut se charge d'examiner cette communication.

[1] Mort en 1755.

Digitized by Google

Le même M. Ingold signale, comme une cause qui a empêché l'envoi de beaucoup de chants populaires, l'opinion répandue à tort en Alsace, que le recueil doit seulement comprendre des poésies inédites.

M. Guéraud (Armand) adresse un recueil de chants et chansons populaires recueillis dans les environs de Nantes.

Renvoi à l'examen de M. de la Villegille.

M. Jeantin fait hommage de l'exposé préliminaire de sa *Théorie du langage*[1].

Remercîments.

Rapports.

M. Magnin rend compte de deux communications de chants populaires qui avaient été renvoyées à son examen.

Sur sa proposition, la section met en réserve, dans l'envoi de M. de Gourgues, les cinq morceaux suivants, en patois, mais accompagnées de la traduction :

Une chanson sur le maréchal de Biron;

Une chanson de bouvier;

Marguerite se baigne,
Se lave dans la mer, etc.

En bas, à la rivière,
Tout auprès de la mer, etc.

Là bas, là bas, au joli bois,
Il y a une claire fontaine, etc.

La section met de même en réserve, dans l'envoi de M. Gendron:

La Fille d'honneur;

Le Siége de Berg-op-Zoom;

Le Testament d'un roi;

Où sont les rosiers blancs,
La belle s'y promène, etc.

Là-haut, là-bas, dedans ces bois,
Y-a-t une bergère, etc.

et deux fragments de chansons anciennes, mais très-modifiées, à ne conserver que comme renseignement :

[1] Voir aux ouvrages offerts, p. 123.

Digitized by Google

Les pauvres amoureux,
Grand Dieu! qu'ils ont de peines, etc.

Je n'ai jamais aimé personne de ma vie, etc.

M. Jourdain fait également un rapport sur des communications d'autres correspondants. Conformément à ses conclusions, la section met en réserve :

Une chanson composée à l'occasion des troubles religieux à Arras, au XVI[e] siècle; envoi de M. d'Héricourt;

Une complainte sur le meurtre de madame de Murat, envoyée par M. Lacombe;

Une variante, transmise par M. Le Héricher, de la chanson :

Nous étions trois bons gars
De la ville de Nantes, etc.

Quatre pièces adressées par M. Levot, et dont les trois premières sont des variantes de chants publiés par M. de la Villemarqué :

Mort du marquis de Guerrand,

Radegonde,

Le Clerc de Lambaul,

Avis du roi saint Salomon;

La ronde :

Mon père a fait bâtir maison, etc.

variante envoyée par MM. Macé et du Boys.

La section ne trouve aucune pièce à mettre en réserve dans les envois de MM. Grésy, Jacquet, Laran, Mallay et de Mellet; mais les airs notés que contiennent ces communications seront mis à part, comme pouvant être utiles lorsqu'on s'occupera de la préparation définitive du recueil.

M. Jourdain avait encore à examiner deux cahiers de proverbes et dictons populaires rimés, recueillis par M. Bizeul et par M. l'abbé Corblet. Il propose de les mettre en réserve en attendant d'autres communications de même nature qui permettraient de former, dans le recueil des poésies populaires, une section spécialement affectée à ce genre de composition, ainsi que le comité en a exprimé l'intention [1].

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 238.

Digitized by Google

M. Guessard, comme délégué par la section pour la représenter dans la commission à laquelle est confiée la préparation des Mélanges expose la situation où se trouve cette publication. La plupart des pièces qui ont été désignées pour composer le premier volume de la nouvelle série sont copiées, et la table de l'ancienne série est également faite en partie. Mais la suppression des indemnités annuelles laisse ces divers travaux inachevés. M. Guessard demande s'il n'y aurait pas lieu, de la part de la section, de soulever devant le comité, en ce qui la concerne, la question de savoir si la publication des Mélanges sera continuée, et dans quelles conditions.

La section pense que les dispositions du dernier arrêté de M. le ministre s'appliqueront aussi bien aux Mélanges qu'aux autres ouvrages de la collection des documents inédits. Mais elle est d'avis qu'il ne lui appartient pas plus qu'aux autres sections en particulier de saisir le comité de la question d'achèvement. La commission des Mélanges est seule en mesure de fournir une situation exacte de l'état de préparation et de faire connaître les causes qui ont empêché jusqu'ici telle ou telle section de compléter le contingent qui lui était attribué. M. Guessard est invité à s'entendre, en conséquence, avec les autres membres de la commission dont il fait partie.

La séance est levée à quatre heures et demie.

VII.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 9 mars 1857.

Présidence de M. le Marquis de Pastoret et de M. Monmerqué.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Monmerqué.

La lecture du procès-verbal de la séance du 9 février donne lieu à une observation de la part de M. Berger de Xivrey, qui cite plusieurs actes publics antérieurs à la réunion de la Provence à la

Digitized by Google

France, où, contrairement à l'assertion de M. Jacquemin, le provençal était déjà substitué à la langue latine.

Le procès-verbal est adopté.

M. Monmerqué fait hommage, au nom de l'auteur, du premier volume des *Lugdunensis historiæ monumenta*, etc. de J. B. M. Montfalcon[1].

Remercîments.

Correspondance.

M. le directeur de l'Imprimerie impériale déclare qu'il résulte du commencement de l'impression du tome IV des *Négociations dans le Levant*, que ce volume formera au minimum cent cinquante feuilles, ainsi que cela avait été annoncé dans le principe[2]. Quarante et quelques feuilles étant déjà composées, il paraît urgent de s'occuper dès à présent des retranchements à faire, si l'on est toujours dans l'intention de limiter ce dernier volume à une centaine de feuilles.

M. le directeur fait connaître, en même temps, que M. Charrière réclame la composition en paquets d'une assez longue note, pour être répartie sur les années 1585 et 1586. Ce mode d'impression étant contraire aux instructions données par M. le ministre, l'Imprimerie impériale ne saurait faire droit à la demande de M. Charrière sans une autorisation spéciale.

Renvoi à M. Rabanis, commissaire.

M. Léopold Delisle demande à publier, dans la collection des documents inédits, le registre de l'officialité de Cerisy (diocèse de Bayeux).

M. de Wailly est prié de faire un rapport sur ce projet de publication.

M. de Robolly, archiviste de l'hôtel de ville, à Arles, envoie les copies de cinquante-cinq lettres de rois de France, de Charles VIII à Henri IV, qui se trouvent dans le dépôt confié à ses soins.

M. Jacquemin adresse les analyses de vingt-six lettres de rois de France, qu'il a copiées dans les mêmes archives, et qu'il offre de transmettre.

Renvoi de ces deux communications à M. Berger de Xivrey.

[1] Voir aux ouvrages offerts, p. 121.

[2] *Bulletin du comité*, t. III, p. 232 et 263.

Digitized by Google

La section prescrit le dépôt aux archives d'une seconde partie de l'envoi de M. Jacquemin relative aux dépenses faites par la ville d'Arles à l'occasion de l'entrée de Louis XIII en 1622, et de celle de Louis XIV en 1660.

A M. Berger de Xivrey sont encore renvoyées sept lettres de Henri IV des années 1594 à 1607, conservées dans les archives de Troyes. M. Bautiot, qui a adressé ces copies, ajoute que ces archives ne renferment aucune lettre de Mazarin.

M. Lallier, président de la Société archéologique de Sens, rend compte de l'inutilité des recherches faites par les membres de la société pour découvrir des lettres de Mazarin.

M. de Girardot adresse les copies de quelques pièces tirées des archives municipales de Nantes, relatives aux mesures de police prises dans cette ville aux xv[e] et xvi[e] siècles, à l'occasion de la peste.

Renvoi à M. J. Desnoyers, ainsi que d'une formule d'affranchissement de serf transmise par M. Maurice Ardant.

Dépôt aux archives d'une lettre de M. de Chauvelin, dont M. de Girardot a également adressé une copie. Cette lettre, datée de Gênes, le 15 juillet 1747, a trait à la mort du maréchal de Boufflers.

Neuf nouvelles lettres de Catinat, dont M. Maurice Ardant a fait parvenir des copies, sont renvoyées à M. Chéruel.

M. de la Fons de Mélicocq adresse :

1° Mandement de Philippe, duc de Bourgogne, au gouverneur de Lille, en 1437, « pour rebouter les escorcheurs; »

2° Lettres de grâce accordées à un criminel par Jean II, duc de Bourbon, à l'occasion de sa première entrée à Arras, en 1464;

3° Relation de la Saint-Barthélemy envoyée à M. de Rassenghien, par ordonnance de M. le duc d'Arschot et des membres du conseil d'État du roi;

4° Taxe des salaires et labeurs du peuple en 1588;

5° Documents relatifs à la défense de chanter des chansons diffamatoires.

Renvoi des deux premiers documents à l'examen de M. Bellaguet; de la relation de la Saint-Barthélemy à M. de Pastoret; de la taxe des salaires à M. J. Desnoyers, et dépôt, aux archives, du document qui concerne les chansons diffamatoires.

M. Anatole Dauvergne transmet, de la part de M. Cohendy,

Digitized by Google

archiviste du département du Puy-de-Dôme, un traité d'alliance ou de fraternité d'armes entre divers seigneurs de la province d'Auvergne, datée du 1er janvier 1394. Il y joint l'indication de quelques autres documents, ainsi qu'un inventaire (imprimé) des chartes antérieures au XIIIe siècle qui sont conservées dans le même dépôt.

M. de Rozière se charge de rendre compte de cette communication.

M. A. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher, annonce qu'il a commencé une collection de chartes inédites en français du XIIIe et du XIVe siècle. Il en adresse les six premières.

Dépôt aux archives, à l'exception de la charte de 1273, relative à la fondation de l'abbaye de la Guiche, près Blois, que M. de Rozière examinera.

A l'examen de M. de Wailly sont renvoyées :

1° Une charte de Philippe-Auguste, pareillement communiquée par M. de Martonne, charte qui fournit un renseignement sur Robert, huitième abbé de la Trinité de Vendôme;

2° La copie d'une charte de Philippe-Auguste relative à une cession d'hôtes adressée par M. Quantin.

M. Herbert, professeur de rhétorique au lycée de Rodez, adresse un mémoire sur quelques manuscrits concernant l'histoire de France qui proviennent du château de Séverac (Aveyron). Il offre de copier celles des pièces contenues dans ces manuscrits que le comité jugerait dignes d'intérêt.

Renvoi à M. Monmerqué.

M. de Baecker envoie la copie d'une ordonnance d'Édouard III, roi d'Angleterre, qui rend aux établissements ecclésiastiques français les biens que ceux-ci possédaient en Angleterre et qui avaient été confisqués pendant la guerre.

Le secrétaire est chargé de vérifier si cette ordonnance n'aurait pas été imprimée dans Rymer.

Parmi les autres pièces signalées par le correspondant comme se trouvant renfermées dans le manuscrit du XVe siècle d'où il a extrait la charte qui précède, la section remarque des vers latins sur Jeanne d'Arc; elle exprime le désir d'en avoir une copie. Elle souhaiterait aussi que M. de Baecker donnât des indications plus détaillées sur l'inventaire des ornements, joyaux, etc. dressé en 1422, qui fait également partie du même manuscrit, et qui pourrait offrir de l'intérêt à la section d'archéologie.

Digitized by Google

Une dernière communication de M. de Baecker a pour objet de faire connaître l'existence, au *British museum,* d'une correspondance en français, de l'année 1698, entre une religieuse de Maubuisson, nommée Marie de Brinon, et la princesse électorale Sophie de Brunswick. La religieuse cherche à persuader à la princesse d'embrasser le catholicisme. Une correspondance de Leibnitz, de la même époque, relative au mariage de la princesse avec l'évêque d'Osnabruck, est également conservée au *British museum.*

M. Sicamois, archiviste des Côtes-du-Nord, adresse une indication de titres relatifs à l'établissement des chevaliers de Malte dans le nord de la Bretagne, et offre d'envoyer des copies de ces titres. Il pourrait les faire suivre de la description des différentes chapelles de l'ordre, y joindre la liste des commandeurs, etc. En même temps, il transmet l'extrait d'un document qui semble prouver que l'obligation de faire le guet se maintint en Bretagne beaucoup plus tard qu'ailleurs, et que cet usage y était encore en vigueur au XVe siècle.

La section remercie M. Sicamois; mais les pièces qu'il propose offrent un intérêt trop local. Toutefois elle tiendra note de son offre, afin d'y recourir au cas où l'on s'occuperait d'un travail d'ensemble sur les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte.

M. Ed. Fleury adresse, sous le titre de : « Un chapitre inédit de l'histoire du XVIIe siècle, » une étude sur les malheurs des pays compris aujourd'hui dans le département de l'Aisne, pendant les trente années qui se sont écoulées de 1635 à 1665.

La section rappelle de nouveau à ses correspondants que l'examen de leurs travaux personnels est complétement en dehors des attributions du comité.

M. de Rheims-de-Guisnes transmet un manuscrit provenant du couvent des capucins d'Aire, qui, sous le titre de : « Remarques sur les deux siéges de la ville d'Aire, l'an 1641, » contient une espèce de journal du siége.

La section remercie le correspondant, mais elle pense qu'il y a lieu de lui renvoyer ce manuscrit, dont la communication serait plus particulièrement utile aux personnes qui s'occupent de l'histoire de la ville d'Aire.

M. P. Lucas, professeur au collége de Guéret, entretient le

Digitized by Google

comité d'un manifeste de Henri IV dont il a retrouvé un exemplaire dans la bibliothèque de Montauban.

Remercîments. Cette déclaration a été imprimée plusieurs fois. (Voir *Bibl. hist. de la France,* t. II, p. 386, n° 18483.)

M. Salmon adresse un fragment original de compte des anniversaires du chapitre de Saint-Étienne de Troyes, au xv[e] siècle, qui servait de couverture à un registre privé.

La section est d'avis que ce fragment doit être placé aux archives départementales de l'Aube, comme le correspondant lui-même en avait eu la pensée.

M. Cahen, rédacteur des Archives israélites, désirerait, dans l'intérêt des études dont il s'occupe et au point de vue de l'histoire de France, avoir l'indication des villes où il existe des *rues des Juifs* ou des *Juiveries.*

La section regrette de ne pouvoir fournir à M. Cahen les renseignements dont il aurait besoin; mais elle n'a elle-même aucunes données à cet égard.

M. Édouard de Barthélemy renouvelle sa proposition de publier, dans les Mélanges, la correspondance des rois de France avec la ville de Châlons-sur-Marne.

Cette proposition se trouve implicitement écartée par la publication qui a eu lieu, dans le Bulletin, des lettres de Charles VIII[1].

La section prononce ensuite le dépôt aux archives des documents suivants :

État des droits que les rois de France percevaient dans la ville de Pamiers avant 1671 ; envoi de M. l'abbé Santerre.

Extrait de Rentier de la *Familiarité* de la paroisse de Petit-Noir (Jura), en 1601 ; envoi de M. Désiré Monnier.

Acte de baptême de Marmontel, et recette pour faire de l'or potable; communications de M. Lacombe.

Permission de Sully pour la vente de la poudre à Chartres; envoi de M. Doublet de Boisthibault.

Invitation de la confrérie des arquebusiers de Troyes à celle de Bourges, pour les engager à venir concourir au prix de l'arquebuse, qui devait être décerné le 10 août 1620.

Lettre du maire et des échevins de la même ville de Troyes à ceux de Bourges, au sujet d'un incendie qui venait de détruire

[1] *Bulletin du comité* t. III, p. 584.

Digitized by Google

une partie de leur cité. Cette lettre, non datée, peut cependant, avec quelque certitude, être regardée comme ayant été écrite au mois de juin 1524.

Les deux pièces qui précèdent ont été envoyées par M. Boyer.

Extrait d'un dossier de procédures relatives à des troubles occasionnés en Bretagne par la levée du droit de quintaine; envoi de M. Rosenzweig.

Note sur les archives départementales du Morbihan, par M. de la Borderie.

M. Combet fait connaître les étranges appréhensions d'un vieillard qui, en faisant don de titres et documents précieux pour l'histoire du Limousin, a exigé de n'être point nommé, dans la crainte de tomber sous l'application d'un décret de la Convention du 17 juillet 1793, qui condamne à cinq ans de fers ceux qui seront convaincus d'avoir caché, soustrait ou recélé des titres féodaux.

Rapports.

M. Taranne fait un second rapport sur le cartulaire de Manosque relatif à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, souvent cité par du Cange, et dont il a été plusieurs fois question dans le sein de la section d'histoire[1]. M. Damase Arbaud ayant fait connaître qu'il existait aux archives des Bouches-du-Rhône un cartulaire de Manosque, et communication de ce manuscrit ayant été demandée et obtenue, M. Taranne a pu reconnaître :

1° Que ce cartulaire est totalement différent de celui qui est indiqué sous le titre de cartulaire de Manosque dans le *Catalogue général des cartulaires des archives départementales* (Paris, 1847, in-4°, p. 210, 211); qu'il contient des statuts donnés par les comtes de Forcalquier et de Provence à la ville de Manosque, et regarde plus, en un mot, la commune que la commanderie de Manosque;

2° Que l'extrait des archives de la commanderie de Manosque cité par du Cange n'est pas non plus le même que le cartulaire décrit par M. Damase Arbaud. Les pièces contenues dans ce dernier cartulaire ne concernent que la commanderie de Manosque en particulier, tandis que celles qui sont citées par du Cange se rapportent à l'ordre en général.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 218 et 339.

Digitized by Google

M. Taranne conclut en émettant l'opinion qu'il faut renoncer à chercher le registre original du cartulaire de Manosque consulté par du Cange, attendu que très-probablement il n'a jamais existé; qu'à l'égard des titres déposés dans les archives de cette commanderie et aux extraits qu'avait vus du Cange ou qu'il avait faits lui-même, il ne serait pas impossible qu'ils ne fissent partie des 378 titres transportés à Malte en 1742, selon M. Damase Arbaud; mais on n'en a aucune certitude, et l'on ignore même si ces titres existent encore.

M. de Pastoret prend place au fauteuil de la présidence.

M. J. Desnoyers fait connaître que le document sur le *paast* dû par la Vicomté-le-Roi aux échevins de Saint-Quentin, déjà publié, mais seulement par analyse, à l'époque où il en proposa l'impression dans le Bulletin[1], a depuis été inséré textuellement, par M. Gomart, dans les notes de l'ouvrage qu'a fait paraître ce correspondant sous le titre de *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de la Fons intitulé :* Histoire particulière de la ville de Saint-Quentin.

La section proposera au comité de revenir sur sa précédente décision, et d'abandonner la publication de ce document.

M. J. Desnoyers lit ensuite un rapport sur des documents communiqués par MM. Marchegay et de la Fons de Mélicocq, relatifs à la valeur des produits et de la main-d'œuvre au moyen âge. M. le rapporteur pense que ces documents sont de nature à prendre place, en grande partie, dans le recueil de statistique historique dont la publication a été admise en principe par le comité. Il propose, en conséquence, de les mettre en réserve.

Ces conclusions sont adoptées, et la section demandera en outre l'impression textuelle du rapport de M. Desnoyers dans le Bulletin.

M. de Wailly propose le dépôt aux archives d'une lettre en langue vulgaire écrite, en 1264, par le sire de Beaugency à l'archevêque de Bourges. Cette lettre présente peu d'intérêt au point de vue de l'histoire et de la langue.

Le même rapporteur propose encore de déposer aux archives une charte de Philippe VI, dont une copie a été envoyée par M. Mathon fils; il est, au contraire, d'avis de publier dans le Bul-

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 37.

Digitized by Google

letin une charte de Guillaume, comte d'Aumale, donnée à l'occasion d'un différend qu'avait soulevé une donation faite à l'abbaye de Lannoy. Ce document est intéressant, en ce qu'il constate l'existence de la commune d'Aumale dès l'année 1166. Le *fac-simile* de la charte, que M. Mathon a exécuté avec beaucoup de soin, permettra en outre d'en publier un texte très-correct.

M. de Wailly propose de même de publier dans le Bulletin une charte de saint Bernard extraite du cartulaire de l'abbaye de Toussaint-en-l'Ile de Châlons, manuscrit de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe, en dépôt aux archives départementales de la Marne. Malheureusement la copie envoyée par M. Édouard de Barthélemy présente des inexactitudes, et une collation attentive devient indispensable avant la mise sous presse du document.

D'un autre côté, le cartulaire dont cet accord est détaché paraissant pouvoir fournir quelques actes pour le recueil des chartes et diplômes que publie l'Académie des inscriptions, M. de Wailly exprime le vœu que le comité intervienne auprès de M. le ministre pour demander la communication temporaire du cartulaire lui-même.

Toutes les conclusions du rapport de M. de Wailly sont adoptées.

M. Huillard-Bréholles propose l'impression dans le Bulletin d'une lettre de Henri III, qui annonce aux habitants d'Amiens son arrivée à Rouen. Cette lettre, dont la copie a été communiquée par M. Dusevel, fait suite à d'autres documents relatifs à l'histoire de la Ligue à Amiens, précédemment publiés dans le Bulletin. M. Huillard-Bréholles se réserve cependant de faire une dernière vérification pour savoir si ce document est bien réellement inédit.

Le même rapporteur se contente de proposer le dépôt aux archives de la permission de pêche dans la rivière de Touvres accordée à l'évêque d'Angoulême par le prince Édouard, en 1365. On remarque cependant dans ce document une prohibition de certains engins et l'interdiction de pêcher pendant une période de temps déterminée, conforme aux règlements actuellement encore en vigueur. Il serait intéressant de savoir si ces mêmes clauses se trouvent déjà stipulées dans une autorisation de pêche de l'an 1242, mentionnée dans la communication de M. de Jussieu. Il y aurait lieu d'inviter le correspondant à adresser une copie de cette pièce plus ancienne.

Digitized by Google

Ces conclusions sont adoptées; et le document sur lequel la section vient d'entendre un rapport est, en outre, mis en réserve comme pouvant servir pour la statistique historique.

M. Huillard-Bréholles, chargé de rendre compte des relations des ambassadeurs vénitiens à la cour de France, recueillies par M. Astruc et transmises par M. Baschet, demande si cet envoi est complet, ou si une suite est attendue.

M. Servaux répond que M. Baschet n'a accompagné son envoi d'aucune indication.

M. Chéruel, invité à faire connaître le degré d'avancement du travail préparatoire pour la publication des lettres des princes lorrains, déclare que l'éditeur ne lui paraît pas être en mesure de livrer de quelque temps son manuscrit pour l'impression. M. de Croze est loin d'avoir terminé le dépouillement de la collection Bourdin, à la bibliothèque du Louvre, qui contient un grand nombre de lettres des princes de la maison de Lorraine, et il n'a pas examiné la collection de Noailles, qui est conservée aux archives du ministère des affaires étrangères.

La séance est levée à cinq heures.

VIII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 16 mars 1857.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Le procès-verbal de la séance du 16 février est lu et adopté.

Conformément à la décision prise à cette séance, M. Fichot a disposé autour de la salle de réunion du comité un certain nombre d'estampages des monuments épigraphiques existant encore dans les églises et autres édifices de l'ancien diocèse de Paris. La section examine ces estampages avec un grand intérêt et se plaît à reconnaître le soin et l'habileté avec lesquels ils ont été exécutés.

M. de Guilhermy lit un rapport [1] sur les résultats de la mission

[1] Voir ci-après, p. 68.

Digitized by Google

de M. Fichot et soumet à la section diverses propositions qui sont adoptées.

La section proposera en outre au comité l'impression *in extenso* de ce rapport, dont elle met la lecture à l'ordre du jour de la prochaine réunion générale.

MM. Victor Foucher et de Contencin demandent que le rapport de M. de Guilhermy soit accompagné des *fac-simile* de quelques-uns des monuments épigraphiques les plus remarquables recueillis par M. Fichot. Ces planches pourraient être gravées au trait seulement.

Un membre craint que ces *fac-simile* ne fassent double emploi avec ceux qui devront être publiés dans le recueil des inscriptions.

M. le président fait observer qu'il n'y a encore de décision prise à l'égard des *fac-simile* à joindre au recueil des inscriptions, que pour ce qui a trait à la paléographie proprement dite. La commission nommée pour examiner la proposition faite par M. de Laborde, de publier les ornements des inscriptions, n'a point encore fait son rapport. Rien ne s'oppose à ce que la section exprime le désir de voir quelques planches servir de complément au rapport de M. de Guilhermy. M. le ministre décidera si cette demande peut être accueillie.

La proposition sera portée devant le comité dans les termes qui précèdent.

M. Vincent fait hommage, au nom de l'auteur, M. Delalo, des premières livraisons d'un ouvrage qui a pour titre : *Hesdin pittoresque.*

M. de Nieuwerkerke se charge d'examiner cette publication.

Correspondance.

M. l'abbé Cochet renvoie une note de M. Ramé relative aux croix de préservation placées sur les morts au moyen âge, qui lui avait été communiquée comme ayant lui-même appelé l'attention sur cet ancien usage [1]. M. l'abbé Cochet est d'avis que les nouveaux documents signalés par M. Ramé méritent de trouver place dans le Bulletin; mais il serait nécessaire d'y joindre en même temps

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 306.

Digitized by Google

le dessin qui les accompagne et qui pourrait être gravé sur bois dans le texte.

Cette proposition sera soumise par la section à l'approbation du comité.

M. de Linas remplit la promesse qu'il avait faite[1], d'adresser, pour la bibliothèque du comité, des photographies des dessins exécutés par lui, en 1856, d'après une collection de portraits du XVIe siècle, aux trois crayons, appartenant à la bibliothèque publique de Lille. Cet envoi se compose de dix-sept photographies.

La section prie M. le ministre de vouloir bien transmettre ses remercîments à M. de Linas.

M. de la Fons de Mélicocq envoie de nouveaux documents intéressant l'histoire de l'artillerie aux XVe et XVIe siècles.

Renvoi à M. le colonel Favé.

M. Jeantin adresse une esquisse archéologique et historique sur l'église de Notre-Dame d'Avioth (canton de Montmédy), composée de concert avec M. Ottman.

M. de Guilhermy est prié d'examiner ce travail.

M. de Jussieu transmet une empreinte d'un sceau de l'*ostiarius* de l'archevêque de Bordeaux.

M. de la Grange se charge de rendre compte de cette communication, ainsi que d'une notice sur la chartreuse du Glandier, envoyée par M. Combet et accompagnée d'une empreinte du grand sceau de la chartreuse.

M. Godard-Faultrier transmet quelques détails sur la découverte d'un tombeau trouvé dans le chœur de l'ancienne abbaye de Saint-Serge, à Angers.

Renvoi à M. Alb. Lenoir.

M. Amé donne avis d'une découverte analogue à la précédente qui a eu lieu, au mois de décembre 1856, à Bessy-sur-Cure, près Vermenton (Yonne). Un déblai exécuté devant la façade de l'église a amené la rencontre d'une tombe de pierre blanche, en forme d'auge, plus large à la tête qu'aux pieds et couverte de striures. Une espèce de croix, qui se trouve figurée sur un des côtés, pourrait faire supposer que cette tombe était chrétienne. Cependant on en voit de semblables à Quarré-les-Tombes sur des monuments qui sont évidemment romains.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 230.

Digitized by Google

La tombe dont il s'agit était placée sens dessus dessous et recouvrait un squelette qui reposait dans la terre même, la tête appuyée sur une pierre légèrement concave et maintenue de chaque côté par deux autres pierres fichées en terre. La main droite était posée sur la poitrine, la gauche étendue le long du corps, etc.

La Société des sciences morales, des lettres et des arts du département de Seine-et-Oise, adresse une copie du rapport qui lui a été fait par M. Bouchitté sur une sépulture gallo-romaine trouvée sur la colline de Marly-le-Roi, en janvier 1856. Elle était située à une très-faible distance d'un dolmen découvert en 1844 et qui a été décrit à cette époque par M. Boisselier.

M. Bouchitté envoie en même temps le croquis de deux monuments druidiques, un dolmen et une pierre levée, dont il a constaté l'existence en 1853 aux environs de Chartres.

M. de Girardot adresse le calque d'un dessin qui accompagne un marché passé en 1570 avec un maître charpentier, et qui représente une machine employée à Nantes, à cette époque, pour élever les matériaux de construction.

M. l'abbé Robert envoie le dessin d'un coin, ou hachette gauloise, trouvé par lui sur le territoire de la commune de Beaulencourt (Pas-de-Calais).

Dépôt aux archives des communications de MM. Amé, Bouchitté, de Girardot et l'abbé Robert.

M. l'abbé André signale la découverte faite, dans l'ancienne cathédrale d'Apt, de manuscrits de plain-chant en neumes. Ce fait est connu depuis longtemps déjà; mais par suite de la prolongation des vacances du comité, la lettre du correspondant, quoique écrite au mois de juillet, n'avait pu jusqu'ici être communiquée à la section d'archéologie.

Remercîments.

A M. L. Renier sont envoyées des communications relatives aux inscriptions romaines de la Gaule, faites par MM. Allmer, Amé, Maurice Ardant, Ch. Arnault, Bouillet, l'abbé Canéto, l'abbé Dassy, Hucher, de Lhotellerie, A. Macé, l'abbé Rouchier et Tournal.

M. l'abbé André signale deux cippes avec inscriptions votives qui se voient dans la crypte de l'ancienne cathédrale d'Apt. L'humidité du lieu ne lui a pas permis d'en prendre d'estampages.

Le même correspondant annonce la découverte qui a été faite,

Digitized by Google

il y a quelques mois, au hameau de Sainte-Colombe, sur le Mont-Ventoux, de deux inscriptions antiques; l'une d'elles a malheureusement été brisée par les ouvriers.

Remercîments.

La section pense que M. Deloye pourrait être invité à procurer au comité des estampages des deux cippes de l'église d'Apt, et elle prie M. le ministre de lui transmettre cette demande.

M. de Guilhermy est chargé de prendre connaissance d'un certain nombre d'envois relatifs à la deuxième et à la troisième partie du recueil des inscriptions de la Gaule et de la France. Ces communications sont dues à MM. l'abbé André, Benoît, Combet, Conny, Doinat, Dumoutet, Fleury, de Girardot, Hubert, Jacquemin, Marc, Nozot, l'abbé Renon, l'abbé Richard, Rosenzweig, de Soultrait, Soyer-Willemet, Viollet-le-Duc, et à la Société archéologique de Sens.

Rapports.

M. Chabouillet rend compte d'une communication de M. Revoil, à qui le comité est redevable d'une description et des empreintes des sceaux conservés au musée d'Aix[1]. « Il n'est pas besoin de faire remarquer, dit M. le rapporteur, combien la publication des catalogues des richesses archéologiques de tout genre que renferment les établissements publics des départements serait désirable. Le jour où la France présentera des inventaires de ces diverses collections, les sciences historiques auront fait un pas immense. Il y a lieu, par conséquent, de féliciter M. Revoil d'avoir apporté son tribut à cette grande œuvre; mais, en même temps, il serait bon de l'inviter à compléter son travail, dont quelques parties auraient besoin d'être accompagnées d'indications plus détaillées. Ainsi, pour le sceau de la collégiale de Saint-Martin, on regrette de ne pas trouver la mention de la localité où est située cette collégiale. Ce renseignement eût été nécessaire en raison du grand nombre d'églises placées sous le vocable de Saint-Martin. »

Conformément aux conclusions de M. Chabouillet, des remercîments sont adressés à M. Revoil pour cette intéressante communi-

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 388.

Digitized by Google

cation, et les empreintes transmises par le correspondant seront déposées à la bibliothèque du comité.

Le dépôt aux archives est également proposé par le rapporteur à l'égard de la description, donnée par M. Beauchet-Filleau, d'un tombeau gaulois, découvert près de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Communication de cette note pourrait être donnée à M. l'abbé Cochet, dans le cas où il n'aurait pas eu connaissance de la découverte. Ces conclusions sont adoptées.

Même dépôt aux archives pour les renseignements transmis par M. le docteur Long, sur des monnaies découvertes en Dauphiné, au sommet de la montagne du Glandat. Cette trouvaille est plus importante par le nombre que par l'intérêt de la plupart des pièces. En effet, toutes ces monnaies sont connues.

M. de Contencin, auquel avait été renvoyé un mémoire de M. de la Quérière relatif à l'achèvement de la flèche en fer fondu de la cathédrale de Rouen, déclare que le projet d'élever une semblable aiguille est complétement abandonné par l'administration. Le manque de fonds a seul empêché jusqu'ici d'opérer la démolition de la partie déjà construite.

M. de Contencin entretient la section d'un conflit qui s'était élevé au Puy entre l'architecte diocésain et M. Aymard, correspondant du comité, à l'occasion d'une inscription romaine qui se trouvait engagée dans le soubassement de l'église. Les difficultés ayant été aplanies, l'inscription a pu être déchiffrée dans son entier.

M. Renier, à qui cette inscription a déjà été communiquée, en signale l'importance.

M. de Contencin annonce ensuite que la châsse de saint Alban, qui avait été l'objet d'une précédente communication de sa part[1], est définitivement devenue la propriété de la fabrique de la cathédrale de Troyes. La conservation s'en trouve par conséquent assurée.

Enfin M. de Contencin fait encore connaître que la petite chapelle de Saint-Ninien, à Roscoff[2], a été rachetée par le conseil général du département du Finistère et sera rendue au culte. M. le ministre a accordé un secours suffisant à cet effet.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 287.

[2] *Ibid.* p. 672.

Digitized by Google

M. de la Grange propose la publication dans le Bulletin de la note de M. Hucher sur les enseignes féodales et de juridiction, que le correspondant croit avoir été portées par des hommes ou par des animaux, enseignes analogues à celles que les pèlerins fixaient à leurs chapeaux, et qui étaient aussi appliquées sur des édifices. Cette note devra être accompagnée de bois reproduisant les spécimens d'enseignes fournis par M. Hucher; mais M. le rapporteur croit devoir faire une réserve au sujet de l'attribution, à la maison de Châtillon, des armoiries de l'un de ces spécimens. Cette attribution ne pourrait être vraie qu'autant que le champ de l'écu serait de vair; et, d'après le dessin, il semblerait qu'il est chargé de *tau* ou croix potencées.

M. de la Grange présente en outre les observations qui suivent sur diverses communications de M. Maurice Ardant:

« A l'égard de la trouvaille d'une quinzaine de deniers d'Hugues, comte de la Marche, faite sur les confins du département de la Corrèze, prier le correspondant de vérifier s'il y a des variétés parmi ces deniers.

« Au sujet de la découverte de testons d'argent à Tersannes, demander une empreinte ou un moulage du teston de François Ier à la couronne radiée.

« En ce qui concerne les monnaies anglo-saxonnes découvertes au Dorat, cette trouvaille serait en effet fort curieuse, si M. Maurice Ardant ne s'est pas trompé en croyant reconnaître les types des cinq rois de l'heptarchie saxonne qui se sont succédé de 867 jusqu'à 946.

« Quant aux pièces, provenant de la même découverte, qui portent *archiepiscop.* et *moneta*, on ne peut les attribuer qu'aux archevêques de Cantorbéry des VIIIe et IXe siècles. Il serait du reste intéressant d'avoir des calques ou des empreintes de toutes ces pièces, dont les légendes présentent beaucoup de monogrammes.

« La dernière communication relative à la numismatique a pour objet des découvertes de monnaies antiques sans grande rareté. Il y aurait lieu cependant de demander au correspondant le dessin du reliquaire avec le gros de saint Louis, et celui de la monnaie d'argent avec FLORENTIUS, ℞ TURONUS. Florent de Hainaut, prince d'Achaïe (1291-1297), a frappé des châtels tournois, mais en billon.

« M. Ardant parle aussi d'un triens mérovingien, qui porte RACIATE. VICO. — ETARANVS, et l'attribue à Rasez, ancienne localité du

Digitized by Google

Limousin? On connaît déjà deux tiers de sol d'or avec Raciate, dont les monétaires sont *Theodoricius* et *Mallesti;* ils avaient été attribués, soit à Retz, soit à Rezé, en Poitou.

« Le correspondant a envoyé une description intéressante d'un petit médaillon d'or qui lui appartient, et qui était destiné à être porté suspendu à un cordon. Il ajoute que la petitesse de ce bijou ne permet pas de le dessiner. M. le rapporteur fait remarquer que rien n'empêche de le reproduire sur une grandeur double ou triple.

« Même invitation à M. Ardant de ne pas oublier sa promesse de faire dessiner le coffret en plomb, qu'il croit être une boîte aux hosties de l'église de Saint-Martial, ainsi que la croix de l'église d'Eymoutiers. Pareille recommandation au sujet des croquis de lampes d'églises, cités à l'occasion de la description d'une cassette ou reliquaire que possède la compagnie des pénitents blancs de Limoges, et sur laquelle est inscrit un distique en vers léonins. Enfin le correspondant est encore prié de réaliser sa promesse d'envoi d'une liste de noms d'artistes émailleurs, qu'il annonce avoir relevés dans le cours de ses travaux comme archiviste.

« La lettre de M. Maurice Ardant contient encore une observation relative à l'analogie qui a été reconnue exister entre les signes d'appareilleurs, du xiiie au xve siècle, qui se trouvent en Espagne, et ceux qui étaient en usage en France, à la même époque[1]. Le correspondant fait remarquer, à cette occasion, que le Limousin a longtemps envoyé des émigrants pour faire les semences, les moissons et les constructions au delà des Pyrénées, et qu'il est resté dans le langage, des deux côtés de ces monts, de nombreuses traces de ces rapports des deux populations. »

M. Mérimée rend compte de deux communications de M. Champollion-Figeac, bibliothécaire du château de Fontainebleau. La première a pour objet l'exploration d'un terrain situé dans la commune de Cely (canton de Melun), où, en extrayant du sable, on avait découvert deux squelettes portant chacun un collier et un bracelet en bronze. Ces squelettes étaient enfouis à $0^{m},60$ seulement au-dessous du sol, et parallèlement couchés à $0^{m},50$ de distance, la tête regardant le midi; des pierres maniables étaient réunies et amoncelées autour des squelettes, auxquels elles res-

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 729.

Digitized by Google

vaient de cercueils. M. Champollion, chargé par le préfet de se rendre sur lieux, ayant appris que des découvertes analogues avaient déjà eu lieu plusieurs fois dans cette localité, fit exécuter devant lui une nouvelle fouille, qui eut pour résultat la rencontre d'un troisième squelette, portant aussi un collier de bronze. Ces derniers ossements paraissaient être ceux d'une jeune femme, tandis que les premiers indiquaient des hommes robustes et dans la force de l'âge.

M. Champollion conclut de ce qui précède, et en s'appuyant sur quelques autres indices, que la sablière où se sont rencontrés ces ossements fut autrefois un cimetière gaulois, à l'usage d'une population agglomérée dans un lieu dont il ne reste aucune trace. Cette supposition est très-admissible et même probable. Toutefois, M. Mérimée pense que M. Champollion se montre peut-être un peu trop affirmatif à cet égard.

La seconde communication comprend un rapport de M. A. Carro, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, adressé au préfet de Seine-et-Marne, sur la découverte d'un dolmen situé sur le territoire de la commune de Rumont, et qui était resté inconnu jusqu'ici. A ce rapport est jointe une note de M. Champollion, qui indique les précautions à prendre dans le cas où l'on voudrait pratiquer des fouilles sous le monument. M. Mérimée propose d'imprimer dans le Bulletin le rapport de M. Carro.

Enfin, le rapporteur pense qu'il ne faut accepter qu'avec réserve l'opinion de M. Aug. Pelet, au sujet d'un torse d'enfant en marbre blanc, trouvé à Nîmes en construisant un aqueduc. Les conjectures du correspondant sont ingénieuses, mais elles ne reposent pas sur des données assez positives.

Les diverses conclusions de M. Mérimée sont adoptées.

M. L. Renier propose la publication dans le Bulletin d'une note de M. l'abbé Cochet sur la sépulture d'un jeune guerrier franc, découverte à Envermeu, en 1856. Il serait nécessaire que ce travail fût accompagné d'un dessin sur bois, qui pourrait être utilisé plus tard pour les instructions sur l'archéologie franque.

Le rapporteur fait connaître que le mémoire sur Uggade, dont l'insertion au Bulletin avait été décidée sur sa proposition[1], a été

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 350.

Digitized by Google

publié par M. l'abbé Cochet dans ses Études sur les cimetières francs et mérovingiens. La décision du comité se trouve par là être annulée.

M. Renier propose ensuite le dépôt aux archives de la notice de M. André Durand sur un ancien établissement militaire situé à San-Piero-in-Campo (île d'Elbe), et que le correspondant considère comme un camp romain.

Semblable dépôt est encore proposé par le rapporteur à l'égard des deux extraits que M. Bizeul a adressés de sa monographie sur Corseult (Côtes-du-Nord), l'un concernant l'inscription de Silicia, l'autre relatif à la tour octogonale, de construction romaine, qui existe au Haut-Bécherel.

M. Renier termine ses rapports en donnant un aperçu sommaire des importants résultats, pour l'épigraphie, qu'ont produits les fouilles exécutées au Puy, aux frais et par les soins de la Société d'agriculture, sciences, etc. de cette ville. Il pense que cette société mériterait de recevoir quelques encouragements et demande, en conséquence, au comité, de la recommander à la bienveillance de M. le ministre.

La section donne son adhésion à toutes ces propositions.

La séance est levée à cinq heures.

IX.

RÉUNION GÉNÉRALE DU COMITÉ.

Séance du 23 mars 1857.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Le procès-verbal de la séance générale du 26 janvier 1857 est lu et adopté.

Le secrétaire donne connaissance de l'état des impressions. L'*Histoire de la guerre de Navarre en 1276 et 1277 par Guillaume*

Digitized by Google

Anelier de Toulouse, publiée par M. Fr. Michel, a été complétement imprimée pendant l'interruption des séances du comité.

Le secrétaire donne également l'indication d'une partie des ouvrages offerts au comité depuis l'entrée en vacances au mois d'août 1856[1].

M. Guigniaut rend compte des travaux de la section de philologie dans ses séances des 2 février et 2 mars.

La section invoque une précédente décision du comité [2] et demande à celui-ci de proposer à M. le ministre la publication immédiate, dans la collection des documents inédits, du *Mystère du siége d'Orléans*.

Le comité adhère à ces conclusions.

La section de philologie propose elle-même au comité d'entendre la lecture d'un rapport qui lui a été présenté par M. de la Villegille sur la situation du travail préparatoire relatif au recueil des chants populaires. Elle demande en outre l'insertion de ce rapport au Bulletin.

Le secrétaire présente le résumé des travaux de la section d'histoire depuis la reprise des séances du comité.

La section a renvoyé plusieurs projets de publication à l'examen de commissaires, dont elle n'a pu encore entendre les rapports. Les seules propositions qu'elle ait à soumettre à la ratification du comité ont pour objet la publication, dans le Bulletin, des documents ci-après :

Lettres de Louis Racine et du chevalier de Bauffremont à Charles-Louis de la Fontaine, petit-fils du fabuliste;

Lettre de Voltaire à la princesse d'Orange;

Relation de la réception faite à Arles, en 1614, à François-Alexandre-Paris de Lorraine, chevalier de Guise, et de la mort de ce prince, tué par accident, quelques jours après, au château des Baux;

Relation des derniers moments de Louis XIV, extraite d'une lettre particulière du temps;

Comptes des dépenses faites à Nantes, en 1626, pour l'exécution du comte de Chalais;

Charte inédite de Saint-Bernard, abbé de Clairvaux, à l'occa-

[1] Voir ci-après, p. 51.

[2] *Bulletin du comité*, t. II, p. 203 et 286.

Digitized by Google

sion d'un procès des chanoines de Toussaint-en-l'Ile de Châlons-sur-Marne;

Charte de Guillaume, comte d'Aumale, qui statue sur un différend soulevé par une donation faite à l'abbaye de Lannoy (1166);

Documents relatifs à l'histoire de la ligue à Amiens, faisant suite à ceux précédemment publiés dans le Bulletin.

La section propose également l'impression textuelle d'un rapport de M. J. Desnoyers sur des communications de MM. Marchegay et de la Fons de Mélicocq.

Ces diverses propositions sont adoptées par le comité.

M. le marquis de la Grange réclame, au nom de la section d'archéologie, la sanction du comité pour les résolutions qui suivent :

Recommander à la bienveillance de M. le ministre la Société d'agriculture, sciences et arts du Puy, qui mérite de recevoir une lettre de félicitations et des encouragements pour le zèle qu'elle apporte à faire exécuter des travaux de recherches d'anciens monuments.

Insertion dans le Bulletin de :

Rapport de M. de Bastard sur une crosse d'abbesse signalée par M. l'abbé Cochet : ce travail, qui forme un second complément au rapport du même membre sur la crosse de Tiron, devra être accompagné d'un bois reproduisant la crosse;

Dessin et notice d'un coffret en bois du XIIIe siècle, par M. de la Villegille ;

Note de M. Ramé relative aux croix d'absolution placées sur les morts, avec la reproduction sur bois d'une miniature extraite d'un livre d'heures ayant appartenu à Jean Talbot;

Notes de M. Hucher sur les enseignes féodales et de juridiction, accompagnées de quelques spécimens sur bois;

Note de M. l'abbé Cochet sur la sépulture d'un jeune guerrier franc, trouvée à Envermeu en septembre 1856 : également avec gravures sur bois;

Rapport de M. Dumoutet sur une découverte de peintures murales du XIIe et du XVe siècle dans l'église de Charly (Cher);

Note ou rapport de M. Carro, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences, etc. de Meaux, sur la découverte d'un dolmen dans la commune de Rumont (Seine-et-Oise).

Le comité adhère à toutes ces propositions.


Digitized by Google

M. de la Villegille donne lecture de son rapport sur la situation du travail préparatoire relatif au recueil des poésies populaires. Ce rapport sera imprimé dans le Bulletin[1].

M. de Guilhermy lit également un rapport déjà soumis par lui à la section d'archéologie, qui en approuve les conclusions. Ce rapport a pour objet de faire connaître les résultats qu'a produits la mission de M. Fichot, auquel avait été confié le soin de prendre des estampages des inscriptions qui existent encore dans la circonscription de l'ancien diocèse de Paris.

La lecture de ce rapport est entendue avec d'autant plus d'intérêt que de curieux spécimens des estampages exécutés par M. Fichot sont exposés dans la salle où se tient la séance, et permettent de mieux saisir les explications de M. de Guilhermy.

Le comité adopte les conclusions de ce rapport ainsi que l'avait fait la section d'archéologie. Il se plaît également à ratifier les éloges dont les travaux de M. Fichot ont été l'objet de la part de cette section.

Le rapport de M. de Guilhermy sera imprimé dans le Bulletin[2]. Le comité aurait désiré qu'il fût possible d'y joindre quatre planches au trait qui reproduiraient les monuments les plus intéressants de la collection d'estampages rapportée par M. Fichot.

A l'occasion du passage du rapport de M. de Guilhermy qui concerne les pierres tumulaires de Gercy, M. du Sommerard fait observer que l'administration a cherché à en faire l'acquisition, mais que les prétentions du propriétaire ont été d'une exagération telle qu'il a fallu abandonner ce projet quant à présent, sauf à le reprendre lorsqu'on ne demandera plus qu'un prix raisonnable de ces tombes.

Conformément aux propositions faites par les sections d'histoire et d'archéologie, le comité annule les décisions qu'il avait prises au sujet de l'insertion, dans le Bulletin, du *Paast de la vicomté le roi*, et du Mémoire de M. l'abbé Cochet sur l'emplacement de cienne Uggade, qui ont été publiés en dehors du comité. Il prend encore le même parti à l'égard du tableau de fondation du musée de Bâle, qui doit être donné par M. Gailhabaud dans son *Architecture du ve au xviie siècle*, etc.

La séance est levée à quatre heures et demie.

[1] Voir ci-après, p. 57.

[2] *Idem*, p. 68.

Digitized by Google

Ouvrages offerts au comité.

Abbés (Les) de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments de ce monastère, par M. Henri de Laplane, seconde et dernière partie. Saint-Omer, 1856; un vol. in-8°, avec planches.

Alise, études sur une campagne de Jules César, par M. Rossignol. Dijon-Paris, 1856; in-4°, avec planches.

Almanach de Provence, historique, littéraire et biographique, fondé et publié par M. Alexandre Gueidon fils, 2e année, 1857. Marseille, 1857; in-8°.

Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments. — Diocèse de Saint-Brieuc, par MM. J. Geslin de Bourgogne, et A. de Barthélemy. Tome II. Paris-Saint-Brieuc, 1856; 1 vol. in-8°, avec planches.

Antiquités gallo-romaines de la ville du Puy, par M. Aymard. Le Puy, 1856; br. in 8°. (Extrait du journal *La Haute-Loire.*)

Bauriss des Klosters St-Gallen vom Jahr, 820 im Fac-simile herausgegeben und erläutert, von Ferdinand Keller. Zurich, 1844; in-4°, avec un plan.

Chansons (Six) populaires de l'Angoumois, recueillies et annotées par M. Eusèbe Castaigne. Angoulême, 1856; br. in-8. (Extrait du *Bulletin de la Société hist. et arch. de la Charente,* et tiré à cent exemplaires.)

Chants populaires des Flamands de France, recueillis et publiés par M. E. de Coussemaker, 3e et 4e livraison, 1856. Gand, 1856; gr. in-8°.

Ciboire (Un) symbolique en style du XIIIe siècle, — orfévrerie de M. Trioullier, de Paris, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Angoulême, br. in-4°, avec planche.

Collection de livres introuvables, provenant du cabinet de feu M. Anne-Robert-Jacques Turgot, bon de l'Aulne, etc. (M. Eusèbe Castaigne). Angoulême; 1856; br. in-8°. (Ext. du *Bulletin de la Société hist. et arch. de la Charente.*)

Côtes-du-Nord (Les). Histoire et géographie de toutes les villes et communes du département, par M. Benjamin Jollivet. Tome III. Guingamp, 1856; 1 volume in-8°, avec planches.

Description des médailles, jetons, monnaies du règne de S. M. l'Empereur Napoléon III, précédée des pièces de la représentation et de la présidence, par M. C. Verly. Livraisons 1 à 12. Lille, 1853; in-8°, avec planches.

Discours sur la destruction de l'empire d'Orient, par M. l'abbé Jules Corblet. Amiens, 1856; br. in-8°.

Danes (Les) du nord de la France, leur passé et leur avenir (M. L. de Baecker). Dunkerque, 1856; br. in-8°.

Église d'Ablain-Saint-Nazaire, par M. Achmet d'Héricourt. Arras, 1856; br. in-4°, avec 2 planches.

Encore un poids monétiforme inédit du midi de la France, par M. le b[on] Chaudruc de Crazannes; br. in-8°, avec planche. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*.)

Essai historique sur l'abbaye de Solesme, suivi de la description de l'église abbatiale, avec l'explication des monuments qu'elle renferme (M. l'abbé Renon). 3[e] édition. Le Mans, 1856; in-8°.

Essai sur le symbolisme chrétien dans les œuvres d'art, par M. l'abbé X. Barbier de Montault. Nîmes, 1855; br. in-8°.

Étude sur dom Jacques Coëne, abbé de Marchiennes, 1501-1542, par M. Charles de Linas. Amiens, 1856; br. in-8°, avec un plan.

Études historiques et archéologiques sur les châteaux féodaux de l'ancienne province d'Auvergne, par M. Émile Mallay, livraisons 1 à 4. Clermont-Ferrand, 1855; in-4°, avec planches.

Études historiques sur le Forez, chronique des châteaux et des abbayes, par M. de la Tour-Varan, t. I. Saint-Étienne, 1854; 1 vol. avec planches.

Explication d'une inscription singulière, qui se voyait autrefois sur le fronton de l'église de Notre-Dame-de-la-Vie, à Vienne, en auphiné. par M. Alfred de Terrebasse. Lyon; br. gr. in-8°.

Géographie historique du département des Ardennes, etc. par M. Jean Hubert, nouvelle édition, accompagnée d'une carte du département des Ardennes. Charleville, 1856; 1 vol. in-8°.

Guide archéologique dans Nevers, par M. le c[te] George de Soultrait. Nevers, 1856; 1 vol. in-18.

Histoire de Charleville, depuis son origine jusqu'en 1854, par M. Jean Hubert. Charleville, 1854; 1 vol. in-12, avec deux plans.

Instruction (De l') des sourds-muets, par M. L. de Baecker. Bergues; br. in8°.

Lettre à M. Hucher, du Mans, sur une médaille gauloise, anépigraphe, inédite, au type du cheval surmonté de l'aigle éployé ou supervolant, par M. le b[on] Chaudruc de Crazannes. In-8°. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2[e] série.)

Lettres à M. le rédacteur du Droit commun, *sur quelques prières*

Digitized by Google

populaires du Berry, par M. Charles Ribault de Laugardière. Bourges, 1856; br. in-8°.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Fünfter Band. Zürich, 1852; 1 vol. in-4°.

Notice historique et archéologique sur Notre-Dame de Dax, par J.F. Pédegert (envoi de M. Dompnier). Dax, 1849; br. in-8°.

Notice historique sur le prieuré de Condes, etc. par M. l'abbé R. A. Bouillevaux, ornée de dessins de M. Hector Guyot. Paris, 1856; 1 vol. in-8°.

Notice sur Antoine de Caulincourt, official de Corbie (1521-1540), par M. J. Garnier. Amiens, 1856; br. in-8°.

Notice sur Corbie, comprenant quelques documents historiques, etc. à l'occasion de l'inauguration de l'hôtel de ville, par M. le b^on^ C. de St-A. (Cayx de Saint-Aymour.) Amiens; br. in-8°.

Notice sur la fondation de l'hôpital Saint-Jean, de l'hospice de la Miséricorde et du dépôt de charité de Perpignan; suivie d'une notice sur le donjon de la citadelle de Perpignan, par M. Joseph-Emmanuel Sirven. Perpignan, 1856; br. in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*)

Notice sur l'église d'Avesne-le-Comte, par M. Charles de Linas. Arras, 1856; br. in-4°, avec deux planches.

Notice sur l'église paroissiale de Lestrem (Pas-de-Calais), par M. Ch. de Linas. Arras, 1856; br. gr. in-8°, avec planche.

Notice sur les archives de l'église de Saint-Martin de Vendôme, par par M. A. de Martonne. Blois; br. in-8° (tirée à vingt-cinq exemplaires).

Nouveau Spon (Le) ou manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais, par M. Monfalcon. Lyon, 1856; 1 vol. gr. in 8°.

Observations sur la chronique de Cousinot, par M. Vallet de Viriville. In-4°. (Extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

Ouvrages alchimiques attribués à Nicolas Flamel, par M. Vallet de Viriville. Paris, 1856; br. in-8°. (Extrait du XXIIIe vol. des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.)*

Plutarque provençal; vies des hommes illustres de la Provence ancienne et moderne, recueillies et publiées par M. Alexandre Gueidon; nouvelle édition. Marseille, 1857; br. gr. in-8°. (Julien-Clément Roulet-Bachelou.)

Poésies béarnaises, avec la traduction française, lithographies et

musique (M. E. Vignancour, éditeur). 2ᵉ édition, Pau, 1852; 1 vol. in-8°.

Poëtes lyonnois du XVIᵉ *siècle* (prospectus par Louis Perrin), 1856; br. in-8°.

Prières et cérémonies de la consécration d'une église d'après le pontifical romain, etc. suivies d'une explication sur le symbolisme de ces cérémonies, par M. l'abbé A. J. Crosnier. Nevers, 1856; 1 vol. in-12.

Procès-verbal de la reconnaissance des sépultures de Marguerite de Bourbon, duchesse de Savoie; de Philibert le Beau, duc de Savoie; de Marguerite d'Autriche, sa femme; et de la translation dans de nouveaux cercueils des restes mortels des deux princesses. Bourg, 1856; br. in-4°.

Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, à M. le préfet, pour l'année 1856, par M. A. de Martonne. Blois, 1856; br. in-8°.

Recherches archéologiques dans la Haute-Loire. (*Antiquités gallo-romaines dans la ville du Puy. — Découverte d'inscriptions gallo-romaines au village de Polignac. — Fouilles dans l'abîme de Polignac*), par M. Aymard. Le Puy, 1856; br. in-8°. (Extrait du journal *L'Annonciateur de la Haute-Loire.*)

Registres des officialités de Chartres, par M. Lucien Merlet; br. in-8°. (Extrait du tome II de la IVᵉ série de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

Revue archéologique, etc. publiée par M. A. Leleux, 13ᵉ année, 4ᵉ, 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 8ᵉ et 9ᵉ livraison. Paris, 1856; in 8ᵉ, avec planches.

Revue des Opera diplomatica *de Miræus sur les titres reposant aux archives départementales du Nord, à Lille*, par M. A. Le Glay. Bruxelles, 1856; in-8°.

Rymes de gentile et vertvevse dame D. Pernette dv Gvillet, lyonnoise (édité par M. Monfalcon). A Lyon, par Louis Perrin, imprimeur, 1856; petit in-8°.

Saint Vincent de Sentes, patron de Dax, et sa cathédrale; étude historique et archéologique, par M. Auguste Dompnier. Dax, 1855; in-8°, avec planches.

Sceau inédit de la reine Blanche, mère de saint Louis, par M. Auguste Moutié; br. in-8°, avec planche. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Sépultures gallo-romaines découvertes à Beauvais. — Épingle à che-

Digitized by Google

veaux de l'époque mérovingienne trouvée à Marseille (Oise), par M. Mathon. Beauvais, 1856; br. gr. in-8°, avec planches.

Table générale bibliographique des ouvrages publiés par M. le chevalier Joseph Bard (de la Côte-d'Or), dressée en 1855 et précédée d'une biographie, par M. Charles Aubertin. Vienne, 1855; br. in-8°.

Vitraux peints de la cathédrale du Mans (calques en couleur), par M. Hucher; 3 premières livraisons.

Publications de sociétés savantes.

Bibliothèque de l'École des chartes, 17° année, 4° série, tome II, 6° livraison, juillet-août; tome III, 1re livraison, septembre-octobre 1856. Paris, 1856; in-8°.

Bulletin de la Société académique de Laon, t. V. Laon, 1856; 1 vol. in-8°, avec planches.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 24, 1er et 2° trimestre de 1856. Orléans, 1856; br. in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de Sens, années 1854 et 1855. Sens, 1855; 2 vol. in-8°, avec planches.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 2e série, t. I. Angoulême, 1856; 1 vol. in-8°, avec planches.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, t. VII, 1856, juin, juillet, août, septembre et octobre. Mende, 1856; in-8°.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2° série, t. IV, XII° vol. de la collection, 1er et 2° trimestre 1856. Le Mans, 1856; in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1856, nos 2 et 3. Amiens, 1856; in-8°.

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, 4° année, II° vol. 4° livraison, octobre-décembre 1855. Saint-Omer, 1856; br. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2° et 3° trimestre de 1856; br. in-8°.

Bullettino archeologico napolitano, nuova serie, publicato per cura di Giulio Minervi; anno II, semestre II; anno III, semestre I. Napoli, 1854; in-4°, avec planches.

Investigateur (L'), journal de l'Institut historique, 23° année, t. VI, 3° série, 259°, 260°, 261° et 262° livraison, juin-septembre 1856. Paris, 1856; in-8°.

Digitized by Google

Journal d'éducation populaire. — Bulletin mensuel de la Société pour l'instruction élémentaire, 4ᵉ série, août-septembre 1856, t. IV, nᵒˢ 8 et 9. Paris; br. in-8°.

Journal de la Société d'archéologie et du Comité du musée lorrain, 5ᵉ année : 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ numéro, août-novembre 1856; numéro supplémentaire, novembre 1856; br. in-8°.

Katalog der Bibliothek der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich. Zurich, 1855; in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, années 1855-1856, 2ᵉ livraison. Amiens, 1856; 1 vol. in-8°, avec planche.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences arts, et belles-lettres du département de l'Aube, t. XX de la collection, t. VII, 2ᵉ série, nᵒˢ 37 et 38, 1ᵉʳ et 2ᵉ trimestre de l'année 1856. Troyes, 1856; 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1ᵉʳ fascicule. Le Mans, 1855; in-8°.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, année 1855. Poitiers, 1856; 1 vol. in-8°, avec planches.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 3ᵉ série, IIᵉ vol., XXIIᵉ vol. de la collection, 1ʳᵉ livraison. Paris-Caen-Rouen, décembre 1856; in-4°.

Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, 1833-1834. Nancy, 1835; 1 vol. in-8°.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für Vaterländische Alterthümer) in Zürich. Band XI, Heft I. *Der Einfall der Sarazenem in die Schweiz um die Mitte des X. Jahrhunderts.* Zürich, 1856; br. in-4°.

Philippi Caurianæ de obsidione Rupellæ Commentarius. — Histoire du siége de la Rochelle, en 1573, traduite du latin de Philippe Cauriana. Publié par la Société littéraire de la Rochelle (M. L. Delayant). La Rochelle, 1856; 1 vol. in-8°, accompagné de plans.

Précis des travaux de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, de 1824 à 1828. Nancy, 1829; 1 vol. in-8°. *Idem,* de 1829 à 1832; avec planche. Nancy, 1833; 1 vol. in-8°.

Recueil d'édifices publics et particuliers, etc. de Lyon, publié par la Société académique d'architecture de Lyon, 1ᵉʳ cahier, 1846.

Recueil de l'Académie de législation de Toulouse, 1856, tome V. Toulouse, 1856; 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Revue agricole, industrielle et littéraire (Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes; directeur, M. U. Feytaud); 8e année, nos 1, 2, 3, 4 et 5, juillet-novembre 1856. Valenciennes, 1856; in-8°.

X.

Rapport fait à la section de philologie, le 2 février 1857, par M. de la Villegille, secrétaire du comité, sur la situation du travail préparatoire relatif au Recueil des poésies populaires.

Au moment où le comité se disposait à entrer en vacances, j'exposai sommairement à la section de philologie les résultats du classement, qu'elle m'avait chargé de faire, des diverses pièces adressées pour le Recueil des poésies populaires, et provisoirement mises en réserve à la suite d'un premier dépouillement. La section désira avoir un rapport écrit et plus détaillé, et elle décida qu'elle se réunirait en séance extraordinaire pour entendre la lecture de ce rapport. En même temps, elle accepta l'offre que je lui faisais de rechercher et de mettre à part, dans les envois qui n'avaient pas encore été examinés, les variantes des chants déjà réservés. Tel est le double objet du résumé que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à la section, et que l'interruption des séances du comité m'a seule empêché de lui présenter plus tôt.

§ I.

Il était nécessaire, avant tout, d'adopter un mode de classement pour les pièces ayant subi l'épreuve d'un premier examen, et il m'a paru que je devais prendre, pour base de mon travail, la division par classes, suivie par M. Ampère dans les Instructions spéciales qu'il avait été chargé de rédiger. Cette division est simple et facile : elle a reçu l'assentiment du comité, et elle a déjà servi de cadre pour toutes les communications un peu importantes de poésies populaires qui sont parvenues des départements.

Ce point une fois déterminé, j'ai procédé à la séparation des pièces, afin de pouvoir les grouper par nature de sujets, en con-

Digitized by Google

servant seulement les poésies qui avaient été mises de côté comme étant susceptibles, après révision, de figurer dans le recueil projeté. Les chants ainsi réservés ont été isolés toutes les fois qu'il ne s'est pas rencontré d'obstacles matériels, afin de pouvoir être réunis avec leurs analogues; mais chacun d'eux porte en tête, à l'encre rouge, le nom du correspondant ou de la personne qui l'a transmis, et l'indication du procès-verbal où se trouve mentionnée la décision dont il a été l'objet. Ce travail préliminaire a demandé beaucoup de temps, en raison du nombre considérable de morceaux sur lesquels il fallait répéter les indications; mais il était indispensable. Seul il permettait de remonter à l'origine de chaque pièce, et de connaître les motifs qui avaient déterminé à la mettre en réserve.

Il n'a pas toujours été possible d'isoler ainsi chaque morceau. Les auteurs des envois ont, le plus souvent, adressé des cahiers où les chants se suivent sans aucun intervalle. Quand cette difficulté s'est présentée, il a pu arriver que la même page contînt une pièce à conserver et d'autres pièces sans intérêt. Dans ces conditions, les morceaux sans valeur ont été sacrifiés sans qu'il en résultât aucun inconvénient; mais quand les poésies accolées offraient, au même degré, les caractères propres aux poésies populaires et appartenaient à des classes différentes, il a fallu recourir, pour chacune d'elles, à des bulletins séparés, contenant le titre et la désignation précise du chant auquel elles se trouvaient jointes. Par ce moyen, il sera toujours facile de retrouver le morceau ou la variante dont on aura besoin.

Tous les textes ou bulletins représentatifs des poésies populaires que le comité a examinées et mises en réserve ont ensuite été répartis entre les diverses classes auxquelles appartenaient ces poésies. Cette opération terminée, chaque catégorie a été successivement l'objet d'un second travail de classement, qui a consisté à grouper les chants n'offrant que des modifications d'une même idée. Ces variantes forment des liasses séparées, renfermées dans des chemises qui portent la dénomination du type et l'indication du nombre de variantes recueillies. Ces groupes de variantes, de même que les morceaux isolés de chaque classe ou catégorie, sont répartis sous treize enveloppes, correspondant aux treize divisions des Instructions.

Il restait encore à faire une sorte de catalogue abrégé de ces

Digitized by Google

nombreux spécimens de la chanson populaire en France. A cet effet, il a été placé, en tête de chacune des catégories, une indication des divers types de chants qu'elle comprend. Une seconde colonne fait connaître le nombre de variantes que fournissent, pour chacun des types, les communications reçues par le comité.

Au premier rang de ces communications et tout à fait hors ligne, se place la riche et précieuse collection que M. Rathery a si obligeamment mise à la disposition du comité. Fruit de quinze années de recherches, cette collection se présente toute préparée. Chacune des pièces dont elle se compose y est accompagnée de notes et d'éclaircissements qui prouvent le scrupule et la saine critique qui ont présidé à la formation du recueil. M. Rathery s'étant particulièrement attaché à réunir des chansons historiques, le mode de classement qu'il a adopté diffère de celui auquel le comité a adhéré. Une première division, subdivisée elle-même en plusieurs catégories, renferme les chants religieux, les chansons de fêtes, les chansons romanesques, satiriques, celles ayant trait à certaines circonstances de la vie privée; la seconde partie se compose des chansons historiques, c'est-à-dire qui se rapportent à des événements déterminés, ou dont la date se trouve fixée d'une manière presque assurée.

Mais la collection de M. Rathery ne se recommande pas seulement par le choix tout particulier des morceaux; son étendue en rend encore la communication doublement précieuse. Elle ne renferme pas moins, en effet, de 285 chants de diverses sortes. On comprend dès lors qu'il ne pouvait être question de changer ici matériellement l'ordre de classement suivi par l'auteur de la collection, et d'éparpiller dans de nouvelles catégories les chants qu'il avait recueillis. J'ai seulement fait une répartition fictive, et formé un catalogue à part qui établit la concordance entre les deux méthodes. Une feuille spéciale, jointe à chacune des treize sections où sont classés les envois mis en réserve par le comité, indique le nombre de morceaux qui, dans la collection de M. Rathery, se rattachent à cette section et, en même temps, le nombre de variantes qu'ils fournissent aux chants considérés comme des thèmes types[1].

[1] Un tableau spécial, joint au rapport, fait connaître numériquement com-

Digitized by Google

Une seule comparaison de chiffres donnera une preuve incontestable de l'importance de la collection formée par M. Rathery. Sur les 285 chants qu'elle renferme, 95 seulement étaient déjà parvenus au comité par d'autres sources. Ce sont donc 190 morceaux nouveaux à extraire de cette mine féconde.

Le nombre de pièces mises en réserve par le comité, dans les envois qui ont été l'objet de son examen, s'élevait, au 1er août 1856, à 446 chants types, qui comprenaient 837 variantes. Ces types sont, en général, bien tranchés; quelques-uns même forment des genres complets dont les morceaux indiqués comme variantes auraient pu, à la rigueur, être parfois considérés comme des textes de nature à servir de souche. C'est ainsi, par exemple, que les 49 noëls admis par la section de philologie à subir l'épreuve d'un second examen sont classés sous ce type unique : *noëls.*

Indépendamment des chansons classées directement dans les treize sections ou catégories, la section de philologie a encore mis en réserve, après un examen préalable sommaire, divers recueils plus ou moins considérables. Comme ils ont été mentionnés avec détail dans les procès-verbaux des séances, je n'ai à en faire ici qu'une simple énumération :

1° Chansons patoises et rondes recueillies par M. Hippolyte Fortoul à une époque bien antérieure au projet d'un recueil des poésies populaires.

2° Poésies rassemblées par M. Damase Arbaud pendant une mission dans le midi de la France. Ce premier envoi comprend 78 morceaux, presque tous accompagnés de la musique notée. Le second envoi, qui avait été annoncé par le correspondant, n'est point encore parvenu.

3° Un recueil de poésies populaires de la Corrèze, formé par les soins du recteur de l'académie. Ces poésies ont été annotées et mises en ordre par M. Lacombe, qui ajoute à son nom la qualité de *cultivateur.*

4° Deux recueils transmis directement à M. Ampère doivent être encore indiqués à la suite des communications qui précèdent : l'un, qui se compose de chansons du XVIIIe siècle, appartient à

ment se répartissent, entre les treize sections du classement des Instructions, les 285 chants de la collection de M. Rathery.

Digitized by Google

M. Muller, de Châtillon-sur-Loire; l'autre consiste en un certain nombre de traductions de chants bretons fournis par M. Luzel, professeur d'histoire à Pontoise[1].

Parmi les collections de poésies mises en réserve en totalité, sans que cependant le dépouillement en ait été fait autrement que très-superficiellement par la section de philologie, figure un dossier séparé qui renferme des chants alsaciens, bas-bretons, basques, corses, flamands et languedociens. D'après le plan provisoire du recueil, une section particulière doit, la section se le rappellera, être consacrée aux poésies populaires appartenant aux idiomes propres à ces contrées aujourd'hui réunies à la France.

Enfin des recueils imprimés, qui devront être consultés, se rattachent à cette même catégorie. Tels sont les *Poésies populaires de la Lorraine,* publiées par la Société d'archéologie de la Lorraine, l'*Album auvergnat* de M. Bouillet, divers recueils de noëls, etc.

§ 2.

J'aborde la seconde partie de mon travail, celle qui concerne les communications dont le comité n'a pu s'occuper encore, et dont j'avais à extraire les variantes des chants mis en réserve dans les envois antérieurs.

Le procès-verbal de la dernière séance tenue par la section de philologie, le 7 juillet 1856, fait connaître[2] combien il restait alors d'envois non dépouillés; mais de nouvelles communications ayant eu lieu depuis cette époque, j'ai eu en totalité à examiner les envois de

10 recteurs d'académie,
3 membres non-résidants,
44 correspondants,
Et 16 personnes qui, sans appartenir au comité, ont néanmoins voulu concourir à la publication projetée.

Les envois des recteurs comprennent 238 morceaux et 87 airs notés. Les variantes des chants précédemment mis en réserve et qui ont été classés à leur place sont au nombre de 70. En voici le relevé détaillé.

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 97.
[2] *Ibid.* t. III, p. 664.

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS.	AUTEURS DES ENVOIS.	NOMBRE de chants.	AIRS NOTÉS.	VARIANTES.
Basses-Alpes...	MM. Maurin, inspecteur primaire.....	18	12	2
Ardennes.....	Nozot, *idem*..................	81	45	13
Corrèze.......	Leymarie, instituteur à Tulle....	5	5	"
Gironde......	Brissaud, professeur d'histoire...	2	"	1
Loire-Inférieure	Grasset, instituteur primaire.....	12	"	"
Seine-Inférieure	Roger, inspecteur primaire......	5	4	1
	Joubin, *idem*.................	61	1	28
Vaucluse......	Authemas, *idem*...............	1	"	1
Vendée.......	Noblet, *idem*.................	12	2	6
Vienne.......	Berger, *idem*.................	12	12	5
Vosges.......	Papigny, *idem*................	17	6	7
	Thomas, *idem*................	12	"	6
	TOTAUX..........	238	87	70

M. Papigny a, en outre, envoyé un recueil de noëls imprimé à Épinal, et M. Joubin a signalé à l'attention du comité un volume intitulé : *La Normandie romanesque et merveilleuse*, publié par M[lle] Amélie Bosquet (chez Techener).

Deux des inspecteurs primaires qui figurent sur cette liste avaient déjà fait de précédents et importants envois. M. Leymarie avait adressé à M. le ministre de l'instruction publique un recueil de 80 chants récoltés par lui dans le département de la Corrèze. De même M. Nozot, avant de transmettre les quatre recueils qui renferment les 81 morceaux mentionnés ci-dessus, avait fait parvenir cinq premiers recueils où le comité a trouvé une quantité considérable de pièces à mettre en réserve. Cette communication, ainsi que les communications de MM. Maurin (Basses-Alpes) et Berger (Vienne), se recommande encore par le grand nombre d'airs notés qu'elle contient.

Les morceaux recueillis et communiqués par les membres non résidants et les correspondants s'élèvent au chiffre de 321, comprenant la musique notée de 101 airs. Sur ce nombre, 73 chants seulement sont des variantes de pièces déjà reçues. Le dépouillement à opérer des 248 chants restants permet d'espérer qu'il se rencontrera dans cette réunion de pièces une série de nouveaux thèmes de poésies populaires.

Ainsi que je viens de le faire pour les envois des recteurs, je

Digitized by Google

placerai ici un relevé sommaire des communications des membres non-résidants et des correspondants.

AUTEURS DES ENVOIS.	NOMBRE de chants.	AIRS NOTÉS.	VARIANTES.
MEMBRES NON-RÉSIDANTS.			
MM. Linas (De)	2	"	"
Petigny (De)	3	3	3
Soultrait (De)	8	6	1
CORRESPONDANTS.			
MM. André (L'abbé)	1	"	1
Arbaud (Damase)	1	"	"
Ardant (Maurice)	9	"	4
Baecker (De)	18	"	3
Barry	10	1	4
Barthélemy (Édouard De)	4	"	2
Beauchet-Filleau	7	"	"
Beauluère	7	6	3
Bizeul [1]	"	"	"
Blosseville (De)	5	"	"
Bonnélye	4	"	"
Boyer	49	"	5
Boys (Du). *Voir* Macé	"	"	"
Castelnau-d'Essenault	2	1	"
Charma	1	"	1
Dauvergne	1	"	"
Delalo	6	4	1
Deloye	10	"	"
Dufour	7	10	1
Duthilloeul [2]	"	"	"
Friry	3	"	"
Gendron	32	32	3
Gourgues (De)	14	"	3
Grésy	5	4	"
Héricourt (D')	1	"	"
Jacquet (L'abbé)	9	2	"
Lacombe	1	"	"
Laran	1	1	"
Le Bérichar	2	"	"
Levot	4	"	"
Macé et du Boys	10	"	1
A reporter	237	72	36

[1] Proverbes rimés.

[2] Note.

Digitized by Google

AUTEURS DES ENVOIS.	NOMBRE de chants.	AIRS NOTÉS.	VARIANTES.
CORRESPONDANTS. (Suite.)			
Report..................	237	72	36
Mallay..................................	1	1	"
Mellet (De)..............................	9	1	2
Mortreuil................................	1	1	"
Poquet (L'abbé)..........................	1	"	"
Rambaud..................................	1	"	"
Rheims (De Guignes de)...................	3	"	"
Richard..................................	13	"	"
Ring (De)................................	1	"	"
Robin (L'abbé)...........................	1	"	"
Rosenzweig (et commission du Morbihan).....	37	15	11
Simon....................................	1	"	"
Tisserand................................	15	11	2
TOTAUX..................	321	101	52

On remarquera, dans ce tableau, que les correspondants ont généralement pris en sérieuse considération la recommandation, souvent répétée, de joindre la musique aux paroles. Les communications de MM. de Petigny, de Soultrait, Beaulуère, Delalo, Dufour, Gendron, Grésy, Rosenzweig[1] et de l'abbé Tisserand, sont riches sous ce rapport. Il est seulement à regretter que les morceaux recueillis par M. Gendron ne rentrent pas mieux dans la catégorie des poésies réellement populaires. On ne saurait assurément regarder comme appartenant à ce genre, des chansons telles que *La Fille d'honneur, L'Ambassade de Boufflers*, etc.

Plusieurs indications d'ouvrages pouvant être utilement consultées pour le recueil des poésies populaires ont été données par MM. de Blosseville, Duthillœul et de Mellet.

M. Bizeul a adressé 116 proverbes rimés relatifs à l'agriculture, à la météorologie, à l'hygiène, etc. recueillis par lui dans le canton de Blain (Loire-Inférieure).

Seize personnes étrangères au comité ont voulu, comme je l'ai

[1] M. Rosenzweig déclare avoir été activement secondé dans sa recherche de chants populaires par les membres de la Société archéologique du Morbihan.

Digitized by Google

dit plus haut, prêter leur concours au recueil projeté. Elles ont adressé 135 morceaux de toute nature, parmi lesquels 25 sont accompagnés des airs notés. Je n'ai trouvé à relever dans ce contingent que 13 variantes; le résumé suivant fera connaître leur provenance.

AUTEURS DES ENVOIS.	RÉSIDENCE.	NOMBRE de chants.	AIRS.	VARIANTES.
MM. Borel-d'Hauterive	Paris	1	»	»
Boudant (l'abbé)	Chantelle (Allier)	9	3	1
Carnandet, conservateur de la bibliothèque	Chaumont	5	»	»
Chambeyron (l'abbé)	Lyon	2	»	»
Corblet (l'abbé)[1]	Amiens	»	»	»
Daviot, homme de lettres	Mâcon	3	»	»
Ebenne, ancien recteur	Paris	2	»	»
Forestié, neveu, imprimeur	Montauban	5	»	1
Kothén	Marseille	3	2	1
Laugardière (De), avocat	Bourges	83	»	5
Le Duc (Philibert), sous-inspecteur des forêts	Bourg	5	»	»
Ménard, ancien proviseur	Poitiers	5	20	3
Monin, professeur d'histoire	Besançon	8	»	»
Preux	Hazebrouck	4	»	1
Pallu, bibliothécaire	Dole	1	»	1
Mme Ravary, directrice des postes	La Palisse	1	»	»
M. Verneuil[2]	Paris	»	»	»
TOTAUX		137	25	13

[1] Proverbes rimés.
[2] Promet des mélodies.

Parmi ces communications, il en est deux surtout qui méritent de fixer l'attention : l'envoi de M. de Laugardière, en raison de son étendue; celui de M. Ménard, parce qu'il présente cette particularité exceptionnelle que les airs notés y sont de beaucoup plus nombreux que les textes.

Les 83 morceaux transmis par M. de Laugardière ne sont cependant qu'un spécimen de ce qu'il a recueilli chez les paysans du département du Cher. La collection qu'il a formée comprend, dit-il, de 300 à 350 poésies de toute nature. Elle prouve qu'avec une volonté ferme et persévérante, on peut trouver à faire une

Digitized by Google

abondante moisson en matière de chants populaires, même dans les contrées qui semblent, au premier aperçu, les plus ingrates à explorer.

On doit à M. Ménard l'envoi d'un volume de noëls poitevins et d'utiles renseignements dont il y aura à tenir note pour le moment où l'on s'occupera de la préparation définitive du recueil. Ainsi M. Ménard affirme que la chanson de la mariée, si populaire dans l'ouest de la France, est l'œuvre d'un curé des environs de Fontenay-Vendée, nommé Gusteau, mort vers le milieu du siècle dernier.

M. Forestié, imprimeur à Montauban, a donné une indication bibliographique assez précieuse, car l'ouvrage qu'il décrit paraît être fort rare. Je ne l'ai trouvé du moins ni à la Bibliothèque impériale, ni aux bibliothèques Mazarine et de l'Arsenal. Ce livre, signalé comme renfermant plusieurs chants huguenots du xvi[e] siècle, a pour titre : *Chansons spirituelles à l'honneur et louange de Dieu et à l'édification du prochain, revues et corrigées de nouveau avec une table à la fin,* — pour (*sic*) Elizée Davaux, *contre-porteur* à Paris. MDCXXXVI, in-16, en deux parties de 203 et 220 pages.

Enfin, M. l'abbé Corblet a transmis une suite de proverbes rimés recueillis dans le département de la Somme et qu'il pourra être curieux de comparer avec la communication analogue de M. Bizeul.

En résumé, les 73 communications que j'ai examinées pendant les vacances comprenaient 696 chants, et les airs notés de 213. Sur ce nombre total de 696, il s'est trouvé seulement 136 variantes à ajouter aux pièces déjà réservées. La section de philologie reste donc avoir encore à prononcer sur 560 pièces autres que celles qui ont été soumises à son examen jusqu'à ce jour.

Les trois tableaux ci-après indiquent à quels genres de chants se rapportent les 136 variantes dont il vient d'être question [1]. On y remarquera que le type que j'intitulerai : *La Fille au cresson,* parce qu'il a pour sujet la chute dans une fontaine d'une jeune fille qui venait y cueillir du cresson, s'est accru de huit variantes; *La Claire fontaine* et *Les Trimousets,* chacun de cinq; *La Complainte de Renaud, La Fille du geôlier, Les Noces d'oiseaux, La Chanson de*

[1] La reproduction de ces tableaux a paru superflue.

Digitized by Google

la mariée en comptent quatre; *Le Cantique de sainte Catherine*, *La Fille de Dion*, trois, etc.

Je terminerai cette longue et aride nomenclature par un dernier tableau où l'on trouvera, en regard de chacune des treize catégories, le nombre de chants populaires leur appartenant qui ont jusqu'ici été mis en réserve par la section de philologie, et le nombre de variantes que présentent ces mêmes chants.

SECTIONS.	POÉSIES ET CHANSONS.	CHANTS types.	VARIANTES anciennes.	VARIANTES nouvelles.	TOTAL.
1	Poésies religieuses	30	119	22	141
2	—— d'origine païenne	11	64	7	71
3	—— didactiques et morales	6	10	1	11
4	—— historiques	70	91	4	95
5	—— romanesques	75	159	38	197
6	—— relatives aux phases de l'existence	11	45	5	50
7	—— relatives aux professions actives	6	16	»	16
8	—— relatives aux professions sédentaires	3	4	3	7
9	—— relatives aux travaux des champs	17	18	»	18
10	Chansons de chasseurs, pêcheurs, etc.	1	1	»	1
11	—— satiriques	12	15	2	17
12	—— de circonstance	21	24	»	24
13	—— badines, rondes, etc	183	271	54	325
	TOTAUX	446	837	136	973

Les types de poésies pour lesquels il a été reçu le plus de variantes, sont :

Section 1.	Les Trimousets	26
	Le Cantique de sainte Catherine	9
	—— de saint Gens	4
—— 2.	La Guillaneu	43
	La Conjurateur et le loup	14
—— 3.	La Femme du roulier	5
—— 4.	La Chanson de Biron	16
—— 5.	La Fille au cresson	25
	La Claire fontaine	12
	La Complainte de Renaud	15
	La Fille du geôlier	8
	La Fille de Dion	10
	Le Jaloux ou Marion	15
	Les Métamorphoses	7
	L'Escrivaite	5

Digitized by Google

Etc., etc.

La section de philologie est à même, par cet exposé, de se rendre compte des résultats du travail auquel elle a déjà consacré 24 séances. Il lui reste encore à examiner environ 560 morceaux; néanmoins peut-être se trouvera-t-elle suffisamment renseignée et voudra-t-elle s'occuper, dès à présent, d'arrêter un plan définitif de publication pour le *Recueil des poésies populaires de la France,* dont le décret du 12 septembre 1852 charge le comité, mais dont la préparation rentre dans les attributions spéciales de la première section.

Paris, le 2 février 1857.

XI.

Rapport fait à la section d'archéologie, le 26 mars 1857, par M. le baron de Guilhermy, membre du comité, sur les résultats produits par la mission de M. Charles Fichot, chargé de recueillir des inscriptions dans l'ancien diocèse de Paris.

Messieurs,

Au mois de septembre dernier, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'instruction publique et des cultes a bien voulu, sur ma demande, charger M. Charles Fichot, archéologue distingué et dessinateur habile, d'explorer une partie de l'ancien diocèse de Paris, à l'effet d'estamper les inscriptions qui peuvent exister encore dans les églises et dans les autres édifices des communes. J'avais exposé à Monsieur le Ministre que le zèle des correspondants du comité ne suffirait pas à fournir les éléments du recueil projeté des inscriptions de notre pays, et qu'il était nécessaire de confier à quelques hommes exercés à ce genre de travail le soin de recueillir sur place les monuments de l'épigraphie française.

M. Fichot s'est acquitté de sa mission pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre. J'espère, Messieurs, que les résultats vous en paraîtront satisfaisants, et que vous ne me refu-

Digitized by Google

serez pas votre concours pour obtenir qu'une nouvelle mission soit donnée à cet artiste, aussitôt que le retour de la belle saison permettra de reprendre la tournée si bien commencée.

L'itinéraire suivi a été déterminé par les divisions paroissiales que présente l'histoire du diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf. Ce livre si justement estimé et si complet nous a constamment servi de guide.

Voici la nomenclature des anciennes paroisses dont M. Fichot a parcouru le territoire, avec l'indication sommaire du nombre de monuments épigraphiques qui se sont trouvés dans chacune de ces localités.

Ancien doyenné du vieux Corbeil[1].

Attilly (Seine-et-Marne), aucun monument.

(2) *Brie-Comte-Robert* (S.-et-M.), épitaphe gothique de sœur Antoinette du Tertre, qui mourut en 1557, après avoir servi, pendant quarante-deux ans, les pauvres de l'Hôtel-Dieu; épitaphe d'un curé décédé dans les premières années du siècle présent, 1807.

(1) *Chapelles (Les)* (S.-et-M.), une inscription de cloche remarquable par la beauté des caractères, 1522.

(1) *Châtres-en-Brie* (S.-et-M.), une inscription de cloche, 1782.

(3) *Chevry* (S.-et-M.), épitaphe de Jean Choppart, curé de Notre-Dame de Villennes, près Poissy, 1629; inscription d'un bénitier, 1697; inscription de la cloche, 1534.

Cossigny (S.-et-M.), aucun monument.

(1) *Coubert* (S.-et-M.), inscription de la cloche, 1697.

Coudray (Le) (S.-et-O.), aucun monument.

(1) *Courquetaine* (S.-et-M.) inscription de la cloche, 1779.

(5) *Étiolle* (S.-et-O.), épitaphe et tombe gravée d'Adam Bazon, seigneur d'Étiolle, 1323; tombe d'un bourgeois, XIIIe siècle; inscription de la cloche, 1733; fondation de messes et d'aumônes, dons pour l'établissement d'une école, par dame Marie Gargam, veuve de Jean de Guénégaud, sieur des Brosses, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, 1679, 1691.

(2) *Évry-les-Châteaux* (S.-et-M.), , tombe gravée de noble

[1] Le numéro qui précède le nom de chaque localité indique le nombre de monuments qu'elle a fournis. Toutes les fois que la provenance n'est pas rappelée d'une manière spéciale, il faut en conclure que les monuments se trouvent dans l'église paroissiale du lieu.

Digitized by Google

homme Charles de Hangest, gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, et de Marie de la Rivière, sa femme, 1563, 1603; inscription de la cloche, 1783.

(4) *Favières* (S.-et-M.), épitaphe de Pierre le Maistre, écuyer, un des gardes du corps du roi Louis XIII, 1634; de Jacques Michel, précenteur de la Sainte-Chapelle de Vincennes, abbé d'Hermières, 1766; de François Peirenc de Moiras, marquis de Grosbois, ministre d'État, 1771; inscription de la cloche, 1739.

L'abbaye d'Hermières et le prieuré de Saint-Ouen, situés dans la circonscription de la paroisse, n'ont rien produit.

(1) *Ferrolles* (S.-et-M.), épitaphe du curé Jean Verdier, 1662.

Grange-le-Roi (*La*) (S.-et-M.), aucun monument.

(1) *Grégy* (S.-et-M.), une inscription de cloche en grec, 1778.

(3) *Gretz* (S.-et-M.), épitaphe et dalle gravée de Henri de Gretz, chevalier, XIIIe siècle; épitaphe de Jean Gérard, intendant du prince de Wurtemberg, 1775; inscription de la cloche, 1780.

(4) *Grisy* (S.-et-M.), épitaphes de Pierre Pinon, seigneur de Grisy et autres lieux, conseiller, maître d'hôtel ordinaire des rois Louis XIII et Louis XIV, général des finances, grand voyer de la généralité de Paris, 1661 [1]; d'honorable personne Françoise Lemaire, femme d'un capitaine du château de la Grange, 1663; d'une famille de laboureurs, 1774, 1784.

(2) *Houssaye* (*La*) (S.-et-M.), dalle gravée d'un lieutenant général de la châtellenie de Tournan, et de sa femme, 1558; inscription de la cloche, 1649.

(5) *Jarcy* ou *Gercy*, ancienne abbaye de femmes, sur le territoire de la paroisse de Varenne (S.-et-O.); tombes gravées, très-précieuses, avec inscriptions, de deux dames qui moururent dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et dont l'une était femme d'un personnage attaché au service de la reine Marie de Brabant; de messire Hubert de Cerigny, chevalier, décédé le mardi avant Noël 1303; de noble et vénérable Toussaint Barrin de Vincelles, aumônier du roi Henri III et de la reine Louise de Lorraine, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé mitré et crossé de Ferrières et de Saint-Lô, 1581; de hautes et vertueuses dames Anne et Françoise de Lusignan de Saint-Gelais, abbesses de Jarcy, 1652, 1671. Autrefois placées dans l'église abbatiale, ces belles dalles

[1] L'inscription et les débris du tombeau de Pierre Pinon sont abandonnés dans la cour du maçon du village, ainsi que l'épitaphe de Françoise Lemaire.

Digitized by Google

historiées sont aujourd'hui employées au pavé d'un moulin; elles portent, gravées en creux, les effigies des défunts.

(2) *Lésigny* (S.-et-M.), tombe gravée, malheureusement mutilée, de Jean de Lordeau, écuyer, seigneur de la Roche, capitaine pour le roi Charles IX, sur les murs du ponant et du levant, 1567; inscription de la cloche, 1735.

L'ancienne abbaye d'Hivernaux, paroisse de Lésigny, n'a fourni aucun monument.

(6) *Lieusaint* (S-et-M.), fragments d'épitaphes de deux curés, 1344, 1367; fondations d'un bourgeois, 1540; épitaphes de deux nobles dames mariées à des seigneurs de Villepescle, 1644, 1648; inscription de la cloche, 1721.

(1) *Limoges* (S.-et-M.), inscription de cloche, 1711.

(1) *Lissy* (S.-et-M.), une inscription de cloche, 1757.

(10) *Liverdy* (S.-et-M.), dalles gravées, avec effigies et inscriptions, d'un enfant qui, à l'âge de dix ans, était déjà décoré du titre de secrétaire ordinaire de la chambre du roi, 1602, et de la femme d'un ambassadeur près les cantons suisses, fin du XVI[e] siècle.

Épitaphes accompagnées d'ornements et d'armoiries :

1° De Jean Grangier, seigneur de Liverdy, maître d'hôtel du roi Henri IV, et son ambassadeur au pays des Grisons, 1596;

2° De noble dame Louise de Ruyns, veuve de Jean Grangier, 1608;

3° D'Édouard Grangier, chevalier, seigneur de Liverdy, doyen du parlement de Paris, 1682;

4° De très-noble dame Marie Poille, femme d'Édouard Grangier, 1658;

5° De messire Maximilien Grangier, seigneur de Liverdy, chevalier, prêtre, docteur de Sorbonne, prieur de Saint-Philbert, 1700;

6° De Jean-Baptiste de Ribodon, seigneur de Liverdy, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, 1717.

Dalle gravée, avec effigie et inscription, de vénérable et discrète personne Balthasar Grangier, aumônier du roi Henri IV, chanoine de Notre-Dame de Paris, abbé commendataire de Saint-Barthélemy de Noyon, 1606.

Une inscription de cloche, 1775.

Marolles-en-Brie (S.-et-O.), aucun monument.

(2) *Moissy-Cramayel* (S.-et-M.), épitaphe d'une fermière de la

Digitized by Google

paroisse, ses donations à diverses églises, 1699; une inscription de cloche, 1532.

(3) *Morsan-sur-Seine* (S.-et-O.), tombe gravée, avec effigie, d'une jeune fille, XIIIe siècle; fondations par Émery Dreux, sous-chantre et chanoine de Paris, seigneur de Morsan, pour messire Louis de Belloy, chevalier, et pour sa veuve Charlotte Dreux, XVIIe siècle; une inscription de cloche, 1688.

(7) *Neufmoutier* (S.-et-M.), belle dalle gravée, avec effigie et inscription, de messire Herchanbaut, curé qui trépassa le jour de Quasimodo 1300; autre dalle, également gravée d'effigie et d'inscription, de noble damoiselle Étiennette de Pailhard, damoiselle de Neufmoutier et autres lieux, femme de Clérambault le Picart, écuyer, seigneur d'Attilly, 1552.

Épitaphes sur marbre et sur pierre :

1° De Louis Bernard, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, et de sa femme, damoiselle Marie Hubault, 1623, 1652;

3° De damoiselle Marie Lepicard, femme de Gratien Capronier, écuyer, garde du corps du roi Louis XIV, seigneur de la Fortelle et de Neufmoutier, 1661;

4° De messire Jules de Gravel, chevalier, conseiller du roi Louis XIV en son conseil privé, envoyé extraordinaire près les cantons suisses, à Trèves, à Cologne, à Brandebourg et en Pologne, 1726;

5° De messire Antoine Desagneaux, curé, 1730.

Fondations faites par demoiselle Anne-Madeleine Bernard, arrière-petite-fille de Louis Bernard précité, 1732.

Une inscription de cloche, 1787.

(4) *Ozouer-la-Ferrière* (S.-et-M.), épitaphe en caractères gothiques, composée de trente-huit vers français, relatant les fondations et donations de très-notable homme Marin Gosselin, curé, mort le 19 mai 1501; détails sur les tenants et aboutissants des domaines exprimés d'une façon vraiment singulière; au-dessus du texte, le défunt présenté à la Vierge par saint Pierre, le patron de la paroisse.

Fondations pieuses et charitables de Louis de Courcelles, curé, chantre et chanoine de Notre-Dame d'Étampes, prêtre et chapelain de l'oratoire des rois Louis XIII et Louis XIV, 1645.

Épitaphe de messire Jean Parfait, chevalier, qui remplit divers emplois importants, 1708.

Digitized by Google

Ces trois inscriptions provenant de l'église, employées aujourd'hui au dallage et au revêtement de la fontaine publique.

Une inscription de cloche, 1779.

Ormoy (Seine-et-Oise), aucun monument.

Perray (Le) (S.-et-O.), aucun monument.

(2) *Presles-lez-Tournan* (S.-et-M.), curieuse épitaphe en caractères gothiques, moitié chrétienne et moitié mythologique, composée de quinze vers français, en mémoire de Quentin le Charpentier, curé, qui fit construire la tour de l'église et la pourvut de cloches; au-dessus du texte, le défunt assisté de son patron, et priant la Vierge, 1525.

Une inscription de cloche, 1776.

(4) *Saintry* (S.-et-O.), une inscription de cloche, 1734; fragments de tombes gravées, avec effigies et inscriptions, de noble homme Pierre Bernart, écuyer, panetier des rois Louis XI et Charles VIII, mort à la fin du xve siècle, et d'un autre personnage de la même famille, 1538.

Inscription relatant la reconstruction de l'église par le maréchal duc de Clermont-Tonnerre, et la bénédiction, qui en fut célébrée, en 1780, par Jean de Clermont-Tonnerre, abbé de Luxeuil.

(14) *Saint-Germain-lez-Corbeil* (S.-et-O.), ancien chef-lieu du doyenné, église riche en monuments.

Épitaphe de.... ilarz de Corbeil et de Marguerite, sa femme, XIIIe siècle, première moitié.

Épitaphe de Marie, femme de Pierre Leteinturier, 1273.

Dalle gravée, avec effigie et inscription, de Pierre Leteinturier le vieil, XIIIe siècle.

Semblables dalles d'un curé, 1287, et d'un autre curé nommé Jean, mort en 1309, la veille de l'Assomption.

Dalle du même genre, mais plus richement historiée, de Jean, curé du Vieux-Corbeil, et doyen de la chrétienté, 1340.

Longue inscription gothique relatant les donations faites par Germain Hébert, dit Oudart, pour obtenir des prières, et pour assurer le lavement des pieds à treize pauvres le jeudi saint, avec distribution à chacun d'eux d'un gâteau et d'une aumône, XVIe siècle; au-dessus du texte, le donateur et sa femme assistés de leurs patrons, et à genoux devant un Christ en *Ecce Homo*.

Dalle gravée, d'un travail remarquable; effigies, épitaphes, armoiries de noble homme Louis Tillet, seigneur du Val-Cocatrix,

Digitized by Google

de Genoilly et de la Grange à la Prévôté, huissier du roi en la cour de parlement, mort en 1516, et de sa femme Denise Paris; le défunt tenant à la main la baguette, insigne de sa charge; aux pieds de ces personnages, leur famille, composée de cinq fils et de trois filles à genoux; aux angles, les quatre animaux des évangélistes.

Très-longue inscription gothique rappelant les donations faites en 1556 par noble femme Catherine du Tillet, fille de Louis du Tillet, veuve de maître Jean le Cochète, huissier des requêtes du Palais; au-dessous du texte, une petite figure de la donatrice couchée presque nue sur un tombeau (gravure au trait).

Sur une lame de cuivre, épitaphe de François Bastonneau, écuyer, capitaine de gens de pied sous le commandement de M. de Givry, tué à l'escalade par les Espagnols, le jour de la reprise de Corbeil par les troupes du roi, 10 novembre 1590.

Longue inscription relatant deux arrêts rendus par le parlement de Paris, en 1614 et 1617, pour fixer les obligations réciproques du curé, des marguilliers et des paroissiens.

Fondations pieuses de Vincent Dupont, laboureur, 1733.

Épitaphe de Nicolas Giroux, maître maçon, entrepreneur de bâtiments à Paris, rue des Marmousets, 1758; attributs de la profession du défunt.

Une inscription de cloche, 1512.

(1) *Santeny* (S.-et-O.), une inscription de cloche, 1688.

(6) *Servon* (S.-et-M.), inscription constatant la dédicace de l'église, célébrée le jour de la Saint-Louis 1394, au nom de Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, par un évêque de l'ordre des carmes nommé Thomas Victecoc.

Sur une dalle très-ornée, l'épitaphe de Claude Malier, seigneur de Houssay, et de Servon, conseiller secrétaire du roi Henri IV, 1609.

Épitaphe de messire Henri de Lyonne, chevalier, seigneur et comte de Servon et autres lieux, maréchal des camps et armées du roi, trésorier du prince de Condé, 1697.

Épitaphe de dame Geneviève Mercier, femme de Jean Logier, écuyer, conseiller secrétaire du roi, 1708.

Épitaphe de François Caffin, bourgeois de Paris, 1709.

Une inscription de cloche, 1607.

(3) *Soisy-sous-Étiolle* (S.-et-O.), curieux tableau gravé sur pierre,

Digitized by Google

accompagné d'une inscription et rehaussé de couleur, représentant monseigneur Gilles Mallet, chevalier, seigneur de Villepescle, conseiller et maître d'hôtel du roi, châtelain de Pont-Sainte-Maxence, vicomte de Corbeil, seigneur de Soisy, et sa femme, madame Nicolle de Chambly. Les deux époux, assistés de leurs patrons, sont agenouillés aux pieds d'un Christ en croix; des anges portent leurs armoiries. La dalle sur laquelle sont tracées ces intéressantes figures avait été retournée et employée au pavé du chœur. On l'a retrouvée en refaisant, il y a peu de temps, le dallage de cette partie de l'église. Des monuments de même style et de même époque se voient dans l'église de Saint-Denis. Le nom de Gilles Mallet se rattache à l'origine de notre grande bibliothèque nationale. C'est à lui que le roi Charles V confia la garde de la précieuse librairie du Louvre. Ce premier de nos bibliothécaires, jaloux de laisser à ses successeurs la tradition du bon exemple, dressa lui-même, en 1373, le catalogue des livres du roi, dont nous possédons encore la rédaction originale.

Épitaphe historique de Nicolas de Bailleul, guerrier sous Henri IV, magistrat sous Louis XIII et Louis XIV, prévôt de Paris, président au parlement, chancelier de la reine, surintendant des finances, mort en 1652 de l'affliction qu'il ressentit des troubles du royaume. Cette inscription fait partie d'un riche monument de marbre qui fut consacré à la mémoire de Nicolas de Bailleul par sa veuve, Élisabeth Malier. Un peintre en bâtiments de Soisy s'empara, pendant la révolution, de la statue du président et de son prie-Dieu; ces sculptures précieuses ont été vendues à Paris.

Une inscription de cloche, 1774.

Sognolles (S.-et-M.), aucun monument épigraphique.

(2) *Solers* (S.-et-M.), une inscription de cloche, 1675.

Fragment de dalle gravée; portion de l'effigie et de l'épitaphe de Marguerite de Marchières, veuve de Guillaume de *Suleure*, 1300.

(1) *Tournan* (S.-et-M.), une inscription de cloche, 1539.

Ancien doyenné de Lagny.

(1) *Chanteloup* (S.-et-M.), une très-belle inscription de cloche, XIIIe siècle.

(6) *Jossigny* (S.-et-M.), dalle richement gravée, avec inscription, à trois personnages, damoiselle Marie la Boularde, femme de

Digitized by Google

Jean de Jossigny, écuyer, 1393; Jean de Jossigny, leur fils, 1411; et la femme de ce dernier, damoiselle Jeanne de Broyes, 1388; au-dessous, dans de petites niches, figures de dix enfants, dont les noms sont devenus illisibles.

Épitaphe d'un seigneur de Fontenelles-en-Brie, conseiller secrétaire du roi, et de damoiselle Hélène de Breda, sa femme, 1590, 1601.

Dans la chapelle du château; épitaphes sur marbre de plusieurs personnages appartenant à la famille de Bragelogne, qui a produit un grand nombre de magistrats distingués :

Jérôme de Bragelogne, descendant d'un chef des armées de saint Louis, marquis de Hautefeuille, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, 1657.

Madeleine Ladvocat, fille de messire Louis Ladvocat, conseiller d'État, femme de Jérôme de Bragelogne, 1649.

Marie-Anne de Bragelogne, femme de messire Augustin Leconte, conseiller à la cour des aides de Paris, 1734.

Une inscription de cloche, 1553.

(1) *Villeneuve-Saint-Denis* (S.-et-M.), inscription d'une croix de pierre érigée en 1559, réparée en 1757.

Ancien doyenné de Champeaux.

(3) *Andrezelles* (S.-et-M.), épitaphe de Mathurin Dablin, curé, 1639; ses donations testamentaires en faveur de sa paroisse; la table de marbre noir enchâssée dans un cadre de pierre, élégamment décoré d'incrustations de marbres, d'enroulements, d'attributs, d'armoiries.

Sur une plaque de marbre noir en forme de cœur, accompagnée d'anges, de guirlandes et autres ornements d'un travail soigné, inscription consacrée à la mémoire de deux personnages appartenant à une illustre famille de robe, Jacques de Viole, chevalier, seigneur d'Andrezelles et d'Aigremont, président au parlement de Paris, 1613, et Séraphin de Viole, aumônier et conseiller du roi, prieur de Sainte-Jame et de Courtisot, 1635.

Les deux monuments qui viennent d'être indiqués sont mis au rebut dans un magasin dépendant de l'église. La moindre réclamation officielle suffirait pour en décider le rétablissement.

Dalle gravée, avec l'épitaphe et l'effigie de Simon Botillier, marchand, demeurant à Andrezelles, qui donna six arpents de terre à l'église.

Digitized by Google

(4) *Chapelle-Gauthier (La)* (S.-et-M.), épitaphe de Louis Thiboust de Berry, chevalier, capitaine des chasses de Fontainebleau, 1706, et de sa femme, dame Philippe Clozier de Juvigny, 1722; nombreuses donations à la paroisse et au couvent des Picpus de Bréau.

Épitaphes d'un curé qui était maître ès arts et chanoine de Champeaux, 1776; de Louis Thion, curé, qui faisait également partie du chapitre de Champeaux, 1718; d'Aboulard, curé, 1732.

(1) *Étang-de-Vernouillet (L')* (S.-et-M.), sur une pierre qui provient de l'ancienne église paroissiale détruite en 1852, et qui est employée au dallage d'un moulin, l'épitaphe d'Antoine-Louis Longuet, de la famille des seigneurs du lieu et des fondateurs de l'église, tué d'une balle, par accident, à la chasse de la Saint-Hubert, le 4 novembre 1725.

(5) *Foujn* (S.-et-M.), quatre dalles avec effigies et inscriptions :

1° Pierre Briart, écuyer; quatre enfants représentés dans des niches, au-dessous de la figure principale; écussons armoriés, XIV° siècle;

2° Monseigneur Jean Brisart, conseiller du roi, et sa femme, dame Jeanne de Mincy, morte en 1343;

3° Louis Poulaud, laboureur, 1555, et sa femme; leur fils et leur fille; écusson blasonné d'une gerbe et de grappes de raisin;

4° Jean Boutillier, marchand, 1646, et sa femme, Madeleine de Viercy, 1625.

Une inscription de cloche, 1614.

(3) *Quiers* (S.-et-M.), deux inscriptions de cloches, 1565, 1770. Inscription rappelant les libéralités de Nicolas Allan, chanoine de Champeaux, 1636.

(3) *Saint-Méry* (S.-et-M.), dalle aujourd'hui sciée en trois parties et servant de degré au sanctuaire; reste des effigies et des épitaphes d'un chevalier mort en 1540, et de sa femme, damoiselle Bienvenue de Champrond, 1547.

Épitaphe de Germain Pricet, laboureur, 1652.

Une inscription de cloche, 1742.

(64) *Champeaux* (S.-et-M.), ancien chef-lieu du doyenné.

L'église paroissiale, du titre de Notre-Dame, a été détruite. Le service religieux se célèbre aujourd'hui dans l'église de Saint-Martin, autrefois collégiale, dont la construction date des XII° et

Digitized by Google

XIIIe siècles. C'est un des monuments les plus curieux des environs de Paris, et les plus riches en pierres tombales et en inscriptions.

Sur une grande dalle bien conservée, au milieu, un calice d'une simplicité pleine d'élégance; sur les bords, en lettres onciales, l'épitaphe, composée de quatre vers latins, d'Étienne de Fouju, prêtre et chanoine, XIIIe siècle.

Épitaphe d'un clerc nommé Gaveiche, des biens duquel fut fondée la messe qui se devait chanter le matin du jour de la bienheureuse Marie-Madeleine, XIIIe siècle.

Même siècle, débris de la dalle et de l'inscription de maître Esmauriz, chanoine.

Tombe gravée, avec l'épitaphe et l'effigie du sous-diacre Hugues, mort en 1266, aux nones de mars; il était juste, sincère, pieux, chaste, plein de foi, de générosité, de charité envers les orphelins et les veuves.

Épitaphe de Pierre de Champoigne, chanoine, 1271.

Dalle gravée remarquable, portant l'épitaphe, en quatre hexamètres latins, et l'effigie du diacre Drogon, qui trépassa en décembre 1299; il avertit les passants que bientôt ils seront poussière comme lui.

Fragment d'épitaphe d'Agnès de Caours, commencement du XIVe siècle.

Dalle gravée, avec l'effigie et l'inscription de Philippe *de Villanis,* chapelain, mort en 1301, la veille de la fête de l'apôtre saint André.

Sur une large dalle, l'épitaphe en français de Jean Simon, jadis marguillier (*marreglier*) de l'église de céans, qui trépassa l'an 1324, le dernier vendredi de février.

Carreau moderne indiquant le lieu de sépulture de Jean de Rampillon, prévôt du chapitre, 1310.

Très-belle dalle de seigneur Arnaud Donadieu, prêtre de Cahors, chanoine et prévôt de cette église, décédé le 4 octobre 1324.

Inscription sur un carreau de pierre, marquant la sépulture d'Arnaud Donadieu, la grande tombe ayant été déplacée au XVIIe ou au XVIIIe siècle.

Dalle gravée, avec l'inscription et l'effigie de Bernard de Fuer, diacre et chanoine, qui mourut en 1328, le dimanche où l'on chante *Lætare, Jerusalem,* c'est-à-dire le 4e dimanche de carême.

Digitized by Google

Dalle d'un dessin très-riche et finement exécuté; il en manque malheureusement une portion assez considérable; effigie d'une dame placée entre les effigies de deux chevaliers, dont l'un était probablement son mari et l'autre son fils; au bas de la tombe, une petite figure très-gracieuse représentant damoiselle Perrette, fille d'un des chevaliers; à la partie supérieure, Abraham, accompagné d'anges et recevant dans son sein les âmes des défunts. La tombe a été brisée, les morceaux en sont dispersés dans l'église. M. Fichot les a estampés séparément pour les rajuster ensuite sur le papier. D'après ce qui reste de l'inscription, un des chevaliers se nommait monseigneur Pierre des Mards, et la dame, figurée au milieu de la tombe, mourut en 1333, la veille de la Pentecôte.

Dalle gravée, inscription sur les bords; architecture ornée de statuettes; effigie d'un bourgeois de Meaux mort le 23 juillet 1335.

Dalle très-grande et d'un beau travail; riche architecture; armoiries et figurines; un élégant épagneul sous les pieds du défunt; effigie et inscription de maître Rigaud Aymar de Aurlhac, chanoine, qui trépassa le samedi avant Quasimodo, l'an de grâce 1347.

Intervalle de près de deux siècles sans monuments.

Inscriptions modernes sur des carreaux de pierre remplaçant les tombes anciennes :

1° De François Lecocq, prêtre sénonais, chanoine, 1573.

2° De Nicolas Sauvaige, prêtre du diocèse de Coutances, chanoine, 1522.

Inscription gothique relatant les donations en argent et immeubles faites par le même chanoine François Lecocq.

Sur des carreaux de pierre, huit inscriptions indiquant les sépultures de chanoines et chapelains, XVIIIe siècle; simples mentions.

Épitaphes, donations, fondations.

1° De François Daultour, chanoine, contrat passé en 1608;
2° De Jean Mesny, *id.* *id.* 1625;
3° D'Étienne Bourdier, *id.* *id.* 1631;
4° et 5° De Nicolas Allan, chanoine; deux inscriptions; le

Digitized by Google

donateur en prières devant un crucifix; legs à l'église paroissiale de Notre-Dame de Champeaux, 1636;

6° De Louis Jousset, prêtre et chanoine, qui légua au vénérable chapitre une maison sise à Champeaux, et une somme de cent livres tournois, pour fondation d'un salut à perpétuité le jour de la fête de saint Louis, roi de France, et qui mourut en 1652, après cinquante ans de canonicat; petite figure, en relief, du défunt, agenouillé devant la Vierge;

7° De Jérôme de Durand, chanoine, 1668;

8° De Claude Auffray, chanoine et chantre, issu d'une famille notable de Paris, 1673.

Sur des carreaux de pierre, vingt-six inscriptions, la plupart très-courtes, indiquant la date du décès et l'emplacement de la sépulture de pareil nombre de prévôts, chantres, chanoines, dont plusieurs étaient en même temps chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, XVIIIe siècle.

Dons et fondations d'Étienne Guenyard, docteur de Sorbonne, chanoine et prévôt, 1773; legs d'une rente à l'Hôtel-Dieu de Champeaux; armoiries.

Épitaphe de maître Antoine Legendre, écuyer, et de dame Anne-Marie de Ville, sa femme, 1777, 1788.

Une inscription de cloche, 1730; on y lit les noms de tous les chanoines dont se composait alors le chapitre.

Ancien doyenné de Montlhéry.

(19) *Corbeil* et son faubourg, qui appartenait au doyenné du Vieux-Corbeil (Seine-et-Oise).

Église de Saint-Léonard, au faubourg, une inscription de cloche, 1744.

Dans la ville :

Église paroissiale de Saint-Spire.

Tombe d'un prêtre représenté vêtu d'une chasuble à galons fleurdelisés; quelques mots seulement de l'inscription sont encore lisibles; le personnage mourut au commencement du XIVe siècle, le jour de la fête des saints martyrs Denis et ses compagnons.

Autre tombe de même époque et de même goût que la précédente; effigie d'un prêtre qui tient son calice. Cette dalle, aujourd'hui fragmentée, a été extraite de l'église, il y a peu d'années,

Digitized by Google

quand on crut nécessaire de repaver les nefs et le chœur; elle est employée, avec d'autres débris d'un riche dessin, au dallage de la buanderie du presbytère.

Épitaphe de messire Hervé, prêtre et chapelain de Saint-Spire, commencement du XVIe siècle.

Fragment d'une tombe à deux personnages, un bourgeois et sa femme, 1532.

Fragment de l'épitaphe gothique d'un autre bourgeois, XVIe siècle.

Sur une table de marbre noir, le détail des donations faites par Guillemette Regnault, femme de Charles Aubry, bailli des justices de Notre-Dame et de Saint-Spire; contrat passé en 1653.

Ce marbre se trouve aujourd'hui déposé dans la buanderie du presbytère; le curé a promis de le réintégrer dans l'église.

Sur un tombeau que surmonte une statue agenouillée en costume de guerre, épitaphe de Jacques de Bourgoin, mort le 12 novembre 1661. L'inscription raconte les principales circonstances de la vie de ce personnage; ses services sous Henri IV, en Franche-Comté et au siége d'Amiens; ses missions auprès des princes du Nord; ses exploits à la reprise des îles de Sainte-Marguerite et de Saint-Honorat; la charge qu'il reçut de défendre Corbeil pendant les troubles de la Fronde; ses bienfaits envers la ville, notamment la fondation d'un collége, dont il confia la direction à Messieurs de Sorbonne, pour instruire la jeunesse de la ville et faubourgs gratuitement, en la crainte de Dieu, bonnes mœurs, écritures, et langue latine jusqu'à la rhétorique inclusivement; enfin, sa charité envers les pauvres, pour lesquels il fonda des distributions de pain. Les habitants de Corbeil n'ont pas oublié celui dont la noble vie avait fait honneur à la cité. S'ils ont eu le tort irréparable de laisser détruire leur belle église de Notre-Dame, à une époque où il était facile de la conserver, ils ont du moins retiré intact des ruines de cet édifice le monument de Jacques de Bourgoin pour le transférer à Saint-Spire.

Une inscription de cloche, 1692.

Ancien collége, aujourd'hui salle d'asile.

Dans la salle principale, sur un marbre noir, une inscription, en forme d'épitaphe, consacrée, comme celle dont nous venons de parler, à la mémoire de Jacques de Bourgoin. Elle provient sans doute aussi de l'église de Notre-Dame. Ces deux inscriptions

Digitized by Google

se complètent l'une par l'autre. Celle-ci conserve, dans le bâtiment de l'ancien collége, le souvenir du fondateur. Malheureusement, on n'en prend aucun soin; des planches en cachent la plus grande partie.

Hôpital.

Dans la cour, sous un égout, une longue inscription que la chute de l'eau a gravement détériorée; elle rappelle les fondations nombreuses et compliquées d'un bourgeois et de sa femme, XVIIe siècle.

Église de l'ancienne commanderie de Saint-Jean-en-l'Ile (ordre de Malte).

Cette église appartient aujourd'hui à la famille Féray, et se trouve comprise dans les dépendances de la grande manufacture d'Essonnes. Les propriétaires actuels conservent avec soin cet intéressant édifice, qui date de la première moitié du XIIIe siècle; ils ont établi dans l'abside une sépulture de famille. L'église était autrefois riche en monuments; Millin en a fait graver plusieurs dans ses *Antiquités nationales*. Le nombre en est bien restreint à présent.

Du côté méridional du chœur, sur une plaque de marbre gris, blasonnée de France et de Danemark, l'épitaphe de la reine Isburge, veuve du roi Philippe-Auguste, fondatrice de la commanderie, morte le 14 janvier 1236. La cause des malheurs qui ont troublé la vie de cette pieuse princesse est encore un mystère historique. Elle fut inhumée sous un tombeau de cuivre, d'une exécution remarquable, qui était l'œuvre d'un artiste du XIIIe siècle, nommé Hugues de Plailly, et que la révolution a envoyé à la fonte. En 1736, les chevaliers de Malte firent transporter, dans le croisillon sud, ce monument, qui obstruait l'entrée du chœur. L'inscription, qui existe encore, fut érigée à cette époque pour marquer l'emplacement réel de la sépulture.

Au milieu du chœur, une dalle énorme, entourée de l'épitaphe de Jean de Chevri, jadis prieur de France, qui trépassa l'an 1287: aux angles de la pierre, quatre écussons portant chacun pour armoiries deux haches adossées.

A côté de la tombe de Jean de Chevri, sur une dalle gravée en creux, l'effigie, l'épitaphe et le blason d'Artost de Dourche, qui fut écuyer de madame la reine Marguerite (de Provence), et

Digitized by Google

mourut en 1288, la veille de la fête de Notre-Dame de Mars, c'est-à-dire le 24 de ce mois.

Pareillement, dans le pavé du chœur, sur une dalle à riche encadrement armorié, l'épitaphe de noble et religieuse personne frère Jacques de Harlay de Sancy, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, prieur de céans, qui, après avoir été chargé de diverses ambassades, mourut en 1626.

Monuments dispersés de la commanderie de Saint-Jean.

Dans la buanderie de M. Féray, plusieurs fragments de tombes gravées, dont quelques-uns du XIV[e] siècle, sur lesquels on ne lit que des mots qui n'offrent pas de sens suivi. Un carreau de pierre portant l'épitaphe latine d'un certain François Vernier, mort en 1784.

Au château de Nagis, dans le jardin de M. Deudon, une grande tombe d'un excellent dessin, autrefois placée sous la lampe du chœur; elle sert aujourd'hui de table en plein vent. Arceau polylobé; statuettes d'apôtres sur les pieds-droits; épitaphe et figure de religieuse personne Jean le Roy, prêtre, prieur de Saint-Jean, seigneur de Lagny-le-Sec, mort en 1482; il est représenté enveloppé d'un large manteau, avec la croix pattée sur l'épaule gauche.

Chez le sieur Barchet, pâtissier à Corbeil, sur une table de marbre noir, d'un volume considérable, décorée d'armoiries, l'inscription consacrée par frère Jean Ilac, prêtre, commandeur de Bourgot et prieur de Saint-Jean, à la mémoire d'illustre seigneur frère Guillaume de Meaux Boisboudran, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur de France pendant dix ans, décédé le 2 octobre 1639. Cet éminent personnage se montra zélé pour le maintien des règles et statuts; dépensa cent mille livres pour rétablir les bâtiments du grand prieuré, les décorer, les embellir de fontaines; laissa un capital destiné à l'approvisionnement de Malte, en cas de siége; fit dresser un inventaire général des titres de l'ordre. Le marbre qui porte l'inscription, et dont la conservation est entière, sert maintenant de table à pétrir la pâte. Il a fallu le retourner afin d'en estamper le texte; le concours de plusieurs hommes a été nécessaire pour cette opération.

En résumé, M. Fichot a visité cinquante et une localités, ce

qui équivaut environ à la huitième partie de l'ancien diocèse de Paris. Il a rapporté deux cent quinze monuments. On peut donc évaluer à mille sept cent vingt le nombre total des inscriptions que produirait le diocèse entier. La plus ancienne de celles qu'il a recueillies date de 1266, et la plus récente de 1807. Parmi ces monuments, il s'en trouve beaucoup qui, jusqu'à présent, n'ont été cités par aucun auteur, ni par l'abbé Lebeuf dans son *Histoire du diocèse de Paris*, ni par Millin dans ses *Antiquités nationales*.

Toutes les inscriptions gravées sur marbre, sur pierre ou sur métal, ont été soigneusement estampées, à l'exception de huit ou dix seulement qui ne pouvaient l'être à cause de leur état de dégradation ou de l'humidité de leur emplacement. M. Fichot dépose dans les archives du comité les empreintes des unes et les *fac-simile* des autres. La position des cloches ne permettant pas d'estamper les inscriptions dont elles sont revêtues, M. Fichot en a pris du moins des copies fort exactes qui reproduisent la forme des caractères.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt incontestable que présente la réunion d'une pareille quantité de monuments. Toutes ces pierres sont couvertes de noms historiques. Parmi les inscriptions, il en est un grand nombre qui se distinguent par la beauté de leurs caractères, et par le goût des ornements qui les accompagnent. Sur les dalles gravées en creux, du XIII[e] siècle au XVI[e], on voit passer un monde de personnages appartenant à toutes les classes et à toutes les professions, nobles et bourgeois, dames, chevaliers, damoiselles, écuyers, diacres, prêtres, curés, prieurs, abbés crossés et mitrés, abbesses, religieuses, marchands, laboureurs. L'examen des costumes donnerait lieu à de curieuses observations. Ainsi, sur plusieurs pierres tombales, on retrouve ce singulier appendice de l'armure de guerre qui est connu sous le nom d'*ailettes*, et dont l'usage n'est pas encore expliqué. Les chevaliers portent une ailette sur chaque épaule; ne serait-ce pas, comme nos épaulettes modernes, un signe de la hiérarchie militaire? Deux personnages figurent en armures sur une dalle de Champeaux : l'un porte les ailettes, l'autre n'en a point; il semble qu'on serait autorisé à conclure de cette différence que le premier était supérieur au second en dignité.

La plupart des inscriptions, même les moins anciennes, abondent en précieux détails de mœurs, d'histoire, de topographie.

Digitized by Google

La science du blason aurait aussi à profiter de notre collection d'armoiries, qui comprend plus de cinq siècles.

Les inscriptions des cloches conservent les noms des parrains et marraines, ordinairement choisis parmi les personnages les plus considérables de chaque paroisse; elles nous redisent aussi les croyances populaires, qui attribuaient au son de ces instruments sacrés la vertu de dissiper les orages, de mettre en fuite les puissances de ténèbres et d'éloigner les influences contagieuses. La plus ancienne des cloches examinées par M. Fichot, celle de la petite église de Chantéloup, porte, en beaux caractères du XIII[e] siècle, cette légende, qui a quelque chose d'assez fier :

EGO. VOCOR. PETRVS. MILES. DE. CANTV. LVPI.

Nous avons indiqué ci-dessus un certain nombre de monuments qui ont été déplacés ou abandonnés, et dont il serait facile d'assurer la conservation en les rétablissant dans les édifices auxquels ils appartenaient autrefois. Nous pouvons affirmer qu'au premier signal de l'autorité, le curé et le maire de Corbeil, les maires d'Andrezelles, de Grisy, de Neufmoutier, d'Ozouer-la-Ferrière s'empresseront de faire rentrer dans les églises les monuments qui en ont été retirés.

Au moyen des estampages placés sous ses yeux, le comité se trouvera en mesure d'apprécier la valeur des pierres tombales de l'ancienne abbaye de Jarcy; il regrettera sans doute comme moi qu'on n'ait pu s'entendre avec le propriétaire actuel de l'emplacement de l'abbaye pour enrichir de ces précieux monuments la collection du musée de Cluny. Nous aurions désiré qu'il fût possible d'acquérir en même temps une tête d'un travail excellent, qui a été trouvée dans les ruines, et qui représente la fondatrice du monastère, Jeanne de Toulouse, belle-sœur de saint Louis[1]. Les gravures de dom Bernard de Montfaucon et les dessins de la collection de Gaignières confirment à cet égard notre opinion. Nous avons dit que les dalles de l'église de Jarcy sont employées maintenant au dallage d'un moulin. M. Fichot n'a pu voir et reproduire que celles qui se trouvent dans la partie supérieure du bâtiment. Mais on sait qu'il en existe d'autres dans la partie infé-

[1] M. le comte de Nieuwerkerke, présent à la lecture de ce rapport, rend témoignage de la beauté de cette sculpture.

Digitized by Google

rieure; il ne sera possible de les estamper qu'en arrêtant pour un jour ou deux le service de la mouture.

Il nous reste à prier M. le ministre d'appeler l'attention de son collègue M. le ministre d'État, sur deux monuments qui ne présentent pas d'inscriptions, mais qui n'en sont pas moins dignes d'intérêt[1]. L'un est la figure en relief d'un jeune homme, qui a fait partie d'un tombeau du commencement du XIVe siècle, et qui a été retrouvée, d'après les indications de M. Fichot, derrière une boiserie moderne, dans l'église paroissiale de Brie-Comte-Robert. L'autre est une statue d'une exécution parfaite, qui surmontait autrefois le mausolée de Jean de Corbeil, dit de Gretz, chevalier, seigneur de Jalemain, élevé par le roi Philippe le Bel à la dignité de maréchal de France en 1308, envoyé en Flandre pour les affaires du roi, et mort à la fin de l'année 1318. L'effigie du maréchal, en armure complète et les pieds posés sur le dos d'un lion, gît abandonnée sans honneur sous la rampe d'une chapelle, dans l'église du village de Gretz, près Tournan (Seine-et-Marne). Le dais sculpté qui en abritait la tête est relégué dans un coin de l'édifice. Jean de Corbeil a bien mérité qu'on réunisse les restes épars de son monument funéraire, et qu'on lui rende un tombeau.

XII.

Ire SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 6 avril 1857.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. Guigniaut.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars est lu et adopté.

Correspondance.

M. de Chevallet demande à publier dans la collection des documents inédits un recueil d'anciens textes en prose.

Dans le mémoire qu'il adresse à cet effet, il s'attache à faire

[1] M. Fichot a pris soin de les dessiner.

Digitized by Google

ressortir l'intérêt qu'offrent ces textes pour les études philologiques. « On peut, dit-il, sous le rapport de la fidèle observation des habitudes du langage usuel, leur accorder une confiance plus entière qu'aux compositions poétiques de la même époque, où se fait nécessairement sentir la gêne imposée par les règles de la versification. Les anciennes traductions de certaines parties de l'Écriture sainte, faites sur un texte dont le sens était bien établi, fournissent, en particulier, de précieuses ressources pour déterminer la valeur et la propriété d'un grand nombre d'expressions dont la véritable signification est encore peu connue où même complétement ignorée. Une semblable publication serait aussi instructive que celle des *Quatre livres des Rois*, et elle en formerait l'utile continuation. »

Trois traductions des Livres saints paraissent à M. de Chevallet mériter, par leur ancienneté, d'être publiées les premières : une traduction des psaumes de David, une des livres des Machabées et une de l'Apocalypse de saint Jean.

La traduction des psaumes est contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale, grand in-f°, supplément latin, n° 1194. L'écriture n'est que du XIIIe siècle, mais la version française est certainement plus ancienne. Elle est exactement la même que celle qui se trouve à Cambridge dans la bibliothèque du *Trinity college*, comme il est aisé de s'en assurer en la comparant avec les extraits du manuscrit de Cambridge reproduits par M. Francisque Michel dans ses *Rapports au ministre* (p. 187 et suiv.). Or la version du *Trinity college* aurait, d'après la tradition, été faite pour Édouard le Confesseur? Il est certain du moins que le français dans lequel elle est écrite n'est pas moins ancien que celui des *Quatre livres des Rois* et qu'elle appartient à la langue parlée au commencement du XIIe siècle.

La traduction des deux livres des Machabées, bien que jointe aux *Quatre livres des Rois*, est d'une date plus récente; elle ne paraît remonter qu'à la première moitié du XIIIe siècle.

La traduction de l'Apocalypse fournie par un manuscrit in-fol. de la Bibliothèque impériale, ancien fonds français, n° 7013 [1], semble être de la même époque que les livres des Machabées.

En cas d'insuffisance pour former un volume, M. de Chevallet proposerait de joindre aux textes précédents une traduction des Dialogues de S. Grégoire le Grand, laquelle remonte au XIIe siècle.

Digitized by Google

M. Magnin rappelle qu'il a été chargé d'examiner une demande de M. Francisque Michel qui a pour objet la publication de la version française du psautier du *Trinity college* cité par M. de Chevallet, psautier que M. Francisque Michel regarde comme ayant été traduit par les ordres de Guillaume le Conquérant.

Invité à faire immédiatement son rapport, M. Magnin expose la difficulté qu'il éprouve à donner un avis sur des indications aussi peu précises que celles de M. Francisque Michel. Il propose, en conséquence, de réclamer de celui-ci un complément de renseignements.

La section pense qu'il est inutile d'imposer à M. Francisque Michel un surcroît de travail qui ne pourrait, au moins quant à présent, être suivi d'une décision favorable. La section reconnaît, en principe, l'intérêt qu'offrirait une suite de traductions de la Bible à diverses époques; mais elle ne se dissimule pas non plus que le comité est placé en présence de publications dont l'exécution offre encore plus d'urgence. La traduction du psautier qui fait l'objet de la demande de M. Francisque Michel, et le recueil projeté par M. de Chevallet, ne concernent d'ailleurs que la langue du XI[e] ou du XII[e] siècle, et, pour cette époque, les *Quatre livres des Rois* peuvent paraître suffisants. En résumé, la section ajourne l'examen qu'elle aurait à faire des deux projets de publication dont elle est saisie.

M. Guessard revient sur une proposition de M. de Wailly qui avait obtenu l'assentiment du comité[1]. Il s'agirait de la formation d'une sorte de cartulaire artificiel qui ne comprendrait que des actes à dates certaines recueillis sur divers points de la France. Ces chartes, classées d'abord suivant l'ordre topographique et disposées ensuite chronologiquement dans chaque série, composeraient un recueil beaucoup plus utile pour l'étude et la connaissance des progrès de la langue que ne pourraient le faire des textes dont la provenance et l'époque restent toujours environnées de doutes.

M. Dauvergne transmet, de la part de M. Cohendy, archiviste du département du Puy-de-Dôme, un recueil de cantiques en l'honneur du Saint-Esprit; ainsi que les statuts d'une confrérie du Saint-Esprit en langage roman et en patois de la basse Auvergne.

Renvoi à l'examen de M. Guessard.

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 152 et 157.

Digitized by Google

M. Maurice Ardant adresse trois couplets sur la disgrâce de Fouquet.

Écartés comme n'offrant pas le caractère populaire.

M. Aug. Bernard fait hommage d'un article qu'il a publié dans le *Journal général de l'Instruction publique*, sur le premier emploi de l'apostrophe, etc.[1], à l'occasion du rapport de M. Francis Wey sur la *Briefve doctrine* de Jean Salomon, inséré dans le Bulletin[2].

Rapports sur des envois de chants populaires.

M. Patin rend compte des chants populaires envoyés par MM. Éd. de Barthélemy, Beauchet-Filleau, Beauluère, de Blosseville, Dauvergne, Delalo, Deloye et Friry. Conformément à ses conclusions, la section met en réserve :

Dans l'envoi de M. Beauchet-Filleau :

Dialogue entre deux paysans sur un voyage que l'un d'eux a fait à Bordeaux ;

Quand mon père semait l'avoine, etc.

variante d'une ronde déjà réservée.

Dans l'envoi de M. Delalo :

Vive la montagne ! etc.

variante en patois auvergnat, et une sorte de complainte sur la mort du sire de Courdes, tué en duel.

Dans l'envoi de M. Deloye : trois chansons relatives à des événements du règne de Louis XIII.

L'une a pour objet l'expédition du duc de Lesdiguières contre les Génois et leurs alliés ; l'autre, le siége de la Rochelle ; la troisième, la défaite du duc de Buckingham.

La section met également en réserve la lettre écrite par M. de Blosseville, comme renfermant des indications utiles, et prescrit le dépôt aux archives des autres morceaux que contiennent les communications précédentes.

M. Guessard fait un rapport sur les envois des recteurs des Basses-Alpes et de la Corrèze, et sur ceux de MM. Barry, de Cas-

[1] Voir aux ouvrages offerts, séance générale du 22 juin.
[2] Tome III, p. 437.

Digitized by Google

telnau, Dufour, Mortreuil, l'abbé Poquet, Rambaud, de Rheims, l'abbé Richard, de Ring, l'abbé Robin, Rosenzweig, Simon et l'abbé Tisserand, correspondants. La section adopte les conclusions de ce rapport, qui ont pour objet de mettre en réserve les chants populaires ci-après :

Envoi de M. Leymarie, transmis par le recteur de la Corrèze:
La Caille (avec la musique notée);
Chanson des fiançailles (*idem*).

Envoi de M. Barry :
La Pastourelle et le chevalier (patois des environs de Toulouse);
La Belle Lison;
Fragments (deux) de la légende de l'enfer de saint Patrice (patois de l'Agenais);

De la bello franceso
N'a perdut soun ami, etc.

D'où revenez vous si crotté,
Monsieur le curé, etc. (avec la musique);

La Légende de Pontoise (*idem*).

Envoi de M. de Castelnau : un ancien noël.

Envoi de M. Dufour :
La Marguerite, moitié français, moitié patois;
La Caille, variante, en patois;
Jano d'Oymé (patois).
Ces trois morceaux sont accompagnés de la musique notée.

Envoi de M. Mortreuil :
Une marche provençale avec la musique.

Envoi de M. de Rheims de Guisnes :
La Chanson de Mathurin, composée sur le Jacquemart placé à côté de l'une des portes de Saint-Omer.

Envoi de M. Rosenzweig :
La Semaine bien remplie;
Les Amours de Pierre;
Serai-je nonnette;
Le Peureux;
Un Mari comme tant d'autres,

Digitized by Google

Le Faux berger (chanson à suspension);

> Derrière chez mon père,
> Y a-t-un laurier fleuri, etc.

deux variantes;

Le Fils de l'avocat;
Le Déserteur;
L'Herbe est courte, variante du *Fils de l'avocat;*

> Mon père m'a donné mari, etc.

variante d'une ronde précédemment mise en réserve;

Le Moine, variante;

> L'autre jour en m'y promenant, etc.

variante du *Faux berger;*

> En passant près d'un p'tit bois, etc.

variante du *Peureux.*

Envoi de M. l'abbé Tisserand:

> Au jardin de mon père, etc.

variante du *Fils de l'avocat* et de *L'Herbe est courte;*

La Guerre des étourneaux, variante de la chanson de Renaud.

Il est pris note, en outre, des renseignements bibliographiques qui accompagnent cet envoi.

La section prescrit le dépôt aux archives des autres pièces qui ont été examinées par M. Guessard. Elle prend la même résolution au sujet de deux documents qui ont aussi été envoyées par M. l'abbé Tisserand : Extrait du testament de Messire Antoine Godeau, évêque et seigneur de Vence, mort en 1672, et Lettre de Guillaume le Blanc, prédécesseur de Godeau sur le siége de Vence, écrite en 1592 au baron de Vence et à sa mère, pour les engager à abandonner le calvinisme.

M. Rathery se charge de rendre compte des communications de chants populaires qui avaient été renvoyées à M. Sainte-Beuve, et que celui-ci n'a pu examiner.

La séance est levée à cinq heures et demie.

Digitized by Google

XIII.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 15 avril 1857.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai est lu et adopté.

M. le président donne lecture d'un arrêté de M. le ministre, qui nomme M. Lascoux, conseiller à la Cour de cassation, membre du comité, section d'histoire, en remplacement de M. Ampère.

Correspondance.

La section est instruite que M. Desjardins a adressé un rapport qui a pour objet d'apporter certaines modifications au plan adopté pour la publication des négociations de la France avec la Toscane. Ce rapport a été renvoyé directement à M. Rabanis, commissaire pour la publication, afin qu'il pût en être rendu compte à cette séance.

M. Deloche informe M. le ministre qu'il vient de découvrir un manuscrit du Cartulaire de Beaulieu qui remonte au XIIIe siècle et qui, plus ancien par conséquent que les quatre manuscrits sur lesquels a été établi le texte du cartulaire qui s'imprime en ce moment, présente de nombreuses variantes, notamment pour les noms de lieux et de personnes. M. Deloche pense qu'il y aurait un grand intérêt à reporter ces variantes, non-seulement sur les épreuves qui lui seront adressées à l'avenir, mais encore sur celles qui se trouvent à l'Imprimerie impériale prêtes à être tirées. M. Huillard-Bréholles, commissaire pour la publication, appuie la proposition.

La section est d'avis qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation que réclame M. Deloche.

M. de Courson dépose la copie, entièrement préparée pour l'impression, du Cartulaire de Redon, dont la publication est adoptée en principe depuis très-longtemps. Cette copie contient le texte

Digitized by Google

du Cartulaire collationné par M. de la Borderie[1], un appendice composé d'une cinquantaine de chartes arrachées du manuscrit original pendant la Révolution et qui ont été retrouvées récemment, l'introduction et les différents glossaires. M. de Courson, après avoir rappelé la haute importance du Cartulaire de Redon et le temps considérable qui s'est écoulé depuis qu'il a proposé l'impression de ce monument, demande que son manuscrit soit envoyé promptement à l'imprimerie.

Renvoi à MM. Rabanis et de Wailly.

M. Baudry (Frédéric) adresse les renseignements qui avaient été réclamés de lui à l'occasion des Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault, intendant provincial sous Louis XIV, qu'il avait demandé à publier dans la collection des documents inédits. Ces mémoires formeraient un volume in-4°.

Renvoi de ce projet de publication à l'examen de MM. Chéruel et Monmerqué.

M. L. Meunier, licencié ès lettres, demande qu'on lui confie la publication d'une chronique rimée du XV[e] siècle que M. Yanoski avait été chargé d'éditer dans la collection des documents inédits, sous le titre de *Chronique de Martin de Cotignies*[2].

MM. Bellaguet et Huillard-Bréholles sont priés de faire un rapport sur cette proposition.

M. Marchegay transmet huit nouvelles lettres formant la suite de la correspondance du vicomte de Marcilly avec le duc de la Trémoille, à l'époque de la Fronde[3].

Renvoi, comme des premières lettres, à M. Ravenel.

M. A. Dauvergne adresse les statuts des maîtres maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, etc. de la ville de Coulommiers, qui lui avaient été demandés conformément aux conclusions d'un rapport de M. J. Desnoyers.

M. l'abbé André transmet quelques extraits des registres des délibérations du chapitre de l'église de Saint-Siffrein de Carpentras, de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVIII[e].

Renvoi à M. J. Desnoyers des deux communications qui précèdent.

M. Leroi, correspondant, envoie les copies d'une série de lettres

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 577.
[2] *Extraits des procès-verbaux*, p. 99, 102, 140, 143, 153.
[3] Voir ci-dessus, p. 13.

Digitized by Google

de personnages marquants du XVIIe siècle et du commencement du XVIIIe, concernant la construction du couvent des Annonciades de Meulan par Louis XIV.

M. Monmerqué est prié de rendre compte de cette communication.

M. de la Fons de Mélicocq expose que le document intitulé, *Plaintes et doléances de Charles-Quint contre Henri II,* dont le comité a demandé l'insertion dans le Bulletin, en juin 1853, est à la veille d'être publié en Belgique. Il regrette que le retard apporté à la publication ait permis à un étranger de profiter du fruit de ses recherches, car il est certain que c'est l'indication donnée par lui de cette pièce qui en a révélé l'existence.

Le même correspondant se plaint des obstacles apportés par les administrateurs de l'hospice de Lille à la communication des archives de cet établissement. Bien qu'une lettre de M. Fortoul eût fait connaître que les recherches que se proposait d'entreprendre M. de la Fons de Mélicocq avaient lieu en vue des travaux du comité, l'autorisation d'explorer ce dépôt ne lui a été accordée que pour un nombre de jours très-restreint. L'interdiction est d'autant plus regrettable, ajoute le correspondant, que la richesse de ces archives est extraordinaire : plusieurs années seraient nécessaires pour les étudier d'une manière utile.

M. Friry adresse la consultation d'un légiste du XVe siècle au sujet de l'aliénation possible de la ville de Marsal. Ce document paraît être inédit : les ouvrages publiés sur la Lorraine n'en font aucune mention.

M. de Baecker envoie la copie d'une lettre de Henri de Montfort, capitaine d'une bande de reîtres pendant les guerres de religion du XVIe siècle. Cette lettre, qui porte la date du 25 juin, et que l'on suppose être de l'année 1546, a été découverte à Utrecht par M. van Asch van Wijck. Elle est adressée au comte de Buren, et fait mention du siége et de la prise d'un château appartenant au sieur de Besang, etc.

Dépôt aux archives et remercîments pour cette communication et pour la précédente.

M. Caraffa adresse un numéro du journal *L'Observateur de la Corse,* dans lequel il a publié une critique de l'ouvrage sur la Corse, de M. Eug. Thomas, qui a obtenu une mention honorable dans le dernier concours pour les antiquités nationales.

Dépôt à la bibliothèque du comité.

Digitized by Google

Rapports.

M. Rabanis donne de nouveau connaissance à la section de la lettre du Directeur de l'Imprimerie impériale relative à l'impression du quatrième volume des *Négociations dans le Levant*. Le manuscrit de ce volume représente 150 feuilles d'impression, et l'éditeur veut en outre reprendre le mode de composition en paquet interdit par les instructions de M. le ministre.

M. Rabanis communique en même temps une note de M. Charrière qui lui a été transmise depuis la séance du 9 mars. M. Charrière, déclare qu'ayant la faculté de s'arrêter à l'entrée de Henri IV à Paris, qui tranche la question des guerres civiles et qui coïncide précisément avec la fin de la correspondance de Hurault de Maisse, il est prêt à retrancher le dernier chapitre de son manuscrit, dont la paix de Vervins devait marquer la limite : le volume alors ne dépasserait pas 125 feuilles, étendue contre laquelle il ne saurait s'élever d'objections, puisque le tome III des *Négociations dans le Levant* contient 130 feuilles. Mais, en même temps, M. Charrière proteste hautement contre tout retranchement que l'on pourrait vouloir opérer dans la correspondance de M. de Maisse. Cette correspondance, assure-t-il, est aussi essentielle pour la Ligue, la chute de Henri III, et la restauration de Henri IV, que le sont les Mémoires de Saint-Simon pour le règne de Louis XIV.

M. le rapporteur fait observer, en premier lieu, qu'à l'égard du mode de composition en paquet que voudrait continuer M. Charrière, il existe un arrêté de M. le ministre qui l'interdit formellement et prescrit, au contraire, la remise du manuscrit entièrement préparé pour l'impression. Il y a donc seulement, sur ce point, à rappeler l'éditeur à la stricte exécution de l'arrêté dont il s'agit.

Quant à la limite à assigner au volume, M. Rabanis ne voit pas de motifs pour s'arrêter plutôt à la date de 1594 qu'à la paix de Vervins. L'extinction de la famille des Valois et l'avénement d'une nouvelle dynastie dans la personne de Henri IV lui semblent un arrêt beaucoup plus naturel. Cette date aurait d'ailleurs l'avantage de se prêter mieux que toute autre à la continuation de la publition, par une nouvelle série de documents se rapportant au règne

Digitized by Google

de la maison de Bourbon en France. D'ailleurs, il est important d'observer que les documents relatifs aux *Négociations avec le Levant*, de 1591 à 1594, n'émanent point de nos ambassadeurs auprès de la Porte, puisque la France n'en avait point à cette époque. M. Charrière remplit cet intervalle avec la correspondance de M. de Maisse, ambassadeur à Venise, qui donne, il est vrai, des détails sur les mouvements de la politique internationale dans l'Orient, mais qui ne rentrent évidemment point dans le cadre de sa publication. M. Rabanis propose, en conséquence, de terminer la publication des *Négociations dans le Levant,* avec le règne de Henri III.

Ces conclusions sont appuyées par plusieurs membres, et la section décide qu'elle soumettra au comité la proposition d'arrêter la publication au 1er août 1589, et d'imposer à M. Charrière l'obligation de ne pas dépasser, pour le quatrième volume, le nombre de 125 à 130 feuilles, y compris les tables de la totalité de l'ouvrage.

M. Rabanis fait connaître à la section les modifications importantes que, d'après un rapport tout récent de M. A. Desjardins, il y aurait lieu d'apporter à la publication des *Négociations de la France avec la Toscane.*

Le rapporteur rappelle que ce recueil, primitivement limité à trois volumes [1], a plus tard été porté à quatre, conformément à une proposition du comité [2]. Dans ce dernier plan, les tomes I et II devaient être consacrés aux documents antérieurs à la chute de la république de Florence en 1530; le troisième volume aurait renfermé les documents compris entre 1530 et 1589; le quatrième enfin, les documents se rapportant à la période qui s'étend de 1539 à 1737, époque où s'éteint la famille des Médicis.

Mais ces prévisions se trouvent en défaut. Quelque réserve que l'éditeur apporte dans le choix des pièces, les matériaux s'accumulent à un tel point entre ses mains qu'il lui devient de toute impossibilité de les renfermer dans les quatre volumes autorisés.

Dans ces circonstances, M. Desjardins se voit placé dans l'alternative :

1° Ou d'augmenter, dans une proportion que lui-même ne sau-

[1] *Bulletin du comité,* t. II, p. 713.
[2] *Ibid.* t. III, p. 216, 271.

Digitized by Google

rait déterminer, le nombre de volumes consacrés à cette publication;

2° Ou de mutiler les documents;

3° Ou de renfermer son travail dans des bornes plus restreintes.

Ce dernier parti lui semble le seul auquel il lui soit raisonnablement permis de s'arrêter et, en conséquence, il propose de prendre, pour limite extrême des *Négociations avec la Toscane*, le début du XVII[e] siècle. Le recueil présenterait ainsi la distribution suivante:

1[er] volume, 1311 à 1498, 600 à 700 pages;

2[e] 1498 à 1530, 900 à 1000 pages;

3[e] 1530 à 1572, 800 à 900 pages;

4[e] 1573 à 1600, indéterminé.

M. Desjardins a entre les mains, ajoute-t-il, tous les matériaux qui doivent entrer dans les trois premiers volumes, et il ne lui reste plus à combler qu'une lacune de quatorze ans pour avoir complété le quatrième volume.

M. Rabanis termine cet exposé en faisant remarquer combien il est regrettable que les matériaux de la publication n'aient pas pu être connus et appréciés dès l'origine. Il s'agissait en effet, dans le plan approuvé par le comité, de représenter tout l'ensemble des relations de la France avec Florence. Or ce but ne serait plus atteint si l'on s'arrêtait à la date de 1600, qui ne répond à rien.

Quelques membres demandent comment cette abondance de documents n'a été connue que récemment de M. Desjardins, qui a été explorer lui-même les archives de Florence dans le but de désigner les pièces à transcrire.

Il est répondu que, depuis deux années, les archives de Florence sont l'objet d'un classement général, qui a amené d'importantes découvertes.

La section ne se résoudrait que difficilement à tronquer la publication des *Négociations de la France avec la Toscane;* mais avant d'examiner à fond la question, et de décider si les conditions de la publication devront être changées, il lui paraît indispensable que l'éditeur ait fait connaître le nombre de volumes qui seraient nécessaires, suivant lui, pour conduire le recueil jusqu'à la limite, précédemment adoptée, de 1737. En conséquence, la section ajourne toute délibération jusqu'au moment où, l'envoi des copies étant terminé, la totalité du manuscrit pourra être soumise au

Digitized by Google

commissaire, avec une proposition précise de l'éditeur. Provisoirement l'impression du volume en cours d'exécution devra être suspendue.

M. Rabanis se charge d'écrire à M. Desjardins pour lui donner avis de cette résolution.

Un troisième rapport de M. Rabanis a pour objet le vœu émis par M. Bouthors pour la publication d'un supplément à la première série du *Recueil des Monuments inédits de l'histoire du Tiers État,* sous ce titre : *Actes concernant les familles roturières.*

Dans un mémoire parfaitement étudié, dit le rapporteur, M. Bouthors combat l'idée accréditée par M. Augustin Thierry, que les actes relatifs aux familles roturières sont d'une moins grande importance que ceux où se reflète la vie politique et industrielle des grandes villes municipales. M. Bouthors n'admet pas que l'on puisse séparer l'histoire des classes roturières de celle des familles bourgeoises, puisqu'il a fallu le concours simultané de ces deux éléments pour fonder la puissance du Tiers État. Il regarde également comme hors de toute contestation la nécessité de prendre les coutumes locales du bailliage d'Amiens pour base des investigations relatives à l'histoire des classes roturières dans le nord de la France. Le recueil des monuments qui concernent l'état de ces familles devrait en outre se diviser chronologiquement en deux catégories distinctes : l'une pour les documents qui ont précédé, l'autre pour ceux qui ont suivi la rédaction de ces coutumes.

M. Rabanis reconnaît avec le correspondant que l'œuvre de M. Augustin Thierry présente en effet une lacune qu'il y aurait utilité à combler. Mais comme M. Bouthors ne fait personnellement aucune proposition de publication; qu'il indique, au contraire, un mode d'exécution tout à fait en dehors des usages suivis par le comité, M. le rapporteur pense qu'il y a lieu seulement de recommander ce projet à l'attention de M. le ministre, comme méritant, par l'importance du sujet, d'être pris en sérieuse considération.

Le secrétaire donne lecture du rapport suivant de M. Magnin sur un document qui avait été renvoyé à son examen[1] :

« Un membre du comité, M. Dusevel, résidant à Amiens, a fait à la section d'histoire une communication fort intéressante

[1] *Bulletin du comité,* t. III, p. 335.

Digitized by Google

relative à notre ancien théâtre. Ce document, qu'il a tiré des anciens registres de la ville d'Amiens, contient la mention d'un fait singulier et une expression qui paraît nouvelle dans notre ancienne langue dramatique. Voici le court passage transmis par M. Dusevel, et sur lequel la section d'histoire m'a fait l'honneur de me demander mon opinion :

« Du vendredi xvi[e] jour de juing 1581 ; vue la requeste présentée par les compaignons joueurs de comedye de la paroisse Sainct-Jacques (il y avait des joueurs de mystères sur chaque paroisse) ; par advis de Messieurs, leur a été permis de jouer le jour de sainct Jacques prochain, apres Vespres, l'ystoire de Tobie par personnages, au carefour de la rue de l'Aventure et de la Hautoye, à la charge qu'ilz ne juront riens de erronné et scandaleux, que, paravant juer, ilz communiquerons leurs jeux au bureau et que le lendemain ny autre jour ilz ne feront aucun coeullette de poix reboullez, ne autrement avant la dite paroisse ny ailleurs. »

« Quest ce que *faire la coeullette de poix reboullez* ? Je n'ai aucun souvenir d'avoir rencontré ailleurs cette expression, que je crois locale ; je ne puis donner, à ce sujet, qu'une simple conjecture.

« Le mot *reboulé* est cité par nos vieux lexicographes : Nicot l'explique par *iterum in orbem volutus*, c'est-à-dire, pétri et repétri en boule. Les pois reboulés étaient donc une épaisse purée, une *farce*. Cela rappelle tout d'abord les *pois-pillés*, si fameux dans l'histoire de notre scène parisienne. On sait que, lorsque les confrères de la Passion crurent devoir appeler sur leur théâtre les farces et soties des clercs de la Bazoche et des Enfants Sans-Souci, pour égayer leurs représentations de mystères, qui commençaient à passer de mode, le peuple de Paris appela le théâtre de la Trinité le spectacle des *pois-pillés*, à cause de ce mélange de sacré et de profane. Les petites pièces elles-mêmes, farces et soties, s'appelèrent aussi *pois-pillés*, à peu près comme, dans l'antiquité, les farces romaines furent appelées, pour la même raison, *saturæ*, mélange, farce.

« Je pense donc que les joueurs de comédie de la paroisse Saint-Jacques furent autorisés à jouer le *mystère de Tobie*, sous les diverses réserves que l'on a vues, et de plus à charge de ne faire le lendemain ni les jours suivants *aucune cueillette*, c'est-à-dire aucun *profit*, aucune *recette*, au moyen des farces appelées à

Digitized by Google

Amiens *poix-reboullez*, comme les pièces du même genre étaient, à la même époque appelées à Paris *pois-pillés*. Cette explication me paraît presque certaine. »

M. Bellaguet propose le dépôt aux archives des deux documents suivants, dont les copies avaient été envoyées par M. de la Fons de Mélicocq :

1° Mandement de Philippe III, dit le Bon, duc de Bourgogne, pour *rebouter les Escorcheurs*. Cette pièce, qui est datée du 19 février 1437 (v. s.), époque de la révolte des Pays-Bas contre le duc de Bourgogne, et celle où les Esçorcheurs exercèrent principalement leurs ravages dans le Hainaut, n'offre rien de particulier ni au fond ni dans sa forme.

2° Lettres par lesquelles Jean II, duc de Bourbon, fait grâce à un criminel, à l'occasion de sa première entrée à Arras, le 24 novembre 1464.

Ces lettres ne diffèrent pas des documents analogues qui ont été publiés en grand nombre.

M. Monmerqué propose l'impression, dans le Bulletin, du procès-verbal de la prise de possession de la ville d'Avignon en 1663, au nom de Louis XIV, par le baron d'Oppède, premier président du parlement de Provence. Cette prise de possession avait pour cause l'attentat commis sur M. le duc de Créquy ambassadeur du roi à Rome. Le texte du procès-verbal envoyé par M. l'abbé André paraît être inédit.

Le même rapporteur propose aussi l'insertion, dans le Bulletin, d'une ordonnance de Charles-Quint, du 7 octobre 1531, au sujet des pauvres et des ladres, communiquée par M. de la Fons de Mélicocq. Il fait la même proposition pour une liste des bannis de la ville de Saint-Quentin, de 1273 à 1280, transmise par M. Gomart, et qui avait déjà été l'objet d'un précédent rapport [1]. Le correspondant a fait la collation qui lui avait été demandée, et il a joint à son envoi la copie de lettres de grâce accordées par Louis le Hutin, le 22 septembre 1315, à Guerart de Doing, banni de la commune comme soupçonné de la mort de Mahuy de Guisnes.

M. Monmerqué propose enfin le dépôt, aux archives, de l'inventaire sommaire envoyé par M. l'abbé Gatin, de quatre-vingt-seize

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 119 et 332.

Digitized by Google

lettres de Louvois qui se trouvent à Gray[1]. Ces lettres, dont l'indication avait été donnée par le correspondant en vue du projet de publication de la correspondance de Louvois, présenté par M. Boiteau d'Ambly, concernent divers prisonniers détenus dans la citadelle, les uns comme impliqués dans l'affaire des poisons, les autres pour cause de religion, en exécution de la révocation de l'Édit de Nantes. Aucune de ces lettres ne paraît réellement importante.

M. Huillard-Bréholles, qui s'était réservé de faire une nouvelle recherche au sujet des documents relatifs à l'histoire de la Ligue communiqués par M. Dusevel, persiste à proposer l'impression, dans le Bulletin, de ces documents, qu'il n'a trouvés publiés nulle part.

Le même rapporteur, qui avait à examiner un fragment de chroniques manuscrites relatives à l'histoire du Limousin, rédigées par Jean de Lavaud, procureur du roi au siége présidial de Limoges[2], dit n'y avoir trouvé aucun fait nouveau. Toutefois, l'extrait communiqué par M. Maurice Ardant est insuffisant pour faire apprécier l'ensemble de la composition. Il y aurait donc lieu de réclamer du correspondant la communication de la totalité du manuscrit, en le priant d'y joindre quelques indications, telles que l'époque à laquelle vivait Jean de Lavaud, les sources auxquelles il a puisé, etc.

M. Taranne présente quelques observations au sujet d'une lettre de M. Friry, qui, s'appuyant sur une charte de l'année 1277, réclame pour Henri Ier, comte de Vaudemont, le titre de *comte d'Athènes*.

L'acte cité par le correspondant porte comte d'*Arienne* et non d'*Athènes*. Une telle altération, dans un acte officiel, d'un nom de lieu si important et si connu, paraît impossible au rapporteur. Cette même qualification de comte d'Arienne se retrouve d'ailleurs dans une autre charte publiée par D. Calmet.

M. Taranne fait observer, à cette occasion, que l'historien Bayon, dans sa chronique de Moyen-Moustier, parle de *plusieurs possessions* données par Charles d'Anjou à Henri de Vaudemont, et il se demande si le comté d'*Ariano*, dans la Principauté ultérieure (royaume de Naples), ne pourrait pas être une de ces possessions?

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 378.
[2] *Ibid.* p. 689.

Digitized by Google

Arienne ne serait alors que ce même mot francisé. De plus amples recherches pourraient justifier ces conjectures.

M. le rapporteur signale en outre, en passant, une erreur commise par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui donnent pour épouse à Henri de Vaudemont *N. de Villehardouin, fille du duc d'Athènes.* Il rappelle que les ducs d'Athènes étaient à cette époque les *La Roche* et non les Villehardouin, et il expose les motifs qui le portent à penser que la femme de Henri était une fille de Guy de La Roche, nommée Marguerite, omise dans les généalogies des ducs d'Athènes publiées par du Cange et Buchon.

En résumé, M. Taranne conclut, relativement à l'objet de la lettre de M. Friry :

Que Henri de Vaudemont fut comte d'Arienne et non pas d'Athènes[1];

Qu'en admettant que son mariage avec la fille d'un duc d'Athènes lui eût procuré le titre de *comte d'Athènes*, ce titre n'aurait été qu'honorifique et ne lui donnerait pas le droit de figurer parmi les seigneurs d'Athènes, qui étaient *ducs* et non pas comtes;

Qu'en supposant même que Henri de Vaudemont eût été réellement duc d'Athènes, l'éditeur des *Familles d'Outre-mer* ne pourrait faire usage du renseignement transmis par M. Friry, attendu que du Cange, dans cet ouvrage, ne traite que des familles françaises établies dans les royaumes de Jérusalem et de Chypre, dans la principauté d'Antioche et dans la petite Arménie.

La lettre de M. Friry pouvant donner occasion de compléter quelques points de l'histoire et des généalogies des comtes de Vaudemont et des ducs d'Athènes, le rapporteur propose de la mettre en réserve pour être communiquée à M. le docteur Hopf, lorsqu'il sera donné suite à son projet de publication de documents relatifs à la domination française en Orient.

Les conclusions des rapports de MM. Bellaguet, Monmerqué, Huillard-Bréholles et Taranne sont adoptées.

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

[1] En effet, on trouve dans Vitale (*Storia della città di Ariano*, 1794, in-4°. Append. p. 379 et suiv.) trois actes de Charles d'Anjou, 1269, avril; 1270, janvier; 1272, 3 septembre, où est mentionné Henri, comte de Vaudemont et d'*Ariano*. Après la mort d'un fils unique de Henri, le comté d'Ariano revint entre les mains du roi. Ermengard de Sabran le possédait en 1307.

Digitized by Google

XIV.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 avril 1857.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars est lu et adopté.

Correspondance.

M. Dupasquier adresse un rapport, accompagné de trois dessins, sur la découverte faite dans l'église de Brou, le 16 septembre 1856, et sur l'ouverture du caveau contenant les cercueils de Philibert le Beau, duc de Savoie; de Marguerite de Bourbon, sa mère, et de Marguerite d'Autriche, sa femme, fondatrice de l'église de Brou. Le correspondant y joint un récit de la translation, dans de nouveaux cercueils, des restes de ces trois personnages, cérémonie qui a eu lieu, avec une grande pompe, le 2 décembre 1856, en présence de M. le comte de Somis, délégué de S. M. le roi de Sardaigne.

Remercîments pour cette communication, qui sera transmise à M. de Guilhermy, en raison des inscriptions qu'elle contient.

M. Beauchet-Filleau envoie un extrait de l'inventaire, fait au mois d'août 1705, des meubles du château de la Mothe Sainte-Héraye, arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

M. Édouard de Barthélemy fait parvenir une copie de l'inventaire de l'argenterie que possédait l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne en 1604.

M. Dusevel adresse les estampages, qui lui avaient été demandés, des deux fragments d'anciens tombeaux découverts près de l'église de Nesles et signalés par M. L. Renier[1].

Dépôt aux archives de ces trois communications, ainsi que du

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 25 et 175.

Digitized by Google

dessin transmis par M. Cherbonneau, d'un lion en granit de grandeur naturelle trouvé à Constantine au pied d'un édifice considérable, que le correspondant regarde comme un temple du paganisme.

M. L. Renier fait remarquer qu'un monument semblable avait été trouvé à Constantine, il y a quelques années; il importerait de savoir si l'indication donnée par M. Cherbonneau se rapporte à cette ancienne découverte ou à une plus récente.

Divers estampages et copies d'inscriptions latines adressés par M. Cherbonneau sont renvoyés à M. L. Renier.

A l'examen de M. de Guilhermy, sont renvoyées des communications de MM. de Girardot, Hucher, Julliot, Revoil, de Saint-Phalle et Tournal, relatives aux inscriptions de la Gaule et de la France des 2e et 3e catégories.

La section procède à une nouvelle répartition des documents que s'était chargé d'examiner M. de Laborde, et dont ses nouvelles fonctions ne lui permettent pas de rendre compte.

A M. Depaulis, sont renvoyés les documents pour servir à l'histoire de la gravure au XVIe siècle[1];

A M. Lassus :

Les documents relatifs à quelques artistes nantais, etc.[2], et le complément à la notice sur les frères pontifs de M. l'abbé André, fourni par M. Canron[3];

A M. Albert Lenoir :

La notice sur les peintures murales de l'église de *San-Donato a Torri*[4], ainsi que des extraits des registres de la fabrique de l'église de Saint-Sulpice de Fougères[5];

A M. du Sommerard :

Extrait de l'inventaire des meubles, etc. du sieur de Patrion, et inventaire des meubles appartenant au comte Christophe de la Haye[6];

Inventaire du mobilier du château de Frinodour[7];

[1] Voir ci-dessus p. 20.
[2] Voir ci-dessus p. 20.
[3] Voir ci-dessus p. 19.
[4] *Bulletin du comité*, t. III, p. 341.
[5] *Ibid.* t. II, p. 135.
[6] *Ibid.* t. III, p. 280.
[7] Voir ci-dessus, p. 20.

Digitized by Google

Inventaire du mobilier, tableaux, etc. de Pot, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris [1];

Notice sur l'ameublement de la chapelle de l'hôpital Saint-Julien à Lille [2];

Copie du testament de Jeanne de Garencières [3];

Devis d'une nef d'or et d'argent commandée par le duc d'Orléans pour faire un don à la ville de Paris [4].

Le dépôt aux archives est prescrit à l'égard de l'inventaire des objets précieux donnés, par J. Coëne, à l'abbaye de Marchiennes [5]. La section pense que la traduction qui en a été faite par M. de Linas lui-même, dans les notes de son *Étude sur dom Jacques Coëne* [6], suffit pour faire connaître ce document.

Rapports.

M. Victor Foucher fait le rapport suivant sur une communication de M. L. Rostan :

« Le correspondant, dit-il, envoie au comité le dessin d'un devant d'autel en pierre, du XIIe siècle, qui se trouve dans l'église de Barjols (Var). Cet autel me paraît devoir appeler l'attention du comité et être digne de son examen; c'est un spécimen très-curieux de l'époque. Il se compose de deux pierres superposées, sa hauteur est de un mètre et sa largeur de $1^m,70$; sa conservation est parfaite.

« Le sujet est Jésus-Christ dans la plénitude de sa gloire. Il est représenté assis sur un siége, bénissant de la main droite et tenant un livre ouvert de la gauche. Sa tête est décorée d'un nimbe crucifère, et le corps est entouré d'une auréole quatre-feuilles allongée. Le sujet principal est soutenu par deux anges. Deux autres anges sont placés de chaque côté de la partie supérieure. Au-dessus de la tête du Christ, on remarque la main de Dieu le Père, qui paraît sortir du ciel, et sur les deux faces, les symboles nimbés des quatre évangélistes. L'ornementation de tous les sujets est fort riche et s'inspire évidemment du goût byzantin.

[1] Voir ci-dessus, p. 20.
[2] *Bulletin du comité*, t. III, p. 388.
[3] *Ibid.* p. 279.
[4] Voir ci-dessus, p. 20.
[5] Voir ci-dessus, p. 20.
[6] Voir aux ouvrages offerts, p. 52.

Digitized by Google

« Une des choses qui nous ont paru les plus remarquables c'est l'encadrement qui est formé de lignes ondulées d'un dessin original. En dehors de l'encadrement et dans les angles se trouvent des peintures figurant une plante de maïs, mais qui ne sauraient faire l'objet d'une mention spéciale.

« En résumé, nous pensons qu'il y a lieu de remercier le correspondant de son intéressante communication, et que la reproduction du dessin de cet autel, ainsi que sa description, entrerait avec utilité dans le Bulletin du comité. »

La section adopte ces conclusions, et désire que l'autel de l'église de Barjols puisse être reproduit au moyen d'une gravure sur bois.

M. de Coussemaker fait une communication sur un office du sépulcre d'Origny-Sainte-Benoite, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Quentin, du XIV[e] siècle. Ce drame paraît être un document très-important pour l'art dramatique au moyen âge. M. de Coussemaker fait ressortir surtout la nécessité de reproduire dorénavant les pièces théâtrales dans leur ensemble, c'est-à-dire avec la musique qui les accompagne presque toujours dans le manuscrit.

Après avoir donné lecture de son travail sur le mystère provenant de l'abbaye d'Origny, M. de Coussemaker soumet à la section la proposition de publier dans la collection des documents inédits, et dans les conditions d'exécution qu'il vient d'indiquer, un recueil de drames liturgiques. Bien que les drames appelés à faire partie de ce recueil soient au nombre de vingt-trois à vingt-cinq, comme ils offrent en général peu de développements, et que les notes à y joindre seraient courtes, un volume in-4° de 300 pages environ serait suffisant pour les contenir tous.

La section n'admet pas la possibilité d'émettre un avis sur ce simple exposé, et elle invite M. de Coussemaker à lui présenter un plan détaillé de la publication qu'il désirerait voir adopter.

La section décide ensuite qu'elle proposera au comité l'insertion, dans le Bulletin, du rapport que M. de Coussemaker lui a lu sur l'office du sépulcre d'Origny-Sainte-Benoite.

M. de Linas, chargé en 1856 d'une seconde mission pour étudier en France les anciens vêtements sacerdotaux et les anciens tissus, donne lecture de trois chapitres du rapport qu'il a présenté à S. E. M. le Ministre. Ces chapitres, qui ont trait à des questions précédemment agitées au sein du comité et à une dé-

Digitized by Google

couverte importante, intéressent vivement la section. Les matières sont présentées dans l'ordre suivant :

1° Chasuble d'Innocent VI, conservée à Villeneuve-lez-Avignon. M. de Guilhermy ayant douté de l'authenticité de ce vêtement, opinion d'abord partagée par M. de Linas, ce dernier, en s'appuyant sur un texte du *Diariam italicam* de Montfaucon et sur une étude comparée des anciennes étoffes peintes sur les tableaux italiens, allemands et flamands, démontre que le velours de Gênes à ramages de Villeneuve est un produit de l'industrie italienne du XIV° siècle; qu'en outre, la description du savant bénédictin s'accordant de tous points avec les souvenirs de personnes qui ont vu la chasuble avant sa mutilation, description qui lui attribue une forme qu'on ne retrouve plus après le XIV° siècle, il faut admettre une authenticité basée à la fois sur les monuments et la tradition.

2° Inventaire de la cathédrale d'Arles. M. de Linas a constaté à Saint-Trophime la présence d'un certain nombre d'objets précieux que l'on croyait disparus pour la plupart, savoir la chasuble du B. cardinal Alleman, les courtines du lit de Marie de Médicis, une crosse et un oliphant en ivoire sculpté du XII° siècle, deux reliquaires, l'un en cristal de roche l'autre en filigrane de Venise; une cassette en os sculpté; enfin, un très-beau tableau du XV° siècle, souvenir commémoratif d'une des assemblées ecclésiastiques tenues à Arles sous la présidence de saint Césaire.

3° A Rocamadour, petite ville du Quercy, célèbre par un pèlérinage, existe une chapelle dédiée à saint Michel et qui renferme des peintures murales de la plus grande beauté qui n'ont jamais été signalées. On y distingue un christ haut de 6 à 7 mètres, d'un dessin et d'un caractère bien supérieurs aux fresques de Saint-Savin; une Annonciation et une Visitation, véritables miniatures du XII° siècle vues au microscope. Sur le mur septentrional, bâti au XV° siècle, on voit les restes très-dégradés de la légende de Henri de Courmantel.

La section remercie M. de Linas de ces communications qui, devant être imprimées *in extenso* dans les Archives des missions, ne peuvent avoir qu'une simple mention au procès-verbal.

M. de la Grange rend compte d'une notice de M. Combet sur la chartreuse du Glandier, que le correspondant a accompagnée d'une empreinte du grand sceau de cette chartreuse.

Digitized by Google

Ce sceau porte pour légende : SIGILLVM MAGNVM CARTVSIÆ GLANDERII. La sainte Vierge, posée sur un écu qui lui sert de piédestal, est représentée au centre, debout et de face, tenant entre ses bras l'enfant Jésus ; à droite et à gauche, des glands au nombre de quatorze, dont sept de chaque côté, disposés en losanges.

Les armes figurées sur l'écu qui supporte la Vierge (d'or à deux lions passant de gueules) sont celles de la maison de Comborn, dont un membre, Archambaud, vicomte de Comborn, avait fondé ce couvent en 1219. Cette particularité prête de l'intérêt à la communication de M. Combet, car il est assez curieux de voir les armes du fondateur se perpétuer ainsi pendant quatre cents ans. Les caractères de la légende et le style du sceau classent en effet celui-ci au XVII[e] siècle. M. de la Grange propose de publier un bois de ce sceau dans le Bulletin, avec un extrait de la notice du correspondant.

Le même rapporteur fait une proposition analogue à l'égard du sceau de l'*ostiarius* de l'archevêque de Bordeaux, dont une empreinte a été adressée par M. de Jussieu. Ce sceau, de forme allongée, offre la légende : ✝ S. GARSIE HOSTIARIVS ARCHIEP BVRDEG, en lettres capitales gothiques entre deux grènetis, portail crénelé, avec une petite fenêtre et une grande porte cintrée ouverte ; un homme armé se tient devant, comme pour en défendre l'entrée.

« Ce sceau, ajoute M. de la Grange, était celui de Garcie ou Garcias, l'*ostiarius* de l'archevêché de Bordeaux. *Ostiarius* vient d'*ostium*, porte, comme *huissier* vient de *huis*, et ce mot *huissier* traduit assez bien les fonctions de l'*ostiarius*, qui était à la fois le portier de l'archevêché, le garde de la juridiction et même le chancelier, car, dit du Cange, au mot *Ostiarius : Cancellarius, nam ostiariorum id fuit potissimum munus.* Autrement à quoi eût pu servir ce sceau remarquable, dont le style me paraît du XIV[e] ou peut-être même de la fin du XIII[e] siècle. »

Les conclusions des deux rapports précédents sont adoptées par la section.

M. de Guilhermy donne lecture des rapports suivants sur diverses communications. Toutes ses conclusions sont adoptées par la section :

« MM. Jeantin, président du tribunal de Montmédy, correspondant, et Ottmann, receveur des douanes, membre de plusieurs

Digitized by Google

sociétés savantes, se sont réunis pour composer une notice historique et archéologique sur l'intéressante église de Notre-Dame d'Avioth (canton de Montmédy, département de la Meuse). C'est une étude approfondie de toutes les parties d'un beau monument des XIVe et XVe siècles. Les auteurs décrivent successivement avec beaucoup de méthode et de sagacité, en faisant la part de chaque époque, l'architecture de l'édifice, le baptistère, séparé de l'église et si habilement restauré par M. Boeswilwald, architecte des monuments historiques; la chaire, de 1538; la chapelle de la Vierge, de 1539; le tabernacle en pierre, isolé du maître autel; les stalles, de la renaissance, la clôture du chœur, les vitraux, les monuments funéraires. Le travail est trop développé pour être publié en entier dans le Bulletin; et, d'un autre côté, les diverses parties dont il se compose forment un ensemble si bien lié qu'on n'en saurait rien détacher. Nous regrettons de ne pouvoir mettre les correspondants du comité à même d'apprécier une aussi excellente notice. On aime à voir des hommes chargés, comme MM. Jeantin et Ottmann, de fonctions publiques importantes, chercher un délassement à leurs occupations ordinaires dans l'étude de l'histoire et de l'archéologie. En remerciant ces messieurs, on pourrait les prier de transmettre au comité les estampages des inscriptions du XVe et du XVIIe siècle que possède l'église d'Avioth.

« M. Doublet de Boisthibault complète, au moyen de renseignements qui lui avaient été demandés, ses envois antérieurs d'inscriptions des XVIe et XVIIe siècles. Il adresse un estampage de celle qui constate la construction, par Jean de Beauce, du clocher neuf de la cathédrale de Chartres. Il fait aussi parvenir la copie d'une inscription qui rappelle la fondation de l'église de Saint-Laurent à Nogent-le-Rotrou en 1421, les agrandissements et modifications de l'édifice au XVIe siècle, la construction des murailles de la ville en 1401.

« M. le curé d'Avenas annonce l'envoi prochain d'un estampage de l'inscription du célèbre autel de son église.

« M. de Malmain. Copie avait été demandée d'une inscription de fondation, datée de 1471, qui se trouve dans le croisillon méridional de la grande église d'Eu. M. de Malmain répond qu'il a été arrêté par la difficulté d'obtenir une transcription exacte. Mais il annonce l'envoi au Ministre d'un volume contenant la plupart des inscriptions de la ville d'Eu, et prie l'administration

de lui faire connaître par quelle voie il pourrait transmettre cet ouvrage. Il adresse plusieurs monuments épigraphiques concernant l'église abbatiale d'Eu, savoir :

« 1° Une copie, peu exacte, de l'épitaphe de Charles d'Artois, comte d'Eu.

« 2° Une copie, dans le même état, de l'épitaphe d'Hélène de Melun, femme de Charles d'Artois, 1472.

« 3° Un *fac-simile* incomplet de l'épitaphe de Robert du Mesnil, 1312, et de sa femme Mahaut.

« 4° La copie d'une inscription en rimes françaises qui était fixée contre la muraille, en face de la sacristie, et qui a disparu en 1793. Elle célébrait la mémoire de Jean Glache, abbé, *théologien, décrétiste, musicien, organiste, philosophe* et *très-bon artiste,* qui fit exécuter dans son église de grands travaux de réparation: il mourut le 24 mai 1503. Il est à regretter que la copie de cette inscription soit évidemment trop fautive pour qu'elle puisse être publiée.

« 5° Copie d'une inscription gravée sur une pierre de la voûte, et constatant que Pierre d'Elbène, abbé, fit réparer à ses frais l'édifice, qui menaçait ruine.

« 6° Inscription de l'orgue, d'où il résulte que cet instrument est l'œuvre de Louis Ysoré, maître facteur en 1614.

« Malheureusement tout cela est fort confus.

« M. de Baecker, correspondant :

« De l'église de Saint-Pierrebrouck, canton de Bourbourg (Nord), épitaphe de noble chevalier Pierre de Walincourt, chambellan de Charles, roi de France, et des ducs de Bourgogne Philippe et Jean, 1418; et de Marie le Cherf, sa femme, 1400;

« De l'église de Morbèque, canton et arrondissement d'Hazebrouck (Nord), sur un mausolée, inscription de noble homme, Josse de Saint-Omer, chevalier, conseiller et chambellan de Charles, duc de Bourgogne, et de l'archiduc Maximilien, 1484; et de sa femme, Jeanne de Houdecoutre, 1471;

« De l'église de Leffrinckouke, canton et arrondissement de Dunkerque (Nord), l'inscription qui se lit en flamand autour d'une dalle où est représentée Laurelle, femme de Pierre Staelen, 1478;

De l'église de Flêtre (arrondissement d'Hazebrouck), l'épitaphe de sire Jean de Wignacourt, chevalier, gentilhomme de la

Digitized by Google

chambre de l'empereur Charles V, 1545; et de sa femme, Barbe de Cars; l'épitaphe d'Antoine van Houtte, conseiller et chambellan de S. M. Charles de Castille, capitaine de Dunkerque, grand bailli de Bergues et de Bergambacht, 1506; et de sa femme, Barbe van Belle, 1500;

« De l'église de Vaulx, canton de Croisilles (Pas-de-Calais), l'épitaphe de noble et puissant seigneur messire Jean de Longueval, chevalier, conseiller et maître d'hôtel de l'empereur Charles V, gouverneur des ville et cité d'Arras, 1555; et de sa femme, Jeanne de Rosimbos, 1570.

« Ces inscriptions ont une certaine importance; elles portent les noms de plusieurs illustres personnages. Il est regrettable que M. de Baecker n'ait donné (si l'on en excepte la tombe de la femme de Pierre Staelen) aucun détail sur les monuments ni sur les défunts, et qu'il n'ait pas exprimé formellement si les inscriptions qu'il envoie existent encore. Il aurait été aussi à souhaiter que, pour faciliter le classement, notre correspondant eût pris la peine de transcrire chaque épitaphe sur une feuille distincte, comme le demande la circulaire du Ministre. Les copies ne rappellent pas la disposition linéaire des originaux; la forme des caractères n'est point indiquée; j'ignore s'il a été tenu compte de l'orthographe et des abréviations. L'envoi laisse donc beaucoup à désirer. Dans ces conditions, il n'a guère que la valeur d'un renseignement.

« M. de Girardot, membre non-résidant :

« De l'église de la Motte-Beuvron (Loiret), épitaphes de Henri de Durfort, duc de Duras, brigadier des armées du roi, décédé au camp de Soignies en Flandre, le 16 septembre 1697; de Marguerite-Félix de Lévi-Ventadour, veuve de Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, pair et maréchal de France, 1717, fondatrice de ladite église; de Philippe-Charles de Villaines, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, premier curé de la paroisse, 1706. L'épitaphe de cet ecclésiastique n'est pas intelligible, dans l'état de la transcription, pour sa première partie en langue latine.

« M. Rossignol : *fac-simile* de l'inscription gravée sur une plaque de plomb circulaire qui se voyait, avant 1790, fixée par quatre chevilles au tombeau de saint Benigne, à Dijon. Elle a été recueillie par un amateur de curiosités. Cette inscription, en lettres

Digitized by Google

latines déformées et mêlées les unes dans les autres, me paraît du XIe siècle au moins.

« M. l'abbé Giraud, chanoine : empreinte d'une inscription qui date de 1663 et qui est gravée, en langue arménienne, sur la pierre sacrée de l'ancien maître autel de la chapelle de Notre-Dame de la Garde. Ce monument a été déposé au Musée de la ville de Marseille en avril 1856. M. Giraud ajoute quelques détails intéressants sur une imprimerie arménienne qui fut établie à Marseille en 1670, et transférée de cette ville en celle d'Amsterdam en 1684.

« M. le supérieur du collége des Arméniens, à Paris, auquel l'estampage envoyé par M. l'abbé Giraud a été communiqué par le secrétaire, a eu l'obligeance d'en donner la traduction :

« L'inscription porte :

En l'an 1112, le 23 de mai, dans la ville d'Amsterdam, cette pierre, don fait par Zacharie, fils de David de Gulfa, fut élevée, par les soins du prêtre Garabied en l'honneur de saint Garabied de Hollande.

« Inscription de la croix :

Jésus-Christ, Seigneur Dieu.

« L'année 1112, indiquée dans cette inscription, correspond à l'année 1663 de l'ère vulgaire, car le patriarche de tous les arméniens ou le catholicos Moïse II, ayant adopté le calendrier Julien en l'an 551 de l'ère vulgaire, c'est de cette époque que date l'ère arménienne. Aujourd'hui les Arméniens se servent de l'une et de l'autre.

« La dénomination de saint Garabied est réservée par les Arméniens à saint Jean-Baptiste, et veut dire *Précurseur*. Les Arméniens nomment souvent ce saint avec ce mot seul.

M. l'abbé Rouchier, à Annonay : trois inscriptions conservées dans la ville de Viviers. Elles constatent une donation de 25 livres tournois, qui fut faite en 1310 à la confrérie de la place, et dont le montant fut employé à la construction d'une boutique ; la fondation de la chapelle des Corps saints, en la cathédrale de Viviers, par le chanoine Bertrand de Mellet, en 1362, et la construction de la même chapelle par un maçon (*lathomum*) appelé Pradier ; la pose de la première pierre d'une église de Saint-Laurent par Jean

Digitized by Google

Flandini, archevêque d'Auch, en 1381. Estampages, transcriptions détails historiques; l'envoi est complet; l'auteur mérite des remercîments particuliers. Lui demander une transcription nouvelle de l'inscription de Jean Flandini, quelques lettres paraissant incertaines sur l'estampage.

« M. Rouchier nous adresse aussi la copie d'une inscription latine qui fut trouvée dans le lit de l'Ardèche, près de Saint-Marcel, et relevée par l'astronome Flaugergnes, mais qui n'existe plus aujourd'hui. Elle relate le don de cinq cents sous viennois que fit à l'hôpital de Saint-Jean d'Artignan dame Vierne de Baladun, le 5 des ides de février 1223. Saint-Jean d'Artignan était une commanderie des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. L'inscription provenait des ruines de cet établissement. M. Rouchier ajoute quelques détails sur la famille de Baladun, l'une des plus anciennes du Vivarais, et donne la transcription d'une charte de donation de l'an 1221, dont l'original existe dans les archives du Bourg-Saint-Andéol. Cet acte émane de la même Vierne de Baladun, en faveur de la même commanderie. Les clauses m'en paraissent curieuses, et je propose de le renvoyer à la section d'histoire, qui examinera s'il ne serait pas de nature à prendre place dans le Bulletin.

« M. Aymard : une brochure sur la description de l'église de la Voûte-Chilhac (Haute-Loire), avec une planche représentant la porte sculptée de cette église et l'inscription du XIe siècle qu'on y lit sur le bois (extrait des Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy). L'auteur décrit en détail l'église, autrefois priorale, les ivoires et les reliquaires qu'elle possède. L'inscription figurée en relief sur la porte rappelle que saint Odilon de Cluny avait fait bâtir la première église de la Voûte :

Hic tibi rex regvm hoc condidit Odilo templum :
Agminibvs svperis qvem miscvit arbiter orbis.

« M. Alfred Darcel : deux dessins exécutés avec beaucoup de finesse et d'exactitude d'après des objets très-curieux :

« 1° Plaque en cuivre doré et gravé, formant l'extrémité supérieure d'un bras reliquaire, et provenant de l'ancienne abbaye de Montiéramey (Aube), aujourd'hui en la possession de M. l'abbé Coffinet, chanoine à Troyes. On y voit représenté sur son lit de

mort, et revêtu des habits sacerdotaux, maître Philippe, qui était sans doute le donateur du reliquaire. Plus haut, des anges portent son âme au ciel, devant le Christ. Des inscriptions constatent qu'un bras de saint Victor fut ici renfermé, l'an 1243, en même temps que son corps était placé dans une châsse d'argent, et que la même année fut construite la grange de Saint-Victor, sous le gouvernement de l'abbé Jacques.

« 2° Une plaque en cuivre doré et émaillé, portant une belle inscription en lettres bleues qui rappelle la consécration d'un autel, en 1267, par Aymeric de la Serre de Malemort, évêque de Limoges, en l'honneur de la Vierge, de saint André, de saint Laurian, pontife; de saint Nicolas, évêque; de sainte Catherine et de tous les saints. Ce précieux monument, dont la provenance n'est pas connue, mais dont l'origine n'est pas douteuse, appartient aujourd'hui à M. Germeau, ancien préfet de la Haute-Vienne. Il a été publié en lithographie, sans renseignements, dans l'Atlas de l'ancien Bourbonnais. Une bordure de palmettes encadre élégamment la plaque. Trois patrons : la Vierge, saint André et sainte Catherine sont représentés en figures champlevées et gravées sur un fond bleu.

« M. Chalandon, à Lyon : reproduction photographique d'un reliquaire du commencement du XIIIe siècle; communication des plus intéressantes. Plaque d'argent doré, de forme rectangulaire, mesurant 42 centimètres sur 31. Au centre du reliquaire, une croix à double branche, qui contenait du bois de la vraie croix. Sur tout le fond du tableau, trente petites cases, disposées sur six rangs, qui renfermaient autant de reliques dont les titres sont gravés sur le métal, et dont l'énumération est curieuse. Sur les bords de la plaque, une inscription en douze vers léonins, qui racontent le vol de la croix par un prêtre imitateur de Judas, la tempête qui assaillit le navire où le prêtre s'était embarqué, la mort de ce sacrilége, le don de la croix aux frères du Temple, le retour du calme aussitôt que le corps du défunt eut été jeté à la mer, et l'arrivée de l'équipage à Brindes avec la croix, qui repose en ce beau tableau, *quæ bella sedet hac contenta tabella*. L'inscription se termine par une phrase en prose :

✠ Facta est hec tabvla anno ab incarnacione Domini MCCXIIII mense febrvarii.

« M. Chalandon propose de compléter les détails contenus dans

Digitized by Google

sa lettre d'envoi; lui demander de le faire; lui dire que sa lettre mérite d'être publiée, mais qu'il faudrait qu'il prît la peine d'en revoir quelques passages; la lui renvoyer à cet effet avec les observations qui suivent :

« La liste des reliques est incomplète et présente quelques légères inexactitudes.

« Dans la copie de la grande inscription, le deuxième vers a sept pieds; il paraît devoir être ramené à la mesure convenable au moyen de cette lecture :

Clepsit eam navem scandens auramque suavem.....

« Le premier mot du cinquième vers est douteux : *quæsiit.*

« Au huitième vers, il faut lire : *turbine miro.* »

M. du Sommerard, auquel avaient été renvoyés des dessins de reliquaires, etc. exécutés par M. Duthoit et communiqués par M. Dusevel[1], déclare qu'aucun des objets que représentent ces dessins n'offre assez d'intérêt pour être reproduit par la gravure; il en est même plusieurs dont on serait fondé à suspecter l'ancienneté.

Le rapporteur revient, à ce sujet, sur les inconvénients, déjà signalés par lui, qu'il y a à publier légèrement dans le Bulletin des dessins d'objets qui auraient pu avoir été composés ou arrangés, et à leur donner ainsi une sorte de cachet d'authenticité. Il cite, comme exemple, une statuette de Vierge, dont la fausseté n'a été reconnue que trop tardivement, et qui a été achetée par le *British Museum*, parce qu'une description accompagnée d'une planche en avait été donnée dans le Bulletin du comité[2].

M. du Sommerard rend compte également d'une note de M. l'abbé Robert sur la découverte, faite auprès d'Aire, d'un casque en fer et de cylindres creux également en fer, dont deux étaient encore en partie remplis de poudre assez bien conservée. La circonstance mentionnée par le correspondant, que ce casque était garni de clous en cuivre, en fixe la date à la fin du XVI[e] siècle ou au commencement du XVII[e].

Dépôt aux archives, et communication à M. le colonel Favé, de la partie de la lettre relative aux cylindres en fer.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 340.
[2] *Ibid.* p. 160 et pl. VI, n° 1.

Digitized by Google

M. du Sommerard avait enfin à examiner des *fac-simile*, envoyés par M. Deschamps de Pas, d'inscriptions que portent des épées conservées, soit au musée de Saint-Omer, soit dans des collections particulières. Quelque soin qui ait été apporté à l'exécution de ces *fac-simile*, la lecture en est impossible, et il est de toute nécessité d'en réclamer des estampages auprès du correspondant.

Ces conclusions sont adoptées.

M. L. Renier propose à la section d'émettre un vœu et de réclamer l'appui du comité pour demander l'admission au nombre des correspondants de M. de Lhotellerie, auquel le comité est redevable de nombreux et importants envois d'inscriptions recueillies à Cherchel et dans les environs.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

XV.

RÉUNION GÉNÉRALE DU COMITÉ.

Séance du 27 avril 1857.

Présidence de M. le marquis DE PASTORET.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. le marquis de Pastoret.

Le procès-verbal de la séance générale du 23 mars est lu et adopté.

M. le président donne lecture de l'arrêté qui nomme M. Lascoux membre du comité, section d'histoire, en remplacement de M. Ampère.

M. Lassus dépose une épreuve d'une gravure exécutée par M. Gaucherel et qui fait partie de la septième livraison de la Monographie de la cathédrale de Chartres, dont la publication aura lieu prochainement.

En l'absence de M. Guigniaut et de M. le marquis de la Grange, le secrétaire rend compte successivement des travaux des trois sections.

Digitized by Google

La section de philologie s'est occupée de deux projets de publication. L'un, présenté par M. Francisque Michel, a pour objet la version française d'un psautier conservé au *Trinity college*, à Cambridge, traduction qui date du XIe siècle. L'autre publication, demandée par M. de Chevallet, serait une continuation de celle des *Quatre livres des rois*, qui fait partie de la collection des documents inédits, et comprendrait plusieurs traductions en prose de l'Écriture sainte, parmi lesquelles figure une leçon de la version française du psautier de Cambridge.

La section, pour les motifs exposés dans le procès-verbal de sa séance du 6 avril, propose l'ajournement à l'égard de ces deux projets de publication.

Ces conclusions sont adoptées.

La section d'histoire est d'avis d'accorder à M. Deloche l'autorisation qu'il réclame, pour reporter, sur les premières feuilles en bon à tirer du cartulaire de Beaulieu, les variantes fournies par une ancienne copie de ce cartulaire récemment découverte.

La même section propose la publication dans le Bulletin des documents ci-après:

Procès-verbal de la prise de possession de la ville d'Avignon, en 1663, au nom de Louis XIV;

Ordonnance de Charles-Quint, de l'année 1531, au sujet des pauvres et des ladres;

Liste des bannis de la ville de Saint-Quentin, de 1273 à 1280, avec l'analyse des arrêts, ordonnances, etc. concernant les bannis de la même ville, de 1299 à 1402, et des lettres de grâce accordées à l'un de ces bannis par Louis le Hutin, en 1315.

La section maintient, en outre, sa proposition de publication, dans le Bulletin, des documents relatifs à l'histoire de la Ligue à Amiens.

Toutes les propositions qui précèdent sont adoptées par le comité.

M. Rabanis, invité à présenter le résumé des divers rapports faits par lui à la section d'histoire, entretient en premier lieu le comité des *Négociations de la France dans le Levant*. La section a émis l'opinion qu'il fallait arrêter la publication au 1er août 1589, date de la mort de Henri III.

L'Imprimerie impériale, consultée de nouveau sur l'étendue approximative que pourrait fournir à l'impression la portion du

Digitized by Google

manuscrit du quatrième volume qui reste à composer, a répondu que si l'on se bornait à retrancher le chapitre consacré à la période de 1594 à 1598, on obtiendrait seulement une réduction assez insignifiante de huit à dix feuilles, tandis que si l'on détachait toute la partie qui se rapporte au règne de Henri IV, la réduction serait de 50 à 60 feuilles. Dans cette dernière hypothèse, la portion du manuscrit qui resterait à composer pour compléter le règne de Henri III donnerait un nombre équivalent de 50 à 60 feuilles. Celles-ci, jointes aux 40 déjà tirées, produiraient donc un volume de 90 à 100 feuilles, sans compter la table des matières, dont la nécessité se fait surtout sentir dans une publication qui touche à tant d'objets.

M. Rabanis fait observer que, suivant toute probabilité, le nombre de feuilles annoncé se trouvera encore dépassé, car l'éditeur se propose sans doute de placer une introduction en tête du volume, comme il l'a fait pour les trois premiers. Or la moyenne de ces introductions a été jusqu'ici de sept feuilles.

De son côté, M. Charrière a adressé une nouvelle lettre dans laquelle il conteste l'exactitude des appréciations de l'Imprimerie impériale, et combat le projet de coupure du quatrième volume à la mort du roi Henri III comme « une mesure détestable pour le sens historique, et destructive du sujet et de la signification qu'il prend dans ce quatrième volume. » Quant à une table générale, M. Charrière affirme qu'elle devient superflue par la disposition particulière des tables dont chaque volume est pourvu.

M. Rabanis réfute les arguments de M. Charrière et maintient la proposition d'arrêter la publication du quatrième volume des *Négociations de la France dans le Levant* à la date du 1er août 1589.

Le comité adopte les conclusions de la section d'histoire dans les termes mêmes où elle les a formulées.

Le second rapport de M. Rabanis concerne les modifications à apporter aux *Négociations de la France avec la Toscane,* par suite de l'abondance inattendue des matériaux que fournit le XVIe siècle. M. Desjardins se trouvant dans l'impossibilité de faire entrer dans les quatre volumes qu'il a été autorisé à publier la totalité des pièces dont la transcription a été faite par M. Canestrini, et qui sont toutes d'un haut intérêt, propose de ne comprendre dans la publication que les documents antérieurs au XVIIe siècle. Le quatrième volume se terminerait ainsi à l'année 1600.

Digitized by Google

La section, avant de prendre aucune décision à cet égard, a désiré être renseignée sur le nombre approximatif de volumes supplémentaires que M. Desjardins juge nécessaires, pour exécuter la publication dans les conditions où elle avait été primitivement conçue, c'est-à-dire pour la conduire jusqu'à l'année 1737.

Enfin M. Rabanis demande au comité, comme il l'avait fait à la section d'histoire, qui a adhéré à sa proposition, de prendre en considération le vœu émis par M. Bouthors, et d'appeler d'une manière toute spéciale l'attention de M. le ministre sur l'intérêt qu'il y aurait à publier comme complément au recueil des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers État*, une collection d'*Actes concernant les familles roturières*.

Le comité adopte les diverses résolutions soumises à sa ratification par la section d'histoire.

Le secrétaire continue l'exposé des travaux des sections.

Un projet de publication d'un *Recueil de drames liturgiques* a été annoncé à la section d'archéologie par M. de Coussemaker.

La section propose l'impression dans le Bulletin :

D'un rapport de M. de Coussemaker sur un office du sépulcre d'Origny-Sainte-Benoite;

De la description, adressée par M. Chalandon, d'une plaque d'argent doré du XIIIe siècle, servant de reliquaire;

D'une notice de M. Combet sur la chartreuse du Glandier, avec un dessin sur bois du sceau de cette chartreuse;

D'une gravure sur bois du sceau de l'*ostiarius* de l'archevêque de Bordeaux, dont une empreinte a été envoyée par M. de Jussieu;

D'un dessin, aussi sur bois, du devant d'autel de l'église de Barjols (Var). Communication de M. L. Rostan.

Ces propositions sont adoptées par le comité.

La séance est levée à quatre heures.

Ouvrages offerts au comité.

Architecture (L') du ve au XVIIe siècle et les arts qui en dépendent, etc. publiée par M. Jules Gailhabaud, livraisons 122 à 172. Paris, 1856; in-f° et in-4°.

Archives (Les) municipales de la ville d'Ussel, études historiques et juridiques, etc. par M. Paul Huot. Ussel, 1856; in-4°.

Armorial du Bourbonnais, par M. le comte George de Soultrait. Moulins, 1857; 1 vol. gr. in-8°, avec planches.

Digitized by Google

Bernard Palissy, par M. Doublet de Boisthibault. Paris, 1857; br. in-8°. (Extrait de la *Revue archéologique,* 13° année.)

Bullétin du bouquinisté, par M. Aug. Aubry, 1er et 2e numéro. Paris, 1857, in-8°.

Catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de Metz et de la Lorraine (*Bibliothèque de la ville de Metz*), rédigé par M. Clercx. Metz, 1856; 1 vol. gr. in-8°.

Cheval (Du) enseigne représenté sur les médailles gauloises, particulièrement sur celles de l'Aquitaine, par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Paris, 1856; br. in-8°. (Extrait de la *Revue numismatique,* t. I, 3e série.)

Dernier (Un) mot à M. Henri Martin, par M. du Fresne de Beaucourt. Paris, 1857; in-8°.

Dictionnaire statistique et historique du Cantal, par M. Deribier du Chatelet; 18e livraison. Aurillac, 1856; gr. in-8°.

Église Saint-Christophe de Neufchâteau, par M. d'Arbois de Jubainville. Paris, 1856, br. in-8°, avec planches. (Extrait des *Bulletins de la société d'archéologie lorraine.*)

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, première partie, accompagnée de pièces justificatives inédites, entre autres du cartulaire de Romans annoté, par M. Giraud. Lyon, 1856; 2 vol. in-8°, avec planches.

Essai sur l'histoire monétaire et numismatique de Béarn, par M. Gustave Bascle de Lagrèze. Toulouse, 1855; br. in-8°, avec planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse.*)

Essais critiques sur les historiens originaux de Charles VII, roi de France, par M. A. Vallet de Viriville. Paris, 1857; br. in-8°. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes.*)

Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Châlon-sur-Saône, faites en décembre 1855 et en février 1856; notice par M. Jules Chevalier. Châlon-sur-Saône, 1857; in-4°, avec planches. (Extrait des *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.*)

Histoire et description des églises d'Étaples, par M. G. Souquet. Amiens, 1855; br. in-8°, avec planches.

Histoire et description du château d'Étaples, par M. G. Souquet. Amiens, 1855; br. in-8°, avec planches.

Histoire militaire et navale d'Étaples, depuis 1600 jusqu'à 1806, par M. G. Souquet. Montreuil, 1856; br. in-8°.

Digitized by Google

Inscriptions antiques de Châlon-sur-Saône et de Mâcon, par M. Marcel Canat. Châlon-sur-Saône, 1856; in-4°, avec planches et photographies. (Extrait du IIIe volume des *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.*)

Inventaire de toutes les chartes antérieures au XIIIe siècle qui se trouvent dans les différents fonds d'archives du dépôt de la préfecture du Puy-de-Dôme, par M. Michel Cohendy. Clermont-Ferrand, 1855; br. in-8°.

Livre (Le) des usaiges et anciennes coustumes de la conté de Guysnes (manuscrit du XVe siècle), avec une introduction et des notes, par M. Tailliar, et un aperçu historique sur le comté de Guînes, par M. Courtois. Saint-Omer, 1856, 1 vol. in-8°, avec pl. (Publication de la Société des antiquaires de la Morinie.)

Lugdunensis historiæ monumenta, sive diplomata, chartæ, leges, epistolæ, testamenta, aliaque instrumenta ad res lugdunenses spectantia, publiés au nom de l'administration municipale, par M. Montfalcon. Lyon, 1855; 1 vol. in-f°, avec planches.

Médailles de la villa romaine du Lodo, près Penboch, commune d'Arradon (étude historique), par M. Alfred Lallemand. Vannes, 1857; in-8°.

Monographie de Saint-Hippolyte sur le Doubs, par M. l'abbé Richard. Besançon, 1856; br. in-8°.

Notice historique sur le culte de saint Médard, lue au congrès archéologique de Noyon, par M. l'abbé Jules Corblet. Amiens, 1856; br. in-8°

Notice sur des sépultures découvertes au Sablon, près Metz, par M. Victor Simon; br. in 8°, avec planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1855-1856.)

Notice sur l'échevinage et sur le bailliage de la ville d'Étaples, par M. G. Souquet. Montreuil, 1856; br. in-8°.

Notice sur l'enclos de Saint-Jean-de-l'Hôpital, dit de Latran, par M. Troche. Versailles, 1855; br. in-8°. (Extrait de la *Revue catholique.*)

Note sur les murs gallo-romains de Dax, par M. de Caumont. Paris, Caen, 1857; br. in-8°, avec dessins dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*, t. XXII.)

Notice sur l'hôtel du chevalier du guet à Paris, par M. Troche. Versailles; br. in-8°. (Extrait du *Tableau de Paris.*)

Notice sur quelques objets d'art antiques, par M. Victor Simon.

Digitized by Google

Metz, 1856; br. in-8°, avec planche. (Extrait des *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, année 1855-1856.)

Notice sur une médaille des Volcæ Arecomici, *de la Gaule narbonnaise, inexactement décrite et figurée jusqu'à ce jour*, etc. par M. le baron Chaudruc de Crazannes; br. in-8°. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. I, 3e série.)

Observations sur les lacunes du Code pénal, par M. Gustave Bascle de Lagrèze. Paris, 1856; br. in-8°.

Origines et bases de l'histoire de Lyon, etc. Voir *Lugdunensis historiæ*, etc.

Rapport sur un document inédit communiqué par M. de la Fons de Mélicocq, correspondant du comité, concernant les dépenses faites par la ville de Lille pour les enfants trouvés, au XVe et au XVIe siècle; — Recherches sur le sort des enfants trouvés en France, antérieurement à saint Vincent de Paul, par M. J. Desnoyers. Paris, 1856; br. in-8°. (Extrait du t. III du *Bulletin du comité*.)

Recueil d'antiquités (trouvées dans le département du Nord), par M. C. Verly fils. Lille, 1826; in-8°, avec planches.

Recueil des chroniques de Flandre, publié sous la direction de la commission royale d'histoire (*Collection de chroniques belges inédites publiée par ordre du gouvernement*), par M. J.-J. de Smet; t. III. Bruxelles, 1856; 1 vol. in-4°.

Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II, par M. Gachard. Bruxelles, 1856; br. in-8°.

Revue archéologique, etc. publiée par M. Leleux; 13e année, 10e, 11e et 12e livraison; janvier-mars 1857. Paris, 1857; in-8°, avec planches.

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet; t. I, 1re et 2e livraison. Paris, 1857; gr. in-8°, avec dessins sur bois dans le texte.

Revue des Opera diplomatica *de Miræus, sur les titres reposant aux archives départementales du Nord, à Lille*, par M. A. Le Glay. Bruxelles, 1856; 1 vol. in-8°. (Publié par les soins de la Commission royale d'histoire.)

Rue (La), la chapelle et la maison hospitalière des orfèvres, et le grenier à sel à Paris, par M. Troche. Versailles; br. in-8°. (Extrait du *Tableau de Paris*.)

Sainte-Chapelle (La) de Paris, notice historique, archéologique et descriptive, par M. N.-M. Troche. Paris, 1854; in-12.

Digitized by Google

Sceau, targe, médaillon, enseigne, plaque en cuivre émaillé, relatifs à l'ancienne confrérie de Notre-Dame du Puy, etc. Notices, par M. Aymard. Le Puy, br. in-8°, avec dessins dans le texte. (Extrait du *Compte rendu du congrès scientifique de France*, XXII[e] session, 1855.)

Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis et ejusdem dioeceseos status hierarchicus ab episcopatus erectione usque ad ipsius suppressionem. Liber prodromus tomi tertii Synodici Belgici; edidit Petrus-Franc. Xav. de Ram. Bruxellis, 1856; 1 vol. in-8°, avec une carte. (Publié par les soins de la Commission royale d'histoire.)

Théorie du langage; exposé préliminaire, par M. Jeantin. Paris, 1856; in-4°.

Villa Brennacum, étude historique, par M. Stanislas Prioux. Paris, Soissons, 1856; in-12.

Publications de sociétés savantes.

Bulletin de l'Académie delphinale, t. IV. Grenoble, 1856; 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, t. VII, novembre et décembre 1856; t. VIII, janvier et février 1857. Mende, 1856-1857, in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1856, n° 4. Amiens, 1857; br. in-8°.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure, t. V, 6[e] cahier. Rouen, 1856; in-8°.

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, 2[e] vol. n° 4. Nevers, 1857; in-8°.

Bulletin du comité flamand de France, n° 1, janvier et février 1857; in-8°.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4[e] trimestre 1856. Poitiers, in-8° avec planche.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses bulletins, 2[e] série, t. VIII. Bruxelles, 1856; vol. in-8°.

Compte rendu des travaux de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, etc. Toulouse, 1856; in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 23[e] année, t. VI, III[e] série, livraisons 263, 264 et 265. Paris, 1856; in-8°.

Journal de la Société d'archéologie et du comité du musée lorrain,

Digitized by Google

5e année, 12e numéro, décembre 1856 ; 6e année, 1er, 2e et 3e numéro, janvier-mars 1857. Nancy, 1857; in-8°.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. III. Beauvais, 1856; 1 vol. in-8°, avec planches.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, t. VII, 2e série (XXe de la collection), nos 39 et 40. Troyes, in-8°.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, (feuilles 27 et 28, avec planches). Langres, 1856; in-4°.

Revue africaine, journal des travaux de la Société historique algérienne, 1re année, n° 1, octobre 1856. Alger, 1856; in-8°.

Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, directeur M. U. Feytaud, 8e année, nos 7 et 8, janvier et février 1858. Valenciennes, in-8°.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts; installation du bureau pour 1857. Dunkerque; br. in-8°.

XVI.

Rapport de M. J. Desnoyers, membre du comité, sur diverses communications de M. P. Marchegay et de M. de la Fons de Mélicocq, concernant la valeur des produits naturels ou industriels, et le prix de la main-d'œuvre pendant les XIVe, XVe *et* XVIe *siècles.*

Compte de dépenses du ménage d'un amiral en 1440.

Un document communiqué par M. Marchegay, correspondant du comité à Angers et pendant plusieurs années archiviste du département de Maine-et-Loire, consiste en un extrait des comptes de dépenses faits en 1440 par un agent comptable nommé Robert Compains, pour l'amiral Prégent de Coëtivy, tué en 1450 au siége de Cherbourg.

Ces dépenses paraissent être faites en partie à l'occasion du mariage de ce seigneur avec Marie de Laval, fille unique et héritière de Gilles de Laval, seigneur de Rays, maréchal de France, en partie pour d'autres destinations et en différents lieux où se

Digitized by Google

trouvait passagèrement l'amiral. Le compte fut réglé à Orléans le 9 février 1441 (v. style).

Le manuscrit dont M. Marchegay a extrait les quatre fragments qu'il a adressés est conservé dans les archives du château de Serrant, en Anjou.

Les dépenses sont relatives à des achats : 1° de toiles; 2° de pelleteries et fourrures; 3° de tapisseries; 4° de vaisselles et d'autres objets d'argenterie.

Le prix de chacun des articles est indiqué; la somme totale s'élève à 16,517 l. 8 s. 9 d. t. ainsi décomposée :

Pour l'achapt des toilles, nappes et servietes, etc. 1,948 # 1 s. 3 d. t.

Pour la pelleterie, 2,582 # 15 s. t.

Pour l'achapt de la tapicerie et des chambres blanches courtepointées de Troyes, et des liz de mondit seigneur, 2,913 l. 5 s.

Pour la vaisselle d'argent, d'or et la façon, 5,857 l. 8 s. 9. d. t.

Des notes marginales, contemporaines du manuscrit, modifient, en les critiquant, plusieurs des chiffres présentés par l'officier comptable.

Le prix du marc d'argent étant, en l'année 1440, de 7 à 8 l. prix le plus bas où il ait été pendant tout le xv[e] siècle, la somme des acquisitions représente celle de 116,000 à 120,000 l. environ, et comparé au prix actuel de l'argent, environ six fois davantage, d'après les calculs de M. Leber; ce qui ferait une somme énorme, ainsi qu'on le voit dans la plupart des calculs analogues, pour les produits manufacturés.

Entre autres remarques suggérées par l'examen de ce compte, j'indiquerai celles-ci :

C'était des fabriques de Champagne, principalement de Troyes et de Reims, célèbres déjà depuis plusieurs siècles, que provenaient les toiles les plus communes pour nappes, serviettes, tabliers et touailes; c'était de Hollande que provenaient les toiles plus fines, telles que serviettes à drajouer, et toile d'atours pour madame.

Les grandes pièces de toiles de Reims contenaient chacune 42 aulnes, dont le prix le plus élevé était de 1 écu 1/4, et suivant la qualité, descendait jusqu'à 11 s.

Il est aussi fait mention, au prix de 635 # 5 s. t. de 30 pièces de toile fine de Hollande contenant ensemble 847 aulnes de Paris,

Digitized by Google

qui ne sont indiquées qu'au prix de 15 s. l'aulne, l'une par l'autre, sans doute à raison de l'étroitesse des lés.

On voit, dans le chapitre des pelleteries, qu'elles étaient aussi apportées d'Anvers, en un nombre considérable : 800 *sebelines*, 2,000 *hermines entières et crues*, coûtant 260 écus; un millier de *letices*, 5 milliers de *grant-gris*, 1 millier de *menu-ver*.

L'article des tapisseries est le plus intéressant; il indique leur provenance des fabriques d'étoffes de soie d'Arras :

« 1° Une chambre à gens sauvages, faicte à soye, coustant mil escuz, contenant 500 aulnes d'Arras à 2 escuz chascune, valant en monnoye 1,375 fr.

« 2° Une autre chambre aussi grande de tapisserie de chace et de volerie de dames (sans doute de chasse au faucon), faicte aussi à soye au prix de 375 escus, valeur en monnoye 550 fr.

« 3° Un grand tapis à bestes, apporté d'Anvers, valant 82 l. 10 s. t. »

Les objets de literies, composant principalement douze grands lits, avaient été aussi achetés en Flandre.

L'indication générale relative à la vaisselle d'argent est intéressante. On voit que l'amiral fit refondre toute son ancienne argenterie et la convertit, suivant la mode du jour, en pots, flacons, drajouers, bacins, esguières, salières, cuillers, plats, écuelles et hanaps. Une partie fut dorée, et sur les objets les plus délicats furent incrustés les esmaulx des armes dudit seigneur.

La valeur totale de la vaisselle d'argent s'élevait à 600 marcs d'argent, qui représentait, suivant les termes du compte, « à 6 escus « le marc, 3,600 escus, valant à moyenne 4,950#. »

Les monnaies d'or frappées sous Charles VII furent les Écus à la couronne, les Francs à cheval, les Royaux, les Moutons et les Chaises, comme sous le règne précédent. Le cours des écus d'or à la couronne, dont il s'agit ici, varia sous Charles VII de 22 s. 5 d. à 30 s. — Sous Charles VI, les écus d'or avaient valu, suivant le poids, les uns 2 l. les autres, 22 s. 6 d. et les plus petits, 15 s.

En résumé, ce document me paraît mériter, par la précision et la variété des indications et des estimations qu'il renferme, d'être publié intégralement. J'ai l'honneur de proposer au comité de le réserver, dans ce but, pour le recueil des documents concernant la statistique du moyen âge.

Digitized by Google

Il est regrettable que M. Marchegay, à qui on en doit la communication, n'adresse pas plus fréquemment au comité des extraits des documents originaux qu'il a si bien classés et étudiés dans les archives de Maine-et-Loire, longtemps confiées à sa direction, et dans d'autres dépôts de l'Anjou ou de la Vendée, qu'il n'a pas moins bien explorés. Les excellents travaux historiques qu'il a déjà publiés donneraient plus de prix à de plus fréquentes communications de sa part.

Prix des grains. — Soins et frais de la culture des terres dans le nord de la France, pendant les XIVe, XVe et XVIe siècles.

On ne peut adresser le même reproche à un autre correspondant du comité, M. de la Fons de Mélicocq, qui laisse au contraire passer peu de séances sans adresser les résultats variés de ses recherches dans les archives des départements du nord de la France.

Au nombre des extraits que M. de Mélicocq a envoyés vers la fin de la dernière session du comité, il en est cinq qui se rapportent au même ensemble de recherches, et qui concernent les valeurs des denrées, des produits agricoles et manufacturés, ainsi que l'évaluation des salaires, et d'autres questions de statistique historique, principalement au point de vue de l'agriculture pendant le moyen âge.

Ces documents, qui consistent surtout en chiffres et en très-courtes mentions, seraient susceptibles de commentaires instructifs, soit pour eux-mêmes, soit par la comparaison avec d'autres pièces analogues mises déjà en réserve précédemment pour le recueil de statistique historique. Mais comme ces rapprochements ne peuvent être renouvelés à chaque communication, leur utilité devant ressortir de leur nombre et de la diversité des lieux et des dates de leur provenance, je dois me borner à faire connaître succinctement ici le caractère de ces derniers extraits.

1° Le premier document présente la mercuriale du prix des grains au marché de Compiègne (Oise), pendant les XVIe et XVIIe siècles, mais surtout de 1593 à 1596 et de 1664 à 1668. — Ces mentions, au nombre de 200 environ, sont extraites des archives particulières de la famille Boubers-Mélicocq. Dans la première période, les prix vont généralement en augmentant de

Digitized by Google

50 s. à 6 l. la mine, pour le froment, par exemple; prix qui ne sont pas atteints, à beaucoup près, dans la seconde période.

2° Un autre extrait fournit le prix des denrées à Noyon en 1596, en 1610 et en 1651.

3° On voit, dans un troisième, le tarif du gibier vendu chez les cabaretiers de Lille en 1546; on y voit figurer, entre autres, les pluviers (plouviers), les sarcelles (sarchelles) et même les hérons (herios), qu'on chasse encore aujourd'hui dans quelques plaines de l'Artois (à Lens).

4° D'autres extraits font connaître le prix du blé à Guise en 1590 et 1650; — à Péronne en 1543 et 1545; — à Saint-Omer en 1476, 1526 et 1544; — à Lille en 1566 et 1580. On voit la mention d'une mesure de céréales particulière à Guise et désignée sous le nom de *jalloise.*

Ces différentes mentions ont été extraites des archives municipales des villes auxquelles chacune d'elles se rapporte.

5° Un document extrait des archives de l'hôtel de ville de Lille, concerne la fabrication du pain de Torcoing (Turcoing). On y voit que les inspecteurs chargés par la ville de surveiller la boulangerie devaient visiter les établissements fourniers au moins une fois par semaine, qu'ils ne devaient pas être arrêtés dans leur visite par l'état de femmes gisantes, et que, sous peine de punition, ils ne devaient recevoir des fabricants aucun don que ce fût.

6° La communication la plus importante adressée par M. de Mélicocq, qui a exigé de longues et pénibles recherches, et qui à elle seule promettrait de restituer pour près de trois siècles, les XIVe, XVe et XVIe, la situation et le mouvement agricole d'une partie de la Flandre française, est une suite de mentions, au nombre de plus de 500, relevées dans les archives de plusieurs hospices de la ville de Lille.

Ces mentions commencent à l'année 1331 et s'étendent, sauf quelques lacunes seulement, jusqu'à l'année 1539. Les plus nombreuses et les plus importantes concernent le XIVe siècle. Elles ont trait au prix des terres, aux frais de culture, aux divers modes et époques des labours, du seillage, du sarclage, des récoltes et autres opérations agricoles appliquées aux différentes plantes cultivées. Outre les céréales et les fourrages variés, on y voit figurer le lin, la gaude et la garance, qui jouaient tous trois un si grand rôle dans l'industrie manufacturière de la Flandre.

Digitized by Google

On y trouve des détails sur divers engrais et entre autres sur la marne, répandue à la brouette dans les champs dès le milieu du XIVe siècle, ainsi que l'emploi de la terre des levées et des fossés sur les champs en jachère (*ghiesquière*).

Les produits des différentes cultures y sont indiqués, soit en nature, soit en argent; on y voit mentionnés les salaires des semeurs, des moissonneurs, des piqueurs (ou planteurs à la main), des faukeurs pour le foin et pour le *vuaimel* (ou regain), des entasseurs, des batteurs en grange, etc.

Depuis l'an 1331, on y trouve le prix des divers grains alors cultivés, grands et petits blés, ainsi que des *trémois*, ainsi nommés de leur séjour pendant trois mois en terre; des pois, des vesces, des fèves, des bregeries, des navettes, etc.

Le prix des bestiaux, des chevaux, des ânes, des animaux de basse-cour; le prix du beurre, des fromages de vache, de brebis et de chèvre, des fromages anglais, se trouvent aussi dans ces extraits. On y voit en outre des mentions variées sur les différents arbres fruitiers et forestiers, sur l'aménagement des bois et sur leurs diverses essences. Les ustensiles de culture et de ménage, les meubles, les vêtements des agriculteurs et des classes pauvres y sont aussi mentionnés et estimés sous leurs noms vulgaires.

On y rencontre également quelques indications sur les dépenses faites dans les hôpitaux pour les malades, les enfants et les lépreux.

La connaissance des mesures agraires du nord de la France; celle des monnaies employées, jusqu'à la plus petite, inférieure au denier, désignée sous le nom de *bobe*, et qui est encore usitée aux environs d'Aix-la-Chapelle et de Cologne; les détails les plus variés sur les travaux des champs : tels sont les principaux enseignements qui se trouvent consignés dans les extraits envoyés par M. de Mélicocq. Ils rappellent et permettraient de retracer pour une partie de la Flandre française quelques-uns des aperçus que M. L. Delisle a si judicieusement présentés pour l'ouest de la France dans ses études sur *la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen âge*, 1 vol. in-8°.

Il nous semblerait donc très-utile de publier *in extenso* les extraits de M. de Mélicocq, en les réservant toutefois pour le recueil de statistique, où ils compléteraient des indications analogues, et non moins intéressantes, communiquées en 1854 par M. Des-

Digitized by Google

champs de Pas pour les environs de Saint-Omer, au XIV[e] siècle. L'état stationnaire de l'agriculture en France pendant tant de siècles est surabondamment démontré par ces documents, car on y trouve déjà la mention de tous les procédés, de tous les instruments et de la plupart des produits auxquels elle s'est bornée presque jusqu'à nos jours.

Il serait à désirer que le comité reçût de quelques autres de ses correspondants dans d'autres provinces, surtout du centre, de l'est et du midi de la France, de semblables documents. Les archives des hospices, celles des anciennes châtellenies, les registres de recettes des villes, les anciens baux conservés en si grand nombre dans les archives de quelques études de notaires du Languedoc fourniraient de précieuses indications, surtout si MM. les correspondants s'arrêtaient dans leurs recherches avant le XVII[e] siècle, et s'ils variaient leurs indications pour les lieux, les époques et les produits[1].

XVII.

Office du Sépulcre selon l'usage de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoite.

Rapport fait à la section d'archéologie, le 20 avril 1857, par M. de Coussemaker, membre non-résidant du comité.

Comme contre-partie des spectacles païens qui, vers la fin de la domination romaine, étaient arrivés au dernier point de dégradation, dans le but aussi de rendre plus populaires et plus saisissants les divers épisodes de la vie et de la mort du Christ, les jeux dramatiques ont été introduits de bonne heure dans les cérémonies du culte chrétien.

Pendant le moyen âge et longtemps après, les drames liturgiques ont été en usage dans les églises tant monastiques que séculières, à l'occasion des grandes fêtes et de la célébration des mystères de la foi. C'était évidemment un des moyens les plus puissants de propagation et de vivification des doctrines du Christ.

[1] Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par le comité. (Voir ci-dessus, p. 36 et 49.)

Digitized by Google

Malgré les recherches auxquelles on a pu se livrer, le nombre de ces drames qui ont été retrouvés est relativement peu considérable. Faut-il en attribuer la cause à la destruction dont ils auraient été l'objet par suite d'abus auxquels ont pu donner lieu quelques-uns [1], ou bien à ce que, dans certains pays, la composition en aurait été abandonnée à l'improvisation des acteurs, guidés d'ailleurs par le canevas existant, soit dans les rituels, soit dans l'office même qu'il s'agissait de mettre en action [2]? L'une et l'autre de ces circonstances ont peut-être contribué à leur rareté.

Les travaux les plus remarquables sur l'art dramatique au moyen âge qui ont été publiés pendant ces dernières années sont, pour la France, ceux de MM. Magnin et Monmerqué, de l'Institut; Édelestand du Méril, Félix Clément, Didron aîné; de la Fons, baron de Mélicocq; Fr. Michel, Jubinal, Danjou, Luzarche; pour l'Allemagne, ceux de MM. Mone, Hoffmann, Von Fallersleben et Schönemann; pour l'Angleterre, ceux de Thomas Wright, etc. Tous ces érudits ont rendu à la science archéologique des services incontestables, en portant au jour ou en faisant connaître des monuments importants, à l'aide desquels l'art dramatique au moyen âge peut être étudié avec fruit.

Cependant nous avons une reproche sérieux à faire à la plupart d'entre eux, c'est de n'avoir pas reproduit ces monuments dans toute leur intégrité. Ce que nous avons dit ailleurs [3] à propos des hymnes et des séquences, nous devons le répéter à l'occasion des drames liturgiques. « Toutes les fois qu'une poésie quelconque est accompagnée de musique, celle-ci en est une partie intégrante. Enlever donc la mélodie à un chant, c'est le dépouiller d'une partie de lui-même, de la partie la plus essentielle de sa nature; c'est, en effet, lui ôter ce qui lui donne l'expression, le mouvement, la vie en quelque sorte. N'étudier les chants que dans leur texte, c'est n'en étudier que la partie souvent la moins importante, toujours la moins vivace; étude incomplète et peu digne

[1] Éd. du Méril, *Orig. lat. du théâtre mod.* p. 25 *et passim.* — Hoffmann von Fallersleben, *Fundgruben*, etc. t. II, p. 241 et suiv.

[2] Éd. du Méril, *ibid.* p. 41 et suiv. — Luzarche, *Office de Pâques*, p. 18. — *Hist. de l'Harm. au moyen âge*, p. 125.

[3] *Chants liturgiques de Thomas à Kempis; Messager des sciences historiques*, Gand. 1856.

Digitized by Google

surtout des nobles inspirations si longtemps et si injustement oubliées. »

Puisque les drames liturgiques étaient chantés, puisque tous ou presque tous sont accompagnés de leurs mélodies dans les manuscrits, il faut admettre que ces mélodies étaient pour quelque chose dans la composition générale. En supposant d'ailleurs que le rôle de la musique ne consistât simplement qu'à donner plus de pompe au spectacle, ce ne serait pas une raison pour négliger un appareil scénique aussi important. Mais là ne se bornait pas son rôle : la musique servait à donner une expression à laquelle n'aurait pu atteindre le récit seul. Sous ce rapport, ce n'était pas un accessoire, ce n'était pas surtout un accessoire indifférent ou inutile. Si la mélodie n'avait été qu'un vain accessoire, on aurait représenté les drames tantôt avec, tantôt sans musique. Or il n'en était pas ainsi. Tous les drames liturgiques étaient chantés. La plupart des manuscrits en reproduisent la musique notée, et dans ceux où elle se trouve omise, le copiste a soin d'indiquer, dans les disdascalies, les scènes du drame qui se chantaient [1] : ce qui prouve que la musique, nous insistons à cet égard, y était une partie essentielle et intégrante. Il est donc nécessaire qu'elle soit publiée en même temps que le texte.

Que dirait-on d'un auteur qui, voulant nous initier à un opéra, joué sous Louis XIV par exemple, se contenterait de reproduire un libretto de Quinault ? Certes, il n'est personne qui ne se récriât contre une telle manière de procéder. Sans vouloir prétendre que la musique était aux drames liturgiques ce que la musique moderne est aux libretti d'opéras, il est certain que la mélodie remplissait, dans les jeux dramatiques du moyen âge, un rôle qu'il n'est pas permis de passer sous silence. Il faut donc que dorénavant on ne laisse plus à l'écart un élément aussi essentiel ; d'ailleurs, l'art musical lui-même est intéressé à connaître cette phase de son histoire.

Nous sommes heureux de constater que quelques éditeurs récents ont donné la musique avec le texte des pièces qu'ils ont publiées. MM. Luzarches et Schönemann n'ont pas eu à se plaindre, nous en somme certains, de l'accueil qui a été fait à la partie

[1] Éd. du Méril, *Orig. lat. du théâtre moderne; Office du Sépulcre de Narbonne, de Sens, d'Einsiedeln*, etc. p. 91 et suiv. — Hoffmann von Fallersleben, *Fundgruben*, t. II, p. 272. — Schönemann, *Der Sündenfall*, etc. p. 129 et suiv.

Digitized by Google

musicale de leurs publications. La musique, loin de leur nuire, leur a été favorable.

Disons donc que, dans la reproduction des pièces théâtrales, comme dans celle de toute poésie chantée, il y a nécessité de ne pas séparer la musique du texte. Notre conviction à cet égard est telle, que nous n'avons pas hésité à préparer une édition, comprenant à la fois la musique et le texte, de tous les drames liturgiques, publiés et inédits, qui sont parvenus à notre connaissance. En attendant la publication de ce recueil, nous avons cru devoir appeler un instant l'attention du comité sur un *Office du Sépulcre,* autrefois en usage à l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte. L'existence de cette pièce, dans un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Quentin, nous a été signalée par un correspondant du comité, M. Gomart, qui, avec une obligeance particulière, dont nous lui témoignons ici notre reconnaissance, s'est départi en notre faveur du droit que sa découverte pourrait lui donner à la publication de ce document.

Ce manuscrit, de format petit in-4°, très-curieux pour l'histoire générale de la liturgie, provient de l'abbaye d'Origny-Sainte-Benoîte, près Saint-Quentin. On lit sur la garde intérieure de la reliure la mention suivante, écrite par une main du XVI[e] siècle et répétée plus bas par une main du XVII[e] :

« Le livre de la trésorerie d'Origny-Sainte Benoîte contenant les dignités et sanctuaires estant en icelle.

« Les bénéfices estant à la la colation de l'abesse.

« L'ordinaire du service divin et de ses subjections que doivent les chanoines de Sainct-Vaast du dict Origny à l'église de l'abbaye.

« Escript l'an de grace mil deux cens quatre vingz six. »

Le manuscrit a une double pagination : l'une par feuillets, c'est la plus ancienne; l'autre par pages, c'est celle que nous avons suivie ici.

Le volume commence par un calendrier dont il ne reste plus que le feuillet comprenant le mois de novembre. Ce feuillet est suivi de la moitié d'un autre primitivement blanc, et sur lequel une main du XV[e] siècle a écrit une note relative au cérémonial observé à l'abbaye d'Origny au décès d'une sœur converse.

Avec la page 7, qui forme le folio 1° de l'ancienne pagination, commence l'office de Sainte-Benoîte.

Les pages 22, 26, 33, 39 et 51, contiennent des hymnes et

Digitized by Google

des répons en l'honneur de sainte Benoîte, avec musique écrite en notation carrée du XIVe siècle.

Les pages 70 à 114 retracent une sorte de poëme latin sur la vie de sainte Benoîte.

Le martyre de sainte Benoîte comprend les pages 117 à 214.

Avec la page 215 commence ce qui, dans la note écrite sur la garde intérieure dont nous venons de parler, est appelé : « L'ordinaire du service divin, etc. » Toute cette partie, embrassant les pages 215 à 625, est rédigée en français du XIIIe siècle.

Cet ordinaire a été composé en 1280; cela ne peut faire de doute; en effet, on lit à la page 335 :

« Et je Heluis de Couflans qui ce livre fist escrire vit en l'eclection l'abesse Yzabel Dassy, qui fut esluite l'an de grace M. CC. quatre vins et siz, le verredi de devant Paques fleuries, et fu à l'eclection faire messires Wistasses de Couflans qui estoit adonc canonnes de Nostre Dame de Raims et maistres Adans de Thorote qui estoit adonc de le ditte églize ; et messires Jehan de Roisoi, canonnes d'Origni et maistre Gautiers de le Fère et Jehan de Bethisy, maistres Bauduins de Paissi; Jehan de Planci, canonnes de Laon et messires Robert de Bianne, messires Oudars de Chaudardre qui estoit frères le prieuse Felize; et Oudars de Chaudardre qui estoit frères Yzabel de Chaudardre, messires Rogiers et messires Gilles de Chivi. Et ci i furent maistres Alains de Lambale, maistres Jaques de Gessaines; maistres Ansiaus de Flassi et maistres Phélix. Et tout cil i furent, de coi on trouveroit ou trésor des lettres que li prieuse Marie de Biau Regart envoia à yaus scellées du seel au couvent et qu'il venissent à no élection, et trouveroit on de leur lettres qu'il renvoièrent et qu'il avoient reçut les lettres du couvent. Et si ja des lettres l'official de Paris qui tesmoingne qu'on envoya querre tel canonne i eut. Et quant cis livres fu fait encore vivoit la ditte abbesse Dassi et demisele Mehaus de Biau Riu, demisele chastelainne; demisele Ermengars et demisele Bastille Fesvers; demisele Aelis de Wavrin; demisele Esmangars de Chaudardre, demisele Izabiaus de Warsies, demiseslе Gille de Bethisi, demiselle Jehenne de Loon; toutes celles qui à devant sont noumées, virrent les canonnes en l'élection et y sont avocques yaus. Et les autres qui estoient escolieres sont ci-apres nommées, chestoit : demisele Jehenne Dauffremont, demisele Ysabiau de Vile Noueve, demisele Marguerite de Maruel, demisele Jehenne de

Digitized by Google

Houcourt, demisele Ermelinne de Montigny et demisele Marguerite de Laon. Toutes celles estoient escolières, se ne furent mie à l'élection, car elles n'avoient mie vois. »

On y lit aussi les mentions suivantes, savoir :

1° Page 215 : « l'an de grace *mil deus cent et trente*, il avinc en cele anée que li jours de li candelière fu li jour que li prestres prendent caresmes, etc. »

2° Même page : « l'an de grace *mil trois cens et quatorze* le dimainces couroit sor E et li lune sor chiunc[1] et n'avoit point d'apostoile à Romme. Et regnoit li rois de France Loeis fiex jadis Jehenne qui fui roinne de France et de Navarre, etc. »

3° Page 247 : « Iterum anno domini *m°. ccc°. trecesimo tercio* in festo beati Johannis Baptistæ reconditum fuit caput sancte Virginis, etc. »

Pour concilier ces dernières mentions, d'où il résulte que le manuscrit n'a pu être écrit antérieurement à 1333, avec celle de la page 335, qui indique 1280 comme date de la composition de l'ordinaire, on ne peut admettre qu'une chose, c'est que cet ordinaire a été transcrit, dans le volume dont il est question ici, au XIV[e] siècle, avec les additions qui y ont été faites successivement.

L'ordinaire ou cérémonial de l'abbaye d'Origny est un des documents les plus intéressants que l'on connaisse pour l'histoire de la liturgie. On y trouve une foule de renseignements plus curieux les uns que les autres, sur certaines cérémonies en usage aux XIII[e] et XIV[e] siècles. On y voit, d'une manière positive, que les faits concernant les principales fêtes religieuses de l'année étaient représentés dans l'église d'Origny-Sainte-Benoîte avec les formes dramatiques. Nous en avons extrait un fragment relatif à la fête de Pâques, parce qu'il vient démontrer une fois de plus que notre Office du Sépulcre faisait bien partie intégrante des cérémonies de cette fête.

Voici ce fragment :

« Li prestres qui chante le grant messe, li diacres et li sous diacres doivent estre à vespres le jour de Paques et à matines ; et doit li prestres qui chante li grant messe faire *Deus in adjutorium*, et si doit faire les benedicions as matines et si doit porter l'encens à *Magnificat* et à matines à le premiere nocturne, et à le seconde et à l'évangile et à *Benedictus*. Et doit aler premiers à me-

[1] Cinq.

Digitized by Google

dame, s'elle i est, et après à celi qui list le leçon et puisencensier le prieuse et puis revenir au cuer medame, et puis à l'autre et devant saint Jehan.

« Et le nuit de Paques et le nuit de Noël, il chantent ne saumes, ne repons, ne anteuenes, mais il lisent les quatre derrainnes leçons. Li sous diacres list l'évangile as matines. Après le *Te Deum laudamus*.

« A matines et as vespres des fettes deseur dittes, li prestres qui chante le grant messe, li diacres et li sous diacres i doivent estre. Et s'il i a un santorum, li prestre qui chante vespres le doit dire. Le nuit de Pâques, li marliers[1] doit aler querre li diacres et li sous diacres et se doit lever li trésorié et yaus[2] faire revestir d'aubes. Quant ils sont venut tout ainsi ensiame, s'on deust[3] chanter le grant messe sans casure[4] et sans tunique. Et doit alumer une torse et les deux candelabres et metre du feu en l'encensier. Li sous-diacres doit porter le torse, li diacres l'encensier et deus dames les deus candelabres. Et doit on aler au sepucre et doit li prestres encensier le liu ou nostre Sires est. Et puis si doit li prestres prendre le calice ou le personne[5] est et raporter du sepucre sur le grant autel.

« Et quand on l'a aporteit, on doit avaler[6] le ciboire et mettre le personne ens.

« Et puis tantot si doist on sonner matines et si doit on mettre le calice ou li personne a esté es aumaires.

« Et doit on faire les Maries le nuit de Paques, entre le derrain respons et le *Te Deum laudamus*.

« Et doivent estre aparilliés dès le derrainne nocturne devant l'autelle Magdelainne et doivent estre dans leur blanc chainse[7] et leurs mantiaux et en blans cueurchies[8] sans voil.

« Et devant chou qu'elles saroient, elles se doivent confesser et aler à me dame as cantiques des matines, et doivent rendre leur

[1] Marguillier.
[2] Eux.
[3] On doit.
[4] Chasuble.
[5] Le saint Sacrement.
[6] Descendre.
[7] Chemise.
[8] Couvre chef.

Digitized by Google

propriété chascunne par li et mettre quanques elles ont le propre volonté et doivent dire *Confiteor* et me dame doit dire ***Misereatur*** *et indulgentiam.*

« Après, les Maries se doivent aler atourner et venir devant l'autel de le Magdelainne et doivent estre en orison dusques adonc est poins [1] d'aler ou sepucre.

« Et le trésoriere doit faire aporter les sanctuaires [2] par un prestre et quatre candelabres et l'encensier par les jouenes demiseles et les doit on aporter devant l'autel de le Magdelainne quant on a chanté le derrain respons.

« Les Maries se lievent et prent chascune sen sanctuaire parmi une touaille [3] bénite et s'en vont parmi le cuer et parmi le vés [4] dou moustier, et vont droit à luis dou sepucre clos, et doit on porter devant les Maries deus candelabres et derrière elles deus. Et li prestres se doivent revestir en aubes par coi il soient aparillies ou sepucre encors que les Maries maingnent [5] et i doivent aler quant on chante le derrain respons. Et doit estre li chantre avosques yaus qui leur doit ensaingnier ce que il doivent dire.

« Et quant les Maries sont devant luis dou sepucre, elles doivent chanter bien bas à fausset : *Quis revolvet.* Et li prestre doivent dire bien bas : *Quem queritis.*

« Et les Maries doivent dire à haute vois : *Non est hic.* Et quant ils ont pardit coula [6], les Maries doivent entrer ou sepucre, et quant elles sont ens, nul ne doit entrer, fors que les deus dames qui portent les deus candelabres devant elles, et doit on clore luis. Et ne doivent mie li prestre issir hors dusques adonc con chante : *Te Deum laudamus.* Et quant les Maries sont entrés ens, elles doivent primiers aler à l'autel du sepucre et là mettre leurs sanctuaires et baisiers l'autel et revenir au linsel [7] où nostre Sires fu mis et là dire leur orison.

« Et quant elles ont dit leurs orisons, elles se doivent lever et doivent prendre un drap qui est croisés sus le linsel et le doivent aporter et doivent issir hors du sepucre et venir ou li couvens est

[1] Le moment.
[2] Reliquaires.
[3] Toile.
[4] Voies.
[5] Demeurent.
[6] Achevé de dire cela.
[7] Linceul.

Digitized by Google

et se doivent arrester là et çanter : *Surrexit Dominus de sepulcro.* Et quant elles ont dit coula, me dame commence : *Te Deum laudamus.*

« Li prestre doivent dire ou trone [1] : *Dicant nunc,* et après lire l'évangile.

« Quant les Maries s'en vont, li trésoriere doit démontrer ou sepucre et doit on donner les bonnes gens à baisier les saintuaires qui sont ou sepucre. Et quant les gens ont baisié, on doit rapporter les saintuaires. Ces saintuaires que on aporte, ce sont le crois que saint Éloi fist; et les cheviaus de le Magdelainne et un autre saintuaire qui est ensi comme une lanterne.

« Le dimanche, le jour de Paques, le lundi et le mardi, le mercredi que on doit aler ou sepucre après vespres de Nostre-Dame et chanter : *Christus resurgens.*

« Trois dames doivent chanter : *Dicant nunc;* et celle qui fait Deus [2] doit dire le colloite [3] *Repelle.*

Le mercredi à vespres ou sepucre, on chante : *Christus resurgens.* Mais on ne dit mie : *Dicant nunc,* pour chou que li prestre l'ont chanté ou trone apres le grant messe, mais on dit le colloite.

« Et tous les samedis après Paques dusques à l'Ascension après vèpres on chante ou sepucre : *Christus resurgens;* et deus dames chantent : *Dicant nunc.*

« Et dès l'Ascentium dusques à la Trinité, on chante : *Christus resurgens;* mais on ne chante mie : *Dicant nunc.*

« Et le vigile de Paques et le vigile de le Trinité, on chante à aler ou sepucre, anteuene : *Salvator mundi.*

« Et le mercredi de Paques, après le grant messe, li prestre, li diacres, et li sous-diacres se doivent devestir en leur aubes et doivent aler ou sepucre et tous li couvens après. Et doivent prendre les draps qui sont sus le linsel et les doivent aporter sor le grant autel, ou trone et li cantre doit encommencier : *Christe resurgens,* et le doit chanter tous li couvent.

« Et li prestres, li diacres et li sous diacres doivent chanter : *Dicant nunc.*

« Et si doit on sonner mout solennellement dès le pocumenion [4] de le messe dusques adonc que li prestres ont dit : *Dicant nunc.*

[1] Le grand autel.
[2] Qui représente Dieu.
[3] Collecte.
[4] Post-communion.

Digitized by Google

« Le jouenes damoiseles doivent porter les cierges et l'encensier. »

Cet extrait est, comme on vient de le voir, très-important pour la mise en scène des drames liturgiques au moyen âge. On y trouve des renseignements sur le rôle de chacun des personnages, sur leurs costumes et sur tout ce qui regarde les détails scéniques. Nous aimons à faire remarquer que la partie musicale n'était pas négligée; au chantre du monastère incombait la charge d'instruire les acteurs dans cette partie importante de leur rôle.

L'office du Sépulcre d'Origny-Sainte-Benoîte offre deux particularités qui le distinguent des drames liturgiques publiés jusqu'ici :

1° Contrairement aux autres, qui sont exclusivement en latin, le drame d'Origny est partie en français, partie en latin. Nous n'avons remarqué ce mélange de langage que dans quelques pièces allemandes.

2° Les didascalies ou indications de mise en scène sont ici en français, ce qui n'existe nulle part ailleurs, pas même dans les drames bilingues allemands. Dans ces derniers, comme dans les drames exclusivement latins, les didascalies sont en latin.

Pour le surplus, l'office du Sépulcre d'Origny est une nouvelle variante des offices connus et désignés sous le nom d'offices du Sépulcre, de la Résurrection, des Voyageurs, de mystères de l'apparition d'Emmaüs, de la Passion, etc.[1] Dans ce dernier mystère, tiré d'un manuscrit du XIII[e] siècle, de la bibliothèque de Munich, se trouve la scène entre les trois Maries et le marchand, à peu près telle qu'elle est dans le manuscrit de Saint-Quentin. La même scène se reproduit dans l'office de Pâques publié par M. Schönemann, d'après un manuscrit de Wolfenbuttel.

On a pu remarquer, d'après ce que nous avons dit plus haut, que l'ordinaire de l'abbaye contient des indications intéressantes sur les cérémonies liturgiques en usage dans les monastères aux XIII[e] et XIV[e] siècles; en ce qui concerne l'office du Sépulcre, on y trouve des éclaircissements qu'on n'a pas encore rencontrés ailleurs. Ce sont de nouveaux et curieux détails à ajouter à ceux qu'on possède déjà sur l'appareil scénique de cette époque.

[1] Éd. du Méril, *Orig. lat. du théâtre mod.* — Mone, *Schauspiele des Mittelalters.* — Hoffmann von Fallersleben, *Fundgruben.* — Schönemann, *Der Sündenfall.* — Luzarches, *Office de Pâques.*

Digitized by Google

La musique qui acccompagne l'office du Sépulcre d'Origny est du plain-chant, conformément à ce qui avait lieu pour tous les drames religieux joués dans l'intérieur des églises. Nous avons expliqué ailleurs pourquoi il en était ainsi [1]. On conçoit facilement, du reste, que ces drames, qui faisaient partie des cérémonies du culte, n'aient pu occuper la place exceptionnelle qui leur était accordée, qu'à la condition de se trouver en harmonie, surtout sous le rapport musical, avec l'ensemble de l'office. Quand on examine la musique du drame d'Origny, en se plaçant bien entendu au point de vue des idées qui ont présidé à sa composition, et en se dégageant de nos préoccupations modernes, on y rencontre la gravité, le calme et le pathétique qui conviennent aux diverses situations de la pièce. On trouve dans l'extrait de l'ordinaire quelques passages où sont indiquées les nuances que les chanteurs devaient observer, ce qui fait voir les soins dont l'exécution musicale était l'objet.

Le copiste du manuscrit de Saint-Quentin avait d'abord commencé à noter l'office du Sépulcre en neumes de l'époque, que l'on nomme neumes sans portée; mais bientôt il a abandonné cette notation pour la notation carrée, telle qu'elle était en usage au XIVe siècle. Peut-être faut-il voir dans cette particularité une nouvelle preuve que ce drame appartient à une époque antérieure.

En résumé, on peut conclure que l'office du Sépulcre d'Origny-Sainte-Benoîte est un des monuments dramatiques les plus intéressants que l'on connaisse.

XVIII.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 4 mai 1857.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Le procès-verbal de la séance du 6 avril est lu et adopté.

[1] *Hist. de l'Harm. au moyen âge*, p. 138.

Digitized by Google

Correspondance.

M. Rosenzweig fait un nouvel envoi de chants populaires recueillis dans le département du Morbihan.

M. Guessard est prié d'en rendre compte, comme il l'avait fait pour une première communication du même correspondant.

M. Nozot, inspecteur primaire, adresse deux nouveaux cahiers de chants populaires du département des Ardennes.

M. Guigniaut se charge de les examiner.

L'ordre du jour appelle la discussion du mode de publication qui devra être suivi pour le Recueil des poésies populaires.

La section a reconnu, dans une précédente séance [1], que les envois faits au comité pourraient fournir la matière d'un volume. En conséquence, dit M. Guigniaut, il s'agit maintenant de décider si le choix définitif à faire parmi les morceaux provisoirement mis en réserve devra être confié à un ou à plusieurs membres.

M. Guessard reproduit ses précédentes observations sur la nécessité de charger les mêmes personnes de la longue et délicate opération du triage définitif et du travail de critique et d'annotations qui constituera la tâche particulière des éditeurs.

La section partage cet avis et ne doute pas que le comité n'y adhère également. Elle déclare ensuite que deux éditeurs lui paraissent nécessaires pour s'occuper de ce travail, qui, indépendamment du choix et de la disposition des matériaux déjà réunis, doit comprendre de nombreuses recherches, afin de rendre le recueil aussi complet que possible. La section est également convaincue que si la désignation qu'elle se croit autorisée à faire de ces éditeurs est approuvée par le comité, en séance générale, M. le ministre voudra bien, à son tour, ratifier le choix des personnes.

MM. Rathery et de la Villegille sont présentés par la section pour être les éditeurs du Recueil des poésies populaires. Ils seraient chargés de tout le travail de préparation et de publication, sous le contrôle du comité et, plus spécialement, sous celui de la section de philologie.

M. Guessard entretient incidemment la section du Recueil des anciens poëtes de la France, dont la publication se trouve ajour-

[1] Voir ci-dessus, p. 7.

Digitized by Google

née. Il fait connaître les résultats des explorations qui ont été faites en Angleterre et en Italie, et annonce qu'un volume, comprenant une réunion de poëmes sur la conquête de l'Espagne par Charlemagne, est prêt à être livré à l'impression.

Rapports.

M. Rathery rend compte de communications relatives au Recueil des poésies populaires, qui ont été faites par MM. Carnandet, conservateur de la bibliothèque de Chaumont; l'abbé Chambeyron, ancien correspondant; Daviot, homme de lettres à Mâcon; Ebenne, recteur honoraire; Forestié, imprimeur à Montauban; Kothén, Ménard, ancien professeur d'histoire; Monin, professeur à la faculté de Besançon; Pallu, bibliothécaire à Dôle, Preux et madame Ravary.

Conformément aux conclusions de M. le rapporteur, la section met en réserve les pièces suivantes :

Envoi de M. Carnandet :

La *Légende de saint Nicolas*, sorte de petit drame très-populaire.

Envoi de M. l'abbé Chambeyron :

La *Visite des pasteurs de Judée en Bethléem*, représentée à la messe de minuit, l'an 1591, à Villars-en-Bresse.

Envoi de M. Ebenne :

Le *Récit d'un déserteur vendéen.*

Envoi de M. Forestié :

Xano Dayné, variante d'un chant déjà parvenu au comité.

Envoi de M. Kothén (avec la musique) :

Moun mari es vengu de Cadix, etc.

Envoi de M. Ménard, la ronde :

M'est avis qu'j'y vole Colin, etc.

La lettre de M. Ménard est, d'ailleurs, mise tout entière en réserve, en raison des curieux renseignements qu'elle renferme, et des nombreux airs dont elle fournit la notation musicale.

Envoi de M. Pallu :

Une ancienne version imprimée de la *Chanson du Juif-Errant.*

Le dépôt aux archives est prescrit à l'égard des autres pièces comprises dans les communications indiquées ci-dessus.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Digitized by Google

XIX.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 11 mai 1857.

Présidence de M. Monmerqué.

La séance est ouverte à deux heures quarante minutes, sous la présidence de M. Monmerqué, en l'absence de M. le marquis de Pastoret, retenu chez lui par une indisposition.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est lu et adopté.

Correspondance.

M. Charles Abel, avocat à Metz, ayant remarqué dans la préface du dernier volume imprimé des *Monuments inédits de l'histoire du tiers état*, l'invitation faite aux personnes studieuses des départements de venir en aide au comité des travaux historiques, expose qu'il serait heureux de concourir, en qualité de membre correspondant, à la mise en lumière des constitutions municipales de la province de Lorraine. On n'a encore rien publié, ajoute-t-il, des intéressants documents que renferment les archives départementales, les archives de la municipalité et celles de l'ancien parlement de Metz, qu'une fréquentation de dix années lui a rendues personnellement familières.

Cette lettre ne contenant aucune proposition précise, la section ne peut que remercier M. Abel de son offre de concours, dont elle prend note pour y faire appel au besoin.

M. de Jussieu, correspondant, adresse copie de lettres, en date du 2 octobre 1577, par lesquelles Henri III accorde, à un soldat d'artillerie blessé au siége de Brouage, une place de religieux lai[1] dans l'abbaye de Saint-Amand-de-Boisse, en Angoumois.

M. Beauchet-Filleau cite un passage d'un aveu et dénombrement du marquisat de la Mothe-Sainte-Héraye, fait en 1705, où se trouve mentionnée la redevance de « trois brasses et demi de *pallis à chevillon de bois*, à la clôture de notre château en temps

[1] Frère lai ou oblat.

Digitized by Google

de guerre, etc. » Cette redevance est la seule de ce genre que le correspondant ait rencontrée dans les actes provenant de l'ancien Poitou qui lui ont passé sous les yeux. La brasse, ajoute-t-il, est une mesure des solides encore en usage, dans le département des Deux-Sèvres, parmi les habitants des campagnes ; elle est synonyme de *millier* ou de *toise carrée* ou cube.

M. Combet adresse un extrait du compte rendu par le marquis de Probolène, receveur du roi dans la sénéchaussée de Périgueux, de la perception d'un fouage imposé par le roi pour les besoins de la guerre de Gascogne. Ce compte, que le correspondant considère comme étant de 1343 ou de 1347, mais qui, autant qu'on est à même d'en juger d'après la copie qui a été envoyée, appartiendrait plutôt à l'année 1353, est divisé en recettes, dépenses, dons et rémissions, et transports. M. Combet pense qu'on pourrait y puiser des renseignements précieux pour la géographie ancienne du Périgord et du Limousin, et il offre d'entreprendre la copie textuelle de ce document, ou même de s'employer pour en procurer la communication.

On remerciera le correspondant, mais sans accepter sa proposition. Ce serait aux deux provinces pour lesquelles le compte dont il s'agit fournit d'utiles renseignements à s'occuper de la publication de ce document.

M. l'abbé Magloire Giraud envoie copie d'une ordonnance municipale relative à l'érection de la confrérie du rosaire au lieu de la Cadière, en 1536.

M. Désiré Monnier adresse deux jugements rendus par le juge visiteur des salines de Salins. Le premier, du 5 mars 1737, a pour objet de convertir en la peine des galères pour trois années une amende de 300 livres, à laquelle avait été condamné un faux saunier, et que celui-ci n'avait pas payée dans le courant du mois qui avait suivi la sentence.

Le second jugement, du 2 janvier 1772, condamne à être pendu un homme qui avait volé deux pains de sel. Il est vrai que le voleur se trouvait vraisemblablement en état de récidive, puisqu'il avait déjà été condamné précédemment, une première fois au bannissement perpétuel, et une seconde aux galères à perpétuité.

M. Benoît transcrit des extraits de lettres originales et inédites du chanoine Fenel adressées à l'abbé Lebeuf. Ces lettres, rela-

Digitized by Google

tives à l'origine de notre numération écrite, montrent que, dès le milieu du siècle dernier, les deux savants académiciens reconnaissaient déjà que les chiffres dont nous faisons usage nous viennent des Grecs et non des Arabes.

M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, transmet la copie d'une délibération de la chambre et bureau de l'élection du Bourbonnais, à Moulins, consultée par les trésoriers généraux de France du bureau de Bourges, à l'occasion d'une requête présentée au roi par le sieur des Morelles. Ce personnage réclame une modération de tailles en faveur des habitants d'Escole et du Vernet (Allier), dont les héritages étaient tenus de lui en censive et dîme, et qui avaient été ruinés lors de l'occupation du pays par les reîtres de l'armée du duc Casimir, en 1576. L'enquête faite par les juges de Moulins constate que trente-cinq maisons avaient été incendiées au bourg et collecte d'Escole et de Vernet; que le village de Langlard avait été entièrement brûlé, etc.

M. l'abbé Boudant adresse en même temps une note qui indique les prix de divers objets et les salaires d'après un compte de tutelle de l'année 1596.

Renvoi de cette dernière note à M. J. Desnoyers et dépôt aux archives des autres communications, pour lesquelles des remercîments sont adressés aux auteurs des envois.

Rapports.

M. Rabanis donne lecture d'une lettre de M. Desjardins, contenant de nouvelles explications au sujet des modifications que doit subir le plan primitif de la publication des *Négociations de la France avec la Toscane*.

M. Desjardins insiste sur la nécessité de prendre la date de 1600 pour limite de la publication. Cette obligation résulte, dit-il, de la quantité considérable de documents que fournissent les dernières années du XVI[e] siècle, et qu'il ne pouvait écarter sans mutiler son œuvre. Il en résulte que le troisième volume, au lieu de s'étendre à la fin des Valois, devra s'arrêter à la date de 1572, ou au plus à celle de 1574. Pour ce volume, tous les matériaux sont entre les mains de l'éditeur, sauf quelques dépêches de Cauriana, l'agent secret des Médicis, dépêches qui, du reste, sont attendues de jour en jour.

Le quatrième volume sera consacré aux relations comprises

Digitized by Google

entre 1572 et 1574, ou la fin du XVIe siècle. Les copies de pièces qui doivent entrer dans ce volume manquent encore pour quatorze années (1580-1594). Elles formeront l'objet de deux ou trois envois de M. Canestrini.

Quant à indiquer, même approximativement, le nombre de volumes qui deviendraient nécessaires si l'on persistait à vouloir faire entrer *in extenso*, dans la publication, toutes les négociations qui se sont poursuivies de 1600 à 1737, M. Desjardins ne saurait satisfaire sur ce point au désir du comité. Les pièces se multiplient à un tel point pendant cette période, que toute appréciation devient impossible. Mais M. Desjardins a peu de regret du sacrifice qu'il propose. Les relations de la France avec les Florentins au XVIIe siècle présentent, autant qu'il a pu en juger, beaucoup moins d'intérêt que les relations nouées et entretenues entre les deux pays pendant les siècles précédents. Il pourrait arriver, en outre, que la partie du recueil qui comprendrait les négociations plus récentes ne fît quelquefois double emploi avec les innombrables publications consacrées à l'histoire de cette époque. Pour ces divers motifs, M. Desjardins pense qu'il suffira de placer à la fin du quatrième volume un exposé rapide des négociations qui ont eu lieu dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

M. Rabanis est d'avis que le comité doit adhérer au parti proposé par M. Desjardins.

Ces conclusions donnent lieu à plusieurs observations.

M. Servaux rappelle que l'ouvrage dont il s'agit a déjà entraîné des frais considérables de copie. Non-seulement une partie de ces dépenses auront été faites inutilement si les documents postérieurs à 1600 sont écartés de la publication, mais il y aura encore des allocations supplémentaires à accorder à M. Canestrini pour les nouvelles copies qui lui sont demandées.

Plusieurs membres combattent l'idée de joindre au quatrième volume un aperçu des pièces qui concernent les négociations des XVIIe et XVIIIe siècles. Ils objectent que le comité a pour mission de publier des documents inédits et non des dissertations historiques. Ils font remarquer aussi que, dans le cas particulier dont s'occupe la section, le résumé projeté par M. Desjardins aurait l'inconvénient de préjuger une question encore indécise. En effet, l'opinion émise par l'éditeur des *Négociations de la France avec la Toscane* sur le moindre intérêt des relations entre ces deux pays, posté-

Digitized by Google

rieurement à 1600, a trouvé des contradicteurs dans le sein même du comité, et la pensée de donner une suite à la publication actuellement en cours d'exécution a déjà été manifestée.

D'autres membres représentent, de leur côté, que le recueil, tel qu'il avait été adopté en principe par le comité, devait comprendre l'ensemble des dépêches des ambassadeurs florentins. Les modifications qu'apporte aujourd'hui M. Desjardins au plan primitif changent complétement le caractère de la publication, de telle sorte que c'est presque une nouvelle proposition qui se substitue à la première. Il faut dès lors suivre la marche ordinaire, c'est-à-dire exiger la remise de la totalité du manuscrit, et procéder à un nouvel examen. On s'assurerait, par là, si toutes les pièces offrent suffisamment d'intérêt pour être publiées intégralement, ou s'il n'y aurait pas lieu, pour quelques-unes, de se contenter de simples analyses.

M. Rabanis persiste dans l'opinion que les changements proposés n'excèdent pas les priviléges accordés d'ordinaire aux éditeurs qui offrent par eux-mêmes autant de garanties que M. Desjardins. Il repousse, en outre, la demande de dépôt préalable de la totalite du manuscrit, parce que cette mesure aurait pour conséquence de suspendre la publication pendant un temps beaucoup trop considérable.

Le secrétaire fait remarquer que les modifications introduites par M. Desjardins dans le plan qu'il avait d'abord soumis au comité ne portent que sur les derniers volumes. Les deux premiers restent composés tels qu'ils l'avaient été dans le principe, c'est-à-dire qu'ils comprennent toujours les négociations antérieures à la chute de la république de Florence, en 1530.

La section décide qu'elle proposera au comité d'autoriser M. Desjardins à reprendre et à continuer l'impression des deux premiers volumes des *Négociations de la France avec la Toscane;* mais que la mise sous presse des deux derniers ne pourra avoir lieu qu'après communication du manuscrit de ces volumes et un rapport spécial de M. Rabanis au comité.

M. Chéruel donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

« M. Frédéric Baudry demande à publier, dans la collection des documents inédits, le Journal de Nicolas-Joseph Foucault, qui

Digitized by Google

fut intendant sous Louis XIV dans les généralités de Montauban, de Pau, de Poitiers et de Caen. Cet ouvrage formerait un volume ordinaire de la collection.

« La commission que vous avez chargée d'examiner ce projet[1] a été d'avis d'autoriser cette publication. En effet, le *Journal de Foucault,* qui s'étend de 1669 à 1709, donne, sur les généralités administrées par cet intendant, des détails fort curieux et qu'on ne trouve pas dans les autres mémoires relatifs au règne de Louis XIV. On y voit, pour la première fois, un intendant formé par Colbert appliquant les principes posés par ce ministre, et surveillant toutes les parties de l'administration, finances, commerce, marine, industrie, agriculture, voies publiques, canaux, constructions, affaires religieuses, universités, etc. Ces renseignements officiels n'ont pas l'intérêt dramatique qui fait rechercher les mémoires ordinaires ; mais ils sont d'une authenticité incontestable et rentrent parfaitement dans la nature des documents que publie le ministère de l'instruction publique.

« La seule objection que l'on pourrait faire à cette publication, c'est que déjà quelques extraits du *Journal de Foucault* ont été imprimés par M. Bernier à la suite des Mémoires du marquis de Sourches. Mais ces extraits sont fort courts et ne concernent qu'un seul événement : la révocation de l'édit de Nantes. Or l'intérêt principal de la publication, telle que la propose M. Baudry, consistant dans le tableau complet du rôle d'un intendant sous Louis XIV, l'objection ne nous a pas paru de nature à faire écarter la proposition.

« En résumé, votre commission donne son approbation complète à une publication qui ferait connaître, par des documents authentiques, l'état des provinces sous Louis XIV, et qui peut être considérée comme le complément nécessaire de la *Correspondance administrative.* »

La section adopte en principe la publication du *Journal de Foucault,* l'adoption définitive ne pouvant avoir lieu que sur la communication du manuscrit mis en état d'être livré à l'impression.

M. Ravanel propose l'insertion dans le Bulletin des onze lettres du vicomte de Marcilly au prince de la Trémouille, communi-

[1] MM. Monmerqué et Chéruel.

Digitized by Google

quées par M. Marchegay. Ces lettres contiennent des appréciations nouvelles sur la Fronde, et donnent en particulier de curieux renseignements sur le rôle passif que joua la noblesse de province, occupée à se tenir également en garde contre les entraînements du parti de la cour et du parti contraire.

Les conclusions sont adoptées.

La séance est levée à quatre heures un quart.

XX.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 18 mai 1857.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le marquis de la Grange.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté.

Correspondance.

M. Laurent envoie les empreintes de quinze sceaux en bronze que possède le musée d'Épinal.

M. de la Grange se charge de rendre compte de cette communication.

M. de Baecker adresse le dessin d'une pierre qui se trouvait autrefois à Mulhouse, et qui était appelée « la pierre de la médisance ou plutôt du bavardage. »

Renvoi à M. Mérimée.

M. Prioux transmet le dessin d'un chapiteau qui lui semble appartenir à l'époque mérovingienne.

M. Alb. Lenoir est prié d'examiner ce dessin.

A M. L. Renier sont renvoyés des estampages et des copies d'inscriptions romaines adressés par MM. de Baecker, Cherbonneau, Quantin et Revoil, correspondants, et par M. Renard, médecin-inspecteur des eaux thermales de Bourbonne-les-Bains.

Digitized by Google

Une inscription punique, qui fait partie du premier envoi de M. Cherbonneau, est renvoyée à M. de Saulcy.

Quatre envois de MM. Pernot, Quantin et Salmon, correspondants, et de M. Nozot, inspecteur de l'instruction primaire, sont transmis à M. de Guilhermy, comme se rapportant à la partie du recueil des inscriptions dont il est chargé.

Rapports.

M. Alb. Lenoir rend compte d'une étude historique et archéologique de M. André Durand, sur l'église et l'ancien monastère de San-Donato, près de Florence, transformée aujourd'hui en une villa appartenant au prince Demidoff. Cette notice, qu'accompagnent trois dessins, est intéressante. M. A. Durand y donne des détails sur de curieuses fresques découvertes par l'effet du hasard dans l'église de ce couvent, et qu'il croit pouvoir être attribuées à Giotto ou à Taddeo Gaddi, son élève. Malheureusement ces peintures sont condamnées à disparaître prochainement par suite des travaux d'agrandissement qui s'exécutent à la villa San-Donato. M. Lenoir fait remarquer combien il serait fâcheux de ne pas conserver au moins des croquis de ces fresques, et il propose à la section d'inviter le correspondant à les faire dessiner.

M. Mérimée pense que ces dessins pourraient être exécutés par les élèves de l'école française de Rome, lors de leurs excursions annuelles. En conséquence, il est d'avis de communiquer le rapport de M. André Durand à M. le ministre d'État, qui appellera l'attention du directeur de l'Académie impériale de Rome sur les fresques de San-Donato.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Albert Lenoir fait également un rapport sur les extraits des registres de la fabrique de l'église de St-Sulpice de Fougères, transmis par M. Maupillé [1]. Ces extraits contiennent des renseignements précieux sur les travaux qui s'exécutèrent dans l'église de Fougères de 1410 à 1488, et offrent le même genre d'intérêt que les documents relatifs à la cathédrale de Troyes, dont la publication dans les Mélanges a été demandée [2]. S'il était donné suite à cette proposition, on pourrait joindre aux pièces envoyées par

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 135.
[2] *Ibid.* t. III, p. 350.

M. d'Arbois de Jubainville quelques fragments de la communication de M. Maupillé. Provisoirement, on doit se contenter de prescrire le dépôt aux archives. — Adopté.

M. le marquis de la Grange entretient la section de l'*Armorial du Bourbonnais*[1], publié par M. le comte George de Soultrait, ouvrage que recommandent doublement l'excellent esprit de critique qui a présidé à sa composition et sa belle exécution typographique. L'auteur ayant eu pour but de rendre son œuvre aussi complète que possible, donne les blasons de toutes les familles qui portaient des armoiries, qu'elles fussent nobles ou non, et sans discuter leurs titres à cet égard.

Conformément à l'usage le plus généralement adopté, l'ordre alphabétique des noms a été suivi dans cet armorial; mais une table placée à la fin du volume présente la division par pièces héraldiques. Les deux modes, se trouvant ainsi réunis, offrent toutes les facilités désirables pour les recherches. En résumé, il y a lieu de féliciter M. de Soultrait d'avoir recommencé pour le Bourbonnais, et avec le même succès, ce qu'il avait déjà si bien fait pour le Nivernais.

M. de la Saussaye, qui avait été précédemment chargé de rendre compte d'une note de M. Hucher, relative à une découverte de monnaies[2], expose que, les résultats de cette trouvaille ayant été publiés depuis par le correspondant lui-même, la note de M. Hucher est désormais sans utilité pour le comité.

M. Vincent, auquel avait été renvoyé un spécimen de notation particulière au luth, accompagnant un couplet de chanson transmis par M. Damase Arbaud, déclare que cette communication n'a aucune importance au point de vue de l'archéologie musicale. Il en propose le renvoi à la section de philologie comme pouvant servir à la préparation du recueil des poésies populaires.

M. Vincent dépose ensuite une communication de M. Gomart, relative à un mystère noté[3] dont il devient inutile d'entretenir la section, par suite du rapport lu par M. de Coussemaker à la dernière séance.

M. le baron de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur divers envois qui comprennent cent une inscriptions, du XIe au

[1] Voir ci-dessus, p. 119.
[2] *Bulletin du comité*, t. II, p. 414.
[3] *Ibid.* t. III, p. 341.

Digitized by Google

XVIIIe siècle. Ces envois donnent lieu, de la part du rapporteur, aux propositions suivantes, qui sont adoptées par la section et seront présentées par elle à la ratification du comité.

Publication dans le Bulletin du texte de l'épitaphe de Geoffroy II, évêque de Carpentras, et des renseignements qu'y a joints M. l'abbé André.

Vœu pour que M. le ministre accorde à M. Dumoutet quelques-uns des ouvrages publiés sous les auspices du ministère, comme un témoignage de satisfaction que mérite le zèle dont ce correspondant ne cesse de donner des preuves par ses fréquentes et importantes communications.

Semblable vœu en faveur de M. Nozot, inspecteur primaire, qui apporte le plus louable empressement à réunir et à transmettre des matériaux pour le recueil des inscriptions de la Gaule. On ne saurait d'ailleurs trop encourager MM. les inspecteurs primaires à faire de semblables recherches.

Le secrétaire rappelle que M. Nozot est également l'un des inspecteurs primaires qui ont fait les plus nombreuses communications de chants populaires.

Enfin la dernière proposition de M. de Guilhermy a pour objet de prier M. le ministre de vouloir bien prescrire à MM. les architectes diocésains de faire parvenir, dans le plus court délai possible, des estampages des inscriptions que renferment les églises ou autres édifices dont l'entretien ou la restauration leur est confiée.

La section est d'avis, en outre, qu'il serait utile d'adresser une nouvelle circulaire à toutes les personnes que leur position met à même de se procurer des estampages ou des copies d'inscriptions. Comme il ne s'agit plus de provoquer des recherches, mais seulement de les compléter, il y aurait lieu de modifier en ce sens la circulaire du 15 avril 1856.

La section met en réserve, pour les deuxième et troisième catégories du recueil des inscriptions, les communications qui font l'objet du rapport de M. de Guilhermy, et elle proposera au comité l'impression de ce rapport dans le Bulletin.

M. Mérimée indique un assez grand nombre d'inscriptions qui seraient à relever dans l'intérêt du recueil confié aux soins de M. L. Renier. Le chemin de fer de la Méditerranée ayant traversé, près d'Arles, l'ancien cimetière des Aliscamps, les travaux ont

Digitized by Google

amené la découverte en cet endroit d'une grande quantité de sépultures de diverses époques, du IIIe siècle au Ve. Très-peu de ces tombes ont pu être transportées à Arles, faute de place au musée de cette ville. La plus grande partie des monuments a été disposée des deux côtés du chemin qui conduit à l'église Saint-Honorat. Les inscriptions que portent la presque totalité de ces tombes offrent d'autant plus d'importance que les unes appartiennent au paganisme et les autres au christianisme, révélant ainsi le fait assez rare d'un champ de repos païen devenant un cimetière chrétien.

La section demande qu'il soit écrit à M. Jacquemin pour le prier d'envoyer des estampages de ces inscriptions.

M. L. Renier donne lecture d'un rapport sur des communications relatives au recueil des inscriptions de la Gaule et à celui des inscriptions de l'Algérie. Les auteurs des envois dont il est rendu compte sont MM. Almer, Amé, Maurice Ardant, Arnault, Bouillet, Canéto, Dassy, Macé, Hucher, Rouchier, Tournal, Cherbonneau, de Lhotellerie et Damase Arbaud.

La section adopte les conclusions de ce rapport; en conséquence elle soumettra au comité les propositions suivantes :

Prière à M. le ministre de vouloir bien accorder un exemplaire du recueil imprimé des inscriptions romaines de l'Algérie à M. Dermitanis, ancien capitaine d'infanterie, qui a communiqué un recueil manuscrit d'inscriptions;

Impression dans le Bulletin de la description donnée par M. Macé d'une voie romaine secondaire conduisant de la Maurienne à *Lemincum* et à Vienne.

La section proposera également la publication textuelle du rapport de M. L. Renier dans le Bulletin.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Digitized by Google

XXI.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 3 juin 1857.

Présidence de M. Guigniaut.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Guigniaut.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

Correspondance.

M. Claudet, bibliothécaire d'Albi, envoie un manuscrit du xive siècle, en langue romane, contenant la vie de saint Elzéar, comte d'Arian, et de sainte Delphine, son épouse. Dans le cas où ce manuscrit paraîtrait offrir assez d'intérêt pour être publié ou pour être déposé dans une bibliothèque publique, M. Claudet offre d'en faire la cession en échange de quelques ouvrages.

Renvoi à M. Guessard.

M. de la Fons de Mélicocq adresse un extrait d'un compte de dépenses de l'année 1421, où se trouve mentionné le payement fait « à un chanteur en place qui chanta (devant le duc de Bourgogne), à tout sa vièle, un chanson nouvelle de la belle journée par M. D. S. obtenue à lencontre de ses ennemis à Mons-en-Vimeus. »

Rapports.

M. Rathery fait un rapport sur diverses communications de chants populaires, qui donnent lieu à la mise en réserve des vingt morceaux qui suivent :

Le pape qui est à Rome, etc.,

chanson manuscrite trouvée dans les papiers d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison-d'Or, en 1550, communiquée par M. de Linas ;

Digitized by Google

Près de Paris, il y a t'un bois, etc.

Tout là, là haut dedans les bois
Il y a une fontaine, etc.;

Bergère, oh! la, que fais-tu là
Dans cette plaine, etc.

Qui veut ouïr une chanson,
Celle de la belle Marguerite, etc.

N'y a rien de si charmant
Que la bergère aux champs, etc.

Les cinq chansons ci-dessus, toutes accompagnées de la musique notée, ont été adressées par M. de Soultrait.

La section met encore en réserve, dans le même envoi, une variante de la *Chanson de Renaud* et une *Chanson des scieurs de long*.

Las il n'a nul mal
S'il n'a le mal d'amour!

chanson communiquée par M. Damase Arbaud.

Quand Marguerite va au moulin, etc.

ou *Marguerite et son Ane*, variante en patois limousin, envoyée par M. Maurice Ardant.

Le Roi Hérode, sorte de chant religieux, et une variante de *La Dame de Paris*. Ces deux pièces ont été transmises par M. de Baecker.

Envoi de M. Boyer :
La Sœur du Soldat;
Le Déserteur;

Il y a trois grenadiers chez nous,
Je crois qu'ils deviendront diables, etc.

La Fille bien avisée, variante du *Galant maladroit;*
Le vieux Mari, variante;

Quand les chevaux vont boire, etc.

chant de noce.

Germine, sorte de petit drame;

Digitized by Google

La Bergère et le Cavalier, autre variante du *Galant maladroit*,

La *Chanson du Fendeur*.

Les autres chants compris dans les envois des mêmes correspondants, et ceux qui ont été transmis par M. Bonnélye, sont déposés aux archives.

La séance est levée à quatre heures et demie.

XXII.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 8 juin 1857.

Présidence de M. Amédée Thierry.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. Amédée Thierry.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai est lu et adopté.

Correspondance.

M. Édouard de Barthélemy propose de publier dans la collection des documents inédits un volume qui aurait pour titre, *Recueil de cartulaires des archives départementales de la Marne*, et qui se composerait des pièces suivantes :

Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Moiremont;

— de la maladrerie de Royon;

— de l'abbaye augustine de Moustier-en-Argonne;

— de l'abbaye augustine de Toussaint, à Châlons-sur-Marne;

— du prieuré de Vinetz;

Recueil de chartes de la commanderie de la Neuville-au-Temple-lès-Châlons;

Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Cheminon.

Ces sept recueils, dont les deux derniers avaient été précédemment l'objet de propositions partielles de la part du correspondant[1], comprennent en totalité environ 720 chartes. Ils embrassent

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 519 et 643.

Digitized by Google

tout le territoire de l'ancien diocèse de Châlons, et permettent de connaître à fond la topographie de cette circonscription au moyen âge.

M. de Barthélemy sollicite une prompte décision, car on lui offre d'éditer son travail.

La section est d'avis de remercier M. Édouard de Barthélemy de ce témoignage de déférence, mais de l'engager à accepter les propositions qui lui sont faites. Le comité est déjà saisi de nombreuses publications de cartulaires; et lors même qu'à la suite d'un examen approfondi il accueillerait favorablement le nouveau projet qui lui est soumis en ce moment, l'impression du *Recueil des cartulaires des archives départementales de la Marne* se trouverait nécessairement ajournée à une époque très-éloignée. Le comité a toujours pensé, d'ailleurs, qu'il y avait avantage à ce que les travaux de cette nature fussent plutôt exécutés dans les localités qu'ils intéressent. La solution de certaines questions géographiques et autres présente, dans ces conditions, beaucoup plus de facilité.

Le préfet du département de la Marne adresse le cartulaire de l'abbaye de Toussaint-en-l'Ile de Châlons, dont le comité avait fait la demande [1].

Renvoi à M. de Wailly, sur la proposition duquel communication de ce manuscrit avait été réclamée.

M. A. de Jussieu, archiviste de la Charente, correspondant, transmet la copie qui lui avait été demandée de la charte de 1242, par laquelle Hugues de Lusignan, sa femme et ses enfants accordent un droit de pêche dans la rivière de Touvres.

Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. de Baecker envoie les vers latins relatifs à Jeanne d'Arc dont il avait entretenu le comité [2], et exprime le regret de ne pouvoir communiquer également l'inventaire des ornements et joyaux de la cathédrale de Thérouanne, en 1422. Le manuscrit qui renferme ces divers documents n'est plus en sa possession.

Remercîments et dépôt aux archives.

Le même correspondant donne, pour M. Berger de Xivrey, l'indication d'une lettre de Henri IV.

Renvoi pareillement, à M. Berger de Xivrey, d'une nouvelle

[1] Voir ci-dessus, p. 37.
[2] *Ibid.* p. 32.

communication de M. Robolly comprenant quatre lettres de Marie de Médicis.

M. l'abbé Canéto envoie copie du procès-verbal de la translation des reliques de saint Orens, qui furent transportées, en 1609, du monastère de Saint-Orens dans l'église métropolitaine d'Auch.

Remercîments et dépôt aux archives.

M. de la Fons de Mélicocq adresse des documents inédits pour servir à l'histoire du commerce des blés (1438-1528); *idem*, pour servir à l'histoire du commerce, 1461-1547 (teinturiers-drapiers); *idem*, XVII[e] siècle (brevets d'invention).

M. H. Dusevel adresse quelques notes sur l'église Saint-Germain d'Amiens, tirées de deux anciens registres aux comptes de cette paroisse.

Ces notes et les documents transmis par M. de la Fons de Mélicocq sont renvoyés à l'examen de M. J. Desnoyers.

M. Huillard-Bréholles est chargé de rendre compte d'une charte de donation faite à la commanderie de Saint-Jean-d'Artignan en 1221, dont une copie a été transmise par M. l'abbé Rouchier.

Rapports.

M. J. Desnoyers donne lecture d'un rapport sur diverses communications qu'il avait été chargé d'examiner. Conformément à ses conclusions, la section met en réserve, comme pouvant être utilisés pour le recueil de statistique industrielle au moyen âge, l'inventaire de la librairie de Pot, trésorier de la Sainte-Chapelle, adressé par M. de Girardot, et le bail des forges de Boisart, envoyé par M. L. Merlet. Le dépôt aux archives est prescrit à l'égard des statuts des maîtres maçons, charpentiers, etc. transmis par M. Dauvergne, ainsi que pour les documents relatifs aux enfants trouvés qui ont été communiqués par M. H. Dusevel; ce dernier dépôt à titre provisoire seulement, et en attendant que M. Dusevel ait pu recueillir d'autres documents de même nature.

L'impression dans le Bulletin sera proposée pour des extraits de registres relatifs à la constatation et à la punition du suicide au XV[e] siècle (autre communication de M. Dusevel), ainsi que pour le rapport même de M. Desnoyers, où se trouvent encore indiquées les rectifications proposées par M. Vallet de Viriville[1] à

[1] Voir ci-dessus, p. 11.

Digitized by Google

la forme finale du texte des deux pièces transmises par M. Rabut et insérées dans le Bulletin [1].

M. Huillard-Bréholles explique les causes qui l'ont empêché jusqu'ici de faire le rapport dont il s'était chargé sur les documents transmis par M. Astruc. Il lui est très-difficile de reconnaître celles de ces pièces qui sont réellement inédites, en raison des nombreuses publications auxquelles donne lieu en ce moment, en Italie, la facilité laissée par le gouvernement autrichien pour l'exploration des archives de Venise, même pour celles de l'ancien conseil des Dix.

M. Monmerqué, qui a examiné la série de lettres concernant la construction du couvent des Annonciades de Meulan [2], fait connaître que ces pièces lui ont paru offrir beaucoup d'intérêt; mais, avant d'en faire l'objet d'un rapport, il désirerait que cet envoi fût complété par de nouvelles recherches dans les archives et dans la bibliothèque de Versailles. Il se propose, à cet effet, de se mettre en communication directe avec M. Leroi.

La séance est levée à quatre heures un quart.

XXIII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 15 juin 1857.

Présidence de M. Vincent.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Vincent.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai est lu et adopté.

Correspondance.

M. Hucher regrette qu'un manque de précision et de correction dans son dessin ait pu donner lieu de prendre pour des *tau* ou croix potencées le vair héraldique que présente l'une des enseignes féodales dont il a envoyé la description [3]. Pour lever tous les doutes

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 575 et suiv.
[2] *Ibid.* p. 93 et 94.
[3] Voir ci-dessus, p. 20.

Digitized by Google

et justifier l'attribution qu'il avait faite des armoiries, le correspondant adresse une empreinte en cire de cette enseigne. On y reconnaîtra, ainsi qu'il l'avait avancé, les trois paux de vair du blason des Châtillon.

M. de la Fons de Mélicocq adresse des documents inédits sur l'artillerie des ducs de Bourgogne au XV[e] siècle, et des documents du XVI[e] concernant les tapisseries.

Renvoi des premiers à M. le colonel Favé, et des seconds à M. Alb. Lenoir.

Renvoi pareillement à ce dernier des trois communications suivantes :

Par M. A. Dauvergne, notice (accompagnée de deux dessins) sur l'ancien prieuré de la Celle-en-Brie ;

Par M. Tournal, photographie d'une plaque en ivoire du XII[e] siècle conservée dans le trésor de la cathédrale de Narbonne ;

Par M. A. Durand, notice historique et archéologique sur la construction des campaniles en Toscane (avec deux dessins).

M. de Guilhermy est prié de faire un rapport sur un dessin de couvercle de sarcophage, accompagné d'un texte explicatif adressé par M. Schnéegans.

A l'examen de M. Renier sont renvoyés :

Des calques d'inscriptions gravées sous les pieds de patères conservées au musée d'Auxerre, transmis par M. Em. Amé ;

Des copies des inscriptions romaines que renferme le musée d'Augsbourg (Bavière). Communication de M. J. Garnier ;

Trois nouveaux envois d'inscriptions de l'Algérie par M. Cherbonneau.

M. l'abbé Richard envoie des *fac-simile* d'hosties pour la messe, en usage dans le diocèse de Besançon.

Renvoi à M. de Bastard.

M. Bonnélye adresse le dessin d'un tombeau placé à l'entrée de la cathédrale de Tulle, et qui avait été pris à tort pour celui d'Adhémar, vicomte des Eschelles, restaurateur du monastère de Tulle, en 930. Le correspondant a démontré, dans son Histoire de Tulle, que ce tombeau renfermait le corps de Boson II, vicomte de Turenne, mort en 1143.

Dépôt aux archives et remercîments.

Digitized by Google

Rapports.

M. Alb. Lenoir avait été chargé d'examiner le dessin, envoyé par M. Prioux, d'un chapiteau provenant de la démolition du portail de l'ancienne église royale de Saint-Yves de Braine. Ce chapiteau, que le correspondant considère comme étant mérovingien, est en effet très-curieux et d'une forme tout à fait inusitée; mais le rapporteur n'y trouve aucun caractère qui permette de déterminer l'époque à laquelle il appartient.

Dépôt de ce dessin aux archives.

M. de Guilhermy lit un rapport sur des envois d'inscriptions de MM. Juliot, au nom de la Société archéologique de Sens; Hucher, Revoil, Pernot, Quantin, Salmon, Rostan, correspondants; de Saint-Phalle; Dupasquier, architecte; Nozot, inspecteur primaire, et de Girardot, membre non-résidant.

M. de Guilhermy donne lecture d'un second rapport spécialement consacré à rendre compte des envois d'estampages des inscriptions du musée de Narbonne, et de celles qui sont déposées dans les magasins dépendants de l'ancienne église abbatiale de Saint-Denis.

Le rapporteur propose d'exprimer à MM. Tournal et Viollet-le-Duc combien le comité attache de prix à de semblables communications, et de les inviter à les compléter. Il propose, en outre, d'émettre un vœu pour que M. le ministre veuille bien accorder à M. Tournal quelques volumes de la collection des documents inédits, comme témoignage tout particulier de satisfaction.

Les conclusions des deux rapports précédents sont adoptées par la section, qui les soumettra au comité et demandera en même temps l'impression des rapports dans le Bulletin.

Les inscriptions qui font l'objet de ces comptes rendus seront mises en réserve pour les recueils d'inscriptions en préparation.

M. Vincent se charge de procurer des traductions des inscriptions hébraïques qui font partie de l'envoi de M. Tournal.

M. de Guilhermy propose de faire une nouvelle démarche pour obtenir le transport au musée de Cluny de toutes les inscriptions provenant de l'ancien musée des Petits-Augustins qui se trouvent à l'École des beaux-arts. Ce déplacement pourrait facilement se

Digitized by Google

faire, puisque les deux établissements dépendent l'un et l'autre du ministère d'État.

La section adopte la proposition de M. de Guilhermy, et prie M. Alb. Lenoir de vouloir bien rédiger une note à cet effet.

M. L. Renier rend compte de quelques envois d'inscriptions qui se rapportent à la première partie du recueil des inscriptions de la Gaule, ou qui concernent l'Algérie.

M. de Baecker, dit-il, a adressé des copies peu correctes, et en caractères minuscules, de quatre inscriptions romaines qu'il présente comme ayant été découvertes à Bavai, en 1825, par feu M. Lebeau. Cette assertion est inexacte, puisque ces inscriptions figurent dans le Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées en Flaudre, publié en 1813, par de Bast. L'une d'elles, reconnue fausse d'ailleurs, est même indiquée dans cet ouvrage comme ayant été trouvée en 1762.

M. Quentin a transmis les estampages de sept inscriptions relevées à Auxerre; il les a accompagnées de notes qui contiennent tous les renseignements réclamés par le comité.

M. Revoil a envoyé le dessin d'un fragment de cippe en pierre calcaire trouvé il y a cinq ans aux Baux, près de Saint-Remi, et l'estampage de l'inscription, en caractères grecs, gravée sur ce cippe. Les monuments analogues sont peu communs. Malheureusement l'inscription de celui-ci est trop incomplète pour que la lecture en soit possible.

M. Renard, médecin-inspecteur des eaux de Bourbonne-les-Bains, a adressé les dessins photographiés de deux inscriptions romaines conservées à l'établissement thermal de cette ville. Ces inscriptions sont connues; mais les reproductions qu'en a fournies M. Renard n'en seront pas moins utiles.

M. Cherbonneau a fait trois nouveaux envois. Le premier se compose de cinq *fac-simile* d'inscriptions dont M. Renier ne possédait que des copies. L'une de ces inscriptions est très-importante : elle prouve que Souk-Arras, lieu où elle a été trouvée, est l'ancienne *Thagaste*, patrie de saint Augustin. Le second envoi comprend quelques inscriptions funéraires provenant de Constantine, mais qui n'offrent que peu d'intérêt. Enfin, la dernière communication a pour objet diverses inscriptions recueillies à Aïn-el-Bey, près du pénitencier arabe nouvellement créé, à quinze kilomètres de Constantine, sur l'ancienne route de Batna. M. Re-

Digitized by Google

nier relève, à cette occasion, l'erreur dans laquelle est tombé le correspondant en signalant cette localité comme occupant l'emplacement d'une ancienne colonie agricole. M. Cherbonneau ne s'est pas suffisamment mis en garde contre la tendance actuelle à ne voir partout en Algérie que des vestiges de colonies agricoles, comme on s'était précédemment figuré y rencontrer également partout des camps ou postes retranchés.

M. Renier rappelle ensuite une ancienne communication de M. Caraffa, qui, en envoyant la copie d'une inscription en l'honneur d'Auguste[1], annonçait l'envoi d'un commentaire qu'il avait publié sur cette inscription dans l'Observateur de la Corse du 9 mars 1855. Cette promesse n'ayant pas été remplie, malgré le désir exprimé plus tard par le rapporteur[2], M. Renier demande que M. Caraffa soit invité de nouveau à faire connaître le lieu et les circonstances de la découverte de l'inscription.

M. Victor Foucher appelle l'attention de la section sur le temple de Tébessa, monument très-intéressant et plus complet encore que la Maison-Carrée de Nîmes, à laquelle il peut être comparé. Il serait à propos de signaler l'importance de cet édifice à M. le ministre de la guerre, et de demander que des mesures soient prises pour en assurer la conservation. M. Foucher réclame l'intervention du comité à cet effet.

La section adhère à cette proposition, et prie M. Renier d'apporter à la prochaine séance une note destinée à être transmise à M. le ministre de la guerre.

La séance est levée à quatre heures.

XXIV.

RÉUNION GÉNÉRALE DU COMITÉ.

Séance du 22 juin 1857.

Présidence de M. le Clerc.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le Clerc.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril est lu et adopté.

[1] *Bulletin du Comité*, t. III, p. 344.
[2] *Ibid.* t. III, p. 397.

Le comité, qui ne s'était pas encore réuni en assemblée générale depuis la perte qu'il a faite de son vice-président, M. le marquis de Pastoret, consigne, en tête du procès-verbal de cette séance, l'expression sincère de ses profonds et justes regrets.

Il est donné connaissance au comité de l'état des impressions et de la liste des ouvrages offerts depuis la dernière séance générale.

Le secrétaire présente ensuite successivement l'exposé des travaux des sections pendant les mois de mai et de juin.

Les résolutions suivantes sont soumises à l'approbation du comité :

La section de philologie a reconnu qu'il était parvenu au ministère les matériaux d'un volume de poésies populaires, et elle propose d'en confier la publication à MM. Rathery et de la Villegille, qui seraient chargés du triage définitif des morceaux provisoirement mis en réserve, et du travail de critique et d'annotations propres aux éditeurs.

Cette proposition est adoptée dans les termes mêmes où elle est formulée au procès verbal de la séance de la section de philologie.

M. de Laborde dépose un manuscrit du xve siècle, contenant des chansons avec leur notation musicale, que M. l'abbé Texier adresse en communication au comité, comme pouvant servir pour le recueil des poésies populaires.

Renvoi aux éditeurs désignés par le comité.

Conformément à l'avis de la section d'histoire, le comité modifie le plan de la publication des *Négociations de la France avec la Toscane*. M. A. Desjardins est autorisé à arrêter le recueil à l'année 1600, au lieu de la date de 1737, primitivement fixée. La composition des deux premiers volumes ne subissant pas de changements dans la nouvelle répartition des documents, l'impression de ces volumes se poursuivra; mais celle des deux derniers ne pourra avoir lieu qu'après un dépôt préalable du manuscrit et un nouvel examen du commissaire.

Le comité ratifie également l'adoption en principe de la publication du *Journal de Foucault* proposée par M. Baudry.

Il approuve encore la décision prise à l'égard du *Recueil de cartulaires des archives départementales de la Marne*, que M. Édouard de Barthélemy offrait pour la collection des documents inédits.

Digitized by Google

Le comité adopte ensuite la proposition de publier dans le Bulletin :

Un rapport de M. J. Desnoyers sur des communications de MM. de Girardot, Merlet, Dauvergne, Dusevel et Vallet de Viriville;

Deux rapports de M. de Guilhermy sur divers envois de correspondants, relatifs aux recueils des inscriptions du moyen âge[1], et un troisième sur les communications de même nature faites par MM. Viollet-le-Duc et Tournal[2];

Un rapport de M. L. Renier sur plusieurs envois d'inscriptions romaines de la Gaule et de l'Algérie[3];

Des extraits relatifs à la constatation et à la punition du suicide au XVe siècle, envoyés par M. Dusevel;

Les lettres écrites de Paris par le vicomte de Marcilly, durant la Fronde, adressées par M. Marchegay;

La description d'une voie romaine secondaire, conduisant de la Maurienne à *Lemincum* et à Vienne, par M. Macé;

L'épitaphe de Geoffroy II, évêque de Carpentras, avec les renseignements qu'y a joints M. l'abbé André.

Le comité s'unit à la section d'archéologie pour prier M. le ministre de vouloir bien prescrire aux architectes diocésains de faire parvenir des estampages des inscriptions que renferment les édifices qui se trouvent placés sous leur surveillance.

M. le ministre sera également prié de vouloir bien faire un nouvel appel à toutes les personnes que leur position met à même de se procurer des estampages ou des copies d'inscriptions, au moyen d'une circulaire analogue à celle du 15 avril 1856; mais qui n'aura maintenant pour but que de réclamer un complément de communications.

La séance est levée à quatre heures.

Ouvrages offerts.

Abbaye (L') de Wissembourg, monographie par M. L. Spach. Strasbourg, 1857; in-8°.

Annuaire administratif, historique, statistique et commercial de

[1] Voir ci-après, p. 175 et 188.

[2] *Ibid.* p. 199.

[3] *Ibid.* p. 168.

l'Hérault, pour l'année 1857, par M. Eugène Thomas. 40e année. Montpellier, 1857; 1 vol. in-18.

Annuaire du département du Rhône et du ressort de la Cour impériale, pour 1857. Lyon, 1857; 1 vol. gr. in-8°.

Annuaire statistique, administratif, ecclésiastique, judiciaire et agricole du département du Var, pour l'année 1857, suivi d'un essai de statistique annuelle, par M. J. F. Bunel. Toulon; 1 vol. in-18.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux-de-Cernay, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, etc. par MM. Luc. Merlet et Aug. Moutié, sous les auspices et aux dépens de M. H. d'Albert, duc de Luynes, t. I, 1118-1250. Paris, 1857; 1 vol. in-4°.

Dalles tumulaires de Guillaume-Sal-en-Bien, bourgeois de Paris et de Conté, Chase-Conée, Lombard de Sienne (XIIIe et XIVe siècle), par M. Auguste Moutié, br. in-8° avec planches.

Dominique Dietrich, ammeistre de Strasbourg, par M. L. Spach. Paris, Strasbourg, 1857; in-8°.

Encyclopédie théologique (Troisième et dernière), ou troisième et dernière série de dictionnaires sur toutes les parties de la science religieuse, etc. publiée par M. l'abbé Migne, t. XXVII. — *Dictionnaire d'orfévrerie, de gravure et de ciselure chrétiennes.* Au Petit-Montrouge, 1856; 1 vol. gr. in-4°.

Esquisse sur l'hôtel de ville de Saint-Quentin, par M. Ch. Gomart. Saint-Quentin, 1856; br. in-8°, avec dessins sur bois dans le texte.

Frédéric de Dietrich, premier maire de Strasbourg, par M. L. Spach. Paris, Strasbourg, 1857; in-8°, avec portrait.

Lettre au directeur de la Revue britannique *au sujet des recherches du docteur Young sur les hiéroglyphes égyptiens*, par J. J. Champollion-Figeac, br. in-8°. (Extrait de la *Revue britannique.*)

Peinture chrétienne (De la), par M. le comte de Mellet. Amiens; br. in-8°.

Pierre le Scholastique. — Fragments du poëme de saint Martial, recueillis et publiés par M. l'abbé Arbellot. Paris, Limoges, 1857; br. in-8°.

Premier emploi (Du), par l'imprimerie et dans la langue française, de l'apostrophe, de l'accent et de la cédille, par M. Aug. Bernard, br. in-8°. (Extrait du *Journal général de l'Instruction publique*, mars 1857.)

Notes sur la famille d'Aubas de Gratiollet, par M. d'Aubas. Toulouse, 1854; br. in-8°.

Digitized by Google

Notes sur un roi inconnu de la race carlovingienne, par M. Aug. Bernard. Paris 1857; br. in-8°. (Extrait du XXIII° vol. des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France.*)

Notice historique sur la Compagnie des archers ou arbalétriers et ensuite des arquebusiers de la ville de Châlons-sur-Marne, etc. par M. Sellier. 2° édition. Paris, Châlons, 1857, in-8°.

Notice sur une vie manuscrite de saint Omer, précédée d'un essai sur l'orfévrerie et la toreutique appliquées à la reliure des livres, par M. Ch. de Linas. Amiens; in-8°, avec planches.

Origine (Les) de la ville du Puy, mémoire, etc. par M. Aymard, in-8°. (Extrait du *Compte rendu de la XXII° session du congrès scientifique de France.*)

Rapport à M. le préfet du Bas-Rhin sur le fonds de la préfecture de Haguenau et de la régence d'Ensisheim, par M. L. Spach. Strasbourg, 1856; in-12.

Revue archéologique, etc. publiée par M. Leleux. 14° année. — 1re livraison, avril 1857. Paris, 1857; in-8°, avec planches.

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet, t. I, 3° livraison. Paris, 1857; in-8°, avec dessins sur bois dans le texte.

Revue des provinces de l'Ouest (Bretagne, Poitou et Anjou).—Histoire, littérature, sciences et arts (publiée par M. A. Guéraud), 3° année, livraisons 1 à 12; 4° année, livraisons 1 à 8. Nantes, 1857, 1 vol. et 8 livr. in-8°.

Roman (Le) de Prusse? Note sur une lettre du père Menestrier où il est question de ce prétendu roman, par M. Alfred de Terrebasse. Vienne; br. in-8°.

Statistique monumentale du département de la Nièvre, par M. le comte George de Soultrait; seconde partie, in-18.

Trois manuscrits (Les) de l'église d'Apt, par M. Avy, in-8°. (Extrait de la *Revue de musique ancienne et moderne*, année 1856.)

Publications de sociétés savantes.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2° série, t. IV; XII° vol. de la collection; feuilles 8 à 14. Le Mans, 1856; in-8°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1857, n° 1er. Amiens, 1857, br. in-8°.

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,

Digitized by Google

5e année, 19e et 20e livraison. (Août-décembre 1856.) Saint-Omer, 1857; br. in-8°.

Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée lorrain. 6e année, 4e numéro. Avril 1857. Nancy; in-8°.

Règlement de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe. (1er trimestre 1857.) Le Mans; br. in-8°.

Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, directeur M. U. Feytaud, 8e année, n° 10. Valenciennes; in-8°.

XXV.

Rapport fait à la section d'archéologie, le 18 mai 1857, par M. L. Renier, membre du comité, sur des inscriptions envoyées par MM. Allmer, Amé, Ardant, Arnault, Bouillet, Canéto, Dassy, Macé, Hucher, Rouchier, Tournal, Cherbonneau, de Lhotellerie et Damase Arbaud.

La section m'a renvoyé un certain nombre de communications relatives au Recueil des inscriptions romaines de la Gaule et à celui des inscriptions romaines de l'Algérie; j'ai l'honneur de lui rendre compte de l'examen que j'en ai fait.

La première de ces communications est due à M. Allmer, correspondant à Vienne; elle se compose de vingt et un *fac-simile* d'inscriptions antiques, parfaitement exécutés et accompagnés de notes savantes, qui faciliteront singulièrement, pour cette partie du recueil, le travail de l'éditeur. Les inscriptions que nous font connaître ces *fac-simile* proviennent, pour la plupart, du département de l'Ain, de Genève et de Grenoble. Il y en a trois que, sur mon indication, M. Allmer est allé recueillir jusque dans la Savoie, au pied du Mont-Blanc. Ce sont les plus importantes de toutes : elles prouvent que le territoire des Allobroges, ou de la colonie de Vienne, s'étendait jusque-là; et l'une d'elles rectifie le nom, altéré dans les éditions des auteurs anciens, de l'un des peuples les plus célèbres de la province des Alpes maritimes. Ce peuple, qui dans les livres imprimés porte le nom de *Centrones,* est désigné dans cette inscription, comme dans les meilleurs manuscrits, sous celui de *Ceutrones,* et je dois ajouter que cette ins-

Digitized by Google

cription est jusqu'à présent la seule dans laquelle le nom de ce peuple se soit rencontré en toutes lettres et d'une manière certaine[1].

M. Amé, correspondant à Sens, a envoyé le dessin d'un monument funéraire découvert, il y a quelques années, dans la démolition des anciens remparts de cette ville. L'inscription qui se lit sur ce monument est d'une interprétation difficile, et il est à souhaiter que M. Amé puisse en envoyer un estampage.

Nous devons à M. Ardant une copie et un estampage d'une inscription, aujourd'hui déposée au musée de Limoges, et qui est ainsi conçue :

C · AN · SABINIANVS ·
SIBI · ET · FILIO · VIVS
POSVIT
ITEM · D · M · ET · MEM
SABINEI · AP[illegible]LINRS

M. Ardant explique ainsi la dernière ligne :

Sabinei, a p[u]lin(is), r(equietorium) s(acrum).

Il voit, dans les mots *a pulinis*, une expression analogue à celle de *a jumentis*, et demande l'avis du comité sur cette interprétation.

J'ai le regret d'être obligé de lui répondre qu'elle est tout à fait inadmissible : les mots *a pulinis* ne sont pas latins, et, quoique l'on ait des exemples du mot *requietorium*, ce mot n'était pas assez usité pour qu'on pût l'exprimer par un sigle réduit à sa seule initiale; l'expression *requietorium sacrum* serait d'ailleurs sans exemple et inexplicable. Cette inscription doit nécessairement s'interpréter ainsi :

C(aius) An(nius) Sabinianus sibi et filio vivus posuit. Item D(iis) M(anibus) et mem(oriae) Sabinei Ap[*ol*]lin[*a*]r[*i*]s.

[1] Une inscription publiée par Guichenon (*Histoire de la maison de Savoie*, t. I, p. 34) contient le mot CEVTRON; mais elle est perdue depuis longtemps, et tous ceux qui l'ont donnée après Guichenon ont lu ce mot CENTRON. Une autre inscription trouvée à Aixme, et qui paraît y exister encore, n'en donne que la seconde moitié, [illegible] VTRONES. (Voy. *Mém. de la Soc. acad. de Savoie*, t. XII, p. LII.)


Digitized by Google

Les lettres NA, RI du mot *Apollinaris* formaient sans doute deux monogrammes, et ce mot devait être écrit ainsi : APOLLINRS.

La lettre de M. Ardant contient en outre une note sur les difficultés que présente quelquefois l'opération de l'estampage par la voie humide. Cette opération est, en effet, non-seulement difficile, mais même impossible quand on y emploie, comme le correspondant, du papier gris à pains de sucre. Elle devient facile quand on se sert, comme l'a recommandé le comité, de papier blanc légèrement collé, comme celui que l'on emploie dans les imprimeries, ou même de papier bulle végétal, comme on en trouve maintenant partout.

M. Arnauld, correspondant à Niort, a envoyé le dessin d'une mosaïque et d'une inscription récemment découvertes à Bessac, près Mazeroles, commune de Périgné, arrondissement de Melle. L'inscription, qui est parfaitement conservée, et dont j'ai eu d'ailleurs à ma disposition un estampage, qui m'a été communiqué par M. Egger, est ainsi conçue :

C · R V F I N I O
I V L · A D L V C
H E R

Deux personnages sont mentionnés sur ce monument, savoir : le mort, *C(aius) Rufinius*, et son héritier, *Iul(ius) Adluc(ius)*, qui lui a rendu les honneurs de la sépulture. *Adluc* est donc ici un surnom, probablement d'origine gauloise, et il ne faut pas y voir, comme M. Arnaud et les antiquaires de Niort, une abréviation des mots *ad luctum*, qui n'appartiennent pas au style épigraphique et ne seraient pas latins dans le sens qu'on voudrait leur attribuer.

M. Bouillet, correspondant à Clermont-Ferrand, a envoyé une liste de deux cent quatre-vingt-dix-sept estampilles de potiers imprimées sur des terres cuites trouvées dans les environs de cette ville. Cette liste serait précieuse, si elle ne se composait que de *fac-simile*. Malheureusement, à l'exception des vingt-cinq dernières estampilles, qui sont transcrites en lettres capitales, toutes les autres sont copiées en caractères courants, ce qui rend la communication à peu près inutile pour le recueil que prépare le comité. Il faudrait demander à M. Bouillet des estampages, ou du moins des *fac-simile* de ces estampilles.

Digitized by Google

Nous devons à M. l'abbé Canéto l'estampage d'une inscription funéraire intéressante, mais dont il n'indique pas la provenance. Il y a lieu de supposer qu'elle a été trouvée à Auch ou dans les environs; mais, pour un recueil comme celui que prépare le comité, il faut quelque chose de plus précis que des suppositions. Je prie la section de faire demander au correspondant les renseignements qu'il a oublié de donner.

Le musée d'Auch contient quelques inscriptions anciennement découvertes, et il doit en exister d'autres dans la ville. M. Canéto ferait une chose utile et dont, je n'en doute pas, le comité lui saurait gré, s'il voulait bien en envoyer des estampages, comme il en envoie de toutes celles que l'on découvre de temps en temps.

Nous avons reçu de M. Dassy, de Marseille, deux numéros de la *Gazette du Midi*, contenant un article rédigé par lui sur des inscriptions récemment découvertes dans cette ville. Une seule de ces inscriptions est de nature à prendre place dans le recueil que j'ai été chargé de rédiger; c'est une inscription grecque, qui ne se compose que de ces quelques lettres :

ΟΣΤΑΔΙϹ

M. Dassy la restitue ainsi :

ΟΣΤΑΔΙΟΣ

et il y voit une mention du *stade* de *Massalia*. Il faudrait au moins ΤΟ ΣΤΑΔΙΟΝ ; car *σ⁊άδιος*, au masculin, ne s'emploie tout au plus que dans le sens de mesure itinéraire. Mais je n'ai pas besoin d'insister sur l'interprétation de ce monument, qui est trop court et trop mutilé pour qu'on puisse lui donner un sens certain.

M. Antonin Macé, professeur à la faculté des lettres de Grenoble, a envoyé une dissertation sur une inscription trouvée en Savoie, dans la commune de la Chapelle-Blanche, mandement de la Rochette, et sur une voie romaine secondaire qui conduisait de la Maurienne à *Lemincum* et à Vienne.

L'inscription est ainsi conçue :

IVL · Q · FIL
VERAE
FLAM · AVG
MAXIMILLA · FIL
T · P · I

Elle ne présente aucune difficulté, et doit être lue ainsi :

Iul(iae), Q(uinti) fil(iae), Verae, flam(inicae) Aug(ustali), Maximilla fil(ia) t(estamento) p(oni) j(ussit).

C'est l'inscription d'un monument élevé en l'honneur de *Julia Vera,* flaminique de la colonie de Vienne[1], en exécution d'une clause du testament de sa fille, *Julia Maximilla.*

M. Macé pense qu'on pourrait encore interpréter ce document ainsi qu'il suit :

Iul(ius), Q(uinti) fil(ius), Verae, flam(inae) Aug(usti), Maximilla(e) fil(iae), t(estamento) p(oni) j(ussit).

Ce serait alors l'inscription d'un monument élevé en exécution d'une disposition testamentaire d'un personnage nommé *Julius,* fils de *Quintus*, en l'honneur d'une flaminique nommée *Vera,* fille de *Maximilla.*

Mais il est à peine nécessaire de le faire remarquer, cette interprétation est tout à fait inadmissible; car, pour l'admettre, il faudrait supposer une foule de choses contraires aux usages les mieux constatés des Romains; il faudrait, par exemple, que l'auteur du monument eût pu être désigné par son seul nom de famille, sans prénom ni surnom, alors qu'on indiquait soigneusement sa filiation; que la personne à laquelle ce monument est consacré eût pu, au contraire, être désignée par son seul surnom. J'ajouterai que le mot *flamina,* regardé par M. Macé comme un synonyme de *flaminica,* est un véritable barbarisme. On le trouve, il est vrai, dans quelques lexiques qui sont généralement regardés comme des autorités, entre autres dans le lexique de Forcellini; il ne s'appuie cependant que sur des inscriptions fausses ou interpolées, et la forme *flaminica* est la seule que l'on puisse admettre. La partie de la dissertation de M. Macé qui est relative à l'interprétation de ce monument contient donc, avec un certain nombre de bonnes observations, quelques erreurs, qui ne permettraient pas de l'imprimer. Il n'en est pas de même de celle qu'il a consacrée à la description de la voie romaine; celle-ci ne contient que de précieux renseignements et sur cette voie, et sur les lieux

[1] Je dis *de la colonie de Vienne,* parce que le territoire de cette colonie comprenait tout le pays des Allobroges, dans lequel l'inscription dont il s'agit a été trouvée.

Digitized by Google

qu'elle parcourait, et je pense qu'il y aurait lieu d'en proposer l'insertion dans le Bulletin.

M. Hucher a envoyé l'estampage d'une inscription qui se lit sur un vase trouvé au Mans, et dont il a été question dans le troisième volume du Bulletin, p. 612. Cette inscription ne se compose que d'un seul mot, sur la lecture duquel plusieurs opinions ont été émises. Je pense, avec M. de Longuemare, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, que ce mot doit être lu PATERNE, et non PATRANI, comme le propose M. Hucher. Le premier E a été omis par le graveur, ce qui n'est pas sans exemple, et le second a été remplacé par deux jambages verticaux (II), ainsi que cela se voit dans un grand nombre d'inscriptions romaines de la Gaule.

Nous avons reçu de M. Rouchier, correspondant à Annonay, la copie de deux inscriptions, la copie également et l'estampage de deux autres. La plus importante de ces inscriptions provient du village de Soyon, où elle a été découverte en 1848; nous en avions déjà reçu, de M. Allmer, un *fac-simile,* dont la parfaite exactitude est démontrée par l'estampage que nous envoie M. Rouchier. Elle est gravée sur un autel dédié à la divinité du lieu, DEAE·SOIONI·AVG, *Deae Soioni Augustae,* dont ce monument fait ainsi remonter l'origine et la dénomination jusqu'à l'époque romaine.

Enfin, M. Tournal a envoyé le dessin d'un Silène en marbre blanc, découvert, en 1856, dans les travaux du chemin de fer du Midi, près de Narbonne, et aujourd'hui déposé au musée de cette ville; la copie figurée d'une inscription funéraire, découverte dans la même ville, en 1857, et les *fac-simile* de cinquante-sept empreintes de sceaux de potiers, imprimées sur les terres cuites du musée de Narbonne.

Je passe aux communications que nous avons reçues de l'Algérie.

Les plus nombreuses et les plus importantes sont, comme toujours, celles que nous devons à M. Cherbonneau. Ce correspondant a adressé à M. le ministre plusieurs rapports, rédigés avec soin et contenant un grand nombre d'inscriptions plus ou moins intéressantes. Je signalerai notamment deux fragments trouvés parmi les débris du pont de Sala-bey, à Constantine, et provenant très-probablement de l'arc de triomphe qui existait encore, à l'époque du voyage de Peyssonnel, dans le voisinage de ce

Digitized by Google

pont, du côté du Sidi-Mécid. Ces fragments, quoique fort courts, suffisent pour démontrer que cet arc de triomphe avait été construit sous le règne d'Antonin le Pieux.

Un autre rapport du même correspondant contient la copie d'une inscription dont, sur ma demande, il a envoyé depuis un estampage, et qui peut être considérée comme une des plus importantes que l'on ait jusqu'ici découvertes à Constantine et dans les environs. Elle a été trouvée au village de Kroub, sur le bord du Bou-Merzoug. C'est l'inscription d'une borne destinée à indiquer la limite des territoires de Cirta et d'une autre cité dont le nom, abrégé et rendu d'ailleurs à peu près indéchiffrable par une cassure de la pierre, ne peut être quant à présent restitué. Cette limite était formée, l'inscription le dit expressément, par la rivière. Sur le revers de la borne, on distingue les trois lettres

A ۷ P ۷ C

qui doivent s'interpréter ainsi :

Ager publicus Cirtensium.

Une autre borne, trouvée sur un autre point du même village, ne porte que ces trois lettres; elle indique de ce côté la limite de cet *ager publicus*, de ces *terres communales* de Cirta, limite qui, sur ce point, ne se confondait plus, comme au lieu où a été trouvée la première borne, avec celle du territoire de la cité.

Un troisième rapport contient la copie de deux inscriptions recueillies à *Besseriani*, dans le pays des Nememchas, par MM. d'Hallemont et Leroux, chefs d'escadron au 3e régiment de spahis. L'une est la dédicace d'un arc de triomphe élevé sous le règne de l'empereur Trajan, en 105 ou 106 de notre ère, *Lucius Minicius Natalis* étant légat impérial de l'armée d'Afrique. L'autre est datée du consulat de *Paternus* et d'*Arcesilaus* (297 de notre ère), et c'est jusqu'à présent le seul monument épigraphique où soit mentionné ce consulat.

Mais ce serait abuser des moments du comité, que de vouloir lui rendre compte de tous les monuments importants dont nous devons la connaissance à M. Cherbonneau; je borne donc ici cette analyse, en ajoutant cependant que, pour se procurer ces documents, notre zélé correspondant a dû faire quelquefois de véritables voyages, et souvent même s'exposer à des dangers réels.

Digitized by Google

M. de Lhotellerie, conservateur du musée de Cherchel, a aussi envoyé un nombre considérable de dessins et d'estampages exécutés avec beaucoup de soins. Malheureusement le musée de Cherchel est incessamment dépouillé pour enrichir celui d'Alger, et il n'y reste aujourd'hui que des monuments qui empruntent sans doute aux ruines d'où ils proviennent, et au milieu desquelles on peut encore les étudier, un certain intérêt, mais qui n'auraient plus ailleurs qu'une médiocre importance.

Enfin, je terminerai ce rapport en mentionnant l'envoi qui a été fait par M. Damase Arbaud, correspondant à Manosque, d'un recueil manuscrit d'inscriptions romaines, copiées dans les différentes provinces de l'Algérie par M. Dermitanis, ancien capitaine d'infanterie. Quoiqu'il soit facile de s'apercevoir que la plupart de ces inscriptions n'ont pas été copiées directement sur les originaux, et quoique je les possède déjà presque toutes, soit que je les aie relevées moi-même sur les monuments, soit que j'en aie déjà reçu des copies, la communication de ce recueil n'en est pas moins un véritable service rendu à la publication dont je suis chargé, et j'ai l'honneur de proposer au comité de prier M. le ministre de vouloir bien offrir à M. Dermitanis, comme témoignage de sa haute satisfaction, un exemplaire du recueil imprimé des inscriptions romaines de l'Algérie.

L. Renier.

XXVI.

Rapport fait à la section d'archéologie, le 18 mai 1851, par M. le baron de Guilhermy, membre du comité, sur des inscriptions envoyées par MM. André, Benoît, Combet, Conny, Doinat, Dumoutet, Fleury, baron de Girardot, Hubert, Jacquemin, Marre, Nozot, Renon, Richard, Rosenzweig, comte de Soultrait, Soyer-Willemet et Julliot.

M. l'abbé André, curé de Vaucluse, correspondant, pour satisfaire à la demande qui lui avait été adressée, envoie une copie plus correcte de l'épitaphe de Geoffroy II, évêque de Carpentras, mort en 1211. Sans revenir ici sur les détails déjà donnés à ce sujet dans un précédent rapport (t. III, p. 284, du Bulletin), je proposerai de publier, dans un de nos prochains numéros, le texte

Digitized by Google

de cette inscription, qui ne figure pas dans le *Gallia christiana*, et les renseignements que notre correspondant a insérés dans sa lettre d'envoi. M. le curé de Vaucluse confirme d'ailleurs complétement l'opinion qui avait été émise dans le premier rapport sur l'attribution de l'épitaphe à Geoffroy II. Cette inscription présente beaucoup d'analogie avec celle qu'on lit sur le tombeau de cuivre d'Évrard, évêque d'Amiens, mort en 1222.

M. Benoît, procureur impérial à Auxerre: description du tombeau qui renferme le cœur de Louis de Chastellux, vicomte d'Avallon, premier chanoine héréditaire de la cathédrale d'Auxerre, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté, gouverneur de Marsal et de la citadelle de Metz, mort le 14 octobre 1580. Copie de l'épitaphe française en prose et en vers. Détails intéressants sur les motifs qui décidèrent le chapitre d'Auxerre à conférer, en 1423, un canonicat héréditaire à Claude de Chastellux, maréchal de France, et sur le cérémonial qui fut ensuite constamment pratiqué pour l'installation des seigneurs de Chastellux.

M. Combet: estampages et copies de deux inscriptions précieuses du XI[e] siècle, qui ont été découvertes, en 1838, dans une ancienne dépendance de l'abbaye de Saint-Pierre à Uzerche, et qui sont maintenant placées dans l'église paroissiale, autrefois abbatiale, de la même ville. Elles se composent de vers latins rimés et de lettres enchevêtrées les unes dans les autres. La première a servi d'épitaphe à un prieur nommé Gausbert; les recherches faites pour découvrir quel était ce personnage n'ont produit aucun résultat certain. Les deux premiers vers sont aujourd'hui seuls lisibles:

> istius ecclesie prior hic gavsbertvs hvmatvr
> spiritvs illivs reqvie sine fine frvatvr

La seconde inscription, plus longue et plus intéressante, a dû être placée sur la tombe de quelque saint et savant religieux. On croit généralement dans le pays que c'est l'épitaphe de Boson II, comte de la Marche. Mais ce personnage n'était pas un modèle d'édification, si j'en juge par les détails que nous transmet M. Combet; rien ne nous prouve non plus qu'il ait eu des prétentions à la science. Nous voyons seulement qu'il fut grand guerroyeur, qu'il fit des largesses aux églises pour racheter ses plus grosses fautes, et qu'enfin il mourut, empoisonné par sa femme,

Digitized by Google

vers 1006 ou 1010. Voici, quoi qu'il en soit, le texte de l'inscription :

de medio pietas rapvit divina bosonem
ne qva svam impietas mvtaret relligionem
cvjvs erat clarvm genvs alta scientia mores
eximii placitiqve deo popvloqve labores
cvmqve colvmbinam servaret simplicitatem
serpentis tamen indverat sibi calliditatem
a patre promervit velvt axa dari sibi plorans
irrigvvm dvplex semper dvm non legit orans
lavdes ergo svas recolentes nomen honorent
fratres et pro fratre devm devocivs orent
xvii k. septb. obiit bone memorie boso
dei mvnere cvjvs anima reqviescat in pace amen

Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette transcription ne présente ni les abréviations, ni la disposition de l'original. Le septième vers est très-obscur. Le mot *axa*, qui s'y trouve, est fort douteux et ne donne pas de sens que je puisse apprécier. Est-ce un nom propre d'homme ou de lieu ; de quelle manière pourrait-on le lire autrement, sans détruire la quantité de l'hexamètre? Je l'ignore. On comprend seulement que Boson était doué de ce qu'on appelle, en langage mystique, le don des larmes. L'estampage transmis par M. Combet n'est vraiment lisible que pour les six premiers vers; le reste est à peu près effacé. Serait-il possible d'en obtenir un plus complet? L'état du monument rend peut-être l'opération difficile. J'ai complété le texte au moyen d'un *fac-simile* publié par M. l'abbé Texier dans son Manuel d'épigraphie[1]. Une sculpture très-mutilée, exécutée au-dessus de l'inscription, représente un moine qu'un ange vient prendre par les épaules. C'est la traduction du premier vers. M. Combet a compris dans son envoi un dessin et des notes historiques intéressantes sur les personnages auxquels il attribue les deux épitaphes.

M. Conny : estampage et copie de l'épitaphe placée dans l'église

[1] Le présent rapport avait été soumis au comité depuis quelques jours, quand M. l'abbé Texier a eu l'obligeance d'informer M. de Guilhermy qu'il avait enfin découvert le sens de la partie la plus obscure de l'épitaphe de Boson. L'explication s'en trouve dans les versets du chapitre xv du livre de Josué, où la fille de Caleb, Axa, demande à son père, en soupirant, une terre bien arrosée. *Dedit itaque ei Caleb irriguum superius et inferius.*

Digitized by Google

de Souvigny (Allier), en mémoire de Jean Sirot, conseiller et trésorier général du duc de Bourbon, receveur des aides pour le roi, mort en 1458.

Nouvel estampage de l'inscription de la clocle de la même église de Souvigny. L'attention du comité a déjà été appelée plusieurs fois sur cette inscription curieuse par les souhaits qu'elle formule, par la date qu'elle porte, et par les noms des personnages qu'elle relate. L'estampage nouveau ne laisse plus rien à désirer.

Estampages des inscriptions gothiques qui existent sur les cloches de Bagneux, 1527; Luneau, 1516; Diou, 1523; Sauvagny-le-Comtal, xv[e] siècle; la Tour-Saint-Austrille, 1514. M. Conny annonce l'envoi prochain d'autres estampages d'inscriptions du même genre qui se lisent sur huit cloches des xvi[e] et xvii[e] siècles. Le remercier de ses communications, le prier de réaliser les envois promis, lui demander une copie de l'inscription de la cloche de Sauvagny-le-Comtal. La lecture, d'après l'estampage, offre une certaine difficulté; les mots sont peu distincts et mal orthographiés. Plusieurs lettres se trouvent retournées. M. Conny, qui a vu l'original, serait sans doute en mesure de donner les explications nécessaires. Le sens n'est pas douteux. Mais la valeur de chaque lettre n'est pas facile à déterminer. La première partie de l'inscription reproduit à peu près la formule par laquelle commence celle de la cloche de Souvigny; la seconde contient une portion de l'antienne du jour de Pâques en l'honneur de la Vierge.

M. Doinat, rédacteur en chef du Moniteur de l'Indre, à Châteauroux: estampage de l'épitaphe latine d'Émeric Britonis, prieur du Pin, mort en 1345. Elle est gravée en relief sur un calcaire grossier. Autrefois placée dans l'église de Saint-Martin de Châteauroux, elle est déposée maintenant aux archives du département de l'Indre.

M. Doinat fait connaître qu'il s'occupe, depuis plusieurs années, de réunir les monuments archéologiques de l'Indre, et qu'il est disposé à les communiquer avec empressement au comité. Le prier de renouveler ses envois le plus souvent qu'il le pourra.

M. Dumoutet, correspondant à Bourges: moule de pains d'autel de l'église de Saucergues (Cher), xiv[e] ou xv[e] siècle; un Christ en croix et un agneau de Dieu y sont figurés.

Calque d'une inscription, gravée au-dessus d'une fenêtre d'une

Digitized by Google

maison de la rue de la Préfecture, à Nevers : *Faictz ce que tu vouldras auoir faict quant tu mourras;* xvi[e] siècle.

Calque d'une belle épitaphe gothique qui existe dans l'ancienne église du couvent de Sainte-Claire, aujourd'hui chapelle du petit séminaire de Bourges. Elle est consacrée à la mémoire de Guy de Rusticat, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, qui trépassa en 1526, et de Jacques Alabat, mort en 1555, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, chanoine de Saint-Étienne et de Saint-Austrille, vice-gérant du conservateur des priviléges apostoliques de l'université de Bourges, etc.

Calques de deux inscriptions gothiques, à l'ancien et au nouvel Hôtel-Dieu de Bourges, l'une du xv[e] siècle, l'autre de 1533; pieuses exhortations adressées aux visiteurs. M. Dumoutet donne d'intéressants détails sur l'origine et l'état présent de l'Hôtel-Dieu.

Dessin d'un riche bénitier de marbre blanc conservé à Notre-Dame de Bourges. Ce charmant bassin, couvert d'armoiries et de fleurs de lis, porte une inscription dont M. Dumoutet nous adresse un calque, et qui donne la date de 1507.

Calques de l'épitaphe gothique d'une femme appelée Jeanne Baltarde, morte en 1458, et d'une inscription constatant que les fonts baptismaux de Saint-Ursin de Bourges furent construits en 1676 et 1677. L'épitaphe se trouve à Notre-Dame de Bourges. La défunte avait laissé une rente de six livres, en échange de laquelle le mari, survivant, délivra à la fabrique six vingts écus d'or.

Dessins des précieux fragments d'un tympan du xii[e] siècle représentant la mort et l'assomption de la Vierge, autrefois placé à la porte principale de l'église de Notre-Dame du Fourchaud à Bourges. Une inscription, dont M. Dumoutet a transmis des estampages en plâtre, explique les sujets; elle se composait de cinq hexamètres latins, dont trois sont encore complétement lisibles. L'ange apporte à Marie la palme qui met les démons en fuite; la Vierge expire au milieu des apôtres; son corps est conduit à la sépulture; il est posé sur un tombeau; *Filius*, comme dit le texte, *ad patrem facit almam scandere matrem*, c'est l'assomption. On remarque en certaines parties de la sculpture des signes singuliers; je ne sais si ce sont de simples ornements, ou des caractères d'écriture. De la même église du Fourchaud, maintenant détruite, on a retiré une intéressante épitaphe, dont M. Dumoutet nous envoie un calque, et dont nous mettons le texte sous les yeux du comité :

Digitized by Google

Ci. gist. noble. home. feus. Iehan. de morcesses. orfeure
et. vallet. de chambre. de monseigneur. le duc. de berri. qui. trepassa. lan
mil. iiii. c. le viie iour. decembre. et fist. fere. enceste. eglise. cest letrin,
auecques. lautel et limage de s michies. garni. ledit autel. de. beaux. et bone
stes. vestement. un. calisse. dargent. et. aloneur. de dieu et de. saint. michel.
afunde. audit. autel. vnne. messe. perpetuele. tous. les. lundis. la.
quele. aumatin. le cure. de ladite. eglise. de la fechaut. qui. pour le temps
sera est. tenud. dire. et celebrer. le. dit deffunt. a lessié. audit. cure.
cent. solx. de. rante. bien. assis. item. adonne. aladite.
eglise. vng. ensansouer. dargent et pluseurs. autres biens.

La lettre de M. Dumoutet, en date du 24 août 1856, contient un résumé curieux de la légende qui avait fait donner à une des églises de Bourges cette dénomination inusitée de Notre-Dame du Fourchaud, et qui rappelle le prodige des jeunes Hébreux dans la fournaise.

Il n'est pas possible de montrer plus de zèle que ne le fait M. Dumoutet à remplir les obligations qu'impose le titre de correspondant. Je prie le comité de se réunir à moi pour demander à M. le ministre de donner à M. Dumoutet un témoignage de satisfaction, en lui envoyant un des ouvrages publiés sous les auspices du ministre de l'instruction publique.

M. Fleury, correspondant à Laon :

Réduction, exécutée avec beaucoup d'exactitude et de netteté, de la tombe de Philippe Infantins, chanoine de Notre-Dame de Laon, mort le 6 avril 1557 avant Pâques. M. Fleury indique la date de 1550; mais j'ai des raisons de croire celle de 1557 plus certaine. Un estampage qui aurait coûté moins de peine et moins de temps que le dessin envoyé aurait levé toute incertitude à cet égard.

La lettre de M. Fleury contient quelques détails qu'il est bon de recueillir sur la riche collection de pierres tombales que possédait autrefois la cathédrale de Laon. « La cathédrale était, avant la révolution, entièrement pavée de magnifiques dalles tumulaires. Un très-grand nombre de ces dalles gravées ont disparu pendant la tourmente. Celles qui recouvraient la dépouille mortelle des évêques du moyen âge furent dépouillées alors de leurs cuivres ciselés, niellés ou émaillés. Les plus grandes tombes furent envoyées à l'arsenal de la Fère et rabotées pour servir à la préparation du salpêtre. Beaucoup d'autres furent enlevées et vendues comme marches ou paliers pour les maisons particulières; la ville est

Digitized by Google

pleine de fragments disséminés çà et là, dont quelques-uns témoignent d'une grande richesse d'ornementation et d'une grande science de dessin. » Le peu qui restait se trouvait menacé d'une prochaine destruction. M. Boeswilwald, dont les remarquables travaux nous auront conservé cette majestueuse cathédrale qui allait périr, a fait transporter et relever dans les chapelles latérales les tombes les mieux conservées, au nombre environ de douze. Je signalerai à l'attention de M. Fleury la tombe d'un chanoine, mort en 1349, que j'ai vue dans l'arrière-cour d'une maison construite sur l'emplacement de l'église de Saint-Pierre au marché. Pendant mon séjour à Laon, j'eus aussi l'occasion d'examiner un recueil de toutes les inscriptions de la cathédrale que le sacristain avait pris soin de transcrire en reproduisant la forme des caractères. Ce précieux manuscrit ne pourrait-il pas nous être communiqué?

M. de Girardot, membre non-résidant :

Croquis de quatre pierres tombales qui se trouvent dans l'église de Saint-Jean-du-Pallet (Loire-Inférieure). Ces croquis ont été remis à M. de Girardot par M. l'abbé Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes. Ils ne peuvent servir que comme renseignements. Une des quatre pierres porte les effigies en creux d'un chevalier et de sa femme; l'inscription gravée sur les bords nous apprend que là gisent Guillaume Gombeau, mort le mercredi après la mi-carême 13.., et Isabeau, sa femme, qui trépassa en 1336. Deux autres dalles, sans inscriptions, présentent chacune une longue croix et une épée; l'une a de plus un écusson attaché à la hampe de la croix, mais privé d'armoiries. La quatrième est celle d'un chapelain dont le nom seul est gravé sur la pierre en caractères qui dateraient tout au plus du XVIIe siècle; on y voit aussi une grande croix. Les croquis adressés par M. de Girardot ne peuvent être admis, je le répète, que comme des indications; il faut quelque chose de plus précis pour le recueil des inscriptions.

M. Hubert, correspondant à Charleville.

De l'église de Barby (Ardennes), une épitaphe qui est gravée sur une plaque de marbre noir, et qui, suivant une tradition très-accréditée, passe pour avoir été originairement placée sur la tombe de la mère de Jean Gerson, d'illustre et sainte mémoire. Elle est ainsi conçue :

Elizabeth. la. Chardenière.
Qui. fin. bel. ot. et. vie. entière.

A. Arnaut. le. Charlier. espouse.
Aus. quelz. enffants. ont. este. douze.
Devant. cest. hui. fust. enterree.
M. quatre. cents. et. un. l'annee.
Estant. a. juin. le. jour. huitime.
Jhesus. li. doint. gloire. saintime.

Inscription en six vers français, consacrée à un personnage de la famille de Joyeuse, et conservée dans l'église de Saint-Lambert (Ardennes). On y remarque ce jeu de mots :

C'est Joyeuse. Hé comment ce qui notre joye use
Et nous baigne de pleurs l'appelez-vous Joyeuse?

M. Hubert pense que c'est l'épitaphe de Charles-François de Joyeuse, chevalier des ordres, lieutenant général des armées du roi, mort en 1680.

Épitaphe française, en vers et en prose, gravée en gothique sur la tombe d'honoré seigneur Jacques d'Allemont, seigneur de Massiges et des Champys, mort en 1596; église d'Andevanne (Ardennes).

M. Hubert demande s'il s'est parfaitement conformé aux intentions de la circulaire du 25 avril 1856, en adressant les copies des trois inscriptions qui viennent d'être indiquées. Nous rappellerons à notre correspondant que le comité désire surtout des estampages ou des *fac-simile*. Ainsi les copies transmises présentent plusieurs mots incertains; on y remarque aussi une orthographe et une accentuation qui semblent douteuses; avec l'aide d'un estampage, au contraire, on pourrait publier les textes sans la moindre hésitation. M. Hubert nous rendra d'ailleurs un véritable service en continuant à nous faire connaître l'épigraphie de son département.

M. Jacquemin :

Copie d'une inscription latine, en lettres gothiques, aujourd'hui perdue, qui se trouvait à Saint-Honorat-des-Aliscamps, près d'Arles, et qui constatait une reconstruction au commencement du XIV[e] siècle :

Anno Domini M.CCC.XIII. die IIII aprilis sit notvm cvnctis qvod poncivs savrii et fratres fecervnt me.

M. Marre, inspecteur primaire :

Fac-simile exécuté avec soin de l'épitaphe gothique, en vingt

Digitized by Google

vers latins, de Florent Jacquart et de Marie Faulchon, sa femme, morts tous deux en 1545; tombe placée dans l'église de Rozoy-en-Brie. Versification facile; éloge des vertus et de la tendresse mutuelle des deux époux. En sa qualité de marguillier, Jacquart contribua à faire réparer l'église.

M. Nozot, inspecteur primaire:

Recueil de divers monuments de l'arrondissement de Rocroy (Ardennes). Quelle que soit l'inexpérience de M. Nozot dans la pratique du dessin, il a eu la bonne pensée de compléter son texte par des croquis qui laissent à peu près deviner ce que peuvent être les monuments. Voici de quoi se compose cet envoi :

Signy-l'Abbaye. Bas-relief funéraire, très-mutilé, avec épitaphe gothique en français de noble homme Guillaume. . . ., seigneur d'Andrecy, mort en 1460; monument qui provient du monastère de Signy et qui est conservé dans le jardin d'une filature.

Épitaphe latine de l'abbé Bertrand, XIII[e] siècle, sur une pierre bleue, dans laquelle est aujourd'hui plantée la croix du cimetière. On a malheureusement retranché une partie de l'inscription, en coupant les deux extrémités de la dalle.

Une autre croix de pierre, datée de 1728.

Sur une maison, inscriptions de 1653 et 1654, demandant délivrance de famine, de guerre, de peste, de tonnerre et d'orage.

Poix. Inscription de la cloche, donnée en 1599 par Jean de Boutillac, chevalier de l'ordre du roi, membre du conseil privé, et par sa femme, Louise de Mailli.

Enseigne en bas-relief d'un chirurgien-barbier, 1645. M. Nozot devrait bien nous expliquer le sujet représenté.

Vireux-Molhain. Épitaphe d'Évrars de Rayves, chevalier. Le *fac-simile* indique l'année 1400 pour la date de la mort; la copie porte 1404. Nous demanderons quel est le chiffre exact. Autre épitaphe d'un chevalier, mort en 1425; épitaphes de plusieurs chanoines décédés en 1680, 1728, 1734 et 1774.

Une pierre, de forme circulaire, portant un écusson écartelé, et autour les restes d'une inscription, XV[e] siècle environ, trop mutilée pour qu'on la puisse lire ou interpréter. Le peuple croit que c'est la tombe d'un des Pépins.

Flaignes-les-Pliviers. Bassin en cuivre, XV[e] ou XVI[e] siècle, avec inscription gothique en langue étrangère, peu lisible.

Saint-Marcel. Tombe gravée, en marbre noir, de messire Gra-

Digitized by Google

tien de Maillart, capitaine de cinq cents hommes de pied, + 1545, et de sa femme. Plusieurs mots de l'épitaphe sont très-incertains dans la transcription.

Foisches. Un beau chenet en fonte, orné d'un mascaron et d'une tête de lion, XVIe siècle, autant que le dessin permet d'en juger. On croit à tort qu'il a appartenu aux templiers, qui avaient à Foisches un établissement dont il subsiste encore quelques vestiges.

Rimogne. Près d'une maison, sur la grande route, une pierre sur laquelle sont sculptées trois figures à peu près informes; elle fut trouvée, il y a environ cinquante ans, avec d'autres statues, entre autres celle d'une Vierge portant son fils, au milieu de ruines qui passent pour les restes d'une ancienne chapelle.

Lhin. Bassin de cuivre, XVIe siècle, au fond duquel est représenté Cicéron. Ce bassin a été trouvé dans des excavations par le sieur Lassaux, à qui il appartient.

Hierges. Dalle gravée, avec épitaphe et figure de vénérable Gérard Martini, curé, mort le 19 mars 1678.

Un vitrail, sans importance, daté de 1616, donné par Charles Rigau et Jeanne de Seille, sa femme; il représente deux petits personnages, dont un pourrait être saint Charlemagne.

Givet. Sur une maison, une inscription de 1652, indiquant que là était le refuge des religieuses de Félipré.

Tarzy. Borne qui marquait la limite du duché de Guise.

Monthermé. Inscription moderne constatant la dédicace de l'église par l'archevêque de Reims, le 25 août 1425.

Quelques renseignements sur des titres conservés dans la sacristie, 1468-1783; donations, foires, marché, confrérie du Saint-Esprit pour les *escailleteux* de la ville, ventes d'immeubles, etc.

Montigny-sur-Meuse. Fac-simile, qu'on pourrait prendre pour un original, d'un titre du 27 septembre 1604, concernant la transmission de la seigneurie du lieu tenue en fief simple de la comté de Hainaut.

Plusieurs empreintes d'un ancien sceau de ladite seigneurie; il paraît du XVIIIe siècle.

On ne saurait trop encourager MM. les inspecteurs primaires à faire de semblables recherches. Avec leur concours, nous connaîtrions bientôt tout ce qui s'est conservé en France de monuments anciens. M. Nozot mérite les plus sincères remercîments.

Digitized by Google

Nous lui ferons remarquer seulement que des estampages auraient en plus de prix que les copies, quelquefois douteuses, qu'il a pris la peine de nous adresser.

M. l'abbé Renon, de l'abbaye de Solesmes (Sarthe) :

Envoi très-complet pour une localité importante.

C'est dans les bâtiments de l'ancien prieuré de Solesmse que s'est reconstitué, avec le titre d'abbaye, l'ordre des bénédictins en France. M. l'abbé Renon nous transmet les inscriptions qui existent dans l'église abbatiale et dans celle de la paroisse.

Église abbatiale. Inscription constatant la construction du saint sépulcre, en 1496; textes bibliques, XVe siècle.

Inscriptions mystiques et symboliques, au nombre de seize, qui expliquent les sculptures si connues sous le nom de saints de Solesmes, XVIe siècle. M. Renon annonce qu'il a envoyé déjà, il y a quelques années, celle qui se lit sur le voile de la Vierge au tombeau; elle ne se retrouve pas. M. Renon ne pourrait-il pas en adresser une nouvelle copie pour compléter son envoi?

Sur le vitrail du fond, un texte du Deutéronome, et le millésime de 1532.

A la tour première pierre posée en 1731 par le prieur le procureur, le cellerier et l'entrepreneur.

Église paroissiale. Épitaphes de Pierre Boulleau, curé, mort en 1693, et de la famille Lefebure, XVIIIe siècle.

Une cloche datée de 1503.

Chapelle du cimetière. Épitaphe de Jean Hoyau, prieur claustral, fondateur, XVIIe siècle.

M. l'abbé Richard, curé, correspondant à Dambelin.

Inscription gothique, gravée sur le socle d'une statue de la Vierge, au-dessus de la porte d'entrée de la chapelle de Notre-Dame-du-Mont, près Saint-Hippolyte (Doubs). Nous la lisons ainsi, en supprimant les abréviations :

Visitacio virginis. Dominus Petrus fabricator 1542.

M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan, correspondant :

Copie d'une inscription, XVIe ou XVIIe siècle, qui ne présente qu'un nom inconnu, et qui n'est pas de nature à être publiée. C'est une pierre qui a été trouvée en Baden (Morbihan).

Comte George de Soultrait, membre non-résidant :

Divers monuments épigraphiques du département de l'Allier.

Digitized by Google

Creschy. Inscriptions gothiques des deux cloches de l'église, 1526.

Langy. Épitaphe française, en vers et en prose, de damoiselle Jacqueline de Morainville, femme du sieur Dupont de Pradines, gentilhomme de la maison du roi, morte de la peste, le 29 septembre 1586, entre les bras de son mari, qui ne voulut point l'abandonner.

Billy. Quatre inscriptions morales, en français, gravées sur une maison de la renaissance.

Saint-Germain-des-Fossés. Sur la façade de l'ancienne église paroissiale, aujourd'hui magasin à fourrages de la gendarmerie, un texte biblique en latin, gravé au XVIe siècle, qui ne convient guère à la destination actuelle du monument : là, dit-il, sont la maison de Dieu et la porte du ciel.

Lusigny. Construction d'une chapelle en l'église de Saint-Pourçain, en 1686, par Pierre Dubuisson, en exécution du testament de Gabriel Bourderel.

Épitaphe gothique de Jean d'Orvalet, mort en 1512, grand veneur de Pierre II, duc de Bourbon.

Montluçon. Sur des maisons, deux inscriptions invitant les passants à penser à Marie et à prier saint Roch, pour éviter la peste, XVIIe siècle.

Ébreuil. Ce quatrain, XVIe siècle, dans une chapelle de l'église; il s'adresse à la Vierge :

Le rosier du jardin flestrit,
Quand le vent d'auster le moleste;
Mais votre rosaire céleste,
Maugré tous vents tousjours fleurit.

Saint-Pierre-Laval. Tombe gravée, avec l'épitaphe en latin et l'effigie d'Eustache de Chatelut, damoiseau, qui mourut le mardi après la fête de saint Barnabé, 1287. Cette tombe intéressante est en grès avec de nombreuse incrustation en pierre calcaire.

M. Soyer-Willemet, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy:

Estampage en plâtre et copie d'une inscription latine qui paraît provenir de Bar-le-Duc, et qui est aujourd'hui déposée à la bibliothèque de Nancy. Elle a été gravée, en lettres dorées, sur marbre noir, vers la fin du XVIe siècle. Elle témoigne de la courageuse résistance apportée par les habitants de Bar à une attaque des hu-

Digitized by Google

guenots, et rappela la fondation de solennités annuelles en mémoire de ce triomphe civique. Les lettres sont dessinées avec une rare finesse.

M. Julliot, au nom de la société archéologique de Sens, dont il est secrétaire :

Estampages des quatre inscriptions, du XIe siècle environ, qui se lisent dans la crypte de l'église de Saint-Savinien-lez-Sens. Ces inscriptions ont un parfum tout particulier d'antiquité chrétienne et méritent de trouver place, dès à présent, dans le Bulletin.

felix ager et inclitvs
valde pvlcher et candidvs
roseo sangvine marti
rvm feliciter cvnsecratvs
orationvmque mvnere digne adornatvs.

per flores rosei sangvi
nis svmpservnt coronas
victoriæ martires christi
savinianvs et poten
tianvs cvm mvltitvdi
ne ingenti et ibi tvmvlati
svnt pridie kl ianvar

hvivs edis in receptacvlo am
hivntvr tvmvlati christi marti
res merito savinianvs et potenti
anvs ac eodaldvs corpvs avtem se
roitni in altera basilica sed
in isto cimiterio est positvm

anno ab incarnacione christi

(Suivent sept lignes tracées, qui n'ont jamais été remplies).

Dans la même église et du même temps, autour d'un chapiteau de colonne, cette inscription, malheureusement tronquée :

vir clarvs baldvinvs et petronilla vxor eivs ha...

Saint-André à Joigny. Fondation de Jean Landry, bourgeois, mort en 1452, le 14 avril après Pâques; ses donations à l'abbaye de Notre-Dame de Dilo.

Paron. Sur le piédestal d'une croix, inscription de 1532, rap-

Digitized by Google

pelant l'existence et la ruine d'un antique monastère du titre de Saint-Médard.

Sens, en la chapelle du collége. Épitaphe de la famille Séjournant, fin du XVIe siècle.

Passy. Construction de l'église, en 1606, par *Samuel* Spifame, conseiller d'État, et par sa femme, *Sara* Leclerc, pour leur avantage personnel et celui de leurs *sujets.*

Églises de *Saint-Savinien-lez-Sens*, du *Plessis-du-Mée*, de *Saint-Pregts-de-Sens*, de *Flacy*, de *Champigny*, des anciens pénitents à Sens, diverses épitaphes datées de 1625, 1614, 1633, 1645, 1711 et 1768; fondations de prières et services en mémoire des défunts.

Le secrétaire de la société archéologique de Sens annonce que d'actives démarches ont été faites dans le but de réunir les inscriptions de l'arrondissement et que bientôt le comité recevra au moins la collection de celles qui existent dans la cathédrale. Les envois de la société de Sens seront toujours accueillis avec tout l'intérêt qu'ils méritent.

Je prierai, en terminant, le comité de s'associer à moi pour demander à M. le ministre d'inviter expressément MM. les architectes diocésains à faire parvenir, le plus tôt possible, les inscriptions conservées dans les édifices dont l'administration des cultes leur a confié l'entretien et la réparation. Aucun des architectes diocésains n'a encore satisfait, sous ce rapport, au vœu de la circulaire relative à l'épigraphie. Le jour où nous aurons réuni les inscriptions de tous les édifices diocésains, nous pourrons poser sérieusement les bases de la publication projetée. Nous posséderons alors des monuments venus de toutes les parties de la France.

XXVII.

Premier rapport fait à la section d'archéologie, le 15 juin 1857, par M. le baron de Guilhermy, membre du comité, sur des envois faits par divers correspondants pour le Recueil des inscriptions du moyen âge.

Messieurs,

Les envois dont j'ai à vous rendre compte aujourd'hui comprennent cent cinquante-quatre inscriptions, savoir :

Digitized by Google

XIe siècle	1
XIIe siècle	1
XIIIe siècle	15
XIVe siècle	7
XVe siècle	30
XVIe siècle	41
XVIIe siècle	49
XVIIIe siècle	8
XIXe siècle	1
Date non indiquée	1
	154

Société archéologique de Sens : cette société montre à seconder les travaux du comité un zèle qui nous inspire une sincère reconnaissance. La première en date des inscriptions qu'elle nous adresse cette fois se trouve, dans l'église de Malinons (Yonne), sur la tombe d'un personnage qui mourut en 1264, et qui fut enterré entre les deux femmes qu'il avait successivement épousées. Cette épitaphe est singulière :

gaude johannes f dextra gque sinistra
spunsas non labes sit eis pia christe ministra
M C bis L junctis X bisque duobus in annis
V dies ascensus christi fit sexta johannis
salba fodit requiem virgo dat atque diem.

L'auteur de ces vers n'a pas pris grand souci des règles de la quantité métrique. Nous n'avons reçu que l'estampage de la bordure de la tombe. C'est la partie où se trouve l'inscription. Nous regrettons de n'avoir pas eu sous les yeux la dalle tout entière.

Dans la même église, l'inscription consacrée, en 1651, par un curé de la paroisse, à la mémoire de ses père et mère, qui moururent plus qu'octogénaires.

Une belle inscription latine datée de 1552, qui se lit dans la cathédrale de Sens, en mémoire de deux chanoines, sur une élégante table de marbre noir. Autre épitaphe du chanoine Antoine Daignan, qui exerça des fonctions ecclésiastiques importantes à Sens, dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

Description du tombeau qui a été érigé, dans l'église de Vallery (Yonne), sur la sépulture de Henri de Bourbon, prince de Condé, mort en 1646, et qui a échappé intact aux orages de la révolution.

Digitized by Google

C'est un monument remarquable dans le style de ceux que les frères Anguier ont exécutés à Paris, à Moulins et ailleurs. Nous n'avons trouvé qu'une partie de l'estampage de l'épitaphe du prince. Une inscription moderne, placée dans l'église pour rappeler les noms des princes dont les restes y reposent, est également tronquée.

Dans le cimetière de la même commune, l'épitaphe d'un lieutenant au bailliage et comté de Vallery, 1651.

De la chapelle du château de Fleurigny, quatre inscriptions sur marbre noir, XVII[e] siècle, relatant la généalogie des seigneurs de Fleurigny depuis l'année 1513, les fonctions considérables qu'ils ont remplies, leurs libéralités et leurs fondations. On remarque, parmi ces personnages, frère Hugues de Fleurigny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *très-habile dans la noble et sublime science des mathématiques*, chargé par le grand maître de la direction des fortifications de Malte, *où il a donné des marques de son savoir et de la beauté de son génie;* il mourut en 1693.

De l'église paroissiale de Fleurigny, l'épitaphe d'un lieutenant de cavalerie au régiment de Conti, 1669.

M. Hucher: notre correspondant a retrouvé, sur un pilier du chœur de la cathédrale du Mans, le millésime de 1145, qui était depuis longtemps caché par un retable d'autel récemment supprimé, et qui a le mérite de fixer la date des parties les plus anciennes de l'édifice. Il nous adresse en même temps le calque d'une inscription latine du XV[e] siècle, gravée au-dessus d'une niche dans laquelle un chanoine de la même église avait fait placer un bréviaire commun à l'usage des indigents.

M. Revoil, architecte du diocèse d'Aix, a découvert, sur l'appareil de la flèche de l'église de Saint-Jean-de-Malthe à Aix, dans les parties les plus élevées de l'aiguille, deux dalles, l'une au nord, l'autre au sud, portant chacune, en caractères de la fin du XIV[e] siècle environ, l'inscription dont la présence nous a été signalée déjà dans un assez grand nombre de monuments du centre et du midi de la France :

Christus rex venit in pace deus homo factus est.

M. le marquis de Saint-Phalle a bien voulu s'occuper de nouveau, d'après le désir exprimé par le comité, des monuments qui existeraient dans l'église de Cudot (Yonne), sur les sépultures

Digitized by Google

de Pierre de Saint-Phalle, mort la surveille de Noël, 1275; de sa femme, Brune, comtesse de Foix, et d'un autre Pierre de Saint-Phalle, qui trépassa le dimanche avant la Saint-Luc, de l'an 1297. Le premier accompagna en Palestine le comte de Champagne, Thibaud II; le second assistait à la mort de saint Louis. La notice écrite par M. de Saint-Phalle contient sur sa famille les détails les plus intéressants et les plus honorables. On a le droit de se montrer fier de pareils ancêtres. Malheureusement, aucun renseignement nouveau ne vient dissiper les doutes que le comité a conçus sur l'authenticité des monuments et de leurs inscriptions. Nous attendrons encore.

Dans les derniers mois de 1856, l'un des architectes lyonnais les plus distingués, M. Dupasquier, fit procéder, avec l'assentiment et le concours de l'autorité, à la recherche des sépultures des grands personnages dont l'église de Brou renferme les magnifiques tombeaux. Le caveau placé sous le monument de Philibert le Beau, duc de Savoie, fut ouvert après de longs travaux; il contenait les trois cercueils de ce prince, de sa mère, Marguerite de Bourbon, et de sa femme, la célèbre Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint. Des cérémonies religieuses, entourées d'un grand éclat, furent accomplies sous les auspices des gouvernements de France et de Sardaigne. M. Dupasquier communique les rapports officiels dressés à cette occasion. Il y joint des notes complémentaires, et plusieurs dessins, d'une parfaite exécution, qui représentent, dans tous ses détails, l'intérieur du caveau ducal avec les cercueils et les inscriptions dont il était dépositaire. Nous savons que M. Dupasquier a l'intention de publier le récit de cette importante découverte, dans l'ouvrage qu'il prépare sur l'église de Brou, avec la collaboration de M. Didron aîné, l'ancien secrétaire du comité des arts et monuments. C'est par ce motif que nous nous abstiendrons de proposer la publication du travail de M. Dupasquier dans le Bulletin du comité. Nous prierons seulement notre correspondant de nous adresser un *fac-simile* de l'inscription qui accompagne la sépulture de Marguerite d'Autriche, comme il l'a fait pour les épitaphes des deux autres cercueils.

Nous avons reçu de M. Pernot les copies de deux inscriptions que René, duc de Lorraine, fit graver sur la façade extérieure de la porte Notre-Dame à Nancy, au-dessous d'un groupe représentant l'Annonciation. M. Pernot aura tiré sans doute ces inscriptions

Digitized by Google

de quelque manuscrit. Autant que j'en ai pu juger d'après ce qui reste sur le monument lui-même, la copie ne serait pas irréprochable sous le rapport de l'exactitude. Nous espérons qu'un jour M. Pernot aura le loisir de collationner sa version avec les vestiges du texte original.

M. Quantin, à Auxerre : estampages et copies de quatre inscriptions conservées au musée et dans la cathédrale d'Auxerre.

1° L'épitaphe et l'effigie de Pierre de Piles, chanoine de Saint-Étienne d'Auxerre, chantre de Clamecy, trésorier de Varzy, mort la veille des Rois, 1534. L'état de l'estampage ne m'a pas permis de lire quelques mots tracés sur une banderole que tient le défunt, ni d'autres qui sont gravés à la droite de l'effigie, en dehors de l'encadrement. Ces derniers indiquent peut-être le nom du *tombier.*

2° La dédicace, en 1535, de l'ancienne chapelle de Saint-Jean de Jérusalem, construite en 1530, par messire Claude d'Ancienville, commandeur d'Auxerre, abbé commendataire de Saint-Martin, écuyer tranchant du roi.

3° Reconstruction d'une partie de l'église Notre-Dame-la-d'Hors, à Auxerre, vers le milieu du XVIIe siècle.

Enfin l'épitaphe suivante, qui nous paraît digne d'être insérée dans le Bulletin :

Je suis Robert Foucher,
Que la mort vint toucher,
Selon droit de nature ;
Tout nud me faut marcher
En étendant ma chair,
Qui git en pourriture.
Riens n'ai fors pour armure
Foy, baptéme, mérite,
Et la passion dure
De Jésus qui est sure
Pour me sauver tout quitte.
Quelque oraison petite
Donnez-moi mes amis ;
Votre fin est écrite
Par la mort qui vous cite
Au point où Dieu m'a mis.
Mil cinq cent trente-deux,
Troisième de janvier,
Au dard très furieux
De la mort obvier
Ne sut le trépassé

Digitized by Google

Qui ci git sous la lame;
Quiescat in pace
Et avec Dieu soit l'âme.

M. Salmon : estampage d'une épitaphe latine en prose et en vers, qui se lit dans l'église de Cérisiers (Yonne), autour de la pierre tombale de Guy, *homme du Christ,* qui sortit de ce monde en 1226. On pense que ce personnage portait le titre, alors considérable, de commandeur de Cérisiers. L'inscription se termine par la formule connue :

Quid sim si quæris, hoc ego sum quod eris.

Du musée de Douai, deux estampages d'une inscription qui pourrait appartenir au XIe siècle; c'est un appel du pécheur à la miséricorde divine.

De la ville d'Antibes (Var), épitaphe en vers latins de Bertrand et de sa femme, 1236; estampage adressé par M. Rostan. Cette inscription est publiée en *fac-simile* dans le Bulletin du comité, t. II, p. 344-345. M. Mérimée en a fait l'objet d'un rapport.

M. Nozot, instituteur (Ardennes), poursuit ses recherches archéologiques avec une assiduité infatigable. Le comité ne saurait mieux récompenser un zèle aussi soutenu qu'en inscrivant M. Nozot sur la liste des candidats au titre de correspondant. Le nouveau cahier transmis par M. Nozot nous fait connaître un titre du XIIIe siècle et treize monuments. En voici l'indication :

Les Mazures. Sur une dalle, autour d'une effigie gravée en creux, l'épitaphe de Jeanne de Montcornet, femme de monseigneur Enjoirand de Rumigny, 1305.

Omont. Au milieu des ruines de l'ancien château, sur une dalle de marbre, longue de plus de trois mètres, l'effigie d'un jeune chevalier, bien dessinée, fièrement posée, avec cette inscription au pourtour en caractères gothiques :

Cy repose en mortelles bieres
Messire Jacques de Villiers
Seigneur dudit lieu de Verrieres
Et de Mehault en cent milliers
Bien renomme de chevaliers
Conseiller fut et chambellan
De noble Jean duc de Brabant
Son gouverneur de Rethelois

Digitized by Google

Qui le vingt troisieme du mois
De fevrier prit fin l'an qu'on sait
Mil quatre cent septante sept.

Mont-Saint-Jean. L'inscription que les religieux de Bonnefontaine firent graver, en 1559, sur une des cloches de leur abbaye, appelée Anne, aujourd'hui conservée dans l'église paroissiale du Mont-Saint-Jean :

Consona mellifluas nunc profer in aera voces;
Fratrum perpetuus sit Bonifontis honor.
Anna vocor resonans ut proni cantibus atque
Mente Deum exorent absit ut inde malum.

Balaives. Épitaphe de Jean de la Fuye, seigneur de Bœvres, 1576.

Warnécourt. Quatre épitaphes sur tombes armoriées des seigneurs de Wignacourt et de leurs femmes, XVIe, XVIIe siècle. Claude de Wignacourt commandait, à la fin du XVIe siècle, une compagnie de chevau-légers; Claude et Jean furent capitaines de cent hommes de pied.

Givet. Construction de la citadelle par ordre du roi, en 1704.

Renwez. Inscriptions sur contre-forts et colonnes de l'église, constatant que Jean Rondeau était étudiant à Renwez, en 1371; qu'un évêque de Saint-Brieuc arriva en ce lieu l'an 1604, etc.

Construction d'un édifice, en 1655.

Sur une croix de pierre, l'épitaphe de Gérard Grimblatte, le jeune, mort le 26 novembre 1586, en la défense de la foi catholique.

Enfin, le *fac-simile* très-bien exécuté d'un titre extrait des archives de la maison de Moreton de Chabrillan, à Renwez. C'est une obligation consentie en 1191, au camp devant Saint-Jean-d'Acre, par Guigues de Moreton et par plusieurs autres chevaliers, sous la garantie de Hugues, duc de Bourgogne, pour le prêt à eux fait, par quatre marchands génois, d'une somme de 1,200 livres tournois, qu'ils s'engageaient à rendre dans un délai d'une année à Lyon.

M. le baron de Girardot, membre non-résidant : dans le cours de l'année dernière, M. de Girardot communiqua au comité une collection considérable d'inscriptions du diocèse de Bourges, qu'il avait recueillies sur les monuments eux-mêmes, et dans des ouvrages, soit imprimés, soit manuscrits. Le comité demanda à notre correspondant d'extraire de ce recueil les inscriptions qui

Digitized by Google

existeraient encore, de les faire collationner, et de nous adresser les estampages des plus importantes. Éloigné en ce moment de Bourges, retenu par les fonctions administratives dont il est chargé dans le chef-lieu du département de la Loire-Inférieure, M. de Girardot se trouvait dans l'impossibilité de satisfaire immédiatement à nos désirs. Il a dû se contenter de faire exécuter et de revoir par lui-même les copies des inscriptions dont l'existence avait été par lui constatée. Mais ces copies, faites d'après des notes en l'absence des monuments originaux, laissent deviner une hésitation et une incertitude qui se trahissent par d'assez nombreuses ratures. Nous avons aussi quelque raison de croire que la disposition et l'orthographe des inscriptions n'ont pas été toujours exactement reproduites. M. de Girardot voudra donc bien nous permettre de ne considérer les copies qu'il nous a transmises que comme de précieux renseignements pour nous guider dans nos recherches ultérieures, jusqu'au jour où il aura eu le loisir de rétablir les textes dans leur pureté. Le comité pourra juger de l'avantage que nous tirerons alors de la communication de M. de Girardot, d'après les indications sommaires qui suivent. Les inscriptions sont au nombre de cent dix.

Ville de Bourges. De la cathédrale. Épitaphes des archevêques Wulgrin, 1136; Roger Lefort, 1367; Pierre d'Hardivilliers, 1649; le cardinal de Roye de la Rochefoucauld, 1757. L'inscription qui constate la réparation de l'ancienne crypte, en 1760, et son appropriation à la sépulture des archevêques. Épitaphes de quatre doyens du chapitre, XVIe et XVIIe siècle; d'un chanoine mort en 1270; de Simon Aligret, chancelier de l'église de Bourges, *physicien* (médecin) de Jean de France, duc de Berri, 1415. Fondation par maître Copin, chanoine, en 1516. Au bas de plusieurs verrières, inscriptions de la famille des Tullier, commencement du XVIe siècle, et de Jean Dubreuil, grand archidiacre, 1467; légende de saint Denis en quatrains français. Don, par un chanoine, d'un des vantaux de la porte du sud, XVe siècle. Près de la même porte, inscription en six strophes françaises sur les béatitudes de l'Évangile. Les huguenots ont mutilé les vers qui exhortaient à prier pour les âmes du purgatoire. On remarque une mutilation du même genre à la porte de l'église de Saint-Séverin à Paris. Dans la sacristie de la cathédrale, les devises de Jacques Cœur; une inscription en l'honneur du roi Charles VII; une autre qui rappelle l'origine céleste

des fleurs de lis et de la sainte ampoule. En diverses chapelles, épitaphes de Gabriel de la Châtre, chambellan du roi, capitaine de la grosse tour de Bourges, 1538; de Claude de la Châtre, maréchal de France, 1614; de François de la Grange, maréchal de France, 1617; du Père Guillaume Berthier, jésuite, savant illustre, qui concourut à l'éducation des rois Louis XVI et Louis XVIII, 1782. Un appel aux aumônes des fidèles pour la réparation de l'église; des inscriptions gravées sur des cadrans solaires, XVIe siècle. Dans la tour septentrionale, les diverses inscriptions qui constatent la chute de l'ancienne tour et la construction de la nouvelle, 1506-1573; celles que les guetteurs gravèrent dans leurs moments de loisir, pour conserver la mémoire de l'entrée de Louis XIII en la capitale du Berri, d'une famine, de la destruction de la grosse tour de Bourges, XVIIe siècle.

Église de Saint-Bonnet. Épitaphe d'honorable homme Jean Boucher, maître peintre, commencement du XVIIe siècle. Des verrières et quelques peintures attestent encore le talent vraiment remarquable de cet artiste. Il donna une preuve de sa charité en laissant une somme destinée à fournir une dot annuelle pour une fille pauvre.

Épitaphe d'un marchand, fondateur de chapelle, 1748.

Église de Notre-Dame. Sur un très-beau bénititier de marbre blanc, inscription de 1507.

L'épitaphe sur lame de cuivre qui fut placée, dans l'église des Annonciades, sur la sépulture de sainte Jeanne de Valois, à la fin du XVIe siècle, au moment de la restauration du tombeau, qui avait été violé par les huguenots.

Chapelle du petit séminaire. Épitaphes de deux chanoines, dont l'un était vice-gérant du conservateur des priviléges apostoliques de l'université de Bourges, XVIe siècle.

Ancienne église des Carmes. Épitaphe d'une famille de bourgeois, XVe siècle.

Église de Saint-Pierre-le-Guillard. Construction d'une chapelle par des bourgeois, en 1470. Épitaphe de la famille Labbe, qui a produit des jurisconsultes et des savants distingués.

Ancienne église de Saint-Médard. Fondations de Perrette Dopine, 1499.

Grand séminaire. Pose de la première pierre, en 1682, par Nicolas Phélypeaux de la Vrillière, archevêque fondateur.

Digitized by Google

Hôtel-Dieu. Libéralités d'un chanoine, qui donna, entre autres choses, la tapisserie de l'histoire d'Assuérus, 1634.

Place Bourbon. Destruction de ce qui restait des arènes, et construction de la halle au blé, 1619.

Hôtel de Jacques Cœur. Inscriptions de la cloche du beffroi et de la porte de la grande tour, xve siècle.

Hôtel des Allemands. Dans la grande salle, inscription du commencement du xvie siècle, en seize vers français, rappelant la construction de ce superbe hôtel sur l'emplacement de trois maisons ayant appartenu à trois paroisses différentes, et l'accord fait, sous les auspices de l'archevêque, entre les trois curés qui se disputaient le droit de juridiction sur le nouvel édifice.

Sur une maison, l'enseigne du Barbeau couronné, xve siècle.

Au Musée. Épitaphes d'une famille du xve siècle; d'un greffier de la monnaie du roi, à Paris, 1458; de François d'Aubusson, commandant de gens de pied, tué d'un boulet au siége de Valence, en Espagne, 1635; d'un curé, 1657; de Pierre de la Chapelle, 1700, professeur de droit, conseiller du grand Condé, père de l'académicien Jean de la Chapelle.

Diverses communes du département du Cher.

Les Aix. Vœu à la Vierge contre la peste, 1636; communion annuelle des magistrats municipaux.

Aubigny. Épitaphe d'un prêtre, 1530. Devise sur des vitraux, xvie siècle.

Baugy. Épitaphe de noble homme Robert de Bar, échanson de Louis XI, 1498.

Châteauneuf. Épitaphe de Claude de l'Aubespine, chevalier, baron de Châteauneuf, 1567.

Coust. Érection en 1373, par Jacques de Tiange, chevalier, d'une croix qui est aujourd'hui classée parmi les monuments historiques.

Dun-le-Roy. Fondation d'un chanoine; construction d'une maison; confection de la charpente du clocher, xviie siècle.

Foëcy. Épitaphe de Claude de la Loë, baron de Foëcy, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre du roi, commencement du xviie siècle.

Herry. Épitaphe d'un prieur et de ses parents, 1684.

Massay. Construction de la tour, 1413. Don d'une cloche, 1542.

Digitized by Google

Meillant. Dans la salle principale du château, au-dessous d'une grande tête de cerf, coiffée de son bois, et accompagnée de deux autres têtes pareilles, XVIe siècle :

Cum simili similis gaudet
Inter vos et pares aspiciendo
Cornigeri gaudete.

Ménétréol-sous-Sancerre. Deux épitaphes, XVII[e] siècle ; rétablissement d'une chapelle abattue par les huguenots.

Morogues. Épitaphe de damoiselle Philippe de Rochechouart, veuve de Jean du Mesnil-Simon, écuyer, qui occupa des places de la plus haute importance, telles que celles de gouverneur du Berri et du Limousin, et qui mourut à Burgos, en revenant d'une ambassade auprès du roi de Castille, commencement du XVI[e] siècle.

Moulins-sur-Yèvre. Inscription gravée autour d'une dalle sur laquelle sont figurées les diverses pièces de l'armure d'un chevalier. La date n'en est pas indiquée.

Nérondes. Un bénitier de fer, 1492. Épitaphes de Guillaume Sabon, chevalier, chambellan du roi, 1460, et de plusieurs personnages de l'illustre maison de Fontenay.

Noirlac. Épitaphes des anciens seigneurs de Montfaucon, de Charenton et de la Châtre, qui avaient leurs sépultures dans l'église abbatiale, XIII[e] siècle environ. Épitaphe de l'archevêque de Bourges, Henri d'Avaugour, 1446. La tête, en marbre, de la statue de ce prélat a été portée au musée de Bourges.

Orval. Une croix en vermeil, qui passe pour un présent de saint Louis à un seigneur d'Orval, et que Louis de Bourbon, duc d'Enghien, enrichit d'un socle d'argent; inscriptions.

La Prée. Épitaphe de René de Prie, cardinal, évêque de Bayeux et de Limoges, abbé de la Prée, commencement du XVI[e] siècle.

Presly-le-Chétif. Donation de dîmes au prieur de Presly, 1480.

Quincy. Épitaphes d'Anne-Louis Pinon, chevalier, vicomte de Quincy, doyen du parlement de Paris, 1756 ; de sa femme, Marie-Henriette Bourgouin, dame de la Grange-Batelière-lez-Paris, 1750 ; d'Anne Pinon, vicomte de Quincy, ancien intendant de plusieurs provinces, maître des requêtes, 1721. Une rue voisine de la rue Grange-Batelière, à Paris, portait encore, il y a très-peu de temps, le nom de cette famille Pinon.

Saint-Just. Épitaphe d'Hilaire de Westrebourg, allemand de naissance, commandant de la grosse tour de Bourges, 1619.

Digitized by Google

Saint-Hilaire-de-Lignières. Épitaphe d'un contrôleur des deniers communs, dons et octrois de la ville de Lignières, 1671.

Saint-Oustrille. Inscription de la cloche, 1638 : ... *Deum laudemus in sonis et vocibus...*

Saint-Palais. Sous le porche de l'église, trois inscriptions en mémoire de Roland Hébert, 99[e] archevêque de Bourges, seigneur de Saint-Palais, 1638; elles sont conçues en bon style du temps, et contiennent la biographie du prélat.

Soulangis. Inscription gravée sur la tombe de Jean-Jacques de Cambray, chanoine de Saint-Étienne de Bourges, chancelier du chapitre et de l'université de la même ville, ambassadeur du roi à Constantinople, seigneur de Soulangis, 1586.

Trouy. Fondation de chapelle par un seigneur du lieu, 1694.

Vierzon. Sur une maison bâtie en 1557, plusieurs inscriptions, celle-ci entre autres :

Ce que je peulx
Non ce que je veulx.

Quatrain gravé sur la cloche municipale, 1516.

Villequier. Réparations du meurtre commis, le 22 mai 1532, dans l'hôtel seigneurial de Clanay, par Anne Dauphin, dame de Clanay et de Berry-sous-Montfaulcon, sur les personnes de son mari et de son fils.

Vouscron. Épitaphe de Georges Guillemain, damoiseau, massacré avec toute sa famille, par les Anglais, en son château de Vouscron, le 20 mai 1356.

Charly (Indre). Épitaphe de la famille de Chéry, commencement du XVI[e] siècle.

XXVIII.

Deuxième rapport fait à la section d'archéologie, le 15 juin 1857, par M. le baron de Guilhermy, membre du comité, sur des envois d'estampages d'inscriptions par MM. Tournal et Viollet-le-Duc.

Messieurs,

J'ai à vous entretenir aujourd'hui de deux magnifiques envois

Digitized by Google

que MM. Viollet-le-Duc, inspecteur général des édifices diocésains, et Tournal, conservateur du musée de Narbonne, ont fait parvenir au comité. Il m'a semblé que ce n'était pas trop d'un rapport spécial pour en rendre suffisamment compte, et pour témoigner à ces messieurs toute notre gratitude.

Vous savez que l'ancien palais féodal des puissants archevêques de Narbonne, restauré et complété de la manière la plus heureuse par M. Viollet-le-Duc, se trouve aujourd'hui partagé entre l'administration municipale et le musée. Les monuments les plus volumineux occupent le jardin du palais; les autres ont pris place dans une suite de grandes salles élégamment décorées. Les inscriptions y sont nombreuses, presque toutes gravées, avec une finesse charmante, sur des tables de marbre blanc. M. Tournal a offert au comité trente-sept estampages, exécutés avec les précautions les plus délicates, d'après les monuments les plus anciens du musée et de la cathédrale. Il a commencé au ve siècle, et s'est arrêté à l'an 1342. Il a pris soin de joindre aux estampages un cahier qui contient les transcriptions et des notes explicatives importantes. Le comité va juger de la valeur des monuments que nous a transmis M. Tournal.

1 et 2. Une inscription de la dix-septième année de l'épiscopat de Rusticus (443), gravée sur la base d'une colonne qui supportait l'autel des saints apôtres Pierre et Paul, dans l'église de la Major. — La célèbre et longue inscription, remplie de détails du plus haut intérêt, qui se lit sur un entablement de marbre blanc, dont l'étendue dépasse $3^{m},50$, et qui constate que ce bloc fut placé en linteau de porte, par l'évêque Rusticus, la dix-neuvième année de son épiscopat (445), quand ce prélat fit commencer un nouvel édifice, à la prière de Marcellus, préfet des Gaules, en remplacement d'une ancienne église qu'un incendie avait détruite. Plusieurs personnages voulurent concourir à la dépense, et les dernières lignes de l'inscription semblent indiquer en quelles proportions ils le firent. Outre l'estampage, M. Tournal envoie un profil et un dessin réduit de l'entablement. Il fait connaître en même temps que, dans l'église de Minerve (Hérault), un devant d'autel, en marbre blanc, porte la date de la trentième année de Rusticus (456).

3-10. Huit épitaphes du vi^e siècle environ; elles portent les noms inconnus de Marthe, qui mourut en 505; d'Adelfius, d'Antoine, de Dometius, mort vers 527; de Julien, de Just, de Matrone

Digitized by Google

et de Dulciorella, de Pelasia, de Traseminus. Mais elles n'en sont pas moins très-intéressantes sous le rapport de l'épigraphie. On voit s'altérer peu à peu toutes les traditions de l'antiquité. Trois de ces inscriptions n'ont été découvertes qu'en 1856, dans des fouilles faites pour l'établissement du chemin de fer de Bordeaux à Cette. Sur le marbre de Traseminus, on retrouve la croix et les colombes des premiers âges chrétiens, avec cette vieille formule :

In christi nomine orate homnes pro anima trasemini qui fuit depos...
Cuius corpus iacet in oc tumulo uibat in christo in eternum. Amen.

11. L'épitaphe d'une pieuse abbesse appelée Marie. La date manque sur le marbre, dont la partie inférieure a été brisée; mais le texte indique assez quelle est l'antiquité du monument :

In hoc tvmolo condita requiescit
in pace venerande recordationis
deo sacrata maria habbatissa stvdens
in diebvs vitae svae sanctis operibvs in mandatis
domini persistens in elemosinis omnino
prvmta memoriis et orationibvs
sanctorvm valde devota regvlae monas
terii instantissime observans
vixit in virginitate.........

Le *Gallia christiana* nous révélera peut-être quelque jour l'époque de la mort de cette sainte femme.

12. Consécration d'une église du titre de Saint-Nicolas; quatre vers léonins, XIe siècle environ.

13. Épitaphe en vers et en prose de Ricarde, fille de Raymond de Saint-Antonin, et de Lumbarde, sa femme; elle épousa Guillaume Cotet, et mourut en 1162, la veille de Saint-André.

Etatis flore mortis preventa tenore
Virtvtvm nardis iacet hic decorata ricardis
Hanc factor rervm qvi certam cviqve diervm
Prefigis metam ivbeas dormire qvietam.

14. Épitaphe de Ponce, qui mourut le sept des calendes de juin, l'an de l'incarnation 1184.

Has iacet ante fores pro qvo decet vt prius ores
Qvam svbeas templum qvisqvis petis hic prece christvm.

Digitized by Google

15. Sur une même plaque de marbre, deux inscriptions, une sur chaque face, en mémoire de Sicarde, mère de Martin l'écrivain, morte aux ides d'octobre 1199.

16. Épitaphe de G. de Tezan, mort la veille des ides de mars 1206; elle fait un grand éloge des vertus chrétiennes du défunt, qui avait embrassé la vie religieuse, et se termine par ces mots: *p. vcbaldi me fecit.*

17. Dons en argent et en blé, fondations d'une distribution de pain et de prières à dire annuellement depuis la Saint-André jusqu'à la fête de Pâques, par Guillelmine, qui mourut en 1210, le 7 des calendes d'août, et par sa mère, Aladaice.

18. Épitaphe de Jourdaine, morte aux calendes d'octobre 1211; lettres incrustées de plomb.

Moribvs exculta iacet hic iordana scpvlta
Cvivs si mores claros avdire labores
Hos et scire velis mvlier fuit ista fidelis
Discrete mentis zimplex animi pacientis.

19. Donation faite par Pierre de Volta, qui mourut aux calendes de juillet 1220, à la Charité de la cité de Narbonne, de deux domaines situés près la petite porte de mer, pour le revenu en être employé en aumônes, distributions de pain, repas à sept prêtres qui devront célébrer des messes à son intention, le jour de son décès; détails rares et curieux.

20. Inscription en vers pour constater que Robalde, abbé de Saint-Paul de Narbonne, né à Pavie, fit agrandir l'église de Saint-Paul, et rétablir la toiture, en 1224.

21. Donations de Bernard de Chirac, chapelain de Notre-Dame de Bethléem en la cathédrale, mort aux calendes de février 1248; il règle des distributions en argent et blé aux chapelains; il veut qu'un lit complet soit acheté chaque année, à la Toussaint, du prix de 40 sous melgoriens, par l'hôpital de Saint-Just, pour l'usage des pauvres clercs; il assigne un revenu à ses successeurs dans la chapellenie de Bethléem.

22. Épitaphe du seigneur B. Rubei, mort le trois des ides de février 1257, et de sa femme, Marie Philippe, morte le neuf des calendes de septembre 1275.

Tu qui me legis sis memor mei ut dicas pro me pater
noster et auc maria et habebis a domino magnum meritum quum transibis
de hac uita et habebis qui deum pro te orabit sine fine.

Digitized by Google

23. Admirable inscription rappelant que seigneur Pierre de Montbrun, camérier et notaire du siége apostolique, cinq ans après sa consécration comme archevêque de Narbonne, entreprit en 1273 la réédification de l'église de la Madeleine, près du logis archiépiscopal, et la termina en moins de trois années, avec l'aide de Dieu.

24. Épitaphe armoriée de G. Bandosi, pelletier à Narbonne; de sa femme, Bérengère; de leurs fils, Nicolas et Pierre, 1276-1297.

25. Épitaphe, également armoriée, de Ricsovende, femme de Raymond de Podalières, morte le dix des calendes de mai 1289.

26. Épitaphe d'Arnaud de Solier, mort le jour de la fête de saint Cosme 1314; grand écusson portant une croix et huit clefs.

27. Fondation d'un prêtre et d'un anniversaire par Bérenger d'Aiguin, clerc de l'église de Narbonne, mort aux calendes d'avril 1342.

28. Longue et curieuse énumération des reliques très-nombreuses que contenait le maître autel des Cordeliers de Narbonne, commencement du XIVe siècle.

29-33. Cinq inscriptions hébraïques. Quatre ont été découvertes en 1856, dans le même champ que plusieurs inscriptions visigothes, mentionnées ci-dessus; elles ne sont pas traduites et nous en ignorons la signification. L'autre, qui est très-connue, appartient depuis longtemps au musée de Narbonne. Elle rapporte que l'an du monde 5000, Dieu a mis un terme à la douleur de son peuple, et que les enfants d'Israël ont obtenu d'avoir un temple, une arche et un enclos (peut-être pour un cimetière), du côté de l'Orient.

M. Tournal indique l'origine de chaque inscription, quand il a pu la connaître. Elles proviennent de la cathédrale, des églises de Notre-Dame de l'Amourguier, de Notre-Dame de la Major, de Saint-Paul, de la Madeleine, de Saint-Côme, à Narbonne; de l'abbaye de Fontfroide, et de diverses localités des environs de la cité.

Les estampages relevés à la cathédrale sont au nombre de quatre. Ils reproduisent les épitaphes latines, en vers et en prose : de Guillaume de Broa, archevêque, 1257; très-belle inscription; éloge de l'administration spirituelle et temporelle du prélat;

De Ponce de Broa, archidiacre du Razès, 1266; distribution à

Digitized by Google

faire, par l'aumônier de Saint-Just, à tous les pauvres qui se présenteront pendant les cinq dimanches après Pâques;

De Pierre de Montbrun, archevêque, 1286;

De Ponce Orsaudi, chapelain de Notre-Dame de Bethléem, 1291.

Ces quatre personnages ont fait des fondations pieuses dont la mention est accompagnée de détails intéressants.

Les lignes de l'épitaphe de Pierre de Montbrun sont alternativement coloriées en rouge et en bleu. L'inscription de Ponce de Broa, gravée avec beaucoup de soin et de difficulté, est signée : *G. Peregni me fecit.*

Lorsque le musée des monuments français, qui avait été formé par M. Alexandre Lenoir, à Paris, dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, fut supprimé, et depuis, à diverses époques, on a transporté à Saint-Denis, sans trop savoir quel parti on pourrait en tirer, une incroyable quantité de sculptures, de débris de toute espèce et d'inscriptions. Un grand nombre de ces monuments, plus ou moins dégradés, se trouvent encore aujourd'hui déposés dans les magasins qui dépendent de l'ancienne église abbatiale. Sur notre demande, M. Viollet-le-Duc a bien voulu faire estamper une suite considérable des tombes et des inscriptions qui existent à Saint-Denis. Il nous en est parvenu vingt-huit, sans compter quelques fragments qui n'offrent pas d'importance. En voici l'indication sommaire :

VIe ou VIIe siècle. Un devant de sarcophage en marbre blanc, décoré de pilastres cannelés, de strigilles, d'une croix posée sur un vase et accompagnée de branches de vigne. M. Viollet-le-Duc attribue avec raison, je pense, à ce monument, une origine méridionale, et pense qu'il aura pu être apporté à Saint-Denis dès le temps de Dagobert. Un dessin très-exact est joint à l'estampage. Nous ne pouvons reproduire ici la disposition tantôt perpendiculaire, tantôt horizontale de l'inscription; elle est en lettres romaines, à l'exception des E, dont la forme est arrondie.

✠ O qvi legis vera obavdis qvod fveram es qvod svm eris in oracionibus memor sis mei si alivs tv et dvm oraveris pro me corripe te anteqvam eveniat tempvs tibi finis.

IXe siècle. Sur un grand carreau de pierre, en partie brisé, qui fut découvert par M. Lenoir, en 1799, dans une fouille pratiquée à

l'entrée du chœur de l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, l'épitaphe, en lettres mêlées, d'une dame appelée Rotrude. Je suppose, d'après ce qui en reste, que l'inscription en prose et en vers latins fut dédiée à cette dame par un personnage nommé Leuthard, qui portait le titre de prieur. Les caractères sont remarquables par leur élégante finesse.

Une autre inscription, aussi en lettres mêlées, est curieuse comme monument épigraphique à date certaine. Elle présente l'épitaphe d'un personnage, d'ailleurs inconnu, qui mourut le dimanche 19 août 851. Elle fut envoyée de Poitiers au musée des Petits-Augustins par M. Siauve, commissaire des guerres, auteur d'un livre estimé sur les antiquités du Poitou. M. Viollet-le-Duc nous en a transmis un estampage sur papier, et un moulage en plâtre. La voici :

✠ In anno XI undecimo regnan
te domno rege carlo obivit bonorvm me
morie atqve nominis rvstellvs sexto idvs agvs
tvs prima feria.

XIIIe siècle. Tombe d'un architecte, malheureusement très-mutilée. On déchiffre avec peine les noms de maître Guérin, et de sa femme, Marguerite; le fil à plomb, la règle, la truelle et le marteau sont figurés aux côtés d'une grande croix fleuronnée. Cette dalle a longtemps servi d'âtre dans une maison de la ville de Saint-Denis.

Fragment, trouvé près de l'abbaye, de la tombe gravée de Pierre Hugon, écuyer.

Débris d'une inscription qui doit avoir été gravée en mémoire de Louis VIII; lettres d'une dimension peu commune; trouvé dans l'église abbatiale.

Reproductions faites de nos jours de trois inscriptions qui relataient la consécration des trois autels de saint Hilaire, saint Cucuphas et saint Pérégrin, au chevet de l'église de Saint-Denis, en 1247, 1254 et 1230.

XIVe siècle. Pose de la première pierre de l'église des grands Carmes de Paris, par maître Gérard de Montaigu.

Inscription qui était placé à Notre-Dame de Paris, au-dessous d'une statue pédestre de l'évêque Simon Matiffas de Bucy, et qui constate que ce prélat fit construire, en 1296, trois des chapelles du chevet de la même église.

Digitized by Google

Inscriptions autrefois gravées, l'une en latin, l'autre en français, au bas de deux niches du portail de l'église des Célestins à Paris, niches qui contenaient les statues du roi Charles V et de la reine Jeanne de Bourbon.

Épitaphe gravée sur le revers d'un dais de marbre blanc placé au-dessus de la statue couchée de Charles, comte d'Étampes, prince du sang royal, mort en 1336, inhumé dans l'église des Cordeliers de Paris, d'où provient ce qui reste de son tombeau.

Inscription qui se lit autour de la tombe, en marbre noir, de Léon de Lusignan, cinquième roi latin d'Arménie, qui rendit l'âme à Dieu, à Paris, le 29 novembre 1393.

xve siècle. Tables de marbre noir, au nombre de trois, qu'on a mutilées pour les convertir en fonds de niches, et qui ont fait partie d'une même inscription relatant les fondations de maître Jean de Caulers, qui remplissait des fonctions en la cour du parlement à Paris, vers 1488.

Sur trois grandes tables de pierre, extraites de la chapelle de Saint-Jean de Beauvais, à Paris, une inscription latine et deux en français. Nous y trouvons une biographie de la famille des fondateurs de la chapelle et du collége dont elle dépendait : Guillaume de Dormans, chancelier de France, 1373; le cardinal Jean de Dormans, qui fut aussi chancelier et qui mourut la même année que son frère; Jeanne Baube, femme de Guillaume, 1405; les cinq enfants de Jeanne et de Guillaume; Jeanne de Dormans, dame de Paillart; Yde, dame de Saint-Venent, 1379; Jean, chanoine, chancelier de l'église de Beauvais, 1380; B. de Dormans, chambellan du roi Charles V, 1381; Regnault, chanoine, archidiacre, maître des requêtes, 1386. Il y avait autrefois quatre inscriptions : les deux françaises présentaient la traduction des deux autres; c'était une concession en faveur des femmes et des gens qui n'avaient pas appris le latin. Il en manque une aujourd'hui.

La moitié environ de la tombe d'Eustache de Laitre, prieur de Saint-Jean en l'île, près Corbeil, 1409. L'abbé Lebeuf et Millin vantent la beauté de cette tombe, qui est maintenant fort dégradée; ils donnent aussi l'inscription en entier. J'ignore quelles sont les circonstances qui auront amené ce débris de la commanderie de Corbeil à Saint-Denis.

Inscription gravée avec une netteté et une élégance remarquables; c'est le contrat passé, en 1424, entre noble homme Augustin Ys-

Digitized by Google

barre et le prieur des Grands-Augustins à Paris, pour fondations de messes et services; riche encadrement armorié.

Singulière épitaphe sur une table de pierre qui était autrefois encastrée dans le mur de la chapelle de Neufville, au cimetière des Innocents à Paris :

Bonnes gens vous deues
penser
Qu'on doit son temps bien dis

Car la mort homme ne de
porte
Tesmoing maistre Jehan de la

Examinateur par le
roy
Ou chastellet et sans des

Lun des escheuins en sa
uie
De Paris sans dautruy en

Le quel en terre cy
deuant
Gist comme la mort re

Et laissa ce monde hy
deux
Mil cccc quarante

En nouembre neufiesme
jour
Si priez Dieu que sans se

De ses pechiez pardon luy
face
Et le puisse veoir en

La sus en son glorieux
regne
Ou il domine vit et

Et quil nous vueille si bien
duire
Quen la fin nous y puist con

Amen

O mater dei memento mei

Digitized by Google

XVIe siècle. Portion de la tombe et de l'épitaphe de Nicolas le Bossu, grand prieur de Saint-Denis, 1520.

Du cimetière des Innocents à Paris, les épitaphes de trois bourgeois de Paris, Nicolas Bourgeois, pelletier, 1529; Antoine Grenier, marchand, 1531; Jean Boullenger, marchand, 1558. Au-dessus de chaque inscription, de petites figures gravées en creux, représentent le défunt et sa femme avec leurs saints patrons et leurs enfants.

Fondations très-détaillées, faites en 1557 et 1568, par Claude Alays, et par Jean Edeline, tous deux prêtres, le premier, clerc de la fabrique de Saint-Gervais, à Paris; le second, clerc de l'œuvre de Saint-Étienne-du-Mont.

Je proposerai :

1° D'exprimer à MM. Tournal et Viollet-le-Duc, combien le comité attache de prix à de semblables communications;

2° De prier M. Tournal de compléter son envoi en nous adressant les autres inscriptions du musée de Narbonne postérieures à l'année 1342, celles qui se lisent sur quelques anciens objets du trésor de la cathédrale, et celles qui se sont conservées dans les églises ou autres monuments de la ville;

3° De prier M. Viollet-le-Duc de faire estamper toutes les inscriptions qui ont été placées dans l'église de Saint-Denis, ou qui restent déposées dans les magasins annexés à cet édifice, quelles qu'elles soient et à quelque époque qu'ellos appartiennent. Je me suis assuré d'avance que M. Viollet-le-Duc ne voit aucune difficulté à l'exécution de ce travail. On devrait, pour éviter les doubles emplois, lui envoyer la nomenclature des inscriptions dont il a déjà bien voulu nous adresser les estampages.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

XXIX.

Rapport fait à la section d'histoire, le 8 juin 1857, par M. J. Desnoyers, membre du comité, sur les documents suivants, communiqués par plusieurs correspondants[1] :

1. *Le mobilier d'une paroisse rurale au XIII[e] siècle*, par M. d'Arbois de Jubainville.
2. *La bibliothèque d'un trésorier de la Sainte-Chapelle, au commencement du XVI[e] siècle*, par M. le baron de Girardot.
3. *Bail d'une forge en 1508*, par M. Merlet.
4. *Punition du suicide, à Amiens, au XV[e] siècle*, par M. Dusevel.
5. *Documents sur les enfants trouvés, d'Amiens, au XV[e] siècle*, par le même correspondant.
6. *Statuts de la corporation des maçons de Coulommiers, en 1536*, envoi de M. A. Dauvergne.
7. *Affranchissement de serfs dans le Limousin, vers la fin du XI[e] siècle*, communication de M. Maurice Ardant.
8. *Rectifications indiquées* par M. Vallet de Viriville *à la formule finale de deux documents publiés dans le Bulletin.*

1. Le mobilier d'une paroisse rurale au XIII[e] siècle.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant du ministère à Troyes, a adressé un inventaire des livres et des meubles du prieuré de Radonvilliers, situé dans l'ancien diocèse de Langres, aujourd'hui dans le département de l'Aube. Cet inventaire est extrait du II[e] cartulaire de Molesme, conservé dans les archives du département de la Côte-d'Or; il fut dressé, en 1238, par les ordres de l'évêque de Langres, Robert III de Thorote; probablement par suite d'une mesure générale étendue à tout son diocèse. L'église, qui date du XII[e] siècle, existe encore aujourd'hui.

Ce chétif mobilier doit représenter, à peu près, celui de la plu-

[1] Voir ci-dessus, p. 158.

Digitized by Google

part des petites églises rurales de France au moyen âge. En voici l'énumération :

Livres : *Unum missale ; duo gradiaria ; duo breviaria ; duo antiphonarii ; unus collectarius ; unum psalterium ; duo prosarii ; duo libri in quibus continentur homilie beati Gregorii.*

Unusque liber qui est apud Molismum, de diversis voluminibus.

Mobilier : *Octo albe parate ; decem non parate ; tres stole ad paramentum ; octo toailles in altari, que benedicte sunt ; tres casule ; una crux argentea ; unum thuribulam argenteum ; calix unus ; unus pailes ad paramentum altaris.*

Tous les termes employés dans cet inventaire sont parfaitement clairs ; les *toailles* sont les nappes d'autel, le *pailes* est un tapis de soie ; les autres mots n'ont pas besoin d'explication. Il suffirait donc de déposer dans les archives cette pièce, dont je viens de donner une analyse complète, et d'en remercier M. de Jubainville, auquel les études historiques doivent plusieurs publications importantes concernant surtout l'ancien diocèse de Troyes et les archives du département de l'Aube, dont il est conservateur.

2. Bibliothèque du commencement du XVIe siècle. — Extrait de l'inventaire de Ph. Pot, trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

Ce document, conservé dans les archives de la préfecture du Cher, avec tous les papiers de la famille Pot, et adressé par M. le baron de Girardot, correspondant, à Bourges, fait connaître un catalogue de livres beaucoup plus important, mais rédigé à une époque plus moderne que la pièce précédente. Avant d'en indiquer le caractère, je soumettrai au comité quelques doutes sur l'époque de sa rédaction. M. de Girardot la fixe à la fin du XVe siècle par le titre de son envoi, dépourvu de toute note ; elle me paraît être évidemment plus récente d'une trentaine d'années.

En effet, Philippe Pot, président de la première chambre des enquêtes du parlement, reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris le 1er juillet 1515, en devint trésorier en 1517 et mourut le 1er avril 1524. Il était le vingt-neuvième trésorier depuis l'origine de cet établissement religieux, en 1248 [1]. L'inventaire de cette partie de son mobilier fut rédigé « dans l'estude du défunct, par Claude Chevalon, libraire juré à Paris, qui vacqua deux

[1] *Histoire de la Sainte-Chapelle royale du palais*, par M. J. J. Morand, chanoine. Paris, 1790, in-4°, p. 284 et 307.

Digitized by Google

jours pour faire la dite prisée et fut payé quarante sols tournois. »

Avant de constater cette date, postérieure à 1524, et qui n'est sans doute pas indiquée dans la pièce originale, puisque M. de Girardot n'en fait pas mention, j'étais arrivé, par d'autres données, à reconnaître que l'inventaire ne pouvait être antérieur à l'année 1515 et probablement même à l'année 1531.

On y voit, en effet, cité un des livres de controverse de Luther et une réfutation de ses doctrines (*Anti-Lutherus*). Or on pense généralement que ce ne fut qu'après son voyage à Rome, en 1510 et surtout depuis 1516, que ses thèses théologiques furent publiées, répandues et réfutées.

Plusieurs ouvrages d'Érasme sont indiqués dans l'inventaire sous les titres suivants : *Adagia; Parafrasis; Apologia; Enchiridion.* Ils sont tous bien connus; mais la plus ancienne édition d'aucun d'entre eux, sauf celle des *Adagia,* n'est antérieure à l'année 1518. Les différents écrits composés par Érasme sous le titre de *Paraphrasis* (*P. in Evangelia; P. in Novum Testamentum,* etc.) n'ont pas été imprimés avant 1522. La plupart de ses petits traités séparés sur chacun des évangélistes, et qui portent la même désignation, n'ont été mis au jour que plus tard. Des nombreux écrits publiés par Érasme sous le titre d'*Apologia* (*A. adversus Rhapsodias, A. ad Jac. Fabrum; A. de Dei filio,* etc.), aucun n'est antérieur aux années 1515, 1519, 1520 et 1531. Son *Enchiridion* (*militis christiani*) a été publié à Cologne en 1529, in-4°, et la même année à Bâle, in-8°.

Un exemplaire de Salluste avec mention : *impression d'Alde,* est au plus tôt de l'année 1521. Cette date est celle de la première édition aldine de Salluste, l'une des plus tardivement publiées par Alde Manuce, qui avait obtenu, seulement en 1502, du sénat de Venise, le privilége de l'usage de ses élégants caractères italiques, auxquels firent place rapidement les anciennes lettres gothiques.

Il est fait mention, dans l'inventaire, des *Opuscula Cagetani;* or aucun des nombreux écrits du cardinal *Cajetano* n'a été imprimé avant l'année 1512.

L'ouvrage de Jean de Imola *Super Decretales,* en trois volumes, doit être l'une des deux éditions publiées à Lyon en 1516 et en 1525, et qui sont en effet en trois volumes in-folio.

Digitized by Google

Enfin, le document ne pouvait être antérieur à 1515, puisqu'on y trouve indiqué l'ouvrage suivant :

Une chronicque des roys de France, commençant Pharamond et finissant dame Loyse, fille de François.

C'est, en effet, en cette même année 1515, qu'est née la fille de François Ier, accordée en 1516 à Charles-Quint, et qui mourut âgée de deux ans.

Ces indices confirment donc tous la date de l'inventaire, indiquée plus positivement encore par celle de la mort de Philippe Pot, en 1524.

Le nombre des ouvrages qui y sont énumérés et estimés est d'environ trois cents, dont deux cent cinquante sont désignés nominativement et les autres réunis en lots collectifs. Le nombre des volumes est d'environ trois cent soixante et dix. Voici le mode d'énonciation :

Opera Alexandri de Mola, 9 vol. — 9 liv.

Anthonius de Butrio super decretales, 4 vol. — 31 l. 10 s.

Quelque sommaires que soient ces mentions, le plus souvent fort incomplètes et bornées tantôt au nom de l'auteur, tantôt au titre de l'ouvrage, on peut cependant y reconnaître, à très-peu près, tous les ouvrages indiqués. Le petit nombre d'exceptions me paraît surtout provenir de l'altération des noms ou des titres, soit dans le texte original, circonstance fort habituelle encore aujourd'hui dans ces sortes d'inventaires, soit dans la transcription postérieure. C'est ainsi qu'on peut signaler, entre autres : *Nicolaus de Cyra*, écrit pour *N. de Lyra; Alexandri de Mola*, pour *Al. de Imola; Mesne*, pour *Mesue; Philerphi*, pour *Philelphi; Dominicus de S. Gemiserano*, pour *Dom. de S. Geminiano; Concilia indiciosius Panormitani*, pour *C. in decisiones P.; Angeli Aretari*, pour *A. Aretini; Concilia Sozoni*, pour *C. Jozoni; Repertorium Besturchin*, pour *R. de Berlachine; Apologia Manterani*, pour *Ap. Mantuani*, et quelques autres dont la restitution me paraît plus incertaine.

Le très-petit nombre de mentions faisant connaître que certains ouvrages sont manuscrits me paraît fournir une forte présomption que tous les autres étaient imprimés. Dès cette époque, en effet, c'est-à-dire durant le premier quart du XVIe siècle, presque tous les ouvrages signalés dans cet inventaire avaient eu déjà une ou plusieurs éditions.

Un *Pontificale*, les Épîtres de saint Jérôme, un Commentaire sur

Digitized by Google

le psautier, les Lamentations de Jérusalem, les Sept Psaumes de la Pénitence en grec, sont indiqués comme étant *escripts à la main,* et sur parchemin; trois ou quatre sont dits être de *vieille impression,* sans doute en caractères gothiques; ce sont tous livres de jurisprudence. Plusieurs éditions aldines sont indiquées.

Quoique l'inventaire ne présente pas de subdivisions, on y distingue cependant un certain ordre de classement. Ce sont :

1° Les ouvrages de jurisprudence canonique et civile, qui forment plus de la moitié de la bibliothèque, et parmi lesquels on remarque quelques écrits concernant aussi le droit féodal;

2° Des écrits de théologie, qui en forment environ un cinquième;

3° Des ouvrages de philosophie, de politique et de droit public, pour un autre cinquième;

4° Les auteurs classiques de l'antiquité, assez variés, et nombreux;

5° Un très-petit nombre d'ouvrages historiques.

Les livres de ces quatre dernières catégories sont plus confondus entre eux que ceux de la première.

Dans celle-ci (jurisprudence) on reconnaît tous les grands recueils de droit canon et de droit civil, non pas seulement ceux de l'*École de Bologne,* si célèbre au XIV[e] siècle dans toute l'Europe chrétienne, comme on le voit dans l'inventaire de Chartres, dont j'ai entretenu précédemment le comité[1], tels que Azon, Jean d'André, l'Archidiacre (Guy de Baisio), Roffredo, Baldi, Cyno[2],

[1] Voir *Bulletin,* t. III, n° XII, p. 613-625.

[2] On reconnaît ici le même ouvrage déjà signalé dans l'inventaire de Chartres sous le nom de *Chivus,* et qui est certainement Cinus, Cyno de Pistoia. L'indication des ouvrages de ce jurisconsulte a donné lieu à bien d'autres erreurs. Voici l'une des plus étranges :

Dans la bibliothèque de Marguerite de Flandre, épouse de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, figurait, avec cinq autres livres de droit civil, un manuscrit ainsi intitulé : *un Chine.*

M. Matter (*Lettres et pièces rares,* 1846, p. 31) dit à ce propos : « Je me suis demandé d'abord si ce serait le *Cy nous dit,* qui traite de la sainte escriture? ou le *Sy no dic?* Mais c'est, je présume, le roman en vers rimés, cité ailleurs, traitant du chevalier *au Chisne.* »

Il est difficile d'être plus malheureux dans les rapprochements. Il s'agit évidemment du traité de jurisprudence civile de Cyno, qui est cité ici, comme sur d'autres listes, après la Somme d'Ason (*Somme d'Assô,* que M. Matter a traduit *Somme d'Asse.*)

Digitized by Google

Antoine de Butrio, Fr. de Zabarellis, quelques autres de la même époque omis dans l'inventaire de Chartres, Bartole, le plus célèbre de tous, avec Jacques Buttrigare, l'un de ses maîtres, et plusieurs de ses commentateurs; mais aussi quelques légistes français du xiv[e] siècle, tels que Pierre de Belle-Perche (*de Bella-Pertica*), originaire du Bourbonnais, professeur à Toulouse et à Orléans, évêque d'Auxerre et chancelier de France sous Philippe le Bel.

On y trouve de plus les jurisconsultes, les commentateurs et les glossateurs d'autres écoles, surtout de celles d'Italie, de Pise, de Ferrare, etc. et tous les plus célèbres docteurs en droit canon et en droit civil du xv[e] siècle et du commencement du xvi[e]. Tels sont Alexandre et Jean de Imola, fort cités, l'un pour le droit civil, l'autre pour le droit canon, et dont les œuvres ne formaient pas moins de neuf volumes; Paul de Castro et Philippe Corneus, deux des légistes italiens du xv[e] siècle les plus renommés; Dominique de S. Geminiano, André Barbatia de S. Barthélemy, Jean d'Aniani, Felinus, Jean de Platea de Bologne, Jason, professeur à Pavie, à Padoue et à Pise; Baldi de Perugia, Faber, Angele de Perugia et Angele d'Arezzo, Philippe Decius, Raphael Fulgosius, Louis Pontanus, dit aussi le Romain, qui professa à Sienne et fut député au concile de Bâle; Florianus de S. Pierre, jurisconsulte de Bologne; Lucas de Penna, professeur et juge à Penna dans les Abruzzes, supérieur, selon M. de Savigny, à la plupart des plus célèbres jurisconsultes de son temps. Le plus grand nombre de ces légistes appartient encore aux écoles d'Italie, comme pendant le xiv[e] siècle.

Outre les coutumiers de Bourges, de Tours, d'Orléans, d'Auvergne et de Bourgogne, on voit les deux ouvrages de Baldi et de J. Alvarotti sur le droit féodal, les *Ordonnances royaux;* la *Pragmatique Sanction,* les *Constitutiones Angliæ,* le *Stylum Parlamenti,* un traité du crime de lèse-majesté.

Parmi les ouvrages de théologie, on voit figurer la *Concordantia Biblie,* une Bible imprimée en rouge et en noir, trois généalogies de l'Ancien Testament, l'*Arbor vite Christi,* des œuvres partielles de saint Chrysostome, de saint Jérôme, de saint Augustin, de Tertullien; plusieurs commentaires sur les Épîtres de saint-Paul, saint Bernard, la Somme de saint Thomas, le *Rationale divinorum officiorum,* de G. Durand; plusieurs écrits de Hugues de Saint-Victor;

Digitized by Google

les commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament de Nicolas de Lyra et de Turre-Crematâ, un très-petit nombre de sermonnaires (Codrus et Robert); deux écrits de Luther et une réponse à l'un d'eux; plusieurs commentaires *De Unica Magdalena* et *De Tribus Magdalenis*, et deux ou trois autres vies de saints; les règles de l'ordre de Cîteaux, un *Enchiridium pietatis amatorum* et un *Compendium sacre theologie.*

Les auteurs classiques de l'antiquité grecque et latine y sont variés et nombreux. On y remarque, parmi les premiers, Platon, Thucydide, Diogène Laërce, Arien, Hérodien, Philostrate (*Vita Appollonii*), mais plus probablement en traductions latines que dans le texte original, car l'inventaire indique fort rarement ce dernier caractère. On y voit Cicéron (les Tusculanes, la Rhétorique, *De officiis*, etc.), César, Tite-Live, Salluste, Senèque, Pline, Aulu-Gelle, Lucien (*De Natura deorum*), avec le commentaire d'Érasme.

En ouvrages de sciences, on ne trouve que l'Histoire naturelle de Pline, en 2 vol. la Médecine de Mesue et un traité intitulé *Physica Georgii.* Un seul volume, sous ce titre altéré : *Novem musice Theodori* (?), y représente les arts.

Les œuvres historiques sont presque aussi rares. On y voit la *Chronica Sigiberti;* un volume ainsi désigné : *Anthonius monachus de reg. Francorum* (un seul volume estimé 8 s.), la chronique de Sabellicus, le traité de Platina *De Vitis pontificum*, le *Fascicalus temporum*, un recueil intitulé : *Chronica chronicarum* (1 vol. estimé 2 l., l'une des évaluations les plus élevées de l'inventaire); une petite *Historia ecclesiastica* estimée 6 d. et enfin cette *Chronique des rois de France* que j'ai déjà citée, et qui s'étendait jusqu'à l'année 1515 ou 1516.

La littérature du moyen-âge n'y est représentée que par Pétrarque (*Opera Petrarchi*), un petit volume estimé 2 s.

Parmi les auteurs modernes, contemporains du propriétaire de cette bibliothèque, Érasme est celui qu'il semblait le plus affectionner; on y remarque aussi des écrits variés de Pollicien, de Philelphe, de Pogi, et du cardinal Çajetano, du savant lexicographe Calepin, du grand érudit Phil. Beroald, de Bologne, mort en 1503, et si justement renommé par ses éditions et ses commentaires des auteurs classiques.

Ce long inventaire se termine par l'énumération de quelques

Digitized by Google

ouvrages, la plupart manuscrits, et empruntant plus de valeur, soit à leurs vignettes, soit aux ornements de leur reliure. Ce sont surtout un livre d'heures et un livre d'évangiles sur parchemin (vélin); ce dernier, aux armes du roi et de la reine. Ces deux volumes sont estimés chacun 4 livres; avec eux se trouvent une mappemonde et plusieurs tableaux généalogiques.

Les prix d'estimation fixés à presque tous ces livres par le libraire commis à cet effet offriraient un grand intérêt s'ils étaient ceux de la vente, car on sait combien, en général, les évaluations d'inventaires sont peu en rapport avec la valeur véritable des objets. Les ouvrages estimés le plus cher sont portés à 1 livre ou 25 sols tournois le volume; ce sont pour la plupart des éditions in-folio, publiées vers la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe, des grands recueils concernant le droit canon et le droit civil[1].

D'autres ouvrages sont estimés 18 s., 15 s., 12 s., 8 s., 6 s., 5 s., 4 s., 3 s., 2 s., 1 s. et même 6 deniers. Un lot de 39 vol. est évalué 15 s. Les seuls prix un peu élevés comparativement sont ceux des manuscrits ou des ouvrages imprimés sur parchemin, qui toutefois ne dépassent pas 4 l. chacun. La valeur du marc d'argent, vers le commencement du règne de François Ier, représentait à peu près six à sept fois sa valeur actuelle.

En résumé, le document communiqué par M. de Girardot est intéressant à plus d'un titre, quoique moderne comparativement à d'autres documents analogues déjà publiés [2].

Il fait connaître la bibliothèque d'un homme de loi et d'église au commencement du XVIe siècle, d'un personnage éminent, appartenant, par ses fonctions et par sa famille, à la classe la plus éclairée et la plus distinguée et occupant un rang des plus élevés

[1] Il n'y aurait d'exception que pour les œuvres d'Anth. de Butrio, en 4 vol. estimées 31 l. 10 s., mais ce chiffre me paraît devoir être remplacé par celui de 3 l. 10 s.

[2] M. Matter, dans l'ouvrage cité précédemment, a fait connaître les catalogues de plusieurs anciennes bibliothèques du XIe, du XIIIe, du XIVe, du XVe et du XVIIe siècle, et particulièrement, par une analyse, les catalogues de la bibliothèque de la Sorbonne en 1290 et 1338. On trouve dans la Bibliothèque de l'École des Chartes plusieurs catalogues semblables : celui de l'abbaye de Saint-Père de Chartres au XIe siècle, par M. Merlet (*Bibl.* IIIe série, t. V, 1854); de la bibliothèque de la Sainte-Chapelle de Bourges, par M. de Beauvoir et par M. L. Delisle (*Bibl.* IVe série, t. II); de la bibliothèque du Chapitre de Rouen depuis le XIIIe siècle, par M. l'abbé Langlois (Rouen, 1853); de la bibliothèque du château de la Ferté-en-Poitou, au XIVe siècle (*Bibl.* IIIe série, t. III, 1852).

Digitized by Google

dans la hiérarchie ecclésiastique, puisque un très-grand nombre de trésoriers de la Sainte-Chapelle devinrent évêques. Il indique dans quelle proportion la jurisprudence, la théologie, l'histoire, la politique, l'érudition, la littérature composaient une bibliothèque de ce genre, nécessairement très-variable selon les goûts et la situation sociale du propriétaire.

Il montre comment ce haut dignitaire ecclésiastique avait aimé à se tenir au courant des grandes publications nouvelles, entreprises dans les différents foyers de l'imprimerie et du mouvement littéraire au xve et au xvie siècle.

Il fait voir aussi combien rapidement les produits de l'imprimerie avaient remplacé les manuscrits, puisque, dans cette collection de près de quatre cents volumes, il ne paraît pas y avoir plus de dix manuscrits.

Il donne enfin quelques indices, mais approximatifs, du prix vénal des différents ouvrages. Si cet inventaire n'était pas aussi étendu (il formerait au moins quinze pages), et s'il ne présentait pas un aussi grand nombre d'incertitudes de lectures, qu'il ne serait pas, toutefois, impossible de rectifier, j'en proposerais l'insertion dans le Bulletin; mais en cet état de choses, j'ai l'honneur de demander qu'il soit réservé pour le recueil des documents concernant la statistique du moyen âge, et que des remercîments soient adressés à M. de Girardot.

3. Bail des forges de Boisart en 1508.

M. Merlet, archiviste de la préfecture d'Eure-et-Loir, qui avait le premier adressé au comité, en 1855[1], un document intéressant sur la fabrication du fer et de l'acier au commencement du xviie siècle, a bien voulu, sur la demande qui lui en avait été faite, rechercher, dans les riches archives confiées à ses soins, s'il n'existerait pas quelques autres documents de même nature. Il a découvert, dans un registre d'un tabellion de la chambre épiscopale, sous la date de l'année 1508, un bail de la forge de Boisart, située aux environs de Pontgouin, et qui n'a presque pas cessé d'être exploitée depuis lors.

Cette forge appartenait à l'évêché de Chartres, et c'est au nom du célèbre Érard de la Marche, qui était en même temps évêque

[1] Voir *Bulletin*, t. III, p. 77 et 302.

de Liége, que le bail est fait, par deux chanoines de l'église de Notre-Dame de Chartres, ses vicaires. Le bail en renouvelle un autre fait en 1504 par son prédécesseur, René d'Illiers, devant le tabellion de la châtellenie de Pontgouin, et il mentionne une évaluation de l'année 1486.

Ce bail est concédé à un maître de forges de Pontgouin, demeurant en ladite paroisse, au prix annuel de 45 livres tournois, payable en quatre termes, sous certaines conditions d'entretien de la chaussée de la forge, avec la prisée de tous les objets comprenant le matériel de l'exploitation.

On y reconnaît que cette forge était mise en mouvement par le cours d'eau sortant de l'étang sur les bords duquel elle était située.

La description des cheminées, des soufflets, des moteurs de chaufferie, d'affinerie et de la fonte, ainsi que des autres instruments et parties de l'usine, montre qu'il y avait bien là les trois parties de la fabrication du fer, fonte, forge grossière et affinée. Les procédés paraissent être les mêmes que ceux indiqués dans les anciens ouvrages de métallurgie publiés dès cette époque, surtout en Allemagne.

Toutefois, comme ces indications pour la France ne sont pas communes, et qu'elles peuvent devenir, qu'elles deviendront sans doute le point de départ d'autres documents plus curieux, j'ai l'honneur de proposer au comité de réserver cette pièce pour le recueil de statistique, et d'inviter M. Merlet à vouloir bien continuer ses recherches dans les archives de Chartres. Elles seront certainement couronnées de succès, puisque déjà la pièce qu'il a adressée mentionne des titres et une possession épiscopale du xv[e] siècle et que j'ai lieu de croire remonter au moins jusqu'au xiii[e].

Il serait surtout intéressant d'arriver à constater quels ont été et dans quelles conditions étaient exploités les premiers établissements métallurgiques qui ont succédé aux forges à bras des époques gallo-romaine et franke, dont on trouve de si nombreux vestiges dans le pays d'Ouche (*Uticensis pagus*), voisin du pays chartrain, dans les anciens pays de forges tels que les départements d'Eure-et-Loir, de l'Eure, de l'Orne et de la Sarthe, et surtout dans le Berri, le Périgord et l'Aquitaine.

Les renseignements déjà fournis par la législation ancienne des mines et par les tableaux publiés par les soins de l'administra-

Digitized by Google

tion française de l'École des mines, quelque intéressants qu'ils soient, laissent encore beaucoup à désirer, et ne s'étendent presque pas au delà du XVI[e] siècle.

4. Constatation et punition du suicide au XV[e] siècle.

Un document, extrait du registre échevinal de la ville d'Amiens, envoyé par M. Dusevel, membre non résidant du comité, donne à connaître un fait dont on avait déjà de nombreux exemples, surtout dans les recueils de discipline ecclésiastique et les registres d'officialités, savoir la condamnation et la punition du suicide. Toutefois, l'intervention unique de l'autorité municipale dans l'exercice de cet acte de justice criminelle, dès le commencement du XV[e] siècle, est ici assez clairement démontrée pour me paraître mériter l'impression du document communiqué.

Il constate qu'une femme de Tournay, âgée de vingt-six ans, s'était suicidée volontairement à Amiens, en pénétrant dans un four, où son corps avait été trouvé « à demy ars et brullé. Après constatation de cirurchiens et d'experts, le conseil des échevins condamna le corps de ladite femme à estre mis en ung saq et pendu à une fourche ou potence aux champs et auprès de la justice de ladite ville. » Cette sentence reçut son exécution le 13 avril de l'année 1420 (ou 1421 après Pâques), en présence des échevins désignés.

5. Documents sur le sort des enfants trouvés, à Amiens, pendant le XV[e] siècle.

Le même membre du comité, M. Dusevel, répondant à l'appel qui avait été fait, l'an dernier, à MM. les correspondants, par le rapport *sur le sort des enfants trouvés avant saint Vincent de Paul*[1], a adressé trois extraits des registres aux comptes de la ville d'Amiens pour les années 1426, 1432-33 et 1444.

Ces extraits démontrent, ainsi que le fait remarquer M. H. Dusevel :

1° Que dans le XV[e] siècle le soin de recueillir les enfants trouvés appartenait aux maieur et échevins d'Amiens;

2° Qu'on les faisait porter à l'Hôtel-Dieu de cette ville, auquel

[1] Voir *Bulletin du Comité*, t. III, p. 444, rapport de M. J. Desnoyers sur des documents communiqués par M. de la Fons de Mélicocq.

on octroyait chaque année une somme qui figurait au budget municipal: cette somme annuellement payée était de 4 livres parisis;

3° Que, lorsqu'on découvrait la mère de l'enfant exposé, on le lui faisait remettre.

Ces résultats confirment ceux qu'avaient déjà fait connaître les extraits adressés, par M. de la Fons de Mélicoq, pour la ville de Lille, qui se rapportaient à la même époque; ils constatent un état de choses à peu près identique.

M. Dusevel annonce l'envoi d'autres documents sur le même sujet, concernant le xvie siècle; j'ai l'honneur de proposer au comité de réserver ce premier document, jusqu'à ce qu'on en ait reçu d'autres qui méritent, comme celui-ci, d'être insérés dans le Bulletin.

6. **Statuts de la corporation des maîtres maçons, charpentiers, tailleurs de pierre et plâtriers de la ville de Coulommiers (Seine-et-Marne). — Année 1536.**

M. A. Dauvergne, correspondant du ministère à Coulommiers, avait signalé au comité l'existence, dans les archives de cette ville, de plusieurs statuts de corps de métiers rédigés au xvie siècle. Quoique ces documents n'y fussent qu'à l'état de copies modernes, transcrites vers 1750 d'après les originaux conservés aux archives de M. le duc de Chevreuse, seigneur de Coulommiers, néanmoins l'un de ces statuts, celui des tanneurs, avait paru assez intéressant au comité pour être inséré textuellement dans le Bulletin. Il concernait, en effet, une industrie locale autrefois très-florissante, origine de la prospérité du pays et de la fortune des principales familles de cette ville [1].

Au nombre des autres statuts indiqués par M. Dauvergne, celui des maçons, tailleurs de pierre et plâtriers avait paru de nature à pouvoir offrir des renseignements utiles sur les usages et procédés concernant l'architecture des monuments publics, civils et religieux, au xvie siècle et plus anciennement. M. Dauvergne a bien voulu en adresser une copie d'après le désir qui lui en avait été exprimé. Mais la présomption que l'on avait eue à l'égard de ce document n'était pas fondée, et il n'ajoute que très-peu d'indications neuves à celles qu'on possédait déjà d'après des textes analogues.

[1] Voir (*Bulletin du comité*, t. III, p. 561) le document original, et p. 559, le rapport de M. J. Desnoyers.

Digitized by Google

On y remarque les mêmes garanties générales pour la bonne qualité de matériaux et l'exécution légale de la main-d'œuvre; les mêmes entraves au développement libre de l'industrie en dehors de la corporation; les mêmes priviléges exclusifs pour ses membres; les droits et amendes sans nombre profitant au corps du métier ou confrérie de Saint-Nicolas, et assurant l'accomplissement rigoureux des statuts; en un mot, tout cet ensemble de précautions minutieuses qui étaient à la fois une sûreté pour les citoyens et un frein souvent excessif et gênant pour l'industrie.

Les statuts des maîtres maçons, couvreurs, tailleurs de pierre et plâtriers dont il s'agit ici, sont émis par le lieutenant général du bailliage de Coulommiers. Quoique rédigés seulement en 1536, conformément à une mesure beaucoup plus générale qui s'étendit alors à beaucoup d'autres corporations et à d'autres provinces du royaume, ils s'appuient sur des règlements antérieurs qui, de toute ancienneté, régissaient l'art et l'industrie desdits métiers « pour la police, ordre et conduite d'iceux, le bien de la chose publique et honneur de justice. » Il est plus particulièrement énoncé que ces statuts avaient pour bases « les statuts et ordonnances dernièrement décrétées et anciennement faites et observées ès-villes circonvoisines, et qui avaient été longtemps entretenues et depuis délaissées au moyen de la dépopulation des ouvriers et à l'occasion des guerres. »

Ils étaient applicables dans la ville, faubourgs, banlieue et doyenné dudit Coulommiers.

Entre autres prescriptions imposées à cette corporation on remarque les suivantes, qui, pour la plupart, sont restées en usage, parce qu'elles sont fondées sur le bon sens et la loyauté. Obligations d'apprentissage de quatre ou six années; le chef-d'œuvre à fournir, par l'apprenti maçon passant maître, devait être une cheminée, une vis (escalier) ou une croisée. — Les plâtriers étaient obligés « de vendre bon plâtre, bien cuit et coulé, net et pur, sans y ajouter bizet, pouldre et quelque aultre chose; bien passé et suffisamment cloyé, à bonne et loyale mesure, » sous peine de 60 s. t. et confiscation du plastre. — L'adjustement des sacs pour vérifier la mesure des plâtriers est exigé une fois chaque année, le lendemain de la feste de saint Jean-Baptiste. — Les tailleurs de pierre et maçons sont tenus de faire connaître à ceux qui les emploient la qualité des matériaux fournis; — ils sont obligés de

Digitized by Google

fournir un devis du travail, en papier ou sur terre. — Aucuns maîtres ne doivent entreprendre sur atelier d'autrui sans autorité de justice; — emploi forcé de la toise de 6 pieds et de nulle autre; — ne point ouvrir sur rue ou grands chemins sans congé et licence de justice; — « mettre deffenses et signes apparents ès lieux où les ouvriers besongneront; — ne point sostraire vallet d'un autre maître; — ne point faire monopole à la marchandise de quelque ouvrage; — ne pas besongner en latrines, retraits, ni fourches (fosses?) particulières, si elles ne sont blanchies; — ne point laisser tâsches ou atteliers marchandés; » — droit de faire visiter l'ouvrage dans les quarante jours qui suivront l'achèvement; — ne point prendre l'ouvrage marchandé par un autre maître; — élection des jurés du métier une fois l'an, le jour de Saint-Nicolas; — obligation de tenir un registre contenant les noms de tous les confrères et maîtres jurés qui auront fait serment devant le lieutenant général du bailliage.

L'un des articles les plus remarquables est celui qui concerne le sceau du métier destiné à sceller les rapports de visites et autres actes de la corporation. Cet article est ainsi conçu :

« Feront iceulx jurez le serment de rapporter à justice les faules et abus qu'ils trouveront estre faicts sur les œuvres et ouvrages des dicts mestiers, et si mestier est, sera à chacun d'eulx, par leur dict maistre des œuvres, baillé un sol (scel), armoyé des armes du dit mestier, pour ce que chacun ne sait pas escrire, pour sceller les rapports qu'ils feront. »

L'usage de ces sceaux de corps de métiers, portant les insignes de chacun d'eux, était général au XVI[e] siècle et même plus anciennement. J'ai recueilli moi-même un certain nombre de ces sceaux que je crois tous inédits. La plupart de ceux qui ont été publiés sont plus modernes, et même ce sont en général des jetons et mereaux de confréries plutôt que des sceaux.

En résumé, j'ai l'honneur de proposer de remercier M. Dauvergne de l'attention qu'il a eue d'envoyer la copie de ce document, et de conserver celle-ci dans les archives du comité, sauf à y revenir plus tard, comme à un renseignement utile, s'il y avait lieu de joindre au recueil de statistique industrielle du moyen âge un choix comparatif des différents statuts de corps et métiers, d'après les documents les plus anciens et les plus authentiques.

Digitized by Google

7. Affranchissement de serfs dans le Limonsin (XIᵉ-XIIᵉ siècle).

M. Maurice Ardant, archiviste de la préfecture de la Haute-Vienne a transmis une formule d'affranchissement de serfs par un habitant du bourg de Verneuil, à deux lieues de Limoges, nommé Barraban. Le nom du bourg et celui de la famille subsistent encore dans le pays.

Quoique cette pièce ne porte point de date, l'indication du règne du roi Philippe doit la faire attribuer au temps de Philippe Iᵉʳ (1060-1108), bien plutôt qu'aux règnes de Philippe-Auguste ou de Philippe le Bel. L'époque déjà tardive de cet acte d'affranchissement émanant d'un simple particulier offre, sous ce double rapport, quelque intérêt et peut en motiver la publication, que j'ai l'honneur de proposer.

« Gurpicio Giraldi Barraban de quibusdam servis qui manebant « Vernolio.

« Scient omnes tam presentes quam futuri quod ego Geraldus « Barraban in Dei nomine absolvo quendam (*sic*) vernaculos meos « domino Deo et sancto Marciali, nomine Aldeberga cum filiis « suis Grealdo et Iterio et omi (omni) progenie eorum qui de eis « nascituri sunt, ita ut nullum servicium impendant, nisi Deo et « sancto Marciali. Pro remedio anime mee ut patri meo, ut ma- « tri, ut parentum meorum, ut pius dominus absolvat nos de omni- « bus peccatis nostris. Facta firmacio Karta ista in mense junio; « regnante Philippo rege. S. Raynaldini prepositi de Vnōl; S. Gr. « militis de sancti Hilarii; S. Petri Bñardi. »

8. Rectifications indiquées par M. Vallet de Viriville à la formule finale de deux documents originaux publiés dans le Bulletin du comité.

Deux documents importants, concernant les alliances de la France et de la Savoie au XVᵉ siècle, découverts dans les archives de Chambéry, par M. Rabut, professeur d'histoire en cette ville, ont été publiés dans le tome III du Bulletin nº 11, p. 575 à 583, (ann. 1855-1856), d'après la copie que ce zélé correspondant du comité avait adressée. Malgré une lecture attentive, il s'y est glissé plusieurs fautes de transcription et d'impression pour des noms propres, pour des mots indiqués la plupart avec doute dans la copie et dans l'impression du texte. M. Vallet de Viriville propose

Digitized by Google

plusieurs rectifications qui paraissent être fondées, et qui rétabliraient ainsi les deux formules finales de ces actes.

P. 577, après la date de 1452.

« Ainsi signé : par le roy, en son conseil, ou quel

« Le cardinal de Tousteville, — le comte de Vendosme, — Vous [1], — l'évesque de Lengres, — l'admiral, le grand maistre d'ostel, — le maistre des arbalestriers, — les sires de la Forest et de Montsoreau; — maistre Girard le boursier, — Jehan Bureau, — Estienne Chevalier, — Pierre d'Oriole — et aultres, estiez. De la Loyre [2]. »

P. 582, formule finale du second document :

« En témoing de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces dictes présentes, données à saint Symphorien d'Auzon [3], le neufiesme jour de... par le roy en son conseil auquel,

Monseigneur Charles comte du Mayne, — Messeigneurs les evesques de Viviers et de Coutances, — le comte de Dunoys, — le sire du Monteil, — maistres Estienne Le Fevre, — Estienne Chevalier, — Pierre d'Oriole, — Denis d'Auseurre (Auxerre?), — et aultres plusieurs, estoient [4]. — De la Loyre.

L'auteur de ces rectifications n'a d'autre but que de témoigner de l'intérêt que doivent inspirer de semblables communications. Celle que l'on doit à M. Rabut a été spécialement utile à M. de Viriville pour l'*Itinéraire de Charles VII,* auquel il travaille, et il souhaite vivement que le correspondant du comité à Chambéry trouve de nombreux imitateurs.

[1] Et non Monseigneur, comme il a été imprimé. *Vous* désignait le chancelier de France chargé de faire sceller ou expédier l'acte. Cette mention se mettait lorsque le chancelier avait été présent au conseil dans lequel l'acte ou l'affaire était délibéré.

[2] Ou De la Loire, secrétaire du roi et audiencier du grand conseil.

[3] Ou d'Ozon, chef-lieu de canton, arrondissement de Vienne (Isère).

[4] *Estoient,* parce que le chancelier n'assistait pas au conseil. Quand il y assistait, le notaire mettait *Vous... Estiez...* Les témoins sont rangés par ordre hiérarchique.

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

I.

Statut municipal de Manosque (1234)[1].

(Communication de M. Damase Arbaud, correspondant, à Manosque.)

Le dernier comte de Forcalquier, par deux chartes données en 1206, accorda divers priviléges aux habitants de Manosque et constitua définitivement la commune. Mais les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient en possession de la seigneurie de Manosque en vertu de diverses donations, les unes antérieures et les autres postérieures aux chartes de 1206. De là, une longue suite de procès entre la commune et son seigneur; et dès 1234, une sentence arbitrale assoupissait le différent pour quelques années. Ces diverses pièces ont été publiées dans mes Études historiques sur la commune de Manosque au moyen âge.

Cette sentence de 1234 porte : « In primis petebat dictus syn-« dicus Manuosce quasdam libertates conservari ab hospitali ipsi « universitati Manuosce; quas dicebat dominum Willelmum, co-« mitem Forcalquarii, bone memorie, ipsi universitati indulsisse, « quarum prima erat : quod si aliquis de villa Manuosce preoccupa-« tus esset in aliquo delicto vel maleficio pro quo in curia appellare-« tur, consilio proborum hominum puniretur. In quo de voluntate « partium taliter diffinimus : quod de omni causa que ventilabi-« tur in curia hospitalis sive sit civilis penitus vel ex causa delicti, « pro singulis libris petitis extimationis rei petite, habeat dicta curia « sicut constitutum est in constitutionibus domini comitis provincie « apud Forcalquarium. De maleficiis autem de quibus querimonia « proposita non fuerit, sed curia in eis procedet ex officio suo, ita « dicimus : quod comendator eligat duos probos viros, et univer-

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 117.

« sitas Manuosce alios duos, et istis quatuor jungatur quintus sci-
« licet Petrus de Mota, et hoc fiat usque ad festum sancti Andree,
« proxime venturum. Et isti quinque concorditer taxent penas et
« justicias secundum diversa delicta de quibus in curia querimonia
« non fuerit agitata. Remota in hoc pena corporali quam in abitrio
« curie reservamus. »

Les arbitres se réunirent en effet, et la veille des ides de mars 1234 (1235, n. s.) ils rendirent une sentence taxant les délits et les peines. Cette sentence fut inscrite, avec sa traduction, sur un livre conservé aux archives de la mairie sous le nom de *Livre des priviléges;* c'est un manuscrit in-4°, sur parchemin, de la première moitié du XIVe siècle. Elles sont ainsi conçues :

Anno Domini M° CC° XXXIIIIto pridie idus marcii. Nos electi ordinatores vel compositores seu arbitratores videlicet ex parte hospitalis et universitatis vallis Manuosce. Aldebertus Ricavus, Raymundus Vetus ex parte hospitalis; Johannes Petri et Bertrandus Petri ex parte universitatis Manuosce, et Petrus de Mata communis utriusque. Partes in uno concordantes super maleficiis in valle Manuosce ab aliquo vel ab aliquibus perpetratis de quibus vel de quo querimonia curie non exponeretur sed curia ex officio suo inquireret ita statuimus.

En lan de Nostre Senhor MCCXXXIV la segona idas de martz. Nos elescut ordinador o arbitrador de la part del Espital de la vall de Manoasca e de la universitat. Audebert Ricau, R. Vielh de la part del Espital; Jo. Peires e Bertrant Peires dans part la universitat de Manoasca e P. de la Mota cumenal, de luna part et de lautra acordans sobre malefizis en la vall de Manoasca per alcun o per alcuns perpetratz del quals o dels qual complancha a la cort non fos focha mas li cortz per son ofizi enquezessa enaissi establem.

De effusione sanguinis et pena ejus qui sanguinem effuderit.

In primis super sanguinis effusione interpretantes quod sit sanguinis effusio et quam penam faciens incurrat; sanguinis effusionem intelligimus quomodocumque cum gladio fiat vel cum pugno vel alia re si vulnus infligat exceptis unguibus vel sanguis ex ictu nasis vel oris nisi dentem effregerit de quibus nullam penam imponimus.

Si autem dentem effregerit vulnus inflictum reputamus et XL solidos nomine pene salvat.

De sanc foizo.

Premieramens sobre sanc foizo enterpretans et exponens que sia sanc foizons e quaina pena sufra aquel que fara sanc foizo. Sanc foizo entendem en qual que maniera am glazi sia facha o am poinh o ab autra cauza si nafra fa eiceptadas onglos o sancs per colp de nas o de boca si dent non i romp de lasquals deguna pena non i metem.

Si empero dent romp nafra facha i comtam a aquel que o fara XL sols en nom de pena aquel que o fara pague a la cort.

Digitized by Google

De ictu pugni.

Si autem vulnus infligatur cum pugno vel aliquo gladio ex quo vulnere sanguis emanaverit, excepto cultello, lancea, ense, falsone, solvat faciens XL solidos nomine pene. Verum si os effractum fuerit LX solidos solvat.

De colp de poinh.

Si nafra se fa am poinh o per alcuns glazi de laqual nafra sancs issera eiceptat coutell, lansa, espaza, fausio, pague aquel que o fara XL sols en nom de pena. Empero si os i romp pague LX sols.

De ictu cultelli vel aliorum gladiorum.

Si ictus factus fuerit cum cultello, ense, lancea, falsone, securi, ligone, pico vel pica, vel massa ferrea vel aliquo metallo vel aliquo ferro solvat LX solidos.

Si autem percusserit cum dictis armis in capite vel costis vel ventre cum quo loco quis facilius mortem posset incurrere solvat C solidos, aut manum dexteram amittat.

Si vulnus inflictum fuerit cum dictis armis in brachiis vel a brachio inferius LX solidos solvat.

De colp de coutell e dautres glazis.

Si colps sera faitz am coutell, espaza, lansa, fausio, destral, aissada, pic o pica, o massa de ferre o autre metall o ab alcun ferre pague aquel que o fara LX sols.

Si empero fier ab aquellas armas en la testa o en las costas o el ventre el qual luec alcuns poira leu morir pague C sols o la man drecha perda.

Si nafra facha sera els braces o el bras LX sols pague.

Si remisit quis cultellum in vagina penitencia ductus.

Si quis autem cultellum suum de vagina vel ensem contra aliquem extraxerit et penitencia ductus per se in vagina reposuerit nichil prestat.

Si retentus ab aliquo fuerit vel per impotenciam ictum non fecerit et impetiverit alium cum dicto cultello vel ense vel falsone solvat XX solidos nomine pene dicte curie.

Si alcuns son coutell en sa gazina tornara per repentensa.

Si alcuns son coutell de sa gazina o espaza contra alcun traira, et per pendensa menutz per si mezesme en la gazina tornara ren non pague.

E si retengutz per alcun sera o colp non aura pogut far e aia abrivat o empench autre ab aquel coutel o espaza o fausio pague XX sols en nom de pena a la cort.

Si lapidem quis in rixa projecerit.

Si vero lapidem in rixa aliquis vel aliqua contra aliquem projecerit cum quo lapide ictum non fecerit et major XIIII annorum fuerit solvat nomine pene curie V solidos. Minores vero XIIII annorum si ex jactu lapidis ictum non fecerint nichil prestent.

Si alcuns peira en brega gitara.

Si peira en brega alcuns o alcuna gitara am la qual peyra colp non fara si es maier de XIIII ans en nom de pena pague V sols a la cort.

Si menor de XIIII ans si per colp de peira colp non faran ren non pagon.

Digitized by Google

Si ignem quis miserit.

Si quis autem ignem miserit infra villam vel extra in domibus vel in blado, paliis, vel feno, vel in quovis aliquo loco dampnum passo restituat et credatur ei suo sacramento et c solidos curie nomine pene solvat.

Si autem dictam penam solvere vel emendare non poterit manum dextram amittat.

Si alcuns metra fuec.

Si alcuns metra fuec denfra vila o de fora en maizons o en blat en paillas o en fen on en tot autre luec lo dan ad aquel que lo sufrera deia restetuir e c sols a la cort en nom de pena pague.

Si empero aquella pena non pot pagar que la man drecha perda.

Si arbores quis talaverit vel segetes.

Si autem aliquis arbores, vineas, segetes vicini sui malo modo talaverit, que arbores fructus portaverint dampnum passo restituat et ei credatur suo sacramento et c solidos nomine pene curie solvat. Si autem solvere non poterit manum dexteram amittat.

Si alcans albretz o blatz talara.

Si alcuns albres, vinhas, blatz o lioms de son vezi malamens talara, liqual albre portan fruc, lo dan ad aquel de cui sera deia restetuir, e ad aquel sia crezut en son sagrament. E c sols en nom de pena a la cort pague. E si pagar non pot la man drecha perda.

Si quis salices vel quercora talaverit.

Item si quis salices, quercora vel hujus modi arbores non fructiferas talaverit vel succiderit dampnum passo restituat suo sacramento creditur et XII denarios nomine pene persolvat pro qualibet planta curie.

Si alcuns sauzers o roures tala.

Si alcuns sauzers, roures o aitals albres que fruc non porta talara o cremara lo dan deia restetuir ad aquel de cui es. E a son sagrament li sia crezut. E XII denies en nom de pena a la cort pague per cascuna planta.

Si quis animal vicini sui occiderit.

Item si quis aliquod animal sive bestiam sui vicini interfecerit in stabulo vel in pastura dampnum passo restituat et c solidos curie nomine pene solvat. Si autem solvere vel emendare non poterit manum dextram amittat.

De hiis autem proxime maleficiis dictis volumus et mandamus quod preceptor sive bajulus ejus qui pro tempore fuerit qui in hic vel in aliquo maleficio supradicto preoccupatus fuerit et dictam penam solvere non poterit non possit solvendo partem pene liberare sed penam supradictam corporalem incurrat.

Si alcans la bestia de son vezin aussira.

Si alcuns alcuna bestia de son vezin aussira en estable o en pastura lo dan ad aquel de cuy es deia restetuir e c sols en nom de pena a la cort pague. E si pagar non pot o esmendar la man drecha perda.

Daquestas malefizis sobre ditz volem e mandam que le comandaires o le bailly siens que per temps sera ques aquel o aquels que en aquestas malefizis o en alcun daquels atrobatz sera e aquella pena pagar no poira que pagant la part daquella pena non lo puesca deslivrar mas la pena sobre dicha corporel deia sufrir.

Digitized by Google

De falsa canna.

Item si quis cannam falsam tenuerit et non legalem tenuerit xx solidos nomine pene curie solvet.

De falsa canna.

Si alcuns falsa canna e non lial tenra xx sols en nom de pena a la cort pague.

De falsa libra.

Item si quis libram falsam tenuerit solvat xx solidos nomine pene curie. De dimidia libra x solidos, de quartairone et inferius v solidos.

De falsa livra.

Si alcuns falsa livra e non lial tenra pague xx sols en nom de pena a la cort. De mieia livra x sols. De cartairon en aval v sols.

De falsa cupa.

Si falsam cupam aliquis tenuerit vel aliam aliquam mensuram vini quecumque sit usque ad pogezale x solidos nomine pene curie solvat.

De falsa copa.

Si alcuns falsa copa tenra o autra mezura de vin quaina que sia entro a pogezal x sols en nom de pena a la cort pague.

Nullus scandalh teneat.

Item volumus et mandamus quod nullus scandalum teneat et si tenuerit xx solidos nomine pene curie solvat.

Que deguns non tenga escandalh.

Volem e mandam que si deguns homs escandalh non tenga e si lo tenra pague xx sols en nom de pena a la cort.

Si tempore banni quo hospitale vinum suum vendit.

Item volumus et ordinamus quod si tempore banni quo hospitale vinum suum vendit quocienscumque aliquis aliud vinum suum vendiderit solvat curie nomine pene xx solidos.

Si el temps del ban que lespitals vent son vin.

Volem e mandam que si el temps del ban que lespitals vent son vin cascuna vegada que alcuns autres son vin vendra pague xx sols en nom de pena a la ort.

Si racemos furatus quis fuerit vel alios fructus.

Item si quis vineam de viscini sui causa racemos comedendi vel alios fructus talaverit xii denarios nomine banni curie solvat et nullam aliam penam incurrat.

Item si quis racemas vel alios fructus arboris vicini sui portaverit xii denarios nomine banni curie solvat et xii denarios cuivis arbores vel vinea fuerat.

Item si quis tempore vindemiarum aliquis vel aliqua panerios vinee vicini sui cum racemis furte acceperit vel ra-

Si alcuns razims o autres frucs emblara.

Si alcuns en la vinha de son vezin intrara per razon de manjar razims o autres frucs e talara xii deniers en nom de ban a la cort pague e xii deniers ad aquel de cui l'albres o li vinha sera.

Si el temps de vendimias alcuns o alcuna paniers de la vinha de son vezin am razims emblara o razims de son vezin am son paniers propri de nuets o de jors peura v sols en nom de ban a la cort pague e lo dan ad aquel de cuy sera restituisca am la pena del furt.

Digitized by Google

cemas vicini sui cum panerio suo proprio de nocte vel de die v solidos curie nomine banni solvat et dampnum passo restituat cum pena furti.

Si pelaverit quis honus feni.

Item si quis vel si qua tempore quo colliguntur fena honus asini vel asine vel alicujus bestie dum fenum ad domum aportantem pelaverit vi denarios illi cujus est fenum solvat et xii denarios curie nomine pene.

Sin autem solvere non poterit per villam verberatus vel verberata currat. Et idem dicimus de illis qui racemos vel alios fructus furati fuerint et solvere non poterint.

Si alcuns pela fais de fen.

Si alcuns o alcuna el temps que li fen se cuelhon lo fais daze o de sauma domeus que la porta ad alberc aura pelat vi deniers ad aquel de cui es le fens pague e xii deniers en nom de pena a la cort.

E si pagar non pot per la vila dorsatz o dorsada corra e aquo mizesme dizem daquellos que razims o autras fruchas auram emblat e pagar non poiran.

Si furatus quis fuerit cuniculos.

Item quicumque cuniculos de die furatus fuerit dampnum passo restituat cum pena furti et xx solidos nomine pene curie solvat.

Si autem cuniculos de nocte ceperit idem de emenda dicimus et xl solidos nomine banni curie solvat.

Si alcuns aura emblat conills.

Tots homs que conills de jortz emblara lo dan ad aquel de cui es deia esmendar am la pena del furt e xx sols en nom de pena a la cort pague.

Si empero conills de nuetz aura emblat aquo mezesme que de sobre esmende e xl sols en nom de ban a la cort pague.

Si cossas quis retinuerit.

Item si quis vel si qua cossas que debent esse hospitali non prestiterit emendet dictas cossas cum pena duplici et x solidos nomine pene curie solvat.

Si alcuns las cossas retenra.

Si alcuns o alcuna las cossas que se donan a lespital non pagara que esmende aquellas cossas am la pena del doble e x sols en nom de pena a la cort pague.

De cartairono civate.

Item volumus et mandamus quod revendatores qui vendunt civadas ad cartaironos quod xii cartairones teneant in sextario. Sin autem plures fecerint x solidos nomine pene solvat.

De cartairon de sivada.

Volem et mandam que si revendedor que vendon sivadas a cartairons que xii cartairons tenga el sestier. E si plus en fazian x sols en nom de pena a la cort pagon.

Si retinuerit quis bladam vel racemos domini.

Item si quis retinuerit bladum rationis domini sui vel racemos bladum et racemos cum pena furti restituat et x solidos nomine pene solvat.

Si alcuns reten lo blat o los razims de son senhor.

Si alcuns reten blat de la razon de son senhor o los razims lo blat els razims am la pena del furt deia restituir e x sols en nom de pena a la cort pague. E si pagar non pot la man o lo pe perda.

Digitized by Google

Si quis pro furto faciendo invaserit domum [1].

Item si quis pro furto faciendo domum vicini sui invaserit seu diruendo vel fodiendo domum vel destruendo hostia vel frangendo seras die vel nocte dampnum passo restituat cum pena surti et XL solidos nomine pene curie solvat. Sin autem solvere non poterit manum vel pedem amittat.

De adulteriis et feraptis.

Item si quis vel aliqua adulterium commiserit, et intelligimus adulterium esse commissum si vir uxorem habuerit aut si mulier virum vel homo uxorem tantum aut mulier virum tantum, et quilibet istorum LX solidos nomine pene curie solvat, et si solvere non poterit ipse vel ipsa currat nudus vel nuda verberatus vel verberata per villam et vadat ab uno portali usque ad aliud.

Daquellas que fan adulteri.

Si alcuns o alcuna adultera fara, e entendem adulteri esser fach si loms moller a o si li femena marit o loms moller tant soletamens o li femena marit tant soletamens, caduns daquestos LX sols en nom de pena a la cort pague. E si pagar non pot aquel o aquilhi ques aquel e aquella homs o femena corrà nutz e nuda dorsatz e dorsada per la villa de lun portal entro a lautre.

De vi facta conjugate.

Item si quis vim conjugate fecerit causa stupri C solidos nomine pene curie solvat, mulier vero nichil prestet. Si autem solvere non poterit manum amittat.

Si alcuns forsa femena maridada.

Si alcuns forsa fay a femena maridada per aver afar ab ella C sols en nom de pena a la cort pague, et femena ren non pague. Si empero pagar non pot la man perda.

De vi facta virgini.

Item si quis mulieri virgini causa stupri vim intulerit C solidos nomine pene curie solvat. Si autem solvere non poterit manum amittat. Sed si eam secum collocare voluerit in matrimonio, ea volente, L solidos nomine pene curie solvat.

Item si quis vim intulerit causa sturpi mulieri non habenti virum XX solidos nomine pene curie solvat. Si autem in postribulo steterit illa que vim patitur X solidos nomine pene curie solvat.

Si alcuns forsa femena verge.

Si alcuns a femena verge per aver afar ab ella forsa fa C sols en nom de pena a la cort pague, e si pagar non pot que la man perda. Mas si la vol penre per moller et illi o vuelha L sols en nom de pena a la cort pague.

Si alcuns forsa femena que non aia marit XX sols a la cort en nom de pena pague. E si aquilhi que seria forsada esta en bordelh X sols en nom de pena a la cort pague.

[1] La traduction de cet article manque sur le registre que je transcris. C'est évidemment une négligence du copiste; la dernière phrase de l'article précédent se rapportant à celui-ci.

Digitized by Google

Si quis conjugatam meretricem vocaverit.

Item si quis in rixa vel si qua vel abiunde aliquam mulierem conjugatam meretricem vocaverit et probare non poterit x solidos nomine pene curie solvat aut currat nudus vel nuda per villam.

Si alcuns femena maridada appellara puta.

Si alcuns en brega o en alcun autre luec alcuna femena maridada putam appellara et proar non o poira x sols en nom de pena a la cort pague o corra nutz o nuda per la vila.

Si quis garbas vel bladum excussum furto acceperit.

Item si quis garbas bladi vel bladum excussum furto acceperit bladum vel garbas cum pena furti domino emendet et x solidos nomine pene curie solvat vel currat nudus per villam si solvere non poterit. Et idem intelligimus de feno. Si vero mercenarius fuerit in duplum quod prestaret alius causa furti et nomine pene solvat.

Acta sunt hec... etc.

Si alcuns garbas o blat escos emblara.

Si alcuns garbas di blat o blas escos emblara lo blat o las garbas am la pena del furt al senhor esmende e x sols en nom de pena a la cort pague o corrat nutz o nuda per la vila si pagar non pot. Et aquo mezesme entendem de feo. Si empero es mercenaris el doble que uns autres daria per causa de furt et en nom de pena pague.

II.

Vente de fiefs à l'abbaye de Saint-Bertin, au XIIIe siècle[1].

(Communication de M. Deschamps-de-Pas, correspondant, à Saint-Omer.)

PREMIÈRE CHARTE (mai 1243[2].)

« Balduinus de Aria, dominus de Helchinio, approbat et ratificat venditionem, quam Hugo de Fontanis et Maria, uxor ejus, faciunt Ecclesiæ Sancti Bertini, de tota terra et mansione quam ipsi habent apud Helchinium, cum tribus mensuris terræ jacentibus apud Vallem Auberti.

« Universis presentem paginam inspecturis vel audituris, Bal-

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 339. — Cette charte et celle qui suit fournissent un exemple remarquable des nombreuses formalités qui étaient nécessaires, dans certaines provinces, pour valider la vente d'un immeuble ou d'un droit immobilier. C'est à ce titre surtout que ces textes méritaient d'être publiés dans le *Bulletin*. (*Note du rapporteur.*)

[2] Transcrite, *Collection Moreau*, t. CLXI, f° 39.

Digitized by Google

dewinus de Aria, miles, dominus de Helchinio, salutem in Domino. Notum facimus quod Hugo de Fontanis, homo noster, et Maria, uxor ejus, in presentia nostra constituti, a nobis humiliter petierunt quod nos eorumdem inopie succurrere dignaremur, et consentiremus quod ipsi vendere possent Ecclesie Sancti Bertini totam terram et mansionem quam ipsi de nobis in feodum tenebant apud Helchinium, juxta mansionem Ecclesie Sancti Bertini in dicto loco sitam, cum tribus mensuris terre jacentibus apud Vallem Auberti, prope terram Sancti Bertini; quas tres mensuras terre similiter de nobis in feodum tenebant. Nos autem volentes ab eis causam propter quam dictas terras vendere volebant, responderunt quod causa paupertatis et necessitatis, tali videlicet quod necesse habebant eas vendere vel alium contractum facere de quo majus damnum incurrerent, propter onera debitorum suorum gravium in quibus creditoribus suis tenebantur astricti. Nos autem petitionem eorum exaudientes, homines nostros sub fidelitate nobis debita conjuravimus ut nobis dicerent quomodo dicti Hugo et Maria, uxor ejus, de dictis terris ad opus dicte Ecclesie Sancti Bertini se et heredes suos possent legitime exheredare. Qui responderunt, quod causa necessitatis et paupertatis possent vendere terras predictas et se et heredes suos legitime exheredare. Hoc facto, interrogavimus si aliqui hominum nostrorum cognoscerent paupertatem et necessitatem Hugonis et Marie, uxoris ejus, quam pretendebant esse veram. Tunc Gyraudus de Presterfaim, Winemerus de Fontaines, Johannes de Mauroi, Johannes de Fontaines, Johannes de Masinghem, Baldewinus Vavasor, Baldewinus de Eweis, Gilebertus filius dicti Baldewini, Baldewinus Rufus de Atrio, homines nostri, pares dicti Hugonis, conjurati a nobis modo predicto, dixerunt coram nobis quod dictos Hugonem et Mariam, ejus uxorem, tali necessitate et paupertate sciebant esse oppressos quod dictam venditionem eos oporteret facere vel pejorem. Nos vero cognitis predictis, homines nostros submonuimus conjurando quod dicerent utrum dicti Hugo et Maria, ejus uxor, secundum ea que premissa sunt et proposita possent dictas terras legitime Ecclesie memorate pro se et heredibus suis vendere, et dictam Ecclesiam heredare de eadem, se et heredes suos inde exheredando. Qui coram nobis in plena curia nostra secundum legem patrie judicaverunt quod dictam venditionem poterant legitime facere, secundum ea que superius sunt expressa. Et post omnia predicta,
Digitized by Google

in presentia nostra et hominum nostrorum, dicti Hugo et Maria, ejus uxor, dictas terras Ecclesie predicte vendiderunt, et eas in manus nostras resignaverunt et werpiverunt ad opus Ecclesie antedicte. Quam venditionem Johannes, filius dicti Hugonis primogenitus, et Willelmus, filius ejusdem Hugonis secundus, concesserunt et predicta werpiverunt auctoritate ydoneorum advocatorum Gyraudi de Presterfaim, et Winemeri de Fontanis sibi ad hoc specialiter deputatorum, renuntiando omni juri quod eis competebat vel competere poterat tanquam heredibus in predictiss Preterea dictus Hugo obligavit nobis et successoribus nostris omnia que a nobis tenet in feodum, promittens quod predictos filios suos, cum ad legitimam etatem pervenerint, videlicet Johannem et Willelmum, dicte venditioni faciet consentire, et predictas terras secundum legem patrie werpire. Et ad petitionem sepedicti Hugonis, obligamus nos et successores nostros, et plegios nos constituimus erga Ecclesiam Beati Bertini, quod nos Johannem et Willelmum liberos sepedicti Hugonis, dicte venditioni consentire, et dictas terras werpire faciemus, si dictus Hugo non fecerit sicut promisit et superius est expressum. Post dictas vero resignationes et werpitiones, conjuravimus homines nostros ut nobis dicerent utrum dicte venditio, resignatio, werpitio, ita legitime facte essent quod dicti Hugo et Maria, ejus uxor, et eorum heredes nichil juris in dictis terris possint de cetero reclamare. Qui conjurati in plena curia nostra judicaverunt predictas venditionem, resignationem, et werpitionem ita legitime esse factas quod dicti Hugó et Maria, ejus uxor, eorumque heredes nichil juris habent vel habere possunt de cetero in predictis terris nec ad eas poterunt aliquatenus revenire. Deinde conjuravimus homines nostros sub debito fidelitatis utrum Ecclesiam Sancti Bertini secundum antedicta possemus de dictis terris legitime investire. Et ipsi, sic conjurati, judicaverunt quod possemus eam de dictis terris legitime investire. Nos itaque hiis plenius consideratis et intellectis, pro salute anime nostre, Ecclesiam memoratam investivimus de terris supradictis, concedentes Ecclesie sepedicte, in puram eleemosinam dictas terras quitas et liberas ab omni servitio, exactione et consuetudine in perpetuum quiete et pacifice possidendas. Ad ultimum conjuravimus eosdem homines nostros sub fidelitate nobis debita utrum Ecclesia predicta dictas terras legitime haberet, et de eis esset a nobis legitime investita. Qui con-

Digitized by Google

jurati sub forma predicta per judicium dixerunt quod eas haberet legitime, et investita esset legitime de terris memoratis. Et sciendum est quod dicti Hugo et Maria, ejus uxor, fide interposita, creantaverunt spontanea volontate quod dictam Ecclesiam nec per se nec per alium ratione dotis vel donationis propter nuptias seu occasione qualibet aliquatenus molestabunt : quod si contra venirent in aliquo, petierunt a nobis dicti Hugo et Maria quod nos et successores nostri, tanquam domini terre illius, ipsos et eorum heredes cogeremus per captionem omnium bonorum suorum et corporum propriorum detentionem ad penitus desistendum et ad dampna restituenda que propter hoc dicta Ecclesia sustineret. Quod dicte Ecclesie nomine garandie promittimus quotiens requisiti fuerimus nos facturos, et dictas terras contra omnes, tanquam domini illius terre, dicte Ecclesie garandizare. Insuper sciendum est quod in concambium dotis que dicte Marie uxori dicti Hugonis in terris competebat venditis, assignate sunt decem mensure terre jacentes in Valle Auberti, juxta tres mensuras terre quas dicti Hugo et Maria dicte Ecclesie vendiderunt. Facta autem sunt hec anno incarnationis Dominice millesimo ducentesimo quadragesimo tertio, mense maio, coram hiis testibus, Gyraudo de Presterfaim, Winemero de Fontaines, Johanne de Mauroi, Johanne de Fontaines, Johanne de Masinghem, Baldewino Vavasore, Baldewino de Eweis, Gileberto, filio dicti Baldewini, Baldewino Rufo de Atrio, paribus dicti Hugonis, Symone Tortel, majore, Johanne de Aria, Aloldo Erembaut, Johanne Goudewin, Michaele de Porta, Baldewino Vetere, majore, scabinis de Helchin. In cujus rei testimonium presentem cartam sigilli nostri munimine roboravimus. »

Scellé du scel de Baudoin d'Aire, représentant un cavalier galopant à droite, tenant à la main droite son épée nue, et ayant suspendu à son cou un écu échiqueté, qui porte pour légende SIGILLVM BALDVINI DAIRE.

DEUXIÈME CHARTE (juin 1249).

« Arnoldus de Chison ratificat venditionem decimæ de Cokelare factam ecclesiæ Sancti Bertini a Waltero de Cokelare milite et Aelide ejus uxore.

« Ego Arnoldus, dominus de Chison, miles, notum facio universis presentibus et futuris quod dominus Walterus de Cokelare, miles,

Digitized by Google

homo meus, et Aelidis, ejus uxor, in plena curia mea coram me et hominibus meis constituti, humiliter supplicaverunt quod eis licentiam tribuerem et consensum meum apponerem quod ipsi possent vendere legitime Ecclesie Sancti Bertini duas partes totius decime magnorum angulorum sive magnorum conductuum parrochie de Cokelare in qua dicta Ecclesia jus optinet patronatus; quorum angulorum sive conductuum una decima vocatur Wadinghem, altera Sutdorp et tertia Westbeke: item duas partes parve decime in Sutdorp in eadem parrochia; quas decimas sive quas duas partes decimarum dictus Walterus a me tenebat in feodum. Requisiti vero predicti Walterus, miles, et Aelidis, uxor ejus, quare predicta vendere volebant, responderunt quod causa evidentis utilitatis sue ac etiam salutis animarum suarum, et causa necessitatis. Moniti autem et requisiti a me quod dictas causas exponerent, responderunt quod emerant a domino Willelmo de Avelinghem, milite, possessiones et redditus perpetuos et quedam alia sibi et heredibus suis utiliora quam essent decime supradicte, et saniori conscientia possessibilia et possidenda; et ob hoc necesse habebant hunc contractum facere vel pejorem. Ego vero, hiis auditis, conjuravi homines meos sub fidelitate quam michi debebant, quod michi dicerent et judicarent si, propter dictas causas, dictas decimas seu partes decimarum legitime vendere possent Ecclesie supra dicte, et si ego consentire possem legitime quod, propter dictas causas, dicte decime venderentur. Qui conjurati a me responderunt quod, propter causas predictas, possent dicti Walterus et Aelidis dictas decimas sive partes decimarum legitime vendere, et ego consensum meum possem legitime apponere. Requisiti etiam a me homines mei si causas quas predicti Walterus et Aelidis pretendebant, cognoscerent esse veras, responderunt conjurati a me quod ipsas sciebant esse veras, notorias et manifestas. Ego vero utilitatem dictorum Walteri et Aelidis desiderans, et conscientie et saluti animarum ipsorum consulere affectans, consensum meum apposui ut dicte decime sive partes decimarum predicte Ecclesie legitime venderentur. Tunc predictus Walterus et Aelidis venditione facta et firmata, ad quod pro qualibet libra valoris dictarum decimarum seu partium decimarum haberent duodecim libras, per consilium et judicium hominum meorum resignaverunt et werpiverunt dictas decimas seu partes decimarum in manus meas ad opus Ecclesie

Digitized by Google

memorate, se et heredes suos de dictis decimis seu partibus decimarum exheredando et Ecclesiam heredando, promittentes etiam fide interposita et prestito juramento quod in predictis nichil in posterum reclamarent. Quo facto conjuravi et requisivi homines meos si predicti Walterus et Aelidis ita essent exheredati et heredes eorum de decimis supradictis seu partibus decimarum quod in ipsis nichil juris possent in posterum reclamare, et si ego possem predictam Ecclesiam per premissa de dictis decimis legitime investire et heredare ita quod eas deberet perpetuo legitime possidere. Responderunt et judicaverunt predictos Walterum et Aelidis de premissis ita exheredatos et heredes eorum quod in ipsis nichil juris possent in posterum reclamare, et me posse et debere predictam Ecclesiam de predictis investire et heredare, ita quod ea deberet perpetuo pacifice possidere. Ego vero, pro salute anime mee et animarum antecessorum meorum, dictam Ecclesiam investivi et heredavi de decimis supradictis; concedens ipsi Ecclesie in puram eleemosinam dictas decimas seu partes decimarum quitas et liberas ab omni servitio, exactione et consuetudine in perpetuum libere et pacifice possidendas. Dictus vero Walterus assignavit predicte Aelidi, uxori sue, ac etiam domine Agneti, matri sue, in excambio competentem dotem, pro dote que ipsis competere posset in decimis predictis, super possessiones et redditus et alia que emit a domino Willelmo de Avelinghem, milite supradicto. Que etiam mater et uxor recognoverunt excambium competens sibi factum esse in bonis predictis et bene contentas esse assignamento sibi facto, et juramento voluntarie prestito et fide interposita promiserunt quod in dictis decimis numquam aliquid reclamabunt ratione dotis vel donationis propter nuptias vel alia de causa. Renunciaverunt etiam predicti Walterus et Aelidis, uxor ejus, pro se et heredibus suis, omni juri ecclesiastico et civili quod pro ipsis vel heredibus suis posset facere in hac parte, et omni exceptioni que vel excogitata est, vel excogitari posset in posterum, et cedere in dampnum dicte Ecclesie et commodum suum vel heredum suorum super isto contractu. Promiserunt etiam fide prestita et interposito juramento quod dictas decimas quitas et liberas garandizabunt et liberabunt dicte Ecclesie contra quoscumque, et ab omni relevio et dote seu donatione propter nuptias liberam et immunem tenebunt Ecclesiam supradictam, et in hiis et in omnibus aliis que aliquo modo quacumque de causa peti

Digitized by Google

possent in dictis decimis a quibuscumque tenentur ipsi et heredes eorum dictam Ecclesiam conservare indempnem, nullo eis servitio dando nec ab ipsis exigendo pro hiis faciendis. Recognoverunt etiam de totali pretio dictarum decimarum a dicta Ecclesia sibi esse plenarie satisfactum. Item promiserunt fide prestita et sub pena quingentarum librarum currentis monete quod cum heres eorum ad etatem legitimam pervenerit, ipsum talem habebunt quod predicto contractui suum prebebit assensum. Et omnibus supradictis et in hac carta contentis interfuit et consensum suum adhibuit Daniel, frater primogenitus dicti Walteri. Ego etiam promisi pro me et heredibus meis quod nos et ipsi dictas decimas contra quoscumque dicte Ecclesie, tanquam domini, garandizabimus quociens requisiti fuerimus ab Ecclesia predicta sine custu nostro. Hiis igitur sic peractis et in scriptis redactis, quesivimus ab hominibus nostris si sufficienter cautum esset Ecclesie memorate. Qui responderunt quod circa predictum contractum legitime erat pro cessum qualitercumque presens scriptura loquatur vel intelligatur; et per ea que circa ipsum contractum facta sunt, quamvis non essent ad plenum expressa, ita debere predictum Ecclesiam esse tutam quod nec ego, nec successores mei, nec persone superius nominate, vel successores earum seu aliqui alii, in dictis decimis possemus de cetero contra dictam Ecclesiam secundum legem juris aliquid vendicare. In quorum omnium testimonium, Ego et supradictus Walterus, presentibus litteris appendimus sigilla nostra. Predicte vero uxor et mater ipsius Walteri ac etiam frater ejus, quia sigilla propria non haberent, usi sunt sigillis abbatis et conventus de Oudenborgh[1], coram quibus predicta omnia recognoverunt. Datum anno Domini millesimo ducentesimo quadragesimo nono, mense junio. »

Scellé, 1° du scel d'Arnoul de Chison, représentant un cavalier galopant à droite, l'épée au poing, et au bras gauche son écu chargé de ses armes, qui sont : bandé de........ à six pièces. Le caparaçon du cheval est armoyé de même. Légende ✝ S. ARNVLPHI DOMINI DE CISONIO. Le contre-scel porte l'écusson aux armes d'Arnould, avec cette légende : CLAVIS SIGILLI.

2° Du scel de Gautier de Cokelare, ayant la légende ✝ SIGILL.

[1] Il importe de remarquer cette circonstance, qui se représente encore assez fréquemment, d'individus qui n'ont pas de scel propre, et qui empruntent celui d'un témoin de l'acte. (*Note de M. Deschamps-de-Pas.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

...ranc...

Summe trinitatis ma... ...mitibz ...
cionis alternat, hinc s... ...
dit creaturam, humana... sapiencia ...
plaustiqz serpentis a... ...
suam pena deleuit ... reseruatis

Lithophotographié par Lemercier.

LETTRE INITIALE DE L... PRÈS MANTES

GALTERI DE COCLERS, autour d'un écusson portant trois besants posés deux et un.

Les autres sceaux manquent.

III.

Charte de fondation du couvent des Célestins de Limay, près Mantes, par Charles V, en 1376.

(Communiquée par M. Moutié, correspondant, à Rambouillet, et accompagnée d'un dessin *fac-simile* de la lettre initiale de cette charte, qui indique les relations entre les trois fleurs de lis de l'écu de France et le mystère de la sainte Trinité; d'après une photographie communiquée par M. le duc de Luynes [1].)

« La charte de fondation du monastère de la Sainte-Trinité de Limay, ordre des Célestins, dont j'ai l'honneur de transmettre une copie au comité historique, me semble devoir fixer son attention sous le triple rapport de l'iconographie historique, de l'iconographie religieuse et de l'histoire du blason de l'écu de France. En effet, le K initial du nom de Charles V (*Karolus*) représente, je le crois du moins, le portrait ressemblant de ce roi, agenouillé et offrant l'acte de fondation du monastère à quatre Célestins, aussi agenouillés. Au-dessus des religieux est la *Trinité divine,* figurée, comme il arrive fréquemment au XIV[e] siècle, par le Père tenant le Christ en croix, et le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, sur son épaule. Au-dessus de la tête du roi est l'écu de France, surmonté de la couronne royale, que supportent deux anges, qui furent dans la suite le *support* ordinaire du blason royal de France. Suivant les termes mêmes de la charte, les trois fleurs de lis d'or, posées deux et une, qui figurent sur l'écu d'azur, sont l'emblème mystique de la sainte Trinité. De même que la puissance, la sagesse et la bonté sont les attributs des trois personnes de la sainte Trinité, du Père, du Verbe et du Saint-Esprit, ainsi les trois fleurs de lis de l'écu de France expriment la puissance des armes, la science des lettres et la clé-

[1] Voir planche I[re].

Digitized by Google

mence des princes; et partant, la majesté du roi de France n'est qu'un reflet de la majesté divine.

« La charte de Limay est donc un monument authentique et contemporain, qui vient donner une nouvelle preuve à ce fait, déjà bien établi, que, sous le règne de Charles V, le nombre des fleurs de lis de l'écu de France était définitivement fixé à trois; et, de plus, elle nous apprend la cause mystique de cette réduction.

« Relativement à la question des trois fleurs de lis, posées deux et une sur l'écu royal, nous croyons devoir annoncer que nous les avons trouvées ainsi disposées sur plusieurs exemplaires du sceau du bailliage royal de Gisors, dès l'an 1282, à des chartes du fonds des Vaux-de-Cernay dont nous nous occupons en ce moment. Jusqu'alors, à notre connaissance du moins, c'était à l'année 1285 qu'on faisait remonter l'emploi des trois fleurs de lis. Le sceau de la châtellenie de Mantes porte également trois fleurs de lis; mais celui dont nous parlons est à une charte de Limay de l'an 1374, et n'est pas antérieur au règne de Charles V.

« Il est de notre devoir de dire que c'est à la généreuse intervention de M. le duc de Luynes que nous sommes redevable de la photographie que nous offrons au comité. C'est aussi M. le duc de Luynes qui a bien voulu copier lui-même l'acte de fondation dans son entier; c'est sa leçon, collationnée avec soin par M. Lucien Merlet, que nous avons transcrite en nous efforçant d'éclaircir, par la ponctuation, les interminables phrases dont les chartes de Charles V nous fournissent de si nombreux exemples.

« Quant à la reproduction de la lettre initiale, nous ferons observer que, sur l'original, toutes les figures et les mains des personnages sont légèrement teintées de rose et les chevelures de brun clair. Le corps de l'écriture offre un beau spécimen de la calligraphie du XIVe siècle, mais l'encre en a singulièrement jauni. »

A. Moutié.

Extrait du Rapport de M. J. Desnoyers, sur ce document, à la séance du comité historique du 19 mai 1856.

..... En signalant à l'attention du comité la communication intéressante de M. Moutié et le nouvel acte de générosité éclairée

de M. le duc de Luynes, je me bornerai à ajouter quelques réflexions qui pourront compléter celles qui précèdent. J'indiquerai d'abord que cette charte de la fondation du couvent des Célestins de la Sainte-Trinité de Limay a déjà été mentionnée plusieurs fois, et précisément au sujet du nombre des fleurs de lis dans l'écu des rois de France; qu'elle a même été publiée dans l'ouvrage d'Antoine Becquet, intitulé : *Gallicanæ Cœlestinorum congregationis ordinis S. B. monasteriorum fundationes*. Paris, 1719, in-4°, p. 24 à 27 [1].

Néanmoins cette première édition d'un document vraiment remarquable par la singularité de sa rédaction et par le portrait qui y est joint est tellement incorrecte, que je n'hésite pas à proposer au comité de le publier de nouveau. En effet, ayant collationné moi-même avec le texte déjà imprimé, non-seulement la copie faite dans les archives de la préfecture de Versailles par les soins de M. le duc de Luynes, avec la coopération de M. Moutié et de M. Merlet, archiviste de Chartres, mais encore la charte originale, dont j'ai dû la communication à l'obligeance de M. Moutié, ce n'est pas sans une très-grande surprise que j'ai pu constater, entre l'original et le texte imprimé, le nombre de deux cent vingt-quatre variantes. Je ne doute pas, cependant, que la charte des archives de Versailles n'ait servi à la première édition, puisqu'elle est évidemment l'original, ou une première copie faite en 1379 sur l'acte original déposé à la chambre des Comptes, et qu'elle provient du couvent même de Limay, où Ant. Becquet dit qu'était conservée celle qu'il publia il y a un siècle et demi.

La plus grande partie de ces variantes prouve la légèreté avec laquelle avait été faite la copie de la charte imprimée dans l'ouvrage de Becquet. L'orthographe du texte original y avait été complétement modifiée : les *k* sont changés en *c*; les *e* en *æ*, les *c* en *s* ou en *t*, les *i* en *y*, et *vice versa*. On y trouve des altérations bien plus graves, telles que des membres de phrases omis et des mots si mal lus que le sens en est notablement changé. Dans l'édition nouvelle, dont j'ai l'honneur de proposer l'insertion au Bulletin, il n'y a d'autres changements à l'original que la ponc-

[1] Voici en quels termes A. Becquet indique cette charte et la fondation du couvent : *Monasterium SS. Trinitatis juxta Medantam in diœcesi Rotomagensi... ad Limagium pagum inter rupes et lapidicinas quæ S. Albini vocantur... Carolus V, Galliæ rex, pro* XII *Cœlestinis fundavit a. Chr. 1376 mense februario, cujus fundationis chartam propter singularem ejus formam, præstat in totum exscribere.*

Digitized by Google

tuation et quelques alinéa, destinés à en rendre la lecture plus facile.

Le texte de cette charte présente ce style pompeux, prétentieux, diffus, et souvent obscur qu'on trouve dans le texte et surtout dans le préambule de la plupart des chartes du roi Charles V, et qui était l'un des caractères de la littérature française à son époque. C'est surtout dans l'exposé des rapports mystiques du nombre des trois fleurs de lis de l'écusson royal de France, avec les trois vertus théologales, les trois principales vertus de la royauté, les trois personnes de la Trinité divine et les trois attributs essentiels (puissance, sagesse et bonté), qu'on remarque le plus de subtilités de pensées et d'images.

C'est ce même rapport qui est indiqué dans le dessin de la lettre initiale du premier mot de la charte, *Karolus*. Le roi Charles V (car on voit là évidemment son portrait), figuré dans la barre verticale du K, est agenouillé, présentant l'acte de fondation du couvent à quatre religieux célestins, agenouillés aussi et revêtus du costume de l'ordre. Le vêtement du roi paraît être un manteau à collet, auquel on dirait que le calligraphe n'a pas osé donner une ressemblance plus complète avec l'habit de l'ordre. Au-dessus des religieux, dans la ligne courbe de la lettre, est représentée la sainte Trinité, sous l'un des emblèmes les plus fréquents au XIVe siècle, c'est-à-dire, le Père éternel tenant entre ses jambes le Christ crucifié, et accompagné, au-dessus de son épaule droite, du Saint-Esprit sous forme d'une colombe.

Cette figure est ici d'autant plus à sa place, que le couvent de Limay, suivant les termes de la charte, était sous l'invocation de la Sainte-Trinité; aussi le mystère fut-il figuré à très-peu près de la même façon sur le contre-sceau du prieur de ce couvent. Le dessin en a été conservé sur un petit cachet en cuivre, trouvé, en 1852, dans les fouilles de la Seine, près du pont Saint-Michel, et recueilli par M. Forgeais, secrétaire de la société de sphragistique, qui a bien voulu m'en communiquer une empreinte. La seule différence entre les deux représentations du mystère est que, dans le contre-sceau, la colombe, figure de l'Esprit-Saint, semble sortir de la bouche du Père, au-dessus de la tête du Christ. On y lit cette légende circulaire, en caractères gothiques du XIVe ou du XVe siècle :

Digitized by Google

Qtra . S. prioris . celestinorũ. medõte.
(*Contra-sigillum prioris Celestinorum Medonte.*)

On n'y voit pas, toutefois, et l'on ne doit pas y voir, comme dans la lettre initiale de la charte, l'écusson aux trois fleurs de lis, surmonté de la couronne royale et supporté par deux anges, forme la plus habituelle du support de l'écu de France à cette époque.

La conclusion tirée par M. Moutié que, dès le règne de Charles V, le nombre des fleurs de lis était ainsi réduit à trois, est incontestable; on a même des exemples plus anciens de cet usage, et M. Moutié en signale lui-même l'existence dans les archives du département de Seine-et-Oise sur plusieurs empreintes du sceau du bailliage de Gisors, appendues à des chartes de l'abbaye des Vaux-de-Cernay, qui remontent jusqu'à l'année 1282.

Après avoir généralement attribué au règne de Charles VI l'origine de cette réduction, on avait reconnu que le contre-sceau des régents du royaume en 1285, pendant la guerre de Philippe le Hardi en Aragon, en était l'exemple le plus ancien et le plus authentique. Ce sceau a été figuré plusieurs fois, et cité plus souvent encore par le Père Anselme, par Mabillon, par les bénédictins, auteurs de la *Nouvelle diplomatique;* par M. N. de Wailly, dans son excellent *Manuel de diplomatique*, etc. Il a été reproduit par M. C. Lenormant dans le *Trésor de numismatique* (Grands feudataires de la couronne, pl. XXXII); mais déjà sur un sceau de la province de Vermandois, figuré aussi dans le même recueil et appendu à une charte de 1283, l'écusson principal est semé de six fleurs de lis, tandis que sur le contre-sceau elles sont réduites à trois. Plus anciennement encore, on trouve des preuves de cette réduction : M. Leber possédait une charte de l'abbaye de Savigny, en Normandie, constatant une concession faite, en 1212, par Geoffroi et Raoul de Montfort, et à laquelle tient un sceau en cire verte où figurent trois fleurs de lis seulement[1]. C'est, jusqu'ici, le plus ancien témoignage connu.

Il faudrait cependant bien se garder de conclure des exemples de cette réduction, qu'on pourrait multiplier, non-seulement sur les sceaux, particulièrement de châtellenies et de bailliages, mais sur

[1] Rey, *Histoire des insignes, du drapeau et des couleurs de la monarchie française*, t. II, p. 123.

Digitized by Google

des monnaies, sur des bijoux, sur des dessins de manuscrits, etc, qu'elle fût, dès le XIIIe et le XIVe siècle, généralement et exclusivement adoptée par la couronne et par la chancellerie de France; on voit au contraire se prolonger, presque jusque sous François Ier, dans les sceaux, l'emploi des fleurs de lis sans nombre, simultanément avec celui des trois fleurs de lis. C'est surtout au contre-scel que ce dernier usage était le plus généralement borné, même sous les règnes de Charles VI et de Charles VII.

Quant au symbole mystique de la sainte Trinité, avec cette réduction, considérée comme un hommage et un acte de foi, on en trouve des indices antérieurs à la charte de Limay. Guillaume Durantis, Raoul de Presles, Godefroi de Paris et d'autres écrivains antérieurs au XVe siècle y ont fait l'allusion la plus positive, et leurs témoignages ont déjà été cités dans la plupart des dissertations sur ce sujet, et particulièrement dans celle de M. de Foncemagne sur l'*Origine des armoiries* [1].

Le témoignage de Godefroi de Paris, qui remonte au commencement du XIVe siècle, est tellement précis et prouve si bien à la fois l'usage déjà habituel des trois fleurs de lis et l'allusion symbolique au mystère, qu'on peut le rappeler ici textuellement [2].

XI.

Rois, la flour de lis esmerée
Blanche est comme la noif négée;
. . . .
En ton escu de parement
Trible a flour de lis enarmée;
C'est de la foi le sacrement,
Une en déité simplement,
Et en personnes est triblée.

XII.

Rois, tele est la fourme fournée
De l'escu, qu'elle est trianglée.
Et par ceti disposement
T'est-il la Trinité notée
Et la teue foi baptisée
Dont tu es enoint dignement.
. . . .

[1] *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. XX (éd. in-4°), p. 592. — Leber, *Coll. de dissert. relat. à l'Hist. de France*, t. XIII, p. 194.

[2] Le *Dit des alliés*, publié par M. P. Pâris dans l'Annuaire de la Société de l'histoire de France, a. 1837, p. 157-171.

Digitized by Google

En résumé, quoique le document communiqué par M. Moutié soit plus connu et quoique les conclusions qu'on peut en tirer soient peut-être moins neuves qu'il ne le supposait, cependant ce correspondant zélé et consciencieux a donné une nouvelle preuve de son dévouement éclairé aux recherches historiques et archéologiques en l'adressant au comité, et j'ai l'honneur d'en proposer l'impression dans le Bulletin. »

« LITTERÆ PRIMÆ FUNDATIONIS MONASTERII CŒLESTINORUM DE LIMAYO, PROPE MEDUNTAM, ANNO 1376, MENSE FEBRUARII.

« Karolus, Dei gracia Francorum rex : ad perpetuam rei memoriam.

« Summe Trinitatis majestas, cujus ineffabilis altitudo prudencie nullis terminata limitibus, recti censura judicii celestia disponit pariter et terrena, rerumque et temporum vicissitudines non sine dispensatione certe racionis alternat. Hinc, secundum ordinatissimam disposicionem, ipse Deus unum universorum principium sua omnipotenti virtute simul ab inicio temporis utramque, videlicet angelicam et mundanam, de nichilo condidit creaturam humanam, quasi communem ex spiritu et corpore. Deinde, constituens in sapiencia, perfectissime disposuit cuncta, fecit et formavit valde bona. Sed dum angeli per se facti sunt mali prothoplaustique (*sic*), serpentis antiqui fallaci suggestione peccarunt, juxta demeritorum gradum animadversionis divine senserunt jacturam : hinc omnes Ade primitivos successores, quorum caro corruperat viam suam, pena delevit cathaclismi, Noe justo cum paucis ejus future generacionis reservatis. Hinc justo sed occulto Dei judicio, peccatis ut creditur exigentibus, gentes et nationes, principatus et regna, reges et principes per successiones temporum sua premature transtulit, ymo verius exterminavit iniquitas, quorum periodum, si in via Dei ambulassent, eterni providentia Regis evo longiori continuari permisisset. Quem ymo et populus Israël, quem Dominus Sabbaoth in peculiarem pre ceteris elegerat et aliis pretulerat donis gracie specialis, propter legis transgressionem et multitudinem scelerum derelictus a Domino ex propria culpa, submissus perpetue servituti, per universum orbem dispersus est in opprobrium et derisum. Proinde, ubi venit temporis plenitudo, quo florentissimum Romanorum imperium, Octaviano

Digitized by Google

regnante, ceteris pacifice dominabatur nacionibus, licet postea bellis desolatum intestinis, in semetipso marcescens et contabescens pro facinoribus commissis, a Romanis ad Grecos, demum a Grecis ad Francorum principes in persona magnifici Karoli, nutu divino, translatum sit, excelsus Dei filius Jhesus Xristus missus a tota Trinitate, de sinu Patris ad yma mundi descendere dignatus est, fabricante Spiritu sancto incomprehensibili ministerio caro factus, in ara crucis pro nobis peccatoribus immolatus, mortem subiens temporalem ut celestem ruinam et hominem lapsum, de morte triumphans repararet, ac eterne vite resurgendo nos participes efficeret et consortes angelorum. Ex cujus sanctissimo latere militis lancea perforato verus sanguis redemptionis et aqua regenerationis profluxit, ut ex eis formaretur unica et immaculata virgo, sancta mater ecclesia, conjux Xristi, in cujus fide, recta sub invocatione personarum Trinitatis, sacro loti baptismate a lapsu peccaminum, per veram penitenciam reparati, per pias et bonas operationes maxime Deo placentes ad eternam merentur beatitudinem pervenire. Hanc profecto catholicam ecclesiam celestis magnitudo consilii sic firmissimo stabilivit fundamento, quod est Xristus; sic per cuncta mundi climata voluit publicari, ut ubique diffusa et aucta mirifice, tanquam ultimum et sempiternum testamentum, in evum sua propria stabilitate permansura duraret.

« Et quamvis vetus Oriens, intra se populorum furore collisus, inconsutilem et indiscissam Domini tunicam, videlicet matrem ecclesiam fide Trinitatis in unitate desuper contextam per totum, adeo minutatim per frusta decerpserit ut ipsius unitatem a se suis relegarit discidiis; in Occidente tamen, orta lux fidei eclipsim non patitur, sed in sui sinceritate remanet incorrupta. Illic obruta sulcis frumenta in lolium degenerant; hic cespite terra fecundo centeno fructu refert dominici seminis puritatem. Illic, terre vastitas spinas et tribulos germinat; hic, agri pulcritudo lilia parturit convallium; lilla quidem signum regni Francie in quo florent flores quasi lilium, ymo flores lilii non tantum duo, sed tres, ut in se tipum gererent Trinitatis; ut, sicut Pater, Verbum et Spiritus, hii tres unum sunt; sic tres flores unum signum misterialiter prefigurant; et sicut sol divinitatis celo residens empireo illuminat omnem mundum, sic tres flores aurei supra celestem sive azureum situati colorem, in omnem terram enitescunt

Digitized by Google

pulcrius et lumine prefulgent clariore. Et ut signo signatum proprie respondeat tribus, videlicet potencie, sapiencie et benignitati, que sancte Trinitatis attribuuntur personis, armorum potencia, sciencia literarum et principum clementia ternario liliorum elegantissime correspondent, in quibus tribus regnum Francie a longis retro temporibus pre regnis ceteris floruisse et hactenus claruisse dignoscitur ac per hoc in se tenuisse vestigia Trinitatis. Hec est regis excellencia et dignitas, in quo tanta manifestatur individue trinitatis complacencia ut in ipso sui ipsius effigiem dignata sit collocare, ac per hoc ipsum regnum nullius terreni principis subjectum imperio et sue protectionis suscepisse tutelam et velut suum propicium et precipuum adoptasse videatur.

« Hec misticorum nobilitas liliorum, a quibus dulcedinis fluunt aromata que colligit Jhesus Xristus, de quibus ait in canticis alma mater ecclesia, sponsa Xristi: dilectus meus michi et ego illi qui pascitur inter lilia. Que quidem a sue fidei primordio nullis heresium vepribus suffocata; nullis scismatum agitata, seu evulsa turbinibus; sana non infirma, integra non divisa, in recte et vere fidei soliditate radicata incommutabiliter permansit, et, Deo propicio, permanebit in futurum. Hec est, inquam, orthodoxe fidei constans institucio, per predicacionem beatissimi ariopagite Dyonisii, Gallorum apostoli, precipui protectoris et peculiaris patroni Francorum, ac sociorum ejus seminata, qui suo glorioso martirio consummato Parisius, gallicanam plantaverunt et radicarunt ecclesiam, et ipsam urbem Xristo Domino consecrarunt, et sublimarunt in tantum ut merito caput regni et fidei speculum sit effecta. Hanc siquidem gloriosam et beatissimam Trinitatem reges Francorum predecessores nostri, quorum anime eterna jocunditate letentur, in humilitate spiritus et animi puritate devotissime confitentes, et corde suis temporibus venerantes perfecto; ad ipsius et sancti sui nominis exaltationem, ut fidei et ecclesie predictarum verissimi professores et zelatores fervidi, totis ad celestia intendentes affectibus, ecclesias, monasteria, conventus, collegia et alia pia loca plurima, ea munificenciis et possessionibus dotantes amplissimis, construxerunt.

« Que et alia prescripta, necnon exhibita circa nos et regnum nostrum immensa divine largicionis beneficia, per que vite suffragium consequuntur et salutis, per que regimur et regnamus, per que regni nostri principium melior fortuna secuta est, per

Digitized by Google

que eciam omnem statum ipsius regni inter hostiles gladios hucusque conservatum credimus, et temporibus affuturis confidimus in sublime provectum jugiter et feliciter prosperari. Nos meditatione sedula et viva mentis acie recensentes, attendentes insuper humane condicionem fragilitatis ad malum sic proclivem ut eciam sepcies in die cadat justus; incertumque vite terminum qui preteriri non potest, omnibus equaliter indictum hominibus, ac mortis commune, quod etatem non respicit nec qualitatem excipit personarum; et tremendum Dei judicium, in quo quilibet, de commisso sibi talento usque ad novissimum quadrantem redditurus est racionem, operose sollicitudinis studio querimus et quesita instante et cura vigili prosequimur remedia per que nostrorum remissionem obtinere peccaminum et dicte possimus complacere Trinitati.

« Ut autem hujusmodi remedia et aliud divine gracie premium, quod merita nostra non exigunt, aliorum patrocinio consequi mereamur, laudabilia dictorum predecessorum vestigia insequi cupientes, pro nostre ac conjugis et sobolis ac ipsorum predecessorum et progenitorum necnon successorum nostrorum et aliorum fidelium animarum remedio et salute, ad laudem, honorem et gloriam dicte sanctissime et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti, in capella beate Xristine virginis et martiris situata in loco qui dicitur Carreria beati Albini de Limayo, prope Meduntam, Rhotomagensis diocesis, quoddam perpetuum collegium ac conventum duodecim fratrum religiosorum seu monachorum exemptorum ordinis beati Petri Celestini, tanquam membrum monasterii Sancti Spiritus prope Sulmonam, Valvensii diocesis, qui ut novella plantacio in ortum sancte matris ecclesie noviter radicata zelo religionis, vite et conversationis mundicia universis sanctimonie circumfundant, ut speramus, odorem, instituimus et fundamus. Ad cujus collegii et conventus dotacionem, et ut fratres inibi sub observancia regulari prefate summe Trinitati perpetuum exhibeant famulatum, ac assiduis et supplicibus intercessionibus apud Deum insistant ut hic sua nos pietate dirigat per suorum semitas mandatorum, et post diem extremum salvationis locum jubeat nobis misericorditer indulgeri, annuos trecentarum librarum parisiensium redditus in nostris aliis litteris, super hoc confectis et conficiendis, et per illas specifice declaramus et plenius declarandos ex nunc auctoritate nostra

Digitized by Google

regia, de certa sciencia et speciali gracia, tenore presentium deputamus et assignamus; ipsosque trecentarum librarum annuos redditus dictis fratribus concedimus et donamus. Volentes et eisdem fratribus auctoritate, sciencia et gracia predictis concedentes ut ipsi fratres moderni pro se suisque successoribus hujusmodi annuos redditus, eciam si in feodo ac media et bassa justicia fuerint, libere recipere et eos licite retinere ac perpetuo pacifice et quiete possidere valeant absque eo quod illos vendere vel alio quovismodo extra manum suam ponere seu financiam nobis aut successoribus nostris aliquam propter hoc solvere aut facere teneantur. Nos enim hujusmodi quantamcumque financiam de nostra uberiori gracia in quantum opus est eisdem fratribus penitus et expresse quittamus, remittimus et donamus. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, nostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum, salvo in aliis jure nostro et in omnibus quolibet, alieno. Datum Parisius anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo sexto, regni vero nostri tertio decimo, mense februarii. »

Sur le repli, à gauche :

« Per regem,

« JOURNEUR. »

Sur le repli, à droite :

« Registrata in camera computorum et expedita ibidem sine financia, virtute litterarum regis signatarum propria manu sua et sigillo noviter ordinato super facto domanii regii sigillatarum, que retente fuerunt in dicta camera, prout plenius continetur in registro dicte camere. Scriptum ibidem die xv julii ccc lxxix.

« J. CRETÉ. »

Au dos :

« Littere prime fundationis monasterii sancte Trinitatis ordinis Celestinorum, prope Meduntam, per regem Francie Karolum quintum, mense februarii M III[c] LXXVI, regni vero sui XIII[e]. »

IV.

Lettres de rémission de l'année 1402, en faveur d'André Mouton, prieur de Pepin, qui avait simulé un miracle, etc. [1]

(Communication de M. Damase Arbaud, correspondant à Manosque.)

André Mouton, prieur de Pepin, était poursuivi devant l'officialité du diocèse de Sisteron pour divers méfaits, et entre autres pour avoir simulé un miracle dans le but d'attirer des oblations plus importantes à son église. A la recommandation de Charles du Maine, prince de Tarente, gouverneur de Provence pour Louis II, son frère Artaud, évêque de Sisteron, annula la procédure et fit remise des peines encourues. Cet acte, outre des détails de mœurs intéressants, jette quelque jour sur divers points mal éclaircis de l'histoire du diocèse de Sisteron. Il est ainsi conçu :

« Pro domino Andrea Mutonis priore Podiipini.

« In nomine Domini amen. Anno Incarnationis ejusdem M. CCCC. II die Martis secunda mensis maii. Notum sit omnibus tam universis et singulis tam presentibus quam futuris, quod, cum quedam inquisitiones formate penderent in curia episcopali Sistaricensi de Lurio [2] contra venerabilem virum dominum Andream Mutonis, canonicum Sistaricensem et priorem de Podiopino [3], super eo videlicet quod carnes cujusdam pulli mortui azinini dederat ad comedendum, hiis annis dudum lapsis, quibusdam suis messoribus et eguesiis [4], dans eis intelligendum quod erant carnes cervine ;

« Item super eo quod missam et alia dominica officia alta et missa voce celebraverat in campis et in locis minus honestis ymo periculosis propter flatus ventorum;

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 337.

[2] La terre de Lurs avait été donnée par Charlemagne aux évêques de Sisteron, qui y firent presque toujours leur résidence. La juridiction épiscopale y siégea jusqu'en 1431. (Voir Boucher, *Hist. de Provence*, I, 721 et 802, et Laplane, *Hist. de Sisteron*, I, 238.)

[3] Pepin, village de l'arrondissement de Sisteron. Ce prieuré dépendait autrefois de l'abbaye de Lurs.

[4] Ce mot, que le Glossaire définit *equorum custos*, a une acception moins étendue ; il signifie proprement *celui qui conduit les chevaux destinés à dépiquer les grains*. Ces animaux sont encore appelés, en Provence, *las éguas*, et leur conducteur *l'eygayer*.

Digitized by Google

« Item super eo quod in ymagine sue ecclesie de Podiopino ad formam gloriose virginis Marie fecerat et posuerat quasdam machinationes quanto subtilius potuerit, ut apareret intuentibus quod ipsa ymago flebat, dabat rorem per oculos, et hoc fecerat intelligi in loco de Podiopino et in civitate Sistaricensi, et ad hoc, ut puplicus cum oblationibus pocius ad suam ecclesiam conveniret de dicta civitate Sistaricensi, nudis pedibus, apud dictam suam ecclesiam, venit portans in manibus unum intorticium et candelas;

« Item quod tempore mortis quondam prioris de turre Beoncii[1] ad dictum prioratum venerat, et ibi spolia dicti prioratus acceperat in prejudicium reverendis patris domini abbatis Crossiensis, ad quem pertinebant, et illa sibi apropiaverat, prout sic vel consimile licet lacius in dictis processibus criminalibus continetur; cumque dictus dominus Andreas fuerit super ipsis titulis et processibus auditus et examinatus et inde fuerit rellaxatus cum certarum mulctarum et penarum impositione de parendo juri et comparendo in dicta curia quocumque et quotienscumque foret requisitus, cum constitutione procuratorum nonnullorum ad confitendum penam et debitum et bona sua dandum in pagam et in solutum, et alia nonnulla facienda casu quo non compareret certa die et alias ut per nuntios quocumque esset requisitus prout, premissa omnia et quedam alia lacius per processus ipsos lacius aparent et manifeste cernuntur;

« Hinc est siquidem et fuit quod, hac die presenti, in principio hujus instrumenti annotata, reverendus in Christo pater dominus Ar. miseracione divina episcopus Sistaricensis[2], contemplacione illustrissimi principis domini Karoli principis Tarentini, prenarratas inquisitiones et processus criminales ac etiam penas impositas et omnia dependencia et emergentia a dictis processibus, et omnes alias inquisitiones quascumque formatas et pendentes, in dicta curia sua episcopali Sistaricensi remisit eidem domino Andree presenti et humiliter flexis genibus postulanti penitus et om-

[1] Aujourd'hui Valbelle, dans l'arrondissement de Sisteron. Ce nom fut substitué à celui de la tour de Bevons par l'assemblée générale de Provence, en 1689. (Voy. *Stat. des Bouches-du-Rhône*, t. II, 522.)

[2] Les auteurs du *Gallia christiana* datent de 1400 l'épiscopat de Robert Dufour, successeur d'Artaud. On voit par cet acte qu'en 1402 ce dernier prélat occupait encore le siége de Sisteron.

Digitized by Google

nino, et ipsum a meritis sive demeritis quitavit, jubens, mandans et precipiens michi notario infrascripto, presenti et intelligenti, quatenus dictas inquisitiones et processus criminales ac etiam penarum impositiones in vim et effectum dictarum remissionis et quitationis, contemplacione memorati domini principis, factorum cancellare, abolere et annulare ad primam et simplicem ipsius domini Andree requisitionem, nullis inde licencia jussu vel mandato ipsius reverendi patris domini episcopi Sistaricensis expositis requisitis vel obtentis. De quibus idem dominus Andreas peciit sibi fieri publicum instrumentum per me notarium infrascriptum.

« Acta fuerunt hec Lurii in Castro episcopali dicti loci, videlicet in camera parlamenti, in conspectu serenissimi dicti domini principis et coram eo; presentibus venerabili domino Isnardo, Dei gracia abbate Crossiensi[1], domino Johanne de Tussello, milite, et dominis Gaufredo Gogordi, utriusque juris professore, Hugone Insberti, licenciato in decretis officiali Sistaricensi, Raymundo de Aynaco, baccallario in decretis de Sistarico, et nobili Guillelmo Radulphi de Bredula, testibus ad hec vocatis, requisitis et rogatis, et me Antonio Petri, notario publico, etc. . . »

V.

Charte de Louis XI, qui ordonne de faire une châsse d'argent doré, pour y mettre le corps de saint Claude [1].

(Communication de M. Désiré Monnier, correspondant à Lons-le-Saunier.)

Loys par la grace de Dieu roy de France, à tous ceux qui ces presentes lettres verront salut. Comme pour la grande amour et singuliere devocion que de tous temps nous avons eue et encores avons au glorieux corps monss. saint Glaude et au lieu ou il repose, nous ayons à diversesfoiz donné aulmosne et offert plusieurs sommes de deniers et encores avons entencion de faire a ce

[1] Cet abbé ne se trouve dans aucun des catalogues des abbés de Cruix, publiés jusqu'ici.

[2] *Bulletin du comité*, t. III, p. 171. Cette charte complète les documents relatifs à la même abbaye, qui ont été publiés dans le Bulletin, t. II, p. 368.

Digitized by Google

que le glorieux saint soit nostre intercesseur de nostre trescher et tresamé filz le dauphin de Vyennoys et de la paix et union de notre royaume envers Dieu nostre createur et la tresbenoite glorieuse vierge Marie sa mere; et pource que nous navons encores fait declaracion en quoy les deniers que ainsi nous avons donnez, offers et aumosnez et que cy apres donnerons, offrerons et aumosnerons seront et doivent estre mis et employez; avons deliberé et conclud den ordonner et declairer nostre vouloir et entencion. Sur ce savoir faisons que nous desirons les deniers ainsi par nous offers et aumosnez audit lieu de Saint Glaude en faveur et pour honneur dudit glorieux saint, estre convertiz et employez sainctement et en chose que cy apres puisse redonder au louange et exaltacion dudit saint et au merite et saulvement de nous et entretenement de nostre prosperité et sancté. Pour ces causes et considéracions et autres a ce nous mouvans avons voulu, ordonné et declairé, voulons, ordonnons et declairons que les sommes de deniers que nous avons par cydevant données offertes et aumosnées et que doresnavant donnerons, offrerons et aumosnerons audit lieu et place de Saint Glaude, soient mises, converties et employées a faire une chasse dargent doree belle et honnorable pour mectre et tenir a tousjours ledit glorieux corps monss. saint Glaude et non ailleurs. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes au gouverneur de Borgogne bailly daval ou leurs lieutenans que noz presentes voulenté ordonnauce et declaracion ils entretiengnent et facent entretenir de point en point sans enfraindre et a ce y contraignent ou facent contraindre se mestier est les abbé, religieux et couvent dudit lieu de Saint Glaude ausquels nous ordonnons et voulons quilz facent entierement et accomplissent ce que dit est sans faire ne aller au contraire, et en la plus grande dilligence que faire se pourra facent comancer et besougner a faire et parfaire ladite chasse, car tel est nostre vouloir et plaisir. En tesmoing de ce nous avons faict mectre nostre scel a cesdites presentes. Donné a Thouars le vingtiesme jour de fevrier, lan de grace mil cccc quatre vingt et ung et de nostre regne le vingt et ung[e].

Sur le replis est écrit :

Par le roy les sires du Bochage et de la Roche et autres presens.

CHARPENTIER.

Digitized by Google

VI.

Dépenses faites en 1486, pour la guerre de Bretagne, par la paroisse de Bueil, en Touraine [1].

(Communication de M. l'abbé Bourassé, correspondant, à Tours.)

(*Extrait des registres de la fabrique de l'église paroissiale de Bueil.*)

Le 30 août 1483, Louis XI rendait le dernier soupir au château du Plessis-lès-Tours. Quelques jours avant sa mort, ce prince, voulant encore tromper ses courtisans et cherchant peut-être à se faire illusion, disait à ceux qui lui annonçaient sa fin: « J'ai espérance que Dieu m'aidera, car par adventure je ne suis pas si malade comme vous pensez. » Avant de mourir, il avait confié l'administration du royaume à sa fille Anne de Beaujeu, en lui recommandant son fils, Charles VIII, à peine âgé de quatorze ans. Bientôt des troubles éclatèrent de tous côtés. Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon prétendaient à la direction des affaires. Madame de Beaujeu, femme habile et entreprenante, sut déjouer leurs prétentions. Elle convoqua les États généraux à Tours pour le 4 janvier 1484. Cette assemblée, dont les actes furent si importants, fut dissoute le 14 mars de la même année. Anne de Beaujeu resta définitivement à la tête des affaires. Le duc d'Orléans, furieux de n'avoir pu s'emparer du pouvoir, noua des intrigues politiques dans le duché de Bretagne. François II, duc de Bretagne, secondait puissamment la ligue formée contre la régente. Non content de répandre d'odieux libelles sur cette princesse, il rassemblait une armée formidable pour aider à l'exécution des projets du duc d'Orléans. La régente réussit à dissiper cet orage; mais il ne tarda pas à se former de nouveau. En 1486, le duc de Bretagne s'allia avec Maximilien et se mit en hostilité ouverte contre la France. Anne de Beaujeu résolut alors de recourir à la force des armes. Elle somma François II, comme vassal de la couronne, d'obéir au roi, et, sur son refus, elle ouvrit courageusement la campagne. Le duc d'Orléans s'enfuit en Bretagne, et Dunois, qui avait embrassé son parti, se retira à Parthenay, en Poitou. Ainsi s'engagea une lutte malheureuse où le

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 223.

Digitized by Google

sang fut répandu sans profit pendant de longues années. Après des succès et des revers de part et d'autre, les armes furent enfin posées en 1491, au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne.

Cette guerre, commencée en 1486, exigea des sacrifices qui pesèrent sur nos provinces. Anne de Beaujeu ordonna que chaque réunion de six cents feux fournirait un homme de guerre, équipé à ses frais, et lui assurerait une solde de 60 sous par mois. Cette ordonnance fut exécutée, et les troupes se réunirent à Tours pour être dirigées sur Parthenay et sur la Bretagne.

Les comptes détaillés, relatifs à cette imposition de 1486, existent pour trois paroisses de Touraine qui devaient fournir deux hommes de pied et pourvoir à tous les frais de leur armement et de leur entretien. Les paroisses de Bueil, de Villebourg, autrefois Villeborreau ou Villeboureau, et de Semblançay, nommèrent des procureurs pour s'occuper de cette affaire, qui les concernait en commun. Les trois procureurs de la paroisse de Bueil, Blaisot, Hatton et Jehan Bouschet rendirent les comptes pour la *guerre de Bretaigne, depuis le xe jour de mars l'an mil quatre cens quatre vingt et six, jusque au xxve d'apvril mil quatre cens quatre vingt et huit.* On y voit mentionnés jour par jour les actes de ces dignes *procureurs de la fabrice,* le résultat de leurs opérations, avec l'indication de toutes les dépenses aux charges de la paroisse.

Voici ces comptes curieux :

« Compte baillé et rendu aux paroissians de Bueil par Blaisot, Hatton et Jehan Bouschet, procureurs de la fabrice dudict lieu, des receptes et mises par eulx faictes et par les procureurs de Villeborreau et Samblanssay touchant les gens de pié mis en poinct du commandement du roy nostre sire aux despens des paroissians desdictes paroisses à suivre ledict Roy nostre sire en la guerre de Bretaigne depuis le xe jour de mars l'an mil iiij^c^ iiij^xx^ et six, jusques au xxve d'apvril l'an mil iiij^c^ iiij^xx^ et huit.

« Premièrement recepte pour ladicte paroisse de Bueil seulement.

« A la monstre desdicts gens de pié touchant le voiasge de Chastelleraull. Receu par lesdicts procureurs de Bueil et Villeborreau desdicts procureurs de Samblansay lxi soulz pour ce qu'ilz se fournirent à ce faire de brigandines, salade, gorgerette,

Digitized by Google

arbalaiste et trousse, qui est pour la part des dicts gens de Bueil xxxiiij s viij d.

« *Item* receu par lesdicts procureurs de Bueil des paroissians dudict lieu, viij l. vj s. vj d. contens en ung taux sur ce faict. . . . . viij l vi s vi d

« Mise faicte sur la recepte dessusdicte pour lesdicts paroissians de Bueil et Villeborreau seulement.

« Au retour de la derniere guerre de Bourgoigne demourèrent les brigandines en la garde des paroissians de Villeborreau et l'arbalaiste aux paroissians de Bueil qui fut perdue chez Henruet en ce garde, lesquelles brigandines et arbalaiste appartenant ausdicts paroissians de Bueil et Villeborreau, pour laquelle chose lesdits procureurs de Bueil ont achatté une aultre arbalaiste de Berthelin Marquis. . . . . " xxxiij x

« *Item* lesdicts procureurs de Bueil et Villeborreau ont payé à Marc Becasseau v s tournoys pour le sainct et pouliotz de la dicte arbalaiste perdue, que Jehan Rosier le franc archer lui avoit engagez au retour de la dicte guerre de Bourgoigne, qui est pour la part des dicts paroissians de Bueil. . . . . " iij j

« Aultre mise faicte sur la recepte dessus dicte pour les dictes troys paroisses de Bueil, Villeborreau et Samblanssay.

« Le dixieme jour de mars l'an mil iiij c iiij xx et six ledict Bouschet, procureur dessusdict, et Pierre Berault, procureur de Villeborreau, menèrent à Tours, de par le Roy nostre seigneur, Jehan Rosier pour estre homme de pié pour lesdictes paroisses de Bueil, Villeborreau et Samblansay, et pour la première guerre de Bretaigne, vers les esleuz du dict seigneur audict lieu de Tours, et Phelipon Charlot, lieutenant du chappitaine desdicts gens de pié. En despens sur ce faicts par eux à Rosiers pour lesdictes troys paroisses. . . . . " iiij ij

Digitized by Google

« Le dict jour jeusne des quatre temps, à Tours, pour le logis et la soir à boire desdicts procureurs, Rosier et de Jehan Vuqueaux, procureur dudict Semblansay.................. " " xviijd

« L'onziesme dudict moys audict lieu pour leur disgners.......................... " iijs ix

« Ledict jour lesdicts procureurs présentèrent ledict Rosier audict lieutenant qui le refusa pour ce qu'il estoit seul et leur commanda qu'ilz en menassent deux selon le mandement dudict seigneur, en despens sur ce faicts par eulx et le dict lieutenant................ " iij "

« Ledict jour à Rosiers pour leur giste..... " " xvij

« Le xije dudict moys à Neufvy pour leur desjeuner.............................. " ij vj

« Le dimanche xviije jour dudict moys de mars lesdicts procureurs de Bueil, Villeborreau et Samblansay menèrent à Tours à la monstre ledict Rosier et Jehan Tucault pour estre gens de pié pour les dictes troys paroisses. Pour le disgner sur ce faict chez Henruet Odet à leur partement dudict lieu à Tours............. " iij x

« Ledict jour chez Michel Belot en actendant ledict Rosier qui venoit de Rosiers où il estoit pour ses affaires........................ " " viij

« Ledict jour à Samblansay pour le disgner. " iij vij

« Ledict jour à Tours pour le logis et soupper. " iij iiij

« Le lundi enssuivant audict lieu pour le desjeuner............................ " vj vj

« Ledict jour audict lieu pour leur disgner et dudict lieutenant où ils appoinctèrent que les dictes troys paroisses ne feroient que ung homme de pié et demoura ledict Rosier qui fut commandé mettre en poinct.............. " iij "

« Ledict jour audict lieu pour leur soupper et de maistre Guillaume Hée qui leur aisda touchant ledict appoinctement............... " ix iij

« Pour l'achat d'ung hocqueton pour ledict Rosier................................ " xx "

« Pour l'achat de deux aulnes de drap bleu pour sa robe........................	"	xxxv^{s}	"
« Pour l'achat d'une aulne de drap blondelet pour sa jacquette........................	"	xiij	ix^{d}
« Pour la faczon desdictes robe et jacquette et l'achat de son pourpoinct..................	"	xxv	"
« Pour l'achat d'une espée et dague, pour le fourbissement de la salade et gorgerette, et pour dix boucles et fermouers mis ès dictes brigandines...........................	"	lv	"
« *Item* pour le feuillet, la corde et adjuster l'arbalaiste, un sainct à la trousse et ung vireton pour ledict Rosier....................	"	x	"
« Pour l'achat de son chappeau..........	"	iij	vj
« Pour l'achat de ses solliers............	"	iiij	vij
« Pour l'achat d'une dozaine d'aiguillettes et laz................................	"	"	xv
Le mardi enssuivant pour le desjeuner au partement dudict Rosier de Tours à Chastellerault conduire l'artillerie dudict seigneur.....	"	"	xx
« Audict Rosier cinq onzains mis en sa bourse................................	"	iiij	vij
Le xxve jour dudict moys de mars l'an dessusdict les dicts procureurs de Bueil, Villeborreau et Samblansay menèrent à Tours ledict Rosier à la monstre pour le voiasge de Parthenay; en despense au partir chez Antoine Godeau par lesdicts................................	"	"	xvj
« Ledict jour à Samblansay au gite pour le souper des troys procureurs dessusdicts et dudict Rosier et giste....................	"	iij	viij
« Le xvvj^{e} jour dudict moys, à Tours pour leur desjeuner.........................	"	"	xviij
« Ledict jour audict lieu pour leur disgner..	"	iij	"
« Ledict jour audict lieu pour leur souper..	"	iiij	"
« Pour l'achat d'une paire de chausses pour ledict Rosier.........................	"	xx	"
« Pour l'achat d'une carreleure de cuir pour ledict Rosier.........................	"	"	xxij

Digitized by Google

« Le xxvij^{e} dudict moys, pour le desjeuner.	"	ij^{s}	ix^{d}
« Ledict jour pour le disgner au partement dudict Rosier........................	"	iij	"
« Ledict jour pour le soupper desdicts procureurs de Bueil, Samblansay et Villeborreau.	"	ij	iiij

« Pour xxvij journées desdicts procureurs à xx deniers par journée, qui valent xlv^{s}, en tout xvj livres vj sous x deniers. »

Les procureurs des trois paroisses se montrèrent fort zélés. Ils eurent cependant à souffrir quelques petites tribulations. On trouva que le mémoire de leurs dépenses était considérable, et on raya quelques articles. Ainsi nous voyons deux articles biffés, avec cette note en marge : *rayé parce qu'il n'est pas raisonnable.*

On aura pu remarquer que nos procureurs étaient gens experts, en les voyant inviter à dîner avec eux le lieutenant « Phelipon Charlot, » qui refusait de recevoir Jehan Rosier, comme leur homme de guerre, attendu que les trois paroisses devaient fournir deux hommes de pied. La dépense de ce dîner monta à trois sous neuf deniers. Ils firent bonne chère, sans doute, puisqu'ils réussirent dans leur projet. Cela ne doit pas étonner de la part de gens versés dans les affaires, qui s'en allaient un jour demander à *monseigneur de Bueil,* à son château de Vaujours, de leur accorder du bois à prendre en ses forêts pour faire la charpente de leur église et qui commencèrent par donner *deux chapons au maistre d'hostel de Monseigneur,* afin de mieux faire accueillir leur requête. Ils n'en furent pas quittes cette fois pour un dîner payé à Phelipon Charlot; ils furent obligés de délier les cordons de la bourse.

Consultons le compte rendu.

« Aultre mise faicte sur la dicte recepte pour les dictes troys paroisses.

« Le xvij^{e} jour d'apvril l'an des susdict après Pasques, xvie pour le présent donné à mesdicts sieurs les esleuz pour ce qu'ilz passèrent les dictes troys paroisses pour ung seul homme de pié, qui est pour la part de Bueil, selon l'égalle portion dessusdicte .... " v^{s} iiij^{d}

« *Item* au dict lieutenant, pour les causes

dessusdictes, xxxv^{s} qui est pour la part de Bueil........................ " xj^{s} viij^{d}

« *Item* au greffier pour les causes dessus dictes xx^{d}, qui est pour la part de Bueil..... " " vj

« *Item* pour la commission dessus dicte, pour la part de Bueil........................ " " xi

« *Item* pour neuf journées desdits procureurs sur ce faictes pour peine et despens xxij^{s} vj^{d}, qui est pour Bueil...................... " vij vj

Le sort de la guerre ne fut pas favorable à Jehan Rosier. Il fut tué à la guerre de Bretagne, l'année même de son départ, en 1486. C'est ce que nous apprenons du procureur Hatton, qui paya quatre sols à Guillaume Herbelon, *lequel rapporta de Bretaigne les brigandines avecques la salade et espée de feu Rosier*. Les procureurs de Bueil et de Villebourg payèrent à ceux de Semblançay xx^{s} *pour l'empirement de leurs dictes brigandines*. Il est à noter que les brigandines de Bueil avaient été refusées *pour ce qu'elles blessoient ledict Rosier,* et que l'on avait emprunté celles de la paroisse de Semblançay.

En conséquence, en 1487, les trois paroisses se mirent en mesure d'envoyer à l'armée un autre homme de guerre. Les procureurs jetèrent les yeux sur Guillaume Herbelon, qui fut conduit à Tours et accepté.

Suivons nos comptes :

« Aultre mise faicte sur la recepte dessus dicte pour les dictes troys paroisses.

« Le xvij^{e} jour de febvrier l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et sept, Guillaume Herbelon pour estre homme de pié fut mené à Tours à la monstre pour ladicte guerre de Bretaigne et mis en poinct du commandement du Roy nostre sire par les procureurs desdictes paroisses, pour l'eschenge des brigandines susdictes sur ce faict avec d'aultres nefves qui lui furent baillées avecques lesdictes salade et espée qu'il avoit apportées de Bretaigne comme dict est. " lxxv^{s} "

« Au sergent des aides qui a fait le commandement dessusdict...................... " " xij^{d}

« *Item* pour l'achat d'une dague nefve, le fourbissement de ladicte salade et gorgerette..... " xxxij vj

Digitized by Google

« *Item* pour le vin de marché sur ce.	"	ij^s	"
« Pour pouldre de canon.	"	"	xij^d
« *Item* audict Herbelon xj^l x^s pour se fournir du sourplus de ses abillemens et pour sa peine d'avoir apporté les dictes brigantines et espée de Bretaigne par appoinctement sur ce faict avecques lui pour ce.	xj^l	x	"
« Pour le vin de marché et obligation sur ce.	"	iij	"
« Le viij^e jour dudict mois de febvrier pour le déjeusner.	"	iij	viij
« Ledict jour pour leur disgner.	"	ii	iiij
« Ledict jour pour leur souper et logis.	"	vj	viij
« Le xixe jour dudict moys de febvrier pour leur dejeusner.	"	v	"
« Ledict jour pour leur disgner.	"	ij	vj
« Ledict jour pour leur souper.	"	iij	iiij
« Le xxe jour dudict moys de febvrier, pour le desjeuner dudict Herbelon et dudict procureur de Semblansay qui demoura seul pour le présenter en poinct audict lieutenant.	"	"	xxij
« Audict Herbelon mis en sa bourse pour son partement.	"	xxx	"
« Pour six journées sur ce faictes par les dits procureurs de Bueil et de Villeborreau.	"	x	"
« *Item* pour quatre journées sur ce faictes par par ledict procureur de Samblansay.	"	vj	viij

L'homme d'armes des trois paroisses, Guillaume Herbelon fut plus heureux que son prédécesseur. Il était encore à l'armée de Bretagne en 1488. Les procureurs n'eurent presque rien à payer pour cette année. Nous ne voyons figurer aux comptes des dépenses qu'une somme peu considérable pour l'entretien des armes.

« Le xxj^e d'april après Pasques l'an mil iiij^c iiij^{xx} et huict, les dicts procureurs de Bueil, Villeborreau et Samblansay portèrent à Tours au brigandinier et fourbisseur vij^s vi^d, en quoy ilz leur estoient obligez pour les choses dessusdictes; et aussi appoinctèrent lesdicts procureurs de Bueil et Villeborreau auecques les procureurs de Samblansay touchant l'empirement des dictes brigandines pour la guerre de Bretaigne à xx soulz, et pour ladicte

gorgerette dont ils avoient fourni à vj soulz; pour viij journées sur ce faictes par eulx pour peine et despens xx soubz. »

Il paraît que les procureurs des trois paroisses avaient parfois plus de zèle que d'argent. Les dépenses qu'ils faisaient étaient toujours soldées au comptant. Les recettes ne se faisaient pas, sans doute, très-régulièrement. Ainsi, disent-ils, « ung moys devant la sainct Michel passée pour les affaires des choses devant dictes, aussi de la fabrice de céans, a faillu nécessairement ausdicts procureurs de Bueil emprunter la somme de cinq escuz d'or et ung florin de xxviij^s de Aubert Arnault, en despense pour ce faicte chez Henruet par deux fois............... " ij^s iij^d

Ces pièces d'or ayant diminué de valeur par suite de quelque réforme, les procureurs de Bueil font suivre cet article de la note ci-jointe : « Pour le déchet des monnoyes décriées avant que ladicte somme fust rendue................. " ij^s iiij^d

La guerre cependant continuait toujours, Herbelon était sous les armes. On demanda aux trois paroisses, au mois de juillet 1847, de fournir un pionnier. Les procureurs se mirent encore en campagne.

« Mise faicte par les dicts procureurs de Bueil et Villebourreau pour le pionnier :

« Au moys de juillet l'an mil iiij^c iiij^{xx} et sept, certain jour, lesdicts procureurs menèrent à Tours Alain pionnier, à la monstre, par le commandement du roy nostre sire. En despens sur ce faicts chez Henruet à leur partement.............. " " xiiij^d

« A Rosiers pour la soir à boire ledict jour.. " " iiij

« Au Gué Despray ledict jour............ " " iiij

« Ledict jour à Tours pour la soir à boire en attendant le souper...................... " " vi

« Ledict jour audict lieu pour le souper et logis.................................. " iij^s ij

« Le jour enssuivant pour le déjeusner.... " " xij

« Ledict jour pour le disgner............ " ij ij

« Ledict jour pour le souper et logis....... " " xviij

« L'autre jour enssuivant pour le disgner... " " xv

Digitized by Google

« A la monstre au commissaire et greffier ledict jour	"	"	xv[d]
« Audict pionnier	"	"	x
« Pour l'achat d'un pic pour ledict pionnier ledict jour	"	iiij[s]	ij
« A Jehan Carré, sergent des aides, qui disoit que Villeborreau n'avoit point faict de pionnier, pour se taire	"	v	"
« Pour deux journées dudict Bouschet sur ce faictes	"	iij	iiij

Le registre des comptes d'où sont extraits les détails précédents se termine par un résumé des recettes et des dépenses à l'occasion de la guerre de Bretagne pour la part des habitants de Bueil :

« La recepte est	x[l]	"	xiiij[d]
« La mise est	xvij	xiij	iiij
« La mise surmonte la recepte de	vij	xiij	ij
« Et pour les avances envoyées à monseigneur de Bueil	"	liiij	ij
« Et pour les blez menez à Tours pour l'ost du Roy	"	xl	viij
« Et pour la despense de ces présens comptes et des comptes de la fabrice	"	l	"
TOTALLE qui surmonte la recepte	xv	iij	"

Ces comptes furent arrêtés définitivement le 27 mai 1488, par Antoine de Villeblanche, écuyer, seigneur du Plessis-Barbe et Jacques Guiet, prêtre, chanoine de Bueil, nommés commissaires par les paroissiens et procureurs de Bueil. La reddition de ces comptes était regardée comme très-importante par les habitants de Bueil, car ils y assistaient en grand nombre. Nous y voyons figurer les noms de Henruet Odet, Jehan Chevet, texier; Pierre Chotart, Marc Sarrault, Michel Bodin, Marc des Terties, Aubert Arnault, Colas Guitiere, Pierre Pichot. La pièce, qui est l'original, est signée A. Villeblanche et J. Guyet.

Digitized by Google

VII.

Délibération des trois États du haut et du bas Limousin, relative à une levée de gens de pied en 1486[1].

(Communication de M. Combet, correspondant à Uzerche.)

Nous, Jehan de Pompadour, chevalier, conseillier et chambellan du roy notre sire, seigneur dudit lieu de Pompadour, de Lourière, du Riz de Crouneres, de Chevat, de Sainct Cire, et en partie de Alassat, et Pierre Charreyron, licencié en loix et bachelier en décret, conseilleur dudit seigneur, lieutenant général de noble et puissant seigneur monsieur le gouverneur et seneschal de Limosin, commissaire du Roy notre dit Sire en ceste partie; certiffions à tous ceulx qu'il appartiendra : que le dixneufviesme jour d'avril l'an mil quatre cens quatre vingts et six, nous lieutenant, receusmes à Limoges par les mains de Jehan Venet, chevaucheur de l'escuerie dudit seigneur, quatre peres de lettres missives closes escriptes en papier, les unes adraissantes à mondit seigneur le gouverneur, les autres à nous seigneur de Pompadour, les autres à nous lieutenant, et les autres aux gens des trois estats du hault et bas pays de Limosin, desquelles les teneurs s'ensuyvent. « De par le Roy : Chiers et bien amés, vous scaves comme nagueres au moyen de nos lettres de commission adressans à notre seneschal de Limosin ou à son lieutenant, vous aves este assemblés affin d'adviser la maniere et forme plus aisee de mectre sus aucun nombre de gens à pié pour nous fortiffier et tenir notre royaume en (*sic*) noz bons et loyaux subjectz d'icelluy en paix et transquillité, en quoy vous estes bien employés et vous en sçavons bon gré et pour ce quil est besoing y donner et mectre conclusion, nous envoyons par dela notre amé et feal conseiller et chambellan le sire de Pompadour et le lieutenant général dudit seneschal de Limosin pourteurs de cestes, ausquelz nous avons chargé vous dire et exposer nostre vouloir sur ce : si vous prions et vous mandons que de ce qu'ilz vous diront de par nous les vueilles

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 687 et 692; t. III, p. 352, 385, 401, 670 et 690.

Digitized by Google

croyre et y adjouster foy, aussi nous servir en cecy et autres choses comme tousjours aves fait et que en voz nous en avons nostre perfaicte fiance, et vous nous feres tres agreable plaisir et service, lequel ne mectrons en obly ains le recognostrons en temps et lieu, en maniere quon sen devra contenter. Donné au boix de Vincennes le quatriesme jour d'avril, ainsi signé dessoubz Charles, Parent, et escript par dessus : à nos chiers et bien amés les gens des estatz du hault et bas pays de Limosin.

« De par le Roy, nostre amé et féal nous vous envoyons et aussi à nostre amé et féal conseiller le lieutenant général de nostre gouverneur et seneschal de Limosin certains mémoires et instructions, ensemble aucunes lettres missives adressans a ceulx des estatz de notre hault et bas pays de Limosin pour la matière, ainsi que verrés par lesdites instructions et pour ce que la chose toche le bien et seurté de nous et de nostre royaulme aussi que désirons qu'elle sortisse son effect, voulons et vous mandons que incontinent et en dilligence, vous et ledit lieutenant vous assamblés, et le plustost que faire se pourra, vous transpourtes es lieux et par devers les personnes que besoing sera touchant ladite matière et faictes tellement quelle soyt executee et sourtisse son effect ainsi que le désirons et que en vous avons notre perfaicte et entiere confiance, et vous nous fares service tres agreable. Donné au boix de Vincennes le quatriesme jour d'avril, » ainsi est escript dessoubz Charles, Parent; et dessus est escript à nostre amé et feal conseillier et chambellan, le sire de Pompadour. « De par le Roy, nostre amé et féal, depuis que derrenierement vous avons fait responce aux autres lettres que nous aves rescriptes touchant les seremens des nobles de vostre seneschaucee et ladviz qui a esté faict pour les gens de pié dont vous avions rescript, nous avons fait veoir en notre présence par les seigneurs de nostre sang et gens de nostre conseil ce que nous aves envoye dont et de la diligence que aves faicte avons esté et sommes tres contents et pour ce que ceste matiere nous touche tres fort, pour le bien et entretenement en bonne paix, du peuple de nostre royaume et que a ceste cause désirons y estre mis conclusion selon ladvis et déliberation prins avec les seigneurs de nostre sang et gens de nostre dit conseil nous envoyons par dela nostre amé et féal conseillier et chambellan le sire de Pompadour et aussi vostre lieutenant géneral en vostre dite seneschaucee auxquels nous avons charge

de vous en parler et remonstrer a vous et a ceulx de vostre dite seneschaucee qui ont estes assambles pour ceste cause nostre voloir et intencion sur ce bien au long et sommes asseures que en ce et toutes autres choses eux et vous nous compleres et obeires ainsi que tousjours aves fait et que en vous nous avons nostre fiance. Si vous prions que de ce que nos dits conseilliers vous en diront de par nous les vueilles croyre et y adjouster foy et vous nous feres tres agreable plaisir et service lequel ne mectrons en obly, ains le recognoistrons en temps et lieu en maniere quon sen devra contenter, et se vous naves assamble ou fait assambler pour ceste cause ceulx de votre dite seneschaucee, mandes les ou vous verres que bon sera a la moindre foulle que faire se pourra et quil ny aist faulte. Donne au boix de Vincennes le troisiesme jour d'avril. » Ainsi signé en marge Charles, Parent, et dessous icelles est escript a notre ame et feal cousin conseillier et chambellain le sire de Curton, chevalier de nostre ordre et seneschal ou gouverneur de Limosin ou à son lieutenant. « De par le Roy, nostre amé et féal nous vous envoyons, et aussi a notre ame et feal conseiller et chambellain le sire de Pompadour, certaines memoires et instructions, ensemble aucunes lettres missives adraissans a ceulx des estatz de nostre hault et bas pays de Limosin pour la matière ainsi que verres par lesdites instructions et que pour ce que la chose toche fort le bien et seurte de nous et de nostre royaume aussi que désirons quelle sourtisse son effect, voulons et vous mandons que incontinent et en diligence vous et ledit seigneur de Pompadour vous assamblez et le plus tost que faire se pourra vous transpourtez es lieux et par devers les personnes que besoing sera touchant ladite matiere et faictes tellement quelle soit executee et sortisse son effect ainsi que le desirons, et que en vous avons nostre perfaicte et entiere confiance et vous nous feres service très agréable. Donné au boix de Vincennes le quatriesme jour d'avril, » ainsi est escript dessoubz Charles, Parent et dessus est escript a notre amé et féal conseillier le lieutenant géneral de nostre séneschal et gouverneur de Limosin. Ensemble certaines mémoires ou instructions a forme d'articles dont aussi la teneur est telle : « Instructions à monsieur de Pompadour, conseillier et chambellain du roy, et au lieutenant général du gouverneur et seneschal de Limosin de ce qu'ilz ont a dire et remonstrer aux gens des estats de la seneschaucee de Limosin. Premierement, diront que le Roy

Digitized by Google

a receu et fait veoir en sa présence par messieurs de son sang et conseil l'advis que ceulx du pays de Normandie et autres lui ont envoye par escript touchant les gens de pié qui seront ordonnés à soulde en temps de guerre et de nécessité pour la force raisonnable et seurté d'icelluy seigneur et de tout le royaume, duquel advis le Roy notre dit Sire a esté très contant. Diront en oultre que le Roy désire ceste matière estre clerement et au vray entendue par tout son peuple en maniere que chacun cognoisse sa très juste et très bonne affection et intencion, et que rien ne se face à la foulle dommaige et préjudice de son dit peuple et à ceste fin a envoyé par tous les bayliages et seneschaucées de son dit royaume faire les remonstrances et les conclusions appartenans à icelle matiere tout ainsi que à ceulx des pays dessus dits. *Item* et que ledit seigneur n'a point volenté de mouvoir guerre à personne quelxconque mais si, que Dieu ne vueille, aucuns se parforcoient de invahir ou dommaiger ou troubler le royaume il seroit en ce cas bien requis avoir gens à pié pour la deffense dudit royaume, car il n'est pas bonnement possible que la guerre du Roy se puisse conduire sans gens de pié, pour les raisons qui sont asses cogneues à toutes gens qui s'entendent au fait de la guerre. *Item* que pour ces considerations furent pieca mis sus en grands nombres certains gens a pie appelles francs archiers et pour ce que en la forme quilz estoient dreccz. Ilz estoient entretenus a la tres grant charge et foule du royaume tant pour leurs abilhemens, soulde, exemption de taille que pilleries qu'ilz faisoient en traversant le royaume, le Roy desirant de tout son cueur soulaigement plus ample du peuple a fort desire que l'on y peust plus aisement pourveoir sans la grevance du peuple et que les grans foulles a ceste cause avenues en mainctes manieres par le temps passe neussent plus lieu car entre autres inconvenians on a souvent veu que le plus riche d'une parroisse qui devoit pourter la plupart de la taille a trouve maniere par dons et autrement destre franc archier afin de soi exempter de ladicte taille. Pourquoi, tous les autres pauvres ses voisins qui pour luy estoient contrainctz à la payer tumboient en grant mandicité et nest point a croire les grans exactions et mengeries qui se faisoient sur le pouvre peuple en diverses mainieres tant par eulx que autres comme chescun peut asses savoir et serait aussi long a racompter les insolances et excès intollerables quilz faisoient à leurs voisins en temps de paix dont

Digitized by Google

pluseurs homicides, crimes et delitz se sont ensuyvis et en pluseurs pays du royaume estoient les exactions et pilleries a cause desdis Francs archiers si grandes et insupportables que le peuple se sentait de ce plus grevé et oppressé que de la taille ordinaire et a ceste cause et autres pluseurs tres successives le Roy si a prins ladvis qu'il leur a fait dire et déclairer, et à ceste cause ledit seigneur a par plusieurs foiz fait debatre ceste matiere en son conseil par messeigneurs de son sang et plusieurs autres ausquieulx assamble a samblé pour le plus aise et moins dommaigable pour le peuple que le Roy pourra en autre forme lever gens a pié. Cest assavoir sur chacun nombre de quatre vingtz feuz lever un archier tel qu'il plaira au Roy le faire par ses commis lesquieulx archiers pour eviter qu'ils ne facent aucune pillerie sur le peuple en traversant le royaulme seront souldoies et paies durant la guerre de chacun homme de pié de cent soulz tournois par moys qui seront levez sur lesdits quatre vingtz feus durant la guerre seulement et non plus, et que considéré qu'il les faut mectre en abilhement pour servir assemblé que en lieu qui souloit coster vingt et cinq ou trente livres tournois pour les mettre en point par pluseurs foiz sanz les autres pilheries et charges que le peuple pourtoit pour iceulx on levara seulement par unes fois dix francs sur les dits quatre vingtz feus pour labilhement de chacun homme affin de tousjours soulaiger le peuple ainsi que le Roy l'entend, pour laquelle somme de dix livres tournois le Roy les fera abilher et mectre en point. Et neantmoins le Roy nentent pas que ceste somme de dix francs soit levee ne receue par aucuns de ses recepveurs ou officiers mais lui plaist quelle demeure en la main du chief dostel des plus receaus et solvables desdits quatre vingts feus qui ladite somme gardera jusques ad ce qu'il soit evidanment besoing et nécessité mectre sus lesdis gens a pié pour la seurté et deffance du royaume et des maintenant deffendra iceluy seigneur aux gens de ses finances non y toucher et si fera expresse ordonnance que icelle somme ne soit employee en autres usaiges que pour la guerre, et en cas de nécessité comme dit est. *Item*, diront que le Roy informé des grans pilleries oppressions et maulx innumerables faicts par les dis francs archiers au temps passé en traversant le royaume et alant de pays a aultre, a désiré y obvier affin que son peuple ne soit plus moleste travaillé ne oppressé comme il a esté

Digitized by Google

par eulx autrefois et pour ce a deliberé pour le présent de ne faire aucune élection de gens de pié qu'il entend mectre sus mais attandra de les choisir quand le temps et l'affaire le requerront. Et lors il eslira et prandra les dis gens de pié ou ledite affaire viendra et es autres lieux plus prochains et voisins pour secorir et donner provision ausdites affaires, et fera choisir ceulx qui plus ont accoustume de suyvir la guerre pour lesquieulx conduire des maintenant il ordonnera capitaines par tout son royaume pour les conduire quand il sera besoing de les menner et faira choisir lesdits cappitaines de ceulx qui seront cogneus estre les plus expers et congnoissans pour ceste chause en chacun pays. *Item* diront lesdis seigneurs de Pompadour et lieutenant dudit gouverneur que comme chescun de bon entendement peult cognoistre il est trop mieulx de faire ceste petite despence pour vivre en paix et tenir le royaume en seurte et repous que actandre continuellement le dangier de veoir advenir les guerres, divisions et inconveniens irréparables et quant il ny auroit aultre chose que la desplaisance de tous ceulx qui ayment le bien du Roy et du royaume et qui doubtent lesdis inconvenians si doibt lon feire toutes chauses pour pourveoir a lanxiété et desplaisir que lon seuffre laquelle jucques ad ce quil luy soit pourveu, afflige fort tous ceulx qui ont bon et loyal vouloir envers le Roy et son dit royaume. *Item* que l'on pourra tant plus justement plus tost et plus promptement fere cesser la pillerie des gens de guerre quelz quilz soient par le moyen presentemant conceu sur les adviz envoyes au Roy lesquieulx adviz tout consideré ne sont de rien plus a la descharge du peuple que prandre lesdis cent soulx tournoiz sur lesdis quatre vingts feuz de moins il n'y a pas grant maut a dire si l'on poise bien les choses, car quant il seroit ainsi que l'affere du Roy et du royaume dureront (*sic*) par l'espace d'un an si ne seroit ce pour chacun feu que quinze soulx tournois et pour demy an sept soulx et demy. Or advient il plus souvant que autrement que lexploict de guerre ne dure point plus de cinq ou six moys par an, et aucunes fois moings. Par quoy, il a pleu audit seigneur envoyer devers eulx lesdis seigneur de Pompadour et lieutenant affin de leur communiquer le tout et manifester l'amour et l'affection quil leur porte avec le tres grant desir quil a de maintenir le royaume en bonne paix seurté et justice et quil veult et est son plaisir que ledit advis ainsi faict par ledit soulaigement en quoy il a volu en-

Digitized by Google

tendre pour le bien de son peuple en ayant bon regart a toutes les choses dessus dictes soit de leur part mise a prompte execution affin [que] si quelque affaire soubdain venoit a luy ou a son royaume il soit plus pres dy poveoir resister et garder ses subgectz de tous empeschemans et dommaiges que pourroient machiner ses malveillans, au prejudice de luy et de son dit royaume et pour la bonne et vraye amour et loyaute quilz ont tousjours portee au roy il est deliberé de les traiter et favoriser en tous leurs affaires en la plus grande doulceur et soulaigement que possible luy sera. *Item* veult et entend le Roy que lesdis seigneurs de Pompadour et lieutenant senquerent et sapchent avec les dessus diz touchant les feuz de leurs pays et élection en les bien nombrant, de quatre vingts feuz pour homme de pié affin de luy rappourter et ladvertir au vray a leur retour duquel nombre des dis gens de pié il se porra aider quant laffaire surviendra. Fait au bois de Vincennes, le quatriesme jour d'avril lan mil quatre cens quatre vingts et six, après Pasques. » Ainsi signé en marge Charles, Parent. Receues à Limoges par les mains de Jehan Venet chevaucheur descuerie du Roy nostre Sire environ deux heures ainprès midy du dix neufiesme jour d'avrill an mil quatre cens quatre vingts et six. Et tost après, à toute diligence, nous rescrimes mandasmes et assignasmes jour lieu et heure aux gens desdits trois estatz de ladite seneschaucée et hault pays de Limosin a estre et comparoir à Limoges par devant nous au premier jour de may de matin pour ouyr le contenu esdites lettres et instructions, et faire en oultre comme seroit de raison. Auquel jour premier de may comparurent par devant nous en la sale abbaciale de Saint Marcial dudit Limoges Reverend pere en Dieu levesque et les doyen et chappitre dudit Limoges et les abbés dudit Saint Marcial, de Sollomponhac, de Sainct Augustin, et de Benevant ou gens et procureurs comme ilz disoient souffisament fondes pour eulx. Et les prevost et chappitre des esglises collégialles de Saint Junien, Desmoustiers, de Saint Yries et de Sainct Germain et pareillement les abbé et chappitre du Dourat, les prevost de la Sousterraine et le prieur de Saint Lieunard ou procureur pour eulx. Et aussi tres hauls et puissans seigneurs messeigneurs de Beaujeu, comte de la Marche, Delebret et madamoiselle Dorval. Et neantmoins nobles les seigneurs de Pierrebuffière, de Chasteauneuf, de Lastours, de Salaignac et de Nuyeul, de Laurière, des Cars, de Montagu le

Digitized by Google

blanc, de Beaudeduyt et de Thoroud ou gens et procureurs pour eulx et aussi les consulz pour les manans et habitans de la ville de Limoges, les consulz de la cité dudit Limoges, de Saint Junien, de Saint Lieunard et Deymoustiers et pareillement les officiers de Belac, Rançon, Champaignac et Daixe pour mon dit seigneur de Beaujeu, les officiers et habitans de Sainct Yriex, du Dourat, de la Sousterraine, de Solomponhac, de Sainct Germain et de Masseret ou gens et procureurs soy disans souffisamment fondés pour eulx en présence desquieulx ainsi assemblés et comparoissans par devant nous en la dite sale et aussi en présence des advocat et procureur en ladite seneschaucée-pour le Roy nostre dit sire nous fismes lire a haulte voix par le notaire et greffier de ladite seneschaucée cy dessoubz escript les lettres missives sus insérées successivement lune ainprès lautre et après leur dismes la creance que avions eu charge de leur dire et remonstrer de par le Roy dont esdites lettres et instructions est faicte mencion, lesquelles memoires et instructions originales nous monstrasmes et communicasmes ausdis gens desdis estatz qui nous demanderènt terme pour parler ensemble et penser en ladite matière pour y faire responce telle quil appartiendra ce que leur octroyasmes jucques a lendemain a six heures de matin en ladite sale ausquielz jour lieu et heure assignasmes ausdiz gens diceulx estatz pour y comparoir et respondre fere et proceder autrement comme de raison : et advenant ledit jour segond de may lesdis gens diceulx trois estatz comparurènt par devant nous en ladite sale ou la plus grant et saine partie diceulx lesquielx ainprès ce quilz eurent veu lesdites lettres et instructions et parlé ensemble et conféré entre eux ladite matière, nous ont fait dire entre autres choses par ledit abbé du Dourat présent, que jamais ils navoient ouy plus parler de ceste matière toutefois eux et le pays de Limosin avoient esté et estoient bons et vrays obeissans au Roy nostre sire, ses commis, lettres et mandemens et ont offert et offrent servir le Roy envers tous et contre tous, sans nul excepter, de corps et de biens, et de faire et fournir gens a pié toutes et quanteffois que besoing sera et le Roy le mandera tout ainsi et par la forme et manière que les autres pays et parties du royaume le feront. Espérans très humblement faire remonstrer au Roy nostre Sire la grant pouvreté misère et indigence qui a esté par cy devant et encore de présent est au pays de Limosin

Digitized by Google

tant a loccasion des mortallitez que de la famine que autres dures fortunes et adversites quilz ont soustenues et pourtées si longuement, tellement quilz nen peuvent plus pourter ne sostenir. Come tout ce est notoire voix et fame publicque audit pays de Limosin et autres contrees circumvoisines, ausquieulx nous avons dit que nous navions nulle charge sinon de faire et accomplir ce que le roy nous avoit mandé et faire le rapport au Roy de leur dire et responce quilz feroient sur ladite matiere, touteffois si vouloient bailler par escript leurs doléances nous les mectrions volentiers en nostre procès et nous ont fait requerir les gens desdiz estatz par ledit abbé du Dourat présent pourtant leur voix que nous leur donessions congie licence el faculte de soy assembler et traicter de ladite matiere, de faire passer procuracion pour faire lesdites remonstrances susdictes au Roy, ce que nous leur avons octroye a cette fin tant seulement en tant que nous avons peu et deu. Et le tiers jour dudit mois de may lesdis gens des estatz ou la plus grant et saine partie diceulx nous ont baillé certains articles contenans leur responce et doléances du pays de Limosin desquelles la teneur s'ensuyt :

« Les gens des troys estatz du hault pays de Limosin aujourd'uy assembles en ceste ville de Limoges par ordonnance du Roy et en ensuivant ce qu'il a pleu a vous noble et puissant seigneur messire Jehan de Pompadour chevalier conseillier et chambellain du Roy et honnourable homme monsieur le lieutenant général de aussi noble et puissant seigneur monsieur le seneschal et gouverneur de Limosin commissaires de par ledit seigneur, depputés en ceste matiere, mander et notiffier aux gens desdits trois estatz dudit pays eulx assembler en ladite ville le jour cy dessoubz escript pour ouyr aucunes choses de par ledit seigneur et deliberer sur icelles et veoir certaines lettres que de la partie dudit seigneur ont esté présentées aux gens desdits troys estatz avec la créance dont vous nosdits seigneurs les commissaires avies charge de par ledit seigneur tant par ses lettres que instructions et articles sur ce a vous adroisses après ce que icelles lettres du Roy leur ont esté présentées par vous nosdits seigneurs et ouye vostre créance sur icelles et instruction susdite bien grandement et honnourablement par vous proposées et après très grandes remostracions faictes sur icelles concernans pluseurs poins et articles iceulx gens desdits troys estatz se sont retirez à part pour sur le tout adviser et déli-

berer en obeissant au bon plaisir dudit seigneur et mandement de vous nosdis seigneurs les commissaires. Et premierement iceulx gens desdis troys estatz ont rendu et rendent graces et louanges à Dieu de ce que par le rapport de vous nos dis seigneurs les commissaires ils ont esté certiffiés et informés de la bonne prospérité du Roy leur souverain seigneur et que en luy on peut clerement aparcevoir la grace de Dieu estre habondamment infuse en ce que tant en vertus que accroissement de corps et nature que aussi de bonnes meurs et toutes vertus que a ung si très hault, si très noble très puissant et très crestien Roy affierent, on le voit chacun jour prospérer; en suppliant de tout leur cueur le créateur et Roy souverain tousjours le garder préserver et conserver en augmentacion et accroissement de sainté prosperité vertus, gloire et victoire. Et avec ce, très humblement et en toute obeissance, réverence et humilité lont remercié et remercient de ce qu'il lui a pleu avoir mémoire deulx leur communiquer ses affaires et les mectre au nombre de ses très vrays très humbles et très obeissans subgectz tant par ces lettres que de sa très grande benignité il luy a pleu leur rescrire que aussi leur faire dire la créance par vous nos dits seigneurs a vous par luy commise touchant le contenu ausquelles lectres et creance susdites, iceulx gens des trois estatz dudit hault pays de Limosin supplient si très humblement que faire le peuvent au Roy leur souverain seigneur qu'il luy plaise de sa grace les repputer du nombre de ses tres humbles vrays obeissans et subgectz car en ceste obeissance veulent vivre et morir et pour la tuicion garde et deffance de luy et de son royaume son déliberés, et offrent exposer tous et chacuns leurs biens et leurs corps jusques à la mort inclusivement, sen personne quelconque en exepter. Et non point mis en obly les grans graces et soulaigement que par ledit seigneur, et dès le commencement de son regne leurs sont advenues et viennent chacun jour habondamment tant es biens mondains que aussi aux vertus de perfaicte chérite justice paix et bonne police. Dont aussi si très humblement que plus le peuvent faire luy en rendant les graces et louanges et a nosseigneurs de son conseil et qui sont entour de luy. Et pour descendre au fait et sustance de la dite matière presente, icelle préssupposer estre pour recitee, les gens desdis trois estatz après ce quilz ont veu lesdites lettres qu'il a pleu au Roy leur souverain seigneur leur escripre ont entendu par icelles que icelluy seigneur et nos-

seigneurs de son conseil avoient entendu que les estatz dudit pays eussent sapieça estre assembles pour sur icelle matière en faire savoir leur adviz au Roy leur souverain seigneur en luy obeissant comme raison est, au plus grant soulaigement dudit pays que faire se porroit. Maiz veritablement jamais les gens desdis estatz de la matiere subjecte noyrent parler. nont este appelles ni assemblés et onques ny eust advis et remonstrance jusques a present et leur est la matiere tote novelle comme aussi vous monsieur le lieutenant et messieurs les advocat et procureur du Roy audit pays de Limosin aves dit declaire et certiffie que autre mandement et commission sur ceste matiere navies veu ne receu par cy devant et à ceste cause n'ont peu remonstrer ce que gist en très humble remonstrance sur lexpedicion de la dite matiere en tant que concerne le fait dudit pays ou ils ont tres grant interest pour lentretenement dicelluy. Et premierement les gens desdis trois estatz comme tres humbles subgectz et vrays obeissans au Roy leur souverain seigneur voulans et desirans la seurte de sa personne de son estat et de son royaume estre si bien pourveue et ordonnee que ce soit et puisse estre a sa gloire et victoire et confusion de ses adversaires et ennemys s'aucuns en avoit (que Dieu ne veulle) non voulans estre parciaux et singuliers, mais soy conformer aux autres pays du royaume mesmement circumvoisins icelluy pays de Limosin ont volu consenti et accordé veullent consentent et accordent tochant la novelle institucion de gens de pie pour le fait de la guerre dont esdites lettres et instructions est faite mention et aussi que par la créance de vous nos dis seigneurs les commissaires a esté dit et remonstré tout ainsi et par la forme et maniere que par lesdis autres pays du royaume ou l'on a adroissé semblables commissions sera consenty et accordé. Et pour ce que chacun pays a des diversités en droit soy, et que la raison qui milite en lung na point de lieu souvanteffois en lautre, les gens desdis trois estatz dudit hault pays de Limosin si très humblement que plus faire le peuvent supplient au Roy leur souverain seigneur et aux seigneurs et princes de son sang et gens de son conseil, que de sa très grant benignite pitié et clémence lui plaise avoir regart aux choses qui sensuivent touchant ladite institucion desdis gens de pié pour ledit pays de Limosin. Premièrement, que ledit pays de Limosin pour le temps présent est le plus perdu et detruict que pays de son royaume pour cause des

persécutions quil a souffertes par cy davant et encore seuffre de présent comme de mortalités generalles et continuelles lespace de quatre a cinq ans par tout ledit pays, toutes notoires, famine universalle audit pays des long temps et encores si grande que jamais fut, où la pluspart des arbres pourtans fruitz, vinhes, ortailles et aultres fruitz sont geles et perduz toutes herbes gelées, les blés presque tous perduz sans espoir d'en reculir a grant peine la semance en la plus grant partie dudit pays tellement quilz sont presque reduiz a mandicité. Ledit pays qui est maisgre et infertil notoirement autant ou plus que autre pays du royaume jucques aujourd'uy a plus esté follé de charges insupportables que nul autre lieu regard à sa qualité, et de ce messeigneurs des finances en peuvent estre assez informés. Et na souffit que iceluy pays ait pourté les charges a luy imposees scelon sa qualité ains pour une mortalite que fust au pays de Poictou fut surcreu quinze ans a ou environ de sept mille livres pour une foiz que oncques puis ne leur furent ostées ne aboliées et semblablement pour le bas pays de Limosin que une autreffois trouva moyen de soy descharger de bien mil francs qui furent remis sur ledit hault pays de Limosin. Et au reguard de voloir faire ladite institucion de gens de pié par nombre de feuz a quatre vingts feuz pour la fornitupe dun homme qui vouldrait garder cette loy audit pays, ce seroit la totalle destruction dudit pays pour ce que icelluy est fort subgect à multiplication de feuz et belluges. Car dun feu ilz nen font dix douze qui ne valent pas ung et nest comme des pays de Berry, France et ailleurs ou chacun feu vault une grosse mesnhee en domaines et héritaiges et ceulx de Limosin non pas destandue de heritaiges plus de deux parts mesmement le plat pays pluseurs pour norrir une berbiz ne pour seumer un sextier de blé pour chescun an et si nestoit la misérable et pouvre vie quilz mainent ne sçauroit vivre, aussi la pluspart vit en mandicité et en tant qui touche les villes la plus part sont pouvres mécaniques gens de bras qui ne vivent que du jour à la journée. Et ceulx qui ont quelque peu de marchandise nont port ne rivière pour la descharge et ce quilz peuvent trevailler ce fait tout a voictures qui sont de plus grant mise que de prouffit, et avec ce car il se trouvera et est notoire par les roolles de l'assiete des fouaiges aydes, et equivallent mis sus audit pays que les deux tiers par indiviz de tous lesdis feuz de Limosin ne peuvent pourter

Digitized by Google

vingt soulz pour feu non la pluspart cinq solz et cela ne peuvent paier. Et cest tout notoire et par les recepveurs desdis aydes se trouvera. Pourquoy de mectre quatre vingts feus pour furniture de homme a pié indifferemment sans spéciffier de quelle qualité doyvent raisonnablement estre lesdis feus seroit chose importable audit pays et mesmement car a quatre vingts feuz pour homme seroit dix sept soulz six deniers tournois pour chascun feu dont comme dit est les deux tiers ne peuvent payer cinq solz seulement. Et semble qu'il seroit convenable quant la matière seroit de necessité que il fust declairé de quelle qualité devroient estre lesdis feuz ou de quarante solz le feu ou de plus et que des autres, le nombre qui ne seroit que ladite somme ne fussent tenus ne nombrés que pour ung feu. Et aussi sembleroyt que les gens qui ainsi devroient estre prins et choisis fussent pris et esleus oudit pays mesmes, affin que le pays en fust plus asseurté qui est assis en pays de frontière et sur iceulx depputez chiefz dudit pays mesmes pour les tenir en police et ordre de vivre. Pour lesquelles choses supplient très humblement les gens desdis trois estatz a vous nosdis seigneurs les commissaires pourveoir et donner ordre ad ce que dit est si sur ce aves la commission et autorité ou mectre et laisser les choses en estat et surcéances jucques ad ce que au plus brief qui faire se pourra les gens desdits trois estatz dudit pays seront allés ou envoyes devers le Roy leur souverain seigneur pour très humblement luy remonstrer ou faire remonstrer ou à nosseigneurs de son conseil les choses dessus dites et autres qui concernent tant ladite matière que autres pluseurs grans affaires dudit pays qui touchent et concernent le bien utilité et entretenement dicelluy en tous estatz ausquels est très necessaire audit pays y avoir provision. » Et ce fait illec mesmes lesdis gens diceulx estatz ont choisi et nommé pour aller devers le Roy et luy dire, exposer et l'advertir des grans et externes necessites et affaires du pays honnouré homme et saige maistre Guillaume Barthon licencié es droiz abbé du Dourat et doyen de Limoges présent, et sire Jehan Audier ou Jehan Jullien bourgeois dudit Limoges ausquelx avoient entencion de passer et bailler procuration et ont prié et requis iceulx gens desdis estatz nous de Pompadour que actendu que nous estions du pays de Limosin et estions bien assavanté et acertainé comme ils disoyent de la pouvreté indigence et nécessité que a eu par cy devant et de présent a cours en Limosin veu aussi

que nous sommes du conseil dudit seigneur et pour autres causes a ce les mouvans il fust nostre plaisir de assister avec lesdis deux dessus nommés ausquelz nous avons respondu que nous estions commissaire en ceste matière et avions tant seulement charge de faire le rapport au Roy de ce qui avoit esté fait. Toutesfois nous leur avons dit que veue ladite responce et bonne obeissance du pays faicte au Roy touchant ceste matiere et pour les contenter, en faisant nostre dit rapport nous assisterions volontiers avec lesdis dessus nommés et ferions de nostre part les remonstrances telles quil appartiendroit. Et ledit mesmes jour nous commissaires en ensuivant la teneur de notre commission fismes commandement de par le Roy à la peine de mille livres audit seigneur à appliquer à sire Jehan Choussade lieutenant ou commis de maistre Bernard Choussade esleu de la élection du hault pays de Limosin et à Jacques le Camus greffier de ladite élection et à Bartholome Gascourt recepveur dudit hault pays de Limosin présens, que dedans huit jours prochain venans ilz nous eussent à bailler par declaracion, le nombre des feuz de leurdite élection au vray..... Quilz ont ordonné recevoir les deniers et ont esté enrollez et nommez par les roolles des parroisses d'icelle élection. Lesquielz nous ont respondu quilz le feroyent et obeiroient tres volentiers. Et le XVIe jour dudit moys de may lesdis esleuz dicelluy hault pays de Limosin ou leurs lieuxtenans pour eulx ont baillé à nous lieutenant de mondit seigneur le seneschal de Limosin commissaire le nombre des feuz de la élection dudit hault pays de Limosin en la forme et manière quil est contenu en ung feulhet de papier dont la teneur sensuyt: « Somme universalle de tous les feux du hault pays de Limosin tant forts que foibles, contribuables montent a douze mille six cens ung feu fors et excepté des parroisses qui s'ensuivent qui ne y sont pas. C'est assavoir de Savignac laquelle porte de taille des gens d'armes XIIII l. tourn., Cirac IX livres XIII sous VI d^{s}, Eyssiduon LX s. et lenclave de Moyssanes VI l. t. Et le pays du franc aleu lequel ne contribue aucunement aux tailles des gens darmes audit pays. Dont en y a desdits feux de XX sous et au dessus six mille deux cent cinquante ung feu et de XII deniers jusques à XX sous six mille troys cens cinquante feuz. Lesquelles dessus dites parroisses et enclave navons peu recovrer si promptement lesdits feuz, au moyen de ce que elles sont fort longtaynes, jaçois ce que en ayons fait toute diligence a nous

possible et envoyé trois ou quatre foiz les sergenz les querir esquelles naguières feuz veu le taux quelles portent et de rechief y avons envoyé et a toute diligence, les recouvrerons et les vous envoyarons. Lesquelles choses dessus dites, nous esleus susdiz certiffions estre vrayes selon les rolles à nous baillés par les collecteurs desdites parroisses, affermés par serment un chacun en son endroit estre vrays. Et en tesmoing de ce avons fait signer ce présent extraict de la main de notre greffier de ladite élection le xve jour du moys de may l'an mil iiii^c quatre vingts et six. » Ainsi escript signe dessoubz baillé à honourable homme et saige maistre Pierre Charreyron licencié en loix lieutenant géneral de monsieur le seneschal de Limosin le mardi xvie jour de may l'an mil quatre cens quatre vingts et six. Par commandement de mesdis seigneurs les esleuz. Ja. Camus greffier. En tesmoing de ce nous commissaires avons signé ce present proces de nos seings manuelz et fait signer par le greffier de la seneschaucée de Limosin et sceller du scel de ladite seneschaucée, les jours lieu et heures susdites, lan mil quatre cens quatre vingts et six. Et aprés la diligence faicte par lesdis esleuz de recouvrer les feuz des autres parroisses restans sus nommées nous ont baillé en escript par déclaration lesdiz feux qui sont en nombre vingt. Fait audit Limoges le xxiiiie jour dudit moys de may lan susdit.

« POMPADOUR.

« P. CHARREYRON.

« *Par commandement de mes dis seigneurs les commissaires*

DE BESSAC, greffier. »

VIII.

Plaintes et doléances de Charles-Quint contre Henri II, roi de France, adressées aux États d'Artois[1].

(Communication de M. de la Fons, baron de Mélicocq, correspondant, à Lille.)

Rapport des États (17 janvier 1551)[2].

Robert Le Roulx, nostre compaingnon eschevin, retourné des

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 187 et 351; t. II, p. 8 et 440.
[2] Archives de Béthune, *Mém.* f° 267 v°.

Digitized by Google

Estats tenus en la ville d'Arras, le dix-septiesme jour de ce mois de janvier quinze cent cincquante et ung, de par nous deppuité y comparoir, pour oyr et entendre le rapport des depputez d'Arthois, retournez des Estaz généraulx tenus au commenchement de cedict mois de janvier, à Bruges, touchant la demande faicte par la magesté de l'empereur ad ce pays d'Arthois de la somme de cent mil livres, de quarante gros flandres la livre, auroit rapporté et relaté que yceulx depputez, par la bouche du conseillier, auroient esté leutes au lieu abbatial d'Arras, la proposition faicte ausdicts des Estats généraulx dudict lieu de Bruges, et, pareillement, la demande particulièrement faicte en ce pays d'Arthois de ladicte somme de cent mil livres. Auquel lieu abbatial estoient assamblez en bon et notable nombre lesdicts Estatz, tant prélatz, gens d'église, chevaliers, nobles et depputez des villes, lesquelz desdicts Estatz par enssamble, et, apprez pluiseurs et diverses communicacions faictes, auroient consenty et accordé à ladicte majesté impérialle la dicte somme de cent mil livres, combien, toutes voyes, que ledict accord soit de plus grande charge audict pays que bonnement il ne poeult porter, actendu la diminucion d'icelluy pays et aultres causes desdnictes et déclarées par l'acte pour ce faicte et conclute par lesdicts Estatz. Ad ce prendre, coeullier et lever par la manière déclarée, ayans lesdicts depputez faict rapport par la charge de la royne douagière de Hongrie, régente et gouvernante des pays d'embas, que, par dessus la proposition, ilz feissent rapport ausdicts Estatz d'Arthois de la bonne vollunté que sa majesté impérialle avoit à la tuition et garde dudict pays, pour laquelle se efforchoit, pour ceste fois plus que jamais, et que trop mieulx debvoient ceulx du pays se tenir joinctz, subiectz et obéissans à ung si bon prinche *que à ung estrangier sy allyenné et pervers, comme cestuy à lui contraire*, et que partant l'on volt accorder sa demande. Duquel proposé, demande et accord la déclaracion s'enssieult :

« *Plaintes et doléances de Charles-Quint* [1].

« Messieurs à la dernière assamblée des Estatz des pays de pardecha, que l'empereur, nostre souverain seigneur et prinche naturel, feist tenir devant son partement d'iceulx, sa magesté vous

[1] Arch. de Béthune, *Mém.* f° 267, v°, à 279 v°. Mes recherches dans ces ar-

Digitized by Google

feist proposer la cause que luy esmouvoit de se mectre en chemin vers Allemaigne, nous déclairant que, ores qu'il euist désiré de faire plus de séiour avecq vous, toutesfois la nécessité le constraingnist à partir, pour establir ce que les années précédentes estoit faict en la Germanie, pour le service de Dieu, remède de la dissenssion en nostre saincte relligion, repos et transquillité publicque du Sainct Empire, vous déclairant davantaige que, sy le besoing desdicts pays de pardecha requist sa présence, qu'il ne fauldroit de soy y retourner ou monseigneur nostre prinche, son filz, pour vous assister. Sieuvant quoy sa majesté impérialle s'enchemina vers la Germannie et, y estant arrivée, feist, incontinent aprez, assambler en la ville d'Ausbourg, une diète impérialle, en laquelle elle a advanchié l'affaire du concil général, comme seul et unicque remède pour appaiser les différendz de ladicte relligion, et tant pourveu ladicte affaire, que tous les Estatz dudict Sainct Empire ont accordez d'envoier tous leurs depputez audict concil, en la ville de Trente, lieu où aultresfois une sy saincte œuvre avoit esté commenchée; et sy a procuré que Nostre Sainct Père le Pappe y feist continuer ledict sainct concil, pour parvenir à la fin que l'on désire. En quoy sa majesté sans cesse a faict les millieurs offices qu'elle a peu, et telz qu'il luy sambloit appartenir à ung prinche tenant le lieu que Dieu luy a commis. Et, entre aultres diligences, a mandé tous les électeurs ecclésiasticques et aultres prélatz dudict Sainct Empire, en oultre les évesques de ses royaulmes et pays, pour eulx trouver à ladicte assamblée, sans avoir regard aux fraiz et despens que sesdicts royaulmes et pays en supportent. Et, comme sa majesté estoit occuppée en une œuvre sy nécessaire et salutaire à toutte la républicque chrestienne, en avoit grand espoir de la bonne direction d'icelle, actendu la grande volunté de sa sainctelé, l'accord des Estatz dudict Saint-Empire, et la saison sy très propice pour une telle affaire, estant une paix généralle, non seullement en l'empire, mais aussy par le surplus de la chrestienneté, et une trève de cincq ans avecq le Turcq. Le roy de Franche a vollu, en ung temps sy plain de transquilité, eslever sy grand esmeuvement et perturbation de repos publicque sans aucune

chives ne m'ont rien fait découvrir qui pût me mettre sur la trace du nom de l'auteur de ce Mémoire. Quant à sa date, je suis porté à croire que ce document, ayant été composé pour l'assemblée générale de Bruges, doit avoir pour date celle de cette réunion (janvier 1551).— *Note de M. de la Fons de Mélicocq.*

Digitized by Google

coulleur apparante; et ce, en premier lieu, contre le saint siége appostolicque, et, aprez, contre sa majesté impérialle et ses pays héréditaires, par terre et par mer, à l'aydde et assistence des Turcqz et aultres infidelles, et, sans avoir faict à sadicte majesté aucune déclaration d'inimitié; ains, au contraire, dissimulant ses passions et continuelles asseurances d'amitié, invahy et surprins, comme à tous est notoire. A laquelle perturbation si généralle sa majesté ne pooit penser de avoir donné cause ou occasion, sy ne soit que sa tollérance, dont elle a usé si longuement en pluiseurs et grans oultraiges qu'il luy a faict, le aye rendu si insolent et le stimule à faire pys. Ne oncques n'a par ses ambassades faict plaincte à sadicte majesté de chose dont il pouroit avoir resentement pour faire à icelle la ghuerre; ains, au contraire, luy a donné grandes causes à soy ressentir des infinies praticques que luy et ses ministres ont mené contre les pays et subietz de sa majesté. Car jasoit que, dès le commenchement de son règne, ledict roy a tousjours faict asseurer sadicte majesté qu'il ne désiroit rien plus que de vivre en bonne paix et amictié avecq icelle, et davantaige, par motz exprès, faict déclairer que le temps de sondict règne estoit et seroit différend au règne dernier, et quand il diroit oy ou non sa parolle se observeroit enthièrement, le ayant aussy à diversses fois faict déclairer à la royne, nostre très redoubtée dame, et qu'il feroit traictier en son royaulme les subiectz des pays de pardecha, comme les siens propres. Et, toutesfois, sa majesté impérialle s'est deppuis bien appercheu que l'effect quy debvoit suivre ledict oy ou non n'est correspondant aux parolles; voires, au meisme temps qu'il donnoit ceste asseurance, il envoya à ses ambassadeurs en Turquie le baron de Fumel et peu aprez le sieur de Laval, quy, en compaignie de Grégoire de Aramont, ambassadeur ordinaire de par le roy à Constantinople, avoient charges de, soubz umbre de renouveler et confirmer la paternelle amytié (ainsy baptisoient sesdicts ambassadeurs), celle quy avoit esté entre le feu roy, son père, et le Turcq, se efforcier de rompre les trèves faictes entre sa majesté et le roy des Romains, d'une part, et ledict Turcq de l'autre. Aussy de luy dissuader l'entreprinse qu'il entendoit faire contre les Persiens, et, en lieu d'icelle, le persuadder convertir ses forces contre la chrestienneté, usans lesdicts ambassadeurs en ceste négociation des termes, lettres et langaiges qu'ilz disoient user par charge du roy, leur maistre, que touchoient grandement

Digitized by Google

l'honneur de l'empereur et du roy des Romains. Lesquelz dessaings non ayans iceulx ambassadeurs lors sceu effectuer, sy ontilz, aprez le retour dudict Turcq de l'entreprinse de Perse, impétré par importunité, sollicitacion de (que) l'armée de mer turquesque soit descendue l'esté passé aux dhommaiges de ladicte chrestienneté. Et, non content de ce, a faict trasmer en la Germanie et Itallye pluiseurs moeultes, touttes tendans à troubler la chrestienneté et ses pays et subiectz en tous endroicts, sans avoir regard aux traictiez et confédérations estans entre l'empereur et luy, ains, en entretenant sa majesté par samblant d'amictié et de bonne intelligence (dont l'asseuroient ses ambassadeurs résidens, tant vers sa majesté que vers ladicte dame régnant), il n'a cessé, par ses ministres, en tous costez, oultragiet sa majesté et emprendre sur ses haulteurs et auctorité, lesquelles empreinses, ores qu'il le couvroit soubz quelque aultre prétexte, toutesfois effectuellement, elles ne tendoient que pour facilliter les dessaings qu'il avoit longuement par avant pouriecté contre les pays de l'obéissance de sa majesté, en sorte que d'un costé il promectoit à icelle toute sincère et enthière confidence, et d'aultre costé la picquoit en tous endroictz par oultraiges. Et, ores que sa majesté entendoit que ceste faschon de ainssy asseurer de parolles, et oultraiges par effectz tendoit à esguillonner et esmouvoir icelle à revenge, affin que le commenchement du trouble que fust advenu en la chrestienneté fust attribué à sadicte majesté et non à luy, toutes fois ses iniures ne ont sceu faire perdre à sa majesté l'affection qu'elle a tousiours eu au bien et repos universel de toutte la chrestienneté, ne l'esmouvoir à resentement quy fust conjoinct avecq une sy grande et dhommaigable perturbation. Quoy voyant, il s'est résolu de se *damasscier* à l'advenue de ladicte armée turquesque, tant par ses ministres sollicitée et par luy actendue, au moyen de laquelle luy sambloit que l'opportunité s'estoit rencontrée pour avoir au moings ce point d'avantaige, en faisant rompture, que, par la descente sy soubdaine de ladicte armée, il polroit esbranler touttes les lisières chrestiennes joingnans à la mer de Sicille et Ytallie. Cuidant doncques avoir trouvé son appoinct, et, en usant tousjours de ses fainctises, comme auparavant, il commanda que l'on feist touttes les surprinses contre les pays et subiectz de sa majesté, tant par terre que par mer, du costé d'Ytallie, Espaingne et Flandres, et où ses ministres scauroient adviser; et de fait, au

Digitized by Google

meisme temps, a courru sups aux navires marchands des subiectz de sa majesté en la mer occéanne, a faict surprins sur le coste d'Espaingne, a envoyé son ambassadeur vers l'armée turquesque pour assister l'admiral turcq de conseil, ayde et faveur, au meisme temps aussy occuppé d'emblée aucunes places eu Ytallie. Lesquelz exploix, pour avoir tous entendus pour estre chose notoire et de sa (si) fresche mémoire, sy fault-il rendre grâces à Dieu que ledict roy ne soit venu à chief d'aultres aghuectz et machinations qu'il avoit emprins en pluiseurs endroictz, veu que ceulx quy ont audaces de rompre les allyances, contrevenir aux traictiez, faisant peu de compte de leur asseurance et foy, ont grand advantaige pour, du premier sault, abuser leurs amys et allyez; mais sa majesté se confie en Dieu, quy, par sa divine justice, a sy souvent assisté et deffendu son bon droict, et, en l'ayde vous et aultres ses bons subiectz, que la fin de samblables actes ne sera millieure que des aultres menées et travaulx, que l'on a aultrement dreschié de ce costé-là; car, au regard de sa majesté, elle a évitté tousjours (en tant que en elle est) les inconvéniens de la ghuerre, meismement a esté grandement affectionnée de vivre en amictié et paix avecq ledict roy : a quoy sa majesté a esté invité principallement pour aultant qu'il luy sambloit que de ceste mutuelle intelligence avecq ledict roy deppendoit le bien universel, et, au contraire, que de la discorde estant apparante succéder ung malheur général de toutte la républicque chrestienne, et n'y a eu du costé de sadicte majesté non seullement aucun fourcompte, ains, d'aultre costé, l'on a ordonné à icelle occasion de scrupulle, de sorte que elle a pourchassé par ses ministres les remèdes, affin de pooir effacher toutte scandalle et prévenir à plus grands inconvéniens.

« Ores est-il, messieurs, que voyant le roy que les exploix et surprinses que dessus estoient telles que la ghuerre ne se pooyt plus dissimuler, il a faict déclairer à l'ambassadeur de sa majesté, estant encoires devers luy, les causes sur lesquelles il fonde la rompture de la paix et le renvoy dudict ambassadeur, lesquelles sont sy estranges que l'on voyt clerement qu'il a esté en paine de trouver coulleur pour pallyer sa vollunté; et, affin que puissiez congnoistre dont il s'entend aydier, vous sera en brief déclairé ce que de sa part a esté (dict) audict ambassadeur, et incontinent sur chascun point ce que la vérité en est.

Digitized by Google

« Il a faict déclairier en premier lieu que une des causes de ressentement qu'il a, est pour ce que les ministres de sa majesté auroient publié qu'il ayt faict descendre, l'esté passé, l'armée turquesque aux dhommaiges de la chrestienneté, laquelle publicacion il dict tendre à son déshonneur, affirmant, au contraire, que la cause de ladicte descente de l'armée turquesque ayt esté donnée par sa majesté, laquelle auroit comprins que sy le Turcq envoyoit armée vers la ville d'Aphricque, qu'elle feroit rendre à ladicte armée les clefz de ladicte plache. Ceste coulleur, d'une part, est sy peu vraysamblable que à paine elle vaille le respondre, et, d'aultre part, l'importance du faict mérite bien que la vérité en soit remonstrée; car quel besoing estoit-il à sa majesté, ou à quelle fin euist-elle donné charge à ses ministres de publier choses notoires à tout le monde, dont les bouches de touttes les provinches et royaulmes, tant de la chrestienneté que de Turquie, donnent audict roy vraiment la charge, ayans ses ambassadeurs envers le Turcq besoingné sy ouvertement et sans dissimulation à Constantinople, ces quatre ans de son règne, que l'on ne parloit en Venise, Ytalie, Sclavonie et Turquie, que des voyaiges de pluiseurs ses ambassadeurs tendant ceste fin, comme dict est. Dont les ungs estoient envoyez audict Constantinople, devant que ledict Turcq se enchemina contre Perses, pour les destourner : envoïant aultres aprez son partement vers ledict Perse, en son camp, pour le rappeller, et aultres aprez son retour pour le consillier l'entreprinse de mer susdicte. Et ces charges estoient sy peu chargées que lesdicts ambassadeurs se glorifflioyoient par tout le chemin là où ilz alloyent. Aussy n'y a gentilhomme en court dudict roy quy ygnore que estant son ambassadeur Aramont de Constantinople en Franche, avecq les nouvelles de avoir obtenu du Turcq l'asseurance de la descente de son armée, le susdict roy de Franche se soit résolu de conclure de traicté que, de long-temps se y brassoit avecq Octavio Fernese, pour troubler l'Ytalie et parvenir à aultres ses desings, lesquelz il auroit jusques alors procuré de dissimuler, par quoy seroit la chose bien estrange et desraisonnable que troeuve la publication d'une telle négociation honteuse, et ses ambassadeurs l'ayent trouvé honnorable, que l'on doibve chergier sur les ministres de sa majesté; mais, au fort, quelle coulpe auroit icelle encouru de avoir dyvulghuié ladicte praticque, quand bien elle eust commandé que ainsy se feyst, puisque, incontinent aprez,

tout le monde a congnu l'effect sy grand et notable d'icelle par les prinses d'un sy grand nombre de poures asmes chrestiennes, et de la rendition infamme du chasteau de Tripoly; meismes estoient les sauldars de l'armée turquesque sy bien informez de la bonne correspondance qu'ilz avoient du costé de Franche que, estant l'armée abordée à l'isle de Sicille, et y ayans les gens de ghuerre de sadicte majesté prins quelque nombre de ceulx quy s'estoient trop advanchiez de sortir en terre, entre aultres estans aucuns principaulx officiers de ladicte armée interroghuiez séparément l'un de l'aultre, disoient que on s'esbahissoit parmy ladicte armée du retardement de l'ambassadeur de Franche, quy avoit promis soy trouver avecq trois galères en leur compaignie, pour plus tesmoingnier la vollunté du roy de Franche, son maistre, et les advertir de ce qu'ilz debvoient faire, suivant quoy ledict ambassadeur ayant tardé quelques jours, sortit de Marselles avecq deux gallères et une galliotte, ycelles furnies de bon nombre de gentilzhommes franchois, et avec ycelles se joindit l'armée turquesque pour mieulx déclarier aux barbares la grande vollunté que son maistre avoit à la commune emprinse, et sy feist tel debvoir assister ladicte armée de conseil et auctorité du roy, son maistre; que estant ycelle au siége dudict chasteau de Trippolly, place appartenant à la relligion de sainct Jehan de Rodes, et n'ayant l'ambassadeur espoir de venir au-dessus par forche, et n'estant en six jours arrivé la battrie que au-dessus du cordon, congnoissant estre au surplus place guarnie de gens, vivres, artilleries et munitions, plus et souffisamment, ledict Bassa se trouva en perplexité en telz termes, que luy euist esté besoing de, en tenant ledict siége, se partir sans riens faire et retourner honteusement, puisqu'il n'estoit venu à chief de son entreprinse de Secille et de Malta, et taillé de faillir à celle de Trippoly, sy à touttes difficultez n'euist esté promptement pourveu par ledict ambassadeur de France, lequel voyant les affaires des Turcqz estre en telz termes, trouva l'expédient d'appeller le chevallier quy avoit la place en garde, de par l'ordre de saint Jehan de Rodes, et le faire sortir du chasteau pour parlementer avec luy, prenant ceste auctorité et confidence, pour estre ledict chevallier de Franche natif, avecq lequel il feyt tant qu'il rendit la plache à la volunté des Turcqz, saulf deux cens personnes telles que ledict chevallier choisiroit, lesquelz, avecq touttes leurs baghnes, se transporteroient incontinent ès gallères de Franche, abandonnant

Digitized by Google

le demourant à la cruauté des Turcqz : voylà l'œuvre chrestienne que l'ambassadeur du roy de Franche a monstré à ces barbares, et une acte sy maulvais que l'on ne a eu congnoissance de samblables entre prinches chrestiens; que une plache forte, sur les frontières de la chrestiennelé, soit, par procuration et intervention d'un ambassadeur de prinche chrestien, esté rendue ès mains des infidelles; et, certes, c'est bien chose digne d'admiration que estans les trafficques de Franche menées avecq le Turcq de longue main, et sy publicquement, qu'il sambloit que l'on les volloit déclairier pour donner effroy aux subiectz de sa majesté, et l'exécution d'icelles faicte en sy grande compaignie de Turcqz et chrestiens, et meismes de ceulx de la noblesse de Franche; que ledict roy quy, au sceu de tout le monde, a envoyé et assisté ladicte armée turquesque, nonseullement nyer, mais qu'il voeulle chargier et ynculper sa majesté de la descente d'icelle, et ne pensons qu'yl tombast oncques en l'entendement de prinche de faire une telle promesse de rendition de plache que ledict roy mect en avant que sa majesté auroit faict : asscavoir que on donneroit les clefz d'une ville en Affricque à ung admiral du Turcq, quy sortant avecq l'armée puissante de Constantinople et nayghant par toute la mer de Grèce, Sicille et Affricque, se présenteroit devant la ville d'Affricque, pour yllech en recepvoir ouverture; car sy sa majesté euist vollu faire sy bon tour l'euist bien peu subluner (*sic*) de grandes paines et merveilleuses despenses, avecq ce que euist esté chose plus à l'honneur de sa majesté de rendre ung tel fort, avant de veoir une telle armée au devant. Mais, pour vous faire entendre que tout le contraire de ce qu'il dict est vray, ledict Turcq, lorsque sadicte majesté estoit en la ville d'Ausbourg, a envoyé par deux fois messagier exprès pour à ycelle demander la ville d'Affricque, alleghuant pour cause que les habitans estoient de la relligion mahumetaine et promectant de faire chastier Darghut, quy avoit occuppé ladicte ville, et de là courroit la mer, exerchant la praticque. Sy est-ce que sa majesté aymoit mieulx attendre ce que y polroit advenir, que abandonner place de telle importance ès mains des infidelles, luy a respondu qu'il n'estoit de intention de luy donner une plache qu'elle avoit conquestée justement sur ung pirate, non estant meismes la plache comprinse en la trève d'entre sa majesté, ledict roy des Romains et luy. Par laquelle trève aussy estoit promis de chastier

Digitized by Google

les pirates d'un costé et d'aultre, et deffendu de les recepvoir, aidier et assister. Ad ces œuvres, vous, messieurs, porez congnoistre quy ayt esté cause de la descente de ladicte armée turquesque.

« L'autre coulleur sur laquelle il prétend occasion de ghuerre est qu'il dict avoir esté empeschié par sa majesté en la protection de Parmes et Myrandula. Ceste coulleur est sy peu fondée que la précédente; car, quand à Parmes, il n'y a cause pour laquelle il se debveroit ingérer en la protection d'icelle, ne ayant droict ny action ausdictes places. Moings se poeult fonder sur la voisinance, estans les pays tenus de luy sy très longtains de Permesan, qu'ilz n'ont riens de commun enssamble. Pareillement ne poeult alleghuer amictié ou allyance avecq Octavio Fernese quy tient ledict Parmes, lequel est sy estroictement allyé par mariaige avecq sa majesté, comme chascun scet, ny peult avoir esté esmeu ledict roy en ceste affaire par pitié qu'il euist peu avoir dudict Octavio pour quelque oultraige que le pappe ou sa majesté luy euist faict, le mectant en nécessité de prendre son refuge vers ledict roy pour le requérir de sa protection et ayde; car sa saincteté n'avoit délaissié nulles sortes de courtoisies et bienveuillanches pour luy dissuader son tort, luy faisant des offres grandes et honnorables, envoiant par diverses fois vers luy des cardinaulx en ambassade, oultre ce, lettres admonitoires pour luy donner moyen de soy excuser devers ceulx avec lesquelz il pooyt estre entré plus avant en contractation, que la foy et l'honneur d'un vassal d'église ne souffroit. En manière que sa saincteté avoit monstré tant d'affections vers luy et toute la maison de Fernese, que sy elle euist eu samblable démonstrance de bénéfice à ung grand roy et prinche yl seuist deu tenir pour content. Par quoy ledict roy n'a peu estre incité à ceste prétendue protection par compassion, s'il ne voeult aussy baptisier sa passion accoustumée, par laquelle yl a rethiré de piecha tous les rebelles des royaulmes et pays héréditaires à sa majesté, et aprez ceulx de l'église, non pas tant pour les assister que pour, au moyen de samblables instrumens, esmouvoir troubles et inciter les vassaulx contre leurs seigneurs. Ne peult aussy ycelluy roy soy descoulper, ne devant Dieu, ne devant le monde, sur quelque nécessité de ghuerre qu'il avoyt, par laquelle luy euist esté besoing cherchier ayde de tous costez par tous moyens possibles, puis [que], comme dict est, toutte la chrestienneté se trou-

Digitized by Google

voit en repos. Ne debvoit aussy craindre du costé des infidelles, avec lesquelz yl avoit ses confédérations et allyances sy estroictes, de sorte qu'il ne scauroit avoir aultre cause que les humeurs estranges quy, de long-temps, le ont desgousté du repos et luy altéré son appétit pour esmouvoir la Turquie, et faire de là descendre quelque tourbillon contre la chrestienneté. Desquelles contrées ayant eu responce à son souhet par son ambassadeur Aramont, comme dict est, yl a vollu allumer le feu en Ytallie et toutte la chrestienneté, soy résolvant, incontinent aprez avoir eu les nouvelles de la venue turcquesque, à soustenir la rébellion dudict Octavio Fernèse, ce qui est indice trop manifestement que ledict roy a fondé plus ses desings sur ladicte armée que sur bonne cause, et qu'il a vollu préférer ses affections particulières au bien universel. Voyant doncques sa saincteté le refus que Octavio avoit faict à touttes ses humains et gratieuses offices, et que par voye de bonté ne scauroit venir au boult, a intenté contre luy par justice son procetz, et l'ayant fulminé, a requis et imploré de l'empereur le brach séculier pour chastier la félonnie d'un sien vassal et rébelle, ce que sa majesté n'a peu, ne vollu refuser, ayant meismes regard nonseullement à l'obéissance qu'elle est tenue monstrer au sainct siége appostolicque, mais aussy à la transquilité d'Ytallie, tuition, deffense et sceureté de ses royaulmes et subiectz, à la perturbation desquelz ledict roy taschoit. Toutesfois, pour non obmectre aucunes diligences requises à une affaire sy importent au bien publicque, voyant que ycelluy roy estoit enthièrement délibéré pour conforter Octavio en sa désobéissance, sa majesté impérialle n'a cessé de travillier vers ledict roy, adfin qu'il vaulsist procurer avec ledict Octavio qu'il recongnust son tort et le réduire à l'obéissance deue; et ne s'estant ledict roy à cela vollu accomoder, luy feyt déclairer qu'il n'estoit en sa majesté, veu l'estat et dingne (dignité) qu'elle soustient, de refuser l'assistence du brach séculier à sa sainctelé, en une cause sy juste et raisonnable, et puisque l'on s'apperchevoit que les ministres dudict roy usoient de sinistres machinations en tous endroictz, sa majesté le requist par son ambassadeur qu'il vaulsist déclairer son intention sur ce que nous avons consenty à donner l'ayde requise par sa sainctelé, sur quoy ledict roy respondit que, nonobstant cela, yl entendoit demourer en bonne paix et amictié avecq sa majesté. Voilà l'affaire de Parmes et la seconde invention trouvée par ledict roy

Digitized by Google

pour engendrer ung sy grand scandalle et perturbation au monde.

« Au regard de la Mirandula, il n'y a chose plus certaine qu'elle soit subiecte au Sainct-Empire, duquel estant premièrement substraicte et desduicte par l'ayde des Franchois, qui empeschèrent la pugnition de feu conte Gallyotte d'un sy malheureulx et abhominable murdre qu'il commist à la personne du conte Jehan Francisco Pico, son oncle et ses cousins. Sa majesté impérialle a tousiours en tous traictez eu regard de ne laisser perdre le droict dudict Sainct Empire, meismes au dernier traictié de Crespy, n'ayant en faschon quelconcque vollu comprendre ledict Galliotte, ains, expressément refusé, a mandé les ministres du feu roy en France, lesquelz euist vollunticrs comprins ledict Galliotte audict traictié de Crespy, et ad ceste fin y déclairié par une article exprès, que seullement les obéissans et féaulx subiectz et estatz de l'Empire s'entendroient d'estre comprins et debvoir joyr du bénéfice dudict traictié de Crespy. Toutesfois, sa majesté a tousjours différé la cattoy dudict Galliotte pour évitter le trouble d'Ytallie, jusques ad ce que lesdicts de Mirandula ont esté les premiers avecq les Franchois quy ont assailly les Boulongnois et terre du pappe, laquelle chose a constrainct sa majesté à les assigier pour éviter ultérieur dhommaige. Adjouste le roy une aultre coulleur que don Fernando de Gonzaga avoit meu sédition entre lès Grisons, tellement qu'ilz avoient esté contrainctz recourir aux Vénitiens pour apaisier leur différend, laquelle raison sa majesté ne scet entendre que c'est quy ayt esmeu ledict roy à soy attachier, veu que les Grisons ne sont nullement subietz ne ont rien de commun avecq Franche; et, d'aultre part, sy don Fernando a faict son office convenable pour entretenir en bonne amictié ceulx quy la monstroient avoir vers sa majesté, ce debvoir luy doibt estre réputé à honneur.

« Alleghue aussy ledict roy une aultre raison que, quand il a vollu renouveler les anchiens traictiez de Franche avecq les lighnes des Suysses, l'on luy a vollu, du costé de sa majesté, traverser ses desings, sur quoy yl a aultresfois faict plaincte à sadicte majesté par son ambassadeur, et luy a sadicte majesté respondu conformément à la vérité que, de son costé, l'on avoit procuré de retenir l'amictié entre la ducé de Millan et lesdicts Suisses, et que, au contraire, ledict roy avoit faict instance ouverte pour faire obleigier

Digitized by Google

lesdicts Suisses à l'invasion et offension de ladicte ducé de Milan, dont on poeult bien prendre l'affection qu'il a eu de sa long-temps à innover.

« Yl s'attache aussy au chastoy que sa majesté a faict d'aucuns de ses subiectz de l'Empire quy estoient allez à son service. Laquelle occasion samble à sadicte majesté bien débille, pour y fonder une sy grosse ghuerre; car quel interrest a ledict roy, sy sadicte majesté a commandé chastier les subiectz de l'Empire quy avoient contrevenu à ses ordonnances et des estatz du Sainct Empire, par lesquelles elle avoit obvié aux insollences de pluiseurs subiectz dudict Sainct Empire, lesquelz estoient coustumiers de abandonner leur partie, desminuans l'Empire de forces quy sont nécessaires pour la deffense des limites de la chrestienneté, et cherchans l'adventure de tous costez, qui fut la cause principalle pour laquelle sa majesté a deffendu aux souldars de sortir hors de Germannie pour servir prinches estrangiers. Et le chastoy, dont ledict roy se plaint, ne luy touche en riens et a esté faict en présence des électeurs, prinches et Estatz dudict Sainct Empire. Davantaige, durant la ghuerre entre Franche et Angleterre, le debvoir requéroit que, puisque sadicte majesté avoit traictié et allyance avecq les deux roix, qu'elle commandast garder yceulx respectivement et inviolablement, ce qu'elle a faict à l'ambassadeur du roy, meismes a confessé l'intégrité en ceste endroict usée par sadicte majesté.

« Or, pour mieulx embellir et couvrir ceste passion, ledict roy proposa un argument général, faingnant avoir marissement de ce que sa majesté, de son costé, comme yl dict, n'avoit faict cas de son amictyé, ores qu'il le ayt tousjours recherchée, ne s'estant sceu fyer sur l'amictié de sadicte majesté. Sur ceste coulleur, yl luy euist convenu particularier en quoy sadicte majesté, de son costé, avoit contrevenu au droict d'amictié, car, sy l'on doibt estimer le vray amy par les œuvres d'amictié; a esté entretenue du costé de sa majesté, sincèrement, avec tous effectz requis, et ne scauroit monstrer que sadicte majesté ayt employé ladicte amitié, pour luy courre sups, comme il a faict, ne pour luy supprendre villes et plaches, ou pillier ses subiectz, comme il a occuppé et prins ceulx de sadicte majesté, durant ycelle amictié; car, s'il entendit avoir bien prouvé que sadicte majesté ne luy garde sincère intelligence, parce qu'il alleghue allendroict des Suisses et Grisons,

Digitized by Google

yl se fourvoye mervilleusement de raison, et ce seroit acte de vollunté trop passionnée, se yl n'a sceu thirer les Grisons à sa faction, ne induire les Suisses à promesse de ynvahir la ducé de Millan, ny forcer l'empire de luy donner gens de ghuerre, pour s'en servir, ayant eu affaire à ceulx qui congnoisent ses menées estre contraires à leur prouffict et repos, ne ayant failly à ses desings, yl voeulle chargier la faulte sur sadicte majesté, laquelle a bien eu aultres fondemens de se dolloir de luy, et renonchier non seullement à l'amictié, mais à toutes passiences, sadicte majesté n'euist eu plus chier le repos de la chrestienneté, au moyen des iniures et violences grandes, et en grand nombre, que ledict roy luy a faict durant ladicte amictié et soubz umbre d'icelle. Lesquelles sy l'on debvoit proposer en ce lieu par le menu, et seroit ung recœuil par trop prolix, et s'extendroit à ung bien grand volume; mais vous seront déclairées en brief d'entre grandz nombres aucuns seullement. Durant ladicte paix, yl a faict praticquer en Turcquie grandes machinations au préiudice de la républicque chrestienne des pays et royaulmes de sa majesté et du roy des Romains, comme dict a esté. Samblables menées a il assayé par Ytallie; a soustenu aydé et asisté les rebelles de sa majesté, tant ceulx quy estoient au Saint-Empire, que aultres de ses royaulmes et pays, par tous les moyens qu'il a peu adviser. Yl a faict occupper par gens de ghuerre estant à sa sauIde la place d'Aspremont, lieu notoirement de l'empire; lequel sa majesté avoit mis ès mains sequestres du duc de Lorraine, ayant usurpé ycelle sans cause, occasion ne coulleur, sinon que le lieu pour la prochaineté de Luxembourg luy est bien duisable. Yl a aussy ocuppé le monastère de Bergis en Piedmont; a recepté et favourisé en ses pors et havres, durant la ghuerre que sa majesté euist avec le royaulme d'Escosse, permectant que les biens prins par lesdicts pirates sur les subiectz de sa majesté, y fussent vendus et distribuez. Ses ministres ont journellement faict une infinité d'entreprinse, tant sur les enclavemens que sur les pays d'Arthois, venant directement contre lesdicts traitez; et, comme sa majesté avoit, pour le bien de ses pays, faict renonveler les anchiennes ordonnances par les quelles estoit déffendu de thirer touttes manières de vivres hors desdictz pays de pardecha, lesdicts ministres du roy, estant sur les lisières dudict pays d'Arthois, ont usé de grandes violences pour empeschier l'exécution desdictes ordon-

nances. Ont prins sur le pays et emmené à Terrouwanne ceulx quy estoient à la garde et exécution desdictes ordonnances; les ungs tuez à coups d'espées, les aultres faict morir par la corde. Et, quand on faisoit la poursuite pour en avoir réparation, disoit qu'il ne tomboit réparation, puis qu'ilz estoient mors, comme aussy feyrent le roy et ses principaulx ministres, quand l'on leur en parloit. Combien aussy que par les traictiez ledict roy fut tenu de faire paisiblement joyr et réintegrer aucuns des principaulx vassaulx et subiectz de pardecha ès biens qu'ilz ont en Franche, toutesfois, l'on ne a sceu obtenir de luy quelque réintegration, comme il convenoit, et selon que lesdicts traictiez le contenoient, combien que lesdicts vassaulx en ayent faict de grandes poursuites, et que aussy pluiseurs remonstrances luy en soient esté faictes par les ambassadeurs de sa majesté: et encoires, sans cela, les ministres ont faict de grans dhommaiges esdicts biens, avec pluiseurs oppressions et foulles aux subiectz desdicts vassaulx. Et, néantmoings sa majesté de son costé, a enthièrement satisfaict ad ce qu'il touchoit la réintégration de ses subiectz, quy avoient biens pardecha, sans ce qu'ilz soient aucunement molestez en yceulx, ny empeschiez d'en joyr plainement, ains les a faict traicter, favourisier et assister comme les siens propres, qu'est évident tesmoinaige du contraire de ce que le dict roy faict proposer, que sa majesté a peu estimé son amictié; mais plustost par cela yl appert qu'il a faict peu de cas de celle de sa majesté, non ayant faict observer lesdicts traictez allendroit des subiectz d'icelle, ains plustost les villypendans, ay aussy correspondu ad ce que sa majesté avoit faict tant favourablement envers les siens, de sorte que non seullement les outraiges mais les propres insollences et aultres actes euissent esté à sadicte majesté insupportables n'euist esté le désir qu'elle avoit au bien et repos universel, tout ce que dessus et aultres cas ynnumérables sont advenus passé long-temps. Or l'on a congnu naguères le nouveau tour d'amictié dont yl a vollu user à la fin, avant qu'il s'est vollu descouvrir et donner la dernière main de son accoustumée simulacion, que fut au mois de juillet dernier, quand yl feyt arrester aucune des navires de pardecha, estans à Dyeppe et sur les cottes de Normandie, prenant occasion pour ce que la royne avoit fait esquipper six navires de ghuerre, pour asseurer les cottes de la mer contre les cources, pratiques, et pour satisfaire ad ce qu'elle avoit traicté avecq les Escossois. Et

Digitized by Google

combien que, devant envoyer les dicts navires en mer, elle avoit déclairé à l'ambassadeur dudict roy, résident pardecha, la cause dudict esquippaige, affin qu'il la vaulsit faire entendre à son maistre, et que sa majesté impérialle avoit faict faire le semblable par son ambassadeur, résident pour lors en Franche. Ce nonobstant, estans envoyés les dictes navires de ghuerre sur les cottes de Flandres, ledict roy faingnant avoir entendu du marissal Saint-André que en ycelle saisson des Normands en Engleterre que les navires de sa majesté agguettoient le passaige dudict marissal, soubz ycelluy prétexte feist arrester tout ce qu'il trouvast de navires et subiectz de sa majesté sur la cotte de Normandie, ostans les voilles desdictes navires et deschergant les biens en terre. Duquel tort estant la royne advertie, elle commanda que l'on détruisist les navires et biens appartenans aux Franchois estans pardecha, le faisant entendre à son ambassadeur, avec la déclaration de ladicte détention, et asseurances que sy tost que l'on auroit relaxé lesdicts biens du costé de France, que le samblable se feroyt pardecha, sur quoy l'embassadeur de France résident vers ladicte royne nyat qu'il y avoit aucun arrest faict à Dyeppe, comme aussy feyt le roy et le connestable à l'ambassadeur résident en France; mais ayant ladicte royne (eust) envoyé vers ledict Dyeppe, personnaige exprès elle trouva, à la vérité, que ledict arrest avoit esté faict. Toutesfois, ayant depuis esté asseurée par ledict ambassadeur que la main levée avoit esté accordée par les Franchois ausdicts subietz de pardecha, elle consentyt la main levée de son costé, et ce, à la poursieulte dudict ambassadeur, et déclaration par laquelle yl asseura que ledict roy, son maistre, luy avoit escript qu'il entendoit que les subiectz de pardecha fussent traictez en Franche comme les siens propres, et qu'ilz y devissent librement hanter et converser, sans avoir craincte desdicts arrestz, et qu'il désiroit vivre en bonne voisinaige et amictié. Laquelle asseurance, comme l'on a bientost aprez veu, fust donnée, non pour entretenir amictié, mais pour assopir et endormir mieulx les dicts subiectz, et, pour leur donner un coup plus grand que n'estoit celluy du premier arrest, quy leur samble ne valloir la paine de faire pour ceylluy une violation sy infâme de paix et amictié. Aussy la royne considérant que les expériences des choses passées avoient assez tesmoingnié par la foy que l'on debvoit adjouster à telles asseurances, elle feyt incontinent déclairer aux marchans et maronniers quy

Digitized by Google

hantoyent marchandement en Franche, tant par mer que par terre, qu'ilz devissent délaissier de y aller jusques ad ce que l'on veist quel chemin les affaires prenderoient, et que cela se descouvreroit en peu de temps, les peradvertissant que, allant en Franche, ilz tomberoient en dangier de y estre arrestez avecq leurs biens: au meisme temps yl (elle) feyt empeschier que la flotte estant lors preste en Zeelande, pour sortir vers Espaingne, ne devist partir aucunement, et leur ayant depuis consenty, à leur poursuite, de sortir, elle feist commander qu'ilz allassent en bonne et grande troppe, sans eulx esgarer ou dessassambler, et sur leur garde, comme s'ilz allassent en plaine ghuerre, sans soy fier aucunement ausdicts Franchois. Toutesfois, aucuns maronniers contrevenans aux commandemens de la royne, ayans plus devant leurs yeulx leurs particulier prouffict que l'obéissance, allèrent esgarez par la mer, là où ilz furent prins par les navires de ghuerre d'icelluy, quy par son ambassadeur avoit faict déclairer la grande affection qu'il avoit à entretenir sincère amictié. Et, adfin qu'il ne faillist riens à la solempnité d'une telle acte, son vice admiral faingnist de porter sur ses basteaulx la royne d'Escosse, laquelle, en ce temps debvoit passer vers le royaulme d'Escosse, selon que de son partement avoit préadvertie la royne, sans laquelle finesse yl n'euist sceu avoir sy bon marchié desdicts navires. Par ces offices d'amictié ilz prendrent les basteaulx marchans et les biens, et les amenèrent en leurs havres, et meyrent les personnes à renchon. Et, quand l'on luy feist remonstrer tous ces tours, yl faingnist avoir faict faire ung contre arrest général des biens des subiectz de pardecha, par son royaulme, pour ce que ès pais de pardecha l'on avoit arresté les siens, sans faire samblant de l'arrest qu'il avoit faict, à Dyeppe, le premier. Et, ayant depuis l'ambassadeur de sa majesté, résident encoires lors en France, demandé audience pour déclairer ces griefz et forces, l'on se mocqua de ses serviteurs quy la demandoyent, et des poures maronniers, mattelotz et sollicitateurs des marchans, quy en volloient remonstrer leurs plainctes. Ce pillaige a esté faict par le commandement dudict roy, au temps que l'armée turquesque marchait contre Secille et Affricque, lequel temps ayant ycelluy roy trouvé advantageulx pour mectre à exécution ses délibérations, yl rompit par les termes touchiez cy-dessus, envoiant son ambassadeur vers ladicte armée, pour l'acompaignier, faisant des courses sur la cotte d'Espaingne,

Digitized by Google

tastant d'embler pluiseurs fors de l'obéissance de sa majesté, du costé d'Ytallie : pendant lequel temps yl feist arrester l'ambassadeur d'icelle, estant vers luy, feist tenir ses courriers sermentez et les pacquez des lettres que ledict ambassadeur envoyoit, par l'espace d'un mois enthier. Aprez lequel temps, voyant que ces exploix estoient telz que son ynimitié ne pooit plus tenir caché, renvoya l'embassadeur, luy faisant déclairer les occasions sy très estranges que avez oy, sur lesquelles yl a vollu fonder la perturbation de la chrestiennecté, rompture de traictez et sourse de la ghuerre. Et, combien que ceste déclâration d'ynimitié estoit passée entre le conseil dudict roy et ledict ambassadeur de sa majesté, et que les effectz quy estoient précédez ladicte déclaration et depuis enssieuvis, tesmoingnent assez la perverse vollunté dudict roy. Neantmoings, ses ministres, qu'il a sur ses frontières, suyvant vestiges de leur mate, ont tousjours vollu simuler ne scavoir parler d'aucune ghuerre, pour amuser les subiectz de sa majesté, aussy bien par terre comme ilz avoyent faict par mer; sy les euissent mal advisez qu'ilz leur euissent adjousté foy. Puis, doncques, qu'il n'est permis à sa majesté de vivre en repos, et que fault recepvoir des ennemis la ghuerre, quand ilz sont déterminez de laffaire (*sic*), reste résister à la force, et se disposer à la ghuerre. Enquoy, messieurs, devez espérer que, d'aultant que le prétexte du roy, quy mect en avant, est plus iniuste et desraisonnable, Dieu sera plus de nostre costé; sy ne vous fault-yl oublier, ne obmectre de ce qu'il sera nécessaire et convenable pour reboulter une telle vyolence, ains, vous fault faire voz préparatifz, selon les desaings et conseil des ennemis, et, en premier, bien peser que ledict roy ayant congnu que ces pays sont fondez sur la communication de marchandise, laquelle en bonne partie déppend de la marine, il est délibéré de faire tout ce qu'il luy sera possible pour vous ghuerroier, non seullement par terre, mais aussy par mer, taschant vous faire clore la navigation, vous priver des prouffictz et oppulences que en recepvez, diminuer la trafficque, oster le moyen de dispènser voz artz et yndustrie, suppéditer vostre liberté, et enthièrement vous ruyner. Yl vous fault considérer la diversité des causes pour lesquelles yl a emprins ceste ghuerre. Qu'est? Yl a esté incyté à ycelle contre aucuns royaulmes et pays de sa majesté par ambition, et, contre vous par envie, qu'il a de long-temps eu de vostre félicité, et, par convoitise de

Digitized by Google

voz biens, laquelle yl entendroit bien fouller, et en a desja monstré une proeuve aux surprinses de mer, se vous ne vous employez de vostre pooir à conserver vostre prospérité, telle que avez eu jusques à maintenant. Et finablement, yl vous fault présupposer que ledict roy non seullement vous ayt déclairé la ghuerre par mer et par terre, mais cherche de tous costez les praticques possibles, quy luy samblent servir à vous ruyner.

« Parquoy, puis qu'il y a ycy question de sy grandes choses, ne fault penser de y résister par prévisions quy ne soient grandes, ains devez oster toute tardité, longrie et nonchalance, et, vous préparant tant par mer que par terre, vous esvertuer à monstrer de tel cœur et affection en la déffence de vostre bien et prospérité, qu'avez monstré par expérience contre le meisme ennemy et nation es moindres ghuerres; mais plus le debvez faire pour ce coup que oncques paravant. Quand à sa majesté impérialle, debvez estre asseurez qu'elle s'emploiera de tout ce quy luy sera possible à la conservation de vostre salut, contre ycelluy quy a monstré sy grande envie de la gourmander, s'il pooit. Et, quand besoing le requerra, postposera toutes choses pour vous venir assister et secourir, et vous estre et demourer bon et clément princhе, tel qu'il vous a esté de tout temps.

« Et actend la royne, de brief, lettres de sa majesté impérialle, pour plus amplement vous faire entendre ses justiffications, ores qu'il ne soit besoing d'aucunes, estans les emprinses, desaings et oultraiges de l'ennemy sy notoires que chacun scet. »

Fin de ladicte proposition..... S'enssieut la demande particulière faicte aux Estatz d'Arthois.

Messieurs, quy représentez les Estatz du pays et conté d'Arthois, vous avez, par la proposition qui vous a esté leute, peu congnoistre comme le roy de Franche a commenchié la ghuerre, sans aucune cause, raison ou fondement, et la principalle fin à quoy yl tache qu'est pour ruyner les pays de pardecha, par mer et par terre, quy se descouvre journellement de plus en plus, au moyen des continuelles advertences que la royne, nostre très-redoubtée dame, régente desdicts pays, a de jour à aultre des préparatifz et esquippaiges, tant par terre que par mer, et de pluiseurs aultres menées et sinistres praticques qu'ilz sont en train de tout costez, dont sa

Digitized by Google

majesté vous fera part, affin que puissiez entendre l'estat et les termes où se trouvent présentement les affaires de ces pays; car, en premier lieu, l'ennemy faict amas, le plus grand qu'il luy est possible, tant d'argent que de gens de ghuerre, par terre et par mer; redouble les tailles de ses subiectz; constrainct les villes de furnir à la saulde de cincquante mil hommes, pour six mois; faict lever sur tous les fiefz le taux de gens de cheval pour ce ordonné, avecq commandement de servir lesdicts six mois; faict lever de son auctorité, cinq ou six décimes sur les ecclésiasticques, et, au surplus, thire argent par emprunt des particuliers, et aultres moiens qu'il scet excogitter. Sy déffend par touttes ses cottes maritimes, que nulles navires s'advanchent navigier marchandement, ains, que touttes duisantes à la ghuerre, s'esquippent à ycelle, de sorte que, comprenant ces navires de ghuerre, armée à ses despens, et celles des particulliers, les ennemis peuvent mectre en mer plus de six vingtz voilles, dont le nombre croit de jour à aultre. Et, en oultre, ledict roy esmeult les troubles et trafficques qu'yl poeut de tous costez, meismes en Allemaigne, dont pooez avoir oy le bruict. Tout lequel effort se dresche pour le printemps, au pluslost; mais, pour ce que les ennemis ne ont cessé de courre et aghuetter les frontières, estans les gouverneurs occuppez à la deffence d'icelles, sa majesté n'a, par trois ou quatre mois de l'arrière saison passée, peu trouver la commodité de les mander vers elle, sy non depuis aucuns jours en cha que, ayant vers elle lesdicts gouverneurs, chevalliers de l'Ordre et aultres principaulx personnaiges de pardecha, elle a eu l'opportunité de consulter et déterminer le pied quy se polroit prendre pour vostre déffention, et, pendant ce temps, n'a délaissié les provisions requises et nécessaires; munir touttes les places des frontières; lever gens de ghuerre, de cheval et de pied, en tel nombre qu'il a convenu, et sans lesquelz l'on n'euist sceu déffendre lesdictes frontières, le tout avec le soing et dilligence que, par l'aidde de Dieu, les ennemis ont, depuis le commenchement de la ghuerre, failly à tous leurs desingz; aussy a la royne esté contraincte d'avoir armée par mer, et y faire très grande despence.

Or, ayant sa majesté avecq lesdictz gouverneurs, chevalliers de l'Ordre et aultres bons personnaiges examiné et consulté comme à la moindre despence, l'on polroit soustenir ces pays contre les desingz desdicts ennemis, l'on a trouvé que, demourant seulle-

Digitized by Google

ment en termes et deffences ordinaires, actendu la longue extendue des frontières, dont sy l'une fust entamée, les aultres pays s'en sentiroient grandement, fauldroit pour le moingz, jusques la fin de l'année courante, avecq trois millions de florins, selon que polrez entendre par ung estat sur ce dreschié, que vous sera communicquié, par lequel vous sera déclairié générallement ce quy concerne touttes les frontières, et, particulièrement, ce que touche chascune provinche à part, affin que puissiez congnoistre l'employ de ladicte somme. Et, en premier lieu, serez informez à combien les aides ordinaires montent, lesquelles, ores que les accordz portent à huict cent soixante dix sept mil quatre cens dix livres, dix gros, de quarante gros, par an, desduictes les grâces, n'en arrivent en cler que à quatre cens quatre vingtz six mil huict cens trente quatre livres, huict solz dudict pris, quy se consument au payement de la gendarmerie et garnisons ordinaires, en temps de paix, en sorte qu'il ne reste que environ unze mil florins. Et a sa majesté trouvé que ladicte gendarmerie ordinaire est nécessaire, ayant esté cause que l'ennemy ne soit venu sytost à la ghuerre, et, estant ycelle commenchée, l'on s'est trouvé plustost pourveu et appareillié. Pareillement vous verrez par ledict estat que les deniers procédans de lassis des vins ne portent que quarante quatre mil livres par an; vous entendrez aussy à combien monte la crue des gens de ghuerre, tant de cheval que de pied, aprez la ghuerre commenchée: en oultre, la despence de mer qu'il a convenu faire ceste année passée; et, davantaige, vous sera remonstré l'estat des fortiffications faictes l'années passées, quy ont esté nécessaires, lesquelles, sa majesté, estant imparfaictes, a faict en toute diligence parachever, pour les mectre en déffense, lorsque la ghuerre se commenchoit drescher. Aussy les munitions, vivres et provisions données, sans lesquelles la fortiffication seroit infructueuse et dhommaigiable, et, joinctement, combien ont cousté lesdictes fortiffications de l'an quarante jusques ores, affin que soyez informez de quelles despence et coustaige sont voz frontières, adcause de sa longue et grande extendue, et la multitude des fortz qu'il fault garder. Entendrez par le meisme estat, spécifiant ce que a esté advisé par lesdicts gouverneurs, chevalliers de l'Ordre et principaulx sieurs de pardecha, pour la confirmation et déffense des pays par touttes les frontières, pour ceste année cincquante deux, où congnoistrez qu'il ne soit possible que, ores que l'on veuille

Digitized by Google

seullement demourer en termes de pure et estroicte deffence de soy passer de moingz qu'il a esté résolut par l'advis desdicts sieurs. Et, puisque la despence déclairée par ledict estat de l'année cincquante et ung, est en partie faicte, et celle advisée par l'advis desdicts sieurs, pour l'année cincquante deux, est ynexcusable, l'empereur cognoissant les grans fraiz que avez supporté du passé, et vous désirant soullagier, tant que possible est, a advisé, pour ceste foys, de chergier son demaine par vendition de rentes, juisques à six cens mil florins en deniers cappitaulx, et furnir de son demaine aultant qu'il luy sera possible, nonobstant que, adcause des dernières ghuerres, sa majesté treuve ses finances fort à l'arrière, et quelque diligence et debvoirs que l'on ayt sceu faire, l'on a sceu encoires sortir hors des debtes.

Reste doncques que, par dessus tout ce que sa majesté polra frayer et mectre du sien, le surplus soit furny et accordé par les moyens que vous messieurs et aultres des Estatz trouverez les plus convenables; par quoy la reyne, par charge expresse de sa majesté impérialle, vous requiert de volloir accorder à cest effect la somme de cent mil livres dudict pris de quarante gros, à trouver ycelle en clers deniers par les plus convenables moyens : à payer l'une moictié au mois de mars, et l'autre moictié à la saint Jehan-Baptiste prochain. Ayant regard qu'il est nécessaire, puisque les ennemis sont prestz pour nous assaillir, de promptement lever les gens, à quoy sa majesté a donné ordre, et commandé lever quatre mil chevaulx, oultre les trois mil ordinaires, et faire assamblées de piétons, tant vers le Reing que vers Frize. Ce que vous doibt esmouvoir à résouldre promptement, sans user de délays ou renvoys accoustumez, affin que de la tardance ne succède confusion ou ynconvénient.

Finablement, sa majesté vous donne à entendre que, venant plus grand effort des ennemys, et tel dont l'on ménasche ce pays, fauldroit plus grandes forces pour déffendre la liberté d'iceulx, et que, alors seroit nécessaire que vous vous emploissiez selon vostre possibilité, pour résister et monstrer l'extresme debvoir que tenez à vostre propre bien et salut. Dont, pour le présent, ne vous sera faicte plus ample ouverture jusques l'on l'en aye plus certaines advertences.

Digitized by Google

IX.

Notes écrites en 1566, à la fin d'un missel de l'abbaye de Malgrivier[1].

[Communication de M. l'abbé Nyd, correspondant à Sermoyer (Ain).]

Le dernier iour d'auril 1562 les esglises de Lyon furent prises par les huguenaux se disantz estres éuangélistes. Lesquelz pillièrent toutes lesdictes esglises et abatirent S. Just, S. Iregné, S. Eloy, la Platière, S. Sorlin, S. Cosme et S. Damien. Et rompirent touttes les vittres des esglises, autels et les cueurs, et plusieurs aultres grands exès qu'ilz firent dont lont ne sauroit estimer. Et aussi abbatirent les murs et maisons du cloistre de S. Jean, S. Vincent, S. Issipoy, S. Heleyne, et rompirent tous les dortoirs des mendiens aussi d'Esnay, et abbatirent Nostre Dame de lisle, S. Loupt, S. Anne, et toutes les maisons dicelle. Lesdits huguenaux ont faict prescher par touttes les esglises de Lyon environ quatorze moys. La plus grande part des gens desglises sen allèrent dehors ladicte ville, et firent marier de ceulx qui demeurent dans la ville; et ne se dist point de messe lespace de xv moys, et le sambedy xxviii[e] d'aost lont commenca la messe. Nota que le sambedy xxviii[e] d'aost 1563, lont commenca à dire messe à S. Nizier et dire l'office. Lont auoit commencé à dire au parauant à S. Jean, S. Pol, et messieurs de S. Just dans lesglise des Minimes; et depuis ont faict faire une esglise dans ladicte ville auprez de la croys de colle, au lieu et territoyre appellé de Crottes Berelles, en laquelle esglise firent le premier service à Noel 1563. En ce temps et année les protestans huguenaux bastirent ung temple appele *paradis* au milieu de la paroisse de S. Nizier, et ung aultre ilz auoyent accommencé sul les terriaulz un peu au paravant lentrée du roy, lequel vacque à présent, excepter que l'on y entasse ceulx de leurs liegue et erronnées opignon. Lentrée du roy Charles IX dans ladicte

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 718. — Ce manuscrit, du xvi[e] siècle, est en lettres gothiques. C'est un petit ordinaire de chants à l'usage de la grande abbaye de Malgrivier, dont le plan, au trait, est en tête de l'ouvrage : au point de vue de l'art musical, il paraît très-curieux. Les *credo*, les *gloria*, ont des variantes singulières. (*Note de M. l'abbé Nyd.*)

Digitized by Google

ville le mardi auant la S. Jean Baptiste, qui estoit le xxe de juing 1564, accompagné de la mère royne, monsieur dOrleans son frere, son cousin de Navarre et sa mère, monsieur le connestable et plusieurs grands seigneurs, lequel s^{r} et la compagnie ne firent longue demeure en la ville, voyant que les habitans et mesmes ses gens estoient persecuté d'une rigoureuse peste laquelle dura jusques apprès la Toussaincts. Et en moururent enuiron et plus de soixante mille personnes, si bien sen fuirent plusieurs par les champs et par ce moyen plusieurs se sauvèrent, combien qu'ils moroient en plusieurs villages.

Et en lannée 1566 le bled o esté assés chiers, à xxxv soulz le bichet, à VIII livres l'asné du vin, l'ordinaire à II sols le pot, et touttes autres danrées chiere.

Sa Majesté sen allat à Cremieu, à Rossillon, à Maseillie, par Toulouse auprès de la mer, et par la Gascogne tournat en France. Dieu par sa grace luy permette long règne avec extirpation des hérésies. Amen. Escript p. M. C. Meiller le xx de juing 1566 — perpetuel à S. Nisier.

X.

Serment prêté par les habitants de Saumur au roi de Navarre, le 24 mai 1589 [1].

(Communication de M. Léon Audé, correspondant, à Napoléon-Vendée.)

En conséquence de la trêve convenue, le 2 avril 1589, entre Henri III et le roi de Navarre, trêve qui amena l'alliance des deux rois contre la Ligue, la ville de Saumur fut livrée au Béarnais, à la condition, mise par Henri III lui-même, que Mornay en aurait le gouvernement. Le 17 avril Mornay en prit possession; le 19, le roi y fit son entrée solennelle. Duplessis s'établit au château avec l'état de maison d'un gouverneur de province. Pour s'assurer la fidélité des habitants, il leur fit prêter, le 24 mai, le serment dont nous donnons plus bas la reproduction. Cette pièce importante occupe onze pages in-folio, dont neuf sont couvertes de signatures. Elle est inédite et fait partie de notre cabinet.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 173.

Digitized by Google

Serment de ceux de Saumur.

« Sur la remonstrance faicte par monsieur Duplessis, gouverneur et lieutenant pour le roy, soubs l'aucthorité du roy de Navarre, en la ville de Saumur, en la convocation et assemblée générallе des habitans de ladicte ville de tous ordres et estats, en conséquance de la trève accordée au mois d'apvril dernier; Que suyvant le commandement qu'il a eu et reçeu du roy de conserver et maintenir la dicte ville en l'obéissance de Sa Magesté et prendre seureté des dicts habitans par nouveau serment contre ceux du parti de la Ligue, seroit besoingn que le s[r] de Baudry Forget, trésorier général de France en la généralité de Thouraine, estant de presant en ceste dicte ville pour le service de Sa Magesté et establissemant des garnisons, fust présant en icelle convocation et assemblée et en reçeut l'acte du dict serment pour en tesmoigner a sa dicte Majesté, et en retirer leurs promesses et signatures; A esté advisé qu'il en sera prié et requis, et pour ce, du consentement commung de tous, a esté prescrit et dressé la forme dudict serment qui ensuict.

« Nous soubs signez faisant pour la plus grande et saine partye, et représentant le corps de la ville et du clergé, ponts et faulxbourgs de Saumur tant de desà que delà la rivière de Loire, jurons et promettons en nos âmes, par le Dieu vivant et sur la part que prétandons en paradis, toute subjection, loyauté, fidélité et obéissance au roy nostre souverain, telle que doibvent vrais subjects à leur roy, sans aller ne venir directement ou indirectement contre le bien de son estat et de la couronne, n'y entreprendre aulcune chose sans son commandement exprès ou de ceulx qui auront charge de Sa Magesté en ceste dite ville. Jurons aussy, en conséquance du traicté de trève faict avecq Sa Magesté, toute fidélité au roy de Navarre représentant en ceste dicte ville la personne de Sa dicte Magesté; et à monsieur Duplessis, gouverneur d'icelle dicte ville, estably pour le roy soubs l'auctorité du dict sieur roy de Navarre; à monsieur son lieutenant ou autre commandant en son absance particullièrement; — Que s'y nous savons et entandons aulcune entreprinse de ceulx de la Ligue, ou quelque autre chose contre le service du roy, repos, seureté et présant estat de ceste dicte ville, — Nous promettons comme dessus de la révéler, dé-

Digitized by Google

clairer et, en tant qu'à nous est, de nous y opposer de nos vyes et moïens envers tous et contre tous sans alléguer au contraire aucunes excuses, prétexte ou exception que ce soit; sur peine d'estre déclairéz attaincts et convaincus de crime de lèse mågesté, en cas de contravention de tout ce que dessus, et comme tels subir les peines portées par les dernières ordonnances de Sadicte Magesté.

Lecture faicte à haulte voix, en la dicte assemblée, du présant acte et forme de serment, en présance du dict s[r] de Baudry-Forget, lequel a requis les gens du roy de déclairer s'ils avoient moiens de l'empescher et d'interpeller toute l'assistance des dicts habitans sy, de leur part, ils y vouloient contredire, pour en certiffier Sa Magesté. Surquoy, les dicts gens du roy ont publicquement requis lesdicts habitans d'y apporter leurs affections et voluntéz, et de leur part, ensemble tous les ecclésiasticques, officiers, manans et habitans, en grand nombre présens en ladicte assemblée, ont consenty et consentent le dict serment de fidélité, subjection et obéissance à Sa Magesté. Et de faict ont tous unanymement juré, faict et presté le serment suyvant ladicte forme, et en conséquance de la trève, ès mains de mondict sieur Duplessis, gouverneur, lequel a enjoinct à tous lesdicts habitans, tant présens que absans, de signer le présent acte et, à la dicte fin, se retirer au greffe de la ville dedans trois jours, et ceulx qui ne savent signer le déclairer au greffier qui signera à leur requeste, qui du tout fera registre au bas des présantes et de ceulx qui feront reffus de signer. Sur peine à ceulx qui seront désobéissans estre déclarez attaincts et avoir encouru les peines indictées en la dicte forme de serment. Dont et de tout ce que dessus a esté décerné l'acte présant à mesdicts sieurs Duplessis et Baudry Forget pour en certiffier Sa Majesté.

« Faict en la dicte assemblée des officiers, ecclésiasticques, bourgeois, manans et habitans de Saumur, tenue par nous Françoys Lefebvre, lieutenant criminel et premier conseiller au civil en la sénéschaussée et ressort dudict Saumur, le vingt quatriesme jour de may mil cinq cens quatre vingts neuf, et pour rédiger la dicte assemblée par escript, en délivrer l'acte, a esté commis greffier maistre Mace Bonneau, greffier de la prévosté de ceste ville, pour l'absance du greffier de ville. »

Digitized by Google

XI.

Tarif servant de règlement pour les droits qui doivent être payés à l'exécuteur de la haute justice dans le ressort du parlement de Franche-Comté, arrêté par M. le contrôleur général des finances, le 10 novembre 1732[1].

(Communication de M. Désiré Monnier, correspondant, à Lous-le-Saunier.)

I.

Pour rompre, cinquante livres, cy.............. 50l "

II.

Pour pendre, trente livres, cy.................. 30 "

III.

Pour trancher la tête, trente livres, cy........... 30 "

IV.

Pour bruler vif, cinquante livres, cy............ 50 "

V.

Pour bruler le corps d'un pendu ou d'un roué, outre les trente livres pour pendre, quarante livres, cy.... 40 "

VI.

Pour conduire le cadavre à la grande justice ou pour l'exposer sur le grand chemin ou autres endroits qui seront désignés par les arrêts et jugements, quinze livres, sans y comprendre les journées de campagne que l'exécuteur employera à cet effet lorsque l'exposition sera faite hors la distance d'une lieue de Besançon, mesure de la province......................... 15 "

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 381.

Digitized by Google

VII.

Pour couper le poing, dix livres. . . . . 10l ″

VIII.

Pour fustiger, huit livres. . . . . 8 ″

IX.

Pour marquer en public, huit livres. . . . . 8 ″

X.

Pour marquer dans la prison, cinq livres. . . . . 5 ″

XI.

Pour attacher au carcan, sept livres dix sols. 7 10

Et lorsqu'il y aura un écriteau et autres marques infamantes, huit livres dix sols. 8 10

XII.

Pour l'amende honorable, douze livres dix sols. . . . 12 10

Et lorsqu'elle devra être faite le condamné ayant la corde au col sans qu'il doive être pendu, quinze livres. 15 ″

XIII.

Pour conduire un condamné hors de la ville, la corde au col, sept livres dix sols. 7 10

XIV.

Pour appliquer à la question ordinaire et extraordinaire, quinze livres. . . . . 15 ″

XV.

Pour percer la langue, sept livres dix sols. 7 10

XVI.

Tous les droits cy-dessus seront payés, soit que l'exécution soit faite réellement ou par effigie, et l'exécuteur aura autant de droits qu'il y aura de condamnés.

XVII.

Les journées de campagne seront payées à l'exécuteur à raison de dix livres par jour.

XVIII.

L'exécuteur ne sera tenu à aucune fourniture d'échafaux, de roües, de bois, de chemise souffrée, crochets, pêles et autres instrumens nécessaires aux exécutions, non plus qu'à celle de la torche ardente, tableaux des effigies, ni écriteaux, qui tomberont à la charge du domaine du roy.

XIX.

Il sera fourni à l'exécuteur, et aux mêmes frais, deux potences par chaque année s'il est nécessaire, et, si elles ne suffisent pas, il sera obligé d'en fournir au surplus à ses propres frais sans pouvoir prétendre un droit pour la plantation qu'il fera desdites potences.

XX.

Il sera encore fourni audit exécuteur une barre pour rompre; des marques des quatre espèces scavoir : une portant les trois lettres GAL, une seconde portant un simple V, une troisième empreinte d'un double VV, et enfin une quatrième portant une fleur de lys; deux crochets de fer et deux pêles de bois pour servir aux exécutions du feu, desquels instruments il demeurera chargé et n'en pourra prétendre d'autres que lorsque ceux qui luy auront été remis seront absolument usés et hors de service; et au cas il viendroit à les égarer, il sera tenu d'en faire faire à ses propres frais.

XXI.

L'exécuteur sera obligé de se fournir et à ses frais de toutes les cordes nécessaires pour les exécutions qu'il fera.

Digitized by Google

XII.

Ancien Tarif de la fin du XIII[e] siècle réglant les honoraires ou rétributions accordées aux chanoines de la cathédrale de Soissons, pour leur assistance à l'office[1].

(Communication de M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, correspondant, à Villers-Cotterets.)

. Distributio de his que ad servitium Ecclesie nostre pertinet. Talis est:

Ad tres lectiones ad matutinas, distribuuntur IIIj[or] denarii.

Ad 9 lectiones, distribuuntur 6 denarii, siue sit festum annuale, siue non : in festis duplicibus, ad meridiem, distribuuntur II[o] denarii.

In festis annualibus, ad processionem et ad meridiem, IIIj[or] denarii; ad vesperas et ad completorium, II[o] denarii; et si ascenderunt ad sanctum Gervasium, iterum distribuitur ibi II[o] denarii, et quoties illùc ascenditur.

Ad unumquodque capitulum, distribuitur duo denarii, et non ampliùs, nisi compotum ibi fuerit.

Ad omnes missas de beata Maria in quibus cantabitur sequentia, II[o] denarii.

Ad omnes vigilias 9. Lectiones infra chorum, duo denarii et extra chorum, IIIj[or] denarii.

Ad commendationem infra chorum, nichil; et extra chorum, II[o] denarii.

Ad omnes processiones que fiunt extra Ecclesiam nostram vel extra claustrum in quo fit processio in dominicis diebus, II[o] denarii et non ampliùs, nisi ad sanctum Crispinum, in cujus festo distribuitur ad processionem et ad vesperas, canonicis 6 denarii, et clericis de choro, IIIj[or] (si tamen canonici et clerici fuerint adstantes R. M.); totidem in crastino ad processionem et ad missam; non debent eos recipere nisi illi qui eunt et redeunt cum processione; ad sanctum verò Joannem, Medardum, Stephanum, Julianum, Germanum, Baudaridum, distribuitur IIII[or] denarii, et

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 680 et 691.

Digitized by Google

clericis de choro, solum modò in festâ sancti Baudaridi, II° denarii.

In paschâ florido, ad processionem, IIII^or denarii, et septem clericis de choro qui portant libros et cantant antiphonas, distribuitur XIIII^or denarii.

In die sancto pasche, ad matutinas et ad processionem que fiunt ad sepulchrum, x denarii et per tres dies sequentes, ad matutinas et ad processionem, 6 denarii, et quoties itur ad fontes, II° denarii.

In Letaniâ majori, solummodo II° denarii.

Primâ die rogationum apud sanctum Crispinum, IIII^or denarii; et predictis septem clericis de choro pro antiphonis XIIII^or denarii.

Secundâ die in rogationibus, 6 denarii, et clericis de choro, XIIII^or denarii.

Tertiâ die, ad sanctum Medardum, IIII^or denarii, et clericis de choro, pro antiphonis, XIIII^or denarii.

Ad Benedictiones fontium in paschâ et pentecoste, II° denarii.

Pro quatuor dies pentecostes, ad matutinas 6 denarii, et ad *Alma* chorus ad sanctum Gervasium, II° denarii.

Si contigerit fieri solemnes processiones cum reliquiis sanctorum pro aliquâ necessitate, ad sanctam Mariam, solummodò eundo et redeundo et reconvoiando, IIII^or denarii.

Si ad sanctum Crispinum fiat predicta processio, per sanctam Mariam ierit, distribuitur 8 denarii, si non 6.

Si ad sanctum Medardum et ierit per sanctam Mariam, distribuitur x denarii, si non 8 denarii.

Quotiens verò cantabitur sequentia ad honorem summi Regis, que 12 per annum cantari debet, scilicet in duobus festis beati Joannis, in duobus beati Thome festis, in duobus festis beati Stephani prothomartyris, in festo sancti Marci Evangeliste, in festo sancti Rufini et Valeri, in festo sancti Blasii, in susceptione reliquiarum Constantinopolitarum, distribuitur canonicis pro prefatâ sequentiâ IIII^or denarii, et clericis de choro II° denarii. Similiter cantatur in octavis sancti Joannis Baptiste et sancti Stephani prothomartyris.

Quotiens fit anniversarium in quo debet fieri distributio quinque solidorum, dividantur II° denarii; si x solidorum, dividantur II° denarii; si xx solidorum, IIII^or; si xxx solidorum, 6 denarii;

Digitized by Google

si XL solidorum, 8 denarii; si L solidorum, X denarii; si LX solidorum vel ampliùs, XII denarii et nichil ampliùs.

Si fuerit vigilia 9 lectionum, medietas dividatur ad vigilias, et medietas ad commendationem et missam. Si vigilia fuerit trium lectionum, totum dividatur ad vigiliam. Si contigerit anniversarium in quo debent dividi denarii non posse fieri propter sabbatum vel aliquod festum, vel propter octavas, restauretur quam citiùs potuerit restaurari. Si post octavas cum 9 lectionibus, cum aliis aniversariis restauretur. Si post aliquod sabbatum vel festum, cum tribus lectionibus restauretur, vel cum 9 lectionibus, si 9 lectiones debuerint esse. Et tamen denarii anniversarii dividantur in restauratione, sicut suprà dictum est.

XIII.

Inventaire des ornements d'église restés après le décès de Robert de Joigny, évêque de Chartres[1].

(Communication de M. L. Merlet, correspondant, à Chartres.)

Anno Domini M° CCC° vicesimo septimo, die sabbati ante nativitatem Domini, presentibus domina comitissa de Alencone, domino Guillelmo de Leovilla baillivo Andegavensi, et venerabilibus viris domino R. subdecano, G. archidiacono Vindocinensi, G. Trunci, R. de Brocia, A. de Cava, G. de Cheseyo, G. Rogerio, Karolo Marguarite et pluribus aliis, inventarium factum fuit de bonis defuncti domini R. quondam episcopi Carnotensis, in revestuario ecclesie Carnotensis, hora misse beate Marie :

Primo : Casula, tunica et dalmatica, alba, amictum, cappa, colereta, poignez, stolla et manipullum deaurata, forrata de cendello viridi;

Item. Casula et sic de aliis in numero nigri coloris de cendallo rubeo forrata ;

Item. Casulla, tunica, dalmatica, alba, amictum, colereta,

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 131 et 137.

Digitized by Google

poignez, stolla et manipulum, ad flores de lis et rosetas deauratas;

Item. Una casulla facta ad acutam, colereta et manipullum et stolla de eadem armatura;

Item. Una magna cappa deaurata ad ymagines, forrata de saint, brodée;

Item. Casula, tunica et cetera rubei sine cappa;

Item. Casula, tunica et dalmatica jaunes, fourrata de cendallo rubei coloris;

Item. Casula, tunica, dalmatica, alba, colereta, poignez stolla et manipullum et cappa dealbata, forrata de cendallo rubeo;

Item. Due cappe albe;

Item. Tunica et dalmatica de tartaro, forrata de cendallo rubeo;

Item. Tunica, dalmatica dealbata, forrata de cendallo nigro;

Item. Due cape operate ad moletas rubeas;

Item. Una casulla alba; item una alba et amictum parez;

Item. II lintheamina circa altare deaurata et diaprez;

Item. I lintheamen circa altare et capitellum dealbatum bordatum de échequetez;

Item. Unum lintheamen circa altare et capitellum ad ymaginem de beata Maria;

Item. II lintheamina circa altare et unum capitellum ad arbores et aves;

Item. Una magna manutergia circa altare de serico ad unum magnum orfrays;

Item. Una parva a unum parvum orfroys;

Item. VI touailles de altari;

Item. Unes paires de chauces et de sotulariis vermaux à fleurs de lis d'or;

Item. Unes autres paires diaprez;

Item. Principium de quandam almucia de Lingone;

Item. Una manutergia ad aves;

Item. Alba, rochetum et zonam;

Item. VII manutergie ad manus;

Item. II touailles sarazinaizes;

Item. II calices;

Item. Una alba, amictum parez;

Digitized by Google

Item. III seurpeliz et unum rochetum;

Item. Una coopertura pro uno vessello de argento;

Item. Unum parvum librum pro revetir (*sic*) episcopum;

Item. Una casulla alba forrata de tela;

Item. Unum parvum corporaillier, in quo sunt plurá corporalia;

Item. VI paires de cirotecis de quibus sunt uns amalliez:

Item. Unum altare benedictum; item una manutergia et *unum peingne ad peingnendum episcopum;*

Item. Una coopertura ad cruces;

Item unum rochetum pro capellanis; item IIII seurpeliz pro capellanis;

Item. Una careta argentea pro le bame; item una manutergia de serico operta de auro;

Item. Una parva crocea, le crocon de argento et baculi de bresil;

Item. Unum gradalle; item unum amiculare losangié de Francia et Anglia à boutonz de argento circa amiculare;

Item. II pulvinaria de sainz diaprez; item unum emongeau de serico;

Item. II candellabra de cupreo; item II corporalia broudez et plura corporalia intus;

Item. Una pax de argento amaillié;

Item. II paremez de albis deaurata nova;

Item. Una coopertura pro letrino; item, unum scrinetum de argento plenum santuariis;

Item. Unum fermail pro una cappa de argento deaurato ad petras et perlles;

Item. II camahuz pontificaus et I autre camahu blanc en l'empreinte d'eun cheval;

Item. III émeraudes; item, III saphirs et I rubi, une estoupate lequel sunt en aignaus d'or;

Item. Una crux de argento deaurata cum pede;

Item. Una mitra alba ad ymagines operata ad perlles;

Item. Unum pannum diapré et la bordeure de losengées;

Item. Unum parvum panum de altare armayé;

Item. II buretes de argento pro capella;

Item. Unum magnum vessellum de argento amaillié et deauratum plenum de reliquiis;

Digitized by Google

Item. Unum parvum vecellum de argento in uno scrinio pleno de reliquiis;

Item. Unum parvum vecellum de argento in quo sunt de capillis beate Marie;

Item. Una navicula de argento et I encensier de argento;

Item. Ymago beate Marie de argento deaurato;

Item. I magnum vessellum de argento deaurato a II angeloz et IIII cles, in quo sunt sanctuares;

Item. Campana ad corpus Domini;

Item. Due palme de ultramarina;

Item. Unum ciphúm murrenum ad pedem de argento;

Item. Duo paria de scutellis ad scudendum;

Item II manutergia de serico pro cooperando sanctuaria;

Item II zone de serico.

XIV.

Extraits d'une notice sur les vitraux de l'église de la Ferté-Bernard (Sarthe), et sur l'atelier de verriers qui a existé dans cette ville pendant près de cent cinquante années[1].

(Communication de M. L. Charles, à la Ferté-Bernard.)

Voici le plan de cette notice, que nous diviserons en deux parties : dans la première, nous passerons en revue les vitraux de l'église de la Ferté, qui appartiennent à trois époques : au XVe siècle, ou plutôt à son style, car ce style ne disparaît qu'après 1530; à la Renaissance; au XVIIe siècle; et nous en ferons connaître les auteurs quand les renseignements que nous ont fournis la lecture des titres ou d'autres indices non moins concluants permettront une attribution certaine. Grâce aux documents historiques que renferment les archives de la fabrique, la liste des verriers anciens s'enrichira des noms de deux artistes éminents : *Robert* et *Jehan Courtois*, dont, jusqu'à ce jour, nulle œuvre, que nous sachions, n'avait été citée ni connue.

[1] Voir le rapport de M. le comte de Laborde, *Bulletin du comité*, t. I, p. 86.

Digitized by Google

Dans la seconde partie, nous nous servirons des faits déjà signalés dans la description des verrières, et de la présence à la Ferté d'une grande quantité de vitraux civils, pour constater que cette ville a été, pendant plus de cent années, le siége d'un atelier de verriers, et le séjour d'artistes qui ont embelli de leurs œuvres la demeure des particuliers, en même temps qu'ils ornaient la maison de Dieu. Leurs miniatures sur verre, moins importantes sans doute que les grands tableaux qui closent les baies de l'église, mais bien précieuses encore, justifieront, par leur charme et leur valeur réelle, l'intérêt qu'on leur porte et la curiosité des amateurs à leur endroit. Elles seront aussi l'objet d'une courte étude.

I.

Vitraux de l'église.

La confection des vitraux de l'édifice entier a embrassé une période de cent dix années, de 1498 à 1608. Ils servaient de clôture à quarante-cinq fenêtres, dont quelques-unes de très-grandes dimensions. Les verrières des nefs ont été exécutées avant 1500; celles du bas chœur du nord l'ont été de 1500 à 1520; les vitraux des chapelles absidiales, de 1533 à 1540; ceux du bas chœur du sud datent de cette même année. Enfin les grandes fenêtres du sanctuaire sont de 1596 à 1608 ou 1610. Chaque baie était ornée d'un tableau vitrifié. Voyons maintenant ce qu'il nous reste de tant de richesses.

La haute nef n'a plus que du verre blanc et les collatéraux n'offrent, avec de nombreux fragments mutilés autant par la maladresse que par les accidents, que deux ou trois fenêtres à moitié détruites. On en trouve trois, dont une bien conservée, dans le bas-chœur du nord, et deux dans le bas chœur du sud; deux magnifiques, sans compter de précieux fragments qui font bien regretter la destruction des sujets auxquels ils appartenaient, dans les chapelles absidales, et cinq dans le sanctuaire, sur neuf verrières qui, au XVII[e] siècle, y fermaient autant de baies. Ainsi nos pertes sont nombreuses; mais il n'entre point dans notre plan de nous appesantir sur nos regrets, ni de chercher à réparer autant qu'il est possible, par des renseignements puisés à des sources historiques, la perte que l'art a faite dans les vitraux détruits.

Digitized by Google

Nous ne rappellerons ce qui n'existe plus, qu'autant que notre sujet l'exigera, nous bornant à l'examen de ce qui a survécu et des fragments qui offrent encore un sens assez complet, car il serait trop long de tenir compte de tous les débris des verrières, tympans et panneaux plus ou moins complétement isolés ou sans valeur.

Style du xve siècle.

..... Parmi les verrières de la haute nef qui ont disparu, celle qui ornait la grande baie de la façade occidentale représentait l'arbre de Jessé; et le marché conclu entre la fabrique et Robert Courtois qui l'avait peinte pour 100††, en 1498, existe encore dans les archives de l'église, où nous l'avons découvert. On trouve dans ce curieux contrat la description complète de ce que devait être la composition dont il est en quelque sorte le devis. Il y sera peint, y est-il dit « l'arbre de Jessé, assis en une chaire, en grand triumphe, et Aaron, et de son corps sera produit un arbre en branches et rameaux, duquel arbre seront composés, mis et assis en beaux fleurons qui y seront pourtraictz, douze rois, comme il assied en tel cas. Et à la sommette dudict arbre sera l'image de N. D. tenant son enfant, et y aura quatre personnaiges de prophètes qu'est à entendre de chacun costé du corps de Jessé, deux faisant bonne contenance, tous lesquels personnaiges seront les plus grands que faire se pourra, pour remplir honnestement ledict fourmoyement, et le hault dudict fourmoyement sera rempli de hiérarchies des anges, archanges, chérubins, séraphins et étoiles semées parmi le throne du ciel, qui sera d'azur, le tout de bon verre, riches couleurs, bien magnifiquement faict..... »

.... On reconnaît la main de Robert Courtois dans deux verrières de la basse nef du nord, représentant le trépassement de N. D. et de Lazare, qui, quoique bien mutilées, ont heureusement survécu pour nous apprendre que Robert fut l'un des verriers les plus habiles et les plus soigneux de son époque. Voici, sur *son genre et sa manière,* des détails plus circonstanciés qui aideront peut-être à découvrir quelques-unes de ses œuvres, s'il en existe ailleurs, ce qui n'est point improbable.

Dans les vitres du trépassement de la Vierge et de Lazare, la scène est fortement colorée, les tons sombres y dominent, le rose brun, le rouge vif, le bleu, le vert foncé; ce dernier y est même

Digitized by Google

d'une nuance rare, franche et veloutée, nullement crue et pauvre d'effet, comme le vert l'est souvent. Les fragments en sont teintés en masse, colorés par la présence d'un oxyde dans la pâte et non point par la superposition de couches bleues et jaunes. Nous n'avons rencontré cette nuance que dans les vitraux de Courtois, auquel elle semble particulière.

La scène, haute de tons, est enveloppée dans un encadrement d'architecture en grisaille qui laisse passer un jour abondant, et dont les détails sont touchés avec la finesse qui caractérise les miniatures vitrifiées de l'époque, principalement dans les bordures verticales. Voici comment on a traité les petits personnages ou statuettes nichées dans ces dernières. Du côté de l'esquisse, une teinte brune soigneusement et finement putoisée, enlevée en clair par endroits à l'aide d'une brosse rude, surchargée ailleurs de touches nouvelles et de fines hachures hardiment tracées, forme les ombres. Elles sont renforcées, sur la face opposée, d'une nouvelle teinte putoisée avec moins de soin. Çà et là, dans les bordures des robes, comme dans les saillies architecturales des niches et des piliers, le jaune d'argent égaye la monotonie de la peinture, et dans toutes les parties où le verre, l'excipient, est resté à nu, sur la face externe, une couverte demi-opaque, évidemment accrue par l'action du temps, si elle ne lui est point entièrement due, a détruit la transparence assez pour que la netteté du dessin ne soit pas altérée par un jour trop abondant. Toutefois nous n'osons pas attribuer au peintre le mérite de ce dépoli, qui donne à son œuvre beaucoup d'harmonie; nous craindrions d'être ingrats envers le temps, cet agent puissant, souvent calomnié. La méthode qui précède, fort peu modifiée, a été suivie pour le reste du vitrail; mais dans quelques carnations d'une couleur plus chaude que celle de la grisaille, et notamment dans les fragments provenus de l'arbre de Jessé, peints entièrement en apprêt, le ton local est produit par un à-plat légèrement putoisé appliqué sur la face externe, et sur lequel les grands clairs ont été enlevés à frais.

Pour ce qui regarde la composition et le dessin, on se rappelle quelles imperfections nous y avons signalées. Quelques incorrections, de la maigreur dans les détails anatomiques, de la sécheresse dans les draperies, taches légères qui accusent l'époque et que rachètent l'expression naïve des physionomies et le sentiment profondément religieux de l'ensemble. N'oublions pas encore

Digitized by Google

d'indiquer, comme cachet de l'œuvre de Courtois, les contours, l'esquisse fortement dessinés dans les draperies, dans les figures, où rien n'est vague ni indécis. Tout est bien compris, clairement rendu, et le vitrail gagne infiniment à être vu de près, à une distance où l'œil ne perd rien des touches d'une main savante et soigneuse.

..... La vitre de la Passion peut fournir des exemples de tous les genres de dégradation. On y trouve une tête qui, mal recuite, a considérablement pâli; c'est celle du crucifix. Cette tête a cependant excité notre intérêt, parce qu'elle est le résultat d'une restauration fort ancienne, constatée par les titres. Nous trouvons, en effet, dans les livres de comptes des marguilliers du XVIe siècle[1], source de nos renseignements les plus précieux, un payement fait, en 1540, « à François Delalande, vitrier..... pour avoir refaict, remis et assis plusieurs pièces de verrières, l'une d'azur, en la vitre du trépassement de N. D. et un autre qui est *le visaige du crucifix* de la passion N. S. » Cette réparation, encore apparente par la différence des teintes et par le plomb qui réunit la tête au reste du corps, ne fait pas beaucoup d'honneur au talent de Delalande. Heureusement pour lui que nous retrouverons bientôt, et plus d'une fois, son nom attaché à des œuvres plus méritantes.

XVIe siècle.

Les caractères généraux des vitraux du XVIe siècle se rencontrent réunis dans une grande verrière de la chapelle du chevet, connue sous le nom des *Noces de Cana*[2], improprement sans doute, car on n'y reconnaît point les circonstances qui accompagnèrent le premier miracle du Sauveur. Nous soupçonnons fort que ce qui a disparu au-dessous du Christ représentait Marie répandant des parfums sur ses pieds et les essuyant avec ses cheveux. Le sujet serait alors le repas de Jésus chez Simon le Lépreux, à Béthanie.

L'importance de l'œuvre que nous examinons, ses qualités ca-

[1] Ces livres, au nombre de cinq, renferment les comptes des années 1525, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, 1540, 1541, 1542. Ce sont des témoignages historiques fort intéressants sous plusieurs rapports. Nous en extrairons ce qui a trait aux vitraux.

[2] M. L. Charles donne une description très-détaillée de cette verrière.

Digitized by Google

pitales nous ont fait naître le désir d'en connaître l'auteur. Aussi n'avons-nous rien négligé pour satisfaire à ce sujet une légitime curiosité. Cependant nos recherches, longtemps égarées par des déplacements dans les vitraux du Rosaire (c'est le nom actuel de la chapelle du chevet), étaient restées vaines; elles nous avaient même conduit à une attribution erronée, quand une heureuse coïncidence de renseignements est venue nous remettre dans la bonne voie. Nous avons d'abord découvert dans l'une des baies du Rosaire, la première à droite de l'autel, des fragments dont le faire est identiquement le même que celui des Noces de Cana, ou plutôt du repas de Jésus chez Simon le Lépreux. Ces fragments consistent : dans le tympan, qui représente six flambeaux allumés devant trois lis sortant du même vase, des armoiries et de petits anges sur des nuages; et en deux panneaux du sujet principal, où sont peints des détails d'architecture de la Renaissance, un jeune homme en pourpoint vert portant un agneau sur ses épaules, enfin une sainte, probablement une vierge, que n'eût point désavouée Raphaël, et un donateur au-dessous. Non-seulement la composition et le dessin de ces panneaux, qui paraissent avoir fait partie d'une adoration de bergers, offrent tous les caractères et le genre de mérite du grand vitrail, mais encore la touche et la couleur sont tellement semblables, que l'exécution des deux pages a dû être simultanée. Or les titres sont venus confirmer nos suppositions à cet égard et les changer en certitude. Les registres de fabrique constatent qu'en 1533 cinq des fenêtres du Rosaire, sur sept, furent vitrées; et ils les désignent de telle sorte qu'il est impossible de se méprendre sur la place qu'elles occupent. Celles de l'adoration des bergers et du repas de Jésus chez Simon ne s'y trouvent point comprises, mais nous les avons rencontrées dans le compte de l'année suivante, c'est-à-dire de 1534, réunies dans un seul article avec le nom de l'artiste qui les a peintes, Jehan Courtois. Voici les deux passages qui nous ont si heureusement renseigné :

« A Pierre Cohin, serreurier, la somme de 57 sols tournois pour le nombre de 76 vergettes de fer par lui faictes, et qui ont été mises et employées aux vitres données à ladicte fabrique par Mgrs les procureur du roy, contrerolleur de la Ferté et général d'Auréleans.....

« A Jehan Gaudart, mercier, la somme de 14 sols tournois de

dépense faicte par l'ymaiger de Mgr le contrerolleur de ladite Ferté et par son cheval, pendant qu'il estoit en ceste ville, où il estoit venu et envoyé par mondit seigneur le contrerolleur pour veoir l'autel et contretable de la chapelle neufve et en faire un devis et pourtraict, et pour le disner de Jehan Courtoys, peintre, qui estoit venu asseoir les vitres de M^grs les procureur du roy et contrerolleur susdits..... »

Nous pouvons encore ajouter une nouvelle preuve aux précédentes. Le personnage peint au bas de l'Adoration des bergers ressemble, d'une manière frappante, à l'un des donateurs d'une vitre du bas chœur du sud, et les écussons placés dans les tympans des deux baies annoncent un des membres de la nombreuse famille de Heullant, qui, au XVIe siècle, occupaient les charges importantes de la ville de la Ferté et se signalaient par leur munificence envers l'église. Si nos attributions sont exactes, ce *contrerolleur,* qui mettait en œuvre Jehan Courtois pour l'ornement de la chapelle du chevet, doit être un Heullant. Il l'était en effet : les registres des marguilliers nous l'apprennent. En 1540, il fut fait un payement à François Delalande « pour avoir remis..... une pièce de couleur d'azur en la vitre donnée par la vefve défunct *Jehan Heullant* contrerolleur [1]. »

Ces citations et ces détails, quelque fastidieux qu'ils puissent paraître, étaient nécessaires pour arriver à une attribution précieuse, car nous ne tendons à rien moins qu'à restituer à la dynastie artistique des Courtois, si connus d'ailleurs comme émailleurs, et en particulier à Jehan, le rang élevé qu'ils doivent tenir parmi les verriers. Déjà l'on avait signalé, d'après les notes que nous avions fournies [2], l'exécution, par Robert Courtois, de l'arbre de Jessé, à la fin du XVe siècle, et par Jehan celle d'une verrière du Rosaire, aujourd'hui disparue ; mais ces attributions vagues, se rapportant à des œuvres qui n'existent plus, ne pouvaient révéler le talent de leurs auteurs, ni servir à leur gloire. Robert et Jehan n'avaient-ils point été, comme tant d'autres, des verriers vulgaires ? Le doute était permis en l'absence de preuves en leur faveur. Nous sommes heureux d'avoir contribué, par nos recherches,

[1] Registre des marguilliers, année 1540.

[2] *Description des verrières de la Ferté-Bernard,* par l'abbé Morancé. (*Bulletin monumental,* t. V, p. 506.)

Digitized by Google

à faire cesser cette incertitude injurieuse pour leur nom. Nous avons précédemment rendu justice au premier, et maintenant nous pouvons affirmer avec certitude que le second fut un artiste éminent, même à l'époque de François Ier.

La chapelle du chevet possédait trois verrières de ce peintre habile : le repas de Jésus chez Simon, la vitre du *contrerolleur Heullant*, et une troisième, l'Annonciation, dont il n'est resté nulle trace. Elle occupait, au-dessus de l'autel, une baie qui fut murée vers le commencement de ce siècle. C'est, sans doute, de cette époque que date sa ruine. Voici l'article du livre des marguilliers qui la concerne, année 1533 :

« A Jehan Courtoys, peintre et vitrier, la somme de 40 livres tournois, pour une vitre par lui faicte, mise et assise en ladicte chapelle neufve, au contenu suivant l'ordonnance de mes dits seigneur et dame, comme appert par contract sur ce faict et quittance dudit Courtoys cy reçu. »

Le seigneur et la dame de la Ferté étaient alors Claude de Lorraine, duc de Guise, et Antoinette de Bourbon, son épouse, les auteurs de ces Guises fameux dans l'histoire des troubles religieux du XVIe siècle. Leur ordonnance, que nous avons découverte dans les archives de la fabrique porte : « Qu'il sera fait, au plus beau lieu de l'église, une verrière dedans laquelle sera l'image de l'Adnonciation. »

Ainsi donc ce vitrail, tant recommandé aux marguilliers fertois, était le chef-d'œuvre du peintre limousin, et les deux autres, dont grâce à un heureux concours de documents nous avons pu lui attribuer le mérite, n'étaient pour lui que des œuvres plus communes.

Il existe dans la baie qui fait face à la vitre nommée communément *les Noces de Cana*, des fragments importants, dont la bonne conservation fait un contraste frappant avec l'altération de la première. Ces fragments se composent d'un tympan et de deux panneaux de donateurs presque intacts. Le reste a été rendu méconnaissable par les accidents et par la présence de panneaux étrangers.

Le groupe des donateurs, composé de sept personnes, offre au premier plan un magistrat, dont une inscription à moitié détruite indique le nom. On y lit, en caractères gothiques : « Maistre Nicole Quelain, natif de ceste..... président ès enquestes..... a donné

Digitized by Google

la présente..... » Le président Quelain appartenait en effet à une famille de la Ferté, et à Paris, dans l'emploi éminent qu'il occupait, il se souvenait encore de sa ville natale, ainsi que l'indique la naïve légende que nous venons de citer. Les registres des marguilliers, année 1533, s'étendent longuement sur l'article de sa verrière; il ne manque d'ailleurs à leurs explications prolixes que le seul détail qui nous eût intéressé entre tous, le nom du verrier. On verra, par la note ci-dessous[1], qu'il habitait probablement Paris, comme le donateur. Les deux panneaux conservés annoncent qu'il était bon dessinateur. Malheureusement les carnations manquent de coloris; le modelé, très-soigné du reste, a l'air d'un lavis de sépia.

De l'année 1540 datent deux vitraux qui ornent le bas chœur du sud : le premier représente l'*Ecce homo,* le second la prise de Notre-Seigneur au Jardin des Oliviers. Les titres n'en font point connaître les auteurs; mais, après un examen attentif, nous avons reconnu que ces vitraux sont l'œuvre de François Delalande, dont le nom revient dans les registres toutes les fois qu'il est question de la restauration des verrières, qui, en 1533, avait fait une vitre « de la vie de monseigneur St Jullian, » et auquel doit aussi être attribuée la verrière de l'incrédulité de saint Thomas.

L'*Ecce homo* et le Baiser de Judas présentent tous deux des différences dans l'exécution du même vitrail. Cette différence est encore favorable à notre attribution et s'explique par les renseignements que les livres des marguilliers nous donnent sur l'atelier de Delalande. Il avait avec lui un serviteur, dont la journée était payée aussi cher que la sienne. « A François Delalande, qui a

[1] « A Françoys Delalande, vitrier, la somme de trois sols tournois, pour une journée qu'il a vacqué à faire les mosles et mesures de la vitre donnée à ladicte église par Mgr le président Quelain pour les envoyer à Paris, à mondit seigneur le président, pour faire faire ladite vitre, et aussi à faire un pourtraict ès figures d'icelle vitre, pour mieux l'entendre par le vitrier, et huit deniers tournois pour l'achapt d'une main de papier pour faire lesdits mosles.....

« Audit Pierre Cohin, la somme de 63 sols tournois, pour 84 vergectes de fer employées à asseoir les verrières de Mgr le président Quelain, et de la vie de St Julien.....

« A Guille Joubert, la somme de 50 sols tournois, pour la despense faicte par le vitrier de mondit seigneur le président, pendant le temps qu'il a assis sadicte vitre, laquelle despense lesdits procureurs ont payée suivant les rescriptions et missives dudict seigneur... »

Digitized by Google

vacqué lui et son serviteur par ung jour, à enlever les troys vitres de la ronde de la chapelle de Ste Katerine, 6 sols tournois. » Malheureusement ce passage, le seul qui nous fasse connaître l'existence de l'élève, ne le nomme point.

XV.

Recueil de documents inédits relatifs à l'entrée du chevalier de Guise dans la ville d'Arles, en 1614, à la réception qui lui fut faite, et à sa mort, arrivée aux Baux le 1er juin de la même année[1].

(Communication de M. L. Jacquemin, correspondant, à Arles.)

François-Alexandre-Paris de Lorraine, chevalier de Guise, fils de Henri de Guise, surnommé *le Balafré*, et de Catherine de Clèves, vint au monde en 1589, peu après la mort tragique de son père, assassiné à Blois le 23 décembre 1588.

Les mémoires du temps nous ont fait connaître de quelles démonstrations de joie les ligueurs, encore tout chauds d'indignation et de colère du meurtre de leur chef, saluèrent l'heureux événement de sa naissance. Plus tard les détails manquent, et nous ne savons plus rien des premières années de ce prince, beaucoup mieux connu par le triste accident de son trépas que par les actes de sa vie.

Appelé, bien jeune encore, à remplir les importantes fonctions de lieutenant général pour le roi, en Provence, dont son frère, Charles de Lorraine, alors réconcilié avec la cour, était le gouverneur, il y fut reçu avec les transports d'amour que suscitaient partout sur son passage les agréments de son esprit, l'aménité de ses manières et tant d'autres avantages dont la nature l'avait si bien pourvu.

Les annales manuscrites de la ville, les délibérations du conseil municipal, les registres surtout des comptes de la commune, auxquels nous avons dû recourir pour nous procurer, sur sa fin si malheureuse, certains renseignements qu'on ne trouve ni dans

[1] Voir ci-dessus page 15.

Digitized by Google

les histoires ni dans les biographies, racontent que, venu à Arles, le 22 mai 1614, recevoir, au nom du souverain, le serment des habitants, ceux-ci mirent beaucoup d'ardeur à lui préparer une brillante réception, et que la cité, voulant se montrer splendide, déploya, en cette occasion, malgré la misère de ses finances, le même luxe d'appareil que pour les rois quand ils venaient la visiter. Ce qui est sûr, c'est que, dans l'accomplissement de cette mémorable solennité, rien de ce qui pouvait en accroître la pompe ne fut oublié, et que les commissaires délégués par le conseil, venant en aide à nos consuls, firent preuve en cela d'un zèle des plus grands.

Le jour de son arrivée, le prince, précédé de pages chargés d'ouvrir la foule devant lui, suivi d'une nombreuse escorte toute resplendissante de soie et de velours, composée de sa maison et des notables du pays allés à sa rencontre, fit son entrée à cheval, sous un magnifique dais de brocart d'or porté par quatre gentilshommes choisis parmi les plus nobles et les plus apparents de la cité. Il était élégamment vêtu d'un justaucorps de damas bleu, passementé d'argent, orné de rubans et d'aiguillettes, et serré sur la poitrine par des agrafes en brillants. Les consuls, MM. de Varadier et de Dons, de l'état des nobles; Delafont et Jullian, de l'état des bourgeois, en robe et en chaperon, accompagnés du conseil municipal tout entier, le haranguèrent hors de la porte de la Cavalerie, au milieu de toutes les milices de la ville, rangées par quartiers, et d'un concours inouï de la population, couvrant de ses flots les toits des maisons, les arbres de la route, toute la ligne des remparts, depuis le Rhône jusqu'au pont de l'Observance, poussant les plus chaudes acclamations et mêlant de délirants bravos au bruit des cloches et des canons.

Les rues, ornées par intervalles d'arcs de triomphe de verdure décorés d'emblèmes et d'inscriptions, présentaient à la vue un merveilleux tableau. Elles étaient sablées, couvertes de voiles pour tempérer l'éclat du jour, pavoisées de banderoles et tapissées d'étoffes de couleur disparaissant presque en entier sous d'odorantes guirlandes de roses et de buis d'un effet très-gracieux. Mais ce qui leur donnait un air d'animation incomparable, ce qui attira et fixa le plus vivement les yeux du prince, c'était un double rang de belles femmes élégantes, vêtues du costume si pittoresque de nos mères, assises sur le devant de leurs maisons, agitant

Digitized by Google

leurs mouchoirs en signe d'allégresse, et répondant par des souhaits de longue vie aux saluts pleins d'aimables sourires qu'il leur jetait tout en allant. Partout la joie franche et sincère rayonnait sur ces visages frais et roses, colorés par le plaisir et la chaleur de l'air. Dans tous les cœurs même désir de voir le prince, mêmes vœux pour son bonheur, mêmes sentiments d'enthousiasme et d'affection.

Monsieur de Guise était ravi.

Parvenu non sans peine, car la foule était grande, jusque sous le portail de la cathédrale, où l'attendait une troupe de jeunes filles, dont les unes faisaient fumer l'encens dans des plats d'or, pendant que d'autres, rangées sur son passage, vidaient à pleines mains leurs corbeilles de fleurs sous les pas de son cheval, il y fut reçu par l'archevêque Gaspard du Laurens, entouré de toutes les dignités de son église, et conduit, au bruit des trompettes, des fifres et des tambours, jusque dans le chœur, où des siéges étaient préparés pour lui et pour ses officiers. Après le *Te Deum*, qui fut suivi de la visite des reliques, le prince ayant témoigné le désir de prendre quelque repos, les consuls, toujours revêtus de leurs insignes, le conduisirent au logement disposé pour lui dans la maison du marquis de Laval, et l'y installèrent après avoir donné ordre que tout ce qui serait utile à ses besoins lui fût fourni abondamment.

Monsieur de Guise passa neuf jours entiers à Arles. Trop court au gré des habitants, son séjour en cette ville, dont il ne pouvait se lasser d'admirer l'heureuse situation et les antiques édifices, fut une suite non interrompue de divertissements de toute espèce. Danses, tournois, mascarades, festins, jeux de bagues et jeux nautiques, courses de taureaux et de chevaux, promenades de nuit à la lueur des torches, illuminations et feux de joie sur les tours de nos Arènes, tout ce que l'imagination de nos pères put inventer de plus capable de lui plaire fut offert au chevalier avec un zèle et une profusion jusque-là sans précédent. Après la ville, ce fut le tour des gentilshommes. Tous à l'envi s'empressaient d'organiser, dans leurs vastes domaines de Crau et de Camargues, des parties de plaisir, aussi remarquables par le bon goût de leur composition que par le soin pris par chacun de les rendre dignes, le plus possible, du haut personnage auquel on les offrait. De grandes chasses, qu'on savait devoir surtout lui être très-agréables,

Digitized by Google

furent commandées, et, comme de coutume, le prince s'y montra aussi adroit que dur à la fatigue.

Le temps se passait rapide au milieu de ces plaisirs, et le chevalier, se souvenant qu'on l'attendait en d'autres lieux, songeait, malgré tous ses regrets, à ses préparatifs de départ. Or un seigneur du pays, nommé Jacques de Bosches, homme fort considéré et jouissant de toute son estime, sollicita comme une grâce qu'il daignât, en chemin, accepter, dans sa baronnie des Baux, le gîte et le dîner de sa première étape. L'invitation lui en fut faite, dans la nuit du 30 au 31, au milieu des enivrements du dernier bal que lui donna Mme de Biord, et dans lequel les dames de la ville devaient, toutes ensemble, lui faire leurs adieux. Bienveillant et facile comme il était, M. de Guise céda de bonne grâce au désir manifesté par le baron.

Ce fut là son malheur.

Partis d'Arles le dernier jour de mai, à trois heures d'après-midi, le soleil était bien près de se coucher quand le prince et sa suite arrivèrent aux Baux. La réception fut digne quoique simple, et tout alla heureusement. Dans les fêtes qui eurent lieu, M. de Bosches se montra homme de goût autant que courtisan et grand seigneur. Tout avait été disposé par lui de manière à ménager au prince les surprises les plus agréables. Devises et inscriptions, sonnets à sa louange récités par de jeunes enfants en costume d'amours, pièces de vers français et poésies provençales; bals champêtres sous des dômes de feuillage, exhalant tous les parfums du thym, du serpolet et du spic[1]; joyeuses farandoles et gracieuses villanelles, rien ne manqua de ce qu'on crut devoir satisfaire ses goûts et flatter son amour-propre.

Ainsi s'écoula la soirée. Le lendemain, jour lamentable s'il en fut, après une nuit passée sans sommeil, le prince, qui s'était levé de fort bonne heure et qui avait hâte de se rendre au château de Labarden, où il était prévenu qu'on l'attendait, alla à l'église en compagnie de M. de Grignan, son capitaine des gardes, entendit la messe et retourna donner ses ordres pour que toute sa suite fût prête à partir après le déjeuner. Le repas fut triste et languissant. M. de Guise, que poursuivaient les plus noires pensées, s'y montra cependant rempli d'égards et de prévenances pour ses hôtes.

[1] Grande lavande ou lavande bâtarde.

Digitized by Google

Il ne comprenait rien aux vagues inquiétudes qui venaient, malgré lui, assombrir par moments son visage et ses idées, et sous les apparences d'une feinte satisfaction, il s'efforçait de ramener parmi les convives un peu de cette joie que son silence et ses airs préoccupés avaient bannie du milieu d'eux. C'est ainsi que, voyant un paon qu'on venait de servir avec ses plumes, il en tira quelques-unes des plus belles, et que, les mettant à son chapeau, il demanda en se raillant si elles lui allaient bien : « Vraiment non, dit M. d'Allemagne, et vous nous feriez grand plaisir de les ôter, car elles passent pour malheureuses. »

Enfin le moment de partir était venu. Tout était en mouvement dans le château. Les chevaux sellés et bridés avaient été amenés et piaffaient d'impatience en attendant leurs cavaliers. Le prince, après avoir pris congé des dames et salué son hôte, mettait déjà le pied à l'étrier, que lui présentait son écuyer, lorsque, avisant un soldat prêt à allumer un des canons qui tiraient en son honneur, il lui prit la mèche des mains et, malgré les efforts tentés pour l'en dissuader, il mit le feu à la pièce, avant qu'aucun de ceux qui étaient là eût pu s'y opposer. L'explosion fut terrible. Le prince et M. de Piquet, qui était à ses côtés, disparurent au même instant enveloppés tous deux dans un nuage de fumée. Ce ne fut qu'après qu'elle fut dissipée, que les assistants, soupçonnant vaguement ce qui venait de se passer, reconnurent avec effroi que le canon, sans doute trop chargé, avait crevé par la culasse, et que M. de Guise, mortellement atteint, était couché sans connaissance sur le rocher, une de ses jambes ne tenant plus au corps que par un mince lambeau de chair tout déchiré, pendant que son bas-ventre, percé de part en part par un éclat du fer, présentait une affreuse et terrible blessure. M. de Piquet était sauvé.

Qu'on se figure, si l'on peut, le trouble et la désolation d'une pareille scène. D'abord la terreur dont chacun était saisi empêcha d'agir. Après la première surprise, cependant, on s'empressa autour du prince, dont la vie semblait près de finir. Mais le mal était trop grand. Tous les soins furent bientôt reconnus inutiles. En vain, en l'absence des hommes de la science, on accumule remèdes sur remèdes, soit pour arrêter le sang, qui sort à gros bouillons, soit pour ranimer les sens perdus du malheureux blessé; en vain MM. de Briancourt et de Liviers crèvent tous deux leurs bons chevaux pour aller, l'un à Salon et l'autre à Arles, en trois

Digitized by Google

quarts d'heure, chercher des chirurgiens; en vain encore, à la nouvelle qui se répand rapidement, la foule des fidèles, envahissant les temples saints, dépose en gémissant aux pieds de l'Éternel ses supplications et ses prières : rien n'y fit. Le prince, montrant à ses derniers instants une résignation toute chrétienne, expira deux heures après l'événement, au milieu d'indicibles souffrances, dans les bras de son ami le chevalier de Grignan, après avoir reçu les secours de la religion et exprimé d'une voix faible et mourante le désir d'être inhumé à Arles.

Cet événement, bien que tout le monde l'eût prévu, donna lieu néanmoins à des scènes d'affliction dont rien ne saurait présenter une idée suffisante. Muette et empressée, tant que M. de Guise eut besoin de leur secours, la douleur de ses gentilshommes, quand il eut rendu le dernier souffle, se fit jour avec une telle violence, qu'on dut surveiller avec beaucoup de soin quelques-uns de ceux qu'on savait lui être le plus affectionnés. Dépositaire de ses secrets les plus intimes, confident de toutes ses pensées, lié depuis longtemps au prince par les nœuds d'une sainte et fraternelle amitié, le chevalier de Grignan était surtout inconsolable. Désarmé de sa dague, dont il avait essayé de se frapper, arrêté au moment où il allait se jeter par la fenêtre, il voulut se laisser mourir de faim, et ce ne fut qu'après les instances les plus vives qu'on obtint à la fin qu'il renoncerait à son projet. M. de Forbin, dans un accès de désespoir qui le priva de sa raison, inspira les mêmes craintes et fut l'objet des mêmes défiances. Debout auprès du lit sur lequel le prince était couché, en face de ce cadavre, si plein de vie l'instant d'auparavant, et dont le dernier regard avait été comme une prière de ne pas l'oublier, il se serait percé de son épée, si les personnes chargées de surveiller ses mouvements ne l'eussent sauvé de ses propres fureurs en détournant le coup. Enfin un des valets du prince, qui avait pris les devants et qui était déjà au bas de la montée par laquelle on arrive aux portes de la ville, apprenant la funeste nouvelle, fut pris d'un tel saisissement, qu'il tomba de cheval et se blessa grièvement.

M. de Guise était à peine âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il mourut. Cavalier accompli, doué de toutes les qualités les plus rares du corps et de l'esprit, il avait les grands airs et les belles façons de ceux de sa famille. Il était bon, affable, généreux, loyal et magnifique. Aimé de tous, il emporta en mourant les regrets des

Digitized by Google

Provençaux, mais particulièrement des Arlésiens, auxquels il avait promis sa protection et ses faveurs.

Après sa mort, son corps, son cœur et ses entrailles furent, par les soins des consuls, qui étaient accourus aux Baux, placés séparément dans des cercueils de plomb et transportés à Arles. Quant aux funérailles, elles n'eurent pas lieu alors. Charles de Lorraine était absent, et les consuls, n'osant rien prendre sur eux, lui demandèrent par lettres d'en indiquer lui-même le jour et la cérémonie. On se contenta, pour le moment, d'inhumer le cœur et les entrailles dans un tombeau placé sous les degrés du maître autel de Saint-Trophime, et le corps, après avoir été embaumé avec le plus grand soin, fut déposé dans une chapelle de l'église des Capucins, hors des murs d'Arles, où il resta jusqu'au 12 septembre, époque que le frère du défunt avait fixée pour les obsèques.

La ville d'Arles, ce jour-là, fut tout entière dans le deuil. Les maisons fermées, les boutiques désertes, tout travail suspendu par ordonnance du viguier et des consuls, le silence général, qu'interrompait seul, de ses lugubres tintements, le glas de toutes les paroisses, disaient assez la nature des préparatifs qu'on faisait. De grand matin, l'église des Capucins, le Ravelin et la porte du Marché-Neuf, les rues que devait parcourir le cortége funèbre, avaient été tendus de noir, ainsi que la façade de l'hôtel de ville et l'église de Saint-Trophime, dont les murs, depuis la voûte jusqu'au sol, étaient couverts de draperies noires, sursemées de larmes et de croix blanches, et relevées d'écussons représentant les armes de Lorraine unies par de longs crêpes à celles de la ville. La cérémonie se fit au milieu des témoignages les moins équivoques des regrets de tout le monde. Le cortége fut long et imposant. Parti à dix heures de l'église des Capucins, où la messe fut célébrée, il n'entra qu'à midi sous la nef de Saint-Trophime. La maison du prince et celle du gouverneur suivaient le char mortuaire, traîné lentement par quatre chevaux noirs couverts de velours lamé d'argent balayant la terre. Venaient ensuite le viguier et les consuls, les juges, le conseil, puis les corps religieux, que suivaient soixante pauvres vêtus, aux frais de la commune, de longues robes noires et portant des torches allumées. M. du Vair, premier président du parlement de Provence; les conseillers d'Agut, de Séguiran, de Penefort et de St-Marc; MM. les

Digitized by Google

procureurs du pays, qui tinrent les coins du poêle, vinrent tout exprès pour prendre place dans les rangs. M. de Claret, archidiacre de la cathédrale, prononça l'oraison funèbre, et s'acquitta dignement de ce devoir. Enfin, après les dernières prières de l'Église, récitées par tous les prêtres de la ville, ayant à leur tête l'archevêque et ses chanoines, le corps du prince fut porté dans la chapelle Notre-Dame, aujourd'hui du Sacré-Cœur, et descendu dans un caveau, où il serait encore si, en 1641, Catherine de Joyeuse, veuve de Charles de Lorraine, voulant obéir aux dernières volontés de son époux, n'avait demandé et obtenu de Louis XIII l'autorisation de le faire transporter à Joinville, dans le tombeau de ses ancêtres.

Lettre d'un Arlésien à Mr Factet, de Paris, sur les dernières actions de la vie de très invincible prince François-Paris de Lorraine, chevalier de Guise, d'éternelle mémoire, et sur les circonstances de sa mort [1].

« Arles, 25 juin 1614.

« Il y a trop longtemps, Mr, que je ne vous ay vu, et les désirs de mon affection me donnent des inquiétudes trop pressantes, pour ne pas m'acheminer enfin devers vous en esprit, puisque je ne le puis en aultre manière. Nous sommes ici tous désolés de la perte de feu Mr le chevalier de Guyse, nostre lieutenant du roy. Ce brave et généreux prince, à quy les grâces à l'envy avoient donné ce quelles avoient de plus rare et de plus précieux, pour en constraindre les cœurs à une nécessaire obéissance, si l'on peut toutefois appeler contrainte la franchise et la liberté de nos vœux, de nos ardentes affections, et la jalousie de nos plus belles actions à l'honneur de son très humble service. Nous le vismes paroistre sur nos terres, triomphant, mais ainsy qu'un esclair, ou comme un ange de lumière, le 22 may dernier, sur les troys heures après mydy, pour venir en nostre ville d'Arles recevoir nos dernières honneurs et les pénultièmes de sa vie, y faire son entrée en ceste qualité et exhiger de nous, au nom de nostre roy,

[1] Bibliothèque de la ville d'Arles; manuscrits de M. Louis Bonnemant; registre intitulé : *Relation des principaux événements qui se sont passés dans Arles.*

Digitized by Google

les sermens de la fidélité, que naturellement nous luy devons et à ses lieutenans. Mrs nos consuls, pour le premier hommage, suivis de 300 gentilshommes de la ville, bien couverts et montés à l'advantage sur des genets, barbes, ou des meilleurs crestats de nostre Camargues, le furent recueillir jusques proche St-Martin de Crau, où ils lui firent la revérance. Après quoy lon vit paroistre sur le grand chemin le sr de Parades, cappne et sergeant majour de nostre ville, en teste de 100 harquebusiers d'eslite, tirés du gros de l'infanterie, qu'il conduisoit comme enfans perdus, venans à grands pas, pour avoir l'honneur de lui faire bientôt la revérence, lui donner le plaisir de la première salve d'harquebusades, et se ranger en ordre, en teste de toute sa trouppe de cavalerie, ce qu'il exécuta très dextrement, marchant toujours environ 100 pas devant luy, et renouvellant à tous coups sa escopeterie, il se vint à la fin conduire et jetter dans une fosse embuscade d'infanterie, qu'il avoit expressement posée à couvert de quelques arbres avec quelques petites pièces de campaigne, environ deux cents pas au dessus les moulins de Crau, qui luy donna une merveilleuse satisfaction. Arrivé qu'il fust aux moulins, l'on perdit à l'instant l'usage de l'ouye, lors qu'aux tonnerres des caronnades, boistes à feu et escopeterie, qu'on avoit logées sur ce petit tertre quy firent un merveilleux tumulte, et en façon que de tant de feu et d'esclairs quy en jaillissoient, il sembloit que le ciel les contribuast pour en dessécher tout le lac quy les borde, et donner plus de large et de passage à ce prince invincible et à sa belle troupe. Passé à destroit, tout le monde au large, et arrivé au Molleyrez, voilà le gros de l'infanterie quy parut en face de ce prince en un seul esquadron, en nombre de 300 mousquetaires, 600 harquebusiers et 100 piquiers armés, tous gens d'élite et de bonne mine, distingués en quatre compagnies représentant quatre des cinq quartiers de la ville, dont les cappitaines estoient, MM. de Piquet, de Raousset, d'Anthonelle Montmeillan et de Cays, et M. le cadet de Sabatier pour le mestre de camp; les quels, après luy avoir trestous fait leur salut, leur firent lascher la salve d'arquebusades et si bien à propoz qu'il y avoit de l'admiration. Cela passé, il aborde les murailles de la ville du costé de la porte Aigneau, pour y entrer par celle de la Cavallerie, du haut des quelles il fust aussy salué d'environ cent vollées de canon, la plupart avec la balle. Enfin, arrivé à la porte il y trouva

Digitized by Google

M. de Roches, cappitaine du cinquième quartier, en teste de 200 mousquetaires, tous gallans hommes, et quy y estoient de garde, les quels le saluèrent aussy en la façon des autres. Des qu'il fust dans la ville, quelles sont les honneurs qu'il y receut! mais quelles n'y receut il point! l'on ne vit jamais telle resjouissance et tel applaudissement. Ce ne furent que cris de joie, que théatres, que jeux, que déclamations, que vers à sa louange, qu'arcs triomphaux à son honneur et gloire, que bals et courses de bague, et toute autre espèce de délicieux contentemens, qu'un chascun à l'envy s'efforcoit de donner à ce prince. Parmy quoy l'on vit l'affection et l'amour de nos consuls signalés par deux arcs magnifiques qu'ils luy avoient dressés et dédiés; l'un assis à 25 ou 30 pas de la porte de la Cavallerie, et l'autre sur le coing de sire Freissieu appoticaire, dans les quels il devoit passer pour aller à l'esglise. Permettez moi, M[r], que je vous en fasse ici une particulière description, afin que la curiosité de ceux quy n'ont pas eu ce contentement de les voir se puisse satisfaire. Le premier doncques consistoit en cecy : Sur deux grands piédestaux, l'un en chasque costé de la rue, estoient dressées quatre colonnes d'une excessive et demesurée grandeur, peintes de porphyre, posées deux à deux, et affermies d'une grande croniche au dessus appuyée par les bouts; soubs la quelle se fermoit le rond de l'arc de triomphe, à chasque costé du quel estoit dépeint un ange luy présentant une couronne de laurier (symbole des vertus de son âme) et en ceste grande croniche on lisoit ceste inscription en lettres d'or :

INVICTISSIMO PRINCIPI ADMIRANDÆ VIRTVTIS
HEROI FRANCO PARIDI LOTHARINGO
PROVINCIÆ PROREGI, POPVLORVM FVTVRO
LIBERATORI.

« A la quelle la plus commune opinion donna ce sens :

« Au très invincible prince, personnage heroïque, et d'admi-
« rable vertu, François Paris de Lorraine, lieutenant du roy en
« Provence, futur libérateur des peuples. »

« Sur ceste même croniche, à chascun des bouts, estoient encore dressées quatre autres grandes collonnes peu moindres et de mesme ordre que les autres; au millieu ou en l'entre-deux des

Digitized by Google

quelles estoit posé un grand et magnifique tableau, dépeint à l'huile dans le quel estoit représenté un antijugement de Paris, et de ceste façon. En premier lieu on y voyoit le feu chevalier, peint après sa nature, de sa grandeur, teste nue, monté sur un beau cheval et comme triomphant, les resnes en l'une des mains, et de l'autre une couronne de laurier, venant au rencontre des trois déesses, Pallas, Junon et Venus, mais s'adressant particulièrement à Pallas (au contraire de Paris phrygien) il lui offre sa couronne, en eschange de quoy elle luy fait présent de son escu, son heausme et sa lance. De la quelle préférence demeurant comme offensées les autres deux déesses, on les voyoit de certaines façon et posture qu'elles sembloient s'enfuir de despit. On y voyoit encore à l'un des coings l'antique ville de Troie et son embrasement, représentée comme estant fort esloignée et distante, de la quelle on remarquoit tous les malheurs qu'elle souffrit jadis par l'imprudence de son Paris Alexandre, le quel on voyoit aussi à costé d'icelle au pied du mont Ida, au milieu de ces trois déesses, représentant son ancien jugement exprimé par Ovide. Au contraire de cette ville là et comme par antithèse on y voyoit les villes de Hierusalem et de Malthe; celle-là construite et representée de la façon qu'elle estoit lorsqu'elle servit de butin et de triomphe aux prédécesseurs de ce brave prince; et celle-ci en la manière qu'elle est aujourd'huy. Et au dessous du tableau cette inscription en lettres d'or :

PHRIX ET ALEXANDER PARIS EST, NEC NI PARIS ILLE
HIC ET ALEXANDER NEC PARIS ISTE PARIS.

« Au dessus du tableau et des collonnes estoit encore une autre grande croniche avec sa frise à la quelle estoit ce distique en lettres d'or aussi :

QVO TE FATA VOCANT MAIORVM PERGE TVORVM
ÆMVLVS ET GRATÆ PALLADIS ARMA CAPE.

« Quy estoit une exhortation à ce malheureux prince de faire cet antijugement, c'est-à-dire de préférer les armes de Pallas à la beauté de Vénus et richesses de Junon, suivant son instinct naturel et la plus honorable passion d'une ame vertueuse, à l'imitation de ses ancestres, dont non tant seulement nostre France, mais les royaumes les plus reculez portent encore les marques honorables

Digitized by Google

de leur gloire et vertu. Sur ceste croniche et frise on voyoit encore s'eslevant à chascun des bouts une pyramide argentée de huit pieds de hauteur, assises sur leurs bases, au milieu des quelles on voyoit aussy de mesme hauteur la figure d'une victoire en plein relief, portant en l'une de ses mains un rameau de palme et de l'autre une couronne de mesme estoffe qu'elle luy alloit présentant comme un symbole et pour récompense des vertueuses qualitez de son ame. Et voilà quant au premier.

Le second consistoit en ceci. Il estoit formé par deux grands pillastres assis sur leurs bases, l'un à chasque costé de la rue par dessus lesquels estoit appuyée une grande croniche par les bouts, le tout richement peint, sur laquelle un autre grand tableau dépeint à l'huile estoit placé, ou estoit représentée après le naturel nostre reine régente soubz la forme d'une Junon assise en son throne eslevé sur quatre marches, le sceptre en l'une de ses mains, la corne d'Amalthée en l'autre, avec les paons à ses pieds, la ville d'Arles paraissant par derrière représentée de la façon qu'elle est construite avec ses tours, clochiers, Colysée et tout ce qu'elle a de plus éminent et signalé, bordée de la rivière du Rhosne, sur laquelle ceste Junon alloit versant et semant toutes sortes de félicités et d'abondances qu'elle tiroit de ceste corne. En l'un des bouts de la ville en main droite de Junon estoit représenté sur pieds, après le naturel et de sa grandeur, M. de Guyse, en forme d'Hercule et armé comme estoit jadis ce héros en la deffense de Thèbes, appuyant sa main droite sur sa massue et la gauche sur un gouvernail de navire; à ses pieds estoient vus abattus les monstres dont en sa vie il avoit triomphé. A gauche de Junon ou à l'autre bout de la ville estoit peint aussi après le naturel sur pieds et de sa grandeur feu M. le Chevalier, armé en Thésée, tenant de l'une de ses mains une épée nue et sa main gauche posée sur un timon ainsi qu'Hercule son frère. A ses pieds estoient de même représentés abattus les monstres surmontés jadis par Thésée, comme le minotaure en son labirinthe, etc. — Au bas de ce tableau estoit écrit ce distique en lettres d'or, comme prononcé par la bouche de la reine, assossiant feu M. le chevalier de Guyse à M. de Guyse son frère au gouvernement de notre Provence:

NEC SINE TE ALCIDES, SINE TE NEC VINCERE THESSEVS
ET CLAVA ET CLAVO ROBORE ET IMPERIO.

Digitized by Google

« Au dessus de ce tableau estoit encore une frise ou estoit cette inscription en lettres d'or :

PRÆSIDIS PROVINCIALIBVS CORROBORATIS,

par laquelle on entendoit que ce lui estoit un trophée érigé par l'assurance renforcée à la Provence par l'arrivée de feu M. le Chevalier et son adjoint au gouvernement. Et voilà par le menu toutes les circonstances de ces deux arcs de triomphe érigés par nos consuls.

« Il faut que je vous en die encore le troisième plus éminent, de l'invention et érection des régens du collège, car c'est celuy qui représentoit plus particulièrement certaine action ou sacrifice qu'on souloit faire anciennement à Diane en ceste ville. Il estoit donc assis dans la rue de l'Horologe et tout contre la tour; là ou près le coing de M° Jean Loys notère, on voyoit à front du plan de la cour deux grandes colonnes, représentant les deux sy antiques et sy fameuses, qui sont encore en estat dans le collège de ceste ville, et sur lesquelles est encore l'hautel où l'on sacrifioit à la déesse Diane, en un certain jour de l'année, trois jeunes garçons. On voyoit, dis-je, en ceste représentation et en tableau assis sur les deux collonnes, un authel portant son feu, dans lequel estoient un nombre infini de cœurs humains de diverses grandeurs, sacrifiés et se brulans, avec ceste devise :

VICTIMA CORDA FOCIS;

par laquelle on entendoit qu'antiennement, après avoir fait nourrir et soigneusement élever trois jeunes enfans des deniers publics, en un certain jour ils les sacrifioient à cette déesse dans ce vieux temple du collège et sur cet authel; de même aujourd'huy, en toute saison indifféremment, les cœurs des hommes de tout âge sans distinction et comme triomphant par la gloire de la primauté et de la précellence, en l'honneur et l'ardeur de leur très humble service et obéissance, s'y sacrifioient à l'envy pesle mesle, et cela estoit fort heureusement exprimé en une ode qu'un jeune enfant de l'âge de quatre ans, habillé en Diane, récitoit d'entre ces collonnes. Quant, à l'arc c'estoit une grande feuillade en vouste qui contenoit environ douze ou quinze pas remplie au dedans d'une infinité de belles emblêmes à l'honneur de ce prince, en façon que l'on n'y eust sceu appercevoir aucune verdure. Au bout de laquelle et en un recoin joignant la porte de l'esglise Saint-Tro-

Digitized by Google

phime estoit représenté, sur un théâtre richement paré, l'ancien jugement de Paris par cinq petits enfans, récitant chascun par rang un quatrain françois sur le sujet de l'histoire, et des louanges de ce prince, à quoy il reçut une merveilleuse satisfaction.

« Enfin le voilà arrivé immédiatement à l'esglise, la porte de la quelle MM. du chapitre avoient aussy richement parée de deux belles emblêmes et quelques distiques à son honneur et gloire. Il y fust receu avec des réjouissances non communes, où le *Te Deum* y fust chanté et quelques motets par un nombre choisy de parfaits musiciens. Et voilà tout ce que j'avois dessaigné de vous dire sur ce subjet, vous desrobant encor icy, pour ne vous estre ennuyeux, la description d'une infinité de singularités qu'on trouvoit à toutes les rues.

« Ce brave prince donques, arresté dans nostre ville comme en un champ Elisée, où il recevoit toute sorte d'honneurs et de delices, et où chasquun s'estimoit si heureux et fortuné d'y recevoir sa loy et l'adveu de leur obéissance immortelle, y demeura jusques au dernier de may, où après les bals, les courses de bague et tous les plus agréables contentemens qu'un chasquun taschoit à l'envy de luy rendre, il en fit dresser enfin le dernier chez madame de Biord pour plus commodément dire son dernier et long adieu aux dames : voyez comme quoy nos plus grandes joyes et nos plus doux contentemens traisnent après eux les plus douloureuses infortunes. Les anciens disoient que les dieux leur vendoient tous les biens qu'ils leur donnoient; c'est à dire qu'ils ne leur en donnoient jamais aucun pur et parfait, et qu'ils n'achetassent au prix de quelque mal. C'est une chose très certaine que la douleur et la volupté s'associent ordinairement de je ne scais quelle liaison naturelle quy les rend comme indivisibles. J'en puis dire le mesme universellement du peuple d'Arles; rien ne pouvoit estre plus agréable que la présence de ce prince, et jamais ses contentemens n'avoient esté en un sy hault degré que dès lors qu'on le vist paraistre sur nos terres avec une sy absolue authorité; et rien, par contraire aussy, ne pouvoit sy puissamment luy percer le cœur qu'une perte sy capitale que ceste esclipse perpétuelle de sa belle présence, que la cessation du bien et de l'utilité de la douce influence de sa belle amitié et protection sy puissante, et que le désespoir du fruict de sa douce espérance qu'on avoit consceue sur les belles qualités de son ame. Ce der-

Digitized by Google

nier bal fini, il prend congé de toutes ces dames, et les larmes aux yeux, il tesmoigna à chascune d'elles en particulier que c'estoit avec un extresme regret qu'il s'en sesparoit, et que les pressantes prières de M. le baron des Baux l'arrachoient comme par contraincte de ses contentemens, voire et comme de soy mesme, pour lui donner celuy là d'aller soupper ce jour là chez luy dans les Baux. Enfin tous ces complimens finis, il s'en sort; et rencontrant soudainement à la porte du logis son cheval tout le premier, avec ceux de ses gentilshomes et autres de ceste ville quy faisoient dessain de lui faire compagnie, on luy entendit proférer ces paroles d'une voix piteuse et lamentable : *Ha, cheval, que n'as tu maintenant les jambes rompues!* Et du trompette encore qu'il entendit sonner le boute-selle : *Dieu que ce trompette m'afflige,* dit-il, *qu'on l'aille faire sonner loing d'ici, que je ne l'entende plus.* Discours qui sembloit quasi présager le malheur qui le talonnoit, et du quel on a appréhendé de depuys par l'événement que son ame avoit quelque prescience. Il monte hardiment à cheval, néanmoins, et comme porté par les contrainctes de sa promesse, sy je l'ose dire, de son sort, s'en part de cette ville, sur les troys heures d'après midy, promettant et jurant solennellement à tous coups, que désormais Arles serait son plus ordinaire séjour, et que ceste absence seroit pour bien peu de temps; estrange prédiction ! Hélas! elle ne fut que trop véritable; car le ciel après avoir fait prononcer à sa bouche ces discours comme un oracle, permit que le deuxième jour après nous eusmes ses cendres, par le partage que son affection nous en fit.

« Il arrive donc dans les Baux avec une extresme joye et applaudissemens du peuple, et contentement du seigneur qui l'y attendoit; mais, hélas! voyez comme quoy la sérénité et le calme de tant d'honneurs luy estoient la menace d'une orage soudaine quy le portoient insensiblement aux escueils de la mort. Il y souppa et coucha la nuit ensuivant, tout le long de la quelle il ressentit de merveilleuses inquiétudes (présage de la prochaine séparation de son ame) et en façon que le matin sur les deux ou trois heures son lict enfoncea, sy bien que cela l'occasionnant de se lever, il s'en fust esveiller en chemise M. le chevalier de Grignan, l'un de ses gentilshomes plus privez et favoris, en une autre chambre tout contre la sienne, pour le fere lever, afin de partir à la fraischeur de l'aurore pour Labarben. Voilà donc que tout le monde

Digitized by Google

se lève et prend la botte. Mais, hélas! pendant qu'on se prépare en un petit voyage, les cieux en déterminent bien autrement, et toutes les propositions des hommes demeurent vaines et sans effet, lorsque le ciel n'y veut point consentir. Il vous faut faire celuy de la mort, beau prince, il n'y a remède, vos jours sont comptez, en voicy le dernier; c'est assez flotté dans les ondes et les vanités des honneurs de la terre; c'est icy où se rompt le nœud de nostre ancienne amitié; les cieux vous séparent de moy; les cieux me séparent de vous, va disant son génie; vous recevrez bientost non plus des honneurs passagers et vains, mais bien des félicités éternelles; vous échangerez aujourd'huy ceste vie ennuyeuse et pesante, et tous les services signalés des mortels pour l'heureuse compaignie des anges, et toutes ces jalouses et ambitieuses actions des hommes à donner des contentemens à vos sens et satisfactions à votre ame, vous parant à celles de vos obsèques et funérailles.

« Il est encore arrêté dans les Baux pour y disner. M. des Baux, soit que l'esprit luy présageast que quelque événement sinistre et déplorable devoit bientost attaquer ce prince, ou bien qu'il désirast jouyr plus longuement des faveurs et des honneurs de sa belle présence, le presse, l'en adjure et l'y retient.

« On va à la messe, puis à la promenade, attendant le disner: enfin voilà les tables sont couvertes, il s'y assied et prend sa refection. Cependant on entend à tout coup tonner une musique de caronnades quy luy chastouillent l'ouye, et le mettent en fougue de quelque action généreuse et martiale, comme jadis Alexandre par la flute de Thymothée. On luy sert d'un paon avec toutes ses plumes; il en arrache de la queue, se les met au chapeau, et demande en se raillant sy elles luy sieyent bien. « Non, vraiment, « lui dit M. de Grignan, parce que l'on dit qu'elles sont malheu- « reuses, » et le pria de les en oster. « Vous avez bon temps, respondit « le prince, souvenez vous que rien ne me peut nuire, sy ce n'est « le canon, et que je serois immortel sans cela. » Sont ce pas des paroles dignes d'étonnement! que pouvoit-on juger de ceste prophétie! les songes, les derniers mouvemens et les dernières paroles des hommes s'interprètent et demeurent communément esclaircis par les événemens : un canon le devoit tüer, il le dit, il le fit; et cela d'autant qu'ils demeurèrent si tellement eschauffés, qu'asprez le disner, comme il descendit du chasteau pour aller monter à cheval, passant par malheur près de l'un des boulevards

Digitized by Google

où ils estoient assis, et y appercevant encor le canonnier le boutte-feu en main, il luy prist envie et se délibera d'en tirer un; si bien que l'ayant fait charger à la balle et appointé luy mesme contre les ruynes et masures du vieux chasteau, il prend le boutte-feu à contre cœur de M. des Baux et de toute la noblesse quy l'environnoit quy l'en dissuadoient à merveilles, et qui mesmes lui usarent de quelques surprises, pour essayer à le lui retirer des mains, appréhendant en leurs ames le hazard ou il s'alloit précipitant. Mais enfin sa résolution demeurant la plus forte, le voilà monté sur une pierre, à gauche du canon, d'où il y met le feu, quy contre sa nature a produit par nos yeux de si grandes misères. L'amorce prend, le canon crève par le bas, l'esclat brise la roue de ce costé et porte au genouil de ce prince invincible, luy fracasse les os, luy emporte les chairs de la cuisse et luy laisse la jambe suspendue tant seulement par un petit morceau de peau, oustre qu'un autre esclat luy donne dans le corps; si bien que le voilà estendu sur le carreau, celuy que tous nos vœux et nos plus hauts désirs eslevoient dans les cieux et tout en un moment porté presque de la vie à la mort; argument invincible de la vanité de la vie des hommes et de l'inconstance des choses d'ici bas, quy nous doit porter à ceste considération que les félicités de la terre ne sont à nous que comme en dépôt, et les adversitez et la mort pour de naturels héritages.

« Il y demeure un assez long espace de temps sans y estre apperçu, à cause de l'épaisse fumée quy sortoit du canon, laquelle enfin dissipée, voilà qu'on le descouvre et reconnoist rendant les derniers abois, sy peu de distance il y a de l'estre au non estre. Mais hélas! comme quoy un courage si grand devoit-il se perdre si inutilement et avec tant de dommage? Une ame si rare et si exemplaire ne devoit-elle pas estre soubs un plus particulier soing des destinées? et la vie de ce prince invincible quy en couvroit tant d'autres, de quy tant d'autres vies dépendoient, devoit-elle desplacer ainsy communément, et comme celle qui ne tient qu'à son simple nœud? Je ne sçais, Monsieur, nous trouvons en ceste mort tant de sujets d'étonnement, qu'à tous les discours que nous en faisons, la douleur nous étouffe incontinent les conceptions et l'esprit et les paroles en la bouche, et nous glace le cœur et tous les sens. Voilà donc on le prend, on l'emporte, on le met sur le lict, et avec des cris et des gémissemens si estranges, bons dieux!

Digitized by Google

de tous ces seigneurs, especialement de M. des Baux, que c'estoit une chose pitueuse et déplorable; et le quel, condamnant ses desirs innocens, comme fauteur d'une perte si cappitale, maudissoit à tous les momens le malheur de son sort et le pouvoir que son obéissance et son affection luy avoient acquis sur les volontés de ce prince. On accourt quant et quant aux remèdes en toutes parts avec une telle celérité et promptitude, que c'estoit une chose incroyable. M. le chevalier de Liviers fust en ceste ville d'Arles en trois quarts d'heure pour y appeler les médecins et chirurgiens. M. de Briancourt à Salon aussy avec une telle précipitation, qu'à mesure qu'il mit pied terre, son cheval luy demeura estouffé et mort sur la place. Mais, hélas! c'estoit tout en vain, car il y avoit plus de nécessité du medecin spirituel que du temporel. Il le demanda donc, on le luy amena, fait chrestiennement sa confession et reçoit l'extresme onction, dernier sacrement de l'esglise, le tout avec une componction et constance admirables, où, après certaines paroles dittes à M. de Grignan en secret, il déclare vouloir estre inhumé en nostre ville d'Arles, puis se meurt tranquillement. Par ainsy, Monsieur, voilà la fin désolée de ce grand prince, et le principe de l'éternité de nos larmes. Je voudrois bien, à la vérité, vous pouvoir exprimer toutes les autres circonstances de ceste mort, mais il est impossible, tant la douleur m'occupe les sens et le jugement.

« On rapporta le lendemain son corps en ceste ville, suyvant les mandemens qu'il en avoit donnés en sa vie. Il fut mis dans une chapelle en l'esglise des pères capucins en despost, jusqu'à ce que Monseigneur de Guyse en eust ordonné. Nos chirurgiens l'y furent embalmer; après quoy Mgr d'Arles ordonna une quarantaine de processions qu'il fit durer troys jours, pour fere prier Dieu pour son ame, sy bien qu'à chasque heure du jour il y en avoit une quy y faisoit des prières avec une absolution. Quoy fini, on ferma la chapelle, attendant d'en faire les funérailles et les honneurs dernières. Elles ont esté mandées ce jour d'huy par Monseigneur de Guyse, pour le 12 de septembre proschain, avec lettres à MM. nos consuls et à MM. du chapitre de Saint-Trophime pour le recevoir et ensevelir en leur esglise, et à M. Pommier son agent, pour en faire les apprets et la despance.

« Continuez moy l'honneur de vostre bienveillance, car je serai tous les jours de ma vie le tout votre. »

Digitized by Google

Résumé des dépenses faites par la ville d'Arles pour la réception du chevalier de Guise, et à l'occasion de la mort de ce prince.

(Extrait des registres des comptes de la commune conservés aux archives de l'hôtel de ville d'Arles.)

Achat d'un cheval de la Camargue donné en présent au chevalier de Guise lors de son départ d'Arles pour les Baux.................................... 300 ₶

Broderies, or et argent, des armoiries de la ville pour les manches des robes des trompettes et pour le dais qui servit à l'entrée......................... 109

A un musicien qu'on avait fait venir d'Avignon avec six de ses compagnons, pour les onze jours qu'ils restèrent à Arles « pour jouer des violons. ».. 336

Pour le souper des 1257 soldats que les capitaines des cinq quartiers de la ville avaient réunis sous leur commandement le jour de l'entrée, à raison de 8 *sous* par soldat................................ 502 16 s

Transport, aller et retour, nettoyage, etc. des cent pièces d'armes blanches que le baron de Gordes avait prêtées pour servir à l'entrée.................... 127

Charpente des arcs de triomphe............... 200

Décorations en divers endroits................ 150

Parmi ces dépenses figurent « 550 cannes[1] de livrées de papier (papier découpé en rubans et peint aux couleurs de la ville, jaune et blanc)... Quatre banderoles pour les trompettes..... six bâtons pour le *paly* (dais)... quatre grands chandeliers pour le bal... à la porte de la Cavallerie, le crucifix et saint Anthoine et saint Marc, peincts de la colleur de la ville. »

« Pour tout ce qu'a esté nécessaire pour l'entrée de feu Mgr de Guyse, tant en colleurs et peintures pour les tableaux d'icelle et vaccations des maistres peinc-

A reporter........... 1724 16

[1] Mesure de longueur. La canne de Provence avait 6 pieds 2 lignes ou environ $1^m,954$; elle se divisait en huit *pans* ou *empans*.

Digitized by Google

Report........................ 1724# 16s

tres qui y ont travaillé, estoffes de soye pour le poile, enseignes et livrées des sergens des quartiers, tambours, trompettes et fifres, banderolles et garnimens de trompettes, achapt de vin tant blanc que clairet et plusieurs autres choses. »............ 1918 8 9

Voici quelques-uns des articles qui figurent dans cette partie du compte :

« Œufs et sucre candi donné aux peinctres pour vernir les tableaux de l'entrée... Pour fere rendre les bancs et escabeaux du bal, pour la collation des violons, le dernier soir qu'on dansa, et pour neuf livres de chandelles pour esclairer le bal... Pour douze gerbes de boys de saule que feurent portées au logis de mondict seigneur.... Pour fere remplir d'eau les cisternes de la maison où il logea... Pour les vivres fornys à quatorze joueurs de tambour, six fifres et quatorze trompettes que feurent employés à ladite entrée... Pour douze barreaulx [1] de vin clairet et huit barraulx, trente deux pots de vin blanc, que Mrs les consuls ont donné en présent à Monseigneur... »

« Pour deux ballons que nous fismes achepter pour donner du plaisir à feu monseigneur le chevalier de Guyse estant en ceste ville (6#), et pour un coffre de plomb que nous avons aussy fait achepter pour mettre et inhumer les entrailles dudict seigneur (16# 5s). »........................ 22 5

Aux médecins et chirurgiens envoyés aux Baux pour donner des soins au chevalier de Guise et qui assistèrent ou procédèrent à l'embaumement de son corps 257

« Pour le port du corps et entrailles de feu Mgr le chevalier de Guyse du lieu des Baux jusques dans le monument de l'esglise de Saint-Trophime et chapelle de Nostre-Dame, achept de toile pour servir à l'em-

A reporter................ 3922 9 9

[1] *Barul* ou *Barraulx*, mesure de liquides dont la contenance variait suivant les localités, mais qui était communément de 36 pintes, ou environ 33 litres et demi.

Digitized by Google

Report........................	3922#	9s	9d
baumement dudict corps, satin blanc pour le suere, flambeaux blancs pour le servisse quy luy fust faict en l'esglize des pères capucins, facture du monument, table et bar[1] de marbre pour la couverte d'iceluy, bars pour paver ladicte chapelle, etc. »......	147	1	

On employa quatre cannes de *Rouan blanc* (toile de Rouen, à 48 sous la canne, pour l'embaumement, et neuf *pans* (environ 2^m,00) de satin blanc pour le suaire.

A divers marchands drapiers pour les tentures de l'église des Capucins, habillement de 60 pauvres qui portaient des flambeaux à l'enterrement, etc...	892	5	
Cercueil en plomb pour le corps du chevalier de Guise et petite boîte du même métal pour le cœur..	140		
Gravure des inscriptions, etc. sur les trois coffres de plomb	36		
A un maréchal « pour les pointes qu'il a faictes aux marteaux quy ont servy à ceulx quy ont faict la fosse dans l'esglize de Saint-Trophime. ».........	8	12	
Gravure et pose de la dalle de marbre qui recouvre le caveau[2]............................	30		
Second embaumement ordonné par les consuls la veille du jour des funérailles, « lequel apareil nous avons faict faire aux fins que l'embaumement ja faict au dict corps aux despens de la communauté ne feust inutile et offancé par le moyen de l'ouverture du coffre de plomb qui fust faicte sans nostre sceu par les députéz de M. le général Paulmier. ».......	50		
Peinture d'armoiries (177) pour la cérémonie des funérailles................................	107		
Idem et autres peintures....................	23		
Souliers pour les 60 pauvres...............	90		
TOTAL..........	5,446	7	9

[1] Dalle.
[2] Voir ci-après la copie de l'inscription.

Digitized by Google

Inscription gravée sur l'entrée du caveau ou furent déposés les restes du chevalier de Guise.

D M
ILLVSTRISSIMI AC GENE
ROSISSIMI PRINCIPIS FRAN
CISCI PARIDIS LOTHARINGI
HIEROSOLYMITANÆ MILI
TIÆ EQVITIS GVYSI, IN
PROVINCIA FŒLICITER
PROREGIS, ADMIRANDAM
SÆCVLIS VIRTVTEM
SPECTABILEM REGNIS
FAMAM CONSPICVAM Q.
CŒLIS PIETATEM, HEV
MORS IMMATVRA POPV
LIS OBSCVRASSET : AT
ARELAS BENEFICVM
PIGNVS AMORIS HOC
ÆTERNO MARMORE
ÆTERNITATI COMMEN
DANDVM RESERVABIT
CAL IVN M. DC. XIV ✝.

XVI.

Note sur la sépulture d'un jeune guerrier franc découverte à Envermeu (Seine-Inférieure) le 10 septembre 1856[1].

(Communication de M. l'abbé Cochet, membre non-résidant, à Dieppe.)

Le 8 septembre 1856, je commençai ma septième et dernière fouille archéologique dans ce merveilleux cimetière d'Envermeu, qui, depuis 1850, époque de sa découverte, m'a révélé à peu près toute l'archéologie mérovingienne. Le 10, je me rendis moi-même sur le terrain, afin de visiter les fosses préparées par les ouvriers. Ce jour-là, j'examinai sept sépultures, dont la première fut aussi la plus intéressante de la journée, et même de toute la campagne.

[1] Voir ci-dessus, p. 46.

Digitized by Google

Comme toutes les autres, elle était taillée dans la craie et descendait jusqu'à deux mètres de profondeur. Elle était orientée est et ouest, suivant la coutume générale de ce temps, et selon la plus commune habitude des Francs. Tandis qu'un bon nombre des sépultures environnantes avaient été pillées ou violées à des époques déjà fort anciennes, celle-ci était restée intacte. Le corps n'avait pas bougé, et chaque chose était à sa place comme au jour de l'inhumation.

Selon toutes les vraisemblances, cette fosse appartenait à un jeune guerrier qui avait été déposé ici dans toute sa parure, et avec toute la coquetterie qu'il avait déployée pendant sa vie. Tout d'abord le corps était environné ou pour mieux dire encaissé dans sa longueur totale par une couche de noir qui ressemblait assez à du charbon de bois. Cette braise fine et non mélangée semblait retracer les planches consumées du cercueil. Je parle ainsi parce que l'analyse chimique de substances semblables, recueillies dans des circonstances analogues, m'a fait voir un bois pourri ou lignite fossile là où mes yeux ne découvraient que du charbon[1].

La tête, visitée la première, comme il convient dans ces sortes d'explorations, m'a présenté deux côtés verdis par l'oxyde. Là, en effet, se trouvaient, de chaque côté des tempes, des boucles d'oreilles en argent à bas titre, dont le cercle, grand et tors, fermait à l'aide d'un anneau placé à un bout, et d'un crochet qui s'y emboîtait par l'autre. La boule ou pendant, de forme carrée, à angles rabattus, était composée avec une pâte ou mastic recouvert de feuilles d'argent fines et légères. Ces boules enchâssaient sur leurs quatre pans principaux des verroteries vertes taillées en losanges. Des triangles du même verre décoraient aussi les huit angles rabattus du pendant. A chacun des bouts de cette boule saillaient, sur le plan de l'argent, quatre petits tubes du même métal, fermés par de fines lentilles de verre bleu d'un charmant effet.

Au côté droit de la tête se trouvait une lance de fer, longue de vingt-quatre centimètres, et une partie du manche, longue d'environ vingt centimètres, se reconnaissait encore à une traînée rougeâtre de bois oxydé. C'est cette arme qui fait supposer qu'il s'agit ici d'un guerrier. Sans elle j'eusse naturellement songé à une

[1] J. Girardin, *Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité*, p. 38, et *Précis analyt. des trav. de l'acad. de Rouen*, pour 1851-52.

Digitized by Google

femme, comme on pourra le voir par le reste de l'ornementation. Mais cette petite lance, que j'appellerais volontiers une framée, m'a rappelé ces jeunes Germains auxquels, selon Tacite, on conférait la framée, comme on revêtait de la prétexte les jeunes Romains[1].

Au cou de notre jeune soldat, immédiatement au-dessous de la mâchoire inférieure, j'ai recueilli quatorze perles en pâte de verre, qui durent former un collier. Ces perles, simples ou doubles, sont arrondies et oblongues. Douze sont d'une pâte rouge et dure, recouvertes d'incrustations d'émail jaune dont les dessins imitent des yeux, des dents de scie, des godrons et des guillochures; deux sont en verre verdâtre et foncé, enveloppées, comme des barils, dans des cercles d'émail blanc.

Ce qui complique singulièrement l'attribution militaire que nous sommes forcé de donner à notre jeune sujet, c'est la présence sur la poitrine d'un style en bronze étamé ou en argent à bas titre, car il brille encore et il pourrait servir comme autrefois. Cet instrument, long de vingt-trois centimètres, élégant et fort tout à la fois, avait donné aux vertèbres une teinte verdâtre résultant de l'oxyde.

La ceinture a été, ici comme toujours, la mine la plus fertile en meubles et en ornements. D'abord, nous y avons recueilli le couteau sacramentel. Ce couteau de fer, long de dix-sept centimètres avec la soie, avait sa lame plongée dans un étui de cuir. Au sommet du manche en bois dut saillir un trou allongé, disposé pour recevoir la lanière qui rattachait le couteau au ceinturon.

Les boucles ne faisaient pas défaut, et il nous serait malaisé de donner raison de toutes. Mon expérience dans la matière ne me permet pas encore de tout expliquer.

D'abord j'ai recueilli une fort belle boucle carrée, d'un bronze

[1] « Vel pater, vel propinquus scuto frameaque juvenem ornant; hæc apud illos « toga, hic primus juventutis honos: ante hoc domus pars videntur, nunc reipublicæ. » (Tacit. *Demor. Germ.* c. XIII.) Je demande ici la permission de contrôler Tacite. Il est possible qu'au temps d'Auguste et de Trajan on donnât au jeune Germain le bouclier avec la lance, mais cette coutume avait dû se modifier aux siècles de Clovis et de Dagobert; car, chaque fois que nous avons rencontré le bouclier dans nos sépultures franques, il était toujours sur un guerrier éprouvé, qui souvent même portait l'épée. (*Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes,* p. 225-26.) La petite lance ou framée se trouvait, au contraire, sur de jeunes sujets privés de bouclier.

Digitized by Google

étamé, brillant comme de l'argent. Cette boucle était neuve et avait fort peu servi. Évidemment elle était destinée à fermer le ceinturon, qui était sans doute de cuir ou de peau.

Une seconde boucle en bronze, également carrée, mais fort petite, a été trouvée dans les mêmes parages, et devait servir à rattacher, à l'aide d'une lanière, l'étui du couteau à la courroie principale.

Il y avait encore deux boucles en fer, dont l'une est enveloppée de cuir oxydé; puis un grand anneau, commun dans les sépultures franques, mais dont je n'ai jamais pu me rendre compte. Celui-ci, je suis certain de l'avoir bien observé, a dû posséder autrefois une courroie de cuir que la rouille a complétement détruite. Des traces de frottement indiquent sur le cercle la place de ce lien mobile, actuellement disparu.

A quoi pouvaient servir ces trois agrafes? C'est ce que je ne puis dire positivement. Toutefois, je ne saurais mettre en doute qu'elles n'aient fait partie intégrante du costume et du vêtement de nos pères.

A côté de là, mais un peu plus bas, se trouvait un bout de chaîne en fer composé de trois anneaux seulement : un de ces anneaux était beaucoup plus grand que les deux autres. Ces trois mailles de fer ressemblent à une attache autant qu'à une chaîne. Leur destination nous est totalement inconnue.

Enfin la ceinture nous a donné encore un fermoir de bourse, placé au côté droit du mort, un peu au-dessous du col du fémur. Ce fermoir est une des pièces les plus rares et les plus intéressantes que nous ayons rencontrées. Je dis qu'elle est rare, parce qu'en général les bourses ou aumônières ne sont pas très-communes sur les défunts de cette époque. Sur cinq cents sépultures visitées à Envermeu, j'ai peut-être recueilli de sept à huit fermoirs en fer et un en or. Le dernier a été rencontré l'an passé à la ceinture d'un guerrier qui possédait une lance, un angon, un bouclier, une hache, une épée, avec des balances et des poids, signes indicateurs d'un agent fiscal ou monétaire.

Ici le fermoir était en bronze, et c'est le premier de ce genre que nous ayons encore trouvé. Les fermoirs recueillis sur les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne sont généralement en fer[1].

[1] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, p. 16; *Inventorium sepulchrale*, p. 42.

Digitized by Google

Je ne connais de fermoir de bronze analogue au nôtre, au moins quant à la matière, que celui qui fut recueilli, en 1846, dans le cimetière allemanique du mont Lupfen, à Oberflacht (Wurtemberg)[1]; mais ce dernier est beaucoup moins décoré et bien moins travaillé que le nôtre.

Le fermoir d'Envermeu, long de neuf centimètres et large de douze millimètres, sur une épaisseur de plus d'un millimètre, est orné sur toute sa surface de dessins creux gravés au trait.

Au milieu, c'est un quatre-feuilles incrusté, vide maintenant, mais qui probablement autrefois fut rempli d'émail. Ensuite on remarque çà et là quatre groupes composés de trois ronds et disposés perpendiculairement. On y observe enfin six trous percés dans toute l'épaisseur du métal. Ces trous ronds, triangulaires ou polygones, sont garnis de verroteries doublées de paillons, selon l'usage de ce temps-là. Au milieu inférieur de la pièce sont deux tenons de cuivre, dans lesquels est passée une petite boucle de même métal. Cette agrafe était probablement destinée à recevoir la lanière de cuir ou de tissu qui fermait la bourse ou aumônière.

Lorsque nous parlons de tissu, de cuir ou de peau, nous avons nos raisons. C'est que ce fermoir, au moment de sa découverte, était tout enveloppé de matières oxydées, qui nous ont paru être du tissu et du cuir, tous deux passés à l'état de rouille. A présent encore, on reconnaît fort bien la trace d'une toile tissée très-finement.

Mais ce que nous devons surtout observer dans ce fermoir de bourse, c'est que chacun de ses bouts reproduisait parfaitement une tête d'oiseau de proie, aigle ou perroquet. Les narines et les yeux de l'animal sont figurés par des incrustations de verroteries, tandis que la boucle reproduit les serres ou les pattes.

Nous ferons observer à ce propos que les représentations zoomorphiques étaient aussi fréquentes et aussi recherchées à l'époque franque que les décorations en verroteries coloriées. Dans tous les cas, nous avons déjà eu occasion de remarquer les mêmes particularités sur le fermoir de bourse en verroteries rouges cloisonnées d'or trouvé à Envermeu en 1855[2], et nous sommes

[1] Von Durrich und Wolfgang Menzel, *Die Heidengräber am Lupfen* (bei Oberflacht), p. 9, pl. X, fig. 11.

[2] *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 268.

Digitized by Google

très-convaincu que le roi Childéric en avait emporté un pareil dans la tombe, si nous en jugeons par les dessins conservés, quoique mal compris par Chiflet[1].

Le long des cuisses, au côté gauche, j'ai recueilli huit boutons de bronze à tête pentagone, jadis argentés ou étamés avec soin, car ils sont encore brillants. Chose singulière, les têtes étaient de bronze, mais les pointes étaient en fer. Ces pointes étaient destinées à traverser un cuir épais, dont la plupart sont encore saturées. Ce cuir, selon nous, n'était autre chose que celui du ceinturon, dont ces clous brillants étaient l'ornement terminal, ainsi que de petites lamelles de bronze, qui devaient garnir les bords et en former la frange.

Les décorations terminatives du ceinturon faites avec lamelles de cuivre sont très-communes en Suisse et en Savoie[2].

Enfin, et ce fut notre dernière découverte, nous avons recueilli deux défenses de sanglier placées, l'une dans les jambes, entre les fémurs, l'autre aux pieds, auprès des talons. Que signifient ces défenses? A quoi se rapportent-elles? C'est ce que nous ne saurions dire. L'interprétation la plus naturelle qui se présente, c'est que ce sont les attributs d'un chasseur, profession fort ordinaire, pour ne pas dire générale, chez tous les hommes d'armes de ce temps-là.

Ce n'est pas la première fois que pareil objet se rencontre dans un cimetière franc. Déjà nous avons recueilli une défense de sanglier dans notre fouille d'Envermeu en 1852[3], et nous savons que M. Lindenschmit en a trouvé une semblable sur un de ses guerriers de Selzen[4]. Cette dernière pièce était travaillée et forée à la racine, ce qui prouve qu'elle avait servi d'ornement au défunt, et qu'elle avait fait partie de son costume. Mais nos trois défenses d'Envermeu ne nous ont présenté aucune trace d'industrie humaine. Celle de 1852 seulement était saturée de rouille dans sa partie creuse. Le sanglier, du reste, était chose prodiguée et habituelle dans l'ancienne Gaule et dans la France primitive. L'archéologie en retrouve les défenses et les ossements dans les plus

[1] Chiflet, *Anastasis Childerici*, I, p. 226. *Sépultures gauloises*, etc. p. 269-70.
[2] Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières*, etc. p. 11, pl. I, fig. 2; pl. V, fig. 2.
[3] *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 298; 2e édition, p. 375.
[4] Lindenschmit, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, pl. VIII.

Digitized by Google

vieilles enceintes fortifiées[1], dans les cités comme dans les villas[2], au sein des sépultures franques[3] ou gallo-romaines[4]. La figure de cet animal précieux et terrible brille sur les plus anciennes monnaies des Gaules[5]. Sa chair est célébrée par les historiens les plus primitifs et les plus accrédités de la Gaule et de la France[6], et son nom est écrit dans les lois des Saliens, des Burgondes, des Ripuaires et des Bavarois, les premières de la patrie[7].

Toutes les fois que, dans une sépulture, on trouve les restes des hôtes des forêts, on songe tout naturellement à un chasseur. C'est déjà ce qui est arrivé lors de la découverte d'un bois de cerf, en 1850, dans une sépulture franque d'Envermeu[8]; en 1855, dans une sépulture gauloise de Moulineaux, près Rouen[9], et en 1810, en Angleterre, lors de la découverte d'une sépulture saxonne à Dale Park, près Arundel[10]. Ces débris sont considérés avec vraisemblance comme les trophées de nos Nemrods primitifs.

Une chose qui nous a beaucoup surpris, et qui a certes droit d'étonner tout lecteur versé dans l'archéologie mérovingienne ou anglo-saxonne, c'est que nous n'avons pas rencontré de vase aux pieds. Pourtant la richesse de la sépulture semblait nous promettre une pièce distinguée. Cette exception à la règle n'est pas la seule que nous puissions citer, mais à nos yeux, c'est toujours une exception.

[1] A la cité de *Limes*. (*Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.* année 1826, p. 52-54.)

[2] A *Rotomagus*, à *Uggate*, à *Juliobona*, à *Mediolanum*, etc. (*Étretat souterrain*, 2e série, p. 9. — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. XX, p. 406 et 612.)

[3] *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 298; 2e édit. p. 375. — *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, pl. VIII.

[4] H. Langlois, *Mém. de la Soc. des ant. de Norm.* t. IV, p. 236-52, pl. XI, fig. C.

[5] Éd. Lambert, *Essai sur la numism. gaul. du nord-ouest de la France*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.* t. XIII, p. 184-87.

[6] «Carnibus suillinis tunc recentibus tunc sallitis utuntur.» (Strabon, lib. IV. Tacit. *De mor. Germ.* c. XLV.)

[7] *Lib. legis salicæ*, tit. II.

[8] *La Normandie souterraine*, 1re édit. p. 298; 2e édit. p. 375.

[9] *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, pl. XX.

[10] *The archeological journal*, v. II, p. 8.

Digitized by Google

XVII.

Notes sur l'église de Charly (Cher) et sur les peintures murales qui y ont été découvertes.

(Communication de M. Dumoutet, correspondant, à Bourges[1].)

L'église de Charly, ancien prieuré de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît, date de la première moitié du XII[e] siècle; elle n'a qu'une seule nef; son abside est demi-circulaire, et le chœur, surmonté d'une coupole, supporte le clocher; deux chapelles du XV[e] siècle ont été pratiquées dans les deux travées du chœur, et forment comme un transsept.

La façade n'a rien de remarquable: c'est un grand mur lisse dans lequel se trouve une large rose placée à la naissance du pignon; la porte principale est sur le côté nord; les religieuses entraient dans leur chœur par le côté sud de l'église. Cette façade, tout le côté sud et une partie de l'abside sont engagés dans l'enceinte de l'ancien prieuré, qui est maintenant une propriété particulière; on espère pouvoir, un jour, dégager toute l'église et replacer la porte à sa vraie place.

Les parois des faces longitudinales sont percées de trois fenêtres dont les archivoltes extérieures sont garnies de pointes de diamants et de billettes; les trois fenêtres de l'abside portent les mêmes ornements.

L'entablement, d'une grande simplicité, est soutenu par des corbelets fort curieux au point de vue de leurs compositions historiées et à moulures; les combles portaient une crête en terre cuite, dont il ne reste que quelques fragments, parmi lesquels se voient une petite figurine et un chien. La plus grande richesse architecturale de cette église est surtout dans son clocher. Il est en pierre et carré; sa base, qui sort des combles, est sans ornements et s'appuie sur les murs de la nef et sur les arcs doubleaux du sanctuaire et du chœur; au-dessus de cette base sont posés deux étages percés de larges baies géminées et flanquées de colonnes aux chapiteaux foliés et historiés : ces baies servent

[1] Voir ci-dessus p. 24.

Digitized by Google

d'ouïes au clocher. Une belle flèche en pierre, de forme conique et écaillée, surmonte les deux étages, qui en sont séparés par un entablement dont les moulures sont largement chanfreinées; les angles au-dessus de l'entablement, laissés vides par le plan circulaire de la flèche, sont occupés par de petits clochetons également coniques et écaillés.

Ce monument, longtemps abandonné depuis la Révolution, se trouvait dans un état des plus déplorables. M. l'abbé Lenoir, ancien curé de Fontgombault, et récemment nommé curé de cette paroisse, vient, avec le concours de la fabrique et du conseil municipal, de subvenir aux réparations les plus urgentes. Ainsi les fondations ont été reprises en pierre dure, les cintres des croisées de l'abside consolidés, et l'arc-doubleau de la baie, donnant accès dans le chœur et supportant le clocher, a été repris en sous-œuvre.

Ayant été chargé par la fabrique de restituer l'ancien autel de cette église, je conseillai de faire enlever un retable de très-mauvais goût, auquel il se trouvait adossé; ce qui fut exécuté. En débouchant la fenêtre du fond de l'abside, dont la baie avait été murée, on découvrit trois figures peintes à fresque sur l'embrasure: elles représentent trois femmes. L'une d'elles, à mi-corps, est placée dans un nimbe sur le couronnement de la baie; les deux autres sont debout sur les pieds-droits; toutes les trois sont coiffées d'une couronne murale et tiennent une palme dans la main droite; la main gauche est étendue, le revers appuyé contre la poitrine.

D'après cette première découverte, j'engageai M. le curé à faire enlever le badigeon de la voûte de l'abside; ce qu'il fit lui-même avec le plus grand soin. Ce travail remit au jour toute une grande scène dont le dessin que j'adresse à Votre Excellence est la partie capitale.

Cette peinture représente Notre-Seigneur dans sa gloire. Le Christ, bénissant de la main droite et tenant dans la gauche le livre de vie appuyé sur le genou gauche, est assis sur un trône; sa tête se détache sur un nimbe crucifère; sa tunique, d'étoffe blanche, est ornée d'un orfroi placé sur la poitrine. Cet orfroi est diamanté et perlé.

Un manteau rouge, largement et savamment drapé, est ajusté sur la tunique; il est parsemé de petites perles blanches groupées

Digitized by Google

au nombre de sept; il est également frangé d'orfrois couverts de roses rouges et contournées de perles blanches. Les pieds de Notre-Seigneur posent sur un socle riche et arcaturé de sept baies; deux météores sont placés sur le devant du trône, dont le sommet est terminé par des bandes rouges et blanches et des nuages.

Une auréole enveloppe toute la figure de Notre-Seigneur; le fond de cette auréole est jaune; il est contourné par une large bordure grise, parsemée d'étoiles scintillantes; les deux lettres alpha et oméga pendent de chaque côté de la tête du Christ.

Cette auréole est inscrite dans un cercle terminé par une frise de nuages et de petites perles rouges au nombre de sept; l'espace compris entre l'auréole et le cercle sur le fond rouge est occupé par des nuages d'où sortent les quatre bustes des évangélistes, des foudres et des étoiles. Tout le reste de la voûte de l'abside est rempli par les quatre symbole des évangélistes, les sept chandeliers et les sept lampes de l'Apocalypse; ils sont ainsi disposés : le bœuf, trois chandeliers et trois lampes posent sur une ligne de nuages, qui est la base de la voûte de l'abside sur le côté droit; le lion, quatre chandeliers et quatre lampes occupent la même position sur le côté gauche; au-dessus du bœuf est placé l'aigle, et au-dessus du lion est l'ange; ces deux symboles ont les têtes tournées vers Notre-Seigneur.

Pour la position de l'aigle et de l'ange, le peintre a suivi la tradition qui se trouve reproduite dans toutes les époques de l'art chrétien, c'est-à-dire d'assigner à saint Jean et à saint Matthieu une place privilégiée, parce qu'ils ont vu Notre-Seigneur; saint Marc et saint Luc, qui ont vécu après sa mort, occupent une place plus terrestre : mais c'est une tradition tout historique que l'on a voulu caractériser par cette représentation; car il n'est pas douteux que les évangélistes ne participent également à l'amour de leur divin maître.

L'espace laissé vide jusqu'à la jonction de la voûte à l'arc-doubleau de la baie du sanctuaire est rempli par un riche prisme qui touche le sommet de la tête du Christ; de chaque côté sont : à droite, un séraphin, et à gauche, un chérubin; sur l'épaisseur de l'arc-doubleau sont deux personnages à cheval.

Les moulures des archivoltes des fenêtres de cette abside étaient aussi décorées d'entrelacs et d'ornements rubanés, et des anges garnissaient les séparations des cintres de ces fenêtres; il ne reste

Digitized by Google

plus de cette décoration que ce qui est reproduit dans le dessin.

L'ensemble de cette scène est d'un effet des plus saisissants; cette reproduction de Notre-Seigneur dans sa gloire est bien supérieure aux peintures de Saint-Savin et Nohant-Vicq.

XVIII.

Note sur une inscription hébraïque qui se trouve à Saint-Paul-Trois-Châteaux[1].

(Communication de M. Allmer, correspondant, à Vienne, Isère.)

Le presbytère actuel de Saint-Paul-Trois-Châteaux a été la demeure d'un rabbin juif. L'inscription qui s'y voit au-dessus d'une armoire pratiquée dans l'épaisseur du mur viendrait à l'appui de la tradition locale pour indiquer que non-seulement un rabbin y avait son habitation, mais que là aussi se tenait alors la synagogue ou lieu de réunion des juifs, dont il y eut sans doute autrefois un certain nombre à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

הורח יהוח תמימה: הטהורה

La première partie de l'inscription (en commençant de droite à gauche), THORATH ADONAÏ, « la loi du seigneur, » ferait allusion à l'emploi qu'aurait eu alors l'armoire au-dessus de laquelle ces mots sont gravés, de renfermer les livres de l'Ancien Testament écrits en hébreu ou dans le texte original. La deuxième partie (celle de gauche), ATORATH HÉMÉNORA, « *le saint chandelier,* » rappelle un usage conservé peut-être encore aujourd'hui par les rabbins juifs. Afin de rendre plus présent le souvenir de Jérusalem et celui des antiques et saintes cérémonies qui s'y pratiquaient, ils faisaient habituellement peindre ou graver, à l'entrée des synagogues ou de leurs demeures, une figure ou simplement une inscription rappelant le chandelier à sept branches qui était dans le temple avant sa ruine et leur dispersion.

[1] *Bulletin du comité,* t. III, p. 687 et 694.

Digitized by Google

TRAVAUX DU COMITÉ.

XXX.

1re SECTION. — PHILOLOGIE.

Séance du 6 juillet 1857.

Présidence de M. Patin.

La séance est ouverte à trois heures, sous la présidence de M. Patin.

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 1857 est lu et adopté.

Correspondance.

M. Kühnholtz adresse la copie d'une pièce de vers du xve siècle, sans nom d'auteur, composée en l'honneur de la vierge Marie, et dont le manuscrit original, resté inconnu jusqu'à ce jour, appartient à la bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier.

M. de la Fons de Mélicocq transmet un extrait d'un manuscrit du xve siècle où il est dit, en parlant de Jeanne d'Arc : « Les aulcuns du commun de France en faisoient et cantoient plusieurs canchons, fables et bourdes moult merveilleuses. » Ce manuscrit, qui a pour titre : *Les Chroniques de France*, appartient à la bibliothèque de Lille.

Dépôt aux archives de ces deux communications et remerciments.

M. A. Ramé envoie cinq rondes du xviie siècle, et l'indication de trente-cinq chansons diverses, extraites d'un manuscrit qui a appartenu au président de Robien et qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Rennes.

La description donnée par le correspondant permet de reconnaître dans ce manuscrit un recueil du même genre que la col-

Digitized by Google

lection dite de Maurepas, à la Bibliothèque impériale. Les morceaux qu'il renferme ne rentrent pas, par conséquent, dans la catégorie des chants que le décret du 13 septembre 1852 a eue en vue. La section met cependant en réserve, dans l'envoi de M. Ramé, une ronde portant la date de 1687, et qui commence ainsi :

Ah! mon bon laboureur,
Beau laboureur de vigne, etc.

Rapports.

M. Guessard rend compte à la section de l'examen qu'il a fait d'un manuscrit du XIVe siècle, en roman méridional, transmis par M. Claudet, bibliothécaire d'Albi, et contenant la Vie de saint Elzéar et de sainte Delphine, son épouse.

Il ne lui paraît pas que ce manuscrit offre un intérêt suffisant pour en rendre la publication désirable. Écrite en prose, au XIVe siècle, et plutôt dans la seconde que dans la première moitié de ce siècle, la Vie de saint Elzéar et de sainte Delphine ne saurait être un document bien précieux au point de vue de la littérature et de la langue. Quant au fond, c'est un récit beaucoup plus édifiant qu'instructif.

Dans sa lettre d'envoi, M. Claudet propose à M. le ministre, soit de publier le manuscrit, soit de le déposer dans une bibliothèque publique. Il serait à souhaiter que M. le ministre jugeât convenable d'accepter la deuxième proposition de M. Claudet. Un manuscrit comme celui dont il s'agit, et qui n'a pas une grande valeur propre, ajouté à une série d'ouvrages du même genre, ne laissera pas que de l'enrichir, et pourra être utilement consulté avec d'autres, tandis qu'il court le risque, s'il demeure isolé dans une bibliothèque particulière, d'y rester à jamais inutile.

M. Guessard rend compte aussi d'un certain nombre de chants populaires renvoyés à son examen :

1° Envoi de M. Rosenzweig : rien à réserver, excepté la musique d'une chanson déjà envoyée par le correpondant et mise en réserve : *Le duc de Keroasi.*

2° *Cantiques ou noëls,* envoi de M. Cohendy : rien à réserver.

M. Taranne rend compte des envois de chants populaires de MM. Boudant et Borel d'Hauterive, et de ceux des recteurs des

Digitized by Google

académies de la Gironde et de la Seine-Inférieure. La section met en réserve,

Dans l'envoi de M. l'abbé Boudant :

La Mie à la lete et *La Grand Saint-Jean*, morceaux accompagnés de la musique notée.

Dans l'envoi du recteur de la Seine-Inférieure, parmi les morceaux recueillis par M. Joubin, inspecteur primaire,

Les rondes :

> Je m'en fus au bois cueilleir la noisie, etc.;
>
> Quand je m'en fus cueillir la rose, etc.

La Passion (deux variantes);

La Chanson des moissonneurs ;

> Approchez pour entendre
> Un fait bien surprenant, etc.

variante de *La Femme du roulier*.

L'envoi de M. Joubin renferme en outre plusieurs variantes.

M. de la Villegille fait un rapport sur d'autres communications relatives au recueil des poésies populaires.

Envoi du recteur de l'académie du département de la Loire-Inférieure. La section ne trouve à y mettre en réserve que *Le Mariage de Gilles et de Nichan*, recueilli par M. Limousin, instituteur communal dans l'arrondissement de Châteaubriant.

La section met en outre en réserve :

Envoi de M. Noblet, inspecteur primaire des arrondissements de Fontenay et des Sables, transmis par le recteur de l'académie de la Vendée :

La légende du sire de Poiroux;

La chanson sablaise

> Pr' ann béas jour de l'Assôcian, etc.

accompagnée de l'air noté;

> Mon pèr' m'a donne in mari, etc.

variante.

Envoi de M. Berger, inspecteur primaire, transmis par le recteur de la Vienne :

Digitized by Google

La ronde

Quand j'étais fille à marier, etc.

recommandée pour l'air sur lequel elle se chante, et la chanson :

Petit soldat de guerre,
Dans la guerre tu t'en vas, etc.

L'envoi de M. Berger est accompagné de la musique notée de neuf airs.

Enfin dans un envoi de M. Guéraud, correspondant, à Nantes, la section met en réserve :

Une traduction du *Carnaval de Rosporden*, publié par M. de la Villemarqué,

C'était la fille
De Saint-Malo de l'île, etc.

et des variantes des chants suivants, précédemment mis à part par le comité, pour être l'objet d'une révision ultérieure :

La Fille au cresson;
Le Moine;
La Vieille;
Le Villageois maladroit;
La Bique qui a de l'entendement;
La Violette se double;
La Chanson de la mariée (cinq variantes).

La séance est levée à cinq heures moins un quart.

XXXI.

2e SECTION. — HISTOIRE.

Séance du 13 juillet 1857.

Présidence de M. Monmerqué.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Monmerqué.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu et adopté.

Digitized by Google

Correspondance.

M. Stadler adresse la copie, préparée pour l'impression, des documents qu'il avait été chargé de publier sur les États généraux de la première moitié du XIVe siècle. Ces documents concernent :

Les États de 1302-1304, convoqués par Philippe le Bel pour le soutenir dans sa lutte contre le pape Boniface VIII;

Les États de 1308, ayant pour objet la mise en accusation des Templiers;

Les États de 1317, réunis pour délibérer sur un projet de croisade.

M. Stadler propose de joindre à ces documents ceux qui sont relatifs aux assemblées d'États fractionnées, tenues principalement à l'occasion du vote de l'impôt. Il voit dans ces réunions partielles de véritables États généraux, en ce sens que l'ensemble de leurs votes constituait le consentement général du pays. Les documents qui se rapportent à ce second mode d'États sont, au reste, moins nombreux; ils ne forment que le tiers de la copie déposée.

Si la proposition de M. Stadler était adoptée, il deviendrait nécessaire de modifier le titre de la publication et de lui donner celui de *Documents relatifs à l'histoire de la représentation nationale en France, de Philippe le Bel au roi Jean exclusivement.*

A l'aide des matériaux qui précèdent, M. Stadler pense avoir pu retrouver les lois générales et reconstituer le système entier de la représentation nationale au XIVe siècle. Tel est l'objet de son introduction.

Renvoi à l'examen de MM. Huillard-Bréholles et de Rozière.

M. Levasseur, docteur ès lettres, professeur de seconde au lycée Saint-Louis, demande à publier, sous les auspices du Gouvernement, une collection de *Documents relatifs aux États généraux.* « Aucune question, dit-il, ne peut à divers titres intéresser davantage notre histoire, puisque c'est dans les cahiers particuliers ou généraux, et dans les délibérations des trois ordres qu'on retrouve la vie intérieure de la nation, la situation des provinces, les besoins, les vœux, la politique du clergé, de la noblesse et du tiers état, l'exposition des idées administratives qui ont présidé à la rédaction des grandes ordonnances, etc. »

Digitized by Google

Le rapport que M. Levasseur adresse à l'appui de ce projet de publication est divisé ainsi qu'il suit :

1° Des principales sources manuscrites relatives aux États généraux : Bibliothèque impériale, Archives;

2° Des collections déjà faites de pièces relatives aux États généraux;

3° Des avantages d'une collection unique et générale des États généraux;

4° Plan et étendue du travail proposé.— Chaque réunion d'États généraux formerait une division particulière; elle serait précédée d'un court sommaire, indiquant les circonstances et les motifs de la réunion des États; chaque paragraphe serait, à son tour, précédé d'un sommaire de quelques lignes.

L'introduction du premier volume ferait connaître, outre les sources auxquelles les documents auraient été puisés, quelques renseignements historiques sur la nature des États généraux, les divers modes de convocation, d'élection, etc.

Deux tables, une table chronologique et une table analytique, compléteraient l'ouvrage, qui n'exigerait pas plus de trois ou quatre volumes.

Les États de 1484 et ceux de 1593 ayant déjà été publiés, il suffirait, pour ces deux divisions, de renvoyer aux volumes précédemment édités, en se contentant de donner le sommaire ou d'ajouter les pièces importantes qui pourraient avoir été omises.

Un membre rappelle que M. Auguste Bernard devait publier les États généraux de la seconde moitié du XIV[e] siècle.

M. le chef adjoint du bureau des travaux historiques répond que M. Bernard, ne s'étant pas conformé à l'invitation qui lui a été faite de déposer le manuscrit de ce volume, la décision qui l'avait chargé de cette publication a été considérée comme non avenue.

La publication d'une collection complète de documents relatifs aux États généraux, proposée par M. Levasseur, paraît à la section l'une des plus importantes et des plus graves questions dont puisse être saisi le comité. En conséquence, après une longue discussion, à laquelle prennent part tous les membres présents, la section décide que ce projet de publication sera renvoyé à l'examen d'une commission de cinq membres, MM. Huillard-Bréholles, de Rozière, Rabanis, Lascoux et Monmerqué.

Digitized by Google

M. G. Guiffrey demande à publier des lettres trouvées dans la cassette de Fouquet après son arrestation. Ces lettres, restées ignorées jusqu'à ce jour, forment deux volumes in-4° du fonds Baluze à la Bibliothèque impériale.

Ce simple énoncé ne permet pas d'apprécier l'importance historique des papiers dont il s'agit; mais M. Chéruel, étant signalé à la section comme ayant pris une connaissance approfondie des lettres contenues dans la cassette de Fouquet, sera prié de donner quelques éclaircissements au sujet de ces papiers, et d'indiquer s'ils présentent un intérêt historique assez élevé pour mériter d'être publiés dans la collection des documents inédits.

M. Doublet de Boisthibault adresse quelques observations au sujet des documents communiqués par M. L. Merlet, et qui font l'objet d'un rapport de M. J. Desnoyers inséré dans le Bulletin[1].

Renvoi à M. J. Desnoyers.

M. Baudouin transmet la copie d'une charte d'absolution d'hérésie originelle, donnée en 1624 par Pons de Poyet, inquisiteur du diocèse d'Albi, à Guillaume du Puy, catholique zélé, mais fils d'un hérétique.

M. Rabanis est prié de rendre compte de ce document.

M. A. de Martonne, archiviste du département de Loir-et-Cher, adresse une série de pièces relatives à l'abbaye de la Guiche, près Blois, pièces qui, avec la charte précédemment communiquée par lui[2], forment, dit-il, une sorte de cartulaire de cette abbaye.

Renvoi à M. de Rozière.

M. de la Fons de Mélicocq, dans le but de compléter ses précédentes communications relatives aux lépreux[3], adresse des documents inédits sur la maladrerie de Lille au xive siècle; des lettres patentes de Charles-Quint, etc.

M. de Girardot transmet les copies de sept lettres relatives aux courses du baron de Polvilliers et de ses troupes en Bourgogne et en Champagne, durant l'automne de 1557.

M. Monmerqué se charge de rendre compte de ces deux envois.

M. L. Maupillé, conformément à un désir exprimé par le co-

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 613.
[2] Voir ci-dessus, p. 32.
[3] *Bulletin du comité*, t. II, p. 608 et t. III, p. 700.

Digitized by Google

mité[1], adresse un état de toutes les paroisses du diocèse actuel de Rennes rangées par ordre des diocèses auxquels elles appartenaient avant la Révolution, avec le nom de leurs patrons, etc.

Le même correspondant communique la copie d'une lettre de Henri IV à M. de Hauteville et l'original d'une lettre du maréchal d'Aumont à un homme d'armes de sa compagnie.

Renvoi de l'état des paroisses à M. de Wailly, et des deux autres pièces à M. Berger de Xivrey.

M. Désiré Monnier adresse une relation du cérémonial observé aux obsèques de Charles-Quint.

Dépôt aux archives et remercîments, ainsi que pour l'envoi, fait par M. Callemard de Lafayette, de trois numéros du journal *la Haute-Loire*, contenant un rapport présenté par lui à la Société académique du Puy, dans le but de déterminer la formation d'une commission permanente de recherches et études historiques.

M. Marchand envoie un mémoire sur la ville et les seigneurs de Gien. Il renoncerait à publier lui-même ce travail, si le comité jugeait à propos de lui donner place dans le Bulletin.

M. Marchand sera remercié de cette offre; mais le Bulletin est exclusivement consacré à la publication de documents inédits et les travaux personnels en sont exclus.

Rapports.

M. de Wailly propose la publication dans le Bulletin de deux actes qui avaient été renvoyés à son examen.

Le premier, communiqué par M. A. de Martonne, archiviste d'Eure-et-Loir, est un accord de l'année 1154, passé par Bernard, évêque de Nantes. Ce document fournit des renseignements utiles pour l'histoire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme.

La seconde pièce, transmise par M. Quantin, est une charte de Philippe-Auguste. Elle constate la vente d'hôtes tenus en fief par Pierre, maire de Sermaise, et la vente est approuvée par Aveline, mère de Pierre, qui avait ces hôtes dans son douaire.

Ces conclusions sont adoptées par la section.

M. de Wailly donne lecture d'un rapport sur le projet de pu-

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 427.

Digitized by Google

blication du registre de l'officialité de Cerisy par M. Léopold Delisle[1].

La section proposera au comité d'adopter en principe la publication du registre de l'officialité de Cerisy.

M. de Wailly donne également lecture d'un autre rapport, qui a pour objet la proposition d'imprimer un appendice au cartulaire de Saint-Bertin[2].

La section adopte les conclusions du rapport de M. de Wailly, et proposera au comité d'inviter M. Morand à préparer la copie de l'appendice du cartulaire de Saint-Bertin, conformément au plan qui accompagne ce rapport.

M. Rabanis lit un rapport sur le manuscrit du cartulaire de Saint-Sauveur de Redon, déposé par M. de Courson, et qu'il avait été chargé d'examiner avec M. de Wailly[3]. Les deux commissaires sont d'avis que ce manuscrit peut être immédiatement livré à l'impression.

La section adopte ces conclusions et les soumettra à la ratification du comité.

M. J. Desnoyers lit un rapport sur une demande de mission en Allemagne et en Italie, adressée par M. Dantier, et que M. le Ministre avait renvoyée à son examen et à celui de M. Huillard-Bréholles[4]. Les conclusions de ce rapport sont de réclamer l'appui du comité en faveur de la nouvelle mission sollicitée par M. Dantier.

La section adhère à ces conclusions et les soumettra à l'approbation du comité.

M. Bellaguet, désigné avec M. Huillard-Bréholles pour examiner le projet de publication présenté par M. Meunier sous le titre de *La geste du duc Jean de Bourgogne*, donne lecture d'un rapport[5], dans lequel les deux commissaires émettent l'opinion que cette chronique ne saurait être imprimée intégralement. Ils pensent toutefois qu'il y aurait lieu d'en extraire de nombreux fragments pour les *Mélanges*. M. Meunier pourrait être chargé lui-même de faire le choix de morceaux à publier.

[1] Voir ci-après, p. 389.
[2] *Ibidem*, p. 391.
[3] *Ibidem*, p. 372.
[4] *Ibidem*, p. 376.
[5] *Ibidem*, p. 381.

Digitized by Google

La section se range à cette opinion et soumettra au comité la question du renvoi par extrait aux *Mélanges*.

M. Ravenel rappelle qu'une précédente décision du comité avait autorisé la remise, à M. Aimé Champollion, de celles des pièces relatives à la captivité des enfants de François Ier qui ne devraient pas trouver place dans les *Mélanges*[1]. M. Ravenel, chargé de faire ce choix, n'a mis en réserve que 72 documents sur les 346 que comprenait la publication préparée. Le surplus pourrait être rendu immédiatement à M. A. Champollion; mais il serait bien entendu que la réserve faite des 72 pièces n'entraîne pas l'engagement de les publier toutes dans les *Mélanges*. Ces pièces devront encore être l'objet d'un travail ultérieur de révision.

La section autorise la remise de pièces que le rapporteur propose de faire à M. A. Champollion et la réserve, à titre provisoire seulement, des 72 documents qui paraissent pouvoir figurer dans les *Mélanges*.

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur une communication de M. Armand Baschet relative aux *Diarii* de Marin Sanudo le jeune, et propose le dépôt de ce travail aux archives.

La section demandera au comité l'insertion du rapport de M. Huillard-Bréholles dans le Bulletin.

La séance est levée à cinq heures.

XXXII.

3e SECTION. — ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 juillet 1857.

Présidence de M. le comte DE LABORDE.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. le comte de Laborde.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

La section consigne au procès-verbal l'expression des vifs regrets que lui cause la mort de M. Lassus.

[1] *Bulletin du comité*, t. II, p. 641 et 659.

Digitized by Google

Un membre demande qu'une notice sur ce savant archéologue soit publiée dans le Bulletin.

La section adopte cette proposition et prie M. le baron de Guilhermy de se charger de la rédaction de la notice.

Correspondance.

M. de Girardot adresse divers renseignements relatifs à l'artillerie et à l'armement de la ville de Nantes, de 1468 à 1627, ainsi que des copies de pièces relatives à l'acquisition faite par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, en 1418, de deux canons, cinq arbalètes, etc. pour la défense de la ville et du château de Graçay (Cher).

Renvoi à M. le colonel Favé.

M. de Girardot adresse également des indications sur d'anciens artistes, extraites d'un compte de dépenses de la reine Anne de Bretagne pendant l'année de son veuvage (1498).

M. Tournal fait parvenir deux photographies représentant une petite boîte arabe, en ivoire, conservée dans le trésor de la cathédrale de Narbonne.

M. Mérimée est prié de rendre compte de ces deux communications.

M. l'abbé Cochet transmet une notice et le dessin qu'il avait promis[1] de la crosse en cuivre doré trouvée à Rouen dans les fondations de l'ancienne abbaye royale de Saint-Amand.

Remercîments et dépôt aux archives, la communication directe que M. l'abbé Cochet avait précédemment faite à M. le comte de Bastard de ce même dessin rendant superflu le renvoi à ce rapporteur pour son travail sur les crosses.

M. Segretain adresse une note, accompagnée d'un dessin, sur un vase en lave trouvé à Castel-Sarrasin, près Rom (Deux-Sèvres), et une autre note, aussi accompagnée de plans, etc. sur une crypte existant dans l'église de Saint-Florent, près Niort.

Renvoi de la première partie de la communication à M. Chabouillet et de la seconde à M. Alb. Lenoir.

M. de Guilhermy est chargé d'examiner et de rendre compte des envois suivants :

Notice sur l'ancienne cloche de Müttersholtz, par M. Schnéegans;

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 676.

Digitized by Google

Notice de M. Th. Lacroix, sur un tombeau découvert dans l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Mâcon;

Dessin d'une fibule de l'époque mérovingienne trouvée à Hermival, près Lisieux; inscription relevée dans l'église de la Sainte-Trinité, à Falaise; description d'un vitrail de l'église Saint-Jacques de Lisieux (communications de M. Châtelet);

Note sur un reliquaire du XIIIe siècle, déjà admise pour le Bulletin, mais qui avait été renvoyée à M. Chalandon pour une vérification[1];

Notice de M. André Durand sur une inscription qui se lit sur la façade de l'église des Saints-Apôtres, à Florence;

Copie d'une inscription en vers latins, recueillie par M. l'abbé Poquet dans une ancienne commanderie du département de l'Aisne;

Copies, adressées par M. Salmon, de trois inscriptions des XVIe et XVIIIe siècles.

M. de Ring expose l'utilité qu'il y aurait à fouiller les nombreux *tumuli* qui se trouvent en Alsace, et offre de se charger de cette mission.

Renvoi à M. L. Renier, ainsi que de trois communications de MM. Deloye, Rostan et Cherbonneau, relatives à des inscriptions romaines.

M. Morand adresse une lettre, qu'il a publiée dans les *Annales boulonnaises*, en réponse aux objections dont son interprétation de l'inscription de l'ancienne cloche du beffroi de Boulogne-sur-Mer avait été l'objet. Il y joint un dessin de cette inscription exécuté d'après l'empreinte prise sur la cloche avant sa destruction.

Renvoi à M. Vincent.

Rapports.

M. Depaulis fait le rapport suivant sur des documents pour servir à l'histoire de la gravure au XVIe siècle, envoyés par M. de la Fons de Mélicocq :

« Les faits historiques cités par l'auteur sont exacts et intéressants. Il était effectivement d'usage, à cette époque, de distribuer dans les fêtes et réjouissances publiques des images coloriées, imprimées sur des planches en bois gravées en relief. Ce genre de

[1] Voir ci-dessus, p. 114.

gravure était appelé *gravure à taille d'épargne*, parce que le graveur réserve ou épargne la partie du bois qui doit offrir l'image qu'il veut imprimer[1]. La planche de bois ainsi gravée s'appelait autrefois *moule* : elle porte aujourd'hui le nom de *forme* et sert à *mouler* ou imprimer les images.

« Je partage complétement l'opinion de M. de la Fons de Mélicocq. *Les sotz mollez et points* étaient des épreuves de gravures sur bois *moulées* ou *imprimées* et ensuite enluminées de brillantes couleurs. »

En résumé, cette communication paraît très-satisfaisante à M. le rapporteur, et il en propose la publication dans le Bulletin.

Ces conclusions, appuyées par M. de Laborde, sont adoptées par la section.

M. Mérimée propose le dépôt aux archives du dessin, envoyé par M. de Baecker, de la pierre dite de la *médisance* ou du *bavardage* que les femmes de Mulhouse qui avaient injurié quelqu'un étaient autrefois condamnées à porter à la procession. M. de Baecker a publié lui-même la notice et le dessin de cette pierre sous le titre de : *Pénalité et iconographie de la calomnie*[2].

Le dépôt aux archives est prononcé.

M. de Guilhermy, auquel avait été renvoyée une notice de M. Schnéegans sur un couvercle de sarcophage trouvé dans les ruines de la ci-devant église abbatiale de Niedermünster, est d'avis d'insérer dans le Bulletin quelques extraits de cette notice.

M. Vincent entretient la section du manuscrit envoyé en communication par M. l'abbé Texier. Ce manuscrit est très-curieux au point de vue de la musique, parce qu'il fournit des renseignements sur l'origine du rondeau.

M. Vincent est prié de rédiger son rapport par écrit, afin de pouvoir en donner lecture à la prochaine séance générale.

M. de Bastard met sous les yeux de la section un grand nombre de dessins de christs, de bénédictions selon les rites grecs et latin, etc. qu'il a rassemblés en vue de relever plusieurs erreurs que contient la note de M. Damase Arbaud sur une plaque en cuivre doré et émaillé[3]. La comparaison des christs avec les repré-

[1] Voir le discours de M. Émeric David sur l'histoire de la gravure en taille-douce et en bois. (*Moniteur;* octobre 1808.)

[2] Voir aux ouvrages offerts, p. 370.

[3] *Bulletin du comité*, t. III, p. 112.

Digitized by Google

sentations qui se voient sur des pains d'autel adressés par M. l'abbé Richard, et sur lesquels il avait également été chargé de faire un rapport, lui a permis de déterminer les époques auxquelles remontent ces hosties. M. de Bastard promet de remettre prochainement ses deux rapports.

La séance est levée à quatre heures.

XXXIII.

RÉUNION GÉNÉRALE DU COMITÉ.

Séance du 27 juillet 1857.

Présidence de M. Monmerqué.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Monmerqué.

Le procès-verbal de la séance générale du 22 juin est lu et adopté.

Le secrétaire rend compte de l'état des impressions; deux nouveaux ouvrages de la collection ont été terminés depuis la dernière séance : le *Cartulaire de l'abbaye Saint-Victor de Marseille*, qui forme deux volumes, et les *Mémoires de Claude Haton*, un volume divisé en deux tomes.

Il est ensuite donné connaissance au comité de la liste des ouvrages offerts.

M. Amédée Thierry fait hommage, au nom de M. Léon Audé, correspondant, de l'*Annuaire de la société d'émulation de la Vendée pour l'année 1857*.

Remercîments.

Le secrétaire présente successivement l'exposé des travaux des trois sections.

Le comité adopte la proposition faite par la section d'histoire de publier dans le Bulletin l'acord passé, en 1154, par Bernard, évêque de Nantes, etc. communiqué par M. A. de Martonne, et la charte de Philippe-Auguste, relative à une vente d'hôtes, adressée par M. Quantin.

L'impression dans le Bulletin est aussi décidée, conformément

Digitized by Google

à la proposition de la section d'archéologie, pour les documents relatifs à l'histoire de la gravure au XVI[e] siècle, transmis par M. de la Fons de Mélicocq, ainsi que pour les extraits de la notice de M. Schnéegans sur un couvercle de sarcophage découvert à Niedermünster.

La section d'histoire soumet à la sanction du comité les résolutions suivantes :

Publication du *Registre de l'officialité de Cerisy*, éditeur M. Léopold Delisle;

Publication d'un *Appendice au cartulaire de Saint-Bertin*, par M. Morand;

Mise sous presse immédiate du *Cartulaire de Saint-Sauveur de Redon*, dont le manuscrit a été déposé par M. de Courson;

Insertion dans les *Mélanges* de fragments de la chronique que M. Meunier avait demandé à publier sous le titre de *La geste du duc Jean de Bourgogne*.

Les propositions de la section d'histoire sont successivement adoptées par le comité, après lecture préalable des rapports que les commissaires, MM. de Wailly, Rabanis, Bellaguet et Huillard-Bréholles avaient présentés à la section.

Le titre donné par M. Meunier à la chronique versifiée qu'il demandait à publier soulève une objection de la part de M. Guessard. M. Meunier s'est servi à tort du mot *geste*, qui ne s'emploie que pour les poëmes du cycle carlovingien et ne saurait être appliqué à une composition du XV[e] siècle. Le titre de *Chronique rimée* ou *Chronique en vers* serait celui qui conviendrait le mieux à l'ouvrage dont il s'agit.

Cette observation sera transmise à M. Meunier.

Le comité entend ensuite la lecture d'un rapport de MM. J. Desnoyers et Huillard-Bréholles sur une demande de mission par M. Dantier : il adopte les conclusions de ce rapport.

M. Huillard-Bréholles lit de même le rapport qu'il avait été chargé de faire sur les documents envoyés par M. Baschet[1].

M. Vincent donne lecture du rapport qu'il a rédigé, suivant le désir de la section d'archéologie, sur le manuscrit de poésies avec notation musicale, communiqué par M. l'abbé Texier[2].

Le comité décide que les deux rapports de M. de Wailly, et

[1] Voir ci-après, p. 386.
[2] *Ibidem*, p. 393.

Digitized by Google

ceux de MM. Rabanis, Bellaguet, J. Desnoyers et Vincent seront publiés dans le Bulletin.

La séance est levée à quatre heures.

Ouvrages offerts.

Annuaire départemental de la société d'émulation de la Vendée, 1856, 3ᵉ année. Napoléon-Vendée, 1857; 1 vol. in-8°, avec planches.

Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir, pour 1857, publié par M. E. Lefèvre, 18ᵉ année. Chartres, 1857; 1 vol. in-12, avec planche.

Annuaire statistique et administratif du département de l'Aveyron pour l'année 1857. Rodez, 1857; 1 vol. in-18.

Cartulaire des sires de Rays. Notice, tables analytique et alphabétique, choix de documents, liste des sires de Rays, par M. Paul Marchegay. Paris-Nantes, 1857; gr. in-8°.

Catalogue des monnaies lorraines de la collection du musée départemental (à Épinal), par M. Jules Laurent, 3ᵉ supplément. Épinal; br. in-8°.

Chansons religieuses de Théodoric de Gruter, moine de Doesbourg au xvᵉ *siècle*, par M. Edm. de Coussemaker. Br. in-8°, avec *facsimile* et musique notée. (Extrait de la *Dietsche Warande.*)

Chants populaires des Flamands de France, recueillis et publiés avec les mélodies originales, une traduction française et des notes, par M. E. de Coussemaker. Gand, 1855-1856; 1 vol. gr. in-8°, avec planches et musique notée.

Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiæ et Brabantiæ ac regum Francorum, magistro Edmundo de Dynter, in sex libros distincta, publiée par M. P. F. X. de Ram, t. III, comprenant le VIᵉ livre. Bruxelles, 1857; 1 vol. in-4°. (*Collection de chroniques belges inédites publiée par ordre du Gouvernement.*)

Combat (*Le*) *de trente Bretons contre trente Anglais, d'après les documents originaux des* xivᵉ *et* xvᵉ *siècles*, etc. par M. Pol de Courcy. Saint-Pol-de-Léon, 1857; in-4°, avec planches.

Culte (*Du*) *de saint Lazare à Autun, mémoire communiqué à la Société Éduenne*, par M. l'abbé Devoucoux. Autun, 1856; in-8°.

Die Trojaner am Rheine, Fest-Programm zu Winckelmann's Geburtstage am 9 December 1856. Herausgegeben vom Vorstande des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1856; br. in 4°. (Envoi de M. le docteur Braun, président de la société.)

Digitized by Google

Émailleurs limousins, par M. Maurice Ardant. Limoges, 1857; br. in-8°.

Exposé de l'origine et de l'administration de la grande voirie jusqu'en 1790, par M. J.-B. Peigue. Paris, 1857; in-12.

Gallia (Du) christiana et de ses auteurs, étude bibliographique, par M. Victor Fouque. Paris, 1857; in-8°.

Guillaume de Meslay, auteur des chansons et saluts d'amour, connu sous le nom du vidame de Chartes, par M. Lucien Merlet. Chartres, 1857; br. in-12 (tiré à 60 exemplaires).

Hérisson, par M. Doublet de Boisthibaut. Paris; br. in-8°. (Extrait du *Bibliothécaire*, 2° numéro.)

Histoire de Tulle et de ses environs, par M. François Bonnélye, 8° livraison. Tulle; br. in-18.

Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, accompagnée des bannières que portaient ces communautés avant 1789, par M. J. B. Bouillet. Clermont-Ferrand, 1857; un vol. gr. in-8°, avec planches coloriées.

Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, etc. enrichie de lithographies à deux teintes, et d'un grand nombre de sujets iconagraphiques, par M. l'abbé Barrère, t. II. Paris-Agen, 1856; 1 vol. in-4°.

Höhere Bürgerschule in Mülheim an der Ruhr, vierter Jahresbericht. Einladung zu den öffentlichen Prüfungem, im Saale des Rathhauses am 29. August 1856. Mülheim an der Ruhr, 1856; br. in-4°.

La Boderie (Les), étude sur une famille normande, par M. le comte H. de la Ferrière-Percy. Paris, 1857; in-8°.

Lettre à M. le marquis de Lagoy, sur la numismatique gauloise, par M. E. Hucher. Le Mans, mai 1857; brochure in-8°, avec planche.

Lettres originales des rois de France et des ducs d'Anjou aux maires et échevins d'Angers de 1488 à 1593, publiées par M. P. Marchegay, br. in-8°. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*, année 1856.)

Mathieu Herbelin, religieux prémontré, par M. Stanislas Prioux. Paris-Soissons, 1857; br. in-8°.

Médaille (Une) gauloise inédite. Lettre à M. J. Lelewel, par M. le baron-Chaudruc de Crazannes, br. in-8°. (Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. I, 3° série.)

Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft



für vaterländische Alterthümer in Zürich), Band XI. Heft 2, 3, 4 et 6. Zürich, 1856-1857; br. in-4°, avec planches.

Travaux que contiennent ces livraisons :

Die Votivhand. Eine römische Bronze von Aventicum, von Dr H. Meyer. — *Mémoire sur les monnaies des rois de la Bourgogne transjurane*, par M. Rod. Blanchet. — *Das Zürcherische Diptychon des Consuls Areobindus*, von S. Vögelin, Professor. — *Die Tapete von Sitten. Ein Beitrag zur Geschichte der Xylographie*, etc. von Dr Ferdinand Keller.

Monographie de l'insigne collégiale de Saint-Salvi d'Albi, par M. Hippolyte Crozes. Toulouse, Albi-Paris, 1857; in-12.

Musique (De la) au xve siècle. Notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Dijon, par M. Stéphen Morelot. Paris, 1856; in-4°. avec planches. (Extrait des *Mémoires de la commission archéologique de la Côte-d'Or.*)

Notice sur un évangéliaire manuscrit de la bibliothèque de Lille, par M. Ch. de Linas. Paris, 1857; br. in-8° avec planche. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*)

Pénalité et iconographie de la calomnie, par M. L. de Baecker. Amiens, 1857; br. in-8°.

Promenade archéologique dans les environs de Soissons, rapport, etc. sur les églises, châteaux et abbayes d'Amblegny, Laversine, Cœuvres, Valsery et Longpont, par M. l'abbé Poquet. Paris, 1856; in-12. avec planches.

Rapport verbal fait à la société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments, etc. sur divers monuments et sur plusieurs excursions archéologiques, par M. de Caumont. Paris-Caen, 1857; in-8°. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

Restitution d'un nom de lieu disparu, retrouvé sur une dalle funéraire en l'église de Féricy (Seine-et-Marne), par M. Eugène Grésy; br. in-8°. (Extrait du t. XXIII des *Mémoires de la société impériale des antiquaires de France.*)

Revue archéologique, etc. publiée par M. Leleux, 14e année, livraisons 2 à 5, mai-août 1857. Paris, 1857; in-8°, avec planches.

Revue de l'art chrétien, publiée sous la direction de M. l'abbé Corblet, t. I, 6e et 7e livraison. Paris, 1857; in-8°, avec planches et dessins sur bois dans le texte.

Sagas du Nord, par M. Louis de Baecker. Paris, Bruxelles et Leipzig, 1857; 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

Tombeau roman de saint Léothade, évêque d'Auch, de 691 à 718. Notice historique et descriptive, par M. l'abbé F. Canéto. Paris, 1856; br. in-8°, avec planches.

Transformation (De la) des noms de plusieurs villes gauloises pendant la domination romaine, par M. Félix Bourquelot. Paris, 1857; in-8°. (Extrait du tome XXIII des *Mémoires de la société impériale des antiquaires de France.*)

Verre (Le) de Charlemagne, par M. Doublet de Boisthibault. Paris, 1857; br. in-8°, avec planche. (Extrait de la *Revue archéologique*, 14ᵉ année.)

Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac, suivi d'un essai sur la langue et la littérature gasconnes, par M. Cénac-Moncaut. Paris-Mirande, 1857; in-8°.

Publications de sociétés savantes.

Bulletin de la commission des antiquités départementales (Pas-de-Calais), n° 4. Arras, 1857; gr. in-8° avec planches.

Bulletin de la société académique de Laon, t. VI. Laon-Paris, 1857; 1 vol. in-8°, avec planches.

Bulletin de la société des antiquités de Picardie, année 1857, n° 2. Amiens, 1857; br. in-8°.

Bulletin de la société des beaux-arts de Caen, 1ᵉʳ vol. 3ᵉ cahier. Caen, juillet 1857; gr. in-8°.

Bulletin historique de la société des antiquaires de la Morinie, 6ᵉ année, 21ᵉ et 22ᵉ livraison, janvier à juin 1857. Saint-Omer, 1857; in-8°.

Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest, 1ᵉʳ trimestre de 1857. Poitiers; br. in-8°.

Investigateur (L'), *journal de l'institut historique*, 24ᵉ année, t. VII, 3ᵉ série, 269ᵉ et 270ᵉ livr. avril et mai 1857. Paris, 1857; in-8°.

Journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain, 6ᵉ année, 5ᵉ, 6ᵉ et 7ᵉ numéro, mai-juillet 1857. Nancy; in-8°.

Mémoires de l'académie d'Arras, t. XXVII, XXVIII et XXIX. Arras, 1854-1856; 3 vol. in-8°.

Mémoires de la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 2ᵉ série, t. VIII (XXIᵉ de la collection), nᵒˢ 41 et 42, 1ᵉʳ et 2ᵉ trimestre de l'année 1857. Troyes; 1 vol. in-8°, avec planches.

Digitized by Google

Mémoires de la société de l'histoire et des beaux-arts de la Flandre maritime de France. Bergues, 1857; 1 vol. in-8°.

Mémoires de la société des antiquaires de Normandie, 3e série, 2e volume (XXIIe de la collection), 2e livraison. Paris, Caen, mai 1857; in-4°.

Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, t. III, 2e partie. Châlon-sur-Saône, 1857; 1 vol. in-4°, avec planches.

Revue agricole, industrielle et littéraire de la société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, directeur M. U. Feytaud, 8e année, nos 11 et 12. Valenciennes, 1857; in-8°.

XXXIV.

Rapport sur le cartulaire de Saint-Sauveur-de-Redon, fait à la section d'histoire, le 13 juillet 1857, par MM. N. de Wailly et Rabanis, membres du comité.

Messieurs,

Une décision, déjà fort ancienne, du comité de l'histoire de France, a approuvé la publication du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon, document antérieur au XIIIe siècle.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui n'a donc pas pour objet de revenir sur les motifs tout particuliers d'intérêt qui l'ont recommandé à l'attention du comité et qui le recommandent à la vôtre. Ce sont, personne ne l'ignore, les titres les plus anciens et les plus authentiques d'une région longtemps séparée du reste de la France par la langue, par les institutions, par les mœurs, par les préjugés nationaux. Une curiosité que la science avoue, dans une certaine mesure, peut y rechercher encore la trace de nos origines et y puiser des notions plus ou moins spécieuses sur l'état social de la vieille Gaule. L'époque à laquelle le cartulaire se rapporte est précisément celle dont il nous importe le plus d'étudier la législation, les divisions administratives, les juridictions diverses, c'est-à-dire la période de transition comprise entre le règne de Louis le Débonnaire et celui de Louis VII, ou entre les années 830 et 1140. Ces considérations, Messieurs,

Digitized by Google

vous les avez toutes présentes à l'esprit. Je n'ai donc à vous entretenir que de l'état du manuscrit soumis à votre examen par M. Aurélien de Courson, et à faire connaître, au nom de M. Natalis de Wailly et au mien, les conclusions que nous sommes à même de vous présenter sur ce travail.

Il est essentiel que vous soyez d'abord fixés sur la question de fait qui a entraîné les délais peu ordinaires apportés à l'approbation définitive du manuscrit. On avait pu concevoir des doutes sur la fidélité de la reproduction du texte, mais cette incertitude, légitime jusqu'à un certain point dans le principe, n'aurait plus aujourd'hui de fondement. La copie remise par M. de Courson a été collationnée sur l'original, par un paléographe plus compétent que personne pour la lecture des actes relatifs à la Bretagne, et chaque page du manuscrit fournit la preuve de l'attention intelligente et scrupuleuse avec laquelle cette comparaison a été faite. Du reste, nous nous hâtons de dire que les variantes ou les corrections indiquées par M. de Laborderie ne portent jamais sur le fond même, sur les expressions constitutives des actes. Elles s'appliquent presque toutes à des détails de pure forme, concernant, en général, l'orthographe des noms propres, comme l'emploi du *w*, au lieu de l'*u* redoublé, du *k*, au lieu du *c*, etc. . . . . Il faut ajouter enfin que la transcription de la plupart des documents qui composent le cartulaire aurait pu trouver d'avance son contrôle et sa vérification dans le recueil des preuves de l'histoire de Bretagne compilé par D. Morice, pour faire suite aux deux volumes de D. Alexis Lobineau. Une partie assez notable du tome I de D. Morice est, en effet, consacrée à les reproduire (pages 268 à 606).

Le cartulaire, qui ne nous est point parvenu dans son intégrité, contient 387 actes, auxquels M. de Courson a cru devoir en ajouter 60 autres, dont quelques-uns, appartenant évidemment au cartulaire, se sont retrouvés sur les feuilles qui en avaient été distraites, et les autres ont été puisés dans les cartulaires des abbayes de Landévenec, Quimper et Quimperlé. Les actes de cette dernière catégorie ont paru propres à compléter les explications données par l'éditeur, et à jeter du jour sur les nombreuses matières qu'il avait à traiter.

Dans ce travail d'explications et de commentaires, M. de Courson a fidèlement suivi la méthode tracée par l'éminent et re-

grettable éditeur du Polyptyque d'Irminon, et consacrée par la religieuse déférence de ses disciples ou de ses émules. L'ouvrage renferme, indépendamment du texte des actes :

1° Des Prolégomènes;

2° Un Appendice contenant les chartes détachées dont il vient d'être question, et des fragments de divers pouillers, entre autres de celui du diocèse de Vannes, auquel appartenait l'abbaye de Saint-Sauveur;

3° Un *Index generalis rerum et nominum;*

4° Un *Glossarium peculiare;*

5° Un *Index geographicus;*

6° Une Carte comparée de la Bretagne ancienne et moderne.

Les Prolégomènes, divisés en 10 chapitres et comprenant 151 pages, sont destinés d'abord à faire connaître sommairement l'origine et les mouvements des populations armoricaines avant le règne de Nominoë; ensuite à donner un résumé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Sauveur, depuis sa fondation jusqu'à la suppression des ordres monastiques; enfin à reconstruire, autant qu'il est possible, par l'analyse aprofondie des actes, tout le passé politique et social de la Bretagne, divisions administratives des *pagi*, des *centenæ*, des *vicairies* et des *commotes*, état des personnes et des propriétés, législation civile, gouvernement et féodalité, arts et métiers, mesures, poids et monnaies, mœurs domestiques, formes des conventions et contrats, procédure civile et criminelle, bénéfices ecclésiastiques, dates et calendrier, idiomes locaux. Il n'est pas nécessaire de dire que, pour l'interprétation des termes relatifs à ces divers objets, M. de Courson a eu besoin plus d'une fois de recourir aux sources gaëliques ou galloises, si largement exploitées dans ces derniers temps; mais nous avons hâte de faire observer qu'il n'a abusé ni des poésies prétendues druidiques des bardes cambriens du VI[e] siècle, ni du recueil des lois d'*Howell-Dda*, ou *Howell-le-Bon*, qui, laissé dans l'obscurité, lorsqu'il fut publié par Wootton en Angleterre et commenté par Houard en France, est devenu, pour des littérateurs de nos jours, pour des savants même, un miroir rétrospectif de la civilisation celtique. M. de Courson ne cherche pas à nous faire prendre les institutions et les mœurs de la Cambrie au VI[e] ou au X[e] siècle de notre ère, pour les institutions et les mœurs de la Gaule au temps de César. Il est d'autant plus réservé dans ses analogies et

Digitized by Google

d'autant plus sobre dans ses déductions, qu'ayant, pour ses travaux antérieurs, consulté toutes les sources, parcouru et apprécié tous les systèmes, il sait mieux que personne tout ce qu'il y aurait d'arbitraire dans cette transposition de faits et d'idées, appuyée sur les bases les plus ruineuses de toutes, l'étymologie et la conjecture. Il faut également remercier M. de Courson de n'avoir point apporté dans son travail ce sentiment posthume de la nationalité bretonne, resté si vivace et si intolérant dans quelques esprits, qu'ils semblent oublier que la Bretagne est devenue française, ou plutôt qu'elle l'a toujours été.

En évitant le double écueil que je viens de signaler, M. de Courson a donné d'utiles renseignements sur des questions fort importantes qui avaient encore besoin d'être étudiées, telles que les rapports de la famille naturelle et de la famille civile parmi les populations armoricaines, l'origine et la hiérarchie de la féodalité en Bretagne, la transmission de la propriété, les formes de la procédure. Dans ses recherches sur la valeur des monnaies, il a été conduit à donner à l'argent un pouvoir bien supérieur à celui que M. Guérard avait fixé, circonstance qui pourrait aisément s'expliquer par la quantité relativement moindre du numéraire circulant, le pouvoir de l'argent variant de province à province, en raison directe de sa rareté ou de son abondance. Sous ce rapport, les provinces les plus éloignées du centre, comme la Bretagne ou l'ancienne Gascogne, ont dû toujours être celles où l'argent se vendait le plus cher quand on le livrait pour de la terre, pour des produits industriels, ou pour des denrées de consommation. Il a insisté également sur une circonstance qui n'est pas indifférente en diplomatique, celle de l'emploi constant du mot *sigillum* à une époque où les actes n'étaient scellés que par l'impression de l'anneau du prince. Enfin, la carte géographique offre un intérêt spécial par les limites chronologiques qu'elle assigne à l'usage de la langue bretonne dans les diverses localités.

Un seul volume, vous le savez, Messieurs, a été accordé pour la publication du cartulaire de Saint-Sauveur. Vos commissaires ont pu craindre, à l'inspection du manuscrit, que cette limite n'eût besoin d'être dépassée; car la copie du texte représente 555 pages ou feuillets; les Prolégomènes et l'Appendice en représentent près de 350; les notes, qui sont fort abondantes et quelquefois assez détaillées, peuvent représenter un cinquième

Digitized by Google

ou un quart en sus de cet effectif, ce qui donnerait pour le tout plus de 1,000 pages; mais un examen attentif leur a fait reconnaître que toutes les pages n'étaient pas également remplies, un assez grand nombre d'entre elles offrant des blancs et des lacunes, et M. de Courson leur a aussi déclaré que les notes seraient de sa part l'objet d'une révision sévère, et qu'il les réduirait aux plus simples termes possibles. On peut donc regarder comme certain que, grâce aux efforts réunis de M. de Courson et de vos commissaires, l'ouvrage ne dépassera pas les proportions d'un des volumes de moyenne grosseur de la collection des documents inédits.

D'après ces considérations, et conformément à la décision de l'ancien comité, confirmée par celle du nouveau, en date du 24 janvier 1853, nous avons l'honneur de proposer à la section de l'histoire de France de déclarer que le manuscrit du cartulaire de l'abbaye de Saint-Sauveur-de-Redon peut être immédiatement livré à l'impression.

XXXV.

Rapport fait à la section d'histoire, le 13 juillet 1857, par MM. J. Desnoyers et Huillard-Bréholles, membres du comité, sur une demande de mission en Allemagne et en Italie par M. Alphonse Dantier.

M. Alphonse Dantier a sollicité de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes une nouvelle mission en Allemagne et dans l'Italie septentrionale, pour y continuer la recherche des documents relatifs à l'histoire des bénédictins français et de leurs travaux au XVIIe et au XVIIIe siècle, et plus particulièrement pour y recueillir leur correspondance inédite.

Déjà M. Dantier a publié quelques fragments de cette histoire remplis d'intérêt; déjà il a entrepris plusieurs voyages dans ce but. Un seul, celui de 1855, lui a été facilité par un encouragement qu'avait bien voulu lui accorder M. le Ministre de l'instruction publique, sur le fonds des missions littéraires.

Les résultats de cette exploration de 1855, entreprise sur la proposition du comité historique, sont exposés dans deux rapports très-détaillés et très-intéressants, dont M. le Ministre a ordonné

l'insertion dans les *Archives des missions littéraires*, et que nous avons lus en épreuves, le cahier qui doit les contenir n'étant pas encore publié. Nous y avons trouvé la preuve incontestable du savoir et du dévouement avec lesquels M. Dantier s'est efforcé de répondre à la confiance qui lui avait été montrée, afin d'atteindre le but difficile qu'il s'est proposé. C'est l'opinion qu'en a déjà émise un juge des plus compétents, M. Guigniaut; celui-ci, ayant été chargé par M. le Ministre d'examiner les documents recueillis par M. Dantier et les résultats de son voyage de 1855, en a parlé en termes les plus favorables dans un rapport inséré au *Moniteur* et au *Journal de l'instruction publique* du 29 octobre 1856. C'est sur la proposition de M. Guigniaut que les rapports et documents communiqués par M. Dantier sont publiés dans les *Archives*.

« Une mission, dit-il, que je puis à tous égards qualifier d'exemplaire, qui se rattache à des études si bien dirigées, qui peut avoir dans l'avenir des conséquences si importantes, ne saurait devenir trop publique, même dans ses simples prémices. »

M. Guigniaut espérait que de nouveaux encouragements seraient accordés à M. Dantier pour lui permettre de continuer ses intéressantes recherches.

Pendant ce voyage de 1855, M. A. Dantier avait visité les dépôts publics d'archives ou de bibliothèques qui devaient contenir les débris littéraires des anciens couvents supprimés de bénédictins dans la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, la Suisse, la Prusse rhénane, l'Allemagne occidentale et la Belgique. Il avait à peu près suivi les itinéraires de Mabillon, de D. Germain, de Ruinart, de Montfaucon et de D. Calmet, espérant trouver, sur leurs traces, les vestiges des relations que les savants bénédictins de Saint-Maur avaient établies pour leurs grands travaux d'histoire ecclésiastique, civile et littéraire, de diplomatie et d'archéologie. Une partie des résultats de ces relations existe encore dans le fonds de Saint-Germain-des-Prés, à la Bibliothèque impériale; c'est pour les compléter que M. Dantier a surtout entrepris et qu'il désire continuer les voyages dont il s'agit.

Quoique M. Dantier n'ait pas obtenu de celui réalisé en 1855 tous les fruits qu'il en espérait pour le but spécial qu'il s'était proposé, quoiqu'il ait éprouvé plus d'une déception au sujet des dépôts provenant des grandes abbayes de Saint-Blaise, d'Einsiedeln, de Saint-Gall, de Rheinau, de Saint-Émeran et de quelques autres,

Digitized by Google

néanmoins il a pu constater, chemin faisant, l'existence de nombreux et précieux documents historiques ou littéraires, et en ajouter des extraits ou des analyses aux nombreuses copies qu'il a rapportées de lettres inédites des plus célèbres bénédictins de Saint-Maur.

La direction du nouveau voyage pour lequel M. Dantier sollicite, dans le même but, la faveur d'une seconde mission de M. le Ministre de l'instruction publique semble lui avoir été inspirée par les considérations suivantes.

Quand les grands couvents de l'ordre de Saint-Benoît furent supprimés ou sécularisés dans les portions de l'Allemagne et de la Suisse qui adoptèrent le protestantisme, une partie des religieux se retirèrent dans les abbayes conservées de l'Autriche, de la Hongrie et de la haute Italie, emportant avec eux les documents les plus intimes, les plus précieux de leurs archives, et surtout les correspondances de l'ordre. Il y a donc plus de chances d'y retrouver ces documents que dans les dépôts d'archives séculières, où furent concentrées partiellement les bibliothèques des couvents supprimés dans leur voisinage.

D'un autre côté, c'est dans une de ces abbayes, celle de Melk, en Autriche, que, vers le commencement du XVIII[e] siècle (en 1716), avait été composée par dom Bernard Pez, bibliothécaire de ce couvent, sous le titre de *Bibliotheca benedictino-mauriana* (Aug. Vindel. 1716, in-8°), l'une des premières et des meilleures histoires de la congrégation de Saint-Maur.

Dom B. Pez, tant pour cet ouvrage que pour sa collection de pièces inédites, entretint avec les bénédictins français, en même temps qu'avec ceux de l'Europe presque entière, un commerce littéraire fort étendu. Les religieux de l'abbaye de Melk avaient déjà été antérieurement en relation avec les célèbres bénédictins d'Achery, Mabillon, Ruinart, Germain, Martenne, Durand et d'autres, pour la publication des *Annales* et des *Actes* de l'ordre de Saint-Benoît, et pour d'autres travaux de la savante congrégation de France, tels que le *Spicilegium*, le *Novus Thesaurus anecdotorum*, l'*Amplissima Collectio*, etc.

M. Dantier s'étant adressé au bibliothécaire actuel de l'abbaye de Melk, dom Th. Mayer, savant d'un grand mérite et qui s'est occupé aussi de recherches sur le même sujet, en a reçu l'indication générale de l'existence, dans les archives de ce couvent, de nombreuses correspondances des bénédictins de Saint-Maur. Cette

Digitized by Google

réponse, du 20 janvier 1857, qui nous a été communiquée par M. Dantier, mentionne en effet l'existence à Melk d'une centaine de lettres, de nombreuses listes de manuscrits et d'ouvrages divers des bénédictins français, et d'autres documents littéraires ou historiques, pour la plupart autographes, émanant des plus illustres d'entre eux. Nous y avons remarqué, entre autres documents intéressants qui paraissent être inédits, une relation des voyages littéraires entrepris de 1717 à 1720 par dom Freschot, de Saint-Vincent de Besançon, pour recueillir des documents concernant l'histoire de la Franche-Comté; une correspondance fort étendue de dom Martenne; des lettres de D. Thiroux (1716-1717), renfermant une apologie du *Gallia christiana* contre les jésuites; des remarques de Mabillon sur plusieurs écrits historiques d'Adrien de Valois, etc.

Quant aux documents analogues que M. Dantier a la confiance de trouver dans plusieurs dépôts d'archives de la haute Italie, il en trouve un indice non moins certain dans la correspondance du savant conservateur de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, M. Valentinelli, qui lui signale l'existence dans ce dépôt de plus de cent lettres de bénédictins français, parmi lesquelles celles de Montfaucon sont au nombre de trente-quatre, écrites de 1703 à 1734; celles de D. de Vic, au nombre de dix (de 1716 à 1732).

Il s'y en trouve aussi de D. Bouillart, D. Coustant, D. Félibien, D. Massuet, D. Nourry, Denis de Sainte-Marthe (1714-1721), D. Thuillier, D. Vaissette, etc. Toutes sont relatives aux travaux littéraires et historiques que la congrégation de Saint-Maur continuait, avec une ardeur si infatigable et si admirable, vers tant de buts différents, pendant la première moitié du XVIIIe siècle.

M. Dantier ne manquerait pas de vérifier si quelques-unes de ces lettres n'auraient pas déjà été insérées dans la Correspondance de Montfaucon, publiée par M. Valery.

Mais l'une des sources les plus abondantes de documents pour l'histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît, dans le nouveau projet d'exploration de M. Dantier, semble être la bibliothèque Quirinienne de Brescia. C'est en effet dans ce dépôt que paraissent exister les monuments manuscrits (*carte, note, documenti e pezze*) qui ont servi à la composition de la grande histoire littéraire de l'ordre de Saint-Benoît, entreprise sous les auspices du cardinal

Digitized by Google

Angelo Querini, et publiée à Augsbourg, en 1754, sous le titre d'*Historia rei litterariæ ordinis Sancti-Benedicti*, 4 vol. in-f°.

Ces documents furent recueillis en partie par le cardinal Querini lui-même, pendant ses voyages en France, en Suisse et en Angleterre, voyages qui ne durèrent pas moins de trois ans; et en partie par les deux bénédictins qui les complétèrent, et entretinrent dans ce but une correspondance fort étendue.

Si ces documents existent en effet à Brescia, ainsi que l'affirment l'évêque actuel de ce diocèse et M. l'abbé Uccelli, connu par ses savants travaux sur Saint-Thomas d'Aquin, ils devront présenter aux recherches de M. Dantier une foule de renseignements variés et intéressants, car les éditeurs de ce grand ouvrage s'étaient adressés aux abbayes de leur ordre dans toute l'Europe, ce qui leur a permis de produire un travail beaucoup plus étendu et plus complet que ceux de Lecerf et de D. Tassin.

En résumé, confiants dans l'intelligence et le dévouement que M. Dantier a apportés à sa mission de 1855, et reconnaissant dans les indications précieuses qu'il a reçues de Melk, de Venise, de Brescia et d'autres localités d'Allemagne et d'Italie, des chances suffisantes de découvertes utiles pour continuer l'histoire littéraire des bénédictins de Saint-Maur, travail dont l'utilité ne saurait être contestée, nous avons l'honneur, M. Huillard-Bréholles et moi, de demander que le comité veuille bien appuyer, auprès de M. le Ministre de l'instruction publique, la demande d'une nouvelle mission que sollicite M. Dantier.

Comme il l'a fait dans ses précédents voyages, M. Dantier aurait soin de noter, de décrire et, autant qu'il le pourrait, d'extraire, indépendamment des documents relatifs aux bénédictins, ceux qui lui paraîtraient intéresser le plus directement, à d'autres points de vue, l'histoire littéraire et politique de la France.

Dans le cas où l'administration, vu l'état des fonds consacrés aux missions littéraires et l'époque un peu tardive, ne pourrait accorder cette année la mission demandée par M. Dantier, celui-ci indique précisément un objet spécial qui pourrait donner lieu à une mission moins longue et surtout moins coûteuse. Ce serait l'examen des lettres des rois de France conservées en si grand nombre dans les diverses archives des cantons suisses, et dont l'existence a été plusieurs fois signalée au comité, sans que, jusqu'ici, on ait eu, sur ce point historique, des renseignements suffisamment précis.

Digitized by Google

Ainsi que l'avait demandé M. de Wailly, dans la séance du comité historique du 10 janvier 1854, lorsque la première proposition de M. Dantier fut soumise à ce comité (section d'histoire), les copies des lettres des bénédictins ou d'autres pièces provenant des missions de M. Dantier seraient déposées à la Bibliothèque impériale et ajoutées au fonds précieux de manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, qui contient encore, malgré l'incendie de 1794, un si grand nombre de documents importants pour l'histoire de l'ordre et pour le tableau du mouvement des études religieuses, littéraires et historiques en France, au XVIIe et au XVIIIe siècle[1].

HUILLARD-BRÉHOLLES, J. DESNOYERS, *rapporteurs.*

XXXVI.

Rapport fait à la section d'histoire, le 13 juillet 1857, par MM. Bellaguet et Huillard-Bréholles, membres du comité, sur un projet de publication présenté par M. Meunier, sous le titre de : La geste du duc Jean de Bourgogne.

Messieurs,

La section d'histoire a bien voulu nous charger, M. Huillard-Bréholles et moi, d'examiner un projet de publication d'un poëme français inédit du commencement du XVe siècle sur les guerres des Armagnacs et des Bourguignons, qui a été proposé par M. Meunier. Nous venons vous rendre compte du résultat de notre examen.

Ce n'est pas la première fois que cette proposition est soumise aux délibérations du comité. Dejà, en 1840, M. Yanoski avait demandé à publier ce document sous le titre de : *Chronique de Martin de Cotignies.* Il nous semble à propos de rappeler à la section les rapports qui ont été faits et les opinions qui ont été émises antérieurement sur ce projet. Dans la séance du comité des chartes du 8 mars 1840, M. Champollion-Figeac fit à ce sujet un rapport dont voici le résumé :

« Le manuscrit, longtemps ignoré, qui contient cette chronique,

[1] Les conclusions de ce rapport ont été adoptées par le comité.

Digitized by Google

était autrefois dans la bibliothèque de la ville de Paris; il appartient maintenant à celle de l'Institut. Ameilhon est le premier qui en ait fait mention, et il lui consacre deux articles dans sa Notice des manuscrits. Cette chronique forme un petit volume de papier d'une écriture très-difficile à lire, quoique étant une mise au net. Elle a été rédigée, ou au moins recopiée vers le milieu du xve siècle, ainsi que l'indiquent les mots suivants, placés à la fin du volume : *L'an mil IIII^c^ et XLV escrizi cest livre Martin de Cotignies.* L'auteur commence son récit à l'année 1385 et le termine en 1411. Il s'occupe surtout des dissensions entre les Bourguignons et les Armagnacs et fait remonter l'origine de ces démêlés au mariage de Valentine de Milan avec le duc d'Orléans; il voit dans ce dernier l'agent des inimitiés de Jean Galéas contre la France, et se montre le partisan le plus ardent de la faction bourguignonne. A ses yeux, Philippe de Maisières est un instrument du duc de Milan qui sème partout autour de lui le meurtre et l'empoisonnement. L'assassinat du duc d'Orléans, au contraire, lui paraît une action à peine répréhensible; il la considère comme une espèce de service rendu au roi. Toute cette chronique est composée sous l'empire de la partialité la plus exagérée. A bien dire, ce n'est qu'une collection de bulletins, un manifeste permanent en faveur du parti bourguignon; mais cette manière d'interpréter les faits est en même temps précieuse pour l'histoire, qui ne peut arriver à une juste appréciation des événements que par le rapprochement de ces récits contradictoires. Martin de Cotignies est entièrement dévoué au duc Jean sans Peur et aux Anglais : aussi existe-t-il une grande différence entre les circonstances des faits telles qu'il les présente et telles qu'elles sont rapportées par les historiens contemporains. Néanmoins, la multitude de détails minutieux dans lesquels il entre à propos des mœurs, des usages et des coutumes de l'époque, prouve qu'il a été témoin des événements qu'il raconte.

« La *Chronique de Martin de Cotignies* ne présente aucun intérêt sous le rapport de la langue; bien qu'elle soit écrite en vers, ou plutôt en lignes rimées, on n'y rencontre aucune poésie. L'auteur paraît surtout affectionner le monorime. Le dialecte dont il a fait usage est un mélange de mots flamands et de mots picards, dont il serait souvent nécessaire d'avoir l'explication. Ce poëme

Digitized by Google

renferme douze mille vers. Tel qu'il est, M. Champollion considère comme avantageux de l'imprimer. Dans ce cas, on prierait M. le Ministre de limiter l'étendue de cette publication à un volume in-4° de 500 pages, dont 100 seraient consacrées à l'introduction, aux commentaires et aux tables.

« Le manuscrit contient en outre une pièce de six cents vers de huit syllabes, qui offre un tableau des rois de France avec les dates de leur avénement au trône. M. le rapporteur propose de l'excepter de la publication.

« Le comité adopte ces conclusions[1]. »

Dans la séance du comité des monuments écrits de l'histoire de France du 18 janvier 1841, M. Magnin, qui avait été adjoint à M. Champollion pour faire un nouveau rapport sur cette chronique, portait un jugement analogue :

« C'est, disait-il, un poëme, ou plutôt une chronique rimée, de douze mille vers environ, remplissant 242 pages in-folio, et qui s'étend de l'an 1385 à 1411 ; elle offre des détails qui ne sont nulle part. L'auteur est un partisan outré du duc de Bourgogne ; son livre est réellement un pamphlet, plein de calomnies contre le duc d'Orléans, qu'il accuse formellement d'avoir empoisonné le roi. D'autre part, les détails militaires assez précis et circonstanciés dont il abonde font présumer que l'auteur était un homme de guerre : l'ouvrage se recommande donc sous ce double rapport. Quant au mérite littéraire, il est nul ; le langage est un patois mélangé de picard et de flamand. La commission pense que, comme monument historique, ce livre mérite publication ; elle propose aussi de confier ce travail à M. Yanoski, qui en avait été chargé par l'ancien comité des chartes.

« M. Michelet appuie les conclusions du rapporteur. Il s'agit ici d'une chronique qui ne copie pas, comme tant d'autres de cette époque, le moine de Saint-Denis, et qui a un caractère original. Elle représente, il est vrai, toute l'exagération d'un parti, mais cette exagération est elle-même un fait important à connaître.

« M. Mignet pense qu'il faudra recommander à l'éditeur de mettre dans sa préface le lecteur en garde contre la nature des détails que renferme l'ouvrage, en le présentant comme un livre

[1] *Extraits des procès-verbaux des séances du comité historique des monuments écrits*, p. 102 et 103.

Digitized by Google

de parti; des notes de critique historique seront aussi indispensables[1]. »

La mort de M. Yanoski empêcha qu'il fût donné suite à ce projet.

Encouragé par les jugements approbatifs et les conclusions favorables du comité et par l'intérêt que lui paraît offrir cette chronique, M. Meunier a entrepris d'en préparer une édition. Muni de nouveaux renseignements sur ce document, qu'il intitule *La geste de Jean de Bourgogne*, il se présente aujourd'hui avec une copie complète du manuscrit, toute prête pour l'impression, accompagnée de notes et d'éclaircissements, et précédée d'une introduction, peut-être un peu trop étendue, mais qui dénote une étude approfondie du manuscrit, une parfaite connaissance de l'époque et une grande sûreté de critique. Dans cette introduction, M. Meunier expose et discute l'origine, la date, l'authenticité, les sources, la valeur littéraire et historique du manuscrit. Il rectifie certaines assertions inexactes qui se trouvent dans la notice d'Ameilhon. Il indique que ce document n'est pas un in-folio, comme on l'a dit, mais un in-quarto, et qu'il se compose, non de 171 feuillets, mais de 161; que ce n'est pas un original, mais une simple copie faite en 1445; qu'il a été à tort attribué à Martin de Cotignies, qui n'a fait que le transcrire; que l'auteur, qui a dû être un des familiers de Jean-sans-Peur, est loin de parler de toutes les factions qui troublèrent le règne de Charles VI; qu'il n'embrasse pas l'histoire des trente premières années de ce règne, mais qu'il commence en réalité à 1389 et finit à 1412. Il démontre avec beaucoup de sagacité, par des citations tirées du texte et par des rapprochements de faits, que ce poëme a été composé en 1412; que ce n'est pas partout un ouvrage de première main, mais qu'il renferme beaucoup de morceaux d'emprunt puisés à diverses sources, dont les principales sont le factum de Jean Petit, un certain nombre de pièces officielles, et une relation historique qui n'existe plus. Il ne se dissimule pas le peu d'intérêt de l'ouvrage au point de vue littéraire, et lorsqu'il en apprécie la valeur historique, il reconnaît et constate la partialité excessive de l'auteur, qui puise tous ses renseignements chez les partisans de la maison de Bourgogne et tient pour nuls les témoignages de

[1] *Extraits des procès-verbaux des séances du comité historique des monuments écrits*, p. 153.

Digitized by Google

ceux de la maison d'Orléans. « *La geste de Jean de Bourgogne*, dit-il, est un réquisitoire et une apologie d'abord, réquisitoire violent contre le duc d'Orléans, ses enfants et les Armagnacs, maladroite apologie de Jean de Bourgogne et des siens; c'est ensuite la reproduction de quelques souvenirs et d'une chronique délaissée et curieuse de quelques-unes des premières années du xv[e] siècle en France. A défaut de la valeur littéraire, elle a du moins le mérite d'ajouter au nombre des documents originaux et contemporains du règne de Charles VI. Sur les dix mille vers environ dont elle se compose, il y en a les deux tiers dont l'intérêt consiste ou à confirmer des choses connues d'ailleurs ou à en présenter une version différente, et un tiers qui apporte des faits tout nouveaux, parmi lesquels on remarquera le récit de la fuite de Jean de Bourgogne, après le meurtre du 23 novembre 1407; celui des négociations entamées avec l'Angleterre par les Armagnacs et par Jean-sans-Peur; celui d'une tentative d'assassinat sur la personne de ce dernier; celui de ses rapports avec ses sujets de Flandre, et surtout celui de ses liaisons avec Guillaume Legoix, boucher de Paris. A l'aide de ce document, il est souvent permis de décider entre le Religieux de Saint-Denis et Monstrelet, quand ils ne s'accordent pas; de les compléter en plus d'un endroit et de les réfuter même en certains autres. Énoncer ces faits, c'est constater suffisamment la valeur de *La geste de Jean de Bourgogne.* »

Tout en reconnaissant la justesse des appréciations de M. Meunier, tout en partageant à beaucoup d'égards son opinion sur le poëme qu'il propose de publier, nous regrettons de ne pouvoir adopter entièrement ses conclusions. Quelque soin qu'il ait apporté dans la préparation de son travail et quelque confiance qu'il nous inspire, quelle que soit, d'autre part, notre déférence pour les avis précédemment émis par le comité, l'extrême réserve qui nous est imposée aujourd'hui par le grand nombre des ouvrages projetés ou en cours d'exécution ne nous permet pas de proposer à la section la publication intégrale d'un document composé de plus de dix mille vers ou lignes rimées, dénué de toute poésie et de tout intérêt philologique, écrit le plus souvent dans un langage d'une monotonie fastidieuse et d'une platitude rebutante. Nous pensons, toutefois, qu'en raison de l'intérêt historique qu'il présente, il y aurait lieu d'en extraire ce qu'il y a de neuf et de

Digitized by Google

curieux au point de vue des faits et des opinions politiques du temps, et d'en insérer de nombreux fragments dans le recueil des *Mélanges historiques* entrepris sous les auspices du comité. M. Meunier pourrait être autorisé à faire lui-même le choix des morceaux à publier, à les rattacher entre eux par des analyses ou à l'aide de citations qui soutiendraient la narration en lui conservant sa couleur. Il serait invité à y joindre, indépendamment des notes et des éclaircissements, un glossaire pour tous les passages conservés. Quant à son introduction, nous lui recommanderions de la raccourcir et d'en supprimer quelques parties, notamment une longue dissertation sur la versification du moyen âge comparée à celle de l'âge moderne, dissertation pleine d'aperçus fins et ingénieux, mais dont l'impression nous semblerait inopportune. Nous demanderions enfin qu'on laissât à l'éditeur une latitude suffisante pour que sa publication pût former à peu près un demi-volume in-4° de 400 pages.

Telle est la proposition que nous avons l'honneur de soumettre à l'approbation du comité. Elle n'a rien de contraire à sa décision antérieure; elle ne fait que la restreindre. Nous désirons vivement qu'à cette occasion la section veuille bien exprimer le vœu formel que l'on commence sans délai l'impression du recueil des *Mélanges historiques*, pour lequel un assez grand nombre de matériaux ont été depuis longtemps réunis, et qui sera sans contredit une des publications les plus intéressantes de la collection des documents historiques.

XXXVII.

Rapport fait à la section d'histoire, le 13 juillet 1857, par M. Huillard-Bréholles, membre du comité, sur un envoi de M. Armand Baschet.

Dans le cours de l'année 1855, j'eus l'honneur d'appeler l'attention du ministre de l'instruction publique, et celle du comité, sur un précieux manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, fonds Gaignières n° 688. Ce manuscrit, intitulé : *Memorie historiche e negotiationi d'Italia*, est l'œuvre de Marin Sanudo le jeune,

Digitized by Google

celui dont M. Rawdon Brown a écrit la biographie, et il a pour objet le récit très-circonstancié de l'expédition de Charles VIII en Italie. Des documents curieux et inédits y sont très-fréquemment insérés, et on y reconnaît à chaque page la main d'un homme initié aux secrets de la politique et habitué à pratiquer les grandes affaires. Sur ma demande, M. le ministre voulut bien écrire à M. Armand Baschet, qui remplissait alors à Venise une mission littéraire, pour savoir de lui si l'on connaissait dans les archives de cette ville ou à la bibliothèque Saint-Marc un autre exemplaire de cette importante relation. M. Baschet répondit, à la date du 25 décembre 1855, qu'après avoir consulté le savant archiviste M. Foucard et d'autres personnes versées dans ce genre d'études, il pouvait assurer qu'un manuscrit pareil à celui dont on lui fournissait la description n'existait pas à Venise; mais il annonça qu'un ouvrage de Marin Sanudo en cinquante-huit volumes in-folio, portant le titre de *Diarii*, et relatif aux guerres d'Italie, se trouvait à la Marciana, et il offrit de l'examiner. L'administration d'alors m'ayant fait l'honneur de me consulter sur le meilleur moyen d'utiliser les loisirs et la bonne volonté de M. Baschet, je pensai qu'il y avait lieu de l'inviter à faire le dépouillement de ce volumineux recueil, sinon intégralement, du moins en partie, pour savoir ce qu'il pouvait contenir de réellement intéressant pour notre histoire. C'est, je pense, ce qui a provoqué l'envoi du travail manuscrit dont je suis chargé de vous rendre compte.

Il y a plus d'un an que ce travail m'a été remis, et j'attendais toujours qu'une lettre de M. Baschet, accompagnant un nouvel envoi, vînt expliquer le plan qu'il s'était tracé, l'étendue qu'il comptait donner à ses extraits et la manière dont il procédait. Dépourvu de ces renseignements, je me bornerai, pour m'acquitter de ma tâche, à donner une analyse succincte du travail de M. Baschet, tel qu'il est présenté, n'ayant pu me procurer d'ailleurs des détails exacts et précis sur les *Diarii* de Sanudo [1].

M. Baschet connaît l'existence de deux manuscrits de cette œuvre: l'original, qui est à Vienne, et la copie, faite vers la fin de la répu-

[1] Je ne connais qu'un seul auteur en France qui ait parlé de ce grand ouvrage. M. de Mas-Latrie, membre du comité, a cité les *Diarii* dans deux notes de son Histoire de Chypre, et en a donné même un extrait assez étendu, à propos de la mort de Catherine Cornaro, arrivée en 1510. (Cf. *Hist. de l'île de Chypre sous les princ. de la mais. de Lusignan*, t. III, p. 435, note 2, et p. 449, note 1.

blique de Venise par l'ordre du conseil des Dix, et aujourd'hui déposée à la bibliothèque Saint-Marc (mss. italiens, cl. VII.); mais M. Sickel, dans un de ses derniers rapports, croit pouvoir affirmer qu'il en existe à Venise même plusieurs autres copies. Le premier volume porte la date de janvier 1496, et le dernier celle de septembre 1533; l'ouvrage entier comprend donc une période de trente-huit ans. Il commence ainsi : « Havendo non senza summa « et cotediana fatica compito di scrivere la guerra francesa in Italia « negli preteriti anni stata et reduta l'opra in magno volume; con- « siderai non esser di dover lasciar di scrivere quello che in Italia « accadeva, *licet* Carlo Ottavo re di Francia vi fuisse ritornato nel « regno di là di monti, et questo per doii rispetti potissimi, etc. » Après avoir exposé quels sont ces deux motifs principaux, Sanudo annonce qu'il va commencer son récit au 1er janvier de l'an 1495 (style vénitien) et qu'il le continuera en forme de journal, se réservant d'en faire une rédaction sous une autre forme quand il aura plus de loisir.

Nous ne savons si cette seconde rédaction fut faite par Sanudo; mais quant à ce *magno volume* qu'il avait composé précédemment, je ne doute pas que ce ne soit le manuscrit du fonds Gaignières dont j'ai parlé en commençant. Pour établir ce fait, il n'est pas inutile de citer ici les premières phrases de la préface du premier livre de notre manuscrit, livre dédié au doge Augustin Barbarigo et qui porte la date du 31 décembre 1495 :

« Augustino Barbadico, Venetorum principi invictissimo, Ma- « rinus Sanutus, Leonardi filius, patricius tuus Venetus se plu- « rimum commendat et optat reipublicæ felicitatem.

« Havendo non con picola faticha reduto in fine, serenissimo et « eccellentissimo principe, l'opera gia divulgata degna et di farne « extimatione di la venuta di Carlo re di Franza in Italia et successo « de tempi fino l'hodierno giorno et compita, deliberai dedicarla « a toa serenità si per esser capo di la republicha et benemerito « qual per Dio sia eterna memoria che sotto tua sublimita sia se- « guito in brevissimo tempo cose in *tanto volume* descritte, etc. »

Il me paraît évident, d'après ce rapprochement, que le *gros volume* rappelé dans la préface des *Diarii* est bien ce même *tanto volume* que nous possédons à Paris, manuscrit que je crois être le texte original, et qui est peut-être unique, puisqu'il n'existe pas à Venise, et que M. Rawdon Brown lui-même l'a vainement cher-

Digitized by Google

ché. Nous aurions donc l'introduction de ces *Diarii*, dont le premier volume seul a occupé M. Baschet.

Les extraits de ce volume portent principalement sur les nouvelles venues de France à Venise depuis le retour de Charles VIII à Lyon, sur les revers, la capitulation et la mort de Gilbert de Montpensier, vice-roi de Naples, revers qui entraînèrent pour Charles VIII la perte de ce royaume; sur les négociations du roi de France avec l'Espagne, à l'effet d'obtenir une neutralité favorable au succès de la nouvelle expédition qu'il méditait. La dernière date de ces extraits est celle du traité d'Alcala de Henarès, conclu le 24 novembre 1497; mais je n'y trouve rien d'assez important ni d'assez nouveau au point de vue de l'histoire de France pour demander l'impression dans le Bulletin de fragments qui puissent donner en même temps une idée suffisante du style de Marin Sanudo et de sa manière de composer.

Il est à craindre que M. Baschet n'ait renoncé à son entreprise, puisque depuis longtemps il a cessé de correspondre avec l'administration. Jusqu'à plus ample informé, je ne puis que proposer le dépôt aux archives du travail estimable, mais fort incomplet, qu'il a adressé à M. le ministre. Peut-être ce travail pourra-t-il être repris plus tard ou par M. Baschet lui-même ou par une autre personne qui fournirait quelques idées mieux arrêtées sur l'ensemble de la vaste compilation de Sanudo. A en juger par le récit de l'expédition de Charles VIII, où l'auteur s'est renfermé, il est vrai, dans un cadre plus circonscrit, cette compilation doit contenir, notamment sur le règne de Louis XII, des renseignements précieux. Mais je le répète, les éléments d'appréciation que nous avons jusqu'à présent ne permettent pas de juger encore du mérite ni de la valeur de l'historien vénitien.

XXXVIII.

Rapport fait à la section d'histoire, le 13 juillet 1857, par M. de Wailly, membre du comité, sur le projet de publication du registre de l'Officialité de Cerisy, par M. Delisle.

Pour justifier le projet de publication proposé par M. Delisle, je n'ai pas besoin du montrer au comité que ce travail serait

exécuté avec autant de soin que d'érudition. Les travaux antérieurs de M. Delisle donnent à cet égard les meilleures garanties, et mon propre témoignage n'y pourrait rien ajouter. Je me bornerai donc à indiquer en quelques mots l'intérêt des textes qu'il a réunis et des commentaires qu'il doit y joindre.

Le registre de l'officialité de Cerisy contient, de 1314 à 1458, deux genres de documents : d'une part, des procès-verbaux de visite où sont constatés les délits, les fautes et les abus commis par la population soumise à l'abbé de ce monastère; de l'autre, la poursuite des coupables, les sentences et les peines prononcées contre eux. Il nous fait donc connaître les vices du temps et les mesures à l'aide desquelles on essayait de les combattre. Tout cela se passe, il est vrai, sur un théâtre fort restreint, puisque la juridiction de l'abbé de Cerisy ne comprenait que trois paroisses; mais les passions et les vices ordinaires de l'humanité apparaissaient là comme ailleurs, et les procès-verbaux de l'official offrent en effet un tableau exact et varié de ces mœurs du moyen âge qu'on a trop vantées. Néanmoins, le plan de l'éditeur embrasse un plus vaste horizon. Aux textes recueillis dans le registre de l'officialité de Cerisy, il se propose de joindre un choix de documents inédits destinés à éclairer plus complétement certains points de l'origine et de l'histoire des officialités depuis le XI[e] siècle jusqu'au XV[e]. Il réunira ainsi un ensemble de textes qui lui permettront de résumer dans son introduction l'influence de ces tribunaux ecclésiastiques sur la société au moyen âge. Il pourra montrer quels en furent les bienfaits et les abus, les développements et la décadence. Il pourra tracer l'histoire de leurs conflits avec la juridiction civile, qui ne cessa point, à partir du XIII[e] siècle, de lutter contre eux, et de restreindre leurs droits, tout en s'appropriant une partie de leur procédure et de leur jurisprudence.

M. Delisle s'est préparé, par de longues études et des recherches très-étendues, à traiter cet important sujet. C'est à l'aide du droit canon, des conciles de France, des statuts synodaux et d'un grand nombre de pièces recueillies dans différents dépôts, qu'il arrivera ainsi à éclaircir ce point si important de notre histoire. Je n'hésite point à proposer l'adoption de cette publication, que recommandent à la fois l'intérêt de la matière et le mérite incontestable de l'éditeur.

Digitized by Google

XXXIX.

Rapport fait à la section d'histoire, le 13 juillet 1857, par M. de Wailly, membre du comité, sur le projet de publication d'un appendice au cartulaire de Saint-Bertin.

M. Morand, correspondant du comité, signale à M. le ministre l'acquisition récente, faite par la bibliothèque de Boulogne, d'un manuscrit du XIIe siècle qui fournirait d'utiles variantes au texte du cartulaire de Saint-Bertin, publié en 1840 par notre illustre confrère M. Guérard. Il propose de les réunir dans un appendice, où l'on imprimerait aussi une vie de saint Bertin en vers, contenue dans le même manuscrit.

Ce projet me paraît digne d'être accueilli par le comité; mais je pense qu'il y aurait lieu de modifier le plan proposé par M. Morand.

« Après la vie de saint Bertin, dit M. Morand, le cartulaire de Simon aurait sa place, livre par livre, chapitre par chapitre, selon l'ordre et la suite qui sont dans le manuscrit; mais on transcrirait seulement de chaque pièce la première et la dernière ligne, en les séparant par un intervalle où, entre deux crochets [....], seraient données les leçons qui diffèrent du texte imprimé, et notés les passages de ce texte qui manquent dans notre manuscrit. On reproduirait enfin, par des *fac-simile*, les sceaux, les cercles, les *bene valete* qui forment autant de lacunes dans l'imprimé. »

La reproduction par *fac-simile* des sceaux, des cercles et des *bene valete* serait à mon avis une dépense d'autant moins utile qu'on représenterait ainsi, non des monuments originaux, mais des imitations, probablement fort inexactes, dues aux différents copistes du manuscrit. Ce détail accessoire une fois écarté, il reste à examiner s'il est bon de reproduire le nouveau manuscrit, livre par livre, chapitre par chapitre, en transcrivant la première et la dernière ligne de chaque pièce, pour servir en quelque sorte d'encadrement aux leçons qui diffèrent du texte imprimé. Ce qui est nécessaire, c'est de faire connaître ces leçons le plus clairement et le plus brièvement possible, afin qu'à l'aide de l'appendice on

Digitized by Google

puisse vérifier sans peine le texte de chacun des actes. Or le spécimen produit par M. Morand ne me semble ni clair ni bref. On voit qu'il aurait préféré l'impression complète du nouveau manuscrit, et qu'obligé d'y renoncer, il n'a pu se résigner à en tirer une simple liste d'*errata*. C'est cependant ce qu'il y aurait de mieux à faire, et c'est aussi le projet que j'ai l'honneur de proposer à la section. A la vie de saint Bertin succéderait, non dans l'ordre du manuscrit, mais dans celui de l'imprimé, une liste des leçons nouvelles qui peuvent modifier le texte publié par M. Guérard. Il est bien entendu que l'on écarterait de cette liste de simples variantes orthographiques.

Je joins ici un spécimen de cette liste de variantes, afin de mieux faire comprendre en quoi il convient de modifier le plan proposé par M. Morand :

PAGES.	LIGNES.	TEXTE IMPRIMÉ.	TEXTE MANUSCRIT.
169	7	Justioris quam....................	Justiorisque.
»	13	Palatum..........................	Palatum habilem.
»	14	Insuescis........................	Insuestis.
170	7	Eodem	Eadem.
»	15	xxvi^tus.........	xxviii.
»	16	Devitam	Devitans.
»	17	Pastore..........................	Pastore adalofo.
172	3	Nimio............................	Immo.
»	21	Inextinguibili...................	Extinguibili.
»	30	Committendum.....................	Convertendum.
173	11	Percutit.........................	Percalit.
»	25	Invitari.........................	Inniti.
174	7	Valuerint	Voluerint.
»	13	Superne mentis...................	Supervenientis.
»	14	Exhilaremus......................	Exhilaremur.

Digitized by Google

I. — RONDEAU SIMPLE. Parizon. (Fol. 10.)



* On a laissé aux paroles la disposition qu'elles ont dans le manuscrit.

Digitized by Google







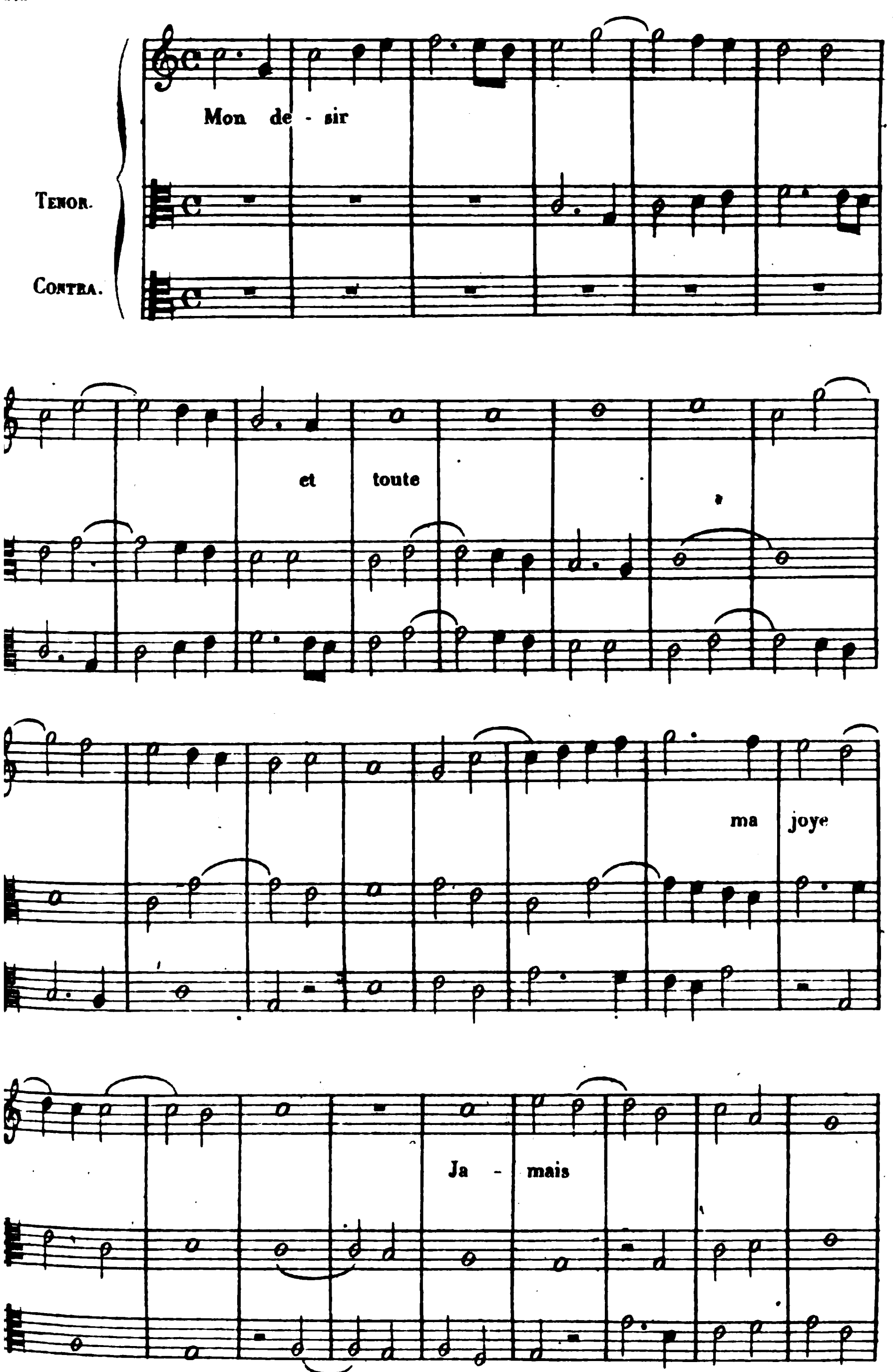
De joye en puis ne me souvint,
Et n'ay pas tort par Nostre Dame,
Je le sçay bien...

Oncques puis à moy ne revint;
Se ne l'avez, Dieu en ait l'ame;
Car il est mort [des]soubz la lame:
Il estoit bon, dez ans a vingt;
Je le sçay bien...

Digitized by Google

II. — RONDEAU DOUBLE. Anonyme. (Fol. 38.)

Le manuscrit porte le signe du temps parfait consistant en un cercle O, ce qui indique une mesure à trois temps valant une ronde. Nous avons préféré, à l'exemple de M. Morelot et pour les mêmes raisons que lui, partager cette mesure trois.



Digitized by Google



Digitized by Google

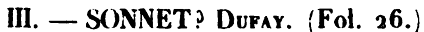


Il n'est plaisir qui ne m'envoye,*
En lieu d'espoir deul me convoye;
Je n'ay point d'aultre esbatement.
Mon desir et...

Par vous souvent fault que lermoye,
Et voiz a part, qu'on ne me voye
Faire mes plains secretement,
Et me boute en tel pensement
Qu'il me semble que mourir doye
Mon desir et toute...

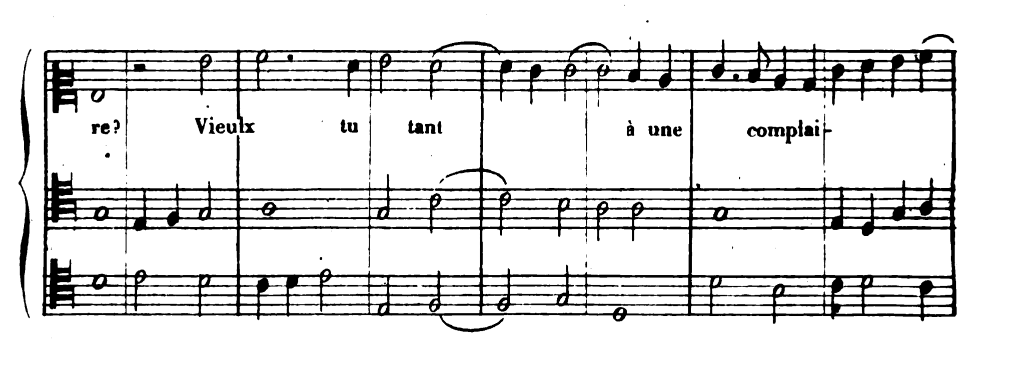
* Peut-être : que ne renvoye.

Digitized by Google

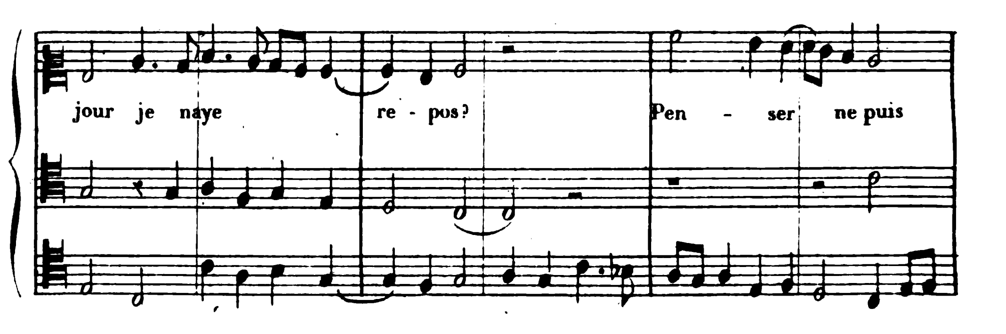


III. — SONNET? DUFAY. (Fol. 26.)









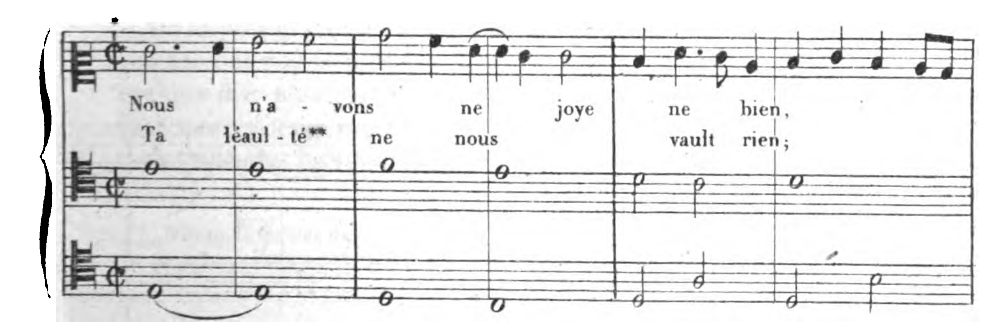
Digitized by Google





Combien qu'ai ce volu parfaire,
Desplaisirs craingnant luy desplaire,
Accroissant son bon bruit et loz,
Mal ten est prins, pour ce t'est los
Que brief pense de te retraire.
Malheureulx...

RESIDUUM:



* D'après les règles de la notation du temps, les notes ont ici deux fois moins de valeur.

** Ms. : *beauté*.

Digitized by Google



Digitized by Google

XL.

Rapport fait à la section d'archéologie, le 20 juillet, par M. Vincent, membre du comité, sur un manuscrit du XVe siècle.

(Communication de M. le comte de Laborde.)

La section d'archéologie a renvoyé à mon examen un manuscrit petit in-8°, que lui a communiqué M. le comte de Laborde [1], et dont le contenu semblait être de nature à entrer, soit en totalité, soit en partie, dans le Recueil des chants populaires. Ce volume, qui paraît avoir été exécuté vers le commencement du XVe siècle, se compose d'environ cent cinquante petites pièces d'ancienne poësie française, accompagnées de musique à trois et à quatre parties.

Ne pouvant que mentionner en passant de charmantes miniatures d'un dessin finement touché et en rapport avec le sujet de chaque pièce, je dois concentrer toutes mes remarques sur ces deux points : la versification et la musique.

D'abord, en ce qui touche à la versification, on peut comparer la facture des diverses pièces qui composent le volume, soit au rondeau, soit au sonnet; mais ceci exige des explications.

Quant au rondeau, d'après l'idée que nous pouvons prendre de ce petit poëme chez les plus anciens auteurs, aujourd'hui connus du vulgaire, Villon, Marot, Ronsard, à partir desquels il faudrait presque, suivant Boileau, faire dater l'ère de la poésie française; d'après ces auteurs, dis-je, on doit, à la suite du deuxième et du troisième des trois couplets qui constituent le rondeau, reprendre le premier vers du premier couplet, ou seulement l'hémistiche, ou, plus simplement encore, le mot initial du poëme.

Or la plus grande partie des pièces contenues dans notre petit volume ont une facture analogue, mais plus naturelle, et j'oserai presque dire plus parfaite. D'abord, ils étaient chantés comme l'est toute poésie primitive, suivant une opinion que je crois vraie. Ensuite, les rondeaux que nous rencontrons ici (je me crois

[1] Depuis la lecture du rapport, M. de Laborde a fait l'acquisition du volume en question.

Digitized by Google

autorisé à employer ce mot) sont généralement composés de deux couplets pareils, que j'appellerai la *strophe* et l'*antistrophe*, séparés par un troisième couplet de moindre dimension et correspondant, sous le rapport de la rime, à la première moitié de la strophe; pour plus de clarté, j'appellerai *mésostrophe* ce couplet tronqué.

Mais ce n'est pas tout, et voici surtout en quoi cette ancienne forme de rondeau diffère de la moderne. Tandis que celle-ci ne répète, après la mésostrophe et l'antistrophe, que les premiers mots de la strophe, comme nous l'avons dit, le rondeau ancien répète, après la mésostrophe, la première moitié de la strophe, et après l'antistrophe, la strophe tout entière.

Dans les deux cas, ces renvois au commencement de la pièce sont indiqués par ses premiers mots, comme s'il s'agissait d'un rondeau moderne; et, si l'on n'y prenait garde, on croirait volontiers que les deux espèces, ancienne ou moderne, ne présentent aucune différence; mais, avec un peu d'attention, il est facile de reconnaître que les deux ou trois mots placés hors ligne ne sont en effet que des renvois ou indications de *ritournelle :* et il y a de cela plusieurs raisons convaincantes. D'abord ces mots, pour la plupart du temps, ne présentent aucun sens par eux-mêmes, en opposition avec le rondeau moderne, où cette forme de clausule, en complétant la pensée, semble amenée tout exprès pour lui donner plus de grâce, comme dans le joli rondeau fait à l'occasion des Métamorphoses de Benserade, et qui se termine d'une manière si piquante par ces vers que tout le monde connaît :

Mais quant à moi, j'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Ici, le dernier mot est un trait qui complète le sens et n'indique nullement qu'il faille retourner au commencement de la pièce, c'est-à-dire

A la fontaine où s'enivre Boileau.

En second lieu, les deux renvois sont souvent formulés par une fraction différente du premier vers; ainsi, par exemple, il y aura pour l'un *Mon desir et,* et pour l'autre *Mon desir et toute.*

Digitized by Google

Enfin ce qui achève de prouver que les mots indiqués ne servent que de renvois, et correspondent tout simplement à la formule *da capo* de la musique italienne, c'est que partout, dans notre volume, les mélodies correspondant aux paroles présentent seulement deux cadences finales ou deux points d'arrêt, à l'exclusion de tout autre : l'un de ces points est placé après l'*hémistrophe*, et l'autre après la strophe entière; d'où résulte entre la forme du rondeau chanté ou ancien rondeau, et celle du rondeau moderne ou simplement récité, une incompatibilité radicale. On serait même tenté d'émettre ici une conjecture, et de supposer que le rondeau de forme moderne a pour origine une sorte de malentendu; et voici de quelle manière on pourrait le concevoir.

Le rondeau chanté étant tombé en désuétude antérieurement à l'époque de Marot, les poëtes qui voulurent faire revivre cette sorte de poëme ne parurent point remarquer que les premiers mots de la pièce, ainsi répétés en deux endroits, le milieu et la fin, n'y jouaient que le rôle de renvoi ou de ritournelle; et ils se contentèrent d'en faire une clausule qui ne rimait à rien, ce qui, comme je l'ai dit, n'exclut cependant point une certaine grâce quand cette forme de clôture est artistement amenée. Et il semblerait que Boileau lui-même se soit laissé aller à cette illusion quand il dit que Marot :

A des refrains réglés asservit les rondeaux.

En effet, on ne peut nier que les refrains du rondeau chanté, d'après l'idée que j'en ai donnée plus haut, ne soient parfaitement bien réglés, beaucoup mieux même que les refrains du rondeau moderne; et le vers de Boileau ne semble pouvoir s'expliquer que par cette circonstance, précédemment signalée, que les deux renvois n'étaient pas toujours identiques ou exprimés par le même nombre de mots.

Au surplus, si l'on éprouve trop de répugnance à admettre que le rondeau moderne puisse avoir pris naissance d'une façon si singulière et si bizarre, rien n'empêche de croire qu'il tire son origine, soit d'une sorte de défi, soit de l'attrait d'une difficulté vaincue; mais, de toute manière, le fait de la transformation est incontestable, et l'on se tromperait en supposant que j'invente ici une théorie du rondeau, ou que tout ce que j'en ai dit doit être relégué au rang des simples conjectures. En effet, pensant bien

Digitized by Google

que si mes interprétations avaient quelque fondement réel, on devait en retrouver des traces dans les anciens traités de versification, je voulus recourir à cette source; et voici ce que je trouvai dans l'*Art poétique françois*, imprimé à Lyon en 1576, opuscule auquel les bibliographes imposent le nom de *Sibilet*, qui n'est peut-être qu'un pseudonyme :

« Le Rondeau, dit l'auteur[1], est ainsi nommé de sa forme. Car, tout ainsi que au cercle (que le françois appelle Rondeau), après avoir discouru toute la circonférence, on rentre tousjours au premier point, duquel le discours avoit été commencé, ainsi au poëme dit *Rondeau*, après tout dit, on retourne toujours au premier carme ou hémistiche pris en son commencement.

(P. 89.) « Enten qu'il s'en fait de quatre sortes. Le triolet se fait de deux vers au premier couplet, d'un au second et de deux au tiers. Car te faut présupposer que le Rondeau de sa nature est party en trois membres, que nous appellerons coupletz d'ancienne appellation. Et que, après le second couplet, se fait répétition ou reprise, comme après le tiers.

« Au triolet donc, après le second couplet, se répète le premier carme entier du premier couplet, et à la fin, après le tiers, se reprend tout le premier couplet.

(P. 90.) « Le Rondeau simple a quatrain en premier couplet et quatrain en dernier, unisones[2], dont les premiers et derniers vers symbolisent, et les deux du milieu demeurent en ryme plate. Le second couplet n'a que deux vers ressemblans en ryme les deux premiers du premier couplet, et reprend-on après le premier couplet, et en la fin du tiers, le premier vers du premier, ou seulement l'hémistiche, comme en cestuy de Marot :

On le m'a dit dague à ruelle, etc.

(P. 91) « Tu verras aussi tout le premier vers répété en un autre de Marot, commençant :

Qu'on mène aux champs ce coquardeau, etc.

« Et pour entendre cette différence de reprise ou répétition, tu dois noter que *le Rondeau simple est lors parfait* quand à la fin

[1] Liv. II, ch. III, p. 88.

[2] En marge : « vnisones et uniformes, tout vn. »

Digitized by Google

du second couplet on répète les deux premiers vers du premier, et à la fin du tiers on reprend tout le premier entier, ne plus ne moins qu'*au Rondeau double* (duquel orras parler tantost) *pour le parfaire* se répètent en fin du second couplet les trois premiers vers du premier, et, à la fin du tiers, on reprend le premier entier, de quelle sorte tu en trouveras encore *chez les vieux poëtes* et en moralitez et farces.

(P. 93.) « Le Rondeau double est celuy qui a cinquain pour le premier couplet et cinquain pour le dernier, uniformes, comme requiert la nature du Rondeau, mais tels que les deux vers premiers de chaque cinquain fraternisent, en ryme plate, le tiers et le quart tout ainsy, mais en autre terminaison, et le cinquiesme symbolise avec les deux premiers. Le second couplet est de trois vers de ryme consonnante aux trois premiers du premier couplet, comme tu peux voir en cestuy de Marot :

En la baisant, etc.

(P. 94.) « Ce Rondeau s'appelle double à la différence du simple, parce qu'il a treize vers où le simple n'en tient que dix, et pour sa gravité n'admet guères autres vers que de dix syllabes, comme le simple reçoit pour sa légèreté le plus souvent les vers de huit. »

Telle est la théorie de Sibilet. Or nous trouvons précisément dans le recueil qui nous occupe les deux espèces de rondeaux qui viennent d'être mentionnés sous les noms de rondeau simple et de rondeau redoublé, les premiers ayant en tout dix vers différents, les autres en ayant treize, ce qui est, sauf le refrain, le cas des rondeaux de Marot, de Benserade, et de tous ceux que l'on a faits depuis ces auteurs.

Mais nous avons de plus, dans nos rondeaux, les deux répétitions complètes qui caractérisent le *rondeau parfait*, pour lequel le législateur Sibilet nous renvoie aux vieux poëtes. Nos explications théoriques se trouvent donc ainsi complétement justifiées[1].

Quant à la mélodie de ces rondeaux, c'est un air composé de deux parties ou reprises, dont la première, ainsi qu'on le reconnaît à leur coupe, doit s'appliquer à la première moitié de la pre-

[1] Voyez encore J. J. Rousseau, *Dictionnaire de musique*, au mot *Rondeau*.

Digitized by Google

mière et de la dernière strophe, ainsi qu'à l'hémistrophe du milieu, ou mésostrophe, et dont la seconde partie s'applique aux secondes parties des strophes extrêmes.

J'ai encore à parler de la seconde espèce de poëme, qui se rapproche, ai-je dit, de la nature du sonnet, et dont un certain nombre d'exemples (quinze ou seize) se trouvent également dans le manuscrit que nous étudions. Dans ceux-ci nous rencontrons, en effet, d'abord deux couplets ou strophes pareilles composées, soit de quatre, soit de cinq vers chacune, et qui se chantent sur la même mélodie. Puis vient, sous le nom de *residuum*, une sorte d'épode composée également de deux parties symétriques entre elles, mais plus courtes que les deux premières strophes : par exemple, de deux vers chacune si les strophes avaient quatre vers, et de trois si les strophes en avaient cinq. Ces deux petites strophes finales se chantent également sur une même mélodie, différente toutefois de celle des deux premiers couplets, et le plus souvent même d'une mesure opposée, par exemple à deux temps si la première était à trois temps, ou *vice versa*.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans la forme complète de ces petits poëmes la véritable origine du sonnet, comme on a reconnu dans les premiers l'origine du rondeau. Toutefois, je dois l'avouer, j'ai été moins heureux dans le second cas. Car, d'une part, je n'ai rencontré aucun exemple ayant identiquement deux couplets de quatre vers et deux de trois, et, en outre, je n'ai pu découvrir, comme pour le premier cas, aucun document historique à l'appui de mon opinion.

Voilà tout ce que je crois utile de dire au point de vue de la versification. Parlons maintenant de la musique, qui va nous offrir des sujets d'observation non moins remarquables.

La composition est généralement en contre-point fugué, à trois parties écrites séparément, en notation blanche, sans barres de mesure suivant l'usage du temps, circonstances qui en rendent, comme on sait, la mise en partition très-difficile : car une queue mal tournée dans une ligature, un signe de silence tracé peu correctement, et mille autres petites négligences calligraphiques, suffisent pour faire disparaître les points de repère et soumettre la traduction à des incertitudes plus ou moins graves, inconvénient rendu plus sensible encore par le peu de concordance que l'on rencontre dans les traités relatifs à la musique de l'époque, traités dont plusieurs,

Digitized by Google

et des plus notables, tels que celui de Tinctoris, sont encore inédits. J'ai cependant essayé cette traduction sur un certain nombre de pièces. J'en soumets quelques-unes au comité, savoir : 1° un rondeau simple, dont l'auteur paraît avoir nom Parizon, inconnu jusqu'ici ; 2° un rondeau double ; sans nom d'auteur ; et 3° une des petites pièces que je prends pour des sonnets de forme primitive : la musique de cette dernière est de Dufay, à qui l'on attribue la notation blanche.

Un des faits les plus importants que nous ayons d'abord à signaler résulte de l'inscription des noms de quelques auteurs-compositeurs placés en tête de plusieurs morceaux, noms qui malheureusement, et par une suite bien regrettable de la maladresse brutale du relieur, ont disparu presque partout. Voici toutefois ceux qu'on peut lire encore : Frye, Caron, Parizon, Dufay, Busnoys, Ockeghem, Tinctoris, Compère, Hayne, Prioris. Tous ceux de ces compositeurs dont les noms sont connus appartiennent au XVe siècle ou à la fin du XIVe. Trois ou quatre me paraissent inconnus : Frye, Hayne[1], Prioris et Parizon, auteur de la pièce que je donne sous le numéro 1.

Ce n'est pas tout, et un examen attentif de la facture des pièces que nous examinons m'a conduit à des remarques extrêmement importantes sur l'histoire de l'art musical aux XIVe et XVe siècles : ainsi, ce n'est pas sans étonnement que j'ai fait l'observation suivante, savoir, que, sur cent cinquante morceaux environ composant la collection, pas un seul accord final ne contient d'autre note d'accompagnement que l'octave et la quinte ; et, quoique l'accord parfait et ses renversements se montrent partout, notamment dans les cadences suspensives, pas une fois la tierce n'apparaît dans l'accord terminal. En réfléchissant sur ce fait, bizarre au premier abord, on ne tarde cependant pas à en trouver la raison théorique : c'est qu'à l'époque de ces compositions, où la musique était toute diatonique et *monotonique,* le genre ditonié des anciens était encore plein de vigueur, c'est-à-dire que l'échelle vocale et l'accord de l'orgue étaient réglés d'après une suite de

[1] Toutefois cet auteur, inconnu à M. Fétis, a été cité dernièrement dans un remarquable travail de M. Steph. Morelot sur un manuscrit analogue à celui dont nous nous occupons, et qui appartient à la bibliothèque publique de Dijon. (*De la musique au XVe siècle,* extrait des mémoires de la société archéologique de la Côte-d'Or.)

Digitized by Google

quintes justes [1]. Or, dans cette échelle, tous les tons étant essentiellement majeurs, la tierce majeure, représentée par la fraction $\frac{81}{64}$, est dissonante. L'accord de tierce et quinte n'était donc pas, à proprement parler, un accord parfait, et, par conséquent, ne pouvait servir de conclusion à l'harmonie. L'absence absolue de la tierce dans l'accord final des compositions de cette époque, non moins que l'extrême rareté des degrés chromatiques ou notes altérées accidentellement, témoigne de la puissance avec laquelle le sentiment de la tonalité ancienne régnait encore; et l'observation des faits importants qui se révèlent ainsi me paraît conduire à une méthode rationnelle pour l'accompagnement du plain-chant, problème qui s'agite aujourd'hui d'une manière sérieuse, mais qui n'est pas de nature à être traité ici [2].

Je me hâte donc de déduire les conclusions de l'examen dont le comité a bien voulu me charger : elles se réduisent à dire que l'espèce et la forme des compositions contenues dans le manuscrit que M. de Laborde nous a présenté me paraissent le placer entièrement en dehors de la classe des chants populaires. La versification en est d'une facture trop régulière et trop artificielle, la mélodie en est trop compliquée et l'harmonie trop savante (eu égard à l'époque), pour que ces pièces aient jamais pu aspirer aux honneurs de la popularité. Leur mérite, pour être d'une autre nature, n'en est pas moins très-notable, surtout par les lumières qu'elles répandent sur l'histoire de la versification française et sur celle de l'harmonie. C'est d'ailleurs ce dont on pourra juger par les trois petites pièces que je donne à la suite de ce rapport. Au point de vue musical, j'appellerai surtout l'attention sur le morceau de Dufay, qui est dans le quatrième mode ecclésiastique, *deuterus plagius* des saints Ambroise et Grégoire, hypophrygien de la nomenclature actuelle de l'Église, mais nommé ainsi par suite d'une erreur que j'ai expliquée ailleurs [3]; en réalité, c'est, suivant mon opinion, le mixolydien des anciens Grecs. Ce mode, caractérisé par une note sensible supérieure à la finale et plus aiguë d'un demi-ton que cette dernière note, n'existe plus dans la musique moderne : c'est une véritable

[1] Voyez Gerb. *Script. eccles. de musica sacra*, t. II, p. 279 et suiv.

[2] Je m'occupe de ce sujet dans la *Revue archéologique*, cahiers de janvier et février 1858.

[3] Voir *ibid.*

Digitized by Google

Digitized by Google

CROSSE D'ABBÉ,

TROUVÉE DERRIÈRE LE SANCTUAIRE DE L'ÉGLISE DE TIRON,

ARRONDISSEMENT DE NOGENT LE ROTROU.

Red. aux 4/8

Dessiné par Jérôme Hitchi d'après l'original. *Lith. Engelmann & Graf. Paris* *G. Regnier Chromolith.*


Digitized by Google

perte qu'il serait facile de réparer. Je dois me borner ici à la signaler.

Je ferai remarquer aussi l'armature des clefs : dans la plupart des compositions de l'époque, cette armature diffère suivant les différentes parties. Je crois voir dans cette circonstance un vestige de l'ancienne diaphonie, où, l'une des deux parties chantant en *ut*, par exemple, et l'autre doublant le chant à la quarte aiguë, il fallait que celle-ci employât le bémol. On peut en donner encore une autre raison fondée sur la théorie des hexacordes ou de la *main harmonique* de Gui d'Arezzo, savoir : que la seconde inférieure à l'*ut* de la clef de ce nom était spécialement nommée *bémol fa, bécarre mi,* parce qu'elle était susceptible de prendre le *bémol* ou le *bécarre* suivant les circonstances. C'est ainsi que, dans les deux rondeaux que je donne ci-après, les parties de ténor et de contraténor, et non le dessus, portent le *si* bémol; j'ai respecté cette disposition dans le premier morceau, tout en admettant que le bémol devrait se trouver aussi à la première partie, sauf à le retirer partout où cela est nécessaire pour éviter le triton ou la quinte diminuée. Quant au second morceau, j'ai supprimé les bémols aux deux clefs d'*ut,* parce qu'ils me paraissent absolument superflus.

Il faudrait s'occuper aussi de la correspondance entre les paroles et les notes du chant; ce serait un travail à faire; je me contente de l'indiquer, en conservant simplement aux unes et aux autres la disposition qu'elles ont dans le manuscrit, et qu'il serait nécessaire de modifier pour l'exécution.

XLI.

Rapport fait à la section d'archéologie, le 28 juillet 1856, par M. le comte Auguste de Bastard, membre du comité, sur une crosse du XIIe siècle, trouvée dans l'église de Tiron, arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

§ 1er.

CROSSE DE TIRON.

I. M. Lejeune, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, l'un des correspondants du ministère pour les



travaux historiques, adresse une crosse en émail, fort endommagée, représentant un serpent dévorant deux autres serpents, et qui aurait appartenu, suivant son opinion, à l'un des premiers abbés de Tiron (XII[e] siècle). « Elle fut trouvée, dit-il, en 1842, dans une ancienne sépulture des abbés de ce célèbre monastère, derrière le sanctuaire de l'église. Elle séjourna donc pendant sept siècles dans une terre humide, où elle fut oxydée par la rouille, ainsi qu'il est représenté par le dessin; accident qui permet d'en reconnaître la forme intérieure. »

« La crosse détériorée de Tiron, nous dit-on d'un autre côté, ce cuivre rongé si profondément, est tout ce qui reste de l'ancien couvent de ce nom, situé dans l'ancien Perche. Elle a d'autant plus de valeur qu'elle est, comme serpent formant à soi seul l'insigne épiscopal, un morceau exceptionnel. On n'en rencontre pas où le dragon infernal ne soit accompagné d'une image de la Vierge ou de l'archange Michel. Le symbole du serpent remonte à la haute antiquité, et nous touchons peut-être aux premiers siècles de l'Église. Je ne serais pas étonné qu'on découvrît ici l'image du temps dévorant ses propres enfants; car les Gnostiques ont fait beaucoup d'emprunts au paganisme, etc. » Enfin, un ami de M. Lejeune nous écrit également : « Ce monument, trouvé aux alentours de l'église de Tiron, est le *seul* reste de l'abbaye de ce nom (1). »

On verra tout à l'heure que les *crosses à serpent* sont éminemment chrétiennes, et modernes, relativement parlant; plus communes qu'on ne pense (2); étrangères au démon, dans la plupart des cas; et nous montrerons à l'Appendice, lettre A, que les souvenirs de l'illustre abbaye n'ont pas tous disparu. Au surplus, l'origine avérée du petit monument, qui daterait du siècle où fut fondé le monastère (1109), la beauté du travail et la singularité de la composition donnent beaucoup de prix à la découverte. Envisagée sous le point de vue de l'art et de l'archéologie, la *crosse de Tiron* doit fixer notre attention; mais elle intéresse surtout la symbolique chrétienne, et ce motif, qui la ramène indirectement dans le cercle de nos attributions, ne la rend pas moins digne de nos recherches.

Lors de notre dernière séance (30 juin 1856), chacun de nous le comprit ainsi. On reconnut en même temps que l'interprétation du sujet demandait réflexion; qu'au milieu d'avis différents, il fal-

Digitized by Google

lait d'abord s'assurer d'une bonne gravure qui permît à nos lecteurs de prendre part à la controverse; et l'un de nos collègues proposa d'en faire l'objet d'une planche en couleurs pour le Bulletin.

Chargé d'expliquer la figure allégorique et d'examiner la question d'opportunité, quant à l'exécution en couleurs, il nous semble que le mode proposé de publication est nécessaire, puisqu'on a de la peine à s'entendre sur les éléments de la composition; les uns nommant *agneau* ce que les autres appellent *dragon*, ou voyant des *poissons* là où l'on signale des *serpents*. La crosse de Tiron réunit d'ailleurs plusieurs genres de mérite qui motivent une exception. Elle restera toujours, malgré les ravages de l'oxydation, un produit français fort important, en raison de sa date et de la richesse des parties conservées; et nous croyons qu'elle servira de principal fondement aux interprétations futures du serpent des crosses, pris dans sa généralité. Dans cette occurrence, nous devons supposer que les artistes, les archéologues et tous nos correspondants sauront gré au comité de leur avoir présenté, en manière de *fac-simile*, l'image complète et fidèle d'une œuvre d'art remarquable, d'une représentation biblique très-rare, unique peut-être parmi la multitude de bâtons pastoraux mentionnés chez les auteurs, ou dont les débris sont parvenus jusqu'à nous.

II. Abordons maintenant le symbole, et voyons si nous pourrons, sur ce terrain délicat, nous rencontrer avec notre respectable correspondant. Il n'a pas joint de travail littéraire à son envoi; mais il avait écrit précédemment quelques mots d'explication, où nous avons puisé nos premières lignes. Maintenant, pour faire connaître sa pensée, nous allons achever de citer sa courte notice, telle qu'on la trouve en tête d'une copie manuscrite du Cartulaire de Tiron, offerte par lui, en 1847, à la Bibliothèque royale (*Cartulaires*, n° 200).

« Cette crosse de l'un des premiers abbés de Tyron, dit M. Lejeune. . . . . est faite de deux morceaux de fer amboutés et réunis ensemble par plusieurs goupilles rivées, pour représenter le corps d'un serpent à la tête d'agneau, serrant, dans sa bouche, deux petits serpents. Cet emblème, essentiellement évangélique, semble offrir le triomphe de l'Agneau sans tache sur le péché ori-

Digitized by Google

ginel, et sur les hérésies qui se sont élevées contre la religion catholique.

« Cette crosse est fortement dorée dans son ensemble. Le corps du serpent, enlacé par de petits listels dorés, offre, dans leurs croisures, des vides en forme de losanges émaillés de couleur bleue et représentant des espèces d'écailles. Le ventre du serpent, la tête de l'agneau et les deux petits serpents sont dorés au mat. Deux points bleus en émail dessinent la prunelle des yeux. La forme de la tête de l'agneau et des deux petits serpents est la même sur chacune des deux faces.

« La crosse de l'évêque de Chartres Ragenfroid (en 941), trouvée dans sa tombe, en 1793, et représentée dans l'ouvrage de M. Villemain sur les *Monuments français*, offre le même caractère, à l'exception, toutefois, que la tête de l'agneau, entée sur le corps d'un serpent, est dépourvue des deux petits serpents qui se font remarquer dans celle des abbés de Tyron. »

Un dessin à la plume, de la grandeur de l'original, vient à l'appui de la description qu'on vient de lire. Malheureusement c'est un simple croquis, sans ombres et sans force. Les dispositions des émaux, non plus que les couleurs, ne sont point indiquées, et les proportions de la spirale et des écailles n'ont été ni respectées, ni comprises. Ce travail est à recommencer. Nous ne craignons pas d'ajouter que la crosse reste inédite, le dessin eût-il été gravé, ce qui n'a pas eu lieu, et qu'elle rentre de toute façon dans les règles de publication adoptées par le comité.

Le sens caché sous la prétendue « tête de l'agneau, entée sur le corps d'un serpent, et serrant dans sa bouche deux petits serpents, » semble avoir préoccupé davantage notre correspondant. A cet égard, ses idées ne sont pas les nôtres, ou, pour mieux dire, nous les aurions présentées d'une manière différente. Si les hérésies qui se sont élevées contre la religion catholique ont été figurées sur le bâton pastoral de Tiron (et l'on peut à la rigueur justifier cette supposition), nous reprocherons à M. Lejeune d'énoncer une opinion sans la motiver, de tirer une conséquence avant d'avoir posé les prémisses.

Quant au triomphe de l'Agneau, manifesté sur notre crosse d'une manière détournée, comme sur la plupart des monuments reli-

Digitized by Google

gieux du moyen âge, rien n'indique, selon notre faible sentiment, que l'*imagier* en ait eu la pensée. L'explication d'un sujet symbolique ne consiste pas dans la redite du fait incontestable qui domine constamment les compositions chrétiennes : nous entendons la victoire du Christ, l'établissement de l'Église; mais dans la recherche de la donnée primitive, cachant, si l'on veut, sous un sens anagogique ou mystique, ce triomphe universel auquel les fidèles n'avaient pas à songer, parce qu'une allusion plus rapprochée leur suffisait et était en effet préférable. Suivre une autre marche, prendre ainsi, dès le début, les choses au point extrême, c'est ne rien expliquer, c'est entrer involontairement dans ce mot inadmissible en archéologie : « tout est dans tout. »

Nôtre correspondant a donc oublié de nous dire comment il est arrivé à la découverte du triomphe de l'Agneau sans tache sur le péché originel. Entend-il que le bâton pastoral est le symbole du pouvoir spirituel et de l'autorité divine déléguée aux évêques? Que sa vue, dans la main des successeurs de Jésus-Christ, ramène à la crainte de Dieu et, successivement, à la conviction de sa toute-puissance et de son règne ou triomphe éternel? Les masses ne comprendraient pas la subtilité de l'allégorie. M. Lejeune n'a pas été chercher ses analogies aussi loin : il les aura prises dans sa persuasion, deux fois erronée, que la crosse abbatiale de Tiron finissait en tête d'agneau, et qu'il avait trouvé au xe siècle, deux cents ans en arrière, une autre crosse épiscopale terminée de même par une tête prétendue d'agneau.

Sans doute, pour les membres de la section d'archéologie, il s'agit de l'œuvre d'art plutôt que de son commentaire; et il n'est pas à craindre que ce genre d'intérêt, largement répandu sur notre bel émail, disparaisse ou soit amoindri, parce que la description sera faible ou que l'œuvre n'aura pas été bien jugée. Cependant, si l'on parvient à trouver une allégorie directe, à montrer en même temps que ce témoin des siècles passés, curieux par sa matière et son exécution, est l'une des créations exceptionnelles de la symbolique, on aura servi la science, notre exposition laissât-elle beaucoup à désirer.

Tel est le motif qui nous engage à poursuivre cette étude, et à nous jeter à notre tour dans le champ des hypothèses. Nous n'a-

Digitized by Google

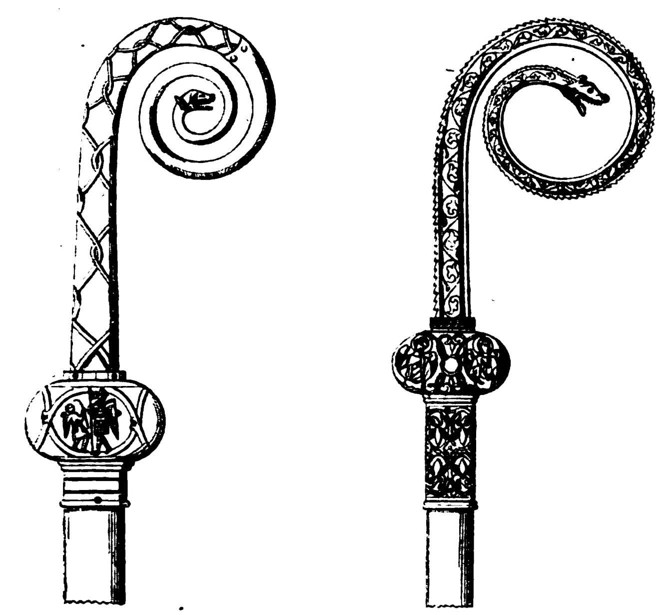
vons nulle prétention à l'infaillibilité; on le croira sans peine. Mieux que personne nous savons les difficultés qu'éprouve un laïque à posséder la clef de tous les emblèmes, de toutes les figures mystérieuses de l'ancien art chrétien. « Je ne suis point si peu raisonnable, dit saint Jérôme à propos de l'Apocalypse (3), que de me vanter d'entendre tous ces mystères, ni de pouvoir cueillir sur la terre les fruits de ces arbres qui ont leur racine dans le ciel; mais je vous avoue que tous mes efforts ont ce but. » Du reste, en fait d'interprétation, il n'est point d'allégoriste qui ne soit tombé dans de lourdes méprises. Les auteurs italiens, quoique remplis d'érudition, se sont trompés souvent, et le maître moderne de la science, feu l'évêque de Seeland, n'est pas à l'abri de l'erreur. (FRIEDRICH MÜNTER; *Sinnbilder und Kuntsvorstellungen der alten Christen*, in-4°, Altona, 1825.)

III. La chose ainsi comprise, nous ne pouvons accorder que le bâton pastoral trouvé, dit-on, dans dans l'église de Saint-Père de Chartres, aujourd'hui Saint-Pierre, attribué mal à propos à l'évêque Rainfroy, *Ragenfredus* (4), successeur d'Aganon, mort vers 960, fût terminé par une tête d'agneau, et qu'il ait avec le bâton pastoral de Tiron d'autre analogie que la forme habituelle, à cette date, de l'instrument liturgique en question. Nous feronsconnaître ensuite un curieux monument venu de Prully, et nous dirons plus tard ce que nous pensons en général du serpent des crosses, pris en bonne ou en mauvaise part; mais, dès à présent, nous ne craignons pas de combattre la tendance fâcheuse de plusieurs ecclésiastiques érudits à faire vivre côte à côte, au moment de la prière, les fidèles avec les démons; à reconnaître presque toujours les passions déréglées de l'homme dans les serpents, les dragons mal à propos nommés *salamandres*, les griffons, les chimères et cette masse d'êtres fantastiques qui peuplent nos vieilles églises.

Avant de nier la tête d'agneau, surtout à la crosse de Saint-Père, depuis longtemps en Angleterre et que nous n'avons pas vue, nous avons consulté la planche de Willemin, unique guide de notre correspondant. Nous plaçons cette feuille sous les yeux de nos collègues, et nous attestons qu'ils n'y découvriront avec nous qu'une volute émaillée, ornée du combat allégorique des vertus et des vices, sujet favori du XIIe et du XIIIe siècle (c'est en raison

Digitized by Google

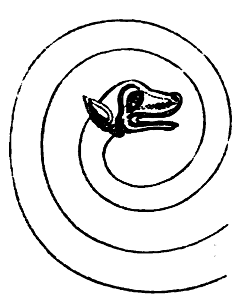
de la date que nous en faisons la remarque); et, sur le nœud, quatre des principaux traits de l'enfance de David (5). Enfin, sui-



Crosse de Saint-Père. Crosse de Notre-Dame de Prully.

(Réduction au tiers).

vant l'usage assez fréquent de la même époque, la volute se termine par une tête de dragon, à gueule béante bien caractérisée.



Crosse de Saint-Père.

(*Fac-simile*, d'après la planche de Willemin.)

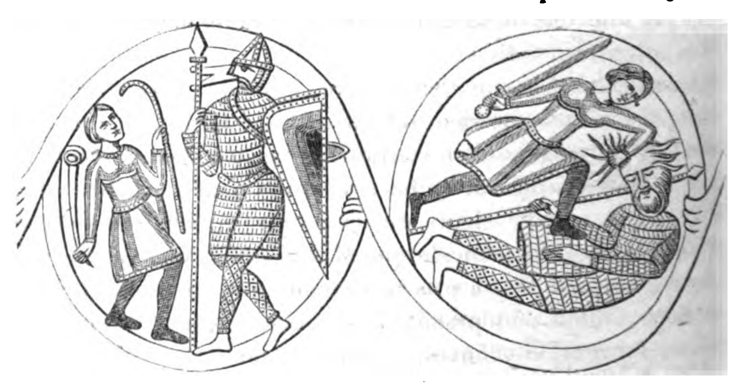
Selon notre impression, on n'y remarque rien qui ressemble à un agneau : on peut s'en convaincre par nos deux gravures (6). Les images connues n'en fournissent d'ailleurs pas d'exemple; et nous sommes persuadé que M. Lejeune a mal vu, ou qu'il a pris sa comparaison sur un autre bâton pastoral inédit, dérobé jusqu'à ce jour aux investigations des touristes et des archéologues. Au surplus, le savant auteur du texte joint à la planche de Willemin se sert, comme nous, de l'expression *tête de dragon;* cependant la

Digitized by Google

question n'est pas là, et nous ne sommes entré dans ces détails, qu'afin de justifier nos doutes sur l'intervention gratuite du nom de Rainfroy, si longtemps après la mort de l'évêque. Tout à l'heure nous verrons que la rectification qui nous occupe n'est pas sans liaison avec la présence du serpent sur les crosses épiscopales et abbatiales du XIIe et du XIIIe siècle.

C'est dans cette pensée que nous avons donné en même temps une autre crosse, également en émail, d'une date moins hasardée, et qui aurait été trouvée à Notre Dame de Prully, en février 1856, dans le cercueil de Jean de Chanlay, évêque du Mans, mort en 1291. Le serpent de Prully rappelle celui de Tiron : il ouvre la gueule, montre les dents et semble prêt au combat. L'idée est la même; mais il est facile de voir, en comparant les deux monuments, que si l'évêque en question a réellement usé de cet instrument liturgique, c'est à titre de vénération pour la mémoire de quelque saint prédécesseur; car le XIIIe siècle commençait à peine, que la crosse trouvée dans son cercueil était déjà fabriquée. Cette relique, précieuse à tant d'égards, nous a été confiée, durant plusieurs mois, avec une grande bonté par M. Husson, aujourd'hui propriétaire des restes de Prully, abbaye située non loin de Montereau-Faut-Yonne, dans le diocèse de Sens et où Jean de Chanlay a effectivement fini ses jours (7).

IV, L'étude du costume nous fournira un puissant argument



(*Fac-simile*, d'après la planche de Willemin.)

contre la malencontreuse date de 942-960, assignée à la crosse

de Saint-Père, et montrera peut-être, contrairement à l'opinion de plusieurs antiquaires, que les émailleurs de Limoges ne sont pas les auteurs de ce curieux travail. En effet, au combat de David et de Goliath, l'une des quatre *histoires* peintes sur le nœud, que nous reproduisons d'après la gravure coloriée de Willemin, il suffira d'opposer les six petits sujets qui suivent notre planche de la crosse de Tiron : nous allons les faire connaître.

Nous commencerons par le célèbre psautier latin du IXe au Xe siècle, conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall (8). Ce manuscrit, unique par sa richesse, nous montre (n° I) des guerriers Francs, nous dirons des Allemands, dont l'armure rappelle le IXe siècle et sert de transition entre cette époque et celle où fut exécutée la grande tapisserie de Bayeux. L'ancien bouclier rond est conservé (9); le casque, assez semblable à ceux du temps de Charles le Chauve, n'a point encore de nasal. — Vient ensuite (n° II) le bouclier pointu par le bas, arrondi par le haut et de forme plus ou moins allongée, tel qu'il était porté, au XIe siècle, par les hommes du centre et du midi de la France, et qui s'est conservé longtemps en Espagne. Nous avons pris cet exemple dans un commentaire sur quelques livres de l'Écriture sainte, renfermant un Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse, écrit dans l'abbaye de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne, au temps de l'abbé Grégoire de Montaner, et peint par Étienne Garsia. (*Apocalypse de Saint-Sever;* Biblioth. impériale, *ancien fonds latin, supplém.* n° 1075.)

Les fantassins font partie de l'armée des dix rois ennemis de l'Agneau. (*Apocalypse,* chap. XVII.)

Jusqu'ici rien ne se rapporte aux peintures de la crosse de Saint-Père, et nous sommes obligé de chercher notre provenance dans le Nord, à une époque plus rapprochée. Déjà l'érudit M. Pottier, ne tenant aucun compte des assertions de Willemin ni de la fausse tradition de Chartres, n'hésite pas à dire que « Goliath (est) revêtu d'une armure maillée complète, portant le casque conique à nasal, la lance à pennon et le grand bouclier pointu, *ni plus ni moins qu'un guerrier normand du XIe siècle.* »

Malgré cette autorité, nous aurons la hardiesse d'ôter encore quelques années à l'émail de Saint-Père; mais, avant de chercher

Digitized by Google

en plein XIIe siècle le monument où nous trouverons la similitude désirée, nous puiserons d'abord un exemple antérieur, imparfait suivant notre opinion, dans la célèbre tapisserie à laquelle M. le conservateur de la bibliothèque de Rouen faisait sans doute allusion. Nous apportons ici (n° III) quatre personnages choisis parmi ceux qui se rapprochent le plus de Goliath. Les deux principaux nous montrent le duc Guillaume conférant, par l'investiture des armes, l'ordre de la chevalerie au roi Harold, qu'il va bientôt détrôner; HIC : WILLELM : DEDIT : HAROLDO : ARMA : (pl. VIII). Le mot *milites* se lit au-dessus des hommes au milieu desquels nous avons choisi le cavalier à pied tenant une lance garnie de sa flamme (pl. XVI). Quant au personnage de gauche (pl. XVIII), il est accompagné de la légende : *iste nuntiat Haroldum de exercitu* (10). Puis, à côté de cette image incomplète, nous en produisons une autre (n° IV) tirée du *Ortus deliciarum*, recueil théologique et scientifique qu'on pourrait presque appeler l'encyclopédie du moyen âge, et qui est conservé à la bibliothèque de Strasbourg (11).

On a la preuve que le *Ortus deliciarum* fut écrit avant 1175, au monastère de Hohenbourg ou Sainte-Odile, en Alsace, sous les yeux de la pieuse et savante abbesse Herrat de Landsperg. Ce manuscrit extraordinaire contient des milliers de figures, et l'on y rencontre un grand nombre de guerriers à pied et à cheval. Nous avons choisi de préférence un épisode du combat des vertus et des vices (folio 203), afin de répéter qu'au XIIe siècle ce sujet se retrouve sans cesse sur le Rhin et vers le nord de la France, et qu'on le rencontre plus rarement en Italie, en Espagne et dans nos provinces centrales et méridionales.

Le groupe des deux figures représente la *Rapine* personnifiée en soldat, arrachant le casque d'un personnage inconnu, vêtu comme elle; probablement un compagnon de guerre. On lit au-dessus de sa tête : *Hic exercetur Rapina ex Avaricia nata* (12). Le guerrier armé d'une hache, pris au folio 34, nous a été fourni par le siége de Dan (*Genèse*, chap. XIV, vers. 14).

Les numéros V et VI achèveront cette démonstration pittoresque. Nous arrêterons ainsi tout court la réaction d'un archéologue érudit, qui ne craint pas de rejeter la crosse de Saint-Père à la fin du XIIIe siècle; et, contrairement à l'opinion générale, nous prouverons, par des monuments exécutés à Limoges aux XIIe et XIIIe siècles

Digitized by Google

(n° V), que les émailleurs de cette école ne donnaient pas à leurs personnages des armures portées sur le Rhin, dans le nord de la France, en Angleterre peut-être, et surtout en Allemagne. On voit aussi, dans ce même numéro V (*Trahison de Judas*), que le casque conique à nasal va bientôt disparaître (13). Nous ne connaissons pas de miniatures où la transition soit mieux marquée, et l'on comprend qu'arrivée au règne de saint Louis (1226–1270), la révolution est accomplie.

Notre dernière gravure (n° VI), tirée du psautier de ce prince, représense la victoire de Saül sur Naas, roi des Ammonites (*Les Rois*, liv. I, chap. v. 11 (14). Le livre de saint Louis est conservé à Paris, dans le *Musée des souverains*, à côté d'un autre psautier plus ancien, non moins précieux, et sur lequel on lit: « C'est le Psaultier Monseigneur Saint Loys..... lequel fu à sa mère » (fol. 191). L'inscription est du milieu du XIVe siècle [1].

Il est donc incontestable que la crosse de Saint-Père de Chartres n'a pas vu le jour avant le XIIe siècle; — qu'elle rappelle imparfaitement, comme extrême limite, à cinquante ans de distance, la tapisserie de Bayeux, commencée sans doute avant la mort de Guillaume le Conquérant (+ 1087), *mais qui n'a point été finie;* — que la grande similitude des armures de Goliath avec celles du *Ortus deliciarum*, et certaines autres observations, conduisent à rapprocher son exécution du temps où vivait la célèbre abbesse de Hohenbourg; — enfin, que ces mêmes armures, le sujet des peintures et les ornements essentiellement occidentaux, plutôt allemands que français, tendent à dégager notre art national de tout concours dans ce curieux monument (15).

Peut-être faut-il ajouter que l'inscription *Frater Willelmus me fecit*, est un témoignage de plus en faveur de la provenance germanique; s'il est vrai, toutefois, que le nom de *Willelmus* ou *Guillelmus* soit regardé comme appartenant aux langues du Nord. (Guérard : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres; Prolégomènes*, page XVI.)

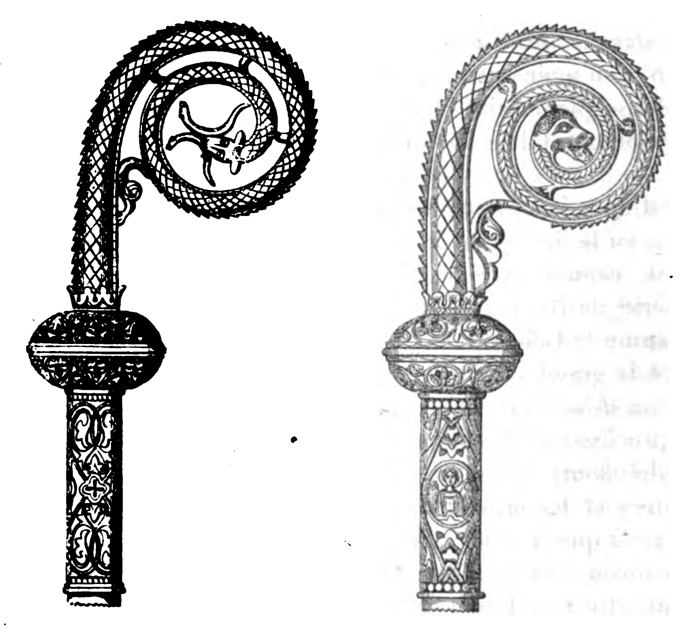
Nous allons maintenant terminer ces recherches préliminaires

[1] La planche annoncée des armures n'étant pas encore terminée, elle ne paraîtra pas avec ce rapport, dont l'impression ne pouvait être retardée.

Digitized by Google

en prouvant que nous ne repoussons pas le bâton pastoral de Tiron à une époque trop reculée, lorsque nous le plaçons, au plus tard, vers le milieu du XII[e] siècle.

V. Parmi les crosses qu'on peut confronter avec la nôtre, afin de déterminer son caractère, nous n'avons rien trouvé de plus analogue, dans le sujet comme dans la forme, que la belle crosse à serpent de la Bibliothèque impériale de Paris, venue du trésor de Notre-Dame, et que nous reproduisons d'après un bon plâtre et un dessin exact de M. Jérôme Ilnicki, à côté de la crosse *restituée*



Crosse de Tiron, restituée. Crosse de Notre-Dame.

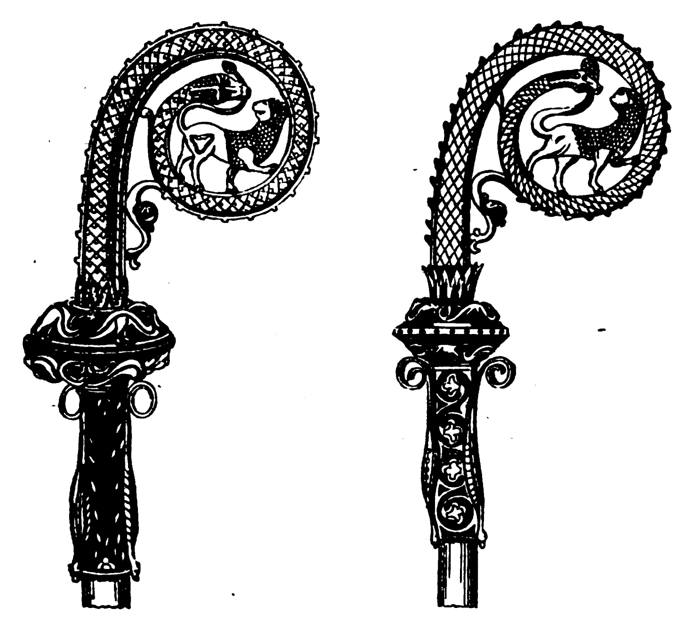
(Réduction au quart.)

de Tiron (16). Mais nous n'avons reconnu d'origine incontestable qu'au bâton pastoral d'Hervé, évêque de Troyes, trouvé à la cathédrale de cette ville, sous la chapelle de Notre-Dame, lors des fouilles exécutées pour la construction d'un caveau, en octobre 1844. On sait qu'elles mirent à découvert les restes d'Henri le Libéral, comte palatin de Champagne et de Brie, et de Thibaut III, son fils. Malgré l'absence d'inscription sur la tombe d'Hervé, d'an-

Digitized by Google

ciens documents historiques, dignes de foi, et la certitude où l'on est que nul autre évêque n'a été enterré dans le même lieu (17), ne permettent pas de révoquer en doute l'authenticité du cercueil. Hervé, élu en 1206, est mort dans le cours de l'année 1223.

La fin du XIIe siècle avait déjà fait voir des détails pareils à ceux de la douille : des serpents, ou plutôt des dragons, ainsi placés en manière de gargouilles; les ornements du nœud et des cordons d'animaux fantastiques semblablement enlacés. Puis, à partir de cette époque, cette addition symbolique n'est plus abandonnée, et



Crosse de Troyes. Crosse de Provins.

(Réduction au quart.)

couvre avec la même prodigalité les produits de la peinture, de la sculpture et de l'orfévrerie. Nous sommes donc obligé de nous rejeter encore plus en arrière, le XIIIe et le XIVe siècle ne nous montrant rien d'analogue au bâton pastoral de Tiron.

Si nous n'étions arrêté par la crainte de multiplier les gravures, nous fournirions sans cesse dans nos travaux les monuments à l'appui de nos assertions : c'est la seule manière de con-

Digitized by Google

vaincre et souvent d'expliquer. Cependant, malgré ces motifs d'économie, nous n'avons pas hésité à mettre en regard de la crosse de Troyes celle d'un abbé de Saint-Jacques de Provins, trouvée, en août 1851, dans l'ancien monastère de ce nom, sur l'emplacement de l'église. Elles sont tellement identiques l'une avec l'autre, quoique sans répétition servile, qu'on peut les croire sorties du même atelier et fabriquées peut-être dans la même année, c'est-à-dire vers les derniers temps d'Hervé : car les rinceaux de la douille nous ramènent volontiers à l'avénement de Louis VIII (1223), père de notre roi saint Louis. (Voir au *Musée des souverains* le psautier de la reine Blanche.) Au moment de la découverte, les avis furent partagés, et l'opinion du pays resta indécise entre la première moitié du XIIe siècle (1139) et la deuxième moitié du XIIIe (1266). Dès lors il nous parut utile de déterminer l'époque véritable de cette magnifique crosse abbatiale, et nous avons profité, pour la rectification des deux dates, de la circonstance qui nous obligeait à produire le bâton pastoral de l'évêque de Troyes.

VI. En n'admettant dans les deux monuments de Saint-Père et de Tiron qu'une tête de serpent ou de dragon, au lieu d'une tête d'agneau, ils n'en sont pas moins du domaine de la symbolique chrétienne : au contraire, ils s'y rattachent davantage. En effet, des études récentes, dont l'honneur ne nous appartient pas, nous ont confirmé dans cette opinion, que la plupart des crosses à serpent, et particulièrement la nôtre, rappellent la verge de Moïse, qui fut changée en serpent dans les mains d'Aaron, son frère, et que nous nommerons désormais *la verge d'Aaron* (18).

« Il paraît que dans l'origine, dit l'abbé Bergier au mot *Crosse*, c'était un bâton pour s'appuyer (??); mais de tout temps cet appui, nécessaire aux vieillards, a été une marque de distinction. Nous voyons les chefs des tribus d'Israël distingués par le bâton, et c'est l'origine du *sceptre* ou bâton de commandement (19). » C'est là, dirons-nous à notre tour, que nous voyons le type du bâton pastoral; et c'est dans la verge d'Aaron, dont nous connaissons le principe, que nous trouvons aussi l'explication pure et simple de la crosse de Tiron.

Nous ferons d'abord remarquer que, parmi les diverses interprétations dont on a cru notre monument susceptible, nous avons

Digitized by Google

affecté de garder le silence sur celle qui tire sa source de la présence prétendue du démon sous la figure du serpent. En effet, l'idée de faire promener l'esprit de ténèbres, le dragon, l'ancien serpent, par nos évêques dans un temple chrétien, durant le cours de deux ou trois siècles, au même titre que la croix, nous a paru inadmissible. Elle laisse bien loin en arrière tout ce qu'on a dit jusqu'à ce jour à propos des modillons, des grotesques et des animaux fantastiques.

Voilà cependant la première explication qu'on voulait nous proposer *comme généralement admise* et fondée sur la difficulté de comprendre d'une autre façon la volute à serpent simple, telle, par exemple, qu'elle se montre aux crosses de Prully ou de Saint-Père de Chartres. Suivant notre sentiment, la logique naturelle ne permettait pas d'accepter un seul instant une pareille donnée, celle de voir le démon juste à la place même où les Grecs, dit Allegranza, mettent un globe de cristal signifiant la divinité du Christ, roi des cieux (20).

D'un autre côté, des conseils qui nous furent souvent utiles nous excitaient à voir, dans les deux petits serpents, une allusion à l'Ancienne et à la Nouvelle Loi; puis, au lieu du serpent d'Aaron, une image chérie des anciens chrétiens, le *Serpent d'airain* mis par Moïse sur une perche, pour servir de signe aux Israélites mordus par les serpents du désert (21), et qui est la figure de Jésus-Christ élevé sur la croix pour le salut des hommes (22). Nous arrivions au même but, nous disait-on; nous suivions de même notre chemin de prédilection, l'interprétation naturelle, mieux adaptée que toute autre à l'esprit simple et positif des masses.

A part le symbole des deux Lois, que nous n'admettons pas, notre explication est plus littérale : tel est le principal motif de notre préférence. Serions-nous dans l'erreur, notre idée de la verge d'Aaron serait-elle chimérique et en dehors de la tradition, nous ne changerions pas encore de méthode, à l'occasion d'une nouvelle recherche; l'allégorie chétienne des contrées occidentales reposant d'ordinaire sur une base historique, ou réputée telle, sans cesse dédaignée par l'imagination subtile des Grecs.

Parmi les représentations les plus ordinaires des deux Testaments, nous avons remarqué deux livres ou deux rouleaux (23),

Digitized by Google

les deux cornes du bœuf (24), un calice et une table (de la loi), des pinces ou pincettes (25), deux animaux (26), et un animal à deux têtes, signification sans doute analogue à celle de l'*aigle éployée*, en blason (27). Deux hommes assis, chacun sur un dragon sans ailes, nous ont paru, en raison du texte qui accompagne le sujet, être le symbole de la Nouvelle Loi cachée dans l'Ancienne (28).

On connaît la prosopopée de l'Église et de la Synagogue, répétée si souvent sur tous les monuments de sculpture ou de peinture parvenus jusqu'à notre époque. L'Église victorieuse, ordinairement couronnée, élève sa bannière et porte le Livre des Évangiles, ou reçoit dans une coupe le sang du Rédempteur. L'aveugle Synagogue, *Synagoga excecata*, un bandeau sur les yeux, la tête basse et voilée, soutient avec peine les tables de la Loi, déjà brisées; sa bannière, renversée et rompue sur plusieurs points, s'est échappée de ses mains défaillantes. Dans le *Ortus deliciarum*, ses pieds et ses jambes sont nus. Sa main droite tient le couteau du sacrifice, et, la gauche, une tablette où l'on peut lire : *Et ego nesciebam*. Sur ses genoux est une chèvre, dont la signification symbolique lui fait peu d'honneur. (Voyez ci-après, note 100, le *Der beschlossen Gart des Rosenkrantz Marie*.)

L'âne, imprudent et débridé, *stultus et laxatus*, sert de monture à la Synagogue, et marche à l'abandon, tandis que sa rivale, assise sur l'*animal de l'Église* aux quatre têtes et aux quatre pieds symboliques d'aigle, d'homme, de lion et de veau (les quatre évangélistes n'en faisant qu'un), est conduite triomphante aux pieds de la croix (29).

Les deux Testaments se reconnaissent encore dans Moïse, personnification naturelle de l'ancienne Loi, et dans Josué, qui, de fait et de nom, est le type du Sauveur; — qui, gravissant avec Moïse le mont Sinaï, est le Christ même ou la Loi nouvelle, sans laquelle l'ancienne Loi ne peut atteindre à rien de sublime; — qui est nommé quelquefois avec Moïse, ou quelquefois omis, parce que le Nouveau Testament est caché dans l'Ancien; — mais qui succède à Moïse, parce que Jésus-Christ succède à la Loi (30).

Il n'existe point de rapport entre tout ceci et le serpent déro-

Digitized by Google

rant de Tiron. Cependant nous sommes loin d'avoir épuisé la matière : car, du symbole proprement dit à l'allégorie mystique, le champ à parcourir est presque sans limites. Ainsi les cinq pains et les deux poissons multipliés par Jésus-Christ (31) signifient les cinq Livres de Moïse et la doctrine évangélique et apostolique (32). Moïse recevant les tables de pierre est placé quelquefois, comme *figure* de l'ancienne Loi, à côté de la Descente du Saint-Esprit (33), qui a précédé la vocation des gentils à la Loi nouvelle, etc.

VII. Heureusement la représentation du serpent d'airain n'est pas seule applicable à la loi d'allégorie perpétuelle, poursuivie, par les écrivains ecclésiastiques et les artistes du moyen âge, entre l'Ancien et le Nouveau Testament. D'après Origène et l'assentiment des commentateurs, la figure mystique de la verge de Moïse ou d'Aaron se rapproche beaucoup de la figure du serpent d'airain, si même ces figures ne signifient presque la même chose; la croix étant souvent prise pour le Christ (34). Il n'existe donc aucune raison plausible de repousser la traduction littérale du passage biblique, c'est-à-dire, la destruction des serpents produits devant Pharaon par les sages et les magiciens d'Égypte (35).

Le serpent d'airain ne dévorait pas les serpents du désert, mais arrêtait leur malignité. Quiconque avait été mordu par eux le regardait, et il était guéri. C'est par extension forcée de la pensée que le bâton pastoral de Tiron (prétendu *serpent d'airain*) aurait porté les deux serpentaux, et les aurait fait dévorer; ou bien le sens, alors compris, est aujourd'hui tout à fait oublié.

Pour appuyer notre sentiment par une preuve unique et décisive, nous tirerons du *Ortus deliciarum* d'Herrat de Landsperg un passage emprunté aux écrits, alors récents, du bienheureux Rupert, abbé de Deutz ou Duits, près de Cologne, mort en 1135. Avant de le lire, il faut s'identifier par la pensée avec nos aïeux du XIIe siècle, et se rappeler à quel degré était poussé l'abus de l'allégorie dans les produits de l'art et les œuvres littéraires. Selon notre sentiment, on restera convaincu que ce passage explique le monument de Tiron et la crosse de Notre-Dame de Paris, et qu'il oblige de reconnaître Jésus-Christ même dans le serpent dévorant.

Digitized by Google

« De ceux qui se moquaient de lui, Jésus-Christ a reçu dans sa main le roseau ou le *calamus;* afin, comme dit saint Jérôme, ou d'écrire le sacrilége, c'est-à-dire le crime des Juifs, ou de tuer les animaux venimeux, c'est-à-dire les Juifs: car il avait la verge en sa main, c'est-à-dire son âme en sa propre puissance, afin de la déposer et de la reprendre à sa volonté. Et, de même, Moïse devant Pharaon jeta sa verge, qui, changée en serpent, dévora les verges des magiciens, aussi changées en serpent, et revint ensuite en sa forme première. Ainsi Jésus-Christ devait, en quelque sorte, déposer son âme pour descendre dans la mort, entrée dans ce monde par le serpent, et pour détruire les serpents des Égyptiens, c'est-à-dire les morts des péchés; après quoi sa verge, c'est-à-dire sa puissance, doit revenir à sa forme première (36). »

Nul n'avait une renommée de science et de piété supérieure à celle du bienheureux Rupert, auteur tout mystique, nourri de grec et d'hébreu, élève de Bérenger et d'Héribrand. Il appartenait à une famille distinguée et faisait oublier sa naissance par son inaltérable douceur et une modestie qui surpassait le savoir. Suivant le bruit public, que confirme son propre témoignage, son intelligence s'était ouverte très-tard, à la suite d'une prière fervente, adressée à la Vierge Marie, devant sa statue en marbre, à Saint-Laurent de Liége. Il n'en fallut pas davantage pour établir sa réputation de sainteté. Elle fut ensuite augmentée à l'occasion du miracle opéré sur le corps de Jésus-Christ, lors de l'embrasement de son monastère; miracle consacré par ce vers, que le pieux abbé fit inscrire sur le grand autel de Deutz :

Hoc corpus Domini flammas in pyxide vicit.

L'oratoire qu'il fit bâtir, à cette occasion, en l'honneur de saint Laurent, et l'hôpital qu'il y joignit pour recevoir les pauvres, à l'exemple du saint martyr; l'éclat de ses disputes religieuses avec le célèbre Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne; la simplicité de ses mœurs, lorsque, traversant la France, de Deutz jusqu'à Laon et Châlons, il avait un âne pour monture, étant suivi d'un seul domestique; enfin, l'appui particulier de Frédéric, archevêque de Cologne, et de Guillaume, évêque de Palestrina et légat du saint-siége, qui l'aimaient, dit son dernier biographe, à cause de sa vertu et de ses connaissances rares, im-

Digitized by Google

primèrent à ses divers traités et à ses *Commentaires sur l'Écriture sainte* un respect universel, et leur donnèrent une vogue qui, depuis, ne s'est jamais démentie.

Nous devions insister sur ces détails, afin de faire mieux sentir l'ascendant que le génie de notre saint inspiré exerça sur ses contemporains. C'était le moment, il est vrai, où la symbolique chrétienne, traduite en figures peintes et sculptées, allait arriver à son apogée. Les écrits mystiques de Rupert, à mesure qu'ils se produisaient, étaient lus avec avidité; et sa mort si prompte, à l'âge de quarante-quatre ans, dans tout l'éclat de sa renommée, augmenta cet empressement. Les artistes en tout genre, prêtres ou laïques, subirent aussi l'influence directe de l'abbé Rupert, puisqu'on arrive, par la méditation exclusive de ses commentaires, à dissiper l'obscurité de quelques emblèmes nouveaux, compris alors des fidèles, et qui sont au surplus le développement des idées renfermées, pour la plupart, dans les Pères grecs et latins, sources premières de l'art chrétien.

Rien n'était alors livré au libre arbitre de l'*imagier*. Émeric David contient sur la question des renseignements positifs, et, depuis lui, ils ont été fort étendus. La décadence religieuse, d'où sortit la Réforme, n'avait point encore ébranlé l'édifice catholique. Le peintre et le sculpteur, guidés par les avis de l'évêque ou de l'abbé, étaient nourris, depuis leur enfance, des récits et des allégories qu'ils allaient reproduire sur les murs de nos vieilles cathédrales, pour l'ornement des temples et l'instruction de ceux qui n'avaient point d'autres livres. C'est ainsi qu'ils purent exécuter sans confusion, et surtout sans erreurs, de grands poëmes à sujets multiples, où chaque détail concourt à l'unité.

Sauf l'incorrection du dessin, qui nous blesse avec raison, notre admiration serait complète, si nous pouvions oublier un moment ce qu'il nous plaît de nommer le caprice et la bizarrerie du tailleur de pierres; tandis qu'en nous pénétrant de la science popularisée par ces grands artistes, nous arriverons à saisir chacun de leurs sentiments, et nous reconnaîtrons qu'ils furent constamment logiques et sérieux. Pour notre propre compte, nous ne serions nullement surpris de découvrir un jour que les *crosses à serpent*, sans figures accessoires (monuments du XIIe siècle, géné-

Digitized by Google

ralement parlant), sont sorties du passage rapporté ci-dessus, ou de quelque autre allusion analogue, tirée de notre auteur et peut-être moins transparente.

Il est donc sage de s'en tenir à la verge d'Aaron, image de la croix du Christ, dès que le bâton pastoral, considéré dans son sens anagogique, n'est autre chose que la figure de la croix de rédemption et de justice. On assure même qu'il faut chercher dans le latin *crux* l'étymologie de notre mot *crosse;* d'où l'on pourrait conclure que la croix portée devant les évêques et la houlette du pasteur sont le même instrument liturgique, considéré sous deux acceptions différentes.

Au surplus, nous engageons vivement les partisans du serpent d'airain à lire et à méditer les deux passages que nous avons donnés de Tertullien à la note 34 : il est très-probable que leur conviction actuelle ne résistera pas à l'évidence d'un pareil témoignage. Le serpent des crosses, en général, ne représente pas, disons-nous, le démon; — le serpent d'airain, selon le grand Tertullien, est le diable affiché sur la croix du Sauveur, *qua serpens diabolus publicabatur :* — ce n'est donc pas la figure que nous irons chercher pour en constituer le bâton pastoral des anciens abbés de Tiron.

VIII. La présence du serpent d'airain serait-elle concédée, ce ne serait pas un prétexte suffisant pour découvrir dans les deux petits serpents la figure symbolique de la Loi et de l'Évangile. Malgré les conseils auxquels nous avons déjà fait allusion, et qui nous engageaient à l'adoption d'un sentiment rapporté seulement par déférence, nous n'oserions prendre la responsabilité de cette interprétation, puisque nous n'avons aucune souvenance des deux Testaments exprimés sous un pareil emblème; et nous ne comprenons pas encore leur point de rapport avec le serpent d'airain.

Un autre savant ecclésiastique, préoccupé peut-être de l'expression de Tertullien, « Nous sommes les petits poissons du Christ (37), » trouve ici deux poissons (deux chrétiens) emportés par le Sauveur, c'est-à-dire par le serpent d'airain, sa figure : c'est rentrer pour la troisième fois dans le champ des conjectures. Cependant, si l'on s'arrête malgré nous à cette nouvelle donnée, et qu'en effet

Digitized by Google

il y ait ici des poissons plutôt que des reptiles, notre pensée primitive ne sera pas dénaturée : le serpent sera toujours Jésus-Christ, comme nous venons de le voir, et sans qu'il soit indispensable de reconnaître le serpent d'airain. La composition, ainsi comprise, va se trouver directement appropriée à l'instrument liturgique qu'elle accompagne, et rentrerait dans les représentations analogues offertes par l'iconographie sacrée depuis les époques les plus reculées.

On sait que *le poisson,* symbole du Christ et des chrétiens (voyez la note précédente), se rencontre souvent sur les images peintes ou sculptées, et s'est ainsi perpétué jusqu'aux xe et xie siècles; après quoi, cette figure, toujours symbolique, change complétement de nature. L'aigle (Jésus-Christ) enlève le poisson et l'emporte dans les cieux; des oiseaux aquatiques (les apôtres, les docteurs de l'Église, les évêques, etc.) se livrent à la pêche mystique; des hommes nus (nouveaux, dépouillés du vieil homme), au nombre de quatre, de sept ou de douze, représentés au milieu des eaux (la mer du siècle, toute la gentilité), saisissent dans les filets de la foi les poissons élus parmi la foule qui les entoure, etc. etc.

Le mot de l'Évangile, « Suivez-moi et je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes » (saint Matthieu, chap. iv, vers. 9; saint Marc, chap. i, vers. 17), est l'origine de ces allégories, dont il nous paraît inutile d'apporter les preuves. Et quant au nombre sept (les sept pêcheurs de l'Évangile), qui se divise par trois et par quatre (la sainte Trinité et les Évangélistes), nous renvoyons au célèbre manuscrit d'Herrat de Landsperg, fol. 163, col. 1. Le passage est tiré du *Speculum ecclesiæ.*

Au lieu de discuter le fond, déjà peu vraisemblable, eu égard au rôle sensuel que joue le poisson, à partir du xie ou du xiie siècle (38), attachons-nous d'abord à la forme; sachons à qui nous avons affaire, des poissons ou des serpents. C'est aux naturalistes qu'il appartient de décider en dernier ressort le point controversé; à moins qu'une bonne fortune d'antiquaire ne fasse découvrir un second monument qui lèvera tous les doutes. Jusque-là nous ne saurions admettre que l'ancien bâton pastoral de Tiron n'offrît pas deux serpents semblables, sauf l'émail, au grand serpent de la volute (39).

Digitized by Google

Ajoutons que sur les sarcophages, les ivoires, les vitraux, etc. le serpent d'airain est représenté d'habitude suspendu par le milieu du corps; quelquefois roulé en spirale au bout d'une perche ou d'un *tau;* plus rarement, comme à Saint-Denis et dans les manuscrits, couché sur un chapiteau de colonne, sous forme de dragon ailé. On le trouve aussi attaché par la queue, la tête en bas (*Heures d'Ango*); mais on ne le rencontre pas formant le cercle, à la manière du serpent des crosses. Enfin avec la verge de Moïse, qui dévorait les serpents, la pensée de M. Lejeune sur les *hérésies* vaincues serait plus probable; car, depuis saint Augustin (354 + 430), et sans doute avant lui, les hérésies peuvent avoir été représentées par les artistes sous l'emblème de serpents.

Suivant le père Berthier, dans son commentaire du psaume xc: « Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon » (verset 13), le célèbre évêque d'Hippone dit que le démon attaque l'Église de deux manières: comme un lion, en la persécutant à force ouverte; et *comme un serpent,* en lui faisant la guerre secrètement. Durant les tempêtes excitées contre les martyrs, c'était l'enfer déchaîné qui ravageait le troupeau du Seigneur. Depuis le calme rendu à l'Église, ce sont les *hérésies* que Satan tâche de semer parmi les fidèles. Il se glisse *comme un serpent tortueux,* et, sous divers prétextes, il s'efforce de corrompre la foi des simples.

IX. Quelle que soit la valeur des diverses interprétations rapportées ci-dessus; qu'il y ait des serpents ou des poissons; qu'on reconnaisse avec nous la verge d'Aaron, c'est-à-dire la croix du Calvaire, ou Jésus-Christ lui-même; qu'on voie, de préférence, le serpent d'airain, figure réelle, assure-t-on, de Jésus-Christ crucifié (40), tenons pour certain que la crosse de M. Lejeune est un véritable objet d'art, traité avec délicatesse, et d'une date reculée. Cependant, malgré la beauté de l'émail, il serait difficile de prouver qu'elle a vu le jour au commencement du XII[e] siècle, et qu'elle a appartenu à l'un des premiers abbés de Tiron. Ajoutons que nos musées et les trésors des églises ne renferment pas d'exemple de cette allégorie, et qu'elle n'est encore signalée sur aucune des nombreuses planches consacrées de toutes parts aux divers chapitres de nos antiquités nationales.

Digitized by Google

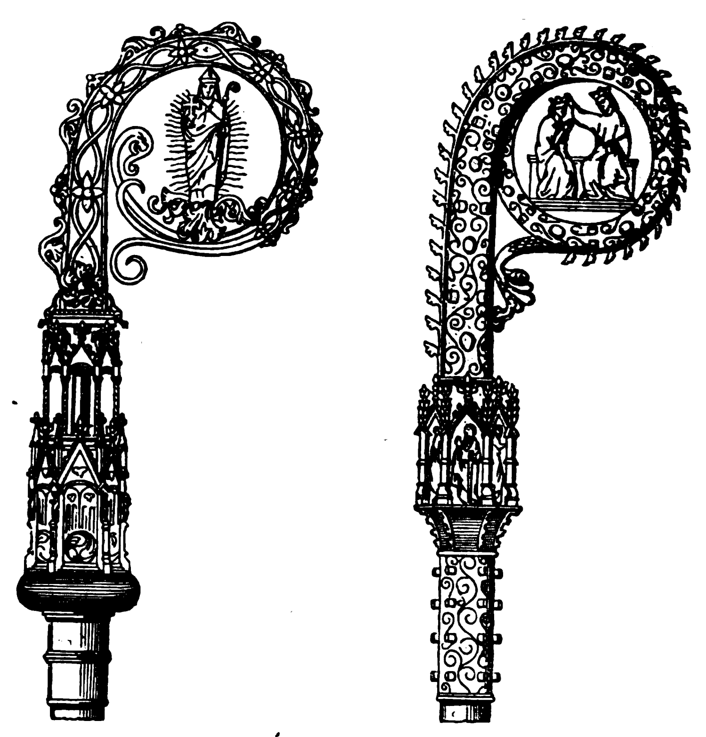
Par ces divers motifs, il sera bon, nécessaire peut-être, d'exécuter en couleurs le dessin consciencieux que, sur l'avis de la section, nous avons fait préparer depuis notre dernière séance, et que nous déposons sur le bureau. Toutefois, avant de provoquer une décision finale, il nous a paru utile d'appuyer notre jugement par le rappel des crosses déjà gravées dans les *Monuments français inédits* de Willemin (41), dans le recueil de feu M. Du Sommerard (*Les Arts au moyen âge*) et dans notre ancien Bulletin. On acquerra la preuve que rien de semblable à la crosse de Tiron n'a passé sous les yeux de notre et digne et regrettable collègue, et les fragments arrivés jusqu'à nous seront l'objet de plus vives sollicitudes, lorsqu'on verra l'intérêt que le comité attache à leur publication exceptionnelle par les procédés de la lithochromie.

Notre planche ne pourra manquer de tourner au profit de l'art et de la science, elle réveillera le goût de l'émail aux couleurs inaltérables, et fournira d'utiles enseignements pour les ouvriers émailleurs. Elle servira à l'histoire de la fabrication limousine de la première époque, s'il est vrai que le monument soit sorti de Limoges (42), et donnera lieu à des recherches archéologiques et autres, dont le résultat, peut-être, ne se fera pas attendre. Enfin elle apportera au clergé, qui compte tant de membres éclairés parmi nos correspondants, un encouragement et un modèle de plus pour rentrer résolument dans les anciennes voies, en cherchant, autant que le permet sa pauvreté actuelle, à mettre le mobilier des églises et les instruments du culte en harmonie avec les temples qui les renferment.

X. Ce n'est pas que nous regrettions précisément l'emploi des *crosses à serpent*, et que nous demandions leur retour comme type du bâton pastoral de nos évêques : le symbole serait aujourd'hui peu compris. Nous aimerions encore moins à rencontrer le serpent foulé aux pieds par la Vierge (ce qui ne se voit pas sur les anciennes crosses), parce que l'idée traditionnelle est de la sorte anéantie (43) ; mais, au lieu de recopier sans cesse les vilaines formes du siècle dernier, le moyen âge nous en a conservé d'autres certes plus attrayantes, et auxquelles il faudrait revenir, soit qu'on choisisse les *crosses de style architectural*, en général *historiées*, souvent accompagnées de feuilles et de fleurs, où le joaillier et l'or-

Digitized by Google

févre, portant un défi à l'architecture contemporaine, s'efforcent de la surpasser par la multiplicité des détails et l'accumulation



Crosse d'Hildesheim (Hanovre).
(Réduction au quart.)

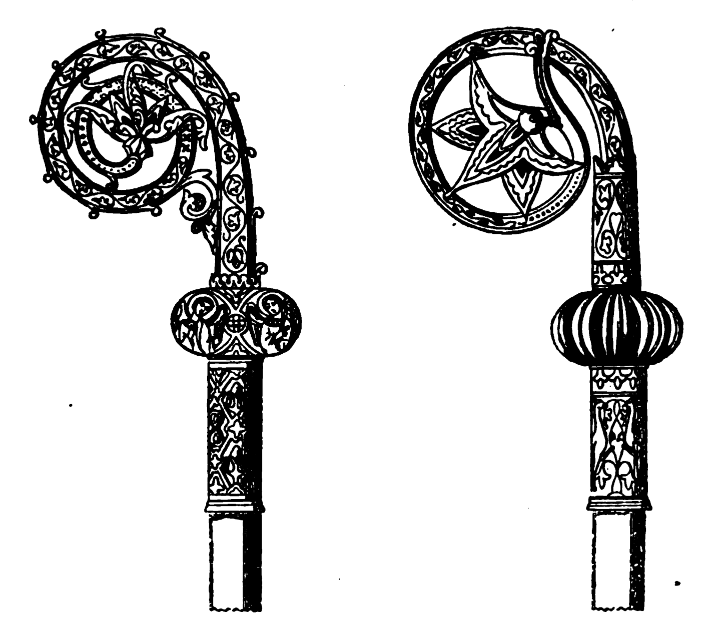
Crosse de la Sainte-Chapelle de Bourges.
(Réduction aux deux septièmes.)

des richesses (44); soit plutôt que, se tenant tout à fait au caractère primitif de l'instrument liturgique, à l'idée fondamentale de la verge fleurie d'Aaron, symbole du sacerdoce, on reproduise les belles *crosses à fleur épanouie*, aussi répandues que les crosses à serpent, employées, sans distinction d'idée, les unes ou les autres, et qui, étant de la même époque (XIIe et XIIIe siècle), fournissent une preuve convaincante de la vérité de notre interprétation.

Par erreur du dessinateur, les crosses à fleur épanouie sont présentées ici en sens inverse. A tige plus ou moins fleuronnée, d'un style simple et gracieux qui n'exclut pas la hardiesse, elles devaient prévaloir sur les crosses à serpent; et leur usage, qui semble

Digitized by Google

maintenant renaître, n'a jamais été complétement perdu. Nous en retrouvons la trace dans le fleuron trilobé du siècle dernier, en nous



Crosse de Toussaints d'Angers. Crosse du Puy-en-Velay.

(Réduction au quart.)

hâtant de dire que cette époque de mauvais goût (par rapport à la forme du bâton pastoral) avait oublié que la fleur, quelquefois tripartite, ou que la feuille trilobée des *crosses à tige fleuronnée* étaient ainsi divisées en l'honneur des trois Personnes divines.



Développement de la douille; réduction à la moitié.

On trouvera plus loin (Appendice, lettre D) les réflexions provoquées par les crosses du XIIIe et du XVe siècle, offertes ici comme modèles à

Digitized by Google

l'art de notre époque. Nous ne songions pas naguère qu'il nous serait facile de fournir aussi vite, à l'appui de nos paroles, ces quatre exemples remarquables, empruntés à la belle publication du R. P. Arthur Martin. Le *bâton pastoral* est une mine féconde, ouverte désormais aux dessinateurs et à l'orfévrerie d'église. Puissent nos fabricants savoir l'exploiter!

Il nous reste à justifier les dénominations de crosses *historiées* et crosses de *style architectural*, que le savant jésuite a cru devoir appeler *crosses à sujets de piété, crosses à décoration architecturale*. Depuis longtemps nous employons avec lui les expressions de *crosses à fleur épanouie, crosses à tige fleuronnée*. Il a consacré un chapitre spécial à ces formes attrayantes de l'instrument liturgique, et il partage en entier notre admiration et nos regrets.

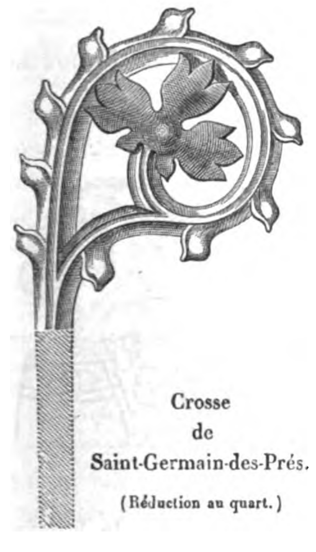
Nous appelons *crosses historiées* celles dont la volute renferme des histoires bibliques, des sujets de piété, des madones, des personnages quelconques et même des animaux, comme on dit encore *Bible historiée, Heures historiées*, en parlant des Bibles et des livres de prières enrichis de peintures ou de simples vignettes. Quant aux *crosses de style architectural*, sans prétendre critiquer le mot *décoration*, lorsqu'on l'applique à l'ornement des divers instruments liturgiques, nous nous sommes trouvé dans l'impuissance d'exprimer, en d'autres termes que nous ne l'avons fait, l'affectation du XIVe et du XVe siècle à rappeler autant que possible, sur tous les ustensiles sacrés ou profanes, les reliquaires, les diptyques, les meubles, les coffrets, etc. le caractère de l'architecture du temps; évidemment le temple chrétien lui-même, plus que les détails du monument.

Les admirables *Heures de saint Louis* conservées au Louvre, où les peintures ont pour cadre des constructions ogivales; le traité ascétique de l'*Abbaye chrétienne*, que nous possédons, manuscrit de la fin du XIIIe siècle et l'un des plus beaux sans contredit de cette belle période (voyez la note 103); la *Vie de saint Denis*, du XIVe siècle, et une foule d'autres *livres historiés*, prouvent qu'il n'y eut à cet égard, durant deux ou trois cents ans, qu'une seule pensée. Aux XIIIe et XIVe siècles, époque où les trois arts du dessin sont inséparables et travaillent sur la même donnée, l'architecture doit sa prépondérance à deux causes distinctes et simultanées, l'une matérielle, l'autre symbolique : d'abord, à l'admiration universelle qu'enfantèrent en Occident les merveilles du style ogival; aux nouvelles et colossales proportions des temples; à la profusion extraordinaire des détails accessoires, les flèches, les colonnettes, les dentelures, les galeries, etc. tandis que la peinture et la sculpture ne sont en réalité, avec toute leur magnificence et l'avantage

Digitized by Google

de la couleur, que les auxiliaires de leur sœur aînée. En second lieu et surtout, comme nous venons de le dire (voyez note 44), à l'idée qui portait à voir dans nos vastes et magnifiques cathédrales, dans chaque église chrétienne, l'image de la Jérusalem céleste, décrite par saint Jean; idée sur laquelle on revenait sans cesse.

Il existe un grand nombre de crosses dont le nœud ou pommeau (pièce essentielle à partir du XIe ou du XIIe siècle) consiste, par exemple, dans une tour ronde ou à pans, à un ou deux étages, sans aucun ornement. Un tel bâton pastoral ne peut entrer dans la classe des crosses à *décoration* architecturale, ni de *style architectural,* quoique l'une de ses parties soit composée sur des données architectoniques. L'artiste n'a pas prétendu *orner* sa crosse, mais lui constituer un nœud quelconque, symbole de la divinité du Sauveur (unissant la douille à la volute), sans lequel, suivant les idées du temps, l'instrument liturgique eût été incomplet; et ce nœud, il l'a composé en songeant à la Jérusalem céleste. (Voyez le *Gemma animæ,* cité par M. l'abbé Barraud, page 11 du mémoire intitulé : *Des crosses pastorales.*)


Crosse de Saint-Germain-des-Prés. (Réduction au quart.)

Il en est de même de certaines crosses de style architectural, du XIII[e] et du XIV[e] siècle, également dénuées de tout ornement étranger au caractère particulier de l'époque, c'est-à-dire au style ogival. Séparées de leur douille, elles ressemblent volontiers à un meneau de fenêtre gothique, sans vitrail. Nous songeons ici à la crosse en bois, à feuille trilobée, faite pour la tombe, possédée par M. le comte de Lescalopier, et que le R. P. A. Martin a rangée parmi les crosses à décoration architecturale (fig. 137 du *Bâton pastoral*). Nous la plaçons sous les yeux de nos lecteurs, tout prêt du reste à changer notre dénomination contre celle du maître que nous avons cité, si l'on trouve la sienne préférable à la nôtre.

§ II.

CROSSE DE NOTRE-DAME DE PARIS.

I. La magnifique *crosse de Notre-Dame,* conservée maintenant au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale, trouve en-

Digitized by Google

fin son interprétation naturelle par la découverte de la crosse de Tiron. Nul doute, pour nous du moins, que la pensée du serpent dévorant ne soit la même. C'est l'impie, c'est Satan vaincu par la croix : sa tête hideuse a remplacé les serpents de la magie égyptienne. Que pouvons-nous ajouter de plus à cette parole? Le siècle, la matière, la pensée, sont identiques; l'explication du sujet ne sera pas différente!

Dans le *Ortus deliciarum*, écrit au XII[e] siècle, recueil auquel l'on ne saurait faire trop d'emprunts et que nous avons longtemps étudié, tous les réprouvés, lors du jugement dernier (folio 273), ont la bouche relevée, comme le Satan de Notre-Dame, et le nombre en est très-grand. A côté de la tête du serpent, reproduite avec beaucoup de fidélité, de la grandeur de l'original, nous plaçons, en les tirant du même manuscrit (folio 3), les deux têtes *fac-simile* de Lucifer, avant et après sa défaite : seulement notre dessinateur a eu le tort, durant notre absence, de redresser la tête de l'archange déchu, telle qu'on la voit ici : Lucifer, vaincu par saint Michel, est précipité du ciel, *la tête en bas.*

Au folio 255, dans l'enfer, les damnés conservent la bouche



relevée, comme au jugement dernier. Il en est ainsi de Lucifer enchaîné, des diables, des hommes pervers, de la femme du mauvais riche, des vices vaincus par les vertus, des sirènes, des méchants de l'Apocalypse (fol. 258), de la prostituée de Babylone après sa chute, etc. etc.

Cependant tous les méchants punis ne montrent pas cette déviation de la bouche. Dans le groupe de Coré, Dathan et Abiron

Digitized by Google

(fol. 53), deux seulement des cinq Israélites précipités ont les coins de la bouche relevés. On trouve même que l'un des serviteurs du père de famille tué par les vignerons (saint Matthieu, chap. XXI), et le prophète Jonas, rejeté par la baleine (fol. 64), sont ainsi représentés. Ces erreurs, fort rares, n'ont lieu ni chez les saints, ni chez les justes; leur figure est calme, au paradis comme sur la terre, et leur bouche ressemble à celle du beau Lucifer avant sa révolte.

L'effroi, la douleur n'expliquent pas, comme on l'a dit, ce changement d'expression. Aux peintures du crucifiement et de la descente de croix (fol. 150), la Vierge, saint Jean en pleurs, les deux Maries et les autres assistants ne présentent pas cette particularité du visage, essentiellement employée, dans le *Ortus deliciarum*, comme le signe de réprobation.

Nos exemples auraient pu se prendre sur plusieurs autres monuments graphiques moins importants et moins célèbres, prouvant également la justesse de nos remarques. Les vitraux de Bourges et de Chartres, les sculptures et les peintures sur mur viennent aussi les confirmer; mais, pour rester dans les manuscrits, nous citerons seulement deux volumes : l'un, de la fin du XIIe siècle, c'est-à-dire de la même époque que le *Ortus deliciarum*, et l'autre, de la fin du siècle suivant. Le premier est un psautier latin-français de la Bibliothèque impériale, aujourd'hui conservé à la Réserve, et classé sous le numéro 1132 *bis*, dans le Supplément des Manuscrits français. Il appartint jadis à Jean de Berry, surnommé *le Bon* et *le Camus* (1340 + 1416), troisième frère de notre roi Charles V. (*Inventaire du père Berthier.*)

Le deuxième volume est le *Livre des vices et des vertus*, traité souvent recopié; mais notre exemplaire est le spécimen le plus parfait de l'art français à la fin du XIIIe siècle. Son origine serait encore plus illustre, puisque l'on pense aujourd'hui qu'il fut à Philippe le Hardi (1270 + 1285), et l'on croyait même qu'il avait appartenu au roi saint Louis, son père (45). « Ces deux manuscrits sont d'une grande beauté, disions-nous naguère; ayant été faits en France, ils ont l'avantage d'offrir, au point de vue national, de nombreux matériaux pour l'histoire comparative de la peinture sur vélin. On y trouve aussi beaucoup de costumes, et nous les regardons comme une mine féconde encore inconnue, par rapport

Digitized by Google

aux mœurs, aux usages, à la symbolique chrétienne et à l'explication des figures. »

Dans le psautier de Jean de Berry, les gloses diverses du psaume VII, *Dominus Deus in te speravi* (folio 12 verso), sont accompagnées d'une peinture montrant un lion qui terrasse un homme : la gueule de l'animal symbolique, largement fendue, se contourne vers les oreilles. Le lion est pris en mauvaise part; car la glose interlinéaire porte, *Leo diabolus, quia in illis pugnat;* et la glose marginale, plus mystique, compare également le lion au démon (46). Parmi les divers autres monuments où se voit le même sujet, celui-ci est un des plus curieux, en raison de l'attitude insolente et diabolique du lion [1].

Les peintures de l'admirable *Livre des vices et des vertus* sont placées dans un couronnement d'architecture gothique, qui rappelle les encadrements du psautier de saint Louis. Des têtes humaines et des têtes fantastiques de démons occupent les rosaces et les intervalles laissés libres par le croisement des arceaux. Les premières ont une grande douceur de visage, tandis que celles-ci présentent toutes cette circonstance d'une bouche démesurément fendue et remontant en cercle vers les oreilles. Nulle part l'intention du miniaturiste n'est plus marquée que dans la peinture du *Mauvais riche* (S. Luc, chap. XVI, vers. 19 et suiv.), où deux masques hideux président au festin : leurs cheveux sont hérissés, leur nez crochu retombe sur la bouche entr'ouverte et prête à dévorer. Au contraire, les rosaces de *la Charité* et du *Pauvre Lazare* sont ornées de la main bénissante de Dieu (47).

Au-dessus de *la Gloutonnie* (Gloutonnerie), exprimée par l'action la plus dégoûtante qui se puisse commettre à table, à la suite d'une surcharge d'estomac, deux masques de démons applaudissent au dénoûment et tirent la langue; leur bouche remonte également vers les oreilles. La femme du *glouton* soutient sa tête; lui-même se hâte de porter une large coupe sous sa bouche; mais il plonge en même temps de l'autre main dans un plat et saisit deux poissons, le mets sensuel par excellence. Un jeune serviteur, touchant un pain symbolique, essaye de rappeler son maître

[1] Nous voulions donner ici un bois du *lion terrassant;* mais ce rapport, que nous avions cru oublié, nous ayant été tout à coup demandé, nous n'avons pas eu le temps de faire achever le dessin

Digitized by Google

à la vertu de *soubriétez*, personnifiée par une jeune femme couronnée, au milieu des bois, et debout sur un cochon (??) terrassé. Son disque, ou petit bouclier rond, est rouge, chargé d'un oiseau de couleur verte, semblable à un geai, et dont nous ignorons la signification. Toute cette scène, rendue avec talent, ne manque pas d'intérêt, malgré la répulsion qu'on éprouve pour le principal personnage.

Enfin la préoccupation du peintre a été si forte, à l'égard de ces bouches diaboliques, qu'il a dessiné de la même manière celle du *veau d'or* élevé par Aaron, dans le désert, à la demande des Israélites. (*Exode*, chap. XXXII, vers. 4.)

Au lieu d'être intercalées dans le texte, les neuf grandes miniatures de ce splendide manuscrit sont mises en tête du volume. Parmi les trente-trois sujets qu'elles représentent (48), nous avons remarqué :

1° *La Bête de l'Apocalypse*, qui « était semblable à un léopard; ses pieds étaient comme des pieds d'ours, sa gueule comme la gueule d'un lion. » (Chap. XIII, vers. 2.) Nous en donnons ici la gravure, rejetant à la note le chapitre que saint Jean lui a consacré (49). On rencontrera difficilement, si nous ne nous abusons, un exemple plus sensible et plus juste à l'appui de nos observations précédentes, et notre gravure, réduite ici aux deux tiers, permettra en même temps d'apprécier à leur valeur les peintures de ce volume extraordinaire. Sous la peinture est écrit : « C'est la vision saint Jehan, que il vit en l'Apocalypse[1]. »

2° *L'Avarice*, opposée à *la Miséricorde* (la Charité), fol. 8; et, dans la partie inférieure, le sujet d'*Abraham qui reçoit les angres* (les anges), et de *La bonne dame qui départ son huille.* Nos correspondants nous sauront gré d'avoir mis cette image sous leurs yeux. Peut-il rester encore des doutes en voyant la bouche du diable, lorsque, assisté de ses dignes acolytes, il puise avec l'avare dans son coffre-fort? N'est-ce pas la bouche même du Satan dévoré par le serpent de notre crosse? En regard de l'Avarice, la Miséricorde,

[1] Ce bois n'est pas fini; si le graveur nous tient parole, nous le donnerons à la fin du rapport. Quant au sujet suivant, *l'Avarice*, il est à peine dessiné. Nous ne pouvons donc espérer de le faire connaître, et nos regrets sont d'autant plus vifs que la miniature réunit plusieurs genres d'intérêt.

Digitized by Google

richement vêtue et couronnée, est debout sur un loup terrassé, qui tient encore un agneau dans sa gueule. Elle couvre un homme à moitié nu et l'aide à passer sa tunique; son attribut est une colombe. Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ce curieux monument, où tout est matière à réflexion, et nous appelons l'attention sur les deux têtes de Mores, dernier souvenir des croisades, au XIIIe siècle, et qui remplacent les satellites infernaux et habituels des vices personnifiés.

3° *La Proesse triomphant de la Force* (folio 9), en regard de *David et Goliath.*

La Proesse est couronnée comme les autres Vertus; mais elle n'a pas de coiffure, et de longs cheveux, signes de force, tombent en boucles sur ses épaules. Sa robe est bleue; son manteau, brun clair, est doublé de vair (fourrure blanche et grise), distinction réservée aux grands personnages. Sa main gauche soutient un disque d'azur au lion passant, qui n'offre rien d'exceptionnel dans l'attitude, la physionomie, la pose et la couleur. Calme et tranquille, elle enfonce sans efforts son glaive dans la gueule d'un autre lion terrassé à ses pieds, et se tient debout sur le corps de son ennemi, qui lui sert ainsi de piédestal. Le lion vaincu est bleuâtre, comme celui de *la Bête de l'Apocalypse.* Sa gueule, conformée de même en demi-cercle, remonte aussi jusqu'aux oreilles; contraste frappant avec le lion du disque, où l'on ne trouve, avons-nous dit, aucune particularité digne d'être signalée.

Le bouclier de Goliath est d'azur au lion rampant d'argent. L'animal héraldique paraît furieux et prêt à s'élancer. Il est armé de griffes terribles, et sa gueule, largement fendue, veut dévorer le jeune enfant, qui a déjà frappé le géant et fait encore tourner sa fronde; mais cette gueule n'est pas relevée en forme de croissant, comme aux exemples qui précèdent.

L'auteur anonyme de la description manuscrite de notre volume, cherchant une allusion dans cette parole de Goliath, « Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton? » (*Rois*, liv. I, chap. XVII, vers. 43), voit un chien dans le lion du bouclier, et, au besoin, il le prend pour « l'antagoniste du chien du berger David. » Le chien était un animal trop méprisé chez les

Digitized by Google

Juifs, pour en supposer un à David et même à Goliath; nous trouvons d'ailleurs que son lion, également symbole de la force terrestre, a la tête semblable, sauf les dents, à celle du lion représenté sur le disque de *la Proesse*. Quant au chien de David, s'il eût existé, il aurait été mis à côté de son maître; et nous n'en avons jamais rien lu que dans un sermon, attribué au Père Maimbourg, sur quatre espèces de chiens considérés d'un point de vue moins allégorique que satyrique (50).

Goliath porte l'armure des derniers Croisés : une large cotte d'armes recouvre en partie sa jaque ou cotte de mailles. Sa tête est coiffée, par-dessus la jaque, d'un casque bleuâtre, peu élevé, sans visière, rare à cette époque; espèce de bassinet sans rebords, ressemblant assez aux calottes portées jadis dans nos contrées du Nord. (Voyez, à notre seconde planche, les guerriers du *Psautier de saint Louis*.)

Ces deux représentations, *La Proesse* et *Goliath*, offrent divers genres d'intérêt, de costumes et autres; cependant, sauf la question de la bouche contournée, elles n'étaient pas tellement rares que nous dussions demander leur reproduction dans ce rapport, et nous nous sommes contenté de les décrire avec soin. *La Peresce* (Paresse) et *le Labor* (Travail) complètent le folio, l'un des plus curieux de ce volume pour l'étude des usages et l'histoire de l'agriculture au XIIIe siècle.

CROSSES DE TROYES ET DE PROVINS.

Symbole du Lion.

L'explication des crosses de Troyes et de Provins n'offre, à notre avis, aucune difficulté. Dès que le serpent est la verge d'Aaron, c'est-à-dire la verge de Moïse ou la croix du Christ (voyez page 417 et note 34), la figure symbolique renfermée dans la volute sera prise en bonne part. Rien n'empêche d'y voir le lion de la tribu de Juda, dont il est parlé dans l'Apocalypse (chap. v, vers. 5), Jésus-Christ, sorti de la tribu de Juda et de la race de David, et qui a vaincu la mort, le monde et le démon (51). Cette interprétation est si naturelle qu'elle se mêle involontairement, chez quelques ecclésiastiques, à la tendance qui les porte à reconnaître le démon dans le

Digitized by Google

serpent des crosses; pensée fort étrange, à la prendre d'une manière générale, mais qui trouve une application exceptionnelle dans le *Combat de l'Agneau*, ou la *Victoire de l'archange*, ainsi que nous le dirons suffisamment, § III, à propos de la crosse de Toussaints d'Angers. Néanmoins le serpent étant reconnu, dans les crosses précédentes, pour Jésus-Christ lui-même, nous aimerions mieux, après mûre réflexion, voir ici, au lieu du *lion de Juda*, l'image des apôtres Pierre ou Paul (52), du docteur (53), du prélat, chef et gardien de son église (54), et de la vigilance de l'évêque (55), symbole né sans doute de la croyance que le lion dormait les yeux ouverts (56), comme le dit Alciat dans ses *Emblèmes* (57):

> Est leo; sed custos, oculis quia dormit apertis,
> Templorum idcirco ponitur ante fores.

Mais le lion est aussi le symbole du juste (58) et de la confiance en Dieu (59), du parfait et du chrétien dans l'Église (60). Il est même le symbole de l'Église tout entière (61); et nous ne pouvons dissimuler notre préférence pour cette dernière interprétation, puisqu'elle est en rapport avec les idées dominantes du XIIe siècle. Dans le bâton pastoral, c'est-à-dire dans la croix (dorénavant la même chose), nous voyons le nouvel arbre de vie, dont l'autre n'était que la figure; et dès lors nos volutes nous offrent l'une des *histoires* les plus répétées du moyen âge : nous entendons la représentation d'hommes, de femmes, d'enfants et d'un nombre infini d'animaux réels ou fantastiques s'attachant à cet arbre de vie, et s'entrelaçant dans ses branches d'une manière si intime, qu'ils semblent ne vouloir faire avec lui qu'un seul et même corps.

Vers la fin du § III nous donnons deux exemples figurés qui justifient notre opinion, et sur lesquels nous ne pourrons malheureusement pas nous arrêter. Du Cange cite un inventaire de 1295 où se trouve mentionné le bâton pastoral d'un évêque Richard, conservé dans le trésor de Saint-Paul de Londres. On y rapporte que la volute de la crosse était en corne, et renfermait une vigne qui entourait un lion de cuivre doré (62). « Je suis la vraie vigne, a dit Jésus-Christ, et mon père est le vigneron... » (Saint Jean, c. XV, vers. 1.) La crosse est le bois de la croix, et la vigne est Jésus-

Digitized by Google

Christ. Que verrons-nous alors dans le lion, s'il ne signifie le chrétien ou l'Église tout entière, représentée, si l'on veut, par son chef vigilant, qui dort les yeux ouverts?

Au surplus, nous n'avons pas épuisé, à l'égard du lion, la série des figures symboliques applicables aux deux crosses. D'autres peuvent y découvrir le Sauveur crucifié (63), interprétation satisfaisante en parlant du bâton pastoral, puisque la verge changée en serpent est la croix du Christ ou le symbole du Verbe, au même titre que l'agneau (*Apocal.* ch. V, vers. 5 et 6) : le lion tient quelquefois sa place sur la montagne de Sion, et les quatre fleuves du paradis coulent également à ses pieds (64). Il est encore le symbole de Dieu, qui, semblable au lion, débonnaire envers les faibles, frappe les pécheurs endurcis et prend en clémence les cœurs repentants (65); — de Dieu, rugissant par les docteurs dans l'évangile et dans la loi, et dont la nature, dit saint Jérôme, est semblable à celle du roi des animaux, qui, par les éclats de sa voix, glace d'épouvante et d'horreur tous les oiseaux et tous les reptiles de la terre, c'est-à-dire le diable et les dogmes pervers des hérétiques (66).

Il nous reste maintenant à faire connaître les autres et nombreuses significations du lion, pris en bonne ou en mauvaise part. De toutes les images symboliques qui se rencontrent dans les églises et sur les monuments chrétiens, il n'y en a peut-être pas une, dirons-nous avec un auteur moderne, qui ait reçu tant de significations et aussi diverses que le lion. (*Christliche Kunstsymbolik und Iconographie,* etc. ut supra, au mot *Löwen.*) Cette observation ne pouvait échapper à dom Calmet. Il rapporte que les Hébreux ont sept termes pour signifier le lion dans ses différents âges; qu'il était fort commun en Palestine; que les auteurs sacrés en parlent très-souvent, et qu'ils tirent de cet animal leurs similitudes et leurs comparaisons. (*Dictionnaire historique de la Bible,* au mot *Lion.*) Nous allons nous attacher surtout aux exemples figurés sur les monuments chrétiens et dans les peintures des manuscrits, et nous continuerons de chercher nos preuves chez les Pères de l'Église et les commentateurs du texte sacré, ne consultant les allégoristes modernes des trois derniers siècles que par rapport à la perpétuité du symbole.

Digitized by Google

Notre but n'a point été de faire de la science. Les Pères et les auteurs déjà cités dans les notes, la *Glose ordinaire* de Walafride Strabon (✝ v. 849), faite sur le latin de la Vulgate, et la *Glose interlinéaire* d'Anselme de Laon (✝ 1109); Eucher, évêque de Lyon au ve siècle ou, peut-être, un autre Eucher plus nouveau; le vénérable Bède (✝ 735), Raban Maur (✝ 856), le pieux Rupert (✝ 1135), etc. Vincent de Beauvais (*Miroir historial*), le *Physiologus* ou *Bestiaire*, et quelques autres, s'occupant aussi d'histoire naturelle, mêlée à la symbolique, tels que Bochart (*De animalib. sacris*), etc. tous ces auteurs feront obtenir à l'antiquaire et à l'archéologue patients le résultat auquel nous sommes parvenu. Mais, en même temps que nous apporterons un témoignage de plus en faveur des lions de Troyes et de Provins, nous montrerons que la symbolique chrétienne est un vrai dédale, surtout pour un laïque, et qu'on ne saurait l'aborder avec trop de circonspection.

Marchant seul ou au-dessus de ses petits, le lion est le symbole de Jésus-Christ, comme le coq est le symbole du prédicateur, et le bélier celui de l'ordre des prêtres, préparant le troupeau par les bons exemples (67). Dans cette même attitude, il est également le symbole de Jésus-Christ à sa descente aux enfers (68). Dressé sur ses pattes de derrière (69), ou éveillant son petit (70) trois jours après sa naissance, il signifie Jésus-Christ ressuscité (71), le désir de la perfection chrétienne et la progression rapide des choses terrestres vers les choses célestes (72). Les lionceaux sont le symbole des peuples séduits par les princes, mais sauvés par la miséricorde et la vérité (73). Le lion pendu ou cloué à un arbre est le symbole du Christ sur la croix (74). Endormi ou couché, c'est le Christ à sa passion (75) ou le Christ au tombeau (76), qui, dans son sommeil, a vaincu le diable (77). Combat-il le serpent, c'est encore Jésus-Christ (78). Tient-il un autre lion sous ses pattes, c'est la victoire de la croix (79) et le triomphe de la morale évangélique sur la force physique. Saisi par un homme blessé dans la lutte, il est le symbole de l'adversaire (80). Au contraire, parvient-il à le terrasser, ainsi que nous avons vu plus haut, à propos de la *crosse de Notre Dame*, il devient le symbole du diable (81). Enfin, emporté lui-même et chargé sur les épaules de son vainqueur, comme la brebis du *bon pasteur*, c'est le chrétien en possession de Jésus-Christ (82). Dans le lion combattu par

Digitized by Google

David enfant (83), mis en pièces par Samson (84), ou traversé par la pique de Banaïas (85), on trouve le diable vaincu par Jésus-Christ et transpercé par la croix. Comme symbole de la force créée, le lion est monté par la mort (86).

Avec un seul corps et deux têtes (circonstance fréquente dans les manuscrits), le lion est peut-être encore le symbole de Jésus-Christ et de son Église (87), ou des deux Testaments (88). Les deux grands lions gardiens du trône de Salomon sont aussi les symboles de l'ancienne et de la nouvelle loi (89), comme les douze lionceaux figurent les douze patriarches et les douze apôtres (90). Les sept lions de Daniel sont les sept démons de la mort, ou les sept péchés capitaux (91). — Sort-il de sa tanière, c'est Jésus-Christ vainqueur du tombeau; s'agit-il, au contraire, du roi de Babylone, il faut entendre le démon et les auteurs de doctrines perverses (92). Couché dans son antre, il est le symbole de l'impie et de l'hérétique (93). Son lionceau repose-t-il à ses côtés, c'est le diable dans les cœurs obscurs des Juifs, des infidèles et des méchants (94). Enlacé par le serpent, c'est le fort soumis par le diable ou placé sous son influence (95). S'il est mort, il désigne le Juif et le puissant inique (96): « car, dit l'Ecclésiaste, un chien vivant vaut mieux qu'un lion mort. » (Chap. IX, vers. 4.)

Ce lion, que nous venons de prendre si souvent en bonne part, est aussi une bête immonde (97), le symbole du démon généralement parlant (98), de l'Antechrist (99), de la violence, de l'orgueil (100) et de la cruauté; ses dents sont le symbole du diable (101). A Notre-Dame de Chartres, le mot *crudelitas* est écrit au-dessus de sa tête, lorsqu'il est frappé par la *Fortitudo* (102). Au contraire, dans un manuscrit que signale la beauté de ses peintures, le *Livre des vertus*, d'Honoré Bonnet, prieur de Salon (103), le disque de la Force, et peut-être celui de l'Équité, est chargé d'un lion; le triomphe de la Force s'exerce sur un autre lion étendu à ses pieds; et, dans l'*histoire* en rapport (le combat de David et de Goliath), c'est encore un lion qu'on aperçoit sur le bouclier du géant; mais leurs gueules ont une conformation différente. (Voyez ce que nous en avons dit, page 432.)

Nous reviendrons plus loin sur ces apparentes contradictions, qu'explique le titre de *lion d'enfer :* la gueule du monstre vomit

Digitized by Google

alors des flammes dévorantes (cathédrale de Francfort, etc.) (104). S'il est représenté déchirant sa proie hors des portes de l'église (grand portail de Saint-Jacques de Ratisbonne), c'est encore le diable (105); mais si les lions sont au nombre de deux, attaquant un cerf ou un chevreuil, ils signifient, l'un le peuple païen, et l'autre l'hérétique; le cerf ou le chevreuil s'entend du chrétien (106).

Le lion seul figure la Judée (107), les Juifs (108), les pécheurs (109), le païen et l'hérésiarque ou les hérétiques (110), Satan ou ses membres (111), la force séculière (112), les princes du monde dans l'affliction, *dolentes* (113), le féroce Nabuchodonosor (114), désigné pour autres causes à la note 92, les peuples séduits par les princes (115) et les puissances persécutrices (116). Sa proie est le symbole du prêtre juif, des pervers, des hérétiques et des possédés (117). Est-il en compagnie des dragons, on doit y voir les démons ou les hérésies (118), le diable étant à la fois *lion* et *dragon*. Comme lion, il attaque de vive force; dragon, il tend des embûches (119) : celui-là persécute les martyrs, l'autre les confesseurs (120). Au contraire, le lion et le dragon sont-ils foulés aux pieds, il faut y voir le symbole de la chair soumise (121).

Enfin le lion mange-t-il la paille comme le bœuf, on y trouve le symbole de l'homme du siècle; peut-être parce que la paille est le symbole de la doctrine perverse et de la parole simple (122). C'est ainsi qu'en parle Santis Pagnini, et qu'il se rencontre dans une autre Bible allégorisée du XIII[e] siècle, en regard des passages d'Isaïe. (Chap. XI, vers. 71, et chap. LXV, vers. 25.) Nous ne l'avons pas encore vu mangeant la paille après la fin du monde et au renouvellement de la terre (123), du moins nos dessins des *Jugements derniers* ne nous donnent pas cette figure, qui doit s'entendre des temps heureux du Messie (124); mais nous possédons le lion rugissant en face d'un âne qui brait : la représentation se trouve dans un manuscrit du XI[e] siècle (125). Nous ne savons pas interpréter cette dernière allégorie, tandis que le lion, le veau et la brebis, conduits par un petit enfant (*Isaïe*, chap. XI, vers. 6), sont le symbole des grands et des petits dans l'Église (126). Accompagné du pélican, du phénix et de l'aigle, comme au portail de Saint-Laurent de Nuremberg, sculpture du XIV[e] siècle, — et sur un calice de la cathédrale de Mayence, avec la licorne, le

Digitized by Google

phénix et le pélican (127), il sera, selon notre sentiment, le symbole de Jésus-Christ, les trois autres animaux ayant la même signification symbolique : presque toujours, ils sont pris en bonne part; d'ailleurs, nous savons qu'ils étaient portés à côté du lion dans les grandes processions (128).

Il nous faudrait une place que nous n'avons pas pour donner ici tous nos extraits d'auteurs sur le symbole chrétien du lion, et déjà la longueur de ce rapport dépasse toutes nos prévisions. Nous nous sommes cependant borné à citer les principaux écrivains; surtout les plus anciens; à ne fournir, en général, qu'une seule autorité, tandis qu'il eût été facile d'en augmenter beaucoup le nombre.

On a pu s'apercevoir que nous avons négligé tout rappel relatif au lion de Juda (129), depuis l'instant où il tue la mort à sa passion (130), jusqu'au jour où il obtient « par sa victoire le pouvoir d'ouvrir et d'enlever les sept sceaux » (IXe et XIe siècle, etc.) (131); également, le lion rugissant de saint Pierre (*I. Epit.* chap. V, vers. 8) (132); sujets sur lesquels les allégoristes ne tarissent pas et que les peintres et les sculpteurs ont constamment répétés.

Nous n'avons pas mentionné non plus le lion en sa qualité de compagnon de l'évangéliste Matthieu, suivant saint Augustin (133), comme il l'est maintenant de Marc, depuis saint Jérôme; mais nous devons dire que, sonnant de la trompette à quatre ouvertures, il est peut-être le symbole de la *tuba evangelica* (134), et qu'il est pris quelquefois, d'une manière générale, pour le symbole des évangélistes (135); chose naturelle au surplus, puisqu'ils sont tous les quatre l'expression canonique du Verbe de Dieu, c'est-à-dire Jésus-Christ même, comme il a été dit dans les pages précédentes.

L'antiquité et les allégories profanes du moyen âge ont été presque toujours négligées dans cette nomenclature, quoiqu'elles figurent parmi nos dessins, à côté des extraits de divers auteurs laïques. Cependant nous ne terminerons pas sans dire que le lion, attribut de la terre personnifiée, parce que la terre dompte tout ce qui est terrestre (136), et de la rhétorique, qui régit l'intellect (137), a lui-même, au dire d'un savant collaborateur, Jésus-Christ pour symbole (??); de telle sorte qu'en voyant le lion on ne sait s'il faut comprendre Jésus-Christ, roi du ciel, roi des rois; ou si, voyant Jésus-Christ, il faut entendre du lion, dominateur du royaume terrestre (138).

Digitized by Google

Il y a plus : au milieu de la confusion de la bonne et de la mauvaise part (139), on trouve, par exemple, dans saint Grégoire le Grand, que le lion dévorant du prophète Balaam (*Nombres*, chap. XXIII, vers. 24) n'est plus le diable, comme à Saint-Jacques de Ratisbonne; c'est le symbole du peuple fidèle, qui se nourrit de la chair et boit le sang de Jésus-Christ (140); — dans saint Jérôme, que le lion dévastateur de Jérémie (ch. II, vers. 30) est le symbole du glaive punisseur de Dieu (141); — et dans le P. Chesneau (*XXXVIIe emblème eucharistique*), que le Fils de Dieu est semblable au lion dont parle Isaïe (chap. XXXI, vers. 4), « qui se jette sur sa proie qu'on ne peut lui ôter, » etc.

Tout ceci n'est-il point fait pour mettre en déroute la prudence et la sagacité de l'antiquaire le plus exercé? Le lion, le léopard ou tigre et la panthère, quadrupèdes souvent confondus, ne sont plus alors le lion rugissant de saint Pierre « cherchant qui il pourra dévorer » : il faut trouver de nouvelles interprétations à tous ces lions dévorants, et les prendre souvent en bonne part.

D'autres fois, la gueule du lion figure la porte du ciel, ou la bouche de l'enfer. Aux portes de bronze dites *de Korssùn*, entrée principale de Sainte-Sophie de Nowogorod-la-Grande, M. Fred. Adelung a remarqué deux marteaux, formés par des serpents attachés à des masques ou têtes de lion, qui représentent, dit-il, l'entrée de l'enfer : l'opinion de l'auteur repose sur ce fait que la gueule des lions renferme des têtes de damnés (142). Nous pensons, au contraire, que l'un des masques seulement, peut-être celui de gauche, a cette signification; mais que la porte du ciel est indiquée par l'autre, où se trouve, à ce qu'il semble, une tête d'ange, car l'artiste lui a donné des ailes. Saint Augustin et l'abbé Rupert viennent appuyer notre conjecture (143), au surplus difficile à formuler. M. Adelung fournit le dessin de l'un des marteaux et de sa tête, en disant qu'il est le pendant complet de l'autre; mais, probablement, l'une des gueules a des dents, tandis que l'autre en est dépourvue.

Au tympan du grand portail de Saint-Jacques de Ratisbonne, il y a cinq lions et cinq lionnes qui gardent le temple. Les lionnes sont placées à la droite de Jésus-Christ (gauche de l'observateur), et leur gueule est fermée; tandis que les lions sont à la gauche du Sauveur, côté de l'enfer, et montrent les dents (144). Il en est de

Digitized by Google

même à Saint-Trophime d'Arles. A gauche de l'observateur, trois lionnes, pourvues de crinières, mais reconnaissables à leurs mamelles, reposent paisiblement. En regard, côté de l'enfer, trois lions leur font face et tiennent entre leurs griffes des hommes qu'ils dévorent, en commençant par les bras (145); absolument comme dans l'antiquité étrusque, où cette représentation, emblème des tourments réservés aux coupables, se voit à l'hypogée de Tarquinia (146). Les masques de lion fixés *à droite* et *à gauche* des portes en bronze de Korssùn recevront la même interprétation que les sculptures de Ratisbonne et d'Arles; et il serait aussi facile qu'inutile de multiplier ces remarques sur l'emploi simultané du *roi des animaux* et de la *bête immonde*, comme symboles du ciel et de l'enfer.

On citerait plus volontiers, à propos des lions de Troyes et de Provins, plusieurs sculptures de *lions gardiens*, à l'entrée des églises et autour du sanctuaire, avec la double signification de la vigilance pastorale et de la mansuétude: les exemples abondent de toutes parts. Cependant, faute de place, nous n'en rapporterons qu'un seul, emprunté à Ciampini, parce qu'il caractérise très-bien, suivant notre opinion, la figure que nous voulons expliquer. D'après cet auteur, un des lions placés sur la grande porte de Saint-Laurent *in agro Verano*, à Rome, tenant un sanglier dans ses ongles, est le symbole de l'évêque vigilant et des autres chefs de la communauté; l'autre, qui lui semble plutôt une lionne protégeant un enfant assis à terre, est, pour lui, la figure de l'Église et de son esprit de douceur à l'égard des novices dans la foi (147).

Il faut donc répéter avec Marangoni et d'autres savants italiens que, chez les chrétiens comme dans le polythéisme, les lions sont des animaux éminemment symboliques, préposés surtout à l'embellissement des portiques et à la garde des temples. Par les mêmes motifs, ou plusieurs de ceux qui précèdent, ils accompagnent les trônes épiscopaux, les bases et les chapiteaux de colonnes, la chaire, les stalles, le cierge pascal, les candélabres, les vases sacrés (148), etc. et nous ajouterons qu'ils avaient aussi le droit de figurer sur *le bâton pastoral*, dont ils seraient encore un des plus beaux ornements.

Digitized by Google

Symbole du tigre.

Après avoir dit que le tigre, le léopard et la panthère sont souvent confondus avec le lion, il ne sera pas hors de propos d'ajouter quelques mots sur ces trois animaux, et de savoir si le rôle qu'ils jouent dans les écrits des anciens et dans le *Bestiaire* justifient les écarts des peintres et des sculpteurs; à supposer toutefois qu'on ait voulu représenter des *tigres*, ce qui nous paraît fort douteux (149). La confusion des sujets complique l'interprétation, on le comprend de reste; mais, en général, il est bon de s'en tenir au lion, qui joue un des premiers rôles dans la symbolique chrétienne, étant nommé si fréquemment dans les saintes écritures, tandis qu'il n'y est parlé qu'une seule fois du tigre. C'est lorsque Éliphaz de Théman, un des trois amis de Job, lui dit : « Le rugissement du lion et la voix de la lionne ont été étouffés; les dents des lionceaux ont été brisées. Le *tigre* périt parce qu'il n'a plus de proie, et les petits du lion sont dissipés. » (*Job,* chap. IV, vers. 10 et 11.)

Ce passage montre que la distinction entre les deux animaux était parfaitement établie au temps de Job; mais les Pères et les commentateurs ont pu leur attribuer quelquefois la même signification, toujours prise en mauvaise part. Suivant saint Grégoire le Grand, le tigre, dont parle Job à son ami qui le réprimande, est le symbole de l'hypocrisie, à cause de la variété de sa couleur; et il signifie également le diable, dont les ruses se multiplient sous toutes les formes (150). Il est encore le symbole des arrogants, particulièrement de l'arrogance féminine (151); et sa proie est la vaine gloire, ou la louange qu'extorque l'hypocrite au détriment des justes (152). Nous avons vu précédemment, page 437, que le lion est aussi le symbole du diable et de l'orgueil. (Voyez aux notes 98 et 100.)

Nous ne reconnaissons pas là de titres militants pour le tigre, quoique les allégoristes disent que si « le lion est le roi des bêtes, il est aussi la bête la plus cruelle, » et que le tigre est susceptible comme lui de s'apprivoiser et de chasser; ce qui dénote une nature intelligente, susceptible de reconnaissance et d'affection.

Digitized by Google

Symbole du léopard.

Le léopard, animal cruel et farouche, « extrêmement ennemi de l'homme, à ce qu'on dit, » marque par son nom qu'il tient du *lion* et du *pard* (153). Il est pris en général pour le symbole de l'Antechrist (154) et des démons (155). La lionne, symbole de l'âme humaine, épouse de son seigneur le lion de Juda, commet un adultère en vivant avec le léopard, parce qu'il est le diable (156). Le léopard signifie encore les pécheurs (157), les hypocrites et les *discordants* (158), la ruse et la cruauté (159), les hérétiques et les Juifs (160), Alexandre le Grand, la diversité des nations (161), et les princes du siècle (162).

Dans le léopard et le loup menacés par un jeune enfant, il faut voir les apôtres gouvernant leurs persécuteurs, les riches et les rois convertis (163). Le léopard est-il couché à côté du bouc, c'est le symbole de l'orgueilleux et de l'humble dans l'Église (164). Enfin il est aussi le symbole de Jésus-Christ (165), et de Dieu, lorsqu'il punit les pécheurs, auxquels il paraît cruel (166); mais cette attribution est exceptionnelle, nullement appropriée au bâton pastoral, et ne nous permet pas de reconnaître le léopard sur les deux crosses qui nous occupent. Une tête de léopard, représentée sur un modillon de Saint-Romain, près de Nielle, avec le mot *Leopardus* (167), montre une large gueule armée de fortes dents et démesurément relevée vers les yeux, en manière de croissant, comme le Lucifer précipité du *Ortus deliciarum* (voir page 428). Rien de pareil n'a lieu sur nos crosses, où les prétendus léopards témoignent à peine de l'étonnement. Cette remarque ne paraîtra pas inutile, si l'on songe qu'une lumière tardive jaillit souvent de l'observation d'un détail négligé par l'archéologue, faute de moyens de comparaison.

Nous ne verrons donc pas ici de léopards : nous écarterons de même la panthère, symbole, chez les anciens, du tapage bachique (168), et dont le rôle, bien différent dans la symbolique chrétienne, est préférable à celui du léopard.

Symbole de la panthère.

La panthère, que Jean de Gênes établit du genre loup, « est,

Digitized by Google

dit-il, nommée *pan*, c'est-à-dire tout ou entier, parce qu'elle est l'amie de tous les animaux, *le dragon excepté*, ou qu'elle se plaît dans la société de ses pareils; et elle rend dans une exacte proportion tout ce qu'elle reçoit (169). » Suivant le récit de Foulcher de Chartres, historien du XIIe siècle (+ v. 1130), l'odeur et la vue des panthères d'Hircanie font sur les troupeaux une impression surprenante : « car, dès qu'ils les sentent, ils se hâtent de se rassembler. Il n'y a, dit-on, que leur aspect farouche qui les épouvante. On fait plus souvent périr par le poison que par le fer ces animaux d'une extrême vivacité (170). »

Jacques de Vitry, qui vivait cent ans plus tard (+ 1244), renchérit sur son prédécesseur : « Les panthères, dit-il, ont une odeur à laquelles d'autres animaux sont merveilleusement sensibles et qui les attire sur leurs traces. En effet, lorsqu'elles se sont repues et rassasiées de leur chasse, elles passent trois jours et trois nuits de suite à dormir dans leur tanière. Lorsqu'elles s'éveillent et poussent leurs rugissements, il sort de leur gosier une odeur extrêmement suave, infiniment plus agréable que celle des aromes les plus précieux; si bien qu'elles attirent toutes les bêtes par la douceur de leur haleine, à *l'exception du serpent*, que les bonnes odeurs font mourir. Les panthères femelles ne mettent bas qu'une fois; car, lorsqu'elles sont près de ce moment, les petits, n'attendant pas l'heure assignée par la nature, leur déchirent le corps avec leurs ongles et les mettent ainsi hors d'état de porter de nouveau (171).

Avant M. le docteur Bellermann, qui, dans ses *Recherches sur les sépultures des anciens chrétiens, particulièrement dans les catacombes de Naples*, fait voir que les panthères ont passé de l'antiquité païenne à l'antiquité chrétienne (172), M. Raoul-Rochette était revenu souvent sur cette idée, que les types empruntés au paganisme ont servi à exprimer les idées de la religion nouvelle, et il cite un tombeau où des animaux bachiques, tels que chèvres, tigres, *panthères*, sont mêlés à des oiseaux, parmi lesquels se distinguent des paons, symbole connu de l'immortalité (173).

Il est assez vraisemblable que la décomposition du mot en *pan* et *thère* (θήρ, animal), et la crédulité relative à l'organisation de la panthère, sont les motifs de l'emploi symbolique de cet animal, pris généralement en bonne part. Cependant le milieu du moyen

Digitized by Google

âge l'adopte comme le symbole de la superbe des hypocrites confondus par l'esprit de Dieu (174), et son nom avait figuré au VIIIe siècle, avec celui de dragon volant, et autres, dans le catalogue des injures et des imprécations prodiguées par les catholiques à l'iconoclaste Constantin V Copronyme (741 + 775), prince cruel et dissolu (175). Saint Jérôme, au contraire, la place à côté du lion, parmi les bêtes qui sont le symbole de Dieu (176). En Occident, au XIIe ou XIIIe siècle, la panthère combat le dragon : elle est le symbole de Jésus-Christ à sa mort et à sa descente aux enfers (177). Dans le *Speculum humanæ salvationis,* elle figure, sous la même acception (symbole de Jésus-Christ), au nombre des animaux qui ont un rapport mystique avec la Vierge (178). Enfin elle est aussi, en 1347, le symbole des prêtres et des prophètes (179), et de l'homme doux et vertueux (180).

Dans tout ceci, nous ne savons trouver de place pour la panthère sur le bâton pastoral et nous garderons de préférence le symbole du lion, tel que nous l'avons indiqué dans les pages précédentes.

Opinion du R. P. Arthur Martin sur les crosses de Notre-Dame de Paris, de Troyes et de Provins.

I. Nos lecteurs voudront certainement connaître les pensées du R. P. Arthur Martin sur les crosses dont nous venons de parler. Voici ses propres paroles, tirées du *Bâton pastoral,* § IX : *Crosses en émail, à têtes de monstres menaçants ou apprivoisés.*

« Parmi les crosses en émail, je n'en connais pas de plus fermement dessinée que celle du XIIe siècle (fig. 96) conservée au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, et dont nous devons la connaissance et la communication à notre savant collaborateur M. Lenormant, de l'Institut. Est-il besoin de faire remarquer combien le galbe a de noblesse dans sa simplicité et de grâce dans sa force ? Ce sont de ces œuvres que les grands talents ne font éclore que dans les grands siècles.

« Ici tout a sa raison et son charme. Un essaim de ces anges déjà étudiés descend pour servir de modèles, d'associés, d'aides célestes du pasteur. De la volute sort, au contraire, une tête de lion dévorant un animal : dans cette situation, qui est ordinairement celle du serpent, ce lion doit être celui qui *circule en cherchant pour les dévorer* les proies que partout lui fournissent les passions humaines (page 79). »

Digitized by Google

Le R. P. Arthur Martin ne fournit pas d'autre explication, et l'on s'est aperçu qu'elle repose sur la supposition d'une tête *de lion* dévorant *un animal*, là où nous voyons une tête fantastique de dragon ou de serpent. En France, dans les derniers siècles du moyen âge (XIe au XVe), les lions sont généralement de convention et souvent confondus avec les léopards; mais la tête des uns et des autres est courte et ressemble beaucoup aux têtes de nos deux crosses. Quant à l'animal dévoré (si l'on veut y voir un animal), nous ne sommes pas absolument en opposition avec les idées du savant jésuite; le diable et les passions déréglées de l'homme peuvent recevoir, au besoin, la même personnification.

II. Le bâton pastoral de Troyes et de Provins trouve son explication dans le paragraphe X, consacré aux *crosses émaillées à dragons dans la volute, sur le nœud ou sur la douille* (page 81).

« . . . . En voyant la volute surgir de son nœud, dit le R. P. Arthur Martin, on croira voir un reptile se soulevant de la moitié du corps au milieu de son odieuse couvée. En effet, sur les deux hémisphères du nœud vont grouiller de petits dragons découpés à jour et s'enlaçant entre eux comme pour former une chaîne infernale; c'est-à-dire que la tête de l'un passera à travers une sorte de nœud coulant formé par la queue d'un autre. Ce n'est pas tout; ainsi que la volute et le nœud, la douille aura ses serpents, et ceux-ci descendront entre les rinceaux émaillés de fleurs, la gueule entr'ouverte et pareils à des gargouilles vomissant leurs poisons sur les passants[1].

« Telle est la crosse suivante (fig. 99), découverte à Provins dans l'emplacement du cimetière de l'abbaye de Saint-Jacques, et dont je dois le dessin à mon honorable collègue de la Société des antiquaires M. Bourquelot, professeur de l'École des chartes. La crosse de Provins est complétement pareille à celle que j'ai pu étudier dans le trésor du chapitre de Troyes, et que l'on a trouvée dans le tombeau de l'évêque Hervée, fondateur de la cathédrale, mort en 1223. Dans cette crosse, le lion a la queue dans la gueule du serpent, comme l'agneau de la figure 63, et l'attitude du noble animal est d'ailleurs toute semblable à celle des agneaux vainqueurs, si souvent reproduits sur les crosses romanes. Ces circonstances me porteraient à penser que le lion est pris ici en bonne part, et qu'il faudrait moins voir dans la scène représentée l'audace du serpent mordant la queue du lion, que le dédain du lion frappant le serpent de sa puissante queue, comme nous verrons tout à l'heure saint Michel le frapper de son glaive. . . . .

[1] Les *gargouilles* ne vomissent pas de poisons : dans l'édifice symbolique, chaque pierre a son utilité; tout au plus pourrait-on dire qu'elles représentent les vices ou l'ennemi vaincus, comme on le répète aussi mal à propos de tous les modillons; mais elles n'ont pas eu, dans le principe, cette signification.

Digitized by Google

« En supposant que le lion remplace ici l'agneau, nous nous retrouverons en présence du contraste souvent signalé entre le triomphe du Fils de Dieu et la défaite de l'ennemi des âmes. La défaite du chef est celle de tous ses satellites, aussi leur attitude sur le nœud et sur la douille n'exprime pas moins leur humiliation que leurs dispositions malfaisantes. A l'aspect étrange de la double chaîne formée par l'entrelacement des dragons, tel sera peut-être tenté de supposer un simple caprice d'artiste; mais, cette fois encore, ce serait s'appuyer sur son ignorance pour se dispenser de remonter aux sources historiques. »

Une fois ou une autre nous aurons l'occasion d'en finir avec ces *immondes* et formidables dragons ou serpents répandus sur les monuments, depuis le XII[e] siècle jusqu'au XV[e]. Aujourd'hui, il eût peut-être suffi d'indiquer qu'on admet en bonne part les animaux fantastiques de nos deux crosses. Cependant nous allons faire connaître le symbole chrétien du dragon, afin de justifier une assertion qui doit paraître singulière à la plupart de nos lecteurs.

Symbole du dragon[1].

I. Le cruel léopard, avons-nous vu, est quelquefois le symbole de Jésus-Christ, comme la vipère elle-même, dont la race cauteleuse s'entend des hérétiques, est aussi le symbole du prêtre chrétien, lorsqu'elle est prise sous une bonne acception (181). C'est qu'en effet il y a de bons et de mauvais serpents; puisque, signifiant d'un côté les hérétiques, les pécheurs, les Juifs (182), les furieux, les hommes irrités (183), les calomniateurs envieux, le diable, ses embûches (184) et la colère de l'Antechrist (185), ils s'entendent, d'autre part, des apôtres, des prudents (186), des fidèles (187) et des chrétiens dans l'Église (188). Le serpent est encore le symbole des dissimulés et des trompeurs, qui pourtant peuvent être sauvés (189).

Nous ne sortirons pas ici des généralités, le serpent de Tiron

[1] Le symbole du dragon devait être accompagné de plusieurs gravures intercalées dans le texte; mais il n'a pas été possible de les obtenir en temps opportun. Nous exprimons de nouveau le regret de ne point donner les monuments à l'appui de nos paroles. Nous aurions volontiers supprimé ce dernier chapitre, si nous n'avions songé que nous devions à la mémoire vénérée du R. P. Arthur Martin de rassembler nos preuves avec d'autant plus de soin, qu'il n'est malheureusement plus là pour nous répondre et nous éclairer de ses conseils.

Digitized by Google

ayant été considéré exclusivement dans le sens littéral et historique. S'opiniâtrer à y voir la figure même du démon équivaudrait à soutenir que les évêques latins et les abbés crossés auraient oublié, durant trois siècles, l'origine et le sens du bâton pastoral. Nous ne pouvions nous associer à cette idée singulière; tout en circonscrivant pour le moment notre opinion (par rapport au démon des crosses), aux volutes simples, composées d'un serpent unique, sans aucuns accessoires ou *histoires* (page 415).

Afin de simplifier la question, nous n'avons point dit alors que le *serpent dévorant d'autres serpents,* quoique inconnu jusqu'à ce jour dans les crosses, n'était pas une représentation rare; et l'on peut croire que les allégoristes n'auront pas manqué d'en fournir l'explication. Voici comment s'exprime la Bible allégorisée du XIII[e] siècle, à propos d'une miniature en regard, où la verge d'Aaron dévore les serpents de la magie égyptienne : « Cela signifie, dit l'auteur de la glose, que les bons prélats, en exposant les paroles de l'Évangile, *dévorent* les faux arguments des Juifs (190). » Nous n'avons pas sous la main le texte original, guide du commentateur; mais nous affirmons qu'il a dû s'appuyer sur une autorité canonique. Au surplus, notre respectable correspondant, tout en confondant le serpent et l'agneau, ne s'était pas éloigné de l'interprétation, et nous nous sommes empressé, à deux reprises, d'en faire la remarque (pages 404 et 422).

Le serpent Schephiphon, que saint Jérôme a traduit par *cerastes* (*Genèse,* XLIX, 17), à cause de ses deux espèces de cornes, est, au jugement dernier, le symbole du Christ et de l'Antechrist (191). Il est également le symbole des évêques, et, toujours par opposition, comme dirait M. Frédéric Portal (*Règle des oppositions,* page 32), il signifie en même temps les hérétiques et les faux prophètes (192). Enfin il est donné pour attribut à la Prudence (193), à la Sagesse (194), à la Doctrine (195) et à la Dialectique personnifiées (196). De même que, chez les anciens, le serpent pris dans sa bonne acception était le symbole de la force guérissante et rajeunissante de la nature et de la puissance redoutable des génies de la terre (197); de même, chez les chrétiens, le serpent se dépouillant de sa peau est le symbole de Jésus-Christ après sa Passion, vainqueur du Prince du monde et le maître de la vie nouvelle (198).

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il y ait de bons et de

Digitized by Google

mauvais dragons : les dragons de la magicienne Médée traînaient aussi à travers les airs le char civilisateur de Cérès et de Triptolème. *Dragon* ou *serpent* sont très-souvent pris l'un pour l'autre; et ceux de nos deux crosses, rangés dans la première catégorie, feraient alors partie de la grande famille, avec le même droit que les serpents insidieux, symbole alternatif des juifs et des chrétiens, des hérétiques et des fidèles dans l'Église. (Voy. les notes 182 et 188.)

Cette classification de bons et de mauvais dragons, absolument contraire aux croyances générales, formulées d'une manière si nette par le R. P. Martin, demanderait d'assez longues explications. On peut consulter à ce sujet les recherches de M. Jules de Saint-Genois, archiviste de la Flandre orientale, *Des dragons au moyen âge*. L'auteur résume ainsi son travail :

« Tantôt bon génie (ἀγαθοδαίμων), comme parfois chez les Grecs, et ensuite emblème de la vigilance et de la perspicacité, comme chez les populations d'origine germanique; tantôt génie du mal (κακοδαίμων), image de la désobéissance, de l'hérésie, de la révolte, comme dans l'Écriture et dans les allégories du christianisme, le *dragon* apparaît partout. Il sert à désigner des choses de caractères tout différents, selon qu'il est emprunté aux mythes chrétiens ou aux mythes germains. Sous les pieds de saint Georges, vaincu par les saints martyrs des premiers temps de l'Église, le monstre indique le triomphe de la religion du Christ. Au sommet des édifices publics, sur les bannières des guerriers du moyen âge, sur le heaume des chevaliers, cet animal fantastique est un emblème de conservation et de vigilance. » (*Messager des sciences historiques de Belgique;* in-octavo, Gand, 1840; 1re livr. page 58.)

Aux excellentes paroles qu'on vient de lire, nous allons ajouter une exposition du symbole chrétien, à peine indiqué par M. de Saint-Genois, pour lequel, « dans le christianisme, le dragon n'est donc, en général, que la personnification du mal (page 60). » On va voir, au contraire, qu'aux XIIe et XIIIe siècles, juste à l'époque des crosses de Troyes et de Provins, le dragon put devenir d'un usage universel, et couvrir avec profusion les instruments du culte, les ciboires et tabernacles, les calices, les reliquaires, les sculptures sacrées, les peintures des livres de prières, et, de même,

Digitized by Google

les ustensiles de la vie civile, les bijoux, les armures, les meubles, les coffrets, etc.

II. Dieu a créé le dragon en créant la nature du diable, transformé en dragon par sa méchanceté (199); ainsi, les serpents dévorant d'autres serpents deviennent à leur tour dragons (200). Le dragon est l'adversaire né du chrétien, l'antique ennemi de la vie actuelle (201); mais il est aussi défenseur, protecteur, gardien fidèle et vigilant, comme nous le dirons tout à l'heure. Figure perpétuelle du mauvais génie, et le seul des animaux qui soit ennemi de la panthère (202), c'est-à-dire de Jésus-Christ (voyez page 445), nous le verrons néanmoins le symbole de David, figure du Sauveur, et du Sauveur lui-même (203). Mêlé aux autres créatures, il louera le Seigneur et chantera sa gloire; il cherchera le même refuge dans l'arbre de vie et s'entrelacera dans ses branches (204).

S'agit-il au contraire de signaler l'enfer, d'établir un symbole compris de tous, le dragon sera choisi dès le principe et durant tout le moyen âge, parce qu'avec lui il n'y a pas de méprise possible. Suivant le dire d'Eusèbe, Constantin le Grand, pour exprimer la défaite du démon, la chute de l'idolatrie et le triomphe du christianisme, s'était fait peindre, dans le premier vestibule du palais impérial, avec le signe victorieux du salut sur la tête et un *dragon* à ses pieds, traversé de part en part par la pointe de son Labarum, déjà chargé de la croix et du monogramme du Christ (*Vie de Constantin*, liv. III, chap. III) (205). En 858, afin de prouver à Louis, roi de Germanie, la damnation éternelle de son trisaïeul Charles-Martel, spoliateur des biens du clergé, les évêques des provinces de Reims et de Rouen lui écrivent que saint Eucher évêque d'Orléans (+ 743 ??), étant un jour ravi en extase, l'avait aperçu au milieu de l'enfer; et ils racontent qu'en effet un *dragon* a été vu s'échappant de son tombeau, dont l'intérieur était noirci comme s'il avait été brûlé (206). Faut-il, au XIII[e] siècle, représenter les trois furies infernales assises auprès de l'Antechrist; au lieu d'une chevelure de serpents, attribut des Euménides, des *dragons* vomissant des flammes couvrent leurs têtes et leurs épaules et les aideront à tourmenter le fils de la perdition (Judas), et les Juifs ses complices (207). Enfin,

Digitized by Google

à la même époque et plus tard, la tombe des évêques et des abbés montre quelquefois le pasteur transperçant de sa crosse le *dragon* terrassé (voyez appendice, lettre H); preuve supplémentaire que le serpent des volutes, quand il est seul, ne doit pas être pris pour l'effigie du diable. Les démons ne se dévorent pas entre eux: ce rôle n'appartient qu'à l'homme; *homo lupus homini,* dit la célèbre abbesse de Sainte-Odile, dans son *Jardin des délices*. Il est vrai que les dragons combattant les uns contre les autres signifient les divisions et les guerres intestines de l'hérésie (208); mais les antagonistes sont bientôt réunis contre l'ennemi commun.

Au commencement du IIIe siècle, le dragon est pour Tertullien le symbole de l'idolâtrie (209). Sur une pierre de l'Antiquité chrétienne produite par Aringhi (tome II, liv. VI, chap. 1) et qu'on suppose antérieure au règne de Constantin (306 + 337), on l'expose déjà enroulé au pied de la croix, image toujours conservée; et, du consentement unanime des interprètes, il signifie le démon abattu et vaincu par Jésus-Christ. Peu après, saint Jérome et saint Augustin le déclarent symbole du diable et des hérétiques (210), qui, soit dit en passant, sont les dents de l'Antechrist (211). Foulant les eaux et les fleuves, il s'entend de Satan qui garde sa proie (212). Deux dragons sans ailes, réunis par une seule tête d'homme barbu, sont le symbole du mariage avec une païenne (213). La société des lions et des dragons est encore le symbole des démons et des hérésies (214). Nous avons vu plus haut (page 432), d'après saint Augustin, comment les coassociés se partagent la besogne; Pierre Lombard, revenant sur la même idée, indique qu'à ce spectacle terrifiant tous les saints s'écrient d'une voix unanime: « Venez à mon aide, ô Dieu; hâtez-vous, Seigneur, de me secourir! » (*Psaume* LXIX, vers. 2) (215).

Le dragon signifie les Juifs et les Gentils (216), et l'horreur qu'il inspire est telle, au VIIIe siècle, que sa présence sur les vêtements pronostique l'avénement de l'Antechrist (217). Il est vrai qu'il se nourrit de sang et de chair (218), et qu'à ce titre il est le symbole de l'enfer, lorsqu'il est représenté se livrant à cet odieux exercice; mais, vomissant du feu et la gueule ouverte, il est simplement le symbole de la bouche d'enfer (219). Après le combat de l'archange, on le montre enchaîné dans l'abîme, à l'aide d'un anneau qui lui traverse le nez (220); et ce même en-

Digitized by Google

nemi se voit tour à tour vaincu par l'Agneau (221), écrasé par la nouvelle Ève (222), et terrassé par la croix, dont le pied, terminé quelquefois en fer de lance, pénètre dans la gueule du monstre, qui est la Mort (223); il est ensuite porté en triomphe, comme à Metz et à Vicence, lors des grandes processions (224).

A ce propos, nous n'avons pas voulu rentrer dans le travail de M. de Saint-Genois, en faisant la nomenclature des dragons terrestres, portés ou non devant la croix, et dont les éclatantes défaites, depuis saint Georges, ont fourni tant d'aliments aux récits miraculeux. Après la légende du crocodile de Comminges, de la grande-gueule de Poitiers, du graüli de Metz, de la gargouille de Rouen (d'où pourraient venir, au dire de quelques personnes, les *gargouilles* des gouttières), du serpent de Rhodes tué par le chevalier Dieudonné de Gozon[1], *draconis extinctor* (225), et de la célèbre tarasque apprivoisée par sainte Marthe, nous n'aurions pas grand'chose à raconter de notre propre fonds, ayant à peine étudié les hagiographes; mais M. de Saint-Genois cite une trentaine de monstres non moins illustres, d'Orléans, de Lyon, de Bordeaux, de Troyes, de Reims, de Grenoble, etc. et termine par cette observation, que « la France est surtout riche en légendes de dragons. »

Avant de chercher, parmi les autres interprétations chrétiennes du dragon, le motif qui permet de l'accepter en bonne part sur nos crosses et ailleurs, achevons cet exposé sommaire en disant qu'il est, en outre, le symbole du calomniateur (226), du péché pris en général, de la dissolution, des embûches, des fourberies, *nequitiæ*, de la superbe du diable (227), et des hommes malicieux, même quand il sont revenus à la vertu (228). On a vu précédemment que le serpent est le symbole des dissimulés et des trompeurs, qui pourtant peuvent être sauvés (voyez note 189).

[1] Nous tenons de M. le marquis de Montcalm-Gozon, chef de nom et armes de sa maison, quelques indications sur l'antique château de Gozon, en Rouergue, et sur le *bois des dragonnières*, toujours possédé par les Montcalm, substitués aux Gozon, où le chevalier Dieudonné, qui depuis fut grand maître de l'Ordre (1346-1353), aurait dressé ses chiens, afin de les habituer à combattre le monstre de Rhodes. Ces précieuses indications et plusieurs autres se trouvent réunies à la note 225.

Digitized by Google

Les deux symboles ont un grand rapport entre eux et nous avons déjà dit que, durant le moyen âge, les écrivains et les artistes ont confondu les deux animaux.

Voilà donc le symbole qui servirait d'ornement au bâton pastoral. On commence par nous montrer le sceptre ecclésiastique, l'instrument liturgique par excellence, dominé par le démon lui-même, comme jadis il était surmonté de la croix. Dès lors rien de plus naturel que de livrer l'accessoire aux immondes satellites, dansant une ronde infernale sur le nœud ou pommeau (page 446), figure incontestée, chez les Grecs et chez les Latins, de la divinité du Sauveur!

III. Par bonne fortune, le dragon (produit d'un aigle et d'une louve), qu'il soit bipède, quadrupède ou sans pattes, ailé ou sans ailes, à tête de serpent cornu ou sans corne, à tête humaine, ou de lion ou d'oiseau (229); le dragon, disons-nous, supporte des interprétations tout à fait contraires; et nous pouvons continuer de le voir avec satisfaction au milieu des objets les plus vénérés, qui tirent même de sa présence un surcroît de relief et de respect.

L'Évangéliaire de Saint-Sernin de Toulouse dit les *Heures de Charlemagne*, écrit par Godescalc et conservé au Musée des souverains, nous montre un des plus anciens exemples de dragons employés en France pour l'ornement des livres religieux (230): à ce titre, nous croyons devoir le faire connaître par la gravure. Avant cette époque, on trouve des initiales dracontines qui pourraient bien avoir été importées sur le continent par les Scots-Irlandais. Le dragon était, comme on sait, le symbole des Anglo-Saxons et du peuple des Bretons : ceux-ci avaient adopté le dragon rouge, les autres, le dragon blanc; et l'Irlande, ou le pays de Galles, est appelée l'*île des dragons* dans la prophétie de Merlin (231).

A la fin du IXe siècle, le dragon paraît sur l'étendard des Francs : nous en avons recueilli l'image, que nous donnons ici d'après un psautier célèbre, déjà cité (p. 409) à propos de la crosse de Saint-Père, attribuée mal à propos à Rainfroy, évêque de Chartres (232). Vers le même temps, l'adoption du dragon comme symbole militaire, les admirables qualités qu'on se plai-

Digitized by Google

sait à lui reconnaître, la croyance où l'on était qu'un bain de son sang, doué de facultés miraculeuses, rendait les guerriers invulnérables (233), n'empêchaient pas de ranger son nom parmi les injures les plus sanglantes (234).

Dans la mythologie scandinave, les serpents, les chiens et les dragons veillent sur les trésors (235). Au xe siècle chrétien, reçus depuis longtemps sous la même acception, ils gardent les fonts baptismaux de l'église de Brick-Kirk, en Cumberland; et la remarque de Fiorillo (*Histoire de la peinture en Angleterre*, t. V, p. 35 et 36), que ces dragons sont « horriblement entrelacés » au milieu du feuillage, nous dit assez que le dragon est pris ici en bonne part (236). C'est ainsi que nous le voyons, au xiie siècle, veillant sur les fonts baptismaux de Notre-Dame de Termonde. Nous ne pouvons, à leur sujet, nous associer au sentiment de l'auteur déjà cité, lorsqu'il écrit : « Les trois dragons ou *griffons* (de Termonde) que l'on voit à côté de l'Agneau de Dieu semblent représenter le génie du mal et figurer sur cette antique sculpture *pour faire contraste* (p. 61). » On voit que la *règle des oppositions* règne également en Belgique; mais nous nous hâtons de le dire, c'est la seule proposition réellement erronée contenue dans le mémoire de M. de Saint-Genois : elle est même en désaccord complet avec tout son travail.

Nous lui reprocherons cependant trop d'entraînement à l'occasion du symbole qu'il découvre dans tous les dérivés du mot *dragon*. Entre autres exemples, nous nous arrêterons à celui de *dragonnades*, expression française et moderne. « Le nom de *dragonnade*, donné, dit-il, à la sanglante persécution exercée contre les calvinistes en 1684, en France, par Louis XIV, doit probablement son origine au symbole que le dragon était sensé représenter pour les catholiques (page 77). » Or chacun sait que les *dragonnades des Cévennes* furent ainsi nommées parce que les convertisseurs se faisaient accompagner de dragons, cavalerie appropriée par circonstance au service des montagnes, les hommes ayant l'habitude de combattre à pied et à cheval; et le nom de *missionnaires bottés* fut appliqué par extension aux garnisaires envoyés dans les autres provinces pour réduire les protestants. *Dragonner*, d'après Furetière, signifie *vexer, insulter, piller*.

Digitized by Google

Les princes et les chevaliers ne paraissent pas avoir adopté le symbole du dragon pour leurs sceaux et leurs cimier avant le XIIIe siècle (237). Cependant il avait été maintenu sur les étendards et se voyait peut-être dans les armoiries des comtes de Flandre, puisque Philippe d'Alsace disait, en 1183 : « Il n'y a encore rien de fait, si je ne brise les portes de Paris avec mes chevaliers de Flandre; si je n'établis mes dragons sur le Petit-Pont, et si je ne plante ma bannière au milieu de la rue de la Calandre (238). »

Vers 978 à 993, le portrait d'Egbert, archevêque de Trèves, est entouré de dragons qui veillent sur l'image du pontife vénéré; et la vertu de charité les fait enrouler les uns dans les autres, comme aux crosses de Troyes et de Provins (239). A Luxeuil, dans les *Évangiles de l'abbé Girart* (XIe siècle), les évangélistes saint Marc et saint Matthieu reposent sur un fond de lions et de dragons peints au verso du folio, afin de mettre le dessous de la peinture sacrée à l'abri d'un contact profane; tandis qu'une bordure préservatrice de couleur *pourpre*, également mystique, l'encadre par-devant (240). Un dragon, avec apparence divine se montre, au XIe siècle, dans un *Livre de bénédictions*, conservé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève (241); et, plus tard, nous y rencontrerons Jésus-Christ sous le même symbole. Au commencement du XIIe, des dragons à tête de serpent sont tracés en pourpre, sur un fond pourpre moins foncé; servant ainsi de dessous à l'écriture en capitales blanches d'un Livre des Évangiles (242).

Nos exemples ont été choisis de préférence parmi les peintures des manuscrits, parce que là il ne peut y avoir d'équivoque; les dragons s'y rencontrent aussi fréquemment et remplissent le même rôle que sur les monuments de pierre et de bois. Nous ferons même remarquer à cet égard que le *Psautier de saint Louis*, au Musée des souverains, ne contient guère moins de quinze cents petits dragons, où nous espérons qu'on ne s'avisera pas de reconnaître le démon! Un autre Livre des Évangiles, inscrit à la bibliothèque du dôme de Trèves sous le numéro 129, montre un dragon servant de support au pupitre de saint Matthieu : la tablette sort de sa gueule. L'exemple se répète deux autres fois dans le

Digitized by Google

même manuscrit (243). Nous avons déjà parlé (page 416 et à la note 28) des dragons qui, au XIIe siècle, accompagnent la personnification des deux Lois. En les plaçant maintenant sous les yeux, à l'appui de notre citation, on reconnaîtra le gardien fidèle des trésors qui lui sont confiés; trésors mystérieux, dont la révélation n'est accordée qu'à un petit nombre d'élus.

Enfin deux dragons percés par les javelots de deux personnages appelés les Philistins et les méchants ne peuvent être que le symbole du roi David et de Jésus-Christ lui-même. Voici le passage tiré du psaume LV, vers. 2 : « Ayez pitié de moi, ô Dieu, parce que l'homme m'a foulé aux pieds..... » L'image est double, telle que nous la donnons; le commentaire de Pierre Lombard dit en propres termes, à côté du texte sacré, que par David, il faut entendre Jésus-Christ : *per David ergo hic intelligitur Christus* (244). La condition essentielle de toute symbolique est que la réalité soit remplacée par la figure, et de la sorte la doctrine cachée sous le mystère est dérobée aux regards des profanes. Nous en avons fourni plusieurs exemples fort curieux dans nos planches de l'époque carlovingienne; mais celui du dragon, mis ici pour David et Jésus-Christ, gardiens de la loi et victimes de l'impie, n'est pas moins remarquable et décisif, quoiqu'il ne remonte guère qu'à la fin du XIIe siècle.

IV. Arrêtons-nous à cette date, qui est celle des crosses de Troyes et de Provins, et terminons par un seul emprunt aux sculptures sacrées. Un assez grand nombre d'églises du XIIe ou du XIIIe siècle offrent des chapiteaux de colonnes ornés de dragons à têtes d'oiseaux, de lions ou de serpents vis-à-vis d'une coupe, d'un calice, ou buvant dans le vase. D'anciennes peintures, tirées de nos plus anciens manuscrits nationaux, nous offrent la même représentation, ou du moins des sujets analogues, et nous ne savons y reconnaître que les *fidèles* accomplissant le plus auguste des mystères. Cependant, nous ne pouvons dissimuler qu'un allégoriste de nos amis, pense que « la figure peut désigner les pécheurs communiant indignement (245). » Ne trouvera-t-on pas ici le reflet de cette nouvelle croyance que le dragon des chrétiens doit toujours être pris en mauvaise part; idée qui n'est pas soutenable, lorsqu'elle est ainsi formulée dans un sens absolu : tout à l'heure nous avons vu, à l'occasion des fonts baptismaux de Termonde,

Digitized by Google

qu'elle a fait dévier un moment de la bonne route l'auteur des curieuses recherches sur *Les dragons au moyen âge.*

Celui de nos collègues qui a rendu peut-être le plus de services à l'archéologie, M. de Caumont, a relevé à la cathédrale du Mans le sujet de deux dragons à tête d'oiseau vis-à-vis d'une coupe, et l'a produit, en 1840, lors des séances tenues par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Nous croyons même qu'il est gravé dans le Bulletin de la Société; mais nous ignorons encore quelle fut, à cette occasion, l'opinion des archéologues et des autres savants.

Dans le *Gesta Romanorum,* tandis que les serpents figurent comme le symbole des péchés, le dragon est le symbole de la puissance divine (246); et, de même que le *lion dévorant* est le symbole de Dieu punisseur, peut-être aussi le dragon qui dévore les hommes négligents (xii[e] siècle) aura-t-il la même acception (247). C'est une conjecture que nous hasardons; car nous n'avons sous les yeux ni le texte d'où le symbole a été tiré, ni le monument à l'appui. Les dragons, les serpents ou d'autres animaux mordant des hommes, seront alors le symbole de la tentation (248); et leur rôle serait également susceptible d'une double interprétation, lorsque, en embuscade aux pieds de *l'échelle du Paradis,* ils attendent pour les *mordre* ou pour les *dévorer* ceux qui tombent en chemin (249).

Le savant archiviste de la Flandre orientale admet avec nous que le dragon, symbole de la vigilance, peut figurer à ce titre dans les livres de prières : « Nous rencontrons aussi, dit-il, le dragon dans les ornements et arabesques de *la plupart des livres manuscrits*, dans les sculptures, sur les reliures anciennes; partout où il s'agit d'offrir des images bizarres et de reproduire la vieille idée germanique attribuée à cet animal fabuleux (page 82). » Nous n'avons pas voulu nous aider de ce beau travail, qui ne doit pas être écourté, et nous aurait fait trop sortir de notre sujet. Si nous nous sommes rencontré deux ou trois fois, à notre insu, avec l'auteur, c'est en arrivant par d'autres voies. M. de Saint-Genois s'appuie souvent sur les Bollandistes, que nous n'avons pas eu le temps de lire ni d'extraire, et dont nous commencions à peine le dépouillement en 1848, lors de la grande catastrophe,

Digitized by Google

pour les faire concourir à nos travaux, en même temps que les Pères, les conciles et les historiens.

§ III.

CROSSES DÉJÀ PUBLIÉES PAR WILLEMIN ET DU SOMMERARD, ET DANS L'ANCIEN BULLETIN DES COMITÉS HISTORIQUES.

I. Un simple coup d'œil jeté sur les cinq crosses gravées dans l'œuvre de Willemin fera ressortir l'intérêt qui s'attache désormais au monument de Tiron, puisque les investigations incroyables de ce véritable antiquaire et zélé dessinateur ne lui ont fait découvrir aucun exemple de notre sujet biblique. (*Monuments français inédits;* planches XXIX, XXX, XLI, LXXII et CVII; — pages 19, 21, 27, 46 et 64.)

Le bâton pastoral de Saint-Père, faussement désigné comme ayant appartenu à l'évêque Rainfroy (pl. XXX), a été l'objet de nos réflexions, et nous avons renvoyé, pour une plus ample connaissance de ce curieux modèle, à l'Appendice, lettre B. — La crosse en cuivre doré, montrant le chrétien attaché aux branches (planche LXXII), sera donnée, réduite au tiers, à la fin de cette troisième partie de notre rapport, conjointement avec une autre en ivoire de morse (250), possédée par M. Carrand; — et l'on trouvera plus loin, quand nous arriverons au recueil de feu M. Du Sommerard, une description suffisante du magnifique bâton pastoral attribué au vénérable Yves de Chartres (pl. XLI). — Les deux dernières crosses (pl. XXIX et CVII), étant à fleur épanouie, n'ont point d'analogie apparente avec la nôtre; ce qui n'empêche pas de reconnaître une même signification générale à la verge de Moïse changée en serpent devant Pharaon, et à la verge fleurie et sacerdotale d'Aaron.

De ces deux crosses citées en dernier lieu, celle de la planche CVII, tirée du cabinet de feu Petit-Radel, offre beaucoup de rapports avec une autre déjà gravée dans notre ancien Bulletin (tome II, page 124), et dont nous parlerons tout à l'heure (251). Elle est bien datée, du commencement du XIII[e] siècle; mais nous n'admettons pas avec la même facilité que celle de

Digitized by Google

la planche XXIX, plus ancienne que la première, ait jamais appartenu à Atalde, archevêque de Sens, mort en 933. Selon Willemin, elle aurait été « trouvée dans son tombeau, dans le chœur de la cathédrale. » Ce monument, qui rappelle le style saxon du XIIe siècle, et que nous donnons ici, réduit au quart, ne paraît pas devoir être reculé au delà de cette période.



Crosse de Sens.

(Réduction au quart.)

On sait que Sens a été longtemps le refuge de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbery, et que la cathédrale de cette ville a possédé plusieurs vêtements sacerdotaux du célèbre prélat *normand* (252). Étant à Sens, il se démit de sa dignité épiscopale; et quoique le pape l'en eût revêtu de nouveau, il est probable que lorsqu'il entra à l'abbaye de Pontigny pour y vivre durant plusieurs années (1166-1168), comme un simple moine, sous l'habit des religieux de Cîteaux, la cathédrale hérita de ses ornements pontificaux et de son bâton pastoral, signe caractéristique du pouvoir spirituel. Cette crosse pourrait donc lui avoir appartenu à meilleur titre, par exemple, qu'une mitre en drap d'or, « connue, disait-on, pour être à son usage; » provenant de l'ancien trésor de Sens, et acquise par nous de notre ami l'honnête M. Signol, marchand de curiosités, qui nous a remis le reçu authentique, signé de l'un des chanoines. Mais, en défaisant nous-même la coiffure épiscopale, afin de nous rendre compte de sa forme, nous avons découvert avec stupéfaction, au lieu du martyre de saint Jean-Baptiste, l'histoire de la mort de l'archevêque lui-même! En effet, notre mitre prétendue de Thomas Becket a été brodée dans la deuxième moitié du XIIe siècle, peu d'années après son assassinat, qui eut lieu, le 29 décembre 1170 (253).

II. Plusieurs exemples de crosses ou bâtons pastoraux antérieurs au XIVe siècle sont renfermés dans *Les arts au moyen âge*, de feu M. Du Sommerard.

Digitized by Google

La plus ancienne crosse de ce recueil est en ivoire, et à serpent crucifère; la moitié de la croix est détruite. Attribuée au bienheureux Yves de Chartres, élu évêque de cette ville en 1091, elle nous intéresse indirectement, puisque ce prélat fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la fondation du monastère de Tiron. Sur le montant de la volute, l'artiste a représenté un évêque (sans doute l'un des saints prédécesseurs du bienheureux Yves), revêtu d'habits pontificaux chargés du pallium. Il est debout, sous le dôme symbolique, avec la crosse et la mitre de l'époque : assisté de ses clercs, diacre et sous-diacre, il bénit un religieux et un laïque prosternés à ses pieds. La communauté chrétienne figure symboliquement sur les deux plats de la volute; et, de même qu'au bâton pastoral de Toussaints d'Angers, la crosse d'Yves de Chartres finit par un dragon ailé, tenant dans sa gueule le fragment d'une croix ancrée ou fleuronnée dite *gallicane*, fort employée sous les premiers capétiens.

M. Du Sommerard et M. Carrand, possesseur de cette insigne sculpture, ont pensé qu'elle méritait une nouvelle publication, quoique déjà gravée et décrite plusieurs fois[1]. Par suite de cette bonne idée, l'autre côté de la volute, que n'avait pas donné Willemin, fut livré à la science, et le nouveau dessin est en effet préférable à celui des *Monuments inédits* (254). Ce bâton pastoral, un des plus curieux du XIe siècle, n'a pas été surpassé comme richesse de détails dans le travail de l'ivoire. L'explication des sculptures, fournie très-diversement jusqu'ici, est à refaire; mais ce n'est pas le lieu d'en dire plus long ni d'entrer dans une nouvelle interprétation, qui demanderait un grand développement.

La seconde crosse (*Album*, Xe série, pl. XXXVIII), dite du XIIe siècle, ne rentre pas davantage dans le goût de celle de Tiron, quoique la pensée générale soit la même. Elle est en filigrane d'argent, rehaussée d'ornements dorés, et fut donnée à saint Robert, abbé de Molesmes, fondateur de l'ordre de Citeaux (1098+1110), par Gaultier, évêque de Châlon. L'intérieur est

[1] *Description du département de l'Oise; Collection des antiquités nationales de M. de Saint-Morys*, t. II, p. 208. — *Musée des monuments français*, t. VII, p. 70, pl. XXXVIII, et p. 6 de la Description. — *Monuments français inédits*, pl. XLI, et p. 27 des Monuments du XIe siècle.

Digitized by Google

occupé par une étoile à six rayons, ajoutée sans doute après coup pour soutenir la volute. Cette figure d'une étoile entourée d'un serpent est, pour nous, tout à fait nouvelle et nous paraît insolite; cependant, nous avons entendu dire qu'elle signifiait l'étoile des Mages (? ?). Le titre de la planche indique que, jadis conservée dans le trésor de l'abbaye de Cîteaux, la crosse de saint Robert a été déposée, en 1799, au musée de Dijon (255). Nous n'avons pas vu le monument et notre conjecture sur l'addition de l'étoile est peut-être sans fondement.

Enfin, deux autres crosses à serpent (parmi celles qui se rapprochent de la nôtre) sont réunies sur la même feuille (*Album*, Xe série, pl. XXXVII, chap. IX), comme appartenant sans doute toutes deux au XIIIe siècle. L'une, enrichie de pierreries, offre à la sommité de la douille un énorme dragon qui embrasse toute la partie, et de la gueule duquel sort une manière de serpent qui renferme l'agneau pascal dans la volute. Le tout est doré, sans émail, sans écailles marquées. — L'autre présente des losanges réguliers et remplis d'émail bleu. Des dragons allongés, la tête en bas, suivant l'usage des XIIIe et XIVe siècles, accompagnent la douille au-dessous du nœud, et la volute renferme, comme à la crosse de Saint-Sauveur d'Évreux, dont il va être question, le sujet naïf et délicatement exécuté du couronnement de la Vierge.

III. Arrivons maintenant à l'ancien *Bulletin des comités historiques*. Ce recueil, qui sert si puissamment à la science de l'archéologie, fait connaître trois crosses, différentes de la nôtre, mais également dignes d'attention. Nous allons nous borner à caractériser leur genre, et à montrer que rien, dans ces monuments, n'atténue les motifs qui nous ont tous conduit à demander la publication de la crosse de Tiron.

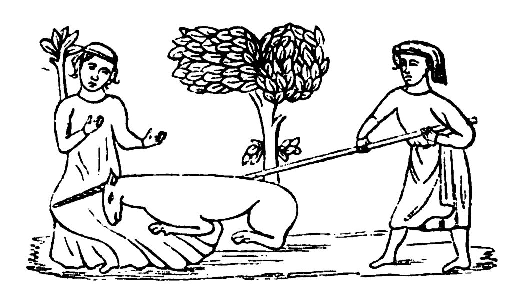
1° Une *crosse à serpent*, en cuivre doré, trouvée en 1845 dans une sépulture de l'ancienne église de Toussaints d'Angers (256).

Sa volute octogone, indiquant l'époque capétienne, unie et sans ornements, sort d'un calice irrégulier, affectant la même forme octogone, et se termine par la partie antérieure d'un serpent ailé, ou plutôt d'un dragon. La patte ou jambe de l'animal

Digitized by Google

trouve un point d'appui sur la douille, tandis qu'il se relie à la naissance de la volute par le bout de ses ailes et le haut d'une croix sortant de sa gueule. M. Godard-Faultrier, l'un des correspondants du ministère pour les travaux historiques, auteur de la bonne trouvaille, rapporte la date du bâton pastoral de Toussaints à la fin du XI[e] siècle. On peut admettre la date sans la regarder comme absolue : nous n'avons jamais vu de volutes octogones avant le XII[e] siècle. Après avoir dit plus haut que la verge de Moïse (ou d'Aaron) « est la croix du Christ, » nous reconnaîtrons dans la croix portée par le dragon la traduction littérale de la pensée d'Origène. Le dragon ou serpent ne tient pas seulement la croix : il est la figure de la croix, la croix même ; et pour rendre cette image sensible, une petite croix sort de sa gueule (257).

Deux autres crosses en ivoire, conservées à Paris, présentent la même circonstance d'une croix sortant de la gueule d'un animal. L'une est la célèbre crosse à serpent d'Yves de Chartres, appartenant à M. Carrand, déjà mentionnée ; l'autre, que nous donnons ici, fait partie de la collection du prince Pierre Soltikoff, et présente une singularité qui vient confirmer notre opinion sur le serpent des crosses, notamment les serpents crucifères. C'est que la croix est soutenue, ou plutôt élevée par une licorne, figure symbolique de Jésus-Christ. Dans l'un et l'autre cas, l'idée est la même. La licorne crucifère occupe le milieu de l'espace : elle est enlacée dans le feuillage, et le serpent de la volute se tient aussi à l'*arbre de vie*, en s'accrochant par sa gueule à l'extrémité de la branche.



Le symbole de la licorne est suffisamment connû pour qu'on nous permette de passer outre, sans fournir de preuves ; mais nous

Digitized by Google

aurons prochainement l'occasion d'y revenir[1]. Quant à l'*arbre de vie*, nous sommes obligé de renvoyer à l'Appendice, lettre E.

Ce n'est pas que dans les crosses à serpent ou autres le démon ne se montre jamais, soit comme accessoire, soit même comme figure principale, mais c'est à titre d'ennemi vaincu. En cette circonstance, il constitue, à lui seul, une volute toujours historiée, où le vainqueur, agneau, lion, ange, femme, évêque, etc. quelle que soit sa dimension, joue en réalité le premier rôle. Nous attribuons ce changement radical au besoin d'innovation particulier à l'Occident; peut-être, chez quelque artiste, à l'oubli de l'idée primitive, c'est-à-dire de la verge changée en serpent devant Pharaon. A cette dernière classe de bâtons pastoraux appartiennent naturellement ceux dont la volute renferme la victoire de l'archange Michel, sujet rare, le combat du bélier et le triomphe de la Vierge Marie foulant le diable sous ses pieds; image moderne dans les crosses et que nous n'avons jamais rencontrée avant le XIXe siècle (258). Nous rangeons dans la même catégorie un petit nombre d'autres compositions qui, de l'assentiment unanime, tels que saint Georges, etc. expriment la défaite du démon, ou, suivant le mot trop cherché de notre correspondant de Chartres, « le triomphe de l'agneau sans tache sur le péché originel. » Dans toute autre circonstance, il nous semble impossible de concevoir l'exposition perpétuelle du démon sur le *bâton de consolation et de correction*.

2° Une *crosse à fleur épanouie*, en cuivre émaillé et doré, trouvée

[1] Ne pouvant, faute de temps, fournir l'exemple de licorne crucifère, emprunté à la crosse que M. le prince Soltikoff a bien voulu nous permettre de faire copier, nous donnons à sa place le sujet de la *mort de la licorne*, préparé pour un rapport terminé depuis deux ans, mais égaré au milieu des embarras causés par le déménagement de nos ateliers. Le R. P. Martin a fait graver la crosse du prince Soltikoff dans le *Bâton pastoral*, figure 70. Grâce à la présence de la licorne, le serpent semble être pris en bonne part par le savant jésuite; mais précédemment (page 48) il avait dit, en parlant d'un autre serpent crucifère (figure 52): « Le monstre est empalé par la croix, croix ornée de pierreries pour symboliser sa victoire. » Voyez, à l'appendice, lettre H, notre second rapport à propos de la crosse à serpent découverte en juin 1856 sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. Nous reprendrons la question, en montrant par les inscriptions de divers bâtons pastoraux à serpent crucifère, qu'il est impossible de reconnaître l'image du démon dans la figure isolée du serpent.

Digitized by Google

en 1845 dans une autre sépulture de la même église de Toussaints d'Angers (259).

Ici, plus de l'ancienne forme octogone; point de tête d'animal, plus ou moins fantastique; point de sujet dans la volute, « représentant, dit M. Godard-Faultrier, une branche roulée en spirale, qui se termine par une fleur également émaillée, avec reflets bleus, rouges et verts. » Ce délicieux travail, du XIIe au XIIIe siècle, supérieur à tout ce que nous avons rencontré dans nos longs voyages, est également séduisant par la pureté de l'ensemble et la délicatesse de l'ornement courant. Nous y retrouvons certainement la verge fleurie et *sacerdotale* d'Aaron (260); d'autres y verront peut-être le rejeton de Jessé, d'où sortira la fleur prédite par Isaïe (261); mais cette dernière interprétation s'appliquerait mieux au sujet suivant.

3° Une *crosse historiée,* en cuivre doré, remontant à la fin du XIIIe siècle, et rencontrée, en 1849, au milieu des fouilles exécutées par le génie militaire contre l'église de Saint-Sauveur d'Évreux (262).

L'histoire représentée dans l'intérieur de la volute est le couronnement de la Vierge; sujet moins rare qu'on ne le suppose dans les crosses épiscopales, et qui porte néanmoins M. Raymond Bordeaux, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à croire que la crosse d'Évreux, ramassée au milieu d'une masse considérable de cendres et de débris calcinés, a évidemment appartenu aux anciennes abbesses de Saint-Sauveur. « Les verroteries et la dorure ont été détruites par l'incendie, dit M. Bordeaux..... Les fragments de cette crosse, qui était brisée, ont été rapprochés avec un peu de soudure, et elle est maintenant à peu près complète. » Quel que soit son état de conservation, il est certain que la découverte de ces précieuses reliques a doté notre ancien Bulletin d'une charmante planche.

Une tête de serpent, de dragon ou de lion (la gravure laisse la question indécise), termine la crosse de Saint-Sauveur d'Évreux. Celle de Tiron qui, suivant notre jugement, date de la première moitié ou du milieu du XIIe siècle, a l'avantage de présenter un corps de serpent dans la totalité de l'enroulement de la volute et de montrer ainsi, chez les artistes du moyen âge, une étude réelle de la nature. A cette occasion et à propos de la date précitée,

Digitized by Google

constatons ici que l'idée de terminer le bâton pastoral par un serpent ne date guère, en France, que de la fin du XIe siècle, et n'a jamais été d'un usage aussi général dans les autres contrées, ainsi que le témoigne Allegranza. Nous avons déjà dit que les crosses à fleur épanouie n'étaient pas moins communes, et qu'elles sont de la même époque (XIIe et XIIIe siècle).

Une *crosse à serpent,* dite de saint Bernard, non moins curieuse que les précédentes, vient de paraître dans le nouveau Bulletin, t. III, p. 158. Nous n'avons donc pas à nous y arrêter; nous rappellerons seulement que ce bâton pastoral, attribué sans motif et contre toute vraisemblance à l'illustre fondateur de Clairvaux, « l'un des plus beaux modèles de l'humilité chrétienne, » est en ivoire, enrichi de pierreries, et représente le combat du basilic contre le serpent. C'est une *histoire* peu commune sur les crosses; d'une interprétation difficile à fournir en peu de mots, et qui demanderait plusieurs dessins, le basilic, produit d'un œuf de coq et qui tue d'un regard, étant une création fantastique, à propos de laquelle on a beaucoup divagué. Le verset *super aspidem et* basiliscum *ambulabis*... (psaume XC, verset 13) dit assez qu'il est le symbole du diable : car, selon l'expression d'Orderic Vital, le jaloux ennemi du genre humain porte beaucoup de noms dans les écrits inspirés par le ciel. « En effet, c'est un lion, un loup, un dragon, une perdrix, *un basilic,* un milan, un sanglier, un renard, un chien, un ours, une sangsue, un céraste et une couleuvre cruelle, qui, tous, tendent des piéges et s'occupent de nuire aux insensés par ruse ou par violence » (263). Pour le moment, il nous suffit de savoir que la publication de la crosse prétendue de saint Bernard ne fait point double emploi, au milieu de nos planches, avec le bâton pastoral de l'abbé de Tiron [1].

Nous en dirons autant, par occasion, des deux crosses en bois et en cuivre trouvées lors de la profanation des sépultures abbatiales de Saint-Germain-des-Prés. Recueillies et livrées à la science par le créateur du Musée des Petits-Augustins; éditées de nouveau

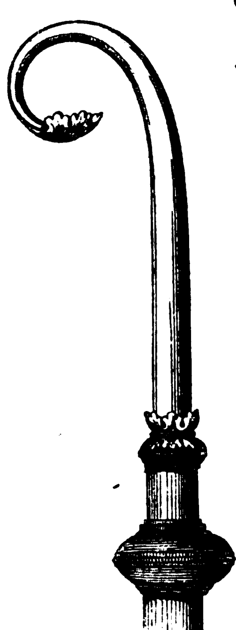
[1] Nous avons rencontré plusieurs crosses prétendues de saint Bernard; il y en a pour tous les goûts. Les unes, très-riches, comme celle gravée dans notre Bulletin paraît l'avoir été, sont dignes *par leur magnificence,* à ce qu'on prétend, d'avoir appartenu à l'illustre fondateur de Clairvaux, monastère qui n'avait « alors d'éclat que par les mœurs de ses habitants et n'était riche que de leurs vertus, »


Digitized by Google

par notre excellent collègue M. Albert Lenoir dans la *Statistique monumentale de Paris* (monographie de Saint-Germain-des-Prés), elles ont été répétées dans le *Moyen âge et la renaissance* (t. III, *Orfévrerie*, fol. 31), sans autres exemples. Néanmoins, les crosses de travail français sont encore en grand nombre au milieu de nous; toutes variées, très-intéressantes pour l'histoire de l'art et de la symbolique chrétienne, et il serait utile de les faire connaître systématiquement, selon l'ordre des pays et des siècles (264).

IV. C'est au XIIIe siècle, en général, que le couronnement de la Vierge, charmant épisode de l'iconographie chrétienne apparaît dans l'intérieur du bâton pastoral. On y remarque aussi l'annonciation, la nativité, les mages, le crucifiement, la résurrection, etc.

dit un biographe dont le témoignage n'est pas suspect. Les autres, au contraire, justifient *par leur simplicité* les remontrances du saint abbé contre le luxe de Cluny, etc. Mais, parmi les crosses attribuées à saint Bernard, l'admirable crosse de l'abbaye d'Affighem justifie jusqu'à un certain point son authenticité, par sa similitude avec un bâton de chantre venu de Clairvaux (??), vendu à Francfort sous nos yeux, en 1839, et qui était mentionné dans un inventaire de 1149; cependant l'écriture du registre (peut-être n'était-ce qu'une copie) rappelait le XIIIe siècle. Ce bâton offrait la répétition du nœud ou pommeau de la crosse d'Affighem : il était orné de profils presque identiques, d'une douille également prolongée, au delà du nœud, d'environ 6 à 7 centimètres; finissant aussi par un système de feuilles d'acanthe opposées, mais plus longues, pour recevoir, près de ces feuilles, le gland ou boule qui remplaçait la volute.

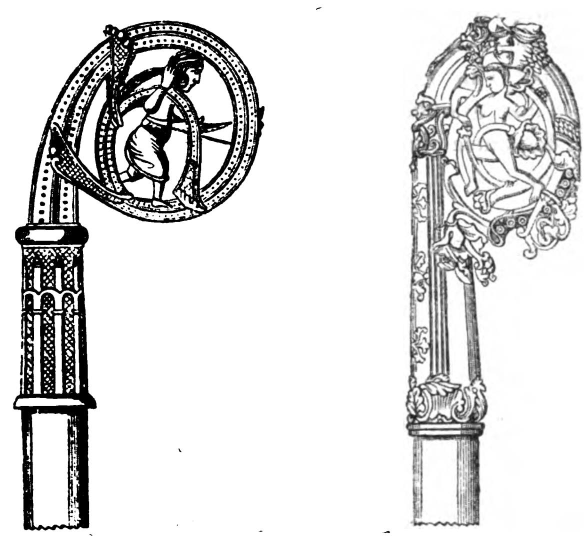


Crosse d'Affighem.
(Réduction au quart.)

Le R. P. Arthur Martin a donné la crosse de saint Bernard, réduite à la moitié, après l'avoir dessinée à Termonde chez les bénédictins d'Affighem, détenteurs légitimes de ce petit chef-d'œuvre de goût et de simplicité. Nous la publions à notre tour en nous servant de son excellent dessin (fig. 86 du *Bâton pastoral*). Peut-être s'est-il montré trop sévère sur l'âge du monument, tandis qu'il appréciait l'objet d'art à toute sa valeur : « Si la tradition, dit-il, n'avait pas, comme je le crains, antidaté de quelques années cette volute aux lignes si mâles et si pures, on serait porté à faire tomber sur le génie austère du saint réformateur la sobriété de l'artiste. »

Digitized by Google

le roi de gloire, l'archange Michel, quelquefois un saint évêque; tandis que les temps anciens montrent de préférence, avec ou sans le serpent, la fleur mystique, l'agneau vainqueur, Adam et Ève tenant la pomme, figure de la chute ou plutôt de la rédemption (265), l'aigle ou le lion, symboles de Jésus-Christ; enfin l'animal et l'homme, nu ou habillé, au milieu des branches (la vigne, l'arbre de vie); idée qui remonte par les monuments au IVe siècle,



Crosse publiée par Willemin. Crosse de la collection Carrand.

(Réduction au tiers.)

qui fut ravivée à l'époque carlovingienne; qu'on retrouve sur tous les produits de la sculpture et de la peinture après l'avénement de la troisième race, et dont les manuscrits permettent de suivre la trace symbolique jusqu'au moment de la Renaissance (266). (La crosse ci-dessus, tirée de Willemin, a été prise sur la planche LXXII.)

Les saints plus fréquemment répétés, les adorations, les sujets de piété, les Vierges seules, sans l'Enfant, ne se voient guère avant le XVe siècle. Surtout on n'y voit point la femme de l'Apocalypse, victorieuse de son ennemi (chapitre XII, versets 1, 3 et 4), et l'on n'y rencontre pas non plus de madones « foulant aux pieds le serpent tentateur, qui, la gueule béante, menace encore la nouvelle Ève de son dard impuissant. »

Digitized by Google

On comprend que ce simple exposé n'indique pas la prétention de préciser les chóses d'une manière absolue, et qu'il se rencontre beaucoup d'exceptions à la règle précédente. Un usage est longtemps à se répandre, et souvent sa durée presque indéfinie, comme en Bretagne, en Aquitaine et dans une partie de l'Allemagne, déjoue toutes les observations. C'est par le concours des circonstances diverses de l'exécution, l'examen minutieux des détails, et une étude approfondie des idées de l'époque, qu'on arrive à fixer avec quelque certitude la date de ce genre de monuments. D'un autre côté, chaque découverte nouvelle témoigne d'une grande variété dans le choix des sujets, et le nombre des anciennes crosses, déjà très-élevé, s'augmente de jour en jour.



Bête de l'Apocalypse.

(Réduction aux deux tiers. — Voyez page 431.)

Digitized by Google

§ IV.

Opinion du R. P. Arthur Martin sur le serpent des crosses.

Depuis la lecture de notre rapport sur la crosse de Tiron, le R. P. Arthur Martin, qui nous honore de son amitié et nous assiste quelquefois de ses conseils, a bien voulu nous faire présent de son érudite monographie de la crosse, intitulée *Le bâton pastoral* (267). Mais déjà, séance tenante, un de nos collègues nous avait donné avis de la publication récente du savant jésuite. Nous avons promis alors de la faire connaître à la Section, et d'y chercher en même temps de nouvelles lumières à l'appui de notre interprétation générale des crosses à serpent.

Rejetant à l'appendice, lettre F, notre examen rapide de l'ouvrage, nous nous bornerons à mentionner ici qu'il est précédé d'une excellente dissertation sur les *crosses pastorales*, par M. l'abbé Barraud, chanoine de Beauvais, à laquelle nous consacrerons notre cinquième partie. Le texte n'est pas uniquement descriptif, mais il touche aux questions les plus intéressantes de la symbolique chrétienne. Accompagné de cent cinquante-six gravures en bois et de cinq grandes chromolithographies, on y suit les divers changements subis par le bâton pastoral, depuis sa forme primitive jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

La plus grande partie des monuments, relevés par l'auteur lui-même, ont été quelquefois restitués (ce qui nous paraît un tort), et reproduits sous sa direction avec toute l'exactitude possible. Pour juger cette belle suite d'images, indispensable, selon nous, en matière d'archéologie, il faut se rappeler que l'achèvement d'une telle publication, poursuivie avec tant de persévérance durant plusieurs années, au milieu des devoirs ecclésiastiques, a demandé le concours d'un crayon facile et d'efforts surhumains, un zèle et une abnégation au-dessus de tout éloge. Aussi, devant cette nouvelle manifestation de la science et de l'art réunis au même degré, on ne pourra s'empêcher de convenir une fois de plus que le R. P. Arthur Martin, prêtre éminent, architecte de premier ordre, dessinateur habile et généralement fidèle, n'est pas

Digitized by Google

l'un des moindres ornements d'une compagnie qui a jeté tant d'éclat.

I. A la vue d'un recueil aussi riche, nous avons d'abord vivement regretté de nous être occupé de la crosse de Tiron avant d'avoir consulté le maître. Croira-t-on cependant que, parmi tant de représentations si diverses, aucune n'offre de sujet semblable au nôtre? et, chose plus pénible, en présence de ce savant et bel ouvrage, nous ne pouvons encore savoir, de la campagne où nous écrivons ces lignes, quelle eût été l'explication du R. P. Arthur Martin; soit qu'avec nous il eût reconnu deux serpents dans la gueule du dragon, soit qu'il les eût pris pour des poissons. Quant à la question générale du serpent, elle ne pouvait échapper à son examen.

« Il est impossible, dit-il, qu'un symbole aussi persévérant, dans un art aussi sérieux, n'ait pas été réfléchi et d'un sens à la fois profond et populaire. N'allons donc pas plus loin sans essayer d'en pénétrer le secret, et ce secret, demandons-le aux analogies, puisque les anciens liturgistes consultés ont omis de nous l'apprendre. » (§ III, *Crosses à serpents, traditions germaniques;* p. 42.) Le savant jésuite pense l'avoir trouvé, pour quelques exemples, dans la mythologie du Nord, et il est manifeste que sa tendance est de reconnaître le démon là où se rencontre le hideux reptile. « En tout cas, dit-il, Satan dans sa défaite, voilà, je ne dis pas toujours, mais ordinairement, ce que signifie le serpent de nos crosses (page 44). »

En effet, après avoir exposé que le serpent avait été pris d'abord pour l'emblème de la prudence, et cela dès l'ère des catacombes, et qu'il « ne serait pas invraisemblable que ce sens eût influé sur le choix de la décoration des crosses, pour rappeler aux pasteurs une vertu sans laquelle les autres deviennent des vices, selon l'expression de saint Bernard, et que saint Paul leur recommande comme un devoir spécial de leur charge, » le R. P. Arthur Martin ajoute : « Telle est l'opinion du P. Allegranza. » (*Spiegazione e riflessioni sopra alcuni monumenti di Milano;* 1757, pages 77 et 93). D'autres ont jugé qu'il était plus conforme au génie de l'ancien art de supposer dans les serpents des crosses la verge de Moïse, changée en serpent pour détruire ceux de la magie égyptienne..... Souvent, enfin, dans l'art antique, le serpent a

Digitized by Google

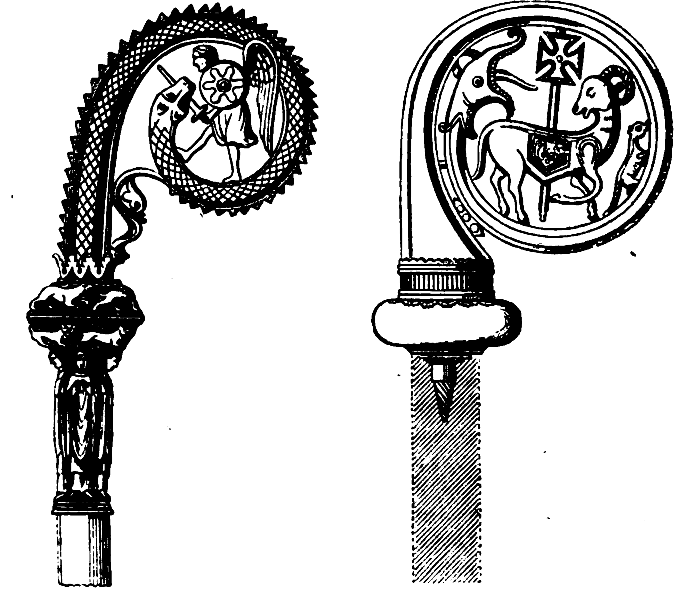
représenté le serpent d'airain : témoin, les sarcophages, les vitraux (*XIIe siècle, au plus tôt*), la colonne de Milan. Or, de toutes les allusions bibliques, cette dernière serait ici, sans aucun doute, la plus naturelle, après que le Sauveur nous a montré dans le serpent sa propre image (S. Jean, III, 14);..... non une image directe, comme l'entendaient les Ophites, héritiers des Nicolaïtes et des Gnostiques (S. Augustin, *De Hæres.* c. XIII et XLVI); mais bien le serpent d'Ève, de sorte que le rapprochement ne tombe que sur les effets. « Le serpent d'airain, dit saint Grégoire de Nazianze (*Or. 45;* éd. Maur. t. I, p. 363), était non le type, mais l'antitype de Jésus-Christ, sa figure par opposition. »...... « S'il donne la santé, ajoute-t-il, à ceux qui le contemplent, c'est parce qu'ils le croient frappé à mort, entraînant dans sa perte les puissances qui lui sont soumises, et écrasé en un mot comme il méritait de l'être. Aussi quelle sera son épitaphe, sinon ces paroles (I, *Cor.* XV, 55) : *Ubi est, Mors, victoria tua? ubi est, Mors, stimulus tuus* (*ibid.* Osée, XIII, 14)? La croix t'a vaincu! l'auteur de ta vie t'a infligé la mort! tu es étendu sans force, immobile, impuissant, mort et ignominieusement suspendu en l'air (p. 42 et 43)[1]. »

[1] « Dans son commentaire sur ce passage (éd. 1630; t. II, p. 1186), Nicétas remarque qu'il y aurait de l'impiété à nommer l'esprit pervers le type de Jésus-Christ, et qu'ici la comparaison est celle des contraires : « Le serpent conduit au mensonge, Jésus-Christ indique la vraie vie; le serpent n'était pas un vrai serpent, Jésus-Christ était un homme véritable; le serpent tue des serpents ses semblables; Jésus-Christ vivifie les hommes ses frères; enfin, Jésus-Christ sauve ceux qui le croient vivant et la vie même, tandis que le démon guérit à condition que ceux qui le regardent croient, non pas qu'il est vivant, mais, au contraire, qu'il est vaincu par la croix, et exterminé, quant à sa tyrannie. » — Cette manière d'envisager le serpent d'airain me paraît jeter beaucoup de jour sur le passage évangélique, qui n'est pas sans difficulté. Dès lors que le serpent était montré dans l'état de malédiction qui avait commencé après le premier crime, et devait se consommer à la mort du Sauveur et au jugement dernier, on conçoit que les malades, en le regardant suspendu, dirigeaient leur prière vers le Messie, et comprenaient que le Messie seul était l'auteur de leur guérison. » (*Note du R. P. Arthur Martin.*)

Tout ceci s'appliquant au serpent d'airain, nous n'avons pas à nous en occuper d'ailleurs, nous avons montré, à la note 34, que si Tertullien (160 + 245), né plus d'un siècle et demi avant saint Grégoire (328 + 389), regarde le serpent suspendu à un bois comme la figure de la croix du Sauveur, il considère le serpent lui-même comme représentant le démon. Comme nous, le R. P. Martin a consulté le docte Allegranza, dont nous avons rapporté fidèlement les paroles à la note 20, en les prenant, à ce qu'il paraît, dans un autre ouvrage; mais nous croyons

Digitized by Google

C'est ainsi que le R. P. Arthur Martin, appuyé de graves autorités, voit le démon dans les crosses à serpent, et que, de toutes les allusions bibliques, celle du serpent d'airain lui paraît, « sans aucun doute, la plus naturelle. » On peut supposer que, devant de telles expressions, ce n'est pas sans beaucoup d'embarras personnel que nous continuons de regarder le bâton pastoral de Tiron comme l'image de la verge d'Aaron, et que nous repoussons encore la présence du démon sur la crosse de nos évêques, à moins qu'il ne s'agisse, avons-nous déjà dit plusieurs fois, de la défaite de Satan, clairement exprimée, comme à ces deux exemples.



Crosse de Tolède. Crosse de Bâle.

(Réduction au quart.)

La lutte du bélier est exécutée en ivoire : ce bâton pastoral était jadis couvert de peinture, ainsi que la plupart des anciens monu-

qu'après les avoir lues, on aura quelque peine à induire, de cette exposition si claire du symbole chez les Grecs et les Latins, que, de toutes les allusions bibliques, le serpent d'airain soit, *sans aucun doute*, la plus naturelle. Probablement il fallait passer par l'antitype de Jésus-Christ pour arriver au serpent-diable des crosses actuelles. (Voyez ce que nous disons à l'appendice, lettre F, de la crosse exécutée sur les dessins du R. P. Martin, pour Mgr l'évêque de Southarck.)

Digitized by Google

ments de ce genre. Nous estimons qu'il sort des contrées allemandes où la sculpture en bois et en ivoire n'a jamais cessé d'être en honneur, et nous acceptons sans difficulté le nom de *crosse de Bâle,* qu'il reçut jadis (268). M. le prince Pierre Soltikoff, possesseur actuel de ce trésor, a bien voulu nous permettre de rectifier sur l'original les erreurs commises par le graveur du R. P. Arthur Martin (fig. 58). — L'autre exemple, le combat de l'archange, sujet rare sur les crosses, a été pris dans le *Bâton pastoral,* où il occupe la figure 102. D'après l'auteur, cette délicieuse crosse, qu'il déclare de travail espagnol, « copié sur quelque monument de France, » serait conservée dans la cathédrale de Tolède (269).

II. Le R. P. Arthur Martin a-t-il été plus fondé à croire avec certitude que le symbole tire une partie de son origine des traditions germaniques? Nous ne le pensons pas. Autant que nous en pouvons juger, son opinion sera reçue par chacun de nous avec empressement, à titre de curiosité seulement, et en la circonscrivant, comme le père Martin lui-même, à deux ou trois monuments exceptionnels, étrangers à la France. Rien ne serait plus intéressant que ces rapprochements où se retrouveraient alors, comme sur le célèbre pilier de Frisingue, rappelé par l'auteur (*Mélanges,* tome I, p. 92, et tome III, p. 63), les anciennes personnifications populaires de l'esprit du mal associées à des idées chrétiennes; et malgré notre interprétation absolue du serpent quand, seul, il constitue la crosse, notre désappointement est vif de ne pouvoir nous arrêter sur une appréciation, évidente selon le R. P. Arthur Martin, hasardée selon notre sentiment, mais en tout cas inapplicable à la crosse de Tiron et à la plupart des autres crosses à serpent.

En effet, « si les légendes du Nord expliquent d'une manière nette et adéquate la crosse de saint Erhard (et qu') elles ne jettent pas un jour moins inattendu et moins complet sur le *tau* de saint Héribert (270), » là, du moins, s'arrêteraient nos concessions de courtoisie à l'égard de l'influence scandinave. Parmi les cinquante crosses à serpent gravées dans le bâton pastoral, ni l'ancienneté, ni l'origine ne viennent appuyer le jugement de l'auteur : nous n'en avons pas d'antérieures au xie siècle (271), et quatre sur cinq, au moins, sont de fabrication française. Puis, Bamberg, Ratisbonne,

Digitized by Google

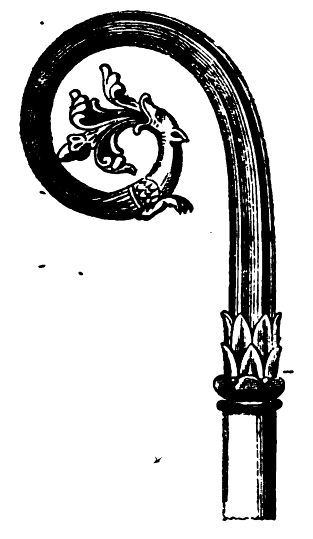
Hildesheim et Cologne n'entrent guère en ligne de compte, à cette date, plus que Bayonne ou Tolède, à propos des croyances religieuses du Nord. En France et sur le Rhin, vers le XIe ou le XIIe siècle, époque moyenne de l'usage des crosses à serpent, les traditions étaient effacées, à supposer qu'elles aient jamais été reçues, et nous ne découvrons leurs traces sur aucun monument national. Sauf un ornement particulier, certainement symbolique, apporté aux VIIe et VIIIe siècles par les Scots-Irlandais (272), tout nous était venu d'Italie ou directement de Grèce, comme en Angleterre d'abord et dans certaines parties des Gaules.

La crosse de Tiron rentrant dans ces généralités reste donc pour nous purement et simplement la verge d'Aaron changée en serpent. Sans les explications précédentes, et abstraction faite de l'origine du bâton pastoral, on pourrait peut-être préférer l'interprétation du serpent d'airain; mais ce serait alors par des motifs à nous inconnus, comme le fait douteux des *poissons* ou l'allusion à l'ancienne et à la nouvelle Loi, toujours en répétant que nous ne comprenons pas la liaison du serpent d'airain avec les poissons, ni des deux serpentaux avec les deux Lois. Inutile d'ajouter que, dans la verge d'Aaron, nous ne reconnaissons point non plus la présence du démon, très-admissible peut-être, selon saint Grégoire de Nazianze, dès qu'il s'agit du serpent d'airain; bien entendu, sans aucune influence de vieilles traditions germaniques. Il nous semble cependant (autant qu'il nous est permis d'en parler), que la pensée de saint Grégoire, de voir dans le serpent d'airain « l'antitype de Jésus-Christ, sa figure par opposition, » sera contraire au sentiment de ceux qui, admettant les poissons, c'est-à dire les chrétiens, retrouvent nécessairement sur notre crosse à serpent la figure mystique et réelle du Sauveur, ainsi que nous l'avons expliqué à l'occasion de ce symbole (p. 421).

III. Gardons-nous néanmoins de croire que le R. P. Arthur Martin, exclusif dans son système, repousse absolument et en toutes circonstances, à propos de ces deux allégories, notre explication littérale. Il était difficile qu'ayant vu et dessiné avec tant d'amour cette multitude de crosses à serpent ou autres, très-faible spécimen sans doute de la masse encore enfouie sous terre, le souvenir du serpent d'airain et aussi de la verge d'Aaron, venant troubler

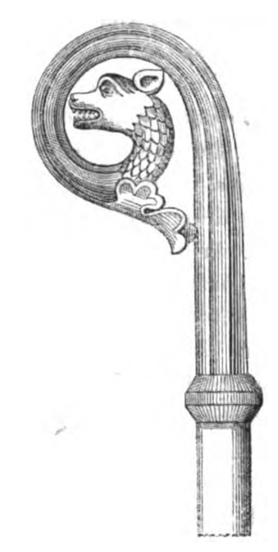
Digitized by Google

son esprit, il ne trouvât matière à l'application des deux passages bibliques, et qu'il ne fît momentanément l'abandon de ses croyances à l'égard du démon, du moins par rapport à la verge d'Aaron. Voici comment il s'exprime, page 66, à l'occasion de deux crosses relevées par lui à Dijon et à Chartres, et portant les numéros 80 et 81 : « Celle de la figure 80 est conservée dans le musée de Dijon, après avoir appartenu à la grande abbaye de Cluny; elle est toute à jour et formée de fils d'argent soudés ensemble. Je n'insiste pas sur l'étoile encadrée dans la volute, son authenticité me paraissant suspecte. Seule et béante, la tête du





Crosse d'Amiens.



Crosse de Chartres.

(Réduction au quart.)

serpent, dans sa honteuse suspension au sommet d'une hampe (273), en dit assez à ceux qui se rappellent le serpent d'airain[1]. » — « La gueule est également béante sur la crosse (fig. 81) em-

[1] Nous donnions ici la *Crosse de Cluny* (dite *de Cîteaux*, par M. Du Sommerard), d'après deux dessins tout à fait différents l'un de l'autre, nous proposant de montrer avec quelle circonspection il faut parler de monuments si mal reproduits (du moins l'un des deux); mais les motifs de publication inattendue déjà énoncés nous ont enlevé cette satisfaction, qui venait à l'appui de nos observations subséquentes, à propos de la seconde crosse de Toussaints d'Angers et d'une bénédiction abbatiale.

Digitized by Google

pruntée à la grande sculpture des portails latéraux de Chartres. Ici la feuille, rapprochée de la tête, permettrait plus aisément que partout ailleurs d'entrevoir une allusion à la verge changée en serpent. » Mais il est facile de voir que cette dernière et unique citation, extraite d'un grand travail, n'atténue pas la pensée dominante, relativement à la signification générale du serpent des crosses (274).

L'auteur du *Bâton pastoral* ne pouvait oublier, dans cette brillante revue de nos monuments nationaux, la crosse à dragon de Toussaints d'Angers, déjà gravée dans notre ancien Bulletin, (tome I, page 91). C'est par elle qu'il ouvre le paragraphe IV, intitulé, *Crosses à serpents empalés par la croix,* et son dessin paraît avoir, sur notre planche, l'avantage de la fidélité, d'une manière sensible. Du reste, nous ne revenons sur un sujet rappelé incidemment dans notre rapport (page 445), qu'afin de montrer comment, dans ces dragons ou serpents ailés si communs du x[e] au XIII[e] siècle, le R. P. Arthur Martin retrouve la forme originelle du serpent dans le paradis terrestre.

« Je citerai d'abord, dit-il, la crosse que possède le musée d'Angers (fig. 50), et que l'on a trouvée dans la vieille église de Toussaints. Elle est en cuivre, octogone à sa tige, comme la crosse de Saint-Erhard et comme la plupart des plus anciennes[1]. A la différence, au contraire, du plus grand nombre parmi celles-ci, elle offre la figure du dragon au lieu de celle du serpent. Selon beaucoup de commentateurs, la forme du dragon était celle du serpent avant le premier crime; elle indiquerait donc dans le démon ce qu'il y a de supérieur en sa nature, tandis que, sous les traits du serpent, il se montre tel que l'a fait la malédiction primitive: *Super pectus tuum gradieris*, etc. Sous l'une et l'autre forme, l'arme qui le dompte est la croix (page 47). »

Et plus loin (page 61) : « Un des caractères les plus saillants de l'Éden était, avec les magnificences de la nature, la mansuétude des bêtes. « Là, dit saint Basile (*De Paradiso*), se montraient toutes les variétés des êtres vivants : et tous étaient paisibles, obéissants à l'homme, vivant entre eux avec concorde. Le serpent lui-même

[1] Selon notre opinion, la forme octogone n'apparaît guère en France avant le XII[e] siècle, tandis que le nœud date, au plus tard, de la fin du VIII[e].

Digitized by Google

n'avait rien d'horrible ; il était doux et docile, et, au lieu de ramper odieusement comme s'il nageait sur la terre, il s'avançait sur ses pieds dans une attitude droite et noble (275). »

Le passage précédent, emprunté au paragraphe VI *Des crosses à serpent broutant le feuillage,* arrive à propos de la crosse que nous venons de donner, à côté de la sculpture de Chartres ; le serpent s'y montre aussi, comme à Toussaints d'Angers, sous la figure d'un dragon ailé. Le musée d'Amiens la conserve aujourd'hui, et on l'attribuera sans hésiter, dit le R. P. Arthur Martin, à la main virile et au poétique élan d'un artiste contemporain de Philippe-Auguste.

IV. Terminons par une observation que nous suggère la seconde crosse de Toussaints, également donnée dans notre ancien Bulletin (tome II, page 124), et que le R. P. Arthur Martin a fait graver d'après son propre dessin, de la grandeur de l'original. (*Crosses à tige fleuronnée et à fleur épanouie,* § VIII, n° 89, page 76.) En comparant sa gravure avec la planche du Bulletin, réduite aux cinq neuvièmes, il est difficile de ne pas être frappé de même des infidélités de celle-ci. Nous avons d'abord remarqué quelques différences dans la fleur, et l'oubli impardonnable de la large feuille festonnée qui sert d'appui au grand cintre et consolide l'édifice ; à moins toutefois que cette pièce, manquant aujourd'hui, n'ait été restituée dans la gravure du *Bâton pastoral.*



Gravure du Bulletin,

Reproduite *fac-simile.*



Gravure du Bâton pastoral,

Réduite aux cinq neuvièmes.

L'armature de métal qui accompagne l'émail des deux côtés n'est pas non plus suffisamment indiquée, et divers autres détails de

Digitized by Google

l'ornement courant n'auraient pas dû être omis sur une réduction plus qu'à la moitié de l'original. Mais c'est surtout au nœud ou pommeau qu'on doit signaler une différence capitale, quoique le monument ait été pris du même côté. A notre planche, un seul ange se trouve reproduit; il ramène le bras droit sur la poitrine et tient sa main fermée, sauf le doigt indicateur, qui est vu demi-plié *à la manière antique*.

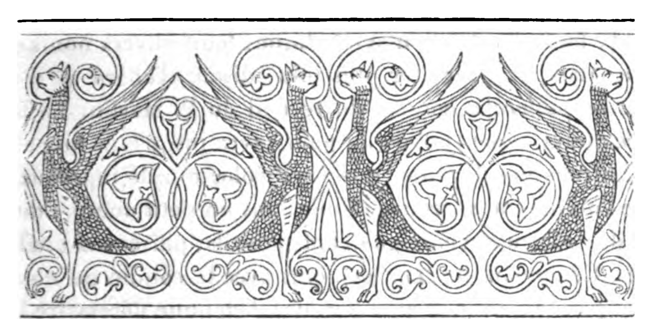
Deux anges en regard figurent sur le dessin du R. P. Arthur Martin. L'un semble adorer ou prier; sa main droite est étendue sur la poitrine, tandis que la gauche, cachée sous la tunique, porte respectueusement le livre des Évangiles. Le second ange (celui du Bulletin) *bénit suivant la manière des Latins, en allongeant l'index et le doigt du milieu*. On comprend que le P. Arthur Martin, généralement exact et fidèle, n'a pu se tromper sur ce dernier détail. La chose n'était pas indifférente à ses yeux, puisqu'il sait, sans aucun doute, que les anges sont souvent représentés bénissant, même comme ici, quand ils n'ont point à porter la parole (276).

Dans ces crosses à fleur épanouie, le R. P. Arthur Martin reconnaît la verge d'Aaron; mais sans pousser plus loin l'allégorie. « Ici, dit-il, tout devient fleur, et l'on serait d'abord frappé du contraste entre la pauvreté croissante des idées et les progrès de l'industrie, ainsi que l'épuration du goût, si l'on ne se rappelait le miracle de la verge sacerdotale d'Aaron, dont Dieu avait dit: « A celui dont j'aurai fait choix, sa verge fleurira; » et le lendemain, au milieu des douze verges des chefs de tribus, celle d'Aaron avait germé seule et s'était couverte d'une végétation splendide; *Et turgentibus gemmis eruperant flores, qui, foliis dilatatis, in amygdalas deformati sunt.* » (*Num.* XVIII, 8.)

Cette magnifique crosse de Toussaints, digne de tant d'éloges, réunit, suivant l'expression de notre auteur, la juste mesure, sans laquelle le goût éclairé ne saurait être satisfait. Elle eût certainement mérité une publication en couleurs (277); mais le format de nos planches ne pouvait permettre qu'elle fût ainsi présentée de la grandeur de l'original. Espérons qu'une fois ou une autre nos Bulletins, déjà si répandus et d'une utilité chaque jour plus évidente, seront accompagnés d'un atlas petit in-folio, où des monuments de faible dimension, tels que la crosse de Tiron, échappe-

Digitized by Google

ront à ce système habituel de réduction, qui dénature souvent leur caractère.



Ornement d'une crosse à fleur épanouie, publié par Willemin, pl. CVII.

(Développement de la douille; réduction à la moitié.)

§ V.

DES CROSSES PASTORALES,

par M. l'abbé Barraud, chanoine de Beauvais.

(Forme ancienne du bâton pastoral.)

L'intéressant envoi de notre correspondant de Chartres et son interprétation du sujet des serpents, nous a permis d'envisager la crosse de Tiron sous des aspects divers. Mais on a vu que nous avons été vainement chercher un appui dans l'érudite et récente publication du R. P. Arthur Martin, puisque, sur le fond même de la discussion, celle des serpents, nous éprouvons le regret de professer une opinion contraire à la sienne (278). Toutefois, nos correspondants auront lu avec plaisir les passages que nous lui avons empruntés; et nous sommes dirigé maintenant par la même pensée, en rendant un compte trop sommaire du Mémoire de M. l'abbé Barraud, chanoine de Beauvais, sur *Les crosses pastorales*. On nous saura gré de n'avoir pu nous résoudre à quitter notre aimable jésuite, ses images attrayantes et son style simple et facile, sans nous arrêter un moment à l'exposé scientifique qui ouvre cette splendide monographie et forme, sous un autre point de vue, un traité complet de la matière.

I. Deux parties distinctes composent le travail de M. l'abbé

Digitized by Google

Barraud : 1° *Des dignitaires ecclésiastiques ayant le droit de porter la crosse :* les papes, les évêques, les abbés et abbesses; 2° *De la matière et de la forme des crosses;* leurs ornements aux diverses époques, leur signification symbolique, leurs divers noms et leur origine. Mais, avant d'aller plus loin, disons d'abord qu'il en est *des Crosses pastorales* comme du recueil du P. Martin. La lecture des premières lignes oblige de poursuivre jusqu'à la fin; et nous ne craindrons pas d'ajouter que l'archéologue zélé reprendra souvent ce volume, où se trouve réunie dans un petit nombre de pages une suite précieuse d'enseignements positifs, puisés aux meilleures sources. Cependant nos engagements avec le comité ne nous permettant pas davantage d'analyser avec l'étendue nécessaire l'Introduction de M. l'abbé Barraud, qui d'ailleurs ne parle pas du serpent des crosses, nous nous bornerons à deux ou trois remarques. sans connexion avec le bâton pastoral de Tiron, mais pleines d'intérêt pour nous tous, à l'endroit des peintures et des sculptures des hautes époques. Puis nous ferons connaître, ainsi que nous l'avons promis, un certain nombre de crosses anciennes, la plupart inédites, et relevées par nos soins sur des manuscrits dont la date est incontestable.

« C'est une tradition constante, dans l'Église romaine, dit le savant ecclésiastique, en s'appuyant de l'autorité de Ciampini, que les successeurs de saint Pierre n'ont jamais porté la crosse, et l'histoire nous montre seulement qu'ils se sont longtemps servis de la férule, bâton plus ou moins long, mais toujours droit comme un sceptre. (*De sacris ædificiis, additamentum :* An Romanus pontifex baculo pastorali utatur?) » Cependant, en prenant ce même Ciampini pour guide, on penserait, au contraire, que les papes ont abandonné la crosse vers le milieu du XIIe siècle : « car, dit-il, Gélase, dont Marc nous a transmis le portrait, avec la crosse, siégea sur le trône de saint Pierre en 1118, tandis qu'Innocent III, qui vécut en 1199, nous dit que le pontife romain ne s'en sert pas; or, comme entre Gélase et Innocent il s'est écoulé l'intervalle de quatre-vingt-un ans, il faut conclure évidemment que, durant cet espace de temps, l'usage avait disparu et était tombé en désuétude (279). »

Les auteurs protestants se trouvent également opposés sur ce point avec M. l'abbé Barraud. Il ne nous appartient pas de tran-

Digitized by Google

cher sur la question, assez indifférente au surplus, et où il nous paraît que, de part et d'autre, on n'est pas tout à fait dégagé de certaines préoccupations. Un manuscrit de l'an 1179, du fonds de Saint-Germain-des-Prés, n° 51 (Bibliothèque impériale), nous montre saint Pierre assis, sans mitre, tenant de la main gauche la crosse et une clef, et bénissant de la droite. Cette image, de la deuxième moitié du XIIe siècle, viendrait appuyer notre citation de Ciampini; peut-être aussi, comme le dit le R. P. Arthur Martin à propos d'une miniature du XIIIe siècle, appartenant à M. le duc d'Aremberg, où saint Léon et saint Grégoire ont une crosse à la main, « la peinture ne prouve ici que l'ignorance de l'enlumineur. » (*Le Bâton pastoral*, p. 25.)

L'exemple ci-dessus, de papes avec des crosses, même au XIIIe siècle, n'est pas le seul que nous ayons rencontré; mais il est constant qu'après la déclaration d'Innocent III, « baculo pastorali « non utitur Pontifex Romanus tum propter historiam (280), tum « etiam propter mysticam rationem (du Cange, au mot *Baculus*), » les souverains pontifes ne devaient plus être représentés avec cet instrument liturgique, demeuré spécial aux évêques et aux abbés et abbesses.

A propos de la crosse épiscopale, M. l'abbé Barraud accuse « quelques auteurs » d'avoir prétendu que les évêques ne se servirent de crosses qu'au IXe siècle. Le reproche tombe sur un passé déjà loin de nous, et ne peut atteindre les savants actuels, entre autres un Allemand versé dans ces matières et qui assurait en propres termes, il y a près de trente ans, que, vers le milieu du VIIe siècle, l'insigne épiscopal de la crosse commence à être mentionné. (Rheinwaldt, *Kirchliche Archæologie;* Berlin, 1830, p. 41.) M. l'abbé Barraud cite, il est vrai, un écrit de saint Isidore de Séville (évêque de 601 à 636), qui ne permet pas de révoquer en doute l'usage du bâton pastoral dès le VIe siècle; mais la mention qu'en fait, pour la première fois, le quatrième concile de Tolède étant de l'an 633, l'auteur que nous avons cité parle du VIIe siècle, parce qu'il a voulu appuyer ses assertions sur des actes officiels. Relativement à l'anneau épiscopal, que notre auteur allemand, mû par le même motif, ne sépare pas de la crosse, il sait qu'on en trouve des traces irrécusables plusieurs siècles avant saint Isidore, et si ce n'était pas trop sortir de notre sujet, nous en apporterions facilement les preuves, avec l'aide de ses propres écrits.

Digitized by Google

D'après le Pénitential de Théodore, archevêque de Cantorbery, la crosse des abbés entrait, au VII[e] siècle, dans les cérémonies de de la consécration abbatiale; c'est un motif de plus pour croire, avec le très-érudit chanoine de Beauvais, que la crosse épiscopale est beaucoup plus ancienne. Il nous sera permis d'ajouter qu'après avoir été chercher tout à l'heure, au temps de Moïse, l'origine du bâton de commandement (*Nombres*, chap. XVII, vers. 2, et chap. XXI, vers. 18), nous aurions mauvaise grâce à nier la haute antiquité chrétienne du bâton pastoral. Héritier du *lituus*, ou bâton augural, auquel il ressemble, il aurait pu, suivant notre sentiment, se produire publiquement à la suite de l'édit de Milan, qui déclara, en 313, le catholicisme religion de l'empire; et sans doute il entra dans la liturgie au même titre que l'anneau, dont l'usage est consacré par les Livres sacrés dès les premiers âges du monde (281).

II. La seconde partie du mémoire traite, avons-nous dit, des matières en usage pour « la confection des crosses : » le bois, la corne, l'ivoire (de morse et d'éléphant), le cristal, le plomb, le fer, le cuivre, l'argent et l'or; mais ces dernières crosses, dit l'auteur, n'étaient pas de celles qui pouvaient parvenir jusqu'à nous (282); du reste, le bronze n'a pu sauver davantage ce peuple de statues que l'antiquité grècque et romaine nous avait léguées.

Une circonstance curieuse se rattache aux crosses de plomb; c'est qu'elles étaient exclusivement consacrées aux sépultures, quoiqu'elles ne figurassent point aux funérailles : « faites exprès pour accompagner le mort,... elles répondaient à ces calices (et à ces croix) de plomb qu'il n'est pas rare de trouver dans les tombes ecclésiastiques (page 9)[1]. « De même chez les anciens, répète à diverses reprises feu M. Raoul-Rochette, tous ces bijoux employés à la parure des morts... consistaient presque toujours en feuilles d'or si minces, avec l'empreinte exécutée au repoussé, qu'il était évident que tout ce luxe de la tombe n'avait jamais pu être à l'usage des vivants; que ce n'était là qu'un appareil mortuaire, destiné à offrir l'apparence ou l'équivalent d'objets réels, qui avaient le double avantage de satisfaire la vanité des morts

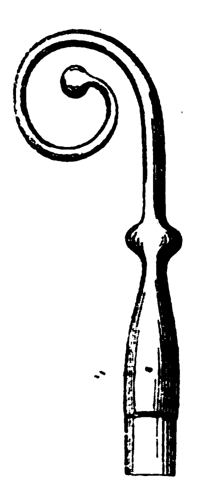
[1] Nous donnons ici la petite crosse en plomb trouvée à Fécamp dans le tombeau de l'abbé Guillaume II, vivant au XI[e] siècle, parce que la date est certaine et que la crosse rappelle par sa simplicité la forme ancienne du bâton pastoral;

Digitized by Google

et la piété des vivants, sans trop accorder à l'une, sans trop exiger de l'autre (283). »

L'indigne violation des tombeaux, en 1793, est venue confirmer ces diverses remarques. Dernièrement encore on a pu voir, dans le caveau ducal de Notre-Dame de Brou, la couronne sépulcrale *en cuivre doré* que Marguerite d'Autriche, la veuve désolée de Philibert le Beau (+ 1504), la tendre fille de l'empereur Maximilien Ier, duchesse douairière de Savoie, régente et gouvernante des Pays-Bas, avait déposée sur le cercueil du souverain

mais nous ne suivrons pas le Père Martin, à qui nous faisons cet emprunt, dans la voie hasardée du symbole, à propos de la boule qui termine la volute; elle n'est pour nous qu'un simple ornement, eu égard à l'époque où vivait l'abbé Guillaume. « Dépouillée de toutes ses feuilles, dit-il, la tige se réduit ici au fruit qui la termine. L'idée d'un fruit et du fruit de l'Éden se présente d'elle-même après les monuments où nous avons reconnu indubitablement le symbole de la pomme du péché; mais nous n'oserions insister sur notre conjecture quand il s'agit d'un de ces monuments sans valeur, uniquement conseillés par l'économie et faits tout exprès pour n'être jamais vus. » (*Le Bâton pastoral*, p. 73, fig. 87.)



Crosse de Fécamp.
(Réduction aux cinq huitièmes.)

N'en serait-il pas ainsi de la plupart des crosses en bois, trouvées dans les anciennes tombes ecclésiastiques. Voyez (page 427 de ce rapport) la gravure d'une crosse provenant des fouilles de Saint-Germain-des-Prés, et (note 282) l'observation de l'hagiographe Laurent Surius (+ 1578), qui, dit M. l'abbé Barraud, regarde la crosse *en bois* de saint Burckard *comme un fait des plus rares*. Sa Vie des saints, en 6 volumes in-folio, a été réimprimée en 1618. La première édition a paru à Cologne en 1570. Quoique Surius soit un auteur sans critique et rempli de fables, il nous a été de quelque secours pour l'explication d'anciennes sculptures. La mission de l'archéologie n'est pas de gémir sur l'étonnante naïveté du moyen âge, ou de prendre en indignation l'incrédulité de notre époque. Son premier but étant d'expliquer les monuments, la *Légende dorée* et *Les fleurs des vies des saints* rendront plus de services à cette science empirique que tous les écrits des philosophes anciens et modernes. Nous avons souvent regretté que la révolution de 1848, en renversant notre entreprise, nous ait empêché de lire avec suite les Bollandistes et d'en faire un extrait complet dans le sens de nos travaux archéologiques; car on ne peut toucher un seul de ces nombreux in-folio, montant aujourd'hui à cinquante-six volumes, sans y rencontrer les documents les plus précieux, par rapport à l'art et à l'histoire, désormais inséparables, comme aux usages et aux mœurs de toutes les époques.

Digitized by Google

et du jeune époux si vivement regretté [1]. On sait néanmoins comment elle consacra ses trésors et sa vie au magnifique mausolée qu'elle lui fit élever, sous sa propre direction, par les mains les plus habiles (284).

III. Il est bon de constater, après M. l'abbé Barraud, que la signification symbolique de la crosse commence à s'établir au XIIe siècle (page 11), et le R. P. Arthur Martin fait allusion sans doute à ce passage de son collaborateur, lorsqu'il annonce, à propos du serpent, qu'il demandera aux analogies le secret du symbole, puisque les liturgistes consultés ont omis, dit-il, de nous l'apprendre (page 42 de son mémoire). Il s'agit des diverses parties constitutives du bâton pastoral : la hampe, la pointe, le nœud, la volute, etc. l'instrument liturgique, dans son ensemble, ayant toujours été considéré comme un bâton de consolation et de correction. Suivant Brunon, évêque de Ségni, *Signiensis*, en 1096, la crosse épiscopale était aussi le symbole du discours divin et de la prédication évangélique. (D'Achery, *Spicilegium*, etc. édition de 1723.)

Nous n'aurions donc pas à en parler, si nous ne devions ajou-

[1] *Matériaux pour servir à l'Histoire de Marguerite d'Autriche*, 3 vol. in-8°, imprimés à Lyon par Louis Perrin. — L'auteur, M. le comte de Quinsonas, étant l'un des membres de la commission des sépultures, chargée de restaurer le caveau ducal de Notre-Dame de Brou, a vu et touché la couronne, et il décrit ainsi cet ornement, qui figura le jour de la pompe funèbre : « Couronne ou diadème ouvert à douze pointes arrondies en forme de perles; elle est en cuivre doré, sans émail, avec des pierreries simulées en bosse, au repoussé et peintes. » On ne trouve pas sa description au chapitre des *Funérailles et obsèques du duc Philibert le Beau*, dans le *Compte du trésorier général de Savoye*, Estienne Capris, publié aux *Pièces justificatives* de l'ouvrage ci-dessus (IIIe vol.); mais on y lit : « *Item.* A Jehan de la Berchine, orfèvre de Bourg, pour ung chapeau ducal qui feist de lecton doré, pour pourter au devant du corps de feu mon dict seigneur à son enterrement, x florins; » environ cent francs valeur actuelle. (*Archives de la suprême cour des comptes de Turin.*) — Relativement à Notre-Dame de Brou et à ses architectes, voyez notre note 284, et, dans M. Jules Baux, *La quintessence du Blason de Brou*, ouvrage des plus rares, publié par Antoine du Saix, aumônier du duc Charles de Savoie, en l'honneur de Marguerite d'Autriche et de son architecte maistre Loys van Boghem le Flamand (*Hist. de l'église de Brou*). Ce fut ce même Antoine du Saix qui prononça l'oraison funèbre de la duchesse dans l'église fondée par elle sous le patronage et l'invocation de saint Nicolas du Tollentin-lez Bourg-en-Bresse, nommée depuis *Notre-Dame de Brou*, et desservie par l'ordre des Augustins.

Digitized by Google

ter, à titre d'enseignement archéologique, que pendant longtemps on a pris le peu de longueur de la hampe pour un des principaux caractères d'ancienneté dans le bâton pastoral. On rencontre, il est vrai, au IXe siècle, même au Xe, des hampes courtes et des crosses sans pommeau ou nœud à la naissance de la volute; sans pointe *apparente* à l'extrémité : elles ne subissent aucune altération de forme; et ressemblent, en un mot, à une simple canne recourbée. Cependant nulle de ces circonstances n'est décisive. Nous en trouvons la preuve dans un monument certain, cité avec raison par les Bénédictins comme étant du VIIIe siècle (285). On voit par notre gravure que le bâton pastoral avait à peu près la longueur qu'on lui donne aujourd'hui. Le nœud, symbole de la divinité du Christ, roi des cieux (voyez note 20), a déjà sa grosseur presque invariable, du moins à partir du XIe siècle; et la pointe *menaçante* complète l'allégorie.



Saint Matthieu.
(Réduction aux trois cinquièmes.)

Notre exemple est tiré de « l'insigne manuscrit de Gellone, » ainsi que l'appellent les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*. C'est un sacramentaire écrit, dit-on, à Saint-Guillem-du-Désert, près de Lodève, avant l'époque du couronnement de Charlemagne à Rome. « On répète, sans en fournir de preuves, qu'il était conservé dans l'abbaye de Saint-Guillem, fondée en 804-806 par saint Guillaume, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine (le même que Guillaume au court nez), qui s'y retira peu de temps avant sa mort..... Le livre est rempli de solécismes et de barbarismes, et son orthographe est plus vicieuse que celle des diplômes du même temps. Les fautes y sont si fréquentes, disent les Bénédictins avec affectation, qu'on serait porté à le croire antérieur au renouvellement des lettres..... Plusieurs indications littéraires et certaines prières prouvent qu'il a été fait dans une contrée placée sous la domination des rois francs..... La liturgie gallicane, l'histoire ecclésiastique, la symbolique chrétienne, la peinture..... sont intéressées à sa conservation. » (*Principes de paléographie appliqués aux manuscrits francs*, pages 51 et 56.)

Digitized by Google

On remarquera que ce personnage, représenté avec le nimbe et le pallium, porte respectueusement sous un espèce de manteau un livre sur lequel est écrit *Matevs*. Nous reconnaîtrons donc l'évangéliste Matthieu, qui, en sa qualité d'apôtre, aura paru digne à l'enlumineur carlovingien du pallium et du bâton pastoral. Du reste, ce n'est pas la première fois que nous avons vu les apôtres rangés parmi les dignitaires de l'Église ayant droit de porter crosse. Une miniature allemande du XIIIe au XIVe siècle, représentant la Descente du Saint-Esprit, possédée par M. Falbe, ancien consul danois à Tunis, et maintenant, sans doute, par S. M. le roi de Danemark, donne, à dix des apôtres, des bâtons recourbés, semblables à la crosse de saint Germain, évêque de Paris (p. 498). Placés de même, c'est-à-dire en travers sur la poitrine, il est difficile de les prendre pour un bâton d'appui, *sustentaculum*. Saint Pierre et saint Paul seuls ont une épée, comme sept ou huit des douze apôtres sculptés à l'une des portes de la cathédrale de Bamberg. De leur main gauche, ils tiennent tous un livre ouvert.

La forme entrelacée de la lettre et surtout son encadrement de points rouges indiquent aussi le siècle du livre et l'école du calligraphe. A côté de saint Matthieu, est saint Jean, à tête d'aigle, avec le nimbe, les pieds nus, sans pallium : les ailes de l'oiseau lui servent de manteau et tombent presque jusqu'à terre. Saint Luc, à tête de bœuf (au lieu du *vitulus* couché près de lui), est également pourvu du pallium et du nimbe; ses pieds sont nus. La moitié d'un lion sans nimbe, planté sur une M initiale, constitue saint Marc; et, pour qu'on ne s'y trompe pas, le mot *Marcus* est inscrit sur le livre qui accompagne cette peinture grotesque. Nous ne pouvions donc hésiter à voir saint Matthieu avec les trois autres évangélistes, que leurs têtes *d'aigle*, de *veau* et de *lion* caractérisent tout de suite; tandis que *l'homme* (l'ange), compagnon et attribut de notre saint, n'apportait pas une preuve suffisante d'authenticité, si en effet le mot *Matevs* eût appartenu au Xe siècle[1].

Parmi les curiosités sans nombre de ce volume extraordinaire, nous y avons pris, il y a près de vingt ans, la plus ancienne représentation à nous connue d'un Christ français. Depuis lors, notre planche a été souvent reproduite, plus ou moins

[1] Voy. à la note 285 l'explication de ces figures symboliques.

Digitized by Google

heureusement : nous en avions trouvé la première indication dans le *Nouveau traité de diplomatique* (t. II, pl. XIX, p. 118), qui donne la figure réduite à *deux* centimètres! La place n'a pas permis aux Bénédictins de faire davantage; leur but ayant été de réunir sur la même feuille divers alphabets d'initiales tirées des manuscrits, au nombre de deux cents environ, parmi lesquelles notre saint Matthieu est rangé, comme lettre F, dans les *Anthropomorphiques.* Le même volume, nommé aussi *Livre de Gellone, liber Gellonis*, nous a fourni un autre petit Christ revêtu de la tunique.

Maintenant, à un demi-siècle environ de distance, nous allons montrer un bâton pastoral très-court, sans nœud et sans pointe. Si nous ne nous abusons, nous trouvons ici une des miniatures les plus instructives qu'il soit possible de mettre sous les yeux de nos correspondants: car c'est à eux surtout qu'il faut songer, puisqu'ils ne peuvent étudier les monuments sur place. Nous avons tiré cette petite scène d'un autre sacramentaire écrit pour Drogon, évêque de Metz, fils naturel de Charlemagne, mort vers 855 ou 857. (Bibliothèque impériale, manuscrits latins, supplément, n° 645.) Elle est prise au folio 52 et inscrite dans la



Le Sacrement de confirmation (??).

(Calqué sur l'original.)

lettre initiale de l'*Oratio ad infantes consignanda,* qui arrive immédiatement après les prières du baptême.

Derrière l'évêque ou l'abbé, se tient l'acolyte portant le saint chrême (??). Notre peinture représenterait donc l'administration du sacrement de confirmation (??) aux petits enfants, telle qu'elle se pratiquait encore dans la première moitié du IXe siècle. Ce qui nous porte à reconnaître la confirmation, c'est que l'Église grecque et plusieurs sectes orientales ont conservé l'usage de conférer ce

Digitized by Google

sacrement après le baptême. On l'administre, comme chez les Latins, par l'onction du saint chrême; le même prêtre qui donne le baptême donne aussi la confirmation (286). Quoi qu'il en soit d'une conjecture peut-être hasardée, disons, pour revenir au bâton pastoral, qu'il n'existe pas dans les manuscrits français, à notre connaissance, de représentation antérieure à l'époque carlovingienne. Le silence des anciens auteurs à l'égard des diverses parties de l'instrument liturgique s'explique par l'origine, relativement moderne, des ornements qui l'accompagnent, et l'application qui leur a été faite des paroles de saint Paul à Timothée : « Parlez, pressez, reprenez, suppliez, menacez, etc. » (IIe épître, chap. IV, vers. 2), fréquemment gravées sur la douille.

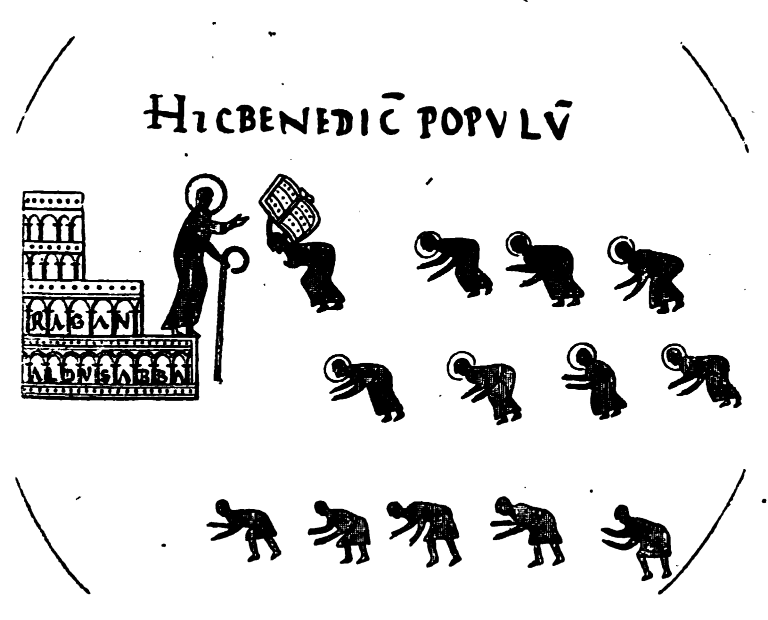
Le *Sacramentaire de Drogon,* jadis conservé dans le trésor de l'église de Metz, où la spoliation révolutionnaire est venue le chercher, sera consulté par les liturgistes avec autant d'intérêt que le *Livre de Gellone;* mais il devra au nombre considérable de ses initiales peintes, occupant quelquefois toute la page, et à la variété de leurs sujets, d'être rangé de même parmi les monuments les plus intéressants du monde catholique. Tout sera dit sur l'importance de ce volume vraiment sacré, si l'on songe qu'il a vu le jour un siècle et demi environ avant le célèbre Ménologe de l'empereur Basile II Porphyrogénète (976-1025), écrit après l'an 984, et que l'on croyait renfermer les plus anciennes scènes de martyres représentées par les miniatures. Entre autres détails précieux, reproduits sur nos planches en 1837, le *Sacramentaire de Drogon* contient, dans une simple initiale, le Crucifiement et les figures accessoires (le dragon enroulé au pied de la croix, la résurrection d'Adam et d'Ève, l'Église personnifiée recevant le sang de Jésus-Christ, le prince du monde perdant son empire, etc.), plus complètes que sur aucun autre monument contemporain (287). Le R. P. Charles Cahier S. J. a publié de nouveau ce petit Crucifiement, en 1851, dans un savant mémoire sur *Cinq plaques d'ivoire sculpté, représentant la mort de Jésus-Christ.* (Tome II des *Mélanges d'archéologie.*)

IV. Vers la fin du IXe siècle, peut-être au siècle suivant, un autre modèle de bâton pastoral laisse apercevoir quelque séparation entre la douille et la volute. Un sacramentaire de la bibliothèque d'Autun conserve cet exemple : n'ayant pas vu la pein-

Digitized by Google

ture, nous réservons notre jugement. Au surplus ce nœud, que nous découvrons dès le VIII[e] siècle, et qui avait sa raison d'être par son utilité, se trouve sur deux sculptures de l'église de Saint-Thomas de Strasbourg, attribuées au IX[e] siècle, et que nous n'avons pas voulu donner, parce qu'elles sont dans le *Bâton pastoral*, fig. 11 et 12. Nous pouvons juger par nos propres dessins que le R. P. Martin les a, en effet, copiées sur l'original; cependant on peut signaler quelques omissions.

L'aimable entremise de M. le marquis de Ganay, nom cher aux amateurs de manuscrits, et les bontés de M. l'abbé Devoucoux, chanoine de l'église d'Autun, vicaire général titulaire du diocèse [1], nous ont fait obtenir un calque colorié de la miniature d'Autun,



Bénédiction abbatiale.

(Calqué sur l'original.)

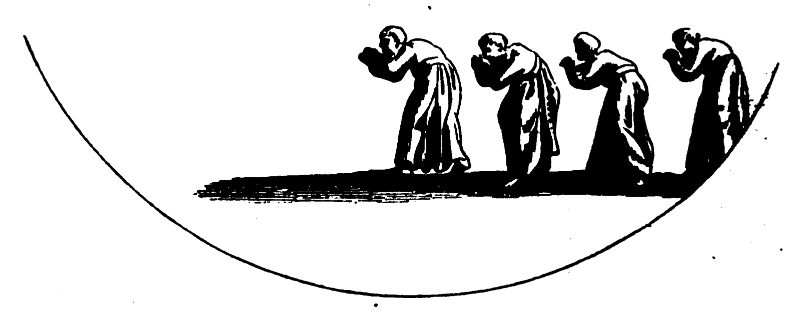
déjà publiée, en 1717, dans le *Voyage littéraire de deux Religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (t. I, p. 154). Le fond

[1] Aujourd'hui évêque d'Évreux; depuis la translation de M[gr] de Bonnechose à l'archevêché de Rouen.

Digitized by Google

est gris bleuâtre; les personnages sont en or et les contours sont en minium ou en vermillon. Elle nous montre l'abbé Raganaldus bénissant, avant la communion, ses moines et peut-être les frères lais de l'abbaye : son nom est écrit entre les arceaux, RAGANALDUS ABBA (*sic*). On peut remarquer que le troisième rang de personnages (les frères lais??) est dépourvu de nimbes; ils ont une simple tonsure.

La planche des Bénédictins ne nous inspirait aucune confiance : les cheveux, le costume, l'inclinaison du corps, la jonction des doigts, et ces mains portés à la figure pour exprimer la prière, ne pouvaient appartenir au IXe siècle. On en fournit la preuve en donnant *fac-simile* un fragment de leur gravure. Des motifs d'économie nous ont empêché de la reproduire tout entière; du reste, les quatorze personnages se ressemblent. Devant un pareil dessin, destiné à faire connaître les costumes et les



Spécimen de la gravure donnée par les Bénédictins.

usages du IXe siècle, nous nous abstiendrons de toute réflexion; mais, nous le demandons avec sincérité, quel avantage la science a-t-elle à recueillir, lorsqu'on agite des questions d'antiquités nationales sur de pareils témoignages [1]? Quelle que soit

[1] La vérité nous oblige de dire qu'ayant eu l'occasion de montrer à plusieurs personnes instruites et de goût nos deux gravures du *Sacramentaire d'Autun*, les yeux s'arrêtaient avec complaisance sur la pose recueillie des quatre moines du *Voyage littéraire* : on savait gré aux Bénédictins de n'avoir pas reproduit la barbarie du IXe siècle. Nous avions beau dire, mais la question n'est pas là; nous sommes à l'époque carlovingienne; l'image est archi-fausse, elle est absurde; nos amis revenaient involontairement à ce témoignage touchant de foi et de

Digitized by Google

l'utilité incontestable des gravures, mieux vaut une description tronquée qu'une représentation mensongère (288).

La troisième ligne de nos figures, où l'on croit voir la traduction du mot *populum* (??), incomplète chez les auteurs du *Voyage littéraire*, qui n'ont donné que quatre personnages, a été choisie par nous avec intention, le R. P. Martin ayant négligé de la reproduire. Il faut attribuer peut-être l'omission au défaut de place ou de temps, puisqu'il publie cette bénédiction après l'avoir calquée lui-même sur l'original (*Le Bâton pastoral*, p. 21, fig. 10). Sauf l'absence fâcheuse des cinq personnages à courtes tuniques, tonsurés et sans nimbes, diversement interprétés, nous avons trouvé le bois du Père Martin très-satisfaisant.

Si l'éminent artiste, qui, dans l'intérêt de l'archéologie sacrée, relève les sujets les plus barbares, pouvait s'astreindre à copier minutieusement les détails, l'art et la science n'auraient pas de meilleur interprète; mais le pieux et savant jésuite, embrassant beaucoup à la fois, ne peut consacrer à chaque monument le temps nécessaire. Il est certain du moins qu'il ne revoit pas ses dessins : ainsi, par exemple, dans Raganaldus et ses moines, il n'a tenu compte ni des lignes exprimant les tonsures et les ceintures, ni de l'inscription *Hic benedicit populum*, en capitales rustiques, nécessaire cependant pour indiquer l'âge du manuscrit, et appuyer la date de l'architecture, encore carlovingienne.

Au premier aperçu, l'art paraîtrait n'avoir rien à réclamer dans

piété..... du XVIII[e] siècle. Il faut le reconnaître, le public n'éprouve pas encore le besoin de la vérité en matière d'archéologie : le roman historique commence à passer de mode; mais l'on voit sans répugnance Charlemagne en roi Jean, dictant ses capitulaires à des secrétaires romains. Quant à la *Symbolique chrétienne* ou autre, elle en est en France à recevoir le baptême; il faut écrire son nom en caractères italiques sous peine d'offenser le dictionnaire officiel. Un néologue très-avancé, qui admet la *Symbolique polythéiste*, ajoute timidement : « Quelques auteurs ont même parlé de la *Symbolique chrétienne*. » Espérons qu'on en *parlera* beaucoup, et qu'elle ne tardera pas à être traitée ex-professo par les maîtres naturels de la science, même au risque de scandaliser un de nos anciens collègues, fort peu archéologue, s'irritant aujourd'hui de plus belle contre « ces exhumations intempestives dont, au fond, dit-il, la manie résulte de *cet autre travers, la rage de l'archéologie.* » (*Journal des Débats* du 1[er] mai 1858, page 4, dernier paragraphe.)

Digitized by Google

le *Sacramentaire d'Autun;* cependant ce précieux monument, toujours recherché pour l'histoire de la liturgie, contient plusieurs autres peintures dont les Bénédictins font connaître une partie, très-infidèlement sans doute. Mieux données, elles aideront à l'étude des costumes ecclésiastiques et dédommageront l'antiquaire de la barbarie de notre Bénédiction. N'oublions pas d'ajouter que ce grand médaillon gravé *fac-simile* dans son intégrité, comme nous l'avons reçu du savant et vénérable chanoine d'Autun, est inséré dans un carré renfermant lui-même quatre autres médaillons représentant les vertus théologales. Le format du Bulletin nous interdisait la reproduction, qui eût peut-être fait envisager l'œuvre d'art d'un œil moins défavorable (289).

Nos prédécesseurs ont à se reprocher la même omission; mais ils ne sauraient en apporter la même excuse, les deux Bénédictins surtout, qui, du reste, il faut le reconnaître, n'avaient nullement en vue le bâton pastoral. Sa forme les touchait peu; ils se bornaient à signaler l'importance et le luxe du manuscrit, et c'est sur quoi ils se sont étendus. Nous n'avons pas eu le temps de rechercher ce qu'était l'abbé Raganaldus; nous sommes ici trop loin de tous nos livres; mais nous pouvons attester, sans en fournir actuellement la preuve, que le *Sacramentaire d'Autun* est un des plus curieux restes de l'art carlovingien.

V. Au dôme d'Halberstadt, dit M. Adelung, on voit la crosse d'investiture que l'empereur Othon III envoya, l'an 999, d'Italie à Quedlinbourg, à la sœur Mechthilde, en l'élevant aux fonctions d'abbesse. Elle a deux aunes et un quart de long, et son pommeau est un crochet légèrement recourbé (290). — De même, au XI[e] siècle, est le bâton pastoral donné à saint Benoît, sur le retable en or de la cathédrale de Bâle, dernièrement acquis pour le Musée de Cluny. La hampe est sans pointe; la volute se termine par un simple crochet, comme aux crosses plus anciennes, et le nœud, très-marqué, ne porte pas d'ornements. Nous insistons sur ce dernier détail, parce qu'un habile archéologue de nos amis avait cru reconnaître ici des entrelacs.

Peut-être le plus ancien sceau épiscopal, parmi ceux actuellement existants dans les dépôts d'archives de France, le sceau de Hugues, fils de Humbert II, sire de Salins, métropolitain de Chrysopolis (Besançon), sacré en 1031, mort en 1066, nous montre

Digitized by Google

l'archevêque tenant un bâton pastoral terminé par un gros gland, ou quelque chose d'approchant. Il est debout, la tête nue, et porte, de sa main gauche, un livre ouvert. L'extrémité de sa crosse, assez forte et cambrée en arrière, fait déjà pressentir la vilaine mode italienne des grosses volutes contournées en point d'interrogation. Le nœud qui la sépare de la hampe est légèrement indiqué.

Enfin nous citerons encore le bâton pastoral de Rothbert, évêque d'Averse, en 1113. Le sceau publié par Muratori, dans ses *Antiquités italiennes du moyen âge* (tom. III, col. 111 et 112, Milan, 1740), représente le prélat assis sur son trône; la tête nue, comme l'archevêque de Besançon. Il bénit de la main droite et tient, de la gauche, un bâton très-court, légèrement recourbé : toutefois nous ignorons si la gravure, en ce moment loin de nos yeux, ne présente pas un léger appendice de nœud à la jonction de la hampe à la volute[1]............

VI. Sans sortir de la même époque (commencement du XII[e] siècle), nous allons clore nos observations sur la forme ancienne de la crosse chez les Latins, en produisant maintenant d'autres miniatures, qui donneront lieu de revenir sur la citation de Ciampini. Elles attestent les nouveaux efforts de l'art national, lorsque, travaillant sur d'anciennes données, mais avec une énergie qualifiée mal à propos de *renaissance,* il entreprend sur tous les points ces grands travaux d'architecture, de peinture, de sculpture et d'orfévrerie, interrompus par les invasions des Normands, les guerres

[1] Dans ce paragraphe, nous avions réuni plusieurs autres crosses des X[e] et XI[e] siècles; complétant ainsi, suivant nos promesses, les belles recherches du R. P. Martin, qui ne travaille guère sur les monuments datés, qu'à partir du XII[e] siècle et même du XIII[e]; mais les motifs indiqués déjà diverses fois ne nous l'ont pas permis, et nous avons dès lors supprimé plusieurs pages de descriptions et de critique historique. Nous ferons nos efforts pour réparer cette lacune par quelque autre moyen. Ce n'est pas que nous tenions beaucoup à nos paroles; mais nous attachons un grand prix à nos copies, parce que les dates des originaux sont étudiées, et que nos gravures sortent toutes de la main d'artistes honnêtes, habiles et dévoués à l'art comme à nous-même, ainsi qu'ils nous l'ont prouvé plusieurs fois depuis la suspension de nos ateliers. Les peintures et les ornements que nous avons donnés seront souvent recopiés d'après nos planches, dont c'est l'incontestable utilité, s'il est vrai que notre publication en fasse déjà faire d'autres. Grâce à cette reproduction consciencieuse, et maintenant connue, chacun pourra interpréter la figure d'une manière différente, et il ne sera pas nécessaire de recourir aux manuscrits aussi souvent que de nos jours.

Digitized by Google

civiles, l'établissement des grands fiefs, etc. plus que par la terreur réelle qu'on avait de l'an 1000. Pour ces divers motifs et par rapport aux détails du costume, on ne saurait trop les recommander à l'attention des *imagiers* modernes et des peintres de vitraux. Comme d'habitude nous emprunterons nos exemples au dépôt le plus riche de l'univers en livres ornés de peintures : c'est assez désigner la grande Bibliothèque de Paris, dont nous avons examiné et touché de nos mains la plupart des manuscrits.

Nos premiers personnages servent de frontispice aux deux Testaments, et sont inclus dans la lettre initiale de l'épître de saint Jérôme: *Frater Ambrosius tua michi munuscula perferens*, adressée par l'auteur de la Vulgate au prêtre Paulin, ermite de Nole; elle contient le dénombrement des livres canoniques et sert d'intro-



Saint Martial de Limoges et saint Jérôme.

(Réduction aux deux tiers.)

duction à l'histoire sacrée (291); nous l'avons déjà citée page 406. Les deux autres figures, où nous reconnaissons d'une manière plus certaine le pape Damase et saint Jérôme, précèdent immédiatement la préface sur le Pentateuque. Elle fut écrite à la demande de Désidérius, prêtre d'Aquitaine ou simple laïque, considérable par son savoir, et commence ainsi : *Desiderii mei*

Digitized by Google

desideratas accepi epistolas, etc. Ces deux sujets ont été relevés *fac-simile* sur une ancienne Bible in-folio, du format dit atlas, écrite à Saint-Martial de Limoges et qui remonterait au XIe siècle, si l'on adopte, à l'égard de la date, le sentiment des auteurs très-circonspects de l'ancien catalogue (Bibliothèque impériale; manuscrits latins, ancien fonds, n° 8).



Saint Damase, pape, et saint Jérôme.

(Réduction aux trois cinquièmes.)

Nous ne sommes pas le seul qui ayons donné la figure de saint Martial; elle se trouve dans Willemin (*Monuments du XIIe siècle*, pl. LXVIII); mais nous sommes le premier qui lui rendons son nom, tout en convenant que notre opinion ne s'appuie que sur le raisonnement. En repoussant saint Martial, il faut admettre Damase dans l'une et l'autre peinture; hypothèse peu soutenable, quoiqu'elle puisse s'appuyer sur les deux effigies ci-après de saint Grégoire le Grand : la première, avec la tiare à fanons; la deuxième, avec la crosse et la mitre d'évêque; mais, du moins, ce n'est pas comme ici dans le même volume. Quant à reconnaître saint Jérôme sous des habits épiscopaux, la chose nous est impossible. Dans le cours du moyen âge, il a été transformé en cardinal, par souvenir, sans doute, de sa participation aux affaires de l'Église, lorsqu'il était secrétaire du pape Damase. Ce n'était pas

Digitized by Google

un motif suffisant pour en faire un évêque : on assure même que, contraint par Paulin, évêque d'Antioche, à recevoir la prêtrise, notre saint n'osa point en remplir les fonctions et qu'il n'a jamais célébré la messe. Le pieux cénobite est ordinairement accompagné, dans les siècles suivants, d'un lion, symbole de la solitude du désert; souvent on ajoute des livres, ou la pierre dont il avait l'habitude de se frapper la poitrine.

Il eût été plus naturel, dira-t-on, de peindre saint Jérôme et Paulin, nous l'accordons volontiers; saint Jérôme et Désidérius, nous l'avouons aussi, surtout en lisant les paroles inscrites entre les deux figures. Cependant nous ne sommes surpris ni de la rencontre ici-bas de saint Martial, évêque des premiers temps, et du célèbre auteur de la Vulgate, qui vivait encore au ve siècle; ni de la contenance respectueuse donnée par le miniaturiste de Limoges à celui qu'admet en sa présence son illustre patron.

Entre autres monuments contemporains de notre Bible et offrant des représentations semblables à celle qui nous occupe, les évangiles de Luxeuil nous montreront l'abbé Gérard II remettant lui-même à saint Pierre (sans crosse) le magnifique volume qu'il a fait exécuter sous ses auspices, vers le milieu du xie siècle. On lit au-dessus des figures : « Luxovi pastor Gerardus, lucis amator, « dando Petro librum lumen michi posco supernum (292). » Cette miniature a été reproduite *fac-simile,* en 1841, au moment où nous avons entrepris la section des *manuscrits allemands.* — Également, dans l'une des quatre grandes planches que nous avons publiées en 1844, d'après les *Œuvres choisies de saint Jean Chrysostome* (Biblioth. impériale, manuscrits grecs, fonds de Coislin, n° 79), nous trouvons une peinture encore plus extraordinaire. Nicéphore Botaniate, empereur d'Orient, en 1078 (trente ou quarante ans avant l'exécution de la Bible de Limoges), est debout sur l'escabeau symbolique. Le chef de la milice céleste, l'archange Michel et saint Chrysostome, mort depuis sept siècles, se tiennent aux côtés du prince, et paraissent le solliciter eux-mêmes en faveur d'un calligraphe famélique, humblement prosterné; « chétif avorton, gros comme le pied du souverain; servant ainsi d'échelle proportionnelle, comprise de chacun, entre le tout-puissant autocrate et l'humble ver de terre qui mendie sa nourriture (293). » Saint Chrysostome offre à Nicéphore le recueil de

Digitized by Google

ses œuvres, comme le fait saint Jérôme à l'égard de saint Martial de Limoges.

Après de pareils exemples, qui ne sont pas rares, on s'explique très-bien la présence de saint Jérôme devant un illustre évêque, missionnaire civilisateur, reconnu après de longs débats pour *apôtre de l'Aquitaine* (conciles de Bourges et de Limoges, en 1031). N'est-il pas étrange, cependant, de mettre en rapport personnel saint Michel et saint Chrysostome avec l'homme inique et dissolu qui venait de commencer son règne de trois années par des crimes faits pour rendre sa mémoire odieuse à la postérité.

La présence de saint Damase, au lieu du prêtre Désidérius, s'explique, jusqu'à un certain point, par l'omission de notre deuxième composition à sa véritable place, c'est-à-dire en tête de la Préface sur les Évangélistes, lorsque saint Jérôme adresse au chef de l'Église ces mots souvent écrits dans la peinture : *Novum opus facere me cogis ex veteri*, etc. Il ne peut alors y avoir d'équivoque. Saint Jérôme traite le pape de *summus pontifex*, et c'est en effet Damase qui avait commandé à son secrétaire cette nouvelle version des Saintes Écritures.

Voici donc un témoignage de plus en faveur de l'opinion de Ciampini, à savoir qu'avant le XII[e] siècle les papes, évêques de Rome et souverains pontifes du monde catholique, pouvaient être représentés avec la crosse, du moins en France et dans le Nord. Nous en avons beaucoup d'exemples pris dans le XI[e] et le XII[e] siècle; mais nous ne demandons pas mieux que de répéter le mot du R. P. Martin, « ignorance de l'enlumineur, » s'il a voulu peindre saint Jérôme; « ignorance de l'enlumineur, » s'il a voulu représenter saint Damase, mort en 384. (*Le Bâton pastoral*, p. 25, à la note.) Il est certain qu'au IV[e] siècle le successeur de saint Pierre ne se montrait pas ainsi dans la Rome chrétienne, et nous n'admettons pas davantage que le moyen âge ait voulu nous transmettre un saint Jérôme crossé et mitré. Quant à Désidérius, qui serait très-naturellement placé en tête de la préface sur le Pentateuque, puisqu'elle lui est adressée, personne ne songera à le rencontrer sur notre gravure.

Notre observation précédente à propos du bâton pastoral de

Digitized by Google

Damase ne nous empêchera pas de prévenir que nous avons rangé la Bible de Limoges n° 8 au commencement du XIIe siècle, malgré la date de *XIe siècle* donnée par le catalogue imprimé avant 1789. Cependant une longue expérience nous a convaincu que ses savants auteurs, loin d'exagérer, suivant l'usage, l'antiquité des manuscrits, pèchent plutôt par une réserve trop prudente, où se remarque même une tendance de réaction. Nos bois, réduits avec grand soin aux proportions actuelles, ont été exécutés d'après les planches *fac-simile* que la Bible de Saint-Martial nous a fournies, et nous avons déjà dit que le prétendu saint Jérôme en évêque a été donné par Willemin. Il est gravé de la grandeur de l'original; mais ce consciencieux et habile artiste a omis le nimbe et altéré un peu la forme de la crosse, trop grossie à l'extrémité de la volute.

VII. Notre troisième miniature, offrant la figure de saint Germain, évêque de Paris, signale l'apparition en France des crosses fleuronnées et des crosses à fleur épanouie. Elle a été prise dans le recueil des Homélies d'Origène sur quelques livres de l'Ancien Testament, et provient du fonds de Saint-Germain-des-Prés (Bibliothèque impériale). Lorsque nous l'avons publiée, en 1839, conjointement avec celle de saint Vincent, premier patron de la célèbre abbaye rebâtie depuis par Saint-Germain, nous les avons considérées comme appartenant au commencement du XIIe siècle. L'omission du nimbe autour de la tête de saint Germain est d'autant plus singulière que le peintre en donne un à saint Vincent. — Les mots *Sanctus Germanus* se lisent à côté du saint, et sur le rôle : *Fratres, legite diligenter et intelligite verba hujus libri.* Puis vient le nom du calligraphe, qui se recommande aux prières des lecteurs.

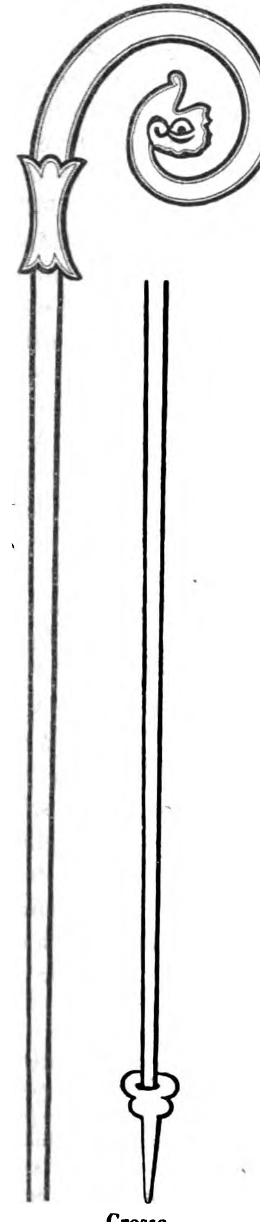


Saint Germain, évêque de Paris.

(Réduction au quart environ.)

L'absence de croix au *pallium* est assez rare, et l'on ne rencontre pas souvent, non plus, de chasubles ainsi découpées par-devant. Saint Germain et saint Vincent sont placés sous des arceaux qui rappellent les cloîtres

Digitized by Google



Crosse
de saint Grégoire le Grand.
(Calqué sur l'original.)

et le derrière du chœur des églises; il est assez probable que le miniaturiste a peint les deux figures d'après quelque monument de pierre alors existant. Au-dessus de saint Germain, le dôme et les clochetons qui couronnent l'architecture sont surmontés de colombes; mais, entre les colombes de saint Vincent, au lieu du dôme, est une forte et large tour; sa plate-forme est occupée par un oiseau noir fantastique, où l'on reconnaît un autour (??), et dont nous ne saurions fournir maintenant aucune interprétation, n'ayant vu cet attribut qu'à saint Quirin, le tribun, en souvenir du respect d'un autour pour la langue du martyr.

La représentation de la verge de Moïse, changée en serpent dans les mains du grand prêtre Aaron, fit naître tout de suite les crosses à tige fleuronnée : aussi voyons-nous les deux modèles apparaître presque en même temps. Tandis que le bâton pastoral de saint Germain, évêque de Paris, porte les premiers rudiments de ces belles volutes à fleur épanouie, qui vont régner au XIIIe siècle concurremment avec les crosses à serpent, une figure de saint Grégoire le Grand, antérieure à la déclaration d'Innocent III, nous montre ici un serpent ou dragon fort singulier, terminant le bâton pastoral donné par le miniaturiste à l'évêque de Rome, comme à tous les autres évêques de la chrétienté; sa mitre est également semblable à celle de saint Germain, évêque de Paris (294). Il siége sur un trône à baldaquin soutenu par des

Digitized by Google

colonnes, et supporte de sa main gauche un livre tout ouvert. Le nimbe du pontife est chargé des mots *Gregorius papa*, en caractères du temps; d'ailleurs la colombe inspiratrice, placée au-dessus de sa tête, ne laisse aucun doute sur l'authenticité du personnage.

Dans les médaillons qui entourent cette grande peinture se voient deux évêques avec des crosses moins riches, également terminées par un fleuron, ou quelque chose d'approchant. Elles n'ont pas de douilles, mais un simple nœud, séparant la hampe de la volute. Notre crosse de saint Grégoire le Grand est également sans douille; le nœud, qui s'étend en manière de poignée, peut en tenir lieu, les crosses étant alors généralement plus courtes qu'elles ne le sont aujourd'hui. A cette même date, autant que nous en pouvons juger sur la gravure d'Allegranza, les évêques italiens avaient adopté la crosse à serpent, puisque saint Ambroise est ainsi représenté sur un vieux chapiteau de l'église qui porte son nom à Milan. On peut voir, à la note 20, le passage tout entier d'Allegranza.

En regard de saint Grégoire le Grand, représenté en évêque, nous avons eu le soin d'opposer une autre très-belle peinture du même pontife, sans crosse ni férule, et prise toujours au XII[e] siècle. Il est assis sur un trône carré, bénissant, et tenant le recueil de ses œuvres. Son costume ressemble à celui du pape Damase; seulement le pallium, chargé de croix noires, descend jusqu'à ses pieds, et sa mitre, de forme ancienne, est caractérisée par des fanons ou pendants ornés de franges, omis à la calotte de saint Damase. Cette coiffure papale, d'une haute antiquité dans l'Église, dit-on, mais que nous avons trouvée seulement au X[e] siècle, tend à s'élever de plus en plus. Bientôt les papes recevront le bonnet pointu, qui portera la triple couronne, et dont la hauteur a été très-exagérée de ce côté-ci des Alpes, si l'on en juge par les monuments d'Italie............[1]

[1] Les deux effigies de saint Grégoire le Grand, l'une en évêque de Rome (??), l'autre sans mitre, ni crosse, avec une tiare (??), et tout à fait différentes de style, quoique contemporaines, n'ont malheureusement pas été terminées à temps pour être offertes à côté du texte; il a fallu s'en tenir à la crosse assez extraordinaire du pape coiffé d'une mitre. Obligé de subir ce désappointement, nous avons supprimé les réflexions que ces peintures, de grande dimension (36, 37 centimètres), suggèrent naturellement, eu égard surtout aux deux célèbres monastères où furent écrits les volumes qui nous les ont fournies.

Au moment où nous allons donner le bon à tirer, on nous annonce que les

Digitized by Google

VIII. Comment terminer les observations précédentes sans faire remarquer, une fois de plus, la singularité de cet assentiment unanime des peintres occidentaux, au XIIe siècle, pour représenter les papes avec la crosse, dans un temps où le voyage au tombeau des apôtres était si fréquent? Nous accordons que les miniaturistes n'assistaient pas aux entrevues, souvent renouvelées, des rois avec les papes; encore moins aux couronnements des empereurs; ils n'étaient point envoyés en cour de Rome comme porteurs de messages, et la vie des cloîtres était leur partage; mais on ne peut s'expliquer l'ignorance de la coutume romaine dans ces grandes abbayes où les papes recevaient l'hospitalité avec tant d'empressement, lors de leurs voyages en France? Car, entre Léon IX qui, de 1049 à 1055, y vint trois fois, et Alexandre III, qui célèbre la pâque à Paris en 1163 et quitte le royaume après trois ans de séjour, sept papes, durant le cours d'un demi-siècle environ, se montrent successivement en France, à intervalles assez réguliers, et président plusieurs conciles, demeurant dans le même lieu six mois, un an et deux ans de suite (295).

Devant toutes ces considérations, le passage de Ciampini donné précédemment (p. 481) ne mérite-t-il pas plus d'attention que nous ne lui en avons accordé nous-même en le transcrivant? Nous soumettons la remarque à M. l'abbé Barraud, sans prétendre y attacher une grande importance; néanmoins la déclaration d'Innocent III, rapportée plus haut, prouve que, de son temps, on sentait le besoin de fixer à cet égard le cérémonial de la cour romaine. Au surplus, l'étude sérieuse de nos antiquités est à peine commencée, et, quant aux monuments détruits, leur description peut se trouver dans les auteurs.

La plus ancienne description que nous connaissions d'une crosse, dit M. l'abbé Barraud, avec lequel on craint peu de s'égarer, est celle du Moine de Saint-Denis, qui a écrit l'histoire de son patron sous Charles le Chauve. Selon lui, c'était d'après l'antique usage que le bâton se courbait en arc et se repliait vers la terre. En disant tout à l'heure qu'en effet les peintures des manuscrits

deux saint Grégoire seront gravés dans une quinzaine de jours. S'il en est ainsi, ils trouveront leur place à la fin de l'Appendice, avant les notes; et nous aurons soin de renvoyer à cette présente page, comme on a fait précédemment pour la Bête de l'Apocalypse (p. 468).

carlovingiens nous montrent sous cette forme le bâton pastoral, il fallait ajouter qu'en France nos plus anciennes miniatures remontent seulement au règne de Charlemagne.

Honoré d'Autun (+ 1130 à 1143), Hugues de Saint-Victor (+ 1140), Sychard, évêque de Crémone (+ 1215), et Durand, évêque de Mende (+ 1296), ont rédigé, les premiers, sur la question symbolique, les idées qui sans doute étaient plus anciennes que ces écrivains ecclésiastiques. C'est à notre honorable ami M. le comte de l'Escalopier, l'éditeur du *Théophile*, que M. l'abbé Barraud doit la connaissance du texte de l'évêque de Crémone, et il nous apprend que, grâce à cet amateur érudit et zélé, le monde sera bientôt gratifié d'une édition complète de Sychard.

Nous terminerons cet aperçu rapide du mémoire sur les crosses pastorales par la réflexion suivante, empruntée au savant chanoine; la critique peut y découvrir quelques détails contestables; nous aurions voulu surtout que l'auteur eût songé à la verge d'Aaron, type primitif du bâton pastoral; mais l'ensemble du résumé, et surtout les derniers mots nous sont sympathiques et paraîtront justes et convenables à tous nos lecteurs (296).

« De ce coup d'œil général jeté sur l'histoire des crosses, nous tirerons, en finissant, une conclusion tout opposée à l'opinion soutenue par Thomassin, Grancolas, Claude de Vert et d'autres liturgistes modernes, touchant leur origine. D'après eux, cette origine ne serait pas autre que l'usage des bâtons d'appui (*sustentaculum, reclinatorium*), d'abord simplement permis aux infirmes et aux vieillards, et peu à peu devenu général. Lorsque les stalles furent introduites dans les chœurs, les *reclinatoria* durent disparaître, et les prélats les auraient seuls conservés à titre d'insignes honorifiques.

« Ce raisonnement pèche par sa base, s'il est vrai, comme nous l'avons vu, que le *baculus* était un insigne de l'autorité pastorale dès le VI[e] siècle, et même dès le V[e], tandis que l'usage des *reclinatoria* a surtout fleuri durant les siècles suivants. Sans doute que la crosse pastorale, les *tau* surtout ont dû souvent servir d'appui aux prélats des hautes époques, mais cela sans perdre leur principal caractère. Une critique plus large cherchera de préférence leur origine dans l'instinct qui a de tout temps porté les hommes à donner à l'autorité des symboles analogues. Celui-ci,

Digitized by Google

en se modelant sur la houlette pastorale, n'a fait que recevoir l'empreinte d'humilité et de douceur particulière au christianisme. »

L'importance de ces études sur le bâton pastoral n'excuserait point la longueur de ce rapport, si l'examen auquel nous venons de nous livrer ne nous avait permis en même temps d'attirer l'attention de nos correspondants sur les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, où les mémoires en question n'entrent que pour une faible part (tome IV, pages 145 à 257). Rédigés et recueillis par les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, les RR. PP. Charles Cahier et Arthur Martin, les *Mélanges* se recommandent aussi par la profondeur des recherches, l'abondance et l'éclat des dessins, la plupart inédits. Puissions-nous, malgré notre insuffisance, contribuer à faire connaître davantage un livre bien conçu, d'une lecture attachante, et que réclame chacun de nos grands dépôts littéraires! Puissent surtout nos ardents désirs et les vœux des archéologues engager ces dignes interprètes des antiquités chrétiennes à poursuivre avec courage une entreprise consciencieuse, féconde en résultats, et dont le terme n'est certainement pas arrivé (297)!

Bachac (en Bazadais), le 7 septembre 1856.



Crosse de la Sainte-Chapelle de Bourges.

(Réduction aux deux tiers. — Voy. p. 424.)

Digitized by Google

APPENDICE.

L'absence de gravures, plus que le défaut de place, nous réduisant à l'obligation de supprimer les cinq premiers paragraphes de l'Appendice, cotés sous les lettres A, B, C, D, E, nous allons faire connaître, en peu de mots, les matières qu'ils devaient contenir :

1° (Lettre A, page 402 et note 1re). — Une notice sommaire de l'ancienne abbaye de Tiron, continuée jusqu'au moment de sa suppression : elle eût montré peut-être que l'illustre congrégation n'a pas été sans influence sur la civilisation du Perche et des colonies françaises d'Amérique. Nous nous étions proposé de joindre à l'indication de son trésor, de ses reliques, de ses manuscrits existants encore à Chartres et ailleurs, les dessins de divers objets curieux, mis à notre disposition.

Entre autres raretés venues de Tiron, nous citerons un ivoire grec de grande dimension, du IXe ou Xe siècle, inédit et ignoré. Cette sculpture, que nous avons possédée, intéresse les hagiographes et l'étude du costume militaire. Elle est aussi importante et plus utile que notre grand ivoire de la Vierge Marie, prêté par nous lors de la publication du *Trésor de glyptique,* et dont, à l'insu de nos amis MM. de Parny et Lachevardière, on a dérobé le moule afin d'en jeter, par la *Société d'Arundel,* des épreuves dans le commerce. — Une *pyxide* ou boîte à hosties en ivoire français, du XIe ou XIIe siècle, inédite, jadis de notre collection, et chargée d'un crucifiement qui trouvera sa place lorsque l'histoire, encore à faire, du crucifix sera réellement entreprise. — Une peinture du XIVe siècle, représentant les porcs des abbayes de Tiron et de la Trappe. En échange du droit de panage et glandée, dans la forêt de Nuisement, ils assistent à la messe de la Saint-Jean d'été, un collier de fleurs au cou et un bouquet attaché à la queue; leur tête est relevée, avec une intention pieuse, comme celle des agneaux devant les anges, dans certaines *Annonces aux bergers.* — Enfin l'abbé de Tiron, précédé, dans l'église de Notre-Dame de Chartres, de six laïques qui marchent la baguette levée et suivi de quatre clercs. La première moitié de la page, partagée en deux miniatures, montre l'évêque de cette ville porté sur un trône par des hommes de guerre, lors de son entrée solennelle.

Ce précieux manuscrit, et beaucoup d'autres curiosités qui appar-

Digitized by Google

tenaient à l'abbaye de Tiron, ont échappé aux grands incendies du xv[e] siècle et de 1786; au pillage des reîtres, en 1562, et aux bûchers révolutionnaires, allumés par les écorcheurs qui régnèrent à Mortagne, jetèrent au vent les cendres des Rotrou, et détruisirent systématiquement dans le Perche les livres, les chartes et autres documents historiques dont ils purent s'emparer.

2° (Lettre B, page 405 et note 5). — La crosse de Saint-Père de Chartres obligeait de parler succinctement du *Combat des vices et des vertus*, représenté en émail sur sa volute. Nous trouvions à cet égard de grandes ressources dans le recueil théologique et scientifique fait au monastère de Hohenbourg ou Sainte-Odile, en Alsace, après le milieu du xii[e] siècle; la crosse de Saint-Père et le *Ortus deliciarum* étant contemporains. On comprendra la nécessité des gravures, en se rappelant que l'abbesse Herrat de Landsperg n'a pas consacré moins de dix pages grand in-folio (voy. note 12), divisées presque toutes en trois bandes, pour la seule représentation de ce sujet multiple. Nous en avons donné un spécimen dans notre planche de costumes de guerre et d'armures non encore terminée, et qui doit accompagner la chromolithographie de la crosse de Tiron[1]. (Voy. page 410.)

La crosse de Notre-Dame de Prully confirmait l'idée, déjà ancienne dans notre esprit, que ces crosses à serpent menaçant ont été transformées, au xiii[e] siècle, en crosses *historiées du démon*, ou peut-être dès la fin du xii[e], lorsqu'on commença à représenter le combat du bélier (crosse de Bâle, page 472). Nous sommes persuadé que la plupart des crosses à serpent, y compris celle de Tolède (même page), quoiqu'elle paraisse en émail, ont subi une transformation complète. La monture nouvelle aide à préciser l'époque du changement, et le recueil du R. P. Martin en fournit, à cet égard, divers exemples bons à signaler. L'agneau pascal

[1] Nous avions choisi de préférence le manuscrit de Strasbourg (*Ortus deliciarum*), parce que les savants auteurs des *Mélanges d'archéologie*, qui ont traité le même sujet à propos de la *Châsse de saint Taurin d'Évreux* (tome II, pages 1 à 15), ont puisé leurs exemples dans un livre français du xiv[e] siècle. (Bibliothèque impériale, manuscrits français, n° 7011, 3, 3.) Le R. P. Martin, auteur du mémoire, a cru devoir consacrer une vingtaine de gravures à la partie qui traite des vices et des vertus. Du reste, on y remarquera, page 11, que la crosse de saint Taurin, apôtre et premier évêque d'Évreux, également reproduite dans *Le Bâton pastoral* (fig. 79), se termine par un serpent, sans adjonction quelconque d'*histoires* ni de figures symboliques. Le saint bénit la fille de Lucius, Euphrasie, qui, debout, les mains jointes devant le pontife, le remercie de l'avoir rappelée à la vie. En pareille circonstance, après le miracle d'une résurrection faite en présence du démon en fureur, si le serpent de la volute, incliné vers la tête de la jeune ressuscitée, signifie « Satan dans sa défaite, » il faut cesser de regarder

Digitized by Google

ou *triomphe de l'agneau* (??) ne se voit jamais dans les anciennes crosses; c'eût été répéter la même idée; mais il devient plus tard (XIIIe siècle et suivants) l'un des sujets ordinaires des volutes, parce que l'ancien serpent menaçant d'Aaron avait l'attitude naturelle du combat. Il en est de même des autres *histoires*, qui se datent d'elles-mêmes par le costume et l'ornement. (Voy. la crosse dite de saint Trophime (fig. 83) et sa mitre prétendue du XIIe siècle.) En un mot, nous avions poursuivi ces recherches, par application à notre travail sur le bâton abbatial de Tiron; mais elles ne pouvaient trouver leur place dans le rapport, et d'ailleurs il n'aurait pas fallu moins de gravures.

3° (Lettre C, page 413). — En parlant des crosses de Troyes et de Provins, on montrait, avec l'aide des dessins, l'extension progressive de la symbolique figurée sur les ustensiles du culte, dès la fin du XIIe siècle, correspondant aux grandes épopées de la sculpture, où la multiplicité des détails n'enlève rien non plus à l'unité de la composition. Ces deux crosses méritaient une description particulière, que notre planche en couleurs permettait d'abréger. Nous indiquions en même temps les animaux employés plus ordinairement dans les volutes, et les divers motifs de cette adoption.

4° (Lettre D, pages 425 et 426). — Les crosses à fleur épanouie et de style architectural ont été choisies de préférence à deux époques très différentes, XIII et XVe siècle; bien qu'elles n'aient pas cessé d'être employées simultanément jusqu'à la fin du XVIe. Les premières se contentent de la fleur tripartite, mystiquement comprise; mais, avant le XIVe siècle, leur douille est souvent chargée d'animaux fantastiques (pages 425 et 479), dont la pose et l'intention symboliques ne sont pas douteuses. Leur explication exige une série chronologique de représentations à l'appui du texte.

Les crosses de style architectural sont généralement *historiées de la Vierge, de l'enfance de Jésus-Christ, d'un Roi de gloire*, etc. Elles con-

avec respect la houlette du Pasteur. — La châsse de saint Taurin d'Évreux appartient au milieu du XIIIe siècle, époque de transition. Dans les trois planches où se trouvent représentés les principaux épisodes de l'apostolat de saint Taurin, son bâton pastoral est répété *huit* fois. Sur ce nombre de volutes, quatre se terminent par une tête de serpent, et les quatre autres par une fleur épanouie. Verrons-nous le démon dans les premières, tandis que celles-ci seront prises en bonne part? Les huit *histoires* de saint Taurin, dessinées par le R. P. Martin lui-même, et auxquelles nous n'avions pas d'abord songé, sont arrivées bien à propos pour prouver l'emploi simultané des deux espèces de crosses aux XIIIe et XIVe siècle, et justifier surabondamment notre opinion sur la signification habituelle du serpent.

Digitized by Google

tiennent alors l'Annonciation, le Couronnement, la Nativité, la Circoncision, les Mages, etc. ou bien encore un crucifiement, Adam et Ève, un ange, un évêque, un saint, etc. C'est aux xive et xve siècles que les petits sujets des volutes offrent une expression naïve qui se perd ensuite sous la pureté du dessin. Il était donc convenable, à cette occasion, d'indiquer les plus belles crosses parvenues jusqu'à nous, puisque nous devions, dans notre paragraphe IV, rendre compte du mémoire du R. P. Martin, et le compléter au besoin, ainsi que nous l'avons fait au paragraphe V, lorsque, à propos de l'introduction de ce beau travail par M. l'abbé Barraud, nous avons recherché et montré, sur des monuments authentiques, la forme ancienne du bâton pastoral; mais on ne trouve guère à glaner après le savant et habile jésuite. Il a beaucoup vu; son goût est sûr, son crayon facile, et l'on ne traitera jamais la question des crosses sans puiser largement dans son recueil, sauf à restituer aux monuments leur véritable date, et à différer quelquefois avec lui sur leur interprétation.

5° (Lettre E, page 467). — Enfin la crosse où l'arbre de vie entre pour élément principal demande, plus qu'aucun autre sujet, le concours des gravures. Ces représentations fréquentes d'hommes et d'animaux, tantôt attachés aux branches de la « vraie vigne, » dont Dieu le Père « est le vigneron (page 434), » tantôt se combattant, se dévorant les uns les autres, ou cherchant à ravager la vigne; ces représentations diverses, disons-nous, ne seraient pas comprises par une simple explication, car il faut prouver qu'en indiquant toujours le xiie et le xiiie siècle comme l'époque où naquit ce genre de composition, on se trompe, à notre connaissance, pour la France seulement, de plus de quatre cents ans.

Après avoir montré, avec l'aide des sculptures et des manuscrits, comment le génie de l'homme s'est attaché à rendre de tant de manières, souvent bizarres, l'idée la plus chère au chrétien, celle du refuge dans la vigne du seigneur, nous ne pouvions oublier, par rapport à cette vigne mystique, de nous arrêter sur l'*entrelacs*, figure que nous tenons du Nord, originaire de l'Orient, et dont le temple de Salomon était largement orné, s'il est permis de comprendre ainsi certaines expressions de la Vulgate, et si l'on cherche ses exemples dans un genre particulier d'architecture qui, paraissant se rattacher aux premiers siècles chrétiens, prend sa source dans la Judée ou les contrées voisines.

Plus la place est restreinte, plus les images doivent suppléer au texte. Pour obtenir ces images, il faut du temps, et beaucoup, surtout si l'on veut éviter les reproductions infidèles, très-communes durant les deux derniers siècles. Il faut du temps, parce qu'il diminue singulièrement les frais de dessin, de gravures et de courses de toute nature. N'ayant

Digitized by Google

ni temps, ni gravures, nous avons été contraint, au dernier moment et après l'impression, de supprimer presque en entier cet Appendice décoloré, quoiqu'il en soit fait mention souvent dans le cours du rapport, et même dès la première note.

(F, page 469.)

ANALYSE SUCCINCTE DU BÂTON PASTORAL[1].

I. « Dans l'histoire d'un simple meuble, dit le P. Martin au début de son travail, on voit en quelque sorte se réfléchir toute celle d'un art, comme sur une goutte d'eau la nature féconde se plaît à peindre un paysage entier. » Développant cette ingénieuse idée et l'appliquant au bâton pastoral, l'auteur en poursuit les modifications successives, après avoir montré d'abord ses plus anciennes représentations sur le *lituus* augural et sur le sceptre des empereurs, toutefois sans prétendre que le *baculus* ecclésiastique fût reçu dans la liturgie à l'époque des catacombes; ni même que le

[1] *Le Bâton pastoral,* étude archéologique par l'abbé Barraud et Arthur Martin, S. J. extrait du tome IV des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature,* rédigés ou recueillis par les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges* (Charles Cahier et Arthur Martin, S. J.); Paris, chez Poussielgue-Rusand, 1847-1856. — Notre analyse du *Bâton pastoral* devait être accompagnée d'une dizaine de gravures, nécessaires pour donner l'idée générale du beau travail du R. P. Martin, et le compléter autant que possible; cependant, les dessins et les bois n'étant pas terminés, nous avons retranché de cet examin rapide toute la partie additionnelle et descriptive, où nous faisions connaître en même temps les idées générales du grand artiste, par rapport à la forme et à l'ornement des vases sacrés et des divers instruments liturgiques. Nous aurions également supprimé la note ci-après, où nous essayons de justifier l'emploi du dauphin sur le bâton pastoral, si nous n'avions entendu blâmer cette innovation « monstrueuse, » comme un retour au paganisme. Reste la question de goût, réservée tout entière. Si l'on veut de l'art gothique, il est certain qu'il faut le garder dans son intégrité; mais le mélange des époques n'est pas un cas pendable, en dehors de l'Institut. Un moyen bien simple de ne pas se tromper est de suivre l'exemple de Mgr l'évêque de Moulins et d'adopter la crosse à fleur épanouie, symbole de la verge fleurie d'Aaron, et type incontesté, avons-nous déjà dit, du bâton pastoral. De la sorte, on ne soulève aucune difficulté, et l'on promène, au milieu du troupeau satisfait, la plus belle houlette qui soit encore sortie des ateliers modernes.

Digitized by Google

souvenir de la forme connue du *lituus* ait été pour quelque chose dans le choix de la forme usitée plus tard pour les évêques.

A vrai dire, quelle que soit l'ancienneté de l'instrument liturgique chez les chrétiens, les monuments figurés n'apparaissent pas avant le VIIIe et le IXe siècle; car nous ne croyons pas à la date attribuée aux peintures du livre d'Elnon (page 19), pas plus que nous ne reconnaissons de miniatures, ni même de manuscrits laissés par les Goths d'Espagne (page 18). D'un autre côté, plus hardi que l'auteur, à propos de certaines rectifications de date, nous ne craignons pas de reporter aux premiers temps de la période capétienne, comme extrême limite, le modèle du bâton en bois, largement recourbé, que l'on garde dans l'église de Montreuil-sur-Mer (page 21, figure 8 et 9), et qui se trouve classé au XIIe ou XIIIe siècle dans le *Bulletin du comité* (année 1853, page 146). Son caractère général rappelle l'art carlovingien; nous ignorons s'il porte avec lui des indices d'imitation et d'exécution postérieures. Quant à l'extrémité recourbée du bâton, qui semble avoir été mutilée, nous pouvons attester, contrairement à l'opinion du R. P. Arthur Martin, qu'elle n'a jamais été terminée par une tête de serpent. . . . .

II. La monographie de la crosse est ainsi poursuivie durant le moyen âge et se prolonge jusqu'aux temps modernes. Arrivé à cette époque de décadence dans les arts, la religion et les mœurs, l'auteur donne, pour derniers exemples du style français et espagnol, le bâton pastoral du cardinal de Montmorency-Laval, prince-évêque de Metz, grand aumônier du roi Louis XVI, mort à Altona durant l'émigration (1808), après cinquante-quatre ans d'épiscopat (fig. 153), et celui de l'évêque d'Osma, Jean de Palafox, mort en 1659, « prélat de quelque célébrité, dit-il, dans les querelles du jansénisme (fig. 154). » En effet, Jean de Palafox avait été obligé de quitter son évêché d'Angélopolis, au Mexique, à la suite de démêlés fort vifs avec les Jésuites, et nous ne serions pas éloigné de croire qu'en produisant son vilain bâton pastoral notre grand artiste a voulu stigmatiser le pontife janséniste. Ce genre de guerre nous paraît de trop bon goût pour ne pas nous y associer, et nous nous serions donné garde de laisser échapper l'occasion de faire connaître à nos correspondants une dégénération aussi complète de l'ancien art chrétien.

Digitized by Google

Enfin le P. Martin termine cette curieuse nomenclature par deux crosses exécutées chez Poussielgue-Rusand, et dont il a composé les dessins : la première (fig. 155) a été faite, en 1849, pour le sacre et selon la pensée de Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins; l'autre (fig. 156) a été tracée à la demande de lord Arundel et Surrey, pour Mgr Grant, évêque de Southarck. Ces deux œuvres méritoires, mélange d'un goût nouveau et d'heureuses réminiscences, dignes, à plus d'un titre, de l'insigne prélat et du noble catholique qui les ont désirées, peuvent servir de modèles à l'art à venir, et doivent être signalées comme un essai de changement de point de départ.

Cependant notre prédilection n'est pas la même pour les deux monuments. L'un, celui de Mgr l'évêque de Moulins, rappelle exclusivement aux yeux des fidèles, par sa tige fleuronnée et sa fleur épanouie, la verge sacerdotale d'Aaron, type du bâton pastoral. (Voyez, page 425, deux crosses à fleur épanouie.) Le second, qui est une crosse historiée (voyez page 424), renferme, suivant l'expression de l'auteur, un sujet de piété; mais il n'en fournit aucune description. Sa volute, à tige également fleuronnée, se termine par une tête fantastique de dragon ailé : le monstre darde sa langue acérée contre la vierge Marie, qui, tenant son divin fils dans ses bras, est représentée debout, calme et triomphante sur le corps de l'antique ennemi. Le globe, signe de l'empire universel, se voit dans la main gauche de l'enfant Jésus, tandis que sa droite élève ou dirige vers le serpent la croix qui a vaincu la mort, le monde et le démon.

Plus en harmonie peut-être avec les idées du moment, cette représentation, *inconnue jusqu'à ce jour sur les crosses,* ôte au bâton pastoral son caractère de simplicité et détourne les idées de sa double signification symbolique. Nous avons déjà dit que le combat de saint Michel se rencontre rarement, et, selon notre sentiment, l'abandon du serpent, dès le xive siècle, est venu de la confusion inévitable entre la figure de la verge d'Aaron, changée en serpent, et la figure du démon (l'antique serpent), représenté vaincu par l'archange ou par le bélier.

Les quatre dragons cantonnés sur la douille de cette seconde crosse y figurent-ils au même titre que les grotesques de toute

Digitized by Google

nature ou monstres quelconques de nos cathédrales? Rien de mieux, puisque chacun d'eux représente « un individu de la grande famille. » Au contraire, l'habile dessinateur, le savant ecclésiastique, a-t-il voulu, suivant son expression appliquée à un autre bâton pastoral (page 84), montrer les satellites de Satan descendant vers l'abîme, leur séjour suprême? Nous nous élevons contre des images ainsi interprétées, dont le sens véritable paraît aujourd'hui perdu, et qui tendent, en raison de leur multiplicité, à laisser croire que nos pères avaient transformé le temple de Dieu en habitation des démons.

III. Nous dirons à ce propos que le désir de faire du nouveau, tout en luttant de forme avec les belles compositions du R. P. Martin, a fait naître l'apparition du *dauphin* sur le bâton pastoral. Un retour marqué vers les images chéries des anciens chrétiens se fait du reste sentir de divers côtés, témoin les sceaux de la plupart de nos évêques. On a donc pu choisir sans répugnance ce nouveau modèle de crosse prétendue gothique, et substituer le dauphin, dont on vante la sympathie pour l'homme, au dragon, qui en sera désormais l'impitoyable adversaire. Les dauphins de convention, à tête grosse et ronde, placés de même à la naissance de la douille, où ils sont groupés, la gueule ouverte en manière de couronne, ne seront pas comparés, il faut le croire, « à des gargouilles vomissant leurs poisons sur les passants » et descendant « vers l'abîme, leur séjour suprême. » (Pages 81 et 84.) Ils accourent probablement pour servir d'associés, de modèles aux chrétiens, comme a dit le R. P. Martin en parlant des anges gravés sur la crosse de Notre-Dame de Paris. (Voy. p. 445.)

Quoi qu'il en soit de cette symbolique et de la nouveauté de la figure, il est certain que le dauphin a été souvent employé, durant le moyen âge, sur les lampes, les couronnes, les candélabres et ailleurs (du Cange, au mot *Delphinus*); et, quant à son usage dans l'antiquité chrétienne, il ne peut être révoqué en doute, témoin les catacombes et les pierres sépulcrales [1]. Un sar-

[1] Le dauphin, symbole de l'eau chez les anciens (K. O. Müller, *Handbuch der Archäologie der Kunst*, p. 505, in 8°, Breslau 1835), a été peut-être adopté par allusion au baptême; mais, pour justifier ou combattre notre pensée, nous n'avons dans notre solitude du Bazadais, ni Clément d'Alexandrie, ni l'ouvrage moderne de Münter. Bosio répète, d'après Dempster, que les anciens Toscans sculp-

Digitized by Google

cophage chrétien du musée de Marseille, orné de dauphins, a été trouvé dans les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor fondée vers 408, par Cassien, selon la tradition. (On peut consulter, au sujet du dauphin, Bosio, *Roma Sotterranea*, in-folio, Rome, 1736, t. I, p. 76 et 77; Anastase le Bibliothécaire, et probablement les mémoires de feu M. Raoul-Rochette, *Antiquités chrétiennes des catacombes.*)

taient des dauphins sur leurs tombeaux, et il ne serait pas éloigné d'attribuer la perpétuité de la coutume, chez les chrétiens, au soin qu'a le dauphin de conduire ses morts au rivage, comme pour implorer des hommes une honorable sépulture; mais, dit-il, les abeilles et les fourmis agissent de même, et on ne les rencontre ni dans les peintures, ni sur les sculptures. La préférence s'explique plutôt, dit-il, par ce récit de saint Basile, que le dauphin retire ses tendres petits dans ses propres entrailles, quand il les voit effrayés. Bosio y trouve le symbole du refuge dans le sein de la terre, notre mère, lors des persécutions, c'est-à-dire dans les catacombes; si toutefois les chrétiens n'ont pas voulu faire comprendre que, semblables au dauphin intrépide et joyeux au milieu des plus fortes tempêtes, les saints martyrs et les autres fidèles, triomphant des grandes persécutions, se jouèrent des tourments et de la mort!

Il est certain que la vieille croyance de l'amitié du dauphin pour l'homme et que les récits vrais ou mensongers d'Aristote, d'Élien, de Pline, de Sénèque, etc. avaient passé chez nos aïeux. Ils trouvaient en outre, dans le vorace mammifère aquatique, un grand exemple de respect pour les martyrs. Suivant le Ménologe de l'empereur Basile II Porphyrogenète (976 + 1025), édité par le cardinal Albani en 1727, saint Arrien et ses compagnons, cousus dans des sacs et jetés à la mer, avaient été ramenés par les dauphins aux rivages d'Alexandrie, où des honneurs furent rendus aux martyrs (t. II, au 14 décembre). Le *Speculum humanæ salvationis* de l'an 1323 (bibliothèque de l'Arsenal, Théologie latine, n° 42 B) assure que les dauphins, remplis de pitié pour leurs morts, ne manquent pas de les ensevelir; et, dans le *Livre des vices et des vertus*, déjà nommé plusieurs fois, on lit, d'après le *Livre des natures des bêtes* (le *Physiologus* ou *Bestiaire*) : que «li daufin, quant ils voient un daufin mort, ils s'assemblent et le portent ou fonz de la mer, et ilèques l'enterrent.» Le passage est tiré du chapitre intitulé : *Du don de conseil et de la vertu de miséricorde.* L'auteur cite pour exemples le patriarche Jacob, Tobie, sainte Madeleine, Joseph d'Arimathie, les Juifs, les Sarrasins, les autres mécréants et les bêtes; et l'on voit qu'enterrer les morts est compté pour la septième branche de l'arbre de miséricorde.

Ami de l'homme, et n'étant jamais pris en mauvaise part, le dauphin peut donc, quoique nouveau sur le bâton pastoral, contribuer à l'ornement de la douille, au même titre que le dragon, symbole de la vigilance épiscopale, et par préférence à beaucoup d'autres membres de la grande famille. Du reste, comme le serpent-diable de Tertullien revient à la mode, nous avons déjà vu, sur les crosses ornées du pacifique dauphin, la volute au serpent-diable, *historiée de la vierge victorieuse;* ce qui s'appellera sans doute la *symbolique éclectique.*

Digitized by Google

Le manque de place ne nous permet pas d'entrer dans plus de détails sur une monographie unique jusqu'à ce jour, mais destinée certainement à provoquer divers ouvrages pittoresques de même nature. Tout serait digne de louanges dans *Le Bâton pastoral*, sans la crédulité du R. P. Arthur Martin, par rapport à certaines provenances, lorsqu'il accepte sans les discuter de prétendues traditions que ne justifie pas l'antiquité des monuments. Ajoutons que les dates sont quelquefois erronées et souvent omises : l'esprit du lecteur reste alors dans l'incertitude et attache moins de confiance à des assertions qui, de la sorte, reposent en entier sur le sentiment exclusif de l'auteur. Voici, du reste, les treize divisions de son grand et beau recueil ; cette simple énumération sera toujours préférable aux meilleurs commentaires, et dispense de toute analyse, quand on ne veut pas discuter le travail chapitre par chapitre :

« Le bâton pastoral dans ses formes successives.

« I. Bâtons primitifs, crosses, *tau*, férules. — II. Ancien *tau* à feuillage, à têtes de serpents. — III. Crosses à serpents, traditions germaniques. — IV. Crosses à serpents empalés par la croix. — V. Crosses à serpents en lutte contre le bélier et l'agneau. — VI. Crosses à serpents broutant le feuillage. — VII. Crosses à serpents mordant une pomme, ou la gueule vide. — VIII. Crosses à tige fleuronnée et à fleur épanouie. — IX. Crosses en émail, à têtes de monstres menaçants et apprivoisés. — X. Crosses émaillées à dragons dans la volute, le nœud ou la douille. — XI. Crosses à décoration architecturale. — XII. Crosses à sujets de piété. — XIII. Renaissance et temps modernes. »

Le Bâton pastoral est accompagné, avons-nous déjà dit, de cent cinquante-six gravures et de cinq grandes chromolithographies ; mais, pour la commodité du lecteur, les crosses publiées en couleur à la fin du volume sont également gravées en bois et figurent dans le texte ; exemple que nous avons donné nous-même à l'égard de la crosse de Tiron (p. 412).

Digitized by Google

(G, page 470.)

DE L'INFLUENCE SCANDINAVE SUR LE SERPENT DES CROSSES.

Les excursions du R. P. Arthur Martin dans la mythologie scandinave, à propos de la crosse de saint Erhard et du *tau* de saint Héribert, sont extraites du § III, intitulé : *Crosses à serpents, traditions germaniques.* Déjà (pages 470 et 471) nous avons fait connaître sommairement la première partie du chapitre que nous allons citer. L'auteur expose que le serpent ou le dragon, employé de mille manières et en divers sens par l'ancien art païen (Lami, *Saggi della dissert. accad. di Cortona,* t. IV), a aussi, dans l'art chrétien, plusieurs significations principales; qu'on l'a pris d'abord pour l'emblème de la prudence, et cela dès l'ère des catacombes; que d'autres ont jugé qu'il était plus conforme au génie de l'ancien art de supposer, dans le serpent des crosses, la verge de Moïse changée en serpent pour détruire ceux de la magie égyptienne, et que souvent, enfin, dans l'art antique, le serpent a représenté le serpent d'airain. Puis, après avoir indiqué de quelle manière le serpent, symbole ordinaire du démon, a pu devenir celui du Sauveur, et être, sur la colonne du désert, à la fois l'un et l'autre à divers égards, le P. Martin ajoute :

« En un mot, le démon avait été représenté par Moïse maudit comme il l'avait été dans l'Éden et vaincu comme il devait l'être au Calvaire : tel il était apparu à saint Jean quand l'apôtre le vit enchaîné; tel l'art chrétien se plut, dès le principe, à le montrer aux yeux des fidèles, depuis cette peinture où Constantin l'écrasait sous la croix, jusqu'aux vers où Prudence le peignait roulant aux pieds de la même croix ses anneaux tortueux et vomissant dans l'angoisse son venin impuissant. Tel nous l'avons vu figuré dans ces Mélanges par l'art carlovingien, et, à nos yeux, nos crosses ne font que nous donner la continuation du même symbolisme pour les époques romane et ogivale. Nul n'ignore que durant tout le moyen âge il était d'usage, dans un bon nombre d'églises, de porter en procession des dragons suspendus au haut d'une pique avant ou derrière la croix, comme pour ajouter au triomphe de celle-ci en montrant le vaincu à côté du vainqueur. Je me figure que la représentation de ces dragons, si conforme à celle du serpent d'airain, aura plus spécialement servi à déterminer de la part des artistes le choix du

Digitized by Google

symbole qui nous occupe [1]. En tout cas, Satan dans sa défaite, voilà, je ne dis pas toujours, mais ordinairement, ce que signifie le serpent de nos crosses. On s'en convaincra, je le pense, en examinant les nombreuses variantes où la première idée s'éclaircit en s'unissant à des idées analogues, toujours poétiques et fécondes.

« La première de ces variantes, qui s'est présentée à nous dans les figures 35, 36, 37 et 47 (bâtons de saint Héribert et de Gérard, évêque de Limoges [2]), nous montre, si je ne m'abuse, l'esprit du mal sous quelques-uns de ses traits caractéristiques dans la vieille mythologie germanique. Il est, je crois, hors de doute que le dragon dans l'art du moyen

[1] L'usage de porter dans les processions des dragons suspendus venait évidemment de celui des armées romaines, seulement le sens devint nécessairement tout autre. Pour les païens, les dragons étaient les bons génies exaltés par honneur; pour les chrétiens, ils devinrent les démons exposés dans leur honte en opposition avec la croix. Prudence nous peint des soldats dragonnaires mettant sur leurs étendards des croix à la place des dragons (*Lib. de Coronis*, hymn. I) :

Proque ventosis draconum, quos gerebant, palliis,
Præferunt insigne lignum, quod draconem subdidit.

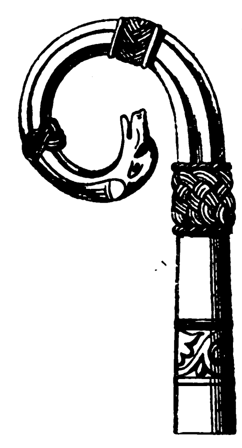
C'était leur devoir à l'époque où l'on voyait des *ex voto sanctis draconibus* (Doni, *Inscript.* cl. I, n° 59). Quand la foi publique eut transformé ceux-ci en démons, leur présence auprès de la croix ne servit plus qu'à un poétique contraste. Jacques de Vitri a sur ce sujet, dans ses Sermons sur les Rogations, des mots précieux aujourd'hui (*Fer. II in lætan. min.* ed. Venet, 1518, p. 762) : « Draco autem in pluribus locis primis duobus « diebus deportatur et cruces præcedit cum cauda longa et inflata. « Tertio autem die retro vadit, cauda incurvata et dimissa, quod « non vacat a mysterio. Per draconem enim diabolus designatur. « Per tres dies, tria tempora significantur. Tempus scilicet ante « legem, sub lege et sub gratia. Duobus primis diebus, princeps « hujus mundi tanquam dominus præcedebat et fere omnes ad se « trahebat. Tempore autem gratiæ conculcatus est a Christo nec « jam audet ita aperte sævire. » — On conserve à Metz, dans la cathédrale, le *Graüli* ou *Graully,* un de ces anciens dragons qui se portaient encore il y a quelques années. On ne sera pas fâché d'en avoir un croquis. Il a deux mètres de hauteur et se trouve représenté dans la triste posture affectée au troisième jour : *cauda incurvata et demissa;* ce qui ne manque pas de mystère, ajoute Jacques de Vitri. Quelque chose de non moins mystérieux, comme nous le verrons tout à l'heure, est la manière dont la tête est soutenue sur la lance. (*Note du R. P. Arthur Martin.*)



Le Graüli de Metz.

[2] Le bâton ou *tau* de saint Héribert est donné plus loin, après la crosse de saint Erhard; mais nous ne pouvons montrer à nos lecteurs le bâton de Gérard, puisque cette gravure est à peine commencée. Nous ne nous y arrêterons donc

âge a quelquefois représenté celui des croyances du Nord. En retrouvant le mythe de Tyr dans des chandeliers romans, et celui de Sigfried dans le célèbre pilier de Frisingue (*Mélanges*, t. I, 92, et t. III, 63), nous avons reconnu dans les dragons les anciennes personnifications populaires de l'esprit du mal, associées, du moins à Frisingue, à des idées chrétiennes. Une pareille fusion de souvenirs n'aurait-elle pas lieu ici? Examinons de nouveau la crosse de saint Erhard. Le serpent sus-



Crosse dite de saint Erhard de Ratisbonne.

[Réduction au cinquième (??)]

pendu est si évidemment l'esprit du mal vaincu, que l'artiste nous le montre enchaîné. Mais quelles sont ces chaînes? L'esprit se reporte d'abord à l'Apocalypse, où nous lisons (c. xx, 1) : « Et vidi angelum habentem catenam magnam in manu sua, et apprehendit draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus et Satanas, et ligavit eum per annos mille. » Ce texte pourrait sans doute, à la rigueur, suffire; cependant il ne nous donne pas raison des trois chaînes, que l'artiste n'a pas ciselées sans

pas, nous contentant de dire que les extrémités de la poignée se terminent par deux têtes de lions (??), la gueule demi-ouverte. Le R. P. Martin a pris le modèle de son bois dans les *Annales archéologiques* de M. Didron (tome X, p. 177) : « belle collection, dit-il, qu'un archéologue ne saurait feuilleter sans avantage. » On y peut lire l'excellent article de M. l'abbé Texier sur ce Gérard, évêque de Limoges, fils de Guy, vicomte de la même ville, et mort à l'abbaye de Charroux, en 1022. Si ce bâton était, en effet, du commencement du XIe siècle, nos idées sur l'art de cette époque seraient tout à fait changées. Loin d'être restés en arrière du grand mouvement de l'an 1000, comme on les en accuse avec raison, les artistes du Midi auraient singulièrement devancé ceux du Nord. Au con-

Digitized by Google

motif; or ces trois chaînes se retrouvent dans les traditions septentrionales. Qu'on se rappelle le combat du monstre Fenris contre le dieu Tyr, les deux premières chaînes brisées comme de la paille, et la dernière, précisément la plus faible en apparence (*Mélanges*, t. I, p. 94, note), comme elle le paraît ici, victorieuse du dragon, désormais prisonnier des Ases et condamné à d'indicibles angoisses jusqu'au jour du jugement, où il sera délié pour un dernier combat. Avouez que si l'artiste germain avait eu le dessein de rendre dans l'occasion la plus propice la tradition germanique, il n'aurait pu mieux s'y prendre. »

A cette explication ingénieuse et savante, que nous ne pouvons admettre, il est permis d'en opposer une autre tirée des commentateurs de l'Écriture. On sait que le nombre trois est familier aux chrétiens, auxquels il rappelle le mystère de la sainte Trinité; et, l'idée de lier le dragon infernal admise (s'il était vrai qu'une crosse à serpent simple eût jamais représenté le démon), il semble naturel d'employer trois liens, au nom des trois personnes divines. Voici comment s'exprime le célèbre Tirin dans son commentaire sur ce passage de Tobie, « alors l'ange Raphaël prit le démon et l'alla lier dans le désert de la haute Égypte » (ch. VIII, vers. 3, édition de Desoer, 1819) : « Ces liens sont quelquefois jetés autour du démon d'une manière spirituelle et invisible; d'autres fois, ces liens sont rendus visibles par des symboles physiques, comme dans ce cas et plusieurs autres dont parlent Delrio et Cæsarius. Le démon, dit celui-ci, a avoué que Lucifer, son chef, est étendu au fond des enfers, enchaîné par la vertu de ces trois mots : *Per ipsum, cum ipso et in ipso*, c'est-à-dire par la puissance et l'ordre de la sainte Trinité. *Quoniam ex ipso, et per ipsum et in ipso sunt omnia : ipsi gloria in sæcula. Amen.* » (Saint Paul, *Épître aux Romains*, ch. XI, vers. 36.)

M. l'abbé d'Arlan de Lamothe, archiprêtre de Bouglon, à qui nous devons cette citation, termine ainsi : « Il me paraît évident,

traire, nous avons pu nous convaincre, en visitant les églises de nos provinces méridionales, que les architectes et les sculpteurs ont adopté tardivement notre système de construction et d'ornement. Ne verra-t-on pas ici une nouvelle marque de la répulsion mutuelle, de l'inimitié peut-être des deux races, heureusement éteinte depuis l'avénement de Henri IV, mais qui s'explique par la grande différence subsistant encore aujourd'hui dans les mœurs, les coutumes, les sentiments, et jusque dans la façon de concevoir et de s'exprimer, tout en usant du même vocabulaire.

Digitized by Google

après cela, que le nombre des trois liens de la crosse de saint Erhard n'offre plus de difficulté. Il s'expliquerait tout naturellement dans les idées chrétiennes, et il est plus qu'inutile d'aller en chercher la pensée et l'explication dans les légendes païennes des peuples du Nord. » Nous dirons encore que, pour rester fidèle à la tradition germanique, l'artiste aurait dû briser les deux plus gros entrelacs, en réservant intact seulement celui du cou, le plus faible, puisqu'ils rappellent les trois chaînes du monstre Fenris, dont les deux grosses furent brisées comme de la paille.

Nous avons suivi l'hypothèse du R. P. A. Martin, que la crosse de saint Erhard représente le démon ; ce serait alors le serpent d'airain, antitype de Jésus-Christ, comme l'entend saint Grégoire de Nazianze. Mais M. l'archiprêtre de Bouglon n'y trouve avec nous que le serpent d'Aaron ; et nous pouvons ajouter, également d'accord avec un archéologue très-érudit, qu'il ne faut rien voir d'infernal dans le bàton pastoral de saint Erhard, *précisément* à cause des trois entrelacs qui accompagnent la volute. Cette dernière opinion, qui est la nôtre depuis longtemps et dont nous avons déjà touché quelques mots, nous entraînerait trop loin de notre sujet.

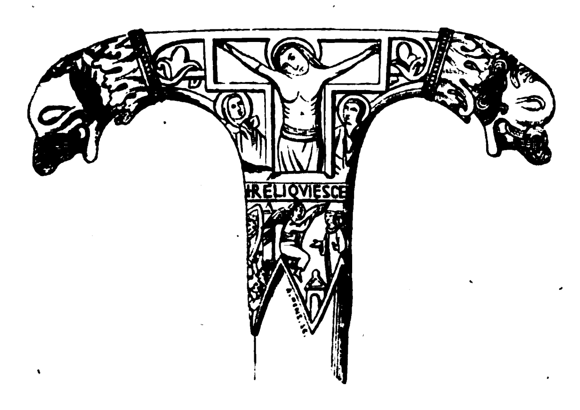
Passant, sans interruption, de la crosse de saint Erhard au *tau* de saint Héribert, le R. P. Martin continue de la manière suivante :

« J'ajoute que si les légendes du Nord expliquent d'une maniere nette et adéquate la crosse de saint Erhard, elles ne jettent pas un jour moins inattendu et moins complet sur le *tau* de saint Héribert. Que les deux têtes de dragons, languissamment penchées auprès des scènes où Jésus-Christ meurt et ressuscite, soient l'image du démon vaincu, rien de plus évident; mais où trouver dans les traditions chrétiennes le motif des entrelacs bizarres enchaînant la mâchoire supérieure du monstre? Une circonstance aussi peu naturelle peut-elle s'expliquer par un caprice d'artiste? N'est-il pas présumable qu'elle renferme quelque allusion de nature à être comprise par les contemporains, et que le ciseleur a voulu rendre par là quelque croyance populaire relative à la défaite de l'esprit du mal? Examinons maintenant le peu qui nous reste de ces traditions primitives, et nous éprouverons le plaisir des petites découvertes en trouvant que ce qui nous aura paru plus inexplicable dans la ciselure n'est qu'une traduction littérale d'une ancienne légende.

« Parmi les représentants du mal dans la mythologie septentrionale, la

Digitized by Google

première place appartient à Loki, le père du dragon Fenris. Le caractère de Loki répondait tellement à celui du Satan de l'Évangile, que ces deux êtres sont aujourd'hui encore confondus dans le langage, au témoignage de Finn Magnussen (*Lexicon*, v° *Loki*). On appelle le mensonge *la parole de Loki;* l'odeur du soufre, *l'odeur de Loki;* le bois à brûler, *le bois de Loki;* le diable se nomme *Loke* et *Laake* en norvégien, et *Lake* en suédois. Parvenu au terme de ses crimes, Loki est enchaîné, comme Fenris, auprès du fleuve infernal, et doit rester prisonnier des Ases jusqu'à la fin des temps, où il sera, comme Fenris, un moment déchaîné pour un dernier combat et une défaite définitive. Il ne serait pas impossible que l'idée de cette captivité temporaire eût été puisée dans la sublime figure de l'Apocalypse par les peuplades asiatiques qui émigrèrent vers le nord de l'Europe dans les premiers siècles de l'ère



Tau de saint Héribert.

(Réduction au quart.)

chrétienne. Quoi qu'il en soit, le fait impressionna puissamment les imaginations, et nous en avons la preuve dans les nombreuses variantes du même thème, dues à la liberté des récits populaires (*id. ibid.*). L'histoire de Fenris n'est sans doute qu'une de ces variantes, et j'en vois une autre dans le châtiment subi par Loki pour avoir créé l'or en enlevant la blonde chevelure de la déesse Sifa.

« Aussitôt que Loki eut accompli ce dernier crime, pour le malheur des humains, il se vit saisi par le puissant dieu Thor, qui voulut lui briser la mâchoire. Toute sa ressource pour se sauver fut de promettre avec serment de procurer à Sifa une nouvelle chevelure pareille en apparence à la première. Mais une telle œuvre ne pouvait être accomplie que par la science magique des nains. Loki s'adresse donc à ceux-ci, qui

Digitized by Google

consentent à le servir, mais à condition qu'il les payera de sa tête. Le travail achevé, Loki est livré aux nains par le dieu Thor, et les nains s'apprêtaient à lui couper le cou lorsque le dieu a l'esprit de leur objecter qu'il a engagé sa tête et non son cou. Leur haine ne peut donc s'exercer loyalement que sur ses mâchoires. Armé de l'alène du travailleur qui a confectionné la chevelure magique, le nain Brock perce en effet et entaille à souhait les mâchoires de Loki, et les attache ensuite avec une courroie appelée *vortari*. Mais en les cousant il les a tellement déchirées, qu'elles ne laissent pas de pouvoir s'ouvrir encore. Telle est la légende, et ne suffit-il pas de l'énoncer pour que la courroie savamment entrelacée autour de la mâchoire perde tout son mystère. Il n'y a pas jusqu'à la circonstance de la gueule béante qui ne soit rendue, et si dans l'intérieur de la gueule un lien joint les deux mâchoires, il se trouve encore que ce lien rappelle le pieu ou le glaive dont les dieux transpercèrent la mâchoire inférieure du dragon, fils de Loki, de manière à ce que la pointe restât fixée contre la mâchoire supérieure (*Mélanges*, t. I, p. 94 et pl. XVI), absolument comme les habitants de Metz ont représenté leur *Graüli* (page 188), en obéissant, je le suppose, aux mêmes traditions germaniques. »

Ici encore nous ne pouvons nous associer à ce rapprochement, car nous ne découvrons pas sur le *tau* de saint Héribert de mâchoires percées, ou entaillées à souhait, ou attachées *ensemble* par l'entrelacs. La mâchoire supérieure seule est entourée de l'ornement symbolique, et nous ne prendrons pas le soutien intérieur pour l'image d'un pieu ou d'un glaive qui aurait transpercé la mâchoire inférieure du dragon. Au surplus, le P. Arthur Martin dit plus loin :

« Je ne serais pas surpris que plusieurs cherchassent dans le chapitre XL de Job et dans ses commentateurs l'explication de *tau* du saint Héribert et des entrelacs de la mâchoire du monstre : *In sudibus*, est-il dit dans Job, vers. 19, *perforabit nares ejus*..... vers. 21 : *Numquid pones circulum in naribus ejus, aut armilla perforabit maxillam ejus?* Tout en préférant mon explication comme plus littérale, je ne nierai pas que celle-ci ne soit assez naturelle, et peut-être coexistaient-elles. Le théologien, le prélat, n'avait sans doute en vue que l'Écriture; mais l'artiste, en rendant l'idée scripturale, pouvait accorder quelque chose à des traditions populaires qui s'en écartaient si peu, qu'il y a lieu de les croire dérivées de cette source primitive. » (P. 53.)

C'est à propos d'une célèbre peinture d'Aquilée, représentant la prise du Léviathan, et où nous avons choisi nous même un

Digitized by Google

Christ de l'école byzantine, que le savant Père Martin donne cette dernière explication, la seule qui soit satisfaisante. Cependant, après avoir dit que nous aurions cherché uniquement dans le passage de Job l'interprétation du *tau* de saint Héribert, nous devons ajouter, à notre tour, que la critique la plus sévère ne saurait reprocher à notre auteur un rapprochement inattendu, contraire à la tradition, il est vrai, et qui ne nous paraît pas rigoureux, mais qui peut avoir existé de la part du sculpteur, à l'insu des fidèles et de saint Héribert. Nous reconnaissons donc le côté piquant de la question, et nous partagerions, sous toute réserve, avec le sagace et savant Jésuite, ce qu'il appelle modestement le plaisir des petites découvertes, si nous trouvions, en effet, que ce qui lui a paru de plus inexplicable dans la ciselure n'est qu'une traduction littérale d'une ancienne légende.

(H.)

CROSSE DE SAINT AMAND DE ROUEN.

Rapport sur une crosse trouvée à Rouen dans un caveau de l'ancienne abbaye de Saint-Amand[1].

J'ai reçu de M. l'abbé Cochet le dessin colorié du bâton abbatial de Saint-Amand de Rouen, attribué au XIII[e] siècle, et qu'il nous a signalé le jour même où j'apportais le résultat de mes recherches sur la crosse de Tiron. Suivant le désir de notre savant collègue, je m'empresse de communiquer à la section cette nouvelle représentation de crosses à serpent. Je n'ai pas oublié non plus ma promesse de parler des inscriptions gravées ici autour de la douille. Il a bien été touché quelques mots (page 488 et note 34) du parti qu'on en peut tirer contre l'opinion qui voit toujours le démon dans le serpent; mais je n'ai point insisté sur un détail alors inutile. C'était étendre un travail déjà trop long pour

[1] Ce rapport a été lu à la section d'archéologie par M. le comte Auguste de Bastard, dans la séance du 16 février 1857. (Voir *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 22 et 49.) La découverte de la crosse de Saint-Amand de Rouen avait été annoncée par M. l'abbé Cochet à la séance du 28 juillet précédent, t. III, p. 676.

Digitized by Google

nos Bulletins, et qui demandera dans quelques parties, lors de l'impression, presque autant de notes que de phrases.

En même temps, et désirant ne plus revenir sur la question, je profiterai de la circonstance pour parler d'une découverte récente où je trouve la confirmation de mon sentiment. Il s'agit d'une tombe analogue, semblable, dirai-je volontiers, à celle de l'archevêque Henri Sanglier, en ce sens qu'elle nous montre le dragon également terrassé par la crosse. La signification de ce dragon ou serpent n'est pas douteuse; son expression le dit de reste. Afin de mieux établir le contraste, je rapprocherai ensuite cette figure du serpent crucifère, symbole de Jésus-Christ, conservé dans le musée d'Angers et décrit par le R. P. Arthur Martin au chapitre des *Crosses à serpents empalés par la croix* (§ IV, p. 47 et suiv. fig. 50 à 57 du *Bâton pastoral;* dans le tome IV des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*); et je terminerai par une représentation rhénane du xe siècle, qui nous montrera la Mort enchaînée, couchée sur le dos, et vomissant encore du feu contre son vainqueur, à moins qu'on ne préfère y voir le sang jaillissant de sa bouche sous le coup de la croix. Je place ces quatre dessins sous les yeux du comité, qui jugera de l'opportunité de leur reproduction dans notre Bulletin.

I. La crosse de Saint-Amand, quoique oxydée, est mieux conservée que celle de Tiron, avec laquelle, d'ailleurs, je ne veux pas la comparer (voy. p. 412) : sa forme est peu gracieuse, tandis que l'autre restera une œuvre d'art, qui joint au mérite du travail une ancienneté beaucoup plus grande. Cependant elle n'est pas dénuée d'intérêt, et M. l'abbé Cochet ne s'est pas trompé en supposant que son envoi me fournirait le motif d'une observation supplémentaire sur les crosses à serpent. J'y puise, en effet, une force nouvelle en faveur d'une opinion que je crois fondée; c'est à savoir que le démon n'a jamais pu constituer, à lui seul, le bâton pastoral, pas plus qu'il ne faut s'opiniâtrer à le voir, en bloc et d'une manière absolue, dans les modillons des vieilles cathédrales. Le dessin porte l'inscription suivante, que je copie textuellement: « Crosse en cuivre doré (xiiie siècle), trouvée, le 10 juin 1856, à Rouen, rue Impériale, dans un cercueil de pierre de Saint-Leu, déposé dans un caveau sépulcral, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Amand (1035-1791). On la considère comme une

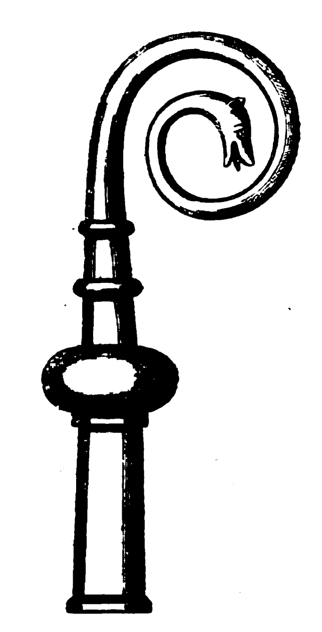
Digitized by Google

crosse d'abbesse. » M. l'abbé Cochet ajoute de sa main : « Au bas de cette crosse, entre le nœud et l'entrée de la douille, on lit, en caractères profondément gravés (omis sur le dessin), ces trois paroles de saint Paul, qui forment trois lignes commençant par des croix :

† ARGUE (reprenez).
† OBSECRA (suppliez).
† INCREPA (menacez).

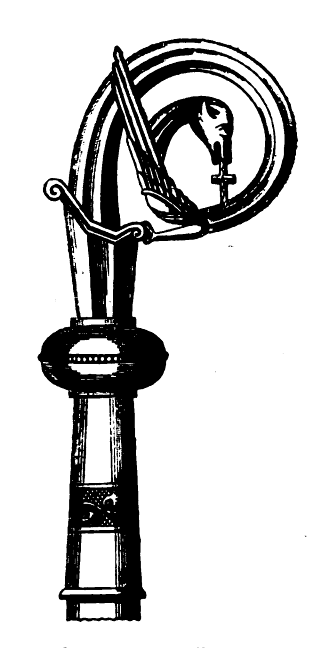
(Saint Paul, *Epist. II ad Timoth.* cap. IV, vers. 2.) »

On accordera sans peine, ai-je déjà dit, qu'au triomphe de l'Agneau, au combat de l'Archange, à la victoire de la Vierge,




Crosse de Saint-Amand de Rouen.

[Réduction au tiers (??).]



Crosse de Toussaints d'Angers.

(Réduction au tiers.)

sujet moderne sur les crosses, le vaincu n'est qu'un personnage accessoire du triomphe (voyez p. 463). Même à la chute de nos premiers parents, comme on peut le voir par l'exemple que je

Digitized by Google

fournis ici[1]; dans cette histoire terrible, qui nous fut si fatale, où l'antique serpent remporte la victoire, tous les yeux se tournent vers Adam, canonisé par le Livre de la Sagesse (ch. x, vers. 1 et 2), et vers sa compagne, également placée parmi les saints sur les calendriers de nos aïeux. Mais, dans la crosse de Saint-Amand, le serpent est l'unique personnage. Il forme, à lui seul, l'instrument liturgique; de telle sorte que, s'il est la représentation du démon, l'évêque ou l'abbé, inséparablement uni durant deux ou trois siècles à l'ennemi du genre humain, aurait porté la bannière de l'enfer au milieu des plus augustes cérémonies!

II. Avant de parler des inscriptions, la seule chose qui puisse nous intéresser dans cette crosse de Saint-Amand, je vais d'abord donner en entier le passage de saint Paul : « 1. Je vous conjure donc devant Dieu et devant Jésus-Christ, qui jugera les vivants et les morts à son avénement *glorieux*, et *dans l'établissement* de son règne, — 2. d'annoncer la parole. Pressez *les hommes* à temps, à contre-temps; REPRENEZ, SUPPLIEZ, MENACEZ, sans jamais *vous lasser* de les tolérer et de les instruire. » (Traduction de Le Maistre de Saci; Paris, in-octavo; Didot, 1817.)

Aurait-on rappelé au-dessous de l'effigie du démon l'essence d'un texte aussi respectable, éminemment approprié à l'idée primordiale de la houlette? Ceux mêmes qui songeraient au serpent d'airain, comme à l'allusion biblique la plus naturelle (mais comprise selon l'interprétation de saint Grégoire de Nazianze, voyez p. 471), peuvent-ils indiquer le moindre rapport entre les trois mots de saint Paul et la figure élevée par Moïse contre la morsure des serpents? (Voyez la note 34, où nous rapportons le sentiment de Tertullien.) Rien de plus naturel, au contraire, que de lire sur le bâton pastoral, symbole de la prédication évangélique (p. 484), les conseils adressés par l'apôtre des nations

[1] Il s'agit de la crosse de Saint-Pierre de Saumur, représentant l'histoire d'Adam et d'Ève. L'arbre de vie s'élève au milieu de la volute et sépare nos premiers parents, encore nus : le serpent n'a point la gueule béante. Le dessin nous est arrivé trop tard pour être gravé à temps; mais on peut voir la crosse dans le P. Martin, fig. 103. Voici son explication : « Vous voyez surgir du pied de la volute l'arbrisseau dont les fruits devaient empoisonner le monde, et Adam reçoit la pomme des mains de sa compagne sous les regards du serpent, tourné du côté d'Ève, comme pour donner à sa vanité les conseils qu'elle devait si bien suivre, ou pour rappeler par quelle voie préférée il a séduit l'homme. » (P. 85.)

Digitized by Google

à Timothée, premier évêque d'Éphèse, à celui qu'il nomme son cher fils dans la foi, son frère, le compagnon de ses travaux, un homme de Dieu, ayant en lui la grâce qui lui avait été donnée, suivant une révélation prophétique, lorsque les prêtres lui imposèrent les mains. (*Ire épître de saint Paul à Timothée,* chap. I, vers. 2, et chap. IV, vers. 14. Voyez aussi Dom Calmet, *Dictionn. hist. de la Bible,* édit. in-8°, t. V, p. 430.)

Des sentences analogues, inspirées par le passage de saint Paul, et gravées sur le bâton épiscopal ou abbatial, ne sont nouvelles pour aucun de nous : on les a souvent rencontrées et relevées. Elles sont mentionnées par du Cange, rappelées dans les *Monuments inédits* de Willemin, dans les études sur les crosses pastorales de M. l'abbé Barraud, et le R. P. Arthur Martin en rapporte divers exemples auxquels je n'avais pas cru non plus devoir m'arrêter en parlant de son travail; ne m'étant occupé du *Bâton pastoral* que par rapport à la crosse de Tiron. Aujourd'hui, placées sur une crosse à serpent simple, sans croix, sans pomme, sans fleur ou feuille dans la gueule, elles ne pouvaient être passées sous silence.

III. En général, les inscriptions appartiennent aux crosses à serpent les plus anciennes, c'est-à-dire aux volutes sans *histoires* dans l'intérieur; car il m'est impossible de croire à la contemporanéité du serpent et de ces agneaux, ou autres sujets, ajoutés certainement après coup. Tel est, par exemple, l'agneau pascal du bâton pastoral conservé dans la cathédrale d'Hildesheim et qu'on prétend, sans fondement réel, avoir appartenu à Othon Ier, fils du duc Othon Ier de Brunswick-Lunebourg, mort à trente-trois ans, en 1279 (fig. 63). Beaucoup de ces crosses, semblables, quant à l'expression menaçante du reptile, à celle de Notre-Dame de Prully (voyez ci-après), ont été dénaturées aux XIIIe et XIVe siècles, lorsque la mode des fleurons et des crosses de style architectural a pris le dessus sur l'ancienne volute. Le serpent ne se comprenait plus comme verge de Moïse, et l'on en fit, au moyen de figures accessoires, l'image de l'antique ennemi. La pensée de ces restaurations m'agitait depuis longtemps; j'en ai maintenant réuni les preuves.

Il est inutile de transcrire les diverses paraphrases des paroles de saint Paul, et les inscriptions d'autre nature gravées sur les douilles des crosses à serpent crucifère. J'en rapporterai seulement

Digitized by Google

deux ou trois; entre autres, celle de la cathédrale de Metz, gravée sur une plaque d'argent :

✝ GENS. SUBJECTA. PAREM.
✝ TE. SENTIAT. EFFERA. GRANDEM.
✝ SPE. TRAHE. DILAPSOS.
✝ PUNGEQUE. TARDIGRADOS [1].

La volute de la crosse de Metz est en ivoire et de forme octogone; les fleurons qui l'accompagnent et plusieurs indices prouvent qu'elle approche du XIIIe siècle. Symbole des quatre évangiles, les quatre fleuves du paradis sont personnifiés près du nœud, et servent ainsi de développement aux paroles de l'apôtre. Un arbuste croît à côté de chaque personnage; « ces arbrisseaux fertiles sont les saints, et les fruits sont leurs œuvres [2]. »

Je citerai encore une crosse également octogone et en ivoire, du XIIe au XIIIe siècle, dite de saint Licar ou saint Lizier, évêque de Conserans, dans l'Ariége, mort en 545 ou 548, après un épiscopat de plus de quarante ans. Elle conserve ces mots : *Cum iratus fueris, misericordie recordaberis;* « conseil touchant donné par l'Église au pasteur, pour qu'il sache imiter son cœur de mère, » et qui ne s'accorde guère avec la présence du démon. D'après le R. P. Martin, les petits ornements circulaires gravés sur la volute sont « des indices d'une haute antiquité. » (*Le Bâton pastoral*, fig. 51.) Sans discuter cette opinion très-contestable, je me borne à ramener l'attention sur les ornements de la douille; ils justifient la date que je viens de donner au monument : on ne devait pas s'attendre à voir saint Lizier en cette affaire. — Enfin, sur une autre crosse, dite de Saint-Annon de Cologne, attribuée à saint

[1] « Que le peuple soumis trouve en toi un égal, l'orgueilleux un supérieur; retiens par l'espérance ceux qui s'écartent, et aiguillonne les retardataires. »

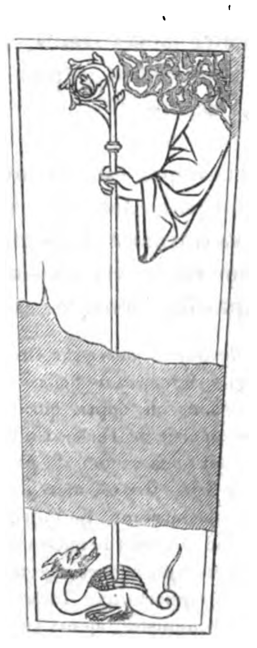
[2] Pseudo S. Eucher, *Commentarii in Gen.* I, 1; *Bibl. PP. Max.* t. VI, p. 874. « Paradisus Ecclesia est : sic enim de illa legitur in Cantico Canticorum : *Hortus* « *conclusus soror mea.* A principio autem paradisus plantatur, quia Ecclesia catho« lica a Christo in principio omnium condita esse cognoscitur. Fluvius de paradiso « exiens imaginem portat Christi de paterno fonte fluentis qui irrigat Ecclesiam « suam verbo prædicationis et dono baptismi. Quatuor autem Paradisi flumina « quatuor sunt Evangelia ad prædicationem cunctis gentibus missa. Ligna fructi« fera omnes sancti sunt, fructus eorum, opera eorum. Lignum autem vitæ, Sanc« tus Sanctorum, Christus videlicet, ad quem quisque si porrexerit manum vivet « in æternum. » (*Le Bâton pastoral*, fig. 54.)

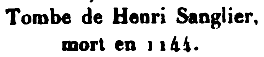
Digitized by Google

Godebard ou Gothard, évêque de Hildesheim, mort en 1038, et dont les ornements sont, *au plus tôt*, du XII[e] siècle, les conseils de saint Paul sont réunis dans cet hexamètre : *Sterne résistentes, stantes rege, tolle jacentes.* La crosse prétendue de saint Godehard est en ivoire, à huit pans et se termine par une tête de dragon unicorne (licorne??), tenant une croix grecque dans la gueule. (Page 49 du *Bâton pastoral*, fig. 53.)

IV. Si la présence du démon ne peut s'allier avec l'idée de la houlette et les recommandations de saint Paul, elle ne se comprendra pas davantage avec un certain emploi symbolique du bâton pastoral. Il n'est pas rare, en effet, de rencontrer sur les pierres tumulaires d'évêques et d'abbés béatifiés le dragon foulé aux pieds du saint et maintenu par la hampe, qui pénètre dans sa gueule ou le perce d'outre en outre. J'allais citer la tombe d'un abbé de Prully, à laquelle je faisais allusion tout à l'heure, en indi-







Tombe de Henri Sanglier, mort en 1144.

Tombe de l'abbé Norbert, mort en 1270.

(Réduction au vingt-cinquième.)

quant une découverte récente; mais l'ordre chronologique appliqué aux personnages, plutôt qu'aux deux monuments, probablement contemporains, m'oblige de parler d'abord de la tombe d'Henri Sanglier, archevêque de Sens, mort en 1145 (nouveau style). Ce prélat appartenait à la maison de Bois-Roques, et joua un rôle assez important. Il avait commencé la réédification de sa cathédrale; le vaisseau principal, qu'achevèrent ses successeurs, dit M. André Pottier, subsiste encore aujourd'hui.

Willemin fournit l'exemple que je reproduis. (*Monuments du XIIe siècle*, planche LXVIII, page 44.) Investigateur persévérant et honnête, il lui avait été permis de puiser dans la précieuse collection de dessins historiques rassemblés par un savant établi à Sens, et dont la famille, originaire du pays Basque, a laissé partout de nobles souvenirs et un nom toujours porté avec distinction. Je veux parler de Théodore Tarbé, connu par son goût pour les antiquités. Son père, Pierre Hardouin, s'est également occupé de *Recherches historiques sur la ville et le diocèse de Sens*, et un autre de ses frères, Tarbé des Sablons, compléta ces travaux, aujourd'hui si précieux, par des *Détails historiques sur le bailliage de Sens* [1].

L'archevêque est debout sur le dragon bipède et sans ailes. L'ennemi paraît terrassé, mais non dompté. C'est en vain que la crosse va traverser sa gueule menaçante, il ne subira jamais sa défaite sans fureur et grincements de dents. De l'autre main, le pontife impassible bénit les assistants; mais la présence des anges et

[1] La *Biographie universelle* (tome LXIV, page 524) porterait à croire que les Tarbé sont originaires de Sens; mais nos recherches personnelles sur le midi de la France nous ont appris que la famille avait pour berceau le pays Basque, où elle s'appelait de Tarbe. Ce fut Bernard de Tarbe, aïeul de Pierre Hardouin Tarbé, dont nous venons de parler, qui, le premier, quitta sa province pour s'établir à Sens; il y est mort en 1720. Pierre Hardouin laissa *quinze* enfants: l'aîné, Louis Hardouin, fut l'un des ministres de Louis XVI. Lorsqu'il «demanda sa démission, au mois de mars 1792, le roi, en l'acceptant, dit le même ouvrage, daigna lui en exprimer ses regrets dans une lettre écrite tout entière de sa main.» Nous avons rapporté que Tarbé des Sablons, frère de Théodore et, par conséquent, du ministre, ajouta aux travaux de son père des *Détails historiques sur le bailliage de Sens*; il est également auteur d'un *Manuel pratique et élémentaire des poids et mesures*; et son fils, Tarbé des Sablons, avocat général à la cour de cassation, qui avait concouru à la préparation des Ordonnances du 17 avril et du 16 juin 1839, sur le système décimal, donna, en 1840, une nouvelle

Digitized by Google

leurs encensements laissent supposer qu'il a reçu dans le ciel la récompense de son zèle épiscopal. La pierre n'appartient pas au XIIe siècle : les anges, le dragon, la position de la figure, la forme de la crosse et celle de la mitre, sur laquelle est tracé le nom de l'archevêque (HENRICUS : Aper), tout me porte à regarder la gravure comme postérieure de plus d'un siècle à la date de la mort.

Ces remarques ne pouvaient échapper au savant auteur du texte de Willemin : « La tombe de Henri Sanglier, dit M. André Pottier, gravée en creux sur pierre de liais, avec incrustation de mastic de diverses couleurs, est remarquable par sa forme trapézoïde. Le costume du prélat est d'une grande richesse, mais le style du dessin et la forme de quelques-uns des ornements pontificaux semblent indiquer une époque postérieure au XIIe siècle ; peut-être cette tombe aura-t-elle été refaite comme tant d'autres. Quoi qu'il en soit, ce costume, extrêmement complet, peut offrir un excellent modèle aux artistes.

« On y distinguera les sandales, ornées d'une croix ; l'aube ou tunique, tombant jusqu'aux talons, par-dessus laquelle est immédiatement placée l'étole ; la dalmatique, fendue sur les côtés et diaprée de riches feuillages, qui simulent une étoffe brochée ; la chasuble, infundibuliforme, bordée d'orfrois ; le long manipule, à franges, et le pallium posé, mais non fixé par-dessus la chasuble. L'enroulement de la crosse est élégant ; la mitre, à fanons pendants, est d'une hauteur assez rare sur les monuments de cette époque reculée. On lit, avec quelque étonnement, le nom du prélat sur le bandeau inférieur de cette coiffure. »

La seconde tombe a recouvert les dépouilles de Norbert, quinzième abbé de Prully, mort en 1270. Ces deux fragments, réduits ici au vingt-cinquième, viennent d'être ramassés au milieu

édition de cet ouvrage important. Ce savant magistrat faisait alors paraître, sous le titre modeste de *Recueil des lois et règlements à l'usage de la cour de cassation*, un livre très-remarquable sur l'organisation, les attributions et la procédure de cette cour. Le double travail du mathématicien et du jurisconsulte altéra sa santé, et, bien jeune encore, il fut enlevé à la carrière brillante à laquelle il était destiné. (Voir le *Moniteur universel* et *Le Droit, bulletin des tribunaux*, du 12 novembre 1844.) — Tarbé de Saint-Hardouin, colonel sous l'Empire, et Tarbé de Vauxclairs, inspecteur général des ponts et chaussées, conseiller d'État, mort pair de France, étaient tous deux frères du ministre de Louis XVI. M. Tarbé des Sablons, fils de l'avocat général, est auditeur au Conseil d'État.

Digitized by Google

des ruines de son monastère, où nous avons puisé, comme on sait, la crosse trouvée dans le cercueil de Jean de Chanlay[1], évêque du Mans. (Voy. p. 407.) Je me fais un devoir de reconnaître ici l'aimable empressement de M. Fichot, l'un des auteurs des *Monuments de Seine-et-Marne,* à me confier l'empreinte sur laquelle M. Jérôme Ilnicki a fait sa réduction.

Tout est identique dans ces deux tombes contemporaines. Le dragon écrasé par la crosse, qui va le traverser de part en part, menace encore la main de Norbert; et, comme l'arche-

[1] Malgré d'assez grands efforts, les renseignements obtenus sur Jean de Chanlay, ou Chanlets, sont insignifiants; du moins ils ne sont pas de nature à nous intéresser au point de vue de l'art ou de l'archéologie. On sait qu'il était originaire de Chanlay, près de Joigny (Yonne); qu'il fut évêque du Mans vers la fin du XIIIe siècle, et qu'obligé de fuir son diocèse, à la suite d'un schisme provoqué par son despotisme, il trouva un refuge à Notre-Dame de Prully. Cette abbaye comptait des bienfaiteurs parmi ses ancêtres et conservait leurs tombeaux, décorés d'un écusson *d'argent, à la croix d'azur.* Cependant la crosse trouvée près de ses ossements nous devenant de jour en jour plus utile, j'ai fait une nouvelle tentative, par l'entremise de M. Georges Husson, qui, dans toute cette affaire, a été d'une bonté rare. Il s'est adressé directement à Mgr l'évêque du Mans. Cet honorable prélat, nouveau venu dans son diocèse, n'avait pas encore eu le temps, comme il l'écrit lui-même à M. Husson, de se familiariser avec les anciennes gloires du pays; mais il indique dom Piolin, bénédictin de Solesmes. « Ce savant religieux, dit-il, publie une *Histoire de l'Église du Mans,* qui en est au troisième volume, qui va jusqu'à la fin du XIIe siècle. Il prépare le tome suivant, et il doit avoir sous la main tous les matériaux de l'époque à laquelle appartenait J. de Chanlets (*sic*). Vous savez, Monsieur, que chez les bénédictins la bienveillance va de pair avec la science; et je ne doute pas que dom Piolin ne se fasse un plaisir de satisfaire à vos *desiderata* (12 février 1857). » — Dom Piolin, sollicité à son tour, répondit de l'abbaye de Solesmes, le 4 avril suivant, que Jean de Chanlets, ou Chanlay, élevé directement par le pape à la dignité d'évêque, fut mal reçu au Mans, où les chanoines se montrèrent très-offensés d'être privés de leur droit d'élection. « On l'accuse, dit dom Piolin, d'avoir donné quelque nouvelle occasion aux mécontentements par trop de sévérité. Quoi qu'il en soit, après plusieurs années d'un épiscopat qui ne produisit presque aucun fruit, à cause de ces contrariétés, un schisme ouvert se déclara dans le clergé et une partie nombreuse des fidèles. Jean de Chanlay essaya de tenir bon contre l'orage; mais enfin il fut obligé de s'enfuir secrètement et de se retirer en l'abbaye de Prully (*sic*), où il s'occupa uniquement d'œuvres de piété et de travaux littéraires. » Puis il ajoute: « Les membres de l'Institut qui continuent *l'Histoire littéraire de la France,* commencée par les bénédictins de Saint-Maur, ont consacré un article assez long à Jean de Chanlay, qui est tout rempli d'erreurs; il en est de même du chapitre que les anciens historiens de l'Église du Mans ont consacré à ce prélat. Je crois avoir vengé la mémoire de ce vénérable personnage, et expliqué d'une manière

Digitized by Google

vêque de Sens, le vigilant abbé jouit de la béatitude céleste. La pensée de récompense éternelle, en échange d'une lutte passagère, se retrouve sur les monuments du XIII[e] et du XIV[e] siècle[1].

plus conforme à la vérité l'opposition qu'il éprouva dans le diocèse du Mans. *Signé :* frère Paul Piolin, religieux bénédictin. » — Heureusement la disette des renseignements attendus de Solesmes a été compensée jusqu'à un certain point; car il a été possible de constater, par deux épitaphes relevées à Prully, que Jean de Chanlay était mort le 4 des calendes de septembre 1291.

[1] L'opinion singulière que le serpent des crosses est la figure du démon vient d'être consignée, une fois de plus, dans un travail très-intéressant sur l'abbaye de Prully, par M. Eugène Grésy, membre résidant de la Société des antiquaires de France. M. Grésy décrit la tombe de Norbert, s'arrête sur la main qui descend du ciel, « figuré au sommet de la dalle par un triple rang de nuages, » et il termine ainsi : « On n'a pas hésité à ranger le défunt au nombre des bienheureux, à montrer qu'il recueillait déjà dans le séjour éternel la récompense du combat qu'il avait soutenu sur la terre contre le démon, et ce triomphe sur l'enfer est symbolisé par le dragon terrassé sous la pointe de la crosse. » Ces bonnes paroles n'empêchent pas l'auteur de voir le diable dans la volute des crosses à serpent. Parlant de Gilbert, dix-neuvième abbé de Prully, mort en 1316, dont la tombe « représentait, comme celle de l'abbé Norbert, une main tenant une crosse et foulant de la pointe deux dragons, » M. Grésy ajoute : « Ce sont deux rares exemples à noter pour la symbolique du bâton pastoral; car la figure du démon, *qu'on rencontre ordinairement à l'extrémité de la volute*, acquiert une signification plus positive lorsqu'elle est établie *à sa place normale,* sous le fer de la crosse. » (*Notice sur l'abbaye de Preuilly* (sic), dans le tome XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* 1857.)

Ainsi démon en haut, démon en bas; le démon partout, mais d'une signification *plus positive,* à ce qu'on dit, quand il est représenté recevant les coups *qu'il se donne à lui-même,* par la crosse à serpent. Or remarquez que la crosse à serpent est d'un usage aussi général, dans les XIII[e] et XIV[e] siècles, que la crosse à fleur épanouie; et très-souvent les deux formes se combinent l'une avec l'autre. Ou l'évêque cesse d'être vigilant et ne combat plus l'*antique serpent;* ou, pour le frapper, il prendra dans sa main ce serpent-diable de nouvelle création, faisant ainsi tuer la mort par la mort! — Voyez à l'appendice, page 506, la note relative aux *huit* crosses représentées sur la châsse de Saint-Taurin, monument du milieu du XIII[e] siècle : quatre des volutes finissent par une tête de serpent, et les quatre autres par une fleur épanouie. Cet exemple, qui n'est pas unique, montre avec quelle réserve doit être accueillie l'opinion du R. P. Arthur Martin, lorsqu'il voit les démons sur le bâton pastoral. Pour mon compte, je persisterai à les chasser de nos vieilles cathédrales, comme les vendeurs ont été chassés du temple; à ne les reconnaître, ni sur les crosses à serpent (sans adjonction d'autres figures), ni dans les modillons et la plupart des animaux fantastiques, dont le moyen âge se montre si prodigue, avons-nous dit, que le seul psautier du roi saint Louis compte jusqu'à quinze cents *dragons* mêlés sans scrupule aux fleurs de lis symboliques de France et aux tours de Castille de la reine Blanche.

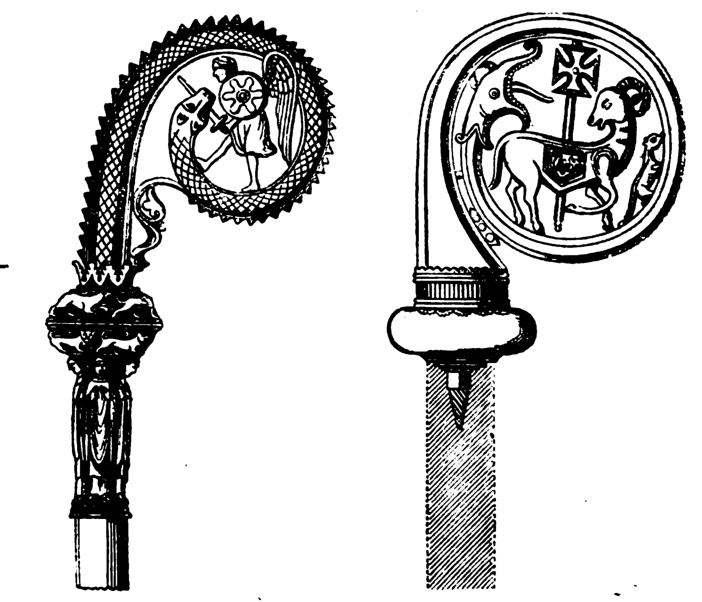
Digitized by Google

On lisait autour de la tombe :

† HIC . IACET . *Dominus* . *No*RBERT*us* . *quondam* . *a*BBAS . PRULLIATI (sic). ANIMA . E*jus* . *requiesca*T . IN . PACE . AMEN.

Les lettres en caractères italiques n'existent plus, la pierre ayant été cassée par le milieu et dans le haut.

V. Après avoir montré tout à l'heure les dragons de la cathédrale de Sens et de l'abbaye de Prully, je demande la permission



Crosse de Tolède. Crosse de Bâle.

(Réduction au quart.)

de produire de nouveau les crosses de Tolède et de Bâle, gravées avec grand soin pour mon premier travail (voy. p. 472), afin qu'on puisse les comparer avec celle de Toussaints d'Angers donnée ci-dessus. La crosse de Toussaints est un monument français d'un goût très-pur, et fait, plus qu'un autre, pour combattre le système du R. P. Martin[1]. L'expression du serpent, la pose de sa tête

[1] Sur la crosse de Toussaints d'Angers, négligée dans notre premier rapport, voyez note 275, à la partie additionnelle, quelques réflexions que le manque de place ne nous a pas permis d'insérer ici.

Digitized by Google

par rapport à la croix, ne rappellent en rien la fureur du serpen de Bâle. Et puisque la crosse de Tolède est revenue sous nos yeux, j'ajouterai, par occasion, que cette représentation de saint Michel, certainement postérieure à l'exécution de la volute, indique du moins un vrai combat : je n'en saurais dire autant de toutes ces crosses où l'on a cru généralement reconnaître la lutte de l'archange et du démon [1]. La tranquillité du serpent de Toussaints n'est pas exceptionnelle; on la retrouve sur les autres crosses à serpent crucifère gardées à Paris, à Lyon, à Saint-Lizier, à Metz, à Hildesheim, etc. Au contraire, dans la plupart des volutes à serpent renfermant l'*histoire* de l'Agneau pascal, par exemple, le reptile

[1] Je dois signaler deux représentations singulières, qui ne sont peut-être pas sans relation avec les crosses auxquelles je fais allusion : il s'agit d'un ange tenant un serpent ou dragon obligé de se mordre la queue, pour former l'initiale du mot *Deus* ou *Dominus*. — L'une est à l'oraison de l'exorcisme : *Exorcismo* (sic) *super elictos* (sic) *quos acoliti, imposita manu, super eos dicere debent*. Un poignet orné d'un bracelet tient la lettre ophiomorphe (serpentine), et on lit : ..... *Te quesumus, Domine, ut mittere digneris sanctum angelum tuum*, etc. Et, plus loin, *Ergo, maledicte diabole, recognusce* (sic) *sententiam tuam, et da honorem Deum vivum* (sic) *et vero*, etc. — L'autre initiale montre la figure de l'archange Michel, les ailes déployées, les pieds nus, revêtu d'une longue tunique à manches courtes, et tenant élevé doucement le serpent de ses deux mains. La queue du reptile est nouée à son extrémité, de manière à ce qu'elle ne puisse glisser entre les dents, *tant qu'il voudra garder sa gueule fermée*. Je n'ai pas le manuscrit maintenant sous les yeux pour en extraire le texte, mais il ne peut y avoir de doute sur la présence de saint Michel ; car, d'après mon dessin, le prince des anges ouvre, avec son D ophiomorphe, l'oraison qui se récitait « le 3 des calendes d'octobre, à la dédicace de la basilique de saint Michel, archange. » — La fête de la dédicace de l'église élevée à l'archange, après son apparition au mont Gargan, dans la Pouille, est inscrite dans les plus vieux calendriers : elle a lieu maintenant l'avant-veille des calendes d'octobre. L'événement se passa en 492, sous le pape Gélase Ier, et la montagne devint pour la chrétienté un lieu célèbre de pèlerinage. (Voy. Ribadeneira, *les Fleurs des vies des saints*, au 8 mai; 2 volumes in-folio, 1646; traduction de René Gautier, l'Angevin, dédiée à la Chancelière.)

Ces deux initiales sont tirées du *Sacramentaire de Gellone* (ut supra), fol. 33 et 113 verso. On voit, par les citations latines, que je ne me suis pas compromis, lorsque j'ai dit précédemment (p. 485), sur la foi des Bénédictins, que « le livre est rempli de solécismes et de barbarismes, et que son orthographe est plus vicieuse que celle des diplômes du même temps. » Dans les deux cas, le serpent sera-t-il pris en mauvaise part? On n'oserait l'assurer; car nous avons vu (p. 447) que, symbole de Jésus-Christ, il s'entend aussi des apôtres, des évêques et des fidèles. A la première initiale, l'acolyte, l'exorciste, le prêtre et le chrétien sont placés peut-être sous l'égide du bon serpent, comme sur les crosses où le R. P. Arthur Martin reconnait mal à propos le combat de saint Michel.

Digitized by Google

a la gueule béante, darde sa langue et paraît transporté de fureur : les serpents paisibles, comme celui de Saint-Amand de Rouen, se prêtaient difficilement à la nouvelle transformation.

Je ne saurais donc admettre, dans la crosse de Toussaints, de serpent *empalé par la croix;* ni reconnaître le combat de saint Michel, autrement que par les coups mortels portés à Lucifer. Les plus anciennes représentations, comme les productions récentes des derniers siècles, ne montrent *jamais* l'archange autrement que luttant à outrance, parfois corps à corps, ou debout, triomphant sur le corps de l'ennemi, qui est terrassé, vaincu, subjugué, mais non soumis. Cette sorte de volute est très-rare; je ne l'ai pas vue deux fois dans toute ma vie de voyages et d'investigations, et j'ai dû recourir à la crosse de Tolède afin que l'exemple fût concluant. Il en est de même pour la croix. Quand elle frappe le serpent, ou la mort, ou le dragon d'enfer, elle les traverse de part en part, et la figure du vaincu exprime la rage autant que la douleur.

A cette observation répétée, que les historiens des Pères du désert et autres hagiographes nous montrent l'antique ennemi, serviteur docile, obéissant avec empressement aux ordres des saints personnages, je répondrai qu'il s'agit alors du démon déjà dompté sur le calvaire. C'est ainsi qu'au crucifiement du IXe siècle (*Sacramentaire de Drogon*), le Prince du monde, témoin du mystère, semble résigné, et le globe, symbole de son pouvoir terrestre, s'échappera sans efforts de ses mains défaillantes. A la victoire de saint Michel, au contraire, la révolte vient d'éclater; l'ennemi sera toujours représenté furieux, combattant à outrance, maintenu, au milieu de ses convulsions, dans la posture de la défaite et de l'humiliation, ou ne cédant qu'après avoir reçu le coup de la mort, au plus fort du combat. Avec Jésus-Christ, la lutte n'est pas admise : le triomphateur est impassible et calme comme la puissance; cependant la Mort, vaincue, ne cesse d'exhaler sa fureur. Telle la montrent les miniatures, les vitraux et les anciennes peintures sur mur.

Depuis Charlemagne, la plus ancienne représentation que je connaisse de la *Défaite de la Mort* est du Xe siècle. Elle est peinte dans un missel d'Allemagne, conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, jadis possédé par le chapitre de l'église de Worms et donné, en 1674, au prince de Bournonville, vice-roi de Catalogne

Digitized by Google

et de Navarre. Assis sur un trône, le Christ, imberbe, aux blonds cheveux, est revêtu d'une tunique blanche. Son manteau est bleu, semé de points jaunes; un nimbe d'argent, croisé d'or, entoure sa tête. La Mort, déjà terrassée et les mains entravées, a été réduite à lui servir de marche pied (*Psaum.* CIX, vers. 1). Transpercée par la pointe de la croix et tenue à la chaîne comme un vil animal, son visage est livide et décomposé, mais son œil montre assez qu'elle n'est pas soumise. Ses cheveux hérissés (signe caractéristique du démon, lorsqu'il est joint à la lividité), et son vêtement serré, sont d'un brun ardent, ombré en rouge. Aussi bien que sa



Le Christ vainqueur de la mort.

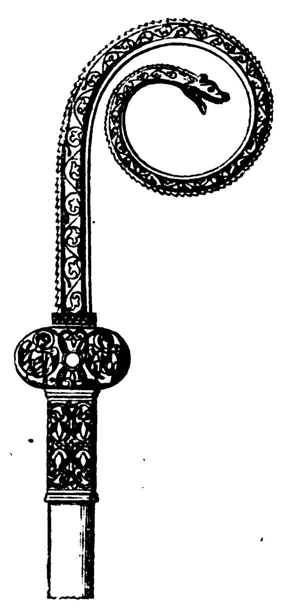
(Réduction aux deux cinquièmes.)

figure, ses membres sont de couleur bleuâtre, tirant sur le noir. J'ai dit que, dans un dernier accès de rage, sa bouche vomissait des flammes, tandis que d'autres y reconnaissent le sang jaillissant de son horrible blessure; j'oubliais d'ajouter que le collier et la chaîne, symboles de l'esclavage éternel, sont en or, comme la croix du vainqueur[1].

[1] Puis-je quitter le missel de Worms sans dire qu'il contient aussi l'une des plus anciennes représentations de *Jésus-Christ, roi de gloire, imploré par la Vierge?* La peinture n'est pas moins barbare; mais l'archéologue, ecclésiastique ou laïque, sera loin de la trouver indifférente. Elle a été également relevée et gravée pour la

Digitized by Google

VI. La découverte faite à Saint-Amand de Rouen n'aura pas été sans utilité. Elle a fourni l'occasion de comparer le serpent ou dragon, soit comme figure du Sauveur, soit comme figure de l'antique ennemi. Dans la crosse de Toussaints, loin d'être supplicié par la croix, son attitude est calme et débonnaire; il est le symbole du salut et de la paix. Représente-t-il la verge de Moïse,



Crosse de Notre-Dame de Prully.

(Réduction au tiers.)

c'est-à-dire la puissance de Dieu, sa gueule est souvent ouverte et menaçante, comme à la crosse de Notre-Dame de Prully. On le voit semblablement sur les crosses *historiées du combat du Bélier,*

section allemande, restée inédite, des *Peintures et ornements des manuscrits.* — Le miniaturiste germain place le Christ sur un trône semblable et lui donne un livre fermé, de forme allongée; et, de la droite tout ouverte, tournée en dehors, le bras demi-tendu, il bénit sa mère, debout devant lui. La Vierge, au nimbre d'or, nommée Étoile d'or de la mer, *aurea Stella maris*, porte un voile blanc et une tunique pourpre semée de points d'argent. De la droite, elle bénit son fils de la même manière, et tient, comme lui, de sa main découverte, un livre long et fermé.

Digitized by Google

du triomphe de l'Agneau, etc. mais, ou ces crosses sont modernes (XIV[e] et XV[e] siècle), ou elles ont été dénaturées pour subir une transformation en harmonie avec l'idée nouvelle. Enfin de même que la crosse de Tiron, représentation certaine des serpents de la magie égyptienne dévorés par la verge de Moïse, nous montre exclusivement la croix du Christ dans le bâton pastoral, de même la crosse de Saint-Amand de Rouen nous dit assez que l'effigie de Satan n'a rien à faire avec les conseils de saint Paul aux évêques.

Tout ceci tend donc à justifier l'avis que j'ai émis à grand regret, lors de mon examen de la crosse de saint Erhard (p. 516), contre la doctrine d'un ecclésiastique éminent, digne de nos respects à tous les points de vue, qui laisse après lui des regrets universels[1], et sera toujours consulté dans la plupart des questions relatives à l'iconographie chrétienne. J'ai dit, à ce sujet, que le serpent pris dans sa généralité, et lorsque, *seul*, il constitue la volute des crosses, ne peut jamais s'entendre du démon ; j'ajoute aujourd'hui que sa bonne signification est la même lorsqu'il porte ou élève la croix. (Voy. page 462.)

[1] Mon excellent et honorable ami M. le comte Ferdinand de Lasteyrie vient de publier dans le Bulletin de la Société des antiquaires de France (1857, 1[er] trimestre), une *Notice sur la vie et les travaux du R. P. Arthur Martin*, mort à Ravenne, le 24 novembre 1856. « Le P. Martin, dit-il en finissant, laisse après lui de grandes richesses inédites, un nombre incalculable de dessins recueillis en France, en Allemagne, en Espagne; plus de huit cents dessins sur bois, prêts à être gravés, et dont la moitié, au moins, se rapportent à un grand travail sur les carrelages historiés, qu'il se disposait à publier. Il préparait une description de l'Alhambra, accompagnée de nombreuses planches, un grand travail sur les catacombes de Rome, et il avait en portefeuille divers mémoires sur les émaux, les ivoires, les étoffes, etc. Beaucoup de ces matériaux seront sans doute difficiles à mettre en ordre, faute de notes qui en indiquent suffisamment la provenance. Espérons toutefois que ces travaux ne resteront pas sans fruit pour la science que le P. Martin cultivait avec tant d'amour. » — Il paraît certain que le R. P. Charles Cahier, auquel les *Mélanges d'archéologie* doivent le plus grand nombre de leurs mémoires scientifiques, a bien voulu consentir à publier les travaux de son ancien collaborateur; tâche difficile, comme le fait remarquer M. de Lasteyrie, et qui demande une patience et une abnégation que la religion et l'amitié peuvent seules expliquer.

Plus d'une fois, dans mon premier travail, j'ai osé m'élever contre une prétendue influence scandinave qui se serait retrouvée sur le serpent des crosses, et j'ai été jusqu'à dire qu'on ne découvrait les traces de cette influence sur aucun monument national (page 474). Cependant aujourd'hui il me paraît difficile de

Digitized by Google

Une dernière réflexion sur le même sujet ne sera pas inutile. Il est certain que le moyen âge ne voyait pas les représentations du démon avec notre indifférence; et si, de nos jours, les enfants seulement les poursuivent à coups de pierre sur les sculptures des cathédrales, il n'en était pas de même autrefois; car on peut s'assurer que beaucoup d'anciens livres manuscrits contiennent des peintures de diables, piquées, salies et déchirées. Sur quelques volumes, du reste très-bien conservés, ce genre d'images a été exclusivement lacéré. Et si l'on nous objecte que, dans les missels et les Heures, les crucifix sont quelquefois effacés, surtout au *Te igitur* du Canon de la messe, on répondra qu'ici c'est par suite de baisers répétés. On peut attester qu'à cette époque de foi les fidèles, animés d'un saint zèle, n'auraient pas permis qu'on promenât en triomphe l'antique ennemi dans leur église. L'instrument liturgique, ainsi compris, n'eût pas manqué d'occasionner quelque scandale au milieu du troupeau, et le serpent-diable, remplaçant la douce houlette du pasteur, eût été invectivé peut-être en pleine procession, comme le Graüli de Metz. (Voyez page 452 et Appendice, lettre G.)

En résumé, malgré le nombre déjà considérable des crosses à serpent découvertes jusqu'à ce jour, et la publication future de quelques-uns de ces monuments dans notre Bulletin, pour servir à l'interprétation de la crosse de Tiron, j'attache de l'importance

nier que le R. P. Martin ait rencontré sur les bords de la Loire certaines traditions mythologiques du nord-est de l'Europe, conservées sur des sculptures du milieu ou de la fin du xe siècle. Cette découverte semble suffisamment établie par un *Mémoire sur deux chapiteaux du prieuré de Cunault-sur-Loire*, lu par le P. Martin à la Société des antiquaires de France, dont il était l'un des membres résidants. Un de ces bas-reliefs représente une curieuse Annonciation de la Vierge, et, sur l'autre le savant jésuite « croit voir, opposées au mystère de l'incarnation, » la confusion et la fuite, pour un voyage sans retour, de Wäinämöinen, dieu des mers, adoré des Finnois, repoussé avec mépris par l'ondine Vellamo, lorsqu'un enfant, le fils de Mariatta (Jésus-Christ), vient s'emparer de son empire. On est obligé de convenir que nulle explication satisfaisante n'avait encore été donnée des deux compositions; tandis qu'avec le *Kalewala* (la grande épopée finnoise, reconstituée, en 1831, par le docteur Lönnrott, et traduite, il y a quelques années, par M. Léouzon-Leduc), l'énigme du prieuré de Cunault-sur-Loire est peut-être maintenant devinée. Le mémoire du P. Martin, publié peu de temps après sa mort, vient d'être inséré dans le tome XXIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de France;* il est accompagné de la gravure des deux chapiteaux.

Digitized by Google

à la communication de M. l'abbé Cochet, en raison des trois mots gravés sur la douille du bâton abbatial de Saint-Amand; car je ne me rappelle pas les avoir encore vus sur une crosse à serpent simple, je veux dire sans adjonction de figure, symbole ou allégorie quelconque, comme la croix dans la gueule, etc. Je n'hésite donc pas à demander l'autorisation de faire graver le dessin de notre respectable collègue, à côté du serpent crucifère de Toussaints d'Angers, du Christ vainqueur de la mort et des tombes ecclésiastiques de Sens et de Prully, afin de compléter un rapport dont le comité a bien voulu demander l'impression.





Saint Grégoire le Grand.

(Réduction aux deux onzièmes. — Voyez page 500.)

NOTES.

Les notes, dans notre manuscrit, se trouvent à leur place naturelle; c'est-à-dire au bas des pages; mais, pour économiser les frais d'impression, il a fallu les rejeter à la fin du rapport. Elles sont nombreuses sans doute; mais, quand il s'agit d'une excursion dans le domaine de la symbolique chrétienne, domaine si peu exploré jusqu'à ce jour, nous était-il permis de faire un pas sans appuyer d'une autorité chacune de

Digitized by Google

nos interprétations, sans indiquer le monument qui en était l'objet? Le lecteur ne nous blâmera donc point d'avoir, à cet égard, multiplié nos citations. Peut-être nous reprochera-t-il de nous être parfois éloigné de l'objet même de la note, d'avoir cédé avec trop de facilité à l'attrait de telle ou telle *curiosité* archéologique, et d'avoir ainsi manqué à la première loi de toute composition littéraire, celle de l'unité. Sur ce point, il faut en convenir, nous avons besoin d'indulgence. Autre chose, d'ailleurs, est d'accumuler les preuves et de les avoir sous les yeux, afin de soumettre à des collègues certains détails utiles pour la discussion; autre chose est de les livrer au public ainsi agglomérées. D'un autre côté, le remaniement des notes obligeait de revoir le texte; d'intercaler ici une ligne, là un passage, et nous avons abandonné le manuscrit à peu près tel qu'il était, nous contentant d'ajouter quelques titres qui faciliteront les recherches : on s'apercevra que ces divisions sont venues après coup, et sans qu'on eût songé d'abord à établir de chapitres.

Un autre inconvénient s'attache maintenant à notre rapport. Plusieurs dessins importants, promis au comité en 1856, vus avec intérêt par un ministre bienveillant, curieux de la science et trop tôt enlevé aux lettres et à l'archéologie, ont été presque oubliés par les artistes qui s'étaient chargés de la gravure. La planche des costumes militaires et plusieurs bois non moins essentiels manqueront quant à présent. Notre longue absence de Paris n'en est pas la seule cause; le temps aussi nous a fait défaut, et nous n'avons pu mettre la dernière main à un travail auquel déjà nous ne songions plus, lorsqu'il nous a été tout à coup redemandé officiellement, pour être inséré *sans retard* dans le Bulletin final du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

---

(1) P. 402. Les *Antiquités et chroniques percheronnes*, par L. Joseph Fret, curé de Champs, membre correspondant de la Société des antiquaires de Normandie, et un manuscrit inédit, nous ont fourni, à propos de l'abbaye de Tiron et de son trésor, quelques renseignements ignorés des historiens. Ils ont été réunis à la suite de ce rapport (Appendice, lettre A). Nous avons rectifié en même temps, d'après la traduction de M. Guizot, le passage d'Ordéric Vital, cité par M. l'abbé Fret, sur les premiers moines de Tiron, objet de surprise et de terreur pour les crédules Petits-Percherons, qui les prenaient pour des Sarrasins venus du Grand-Perche par des souterrains éloignés, dans le but de ravager leurs campagnes.

(2) P. 402. Si l'on songe aux centaines, aux milliers de crosses épiscopales et abbatiales portées, en France seulement, durant le cours des XII[e] et XIII[e] siècles, le nombre des *crosses à serpent* arrivées jusqu'à nous paraîtra fort restreint; mais la rareté est plus apparente que réelle. Ici même, afin d'aider à l'interprétation du bâton pastoral de Tiron et d'acquérir plus de certitude sur le temps de son

Digitized by Google

exécution, nous produisons cinq autres crosses à serpent, déjà publiées ou qui le seront prochainement : 1° une crosse du XII° siècle, trouvée à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, prétendue de Rainfroy ou Ragenfroid, évêque de cette ville vers 942, donnée par Willemin; 2° la crosse de Jean de Chanlay ou Chanlets, évêque du Mans, trouvée à l'abbaye de Prully, diocèse de Sens, appartenant à M. Georges Husson, et qui va paraître dans le bel ouvrage de M. Charles Fichot, l'un des auteurs des *Monuments de Seine-et-Marne;* 3° la crosse d'un abbé de Saint-Jacques-lez-Provins, dont nous devons le dessin aux bontés de notre honorable ami M. de Haut de Sigy; 4° la crosse presque identique d'Hervé, évêque de Troyes, connue par la notice de feu M. Arnaud, inspecteur des monuments historiques; 5° la magnifique crosse de la Bibliothèque impériale, encore inédite, provenant du trésor de Notre-Dame de Paris. — Le musée du Louvre, le musée de Cluny et divers amateurs de Paris, M. Carrand, le prince Pierre Soltikoff, etc. en possèdent une douzaine de même nature, mises à notre disposition à propos de ce rapport. Nous en avons rencontré au moins autant lors de nos excursions en France et à l'étranger, et l'on pourrait ajouter que les *crosses à serpent* et les *crosses à fleur épanouie* entrent, pour le plus grand nombre, dans celles qui nous restent de ces temps reculés.

Note additionnelle — La récente et splendide publication du R. P. Arthur Martin (*le Bâton pastoral,* tome IV des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*) contient une cinquantaine de représentations diverses de crosses à serpent, et confirme amplement ce que nous avions avancé avant de connaître ce remarquable recueil. Le bâton pastoral de Tiron est donc loin d'être unique; mais ce qui lui donne, à nos yeux, un prix infini (en dehors de la beauté de l'émail, certainement occidental et de la grande époque), c'est qu'il justifie notre opinion sur le serpent considéré dans sa généralité, et qu'il fournit une explication satisfaisante de la crosse conservée au Cabinet des Antiques. (Voir ce que nous en disons au § II, page 427 de notre rapport; on trouvera la gravure page 412.)

(3) P. 406. *Epistola sancti Hyeronimi ad Paulinum, prebsbyterum,* § XLIX. Cette lettre de saint Jérôme est en tête des Bibles manuscrites et des premières Bibles imprimées; elle mentionne plusieurs figures du Nouveau Testament qui se trouvent dans l'Ancien, et contient un dénombrement abrégé de tous nos livres saints.

(4) P. 406. Pour la traduction de *Ragenfredus* en Rainfroy ou Rainfroi, nous avons suivi l'exemple de feu M. Guérard, qui fera toujours autorité par sa conscience littéraire. (*Prolégomènes du Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres,* pages CCXL, CCLXVIII, etc.) A Chartres, l'ancien *Ragenfredi clausum,* aujourd'hui Clos-Geoffroy, donné par notre évêque, a porté longtemps le nom de *Clos-Rainfroy.* L'abbé Lebœuf, dans ses *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre,* tome I, page 157, appelle également Rainfroy le grand archidiacre d'Auxerre, *Ragenfredus,* assassin de saint Tétric, son évêque, vers 707; et (de même qu'à Chartres) « il y a, dit-il, un canton proche Auxere (*sic*) à l'orient, que les titres appellent *Mons-Rainfredi,* et que le peuple nomme *Morinfroy* pour *Mont-Rainfroy.* (*Ibid.* page 747.) M. l'abbé Migne écrit *Raginfroi.*

Digitized by Google

(5) P. 407. Voyez à l'Appendice, lettre B, ce que nous disons, d'après la planche de Willemin, sur la crosse de Saint-Père de Chartres; monument intéressant, contemporain du célèbre *Ortus deliciarum* de l'abbesse Herrat de Landsperg, et qui devrait être l'objet d'une étude spéciale et comparative. Nous nous bornerons à parler avec développement du *combat des vices et des vertus;* laissant de côté la question de l'émaillure; car il nous paraît impossible de nous y arrêter sans avoir vu le monument, depuis longtemps en Angleterre.

Nos deux médaillons gravés nous offrent le jeune David prêt à combattre Goliath, et sa victoire sur le géant; les deux autres montrent David terrassant un lion, et David sacré roi par le prophète Samuel. (*Rois*, livre I, chap. XVI, vers. 13 et chap. XVII, vers. 34 et 35, 49 et 51). Voici la description sommaire de ces quatre sujets, suivant l'ordre des livres saints:

I. *David est sacré roi par Samuel.* Le fils d'Isaïe est représenté assis, la jambe gauche croisée sur la droite (posture significative), seul et jouant de la harpe. Debout, derrière lui, le prophète le bénit et verse, de la main gauche, le saint chrême sur sa tête. Point d'ampoule; une simple corne.

II. *David vainqueur des lions.* Le jeune berger, la houlette sous son bras droit, marche sur le lion terrassé. Il ouvre la gueule de la bête et lui arrache l'agneau qu'elle allait dévorer. Simplement recourbée, sans fer ou tête, sans pointe et sans nœud séparant la hampe de la crosse proprement dite, la houlette est semblable à l'ancien bâton pastoral des évêques. — Sur la planche de Willemin cette *histoire* vient en dernier.

III. *David en présence de Goliath.* Le géant a le casque à nasal; il est armé de la cotte de mailles du XIIe siècle, de la lance et du bouclier long, pointu, suspendu à l'épaule, couvrant le corps jusqu'au genou. David, demi-renversé, lance sa fronde de la main droite, tandis que la gauche porte la même houlette symbolique, qu'il tient en avant avec affectation, pour l'opposer à la lance du Philistin.

IV. *David vainqueur de Goliath.* Il foule de son pied droit le géant renversé. Celui-ci, qui tient encore sa lance, est vu de face et couché sur le dos, quoique ses jambes soient retournées, la pointe des pieds en terre. De la main gauche, David le saisit par les cheveux, et la droite, armée du large glaive du Philistin, est prête à frapper pour séparer la tête du corps.

Ces bandes lisses, qui, dans notre dessin, entourent les deux épisodes de David et de Goliath, sont chargées d'inscriptions que des motifs d'économie ne nous ont pas permis de reproduire par la gravure; mais nous les transcrivons ici textuellement.

Autour du premier médaillon on lit : « ✝ *Scribe faber lima : David hec fuit unctio primi* (lisez *prima*). Écris, ouvrier, à l'aide de ta lime : ceci fut le premier sacre de David. » — Autour du second : « ✝ *Urse cadis vermi : pagus a puero sic inermi.* Ours, tu tombes en proie aux vers; ainsi le païen est vaincu par un enfant sans armes. » — Autour du troisième : « ✝ *Hic funda fusus propriis male viribus usus.* Ici est terrassé par la fronde celui qui fit un mauvais usage de sa force. » — Enfin autour du dernier : « ✝ *Golias cecidit : David hic caput ense recidit.* Goliath est tombé; ici David tranche la tête avec l'épée. »

Pour la troisième inscription le R. P. Arthur Martin a mis : « *Hic fundo fusus*

Digitized by Google

proprie malis viribus auctus; » et cette lecture est d'autant plus singulière, qu'il dit, à l'occasion de la crosse de Rainfroy (fig. 84) : « Ce beau monument de cuivre émaillé ne nous est connu que par le dessin de Willemin (Tome I, pl. XXX), et nous renvoyons, pour les détails, à cet ouvrage indispensable à tout antiquaire français. » On peut supposer que le P. Martin a reçu d'un autre côté, d'Angleterre peut-être, la copie des inscriptions, la crosse étant actuellement possédée par M. Douce, qui l'a acquise de M. Meyric. Elle faisait jadis partie du cabinet de M. Crochard, à Chartres.

(6) P. 407. *Note additionnelle.* L'insertion de notre rapport dans le Bulletin ayant été décidée, nous avons cru devoir répéter ici en *fac-simile* la tête du serpent de Saint-Père de Chartres. Elle a été calquée scrupuleusement sur l'ouvrage de Willemin (*Monuments français inédits*, pl. XXX) et gravée avec le plus grand soin par l'habile M. Alexandre Pons. Tous nos bois sont dessinés par M. Jérôme Ilnicki, officier polonais, sous-chef de peinture de nos anciens travaux, artiste unique pour la précision et le fini des détails. De concert avec M. G. Regamey, de Lausanne, il a réduit d'un cinquième et reporté sur pierre la crosse de Tiron, donnée en couleurs à la demande du comité, ainsi que la planche au trait destinée à faire connaître les armes offensives et défensives de nos guerriers, du xe siècle au XIIIe. M. Regamey est connu par la conscience qu'il apporte aux reproductions du moyen âge, et il vient de fournir de nouvelles preuves de son talent, comme ornemaniste et lithographe, dans la splendide *Imitation de Jésus-Christ* publiée par M. Curmer, l'éditeur aristocratique par excellence.

(7) P. 408. L'abbaye de Notre-Dame de Prully, Preully ou Previlly, cinquième fille de Cîteaux, mal à propos nommée Preuilly, et fondée, en 1116, par Thibaut, comte de Champagne, a été quelquefois confondue avec l'abbaye bénédictine de Preuilly, dans la basse Touraine. Celle-ci dut sa naissance, un siècle auparavant (1001), à Effroy, seigneur de Preuilly et de la Roche-Posay.

Relativement à l'orthographe adoptée dans ce rapport pour le nom de Prully, contrairement à l'usage suivi par quelques personnes, notre dernière autorité est une histoire de l'abbaye de Prully, *Pruliacum* (sic), continuée jusqu'à la Révolution. Dans une déclaration demandée par l'Assemblée constituante à tous les religieux, dom Nicolas Littard, prêtre, ajoute à son nom la qualité de dernier prieur de Prully (*sic*), en déclarant, le 6 novembre 1790, « vouloir rentrer dans le siècle. » (*Manuscrits de M. Georges Husson.*) L'abbaye ne comptait alors qu'un seul profès; tous les autres religieux, au nombre de neuf, non compris l'abbé, Charles-François de la Rochefoucauld, étaient des dignitaires : prieur, sous-prieur, doyen, maître des hôtes, chantre, dépositaire, sacristain, grenetier et procureur-cellerier. M. Eugène Grésy, membre résidant de la Société des antiquaires de France, à qui nous empruntons la nomenclature ci-dessus, afin d'avoir l'occasion de le citer, n'a pas cru devoir suivre la même orthographe pour le nom de Prully. (*Notice sur l'abbaye de Preuilly* (sic), *Seine-et-Marne*, dans le tome XXIII des *Mémoires de la Société.*) C'est un travail fait avec conscience, et il serait à désirer que les restes des anciens monastères et des simples prieurés fussent ainsi décrits par ceux de nos correspondants qui habitent près de ces ruines respectables, toutefois en accompagnant de planches la notice historique. — Les *Mémoires de la société archéologique de Touraine* (t. IV et VI) contiennent,

Digitized by Google

sur l'abbaye de Saint-Pierre-de-Preuilly et sur la seigneurie de ce nom, première baronnie de Touraine, des recherches pleines d'intérêt. M. le chanoine Bourassé, président de la société et l'un des correspondants du comité, avait déjà publié (t. III du même recueil) une *Notice sur l'église de Preuilly*, accompagnée de deux planches; et il montre, dans son excellente description, qu'il n'existe pas de monuments « où l'on puisse étudier avec plus de fruit la naissance et comme les premiers linéaments de l'architecture romano-byzantine. »

(8) P. 409. *Psalterium aureum* ou *Codex aureus*, n° 22. Ce magnifique volume, par lequel nous nous étions proposé d'ouvrir la section allemande des *Peintures et Ornements des manuscrits*, est attribué mal à propos au moine Folchard, calligraphe célèbre, qui acheva vers le même temps, pour l'abbé Hartmot, un autre psautier non moins admirable, également conservé dans l'ancienne bibliothèque de l'abbaye (n° 23). Nous y avons copié ces deux vers, sans doute déjà publiés :

Hunc preceptoris Hartmoti jussu secutus,
Folchardus studuit vite patrare librum.

« Folchard, par l'ordre de Hartmot, son supérieur, continuant (l'œuvre commencée), mit ses soins à terminer ce livre de vie. » — Le psautier était certainement écrit à l'époque où l'abbé Hartmot se démit des fonctions abbatiales et se retira dans sa cellule: or le fait eut lieu en l'année 883.

Nos trois guerriers sont tirés du n° 22, et choisis parmi les combattants qui accompagnent le psaume LIX.

(9) P. 409. L'adoption du bouclier pointu n'a pas complétement fait cesser l'usage du large bouclier rond, nommé depuis rondache : il était peut-être réservé pour les combats singuliers. Au commentaire sur l'Apocalypse, que nous allons citer, il protége le Verbe de Dieu dans sa lutte contre le dragon (chap. XIX, vers. 20); il est porté par Goliath, dans le *Ortus deliciarum*, fol. 54; — Willemin en donne un fort curieux qu'il tire d'un psautier du XII° siècle (*Monuments inédits*, pl. LXXIII), et la tapisserie de Bayeux en offre sept ou huit exemples: on y rencontre même le grand bouclier carré, aux coins arrondis. (Voy. planches XX, XXI, XXII et XXIII de l'édition *variorum* donnée, en 1838, par l'infatigable érudit M. Achille Jubinal, membre de la Société des antiquaires de France.)

(10) P. 410. Les figures de la tapisserie de Bayeux ont, en moyenne, environ 0^{m},25 de hauteur; notre réduction est donc, à peu près, au septième.

(11) P. 410. En voici le titre : *Incipit Ortus deliciarum, in quo collectis floribus scripturarum assidue jocundetur turmula adolescentularum.* Le volume est daté au folio 319, et il est facile de montrer que cette date, de l'an 1175, n'a point été copiée servilement dans un manuscrit plus ancien.

(12) P. 410. Le combat des vertus et des vices du *Ortus deliciarum* ne contient pas moins de dix pages grand in-folio, divisées presque toutes en trois bandes ou sujets d'environ 0^{m},14 de hauteur : ici nos figures sont réduites, environ, aux deux cinquièmes.

Digitized by Google

(13) P. 411. Le personnage isolé est Juda (frère de Siméon), désigné par le Seigneur lui-même, après la mort de Josué, pour combattre les Chananéens. (*Juges*, chap. 1, vers. 1 et 2.) Il est fourni par la seconde Bible de Limoges, en 2 vol. in-folio, écrite dans la première moitié du XIIe siècle, longtemps avant le *Ortus deliciarum*. (Biblioth. impériale, ancien fonds latin, n° 8.) Nous aurions hésité entre cette figure et plusieurs autres de la même époque, également tirées de notre collection de costumes, si nous n'avions tenu à montrer ce que l'abbé de La Rue appelle un « bonnet à la phrygienne... extraordinaire, dit-il, pour le temps; » circonstance qui lui fait mettre en suspicion de date l'authenticité du portrait en émail d'un comte d'Anjou, jadis conservé dans la cathédrale du Mans et possédé maintenant par le musée de la ville d'Angers. Au surplus, il n'a pas été mieux inspiré en déclarant que « la forme de son bouclier était inusitée au XIIe siècle. » (*Réponses aux mémoires publiés à Londres contre les Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, p. 13, col. 3 de l'édition variorum, *ut supra*.) Ces erreurs, assez multipliées, affaiblissent un peu la force des arguments apportés par le savant ecclésiastique à l'appui de son opinion sur l'ancienneté de la célèbre tapisserie, monument qui reste toujours pour nous, comme en 1838, du XIe au XIIe siècle. (Voyez p. 25, col. 2.)

Notre figure de Juda a été réduite aux quatre septièmes : le bouclier a été donné, grandeur de l'original, dans les *Monuments inédits* de Willemin, où il est placé avec raison parmi les écus des chevaliers du XIIe siècle. (Pl. LXXIII.)

La *Trahison de Judas Iscariote* a été prise dans une histoire de Jésus-Christ en figures, placée en tête d'un Livre des Évangiles, mais probablement exécutée pour un riche psautier, à moins qu'on ne suppose avec nous que ces admirables sujets, dont les proportions sont exceptionnelles (0^m,23 sur 0^m,16), ont dû servir de modèles pour nos plus belles verrières. C'est en effet un remarquable et rare spécimen de l'art limousin, du XIIe au XIIIe siècle. Des bordures variées et du meilleur ajustement accompagnent chacune des trente peintures, qui toutes sont sur fond d'or, joignant ainsi la magnificence orientale au dessin et aux couleurs caractéristiques de notre nation. Ce n'est pas sans motif que nous avons placé à côté l'une de l'autre les peintures de ces deux manuscrits, exécutés à des époques diverses; la persévérance déjà signalée du Midi dans ses usages s'y trouve parfaitement indiquée; il s'agit seulement de comparer les costumes avec ceux du Nord durant cette période de temps.

(14) P. 411. On lit au verso du feuillet 77 : « En ceste page est conmēt Saül et li fill Israhēl se conbatent contre leur enemis, et coument Saül ocit le roi et vainquirēt leur enemis. » Le psautier de saint Louis contient sous la même forme, en français du milieu du XIIIe siècle, soixante et dix-huit descriptions, souvent plus longues, et que nous avons fidèlement relevées. Il serait intéressant de les publier au profit de la philologie, en même temps qu'on donnerait une notice comparative de ce splendide volume avec le psautier de la reine Blanche de Castille. Ces deux manuscrits, exécutés de nos jours par des artistes laïques, choisis dans les sommités du talent, ainsi qu'on a dû faire au XIIIe siècle, coûteraient de 80 à 100,000 francs de notre monnaie !

(15) P. 411. *Note additionnelle*. La gravure de Willemin a été copiée par le

Digitized by Google

R. P. Arthur Martin pour le *Bâton pastoral*, fig. 84. (Voir le § I de notre Rapport.) Or voici comment s'exprime le savant jésuite à propos de la prétendue tête d'agneau et de l'attribution de la crosse de Saint-Père de Chartres : « Nous trouvons encore le serpent à gueule béante dans la crosse attribuée à Régenfroi, évêque de Chartres, élu vers 941 . . .; la forme élégante de la crosse et son brillant symbolisme me la feraient estimer du XIIe siècle, plutôt que du Xe. » (P. 70, fig. 84.) — Ajoutons aussi qu'au Xe siècle nous n'avons pas d'exemple de volute terminée par une tête de dragon. Quoi qu'il en soit de cette dernière assertion, on comprend ce qu'a de précieux, dans la cause, le jugement d'un homme aussi compétent que le R. P. Arthur Martin, en fait d'archéologie chrétienne.

Nous avons tout à fait oublié de rapporter qu'en 1853 M. le comte de Laborde, jugeant l'âge de cette crosse sur le dessin de Willemin, la regarde également comme appartenant au XIIe siècle. « Les compositions dont le pommeau est revêtu sont épargnées en relief, dit-il, et gravées dans un style et un mouvement qui ne peuvent remonter plus haut que cette époque. » (*Émaux en taille d'épargne*, page 16 de la *Notice des émaux, bijoux et objets exposés dans les galeries du Musée du Louvre*. Paris, 1853.)

Notre reproduction de la crosse de Saint-Père est annoncée comme étant réduite au tiers de l'original. N'ayant pas eu l'occasion d'étudier le monument, nous avons accepté sans contrôle le travail d'Amédée Pérée, graveur de Willemin, qui indique une réduction aux deux tiers. Le combat de David et de Goliath, calqué avec soin, semble cependant agrandi d'un septième; mais c'est une illusion produite par la manière de présenter le nœud. Au surplus, la question importe peu pour le quart d'heure : l'occasion d'expliquer les peintures symboliques de la volute reviendra (Appendice, lettre B), et le monument sera repris avec la fidélité que nous nous efforçons d'apporter dans nos publications.

(16) P. 412. L'interprétation générale de cette crosse est la même que celle du bâton pastoral de Tiron; nous y revenons au § II de ce rapport, page 427, et nous dirons plus loin ce que l'on doit penser du lion placé dans les volutes de Troyes et de Provins. — En donnant du monument de Tiron une image *restituée*, nous avons usé de documents contemporains; d'ailleurs, à côté de la planche en couleurs, la restitution n'a rien de grave et ne peut tromper personne.

(17) P. 413. Voyez *Notice sur les objets trouvés dans plusieurs cercueils de pierre à la cathédrale de Troyes*, par M. Arnaud, page 7. Nous avons rejeté à l'Appendice, lettre C, la description du magnifique bâton pastoral de l'évêque Hervé et de la crosse presque identique recueillie, en 1844, sur l'emplacement du couvent de Saint-Jacques-lez-Provins. L'excellente planche de la notice, mise à notre disposition par notre ancien camarade et ami M. le comte Édouard de Chamoy, et un dessin colorié de M. Charles Fichot, moins grand que nature, nous ont servi pour notre gravure de la crosse de Troyes. Celle de Provins a été réduite sur une peinture de M. Marin, possédée par M. Brunet de Presle, membre de l'Institut, et qui est de la dimension de l'original; nous avons déjà dit que nous en devons la communication aux bontés de M. de Haut de Sigy. — On apprendra avec douleur que la belle crosse de Provins n'existe plus, du moins pour la France, malgré les engagements pris à cet égard; c'est aussi l'un des motifs

Digitized by Google

qui nous ont porté à la publier, quoiqu'elle ne fût pas indispensable dans ce Rapport.

Note additionnelle. Le recueil du R. P. Arthur Martin contient le monument de Provins, d'après un dessin de M. Bourquelot, et nous savons qu'il paraîtra de nouveau, à côté de la crosse de Jean de Chaulay, dans une des prochaines livraisons des *Monuments de Seine-et-Marne*, par MM. Aufauvre et Fichot. Néanmoins nous n'éprouvons pas de regret en montrant une fois de plus que le moyen âge s'est copié souvent lui-même dans les produits de l'orfévrerie : les peintures des manuscrits ne nous ont presque jamais offert d'exemple d'une pareille répétition. L'idée reste la même; mais les miniaturistes ont plus d'indépendance et s'abandonnent à leur imagination pour les détails accessoires et le choix des couleurs, qui, généralement parlant, n'offrent rien de symbolique.

(18) P. 414. « Le Seigneur dit encore à Moïse et à Aaron : « Lorsque Pharaon « vous dira : faites quelque prodige pour vous *faire croire*, vous direz à Aaron : « prenez votre verge, et jetez-la devant Pharaon; (et) elle sera (changée) en ser- « pent. » (*Exode*, chap. IV, vers. 2, 3 et 4; et chap. VII, vers. 8 et 9.) (*La Sainte-Bible*, édition in-8° de Th. Desoer; Paris, 1819. C'est la reproduction de la Bible de Cologne, imprimée en 1739 et où l'on n'a pas suivi Le Maistre de Saci.) Nous nous reprochons de n'avoir pas toujours usé de cette dernière traduction. A défaut du latin, il faut prendre la version qui s'en rapproche le plus; les Pères et les commentateurs ayant travaillé sur la Vulgate ou sur les Septante, et non sur l'hébreu.

(19) P. 414. « Le Seigneur parla ensuite à Moïse, et *lui* dit : « Parlez aux enfans « d'Israël, et recevez d'eux une verge pour chaque tribu; douze verges de tous « ceux qui sont les princes du peuple, chacun dans sa tribu, et vous écrirez le « nom de chacun d'eux sur sa verge. Mais vous écrirez le nom d'Aaron sur la « verge de Lévi; car chaque chef de tribu aura la sienne. » (*Les Nombres*, chap. XVII, vers. 2 et 3.) — « C'est là le puits que les princes ont creusé : les chefs du peuple en ont fait sortir l'eau par *l'ordre de* celui qui a donné la loi, et *sans autre instrument que* leurs bâtons. » (*Ibid.* chap. XXI, vers. 18.)

Note additionnelle. La pensée de prendre chez les Juifs l'origine et la forme du bâton pastoral occupe en ce moment un ecclésiastique du diocèse d'Agen, versé, au point de vue liturgique, dans les antiquités catholiques. M. l'abbé d'Arlan de Lamothe, archiprêtre de Bouglon (Lot-et-Garonne), a bien voulu, pendant les vacances de 1856, nous communiquer le premier essai de ses recherches, et nous lui avons demandé avec instance d'envoyer au comité ce curieux document, comme l'annexe naturelle d'un rapport où, suivant son opinion, nous aurions eu le tort d'adopter (§ IV) certaines idées qui demandent une prompte rectification, à l'endroit de la prétendue influence des vieilles traditions germaniques sur les crosses épiscopales, et de leur association à des idées chrétiennes.

Il s'agit du système mis en avant par le R. P. Arthur Martin, dans le *Bâton pastoral*, à propos de la crosse attribuée un peu gratuitement à saint Erhard et du *tau* de l'archevêque Héribert. Du reste, notre douteuse adhésion intéresse seulement ces deux monuments, et nous n'avons pas dissimulé que la crosse de saint Erhard et (avec le père Martin lui-même, page 53) que le *tau* de saint

Digitized by Google

Héribert trouvent leur interprétation dans les saintes Écritures. (Voyez à l'Appendice, lettre G; nous y donnons la gravure des deux monuments, et les explications ingénieuses du savant jésuite.)

(20) P. 415. *Note additionnelle.* On verra plus loin, § IV, que le R. P. Arthur Martin est d'un avis tout à fait contraire au nôtre et à celui du P. Allegranza. Nous nous estimons heureux de n'avoir pas connu sa pensée quand nous avons fait notre travail : il est probable que son témoignage et ses réflexions auraient jeté de prime abord un grand trouble dans notre esprit. Au surplus la citation d'Allegranza mérite d'être donnée tout entière : « Les chrétiens, dit-il, ont coutume d'exprimer par le serpent cette vertu, qui est la régulatrice des autres, sans laquelle, dit saint Bernard (*in Cantic.*), toute vertu tournerait en vice; je veux dire la prudence, expressément recommandée par Jésus-Christ à ses disciples, quand il leur dit : « Soyez prudents comme des serpents. » (Saint Matthieu, chap. x, vers. 16). Et, puisque cette vertu doit être un des caractères particuliers des évêques (saint Paul, *Ire à Timothée,* chap. III, vers. 2), j'observe que bien souvent l'emblème de la prudence a été placé autour de leurs images. Le bâton pastoral des Latins finit presque toujours, *quasi sempre,* à l'extrémité de la volute par une tête de serpent, là où celui des Grecs est terminé par une boule de cristal, symbole de la divinité du Christ, roi des cieux. » Ici Allegranza renvoie à Isidore de Séville (*Des divins offices*), et il continue de la sorte : « Saint Ambroise aussi, dans un bas-relief de pierre, à la porte latérale du midi de la basilique qui porte son nom, tient dans sa main gauche une crosse terminée par un serpent, *un simil rocco serpentato;* et, dans la main droite, une espèce de thyrse avec trois nœuds de rubans qui flottent sous la pomme du thyrse, *una specie de tirso con tre capi di nastro, i quali sotto il cono superiore.* » Le P. Allegranza ajoute en note, « D'autres diraient un fruit de pin, de tout temps dédié à Cérès; » et il renvoie, pour le dessin, à la lettre initiale de sa dissertation.

Le passage qu'on vient de lire est, en effet, tiré de la *Dissertation sur le Serpent d'airain de Saint-Ambroise,* à Milan, qui passait pour être du même airain que celui de Moïse, ou, selon dom Calmet, « qu'on montre comme étant celui de Moïse; mais on en croit ce que l'on veut, » ajoute, en finissant, le savant abbé de Senones. (*Dictionn. de la Bible,* au mot *Serpent;* tome V, page 222 de l'édit. in-8°.)

Nous avions voulu reproduire ici la figure de saint Ambroise d'après le livre du savant Allegranza, mais le temps a manqué au graveur. Heureusement elle a été donnée par le R. P. Martin dans le *Bâton pastoral,* fig. 24. Nous ne saurions trop recommander l'étude de ce petit monument, où tout est à considérer : la mitre, dont l'ancienne forme est déjà altérée; la chasuble, entièrement ouverte sous les bras, mais conservant encore l'apparence de l'antique ampleur; le siége, à têtes de dragons; la crosse à serpent, semblable, quant à la position du reptile, aux crosses de Saint-Père de Chartres (p. 407) et de la châsse de saint Taurin d'Évreux; enfin la *férule,* que l'archevêque tient de sa main droite. « La férule, dit le R. P. Martin, a été, en général, un *baculus* simple ou orné d'une tête arrondie..... Sur un vieux chapiteau de l'église de Saint-Ambroise, à Milan, le saint tient à la fois la crosse et la férule; nous reproduisons ce monument d'après le P. Allegranza (fig. 24). La hampe se termine ici par une pomme de pin retenue par des bandelettes flottantes : on dirait le thyrse des anciens. Ne serait-ce

Digitized by Google

pas aux bandelettes de la férule milanaise qu'il faudrait attribuer le symbole iconologique de saint Ambroise, dont on a, au XVe siècle, figuré quelquefois la douceur par une ruche d'abeilles, et toujours indiqué la fermeté apostolique par un fouet? Nous savons, par un cérémonial rédigé vers 1130, que les férules étaient très en usage dans l'antique liturgie milanaise. L'archiprêtre, l'archidiacre, les primiciers, les maîtres des enfants de chœur avaient chacun leur férule pendant les offices. Bien plus, vingt vieillards avaient droit à la férule dans les processions, et la férule laïque du vicomte terminait la marche. » (Muratori, *Antiq. ital.* tom. IV, p. 821.) — Le R. P. Martin a supprimé, dans son dessin, la lettre I gravée en plein sur saint Ambroise, suivant l'usage de la typographie, et qui ouvre la dissertation du savant dominicain : *Io quando scrissi due anni*, etc. Comme nous ignorons la forme du pallium porté par l'illustre archevêque, si toutefois le sculpteur lui a donné cet ornement, nous avons cru plus sage de faire copier l'image *fac-simile*, telle qu'elle se trouve dans l'ouvrage italien.

Malgré la précipitation apportée à l'impression d'un travail devenu pour nous fastidieux, puisqu'il paraît avant son heure et sans qu'il ait pu être abrégé, on nous fait espérer qu'au dernier moment du tirage nous recevrons la figure de saint Ambroise, qui trouvait ici sa place; également la représentation de Jésus-Christ, destinée à la note 230, où nous parlons des *Heures de Charlemagne*. Nous donnerons ces deux nouveaux bois après les notes. On doit croire que nous ne négligerons pas cette bonne fortune, spécialement à l'adresse des correspondants du comité; appliquant ainsi aux *gravures* ce que, sous l'autorité de du Cange (verbo *Armigeri*), nous écrivions en 1834, à propos des *miniatures* : « Très-souvent elles placent sous nos yeux ce que la lecture des écrivains nous fait à peine comprendre..... *cum ob oculos nobis persæpe proponant, quæ legendo apud scriptores vix percipiuntur.* »

(21) P. 415. « Et le Seigneur dit à Moïse : « Faites un (serpent) brûlant (d'airain), et mettez-le sur une perche (pour servir de signe); et quiconque, ayant « été mordu par les serpens, le regardera, sera guéri. » — Moïse fit donc un serpent d'airain, et il le mit sur une perche (pour servir de signe); ainsi, lorsque les serpens avoient mordu quelqu'un, il regardoit le serpent d'airain, et étoit guéri. » (*Les Nombres*, chap. XXI, vers. 8 et 9.)

(22) P. 415. « Et comme Moïse éleva dans le désert le serpent *d'airain*, il faut que le Fils de l'homme soit de même élevé en haut. » (Saint Jean, chap. III, vers. 14.)

Pour le serpent d'airain, sa figure, ses diverses interprétations, voyez Origène, *Sur Job*, homélie 4, et *Sur saint Jean*, homélie 4. — Saint Ambroise, *Du Saint-Esprit*, IX, 2, et *Sur le psaume CXVIII*, sermon 3. — Tertullien, *Contre les Juifs*, chap. XI, et ci-dessous, en avant-dernier lieu, l'article d'Augusti, *Handbuch*, etc. — Saint Grégoire de Nysse, *De la vie de Moïse*. — Saint Augustin, 3, *De la Trinité; Sur le psaume LXXIII; Sup. Gal.* 3; *Sur saint Jean*, 12; et *Sermons*, 101. — Chrysostome, *Sur saint Jean*, homélie 26. — Saint Jérôme, *Sur Daniel*, 10. — Saint Grégoire le Grand, *Sur Ézéchiel*, homélie 23. — Rupert, 3, *Sur saint Jean*. La plupart des indications qui précèdent sont tirées du *Sylva allegoriarum*. Nous avons beaucoup puisé dans cet ouvrage, devenu rare,

Digitized by Google

mais nous n'avons pu le citer chaque fois, parce que nos extraits ne portent pas tous leur source.

Bottari, *Sculture e pitture sagre*, etc. Roma, 1737 à 1754, t. III, p. 23, à propos des peintures apportées par saint Augustin en Angleterre, le serpent d'airain et Jésus-Christ se servant de pendants l'un à l'autre. — Raban Maur, *De laudibus sanctæ crucis*, etc. Augsbourg, 1605, liv. II, fol. 5 verso, 6, etc. et à la *Declaratio* (explication) de la fig. XI. — D'Achery, *Spicilegium*, etc. Paris, 1723, t. I, p. 621, 622. — F. de Lasteyrie, *Hist. de la peinture sur verre*, pl. V. Le serpent a la forme d'un dragon. A l'imitation du serpent de bronze de Milan (voyez la fin de cette note), il est couché en travers sur le chapiteau d'une colonne, et porte un crucifix, qui paraît planté entre ses deux ailes. Ce curieux vitrail est antérieur à l'an 1180.—Le serpent est placé de même, sous la forme de dragon ou serpent volant, sans crucifix sur le dos, dans une miniature du riche psautier latin-français, de la fin du XIIe siècle, conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale. (Manuscrits français, supplém. n° 1132 *bis*, folio 2.) Le serpent d'airain, mis en rapport avec la cène de Jésus-Christ, est aussi représenté au fol. 135 du même manuscrit : il est lié à l'extrémité de la perche par le bout de sa queue. — Jacques de Vitry, *Hist. des Croisades*, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (collection Brière), t. XXII, p. 197. L'article est curieux. — *Livre des Vices et des Vertus*, au chap. des *Degrez de chastée* (chasteté). — Statue de Moïse à la porte de droite du grand portail de la cathédrale de Reims. Le serpent a également la forme d'un dragon. — *Bible allégorisée en figures*, du XIIIe au XIVe siècle, fol. 41, col. 1, fig. 1. — *Ortus deliciarum* d'Herrat de Landsperg, fol. 53 ; l'explication est au folio 70. — *Der beschlossen Gart des Rosenkrantz Marie*, imprimé entre 1484 et 1492, fol. 55 verso, et 156, col. 1. Cet ouvrage est rare et résume en partie la symbolique du XVe siècle. Au fol. 202, on voit un chevalier tenant, de la main droite, une bannière chargée d'un crucifix, et, de la gauche, une seconde bannière à l'effigie du serpent d'airain. — *Heures d'Ango*, de 1515. La perche qui porte le serpent se termine par une petite fourche, sur laquelle le reptile pend également des deux côtés. Nous nous proposons de revenir sur ce manuscrit extraordinaire, qui s'ouvre par une pièce de vers du célèbre armateur, à l'occasion de la naissance de sa fille Marie. Au point de vue de la symbolique, du costume et de l'art réunis, les *Heures d'Ango* nous paraissent l'emporter sur tous les autres volumes religieux de l'époque. — Augusti, *Handbuch der christlichen Archæologie*; Leipzig, 1837-1838, t. III, p. 596 et 597. L'auteur rapporte divers passages de Tertullien à l'appui de ce sentiment, que le serpent d'airain, considéré d'une manière générale, désigne la croix du Christ, mais que le serpent en lui-même représente le diable. Nous dirons ci-après, note 34, comment il faut entendre ces passages, que nous donnons dans toute leur étendue. — Enfin le P. Joseph Allegranza, de l'ordre des Prêcheurs, qui a fourni deux dissertations *sur le serpent de bronze de Saint-Ambroise*, à Milan : *Sacri monumenti antichi di Milano*; in-4°, Milan, 1754, et *Spiegazione e rifflessioni sopra alcuni monumenti antichi di Milano*, in-4°, Milan, 1757. Le serpent de Milan est placé sur une colonne, comme celui des vitraux de Saint-Denis, mentionné ci-dessus ; mais ce n'est pas un animal fantastique, il n'a point d'ailes et ne porte point de crucifix. Il est permis de faire remarquer que ce serpent de bronze, qui tient la tête haute comme le serpent d'Épidaure, forme un anneau et revient sur lui-même, ne pourrait

Digitized by Google

être mis ainsi attaché sur une perche, suivant le commandement du Seigneur à Moïse. (*Les Nombres*, chap. XXI, vers. 8 et 9.) Le P. Allegranza termine sa deuxième dissertation par l'épigramme suivante de saint Ennodius, tirée de Sirmond (t. I, p. 1116), et qui résume la croyance de l'Église à l'égard d'un symbole diversement interprété. Ce motif nous engage à la reproduire :

Occisor mortis, dux vitæ, planta salutis,
Aspice, nunc serpens ecce venena fugat;
Et quod supplicii species, et mortis imago,
Jam fuerat miseris, est mihi certa salus.

« Meurtrier de la mort, guide de la vie, plante du salut, regarde, voici que maintenant le serpent met en fuite les venins; et ce qui, de tout temps, avait été pour les mortels l'image du supplice et l'emblème de la mort, est pour moi le salut assuré. »

(23) P. 415. Raban Maur, *De laudibus sanctæ crucis*, etc. Biblioth. impér. fonds de Saint-Germain latin, n° 59, fol. 40 verso. La lettre initiale T, d'où cette figure est tirée, est à la fois anthropomorphe et phyllomorphe. Deux adorants, adossés au montant qui est couvert d'entrelacs, soutiennent la traverse de cette espèce de *tau*, terminée à chaque bout par un livre que leurs doigts maintiennent ouvert. Les adorants contemplent humblement les deux Lois; leurs têtes et leurs genoux sont à demi inclinés, et la main qui est libre est étendue sur la poitrine, en manière de prière ou de bénédiction. Ce petit sujet est extrêmement curieux. On lit à côté : « Te, sancte Pater, invoco Dominum cœli et terre, « ut sis michi in hoc carmine doctor et rector; et inchoato operi pius et clemens « annuas sensum opifici : et verba sobria tribuens, ut possim fideliter pandere ad « sancte crucis æternam laudem; et ad gloriam Novi Testamenti quid Lex prisca « figuris significet modo in gratia ipsis rebus spiritaliter observandum, etc. »

Dans un des panneaux du grand portail de Sainte-Sabine, à Rome, ouvrage du XIIIe siècle (??), Moïse est représenté recevant, les mains couvertes, les tables de la Loi, qui ont la forme d'un rouleau; Josué, figure de la Loi nouvelle, ouvre les bras en signe d'étonnement. « Le Deutéronome est la seconde Loi, dit saint Jérôme, et la figure de la Loi évangélique. » (*Lettre à Paulin*, ut supra, § XVI.)

(24) P. 416. Ciampini, *Vetera Monimenta, in quibus præcipue musiva opera, sacrarum profanarumque ædium structura*. Romæ, 1690; t. I, p. 294 : « Luc est le bœuf, dit-il, et cela vient de ce qu'il a commencé son livre en parlant du prêtre Zacharie, et de ce qu'il a traité plus spécialement de la passion et du sacrifice du Christ; car le bœuf est l'animal consacré aux sacrifices des prêtres : ainsi il est comparé au bœuf, *dont les deux cornes signifient les deux Testaments;* et les quatre pieds sont l'image des *quatre évangélistes*, dont Luc contient les maximes, etc. » Ciampini a fait cet emprunt au *Rational des divins offices;* mais nous avons cru devoir suivre ici le texte de l'auteur italien. — La figure des *cornes* et des *quatre pieds du bœuf* se rencontre au VIIIe siècle parmi les initiales historiées du *Sacramentaire de Gellone*, et nous les avons publiées dans nos *Écritures franques*, prétendues *visigothiques*. (Voyez la note 285, où nous faisons connaître ce manuscrit, nous étendant avec détail sur les attributs des quatre évangélistes.)

Digitized by Google

Le manuscrit du VIII° siècle dit que les quatre pieds signifient les quatre *évangiles*, et le peintre en fait un seul paquet, qu'il surmonte de la tête du bœuf.

(25) P. 416. *Un calice* d'or et les *Tables de la Loi*, en marbre vert, couronnent les montants d'un trône sur lequel est assis Dieu le Père, vieillard à barbe et à cheveux blancs; sa tunique est bleue et son manteau cramoisi, doublé de vert. Il bénit de la droite, à la manière des Latins, et la gauche supporte le globe du monde, divisé en trois sections (l'Asie, l'Afrique et l'Europe). Cette peinture est tirée d'un *livre d'heures*, fait en France au XV° siècle, et qui appartenait, en avril 1842, à M. le docteur Demons; nous en avons le calque dans notre collection, au mot *Dieu le Père*.

Comme nous sommes au XV° siècle, époque de grande transformation pour la *symbolique* et pour toutes choses, nous voyons, sur le globe tenu par Dieu le Père, les trois parties du monde alors connu. Cette interprétation nous est fournie par les *Heures du sire de Tournebu*, où la quatrième partie de la terre, récemment découverte, est nommée avec les trois autres sur la boule portée par Dieu le Père, à la représentation de la sainte Trinité. Le manuscrit est du XV° siècle, et l'inscription est postérieure d'une centaine d'années à l'exécution de la boule, qui reste divisée en trois parties. Mais si nous avions dû parler d'une peinture du XI° siècle, nous aurions dit que le monde est divisé en gentils, en chrétiens saints et en chrétiens méchants. Dieu le Père, ou Jésus-Christ, présidant à l'accomplissement des mystères de l'Apocalypse, tient aussi un globe partagé en trois sections, lorsque « on délia ces quatre anges, qui étoient prêts pour l'heure, le jour, le mois et l'année où ils devoient tuer la troisième partie des hommes. » (*Apocalypse*, chapitre IX, vers. 15); et le commentateur nomme la section désignée à l'ange exterminateur: c'est la gentilité, qui est hors de l'Église. Nous avons pris cette indication dans un *Traité de théologie appuyée sur l'Apocalypse*, écrit dans l'abbaye de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne. (Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, supplément, n° 1075, fol. 147 verso et 148.)

Deux mamelles, source des deux doctrines, sont mentionnées et dessinées dans ce même volume du sire de Tournebu, et c'est sur cette autorité que nous les avions d'abord citées, à côté des rouleaux et des cornes du bœuf. Maintenant nous regrettons leur suppression, à laquelle nous avons consenti, parce que nous n'avions pas su encore les reconnaître ailleurs, d'une manière certaine, sous leur forme allégorique; mais depuis nous avons vu que le commentateur de l'Apocalypse de Saint-Sever (*ut supra*, fol. 15 v. col. 1 et 2, 33 v. et 53 v. à 54) les désigne positivement comme figure des deux Testaments. « Les deux mamelles représentées, dit-il, dans la personne du Christ, ou dans celle de la fiancée du *Cantique des Cantiques*, figure de l'Église chrétienne, sont, comme source de la doctrine divine, le symbole de l'Ancien et du Nouveau Testament, de la Loi et de l'Évangile. » Il n'est pas rare de rencontrer, dans les crucifix peints, des ornements variés et des points symétriquement rangés autour des mamelles d'où sort le lait de la doctrine évangélique.

Pour les *pinces* ou *tenailles*, voyez la *Bible de Théodulphe*, évêque d'Orléans, manuscrit du IX° siècle; Biblioth. impér. ancien fonds latin, supplém. n° 697, *De variis ædificiorum vocabulis*, au mot *Forcipes*. — « Les *pinces*, dit notre auteur, doi-

Digitized by Google

vent s'entendre des deux Testaments de la Loi, se contenant l'un l'autre (comme les deux branches de la pince sont indispensables l'une à l'autre ??) *Forcipes utramque Testamentum Legis alterutrum se continens.* » Théodulfe cite à l'appui le passage suivant d'Isaïe : « En même temps l'un des Séraphins vola vers moi, tenant en sa main un charbon de feu, qu'il avoit pris, avec des *pincettes*, de dessus l'autel. — Et, m'en ayant touché la bouche, il me dit : « Ce charbon a touché vos « lèvres, votre iniquité sera effacée, et vous serez purifié de votre péché. » (Chap. VI, vers. 6 et 7; édition de Th. Desoer.)

La représentation du récit d'Isaïe figure sur nos planches du IXe siècle; nous étions loin de nous douter alors de l'interprétation mystique donnée par un savant et illustre prélat, contemporain de Charlemagne, et notre explication se fût bornée, quant aux *pinces*, à la citation du prophète. A peine aurions-nous osé dire qu'il s'agit ici de l'autel des parfums, situé dans cette partie du temple qu'on nommait *le saint*, où Isaïe se représentait être dans sa vision, ou de celui des holocaustes, dans le vestibule extérieur, sur lequel le feu était toujours allumé. — Nous avons employé le mot de *pinces* ou *tenailles* au lieu de *pincettes*, parce que ce dernier terme offre aujourd'hui une image différente, l'union des deux leviers par le centre étant plus intime, et la traduction d'ailleurs plus correcte. Un de nos collaborateurs, mû peut-être par le même sentiment, avait rendu *forcipes* par *ciseaux*. Ceci prouve une fois de plus que, dans les questions difficiles, il faut s'en tenir au texte latin de la Vulgate.

(26) P. 416. Santis Pagnini, Lucensis, *Isagogæ ad mysticos sacræ Scripturæ sensus;* Lyon, 1536, chap. VI, p. 57. Cet article intéressant traite des diverses espèces d'animaux considérés au point de vue général de la symbolique. D'après le *Speculum humanæ salvationis* (biblioth. de l'Arsenal, théologie latine, n° 42 B, fol. 11 verso, col. 1 et 2), les deux grands lions gardiens du trône de Salomon sont les symboles de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi. (Voyez les *Gloses* et les *Bibles allégorisées en figures* du XIIIe et du XIVe siècles.) On a cru reconnaître aussi les deux Lois dans l'agneau et le lion assistant ou prenant part à l'ouverture du Livre des sept sceaux; mais nous n'avons rien trouvé qui pût confirmer ou démentir cette opinion.

(27) P. 416. Il paraît que le lion à deux têtes est le symbole de Jésus-Christ et de l'Église. (Tertullien, *Exhortation à la chasteté*, dans le *Panthéon littéraire*, p. 251, col. 1, du *Choix des monuments primitifs de l'Église chrétienne.*) Peut-être aussi est-il le symbole des deux Testaments. Toutefois nous n'avons d'autorité que le sentiment très-arrêté d'un éminent collaborateur à ce sujet; mais l'emploi des animaux fantastiques à deux têtes est si fréquent, qu'il est difficile de ne pas y attacher une idée symbolique; et ce que l'on pense, par exemple, du lion à deux têtes relativement aux deux Testaments peut s'appliquer à plusieurs autres animaux pris en bonne part et de même signification.

(28) P. 416. *Psautier latin* de la deuxième moitié du XIIe siècle; biblioth. de Sainte-Geneviève, manuscrits in-f°, B. n° 20. C'est à l'initiale, à la fois anthropomorphe et zoomorphe, du psaume LXXII, *Quam bonus Israel Deus,* que se trouvent les deux personnages mystiques. Voici le passage allégorique : « David « enim, homo quidam filius Jesse, regnavit in Israel tempore Veteris Testamenti in

Digitized by Google

«quo Novum Testamentum erat, sed occultum sicut et Christus in David et in « Abraham erat, sed occultus, ut fructus est in radice, sed non apparet. Noverunt « autem pauci prophete et Christum et Novum Testamentum esse in occulto et « pronunciaverunt utrumque revelandum. »

(29) P. 416. Herrat de Landsperg, *Ortus deliciarum*, conservé à la bibliothèque de Strasbourg. La prosopopée de l'Église et de la Synagogue se trouve au milieu d'enseignements chrétiens et archéologiques qui intéressent le crucifiement, et qu'on trouverait sans doute ailleurs, mais après de longues recherches. Nous avons publié, avec tout son texte, la peinture du *Ortus deliciarum* pour la section allemande des *Peintures et Ornements des manuscrits*, et les R. P. Charles Cahier et Arthur Martin, S. J. l'ont donnée en partie dans la *Monographie de la cathédrale de Bourges*.

(30) P. 416. Tertullien, *Contre les Juifs et contre Marcion*, 3. — Clément d'Alexandrie, *Dans le Pédagogue*, 7. — Origène, *Sur les Nombres*, homélie 21 et 22; et *Sur Josué*, homélies 1 et 11. — Saint Augustin, *Questions sur l'Exode*, 103. — Saint Cyrille, *Sur saint Jean*, 36; et *Contre Julien*, 8. — Saint Chrysostome, *Sur Isaïe*, homélie 1. — Et l'abbé Rupert, *Sur Josué*, 3. Ces sept indications, et beaucoup d'autres du § II, sont tirées du *Sylva Allegoriarum totius sacræ scripturæ*, par Jérôme Lauret, de l'ordre de Saint-Benoît; in-folio, 1622.

(31) P. 417. Saint Matthieu, chap. XIV, vers. 17 et 19. — Saint Marc, chap. VI, vers. 38 et 41. — Saint Luc, chap. IX, vers. 13 et 16. — Saint Jean, chap. VI, vers. 9 et 11.

(32) P. 417. Santis Pagnini, Lucensis, *Isagogæ ad mysticos sacræ Scripturæ sensus;* Lyon, 1536, chap. XVI, p. 354 et 355. « Il y a deux poissons, dit cet auteur, parce que la prédication du Christ, qui brilla par les apôtres, resplendit dans *l'Écriture évangélique* et dans *l'Écriture apostolique.* » Et plus loin : « Or les deux poissons, qui donnaient au pain un goût agréable, semblent signifier les deux personnes par lesquelles le peuple était gouverné, afin que, par elles, il reçût la direction des conseils, *consiliorum moderamen;* c'est-à-dire, *la personne royale et la personne sacerdotale*, auxquelles s'appliquait aussi l'onction sainte. »

(33) P. 417. *Heures d'Ango*, de 1515. Dans ce beau manuscrit, le sujet de Moïse, infiniment plus petit que la miniature de la descente du Saint-Esprit, est renfermé dans le cadre et placé tout à fait dans le bas de la page.

(34) P. 417. La verge de Moïse est la croix du Christ, dit Origène : *Virga Mosis est crux Christi.* Par la verge d'Aaron, dit à son tour Pierre Damien, entendez le bâton de la croix : *Baculum autem crucis intellige.* (Cornelius a Lapide, *In Exod.* cap. VII, vers. 11.) — Nous empruntons ces deux passages concluants au travail déjà cité de M. l'abbé d'Arlan de Lamothe, archiprêtre de Bougion (voy. note 19), et nous avons souvent regretté de n'avoir pas été soutenu, avant la lecture de notre Rapport, par les savantes recherches de cet éminent ecclésiastique.

Il ne faut pas croire, au surplus, que tous les docteurs de l'Église regardent

Digitized by Google

le serpent d'airain lui-même comme la figure de Jésus-Christ. Tertullien, né dans le milieu du IIe siècle, parle du serpent d'airain dans plusieurs de ses écrits; mais son but exclusif est de prouver que le serpent d'airain est une *figure*, un symbole, et non un acte d'idolâtrie. Il ne tient pas à établir que ce soit un symbole plutôt qu'un autre, pourvu que ce soit un symbole. Cependant, des deux passages transcrits ci-dessous, il résulte clairement (du moins pour nous) que le serpent suspendu à un bois, *pendens in ligno* (*ligno impositum*, dit Tertullien), est la figure de la croix du Sauveur. Dans ce symbole collectif, le serpent en lui-même représente le diable, et le bois qui le porte représente la croix, au haut de laquelle le serpent vaincu est montré comme un trophée. Peut-être trouvera-t-on ici, soit dit en passant, l'explication de l'emploi fréquent chez les anciens chrétiens du serpent d'airain, de préférence à plusieurs autres figures. Voici nos deux passages, dont l'indication nous a été fournie par le savant Augusti. (*Handbuch der christlichen Archæologie*; Leipzig, 1837-1838, t. III, p. 596-597.)

1° *De Idolatria*, p. 106 : « Mais, dira quelqu'un en s'élevant contre l'exposition publique d'une image défendue, pourquoi donc, dans le désert, Moïse a-t-il fait en airain l'image d'un serpent? Ne confondons pas les figures qui étaient dressées devant le peuple avec une intention mystérieuse, non pour déroger à la loi, mais pour en être une application. Autrement, si nous interprétons ces choses comme les adversaires de la loi, ne tombons-nous pas, nous aussi, dans l'erreur des Marcionites, en attribuant l'inconstance au Tout-Puissant? Ces sectaires l'anéantissent en le présentant comme un être changeant, puisqu'il défend ici ce que là il ordonne. Mais si l'on reconnaît que cette image du serpent d'airain, en façon de crucifié (de pendu??), *suspensi in modum*, a désigné la figure de la croix du Sauveur, qui devait nous délivrer des serpents, c'est-à-dire des anges du diable, puisque, par elle, *il a suspendu le diable*, c'est-à-dire le serpent tué, ou, si quelque autre explication de cette figure a été révélée à de plus dignes (l'apôtre affirmant que tout arrivait alors au peuple par figure), on comprend que le même Dieu, dont la loi avait défendu qu'on fît aucune image, a pu, par un précepte extraordinaire, ordonner une image de serpent. » — « Sed, ait quidam adversus similitudinis in« terdictæ propositionem, cur ergo Moses in eremo simulacrum serpentis ex ære « fecit? Seorsum figuræ, quæ dispositioni alicui arcanæ præstruebantur, non ad de« rogationem legis, sed ad exemplarium causæ suæ. Alioquin, si hæc ut adversarii « legis interpretemur, nunquid et nos, quod et Marcionitæ, inconstantiam adscri« bimus Omnipotenti? Quem illi hoc modo destruunt ut mutabilem, dum alibi « vetat, alibi mandat. Si quis autem dissimulat illam effigiem ærei serpentis, « suspensi in modum, figuram designasse Dominicæ crucis, a serpentibus, id est « ab angelis diaboli liberaturæ nos, *dum per semetipsam diabolum*, id est serpentem « interfectum *suspendit*, sive quæ alia figuræ istius expositio dignioribus revelata « est, dummodo Apostolus affirmet omnia tunc figurate populo accidisse : bene « quod idem Deus qui lege vetuit similitudinem fieri, extraordinario præcepto « serpentis similitudinem indixit. »

2° *Adversus Judeos*, p. 221 : « Pourquoi Moïse encore, après que toute image a été défendue, pourquoi expose-t-il aux yeux et à la vénération d'Israël un serpent d'airain placé sur un bois, en façon de crucifié (de pendu??), *pendentis habitu*, dans le temps même où les Hébreux, après leur idolâtrie, sont exterminés par les serpents? Sinon qu'ici il avait en vue la croix du Sauveur, *sur laquelle le serpent*

Digitized by Google

diable était exposé (affiché), et qui opérait le salut pour chacun de ceux qui, ayant été blessés par cette sorte de serpents, c'est-à-dire par les anges du diable, se tournaient, de leurs péchés, vers le sacrement de la croix du Christ : car celui qui portait les yeux sur elle était délivré de la morsure des serpents. » — « Idem « rursus Moses post interdictam omnis rei similitudinem, cur æneum serpentem « ligno impositum, pendentis habitu in spectaculum Israeli salutare proposuit, eo « tempore quo a serpentibus post idolatriam exterminabantur? Nisi quod hic Domi« nicam crucem intentabat, *qua serpens diabolus publicabatur*, et læso cuique ab « ejusmodi colubris, id est angelis ejus, a delictorum peccantia ad Christi crucis « sacramenta intento, salus efficiebatur. Nam qui in illam tunc respiciebat, a morsu « serpentium liberabatur. »

Nous avons suivi, pour notre citation de Tertullien, l'édition la plus estimée, celle de Nicolas Rigault, in-folio, Paris, 1634 : elle offre quelque différence avec le texte donné par Augusti. Ainsi, par exemple, au lieu de *qua serpens diabolus publicabatur*, l'édition de l'auteur allemand porte *designabatur*; tous les légistes sentiront la différence du mot; et, puisque les connaissances de Tertullien dans les lois romaines ont donné lieu de conjecturer qu'il avait fait de la jurisprudence une étude spéciale, on comprend que nous attachions quelque prix au mot *publicabatur*, qui, en terme de palais, rappelle l'affiche officielle, l'acte public et notoire, la manifestation ou exposition par autorité de justice.

Après avoir lu ce dernier passage de l'un des plus illustres docteurs de l'Église, éprouve-t-on maintenant une grande satisfaction à voir l'évêque promener au milieu des fidèles la figure *du serpent d'airain*, qui, en lui-même, représente donc le démon et ne porte avec lui, historiquement parlant, aucune allusion au bâton pastoral, tandis que la verge de Moïse, *dans la main d'Aaron*, est le symbole de tous les devoirs imposés à l'évêque; devoirs qui s'inscrivaient jadis sur la douille de l'instrument liturgique, en empruntant les paroles mêmes adressées par saint Paul à son cher Timothée, premier évêque d'Éphèse. (*IIe à Timothée*, chap. IV, vers. 2.) Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter à ce dernier détail archéologique, qui prouverait une fois de plus que le serpent des crosses ne peut être pris, en général *et quand il est seul*, pour l'effigie du diable.

Dans les *Cinq livres contre Marcion* (livre II, chap. XXII), Tertullien parle encore du serpent d'airain, toujours pour dire que la représentation ordonnée à Moïse n'avait aucun rapport avec l'idolâtrie, et n'avait pour but que de guérir ceux qui étaient infestés par les serpents volants du désert; mais il ne traite point du symbole, et se contente d'ajouter : « Je ne dis rien sur le sens figuré de ce remède, *et taceo de figura remedii.* (P. 470.) Nous avons regardé comme inutile de citer textuellement ce morceau, rapporté de même dans le *Handbuch der christlichen Archæologie*, d'où il avait été d'abord extrait par notre cher collaborateur et ami M. le commandant Stengel.

Du reste le sentiment de Tertullien n'a rien de contraire, dans sa généralité, à la croyance que le serpent d'airain est la figure du Sauveur, de la victime expiatoire, puisque Jésus-Christ a dit : « Et comme Moïse éleva dans le désert le serpent d'airain, il faut que le fils de l'homme soit de même élevé en haut. » (Saint Jean, chap. III, vers. 14.) Au folio 70 du *Ortus deliciarum*, on lit : « Le serpent d'airain suspendu, dont la vue guérit le peuple de la morsure des serpents, est

Digitized by Google

Jésus-Christ étendu sur la croix, dans la foi duquel le peuple est délivré de la plaie du péché. Le serpent d'airain guérit le venin, et, de même, Jésus-Christ, le péché.» Nous ne voyons pas d'opposition dans les deux textes, selon la manière de les envisager : on peut étendre le symbole, suivant la parole même de Jésus-Christ, mais sans le torturer pour en faire effectivement un instrument du culte, et l'un des plus importants au point de vue de la liturgie ou de la discipline. Aujourd'hui, on va plus loin : l'allégorie contestable du serpent d'airain ne suffit même plus; et, pour qu'on ne s'y méprenne pas, certaines crosses actuelles, de France et d'Angleterre (fort rares heureusement), nous offrent, au lieu de la verge fleurie d'Aaron, un dragon monstrueux vaincu par la Vierge, que l'animal fantastique «menace en vain de son dard impuissant.»

(35) P. 417. «Moïse et Aaron, étant donc allés trouver Pharaon, firent ce que le Seigneur leur avoit commandé. Aaron jeta sa verge devant Pharaon et devant ses serviteurs, et elle fut (changée) en serpent. — Mais Pharaon fit venir les sages, c'est-à-dire ceux qui usoient de prestiges, et ces magiciens de l'Égypte firent aussi la même chose par leurs secrets enchantemens. — Chacun d'eux jeta sa verge, et elles furent (changées) en serpens; mais la verge d'Aaron dévora les leurs.» (*Exode*, chap. VII, vers. 10, 11 et 12.)

(36) P. 418. «Harundinem quoque, sive calamum, ab illudentibus accipere non «recusavit (Jésus-Christ) in manu sua, quo, ut ait Iheronimus, sacrilegium, id «est scelus, scriberet Judeorum, sive ut venenata interficeret animalia, id est Ju«deos. Habebat namque in manu sua virgam, id est suam in propria potestate ani«mam; ut volens poneret atque iterum sumeret eam. Et sicut Moyses, coram Pha«raone, suam projecit virgam que versa est in colubrum, devoravitque versas in «colubrum virgas magorum, iterumque rediit in virgam. Sic ipse (Jésus-Christ) «nunc suam quodammodo positurus erat animam, ut descenderet in mortem, «que per colubrum intravit in mundum, colubrosque Egyptiorum, id est mortes «absumeret peccatorum; atque iterum in virgam, id est in potestatem, rediret «pristinam.»

La traduction de ce passage n'étant pas tout à fait exacte, nous croyons utile de la donner ici, telle que nous l'avons retrouvée dans nos extraits du *Ortus deliciarum*, depuis notre retour à Paris. C'est M. Boutteville, ancien professeur au lycée Bonaparte, qui avait bien voulu se charger de revoir cette partie de nos travaux. «De ceux qui se moquaient de lui, Jésus-Christ ne refusa pas non plus de recevoir dans sa main le roseau ou le *calamus*, afin, comme dit saint Jérôme, ou d'écrire le sacrilége, c'est-à-dire le crime des Juifs, ou de tuer les animaux venimeux, c'est-à-dire les Juifs : car il avait en sa main une verge, c'est-à-dire son âme en sa propre puissance, afin de la déposer et de la reprendre à sa volonté. Et, de même que Moïse, en présence de Pharaon, jeta sa verge, qui fut changée en serpent, et dévora les verges des magiciens changées en serpent, et revint ensuite à la forme de verge; ainsi Jésus-Christ allait en quelque sorte déposer son âme pour descendre dans la mort, entrée par le serpent dans le monde, et pour détruire les serpents des Égyptiens, c'est-à-dire les morts des pécheurs; puis, pour retourner de nouveau à sa verge, c'est-à-dire à sa puissance (première).» (*Ortus deliciarum*, f° 142, verso. Le chapitre est intitulé : *De eo quod clamide coccinea indutus est Dominus noster* JHS. XPS. — Voyez ce que nous disons, à la fin du § II,

Digitized by Google

à propos des serpents ou dragons qui, à partir de la fin du XIIe siècle, couvrent à profusion certains instruments liturgiques, tels que la crosse émaillée du trésor de Cologne et beaucoup d'autres.)

Rupert, parlant des prodiges que fit Moïse en présence de Pharaon, paraît persuadé, disent les bénédictins, qu'il n'y eut aucun changement réel dans ce que firent les magiciens. (*Commentaire sur l'Exode*, chap. XXX et XXXIII.) Il croit que les verges de ces magiciens restèrent telles qu'elles étaient, *illæ enim virgæ erant quod fuerant;* mais que, par des enchantements et certains secrets, ils fascinèrent les yeux, en sorte que leurs verges paraissaient des serpents: *fascinaverunt Magi oculos hominum, ut... virgæ viderentur eis speciem habere draconum.* Il en dit autant des grenouilles que firent les magiciens, et de l'eau qu'ils changèrent en sang, *præstigiatores ranas falsissimas et sanguinem fallacem fascinatis oculis ostenderunt.* (Voy. *Les écrits véritables de Rupert, abbé de Tuy ou Duits,* à l'article qui lui a été consacré dans l'*Histoire littéraire de la France,* tome XI, page 445; la notice n'a pas moins de 166 pages.)

A l'exemple de l'*Histoire littéraire,* la *Biographie universelle* (tome LXXX) a maintenu le nom de *Tuy* au monastère de Saint-Héribert, près de Cologne; on trouve aussi *Thuy, Tuit, Duits* et *Deuts.* En l'appelant *Deutz*, nous avons suivi l'usage actuel.

Dans son écrit *De incendio oppidi Tuitii sua ætate viso Liber aureus* (25 août 1128), adressé aux religieux de son monastère, Rupert, abbé de Saint-Héribert de Tuy, comme il se désigne lui-même, ne donne pas un détail circonstancié de l'événement (chose inutile, puisqu'il parlait à des personnes qui en avaient été témoins); mais il y rapporte, disent les bénédictins, « un fait miraculeux, qui seul prouve combien il était persuadé de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Le feu ayant pris à l'église paroissiale du lieu, le curé, nommé Étienne, qui avait oublié d'enlever le Saint-Sacrement, quoiqu'il eût eu la précaution de retirer plusieurs autres choses, ce qui lui causait une vive douleur, passant à travers les flammes et les débris de la charpente, qui était toute enflammée, alla à l'endroit où était une boîte de bois, qui renfermait le corps de Notre-Seigneur, et la trouva saine et entière, quoique la flamme eût consumé tout ce qui était autour, savoir: une autre boîte remplie d'hosties non consacrées, les burettes, un encensoir, etc. qui étaient dans une armoire voûtée, pratiquée près de l'autel. » — *Littéralement :* « Une pyxide de bois, renfermant le corps du Seigneur était près de l'autel et placée, selon la coutume, dans une niche ou abside pratiquée dans le mur, avec revêtement de bois, petite porte et serrure: *pyxidem ligneam et in ea corpus Domini cum habuerat, secus altare, de more repositam in fenestra, sive absida, introrsus in muro tegulis ligneis compacta cum ostiolo et sera.* Il s'y trouvait aussi d'autres vases appartenant au saint ministère, tels qu'une autre pyxide contenant des hosties non consacrées, une burette d'étain, et un encensoir, et des candélabres, et quelques linges; toutes choses que nous devons rappeler, dit le bienheureux Rupert, à l'occasion d'un si grand miracle. » Puis il ajoute : « Dans la violence de ce vaste incendie, non-seulement la basilique elle-même, mais encore toute l'étendue du château, *totum castelli spatium,* était comme un seul foyer, alimenté par toute sorte de matières ; le feu, concentré dans l'intérieur de la basilique, n'en était que plus furieux, et l'abside elle-même

Digitized by Google

brûla avec tout ce qui était dedans ; seule, la pyxide, avec le corps du Seigneur, demeura intacte, *sola autem pyxis illa, cum corpore Dominico, incolumis et intacta permansit.*

«Le curé, comblé de joie, apporta la boîte à Rupert, qui n'en ressentit pas moins que lui. Le lendemain, qui était un dimanche, notre pieux abbé fit porter processionnellement, en actions de grâces, le corps de Notre-Seigneur dans la boîte qui avait été préservée des flammes. Pour conserver le souvenir de ce miracle, il fit placer cette boîte sur l'autel, avec un corporal, qui, dans le même incendie, avait été l'instrument d'un autre miracle, ayant été jeté dans les flammes, qui le repoussèrent, sans l'avoir endommagé, jusque dans la partie de la ville que le feu épargna. Au-dessus de la boîte il mit cette inscription : *Hoc corpus Domini flammas in pyxide vicit.* — Rupert ne dissimule pas l'inquiétude qu'il eut que, le feu venant à gagner son monastère, il ne perdît ce qui faisait en ce monde sa plus douce consolation, c'est-à-dire ses ouvrages, et surtout ceux qui n'étaient point encore sortis de ses mains: *Eheu! quam timui ne illud opus meum arderet quod mihi in hac vita major consolatio est, scilicet opus librorum quos elaboravi.*» Et, à la suite de ce terrible incendie, il composa son livre *De la Méditation de la mort,* «ce qui fait la perfection de la vie du sage.» (Cap. v et vi, p. 556-557.)

On sait que le lieu où se conservaient ainsi les hosties consacrées d'avance a souvent varié, de même que la matière et la forme du vase qui les contênait; depuis le bois, comme nous le voyons ici, le cristal et l'ivoire, jusqu'à l'or; depuis la *tour* antique et la *colombe,* peut-être non moins ancienne (??), ordinairement suspendue au-dessus de l'autel, jusqu'aux *coffrets* des temps intermédiaires et aux *coupes* (ciboires) de la dernière époque. (Voir Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus.*)

(37) P. 420. «Sed nos pisciculi secundum ἰχθύν nostrum Jesum Christum in aqua nascimur; nec aliter quam in aqua permanendo salvi sumus. Ita Quintilla monstrosissima (*Montani erroribus decepta*), cui nec integre quidem docendi jus erat, optime norat pisciculos necare, de aquâ auferens.» (Tertullien, *De baptismo,* § I.) On a souvent dit que ΙΧΘΥΣ, nom grec du poisson, se forme en réunissant dans leur ordre les initiales des cinq mots suivants : Ἰησοῦς Χριστὸς, Θεοῦ Υἱὸς, Σωτήρ (Jesus Christus, Dei filius, Salvator), et qu'il faut attribuer à cette circonstance singulière la répétition fréquente du poisson sur les monuments des hautes époques. Un écrivain allemand assure même que la signification mystique du poisson (telle que nous venons de l'indiquer), paraissant appartenir à l'époque du christianisme, n'est qu'un remaniement d'une plus ancienne symbolique cabalistique, qui, sous cette image, dit-il, comprenait Jésus-Christ fils de Dieu, comme Messie (*Christliche Kunst Symbolik,* etc. in-8°, Francfort, 1839, p. xxi de l'introduction, et p. 64, au mot *Fische*).

Le respect des anciens chrétiens pour leur figure de prédilection ne s'est pas conservé durant le moyen âge. Dès le x° siècle, elle commence à perdre sa signification primitive, et bientôt sa liaison avec le baptême et l'eucharistie est complétement oubliée. Tout ce qu'il y a d'essentiel à connaître sur la question a été savamment exposé par les érudits italiens et résumé par le docteur Frédéric Münter. (*Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen,* 1re partie, p. 48, et *Antiquarische Abhandlungen,* p. 59 à 73.) M. Cyprien Robert, dans l'*Université catholique,* et feu Raoul-Rochette, dans ses Mémoires intéressants sur les

Digitized by Google

Antiquités chrétiennes des Catacombes, reviennent sur le même sujet; mais l'*Histoire de Dieu* de notre ancien collègue M. Didron embrasse la matière avec plus d'étendue.

On trouve aussi, à ce propos, la mention de plusieurs auteurs modernes, bons à consulter, dans une notice récente de M. Germain, professeur à la faculté des lettres de Montpellier, sur une bague d'or découverte, en 1851, près de Montbazin, département de l'Hérault. « Sur le chaton de cette bague, dit l'auteur, est gravé un poisson nageant, élevé au-dessus de deux espèces de reptiles ou de deux chenilles, si on préfère les y voir, qui, engagées dans le corps de l'anneau et sculptées en relief, viennent aboutir par la tête à la partie inférieure de ce même chaton. » (*Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1855.)

(38) P. 421. Saint-Augustin, parlant des chrétiens, dit qu'il y a de bons et de mauvais poissons (apud *Herrat de Landsperg*, fol. 238). Au XIIe siècle, les poissons sont aussi quelquefois le symbole des pécheurs, et des chrétiens qui nagent dans les soins de ce monde; ce qui explique comment, à cette époque, des sirènes tiennent des poissons dans leur main. Mais, en général, au moyen âge, le poisson perd ses anciennes significations : on ne le voit sur les tables qu'à titre de mets préféré. Dans une Bible allégorisée en figures, du XIIIe au XIVe siècle, acquise depuis 1848 par le *British Musæum*, et qui fut à M. le docteur Demons, le poisson indique exclusivement la sensualité. Il figure au même titre dans le *Ortus deliciarum*, écrit avant 1175. Au folio 215, le clerc précipité par ce vice de l'échelle des vertus incline des bras et du regard vers la *mensa clerici*, représentée par deux poissons, au-dessus desquels on lit *pisces*, et par une coupe, avec le mot *ciphus*.

Cependant, selon le *Speculum ecclesiæ*, cité au folio 115, et selon l'abbé Rupert (✝ 1135), les poissons que prirent les disciples, et qu'ils firent cuire sur des charbons ardents (saint Jean, chap. XXI, vers. 6 à 14), sont encore le symbole des chrétiens qui ont reçu la sainte onction; également le symbole de Jésus-Christ et des élus. La pêche miraculeuse racontée par saint Jean est peinte au folio 162 verso. A côté de Jésus-Christ, est un poisson; à ses pieds, un pain, et le passage de Rupert en regard. Ordéric Vital, mort vers 1150, dit aussi : « Le poisson est la foi du baptême invisible, à cause de l'eau qu'il procure, ou parce qu'il provient de lieux invisibles, indestructible qu'il est dans les orages du monde, etc. » (Livre I, p. 54; tome XXV de la Collection Brière).

(39) P. 422. « En remarquant le soin avec lequel l'artiste a ciselé de la même manière, sous le ventre des trois reptiles, les plis transversaux que n'ont jamais les poissons, on acquerra la certitude que nous avons trois serpents sous les yeux. » Cette observation judicieuse a été faite par M. de Linas, notre collègue, durant la lecture du Rapport, et nous avons eu l'attention de faire sentir sur la chromolithographie de la crosse de Tiron les plis transversaux, auxquels le dessinateur n'avait pas songé.

On pourrait ajouter que la queue est également celle des reptiles; mais encore une fois, plusieurs personnes de grand mérite persistent à croire que l'intention de l'*imagier* a été de représenter des poissons, *puisque*, disent-elles, *la crosse nous montre le serpent d'airain*. Le procès roule donc entre cette dernière

Digitized by Google

figure et la verge d'Aaron ou de Moïse, que nous continuerons de reconnaître sur la plupart des crosses à serpent, comme nous reconnaissons la verge fleurie d'Aaron sur toutes les autres crosses en général.

(40) P. 422. *Note additionnelle.* Le doute qui devait rester à propos du serpent d'airain (figure rendue possible, au dire de quelques personnes, par le fait des poissons substitués aux serpentaux) est éclairci depuis la publication du *Bâton pastoral* (tom. IV des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature.* — Le premier volume de ce remarquable ouvrage a paru en 1847.)

Suivant le R. P. Arthur Martin, appuyé de l'autorité de saint Grégoire de Nazianze et de son commentateur Nicétas, le serpent d'airain *n'est plus l'image directe du Sauveur,* mais bien le serpent d'Ève; ce n'est plus le type, mais l'anti-type de Jésus-Christ, sa figure par opposition; la comparaison est celle des contraires, etc. Nous transcrivons en entier ces curieux passages au § IV de ce Rapport. Heureux de n'avoir plus l'embarras du choix entre les deux interprétations, puisque nous n'admettons pas la présence du démon sur la crosse de nos évêques (lorsqu'il serait, comme ici, l'élément unique ou principal du sujet), le R. P. Arthur Martin nous ramène à son insu à la verge d'Aaron, et nous oblige de confesser que nous n'aurions jamais dû nous écarter de cette explication. De plus, le serpent d'airain étant repoussé *comme image directe du Sauveur,* il devient inutile de rechercher si nos deux petits animaux sont de la classe des reptiles ou de la classe des poissons; le démon n'a rien à faire avec *les petits poissons du Christ.* — On a pu remarquer que Tertullien est plus explicite encore que saint Grégoire (voyez note 34); mais nous sommes amplement satisfait de la citation fournie par le R. P. Martin (p. 43 de son Mémoire), et nous n'en demandons pas davantage pour conserver la ferme croyance que le serpent d'airain n'a rien à faire avec le bâton pastoral.

La crosse abbatiale de Tiron demeure donc, en définitive, ce qu'elle était pour nous dès le début, c'est-à-dire, *l'image de la verge d'Aaron dévorant les serpents de la magie égyptienne;* et nous n'avons plus à rechercher les divers sens que les commentateurs du texte sacré ont donnés, soit à la figure symbolique du poisson, soit au serpent d'airain lui-même.

(41) P. 423. Nous connaissons les reproches mérités par l'auteur de cette publication : manque d'ordre, fausses dates, grande crédulité, etc. mais, tout balancé, l'œuvre de Willemin est supérieure aux recueils qui avaient précédé le sien et à la plupart de ceux qui l'ont suivi. Pour être juste jusqu'au bout, il faut ajouter que ce beau travail eût été lettre close sans le commentaire historique et descriptif de M. André Pottier, conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen.

(42) P. 423. M. Carrand, l'un de nos connaisseurs les plus exercés, reconnait ici la belle époque de Limoges, ville où se fabriquaient deux sortes d'émaux très-différents : les objets d'art proprement dit, dont le nombre est toujours restreint, et les produits de qualité inférieure, regardés à tort comme sortis de l'Allemagne, qui, de même que Limoges, tira directement ses enseignements de la Grèce. Nous sommes incompétent pour intervenir dans le débat; mais notre excellent collègue et ami feu M. Du Sommerard a montré le premier que l'école limou-

Digitized by Google

sine fleurissait au XIIe siècle (*Les arts au moyen âge*, tome III, page 146, dans la grande note consacrée à la peinture sur émail et au doge de Venise Piètro Orseolo, p. 142-150); et quant aux temps antérieurs, nous engageons les archéologues à étudier la belle Bible de Saint-Martial de Limoges, écrite et peinte au xe siècle, et conservée au département des manuscrits latins de la Bibliothèque impériale (ancien fonds, n° 5). Elle nous a fourni trois planches de portiques (Canons des Évangiles), où se retrouvent les couleurs favorites de Limoges, et, depuis notre publication, ces portiques ont servi à la restauration de plusieurs églises du midi de la France.

Nul doute que la Grèce n'ait envoyé en Occident, à diverses reprises, des émailleurs, mandés peut-être par Charlemagne et ses fils, ou venus à la suite de la princesse Théophanie. Il est également certain que les moines, persécutés à Constantinople, trouvèrent un refuge en Italie et dans le midi de la France, et qu'ils purent donner à la vieille cité de Limoges d'utiles notions dans l'art de l'émaillure. En 1044, un siècle avant l'exécution de notre crosse, on voit P[illegible] évêque de Marseille, et Isarn, abbé de Saint-Victor, concéder aux moines g[illegible] la troisième partie des revenus de l'église Saint-Pierre, construite à Auriol, dans le comté de Marseille. (*Annales ordinis Sancti Benedicti*, tom. VI, p. 557.) M[illegible] le sol français ou allemand, qui reçut la semence byzantine, donna bientôt d[illegible] fruits si variés et si peu semblables aux produits originaires, que c'est à t[illegible] qu'on les a longtemps désignés et qu'on les désigne encore aujourd'hui s[illegible] la dénomination absolue d'*art byzantin*. L'émail de notre serpent n'a plus rien [illegible] grec, la chose est incontestable. A-t-il été fabriqué à Limoges? C'est possible [illegible] même probable. Au surplus, notre planche de la crosse de Tiron sera né[illegible]sairement consultée à propos d'une question dans laquelle nous ne sau[illegible] intervenir; alors il faudra se souvenir que ce petit monument n'est point ém[illegible] sur or, comme on l'avait d'abord pensé. Voici les causes de l'illusion : pen[illegible] la vitrification, ou par le refroidissement, la matière a éclaté sur quelques p[illegible] Le champ de cuivre, mis à nu, ayant pris sa part de la dorure générale, a[illegible]quée après la polissure sur les filets réservés, on a pu croire que l'émail re[illegible] sur une feuille d'or, et la lithochromie a dû rendre cet effet.

(43) P. 423. Il est bien compris que nous entendons parler seulement [illegible] crosses et de la substitution, sur l'instrument liturgique, du serpent d'Ève [illegible] verge sacerdotale d'Aaron, car des monuments très-anciens, du IXe au XIIe s[illegible] nous montrent le serpent sous les pieds de la Vierge. L'iconographie du m[illegible] âge révélera peut-être cette *histoire* dans l'intérieur d'une volute, mais j[illegible] elle ne figurera comme partie constitutive du bâton pastoral. Est-il néce[illegible] d'ajouter, à propos d'idées traditionnelles, que les Grecs ne connaissent p[illegible] volute, et que le bâton de leurs évêques finit par une boule de cristal, t[illegible] que celui de leurs abbés a la forme d'un T majuscule? Néanmoins le p[illegible] suivant, tiré du *Hierolexicon sive Sacrum dictionarium* des frères Magri (in-[illegible] Rome, 1677), laisserait croire que les évêques maronites seuls portent la [illegible] de cristal : « Hodie, episcopi et abbates græci baculo ejusdem formæ utun[illegible] « pontificalibus.... ad modum T majusculi... Maronitarum autem episco[illegible] « summitate baculi globum aliquando crystallinum, et sæpe gemmatum, [illegible] « cruce superposita ferunt, quæ forma etiam a Latinis antiquitus gereba[illegible] (Page 64, au mot *Baculus pastoralis*.)

Digitized by Google

(44) P. 424. Il ne faudrait pas induire des deux exemples choisis ci-dessus que les crosses de style architectural appartiennent exclusivement à la dernière période du moyen âge : dès le XIIe siècle on en trouve déjà en ivoire et autres matières, où la douille relie la hampe à la volute par un édifice orné de colonnes ou par une espèce de forteresse romane, avec ou sans ouvertures. A cette date, les diverses parties constitutives du bâton pastoral avaient reçu, chez les Latins, une interprétation symbolique. La forme sphérique du nœud ou pommeau signifiait, dans les deux églises, la divinité du Sauveur (voyez page 415), et l'extension naturelle de l'idée fut la représentation de la Nouvelle Jérusalem : «... Le tabernacle de Dieu avec les hommes. (*Apocalypse*, chap. XXIII, vers. 3.)» C'était l'une des images les plus goûtées à cette époque chez les Occidentaux, celle dont la sculpture appliquée aux églises faisait un usage universel.

(45) P. 429. On lit à la fin du volume : «Cest livre compila et parfist uns freres de l'ordre des Preescheors, à la requeste dou roi de France Phelippe, en l'an de l'Incarnacion Jhucrist, mil deus cenz et soissante et nuef. Deo gracias!» Cet exemplaire du *Livre des vices et des vertus*, en effet, le plus beau que nous ayons jamais rencontré, compte cent quarante-six folios, de 26 centimètres sur 18, et s'ouvre par neuf grandes miniatures qui tiennent toute la page; mais l'inscription ci-dessus montre que le manuscrit a été mal daté : nous croyons même qu'il n'a pas vu le jour avant le règne de Philippe le Bel (1285 + 1314), auquel il aurait appartenu, et l'inscription pourrait indiquer que l'ouvrage a été composé sur la demande de son père, le roi Philippe le Hardi.

La date du manuscrit se prouve par l'écriture et les ornements, par les armures (Goliath, etc.), les costumes des classes élevées et ceux des paysans (voyez *le semeur*, personnification du Travail, et *le laboureur* assis nonchalamment, pendant que ses bœufs, attelés *d'un collier*, tracent à eux seuls le sillon); également par la forme des couronnes et la manière de rouler les cheveux sur le devant de la tête, et par l'architecture, encore romane en quelques endroits (folios 5 et 9), etc. etc. Cependant les encadrements en arc ogival de l'arche de Noé (folio 7) sont surmontés de six petits clochetons indiquant l'art gothique, non dans ses détails, mais dans son aspect général; car le toit du navire, entouré d'une dentelure crénelée, rappelle les fortifications religieuses et autres du XIIe et du XIIIe siècle. Sous le rapport de l'architecture, les miniaturistes sont quelquefois de plus d'un siècle en arrière. Au surplus, comme on ne sait ce que peut devenir ce volume, tout à fait extraordinaire par la beauté de ses miniatures, nous avons cru utile de consigner plus loin les trente-trois sujets qu'il renferme, et les divisions du texte qui s'y rapporte. (Voyez note 48.)

(46) P. 430. «Dominus Deus meus in te speravi : salvum me fac ex omnibus «persequentibus me, et libera me. Nequando rapiat, ut leo, animam meam, «dum non est qui redimat, neque qui salvum faciat.» (*Psaum.* VII, vers. 1 et 2.) On lit en marge : «Propria verba, Domini est liberare, leonis rapere. Expiatus «autem ab omnibus spiritualibus nequitiis, a diabolo liberatur.» — Les peintures de ce beau volume, exécutées, dit-on, à Saint-Waast d'Arras, n'ont été terminées qu'au XIVe siècle, par une main italienne. (Voyez la fin de la note 204.)

(47) P. 430. A propos de nos remarques sur la signification du *poisson*, vers

la fin du moyen âge (page 421 et note 38), nous devons signaler ici que le plat du milieu, sur les tables du Mauvais riche, de la Gloutonnerie et de l'Atrampance (tempérance), se compose de poissons.

(48) P. 431. Voici les peintures de ce manuscrit, dont il est aussi question à la note 45 : 1° Moïse reçoit les tables de la loi. — 2° Moïse brise ces tables. — 3° Adoration du veau d'or. — 4° La Vision saint Jehan (Bête de l'Apocalypse). — 5° La Prudence. — 6° L'Atrampance (tempérance). — 7° La Force. — 8° La Justice. — 9° L'Humilité. — 10° L'Orgueil. — 11° Le Pécheur. — 12° L'Hypocrite. — 13° L'Amitié. — 14° David et Jonathas. — 15° La Haine. — 16° Saül et David. — 17° L'Équité. — 18° La Félouie. — 19° L'Arche de Noé, « qui senefie pès (paix). » — 20° Moïse séparant les deux Israélites (*Exode*, chap. II, vers. 13 et 14). — 21° La Proesse (valeur, courage). — 22° David et Goliath. — 23° La Paresse. — 24° Le Travail. — 25° La Miséricorde (charité). — 26° Abraham qui reçoit les angres (anges). — 27° L'Avarice. — 28° La bonne dame qui départ son huile. (*Rois*, liv. IV, chap. IV.) — 29° La Sobriété. — 30° La Gloutonnerie. — 31° La Charité. — 32° Le mauvais riche. — 33° Le pauvre Lazare. — Nous avions commencé, au prix de grands sacrifices d'argent, la publication de ces admirables peintures, lorsque la révolution de 1848 est venue arrêter subitement l'entreprise des *Peintures et Ornements des manuscrits*, au moment où l'ouvrage était arrivé aux deux tiers de son exécution.

Les divisions du texte sont celles-ci : I. *Des Dix Commandements;* page encadrée, superbe initiale, petite figure de Dieu bénissant selon le mode des Latins; vignettes, grotesques, onze riches initiales phyllomorphes, sur fond d'or. — II. *Ce sunt les articles de la foi;* treize initiales, phyllomorphes, anthropomorphes, zoomorphes et ornithomorphes. — III. *C'est la vision saint Jehan que il vit en l'Apocalypse;* quarante-quatre initiales semblables aux précédentes. — IV. *Comment on entent bien à morir;* treize initiales semblables, moine, évêque, chevaliers, etc. — V. *Comment vertuz est bien proufitable;* deux lettres initiales. — VI. *Comment on espont* (explique) *la patenostre;* onze initiales. — VII. *Des VII dons dou Saint-Esperit;* quarante-sept initiales semblables aux autres, exécutées avec le même luxe, la même richesse et la même finesse de pinceau. — L'écriture est superbe et soutenue depuis le commencement jusqu'à la fin : on comprend de reste que ce manuscrit exceptionnel a été fait pour l'un de nos rois.

Comme monument de philologie, le *Livre des Vices et des Vertus* n'est pas moins remarquable; nous en parlons, parce qu'on ne s'en est pas encore occupé; mais la question n'intéresse pas spécialement notre volume, et l'on peut la reprendre sur les autres exemplaires conservés dans les divers dépôts publics. Disons seulement que ce *Livre des Vertus* est celui qui est cité avec tant d'éloges par le P. Berthier, comme ayant appartenu à Jean de Berry, grand amateur de reliques et de curiosités, mort en 1416, qui avait fait exécuter, par des artistes laïques français et flamands, les plus belles miniatures et les plus beaux manuscrits alors existants dans le monde. Il est question de ses *reliques* à la note 204.

(49) P. 431. « 1. Et je vis s'élever de la mer une bête qui avoit sept têtes et dix cornes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur *chacune de* ses têtes un nom de blasphème.

Digitized by Google

« 2. Cette bête que je vis étoit semblable à un léopard; ses pieds étoient comme des pieds d'ours; sa gueule, comme la gueule d'un lion; et le dragon lui donna sa force (grec, *son trône*) et sa grande puissance.

« 3. Et je vis une de ses têtes comme blessée à mort; mais cette blessure mortelle fut guérie, et toute la terre, en étant dans l'admiration, suivit la bête.

« 4. Alors ils adorèrent le dragon, qui avoit donné *sa* puissance à la bête; et ils adorèrent la bête, en disant: Qui est semblable à la bête? et qui pourra combattre contre elle?

« 5. Et il lui fut donné une bouche qui se glorifioit insolemment, et qui blasphémoit; et elle reçut le pouvoir de faire (grec, *la guerre*) durant quarante-deux mois.

« 6. Elle ouvrit donc la bouche pour blasphémer contre Dieu; pour blasphémer son nom, son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel.

« 7. Il lui fut aussi donné le pouvoir de faire la guerre aux saints, et de les vaincre: et la puissance lui fut donnée sur *les hommes* de toute tribu, *de* (tout peuple), *de* toute langue et *de* toute nation.

« 8. Et elle fut adorée par tous ceux qui habitoient sur la terre, dont les noms n'étoient pas écrits, dès le commencement du monde, dans le livre de l'Agneau, qui a été immolé.

« 9. Si quelqu'un a des oreilles, qu'il entende. » (S. Jean, *Apocalypse,* chap. XIII; d'après l'édition de Th. Desoer.)

(50) P. 433. Suivant le récit, fort suspect, d'Antoine Arnauld, auteur de l'anecdote, le père Maimbourg aurait dit en parlant du chien de David : « C'était un brave chien et qui avait tant de courage qu'il est à croire que, cependant que son maître se battait contre Goliath, ce chien, pour n'avoir pas le déshonneur à demeurer sans rien faire, alla chercher de l'occupation contre les loups. » Il est très-douteux, avons-nous dit, que Moïse eût un chien, et probablement ses compatriotes n'en avaient pas, même pour la chasse. « Dans l'Orient, assure dom Calmet, on se sert plutôt de lions, de léopards ou de quelques autres animaux semblables, qu'un cavalier porte en croupe, ou devant lui à cheval; et, lorsqu'il aperçoit le gibier, il ôte une espèce de bourrelet que l'animal a sur les yeux, et, lui montrant sa proie, il se jette dessus avec une très-grande avidité. » (*Dictionnaire historique de la Bible,* t. II, p. 93. — Voyez Bayle, *Dictionnaire historique et critique;* Paris, 1820, t. X, p. 135.)

On conserve à la Bibliothèque impériale un livre grec des quatre Évangiles, du XI[e] siècle (ancien fonds, n° 64), sur lequel nous nous arrêterons plus loin, et qui contient en effet un exemple de chasse où le léopard fait l'office de chien. Mais pour revenir au prétendu chien de David et justifier nos paroles, nous ajouterons qu'ayant lu très-attentivement l'Ancien Testament, nous n'y avons pas trouvé un seul passage qui témoignât de la moindre affection, chez les Juifs, pour l'animal méprisé encore aujourd'hui par eux, ni de son emploi à la garde des maisons : car, lorsqu'il est question du chien, peut-être dans le sens de gardien, c'est lors du séjour des Israélites chez les Égyptiens. (*Exode,* chap. XI, vers. 1.) Job, contemporain de Moïse, et dont « les chiens gardaient les brebis » (*Job,* chap. XXX, vers. 1), régnait en Idumée, province d'Arabie; et Tobie partait de Ninive, en Assyrie, lorsqu'il se mit en chemin, suivi du chien de la maison, pour aller dans la ville de Ragès, au pays des Mèdes. (*Tobie,* chap. VI,

vers. 1 et chap. XI, vers. 9.) Cependant les mœurs du chien n'étaient pas inconnues aux Juifs (voyez *Juges*, chap. VII, vers. 5, et *Prov.* chap. XXVI, vers. 11 et 17), et il est probable que ces animaux erraient dans les villes de Palestine, comme, de nos jours, à Lisbonne et à Constantinople : c'est ainsi qu'ils ont pu se trouver, à point nommé, pour lécher le sang du roi Achab, en compensation du meurtre de Naboth, et manger la chair de l'impie Jézabel dans le champ de Jezrahel.

Le monument le plus ancien où nous avons rencontré David avec un chien est un *Recueil de commentaires sur les psaumes, les cantiques et les prières de la Bible*, manuscrit grec du IXe au Xe siècle, conservé de même à la Bibliothèque impériale (ancien fonds, n° 139). Le jeune berger est entouré de son troupeau. Inspiré par la Mélodie, assise près de lui, il joue de la lyre; l'Attention et la Montagne de Bethléem, personnifiées, prêtent l'oreille à ses chants, auxquels les chèvres et les brebis elles-mêmes ne paraissent pas insensibles. Aux pieds de David se tient un chien de Laconie, dont l'expression désagréable fait une parfaite opposition avec tout ce qui l'entoure. Nous ne nous arrêtons pas sur ce beau volume, ni sur la peinture en question, déjà publiée plusieurs fois, et que nous avons nous-même fait reproduire *fac-simile*; mais nous avons annoncé que nous reviendrions sur le numéro 64, livre d'une beauté égale, quoique dans un autre genre, et qui contient le petit sujet de la chasse au léopard. Suivant l'usage alors suivi, il offre, aux premières feuilles, une suite de portiques symboliques appelés *Canons d'évangiles*, qui contiennent la Concorde, c'est-à-dire le rapport numérique des quatre évangélistes entre eux, séparant, table par table, le récit propre aux quatre, à trois, à deux et à un seul. Ce n'est pas le lieu de nommer les auteurs d'un travail omis dans les Bibles depuis six à sept cents ans, mais auquel, avant cette époque, on attachait un grand prix : nous n'en parlerions même pas ici en passant, s'il n'en était pas question ailleurs dans ce Rapport. Les portiques ou canons, symboles de l'église et de la Jérusalem céleste, peut-être aussi de Dieu le Père (la Porte), remplis des paroles du Fils (le Verbe), paroles inspirées par le Saint-Esprit (la Sagesse); les portiques, disons-nous, sont ornés d'habitude, chez les Grecs et chez les Latins, avec une grande magnificence, et ceux du numéro 64 atteignent, en variété de détails, ce que la peinture et la sculpture ont imaginé de plus riche, dans des proportions différentes : aussi avons-nous usé largement du volume pour notre publication des *Manuscrits byzantins*.

L'un de ces Canons d'évangiles est surmonté par le petit sujet de chasse que nous avons cité. Un homme, un valet peut-être (nous dirions un piqueur, s'il était à cheval), dirige de son geste un léopard, une panthère, vers un cerf et une biche qui fuient de toute la rapidité de leurs jambes, montrant par leur effroi qu'ils ont compris l'étendue du danger qui les menace. La panthère se lance à sa manière, par bonds impétueux, et entraîne son conducteur, agile comme la bête elle-même et non moins rempli d'ardeur.— Ajoutons, à ce propos, qu'avec cet admirable manuscrit, l'un des derniers témoignages d'un art en pleine décadence, on pourrait faire un cours assez étendu d'histoire naturelle : tigres ou panthères, éléphants, chameaux, chevaux, poulains et leurs mères, buffles, lièvres et lapins, griffons fantastiques aux ailes d'or, cerfs, biches, chevreuils, paons, pintades, canards, faisans, hérons, éperviers ou faucons, perdrix, coqs, perroquets, veuves, cailles, etc. figurent sur les planches que le volume nous a fournies, et nous n'avons pas tout copié. Il contient aussi des arbustes, des fleurs, des fontaines mystiques et de formes diverses, où viennent se désaltérer les ani-

Digitized by Google

maux, et de petites compositions semblables à celle que nous avons décrite : un berger jouant de la flûte, une chasse à l'épervier, etc. Toutes ces espèces d'animaux, citées à dessein malgré l'ennui de la nomenclature, attestent, chez le peintre, une étude approfondie de la zoologie; mais il n'en est pas de même avec la figure humaine : le dessin des évangélistes est ce qu'il y a de plus répréhensible dans cet art, devenu oriental, et montre qu'en Grèce, vers le XIe siècle, les préceptes de l'antiquité étaient presque anéantis. (Voir, à la note 293, ce que nous disons des portraits de Nicéphore Botoniate et de saint Jean Chrysostome.)

(51) P. 433. Dom Calmet, *Dictionnaire historique de la Bible*, t. III, p. 417 de l'édition in-8°, au mot *Lion*.

L'ancien évêque de Seeland, le docteur Frédéric Münter, ne parle pas du *lion de Juda*, par rapport à l'Apocalypse. Il ne donne même presque rien sur l'antique symbole du *lion*, qui, chez les Persans, dompte le taureau, par allusion à la victoire momentanée d'Ahriman sur le bon principe. Il rappelle seulement que si le lion a été mis en effet sur la bannière de la tribu de Juda, c'est par allusion à la prophétie de Jacob, où Juda est appelé « un jeune lion » (*Genèse*, chap. XLIX, vers. 9); ce qui explique comment le symbole a pu passer aux chrétiens. « Cependant, dit-il, il ne se rencontre que rarement; car les lions du prophète Daniel n'ont rien à faire ici. » (Ire partie, p. 87.) L'auteur se réservait d'en parler à la partie de l'ouvrage consacrée aux *Histoires de l'Ancien Testament* (IIe partie, p. 71).

Nous devons faire remarquer, pour la justification du savant professeur de l'université de Copenhague, qu'il s'est exclusivement occupé des anciens chrétiens, *alten Christen*, les *premiers* chrétiens n'ayant point laissé de monuments; et il se borne à rapporter un exemple de *lion marchant*, fourni par Mamacchi. (*Origines et antiquitates Christianæ*, Roma, 1749-1751, tome III, page 91.) Il promet plus de développements dans une seconde édition, à la condition, dit-il (avant-propos de la IIe partie), que son éditeur voudra bien la doter d'un plus grand nombre de figures. (Voy. note 257, quelques mots sur le livre du docteur Münter.)

A Copenhague, comme à Paris, la plainte est la même. C'est toujours à l'absence de beaucoup de gravures, venant à l'appui du texte, qu'on doit attribuer l'insuffisance de tous les traités de *symbolique* et l'opiniâtre incrédulité que soulève la matière. En parcourant nos pages du *lion*, on a vu que le symbole est susceptible d'interprétations très-diverses, selon qu'il est pris en bonne ou mauvaise part; mais s'il nous avait été possible de parler plus souvent aux yeux, l'intérêt archéologique eût été décuplé, et la négation ne serait plus possible.

(52) P. 434. *Sacramentaire de Gellone*, Bibl. imp. fonds de St-Germain, manuscrits latins, n° 163, fol. 92 verso. — Nous avons trouvé notre figure symbolique à la fête de saint Pierre et saint Paul, le 3 des calendes de juillet (au lieu du 29 juin). Le lion est debout, la queue fièrement redressée; sa tête est engagée dans un O initial de feuilles et d'entrelacs, qui fait ainsi l'office de nimbe. Un de nos collaborateurs croit voir le mot *Leo* écrit sur sa cuisse. Le lionceau est accroupi et lève la tête vers son père, qu'il semble appeler. Ce volume extraordinaire (voy. note 285) offre des exemples très-variés de lettres zoomorphes, parmi lesquelles se trouvent plusieurs fois le lion et son petit.

Digitized by Google

(Voyez notre planche d'*Initiales symboliques* tirées du *Sacramentaire de Gellone*, dans les *Écritures franques*, prétendues *visigothiques*.)

(53) P. 434. Saint Grégoire le Grand, XXX, *Moral.* 11 : « Les lionceaux en embuscade dans leur antre (*Job*, chap. XXXVIII, vers. 40) sont *les saints docteurs*, quand ils considèrent les arguments à faire valoir, et que cependant ils se tiennent en silence dans leurs pensées, comme dans des antres; mais, lorsqu'ils trouvent le moment opportun, ils s'élancent tout à coup : ils ne taisent rien alors de ce qui est à dire, et tiennent, par la morsure de leur âpre assaut, la tête des superbes, *et cervicem superbientium morsu asperæ increpationis tenent.* »

(54) P. 434. *Deutsche Predigten des XIII und XIV Jahrhunderts*, édités par Herm. Leyser, 1838, p. 52. — L'auteur, rappelant ce passage d'Isaïe, *clamavit leo super speluncam suam*, dit que le lion criant au-dessus de son antre est le pasteur de la chrétienté, qui doit, lui aussi, par sa prédication et sa doctrine, bannir toute iniquité de son troupeau.

(55) P. 434. Boldetti, *Osservazioni sopra i cimeteri de' santi martiri*, etc. Roma, 1720, p. 448. — Mamacchi dit aussi que, chez les anciens chrétiens, le lion était le symbole du courage *et de la vigilance*, et il cite Boldetti à l'appui de son opinion. Mais il ajoute : « Je ne fais pas d'objection à ce qu'on voie aussi, dans le lion, le symbole de Jésus-Christ, nommé par la sainte Écriture le *lion de la tribu de Juda* : « Nihil autem impedio, quo minus quisquam leonis symbolo Christum « judicari putet, qui Christus *leo de tribu Juda*, in sacris Bibliis appellatur. » (*Origines et antiquitates christianæ*; Roma, 1749; t. III, lib. III, cap. 1, § III, n° 29.) Cette réflexion peint l'incertitude de Mamacchi, et probablement de Boldetti, sur les figures et les représentations du lion de Juda, et prouve que les deux savants italiens n'ont étudié ni les monuments du moyen âge, ni les peintures des manuscrits. A cet égard, les archéologues modernes auront un grand avantage sur leurs devanciers, s'ils apportent dans leurs travaux la même conscience littéraire et la même abnégation.

(56) P. 434. « Le lion dort les yeux ouverts, dit Jacques de Vitry (+ 1244), et, avec sa queue, il efface la trace de ses pas, afin de n'être pas découvert par le chasseur. » (*Histoire des Croisades*, liv. I, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*; collection Brière, t. XXII, p. 182.) Voyez la description du lion, du tigre, du léopard et de la panthère (animaux quelquefois confondus), dans Aristote et Albert le Grand, son commentateur; dans Élien, auteur du III[e] siècle, né en Italie, mais qui écrivit en grec; dans Oppien, poëte grec du même temps, sur la chasse et la pêche, ou dans Pierre Angeli, qui le reproduit en partie. Il faut lire surtout le *Catholicon* de Jean de Gênes (il y est question de symbolique) et le *Physiologus* ou *Bestiaire*, les historiens des croisades et les voyageurs en terre sainte; Baldensel dit que, de son temps (1336), il y avait encore des lions en Palestine. Consultez enfin les auteurs d'emblèmes sacrés ou profanes, tels qu'Alciat, Chesnaux, etc. (Voy. les notes 65 et 171.)

(57) P. 434. André Alciat, *Emblemata, cum Claudii Minois commentariis*; in-8°, ex officina Plantiniana Raphelengii, 1608. Ils ont été traduits en vers français

Digitized by Google

par Lefebvre (1536), par Aneau (1549) et par Claude Mignaut (1584). Le commentaire développe le symbole et recherche le motif de son adoption. (Voyez à la table le mot *Lion.*) Les deux vers que nous avons donnés sont tirés de l'emblème XV, *Vigilantia et custodia.* L'édition de Lyon de 1668, petit in-8° carré, de 226 pages et une table, est accompagnée de gravures assez curieuses, où nous avons pris, pour d'autres travaux, la *Gula* et l'*Avaritia in aulicos.* Le lion qui nous occupe est placé devant la porte et garde le temple. A l'article *Respublica, salus publica,* la gravure représente le temple d'Esculape et le serpent d'Épidaure sur un piédestal, adoré par la multitude. Le commentateur dit que ce serpent d'Esculape peut s'entendre du *serpent d'airain,* c'est-à-dire la figure du Christ mis en croix, en conséquence le véritable Esculape des âmes languissantes. Cette interprétation ne sera pas désagréable à ceux qui voient le serpent d'airain, *c'est-à-dire le démon,* dans la volute des crosses à serpent.

(58) P. 434. *Notes selon S. Augustin* (sic) *sur les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des Cantiques,* manuscrit du XII° siècle, de notre collection. — *Sylva allegoriarum,* p. 332. L'auteur ne cite pas d'autorité : elle est peut-être dans Bède, *Sur les Proverbes,* III. Le lion, paisible au milieu d'autres animaux féroces, peut trouver ici son explication.

(59) P. 434. *Sylva allegoriarum,* ut supra, p. 332. De même que pour *le juste* la figure actuelle est prise de ce proverbe de Salomon : «Le méchant fuit sans être poursuivi de personne; mais le juste est hardi comme un *lion* et ne craint rien, *propter securitatem conscientiæ.*» (Chap. XXVIII, vers. 1.) (Voy. le vénérable Bède, *sur les Proverbes,* III (??) A côté du verset est une chasse ou une intention de chasse, représentée par un homme accompagné de son chien, et sonnant du huchet : un lapin les regarde et ne paraît pas très-effrayé.

(60) P. 434. *Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse,* fol. 57 r. et v. 91 et suiv. (Bibl. imp. anc. fonds latin, suppl. n° 1075). Copie du XI° siècle.

(61) P. 434. *Traité de théologie,* etc. ut supra. — Santis Pagnini, Lucensis, *Isagogæ ad mysticos Sacræ Scripturæ sensus;* Lugd. 1536, lib. IX, cap. XIX, XX, XXI, p. 459-463. On y voit aussi *la lionne,* symbole de l'Église et de Babylone.

(62) P. 434. «Baculus ejusdem (Ricardi) cum cambuca cornea, continens «interius vineam circumplectentem leonem de cupro deaurata (*sic*).» (Du Cange, *Glossaire latin,* verb. *Cambuca,* in voce *Cambuta.*)

(63) P. 435. Dans l'énumération des dons offerts à l'église de Sainte-Marie-Transtevérine, après plusieurs objets décrits par Anastase le Bibliothécaire (*Vie du pape Grégoire IV*), viennent ces mots : «Signum Christi habet historiam «in modum leonis incapillatam, cum diversis operibus purissimis aureis pen«dentibus in catenulis quatuor, et uncino uno. *Item :* Gabatham saxiscam habet «in modum leonis, cum diversis historiis serpentium, et in medio stantem «pineam, et quatuor leunculis exauratam, qui pendent in catenulis tribus et «uncino uno. — «Une image du Christ, ayant une figure de lion à crinière, avec divers ornements d'or pur, suspendus à quatre chaînes et un crochet. *Item :* un

Digitized by Google

bassin à la saxonne (??), avec l'image d'un lion historié de serpents; au milieu, se dresse une tige; ce bassin est orné de quatre lionceaux d'or et suspendu par trois chaînes et un crochet.» (Voyez du Cange, *Glossaire latin*, au mot *Incapillatus*); il donne une partie de ce passage, et dit, là ou ailleurs, que ces bassins ou disques servaient à supporter des cierges ou des lampes (voy. au mot *Gabatha*??). La *gabata* des Romains s'entendait d'un plat fort creux (Danet).

Les mots *habet historiam in modum leonis*, qu'on trouve, au IXe siècle, dans Anastase le Bibliothécaire, viennent justifier le terme de *crosse historiée*, employé ci-dessus (page 426), lorsque la volute du bâton pastoral renferme, non-seulement des *histoires de la Bible*, mais des personnages quelconques, et même des animaux.

(64) P. 435. A l'un des sarcophages de Saint-Victor de Marseille, dessinés dans les manuscrits de Peyresc (Bibl. imp. fonds latin, no 6012), le lion occupe, sur l'éminence, la place de l'agneau; deux cerfs se désaltèrent au fleuve qui sort de la montagne; mais l'artiste a oublié d'indiquer cette dernière circonstance du fleuve ou de la source se partageant en *quatre* courants, figure symbolique des quatre Évangiles ou des quatre évangélistes.

(65) P. 435. Rupert, *Sur Osée*, ch. XIII, vers. 7 et 8: «Consumit (Deus) autem quasi leo; quia, ut leo parcit prostratis, ita Deus punit peccantes, sed «parcit pœnitentibus.» (*Sylva allegor.*) — «Le lion ne nuit point aux hommes, dit un historien des croisades, à moins qu'il ne soit provoqué par eux et mis en fureur; *il épargne les suppliants*, attaque lui-même ceux qui l'attaquent et redoute son maître, quand il est tout petit et que celui-ci le bat.» (Jacques de Vitry, *ut supra*.) Nous savons très-bien, soit dit une fois pour toutes, que la plupart de ces croyances populaires, reproduites encore dans l'*Orpheus eucharisticus* ou *Emblèmes sacrez* (édition de 1667), nous viennent des anciens, d'Aristote, de Pline, d'Élien, etc. mais en citant quelquefois les auteurs et les historiens du IXe au XIVe siècle, nous prouvons la perpétuité de la tradition, et l'on s'explique mieux l'application de ces mêmes idées jusque dans les derniers siècles du moyen âge. (Voyez, à la note 171, un extrait du *Bestiaire* sur le lion, oublié ici.)

Le peuple pense encore que les petits du lion dorment, à leur naissance, trois jours et trois nuits, et que le troisième jour ils s'éveillent au rugissement de leur père; d'où le rapport avec la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Qui d'entre nous n'a pas entendu répéter que le lion redoute le chant du coq (on connaît l'enseigne du *Coq hardi*), et qu'il ne peut se tourner comme les autres animaux? Les anciens avaient en effet cette idée que son cou se composait d'un seul os; qu'on le prenait en lui jetant un manteau sur la tête. (Le P. Chesneau cite Pline, liv. VIII, § XVI, et y trouve, à ce propos, son XLIVe emblème eucharistique).

Enfin dom Calmet répète, après Kimchi, mais sans y croire, que «le lion, quand il est à la chasse, décrit un grand cercle sur la terre avec sa queue. Toutes les bêtes sauvages qui se trouvent dans le cercle y demeurent enfermées, comme si elles étaient environnées de rets. Elles se roulent en pelotons, les pieds ramassés sous le ventre, sans oser ni fuir, ni se défendre; ainsi le lion les dévore et les mange sans résistance, etc.» (*Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible;* édition in-octavo, au mot *Lion*.)

Digitized by Google

L'auteur du *Sylva allegoriarum* s'exprime ainsi, au mot *Quiescere* : « Requiescens etiam Deus die septimo, requiem Christi significavit in sepulchro. Requievit ut leo rex pacificus, et constans : quia mortuus est quando voluit, et surrexit. Et, ut catulus leonis, quia inde mortuus est, unde natus est. Fertur catulus leonis natus, tribus diebus ac noctibus dormire : tertio autem die fremitu leonis excitari. Requievit in spe caro Christi, quia in sepulchro sperabat resurrectionem; vel quia Ecclesia sperat etiam resurrectionem, ut caro Christi. » (Bède, *Sur la Genèse*, II, 49; — saint Augustin, *Sur saint Jean*, traité 17; — et saint Jérôme, *Sur le psaume* XV.)

(66) P. 435. « Rugiens leo, dicitur Deus protegens Ecclesiam adversus principes gentium. Et rugit Dominus de excelso, quum graviter minatur. Et rugiet in judicio de Sion. Et rugit nunc per doctores in Evangelio et Lege. Natura autem leonum esse dicitur, ut, cum infremuerint et rugierint, omnia animalia contremiscant, et fixo gradu se movere non possint. Itaque et Dominus, cum, instar leonis, rugierit, et intonuerit, ac dederit vocem suam, cunctæ aves et universa volatilia perhorrescent; hoc est, diabolus et dogmata perversa hæreticorum conticescent. » (*Sylva allegoriarum*, au mot *Rugire*.)

(67) P. 436. Bède le Vénérable, *Sur les Proverbes*, XXX : « Gradiuntur autem bene tria, nempe leo significans Christum, et gallus prædicatores, et aries ordinem sacerdotum bonis exemplis gregem instruentium. » (*Sylva allegoriarum*, au mot *Ambulare*.) — Voyez aussi un tableau de Jésus-Christ et de la Vierge dans l'église de Saint-Sébastien de Nürenberg; on y lit auprès du lion et de ses trois petits : *Leo suos catulos excitat rugitu cum potenti.*

(68) P. 436. *Der Marner*, etc. collection Manesse, édit. de Zurich; t. II, p. 176, col. 2, et Meister Chuonrat von Wiurzburg, même collection, t. II, p. 200.

(69) P. 436. Saint Ambroise, *Sur Joseph*, II. — Santis Pagnini, *ut supra*, liv. X, chap. XXXIV, p. 593. — On peut recourir à la note 75, où le passage relatif au lion endormi ou couché, symbole du Christ à sa passion, fait également mention du lion qui se relève, se redresse et est l'espoir des nations.

Par une extension dont nous ne nous rendons pas compte et que l'extrait du commentaire n'exprime même pas, le verset de la Genèse relatif à la gerbe de Joseph (ch. XXXVIII, vers. 7) est appliqué au lion dressé sur ses pieds de derrière, symbole de Jésus-Christ ressuscité : « Manipulus Joseph stans, Christum significare potest; et, ut erat consurgens, designat ejus resurrectionem. » Nous comprenons bien que la gerbe s'entende du Christ; mais nous ne voyons pas comment on y a découvert le lion.

(70) P. 436. *Physiologus, De natura animalium et bestiarum* [1]; biblioth. des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, n° 10,074, au chapitre *De leone rege bestiarum.* D'après le *Physiologus*, le lionceau arrive mort en ce monde : la mère le garde

[1] Ce manuscrit de la bibliothèque de Bruxelles, que les auteurs du catalogue regardent, dit le R. P. Charles Cahier (*Mélanges*, t. II, p. 89), comme appartenant aux dernières années du x[e] siècle (??), a fourni un texte généralement bon, mais souvent tronqué. Il est coté 10,074 et relié avec les numéros 10,066-10,076 et autres. « J'en dois la connaissance, ajoute le savant jésuite, à M. Stengel, qui par

Digitized by Google

trois jours; le père arrive ensuite, souffle sur la face de son petit et lui donne la vie. — *Speculum passionis Domini*, petit in-folio; Nüremberg, 1519; fol. 49 verso, col. 1. Nous allons citer le passage, qui fait connaître plusieurs figures symboliques appliquées à Jésus-Christ: « Le Seigneur vint donc le dimanche de grand matin, accompagné d'une multitude honorable d'anges et reprenant le plus saint des corps, il brisa le sépulcre fermé, ressuscitant par sa propre puissance. Ce qui fait dire à saint Augustin : Après les dérisions et le fouet, après les coupes de vinaigre et de fiel, après le supplice de la croix et les blessures, enfin après la mort elle-même, et après le retour des enfers, il surgit de son trépas avec un corps nouveau. Une vie cachée renaît de la destruction, et, dans la mort, ressuscitera le salut réservé, qui doit revenir plus beau encore après le trépas. Alors la jeunesse du Christ fut renouvelée comme celle de l'*aigle;* alors le *lion* réveilla son *lionceau;* alors le *phénix* commença une nouvelle vie; alors, avec le même limon et les fragments du vase, le potier a fait un autre *vase* comme il a plu à ses yeux; alors *Jonas* est sorti sain et sauf du ventre de la baleine; alors le *candelabre* a été revêtu d'or; alors a été relevé le *tabernacle* de David, qui était renversé; alors a resplendi le *soleil*, auparavant dans le nuage; alors a été vivifié le *grain de froment*, qui, en tombant dans la terre, était mort; alors le *cerf* a repris ses *cornes* (sa puissance); alors *Samson* a emporté les portes de la cité et s'en est allé; alors *Joseph*, délivré de sa prison, est octroyé et constitué le maître de l'Égypte; alors la nourriture distribuée est entourée de joie, *tunc concisus succus circumdatur lætitia*, etc. »

(71) P. 436. La représentation du lion éveillant ses petits se trouve dans une *Bible de Saint-Salpice de Bourges*, du XIIe siècle (bibliothèque de Bourges, n° 1743, à l'initiale du chapitre I des *Actes des apôtres*). — Voyez aussi le calice en vermeil, avec émaux, de la cathédrale de Mayence : nous en donnons une description sommaire à la note 127.

(72) P. 436. Saint Jérôme, *Sur Ézéchiel*, ch. I, vers. 7 : « Et pedes animalium « recti designant velocem accessum a terrenis ad cœlestia. » — Origène, *Sur les Nombres*, ch. XXIII, vers. 24, à l'homélie XVI; — et saint Grégoire, XXII, *Moral.* 21 : « Erigi quasi leonem est imitari perfectionem Christi. »

(73) P. 436. *Gloses diverses sur le psaume LVI.* (Psautier latin-français de la Biblioth. impériale, manuscrits français, supplément, n° 1132 *bis*, fol. 99.) Voici le passage : « Misit Deus misericordiam suam et veritatem suam, et eripuit ani« mam meam de medio catulorum leonum. » Dans la glose en interligne, au-dessus de *misericordiam*, on lit *Christum;* au-dessus de *animam* est écrit *ecce ipse se suscitavit;* et les mots *populi a principibus seducti* sont au-dessus de *catulorum.* Nous

met à peine que je prononce son nom, craignant sans doute qu'un mot de plus ne devienne un éloge de son obligeance et de la modestie avec laquelle il dissimule en quelque sorte ses sérieuses études sur le moyen âge. » — Notre pensée ayant toujours été de mettre en tête de ce rapport (lors du tirage à part) le nom de notre excellent camarade, collaborateur et ami M. le commandant Stengel, et de consigner ainsi d'une manière durable, autant qu'il dépend de nous, notre profonde reconnaissance à l'occasion de ses grandes recherches pour la publication des *Peintures et ornements des manuscrits*, nous avons cru qu'on lirait ici avec plaisir l'opinion exprimée sur son compte par le principal auteur des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature.* (Avant-propos du *Physiologus* ou *Bestiaire.*)

Digitized by Google

donnons en même temps les deux autres gloses marginales latines du même manuscrit, afin d'avoir les trois sens, allégorique, moral et anagogique :

Glose marginale de gauche : « *misericordia*, pro nobis mortuus est ; — *veritas*, « ut predixit ; — *surrexit*, ad justificandos nos. » Et sur la glose marginale de droite : « Jam declarat quid misit et de quibus eripuit. Misit verbum in quo mi- « sericorditer egit : in quo et promissiones implevit. »

(74) P. 436. *Gesta Romanorum*, traduction allemande ; édition d'Adelbert Keller, 1841, p. 102 et 103. « Ainsi pendu ou cloué à un arbre, il fait fuir le dragon (le diable) qui dévorait les âmes. »

(75) P. 436. Santis Pagnini, *ut supra*, p. 593. L'auteur rapporte la troisième lettre de saint Cyprien à Cécilius, dans laquelle il dit : « La bénédiction de Juda exprime la figure de Jésus-Christ, parce qu'il avait à être loué et adoré par ses frères (Juda signifie *louange*), et parce qu'il avait été opprimé par les mains de ses ennemis, pour lesquels il a porté la croix et vaincu la mort. Et parce qu'il est lui-même le lion de la tribu de Juda, il se couche dormant dans sa passion et se relève, et est lui-même l'espoir des nations. » (Voy. ci-après les versets 9 et 10 du chapitre XLIX de la Genèse, commençant par les mots : « Juda est un jeune lion... Le sceptre ne se retirera pas de Juda ; » ils sont la clef d'une foule d'allégories relatives au *lion* et toujours prises en bonne part ; cette célèbre prophétie contient toute l'histoire des Juifs et du Christ qui leur est promis. On sait que la tribu de Juda, d'où ils tirent leur nom (*Judæi*), fut la plus nombreuse, et qu'elle donna des rois à la nation, depuis David jusqu'à la captivité de Babylone.)

(76) P. 436. Origène, *Sup. Genesis*, homil. XVII et *Sup. Cant.* homil. II. — Saint Augustin, *De Trinitate*. — Bède, *Sup. Genesis*, XLIX, vers. 9 : « Accubans « leo designat Christum in sepulchro, in quo, non necessitate, sed potestate, ja- « cuit : et, ut catulus leonis, quia tribus diebus et noctibus in cubili sepulchri « jacens, in ipsa morte, mortis imperium vicit. Accubuit autem sicut voluit, et « quandiu voluit. » Voilà le passage de la Genèse qui a donné lieu au commentaire : « Juda *est* un jeune lion. Vous êtes monté, mon fils, après *avoir ravi* la proie. *Juda* s'est abaissé, il s'est reposé comme un lion qui est dans sa force, et comme une lionne ; qui le réveillera ? — Le sceptre ne se retirera point de Juda, ni le législateur de sa postérité, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, et à qui les peuples obéiront. » (Ch. XLIX, vers. 9 et 10 ; édition de Th. Desoer.)

(77) P. 436. Origène, *Sup. Num.* homil. XVII, et in divers. homil. VI : « Dormivit « Christus ut leo, quia moriendo vicit diabolum. » Le verset de la Genèse déjà cité à la note précédente a fourni de même l'allusion actuelle, concurremment avec ce passage des Nombres : « Il s'est courbé, il s'est couché comme un lion et comme une lionne ; qui osera le réveiller ? » (Ch. XXIV, vers. 9.) — Dans les Psaumes on lit aussi : « Je me suis couché et endormi et je me réveille *tranquillement*, parce que le Seigneur fait mon appui. » (*Psaum.* III, vers. 6.) C'est à ces trois versets qu'Origène attache son commentaire.

(78) P. 436. *Sacramentaire de Gellone*, ut supra, fol. 235 recto. Les deux animaux forment l'initiale du mot *Domine* à la *bénédiction de l'eau et du sel* pour

Digitized by Google

l'aspersion dans l'intérieur des maisons, *in domum*. Le lion, debout, tient le serpent sous ses griffes et le dévore, en commençant par la queue. Ce sujet d'un lion dévorant un serpent n'est pas unique dans ce singulier manuscrit. — Nous avons trouvé le lion mordu par un serpent dans une lettre initiale de la Chronique d'Eusèbe de Césarée, écrite en 1163. Le texte en regard ne paraît pas avoir de rapport avec la figure, à moins qu'on ne veuille chercher l'allusion sur la même page, mais dans une autre chronique, celle de Sigebert, moine de Gembloars, où il est question de la chute de l'empire romain.

(79) P. 436. *Speculum passionis*, etc. ut supra, fol. 52, col. 2. — *Vetus missale Sanctæ-Genovefæ* (biblioth. Sainte-Geneviève, manuscrit latin, in-fol. BB. n° 1). — Saint Grégoire, *In Ezechiel.* hom. IV, t. IV, de l'édition de Venise, 1769.

(80) P. 436. Lauret, *Sylva allegoriarum totius sacræ scripturæ*, ut supra, p. 33; l'auteur ne cite pas d'autorités. « Et capiunt leonem non sine vulneribus (*Ezéchiel*, ch. XIX, vers. 8), qui, post lapsum, in adversarium fortiores insurgunt. »

(81) P. 436. *Gloses diverses sur le psaume VII*, vers. 2 et 3. (Psautier latin-français, *ut supra*, fol. 12 verso.) Voyez, page 430, ce que nous avons dit de cette figure, et, à la note 46, le passage cité; mais il faut ajouter à ce propos que le *lion terrassant* est souvent confondu avec le *lion vengeur* (voyez note 146).

(82) P. 436. Cette peinture, dont nous avons le calque, est fort rare; l'explication se trouve dans un psautier in-4°, écrit vers 1414 et appartenant, en 1842, à M. le marquis de Ganay, qui l'avait acquis de M. E. Charre. Elle remplit l'initiale du *gimel* au psaume CXVIII, *Retribue servo tuo, vivifica me*, et on lit auprès, comme titre : « Uns qui ait un loyen (lion) en son col receyt le loyer de Dieu. »

Une autre peinture jointe au même livre, mais plus moderne, représente un lion seul avec le mot *desertum* au-dessus de sa tête. L'écriture est du XVI° siècle, peut-être du XVII°, et nous n'avons pas souvenance d'avoir vu d'autres monuments où le lion fût d'une manière absolue le symbole de la solitude; cependant l'auteur de la *Christliche Kunst Symbolik* dit, au mot *Lion*, qu'il fut très-anciennement employé dans cette acception : du reste, l'allusion n'est pas cherchée et s'applique naturellement à saint Jérôme, qui vécut dans la solitude. Quelques anciens ont expliqué de même le lion de saint Marc, parce que le troisième verset de son Évangile commence par ces mots : *Vox clamantis in deserto.*

(83) P. 437. La sirène accompagne quelquefois David combattant ou jouant de la harpe, comme à la porte méridionale de Saint-Étienne de Bourges, ou sur un chandelier publié par l'*Archeologia*, t. XXIII, p. 322, pl. XXVIII. M. Meyrick vieillit ce dernier monument de plus d'un demi-siècle, en le plaçant au commencement du XII°. — Un de nos collaborateurs pense qu'au lieu de sirènes il faut y voir des autruches.

(84) P. 437. *Speculum humanæ salvationis* (ms. de la biblioth. de l'Arsenal, théologie latine, n° 42, B. fol. 23 r° et v°). — Le manuscrit est de l'an 1324; l'auteur dit que Samson et Bananias (*sic*) ont la même signification symbolique par rapport à Jésus-Christ. Il est probable que les Pères et les allégoristes parlent de Banaïas, mais nous n'avons pas eu le temps de faire cette recherche. (Voy. la note suivante.)

Digitized by Google

(85) P. 437. Banaïas de Cabséel, symbole de Jésus-Christ vainqueur du diable, est représenté par un homme à cheveux courts, dans une peinture de la Résurrection et de la Visite des saintes femmes au tombeau. (*Sacramentaire de M. le comte de Fürstemberg-Stammheim.*) Au bas du groupe, on lit : *Leo Banaïas.* Il était fils de Joïada, capitaine des gardes de David. Il tua les deux lions de Moab (II, *Rois*, ch. XXIII, vers. 20), c'est-à-dire qu'il prit les deux villes d'Ar ou Ariel, ou la ville d'Ar, partagée en deux par l'Arnon. Il tua aussi un lion qui était tombé dans un puits, au temps d'une grande neige. Il combattit contre un géant haut de cinq coudées, et qui était armé de lance et d'épée, quoique lui n'eût que son bâton, et il le renversa mort sur la place, etc. (Dom Calmet, *ut supra*, au mot *Banaïas*; le texte de la Bible est bien préférable à l'analyse de Calmet; mais nous ne l'avions pas sous la main quand nous écrivions la note.)

Erratum. Page 437, ligne 2, *au lieu de:* on trouve de même, etc. *lisez:* « on trouve le diable vaincu par Jésus-Christ et transpercé par la croix. Comme symbole de la force, le lion est monté par la Mort. » — Le mot *créée* doit être supprimé, faute de développement.

(86) P. 437. Une pensée, sans doute semblable, montre le lion ainsi dompté dans la *danse des morts* à Lübeck. (Jac. Grimm, *Deutsche Mythologie*, page 805 de la 2e édition; Göttingen, 1843.)

(87) P. 437. Tertullien, *Exhortation à la chasteté.* (*Panthéon littéraire, Choix de monuments primitifs de l'Église chrétienne*, p. 251, col. 1.)

(88) P. 437. Dans plusieurs Bibles, le lion à deux têtes semble avoir cette signification; mais nous n'avons pas d'autorité qui puisse être produite à l'appui de cette conjecture. Un savant et honorable archéologue anglais regarde, dans certain cas, le lion de Juda comme le symbole de l'Ancien Testament (*Description de la Bible* (prétendue) *d'Alcuin*, page 16). Notre *Bible de Charles le Chauve* (n° 1), jadis prétendue de Charlemagne, pourrait appuyer cette opinion fort ingénieuse, mais qui ne repose, à notre connaissance, sur aucun texte.

(89) P. 437. *Speculum humanæ salvationis* (manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, théologie latine, n° 42 B. fol. 11 verso, col. 1 et 2). — *Bible allégorisée en figures*, du XIIIe au XIVe siècle, du *British Musæum*, acquise depuis 1848, et appartenant jadis à M. le docteur Demons, fol. 82 verso, col. 1.

Le souvenir des lions gardiens de Salomon fit établir de même des lions, ou des masques de lions, sur les siéges épiscopaux et les trônes des rois. Il paraît que les empereurs de Constantinople avaient auprès d'eux des lions gardiens du trône, dressés pour cet usage, ou peut-être des lions automates. Luitprand, évêque de Crémone au Xe siècle, raconte, dans le récit de son ambassade auprès de Nicéphore-Phocas, que les lions du trône de Constantinople hurlèrent et que les oiseaux artificiels chantèrent au moment où il fut présenté à l'empereur. (*Luitprandi historia*, ap. Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. II, pars I, p. 469. Les œuvres de Luitprand, auteur d'une *Histoire de l'Allemagne, de 862 à 964*, ont paru à Anvers, en 1640.) — Les lions apprivoisés, toujours d'usage en Asie, n'étaient pas inconnus à l'Occident : du Cange parle des lions au mot *Agriolentes*. Il y en avait à la cour de Louis, margrave de Thuringe, mari de sainte

Digitized by Google

Élisabeth ; et, suivant le récit publié par Muratori, Philippe le Long, roi de France (1316 à 1322), jouait avec un lion privé comme avec un petit chien : « Anco jocava con lo lione sì domesticamente, como alcuno jocara con uno caciolino. » (*Antiq. italicæ medii ævi;* Milan, 1740, t. III, col. 373 B.)

Quant aux tigres apprivoisés à l'usage des princes, pour en trouver la mention durant l'histoire du moyen âge, il faut rester en Orient. On lit dans Gibbon que les ambassadeurs de l'Inde apportèrent à l'empereur Théodose le Jeune un fort beau tigre privé; c'était vers l'an 446. Le comte Marcellin semble attacher à ce fait une assez grande importance, disant que, dans ce même temps, Attila sollicita lui-même la paix et les présents qu'il avait précédemment refusés. (*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain,* ch. XXXIV; édition de Paris, 1812, t. VI, p. 285, note 1; traduction de M. Guizot.)

(90) P. 437. *Speculum humanæ salvationis* et *Bible allégorisée,* comme à la note précédente. « Le trône d'ivoire de Salomon, dit l'abbé Rupert, désigne la grandeur de la majesté du Christ, dans le dernier et terrible jugement. L'ivoire en indique la pureté; et il était revêtu d'or, parce qu'à ce moment se révélera la justice d'or de la divinité. Il avait six degrés : car le jugement s'accomplira en six arrêts....... Les deux mains placées, l'une d'un côté, l'autre de l'autre, désignent le jugement et la miséricorde. Les deux lions, auprès de chaque main, sont, dans les deux cas, le symbole du puissant et formidable jugement de la vérité : car tout impie sera condamné par la gauche, et c'est à peine si le juste sera sauvé par la droite. Les douze lionceaux debout sur les six degrés seront les douze apôtres; douze, c'est à-dire, les juges universels, préposés aux rétributions équitables de l'une et l'autre main. »

Voici les trois versets des *Paralipomènes,* auxquels se rapporte le commentaire de Rupert : « Le roi Salomon fit, de plus, un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'un or très-pur. — Les six degrés par lesquels on montoit au trône, et le marchepied, étoient d'or, avec deux bras qui le tenoient de chaque côté, et deux lions près de ces deux bras. — Il y avoit douze autres petits lions, posés sur les degrés de côté et d'autre : il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde. » (Édit. de Th. Desoer.) — Saint Jérôme dit aussi, dans son commentaire sur le prophète Michée (chap. v, vers. 8), que le lion, parmi les bêtes de la forêt, et le lionceau, parmi des troupeaux de brebis, sont la figure des apôtres convertissant les gentils par leur prédication. « Et transit « leo super jumenta, quum apostoli prædicando convertunt gentes. » (*Sylva allegoriarum,* au mot *Transire;* voyez le même ouvrage, au mot *Cathedra.*)

(91) P. 437. *Speculum humanæ salvationis,* ut supra, fol. 22 verso, col. 1 et 2. « La fosse aux sept lions de Babylone désigne l'enfer, et les sept lions, *tous* les démons, indiqués par le nombre sept; les démons attaquant les hommes par sept causes mortelles. — Le nom de ces péchés mortels sont : l'orgueil et l'envie, la colère et la paresse (*accidia*)[1], l'avarice, la gourmandise et la luxure. Ce sont

[1] Notre traduction est prise de l'Italien, où l'*accidia*, paresse, fainéantise, est, en effet, indiquée comme l'un des sept péchés capitaux (*Dictionn. d'Alberti de Villanuova*); mais du Cange renvoie aux mots *acedia*, *tædium*, nonchalance, tiédeur, ennui, dégoût, et cite ces deux définitions : « Est tædium et

Digitized by Google

là les traits des démons et les armes du diable.» — L'auteur avait dit plus haut que «le purgatoire est figuré par Daniel dans la fosse aux lions.» Ainsi, enfer, car la fosse est le séjour de *sept* démons; purgatoire, car Daniel, tourmenté momentanément, est visité par Habacuc, qui, transporté par l'ange du Seigneur, lui apporte sa nourriture. (*Daniel*, chap. XIV, vers. 32 à 39.)

On voit aussi, dans le même ouvrage (fol. 35, col. 2), que le Pharaon et ses Égyptiens, enfermés dans la mer Rouge (*Exode*, chap. XIV, vers. 22 à 30), sont la *figure* des damnés renfermés avec Lucifer et les démons. (L'étendard des Égyptiens et le bouclier des cavaliers portaient, suivant le miniaturiste, une *tête de nègre*, vue de profil[1].) — Et les tourments des damnés se retrouvent également (*ibid.*) dans les supplices que Gédéon fit éprouver aux soixante et dix-sept anciens

«anxietas cordis, quæ infestat anachoretas, et vagos in solitudine monachos; — melancholiæ species, «quæ monachorum propria est.» On lit aussi dans le *Livre des vices et des vertus*, au chapitre où se trouve décrite et expliquée la Bête de l'Apocalypse, que la quatrième tête de la Bête est *paresse*, appelée en langage clérical *accide* : «Li quarz est *peresce*, que l'en apèle en clerjois *accide*» (fol. 16). Et, plus loin, l'auteur dit encore : «Li quarz chiés (*sic*) de la male beste est *accide*; c'est *perece* et anuiz de bien faire. Cist vices est une trop male racine qui giète mout de males branches : car *accide* fait que li hom a mauvais commencement, et plus mal amendement, et puis trop mal definement» (fol. 23). — Nous avons déjà parlé du *Livre des vices et des vertus* aux notes 45 et 48.

[1] Cependant, au fol. 32, col. 1, les Égyptiens, même lorsqu'ils assiégent la ville de Saba (Méroé), sous la conduite de Moïse, ont pour enseigne le *scorpion*, symbole du démon, les Égyptiens étant pris pour les démons : .....*exercitu Ægyptiorum; id est demonum mundum*. Également, aux folios 37, 38 et 40, on trouve le *scorpion* sur la bannière des soldats qui figurent à la passion de Jésus-Christ. — D'après Pierius (*ut infra*, p. 202), le *scorpion* est le symbole de l'*Afrique*.

A propos du *scorpion*, Maternus le nomme avec le *basilic* et les déclare tous deux les symboles du diable. (*De l'erreur des religions profanes*, dans le *Panthéon littéraire : Choix de monuments primitifs de l'Église chrétienne*, pages 762 et 763.) On peut lire aussi, dans Orderic Vital, le discours étrange que le vénérable Serlon, évêque de Seez, tint à Henri I[er] d'Angleterre, dans le bourg de Carentan, sur les gués de la Vire (*Vada Viræ*, aujourd'hui les Vais ou Vès). C'était le jour de Pâques 1105, lorsque ce prince vint en Normandie pour en déposséder son frère le duc Robert. L'église était encombrée des meubles des paysans, qui venaient y chercher un refuge, et le roi dut s'asseoir dans un lieu peu convenable, au milieu des paniers de ces pauvres laboureurs. A ce spectacle, l'évêque, poussant de longs soupirs, se mit à prêcher avant le service et peignit, dans les termes les plus forts, les malheurs du Cotentin et de toute la Normandie; puis, disent les Bénédictins, «il donna une marque singulière de son zèle contre les *cheveux longs* que le roi et toute sa cour portaient alors; usage qu'une fausse interprétation de saint Paul faisait regarder, par les dévots du temps, comme un péché contre nature.» (*Art de vérifier les dates*.) «Vir «quidem si comam nutriat, ignominia est illi.» (*Corinth.* I, chap. XI, vers. 14.)

«Dans cette année même, dit le prélat, Robert de Bellême a brûlé dans mon diocèse l'église de Tournai (arrondissement d'Argentan), et il y a fait périr quarante-cinq personnes des deux sexes..... Votre frère (le duc Robert) dissipe en bagatelles et en frivolités les richesses de son puissant duché! Il est souvent, faute de pain, obligé de jeûner jusqu'à nones. La plupart du temps, il n'ose se lever de son lit; et, faute de vêtements, il ne peut aller à l'église, parce qu'il manque de culottes, de bottines et de souliers..... Tous, comme les femmes, vous portez de *longs cheveux*..... Ce n'est pas pour leur ornement ou leur plaisir que l'on ordonne aux pénitents de ne pas se raser la barbe et de ne pas couper leurs cheveux..... Par leurs longues barbes, ils ressemblent à des boucs, dont les libertins et les courtisanes imitent honteusement l'infâme lubricité; et les honnêtes gens les regardent à bon droit comme abominables, à cause de la détestable odeur de leurs débauches..... Les prévaricateurs endurcis évitent de se raser, de peur que les *barbes* coupées ne blessent les maîtresses auxquelles ils donnent des baisers; et, *couverts de soie*, ils imitent beaucoup plus les Sarrasins que les chrétiens. Voilà qu'ils ont tourné l'extérieur négligé du pénitent en appareil de luxure. En effet, ces fils obstinés de Bélial se couvrent la tête de la chevelure des femmes, tandis qu'ils portent au bout de leurs pieds des *queues de scorpion*, se montrant ainsi femmes par la mollesse, et *serpents* par l'aiguillon. Cette espèce d'hommes a été désignée sous la forme de *sauterelles*, il y a mille ans, par Jean, dans l'Apocalypse qu'il publia à Pathmos, et dans laquelle il nous donne, à cet égard, des détails évidents..... C'est pourquoi, glorieux monarque, je vous

Digitized by Google

de la ville de Soccoth (*Juges*, chap. VIII, vers. 16), lorsque, pour les punir de leur refus, il leur fit briser le corps avec les épines et les ronces du désert. Enfin, nous les avons encore dans les tortures que David fit subir aux habitants de Rabbat-Ammon et de toutes les autres villes des Ammonites (*Rois*, liv. II, chap. XII, vers. 31), quand il « les coupa avec des scies, fit passer sur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pièces avec des couteaux, et les jeta dans les fourneaux où l'on cuit la brique. » (Les deux miniatures représentent des hommes nus, suspendus par les bras ou par les pieds, et qu'on frappe à coups redoublés, ou dont on ouvre le corps avec des râteaux à dents de fer.)

C'est à l'occasion de cette œuvre mystique que nous écrivions, il y a quelques années : « Quand la passion d'allégoriser ne trouva plus de pâture dans l'Écriture sainte, où tout avait été déjà interprété ; quand une explication nouvelle eût pu attirer sur ses auteurs une accusation d'hérésie, cette passion porta les allégo-

prie de donner à vos sujets un louable exemple ; que surtout ils voient par vous-même comment ils doivent se coiffer. » A ces mots, ajoute le chroniqueur, le roi et tous les grands obéirent avec joie, et l'expéditif prélat tira aussitôt de sa manche des ciseaux, et tondit, de ses propres mains, d'abord le roi, puis le comte de Meulan et plusieurs autres seigneurs. Toute la suite du roi et les assistants se firent de tous côtés tondre à l'envi, etc. » (Orderic Vital, *Histoire de Normandie* (*Historia ecclesiastica*), livre XI, traduction de M. Louis du Bois, de Lisieux, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, t. XXVIII, p. 182 et suiv.)

Ce discours bizarre à la fois et pathétique de l'évêque de Séez nous indique que les *habits de soie*, la *barbe*, les *cheveux longs* et les *souliers pointus* étaient portés par la noblesse normande dans les premières années du XIIe siècle, mais que l'usage des longues chevelures chez les hommes cessa spontanément à la cour d'Angleterre : enseignement précieux, qui peut servir à constater une fois de plus la date de certaines sculptures et peintures anglaises, postérieures à l'année 1105. — On sait que les *souliers à la poulaine*, c'est-à-dire à longues pointes, droites ou recourbées, reparurent plusieurs fois durant le moyen âge, et comment les Français durent abattre ces pointes, lors de la bataille de Nicopolis (1396), pour combattre avec plus de facilité.

Note additionnelle. De nouvelles recherches nous ont prouvé qu'il en fut des cheveux longs comme des souliers pointus. Ils avaient disparu déjà plusieurs fois chez les Normands avant l'évêque de Séez, et ils reparurent après lui ; une grande circonspection sera donc apportée par les archéologues dans l'emploi de la règle posée ci-dessus. Saint Anselme, archevêque de Canterbury, n'avait cessé de s'élever contre cette habitude efféminée de la jeunesse anglaise. Le jour des Cendres 1094 (nouveau style), peu de semaines après son sacre, il prononça un sermon qui produisit un grand effet, *et les cheveux furent coupés* (Charles de Rémusat, *Saint Anselme de Cantorbéry*, in-8°, 1853, p. 160). En 1102, au concile de Londres, présidé par le même prélat, il fut ordonné que tous ceux qui auraient de longs cheveux les couperaient, *de manière à laisser paraître les oreilles et que les yeux ne seraient jamais couverts* : « car, dit le même auteur (p. 319), on entendait généralement à la lettre le passage où saint Paul dénonce, comme une ignominie pour un homme, l'habitude de laisser croître ses cheveux (I, *Cor.* XI, 14) ; et, dans un signe de recherche et de vanité, on voyait la marque d'un vice détesté. Aussi, un anathème formel est-il prononcé contre ces odieux désordres qui s'étaient, dit-on, depuis la conquête, singulièrement propagés en Angleterre, et paraissaient avoir souillé jusqu'au clergé. Il faut bien, sur cette preuve et sur d'autres analogues, croire que le mal maudit par le concile et plusieurs fois dénoncé par Anselme était, au moyen âge, un vice assez commun. Mais, malgré de graves autorités, je n'hésite pas à voir une exagération puérile dans cette sévérité systématique contre les longues chevelures. C'était, depuis et avant même les rois chevelus, une parure chère aux races guerrières de la Germanie, que celle qui est ici proscrite par l'Église, tout au moins comme le signe d'une vie efféminée. Quand, en 1105, touchés par un sermon, le roi Henri et ses barons armés firent couper leurs longs cheveux par Serlon, évêque de Séez, dans l'église de Carentan, on peut croire qu'ils étaient bien aises de plaire au clergé de cette Normandie, qu'ils venaient conquérir, ou même, que, dans leur ardeur belliqueuse, ils aimaient à déposer, pour le combat, une parure des jours de luxe et de mollesse ; mais on ne saurait supposer que le roi et son armée fussent une horde infâme de débauchés impudents. L'Église a sagement réformé tout cela, et préfère aujourd'hui, je n'en doute pas, la longue chevelure artificielle des courtisans de Louis XIV, à la tête rasée des favoris de Henri III.

Digitized by Google

ristes du moyen âge à chercher, dans l'histoire profane et dans les écrits du polythéisme romain, les types des héros du christianisme et diverses significations morales et religieuses : témoin, le *Gesta Romanorum*, le *Speculum humanæ salvationis*, la paraphrase en vers français des Métamorphoses d'Ovide, par Philippe de Vitry, et même, qui le croirait? l'allégorie de l'animal monstrueux par la description duquel commence l'Art poétique d'Horace[1]. » (*Bulletin des comités historiques*, section d'archéologie, juin 1850, page 170.)

Afin de justifier nos paroles, et de montrer en même temps les difficultés d'interprétation qui naissent d'un pareil développement donné à la symbolique, nous avons réuni, en les tirant du même livre, certaines allégories sacrées et profanes, dont quelques-unes paraîtront singulières : on les trouvera à la note 178. Le *Speculum humanæ salvationis* contient aussi un très-grand nombre de symboles et de figures donnés par les écrivains plus anciens. Tels sont, par rapport à Jésus-Christ : l'aigle, le phénix, le pélican, l'éléphant et peut-être la salamandre, l'arbre, la vigne, le vase d'argile, la mer d'airain et ses douze bœufs, le soleil, le guerrier, la pierre angulaire, la pierre rejetée, Moïse, Joseph, Samson, Josué, Absalon, David, Salomon, Jonas, etc. et pour la vierge Marie : l'arche de Noé, l'échelle de Jacob, le buisson ardent, la verge d'Aaron, la verge de Jessé, la toison de Gédéon, l'arche d'alliance, la tour de David, le temple et le trône de Salomon, le candélabre à sept branches, le jardin fermé, la porte close, la fontaine scellée, l'étoile de la mer, la lune, la table du soleil, Rebecca, Judith, Esther, Sara, femme du jeune Tobie, etc. etc. mais il en est beaucoup d'autres, particulières à notre auteur, ou que, du moins, nous n'avons pas su découvrir dans les écrits de ses prédécesseurs.

Par exemple, trouvant sur une vieille porte trois chevaliers du XIVe siècle penchés sur une fontaine, ou bien l'un des trois puisant de l'eau pendant que ses camarades font le guet, reconnaîtra-t-on facilement dans ce groupe les mages Gaspard, Melchior et Balthasar, dont l'arrivée à Béthléem (fol. 11 et 42) fut la IVe joie de la vierge Marie (voy. note 275), et qui auraient été ainsi *préfigurés* par les vaillants Abisaï, frère de Joab, Sobochaï d'Husathi, et Banaïas de Cabséel, que nous avons rencontré précédemment (note 85) comme *figure* de Jésus-Christ[2].

[1] « Si un peintre s'avisait de joindre une tête humaine à un cou de cheval, et d'y attacher des membres de toutes espèces, qui seraient revêtus de plumes de différents oiseaux, de manière que le haut de la figure représentât une belle femme, et l'autre extrémité un poisson hideux, je vous le demande, Pisons, pourriez-vous vous empêcher de rire, etc. » (Traduction de Charles Batteux, in-8°, Paris, 1823.)

[2] Tels sont les noms rectifiés, des vaillants soldats, qui, selon l'auteur du *Speculum*, rapportèrent à David de l'eau de Bethléem ; mais la Bible ne les fait pas connaître et dit seulement, au livre II des Rois (chap. XXIII, vers. 13) : « Trois *braves*, qui étaient d'entre les trente principaux, étaient venus..... trouver David dans la caverne d'Odollam ; » et, au livre I des Paralipomènes (chap. XI, vers. 15) : « Trois d'entre les trente braves étaient venus trouver David, etc. » — Flavius Josèphe, à l'occasion de ce fait mémorable, indique trois autres braves : Jessen, fils d'Achen ; Éléazar, fils de Dodi ; Sebas, fils d'Ili ; et ce détail, du reste insignifiant, vient à l'appui du reproche fait au célèbre historien juif de s'être éloigné trop souvent des livres saints. Dom Calmet, de son côté, n'a cru devoir nommer qu'un seul de tous ces braves : c'est Éléazar, fils d'Ahod, *petit-fils* de Dodi, qui arrêta les Philistins à Phesdomim, et les battit « jusqu'à ce que sa main se lassât *de tuer*, et qu'elle demeurât attaché à son épée. » (*Rois*, ut supra, vers. 10.) — N'oublions pas d'ajouter que David ne voulut jamais boire l'eau apportée par les trois braves ; il en fit une libation au Seigneur, en disant : « Que Dieu me préserve de faire *cette faute* en sa présence, et de boire le sang de ces hommes qui m'ont

Ces trois vainqueurs de géants traversèrent le camp des Philistins, puisèrent de l'eau dans la fontaine qui était à la porte de Bethléem, et l'apportèrent à David, pressé de la soif (*Rois*, liv. II, chap. XXIII, vers 15 et suiv. et *Paralipomènes*, liv. I, chap. XI, vers. 16 à 20). L'auteur ajoute, il est vrai, en paraphrasant saint Paul (*Corinth.* I, chap. X, vers. 6 et 11) : « Tout ce qui a été fait pour les Juifs a été figuré ; mais les Chrétiens ont tout reçu en réalité. *Omnia ergo, quæ circa Judæos facta sunt, figurata fuerunt ; Christiani autem omnia in veritate receperunt* » (fol. 28 verso).

Ne s'attacherait-on, dans l'exemplaire de l'Arsenal, qu'à l'étude des miniatures, la récolte serait encore abondante par rapport à l'art, aux costumes et aux usages.

(92) P. 437. *Glose ordinaire*, sur Jérémie, 14 : « Ascendens leo de cubili designat Christum resurgentem. *Jérém.* IV, 7 : Quantum ad literam vero, dicitur « de rege Babylonis ; et potest intelligi de authore perversorum dogmatum et de « diabolo. » — On lit dans la *Bible allégorisée en figures*, appartenant jadis à M. le docteur Demons, fol. 181, col. 2, fig. 1 : « Non possumus cavere a crudeli bellua, id est diabolo, sine penitencia ; quociens enim vastatur Ecclesia, fit ira Dei aperta. » — Jonas, évêque d'Orléans, s'exprime de même à propos d'un autre passage de la Genèse, chap. XXIX : *De Cultu imaginum... adversus hæresin Claudii, præsulis Taurinensis*, etc. Antverpiæ, 1565, lib. III, p. 137 et 138.

(93) P. 437. *Gloses diverses sur le psaume X*[1] (Psautier latin-français de la Bibliothèque impériale, manuscrits français, supplément, n° 1132 bis ; fol. 25 verso) : « Les yeux du pécheur s'attachent sur le pauvre ; ils lui dressent des embûches en secret, comme le lion dans sa caverne. Le pécheur dresse des embûches pour ravir le pauvre. » — On lit en marge : « *Leo in spelunca ; quia in eo vis et dolus ; vis in impio, dolus in miraculis.* Le lion dans sa caverne : car en lui se trouvent la violence et la ruse ; la violence dans l'impie, la ruse dans les artifices. »

Nous ne comprenons pas le mot *miraculis.* Voici la traduction du verset par Le Maistre de Saci : « Le pécheur se tient assis en embuscade avec les riches,

apporté cette eau au péril de leur vie. Ainsi, cette raison l'empêcha d'en boire. » (*Paralipomènes*, ut supra, vers. 19.)

Il sera question, à la note 255, des *sept joies de la Vierge*, sur lesquelles les écrivains du moyen âge ne sont pas d'accord.

[1] Il s'agit du psaume IX, dont les Hébreux ont fait IX et X, en le coupant en deux. La division n'est pas ancienne, elle ne se trouve pas dans les Septante, et, en conséquence, les pères grecs ne l'ont point reçue, ni même les latins, qui ont suivi l'*Italique*, où elle ne se rencontre pas non plus. Seulement le numérotage des versets recommence, on ne sait pourquoi, au verset 22. A partir de la deuxième partie de ce psaume IX, nommée *Psaume X* chez les Hébreux, leurs Bibles sont toujours en avance d'un numéro ; et, comme ils ont également partagé le psaume CXIII, ils comptent CXVI le CXIV de la Vulgate. Mais la nouvelle anticipation cesse à l'instant, parce qu'ils ne font qu'un psaume, le CXVI, des CXIV et CXV. Notre CXVI reste alors CXVII chez les Hébreux, et ainsi de suite jusqu'à CXLVI et CXLVII, qu'ils réunissent et appellent, avec nous, CXLVII ; de telle sorte que les trois derniers psaumes, de même que les huit premiers, ont partout le même chiffre.

Cette manière de compter, qui n'est pas indiquée dans les manuscrits où le mode hébreu est quelquefois suivi, ajoute assez de difficultés aux recherches, quand il s'agit, sur les indications des Pères et des commentateurs, de retrouver les passages relatifs à tel ou tel produit de l'art. Voilà pourquoi nous signalons une circonstance en dehors, au premier aperçu, du domaine de l'archéologie pittoresque.

Digitized by Google

dans les lieux cachés, afin de tuer l'innocent. Ses yeux regardent *toujours* le pauvre : il lui dresse des embûches dans le secret, ainsi qu'un lion dans sa caverne. Il se tient en embuscade afin d'enlever le pauvre ; afin, *dis-je,* d'enlever le pauvre lorsqu'il l'attire *par ses artifices.* Il le jettera par terre *après qu'il l'aura surpris* dans son piége ; il se baissera, et il tombera *avec violence* sur les pauvres lorsqu'il se sera rendu maître d'eux. » (*Psaume IX,* IIe partie, vers. 8 à 11, et, pour quelques Bibles, vers. 30 à 33.)

(94) P. 437. Saint Jérôme, *Sur le psaume XVI.* — Saint Grégoire, 27, *Moral.* 18. — On lit dans le psaume XVI, vers. 12 : « *Mon ennemi* ressemble à un lion qui brûle d'ardeur de dévorer sa proie, et à un lionceau qui se tient en embuscade. » Et dans le psaume CIII, vers. 21 et 22 : « Les lionceaux rugissent *alors* (durant les ténèbres) après leur proie et demandent à Dieu leur nourriture. — Aussitôt que le soleil se lève, ils se retirent et se couchent dans leurs cavernes. » Enfin, dans Job, chap. XXXVIII, vers. 8 : « Alors les bêtes rentrent dans leurs tanières, et elles demeurent dans leurs retraites. » C'est en commentant ces divers passages que saint Jérôme et saint Grégoire entendent ici, par le lion et son petit, non « le diable accompagné des Juifs aux cœurs obscurcis, » comme nous l'avons dit, par erreur, dans le texte, mais « le diable dans les cœurs obscurs des Juifs, des hérétiques, des infidèles et des méchants. »

(95) P. 437. *Archeologia,* t. XXIII, p. 312, pl. XXVIII. Deux lions entourés d'un serpent sont placés aux deux côtés d'un médaillon chargé d'un cavalier, d'un chasseur (??); c'est l'homme du monde, le puissant : car, près de lui, David enfant, l'homme de Dieu, est montré combattant le lion, qu'il vainquit. Deux sirènes ailées, symbole du chant, accompagnent David ; mais nous avons déjà dit, à la note 83, qu'un de nos collaborateurs voit ici des autruches, et, précisément à ce propos, nous revenons plus loin sur les divers symboles de cet oiseau, qui est pris, selon les cas, en bonne et en mauvaise part (note 270, dans la 2e partie, où l'on traite de la *Sirène*).

(96) P. 437. *Notes selon saint Augustin* (sic) *sur les proverbes,* etc. ut supra. — *Bible allégorisée en figures,* ut supra, fol. 145, col. 1. — A propos de ce passage de l'Ecclésiaste, les commentateurs ajoutent que le chien vivant est le pauvre juste ; c'est aussi le païen vivant en Dieu et préférable au juif infidèle, qui, plein d'orgueil, meurt dans son iniquité. Selon Dom Calmet, ce proverbe marque « que la mort rend *méprisables* ceux qui, d'ailleurs, sont les plus grands, les plus puissants et les plus terribles. » On disait jadis : « Vaut mieux goujat debout qu'empereur enterré. »

(97) P. 437. *Etherii et Beati adversus Elipandum* (Tolet. arcbiepisc.), lib. I ; Canisius, *Lectiones antiquæ,* Anvers, 1725, t. II, partie 1, p. 334. Dans le même écrit, p. 342, le lion figure parmi les symboles de Jésus-Christ, entre lesquels nous remarquons aussi le bouc, le serpent et la pierre d'achoppement ; mais, p. 356, le lion, le léopard et l'ours sont les symboles du diable ! (Voyez note 100, idées des derniers siècles du moyen âge sur certains animaux.)

(98) P. 437. Augusti, *Handbuch der christlichen Archäologie,* etc. t. III,

Digitized by Google

p. 677. — Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, lib. IV, cap. xxx, p. 262. Dans le Cantique des cantiques (chap. iv, vers. 8), l'époux invite l'épouse à fuir des *cavernes des lions* et des montagnes des léopards, c'est-à-dire, d'après saint Jérôme, l'orgueil des démons: « Fuge cubilia leonum, fuge superbiam dæmo- « num. »

(99) P. 437. *Traité de théologie*, etc. ut supra, fol. 49 recto et verso. « C'est ainsi que David avait dit, en faisant parler le Père à son Fils : « Tu marcheras « sur l'aspic et le basilic, et tu fouleras le lion et le dragon. » Il a dit l'aspic pour la mort; il a appelé basilic le péché; il a dit le dragon pour le diable dressant en secret des embûches, et le lion pour l'antechrist. »

Nous avons pris ce passage dans le chapitre intitulé : *Du Dragon* ; et, pour ne pas avoir à y revenir plus tard (p. 447), nous dirons tout de suite que « le dragon est le serpent, c'est-à-dire le diable. Il est aussi le Léviathan, c'est-à-dire le serpent des eaux, qui se roule dans la mer du siècle, avec une astuce pleine de volubilité. » Dans tout ce qui suit, le dragon ou serpent est pris en mauvaise part. Il marche sur la poitrine et sur le ventre, parce qu'il cherche à séduire, ou par une pensée d'orgueil, ou par la luxure, ou par la voracité du ventre. Il y a inimitié entre la semence du diable et la semence de la femme, car la semence de la femme est un acte de bonne œuvre ; il dresse des embûches à son talon ; c'est-à-dire, à son âme. « C'est ainsi qu'il chercha, sans y réussir, à séduire le Christ, quand il le vit devenu homme. Alors donc il (Jésus-Christ) lui écrasa la tête ; et il ne l'écrasa pas au moyen de sa puissance, parce qu'il était Dieu, mais par son humilité d'homme, qui est la mort, etc. »

On trouvera plus loin les développements dans lesquels il a fallu entrer par rapport au dragon, au serpent, à l'aspic, etc.

(100) P. 437. *Notes selon saint Augustin* (sic) etc, *sur les Proverbes*, . ut supra. L'allégoriste tire ses comparaisons du Cantique des cantiques (chap. iv, vers. 8, cité à l'avant-dernière note). Saint-Augustin, ou le commentateur inconnu, dit également dans la glose : « *Leones*, propter superbiam vel violentiam ; pardi, « propter crudelitatem, vel variationem malignarum artium. » *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie* (le Verger du Rosaire de Marie), fol. 79. Ce dernier ouvrage, rare et curieux, paraît avoir été imprimé entre 1484 et 1492. Il résume la plupart des croyances pieuses de l'époque sur la Vierge Marie et rappelle souvent le *Mariale*, ou *De Laudibus beatæ Mariæ Virginis, etc.* imprimé à Strasbourg, également en 1493[1]. Notre auteur réunit en même temps une foule d'emblèmes, d'allégories et de symboles étrangers à la Vierge, mais qui rentraient dans son sujet.

Ainsi, par exemple, à propos de la toison de Gédéon arrosée par le Seigneur (*Juges*, chap. vi, vers. 37 à 40), l'un des principaux symboles de Marie, le lion est signalé comme le symbole de l'orgueil : « *Item.* La pluie ne des-

[1] Le *Mariale*, plus vieux de deux siècles que le *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie* (littéralement : *Le Jardin fermé de la couronne de roses de Marie*), contient la liste, par ordre alphabétique, des prérogatives et des perfections de la sainte Vierge. Il a pour auteur Jacques de Voragine ou Varagine, archevêque de Gênes, compilateur de la Légende dorée, mort en 1298. — Plusieurs ouvrages, relatifs à la vierge Marie, ont paru sous le même titre, entre autres, celui de Pierre Canisius, mort en 1597.

Digitized by Google

cend que dans la laine de *brebis*, c'est-à-dire dans les âmes simples et innocentes, et non dans la laine de *chèvre*, à cause de son peu de chasteté; ni dans la laine de *lion*, à cause de l'orgueil; ni dans la laine de *renard*, à cause de la tromperie; ni dans la laine d'*âne*, à cause de la paresse; ni dans la laine de *chameau*, à cause de la bosse de l'avarice; ni dans la laine de *loup*, à cause du brigandage; ni dans la laine de *chien*, à cause de la calomnie; ni dans la laine d'*ours*, à cause de la gloutonnerie; ni dans la laine de *vache*, à cause de la nonchalance; ni dans la laine de *veau*, à cause de la lubricité; ni dans la laine de *cheval*, à cause du désaccord; *et sic de aliis.*»

La gravure qui accompagne la citation montre Gédéon en chevalier du XVe siècle, à genoux, à côté de la toison.

(101) P. 437. *Deutsche Predigten des XIII und XIV Jahrhunderts*, édités par Hermann Leyser, 1838; Quedlinburg et Leipzig, p. 18. — Voyez, à la note 134, la lettre de Jarunton ou Gérente, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, aux moines de Saint-Hubert des Ardennes: il y est question des dents du lion (dévorant) que Dieu brisera dans sa colère.

(102) P. 437. *Bulletin monumental*, ou *Collection de mémoires sur les monuments historiques de France*, dirigé par M. de Caumont. Paris, 1845, t. II, n° 6, p. 432; chapitre *Description des vices et des vertus*, par Jourdain et Duval, dans *Le grand portail de la cathédrale d'Amiens.* — En se rappelant, plus tard, que la cruauté est un des caractères du lion, comme l'indique l'inscription de Chartres, il ne faut pas oublier que c'est un cas exceptionnel. D'une manière générale, dans la symbolique chrétienne et réserve faite du *lion rugissant* de saint Pierre (*Épître I*, chap. V, vers. 8), le roi des animaux est pris en bonne part.

(103) P. 437. Voir, note 45, notre opinion sur ce volume, qu'on sait avoir appartenu à Philippe le Hardi (ou, plutôt, à Philippe le Bel); ce qui met son exécution entre 1280 et 1314. Le dernier possesseur a écrit sur le 1er feuillet:

Cil que fist Livre des Vertus
Fut grans amis du bon Jhésus,
Et si fist Somme de tous Vices.

Nous persistons à croire que le livre était à peine commencé à l'avénement de Philippe le Bel, et ce prince hérita du chef-d'œuvre commandé par son père.

On a répété et défiguré, de la manière suivante, sur le recto du dernier feuillet de garde, l'inscription finale du manuscrit: « Ce livre a esté commancée et achevée par un frère de l'ordre des Prêcheurs, à la requeste du roy de France Philippe, en l'an mil deux cens soixante et neuf. *Signé:* PEYRAT.» Le caractère de la note, quoique moderne, prouve que ce chef-d'œuvre de calligraphie a quitté, au moins depuis deux siècles, la bibliothèque de nos rois; mais nous ignorons si l'on est fondé à voir ici, comme on l'a dit, la signature de Du Peyrat, prêtre et trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, mort en 1643, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de la cour, ou les antiquitez et recherches de la chapelle et oratoire du roy de France, depuis Clovis Ier*, in-folio, Paris, 1645.

Après avoir examiné très-longtemps et très-attentivement le volume, nous ne

Digitized by Google

lui trouvons de rival que dans le célèbre manuscrit de l'*Abbaye chrétienne*, où nous avons puisé l'une de nos plus belles planches du XIIIe siècle, et sur lequel nous allons nous arrêter, parce qu'il renferme plusieurs modèles de crosses d'abbesse. L'art français de cette époque s'y montre d'ailleurs à son apogée relatif, dans trois grandes peintures qui surpassent en finesse et en expression le *Psautier du roi saint Louis*, du musée des Souverains. Aussi, lui avons-nous emprunté deux figures d'abbesses crossées, une représentation de Dieu le Père, le Couronnement de la Vierge, et le groupe ci-dessous de la sainte Trinité, afin de mettre ces divers sujets en regard des petites compositions fournies, vers le même siècle par les volutes du bâton pastoral.



Le Père, le Verbe et le Saint-Esprit.

(Calqué sur l'original.)

Près de cette dernière image, une religieuse de l'ordre de saint Dominique semble en extase devant le mystère incompréhensible, qu'elle adore à genoux, mais en ouvrant les bras, presque à la manière antique; et on lit, à côté, les célèbres paroles de saint Jean, : PATER, VERBUM, SPIRITUS SANCTUS, HI TRES, UNUM SUNT [1]. La pieuse dominicaine vient sans doute de renouveler ses vœux: les images du *soleil* et de la *lune*, au-dessus de sa tête dans les rosaces des arceaux gothiques, apprennent que la vierge chrétienne, engagée dans la religion, appartient au Seigneur *et le jour et la nuit*. «Heureux est l'homme..... qui met toute son affection dans la loi du Seigneur, et qui la médite le jour et la

[1] «Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe, et le Saint-Esprit; et ces trois sont une même chose. — Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre, l'esprit, l'eau et le sang; et ces trois sont d'accord (grec, pour) attester une même chose.» (Saint Jean, *Épître II*. chap. v, vers. 7 et 8; édition de Th. Desoer.)

Digitized by Google

nuit (*Psaume* 1, vers. 2). (Voyez la prosopopée *du jour* et de *la nuit*, à côté du prophète, dans le beau manuscrit grec du xe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale sous le n° 510.)

(De tous les dessins analogues, réunis pour être montrés ensemble, le Couronnement de la Vierge, donné pages 424 et 503, la *Vierge de Sigy*, de la note 222, et notre sainte Trinité, sont les seuls dont la gravure soit maintenant finie. Ce dernier bois avait sa place marquée dans l'un de ces passages de notre rapport supprimés faute d'images à l'appui. — Les miniatures de l'*Abbaye chrétienne* offrent, par leur extrême finesse, une telle difficulté de reproduction, que MM. Ilnicki et Pons, nos excellents et zélés dessinateur et graveur, ont été contraints d'alterner avec d'autres sujets moins délicats, et n'ont pu arriver à temps. Du reste, si l'on veut bien prendre la peine de considérer l'épreuve ci-dessus, on comprendra les lenteurs d'un travail pour ainsi dire *fac-simile*.)

Maintenant, en faveur de l'*Abbaye chrétienne*, nous allons répéter ce qui a été déjà fait, note 48, pour le *Livre des vices et des vertus*, lorsque nous avons indiqué, dans leur ordre, les belles peintures de ce magnifique volume : car il est probable que bientôt l'un et l'autre sortiront de France [1].

Première peinture, trois sujets : 1° *la Cour céleste*. Dieu le Père est seul dans une *gloire*, accompagnée de quatre médaillons qui renferment la colombe descendant du ciel, l'agneau blessé portant sa bannière, la vierge Marie et saint Pierre. La peinture comprend aussi les symboles des quatre évangélistes, et, tout autour, les ordres divers de la hiérarchie céleste. (Nous n'avons fait graver ni ce sujet, ni les deux suivants, parce qu'ils ont été donnés dans les *Peintures et ornements des manuscrits*.)

2° *Adoration de l'abbesse*. Elle est à genoux, en adoration devant la Sainte-Trinité, et tient une belle crosse terminée par une fleur trilobée. Derrière elle, une dominicaine dans la même posture.

3° *La leçon de lecture*. L'abbesse ou la maîtresse des novices, armée de verges, fait lire deux jeunes nonnains, debout devant elle, et leur explique les beautés du texte. Le groupe est béni par une main céleste entourée d'un nimbe croisé. Sauf le dernier mot, il est difficile de déchiffrer les caractères tracés sur le livre. Peut-être faut-il y voir ce passage de saint Paul aux Hébreux : *Quem enim diligit Dominus, castigat*; ou ces mots : *Ego quos amo arguo et castigo*, adressés par saint Jean aux anges ou évêques des églises de Sardes, de Philadelphie et de Laodicée [2].

Sur cette planche, comme sur les deux autres, le costume des religieuses est

[1] Un ancien possesseur du *Livre des vices et des vertus* et du traité de l'*Abbaye chrétienne*, jadis reliés en un seul volume couvert de tabis rouge et enrichi de pierres précieuses, assurait que le manuscrit provenait du monastère de Poissy et qu'il était mentionné dans un inventaire antérieur à la grande révolution. Malgré nos recherches, nous n'avons rien trouvé de positif à cet égard. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que la ville de Poissy, dans le Mantois (Seine-et-Oise), célèbre par le baptême de saint Louis et le colloque de 1561, contenait en effet une abbaye royale de religieuses *dominicaines* et un couvent d'ursulines, l'un et l'autre particulièrement chéris de nos rois, et que le manuscrit en question doit être rangé avec justice parmi les plus illustres produits de l'ancien art français.

[2] « Car le Seigneur châtie celui qu'il aime, et il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfants. » (*Épître aux Hébreux*, chap. XII, vers. 6.) — « Je reprends et châtie ceux que j'aime..... » (*Apocalypse*, chap. III, vers. 19; traduction de Le Maistre de Saci.)


Digitized by Google

parfaitement indiqué dans tous ses détails; mais, selon notre opinion, les nuances des étoffes sont un peu arbitraires. Dieu le Père (tunique bleue, manteau pourpre, doublé de menu vair) est représenté avec des cheveux blancs; les moustaches et la barbe sont courtes. Il bénit à la mode latine; et sa main gauche soutient, sur ses genoux, le globe du monde divisé en *trois* parties et surmonté d'une grande et haute croix dite *gallicane*, c'est-à-dire, terminée par des feuilles trilobées. La Vierge (tunique bleue, manteau rouge), assise sur un trône, et priant, tournée vers l'image de Dieu, a, sous sa couronne, la coiffure des religieuses; deux cierges brûlent à côté d'elle. Saint Pierre (manteau bleu, doublé en rouge) est également assis devant l'Éternel; il tient les deux clefs et le livre des Évangiles. Les trônes, les flambeaux, les encensoirs et les détails de l'architecture méritent aussi l'attention de l'archéologue.

Deuxième peinture, quatre sujets : 1° *La Confession*. Une dominicaine à genoux devant un moine de son ordre. La main de Dieu bénit le groupe comme au sujet précédent; et un ange apporte du ciel un long rôle, sur lequel est écrit : *Si vis delere tua crimina, dic miserere*. Charmantes têtes de religieuses dans les rosaces gothiques.

2° *Couronnement de la Vierge*. Le trône de Dieu, sur lequel la Vierge occupe la droite, est érigé au-dessus d'un autel. Un ange tient un flambeau allumé, deux autres portent le soleil et la lune. Une dominicaine, à genoux devant le groupe, prie avec ferveur.

3° *Jésus-Christ montre ses plaies*. Une dominicaine, dans un prie-Dieu très-bas, est à demi prosternée devant l'image du sauveur, couronné d'épines, sortant du ciel, vu à mi-corps, et montrant ses plaies. Le sang des mains et du côté est reçu dans un calice placé sur un autel. L'ange du calvaire tient une croix rouge à côté de Jésus-Christ, et un long rôle porte ces mots : *Pro vita populi, respice quanta tuli*.

4° *La sainte Trinité*, dont on vient de donner la gravure. La croix de Jésus-Christ est verte, et le sang des pieds tombe aussi dans un calice également placé sur un autel. Ici Dieu le père a une tunique rouge, et un manteau bleuâtre doublé de vair. (On a vu, p. 584, les paroles de saint Jean, écrites à côté de la religieuse en extase.)

Troisième peinture, deux sujets : 1° *Le saint Sacrifice*. Le prêtre (saint Dominique (??) prie devant l'autel chargé d'un calice. Sa tête est entourée d'un nimbe. Un autre prêtre, faisant les fonctions de diacre, tient, au-dessus de la tête de l'officiant, le *flabellum* antique; le sous-diacre a les mains croisées sur la poitrine. Il nous semble que les ornements sacerdotaux des trois ecclésiastiques ne sont bien caractérisés que par le manipule. Dieu bénissant apparaît au-dessus de l'autel, et sa main gauche porte un rôle où se lisent ces mots : *Ego sum vita*. L'abbesse, accompagnée de cinq dignitaires de l'ordre (??), et sa crosse à la main, assiste au sacrifice; près d'elle, une religieuse sonne les cloches; d'autres sont aux fenêtres. L'église et l'architecture du couvent fourniraient facilement matière à quelques réflexions : les sept clochetons se terminent par le soleil, la lune, le coq, la bannière ou girouette à la croix, et par des pointes trilobées.)

2° *Procession de dominicaines*. Un jeune acolyte, vêtu de blanc, habit ordinaire des dominicains dans la maison, porte la croix, de forme gallicane; deux jeunes

Digitized by Google

religieuses marchent après, avec les cierges. Viennent ensuite le diacre, chargé du livre des Évangiles, et saint Dominique (??), remarquable par sa belle stature. Il est suivi de tout le couvent, et la procession est fermée par l'abbesse tenant sa crosse à gauche, et un livre de la main droite.

(104) P. 438. L'emblème du lion vomissant du feu par la gueule paraît venir de l'Orient : c'est ainsi que les peintres persans représentaient Julien l'Apostat, qui était pour cette nation un objet de terreur et de haine (Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, chap. XXIV ; Paris, 1812, t. IV, p. 494). — La gueule *dou léon d'enfer et dou dragon* est mentionnée au chapitre intitulé : *De confession*, dans le *Livre des vertus*, signalé plus haut. — A l'enfer représenté sur la porte septentrionale de la cathédrale de Francfort, Judas Iscariote occupe le premier plan dans la gueule du lion. Un diable renverse dans sa bouche un sac d'argent rougi ; sans doute les trente pièces qui furent le prix de sa trahison (*Saint Mathieu*, chap. XXVII, vers. 3). Le deuxième damné porte un vase dans la main droite ; et, de la gauche, il s'arrache les cheveux. La chaudière d'enfer contient trois damnés ; d'autres sont en dehors, dans les flammes. On y aperçoit aussi une sirène-oiseau qui s'y précipite en tenant un enfant dans ses bras. Plus bas, dans l'enfer, est un diable assis, à tête de cochon, avec un enfant sur ses genoux. Le *Ortus deliciarum*, de l'abbesse de Hohembourg, nous montre également le jeune antechrist au fond de l'enfer, sur les genoux de Satan.

(105) P. 438. *Traité de théologie*, etc. ut supra, fol. 49 v. 50 et 51. Ce sujet d'hommes et d'animaux dévorés par des lions revient souvent sur les monuments et dans les peintures des livres ; nous avons cru inutile de multiplier les preuves, nous contentant de renvoyer à la deuxième Bible, format atlas, de Saint-Martial de Limoges (Manuscrits latins, ancien fonds, n° 8) ; nous avons déjà dit qu'elle était du commencement du XII° siècle (p. 498). Les lions dévorant ou *paraissant*



Le lion ravisseur.

(Calqué sur l'original. — Voyez page 438.)

dévorer des hommes y figurent souvent ; mais le plus notable exemple est à la lettre initiale de l'Évangile selon saint Luc : *Quoniam quidem multi*, etc. (t. II,

Digitized by Google

fol. 192 verso). Le lion emporte l'homme en le saisissant par la tête, et, comme on le voit par notre gravure, celui-ci ne semble pas très-effrayé : au contraire, il s'attache très-étroitement à son ravisseur. Dans le corps de la lettre, autour de cette petite scène, se trouvent cinq poissons, chacun dans un compartiment particulier, au milieu de l'entrelacs mystique.

Nous n'avons pas encore cherché l'explication de ce petit sujet; elle se trouve probablement dans l'Évangile de saint Luc. Cependant il faut se rappeler que le Psautier, *Librum vitæ,* comme l'appelle le calligraphe Folchard (note 8), étant le livre le plus en usage, et accompagné d'allusions connues, les figures qui s'appliquaient spécialement à cette partie de la sainte Écriture ont dû se répandre ailleurs, quoiqu'elles fussent quelquefois sans rapport avec les textes qu'elles devraient expliquer. — Cette même Bible, dite aussi de *Saint-Martin de Limoges,* comme la Bible n° 5, nous montre, dans l'ornement du B (*Beatus vir*) qui ouvre les Psaumes (t. I, fol. 208 verso), des lions dévorant réellement des hommes. D'autres animaux y paraissent également, et ces figures trouveront leur interprétation par la lecture des premiers versets : « Beatus vir qui non abiit « in concilio impiorum, et in via peccatorum non stetit..... — Quoniam novit « Dominus viam justorum, et iter impiorum peribit » (vers. 1 et 6).

Au haut de la lettre, des colombes buvant dans un vase se rapportent aux mots *Beatus vir* et aux justes. Deux hommes nus, armés de poignards; un lièvre, qu'un chien saisit par la patte; des chiens qui se regardent avec colère; des lions dévorant des hommes, en les attaquant par la tête; un homme tirant une flèche à un dragon, un autre combattant avec une hache, un troisième mordu à la tête par un serpent et, à chaque pied, par un poisson : toutes ces figures paraissent avoir rapport aux impies; les poissons seuls laissent des doutes; mais l'artiste a songé peut-être au Léviathan, « qui est le serpent tortueux et ennemi. » (Voyez *Job,* chap. XL, vers. 20, 21 et suiv. et chap. XLI, vers. 1, 2 et suiv.) Bochart montre au long que c'est le crocodile. (*De Animalib. sacr.* part. I, lib. I, cap. VII et part. II, lib. V, cap. XVI et XVII.)

(106) P. 438. *Traité de théologie,* etc. ut supra, fol. 110 v. et suiv. — *Glose interlinéaire sur Isaïe,* chap. LIX, vers. 15. — Nicolas de Lira, *Sur Isaïe,* chap. XXXVIII, vers. 9 et suiv. — Isaïe dit, chap. LIX, vers. 15 : « La vérité a été en oubli, et celui qui s'est retiré du mal a été exposé en proie, *prædæ patuit....* » Et la glose interlinéaire interprète ainsi : « Patens prædæ, *fideles,* quos Judæi et « infideles impie persequuntur. » — Deux lions terrassant un chevreuil sont représentés sur un piédestal, à la cathédrale de Bourges, et se rencontrent ailleurs.

Le Traité de théologie du XI° siècle, dans la partie du commentaire relative aux *Quatre chevaux de l'Apocalypse,* justifie aussi notre interprétation; mais le passage est d'une analyse difficile, et sa longueur ne permet malheureusement pas de le donner tout entier. L'auteur cite le verset 8 du chapitre VI : « En même temps, je vis paraître un cheval pâle; et celui qui étoit monté dessus s'appeloit la Mort; et l'enfer le suivoit; et le pouvoir lui fut donné sur la quatrième partie de la terre, pour y faire mourir les hommes par l'épée, par la famine, par la mortalité et par les bêtes sauvages. » (*Bible* de Le Maistre de Saci.) Puis, il expose que le monde est divisé en deux parties : le peuple de Dieu et le peuple du diable; et le peuple du diable se compose des chrétiens et des païens combattant contre l'Église, etc.

Digitized by Google

Il part de là pour établir que, par les bêtes sauvages, il faut entendre absolument tous ceux qui, sous le nom de chrétienté, sont dits les hommes du siècle, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas dans l'Église, les païens, les hérétiques, etc. L'auteur ajoute que les peintures attachées à son commentaire présentent ces bêtes sauvages dans les hommes méchants, *unde et has bestias in hominibus malis subjecte formule picturarum demonstrant;* renversant ainsi les règles ordinaires de la symbolique, où l'on ne voit guère les hommes servir de symboles aux animaux (voyez note 138).

(107) P. 438. Origène, *Sur Jérémie,* homélie 8; — Saint Jérôme, *Sur Jérémie,* 22, et *Sur le psaume XXV;* — Cyrille, 12, *Sur saint Jean,* 14. — « L'héritage qu'a abandonné le Christ est la Judée, qui lui est devenue comme le lion dans la forêt, quand les Juifs l'ont mis à mort. » Jérémie avait dit : « *La nation que j'avais choisie pour* mon héritage est devenue à mon égard comme un lion de la forêt : elle a jeté de grands cris contre moi, c'est pourquoi elle est devenue l'objet de ma haine. » (Chap. XII, vers. 8.)

(108) P. 438. Notkeri tertii Labeonis (monachi Sangallensis) *Psalterium Davidicum latine in theotiscam veterem linguam versum,* apud Schilter : *Thesaurus antiquitatum teutonicarum,* in-folio, Ulmæ, 1728, tom. I. L'auteur applique aux Juifs ces trois versets du Psalmiste : « Leur fureur ressemble à celle d'un serpent, à celle d'un aspic sourd, qui se bouche les oreilles, — Qui n'écoute point la voix des enchanteurs, *non pas même celle* de l'homme qui sait le mieux l'art d'enchanter. — O Dieu, brisez-leur les dents dans la bouche; brisez, Seigneur, les mâchoires de ces *lions.* » (*Psaume LVII,* vers. 5, 6 et 7; édition de Th. Desoer.) Voyez la note suivante.

Or, voici comment les Juifs eurent les dents brisées dans la bouche : « Les Juifs voulaient le mordre (le Christ), quand ils lui demandèrent : « *Licet censum dare Cæsari, an non,* doit-on payer le cens à César, ou non ? » Alors il ne répondit ni *licet,* ni *non licet,* on doit ou on ne doit pas; mais il brisa leurs dents dans leur bouche, en disant : « *Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo,* donnez à César ce qui est sien, et à Dieu ce qui est sien. » De là, ils s'en retournèrent vers ceux qui les avaient envoyés, avec ces mots : « *Quod nemo posset respondere ei,* que personne n'était capable de lui répondre. »

La seconde partie du verset, « Brisez, Seigneur, les mâchoires de ces *lions,* » fournit à Notker des réflexions analogues : « C'étaient des *aspides in astutia,* malicieux; *leones in crudelitate,* féroces; *fremitus leonis,* le rugissement du lion, était : *crucifige, crucifige,* allons, cloue-le à la croix (*hæe in, negele in an chriuze*). Mais, du moment que *crucifixus,* le crucifié (littéralement le pendu, *der irhængeno*), fut là, et que *fideles,* des chrétiens, se formèrent de toutes parts, et que *reges,* des rois, l'adorèrent, à quoi aboutit alors leur *sevitia,* férocité ? Où en vinrent-ils alors ? Alors furent brisées les grosses dents des lions. »

C'est ainsi que le commentaire teutonique de Notker Labeo, composé sur sa version du psautier en cette langue vulgaire dite *translatio barbara,* est hérissé de latin, toujours traduit phrase par phrase; et nos versions françaises de ces citations latines ne représentent littéralement que la version teutonique, dont Notker les accompagne.

Digitized by Google

(109) P. 438. *Gloses diverses sur le psaume* VII, vers. 2 et 3; dans le psautier latin-français, *ut supra*, fol. 100 r. et v. et 127 r. et v. C'est dans le psaume LVII, cité tout à l'heure (note 108), que notre auteur prend le lion comme symbole des pécheurs. Deux sujets peints, ayant rapport aux trois versets, se voient en tête du psaume. L'un montre l'enchanteur tenant un livre ouvert devant le serpent roulé en spirale; l'autre représente des anges armés de flèches qu'ils dirigent contre des *lions* dressés sur leurs pattes. Ces deux peintures sont de la main italienne, chargée, au XIV[e] siècle, de terminer ce beau psautier latin-français, qui fut à Jean de Berry, frère du roi Charles V.

Pour bien comprendre le psaume LVII et le parti que les allégoristes en ont tiré, il faut lire Bochart sur l'aspic, et la dissertation de dom Calmet sur les *Enchantements des serpents*. L'endroit où l'Écriture parle de l'aspic sourd, qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur, est des plus fameux. « On assure, dit le savant bénédictin, que cet animal se bouche les oreilles pour ne pas entendre celui qui le veut charmer; et c'est à quoi le Psalmiste fait allusion, lorsqu'il dit que la fureur du méchant est semblable à celle du serpent et de l'aspic sourd, qui se bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. » — Et plus loin : « Les uns croient qu'il y a une sorte d'aspic réellement sourd, et qui est le plus dangereux de tous, et que c'est de celui-là que parle ici le Psalmiste; d'autres veulent que, lorsque l'aspic est vieux, il devienne sourd d'une oreille et se bouche l'autre pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. D'autres prétendent que l'aspic, de même que les autres serpents, a l'ouïe très-fine; mais, que, quand on veut l'enchanter, il se bouche les oreilles par artifice, en appliquant l'une fortement contre terre, et se bouchant l'autre avec le bout de sa queue. »

Le savant abbé de Senones, parfois, ne manque pas de crédulité; mais ici il appuie son témoignage sur saint Augustin, Cassiodore, saint Isidore, archevêque de Séville et le vénérable Bède. Répétant ce qu'Aristote et d'autres disaient de l'aspic, ils avaient à l'envi rapporté tous ces contes et fourni aux commentateurs plus récents la plupart de leurs interprétations. Le devoir de dom Calmet était d'enregistrer ces traditions populaires, à l'appui de sa dissertation savante sur les enchantements des serpents : du reste, les écrivains qu'il allègue et Aristote, avant eux, peuvent n'avoir pas été plus crédules.

Nous traiterons plus loin (note 263) de *l'aspic* et du *basilic*, à propos du célèbre verset du psaume XC : « Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, etc. » le mot aspic ayant été quelquefois traduit par *lion*. Ici, nous nous contenterons de répéter après Aristote, dans son Histoire des animaux, que l'aspic est une espèce de serpent venimeux engendré en Afrique : on rapporte que, quelquefois, il vole. Il est ovipare, et son venin tue presque sur-le-champ; point de remède, dit-on, contre sa blessure. — Et dom Calmet, dans son commentaire du psaume XC, écrit que l'*aspic* est un petit serpent fort venimeux; on tient, ajoute-t-il, qu'on ne guérit point de sa blessure. Sa piqûre fait congeler le sang dans les veines et dans les artères. Souvent ceux qui en sont mordus meurent soudainement, quelquefois au bout de trois heures; mais jamais ils ne vivent plus de huit heures. (*Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, par le R. P. dom Augustin Calmet, religieux bé-

Digitized by Google

nédictin de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, in-folio, Paris, 1724, t. IV, p. 417.)

Enfin, au dire de saint Jérôme, *Sur Isaïe*, chap. XI et LIX, et de saint Augustin *Sur le psaume LVII*, l'aspic se bouche une de ses oreilles contre terre, parce qu'il aime les choses présentes; et il bouche l'autre oreille avec sa queue, parce qu'il se plaît aux choses passées. Et d'après saint Grégoire le Grand (XV, *Moral.* 7 et 8), il désigne aussi les suggestions secrètes des esprits immondes, qui se glissent d'abord par un peu de persuasion dans le cœur des hommes; ou bien, au contraire, comme il tue sur-le-champ, il désigne les tentations violentes.

(On nous a parlé, à Tours, d'un commentaire indiquant au chrétien le moyen de se mettre à l'abri des enchantements du démon; c'est de coller une de ses oreilles sur les piliers de l'église et de réserver l'autre pour la parole de Dieu; mais, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas su rencontrer cet ouvrage.)

(110) P. 438. *Notes selon saint Augustin* (sic) *sur les Proverbes*, etc. ut supra, chap. XXVIII, vers. 15; — Saint Jérôme, *Sur Jérémie*, chap. IV, vers. 7. — Le lieu d'où sort le lion, lorsqu'il s'élance de sa tanière (*Jérémie*, chap. IV, vers. 7), ce sont les âmes habitées par les diables et les conciliabules des hérétiques. Ailleurs saint Jérôme dit que ce lion de Jérémie sort de sa tanière, lorsque le diable et l'hérésiarque trament de nouvelles fourberies. — Un méchant prince est au peuple pauvre, dit Salomon, un lion rugissant et un ours affamé. » (*Proverbes*, chap. XXVIII, vers. 15.) Le commentaire interlinéaire, attribué mal à propos à saint Augustin (qui n'a point écrit sur les Proverbes), désigne la sainte Église dans le peuple pauvre; et le lion est, pour l'auteur, le symbole du diable et des hérétiques.

(111) P. 438. Saint Grégoire, XIII, *Moral.* 15; — et saint Jérôme, *Sup. Nahum*, 3. — Le frémissement des méchants ou du lion contre les bons est l'indignation et l'envie du diable et de ses membres, et l'attaque de la tentation contre les bons. Le *Sylva allegoriarum* fournit à ce sujet beaucoup d'autorités bibliques qu'on pourra consulter au mot *Fremere*.

(112) P. 438. Jean de Gênes, *Catholicon*, au mot *Miraculum*. Il n'est pas le seul auteur qui donne le lion pour symbole des rois et de la force séculière; mais, comme il mêle la symbolique à l'histoire naturelle, nous l'avons nommé quelquefois, afin de le faire connaître à nos lecteurs.

(113) P. 438. *Glose ordinaire sur Jérémie*, chap. LI, vers 38. Les lions secouant, *excutientes*, leur crinière sur Babylone, peuvent s'entendre des princes du monde dans l'affliction, *dolentes*. Ce dernier mot, qui nous a échappé et que nous avons omis dans notre texte, donne à la figure une acception toute différente. Du reste, on vient de voir (note 112) que le lion est aussi le symbole des rois et de la force séculière.

(114) P. 438. Saint Jérôme, *Sur Jérémie*, chap. V, vers. 5 et 6. « Percutit « *leo* de sylva, hoc est rex Babylonis, vel diabolus. » — « J'irai donc trouver les grands, dit Jérémie..... mais *j'ai trouvé* que ceux-là avaient tous ensemble (avec encore plus de hardiesse) brisé le joug du Seigneur et rompu ses liens.

Digitized by Google

— C'est pourquoi le lion de la forêt les dévorera; le loup qui cherche sa proie sur le soir les ravira; le léopard tiendra toujours les yeux ouverts sur leurs villes, etc.» (Édition de Th. Desoer.)

(115) P. 438. *Gloses diverses sur le psaume LVI*, vers. 4; dans le psautier latin-français, *ut supra*, fol. 99. Nous avons déjà donné, à la note 73, le passage que nous venons d'indiquer. Il se rapporte plus particulièrement aux lionceaux, symboles des peuples séduits par les princes, *mais sauvés par la miséricorde et la vérité.*

(116) P. 438. *Gloses diverses sur le psaume XXXIV*, vers. 17; dans le psautier latin-français, *ut supra*. La miniature, mise en tête du psaume, montre, avec d'autres sujets nullement allégoriques, deux lions marchant l'un à côté de l'autre. Ce n'est pas là que nous aurions reconnu les *puissances persécutrices;* mais, à la glose interlinéaire du verset, au-dessus du mot *leonibus*, on lit: *A potestatibus sevientibus.*

(117) P. 438. Saint Jérôme, *Sur Jérémie*, 4, et *Sur Habacuc*, 1, — et saint Grégoire, XIX, *Moral.* 23; — Arnobe et Saint Jérôme, *Sur le psaume XVI*, — et Rupert, V, *Sur l'Apocalypse.* — C'est la proie du lion et non le lion lui-même, comme on pourrait l'induire de nos paroles, qui est le symbole des méchants sous l'empire des démons ou des hommes pervertis par les hérétiques; de même, la proie des loups sont les hommes vaincus par le démon. «Le lion guettant sa proie (*Psaume XVI*, vers. 12) est le diable cherchant toujours quelqu'un à dévorer. Il désigne aussi les prêtres des Juifs s'élevant contre le Christ; également les hérétiques. Ainsi quatre anges étaient préparés à nuire aux hommes.... *Item, hereticos. Sic erant parati quatuor angeli ad nocendum hominibus.*» (*Apocalypse*, chap. IX, vers. 15.) — Nous avons extrait du *Sylva allegoriarum*, au mot *Parare*, ce dernier passage assez énigmatique, du moins pour nous autres laïques.

(118) P. 438. Saint Jérôme, *Sur Jérémie*, chap. X, vers. 22; voyez aussi *Nahum*, chap. II, vers. 11 et suiv. — Rien, dans Jérémie ou Nahum, ne justifie l'expression «en compagnie des dragons,» dont nous nous sommes servi; et nous n'avons pas, en ce moment, d'autre autorité sous la main. «Habitaculum draconum et «leonum est Hierusalem, quum anima recipit dæmones, aut aliqua ecclesia «hæreses,» dit saint Jérôme en faisant allusion à l'expression de Jérémie et à ce verset de Nahum sur Ninive: «Où est maintenant cette caverne de lions? Où sont ces pâturages de lionceaux? Où est cette caverne où se retiraient le lion, la lionne et leurs petits, sans que personne les y vînt troubler?» (Édition de Th. Desoer.)

(119) P. 438. Saint Augustin, *Hom.* 36. Nous avons cité ce passage, p. 422 d'après le père Berthier, sans songer que nous l'avions dans nos extraits. On a vu que le savant jésuite a traduit le mot *draco* par serpent. En effet, chez les allégoristes et chez les *imagiers*, c'est presque toujours le même animal, parce que c'est la même pensée. Le dragon a la vue prompte, très-subtile et pénétrante, dit Pierius (*ut infra*, p. 184 D et 188 A), et voilà pourquoi les *serpents* sont appelés *dragons*. La confusion a duré jusqu'à la fin du moyen âge. Le *ser-*

Digitized by Google

pent tué par Girart de Nevers, au moment où il va sacrifier la belle Euriant, est représenté, vers 1455, sous la forme d'un quadrupède palmipède à queue de serpent. Il a des ailes membraneuses, armées de piquants, semblables à celles des chauves-souris, caractère assez ordinaire des figures de dragons, à partir du XIV[e] siècle. « Euriant vist venir un grant et horrible *serpent*, et dist à Girart : « A « (ah), Sire, par Dieu, sauvez-vous; regardez venir contre vous une beste moult « horrible et espoentable. » Grosse avoit la teste, et les yeux plus ardens que feu : la quehue (queue) avoit moult grande et eserchelée (en forme de cercle). Lors



Un dragon, au XV[e] siècle.

(Tiré du Roman de Girart de Nevers.)

Girart laissa la belle Euriant et regarda la orrible beste qui venoit contre lui, le (à) grant pas...... lequel *serpent* venoit gulle ouverte, gettant une flambe moult orrible et puant. » (Bibl. imp. mss. français, fonds de la Vallière, n° 92, fol. 59 r. et v.) La miniature est au folio 57. La queue *eserchelée* autorisait, jusqu'à un certain point, l'artiste à représenter un *dragon*.

Les bois déjà gravés pour être jetés dans le texte d'une publication prochaine de *Girart de Nevers et de la belle Euriant* nous ont donné la faculté de mettre sous les yeux de nos lecteurs un fragment de la peinture dont il vient d'être question : sa dimension ne permettait pas qu'elle fût produite tout entière. La première moitié de la composition montrait la belle Euriant agenouillée aux pieds de Girart, déterminé à lui couper la tête : c'est pour exécuter sa résolution sans témoins qu'il l'a conduite à Fontainebleau. Déjà il soulève les cheveux de sa maîtresse et s'apprête à la frapper, lorsqu'elle aperçoit le dragon arrivant du fond de la forêt.

(120) P. 438. *Gloses diverses sur le psaume* LXIX, dans le psautier latin-français, *ut supra*, fol. 120. Les mots *lion* et *dragon* ne se trouvent pas dans le psaume,

Digitized by Google

mais la glose les nomme et les définit selon saint Augustin, en commentant la préface : « Au chef *des chantres*[1], *Psaume de David*, en mémoire (de ce que Dieu l'avait sauvé, » (édition de Th. Desoer) ; — ou bien : « Pour la fin, *Psaume de David*, en mémoire de ce que Dieu l'avait sauvé. » (Traduction du P. de Carrières, donnée par la *Bible de Vence*.) Les six derniers mots ne sont pas dans l'hébreu, de telle sorte que le titre est resté incompréhensible. On sait, au surplus, que les interprètes ne se sont jamais accordés sur le sens de ces titres ou préfaces comptés quelquefois, dans les psautiers, pour le verset 1, et qui, souvent, n'ont aucun rapport avec le corps du cantique. Encore aujourd'hui, d'habiles théologiens soutiennent que les titres des psaumes ne sont point inspirés, ni reçus au rang des écritures canoniques; mais on doit les respecter parce que l'Église les a conservés. (Voyez *Bible de Vence*, in-8°, Paris, 1829, t. X, p. 7 et 9; *Dissertation sur les titres des Psaumes*, et aussi ce que nous disons à ce sujet, note 125, à la fin de la contre-note commençant par les mots : *Or les enfants de Dieu*.)

Il nous suffisait, en cette circonstance, que les figures symboliques fussent mentionnées par la glose et fournies par la peinture à l'appui. Or dans la peinture qui suit la glose, après la préface, précédant ainsi le texte du psaume, l'une des bêtes de l'Apocalypse a l'apparence d'un lion tacheté; l'autre a le corps d'un dragon.

(121) P. 438. Saint Jérôme, *Sur Isaïe*, 7 et 16 (apud dom Lauret, *Sylva allegoriarum totius sacræ scripturæ*, in-folio, 1622, p. 150)[2]. « Conculcare etiam leonem et draconem est subjicere carnem, quæ solet adversus spiritum surgere, « simul cum dæmone incitante. » (*Psal.* xc, vers. 13.)

(122) P. 438. Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, lib. XIII, cap. 1, pag. 686. Saint Jérôme, commentant ce passage de Jérémie : « Quelle comparaison y a-t-il entre la paille et le froment? dit le Seigneur » (chap. xxiii, vers. 28), rappelle le froment qui deviendra le pain céleste, suivant la parabole de saint Jean Baptiste (*Saint Mathieu*, chap. iii, vers. 12), et compare la *doctrine perverse* aux pailles qui n'ont pas de moelle et ne peuvent nourir le peuple des croyants, mais sont foulées en chaumes vides, *sed inanibus stipulis conteruntur.* » Et, expliquant le passage d'Isaïe : « Le lion mangera la paille comme le bœuf (chap. xi, vers. 7), je pense, dit-il, que, dans les Saintes Écritures, il faut entendre par pailles *les paroles simples.* » — Saint Augustin, dans son livre *De vera*

[1] Dom Calmet, au mot *Lamnaséach*, rappelle les quatre principaux maîtres (chefs des chantres) qu'on rencontre souvent à côté de David; par exemple aux frontispices des *Bibles* et des *Heures* de Charles le Chauve. L'article contient de curieux détails sur la musique des Hébreux. (*Dictionnaire historique de la Bible.*)

[2] Nous n'indiquons pas toujours de la même manière le *Sylva allegoriarum*, parce que nous avons travaillé sur plusieurs exemplaires. D'après Moréri, édition de l'abbé Goujet (1769), la première édition a paru à Barcelonne en 1570, sous le titre de *Sylva allegoriarum totius Scripturæ Sacræ, mystice ejus sensus, et magna ex parte litterales complectens.* Cet excellent ouvrage, dont nous n'avons jamais pu acquérir qu'un seul exemplaire, a été réimprimé plusieurs fois à Venise, à Paris, à Cologne et à Lyon. — Dom Jérôme Lauret, né en Castille, abbé de Saint-Felix-de-Guixoles en Catalogne, vers 1564, a mis trente ans à composer son livre. « Le but que s'est proposé l'auteur est de procurer l'intelligence du sens, tant littéral que mystique, des Saintes-Écritures, par le moyen des faits et des sentences qu'il a recueillis de différents écrivains. » (*Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît*, 4 vol. in-4°, Bouillon, 1772.) Ce recueil est attribué à dom Jean-François, mort en 1791.

Digitized by Google

religione, chap. VI, dit aussi : « Cette église catholique tolère ses enfants charnels..... comme des pailles qui protégent dans l'aire le froment, jusqu'à ce qu'il soit dépouillé d'un semblable abri ; mais, comme dans cette aire chacun est, à sa volonté, ou paille ou froment, on y tolère le péché ou l'erreur de tel ou tel, jusqu'à ce qu'il trouve un accusateur ou qu'il défende, avec une opiniâtre animosité, une doctrine perverse, etc. »

(123) P. 438. Lactance, *Institutions divines* (Panthéon littéraire, *Choix de monuments primitifs de l'Église chrétienne*, pag. 700, col. 1 et 2).

(124) P. 438. Dom Calmet dit, au mot *Lion*, page 418, que « tout cela est hyperbolique, pour marquer le bonheur et la paix dont on jouira dans l'église de Jésus-Christ ; » et cette réflexion s'applique aux deux versets suivants d'Isaïe (chap. XI, vers. 6. et 7.) : « Le loup habitera avec l'agneau ; le léopard se couchera auprès du chevreau ; le lion, le veau et la brebis demeureront ensemble, et un petit enfant les conduira *tous*. — Le veau et l'ours iront dans les mêmes pâturages, leurs petits se reposeront les uns avec les autres, et le lion mangera la paille comme le bœuf. » Isaïe répète encore (chap. LXV, vers. 25) : « Le loup et l'agneau iront paître ensemble ; le lion et le bœuf mangeront la paille. » (Voyez ci-après, note 126, l'interprétation symbolique de ces divers animaux, selon la *Bible allégorisée*.)

(125) P. 438. La figure *du lion rugissant en face de l'âne qui brait* se voit très-rarement. Nous l'avons trouvée, dans un encadrement de peinture, au traité de Raban Maur *De Laudibus sanctæ crucis* (manuscrits latins du fonds de Saint-Germain, n° 59, fol. 25 verso) ; et, si notre mémoire nous sert bien, ce volume du XI° siècle, ou tel autre exemplaire de Raban Maur, écrit vers la même date, offre quelques sujets tirés des fables d'Ésope.

Symbôle de l'âne.

Selon le *Bestiaire*, l'âne sauvage serait le symbole du diable dans ce passage de Job : « L'âne sauvage crie-t-il lorsqu'il a de l'herbe ? et le bœuf mugit-il lorsqu'il est devant une auge pleine de fourrage ? (Chap. VI, vers. 5.) » Les Égyptiens trouvaient aussi quelque chose de diabolique dans l'âne (Pierius, page 145) ; et, peut-être le *Bestiaire* (ouvrage probablement très-ancien, et sans doute modifié sur beaucoup de points) aura pris d'eux cette opinion, que nous n'avons pu en rencontrer ailleurs, jusqu'à ce jour, parmi les auteurs qui touchent à la symbolique chrétienne. Toutefois on peut consulter Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, lib. XII, cap. VIII, pag. 675 et 676. Le chapitre est curieux et trop long pour une note.

Faisant allusion à ce verset de Job et aux autres passages bibliques où il est question de l'onagre, Théodulfe, évêque d'Orléans, ne va pas si loin que l'auteur du *Bestiaire* : chez lui l'*âne sauvage* est le symbole des liens de la chair ; il signifie l'amateur de vaine gloire et les princes des Juifs[1] ; et saint Grégoire l'entend de l'hérétique et des Juifs orgueilleux « à cause de l'enflure de leur esprit[2]. » — D'accord avec Raban Maur, ils y voient aussi les moines et les contemplatifs[3] ; mais le

Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse prend l'onagre, ou *âne sauvage*, pour le symbole du mauvais chrétien dans l'Église[4].

Quant au *Sylva allegoriarum*, dont nous avons fait grand usage, il n'y a pas d'exagération à dire que plus de trente articles sont consacrés à l'*onagre*. Dom Lauret s'appuie de préférence sur Origène, Tertullien, Hésychius, saint Jérôme, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Grégoire le Grand et l'abbé Rupert, et montre, tour à tour, le quadrupède symbolique représentant les Juifs, les hérétiques, le pécheur, les gentils, le gourmand, le voluptueux et le pécheur converti; également saint Jean-Baptiste, Jésus-Christ lui-même, et les saints du ciel, livrés à la contemplation des anges et des choses divines[5]. Saint Grégoire le Grand, dans son commentaire du Job (*Sinnbilder*, etc. ut supra, 1re partie, p. 42), ne craint pas de comparer l'*onagre* au Christ, qui n'avait pas entendu la voix du diable, puisque celui-ci n'avait rien obtenu de lui (voyez le texte du docteur Münter, à la note 257).

Les commentaires de l'abbé Rupert témoignent, dans l'écrivain (on l'a vu p. 557), une manière particulière d'envisager les Livres saints. D'après lui (voyez *Sylva allegoriarum*, au mot *Pharan*), voici pourquoi l'âne sauvage est le symbole des Juifs : « *Pharan*, lorsqu'on entend *Onagre*, signifie les Juifs : le Seigneur apparut du mont Pharan, quand le Christ est sorti des Juifs. — Pharan, ut interpretatur « onager, designat Judæos ; et Dominus apparuit de monte Pharan, quando Christus « ortus est ex Judæis. » (*Deuteron*. cap. XXXIII, vers. 2 [6].) Nous ne savons pas précisément en quels termes le même Rupert a parlé de l'*âne* d'Abraham ; mais nous voyons que (d'après lui) ce patriarche, préparant son *âne* pour aller dans la terre de Moria et sacrifier Isaac (*Genèse*, chap. XXII, vers. 3), désigne le prêtre subjuguant les pensées irraisonnables lorsqu'il offre l'Eucharistie; et, deux cents ans plus tard, Nicolas de Lira (+ 1340) trouve qu'Abraham préparant son *âne* « désigne Dieu paissant le peuple judaïque, et l'ornant par la loi et les prophètes[7]. » Pour le fond, comme pour l'expression, les allégoristes des derniers temps éprouvent surtout le besoin de dire des choses nouvelles.

L'âne est le symbole de la sagesse, suivant les docteurs de la cabale (*saphiroth*); et le symbole de la sagesse du monde, qui est folie auprès de Dieu, dit un manuscrit du XIVe siècle, où se trouve expliqué en latin le vieux proverbe : « Qui à *arne* tent, à *arne* vient [1]. Beaucoup y tendent, n'allant pas, avec Abraham et Isaac, à la montagne de la vision (*Genèse*, ut supra); mais ils restent avec l'*âne*. Ce sont des ânes paissant des chardons. Ils s'imaginaient de trouver des délices sous des ronces (*Job*, chap. XXX, vers. 7). Il vaut mieux tendre au *cheval* de selle du roi, *ad equum de sella*, avec Mardochée (*Esther*, chap. VI, vers. 7 à 12)[8]. »

D'après ce passage, on comprend que l'*âne* ait été quelquefois peint et sculpté en maître d'école (chapiteaux de Saint-Benoît-sur-Loire), comme symbole du docteur ignorant[9], ou bien (même église), recevant des coups de bâton, lorsque, à

[1] L'orthographe *arne* n'est pas toujours suivie dans notre manuscrit ; témoin le proverbe : « Autre chose pense li *asnes*, autre chose li *asniers*. » Ce petit traité mystique sur nos vieux adages est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, et se trouve relié avec la *Légende dorée*. L'allusion au *cheval de selle* d'Assuérus revient une seconde fois, à la suite du proverbe suivant : « Aise veit à pié, qui son cheval maine en destre. » « Ainsi, dit l'auteur, (il en sera) des pauvres pénitents qui auront, dans le paradis, le *cheval de selle* du roi (*Esther*, chap. VI). » (*Legenda aurea Sanctorum, cum Proverbiis gallicis*. H. L. 6.)

Digitized by Google

l'exemple du chien, il veut caresser son maître, et monte sur lui. Du reste, on lit dans la description du *Grand royaume des cieux*, que la sagesse de Salomon y serait réputée folie. « Là, le conseil de Jéthro (*Exode*, chap. XVIII, vers. 13 et suiv.) et d'Achitophel (*Rois*, liv. II, chap. XVI, vers. 23) serait insanité d'esprit; là, la science d'Aristote et des philosophes serait grossièreté....... Là,



Le Sage du monde.

(Tiré du *Hieroglyphica*, p. 456.)

le bienheureux sera plus sage que Salomon et Augustin, Jérôme et Grégoire, Ambroise et Thomas d'Aquin. » (*Speculum humanæ salvationis*, ut supra, fol. 36 r° et v°.)

Suivant Théodulfe, l'âne est le symbole du corps humain, de la gentilité, de la synagogue et de l'homme imprudent ou insensé [11]. Aux *Évangiles d'Otfrid*, livre IV, chap. V, l'âne qui porta Jésus-Christ, lors de l'entrée à Jérusalem, est aussi le symbole du genre humain; voici le passage tiré de la traduction latine, faite sur l'allemand du IX° siècle : « Ici nous devons rappeler avec soin les faits spirituels. Dans le chemin et la procession (*l'Entrée*), et dans le chant du peuple, que désigne la bête de somme? Que signifient aussi les vêtements, et les branches coupées et placées sur le chemin? Nous sommes cette bête de somme, reconnaissez-le en vous-mêmes, à cause de notre stupidité. Nous le sommes de toute manière : l'*âne*, nous le savons, est un animal très-stupide. Ne m'en veuillez pas de ces paroles, etc. — « Hic debemus referre studiose spiritualia facta. « In itinere et processione (*Introïtu*), atque in populi cantu, quid jumentum desi-« gnat? Vestimenta quoque quid significant, et rami quos absciderunt et in viam « posuerunt? Jumentum illud sumus nos, agnosce hoc ipse apud te, propter stu-« piditatem. Sumus nos illud omnimodo. *Asinus*, scimus nos hoc, est pecus mul-« tum stupidum. Ne odi me de his verbis; est libidinosum valdè, *ist huarilingz* « *harto*, etc. [12]. » — Le même auteur nous apprend que les *rameaux* portés par le peuple à l'entrée à Jérusalem sont les symboles de l'Écriture sainte.

Nous avons vu plus haut (note 100) que l'animal aux longues oreilles, ainsi

Digitized by Google

qu'on le nommait (Ziemann, *Mittelhochdeutsches Wörterbuch*), est, selon le *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie*, le symbole de la paresse; mais il faut ajouter qu'il est réhabilité dans le même ouvrage et proposé avec l'ours, la salamandre et l'autruche, comme symbole de la patience. « Parmi les éléments, dit la Patience, je suis la terre, qui, plus elle est foulée et écrasée, plus elle produit de fruits. Parmi les animaux, je suis l'ours, que les coups engraissent (??); et la salamandre, qui est nourrie par le feu de l'adversité; et, selon ma bouche, je suis un *âne* qui mange volontiers des chardons et des choses piquantes; et je suis l'autruche, qui digère le fer [10]. »

Comme l'onagre, l'*âne*, chez les chrétiens, est donc pris en bonne et en mauvaise part; c'est une question de place ou de sens général (voyez note 139). De même, l'*âne d'Antrone*, en Thessalie, recherché des anciens à cause de ses qua-



L'enfant de Jupiter.

(Tiré du *Pegme* de Pierre Coustau, p. 118.)

lités et de sa haute taille, et comparé aux *enfants de Jupiter*, c'est-à-dire, aux hommes qui excellent par la beauté des formes, unies à la vigueur de l'âme et de l'esprit; l'âne d'Antrone est aussi le symbole des vaines prétentions, et, selon Pierre Coustau, de ceux « qui ne font rien digne de l'attente de leurs forces (voyez *le Pegme*, page 120). » Le singulier et remarquable portrait que cet auteur en donne d'après nature, dans les *Narrations philosophiques* [1], et que nous

[1] Parmi une centaine, environ, de vignettes fort bien dessinées, dont Pierre Coustau accompagne ses *Narrations philosophiques*, nous avions également choisi la figure du *lion clément*, afin de l'adjoindre à la page 435 ou à la note 65 (voy. note 171), et celle des *aspics*, symbole de l'amitié : car, dit-il,

L'aspic jamais de sa loge ne sort,
Qu'il n'aye un autre aspic qui le deffende;
Afin que, si par l'homme est mis à mort,
Le survivant à venger sa mort tende.

Mais le défaut de temps n'a pas permis de faire graver le dernier sujet. — *Le Pegme* (c'est-à-dire, machine théâtrale, assemblage de pièces de rapport, piédestal, selon Cicéron), *le Pegme* a été mis

Digitized by Google

montrons incidemment, en le prenant dans un autre travail, est accompagné des vers suivants :

> Cest asne-cy, d'admirable stature,
> D'Antrone vint, où, de toute mémoire,
> Les asnes sont aussi grans par nature, etc.

Chez Santis Pagnini, l'âne est le symbole de la paresse des fous, de la luxure des hommes pétulants, et de la simplicité des gentils : l'ânesse s'entend de la synagogue[13]. L'âne est encore le symbole des pensées charnelles[14] : il indique l'hérétique[15], le peuple juif et le peuple païen; mais, plus habituellement, comme nous venons de le dire, l'ânesse qui porta Jésus-Christ signifie les juifs, et l'ânon les païens[16]. L'ânesse et l'ânon, attachés à la vigne, sont le symbole de l'Église[17]. Tandis que le bœuf représente le peuple juif, l'âne, couché près de la crèche représente le peuple païen[18]. Succombant sous le fardeau, il s'entend de la chair vaincue par le péché[19]. Il est aussi le symbole d'Issachar, cinquième fils de Jacob, et de Lia, et figure de Jésus-Christ (??)[20]; et sa mâchoire, dans les mains de Samson, autre figure de Jésus-Christ, sera la confession du peuple des gentils, le Christ ou plutôt sa chair[21].

Enfin, on le trouve encore comme symbole des diacres[22]; et, très-probablement, à la *fête des fous*, il était le symbole vivant du Sauveur (voyez la *Prose de l'âne*). Il ne serait même pas impossible qu'il se rencontrât quelque analogie entre cette dernière allégorie et les imputations dirigées contre les chrétiens, lorsqu'ils furent défendus par Tertullien de l'accusation absurde d'adorer un dieu à tête d'âne[23]; accusation que Tacite avait aussi portée contre les Juifs et qui a été réfutée par Josèphe.

A l'égard de l'âne, de l'ânesse et de l'ânon, nommés si fréquemment dans les Livres saints, Dom Lauret n'est pas moins complet qu'au sujet de l'onagre et de son poulain; et ses autorités sont en général les mêmes : ce sont Origène, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, saint Grégoire le Grand, le vénérable Bède, l'abbé Rupert et Nicolas de Lira. Dans cette véritable *forêt d'allégories*, l'âne est également le symbole des Juifs, des hérétiques et des Gentils; des moines laborieux et persévérants, et du corps de Jésus-Christ; mais, en plus, il signifie, l'orgueil, l'idolâtrie, la paresse des sots, la vie charnelle et l'immondice : dix ânes sont le symbole des docteurs sortis des gentils.

du latin en français par Lanteaume de Romieu, gentilhomme d'Arles; le privilége est de l'an 1553. Ce charmant in-12, de 424 pages curieusement encadrées, imprimé à Lyon, en 1560, chez Macé Bonhomme, et devenu très-rare, nous a été signalé par M. le marquis de Boisgelin, ancien pair de France, auquel appartient l'exemplaire dont nous nous sommes servi. Le volume doit même à cette circonstance d'avoir échappé au dernier incendie du magnifique château de Saint-Fargeau, bâti par Jacques Cœur, où périt presque en totalité (le 7 juin 1855) la bibliothèque formée par les soins de la duchesse de Montpensier (la Grande Mademoiselle), nièce de Louis XIII, et par les Peletier-Saint-Fargeau et Mortefontaine, derniers possesseurs de cette belle terre.

Le nom de Coustau est omis dans la *Biographie universelle*, qui ne mentionne pas davantage son traducteur, probablement le poëte satirique Jean de Romieu, mort après 1584, secrétaire ordinaire du roi et frère de Marie de Romieu, Vivaraise, auteur de la *Messagère d'amour* ou *Instruction pour inciter les jeunes dames à aimer*, d'une *Hymne à la rose*, imitée en partie d'Anacréon, et de diverses autres poésies légères, remplies d'esprit, de grâce et de naturel.

Digitized by Google

De même, symbole de l'aveugle synagogue, du pécheur, de la chair et des désirs insensés, l'ânesse nous offre, seule ou avec l'ânon, les significations déjà connues; mais on les trouve aussi représentant Ève, mère de tous les vivants, saint Pierre et saint Paul envoyés aux Gentils, et les pécheurs que va chercher la miséricorde de Dieu; enfin, comme conséquence de la pensée, les deux préceptes de la charité et le symbole de l'âme. (*Sylva allegoriarum*, etc. page 123.) Cette dernière interprétation, tirée d'Origène, de saint Hilaire et de saint Ambroise, rappelle ce que l'on a vu plus haut du sentiment de Théodulfe et de Notker.

« Axa, c'est-à-dire attifée, ou ornée, ou lascive, ou déchirure, ou fracture, fille de Caleb, femme d'Othoniel (*Josué*, chap. XV, vers. 15 et 16; et *Juges*, chap. I, vers. 12 et 13), signifie aussi l'âme, qui est assise sur une ânesse, quand elle est gouvernée par des mouvements irraisonnables; *et datur ei irriguum superius et inferius, hoc est, duplices lacrymæ.* » (saint Grégoire le Grand, III, *Dialogue* 34.)[24]

D'après la *Bible allégorisée en figures*, du XIIIe au XIVe siècle, acquise récemment par la bibliothèque de Londres, l'*ânesse de Balaam* serait le symbole de saint Pierre, retournant en arrière et reniant le Seigneur; l'ange, le symbole de Jésus-Christ, et le devin ou prophète Balaam, qui consentait, pour un profit, à maudire le peuple d'Israël, et aima, suivant l'expression de saint Pierre, la récompense de son iniquité (IIe *Épître de saint Pierre*, chap. II, vers. 15), Balaam serait le symbole des mauvais prélats s'élevant, pour un lucre temporel, contre la volonté de Dieu (fol. 41 verso, col. 1, fig. 2). L'histoire figurée de Balaam et de son ânesse se trouve aussi représentée au 2e portique des *Canons d'évangiles*, dans la *Bible de Cantorbéry*, conservée à la bibliothèque de Sainte-Geneviève (manuscrits latins, in-folio, L. A. 5, 3). En regard, et peut-être sans connexion, est représentée l'histoire du paralytique qui emporte son lit. Au dessus des deux portiques se trouvent aussi la mort personnifiée, un homme mort, deux lapins, un rat et un hérisson, figures symboliques de la mort (??). La pose de Balaam sur l'ânesse n'est pas moins énigmatique; il étend les bras et désigne sa main gauche avec l'indicateur de la droite. L'ânesse a la tête tournée de son côté et lui parle, tandis que l'ange, placé devant, tient son épée et fait mine de défendre le passage[25].

On n'en finirait pas, si l'on voulait rechercher toutes les allusions et les figures symboliques dont l'âne et l'ânesse ont été l'occasion. Nous n'avons pas dit que les ânes luisants sont les corps ornés de chasteté, et qu'ils peuvent être dits les ânes doux, sur lesquels s'assied Jésus-Christ; d'où nous est venu l'ordre monastique des ânes (les Frères des ânes), autrement dit de la Sainte-Trinité ou des Mathurins, affranchi seulement en 1267 de l'obligation de chevaucher exclusivement sur des ânes[26]. Jésus-Christ, et, dans la suite, plusieurs saints évêques et abbés, saint Athanase, saint Martin et tant d'autres, ayant choisi l'ânesse pour monture, on se demande d'où peut venir cette peine infamante, établie avant le VIe siècle à l'égard des grands criminels, et qui dure encore en Espagne, de chevaucher à rebours sur une ânesse[1], tenant à la main la queue

[1] Suivant les récits d'un savant géologue de nos amis, membre de l'Institut de France, nos voisins de la péninsule ibérique vont encore plus loin. Ainsi que nous, ils ont, dans les campagnes, l'usage

Digitized by Google

de l'animal (Grégoire de Tours et Mabillon[27]); tandis que les anciens, qui croyaient la peau de l'âne propre à arrêter les tempêtes, croyaient aussi à l'efficacité de la posture contre la piqûre du scorpion, insecte pris en mauvaise part, chez eux comme chez les chrétiens (*Journal historique de Verdun*, avril 1726, p. 301, et Pierius, page 15).

L'âne, tombant dans la citerne (*Exode*, chap. XXI, vers. 33) est le simple induit en erreur; — portant un fardeau étranger (*Exode*, chap. XXIII, vers. 5), il désigne la force de l'union conjugale; — mais celui d'Amalec (*Rois*, liv. I, chap. XV, vers. 3) souille l'honnêteté du lit[28].

En ajoutant à l'exposition ci-dessus que les ânesses et les bœufs sont les simples d'esprit; et que l'ânesse, seule, s'entend de la partie inférieure de l'homme (voyez le *Sylva*, pages 108 et 109), et des âmes sottes, perverses et pécheresses (ânesses égarées de Cis, *Rois*, liv. I, chap. IX, vers. 3), il nous reste à mentionner (puisque nous n'avons pas su en parler à sa place, page 410 et note 26) que, selon saint Jérôme, dans son commentaire d'Isaïe, les hommes montés, l'un sur un *âne*,

de promener, sur la monture de Vulcain (Émeric David, *Jupiter*, in-8°, Paris, 1833, p. CLXXXVIII), le mari battu ou trompé par sa femme, le visage tourné vers la queue; de même qu'en Pologne, où le baudet est pour ainsi dire inconnu, l'époux infortuné est promené pareillement sur un cheval, dont il porte le collier au cou. Mais la noblesse castillane, héritière de l'ancienne chevalerie, avait pris l'âne en telle aversion, sans doute comme symbole de couardise et d'impudicité, que, dans l'ordre royal de Charles III, nul n'était reçu grand-croix si une enquête préalable n'établissait que, depuis l'âge de raison, le récipiendaire n'avait jamais été vu sur cette vile monture. — Inutile d'ajouter que la figure de l'âne est presque inconnue en blason, et la mule, chérie des Espagnols, n'y paraît pas davantage: Palliot ne leur consacre pas d'articles. Cependant l'âne, ou des parties de l'âne, se rencontrent chez lui, dans un petit nombre d'écus anglais et allemands : nous pourrions citer les ASKKEW et BOCHNELL, d'Angleterre; BELLDORFF, en Misnie; BRECKENDORF (*sic*), en Bavière; LANOBINSKY, en Silésie; RIEDESEL d'Eisenbach, dans la Hesse, etc. (Voyez *La vraye et parfaite science des armoiries, ou l'Indice armorial de Louvan Geliot, augmenté*, etc. par Pierre Palliot, in-folio, Paris, 1664.)

Cet auteur rappelle, d'après Paradin (*Ann. de Bourgogne*, liv. II, p. 174), le proverbe bourguignon *l'âne Burdin*, comme ayant pour origine l'histoire de Maurice Burdin ou Bourdin, devenu, quoique Français, archevêque de Braga en Portugal, compétiteur de Gélase II, et qui prit le nom de Grégoire VIII (+ 1122). Caliste II, successeur de Gélase, s'empara, dit-il, de la personne de Bourdin; mais, « au lieu de le faire mourir, ... il le fit affubler d'une peau de chèvre sanglante, les cornes dressées sur son front; puis il le fit monter, les uns écrivent sur un *chameau*, les autres, plus vraisemblablement, sur un *âne*, à rebours, tenant la queue de la bête comme les rênes d'une bride; et, en cet état, le fit marcher par Rome en triomphe. » Nous avons usé d'abord du récit de Palliot (faible autorité historique), parce qu'il est le seul où nous ayons trouvé l'explication naturelle du proverbe *l'âne Burdin*; mais Suger, abbé de Saint-Denis, dit dans sa *Vie de Louis le Gros*, citée par Duchesne, que les soldats « montèrent dessus un *chameau*, bête tortue, cet anti-pape tortu, voire l'Antechrist, » couvert de peaux de chèvres sanglantes, au lieu de la chape de pourpre dont les papes étaient revêtus. (*Histoire des papes et souverains chefs de l'Église*, in-folio, Paris, 1653, tome II, page 87.) La *Biographie universelle*, au mot *Bourdin*, et d'autres auteurs veulent que ce soit une peau de *mouton*. Quoi qu'il en soit, Maurice Bourdin, placé à rebours sur sa monture, *âne* ou *chameau*, et tenant la queue au lieu de bride, fit son entrée à Rome dans cet équipage. (Voyez ci-après, note 295, le paragraphe relatif à Caliste II; il y est question de Bourdin.)

On expliquera peut-être comment le proverbe en question eut une vogue plus durable dans la province de Bourgogne, en songeant que le pape Caliste II, qui fit ainsi finir le *schisme Bourdin*, était Gui de Bourgogne, fils ou petit-fils de Guillaume, surnommé *le Grand*, comte de Bourgogne; et que le pape Gélase II, obligé de quitter Rome et de chercher un asile en France, avait imploré l'assistance du comte de Bourgogne et de Gui, alors archevêque de Vienne. — Suivant Bayle, dans son *Dictionnaire historique et critique* (t. IV, p. 262), Paradin aurait donné une fausse étymologie de *l'âne Burdin* : « car il est visible, dit-il, que *Burdin* a succédé par corruption à *Buridan*; » mais il est impossible de suivre ici l'éminent critique, qui n'apporte aucune preuve à l'appui de son opinion, si ce n'est que *l'âne de Buridan* est une espèce de proverbe, et que Buridan a été l'un des plus renommés philosophes du XIVe siècle.

Digitized by Google

et l'autre sur un chameau, peuvent désigner Jésus-Christ et le diable, ou les deux Testaments. « Ascensor asini et ascensor cameli designare possunt Christum et « diabolum, vel utrumque Testamentum. » Le verset commenté est celui-ci : « Et *la sentinelle* vit un chariot conduit par deux hommes, montés, l'un sur un *âne*, et l'autre sur un chameau, etc. » (*Isaïe*, chap. XXI, vers. 7.) Il faut convenir, une fois de plus, que la symbolique chrétienne présente de singulières anomalies; et l'on comprend aussi que, les voyant si multipliées, on ait eu la pensée, toujours combattue par nous, de les soumettre à de certaines règles. (Voyez les sources mentionnées ci-dessous, sous le n° 28.)

Parmi les saints auxquels on donne l'*âne* pour compagnon, on peut citer saint Marcel, pape, qui avait servi, dit-on, dans une écurie (*Iconographie et symbolique chrétiennes*, pages 11 et 59); — saint Antoine de Padoue, de l'ordre des Franciscains (+ 1231), devant lequel un âne s'agenouilla avec respect, au moment où le saint lui présenta une hostie consacrée[1]; — saint Gerlach de Belgique (fin du XII[e] siècle), parce qu'apprenant la mort de sa femme, le farouche soldat, touché par la grâce, monta sur un âne et tourna le dos à ses biens, *und kehrte seinen Gütern den Rücken*. On le représente vêtu, en hermite, une épine dans le pied, un arbre creux et un *âne* à côté de lui : la pointe ou épine rappelle qu'il se blessa, de la manière la plus douloureuse, au pied dont il avait, dans son enfance, frappé sa mère. L'arbre creux désigne son genre de vie comme ermite (*Iconographie*, etc. au mot *Esel*, âne).

Dans cette revue, déjà longue, il n'est question ni de *l'âne qui brait en face du lion rugissant*, ni de l'*âne qui vielle;* et, sur la première des figures, nous n'en savons guère plus aujourd'hui qu'au moment où nous lisions notre rapport. Cependant on voit dans l'homélie *Natalis virginum* d'Eusèbe, évêque gallican du V[e] siècle, un passage qui peut mettre sur la voie du symbole. (Il s'agit des cinq vierges sages et des cinq vierges folles, image des cinq sens, selon Origène, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, saint Ambroise et saint Grégoire le Grand.)

« . . . Mais les cinq vierges folles, ayant reçu des lampes, ne prirent point d'huile avec elles. Telle fut Dina, fille de Lia, qui, tandis que Jacob séjournait auprès de la ville de Salem, sortit comme une folle et une insensée, pour voir les femmes du pays, et que Sichem, fils d'Emor, prince de cette contrée, enleva; et il dormit avec elle. Qu'entendons-nous, en effet, par Dina, fille de Lia, sinon ces esprits insensés et charnels, qui, à l'imitation de leur mère, ayant de la chassie dans les yeux (*Genèse*, ch. XXIX, vers. 17), et portant des lampes éteintes, peuvent être très-facilement séduits? Qu'entendons-nous par Sichem, qui signifie *épaule*, sinon les hérétiques, qui, comme des hommes forts, s'efforcent de porter dans leur troupeau tous ceux qu'ils peuvent séduire? C'est avec raison que Sichem

[1] Un hérétique, qui disputait sur le sacrement de l'autel, avait demandé ce miracle. De même, un jour, d'autres hérétiques de Rimini ayant refusé d'entendre saint Antoine, celui-ci appela les *poissons*; ils lui obéirent, et, à la fin de son sermon, ils inclinèrent la tête pour recevoir sa bénédiction. C'est ainsi que saint Huvare (??) ou Hervé, *Hervaeus*, abbé, aveugle, mort évêque de Senlis en 1307, avait commandé aux *grenouilles* de se taire lorsqu'il prêchait en rase campagne (*ut supra*, aux mots *Fische* et *Frösche*, poissons et grenouilles), et saint François d'Assise, aux hirondelles, un jour qu'il prêchait dans un village. « Écoutez le sermon et taisez-vous, » leur dit-il; ce qu'elles firent, et attendirent sa bénédiction avant que de s'envoler. (*Vie du séraphique père saint François, fondateur de l'ordre des Mineurs*, dans Ribadeneira, *ut supra*, édition française de 1646, au 4 octobre, tom. II, p. 350.)

Digitized by Google

est dit fils d'Emor, puisque Emor signifie *âne*. Ainsi donc cette épaule et cet âne en portent beaucoup dans la perdition éternelle. C'est avec raison que *les hérétiques sont dits aussi fils de l'âne*, puisqu'ils n'ont pas une intelligence saine et raisonnable, et qu'ils mettent leur confiance bien plutôt *dans leur voix forte et retentissante* que dans quelque raison[29]. »

L'âne qui brait en face du lion rugissant (le docteur) serait alors le symbole de l'hérétique (??), défendant ici, « avec une opiniâtre animosité, une doctrine perverse. » (Voyez, note 122, la réflexion de saint Augustin, et, page 435, le passage où saint Jérôme compare au roi des animaux Dieu rugissant par les docteurs, dans l'Évangile et dans la Loi.) Les points d'interrogation indiquent notre incertitude; cependant, à propos de l'*hérétique*, on nous fait deux objections que nous ne pouvons accepter. L'âne, dit-on, n'est pas l'hérétique, puisqu'il est représenté sur un pied d'égalité avec le roi des animaux; — et, d'après la parole même de saint Augustin, la figure de l'*hérétique* n'aurait point été reproduite dans un livre consacré aux louanges de la sainte croix. Cette dernière induction, très hasardée d'ailleurs, se réfute d'elle-même : car notre composition ne paraît pas au milieu d'un crucifiement, ni même à côté de la croix : elle est perdue, avons-nous dit, dans l'encadrement de la page, au milieu de plusieurs autres sujets. La réponse à la première objection ne sera pas moins précise. L'âne, symbole du diable (comme l'indique le *Bestiaire* à propos de l'*onagre*), et le lion, symbole de Jésus-Christ, peuvent être représentés à côté l'un de l'autre, en manière d'interlocuteurs : car, sans parler de la *tentation dans le désert*, où l'on dira peut-être que le démon ne connaissait pas Jésus-Christ, révélé au Prince du monde seulement par la Passion et la mort du Calvaire, le livre de Job nous apprend que Dieu (ou Jésus-Christ, suivant Notker dit Labeo[30]) a conversé à deux reprises avec Satan[1]. Le miniaturiste, en cette circonstance, aurait traduit la Bible à la lettre, ainsi que le moyen âge nous en apporte tant d'exemples.

[1] « Or les enfants de Dieu s'étant un jour présentés devant le Seigneur, Satan se trouva aussi parmi eux. — Le Seigneur lui dit : « D'où viens-tu? » Il lui répondit : « Je viens de faire le tour de la terre, et je l'ai parcourue *tout entière*. » — Le Seigneur ajouta : « N'as-tu point considéré mon serviteur Job? « Car il n'a point d'égal sur la terre; c'est un homme simple et droit *de cœur*, il craint Dieu et fuit le mal. » — Satan lui répondit : « Est-ce sans intérêt que Job craint Dieu? » — « N'avez-vous pas remparé de toutes parts sa personne, sa maison et tous ses biens? etc. » (*Job*, chap. I, vers. 6 à 13 et chap. II, vers. 1 à 7; édition de Th. Desoer.)

[illegible], nous devions donner, d'après un monument du XII[e] siècle, la gravure de Satan au moment où il frappe Job dans sa personne et dans ses biens, Job lui-même, sa femme et ses amis, et celle de l'Éternel *sous la figure de Jésus-Christ*; justifiant de la sorte l'opinion de Notker Labéo (+ 1022), si [illegible] exprimée, du reste, deux cents ans avant le célèbre moine de Saint-Gall, dans la *Bible de Charles le Chauve* (Musée des Souverains), lorsqu'on lit, à côté de l'image de Dieu (peinture de la [illegible]) : CHRISTUS Evam ducit Adæ; — Adam vocat REDEMPTOR.)

[illegible] La substitution fréquente du Fils au Père, durant le moyen âge, et l'intervention directe du Sauveur [illegible] l'œuvre de la Création, trouvent leur explication par ces premiers versets de l'Évangile selon saint [illegible]. Au commencement était le Verbe, ... et le Verbe était Dieu. — 3. Toutes choses ont été [illegible] par lui et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. » Quant au sentiment particulier que nous [illegible] à Notker, il nous a paru résulter de son commentaire sur le titre ou préface du psaume IX, [illegible] de la Vulgate), ainsi conçu : — *In finem pro occultis filii, psalmus David.* « Les jugements du [illegible], dit-il, sont les *occulta filii*, les actes cachés du Fils. Ses actes actuels sont les *occulta*, désignés [illegible] (ou servant d'inscription au psaume); et c'est *in fine seculi*, à la fin des temps, qu'il doit [illegible] *manifesta*, actes manifestes. Ainsi, dans ce monde, ici-bas, il aveugle quelques-uns *ad damnationem*, pour leur damnation, *ut Judam, Herodem, Antiochum*; et il en éprouve (ou frappe, ou rassasie;

Digitized by Google

Pour revenir à l'*hérétique* nous répéterons avec les *Heures de Catherine de Clèves*, peintes vers 1450, ces mots, écrits au-dessus de la tête de Pilate : *Versinnet dat ende*, « méditez la fin » (en toute chose, considérez la fin). Nous ne connaissons pas le sort futur de l'âne et, peut-être après son discours, au lieu du *lion rugissant* trouvera-t-il devant lui le *lion vengeur* (voyez note 146). L'Église, très-différente du monde, ne juge pas sans entendre, et le célèbre évêque d'Hippone n'a jamais refusé de convaincre les hérétiques et de discuter avec l'*âne qui brait*. — L'Europe, au surplus, ne connaît pas encore le secret d'arrêter le braiment. Il faut aller jusqu'en Chine, où les lions n'abondent pas, pour voir l'application de l'ingénieux procédé. A cet égard, on consultera avec fruit les récits du père Huc, que nous n'avons plus sous la main. En parcourant ces voyages intéressants, surtout par rapport à la science antique du Tibet et des prêtres de Bouddha, nous avons pu compléter l'explication d'une peinture du XIVᵉ siècle, montrant des bateleurs qui payent, en monnaie de singe, leur droit d'entrée dans une ville. L'âne, relégué derrière la troupe, porte les bagages, et le procédé chinois, que nous ne comprenions pas alors, l'empêche de troubler le concert de flûte et de cornemuse donné aux soldats de garde.

Quant à l'*âne qui vielle*, nous avons cru longtemps que c'était la mise en action, dans les données du moyen âge, de l'ancien proverbe latin, l'*âne à la lyre*, imaginé contre les ignorants. Au XVIIᵉ siècle, on disait encore l'*âne au luth*, « quand aucun s'ingère, dit Pierius (*Hiéroglyphiques du Porc*), de chose qui n'est de son gibier et qui passe sa capacité. » L'*âne qui vielle* serait alors une variation de l'*âne en maître d'école*, symbole du docteur ignorant, et, probablement, c'est à ce titre que l'animal aux longues oreilles a été choisi par Buridan pour le sujet de son célèbre dilemme. La *vielle*, instrument favori de nos aïeux, durant près de cinq cents ans, et qui avait servi de transition entre la *lyre* et le *luth*, aurait ainsi, suivant nos idées, conservé la tradition symbolique, que nous tenons des anciens.

Au contraire, notre excellent collaborateur et ami M. Stengel, serait assez porté à chercher plutôt l'interprétation de l'*âne qui vielle* dans les passages sui-

d'autres *ad emendationem*, jusqu'à leur amendement, *ut Job*; toutes choses qui proviennent de son secret jugement (*occulto*) *judicio*. »

C'est donc avec l'aide de la glose ci-dessus, littéralement citée, en conservant l'emploi des deux langues (voyez note 108), que nous avons tiré l'induction relative à la présence de Jésus-Christ dans l'histoire de Job.

On a vu, note 120, que les interprètes ne se sont jamais accordés sur le sens des titres ou préfaces des psaumes, sans rapport apparent avec le reste des versets. Ici, par exemple, on peut lire et ponctuer de la manière suivante : *In finem : pro occultis filii*. *In finem* serait, si l'on veut, l'indication du mode musical et *pro occultis filii* les premiers mots d'un autre morceau de poésie, dont l'air est adapté au nouveau cantique (??). En effet, dans l'édition que nous avons souvent suivie, celle de Th. Desoer (*La sainte Bible*, in-8°, Paris, 1819), le titre du psaume IX est ainsi traduit : « Pour le chef *des chantres*, sur le dessus d'un instrument de musique de Laban, cantique de David. » Il y a loin de cette version à celle de Le Maistre de Saci, où on lit : « Pour la fin, psaume de David, pour les secrets du fils. » Lorsqu'on s'entend aussi peu sur la valeur propre des mots, il est bien permis de différer sur l'interprétation générale. A cette occasion, répétons une fois de plus que les sculptures et les peintures chrétiennes s'expliquent à l'aide de la Vulgate ou des traductions littérales de cette version, et point en allant rechercher actuellement dans l'hébreu une signification peut-être plus rigoureuse des termes de la Bible. Si le temps ne nous avait manqué, nous aurions substitué la Vulgate ou la traduction de Le Maistre de Saci à toutes nos citations tirées de l'édition de Th. Desoer.

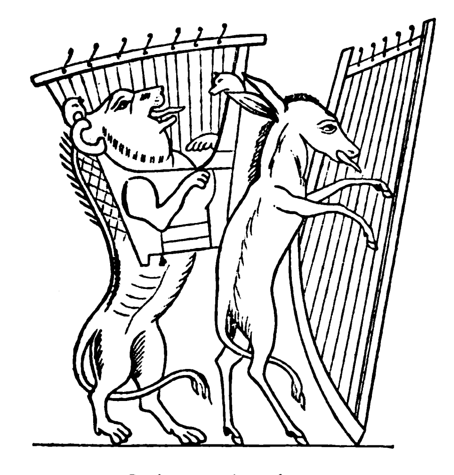
Digitized by Google

vants d'Amos, le quatrième des petits prophètes. Parlant des habitants de Chalane, d'Emath la Grande et de Geth, au pays des Philistins, Amos dit : « Ces hommes sont couchés *pour manger* sur des lits d'ivoire, et ils satisfont leur mollesse sur leurs couches *criminelles;* ils mangent les agneaux les plus excellents, et les veaux les mieux engraissés. — Ils accordent leurs voix avec le son de la harpe, et inventent pour eux-mêmes des instruments de musique, comme David *en inventoit pour le Seigneur.* — Ils boivent le vin à *pleines* coupes; ils se parfument d'huiles de senteur les plus précieuses; et ils sont insensibles à l'affliction de Joseph. » (*Amos,* chap. VI, vers. 4, 5 et 6; édition de Th. Desoer.)

« Selon le *Sylva allegoriarum,* page 284, au mot *Efferre,* les individus dont il est ici question, dit M. Stengel, sont la figure des hérétiques. Dans un manuscrit du roi, du XII° siècle, on voit sur la même page, en marge, un *âne qui vielle* et un renard qui joue aussi d'un instrument. Je crois qu'on a voulu, sur cette dernière page, représenter les Juifs par l'âne, et les hérétiques par le renard [31]. »

Mais, puisque la symbolique chrétienne se plaît dans les contrastes, il nous sera permis aussi de prendre en bonne part *l'âne musicien.*

Bien avant l'époque latine, l'âne musicien, venu d'Orient en Italie, se retrouve dans l'antique Égypte, en compagnie du lion, chantant et jouant ensemble de la harpe et de la lyre. Ils se voient ainsi sur le grand papyrus du musée de



Caricature égyptienne.

(Tiré de l'*Égypte ancienne,* pl. XXXIV et page 211.)

Turin, à côté d'une armée de rats, qui, conduits par leur roi, assiégent les chats dans leur forteresse; véritable caricature d'un tableau sculpté et peint dans le temple d'Ibsamboul (campagne de Rhamsès-Sésostris).

Nous avions pensé d'abord que le rôle de ces deux animaux musiciens était symbolique, mais tel n'est pas l'avis de M. Champollion-Figeac, qui les a publiés sous le titre de *Caricatures historiques* ou *politiques.* (Voyez l'*Égypte ancienne,* pl. XXXIV et page 211, dans l'*Univers, ou Histoire et Description de tous les peuples,*

Digitized by Google

in-8°, Paris, 1839.) Le savant égyptologue ne fournit aucune explication et se contente de réunir, sur la même planche, l'âne et le lion et les combattants grotesques qu'on vient de mentionner[1]. Quoi qu'il en soit, en présence d'une telle autorité, nous ne pouvions nous permettre de changer une désignation choisie avec réflexion. Déjà, précédemment, nous avions eu l'occasion de montrer que, chez les Égyptiens, peuple sérieux et dévot, des artistes en liesse se moquaient aussi du symbole. (Voy. *Bulletin des Comités historiques*, juin 1850, page 178. Il s'agit d'un chacal offrant une oie à la déesse Pascht, et selon M. Prisse d'Avesnes, qui connaît si bien les monuments égyptiens, c'est une véritable caricature, où la religion nationale est tournée en dérision.)

La symbolique chrétienne ne procède pas des païens, quant à son ensemble (voyez, note 270, le Symbole de la Sirène); mais ces notes montrent souvent qu'elle tourne à son usage les croyances populaires, et qu'elle exprime, par des figures analogues, certaines idées inhérentes à notre nature, manifestées semblablement chez tous les peuples religieux. Quoi de plus simple en effet que de faire célébrer l'Éternel par les êtres créés, lors même qu'on ne voudrait pas reconnaître l'homme sous le symbole de l'animal. Cette pensée mystique, si bien rendue par le Psalmiste[2], appartient à tous les cultes épurés. C'est ainsi que sur les chapiteaux, déjà cités, de Saint-Benoît-sur-Loire (XII° siècle), l'*âne*, le béhémoth[3] et le centaure, sont représentés louant le Seigneur sur des instruments

[1] Chacun sait qu'on doit à Champollion le Jeune, mieux nommé *l'Égyptien*, l'explication des hiéroglyphes, restés jusqu'à lui indéchiffrables, et qu'il est mort, âgé de quarante et un ans, laissant inachevés la *Grammaire égyptienne*, et le *Dictionnaire*, classé selon les divers caractères dont se forment les trois sortes d'écritures, *hiéroglyphique* ou sacrée, *hiératique* ou sacerdotale, et *démotique* ou vulgaire, qui composent l'ancienne langue écrite de l'Égypte. M. Champollion-Figeac, son frère aîné, alors l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale et professeur à l'École des Chartes, dut compléter et publier les deux ouvrages, ainsi que les quatre volumes in-folio du *Voyage en Égypte:* lui seul pouvait être chargé d'un pareil travail (voir Silvestre de Sacy, *Éloge de Champollion le Jeune*). Mais plusieurs personnes ignorant encore sa part personnelle à l'heureuse découverte des hiéroglyphes, une plume plus érudite racontera comment il fut le maître et l'unique directeur de son jeune frère, auquel il remit, en l'envoyant en Égypte, des instructions qui le guidèrent dans ce nouveau labyrinthe et lui firent obtenir le résultat prévu avant son départ. Et l'on rappellera en même temps que cet ancien correspondant de l'Institut de France (nommé en 1814) a consacré cinquante-six ans de sa vie à l'avancement de la science, depuis la *Description d'un monument souterrain*, *existant à Grenoble* (église du X° siècle), publiée en 1803, jusqu'à celle de son grand ouvrage, intitulé : *Les peuples anciens et modernes*, dont le tome I, *La Perse*, a paru en 1858. — Nous n'avons pas voulu dire autre chose, quand nous avons saisi avec empressement l'occasion de nous arrêter une minute sur le nom de M. Champollion-Figeac. Ceux de nos amis qui, durant tant d'années, nous ont entendu répéter qu'après MM. Guizot, Thiers, Montalivet et Salvandy, nous lui sommes redevable d'avoir pu mettre au jour, assez rapidement, les deux premières parties des *Peintures et Ornements des manuscrits*, et acquérir une masse considérable de modèles, sur lesquels repose l'achèvement de la publication, ceux-là comprendront que nous ayons éprouvé le besoin de consigner ici, par écrit, l'expression de notre reconnaissance.

(M. de Caumont, dans son *Bulletin monumental* des dernières années, range parmi les monuments mérovingiens la crypte qu'a fait connaître M. Champollion, et les chapiteaux qu'il en donne ne laissent pas de doute quant à l'âge de ces sculptures; mais la crypte elle-même est de l'époque capétienne, ayant été construite sous les rois bourguignons ou burgundes.)

[2] « Louez le Seigneur, *créatures* de la terre; et vous, dragons, avec tous les abîmes; — Feux et grêle, neige et vapeurs, vents et tourbillons qui exécutez ses ordres; — Montagnes avec toutes les collines, arbres fruitiers avec tous les cèdres; — Bêtes sauvages avec tous les animaux domestiques, reptiles, et vous, oiseaux, qui volez. » (*Psaume* CXLVIII, vers. 7, 8, 9 et 10; édition de Th. Desoer.) — Ce psaume admirable doit avoir inspiré souvent les artistes de toutes les époques.

[3] La trompe ou trompette, *tuba*, *buccina*, *bucca*, donnée au béhémoth de Job (chap. XL, vers. 10),

Digitized by Google

différents. Les anciens racontaient que l'éléphant, symbole moderne de chasteté, adore le soleil. A leur tour, adoptant ce récit, les chrétiens en tirent le symbole du devoir envers le Créateur; et, naguère encore, on mettait, en tête des livres de prière, la figure d'un *éléphant* prosterné devant le soleil levant.

Il ne faut pas conclure de nos paroles que l'*âne musicien* et, généralement, les *animaux musiciens*, soient toujours exclusivement symboliques. Vers la fin du moyen âge, ils tendent aussi à tourner au grotesque, mais le fond de la pensée religieuse n'a pas changé; les écarts, quoique nombreux à cette époque, sont une



Grotesque italien.

(Tiré d'un Pontifical du XIV[e] siècle.)

exception produite par la nature même du sujet, et dont le XIII[e] et le XIV[e] siècle ne furent pas exempts. Parmi les *ânes musiciens* de l'époque chrétienne et qui font partie de nos calques, nous avons choisi de préférence celui que nous venons de donner, parce qu'il est tiré d'un Pontifical latin, écrit en Italie au XIV[e] siècle (Biblioth. de Sainte-Geneviève, BB, L. 50). Les monstres et les figures grotesques y sont multipliés; mais, contrairement à l'usage, ils ne sont nullement en regard des textes auxquels ils pourraient se rapporter[1]. Un autre exemple d'*âne musicien*,

comme nous voyons (note 134) au lion de Trèves de la même date, a fait supposer que le tailleur de pierres avait voulu représenter un éléphant; la trompette, qu'il tient baissée, étant prise à tort pour sa trompe. Du reste, suivant Dom Calmet (*Dictionnaire*, etc. ut supra, au mot *Béhémoth*), on n'est pas fixé sur l'animal dont Job décrit assez au long les propriétés. Bochart y voit l'hippopotame, Sanctius le bœuf, et les pères l'entendent du démon; mais la plupart des interprètes le prennent pour l'éléphant. A l'informe et grossier chapiteau en question, il ressemble plutôt à un bœuf sans cornes. « Les rabbins enseignent, dit notre auteur, que le béhémoth est le plus grand des animaux à quatre pieds que Dieu ait créés; qu'il en fit deux au commencement, le mâle et la femelle. Il tua la femelle et la sala, pour en faire un régal aux élus, au temps du Messie. Le mâle vit encore, et il le tuera dans ce même temps, pour le donner aux Israélites ressuscités. Ils sont si persuadés de ces rêveries, qu'ils jurent souvent sur leur part du béhémoth. »

[1] Dans cet exposé du symbole de l'âne, il n'a pas été fait mention des ânes-monstres composés,

Digitized by Google

que nous n'avons pas eu le temps de faire graver, se voit dans une Bible écrite en France, un siècle auparavant, en tête du *Prologue de saint Jérôme* au prophète Osée (Biblioth. de l'Arsenal, Théologie latine, n° 4 A, in-folio). Là, non plus, la figure ne se lie pas au texte en regard; aucune allusion n'y est faite aux animaux musiciens, et cependant la figure est certainement symbolique. Elle rentre dans la classe des animaux musiciens des églises, comme ceux de la chapelle de saint Loup, à Saint-Benoît-sur-Loire, sculpture plus ancienne encore (1080 à 1107) que les dernières nommées, ou, comme celui du XII° siècle, placé sur un siége épiscopal de pierre, à la salle capitulaire de Mayence.

Enfin, quoiqu'il ait été publié, nous aurions aimé à montrer ici l'*âne musicien* d'un bas-relief en marbre, placé au-dessous d'une cène, au *parapetto* postérieur du pupitre, *pulpito,* dans la basilique de Saint-Ambroise de Milan. En consultant le père Allegranza (*Sacri monumenti antichi di Milano,* ut supra), à l'occasion du serpent d'airain, nous nous sommes aperçu que l'éminent auteur prend cet *âne* pour un *veau,* et il ajoute (page 125) qu'il a vu souvent le veau dans les églises, mais jamais avec une harpe dans les pieds. La vérité est que nous n'avons pas encore rencontré de figure symbolique d'évangéliste avec un instrument de musique, le *lion musicien* de la note 134 ne pouvant être pris pour le compagnon de saint Marc, puisqu'il ouvre le 5° verset du chap. 1er de saint Luc; et nous avons dit (p. 439) que, sonnant de la trompette à quatre ouvertures, il est peut-être le symbole de la *tuba evangelica.* Du reste, nous ne mettons aucun empêchement à ce que les animaux mystérieux des grands prophètes et des évangélistes jouent d'un instrument; mais nous ne les avons pas encore ainsi rencontrés.

Parmi les autres Bibles qu'on peut consulter sur les animaux musiciens, nous recommanderons celle dite des *Capucins Saint-Honoré,* peinte en Angleterre au XIII° siècle (Biblioth. impériale, fonds des capucins), et celle de l'Arsenal, faite en France vers le même temps (Théologie latine, n° 4 A, in-folio); enfin, le beau Missel, également français, du XV° au XVI° siècle, conservé aux archives de la préfecture, à Bourges, et qui a été en partie consumé par le dernier incendie.

Maintenant nous n'aurons pas plus de difficulté à reconnaître le roi David dans *l'âne à la harpe,* que nous n'en avons eu tout à l'heure à voir l'*âne* ou l'*ânesse* (pris d'ordinaire en mauvaise part) signifier néanmoins sainte Ève, notre première mère, les moines laborieux, les diacres, les pécheurs repentants,

comme ici, de divers animaux, ou de l'*âne-centaure*, dont les allégoristes se sont préoccupés. Le vénérable Hildebert, évêque du Mans, puis archevêque de Tours († 1134), dit que l'*homocentaure* présente une double forme où l'*âne* est confondu avec le corps humain :

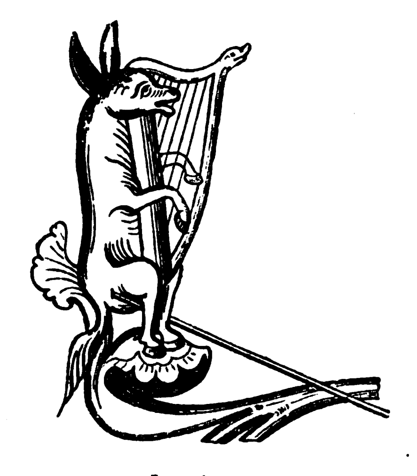
> Est homocentaurus itidem natura biformis,
> In quibus est *asinus* in humano corpore mixtus[32].
> Quamplures homines sic sunt nunc ore biformes,
> Unum dicentes, aliud tibi mox facientes;

et il le prend, ainsi que la *sirène,* monstre mi-parti femme et oiseau, pour le symbole de ceux qui disent une chose et en font une autre. (Voyez le poëme intitulé : *Physiologus*, dans les œuvres complètes du vénérable Hildebert, publiées par dom Antoine Beaugendre, in-folio, Paris, 1708, colonnes 1176 et 1177.) Ne pas confondre ce *Physiologus* avec celui attribué à Hugues de Saint-Victor, mort en 1140. Les ouvrages de l'archevêque Hildebert l'ont fait mettre au rang des pères du XII° siècle. J. L. Chalmel en fait un grand éloge dans son *Histoire de Touraine* (t. I, p. 445 et suiv.), et il cite, comme preuve de ses talents en poésie, ses dix vers sur un hermaphrodite, « dont on a longtemps ignoré l'auteur, et que quelques-uns, dit-il, s'étaient appropriés avant que ses manuscrits fussent livrés à l'impression. »

Digitized by Google

l'Église chrétienne et le genre humain tout entier; ou bien encore le Précurseur du Messie, les princes des apôtres, les saints du ciel, et le Christ lui-même.

Selon la marche de cette note, nous nous bornerons à une seule preuve, qui nous sera fournie par un beau psautier latin du XIIe siècle, appartenant jadis à l'illustre comte de Thott, et conservé aujourd'hui, sous le n° 143, dans la bibliothèque de Copenhague, riche, dit-on, de quinze mille manuscrits et de quatre cent mille volumes imprimés. Le feu roi de Danemark, S. M. Christian VIII, de grande et honorable mémoire, a daigné nous permettre de puiser dans ses collections particulières et de faire copier, pour notre ouvrage, à sa Bibliothèque royale, les peintures les plus remarquables de quelques manuscrits. Nous avons profité largement de cette autorisation, surtout pour le *Psautier de Thott*[1].



Le roi David.

(Calqué sur l'original.)

Avant d'entrer, à propos de *l'âne à la harpe*, dans les détails qui termineront cette note, nous demanderons au Psalmiste la justification du miniaturiste français. Si David est montré sous les traits du bon animal aux longues oreilles (Ziemann), symbole injuste de la stupidité, c'est que lui-même s'est représenté comme une *bête de somme*, en présence du Seigneur, *ut jumentum factus sum apud te; et ergo semper tecum* (psaume LXXII). «Mon âme, dit-il, était remplie d'amertume, et mes os *comme* percés d'un aiguillon. — J'étais stupide et sans

[1] En consignant ici le témoignage de notre profonde reconnaissance envers ce monarque éclairé, trop tôt ravi à l'amour du Danemark, nous n'oublierons pas d'ajouter que les bontés de Sa Majesté la reine Caroline-Amélie, née princesse d'Augustenbourg, n'ont pas été moins grandes. Digne élève du savant et pieux évêque de Seeland (le docteur Münter), l'homme le plus érudit de ce siècle en fait de symbolique chrétienne de la première époque, Sa Majesté la reine a daigné nous montrer l'intérêt particulier qu'elle attachait à nos travaux; et nous avions puisé dans sa conversation une force nouvelle pour mener à bonne fin une entreprise toujours difficile, mais que rendent presque impossible nos révolutions successives.

Digitized by Google

connaissance; j'étais devant vous comme une bête. — Mais, *néanmoins*, je suis toujours demeuré à vous; vous m'avez pris par la main droite, etc.» (versets 21, 22 et 23; édition de Th. Desoer[1]).

La lettre D, où nous avons pris (page 153) le fragment que nous offrons ici, commence le psaume LIX, indiqué dans le livre sous le n° LX, selon la manière de compter des Hébreux : «*Deus, repulisti nos*, etc. O Dieu, *qui* nous avez rejetés et nous avez détruits; vous vous êtes mis en colère, et vous avez eu *ensuite* pitié de nous.» (*Bible* de Le Maistre de Saci.) Suivant le savant traducteur, David, dans ce psaume, se plaint à Dieu de ce qu'il a paru quelque temps l'abandonner, et le livrer, ainsi que son peuple, à ses ennemis; et il le conjure de venir le secourir. Et comme si, tout d'un coup, Dieu l'avait exaucé, il le remercie de son prompt secours, dont il décrit le succès par la défaite des Sichimites de Galaad, de Moab, et des Iduméens. La peinture représente, en effet, les peuples ennemis sous l'emblème d'un combat contre des animaux féroces, l'ours, le lion, etc. *L'âne à la harpe,* ou plutôt *le Psalmiste,* blessé lui-même d'un coup de lance, quoique placé hors du champ de bataille, puisqu'il occupe la sommité de la lettre, chante le triomphe prochain des Israélites et rend grâce au Seigneur.

Nous avons dû nous borner à reproduire la pointe de ce D, et l'on comprend que le seul motif d'économie nous a empêché de donner l'initiale tout entière, certainement l'une des plus curieuses, parmi les 167 (Notice Molbech) qui enrichissent le livre. Comme la plupart des psautiers de luxe, le manuscrit du comte de Thott s'ouvre par l'*Histoire de Jésus-Christ,* représentée en seize grandes et magnifiques peintures, tenant toute la page : les calques de ces peintures font également partie de notre collection. Nous n'avons pas à nous y arrêter; mais nous saisirons cette occasion pour offrir nos sincères remercîments à M. C. Molbech, l'un des conservateurs de la bibliothèque de Copenhague, qui a bien voulu guider nos recherches au milieu de tant de trésors, et se prêter avec empressement à toutes nos demandes[2].

[1] Le Maistre de Saci, dans son commentaire du verset 23, développe ainsi la pensée de David, par rapport au mot *jumentum* de la Vulgate : «Étant enfin devenu comme une bête....... » *Explication* : «Par l'impuissance où je me trouvais de raisonner et de pénétrer dans les conseils de votre sagesse» (édition in-folio, Paris, 1717). — On a vu plus haut, à l'extrait des *Évangiles d'Otfrid*, que nous sommes tous cette bête de somme, à cause de notre stupidité, *jumentum illud sumus nos, propter stupiditatem*; paroles également inspirées par le passage du psaume. C'est aussi l'un des motifs qui font désigner les fidèles sous le terme de *jumenta*; et souvent la symbolique figurée leur donne, en conséquence, la forme de *bêtes de somme*. Au surplus, ce qu'on dit ici des *jumenta* s'applique à d'autres animaux.

[2] Il y a près de trente-cinq ans que ce savant et aimable professeur, alors secrétaire de son riche dépôt, a donné, du *Psautier latin du comte de Thott*, une longue description qui nous dispense d'entrer dans plus de détails. On la trouvera dans le numéro 6 de la *Nouvelle feuille du soir* (Nyt Aftenblad), à la date du 5 février 1825. M. Molbech incline à l'opinion que le livre est d'origine anglaise; et une annotation de sa main, jointe, sur notre exemplaire, à la note imprimée, montre (page 45) que, s'appuyant sur le calendrier où se trouvent, selon l'usage, diverses indications astronomiques, et où le jour de Pâques est marqué au 27 mars, il renvoie son exécution aux années 1155 ou 1227. Il termine en disant : «La première (date est) indubitablement la bonne, *det förste upaatvivlelig det rette.*»

Ce genre de calcul est souvent hypothétique : on arrivera plus certainement à la vérité, quant à la date du Psautier de Thott, en remarquant que saint Thomas Becket, archevêque de Canterbury, canonisé en 1172, et dont le meurtre abominable eut tant de retentissement, n'est pas compris dans les litanies. — Relativement à l'origine du Psautier, M. Molbech y signale plusieurs saints particuliers à l'Angleterre, et il fait remarquer qu'ils ont été omis dans un autre psautier latin du XIII[e] siècle. Cet

(N'ayant pas eu le temps de raccourcir cette note, faite pour un antiquaire de nos amis, à l'occasion du *lion rugissant en face de l'âne qui brait*, et de compléter, par l'indication des sources et la citation des autorités, les parties que nous aurions conservées, nous avons laissé subsister les renvois de notre manuscrit aux copies textuelles des auteurs dont nous possédons les extraits; de manière à répondre plus facilement aux doutes qu'on veut bien nous proposer quelquefois, sur plusieurs de nos assertions. Ces copies sont ici désignées telles qu'elles sont rangées dans nos boites.)

[1] Boite IX, Carte 92. — [2] B. 18, CC. 136 et 139; B. 19, C. 339. — [3] B. IX, CC. 91 et 92; B. 18, CC. 138 et 289; B. 16, C. 12. — [4] B. XI, C. 322. — [5] B. 20, CC. 166 à 209. — [6] B. 20, C. 193. — [7] B. 20, C. 183. — [8] B. 19, C. 427 c. — [9] B. 23, C. 5573; B. XII, C. 195. — [10] B. 4, CC. 1016 et 1047. — [11] B. IX, C. 90. — [12] B. 17 *bis*, C. 957. — [13] B. 18, C. 133. — [14] B. XIII, C. 507. — [15] B. 6, C. 18. — [16] B. XII, CC. 71, 73 et 74; B. 16, C. 491; B. 18, CC. 132 et 135. — [17] B. 18, C. 134. — [18] B. XII, C. 212. — [19] B. XI, C. 321; B. 20, CC. 177 et 178. — [20] B. 16, C. 490. — [21] B. 12, C. 1037. — [22] B. 2, C. 28. — [23] B. 7, C. 237; B. 23, C. 5574; B. 24, CC. 39 et 40. — [24] B. 20, C. 220. — [25] B. XIV, C. 30; B. XIII, C. 8. — [26] B. 7, C. 56. — [27] B. 7, C. 236; B. 12, CC. 429 et 626; B. 16, C. 34. — [28] B. 20, CC. 168 à 178 et 210 à 221. — [29] B. 6, CC. 17 et 18. — [30] B. 17 *bis*, C. 227. — [31] B. 20, C. 180. — [32] B. 3, C. 608.

(126) P. 438. Saint Jérôme, *Sur Isaïe*, XI, vers. 6 : «Et morantur simul «vitulus, leo et ovis; hoc est, magni et parvi in ecclesia.» On a vu ce verset d'Isaïe : «Le loup habitera avec l'agneau; le léopard se couchera auprès du chevreau; le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble, etc.» comme ci-dessus, note 124. Nous croyons que ces passages du prophète expliquent la réunion de ces animaux sur divers monuments de pierre et autres, et dans les peintures des manuscrits.

A propos de ce même verset : *Et morantur simul vitulus*, etc. on lit dans la Bible allégorisée, déjà citée : «Par le *loup*, est signifié Paul; par l'*agneau*, Pierre; par le *léopard*, le prédicateur; par le *chevreau*, le pénitent; par le *veau*, l'homme pieux; par l'*ours*, le cruel; par le *lion*, l'orgueilleux; et par la *brebis*, les humbles,

sur le continent et conservé de même à Copenhague où nous l'avons vu (ancienne collection, n° 1606); mais, lorsqu'il s'agit de peintures, cette indication n'est pas suffisante pour décider la question de nationalité. Les miniaturistes de Saint-Wast d'Arras écrivaient et ornaient des livres qui sortaient du couvent; témoin le beau psautier latin-français de Jean de France, premier duc de Berri : or le psautier du comte de Thott est dans le style et la manière caractéristiques de cette célèbre abbaye.

Nous donnons ceci pour une simple opinion; cependant il est certain que, dans l'histoire de l'art, le monument doit être restitué au pays d'où l'artiste est sorti. Les tableaux de Léonard de Vinci exécutés en France sont des peintures *italiennes*, et les anciens graveurs de la monnaie britannique ne seront point revendiqués par l'Angleterre, quoiqu'on ait interdit aux artistes étrangers d'inscrire leur nom sur le poinçon.

M. Molbech fait connaître une douzaine des belles lettres initiales qui distinguent le Psautier du comte de Thott, et naturellement *l'âne musicien* ne pouvait être oublié. Toutefois le savant professeur ne touche point à la symbolique; il se contente de dire à la fin de sa description : «Enfin, la pointe supérieure du D est formée par un âne qui joue de la harpe;» sans rien ajouter de plus : «*Endelig bestaaer D'ets överste Spids af en Esel, der spiller paa Harpe*» (page 43, ligne 6). (Voyez, note 199, le dessin du *Dragon, gardien de la loi*, tiré du même psautier.)

Digitized by Google

qui sont en général dans l'Église. « Per *lupum*, significatur Paulus; per *agnum*, « Petrus; per *pardum*, predicator; per *hedum*, penitens; per *vitulum*, pius; per « *ursum*, crudelis; per *leonem*, superbus; per *ovem*, humiles, qui sunt communiter « in Ecclesia. » (Fol. 167, col. 2, fig. 3.)

(127) P. 439. Ce calice en vermeil et d'un travail exquis, remontant au commencement du XIVe siècle, est orné de feuilles de vigne dans le style gothique. Sur le nœud sont des émaux qui représentent les attributs des quatre évangélistes et l'histoire symbolique de Jésus-Christ, figurée par la licorne sur le sein de la Vierge, le pélican et ses petits, le phénix sortant des flammes et le lion éveillant ses lionceaux. Au pied du calice, la Passion du Sauveur et le martyre de saint Étienne. Du reste, voici l'ordre de ces derniers sujets, tels qu'ils se trouvent dans des encadrements en forme de cœurs renversés : Trahison de Judas; Jésus devant Hérode, qui a les jambes *croisées;* la Flagellation; Portement de croix; Jésus mort, attaché à la croix, ayant à ses côtés la Vierge et saint Jean; Descente de croix; Mise au tombeau, et Lapidation de saint Étienne. — On dit qu'avant la révolution ce calice appartenait à l'église Saint-Étienne de la même ville. (Voyez sur le *lion*, le *pélican*, le *phénix* et la *licorne*, la splendide et savante *Monographie de la cathédrale de Bourges*, pages 77 à 82, 96 à 102, 105, et 130.)

(128) P. 439. Nous ne nous rappelons pas en ce moment où nous avons lu le fait que nous consignons ici : ce pourrait être dans Pierre Diacre, bibliothécaire du Mont-Cassin, puisqu'il est question du pélican, figure symbolique assez récente : Pierre Diacre mourut après 1140. En tout cas, du Cange, au mot *Stauropkori*, cite, d'après le même auteur, l'*Aquilifer* et le *Leonifer*. (Lib. IV, *Chron. Casin.* cap. XXXIX.) Ne pas confondre ici le pélican, l'aigle et le lion, avec le dragon vaincu, *l'ancien serpent*, également porté dans les processions, à la suite de son vainqueur, Jésus crucifié. (Consultez aussi, pour l'*aigle*, la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, page 127.)

(129) P. 439. Sur le *lion de Juda*, qui est Jésus-Christ (*Apocalypse*, chap. V, vers. 5), voir Raban Maur, *De laudibus*, etc. Augsbourg, 1605, fol. 3; — Saint Bernard, *Sermon 1*, sur *la Résurrection;* — Rupert, 4, sur *l'Apocalypse;* — d'Achery, *Spicilegium*, Paris, 1723, tome II, page 434, au *Chronicon Besuence*, écrit de 1129 à 1135. Il y est question du lionceau, du lion rugissant et du lion de Juda, avec leurs diverses significations symboliques. — Voyez aussi Augusti, *Handbuch der christlichen Archäologie*, etc. tome I, page 444. — *Deutsche Gedichte des zwölften Jahrhunderts*, etc. édités par H. F. Massmann, 1837, tome II, page 303; — *Litanie*, éditée par le même, 1837, page 45, col. 1; — *Speculum humanæ salvationis*, ut supra, fol. 42, col. 1; — *Sacramentaire de Gellone*, ut supra, fol. 201 verso; — *Notes selon saint Augustin* (sic) *sur les proverbes*, etc. ut supra, *Proverbes*, chap. XXX, vers. 29 et 30; — Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal, *Théologie latine*, n° 155, A. in-4°; — *Etherii et Beati adversus Elipandum*, etc. ut supra, tome II, page 342; — *Traité de théologie*, etc. ut supra, folio 44 r. et v.

(130) P. 439. *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie*, ut supra, fol. 18 verso, colonne 2. Le lion de Juda (Jésus-Christ), tuant la mort à sa passion, nous

Digitized by Google

a fourni cette prière : « O toi, fort lion de Juda, comment t'es-tu vaincu toi-même, au point de tuer l'éternelle mort? — O Marie, tu es sa mère, et nous sommes ses frères (du lion de Juda); qui pourrait ne pas mettre son espoir en toi? Amen. »

(131) P. 439. D'Achery, *Spicilegium*, etc. ut supra, tome I, page 444, à propos de la signification du double alphabet tracé sur le pavé, lors de la consécration des églises.

(132) P. 439. Sur le *Lion de Saint Pierre*, qui est le diable ou Satan (*Ire Épître de Saint Pierre*, chap. v, vers. 8), voir Arnobe; — *Les Hymnes* de Prudence, *Cathemerinon IV*, Ymnus *Post cibum*, vers 76 à 80; — Saint Jérôme, *Sup. Amos* 3; — *Etherii et Beati adversus Elipandum*, etc. ut supra, tome II, page 356; — Notkeri *Psalterium*, etc. ut supra, tome I, page 48, col. 1; — Nicolas de Lira, *Sur Amos*, 3; — *Bible allégorisée en figures*, ut supra, fol. 181, col. 2, fig. 1; — Saint Paul, *IIe à Timothée*, chap. IV, vers. 17; — *Deutsche Predigten*, etc. ut supra, page 18; — Mabillon, *Annales bénédictines*, Lucques, 1739, tome V, pages 324, 325 et 634; — *Litanie*, éditée par H. F. Massmann, ut supra, tome I, p. 60; — *Bible de Théodulfe*, Biblioth. imp. manuscrits latins, supplément, n° 687; — *Gloses diverses sur les psaumes* dans le psautier latin-français, ut supra, fol. 164; — *Livre des vertus*, manuscrit déjà cité aux notes 45 et 103; — Foulcher de Chartres, *Histoire des Croisades*, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, ut supra, tom. XXIV, p. 11.

(133) P. 439. Saint Augustin dit au *Livre de la Concorde des Évangiles* : « Ceux-là me paraissent avoir trouvé le vrai sens, qui ont compris *le lion dans Matthieu*, l'homme dans Marc, le veau ou bœuf dans Luc et l'aigle dans Jean, plutôt que ceux qui ont attribué l'homme à Matthieu, l'aigle à Marc, *le lion à Jean.* » Saint Augustin fait sans doute allusion à saint Irénée (+ vers 202), le premier des écrivains ecclésiastiques où se trouvent mentionnés les noms des quatre évangélistes, et qui, en effet, compare Matthieu à l'homme, Marc à l'aigle, Luc au veau et *Jean au lion.* « Les évangélistes, dit-il, sont au nombre de quatre; ni plus ni moins, parce qu'il y a quatre parties du monde (les quatre points cardinaux??) et quatre vents principaux : car, comme l'Église est répandue par toute la terre, il faut qu'elle ait quatre colonnes qui la soutiennent. » Cet ordre a été suivi par Juvencus, poëte espagnol, qui vivait sous le règne de Constantin le Grand, rappelé par saint Isidore avec Sédulius (*apud* Muratori et Fabricius), et qui a composé une histoire de Jésus-Christ en vers latins (*Historiæ Evangelicæ libri IV*). — Saint Athanase (+ 373) applique, au contraire, le veau à Marc et *le lion à Matthieu.* Mais saint Jérôme, rangeant les choses comme nous les voyons aujourd'hui, attribue l'homme à Matthieu, le *lion à Marc*, le veau à Luc et l'aigle à Jean. Les motifs du choix de saint Jérôme ont été très-bien résumés dans ces quatre vers du même Sédulius, prêtre du ve siècle, auteur du *Paschale carmen* et de l'*Opus paschale* :

Hoc Matthæus agens, hominem generaliter implet;
Marcus, ut alta fremit vox per deserta leonis;
Jura sacerdotis Lucas tenet ore juvenci;
More volans aquilæ, Verbo petit astra Joannes.

Digitized by Google

« Matthieu, dans son ouvrage, montre l'humanité en général ; — Marc est semblable à la grande voix du lion, qui frémit dans le désert ; — Luc désigne, par la face de bœuf, les droits du prêtre ; — Jean, qui vole à la manière de l'aigle, s'élève par le Verbe jusqu'aux astres. » — (Un illustre cardinal de notre époque, connu par de savants écrits, faisant allusion à ces vers de Sédulius, dit que saint Jean s'occupe de la régénération intérieure ; que saint Matthieu s'adresse de préférence aux Juifs, saint Luc aux Grecs et saint Marc aux Gentils.)

On voit que tous les auteurs sont unanimes pour reconnaître saint Luc dans le veau ou bœuf, parce que, selon l'expression de saint Augustin (*Super Johannem*), le bœuf est la plus grande victime dans le sacrifice des prêtres. « Nul n'a douté, dit-il, que le bœuf ne désignât Luc, qui, comme un animal dévoué aux holocaustes, s'attache, dans la marche de sa narration, au temple et à Jérusalem. Avant nous, la plupart ont pensé que, dans les quatre animaux, *le lion* est l'image du *roi*, parce que cet animal, à cause de sa force terrible, semble roi des animaux ; et saint Matthieu, qui fait valoir surtout la personne royale du Christ, est indiqué par *le lion ;* d'où vient aussi que, dans l'*Apocalypse,* le lion a été mentionné avec la tribu royale elle-même là où il est dit : *Vicit leo de tribu Juda.* (Chap. v vers. 5.) Selon Matthieu, les mages vinrent, dit-on, de l'Orient, pour chercher et adorer le *roi,* dont une étoile leur avait appris la naissance ; et le *roi* Hérode lui-même redoute ce *roi* nouveau-né, et, pour arriver à le tuer, il massacre grand nombre de petits enfants. »

Saint Jérôme veut que l'homme soit l'attribut de Matthieu, « qui commence à écrire de l'homme, *Liber generationis Jesu Christi ;* » et les motifs de saint Augustin, pour le donner à Marc, sont que Jésus-Christ, homme, est surtout l'objet de Marc ; parce qu'il ne dit rien, ni de son pouvoir royal, ni de son pouvoir sacerdotal, mais qu'il parle seulement de l'humanité du Christ. Ailleurs (l. IV) saint Augustin trouve que Marc participe aussi du *lion* et du veau, c'est-à-dire de Matthieu et de Luc, « ces trois évangélistes s'étant occupés surtout des actions de l'humanité de Jésus-Christ, Jean de sa divinité. . . . . . et, comme deux puissances sont données à l'âme, l'une active, l'autre contemplative, que figuraient les femmes de Jacob, Lia, dont le nom signifie *laborans,* et Rachel, dont le nom signifie *visus, principium,* on doit comprendre que les trois premiers évangélistes ont eu en vue la puissance active, et Jean, la contemplative. . . . . . L'aigle est Jean, qui contemple l'éternelle lumière ; car on dit que les petits de l'aigle sont, par leurs parents, soumis à cette épreuve : suspendus aux serres de leur père, ils sont ainsi exposés aux rayons du soleil ; celui d'eux qui le contemple d'un œil ferme est reconnu un véritable aiglon ; au contraire, celui dont le regard chancelle, est rejeté comme illégitime. » (Voyez notes 135 et 285.)

Nous devons faire remarquer, à propos de l'interprétation ci-dessus des noms de Lia et de Rachel, par saint Augustin, que, dans toutes les *Explications des noms Chaldéens, Hébreux, Grecs* et *Latins,* jointes aux Bibles, Lia signifie *laborieuse, fatiguée,* et Rachel, *brebis,* sans autre commentaire.

Par une singulière méprise d'enlumineur, deux miniatures du XVe siècle, tirées de la *Collection d'heures du sire de Tournebu,* donnent le veau pour attribut à saint Marc, comme le voulait saint Athanase ; tandis que *le lion* repose aux pieds de saint Luc. Dans ces mêmes volumes, peints par le même homme,

Digitized by Google

deux anges accompagnent saint Matthieu : l'un porte le livre, l'autre semble dicter. Saint Jean, assis sur un rocher de l'île de Pathmos, est ravi en extase devant la femme de l'*Apocalypse*, placée dans l'angle de l'image. L'aigle tient l'écritoire suspendue à son bec, selon l'habitude de l'époque, et semble aussi en contemplation. Nous n'avons pas rencontré en France d'autres exemples où l'attribution canonique des figures symboliques fût intervertie.

Note additionnelle. Une circonstance, d'un certain intérêt doit être signalée; c'est que la présence du *lion* ne suffit pas pour faire reconnaître, soit saint Mathieu, soit saint Marc. Ainsi les lions sont donnés au prophète Daniel; en général, il est vrai, au nombre de deux; mais nous l'avons vu, hors de la fosse, parlant au Seigneur, ayant un seul lion près de lui. Le prophète Joël, déchiré par un lion, est également représenté avec cet attribut; de même saint Jérôme, qui ne sera pas reconnu davantage, s'il n'a pas le chapeau de son prétendu cardinalat.

Saint Ignace, évêque, et saint Basile, tous deux martyrs; saint Gérasime, qu'un lion servit dans sa grotte; saint Macaire de Rome, dont le tombeau fut creusé par deux lions; saint Pontien, saint Venantius abbé, sainte Natalie, sainte Prisca et sainte Marciana, ont aussi des lions pour attributs. Les hagiographes en indiquent les divers motifs, qu'il serait trop long de rapporter.

Relativement à l'*ange*, au *veau*[1] et à l'*aigle*, il existe moins de confusion. L'aigle cependant est donné pour compagnon au prophète Élisée; mais il est plus ordinairement à deux têtes, par allusion à la demande d'Élisée à son maître Élie. «Je vous prie de faire que j'hérite une double portion de votre esprit» (*Rois*, liv. IV, chap. II, vers. 9); ce qui lui fut accordé, quoique ce fût (dit la Bible) «une chose bien difficile.» — Les anges, les bœufs ou taureaux et les aigles, compagnons de saints et de saintes, ne sont pas moins nombreux que les lions : ils sont mentionnés dans les auteurs indiqués plus haut, et nous préparons, depuis plusieurs années, un recueil des *Attributs des saints*, où seront tous les emblèmes que nous avons su rencontrer.

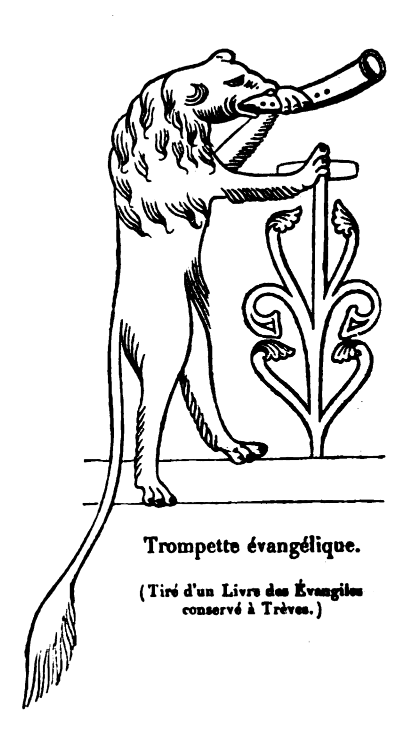
(134) P. 439. On le trouve ainsi représenté dans un Livre des Évangiles conservé à la Bibliothèque de Trèves, sous le n° 124. Le lion, appuyé sur un bâton en forme de *tau*, qui sort d'un arbuste, sert de F initiale au cinquième verset de l'Évangile selon saint Luc : «Fuit in diebus Herodis, regis Judee, sacerdos quidam, etc.» — Le diable oppose aussi sa trompette à la trompette évangélique : Jarenton ou Gérente, abbé de Saint-Bénigne de Dijon (✝ 1111), écrivant à l'abbé et aux moines de Saint-Hubert des Ardennes, leur parle de la *tuba Sathanæ*, des loups qui se jettent avec fureur dans le camp du Seigneur, des dents du lion (dévorant), que Dieu brisera dans sa colère, etc. (Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*; Lucques, 1740, t. V, append. p. 634.) — Voy. la gravure p. 616.

(135) P. 439. Raban Maur, *De laudibus sanctæ crucis*, etc. ut supra, expli-

[1] Saint Bernard, fondateur et premier abbé de monastère de Tiron, de l'ordre de Saint-Benoît (✝ 1116), et auquel on veut attribuer *la crosse* qui fait l'objet de ce rapport, est représenté avec un *veau* à côté de lui. Plus ordinairement, il est entouré d'outils de tourneur, et un loup lui ramène ou lui apporte le veau égaré dans les bois.

Digitized by Google

cation (*declaratio*) de la figure XV, fol. 31 et 32. La figure est au fol. 29 verso: *De quatuor Evangelistis et Agno in crucis specie constitutis.* — Les quatre attributs des évangélistes, ou seuls ou séparés, peuvent être pris à leur tour pour le symbole de Jésus-Christ; et les passages suivants de saint Ambroise et de saint Jérôme aideront à l'interprétation plausible de certaines compositions peintes ou sculptées, où les animaux mystérieux figurent avec cette acception. Saint Ambroise dit, en parlant de Luc (*Super Lucam*) : «La plupart pensent que Notre-Seigneur est représenté sous quatre formes d'animaux. En effet, il est homme, étant né de Marie; lion, à cause de sa force; veau, comme victime; aigle, par sa



Trompette évangélique.

(Tiré d'un Livre des Évangiles conservé à Trèves.)

résurrection.» Et Jérôme, en parlant de Marc (*Super Marcum*): «Jésus-Christ est homme par sa naissance; veau, par sa mort; lion, par sa résurrection; aigle, par son ascension.» — Voici le texte des Pères, d'après Ciampini : «Plerique putant Dominum nostrum quatuor formis animalium figurari. Ipse enim est homo, «quia natus est ex Maria; leo, quia fortis est; vitulus, quia hostia; aquila, quia «resurrectio. — Christus est homo nascendo, vitulus moriendo, leo resurgendo, «aquila ascendendo.» (Édition de 1690, page 193.)

Dans les Bibles, l'ordre des Évangiles a peu varié : on commence par saint Matthieu; puis suivent les textes de saint Marc et de saint Luc, et l'on termine par saint Jean. C'est ainsi que, dans un évangéliaire dit de *Charles le Chauve*

Digitized by Google

(voyez notes 197 et 222), on lit, au-dessus d'un Christ ayant à sa droite et à sa gauche les symboles des quatre évangélistes :

> Quattuor hic rutilant, uno de fonte fluentes :
> Matthei, Marci, Lucæ libri, atque Johannis.

On pourra dire, il est vrai, que les règles de la poésie ont dominé le versificateur : quoi qu'il en soit, l'ordre habituel est indiqué par les deux vers. Au contraire, s'il s'agit d'un simple fragment des quatre Évangiles, comme en tête de tous les Livres d'Heures, ou de la représentation des quatre interprètes, le plus jeune des apôtres, « le disciple que Jésus aimait, » occupe le premier rang. Le publicain Matthieu, appelé directement à l'apostolat et qui a reçu chez lui le Sauveur, vient ensuite. Luc, médecin de profession, disciple et parent, dit-on, de saint Paul, l'un des soixante et dix disciples et le compagnon de Cléophas dans le voyage d'Emmaüs, est nommé le troisième. Enfin le dernier est saint Marc, disciple et interprète de saint Pierre, peut-être son neveu, également l'un des soixante et dix disciples (ou soixante et douze, *ad libitum*). C'est ainsi que les figures symboliques des quatre évangélistes sont disposées sur le pupitre de sainte Radegonde, monument du plus haut intérêt, appartenant à l'époque mérovingienne, conservé dans le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, et publié, en 1853, par notre honorable ami M. Paul Durand, dans les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, tom. III, p. 159.

Cependant le célèbre manuscrit de saint Emméran de Ratisbonne, conservé à Munich, présente une exception à cette règle générale. Les quatre Évangiles y sont rangés selon l'ordre habituel ; mais, sur la peinture du *Roi de gloire* (folio 6 verso), il n'en est pas de même, quant aux évangélistes. Matthieu occupe l'angle supérieur de droite (gauche du spectateur), et Jean l'angle supérieur de gauche : Marc est au-dessous de Matthieu, et Luc vient en dernier. Sur notre *Bible de Charles le Chauve,* au contraire (Bibliothèque impériale, manuscrits latins de l'ancien fonds, n° 1), et, à Rome, sur la *Bible de Saint-Paul-hors-des-Murs,* toutes deux indûment prétendues, jadis, *de Charlemagne,* Jean est le premier, Matthieu vient après, et les deux autres, comme aux évangiles de saint Emméran. Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel sont placés aux quatre angles du losange inscrit dans le carré.

Étant à Munich, nous avons copié sous les figures des évangélistes les quatre vers ci-dessous, déjà publiés par dom Colomann Sanftl ; et nous n'avons pas voulu les donner à côté des vers de Sédulius (note 133), parce qu'ils venaient déranger la règle de saint Jérôme, qui fait loi pour l'Église latine :

> Humanum Christi describit Mattheus ortum.
> Scribendo penetras cœlum tu mente, Johannes.
> More boat Marcus frendentis voce leonis.
> Mugit amore pio Lucas in carmine Christi.

« Matthieu décrit la naissance humaine du Christ. — Toi, Jean, en écrivant, tu pénètres au ciel en esprit. — Marc, de sa voix, crie à la manière du lion rugissant. — Luc mugit d'un pieux amour dans son poëme du Christ. »

Ce manuscrit in-folio, qui fut d'abord à l'abbaye de Saint-Denis, a été écrit vers

Digitized by Google

878 par Béringer et Liuthard, calligraphes de Charles le Chauve. Il renferme une belle représentation de cet empereur, siégeant sur son trône et protégé par la main de Dieu, ouverte et sortant du ciel. A côté du porte-glaive, et de l'écuyer qui tient la pique et le bouclier, le peintre a personnifié la France et la Gothie (duché de Septimanie), et les mots *Francia* et *Gotia* sont écrits à côté de ces deux personnifications. Leur costume est riche et rappelle la cour de Byzance. Une couronne murale orne leur tête, et leurs mains couvertes élèvent vers le prince des cornes d'abondance, d'où sortent des touffes de lis symboliques. Nous croyons aussi avoir reconnu un lis de jardin sur le bouclier impérial.

L'ordre des animaux mystérieux, lorsqu'ils sont représentés seuls, a également varié dans l'antiquité chrétienne, non selon le goût du peintre, comme le suppose Ciampini; mais parce que leur signification n'était pas encore bien déterminée. Selon les mosaïques publiées par cet auteur, l'homme, le lion et l'aigle occupent tour à tour le premier rang, et le bœuf n'a pas constamment le dernier.

D'un autre côté, on a la preuve qu'en 462, peut-être avant le milieu du v[e] siècle, l'interprétation de saint Jérôme était adoptée; et les plus anciennes mosaïques, *offrant les animaux mystérieux*, ne remontent guère avant cette date. On peut consulter, pour les temps modernes, le *Rational des divins offices* (liv. I[er], chap. III, nomb. 9). L'évêque de Mende ne parle point des anciennes peintures; mais il explique pourquoi ces figures accompagnent les évangélistes et pourquoi elles portent des livres. En effet, le livre ou rouleau, *volumen*, ne paraît pas longtemps avant le VII[e] siècle : ensuite, les animaux mystérieux en sont presque toujours pourvus; et, dans les mosaïques, au lieu de rouleaux, ce sont des livres, *codices*, enrichis de pierreries.

Nous avons eu souvent le tort de donner le nom de *volumes* aux *codices*, appelés jadis *libri quadrati;* mais l'usage a prévalu de désigner ainsi les *livres imprimés et pliés*, et, par abus, il s'est étendu jusqu'aux anciens manuscrits.

Achevons maintenant la digression en ajoutant que les symboles des évangélistes exécutés sur les mosaïques sont, en grande partie, les plus anciennes de ces figures avec date certaine. Elles renferment, par ce seul motif, un haut intérêt; et, bien que des représentations aussi simples semblent, sous le point de vue iconographique, promettre peu de variété, il y existe néanmoins des différences de forme que nous avons remarquées. Les animaux sont entiers ou vus à mi-corps, ou représentés par une simple tête, avec ou sans nimbe; leurs ailes sont au nombre de deux ou de quatre, avec ou sans yeux. On examinera les livres qu'ils tiennent, les places qu'ils occupent, soit seuls ou avec les évangélistes, soit avec le Christ, saint Pierre et saint Paul, ou avec les douze apôtres; toutes circonstances dignes d'attention et qui mériteraient même d'être l'objet d'un travail particulier, parce qu'elles aident à découvrir l'âge du monument.

(136) P. 439. Théodulfe, évêque d'Orléans, mort en 821, *Carmina*, édition du P. Sirmond, *Opera varia;* in-folio. Paris, 1696, tome II, page 1082. Il dit, en parlant de la terre personnifiée :

Quodque subest illi rabies inimica leonum,
Hoc est quod tellus terrea cuncta domat.

Digitized by Google

«Et si la rage ennemie des lions lui est soumise, c'est que la terre dompte toutes les choses terrestres.» — On sait que Cybèle, personnification de la terre, est représentée traînée par des lions, ou avec un lion couché près d'elle.

(137) P. 439. Théodulfe, *ibidem*, comme à la note précédente, page 1079. L'attribut est mentionné dans un traité en vers intitulé : *Des sept arts libéraux, représentés dans une peinture*, «De septem liberalibus, in quadam pictura depictis.» Le poëte s'exprime ainsi, aux vers 85-88, en parlant de la rhétorique personnifiée :

Corporis arx alas revehit, caput atque leonis,
　Fecerat artificis quæ bene docta manus.
Verborum levitas alis, virtusque leonis
　In capite eloquii congrua signa dabant.

«Le sommet du corps porte des ailes et une tête de lion, exécutées par la main habile d'un artiste. Les ailes expriment l'agilité des paroles; et la force du lion, dans sa tête, est le signe convenable de l'éloquence.» Ce petit poëme a été attribué à un Ancien; néanmoins, ce qui est dit en particulier de la sagesse, *sapientia*, autoriserait peut-être à y voir l'œuvre d'un chrétien.

(138) P. 439. L'opinion de notre collaborateur, rapportée par déférence, repose principalement sur le passage suivant, tiré des débris d'un magnifique Livre des Évangiles, du XIe siècle, format in-folio, écrit au monastère de Luxeuil, par les ordres de l'abbé Gérart ou Gérard (voyez p. 496) :

Convenit omnimodis Christo natura leonis.
Cujus ad occursum timet omnis turba ferarum.
Hic stans, intrepidus, proprio de robore fisus.
Bestia nulla sibi feritate valet sociari.
Non oculos claudit, cum membris somnia tradit.
Sic, caro cum Christi requievit in ore sepulchri,
Spiritus infernum vigilans confregeret (*sic*) imum.
Plebs pia gaudebat hc̄ (nunc), et perversa timebat.
Hinc victor rediit, et demonis agmina vicit.
Fortis, servorum deducens millia secum.
Nemo resistebat illi, quia nemo valebat.
Fit leo surgendo, de terra soma levando.
Auxilio cujus, pius auctor codicis hujus,
Abba Gerart, vivat anime (*sic*), et de morte resurgat.

«La nature du lion convient de toute manière au Christ. A sa rencontre, toute la foule des bêtes féroces est saisie d'effroi. Lui, debout, intrépide, se confie dans sa propre force. Aucune autre bête ne peut lui être assimilée pour la férocité. Il ne ferme pas les yeux, quand il livre ses membres au sommeil. Ainsi, lorsque le corps du Christ reposa dans le tombeau, son esprit vigilant brisa les profondeurs de l'enfer. Le peuple des bons se réjouissait alors, et le peuple des méchants tremblait. Il sortit de là vainqueur, et triompha des phalanges du démon. Puissant, il ramena avec lui des milliers de ses serviteurs. Personne ne lui résistait, parce que personne ne le pouvait. Il devient lion surgissant, en élevant son corps de terre. Que, par son secours, le pieux auteur de ce livre, l'abbé Gerart, vive de la vie de l'âme et ressuscite de la mort.»

Digitized by Google

On nous pardonnera d'avoir donné ces vers symboliques et peu corrects, afin de les sauver de l'oubli; car le manuscrit est aujourd'hui tout à fait dépecé, et l'on ne peut savoir ce que deviendront les feuilles qui ont survécu au sacrilége *patriotique* de 1793. Un amateur d'antiquités en a recueilli une partie notable et la conservait encore à Luxeuil, il y a quelques années. Grâces aux bontés de M. Amédée Thierry, membre de l'Institut, nous avons eu longtemps ces précieux débris à notre disposition, et nous en avons tiré un grand parti pour la section allemande de notre publication. (Voyez notes 240 et 292, où nous revenons sur les *Évangiles de Luxeuil.*)

Suivant la pensée du même collaborateur et ami, l'inscription

Marce, tuis scriptis vox est similita leonis,

placée au-dessus de la figure de saint Marc, dans le même Livre des Évangiles, immédiatement sous le lion qui occupe le haut du portique, montre que cet évangéliste est également *le symbole du lion.* On y lit aussi, sur un des folios suivants, le vers de Sédulius, déjà donné à la note 133 :

Marcus, ut alta fremit vox per deserta leonis.

Si nous hésitons à reconnaître, dans les vers qui précèdent, Jésus-Christ et saint Marc comme symboles du lion, nous n'entendons pas nier absolument la possibilité de la chose : car, vers le XI° siècle, *les bêtes sauvages,* auxiliaires de la Mort contre la quatrième partie de la terre (*Apocalypse,* chap. VI, vers. 8), *sont représentées par les hommes méchants,* qui figurent dans les peintures attachées au commentaire de ce livre mystique. Le fait de la représentation figurée est signalé par l'allégoriste lui-même; nous l'avons rapporté à la note 106. Cela n'empêche pas notre auteur d'avoir dit, quelques lignes plus haut: « Par la bête, nous entendons absolument tous ceux qui, sous le nom de chrétienté, sont dits les hommes du siècle, *et hos bestia ceteros sub nomine christianitatis, qui seculares esse dicuntur, omnes omnino accepimus;* » alors, il ne faisait point allusion aux miniatures de son volume. Jésus-Christ et saint Marc peuvent donc aussi, dans un cas donné, servir de symbole à l'égard du *lion* pris en bonne part, puisque les hommes méchants sont le symbole des *bêtes sauvages.* En effet, lorsque saint Jérôme dit que la nature de Dieu rugissant par les docteurs est semblable à celle du roi des animaux, *Dieu* sera pris pour symbole du lion. Dans les vers de Luxeuil, au contraire, la nature du lion convenant de toute manière au Christ, le *lion* sera le symbole de Jésus-Christ.

(139) P. 440. Voyez, dans saint Augustin (*Lib. de Doctrina christiana,* lib. III, cap. V; apud Santis Pagnini, ut supra, chap. XXI, p. 15 et 16), comment les mêmes choses ont des significations différentes. Nous n'avons pas le *Livre de la doctrine chrétienne* sous les yeux pour citer les paroles du saint évêque d'Hippone; mais voici comme s'exprime Santis Pagnini dans la partie préliminaire de son ouvrage (*Isagogæ ad Sacras literas liber unicus*) : « Avant tout, dit-il, il faut considérer l'espèce de langage et faire attention que le même mot n'emporte pas toujours la même signification..... Car chaque locution indique tantôt un objet, tantôt un autre, de manière à faire entendre, ou des choses contraires, ou des

Digitized by Google

choses seulement différentes. Contraires, quand elle est prise, tantôt en bien, tantôt en mal; ainsi que nous avons dit plus haut du *levain*.» Il s'agit du levain qu'une femme prend et qu'elle mêle dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée (*Saint Matthieu,* chap. XIII, vers. 33; et *Saint Luc,* chap. XIII, vers. 21); et, par opposition, «du levain d'Hérode, dont il faut bien se garder (*Saint Marc,* chap. VIII, vers. 15), et du levain des Sadducéens et des Pharisiens, qui est l'hypocrisie» (*Saint Matthieu,* chap. XVI, vers. 6, 11 et 12; *Saint Marc,* chap. VIII, vers. 15; et *Saint Luc,* chap. XII, vers. 1).

«Tel est l'endroit où le *lion* signifie le Christ, là où il est dit: «Le lion de la «tribu de Juda a vaincu (*Apocalypse,* chap. V, vers. 5).» Il signifie aussi le diable, là où il est écrit: «Le démon, votre ennemi, tourne autour de vous, comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer.» (*Iʳᵉ de Saint Pierre,* chap. V, vers. 8). De même, le *serpent* est en bonne part dans ces paroles: «Prudents comme des serpents» (*Saint Matthieu,* chap. X, vers. 16); en mauvaise part, dans ces autres paroles: «Le serpent séduisit Ève par ses artifices» (*IIᵉ aux Corinthiens,* chap. XI, vers. 3); *le pain,* en bonne part: «Je suis le pain vivant, qui suis descendu du ciel» (*Saint Jean,* chap. VI, vers. 51); en mauvaise part: «Manger le pain pris en cachette est plus agréable» (*Proverbes,* chap. IX, vers. 17); et ainsi de plusieurs autres. Par exemple: *le calice* dans la main du Seigneur signifie peut-être la colère de Dieu, ou plutôt la grâce des écritures passant des Juifs aux gentils. *L'eau* signifie le peuple, comme dans l'*Apocalypse* (chap. XVII, vers. 1); et l'Esprit-Saint, comme dans ce passage où il est dit: «Il sortira des fleuves d'eau vive de son cœur» (*Saint Jean,* chap. VII, vers. 38); et d'autres interprétations encore, suivant les endroits où se trouve le mot, etc.

«Et de même, les autres choses (non pas telle ou telle d'entre elles, mais toutes et chacune) désignent non-seulement deux objets opposés entre eux; mais quelquefois un grand nombre, SELON LA PLACE QU'ON LEUR DONNE DANS LE DISCOURS. «Sic et aliæ res; non singulæ, sed unaquæque earum, non solum duo «aliqua diversa, sed etiam nonnunquam multa significat, *pro loco sententiæ sicut* «*posita reperitur*» (page 16). (Voyez la note 187.)

C'est vers le Vᵉ siècle que saint Augustin traçait ces préceptes de la nouvelle symbolique; qu'aurait-il dit s'il avait vécu au XIVᵉ, où l'on écrivait, par exemple, que la tour de Babel *préfigurait* la Pentecôte? (*Speculum humanæ salvationis,* ut supra, fol. 28 verso, col. 1 et 2.) Cependant, tout en trouvant de l'étrangeté dans ce rapprochement, on comprend un certain rapport éloigné entre les deux choses, tandis qu'il en existe beaucoup d'autres où nous ne savons plus rencontrer la moindre analogie avec celles qui leur sont opposées. (Voyez la note 171.)

(140) P. 440. Santis Pagnini, Lucensis, *Isagogæ,* etc. ut supra, lib. XVI, cap. IV, p. 753, 754. Il faut se rappeler, en lisant ce passage tiré de l'*Homélie XVI,* que saint Grégoire a suivi la version des Septante. «Tu es donc le vrai peuple, ô Israël, toi qui sais boire le sang, et qui as appris à manger la chair du Verbe de Dieu, et à boire le sang et à puiser le sang de cette grappe, qui est de la vraie vigne, et de ses branches, que le Père émonde. Le fruit de ses branches est à bon droit appelé le sang des blessés, sang que nous buvons dans leur parole et leur doctrine; toutefois si nous nous dressons comme les lionceaux et si nous bondissons comme le lion.»

Digitized by Google

Le texte de la Vulgate porte : « Ecce populus ut leæna consurget, et quasi leo « erigitur; » tandis que saint Grégoire a lu dans les Septante : « Ecce populus sicut « catulus leonis exurget, et sicut leo exultabit. »

(141) P. 440. Saint Jérôme, *Sur Jérémie*, 2 : « Vastator leo est gladius puni- « tivus Dei. » (*Sylva alleg.* au mot *Destruere.*) « Pourquoi voulez-vous entrer avec moi en jugement? Vous m'avez tous abandonné, dit le Seigneur. — C'est en vain que j'ai frappé vos enfants; ils n'ont point été instruits par le châtiment : votre épée a dévoré vos prophètes, comme *fait* un lion qui ravage tout. » (*Jérémie*, chap. II, vers. 30.)

(142) P. 440. Fried. Adelung, *Die Korssünschen Thüren in der Kathedralkirche, zur heiligen Sophia in Nowgorod.* Berlin, 1832, pl. I, n° 15.

La perte momentanée d'un portefeuille de calques, assez excusable au milieu d'un déménagement d'ateliers, et parmi tant de papiers remués depuis quelque temps, nous avait laissé supposer que M. Adelung ne faisait connaître qu'un seul des marteaux de Nowogorod, celui qui renferme la tête du chérubin; mais, tout dernièrement, nous avons retrouvé le dessin du second marteau, montrant les cinq têtes de damnés. Notre excellent collaborateur et ami M. Stengel ne s'était donc pas trompé en supposant qu'ici le lion devait avoir des dents, et nos conjectures subsistent en leur entier : nous ne regrettons pas néanmoins nos citations, supplémentaires et confirmatives, des lions et lionnes sculptés sur les portails de Saint-Jacques de Ratisbonne et de Saint-Trophime d'Arles.

Voici le passage transcrit à côté de notre dessin du second marteau : « Suivant une coutume très-commune au moyen âge, dit M. Adelung, le marteau de la porte est représenté sous la forme de deux serpents unis par le milieu, et attachés à un énorme masque de lion; mais cette tête, très-bien travaillée, est ici encore employée dans un but moral. L'imagination pieuse de l'artiste a représenté la gueule garnie d'effroyables dents, comme étant l'entrée de l'enfer, et l'a caractérisée par cinq têtes de damnés, d'âges divers et, probablement, de différents états. Quelque épouvantable que soit le contraste d'un portail d'église orné d'un marteau à *bouche d'enfer*, l'effet que devait produire, sur l'esprit et la conscience de ceux qui entraient, la terrifiante gueule de *l'Imperador del doloroso regno*, comme l'appelle Dante, était néanmoins bien calculé; et, sans doute, afin d'augmenter cette impression, l'interprète postérieur ajouta l'avertissement suivant : Адъ пожирае грѣшныхъ (*sic*); c'est-à-dire, *l'enfer dévore les pécheurs.* »

Note additionnelle. M. le comte Melchior de Vogüé a bien voulu nous communiquer le dessin, fait par lui à Sainte-Sophie de Nowogorod, des masques de lion fixés aux portes de Korssün. Nous y remarquons une notable différence avec la gravure de M. Adelung; car ici la tête unique (le chérubin) n'a pas d'ailes; et, de la sorte, la question se trouve un peu modifiée. N'ayant pas vu Nowogorod, lors de notre voyage en Russie, il ne nous appartient pas de décider entre l'un ou l'autre des deux honorables archéologues : *Non nostrum. . . . . tantas componere lites.*

Ce remarquable monument de bronze contient, dans ses bas-reliefs, le buste de Wickmann, *Wicmannus*, évêque de Magdebourg (1152-1192) : le prélat est vu de face, et bénit suivant la mode *latine*. Sa crosse est sans ornements, ni figures

Digitized by Google

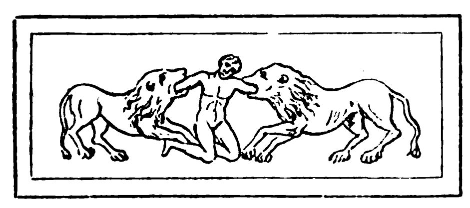
accessoires; et sa mitre ressemble aux mitres allemandes, françaises et anglaises du même temps. Au surplus, l'époque de l'épiscopat de Wickmann montre assez que les portes de Korssün sont bien datées, quand on reporte leur exécution à la fin du XIIe siècle, ou à la première moitié du XIIIe.

(143) P. 440. Saint Augustin, *Sermon CVII*, — et Rupert, *Sur les Juges*, XVI. « Examen apum in ore leonis mortui, quod vidit Samson, est multitudo fidelium « in ore Christi; vel sunt fideles, quos eruit Christus de ore diaboli. » (*Sylva allegoriarum*, au mot *Examen*.) Le passage des *Juges*, dont il est ici question, est au chapitre XIV, verset 8.

(144) P. 440. A ce même portail, que nous avons nommé tout à l'heure, page 438, deux lions dévorent, l'un un cerf ou un chevreuil, et l'autre un homme qu'il saisit par le milieu du corps. Nous n'avons pas l'ouvrage sous les yeux, et nous ne pouvons dire quelle est la place donnée à ces lions dévorants. (Popp (Juste) et Bülau (Théodore), *Architecture du moyen âge à Ratisbonne*, cahier 2, pl. II.)

(145) P. 441. Voyez la lithographie du portail de l'église de Saint-Trophime, à Arles, publié par M. de Wiebeking. Les hommes dévorés sont *nus*, comme à la gravure des hypogées de Tarquinia, donnée à la note suivante; mais le mot a été oublié à l'impression. — Nous avons déjà dit, note 105, combien étaient fréquents les sujets d'hommes et d'animaux dévorés par des lions; nous avons vu aussi qu'il ne faut pas toujours les prendre en mauvaise part (page 440). Les *lions vengeurs* du crime ne seront pas assimilés au *lion d'enfer* (page 437); et nous rangerons volontiers dans la première catégorie les lions dévorant des animaux malfaisants; tels, par exemple, que les renards représentés sur un chapiteau de colonne, au chœur de l'église de Saint-Benoît-sur-Loire : les lions ont l'air d'avaler les renards, plutôt qu'ils ne les dévorent. Sur d'autres chapiteaux de cette église, la même scène est reproduite; mais les lions sont doubles, et les corps sont réunis par une seule tête. Cet exemple d'animaux à deux corps et à une tête n'est pas rare, surtout dans les manuscrits.

(146) P. 441. Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monumens, depuis*



Les lions vengeurs.

(Tiré des hypogées de Tarquinia. — Voyez page 441.)

sa décadence, au IVe siècle, jusqu'à son renouvellement, au XVIe; in-folio; Paris, 1823, tome IV, *Architecture*, pl. XI.

Digitized by Google

Nous avions fait dessiner le sujet des *lions vengeurs* tiré des hypogées de Tarquinia, afin de le donner en exemple des emprunts de l'art chrétien à l'antiquité païenne; mais la feuille où ces lions devaient figurer était déjà tirée, que le graveur avait à peine commencé son travail. Nous ferons de même, s'il est possible, avec le *crucifiement* du Sacramentaire de Drogon, mentionné page 448 et à la note 287. Quant aux deux figures des papes Grégoire le Grand et Gélase II, avec le bâton pastoral et la mitre (tirées du *Hierolexicon*), qui devaient entrer dans la partie supprimée de ce rapport, faute de gravures à l'appui, elles seront données à la note 279.

D'Agincourt fait aussi cette remarque « que lorsque les Romains, inspirés par le génie du christianisme, appliquèrent les souterrains de Rome au service de la religion; ils suivirent en cela des exemples pratiqués auparavant, et que, souvent, ils se conformèrent aux usages qu'avaient suivis leurs pères eux-mêmes, sous l'empire du paganisme. » (Tome I, *Architecture*, p. 23.) En effet, Dempter raconte qu'en l'année 1691, ayant eu l'occasion de visiter, avec Ciampini, les environs de l'antique Phalaris, aujourd'hui Città-Castellana, ils virent plusieurs places, ou *loculi*, creusées par étages, comme dans les catacombes à l'usage des chrétiens, et il en donne une vue (*Etruria regalis*, tome II, pl. LXXXII), qui offre leur entière ressemblance. (Voyez tome III, page 9, vers la fin de la description des *Catacombes étrusques de Tarquinia.*)

(147) P. 441. Ciampini, *Vetera monumenta, in quibus præcipue musiva opera sacrarum profanarumque ædium structura*, in-folio; Rome, 1690, t. I, p. 33. — Ciampini donne également sur ses planches (tabl. XXVII) les deux lions placés dans le vestibule de l'église Saints-Jean-et-Paul. Le lion de droite tient un porc-épic; celui de gauche presse, de sa patte gauche, un petit enfant, et, de la droite, une tête de bélier. Sur l'épistyle (architrave) se tient un aigle qui enlève dans ses serres, non un serpent, mais un lionceau ou quelque autre animal difficile à reconnaître. « Au reste, dit l'auteur, si c'est un lionceau, il désigne le diable (??), suivant ce passage bien connu de la première épître de saint Pierre : « Soyez sobres et veillez, car le démon, votre ennemi, tourne autour de vous comme un *lion* rugissant, cherchant qui il pourra dévorer. » (Chap. v, vers. 8.) Le sentiment de Ciampini, à l'égard du *lionceau*, sera révoqué en doute; les lionceaux étant le symbole des peuples séduits par les princes, et sauvés par la miséricorde et la vérité (p. 436).

Ne pourrait-on pas répéter ici les paroles appliquées plus haut à Mamacchi et à Boldetti, que l'étude des miniatures et des sculptures du moyen âge aurait été d'un grand secours aux érudits italiens pour l'interprétation des monuments de l'antiquité chrétienne. (Voyez note 55.)

(148) P. 441. Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane, trasportate ad uso e adornamento delle chiese*, cap. LXVIII, p. 365 à 368. Cet auteur rapporte une foule d'exemples. Restant fidèle à son titre, il avait fait connaître, d'après Élien (*De Animal.* lib. XII, cap. VII), la coutume orientale de mettre les lions à l'entrée des temples, principalement des temples dédiés au soleil. Les lions y paraissent comme vengeurs des parjures et des autres scélératesses qui pouvaient souiller les lieux saints. Dans la suite, dit-il, les Romains adoptèrent cet usage et pla-

Digitized by Google

cèrent aussi des statues de lions aux portes des temples, comme gardiens des choses divines. — Marangoni, mort plus de cinquante ans après Ciampini, revient sur plusieurs indications données par ce dernier auteur, en y ajoutant quelquefois de nouvelles interprétations.

(149) P. 442. Les croyances populaires du moyen âge, à l'égard du tigre, sont moins extraordinaires que celles du lion, et leur cercle est plus restreint. Aristote n'a pas connu le tigre; il rapporte, sur oui-dire, que les chiens de l'Inde viennent d'une chienne et d'un tigre. Il n'est pas rare de trouver dans les animaux fantastiques, peints ou sculptés, des individus participant de l'un et de l'autre *genre*. — Chez les Prasiens, peuples de l'Inde, on trouve des tigres deux fois grands comme le lion. On assure qu'ils ont trois rangs de dents, et leur queue est armée de dards, qu'ils lancent comme des flèches. (*Officinæ Joannis Tarvisii textoris Epitome;* Lyon, 1613, tome II, p. 200.) — « Je ne sais pas, dit Foulcher de Chartres dans son *Histoire des Croisades*, chap. LXIX, en parlant des tigres de l'Hircanie, si c'est la légèreté ou la force qui les aide le plus à mouvoir leurs pieds : il n'y a rien de si éloigné qu'ils ne puissent l'apercevoir; rien devant eux qu'ils n'atteignent aussitôt. » (*Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, collection Brière, *ut supra*, tome XXIV, p. 257.)

Suivant Jacques de Vitry, qui répète les histoires de Claudien (IVe et Ve siècle), de saint Ambroise, d'Albert le Grand, etc. les tigres de l'Hircanie semblent voler plutôt que marcher. « Ils sont extrêmement féroces et se livrent à des accès de rage inconcevables; surtout lorsqu'ils poursuivent les chasseurs, après que ceux-ci leur ont enlevé leurs petits. Les chasseurs mêmes ne pourraient leur échapper, s'ils n'avaient soin de jeter sur leurs chemins de petits boucliers en verre, devant lesquels les tigres s'arrêtent en voyant leur image comme dans un miroir, et croyant avoir retrouvé leurs petits, ils embrassent et accablent ce verre de leurs caresses; mais ensuite ils le brisent avec leurs pieds, sans y trouver rien de plus, et, pendant ce temps, les chasseurs leur échappent par la fuite. » (*Histoire des Croisades*, liv. I, *ut supra*, tome XXII, p. 187.)

Le père Chesneau, qui a découvert dans cette histoire la matière d'un *Emblème eucharistique* (n° LX), dit, après Oppien, que le tigre est le plus beau des animaux, comme le paon est le plus beau des volatiles. Sa gravure représente d'énormes boules de verre, au lieu des petits boucliers, et il assure que « la tigre femmelle, pour lors se voyant trompée, s'en afflige jusques à en mourir de tristesse. » (*Emblèmes sacrez sur le très saint et très adorable sacrement de l'Eucharistie*; Paris, 1667, p. 122.) Voyez Bochart, *De animalib. sacr.;* Élien, *De animalib.;* d'Herbelot, *Biblioth. orientale;* le *Catholicon* de Jean de Gênes au mot *Tigris*, et les auteurs déjà cités pour le lion. Le *Bestiaire* répète les mêmes contes, en les défigurant. — Au surplus, les anciens n'en savaient pas long sur le tigre; car Auguste fut le premier qui fit voir à Rome un tigre apprivoisé; mais Claude en montra quatre à la fois. Pline ne parle pas des boucliers de verre : il rapporte qu'à la chasse les ravisseurs des petits tigres les abandonnaient successivement l'un après l'autre pour protéger leur fuite, et les commentateurs ont allégorisé de même sur ce récit du naturaliste romain.

(150) P. 442. Eucher, *Livre des formules spirituelles*, chap. V. — Saint Grégoire

Digitized by Google

le Grand et *Glose ordinaire* sur *Job*, chap. IV, vers. 10 et 11, apud *Sylva allegoriarum* : « Le tigre, ainsi que le dit l'ami de Job, en le blâmant, désigne *les hypocrites*, parce qu'en même temps qu'ils ont l'air de prendre la couleur blanche, ils sont marqués çà et là de la couleur noire des vices. Souvent, en effet, alors que la blancheur de la chasteté est enlevée, se produit la souillure de l'avarice. Le tigre désigne aussi *les arrogants;* et le diable lui-même est appelé tigre, à cause de toutes les formes que prend sa fourberie. » (Nous invitons à voir l'errata, où la phrase de notre texte est rectifiée dans le sens que nous venons d'indiquer.)

(151) P. 442. *Bible de Théodulfe*, évêque d'Orléans, manuscrit du IX[e] siècle, Biblioth. impériale, mss. latins, supplément, n° 687, *De Bestiis et ceteris animanimantibus* (sic). On a pu voir, à la note précédente, que le tigre désigne les *arrogants*, et nous ajoutons qu'il est *parfois* le symbole de l'*arrogance féminine* (et non *particulièrement*, comme porte notre texte). *Tigris, feminæ* (dit Théodulphe) *interdum arrogantia*. Puis il ajoute le verset de Job : « Le tigre périt parce qu'il n'a plus de proie..... » (Chap. IV, vers. 11.) Nous pensions d'abord qu'il fallait voir ici la *tigresse*, au lieu de l'arrogance *féminine*, et la citation d'Eucher nous paraissait confirmer notre sentiment. Cependant tel n'a pas été l'avis d'un savant et excellent collaborateur, *tigris* s'entendant du mâle et de la femelle; et, tout en faisant nos réserves, nous avons abandonné *la tigresse* jusqu'à plus ample informé.

(152) P. 442. Saint Grégoire le Grand, *Sur les Rois*, liv. I, chap. XIV; et *Morales*, X : « La proie vers laquelle se tourne le peuple poursuivant les ennemis doit s'entendre des prédicateurs qui se tournent vers leur propre louange, en voyant que d'autres ne les louent pas. Ainsi, la proie du tigre (*Job*, chap. IV, vers. 11) est la vaine gloire, ou la louange que les hypocrites arrachent des peuples par violence : car, par *la proie*, il faut comprendre les biens d'autrui enlevés violemment. Or tout hypocrite, en simulant une vie de justice, extorque la louange, qui n'est due qu'au juste, et ravit ainsi le bien d'autrui. »

(153) P. 443. Dom Calmet, *Dictionnaire*, etc. ut supra, au mot *Léopard* : « On veut, dit-il, qu'il soit engendré d'un pard et d'une lionne, et d'une lionne (ou un lion) et d'une panthère. Il paraît, par l'Écriture, qu'il ne devait pas être rare dans la Palestine. Le nom de *léopard* ne se trouve que depuis le IV[e] siècle, et l'auteur de la Vulgate met toujours *pardus* et jamais *leopardus*. » — Suivant Isidore, dans son livre XII, cité par un ancien *Bestiaire*, « le léopart est une beste très-cruelle engendrée par advoultrie (adultère) de la lionne et du part; » et dom Lauret rapporte, d'après Aristote, que le léopard est un animal farouche, tacheté, dont la femelle est appelée léoparde ou panthère, *pardalis et panthera*. Or, ajoute-t-il, la panthère est le seul de tous les animaux qui répande une suave odeur; et cela, même pour les bêtes; d'où vient qu'en se cachant elle fait la chasse à celles qui prennent plaisir à son odeur. (Voyez ci-après, note 171, les connaissances de nos aïeux sur la panthère, et de nouvelles preuves de la confusion faite, par les modernes et les anciens, entre la panthère et le léopard; et même, sous certains rapports, entre la panthère et le lion.)

Digitized by Google

(154) P. 443. Saint Augustin, *Homil. X.* — *Bible de Théodulfe*, évêque d'Orléans, *ut supra.* — La bête semblable au léopard sera l'*Antechrist*, dit saint Augustin : « car à l'Antechrist se réunira une multitude diverse de peuples de mœurs différentes, *quia cum Antichristo varia populorum multitudo, et moribus diversa, congregabitur.* » — Selon Théodulphe, « le léopard est l'*Antechrist* arrosé (c'est-à-dire, tacheté ou bigarré) par la variété de sa malice, *malitiæ varietate adspersus.* » — « Et la bête qui montait de la mer était semblable à un léopard. » (*Apocalypse*, chap. XIII, vers. 2.) Il s'agit de la *bête de l'Apocalypse*, dont on peut voir la description à la note 49, et la représentation, page 468.

(155) P. 443. Saint Ambroise, *De Virginibus*, 3 et 6; et *Bible de Théodulfe*, ut supra. — Le léopard, dit ce dernier auteur, est le *diable* ou le pécheur par les mœurs changeantes, « de même (dans Jérémie, chap. XIII, vers. 23) que l'Éthiopien ne changera pas de peau, ni le léopard son caractère. » Littéralement : « Si un Éthiopien peut changer sa peau, et un léopard la variété de ses couleurs, vous pouvez aussi faire le bien, vous qui n'avez appris qu'à faire le mal. » (*Bible;* traduct. de Le Maistre de Saci.) — Plus loin, note 159, on trouve que le léopard est appelé *diable* par saint Ambroise, à cause de sa cruauté.

(156) P. 443. *Gesta Romanorum*, traduction allemande; édition d'Adelbert Keller, p. 69 et 70. — Pline raconte que « le lion reconnaît à l'odeur du pard l'adultère de sa compagne, et déploie sa puissance tout entière pour sa vengeance; c'est pourquoi la coupable se lave dans une eau courante, ou ne le suit que de loin. » (Livre VIII, § 17.) — Le père Chesneau fait de l'historiette le thème d'un *emblème eucharistique* (n° LIV); la gravure montre le lion accroupi, assistant d'un air sévère au bain de la lionne, dont l'attitude trahit la faute, et à qui l'on fait dire:

Je lave l'horreur de mon vice,
De peur d'en souffrir le supplice.

L'auteur engage l'âme criminelle « à se laver entièrement dans les eaux de la pénitence, afin que le nitre de sa contrition et les fontaines de ses larmes dissipent l'odeur infâme de ses péchés, et qu'étant parfaitement épurée, elle puisse goûter les caresses de son époux sur les autels, etc. » Le chapitre XLII repose sur les mêmes données; mais c'est une cigogne adultère et punie qui fournit la *Source de l'emblème.* — La perpétuité des symboles durant tout le moyen âge n'est pas moins extraordinaire que leur origine, car la moindre observation de la nature suffisait pour détruire une grande partie de cet échafaudage.

(157) P. 443. Saint Ambroise, *De Virginibus*, 3 et 6; — et *Bible de Théodulfe*, ut supra. — Le léopard, dit saint Ambroise, désigne les Juifs et les *pécheurs;* mais particulièrement les ravisseurs et, en outre, les affections désordonnées qui sont cruelles envers l'âme. Théodulphe dit aussi que le léopard est le diable ou le *pécheur*, par les mœurs changeantes. (Voy. précédemment, note 155, la citation textuelle du savant évêque d'Orléans, et le passage de Jérémie, chap. XIII, vers. 23.)

(158) P. 443. Santis Pagnini, Lucensis, *Isagogæ ad mysticos sacræ picturæ sensus*, Lyon 1536, liv. IX, chap. XIX, XX et XXI, p. 459 à 463 : « Si, par les

40.

Digitized by Google

sommets des montagnes, nous entendons les personnes élevées en dignités, par la couche des lions et les monts des léopards, sont justement désignés les princes et les ministres, qui s'abandonnent à leur cruauté et trompent, par leur ruse, ceux qu'ils ne peuvent offenser par la violence. Les léopards en effet portent toujours des taches sur la peau : quels autres que les hypocrites ou les *discordants* (les hommes de discorde, *discordes*) sont signifiés par eux? Dans ceux-là, en effet, qui pratiquent la cruauté, les démons sont couchés comme des lions. Et, comme des léopards, ils édifient des montagnes dans ceux qu'ils poussent à rechercher la gloire de la louange; en même temps qu'ils leur permettent de mêler quelques vertus à leurs vices. Ceux-là donc imitent réellement la variété du léopard : car, en même temps qu'ils mêlent les vices avec les vertus, ils sont en quelque sorte partagés sur leur peau bigarrée par une dissemblance de couleur. »

Suivant saint Grégoire le Grand (*Cantique des cantiques*, chap. IV), « les léopards sont aussi les *hypocrites*, parce qu'ils mêlent les vertus aux vices; » ou, suivant Richard de Saint-Victor (*De Vitio mutabili*, XI), « les léopards sont le symbole de la fourberie elle-même des hypocirtes, qui, par leurs œuvres, affichent une chose et en cherchent une autre, qu'ils aiment d'une façon perverse. » Nous avons vu plus haut, note 150, que les *hypocrites* sont également désignés par le tigre, « parce qu'en même temps qu'ils ont l'air de prendre la couleur blanche, ils sont marqués çà et là de la couleur noire des vices. »

(159) P. 443. *Notes selon saint Augustin* (sic) *sur les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques*, manuscrit du XIIe siècle, de notre collection. « Veni « de Libano, sponsa,..... veni de montibus pardorum. » (*Cantique des cantiques*, chap. IV, vers. 8.) La glose porte : « Pardi, propter crudelitatem, vel variationem « malignarum artium. » — Saint Ambroise dit également : « Le léopard est appelé diable, à cause de sa cruauté, et, comme il est tacheté, il signifie les hérétiques couverts des taches de leurs erreurs. » — On a vu, page 437, qu'un des caractères du *lion* est également la cruauté, puisqu'à Notre-Dame de Chartres le mot *crudelitas* est écrit au-dessus de sa tête.

(160) P. 443. Saint Ambroise, *ut supra*. — Saint Grégoire le Grand, sur le *Cantique des cantiques*, IV. — Richard de Saint-Victor, *De vitio mutabili*, XI. — Relativement aux *hérétiques*, notre justification, tirée de saint Ambroise, se trouve à la note précédente; et les *Juifs* sont mentionnés par le même Père, avec les pécheurs, à la note 157.

(161) P. 443. Saint Jérôme, *Super Jerem.* 5, et *Super Dan.* 7. — Rupert, *Super Hos.* 13 et *Abac.* 1. — *Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse*, Bibl. imp. ancien fonds latin, suppl. n° 1075, fol. 163 verso, col. 2, et ailleurs. Le commentateur cite les versets indiqués et ajoute : « Pardus dicitur rex Alexander, vel « ejus regnum velox et tyrannicum, varios habens populos. » On a déjà pu voir, à la note 154, une citation de saint Augustin, indiquant que la bête (de l'Apocalypse) semblable au léopard (chap. XIII, vers. 2) sera l'Antechrist : car, à l'Antechrist, se réunira une *multitude diverse de peuples*, de mœurs différentes.

Nous voyons ici, dans les mouchetures du léopard, une allusion à la *diversité des nations*, mais nous devons convenir que le symbole n'est pas direct. Il a été complété par ce passage du Traité de théologie de Saint-Sever. Citons d'abord

Digitized by Google

le verset de l'Apocalypse : « Cette bête que je vis était semblable à un léopard ; ses pieds étaient comme des pieds d'ours ; sa gueule comme la gueule d'un lion... etc. » Elle ressemble au léopard, dit le commentateur, à cause de la diversité des nations, *propter varietatem gentium* ; à l'ours par la malice et la fureur, *vesaniam* ; au lion par la force de corps et l'arrogance du langage, *linguæ superbiam*.

(162) P. 443. *Chronicon Besuence*, apud d'Achery, *Spicilegium*, etc. in-folio, Paris, 1723, tome II, p. 434, *De domne abbate Stephano*[1]. « En ces jours, l'époux appela à lui sa fiancée ; c'est-à-dire que le Christ appela son Église, pour qu'elle vint, de la couche des lions et des monts des léopards, à travers la montagne de la myrrhe et les collines du Liban. « (*Cantique des cantiques*, chap. IV.) » *Les princes* en effet qui, auparavant, avaient été semblables aux lions par leur cruauté et la terreur qu'ils inspiraient, et aux léopards à cause de la variété de leurs iniquités, purifiés par l'hysope, c'est-à-dire, par une humble confession, sont, au moyen d'une mortification parfumée de myrrhe, devenus plus blancs que la neige du mont Liban. » (Voyez le passage de saint Grégoire le Grand, note 158.)

L'auteur de la chronique vivait de 1129 à 1135, au moment où la symbolique allait trouver sa plus grande application figurée dans les produits des trois arts du dessin : alors, aussi, les écrivains s'étudiaient à raconter les choses les plus simples dans un langage mystique, dont chacun possédait la clef, puisqu'il était puisé dans les Livres saints. Ainsi le passage que nous avons cité à l'appui de notre mention du léopard, symbole des *princes du siècle*, a été pris dans le chapitre consacré à faire connaître le gouvernement de l'abbé Étienne, élu en 1088.

Le pieux biographe célèbre d'abord les aïeux des deux lignes et rappelle complaisamment les charges occupées par eux : car, dit-il, la noblesse, d'ordinaire, sert beaucoup, pour soi, à conserver l'humilité (!) et, pour les églises de Dieu, à résister aux ravisseurs, *quoniam solet plerumque nobilitas et sibi ad conservandam humilitatem, et ecclesiis Dei ad resistendum raptoribus, plurimum prodesse.* » Il ajoute ensuite : « Ce petit des lions, *iste leonum catulus*, fut changé d'abord en agneau, puis constitué dans l'Église comme un bélier pour la défendre de ses cornes et pour y procréer des agneaux spirituels ; et cela se fit par la grâce de Dieu. Ce fut une œuvre de la droite du Très-Haut. Je veux, si je puis, quoique dans un discours non élégant, mais vrai, *non faceto, vero tamen sermone*, raconter de quelle manière il a abandonné le lion rugissant et a suivi le lion de la tribu de Juda ; et comment l'Agneau immaculé l'a fait agneau lui-même, pour qu'il le suivît partout où il irait. »

Qu'à la suite de cet écrit le monastère veuille consacrer le souvenir d'un pasteur regretté, le peintre et le sculpteur, s'inspirant des paroles de l'historien, composeront, sur la naissance et les premières années de l'abbé Étienne, une scène allégorique, inintelligible aujourd'hui sans le passage précité ; mais dont

[1] Nous ne sommes pas certain de notre indication, ayant des extraits de la première édition de dom Luc d'Achery, en 13 volumes in-4°, de 1653 à 1677, et nous n'avons ici, ni l'une, ni l'autre édition. Un semblable mécompte nous arrive (page 484) avec le savant et très-pieux bénédictin dont nous invoquons aussi le témoignage, d'après l'édition en 3 volumes in-folio, sans pouvoir citer le volume qui nous l'a fourni.

Digitized by Google

le sens, toujours sérieux, aura satisfait les générations familiarisées avec le langage figuré de la symbolique chrétienne.

(163) P. 443. Dom Lauret, *Sylva allegoriarum totius sacræ Scripturæ*, in-folio, 1622, page 624. Lisez : « Conduits par un petit enfant; » le mot *petit* a été passé à l'impression. Voici le passage : « Puer parvulus minans lupum et pardum designat apostolos regentes persecutores suos, et divites, et reges conversos. » (*Isaïe*, chap. XI, vers. 6.) L'auteur ne cite pas d'autorité. — La Vulgate porte : « . . . . . *et puer parvulus minabit eos*, » que Le Maistre de Saci et les traducteurs de Cologne ont rendu par : « et un petit enfant les *conduira* tous. »

(164) P. 443. Anselme de Laon, *Glose interlinéaire sur Isaïe;* et Santis Pagnini, Lucensis, *ut supra*, lib. VII, cap. XI, p. 346 et 347. — Anselme prend sa comparaison dans le verset 6 déjà cité du chapitre XI : « Le loup habitera avec l'agneau, le léopard se couchera auprès du chevreau; »... et il dit: *Accubans pardus cum hædo est superbus cum humili in Ecclesia.*

On lit dans Santis Pagnini : « Et le léopard, qui d'abord ne changeait pas sa moucheture, ayant été lavé dans la fontaine du Seigneur, s'est couché avec le chevreau, non celui qui est à gauche, mais celui qui est immolé dans la paille du Seigneur. Et il est à remarquer que ce n'est pas l'agneau et le chevreau qui habitent et se couchent avec le loup et le léopard, mais le loup et le léopard qui imitent l'innocence de l'agneau et du chevreau. Et saint Augustin, au livre II des *Questions des Évangiles*, expliquant ce passage de la parabole de l'enfant prodigue : « Vous ne m'avez jamais donné un chevreau pour me réjouir avec mes amis » (*Saint Luc*, chap. XV, vers. 29), se demande quel est le chevreau que le fils aîné n'a jamais reçu pour se réjouir. Le *pécheur*, il est vrai, est ordinairement indiqué par le nom de *chevreau;* mais loin de moi, dit saint Augustin, la pensée d'entendre ici l'Antechrist. En effet, je ne vois pas moyen de justifier cette opinion; car il est tout à fait absurde que celui auquel il est dit : « Vous êtes toujours avec moi » (verset 31), ait demandé à son père de croire à l'Antechrist; et il n'est pas possible de comprendre, par ce fils, ceux des Juifs qui croiront à l'Antechrist. »

Tout ceci fait allusion à des opinions précédemment exposées, et que nous n'avons pas à rechercher. Nous voulions seulement faire remarquer que, d'après saint Augustin, le *chevreau* est le symbole du pécheur, tandis que le *bouc* est le symbole de l'humble dans l'Église; mais l'humble et le pécheur ont peut-être la même signification symbolique. Au surplus, du moment que le savant évêque d'Hippone avoue ne pas comprendre l'allégorie, nous ne nous chargerons pas de l'expliquer.

(165) P. 443. *Litanie*, éditée par H. F. Massman, Quedlinbourg et Leipsig, 1837; p. 45, col. 1. Nous croyons que, sous le nom de léopard, Jésus-Christ est invoqué comme sauveur et rédempteur; mais, n'ayant pas le texte sous les yeux, nous ne pouvons savoir, en ce moment, s'il s'agit du jugement dernier, ou du léopard occupant le chemin de l'Assyrie (*Osée*, chap. XIII, vers. 7) et comparé, par les commentateurs, à Dieu punissant les pécheurs. (Voyez, à la note suivante, le passage du prophète.)

Digitized by Google

(166) P. 443. Denis, dit l'Aréopagite, *De la Hiérarchie céleste*, II. — Santis Pagnini, *ut supra*, liv. IX, chap. XLIX, p. 504. — Le prophète Osée, racontant les abominations d'Israël, fait ainsi parler le Seigneur : « Et moi, je serai pour eux comme une lionne, *je les attendrai* comme un léopard sur le chemin de l'Assyrie. Je viendrai à eux comme une ourse à qui l'on a ravi ses petits, etc. » (chap. XIII, vers. 7 et 8). Le glossateur annote ainsi : « Quelquefois Dieu est appelé *panthère*, et aussi *léopard;* c'est lorsqu'il punit les pécheurs, auxquels il semble cruel, *quibus crudelis videtur.* » — Nous nommons aussi Santis Pagnini et nous renvoyons, en outre, à la note 176, où l'on trouvera un passage allégorique applicable à la *panthère* plutôt qu'au léopard; mais il ne faut pas oublier que ces animaux ont été souvent confondus. On en a la preuve à la note 153, et l'on sera tout à fait convaincu en lisant la note 171. (Voyez aussi la note 168.)

(167) P. 443. *Séances générales tenues en 1840 par la Société française pour la conservation des monuments historiques;* Caen, 1841, page 67. — Les lions ou léopards qui nous ont été ici signalés à cause de leurs trois rangées de dents (réminiscence supposée des tigres prasiens de la note 149), ne sont autres que la bête ressemblant à un ours, de la vision de Daniel, et qui avait en effet « trois rangs de dents dans la gueule. » (Chap. VII, vers. 5.) Cet ours est ordinairement accompagné du lion à ailes d'aigle, du léopard à quatre ailes et quatre têtes, et de la bête à dix cornes, « fort différente des trois autres. » On les trouvera réunis, sur une de nos planches du XIe siècle, à côté de la grande statue à tête d'or et aux pieds de fer et d'argile, que vit en songe Nabuchodonosor (*Daniel*, chap. II, vers 31 et suiv.) : la représentation est d'un grand effet.

Dans une Bible du XII[e] siècle, manuscrit d'origine méridionale, appartenant à M. J. Barrois, la figure du prophète Daniel est accompagnée des animaux symboliques, placés aux quatre angles de la peinture. Le lion et l'ours sont bleus, le léopard est tacheté de rouge et de bleu, et la bête à dix cornes est toute rouge; tandis que, dans le traité de théologie déjà cité (*Apocalypse de Saint-Sever*), le rouge est affecté au lion, le bleu à l'ours, le vert tacheté de jaune, rouge et bleu, au léopard, et le rouge à la bête à dix cornes. Enfin, dans ce même volume, où les quatre animaux sont représentés une seconde fois, le lion passe du rouge au rose tacheté de bleu, l'ours et le léopard ne subissent aucun changement, et la bête à dix cornes se montre rouge-brun tacheté de bleu et de jaune. Il faut conclure de ces différences, rendues sensibles par la coïncidence de patrie et de contemporanéité des deux manuscrits, que la prétendue symbolique des couleurs n'avait pas de règles bien fixes. — Nous en avons suffisamment parlé, il y a quelques années, lors de la magnifique et savante publication de M. l'abbé Auber sur la cathédrale de Poitiers (*Bulletin des comités historiques*, cahier de septembre et octobre 1850, p. 238 et suivantes), et nous sommes convaincu que, depuis cette époque, la question n'a pas avancé d'un pas, du moins dans le sens indiqué par M. Frédéric Portal. (*Des couleurs symboliques*, etc. ut supra, Paris, 1837.)

(168) P. 443. Müller, *Handbuch der Archäologie der Kunst*, in-8°, Breslau, 1835, 2[e] édition, p. 481. — On verra tout à l'heure, note 172, que la figure de la panthère, adoptée aussi par les païens comme emblème de la mort, avait

Digitized by Google

d'abord passé chez les chrétiens à titre de symbole funéraire; et nous faisons connaître plus loin, note 173, l'ouvrage de Marangoni, qui rend le mieux compte de ces emprunts successifs d'une religion à l'autre; mais l'auteur ne traite pas des tombeaux. Ajoutons que si le char de Bacchus est traîné habituellement par des panthères, il l'est aussi par des tigres; ainsi la confusion faite, par les allégoristes chrétiens, entre les deux quadrupèdes, se remarque déjà dans la symbolique des anciens.

Tout ceci n'empêche pas d'avancer, note 270, que la *Sirène* est, à peu près, le seul emprunt fait à l'antiquité par les chrétiens, c'est-à-dire dans son acception primitive, sans variation sensible durant tout le moyen âge; et, quant à la panthère, nous allons faire remarquer, page suivante, que saint Jérôme la range parmi les figures symboliques de Dieu. Si elle est prise, exceptionnellement, en mauvaise part, elle s'entend aussi des prêtres, des prophètes et des hommes doux et vertueux. (Voyez note 177.)

(169) P. 444. Jean de Gênes, *Catholicon*, au mot *Panter* : . . . « Et dicitur a pan, « quod est totum vel omne; quia omnium animalium sit amicus, *nisi draconis*; vel « quia et sui generis societate gaudet; et, ad eandem similitudinem quicquid ac- « cepit, reddit. »

(170) P. 444. Foulcher de Chartres, *Histoire des Croisades*, chap. LXIX, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France* (collection Brière), t. XXIV, p. 257. La clef des divers symboles de la panthère se trouve en partie dans les auteurs déjà cités à propos du lion. (Voyez note 56.)

(171) P. 444. Jacques de Vitry, *Histoire des Croisades*, liv. I; *Mémoires*, etc. ut supra, p. 184; traduction de M. Guizot. — Au mot *Vesmetum*, du Cange tire, d'un des Physiologus ou *Bestiaires* rimés, une citation qui témoigne de l'entraînement de tous les animaux vers la panthère,

Dont ist une tant bonne odour
De sa bouce, pour vérité,
Qu'en toute la vesineté
N'a nule beste qui se tiengne,
Qui maintenant à li ne viengne.

Tous les *Bestiaires* sont unanimes pour vanter la bonne odeur de sa gueule. Claude Élien, écrivain du III[e] siècle et qui traite de la panthère dans son liv. V, chap. XL, parle de la bonne odeur de sa peau. Il assure, comme Foulcher de Chartres, que les animaux s'effrayent à la vue de sa tête hideuse, et qu'elle la cache dans les buissons, montrant seulement le reste de son corps odoriférant.

Pour beaucoup de ces contes, il faut remonter à Aristote, mais surtout à Pline, qui les répète, les amplifie et en ajoute d'autres. « L'odeur de la panthère, dit celui-ci, a pour les autres animaux un attrait étonnant; mais son aspect farouche les effraye. Elle cache donc sa tête et saisit les animaux attirés par un charme irrésistible » (liv. VIII, § 29). Nous croyons devoir rappeler qu'Aristote parle seulement des biches, comme attirées par l'odeur de la panthère. Le poëte

Digitized by Google

Manuel Philé, d'Éphèse (+ 1340), répétant Élien, célèbre aussi cette odeur douteuse. On disait qu'elle n'était sensible que pour les bêtes : Aristote en avait parlé par oui-dire.

Ce que raconte Jacques de Vitry des flancs de la panthère déchirés par ses petits, lorsqu'ils viennent au monde, a peut-être pour origine ce passage de Pline, relatif à la lionne : « D'après une ancienne opinion populaire, dit-il, la lionne n'a qu'une portée, parce que, pour se délivrer, elle se déchire le ventre avec ses ongles. Aristote a un autre système ; il nous apprend que la lionne, à sa première portée, met bas cinq petits ; qu'à chacune des années suivantes elle en a un de moins, et qu'après avoir été réduite à un elle reste stérile » (liv. VIII, § 17). — Aristote attribue aussi au lion le déchirement de la mère par le petit.

Un manuscrit intitulé *De Bestiis mundi*, possédé par Bernardin de Saint-Pierre et dont nous avons dû la communication à notre camarade et ami M. le général Gazan, indique la panthère (*lisez* léopard) comme figure d'Alexandre le Grand, qui bondit sur la terre. A l'exception du serpent, c'est-à-dire le diable, tous les animaux, dit le compilateur, chérissent le lion (*lisez* panthère) et le recherchent. Pline, Aristote et le *Physiologus* sont nommés et confondus dans leurs récits ; et c'est ainsi qu'on attribue à la panthère, sur le témoignage de Pline, ce qu'Aristote rapporte de la lionne, quant à l'ordre et au nombre de ses petits. Cependant au chapitre du *lion* la confusion n'existe plus, lorsqu'il est parlé des trois vertus ou qualités du lion, prises dans sa tête, sa poitrine et sa queue, aussi redoutable que ses dents.

Traitant mystiquement de ses trois natures, l'auteur dit, avec les Bestiaires : 1° que, sur les montagnes où il règne, son odorat est si subtil qu'il découvre les chasseurs et efface avec sa queue les marques de ses sentiers ; comme Jésus-Christ avait caché les traces de sa divinité. 2° Il dort les yeux ouverts, comme le corps de Jésus-Christ dormit durant trois jours, quand son esprit veillait pour la garde de son peuple. 3° La lionne enfante, les uns disent par la gueule, un cadavre de sa forme et ressemblance, qu'elle garde ainsi mort durant trois jours et trois nuits. Le mâle arrive alors, touche son petit, le lèche, souffle longtemps sur sa face et le ressuscite par de terribles rugissements. C'est ainsi que Jésus-Christ, ayant subi l'injuste Passion et laissé sa mère désolée, alla vaincre la mort aux enfers, d'où son père le rappela trois jours après ; et il reprit, par sa propre volonté, son corps, qu'il garde dans le ciel.

Puis suivent la plupart des croyances rapportées précédemment aux notes 56, 65, 70, 138 et autres. Tous les animaux craignent le lion, sauf le coq, qui ose monter sur lui. Le lion redoute le feu, la lance du chasseur, le cri désagréable des roues de charrettes, et le chant lointain du coq (suivant saint Ambroise, le lion fuit surtout devant le coq blanc). Il ne faut ni le regarder quand il dévore sa proie, ni le blesser sous peine de grand dommage ; mais il n'attaque pas le premier. Du reste, sa conduite est un exemple de débonnaireté, car il épargne les pauvres et ceux qui l'implorent après l'avoir offensé ; et jamais les petits n'ont eu rien à craindre de sa fureur. C'est ainsi que le roi des cieux agit à l'égard des pécheurs : il punit les récalcitrants et pardonne aux cœurs pénitents.

Tout cela est tiré d'Aristote ou de Pline. Celui-ci raconte que, seul de tous

Digitized by Google

les animaux féroces, le lion connaît la clémence : quand on le supplie, il fait grâce à ceux qu'il a terrassés. On pense en Libye qu'il comprend les prières..... et l'on a cru qu'en mourant il mord la terre et pleure. (Aristote avait dit que le lion est libéral, généreux, grand, ardent pour la victoire; mais doux, juste et capable de s'attacher à ceux avec lesquels il vit.) Cependant, quelque terrible que soit cet animal, ajoute Pline, « le mouvement des roues, un char vide, la crête, et plus encore, le chant d'un coq, lui font peur » (livre VIII, § 19). — Il sera bon de consulter Pierius, auquel nous faisons, en général, peu d'emprunts; car nous ne nous rencontrons guère sur la même route. L'article *Lion* est traité savamment par cet auteur, qui rappelle plusieurs des croyances populaires rapportées ci-dessus[1].

Nous joignons ici la gravure du *Lion clément*, tirée du *Pegme* de Pierre Coustau (in-12, Lyon, 1560, p. 179), afin de montrer comment l'antique croyance de la clémence du lion s'est perpétuée après le moyen âge. Au-dessous de la figure, on lit ces quatre vers :

Le fier lion en grand ire se met
Contre celui qui lui fait résistance;
Et, toutefois, sa coulère il remet,
Quand on luy fait devoir d'obéissance.

[1] *Les Hiéroglyphiques de Jan-Pierre Valerian* (Valeriano Bolzani), *vulgairement nommé* PIERIUS; *autrement, Commentaires des lettres et figures sacrées des Ægyptiens et autres nations : Œuvre réduicte en cinquante huict livres, ausquels sont adjoinets deux autres de Cœlius Curio, touchant ce qui est signifié par les diverses effigies, et pourtraicts des dieux et des hommes; nouvellement donnez aux François, par J. de Montlyart, avec un indice très-ample* (de 74 pages); in-folio, Lyon, chez Paul Frellon, M.DC.XV, en l'imprimerie de Jacques du Creux, dict Molliard. — Cet ouvrage est considéré comme la mine la plus riche des temps modernes en explications d'emblèmes et de figures allégoriques; mais il contient peu de matériaux applicables aux symboles chrétiens, encore moins à l'interprétation des sculptures ou des peintures du moyen âge. « Pierius, dit son biographe, s'efforce d'expliquer, par les symboles égyptiens, grecs et romains, presque toutes les branches de la science et de l'art; mais on a trouvé qu'il a déployé en cela plus d'érudition et d'imagination que de jugement. » (Ugoni, *Biographie universelle*.)

L'auteur de la *Hiéroglyphique sacrée* mérite cette critique sévère; mais il faut accuser surtout l'époque où il vivait, les regards se tournant alors de préférence vers l'antiquité profane. Cependant ses allusions chrétiennes, assez rares, relativement parlant, pour un gros volume de plus de 800 pages in-folio à longues lignes, font entrevoir quelquefois le point de jonction des deux symboliques. Du reste, nous tiendrons le même langage en parlant des *Discours* et des *Tableaux hiéroglyphiques* de Pierre Langlois de Belestat, 2 volumes in-4°, Paris, 1583; des *Emblèmes* d'Alciat et du père Chesneau, religieux augustin de la communauté de Bourges, et de la plupart des allégoristes modernes. Ecclésiastiques ou laïques, ils cherchent également leurs *Emblèmes sacrés* dans les auteurs païens plutôt que dans les Pères et les commentateurs, et l'on ne saurait les toucher avec trop de circonspection. Quant aux *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum* (in-folio, Cologne, 1601), d'Égidius ou Gilles Sadeler, surnommé le *Phénix de la gravure* (+ 1629), accompagnés des explications de Jacques Typotius (Typoest), nous n'avons guère su y trouver, comme chez les autres, que des devises fort ingénieuses et une *Hiérographie* exclusivement profane.

Valeriano Bolzani, né en 1477 à Bellune, dans la Marche trévisane, et non à Bolzano en Tyrol, mourut à Padoue en 1558, âgé de quatre-vingt-un ans. La première partie de son livre, la *Hieroglyphica*, parut d'abord à Bâle, en 1566. Notre traduction, par J. de Montlyart, est accompagnée de 300 gravures sur bois et d'un magnifique frontispice symbolique, orné du portrait de l'auteur. — Dix-huit ans après la mort de Pierius, le Tourangeau Gabriel Chapuis (+ 1613), auteur d'une foule de traductions, avait publié de nouveau : *Les Commentaires hiéroglyphiques, ou Images des choses de J. P. Valérian, esquels, comme en un vif tableau, est ingénieusement dépeint et représenté l'état de plusieurs choses antiques, etc.; plus, deux Livres de Cœlius Curio, touchant ce qui est signifié par les diverses images et portraits des Dieux et des hommes*; in-folio, Lyon, chez Honorat, 1576.

Digitized by Google

La *Narration philosophique* est précédée de cette épigraphe : « Pardonner aux humbles et courir sus aux orgueilleux. » (Ce dessin devait se trouver page 435, ou du moins à la note 65 ; mais la gravure n'était pas encore achevée.)



Le lion clément.

(Calqué dans le *Pegme* de Pierre Coustau, page 179.)

Note additionnelle. Tout ce qui précède relatif au lion avait sa place page 570. La feuille allait être tirée, quand l'omission a été reconnue, et l'on a dû se contenter, note 65, de renvoyer à celle-ci. Nous en dirons autant du passage suivant, omis à l'impression, et qui s'appliquait aussi au dernier paragraphe de la page 435, où il est question des *nombreuses significations du lion.* On y parlait, en citant les exemples, de l'emploi fréquent, dans les armoiries, du roi des animaux, et des motifs symboliques et autres qui ont fait prédominer cette figure en blason. Maintenant nous nous contenterons de dire en résumé, qu'ayant eu l'occasion de faire dépouiller plus de vingt mille blasons français, tirés de nos anciens armoriaux, travail recommencé après la publication du *Dictionnaire héraldique,* formant le tome XIII de la nouvelle *Encyclopédie théologique,* publiée en 1852 par M. l'abbé Migne, nous avons reconnu que le lion, *roi des animaux,* symbole de Jésus-Christ, entre pour *un sixième* dans la composition des *anciens* écus : c'est la pièce héraldique qui, en France, est le plus usitée. L'aigle, *roi des oiseaux,* également symbole de Jésus-Christ, occupe le premier rang des habitants de l'air, et la rose, *reine des fleurs,* symbole de la vierge Marie, marche à la tête du règne végétal. La croix, symbole du salut, et l'étoile, autre symbole de Marie, des saints et des docteurs (voyez Eucher), brillent aussi parmi les *pièces* les plus recherchées. Nous avons dit quelques mots, page 511, de la symbolique du dauphin, prétendu *roi des poissons.*

Le roi des astres se montre rarement dans les *anciennes* armoiries françaises, quoique l'*étoile,* c'est-à-dire la Vierge, ait enfanté le *soleil* (*Bréviaire de Saint-Bénigne de Dijon*), d'où les autres étoiles, nature ignée, tirent leur lumière (*De quatuor complexibus mundi* (??), comme les saints tirent leur lumière de Jésus-Christ. Et la *lune,* reine des nuits, qui enfante le rayon, *cum tu solem stella paris, velut luna radium;* la lune, symbole de l'Église, et plus tard de la Vierge elle-même, ne se voit, pour ainsi dire, nulle part; tandis que le *croissant,* souvenir vrai ou prétendu des croisades, se rencontre partout. L'institution des ordres du Navire, dit d'Outre-mer ou du Double-Croissant, par saint Louis (1262 (??),

Digitized by Google

Palliot, p. 495), et du Croissant par le roi René (1448), avec la devise: Los (Los en Croissant), indique assez que cette figure, prise chez tous les peuples pour symbole de progrès, d'honneur et de puissance, ne rappelait à l'esprit aucune idée païenne, comme le soleil et la lune à l'égard d'Apollon et de Diane[1]. On sait

[1] Suivant M. le marquis de Villeneuve-Trans, dans son *Histoire de saint Louis, roi de France* (t. III, p. 329, 330), l'ordre du Double-Croissant serait de l'année 1268. Il reçut le nom d'ordre du Navire ou d'Outre-mer, «symbole d'un trajet périlleux pour tous les affiliés;» et aussi du Double-Croissant «pour rappeler la seconde guerre déclarée aux Infidèles.» L'auteur décrit le collier avec beaucoup de soin d'après Hélyot et d'Ambreville, et ajoute que «le roi permit aux jeunes chevaliers admis dans l'ordre de placer, au cimier de leur blason, *un navire aux banderoles de France, sur un champ d'or* (§ CXXXI).

L'*Avant-courrier des mémoires d'Anjou*, par Claude Siariel, donne la date de 1269 (manuscrits de la Bibliothèque impériale), et Palliot celle de 1262. Ce dernier entre plus avant dans la symbolique du collier, qu'il décrit ainsi: «Le collier de l'ordre était fait *de doubles coquilles entrelacées et de doubles croissants, aussi entrelacés et passés en sautoir; et, au bas du collier, pendait un navire.* Chacune de ces pièces avait son sujet. Les *coquilles* représentaient la grève et le port d'Aigues-Mortes, où il fallait s'embarquer, Les *croissants* signifiaient que c'était pour aller combattre les infidèles qui suivaient la loi de Mahomet, lequel portait pour armes le croissant; et le *navire* dénotait le trajet de la mer et le voyage qu'il fallait faire pour une si glorieuse et si pieuse entreprise.» (*La vraye et parfaite science des armoiries*, ut supra, p. 495.)

«Quelques auteurs ont révoqué en doute, dit M. de Villeneuve (*Hist. de saint Louis*, etc. p. 624), l'existence de cet ordre de chevalerie, et prétendent même que saint Louis n'en fonda jamais. Cependant le témoignage d'une foule d'historiens contemporains ne permet pas de le supposer. Celui du Navire s'éteignit après son saint instituteur. On a répété que Charles d'Anjou et ses successeurs l'adoptèrent et continuèrent à le donner, en le mettant sous la protection de saint Nicolas, évêque de Myre.» (Hélyot, *Histoire des ordres religieux et militaires*, t. VIII, p. 280. — *Histoire des rois de Sicile de la maison d'Anjou*, etc.)

Quant à l'ordre du Croissant, pareille incertitude règne chez les historiens. Les uns le confondent avec le Double-Croissant; d'autres, comme Dupin et Giannone, avec l'ordre de la Lune, créé en 1464, par Jean d'Anjou, duc de Calabre, et dont le signe était un croissant d'argent attaché sur le bras (Villeneuve, *Histoire de René d'Anjou*, t. II, p. 285 à 287). Palliot (p. 500) le fait instituer en 1464, année de son abolition, et ceux même qui le confondent avec l'ordre de la Lune adoptent cette dernière date (le père Anselme, *Histoire généalogique*, article du roi René). — Il est certain que l'ordre du Croissant a été fondé le 11 août 1448, sous l'invocation de saint Maurice, patron de la ville d'Angers et qu'il n'eut que seize ans de durée: car une bulle du pape Paul II, ennemi de René, vint le supprimer vers 1460. Vengeance indigne d'un pontife, qui croyait ainsi, dit M. de Villeneuve (*Hist. de René d'Anjou*, etc. p. 45), délier d'un serment sacré les chevaliers napolitains, incertains encore s'ils embrasseraient le parti de Jean d'Anjou ou celui de Ferdinand d'Aragon. Ailleurs (p. 287), l'auteur dit que Pie II proscrivit entièrement l'ordre de la Lune en 1464, *ainsi que celui du Croissant*, comme une association dangereuse dirigée contre Ferdinand d'Aragon.

Il doit y avoir ici quelque méprise, Paul II n'étant monté sur le trône pontifical qu'en 1464, au moment de la mort de Pie II. Des erreurs comme celles-ci ne sont pas les seules qu'on puisse reprocher à notre auteur. Il en est de plus graves, qui ne permettent pas de prendre pour un guide très-sûr l'honorable et consciencieux écrivain.

M. de Villeneuve recueille avec amour (*ibidem*, p. 39 et 285) ce qui intéresse l'ordre noble du Croissant, où nul ne pouvait être admis, dit Papon, dans son *Histoire de Provence* (statuts de l'ordre), s'il n'était duc, prince, marquis, comte ou vicomte; de sa personne, sans reproches; issu d'une race antique et illustre; noble par ses lignées paternelle et maternelle. L'auteur fait tout connaître, depuis le héraut d'armes, surnommé *Croissant d'or*, jusqu'au chancelier Charles de Castillon, l'un des secrétaires du roi René; mais nous verrons tout à l'heure qu'il commet des omissions par rapport aux noms des chefs *sénateurs:* c'est le titre que portait le grand maître de l'ordre. Les insignes se composaient d'un collier en or, formé de coquilles, supportant une étoile d'or, à laquelle était suspendu, par un ou *plusieurs* chaînons peints en rouge, un croissant d'or, sur lequel on lisait: LOZ EN CROISSANT. Le nombre des chaînons indiquait celui des actions d'éclat du chevalier, usage qui s'est renouvelé de nos jours pour la *médaille de Crimée*. — La rédaction de Palliot est différente, en ce qui touche l'ordonnance du collier: «L'ordre du Croissant, dit-il (p. 500), fut institué....... l'an 1464, en l'honneur de Dieu, soutien et augmention de l'Église et exaltation de la chevalerie, du nombre de trente-six chevaliers, qui portaient le manteau de velours cramoisi rouge, doublé de satin blanc, le mantelet de velours blanc, la soutane de même couleur, sur le côté droit de laquelle ils portaient un croissant d'or, sur lequel était gravé en

Digitized by Google

d'ailleurs que, dans l'ordre du Double-Croissant, tout était symbolique, les coquilles, le navire, *les croissants;* et cette dernière figure signifiait, au dire des auteurs, qu'on allait combattre les infidèles. On se rappelait encore le songe de Gui, fils du comte de Bourgogne, et comment, la veille de son élection à la papauté, sous le nom de Caliste II (1119), un ange lui apparut durant son sommeil, et «lui mit un *croissant* sur les genoux, pour l'avertir qu'en bref il serait le chef universel de l'Église universelle.» (Palliot, *ut supra,* page 221.) — Le *croissant* mis sous les pieds de la Vierge Marie est une création moderne, remontant à peine au XV[e] siècle.

Il est donc évident que la symbolique entre pour beaucoup dans la composition des écus de nos aïeux. Malgré tout ce qu'on raconte de leur amour pour la chasse, «dont les trophées, dit-on, étaient le seul ornement des vieux châteaux, et figuraient aux tournois,» c'est à peine si le *cerf,* le *sanglier* ou sa *hure,* tous réunis, concourent, avec les autres pièces dans la proportion d'un sur cent.

Nous avons touché légèrement à la science du blason, et dans le seul intérêt

burin ce mot Loz, qui signifiait LOZ EN CROISSANT. A ce croissant, qui était suspendu par trois chaînettes au collier, fait d'une chaîne d'or à trois rangs, on y reconnaissait la valeur et générosité des chevaliers, parce que l'on y attachait et pendait autant de *petits bâtons d'or façonnés en colonnes, ou ferrets d'aiguillettes d'or,* qu'ils s'étaient trouvés en batailles, mines ou siéges de villes.»

L'historien de René d'Anjou nous apprend (page 44) que ce prince, par modestie ou humilité, ne voulut point d'abord être le chef ou sénateur de l'ordre, et, pour la première fois (1448), il nomma Guy de Laval (Momorency), à la fois son grand chambellan, son grand veneur et son grand sénéchal. On attachait beaucoup d'importance à la dignité de sénateur, qui ne durait qu'une année : René le devint en 1449, et, successivement, Jean de Cossa, comte de Troie dans le royaume de Naples (1450) ; Louis de Beauveau (1451) ; Bertrand de Beauveau (1452) ; Jean d'Anjou, duc de Calabre (1453), et Ferry de Lorraine en 1454. (Nous remarquons encore ici que Jean de Cossa est cité ailleurs (p. 288), et d'après Montfaucon, comme sénateur en 1451.) Le nom des autres sénateurs, ajoute M. de Villeneuve (p. 44), ne nous est point parvenu. Cependant, à la page 356 et aux pages suivantes, consacrant une notice à la famille de Valori, son alliée, «à laquelle, dit-il, la France doit une foule de personnages distingués dans les fastes militaires et dans ceux de la diplomatie,» il ajoute «qu'elle est originaire de Florence, où elle fut élevée onze fois (douze fois d'après Pompeo Litta) à la suprême magistrature, avant que Cosme de Médicis eût rendu le pouvoir héréditaire dans sa maison ;» puis il rapporte (p. 358) que «Gabriel de Valori obtint par son rare mérite l'affection du roi René, qui le nomma chambellan, premier écuyer, gouverneur du fort de Château-Renard (baronnie inféodée à sa famille pour la deuxième fois), et, enfin, *chevalier et sénateur de l'ordre du Croissant d'or, avec titre de vicomte.*» Ce fut ce même Gabriel de Valori qui fut gouverneur de Cosenza, viguier d'Arles en 1466, comme son père, et qui, l'année suivante, présida les états généraux de Provence. (Voyez La Roque, *Les blasons des armes de la royale maison de Bourbon et de ses alliances*, in-4°, Paris, 1626, pages 110 à 113 ; — et Pompeo Litta, *Maisons illustres d'Italie*, planche XXVII.)

On peut remarquer à ce propos que, dans un ordre composé, pour les trois quarts, de chevaliers français, le roi choisit deux Italiens pour sénateurs ou grands maîtres : les Cossa de Naples et les Valori de Florence. Les papes Pie II et Paul II ont sans doute outre-passé leurs pouvoirs, en s'arrogeant le droit de détruire un ordre souverain : toutefois, partisans de Ferdinand d'Aragon, ils n'avaient pu se méprendre sur l'intention qui présidait à ces nominations italiennes.

Les noms des chevaliers donnés par M. de Villeneuve diffèrent aussi de ceux fournis par les autres historiens ; mais, chez tous, on voit, non sans étonnement, que, lors des premières promotions et sur des listes peu nombreuses, composées de personnages considérables, les mêmes familles paraissent plusieurs fois. Nous remarquons, répétés deux fois, les Beauveau, les Valori et les d'Agoult ou d'Agout. A cet égard, l'ordre de la Toison d'or avait fourni un fait plus extraordinaire : car, à sa fondation (1429), sur *vingt-quatre chevaliers* seulement, les Lannoy et les Brimeu (aujourd'hui éteints), absorbant le quart de la liste, reviennent, chacun, jusqu'à trois fois. De même, dans l'ordre du Saint-Esprit, trois princes de la grande maison de Lorraine et trois membres de la maison des Cars figurent à la première promotion (1578), composée de huit prélats et de vingt-sept chevaliers.

Digitized by Google

de l'archéologie, quelquefois afin d'aider à l'interprétation d'une figure rare; mais nous avons acquis cette conviction, que les auteurs modernes n'arriveront à un résultat complet, qu'en passant par la symbolique chrétienne, et en étendant leurs recherches sur toute l'Europe, comme nous l'avons fait nous-même sur plusieurs de nos anciennes provinces. Ajoutons une simple observation, relative à la symbolique, et faite pour combattre l'opinion qui porte à regarder, comme plus anciennes que les autres, les pièces dites *honorables* (voyez note 223). Ces figures, au contraire, ne paraissent, en général, qu'après les animaux; mais nous accordons volontiers qu'avant la mode universelle des blasons, et depuis qu'une certaine règle a présidé à leur usage, on ait voulu conserver de préférence le souvenir d'un fait de guerre récent, d'un triomphe dans les tournois. C'est ainsi que des palissades rompues, des barrières franchies et des portes brisées, ont pu se voir sous le nom de *pals*, de *bandes*, de *chevrons*, etc. sur des écus jadis sans figures, comme, par exemple, aux maisons d'Aragon, de Menou, de Morosini, de Neufchâtel, de Starckenberg, etc. Souvent on s'est contenté d'adjoindre les pièces honorables à la figure symbolique : les d'Andelot, les Brandon-Suffolk, les Conty-Roquencourt-Gaucourt, les d'Estouteville-Villebon, les Ligny, les Montluel, les Montmirail, les Mornay, les Namur, et beaucoup d'autres, ont ainsi conservé le *lion*, qui était leur blason primitif[1].

(172) P. 444. Dr Christ. Fr. Bellermann, *Ueber die ältesten christlichen Begräbnisstätten, und besonders die Katacomben zu Neapel*, etc. Hambourg, 1839, p. 35 et 36. — La *panthère* et le bouc apparaissent sur les tombeaux des anciens, dit le docteur Bellermann, parce qu'ils se rapportent à la mort. — Dans les mystères de Bacchus, ce Dieu était le maître de la nature, le créateur des âmes et le guide de leurs destinées : il les reconduisait aussi au ciel (Creutzer, *Symbolique et mythologie*, IIIe partie, page 408). De là les attributs de Bacchus dans les tableaux et sur les vases funéraires; de là le lion, le cerf, la *panthère*, employés comme ornements sur les murs des tombeaux étrusques.

(173) P. 444. *Premier mémoire sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, dans le tome XIII des *Mémoires de l'Institut* (Académie des inscriptions et belles-lettres), p. 127 et 128. Si le *paon* est pris pour le symbole de l'immortalité, c'est, apparemment, parce que sa chair passait pour incorruptible. A ce titre, il est le symbole des justes dans le ciel et des damnés, qui brûleront éternellement sans que leurs corps puissent être consumés. Mais le *paon* est aussi le symbole du démon, de la vaine gloire, de la pénitence et de la résurrection. (Voyez saint Augustin, la *Glose ordinaire*, et saint Antoine de Padoue.)

[1] Ces recherches sont du chevalier de Saint-Pons, homme excellent, voué aux travaux historiques et fort érudit en ces matières. Il est mort à Paris en 1832, emporté par le choléra, à l'âge de quatre-vingts ans, étant tombé, à la fin de ses jours, dans une extrême misère. Capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis (après avoir pris part, dans sa jeunesse, à la guerre qui précéda le premier démembrement de la Pologne), il fut mêlé, jusqu'à l'époque de la Révolution, à diverses négociations diplomatiques. M. le comte d'Hauterive, conseiller d'État (+ 1830), et dont nous ne pouvons prononcer le nom sans respect après avoir eu le bonheur de travailler sous sa direction, regardait le chevalier de Saint-Pons comme un homme profondément versé dans la connaissance du moyen âge et de l'antiquité. Il nous a raconté qu'il lui devait la première pensée de l'*Iconographie grecque et romaine*, publiée, en effet, par Ennius Visconti, à la demande et sur le rapport du comte d'Hauterive, avec les fonds du ministère des Affaires Étrangères.

Digitized by Google

A la note 146, nous avons cité Seroux d'Agincourt, qui, avant feu Raoul-Rochette et le docteur Bellermann, avait fait remarquer l'adoption par les chrétiens de certains usages suivis dans l'antiquité païenne; mais, un demi-siècle avant d'Agincourt, le savant chanoine d'Agnani, Marangoni, protonotaire apostolique, prenant la défense de Boldetti, avait montré les nombreux emprunts faits au paganisme, à l'usage et pour l'ornement des églises. (*Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e ad ornamento delle chiese dissertazione*, in-4°, Rome, 1744.) L'art chrétien a procédé de même de l'art antique, et c'est ainsi que, dans les catacombes, on distingue très-bien les peintures du IIIe ou du IVe siècle d'avec celles qui, plus récentes, sont données cependant comme ayant précédé les autres. — Nous possédons vingt-quatre portefeuilles contenant environ neuf à dix mille calques, rangés, sous six cents mots, dans un ordre géographique et chronologique, et nous n'avançons rien, sur ces questions délicates, sans une parfaite certitude.

(174) P. 445. Dom Jérôme Lauret, *Sylva allegoriarum totius sacræ Scripturæ*, in-folio, 1622, p. 523; l'auteur ne cite pas d'autorité : «Et montes pardorum «(*Cantique des cantiques*, chap. IV, vers. 8), superbia hypocritarum. Hos montes «subvertit spiritus.» — Dans la phrase précédente, page 444, au lieu de *terre*, lisez le mot grec *ther* (θήρ, animal).

(175) P. 445. Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, in-8°, Paris, 1812, t. IX, p. 181 et 183; traduction de M. Guizot. «Tout le fiel de la haine religieuse, dit cet auteur, s'est épuisé dans la peinture que les partisans des images nous ont laissée de la personne et du règne de ce prince; de cette *panthère* tachetée, de cet Antechrist, ce dragon volant, ce rejeton du serpent qui séduisit la première femme. Selon eux, il surpassa les vices d'Héliogabale et de Néron..... Les iconoclastes révérèrent ses vertus : ils le regardèrent comme un saint; et, quarante ans après sa mort, ils priaient sur son tombeau. Le fanatisme ou la supercherie propagèrent une vision miraculeuse. On publia que le héros chrétien s'était montré sur un cheval blanc, agitant sa lance contre les païens de la Bulgarie; «fable absurde, dit l'historien catholique, puisque Copronyme est enchaîné avec les démons dans les abîmes de l'enfer.» (Chapitre XLVIII.)

(176) P. 445. Santis Pagnini, *Isagogæ ad mysticos sacræ Scripturæ sensus*, Lyon, 1536, lib. IX, cap. XLIX, p. 504. Ajoutez ces mots passés dans le texte : que la panthère est le symbole de Dieu, *alors qu'il s'irrite contre les pécheurs pour les ramener à lui.* — «Dieu se change aussi en *panthère* et en lion contre les hérétiques et contre l'Église négligente; et il leur enlèvera la proie qu'ils ont précédemment ravie à l'Église, afin que, par la captivité, soient sauvés ceux qui, par la liberté, avaient péri. «Hæreticis quoque et Ecclesiæ negligenti, «Deus in *pantheram* vertitur et leonem, et tollet ab his prædam, quam Ecclesiæ «ante rapuerunt, ut capti salventur, qui liberi perierant.» — On a vu, note 166, que «quelquefois Dieu est appelé *panthère*,..... lorsqu'il punit les pécheurs, auxquels il semble cruel.»

(177) P. 445. Meister Chuonrat von Wiurzburg (*collection Manesse*), édit.

Digitized by Google

de Zurich, t. II, p. 200 : « La panthère est semblable à toi, elle qui, avec son odeur, répand beaucoup de douceur. Le dragon la fuit; mais il combat contre elle, et souffre d'elle la mort. Ainsi le dragon d'enfer a été étendu, vaincu....... Que tes blessures (ô Christ) nous affranchissent des douleurs de la mort. » (*Das pantier ist dir gelich*, etc.)

(178) P. 445. Biblioth. de l'Arsenal, Théologie latine, n° 42 B; fol. 42, col. 1. — Nous avons déjà fait connaissance avec le manuscrit où nous puisons maintenant la figure de la panthère, symbole de Jésus-Christ; et l'on a pu voir qu'au moment où il fut composé (1324 à 1326), l'emploi de l'allégorie atteignait ses dernières limites, sur les monuments comme dans les livres, les artistes se conformant toujours au goût de leur époque. L'exemplaire de l'Arsenal, écrit en Italie au milieu du XIV[e] siècle, a donc suivi, de peu d'années, le manuscrit original : les peintures sont du même temps et sortent aussi d'une main italienne.

Notre volume nous fournit le nom de neuf animaux ayant un rapport mystique avec la Vierge, et qui, tous, sont les symboles de Jésus-Christ : « Vierge très-pure, tu étais si puissante par ta grande chasteté, que, par elle, tu prenais l'*unicorne* (la licorne), que personne ne pouvait prendre. Du *lion* très-fort, tu faisais un *agneau* plein de douceur. Tu as dompté, ô Vierge, l'*aigle*, que personne ne pouvait dompter. Tu as vaincu et dompté le très-fort Samson. Tu as vaincu et subjugué le très-sage Salomon. Vierge solitaire, tu as pris le *pélican* de la solitude. Tu as attiré à toi la *salamandre*, par le feu de ta charité. Très-douce vierge, tu as adouci la très-féroce *panthère*. Humble vierge, tu t'es soumis le très-grand *éléphant*. Tu as rendu jeune le *phénix* unique et très-ancien. »

Note additionnelle. Depuis la lecture de notre rapport, nous voulions revenir, avec la section d'archéologie, précisément à propos de la crosse de Tiron, sur le *Speculum humanæ salvationis*, livre curieux et fait, plus qu'aucun autre, pour déchirer le voile qui couvre les derniers produits de la symbolique figurée. Dès le XII[e] siècle, cette science bizarre, mais réelle, avait perdu son ancien caractère de simplicité. Le besoin du langage allégorique était devenu général, et les œuvres de l'art, témoignage certain, comme on vient de le dire, des idées dominantes, durent montrer à leur tour cette exagération de mysticité, que nous osons traiter d'extravagante, sans croire manquer de respect pour les choses sacrées.

Faute de place, et ne pouvant saisir ici qu'un seul côté de l'ouvrage, nous nous bornerons à rapporter les figures spéciales à la Vierge Marie, comme protectrice, médiatrice et *défensatrice*, et celles de Jésus-Christ crucifié ou terrassant le démon; laissant de côté tous les symboles proprement dits (le jardin, la fontaine, l'étoile, le lion, le phénix, l'éléphant, etc.); de même que les nombreuses allégories étrangères à la Mère et au Fils, ou qui ne s'appliquent pas spécialement aux trois caractères de la Vierge, ou à la mort et à la victoire du Christ; car chaque événement important de la vie du Sauveur, chaque personnage nommé dans sa Passion, est l'occasion et l'objet de nombreuses *figures!* Ainsi, pour ne donner qu'une seule preuve de leur abondance et de leur singularité, celles de la Madeleine, par exemple, sont prises à la fois dans le repentir de David, la captivité de Manassès et le retour de l'enfant prodigue; — la victoire de Jésus-Christ sur le démon, dans la tentation d'avarice, était *préfigurée* par la victoire du jeune David contre le lion et l'ours « qui *préfigurent* convenablement l'avarice; »

Digitized by Google

également, par la défaite de Goliath, et la mort de ce dragon de Babylone que Daniel fit crever en lui jetant dans la gueule des masses de poix, de graisse et de poils (*Daniel*, chap. XIV, vers. 26), etc. etc. Les peintures marchent à l'appui du texte, et nous sommes très-porté à croire en effet que, là où l'on rencontre David combattant, il faut entendre le Christ triomphant de la mort; et probablement il en est de même pour les autres figures.

La *Vierge protectrice*, d'où sortit l'unique et très-vieux phénix, qu'elle a rajeuni (f° 42); la Vierge, *table* du soleil et *tour* de Barris (??) (forteresse non mentionnée dans la Bible et qui appartient, peut-être, à l'antiquité païenne[1]), occupe la première place. Impératrice et reine du ciel, Dieu le Fils, dont elle est mère, fille et épouse, lui donne la moitié de son royaume. Elle tient dans ses mains le salut des hommes. En dehors du culte de respect et d'honneur qui lui a été toujours rendu, et qui a pris chaque jour, depuis saint Bernard, un plus grand développement, l'auteur s'est attaché à lui tresser une couronne symbolique dont, au besoin, il cherche les éléments dans l'histoire profane.

Dès le premier folio, ainsi placé sous le patronage de Marie, le *Speculum humanæ salvationis* nous dit qu'armée contre le diable des armes de la Passion du Christ, elle a été *préfigurée* par Judith de Béthulie, qui, parée de ses habits de fête, la tête coiffée d'une mitre (tiare papale, dans la miniature) et les pieds chaussés de sandales, etc. frappa à deux reprises sur le cou d'Holopherne, général des Assyriens, lui coupa la tête et jeta par terre son corps mort (*Judith*, chap. X et XIII, vers. 10).

La victoire de Marie sur le démon a encore été *préfigurée*, 1° par Jahel (fol. 24 verso), femme d'Haber, Cinéen, qui mit un des grands clous de sa tente sur la tempe de Sisara, et lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusque dans la terre (*Juges*, chap. IV, vers. 21) : ainsi Marie a perforé notre ennemi par les clous de la sainte croix; — 2° par Tomyris, reine des Massagètes (*ibid.*), qui, s'étant emparée du corps de Cyrus, roi de Perse, «le plus cruel des homicides,» lui coupa la tête et la jeta dans une urne (une outre) remplie de sang humain, en disant : «Monstre, rassasie-toi maintenant de sang humain, dont tu as été si altéré et dont tu n'as pu jamais te rassasier durant ta vie.» Ainsi le diable, homicide dès le principe, ne pouvait se rassasier de la damnation des hommes; mais la reine du ciel le vainquit lui-même par la Passion de son fils, et il se rassasia lui-même par l'éternelle damnation qu'il nous préparait.

Comme *Vierge médiatrice*, Marie a été «*préfigurée* par trois figures» : 1°, dit l'auteur (fol. 31 v°), par Abigaïl, femme de Nabal du Carmel, homme dur, brutal et très-méchant, qu'elle sauva de la fureur de David, en le faisant passer pour insensé (*Les Rois*, livre I, chap. XXV) : car le vrai David (Jésus-Christ) tuerait souvent de tels fous (les pécheurs) dans sa fureur; si notre Abigaïl, c'est-à-dire

[1] *Barris* peut revenir à *Barii*, moderne *Bari*, très-ancien port, au sud des états de Naples, sur l'Adriatique, dont il était question au moyen âge beaucoup plus qu'aujourd'hui. La *tour* serait-elle un fanal? Le port de Bari est maintenant ensablé. Il ne faut pas oublier non plus que l'exemplaire sur lequel nous travaillons a été fait en Italie, et l'auteur du traité est probablement Italien; mais nous n'avons pas eu le temps de vérifier le fait.


Digitized by Google

notre Marie, n'apaisait pas sa colère; — 2° (fol. 31 v°) par la femme sage de Thécua, qui, à l'instigation de Joab, réconcilia David avec son fils Absalon, le fratricide (*Les Rois,* liv. II, chap. XIV) : or, celui qui pèche audacieusement contre Dieu est fratricide, parce qu'il s'efforce de crucifier de nouveau son frère, c'est-à-dire Jésus-Christ; — 3° (fol. 31 v°) par la femme fort sage de la ville d'Abéla, qui parla si sagement à tout le peuple, à l'occasion du révolté Séba, fils de Bochri, de la montagne d'Éphraïm, qu'en même temps on coupa la tête de Séba et on la jeta à Joab, qui fit aussitôt lever le siége d'Abéla et retourna à Jérusalem (*Les Rois,* liv. II, chap. XX). Séba, se soulevant contre le roi, désigne le vice de l'orgueil, qui entre dans Abéla, c'est-à-dire dans l'âme du pécheur; et le prince de la milice céleste, indigné contre elle, est enfin réconcilié par la femme fort sage, c'est-à-dire par Marie, etc.

Peut-être aurions-nous dû commencer par dire de quelle manière la vierge Marie est devenue *médiatrice.*

« Chaque jour, dit l'auteur, Dieu s'irrite contre le monde, à cause de ces trois vices (l'avarice, la superbe et la luxure) ; mais la vierge Marie, notre médiatrice, apaise sa colère. Nous en avons une marque dans une vision, un songe authentique, qui se montra divinement à notre très-saint père béni Dominique. Il vit, en effet, Dieu levant la main droite et sur le point de lancer, d'un visage irrité, trois traits contre le monde. Aussitôt la bienheureuse Marie se présente en *médiatrice* et, par sa douce intervention, apaise sa colère. Elle lui offrit de très-vaillants athlètes, qu'elle voulait envoyer pour la conversion des pécheurs. L'un était le bienheureux père des Frères prêcheurs (Dominique), l'autre le bienheureux François, père des Frères mineurs. Par cette bienheureuse vision, le Seigneur fit connaître au monde que Marie est la médiatrice entre le monde et Dieu. Or, que la bienheureuse Vierge dût être un jour notre médiatrice, c'est ce qui avait été autrefois *préfiguré* par trois *figures* (Abigaïl, femme de Nabal, — la femme sage de Thécua, — et la femme fort sage d'Abéla). »

« Nous venons d'entendre, dit l'auteur (fol. 32, col. 1), comment Marie est notre médiatrice. Il est bon de savoir maintenant comment elle est notre défensatrice, *defensatrix :* car elle nous défend de la vengeance de Dieu et de son indignation; également, des attaques continuelles du démon et des tentations du monde. » Et le miniaturiste, à son tour, pour exprimer sa puissance, lui donne une taille gigantesque, qui lui permet d'abriter tous les chrétiens sous son vaste manteau; mais, dans la peinture, la protection de la reine du ciel s'étend surtout sur les papes, les cardinaux, les moines et les religieuses. Nous remarquons, entre autres détails, que la tiare papale est ornée d'une seule couronne, et que le chapeau des cardinaux n'a point encore la forme conventionnelle adoptée vers la fin du XV° siècle.

La *Vierge défensatrice* (fol. 32 verso) se reconnaît dans la femme de Thèbes (tribu d'Éphraïm) qui, jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, cassa la tête à Abimélech, fils de Gédéon, assassin de soixante-neuf de ses frères, et lui enfonça le crâne (*Les Juges,* chap. IX, vers. 53). Aussitôt il appela son écuyer et lui dit : « Tire ton épée et tue-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. L'écuyer, faisant ce qu'il lui avait commandé, le tua » (vers. 54). Abimélech signifie le démon de l'orgueil. — Michol, fille de Saül.

Digitized by Google

qui descendit David, son mari, par une fenêtre, et mit à sa place, sur son lit, une statue qui avait la tête couverte d'une peau de chèvre (*Rois,* liv. I, chap. XIX, vers. 12 à 17), — et Tharbis, fille du roi d'Éthiopie, faisant livrer à Moïse la ville de Saba (Méroé), assiégée par les Égyptiens placés sous son commandement (voyez dom Calmet et Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*), sont aussi les figures de la vierge *défensatrice*, venant au secours de ceux qui l'aiment, dans toutes leurs tentations. (Les Égyptiens, pris ici pour les démons, ont un *scorpion* sur leurs bannières. Voyez note 91.)

«Moïse était très-aimable et beau de figure;» Tharbis l'avait vu combattre du haut des remparts, «et elle se complaisait tellement dans la beauté de Moïse» qu'elle lui fit proposer de l'épouser et de rendre la ville; ce qui eut lieu. «Par l'aimable et beau Moïse, Dieu est désigné. Celui-ci fut porté à la colère contre le monde à cause de la faute d'Adam et d'Ève, nos premiers parents. C'est pourquoi il dévasta le monde avec une armée d'Égyptiens, c'est-à-dire de démons, et ce siége dura plus de cinq mille ans; et nul ne fut trouvé dans le monde qui pût suffire à apaiser la colère de Dieu et à faire lever le siége. Enfin, la fille du roi, c'est-à-dire Marie, l'aima et adoucit sa colère par sa pieuse intervention, etc.»

Ainsi, dans un cas donné, les *figures* ci-dessus sont l'interprétation, plus ou moins difficile, de certaines peintures et sculptures représentant, par exemple (comme dans les miniatures du *Speculum* ou des autres manuscrits), une femme à genoux devant un roi assis sur son trône, ou devant un guerrier couronné, ou montrant à ce même guerrier une tête humaine fraîchement coupée. Tout ceci nous ramène indirectement à la crosse de Tiron, objet de ce rapport. Là où l'on croit reconnaître le démon, «*non toujours, mais ordinairement,*» nous voyons Jésus-Christ lui-même. Entre ces deux solutions, la distance à parcourir est certes plus grande qu'entre la vierge Marie et nos *histoires* bibliques ou autres, à une époque où la plume, le pinceau et le ciseau n'employaient plus, pour ainsi dire, qu'un langage mystique ou allégorique.

Les *figures* de Jésus-Christ ne sont ni moins nombreuses, ni moins extraordinaires, et l'on a vu tout à l'heure où l'auteur a été chercher les allégories de la tentation dans le désert. Un roi poignardé (fol. 23 v°) est la figure de Jésus-Christ terrassant le diable avec la croix. Le roi Eglon s'était emparé de la ville des Palmes (Jéricho). Ayoch (lisez Aod), ambidextre, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, se dévouant pour ses concitoyens, qui gémissaient depuis dix-huit ans sous le joug des Moabites, *préfigura* le Christ, lorsqu'il perça de son glaive ce terrible ennemi d'Israël. Aod se servait donc de la main gauche comme de la droite; il pénétra chez le roi de Moab, tira la dague qu'il avait cachée du côté droit, et, de sa main gauche, la lui enfonça si avant dans le ventre, que la poignée y entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande quantité de graisse qui se rejoignit par-dessus (*Juges,* chap. III, vers. 13 à 27). «Or, Eglon était un roi très-gros et des plus gras;... et, à cause de son ventre si gras, il signifie le diable ayant un ventre des plus amples, d'où les démons à gros ventre (??), et qui introduisit tout le genre humain dans ce ventre, lorsqu'il domina l'homme par le doux manger de la pomme; mais le Seigneur Jésus-Christ lui perfora le ventre, quand il transperça les portes de l'enfer par le glaive de sa Passion, etc.»

Digitized by Google

L'histoire profane et la fable sont mises à contribution, comme l'histoire sacrée, et notre auteur y trouve de même des *figures* de Jésus-Christ. Codrus, dernier roi d'Athènes (fol. 18 v°, col. 1), *assiégé* dans sa capitale, lors d'une invasion de l'Attique par les Héraclides, avait appris de l'oracle d'Apollon que le parti dont le chef périrait sous les coups des ennemis serait vainqueur. Il quitta ses habits royaux, se précipita dans les rangs des Doriens et fut tué dans la mêlée. Ainsi le Christ nous a aimés au point de souffrir volontairement la mort, et nous a délivrés du *siége* des démons. — Le vaillant Antipater l'Iduméen (fol. 33 v°, col. 1), père d'Hérode le Grand, accusé devant Jules César « d'être un soldat infidèle et inutile à l'empire romain, » se dépouilla de ses vêtements en présence de l'empereur et lui montra les blessures reçues à son service, ajoutant qu'il n'était pas nécessaire de se justifier quand on produisait de pareilles cicatrices. Ainsi Jésus-Christ, *préfiguré* par cet Antipater, se tient toujours pour nous devant son père et lui prouve, par ses blessures, qu'il fut un vaillant soldat; et, pendant que le Christ montre au Père les cicatrices de ses blessures, Marie, notre avocate, montre au Fils les mamelles qui l'ont allaité.

Éléazar, frère de Judas Machabée (fol. 18, col. 2), mort sous le bel éléphant qu'il supposait être celui du roi Antiochus Eupator (*Machabées,* liv. I, chap. VI, vers. 46); — Absalon (fol. 19, col, 2), suspendu dans les branches d'un chêne entre le ciel et la terre, et percé de trois dards par Joab (*Rois,* liv. II, ch. XVIII, vers. 9 et 14); — David, roi d'Israël, jouant de la cithare devant l'arche, et méprisé par Michol sa femme (*Rois,* liv. II, chap. VI, vers 5 à 17), sont les *figures* de Jésus crucifié. David, jouant de la cithare, *préfigurait* le Christ, parce que, semblable aux cordes de la cithare, il s'étendit lui-même sur la croix; et ce même roi David (fol. 21, col. 1), exprimant sa douleur au convoi funèbre d'Abner, assassiné par Joab pour venger la mort de son frère Asaël (*Rois,* liv. II, chap. III, vers. 31), est la figure de la Vierge à la mort du Christ.

Nous ne prétendons pas, d'ailleurs, que toutes ces *figures* appartiennent au XIV° siècle; ce sont plutôt les motifs allégués à l'appui de l'allégorie qui constituent le caractère spécial de notre *Speculum.*

Terminons par une dernière *figure,* plus étrange peut-être; par Évilmérodach, donné, comme ayant *préfiguré* les Juifs, qui, après la mort de Jésus-Christ se moquèrent de lui, et les chrétiens, qui, par leurs péchés, le crucifient une seconde fois. Suivant le récit de saint Jérôme et de plusieurs interprètes (dom Calmet, au mot *Évilmérodach*), ce fils et successeur du grand Nabuchodonosor, après avoir ôté du sépulcre le corps du roi son père, le fit traîner dans les rues de Babylone, à la vue de tout le peuple; et, par l'inspiration de Jéchonias, roi de Juda, son ami, qu'il avait tiré de prison, et élevé au-dessus de tous les rois qui étaient à sa cour, il en donna le corps haché à trois cents corbeaux, de peur qu'il ne revînt de la tombe, comme il était revenu de sa métamorphose en bœuf. C'est ainsi, dit un annotateur moderne, à propos de ce « passage un peu obscur, » que les chrétiens hachent, par leurs péchés, leur roi mort sur la croix, etc.

(179) P. 445. *Die Zeichen des jüngsten Tages,* apud Moriz Haupt, *Zeit-schrift für deutsches Alterthum,* Leipzig, 1841, t. I, p. 120 et 121. : « La panthère

Digitized by Google

désigne dans sa bonté les prêtres et les prophètes, avec lesquels nous recouvrerions la santé, si nous voulions leur être obéissants. »

Daz bezaichnet in einer güt
Die briester und die propheten,
Mit den wir alle sölten genesen,
Ob wir in gehorsam wölten wesen.

(180) P. 445. Meister Chuonrat von Wiurzburg, *ut supra*, t. II, p. 206, col. 2. — Ce même volume, qui nous a donné la panthère comme symbole de Jésus-Christ, montre les idées du XIIe ou du XIIIe siècle sur divers animaux, sur la gueule de feu des dragons, leur nez allongé, etc. (Der Marner, *Collection Manesse*, etc. t. II, p. 176, col. 2.) — Nous avons aussi trouvé la panthère (ou le léopard) comme symbole *de l'homme doux et vertueux* (??) dans une peinture sur vélin, faite en Allemagne vers 1450, et dont le sens nous a échappé durant longtemps. Elle représentait des quadrupèdes, parmi lesquels nous avons remarqué des *léopards* ou des *panthères*, et des oiseaux de diverses sortes, principalement des colombes et des palmipèdes (cygnes, oies, canards, etc.), au milieu des fleurs et des arbustes. Trois anges groupés, à peu près comme dans les *Heures de Marguerite de Clèves* (page 21), chantaient également le *Te Deum*, et les animaux semblaient se joindre à eux, comme dans les magnifiques *Heures d'Ango* (voyez note 204). On lisait au-dessous : « Les patriarches, les prophètes, les justes, *les doux*, les simples et *les vertueux*, attendent la venue du Messie. »

Ce ne pouvait être ni le *paradis terrestre* ni le *paradis céleste*; et l'absence des dragons ou serpents et du grand léviathan nous empêchait d'y voir la traduction de ce verset du psaume CXLVIII : « Louez le Seigneur, *créatures* de la terre, et « vous, dragons, avec tous les abîmes » (édition de Th. Desoer), lorsque nous avons été mis sur la voie par le passage suivant du *Speculum passionis Domini* (in-folio parvo, Nuremberg, 1519). L'auteur raconte que Jésus-Christ, après avoir brisé les portes de l'enfer, se trouve au milieu des justes, qui lui rendent des actions de grâce, à cause de leur délivrance; et il ajoute : « Au milieu de ces louanges, de ces chants et de l'allégresse, ils restèrent dans les limbes, presque jusqu'à l'heure du dimanche, en présence des anges qui se trouvaient là, et qui se réjouissaient avec eux. Ensuite le Seigneur les accueillit (les prit par la main [1]), *accepit eos*, les tira de l'enfer, dans l'ivresse de la joie, et, marchant glorieusement devant eux, il les plaça dans un paradis de délices. Et, après être resté quelques instants avec eux, et avec Élie et Énoch, qui le reconnurent, l'adorèrent et se livrèrent à la joie; il leur dit : « Il est temps d'éveiller mon corps; « je vais partir et le reprendre. » Tous alors se prosternant, lui dirent : « Allez, Sei« gneur, roi glorieux, et revenez bientôt, s'il vous plaît; parce que nous aspirons « après votre corps glorieux. »

« In talibus laudibus et canticis et jubilationibus, steterunt in limbo usque « prope horam diei dominice, in conspectu angelorum ibi existentium, et cum

[1] Souvent, dans les peintures, Jésus-Christ prend les justes par la main et les tire ainsi des limbes, et peut-être aurions-nous dû traduire simplement : *le Seigneur les prit par la main*. Puisque Jésus-Christ était au milieu de ses élus déjà depuis la veille, il n'avait plus à les accueillir et à les recevoir en sa grâce.


Digitized by Google

« eis jubilantium. Perinde accepit eos Dominus, educens ab inferis in exultatione.
« Et, ante eos gloriose procedens, posuit eos in paradiso deliciarum. Aliqua vero
« morula facta cum eis, et cum Helya et Enoch eum recognoscentibus, adorantibus et exultantibus, dixit eis : « Tempus est ut excitem corpus meum; vadam
« et resumam illud. » Et tunc omnes procidentes dixerunt : « I, Domine, rex gloriose, et cito redi, si placet; quia gloriosum corpus tuum plurimum affectamus » (fol. 58 verso, col. 2).

La peinture en question fait partie de la collection de M. le marquis de Ganay (*Miniatures détachées de leurs volumes*).

On a pu remarquer, note 70, que le *Speculum passionis Domini* nous avait déjà fourni sur les figures symboliques un passage fort intéressant. La plupart des circonstances relatives au spectacle de la Passion sont traitées de même avec connaissance de la symbolique chrétienne, mêlée à une grande naïveté. L'auteur touche à beaucoup de questions qui s'y rattachent : la beauté ou la laideur du Christ, avant et pendant la Passion, sa calvitie mystique, les rapports de l'habit monacal avec le vêtement traditionnel de l'*Ecce homo*, la description du Calvaire, l'histoire de Longin et de Malchus, le même qui, après avoir été guéri au jardin des Oliviers, frappa Jésus-Christ devant Anne le grand prêtre, etc. Enfin, tous les symboles de la résurrection : l'aigle, le phénix, l'arbre, le soleil, le guerrier, le vase d'argile, fait avec d'autres vases cassés, etc. et nous nommons cette dernière figure, choisie parmi beaucoup d'autres, parce que les Grecs, encore maintenant, le jour ou la veille de Pâques, mettant ainsi le symbole en action, jettent par les fenêtres de vieux pots de terre, au moment même où l'on égorge l'agneau sur le seuil de la porte inondée de son sang.

Les gravures ne manquent pas non plus d'intérêt et prouvent, comme nous avons déjà dit, qu'une foule d'anciennes compositions, peintes et sculptées, ont tout à fait disparu, et que leur souvenir ne se retrouve que dans les xylographies du XV[e] et du XVI[e] siècle. Un sujet rare, reproduit au fol. 60 de ce volume, confirme notre réflexion. Il représente Jésus-Christ après sa résurrection, se montrant d'abord à la vierge Marie. Le fait n'est pas mentionné dans le Nouveau Testament; mais la croyance d'une première apparition du Fils ressuscité à sa mère inconsolable est ancienne dans l'Église.

L'exemplaire sur lequel nous avons travaillé, remarquable par sa conservation et la bonté des gravures, porte en marge du fol. 50 l'inscription suivante : « Nomina « latrunum (*sic*). Latro a sinistris dictus *Dismas*; a dextris, *Gemmas*. Hinc versus :

> Gemmas et Dismas, medio divina Majestas :
> Dismas damnatur; Gemmas ad astra vocatur[1].

Le même volume contient aussi un cahier de quatre feuilles, écrit vers la fin du XVII[e] siècle, où l'on a réuni diverses prières latines et françaises, et l'énumération des principaux symboles de la vierge Marie. Ils figurent au milieu d'invocations à la Mère et au Fils, sous forme de litanies : *Rosa mystica*, *Turris davidica*

[1] Selon le *Ortus deliciarum* d'Herrat de Landsperg (fol. 150), écrit, avons-nous dit, vers [illegible], le nom du mauvais larron (c'est-à-dire, celui de gauche) serait Gesmas ou Gestas, *Gesmas vel Gestas latro*; et le bon larron s'appellerait Tismas, *Tismas latro et alia nomina latronum* [illegible]

dica, etc. *ora pro nobis;* mais nous n'avons rien vu de nouveau, ou qui méritât l'attention, si ce n'est une prière déjà rencontrée par nous en Danemark sur un Livre d'Heures manuscrit des derniers temps, et que M. C. Molbech n'avait garde d'oublier dans la description de ce riche dépôt. (*Nouvelle feuille du soir,* Nyt Aftenblad, in-4°, p. 30. — Voyez note 125.) La version de la feuille danoise est préférable à la copie moderne du *Speculum Passionis;* malheureusement je dois me borner aux huit vers suivants, n'ayant pas encore reçu de Copenhague cette charmante invocation, à laquelle les archéologues auront peut-être recours, s'ils veulent expliquer la préférence de certains miniaturistes pour telle ou telle fleur, parmi les six que nous allons nommer :

O *rose* très-odoriférante
Et vray *lys* de virginité,
Violette très-florissante,
Marguerite d'humilité,
Marjolaine de pureté,
Romarin flairant comme balme,
Par ta grant clémence et pitié,
Ayez pitié de ma povre âme.

Pas plus en Occident qu'en Orient nous n'avons étudié la symbolique des fleurs. Néanmoins nous pensons, et c'est une idée déjà vieille dans notre esprit, que les peintres ont été souvent décidés, dans leur choix, par le nom et la propriété vraie ou prétendue de la fleur, autant que par l'attribution traditionnelle. L'*herbe que Dieu marcha*, la *croix de Jérusalem*, l'*angélica*, etc. etc. reviennent

A l'*Évangéliaire d'Egbert* (Biblioth. de Trèves, n° LXXXII), plus vieux de deux siècles que le *Ortus deliciarum* (978 à 993), le larron de gauche se nomme également Cesmas (*sic*), et celui de droite Dismas (B. XII, C. 968 et B. X, C. 33).

Il y aurait donc ici confusion des larrons entre eux, non quant à leur place à côté du Sauveur, mais pour le nom; ou plutôt, le poëte se serait simplement trompé : car les Grecs, d'accord avec nos deux manuscrits, élèvent des chapelles au bon larron sous le nom de saint Dymas ou Dismas. Dom Calmet, qui nous fournit cette dernière remarque (*Dictionnaire*, ut supra, au mot *Larron*), fait connaître les divers noms des deux voleurs. « Le faux *Évangile de l'Enfance de Jésus*, qui, dit-il, est un ouvrage très-ancien, raconte que, pendant la fuite du Sauveur en Égypte, l'Enfant Jésus, la Vierge et saint Joseph tombèrent dans une bande de voleurs qui étaient tous endormis, à l'exception de deux, dont l'un voulait tuer toute cette sainte compagnie; mais que l'autre l'en détourna; qu'alors Jésus-Enfant prédit qu'un jour ces deux voleurs seraient attachés à côté de lui à la croix; que l'un entrerait en paradis, et que l'autre irait en enfer. Le premier s'appelait *Titus* et le second *Damachus*. Le faux *Évangile de Nicodème* les nomme l'un *Demas* et l'autre *Gertas*. Une histoire persanne de la vie de Jésus-Christ leur donne les noms de *Vicimus* et de *Justinus*. L'auteur des Fleurs, ou Recueils attribués à Bède, les appelle *Matha* et *Joca*. Les chrétiens orientaux appellent le bon larron *Laas-al-Jemin*, le larron de la droite. Saint Hilaire met aussi le bon larron à la droite, et le mauvais à la gauche du Sauveur. »

Le savant Bénédictin consacre un assez long article aux deux larrons, qui, tous deux, insultèrent d'abord Jésus-Christ (*Saint Matthieu*, chap. XXVII, vers. 44, et *Saint Marc*, chap. XV, vers. 32). Il raconte que « plusieurs Pères ont donné au bon larron le nom de martyr, à cause du témoignage qu'il a rendu à la vérité dans un temps où elle paraissait presque abandonnée de tout le monde. Il fut baptisé dans son propre sang, etc. » Mais on est partagé sur l'interprétation de cette parole de Jésus-Christ : *Hodie mecum eris in paradiso.* Soit, dit-il, qu'on entende sous le nom de *paradis* le lieu de repos où les âmes des saints attendaient la venue du Messie, ou le paradis terrestre, où l'on place Énoch et Élie, ou le ciel, où les bienheureux jouissent de la béatitude. Dom Calmet expose ensuite comment les églises orientales, la grecque et la latine, ont cru devoir rendre un culte public à un saint si favorisé de Dieu. Puis il termine ainsi : « La croix du bon larron et celle de son compagnon furent trouvées avec celle du Sauveur par sainte Hélène. On ajoute que la croix du bon larron fut envoyée à Constantinople, et de là transportée à Nicosie, en Chypre. »

Digitized by Google

trop fréquemment dans les vignettes, à côté de la *rose* et de la *violette*, pour qu'il ne soit pas permis de supposer ici un peu d'intention mystique. Mais, sans doute, tout cela doit avoir été l'objet d'un travail antérieur, facile à retrouver, et dont ceux qui ont *la rage de l'archéologie* ne manqueront pas de tirer parti.

(181) P. 447. *Gesta Romanorum*, das ist *Der Rœmer Tat*, édition d'Adelbert Keller, in-8°, Quedlinburg et Leipzig, 1841, dans la *Bibliothek der gesammten deutschen National-Literatur von der ältesten, bis auf die neuere Zeit*, t. XXIII, chap. XLIV, p. 68 et 69 : *Von einer Glokken, und von einer Natern* (d'une sonnette et d'une vipère). — On verra plus loin que le serpent ou le dragon est le symbole de Jésus-Christ lorsqu'il est pris en bonne part, et il n'est pas jusqu'au ver de terre, la plus abjecte des créatures, symbole de la douceur des méchants et des désirs de la chair (*Sylva allegoriarum*, ut supra, au mot *Dulcedo*), qui ne soit aussi le symbole du Christ. L'acception que nous prenons ici de la *vipère*, comme symbole du *prêtre chrétien*, n'est pas plus étrange. Cependant, puisqu'elle a paru hasardée, nous donnerons en son entier la légende d'où nous l'avons tirée, et nous nous arrêterons plus loin sur le *ver de terre*. Nous devons à M. Vignier la traduction de ce passage allemand et de beaucoup d'autres plus anciens, rassemblés ou indiqués avec tant de soins, de sagacité et de zèle par notre ancien camarade, collaborateur et ami, M. le commandant Stengel.

« Théodose, empereur romain, régna à Rome très-puissamment. Il était (prince) sage; et il perdit la vue. Il établit un tribunal à l'usage de tout le monde. Il avait une sonnette à son palais. Ceux qui avaient une affaire quelconque à porter tiraient une corde pour sonner; et, au bruit de la sonnette, arrivait le juge préposé pour faire justice à tous, sur-le-champ.

« Or il se trouvait là une *vipère*, près de la sonnette et sous la corde, dans une maçonnerie. C'est là qu'elle avait son nid; et, dans ce nid, de jeunes serpentaux. Et quand ils furent en état de pouvoir ramper, ils se glissèrent dehors. Pendant ce temps, la mère se tenait devant cette place, au soleil. Puis elle revient, et elle ramène ses petits. Mais, pendant ce temps, survient un *épervier*, qui se met dans le nid des vipères. Alors arrive la vipère avec ses petits, et elle ne peut rentrer dans son nid. A l'instant, elle se pend à la corde et fait si bien que la sonnette retentit, comme si elle eût dit : « Juge, viens, et fais-moi justice, puisque « l'épervier a si injustement pris possession de mon nid. »

« Le juge, dès qu'il eut entendu la sonnette, vint aussitôt et ne trouva personne. Le juge s'en alla. La vipère recommence à sonner. Le juge l'entend et, comme il accourait bien vite voir qui c'était, il vit que la vipère redoublait le tintement, et qu'un épervier s'était introduit dans le nid, et y restait. Il courut aussitôt vers l'empereur, et lui fit connaître le fait des vipères et de l'épervier. Alors l'empereur dit au juge : « Va vite; chasse du nid l'épervier, et tue-le, afin que la vipère oc« cupe de nouveau son nid avec ses petits. » Ainsi fut fait.

« La nuit, comme l'empereur était dans son lit et reposait, voilà la vipère qui vient; elle portait une pierre dans sa gueule. Les camériers virent venir la vipère, et le dirent à l'empereur. « Alors, dit l'empereur, ne la troublez pas; je crois « qu'elle ne songe point à nuire, ni à faire mal à personne. » La vipère vint jusqu'au lit, posa la pierre sur les yeux de l'empereur, et se retira aussitôt. L'empereur frotta ses yeux avec cette petite pierre, et s'en frotta aussi le front; et à

Digitized by Google

l'instant il recouvra la vue : ce dont il ne fut pas fâché ; mais dont il eut, au contraire, une grande joie ! et il s'avisa que cela venait de ce qu'il avait rendu leur nid aux vipères.

« La vipère ne fut plus retrouvée. Et l'empereur, aussi longtemps qu'il vécut, conserva la petite pierre blanchâtre ; et, en grande joie et satisfaction, il révéra *Maria hilf* (Notre-Dame de Bon-Secours). *Adjuva*, etc.

« Très-chers (frères), l'empereur représente (dans cette histoire) tout homme vivant mondainement, et aveugle relativement à Dieu, qu'il ne veut ni connaître ni aimer ; mais qui jouit de prospérité, selon le monde. La *sonnette* suspendue est la *langue du prédicateur*, et la *corde* de la sonnette est la *sainte Écriture*. Il faut qu'on fasse tinter la sonnette à certaines époques, où le prédicateur doit faire connaître ce que c'est que vertu et mal faire : comme quoi l'homme, par la vertu, peut aller au ciel, et, par le péché, en enfer. Et la *vipère*, qui fait là son nid, et la corde, représentent tout sage *confesseur* ; lequel doit s'établir avec la sainte Écriture dans le cœur des pécheurs. Et le juge, c'est ta conscience ; il faut qu'elle vienne, et qu'elle chasse l'épervier hors du nid. Quant à l'*épervier*, c'est le *diable*, qui infeste le nid, c'est-à-dire, le cœur de l'homme.

« Pour ce qui est de la *vipère* apportant une *pierre* par laquelle l'empereur redevient clairvoyant, cela n'est autre que le prudent *confesseur*, qui, par douces paroles et bons enseignements, donne au pécheur bonne espérance à la vie éternelle, de sorte qu'il ne diffère point (de se convertir). En effet, quand un homme reconnaît son péché, Dieu lui pardonne son méfait ; et, à l'aide d'une semblable *pierre*, un homme reprend les moyens d'obtenir la vue spirituelle, et, par suite, la vie éternelle. Amen. »

Plus habituellement, la *vipère* est le symbole de l'hérétique et des tentatives du diable (*Sylva allegoriarum*, au mot *Vipera* ; et d'Achery, *Spicilegium*, etc. in-folio, Paris 1723 : *De electorum sempiterna retributione*, t. I, p. 322, 323). — Elle est aussi le symbole du démon même ; car, dit la *Glose ordinaire* sur les *Actes des Apôtres* (chap. XXVIII, vers 1 à 7), saint Paul, secouant et jetant dans le feu la vipère par laquelle il avait été mordu, lorsqu'il était dans l'île de Malte, signifie les prédicateurs, qui secouent le diable par les bonnes œuvres et par l'exemple, et le plongent en enfer.

La *vipère* et le basilic d'Isaïe, sortant d'une terre d'affliction et de misère (chap. XXX, vers 6), sont, selon saint Jérôme, le symbole des démons expulsés de la Jérusalem céleste, personnifiée dans la lionne et le lion du prophète Nahum (chap. II, vers 11 et 12). (Voyez aussi le *Sylva allegoriarum* au mot *Leo*.)

Le moyen âge pensait que les *vipères* mordent les damnés dans l'enfer, tandis que ceux-ci mangent des serpents ; et la croyance se trouve implicitement marquée dans l'extrait d'un sermon allemand du XIII[e] siècle. « L'homme peut bien dire, ainsi que Job : « Peut-on manger d'une viande fade, sans l'assaisonner avec le « sel, *et se nourrir de ce qui n'est propre qu'à donner la mort ?* » (*Job*, chap. VI, vers 6 ; édition de Th. Desoer.) — Or l'homme le mange ; c'est ce qui arrive aux méchants, qui se sont corrompus dans les choses mondaines : (ainsi) ce n'est pas seulement en enfer qu'est *le manger serpents et vers*. Comme dit Job : « Ils sucent la tête du serpent et la langue de la vipère les mord » (*Job*, chap. XX, vers. 16).

Digitized by Google

— D'après notre édition : « Il sucera le venin des aspics ; et la langue de la vipère le tuera. » (*Deutsche Predigten des XIII und XIV Jahrhunderts*, édités par Herman Leyser ; Quedlinburg et Leipsig, 1838, page 20.)

Avant de nous engager davantage sur le symbole du serpent et du dragon, toujours confondus, il faudrait connaître les idées de nos aïeux à leur égard, afin de mieux saisir les allégories diverses que les commentateurs sacrés ont tirées de leurs habitudes réelles ou prétendues. Cependant cette note est déjà très-longue, et nous avons à prouver d'abord que *le ver est le symbole de Jésus-Christ*. En conséquence, nous renvoyons nos lecteurs à la note 199, où nous nous arrêtons de nouveau sur la nature du dragon.

Suivant Origène, le Christ, fils de l'homme, est appelé un ver, *dicitur vermis :* car il est né, comme pourriture, de la pourriture ; c'est-à-dire, mortel, de la mortalité. Adam a été homme, et non fils de l'homme ; mais le Christ est dit Fils de l'homme, et non homme, parce qu'il n'était pas l'homme ancien, comme Adam, de la race duquel il est lui-même issu. (*Sur Ézéchiel*, homélie I.) — « Dieu, dit aussi saint Jérôme, a préparé *le ver*, lorsqu'il a fait s'incarner son Fils. » (*Sur Jonas*, chap. IV, vers. 7[1].)

Théodulfe, évêque d'Orléans, au mot Ver, *Vermis*, ajoute *Christus pro humilitate*, dans ce verset 7 du psaume XXI, où David, figure de Jésus-Christ, se compare au *ver de terre :* « Et moi, je suis un ver de terre et non un homme ; je suis l'opprobre des hommes, et l'*objet du* mépris de *mon* peuple » (*Bible manuscrite*, ut supra). *Le ver*, dit encore le même Théodulfe, est le symbole du désir du siècle, ou de la conscience du péché, ou *le Christ* lui-même, comme plus haut, dans Isaïe, « leur ver ne mourra point » (chap. LXVI, vers. 24).

Le bienheureux Rupert, et peut-être d'autres avant lui, expliquant le chapitre XVI de l'Exode, vers. 19, voit également le symbole de Jésus-Christ dans les vers qui corrompent la manne du désert, gardée pour le lendemain, contrairement aux ordres de Moïse : « Car, dit-il, comme le ver est engendré de la manne, sans accouplement, ainsi, le Christ, fils de Dieu, a été seul conçu et est né, sans le concours de l'homme, du sein de la Vierge.... ce qui est un scandale pour les Juifs : car ils estiment honteux à Dieu, et indigne à lui, d'avoir pu naître d'une femme » (liv. III, chap. XVIII). (Voyez Santis Pagnini, *ut supra*, liv. X, chap. XXI.)

On lit dans un *Processionnal* de Saint-Martin d'Autun, écrit au XII[e] siècle, et cité par M. l'abbé Devoucoux dans son *Ancienne liturgie du diocèse d'Autun :* « Les

[1] Un siècle après saint Jérôme, Ennodius, évêque de Pavie (511), dans son discours prononcé en mémoire d'Épiphanius, son prédécesseur, donne à Jésus-Chrit les noms suivants, parmi lesquels figure *le ver :*

« Fons, Via, Dextra, Lapis, Vitulus, Leo, Lucifer, Agnus,
« Janua, Spes, Virtus, Verbum, Sapientia, Vates,
« Hostia, Virgultum, Pastor, Mons, Rete, Columba,
« Flamma, Gigas, Aquila, Sponsus, Patientia, *Vermis*,
« Filius excelsus, Dominus, Deus, Omnia Christus. »

(Münter, *ut supra*, I[re] partie, page 18.

Au même endroit, dans d'autres pièces de vers, Jésus-Christ reçoit plus de cinquante noms différents (Colonne, Enfant, Soleil, Tête, Fleur, Maison, etc.), qui ouvrent une grande voie à l'interprétation des figures symboliques.

Digitized by Google

nubes sont en *soie* ou en *laine*, parce que la soie est produite par un ver dont les transformations successives sont un symbole de la vie, de la mort et de la résurrection du Christ. Le Christ, en effet, s'est élancé du tombeau vers les cieux, comme le ver à soie, qui vient de percer la prison qui l'environne, allonge ses antennes et étend ses ailes en se balançant dans les airs. Le poil de la *brebis* indique l'innocence, etc.» (*Congrès archéologique de France. — Séances générales tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges, en 1847,* etc. in-8°; Paris, 1848, page 249.)

Enfin le *Ortus deliciarum* dit en propres termes: «Par la manne, entend sainte Marie, de laquelle est né *le ver* Christ, *de qua* vermis *Christus natus est.*» Lui-même dit en effet: «Je suis un ver et non un homme.» (*Psaume* XXI, vers. 7.) «L'homme naît de l'union de l'homme et de la femme; mais le Christ est procréé de la Vierge seule, comme le ver est formé de terre pure, *ut vermis ex munda humo formatur.*» (Fol. 70, col. 2.) C'est en ce sens que Maternus a dit: «Puisque Adam a été formé d'une terre vierge, il était à propos que Jésus-Christ naquît d'une vierge.» (*De l'erreur des religions profanes,* dans le *Choix des monuments primitifs de l'église chrétienne,* ut supra, p. 766, col. 1.)

Ailleurs la savante Herrat de Landsperg, puisant ses enseignements dans le *Speculum ecclesiæ,* donne à ses chères compagnes, comme elle les appelle, des notions différentes d'histoire naturelle. Le ver ne s'engendre pas du pur limon, mais de la chair de l'homme, pour une partie: car la moelle se change en serpents et la cervelle en crapauds, *in bufones.* — Du reste, ceci n'est pas plus extraordinaire que de voir un lézard sec se convertir en vipère (Aristote, *apud* Pierrius, p. 178).

Lorsqu'on avance de pareilles assertions, on doit au lecteur de citer textuellement: voici donc le passage du *Ortus deliciarum.* Si la science peut y trouver à reprendre, l'enseignement moral n'en est pas moins d'une haute portée, et nous croyons qu'il est bon à tous les âges et à toutes les époques d'en faire son profit:

«L'homme en effet, conçu d'un germe immonde, est né de la femme fragile. Vivant peu de temps, il est agité comme le roseau par les tentations, et rempli de quantité de misères. L'homme sort comme une fleur d'enfance. Il est accablé dans sa jeunesse de toute espèce de douleurs. Manquant de forces dans sa vieillesse, il fuit comme une ombre. S'évanouissant dans la mort, il est reçu de nouveau dans la terre. Tout homme entre avec douleur dans le monde; avec douleur, il le quitte. A peine né, il pleure: car il pressent ses fatigues et sa douleur future. Dans la suite, appliquant, comme une araignée, toute son étude à un travail inutile, c'est-à-dire vain, il thésaurise; ne sachant pour qui il entasse. Un peu après, il abandonne ses richesses à des étrangers, et le sépulcre seul sera sa demeure dans l'éternité.

«Et ainsi l'héritage de l'homme sera les vers, les bêtes, c'est-à-dire les crapauds, et les serpents. Sa chair, en effet, se change en partie en vers; elle est en partie consommée par eux, en partie réduite en pourriture; puis elle retourne en poussière. Sa moelle se change en serpents; son cerveau, dit-on, se change en crapauds; et, parce que l'homme a cédé, pour pécher, aux conseils du serpent, il meurt, et après sa mort il est changé en serpents.

«Sicque homo vermes, *maden,* bestias, bufones, serpentes hereditabit. Caro «namque ejus partim in vermes vertitur, partim ab ipsis consumitur, partim in

Digitized by Google

« putredinem; deinde in pulverem redigitur. Medulla ejus in serpentes, cere-« brum, dicitur, verti in bufones, *crotea;* et, quia homo serpenti ad peccandum « consensit, moritur; et, post mortem, in serpentes vertitur. » (*Ex Speculo ecclesiæ,* dans le *Ortus deliciarum* d'Herrat de Landsperg, folio 22, col. 2.) Les mots explicatifs en allemand sont ainsi jetés dans le texte.

Pour terminer cette digression sur *le ver,* figure mystique du monde [1], et rentrer dans notre sujet, nous montrerons par deux citations du *Glossaire français* de du Cange, au mot *Verms* (édition de Firmin Didot frères, t. VII, in-4°, Paris, 1848), que ce terme peut s'entendre des vers, des dragons, des serpents et des bêtes malfaisantes :

De serpens et de wivres (givres) grans,
Et de venimos vers volans.

(*Partenop.* vers 675.)

As verms e as bestes salvages.

(*Chron. des ducs de Norm.* liv. I, vers 118.

Voyez Raynouard, t. V, page 510, au mot *Ver,* et comparez *Vers.* — *La chronique des ducs de Normandie,* par Benoît, trouvère anglo-normand du XII[e] siècle, a été publiée, pour la première fois, d'après un manuscrit du Musée britannique, par M. Francisque Michel (Imprimerie royale, in-4°, Paris 1836-1844, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*). M. Francisque Michel a lu : « As *verins* e as bestes salvages, » et, rappelant ce mot dans l'excellent *Glossaire* qui termine le tome III, il dit : « VERINS, Bêtes fauves, *ferinæ.* » Nous étions très-porté à suivre cette lecture : on connaît l'exactitude de l'éditeur, et il a soin de prévenir, dans l'introduction (tome I, page XXVII), « qu'il a fait passer toutes les épreuves en Angleterre, où elles ont été collationnées avec le plus grand soin par sir Frederick Madden, gentilhomme de la chambre du roi et garde adjoint des manuscrits du Musée britannique. » D'un autre côté, on connaît également la pureté des textes sortis des presses de MM. Firmin Didot, et, le nouveau du Cange portant la date de 1848, nous avons pensé que leur version ne devait pas être repoussée légèrement; car le mot *verms,* qui manque dans l'ancien *Glossaire français,* s'y trouve précédé d'un astérique, comme tous les articles ajoutés au travail des Bénédictins. D'ailleurs l'édition, unique jusqu'à ce jour, de la chronique en question, ayant été certainement consultée, on doit croire que l'auteur de l'article *Verms* s'est adressé à Londres et qu'il n'aura pas rejeté sans motif la lecture de M. Francisque Michel, et son interprétation du mot *verins.* Restent enfin les règles de la quantité qui semblent militer en faveur de *Verms,* composé d'une seule syllabe.

Note additionnelle. Nous avions néanmoins conservé quelques doutes sur la bonne

[1] On doit à cette pensée les statues de belles et jeunes filles dévorées de *vers* par derrière, qui se rencontrent quelquefois parmi les sculptures extérieures des églises. Nous possédons une tête en ivoire conçue dans les mêmes idées : le revers de la tête du moribond est déjà livré aux vers, et à ces petits animaux tout particuliers qui peuplent les cimetières et ne vivent que de cadavres. (Voy. *Wärmer,* dans la *Christliche Kunstsymbolik.*)

lecture du mot *verms*, lorsque nous avons été averti de profiter de notre voyage à Tours pour consulter un manuscrit de la première moitié du XIII[e] siècle, venu de Marmoutier, conservé maintenant à la bibliothèque publique de Tours, sous le nom d'*Histoire de Normandie, en vers* (n° 63), et qu'on doit considérer, jusqu'à nouvelle découverte, comme l'édition originale de la *Chronique des ducs de Normandie*, attribuée à Benoît de Sainte-Maure par le savant abbé de La Rue (*Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-saxons*, Caen, 1834). Le manuscrit était inconnu à M. Francisque Michel, quand il a fait sa publication, puisqu'il dit, page XXVII de l'introduction que «le *seul* manuscrit qui contienne cet ouvrage est conservé à la bibliothèque Harléienne, au Musée britannique, sous le n° 1717.»

La chronique de Marmoutier porte très-lisiblement au vers 118 : «As *vers* e as bestes sauvages;» et M. Francisque Michel, qui, plus tard, a connu ce texte et en a fourni les principales *variantes*, ne manque pas de signaler celle-ci. On se demande alors quel dépôt public ou particulier renferme le troisième exemplaire où a été prise la citation du moderne du Cange; le manuscrit Harléien et celui de Marmoutier donnant *verins* et *vers*. Il est donc permis de supposer que, dans ce nouveau travail des mots inconnus à du Cange, la mauvaise lecture de *verms* pour *verins*, sur l'édition imprimée, a été l'occasion d'un article que cette faute d'inattention aura fait sortir de la plume érudite à laquelle on doit les additions actuelles.

Disons encore, à l'appui de ce dernier sentiment, que le mot n'existe pas chez Roquefort, où on lit seulement VERME, Vermez, *Vermis*, ver de terre (*Glossaire de la langue romane*), et qu'il s'agit ici, non des vers de terre, mais des serpents et de toutes les bêtes sauvages dont la terre est peuplée.

La chronique de Marmoutier, que feu M. Salmon, archiviste paléographe de regrettable mémoire, songeait à publier, ne porte pas de titre : le premier feuillet indique seulement qu'elle appartenait, en 1716, à la congrégation de Saint-Maur. Elle s'ouvre, comme le manuscrit harléien, par une grande initiale peinte, et les divisions des paragraphes (marquées ici par de grandes lettres en couleur, sans ornements) nous ont paru, au premier aperçu, être les mêmes dans les deux manuscrits; mais ce n'est pas le lieu d'empiéter sur un travail que ne manquera pas de faire, une fois ou une autre, l'un des membres de la *Société archéologique de Touraine*, en donnant du moins une édition complète des variantes. Du reste, on peut tenir pour certain que si M. Francisque Michel avait connu à temps le manuscrit original gardé à Tours, il l'aurait mis au jour de préférence à la copie plus moderne de Londres.

Son travail était malheureusement terminé, et il a dû se borner à la publication des variantes importantes, en les faisant précéder toutefois d'une amende honorable de deux pages, sous le nom de *Description du manuscrit*. Il avoue que Benoît, nommé d'abord par lui «trouvère anglo-normand du XII[e] siècle,» pourrait, ainsi que le pensait l'abbé de La Rue, être Benoît de Sainte-More ou Sainte-Maure, auteur du *Roman de Troie*. Mais, dit le consciencieux éditeur, «les passages que nous avons cités pour prouver que notre auteur était Normand peuvent tout aussi bien le désigner comme Tourangeau. Personne n'ignore que la Touraine faisait alors partie des possessions de Henri II, sous le règne et par l'ordre duquel Benoît écrivait, et qui sans doute avait choisi, pour remplacer Wace, un béné-

Digitized by Google

dictin de Marmoutier, parce que son père, Geoffroy-le-Bel, avait trouvé un historien dans l'un des moines de cette abbaye.» Nous ne discuterons pas l'assertion un peu paradoxale, nous contentant de faire remarquer que les variantes, encore qu'elles occupent une soixantaine de pages (t. III, p. 499 à 559), sont loin de restituer intégralement le texte du manuscrit de Marmoutier. Dans les seize vers suivants, le mot *verins* a donné lieu à une variante, comme il vient d'être dit; c'est la seule que M. Francisque Michel a cru digne de son attention:

CHRONIQUE IMPRIMÉE.	CHRONIQUE MANUSCRITE.
Quant li mondes fu establiz	Quant li mundes fu establiz,
E damne Deus out departiz	Et dam le Dex oct départiz
Les elemenz chascun *par sei*	Les élemenz chascun per sei,
Od le conseil de sun segrei,	Od le cunseil de son segrei,
5. Plout li que fust li firmamenz	5. Ploct li que fust li firmamenz
Clartez et enluminemenz	Clartez et enluminemenz
Al monde e as creations	Au munde, e as créacions,
E as diverses regions.	E as diverses régions.
....	....
111. Veez cum Deus l'ad ordené,	111. Véez com Dex l'a ordené,
Qui del tut à la poesté:	Qui deu tot à la poosté:
As angres li clers ceus, li beals,	As angres li clers ceus li beays,
E l'air desuz est as oiseals;	E l'air desoz est as oiseays;
115. La mer, les eves as peissons;	115. La mer, les eves as peisons;
La terre est abitations	La terre est abitations
As poeples des humains lignages,	As poples des humains lignages,
As *verins* e as bestes selvages.	As *vers* e as bestes sauvages.

On jugera, par notre citation, de l'intérêt philologique qui s'attacherait à une nouvelle publication de cette *Chronique en vers des ducs de Normandie;* mais il faut ajouter encore, comme second exemple, que, dans près de cinquante vers (de 92 à 138), lus à propos de notre recherche, nous avons relevé, en moyenne, une variante par ligne, tandis que M. Francisque Michel n'en a trouvé que trois (vers 118, 125 et 137): il n'y a pas lieu de s'arrêter aux variantes qu'il signale à propos des vers 119 et 120, les deux manuscrits étant conformes dans ce passage. Cependant, assure l'honorable éditeur: «Bien que le manuscrit de Tours ne diffère jamais presque essentiellement de l'autre, comme il présente du secours pour l'amélioration de notre texte, nous n'avons pas hésité à le collationner en entier, avec un soin qui ne doit laisser à personne l'espoir d'y faire des découvertes après nous.» (Tours, le 18 décembre 1859.)

(182) P. 447. Notker dit Labeo, *Psalterium,* etc. apud Schilter, *Thesaurus antiquitatum Teutonicarum,* in-folio, Ulm, 1728, t. I.

L'auteur commente le psaume LVII, où nous avons trouvé, notes 108 et 109, que le lion était le symbole des Juifs et des pécheurs, lorsque David s'écrie: «..... Seigneur, brisez les mâchoires de ce *lion.*» Les versets 5 et 6, déjà donnés à cette note 108, se rapportent à la fureur d'un *serpent,* à celle d'un *aspic* sourd, qui se bouche les oreilles, qui n'écoute point la voix des enchanteurs, etc. C'est dans ce passage que Notker prend son symbole; les hérétiques, les pécheurs et les Juifs s'étant égarés du ventre de leur mère, c'est-à-dire, du ventre de la sainte Église, *a ventre sanctæ Ecclesiæ;* s'étant mis à

Digitized by Google

disputer avec Étienne, le protomartyr, et s'étant bouché les oreilles dès qu'ils entendirent le nom du Christ.

Nous renvoyons aux notes 109, 199 et 263, où l'on a parlé avec étendue des serpents connus sous les noms *d'aspic* et de *basilic*.

(183) P. 447. Santis Pagnini, *Isagoge ad mysticos sacræ Scripturæ sensus*, in-folio, Lyon, 1589, lib. VIII, cap. III, p. 388 : « ... C'est pourquoi il est dit aux furieux et aux emportés : Leur fureur les rend semblables au serpent, etc. (*Psaume* LVII, vers. 5). Et il est dit des hommes méchants : Race de vipères, qui vous a montré à fuir la colère à venir? » (*Saint Matthieu*, chap. III, vers. 7.) — « ...... Quamobrem furiosis dicitur et iracundis : Furor illis secundum « similitudinem serpentis, etc. Et, de omnibus nequam : « Generatio viperarum, « quis ostendit vobis fugere a ventura ira? »

(184) P. 447. De même que le serpent est pris pour le dragon et, réciproquement, le dragon pour le serpent, de même quelques commentateurs disent, du reptile en général, ce que d'autres n'appliquent qu'à certaines espèces. Ainsi, suivant Origène (*Sur le Lévitique*, homélie XVI; *Sur les Rois*, homélie III, et *Sur saint Luc*, homélie XXXI), les aspics, sortes de serpents venimeux, peuvent désigner les démons les plus dangereux; quelquefois les envieux calomniateurs, qui circonviennent les simples par des propos captieux; les hérétiques aussi et les Juifs. (Voyez, à la note 109, les autres significations de l'aspic et les croyances de nos aïeux à son égard.)

(185) P. 447. *Diu Baochir Mosis* (Les livres de Moïse), vers 5716 et suivants; dans les *Deutsche Gedichte des zwölften Jahrhunderts und der nächstverwandten Zeit*, édités par H. F. Massmann, Quedlinburg et Leipsig, 1837, t. II, p. 305-306. — « Le serpent cornu, — c'est la colère de l'Antechrist; — lequel naîtra à l'époque — comme j'ai lu (c'est-à-dire, marquée dans l'Écriture). — Dès qu'il sera venu, — alors le monde prendra fin, — Sa puissance sera si grande, — qu'il n'aura pas son égal. — Grande sera son arrogance. — Il prétend devenir Dieu. — La foi chrétienne, — il voudrait la détruire, etc.

On ne peut se dissimuler que l'interprétation paraîtra forcée, lorsqu'on verra prendre ici le serpent cornu pour le symbole spécial de *la colère* de l'Antechrist. — Cette modification, quoique fondée sur le sens littéral du 2e vers n'était pas, dira-t-on, dans l'idée de l'auteur, qui a désigné la *personne* même de l'Antechrist par une circonlocution assez poétique et provoquée peut-être par la rime :

Der gihurnter wurm,
Daz ist des Antichristes zorn;
Der giborn wirt uone dan
So ieh gilesin han.

Les langues anciennes offrent beaucoup d'exemples semblables en poésie; mais, en examinant les divers représentations de la *Bête de l'Apocalypse*, on y rencontrera quelquefois le péché capital de *la colère* représenté par un serpent, et, parmi les sept têtes de la Bête, se trouve quelquefois celle d'un serpent cornu : chaque tête reproduit un animal différent, et reçoit une explication

Digitized by Google

symbolique que nous ne pouvons rapporter en ce moment. (Voyez le *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie*, ut supra, fol. 191, et ci-après, à la note 226, la gravure d'une Bête fantastique tirée de cet ouvrage.)

(186) P. 447. Attonis episcopi libellus *De Pressuris ecclesiasticis*, partie Ire, dans le *Spicilegium* de d'Achery, in-folio, Paris 1723, t. I, pages 414 et 415, *De Judiciis episcoporum*. Le double symbole se prend des paroles de Jésus-Christ, lorsque, donnant à ses disciples ses sublimes instructions, il leur dit ces paroles: « Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Soyez donc prudents comme des serpents, et simples comme des colombes. » (*Saint Matthieu*, chap. x, vers. 16.) Atton, évêque de Verceil, commente le verset et plusieurs autres passages du Nouveau Testament (*Saint Matthieu*, chap. VII, vers. 24 et 25, et chap. XVI, vers. 17 et 18; *Saint Luc*, chap. XIX, vers 46; et *Première aux Corinthiens*, chap. I, vers. 24, et chap. X, vers. 1). Il fait ainsi connaître, en moins de deux pages, les symboles de la *maison*, de la *pluie*, des *fleuves*, des *vents*, de la *pierre* (angulaire), de la *sagesse*, du *fondement* de l'Église, des *architectes* et des *pierres* de l'édifice; de même, le symbole des *brebis*, des *loups*, des *serpents* et des *colombes*. Ces explications sont tirées des Pères; mais l'évêque Atton, vivant vers le milieu du Xe siècle, est un des premiers écrivains qui aient eu la pensée de les rapprocher les uns des autres. (Voyez la note 188.)

(187) P. 447. Saint Augustin, *De Doctrina christiana*, apud Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, pages 9, 10; voyez aussi pages 15 et 16. Voici le passage, qui est des plus intéressants par rapport à l'étude de la symbolique: « L'ignorance (où nous sommes) des choses (de la nature), ainsi que l'écrit saint Augustin au même chapitre (l. II, chap. XVI), rend obscures certaines locutions figurées, qui, pour la plupart, dans les saintes Écritures, sont allégoriquement employées, comme exprimant quelques similitudes tirées des animaux, des pierres, des plantes et autres objets. Par exemple, en ce qui touche le serpent, c'est un fait connu qu'il expose tout son corps aux coups pour défendre sa tête. Cela nous explique le précepte du Seigneur, qui nous ordonne d'avoir la prudence du serpent, c'est-à-dire de défendre notre tête, qui est le Christ, et d'offrir plutôt aux coups notre corps, de peur que la *foi chrétienne*, qui est comme notre tête, ne périsse en nous, si, pour épargner notre corps, nous renions Dieu. — Autre fait. Le serpent, resserré dans les fissures d'une caverne, dépose, dit-on, son ancienne peau et prend de nouvelles forces. Combien cela concorde avec le précepte d'imiter la ruse du serpent et de dépouiller le vieil homme, comme dit l'Apôtre, pour revêtir le nouveau; et de sortir par les ouvertures étroites, selon cette parole du Seigneur: « Entrez par la porte étroite! » (*Saint Matthieu*, chap. VII, vers. 13 et 14; et *Saint Luc*, chap. XIII, vers. 24.)

« ET, DE MÊME QUE LA CONNAISSANCE DE LA NATURE DU SERPENT EXPLIQUE PLUSIEURS SIMILITUDES QUE L'ÉCRITURE A COUTUME DE PRENDRE CHEZ CET ANIMAL, DE MÊME, L'IGNORANCE DE LA NATURE DE QUELQUES AUTRES ANIMAUX, CHEZ LESQUELS L'ÉCRITURE TROUVE ÉGALEMENT PLUSIEURS SIMILITUDES, EMBARRASSE SOUVENT LE LECTEUR. IL EN EST AINSI POUR LES PIERRES, LES PLANTES, OU TOUTES CHOSES TENANT (à la terre) PAR DES RACINES. — « Ut ergo notitia naturæ serpentis illustrat « multas similitudines, quas de hoc animante Scriptura dare consuevit; sic, « ignorantiam nonnullorum animalium, quæ non minus per similitudinem com-

Digitized by Google

memorat, impedit plurimum lectorem. Sic lapidum, sic herbarum, vel quæcumque tenentur radicibus. »

Il arrive ainsi, dit-il encore à propos du *lion*, qu'un seul et même animal, considéré dans ses diverses qualités, peut raisonnablement être comparé à des objets forts différents les uns des autres; *ita fit, ut unum animal, consideratis ejus qualitatibus, rebus a se discrepantibus rationabiliter comparetur.* » (Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, liv. IX, chap. XXI, page 463.) Et nous avons vu, note 139, que le même Père, dans le *Livre de la Doctrine chrétienne* (liv. III, chap. V), généralise tout à fait la question et dit que les choses, « non pas telle ou telle d'entre elles, mais toutes et chacune, » peuvent avoir, non une signification unique, mais deux, et quelquefois un grand nombre : *cela dépend de la place et du sens général.* On ne saurait trop le répéter, l'antiquaire ne connaîtra sa collection, l'archéologue n'expliquera les monuments de sculpture et de peinture qu'en envisageant les objets sous le double point de vue de la bonne et de la mauvaise part. C'est la véritable base de toute interprétation et l'une des principales clefs de la symbolique chrétienne.

(188) P. 447. S'il n'y avait pas de bons serpents, Jésus-Christ n'aurait pas choisi ce reptile pour en faire le symbole de la prudence (*Saint Matthieu*, chap. X, vers. 16). S'appuyant sans doute de cette comparaison, Philon le Juif, ou le Platonicien, dit que le chemin sur lequel est le serpent désigne les œuvres de l'intempérance et de la volupté; mais que le chemin sur lequel est le *bon serpent*, qui est la voie droite, est la tempérance (*De Agricultura*, sur le chapitre IX de la *Genèse*, joint, par les anciens, au traité *De Plantatione Noe*. — La justification complète de l'assertion, *les serpents sont le symbole des chrétiens dans l'Église*, se trouve dans notre même *Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse* (ut supra, fol. 57 recto et verso); mais le passage est long et souvent obscur. Nous en tirerons seulement la partie relative à la symbolique figurée, et l'on verra que la citation peut s'appliquer aussi aux *prudents* et aux *fidèles* dont il vient d'être question. (Voyez les deux notes précédentes.)

« L'*arche de Noé*, dit l'auteur, est le type de l'*Église*, selon les paroles de l'apôtre Pierre. Peu ont été dans l'arche de Noé, c'est-à-dire huit âmes ont été sauvées par l'eau, *per aquam*. Ainsi de vous. Le baptême également vous sauvera aujourd'hui; et, de même que, dans l'arche, étaient des animaux de toute espèce; ainsi, dans cette Église, sont des hommes de toutes nations et de toutes mœurs. De même que là se trouvaient les *léopards* et les *boucs* (voyez page 630), les *loups* et les *agneaux*, de même ici se rencontrent des justes et des pécheurs, c'est-à-dire des *vases* d'or et d'argent, avec des vases de bois et d'argile. Et l'arche avait ses *nids*, l'Église a plusieurs demeures. Huit âmes d'hommes ont été préservées dans l'arche. »

(Ici l'auteur du *Traité de théologie* place des réflexions sur le nombre *huit*, en s'appuyant de l'*Ecclésiaste*, des *Psaumes* et du prophète Ézéchiel.)

« Et vous trouverez beaucoup d'autres choses signifiées dans cette manière des Écritures. C'est ainsi que le *corbeau* est envoyé de l'eau, *de aqua;* et il ne revint pas; et, plus tard, la *colombe* annonce la paix de la terre. De même aussi le très-*noir oiseau*, c'est-à-dire le diable, ayant été expulsé par le baptême de l'Église, la



colombe du Saint-Esprit annonce la paix à notre terre. L'*arche* est construite en commençant par trente coudées, et décroissant peu à peu jusqu'à la dernière coudée. De même aussi l'*Église*, qui consiste en beaucoup de degrés, se termine, à la fin, par les diacres, les prêtres et les évêques. »

(Ici nouvelle comparaison de l'arche et de l'Église, de Noé et de Jésus-Christ, qui a planté l'Église, et a souffert, et a été couvert par son fils cadet (les Gentils): « Les Juifs se sont moqués de Dieu crucifié et les Gentils l'ont honoré. »)

« Le jour me manquerait, si je voulais comparer en détail tous les sacrements de l'arche avec l'Église. Que sont, *quid sint* (sic), parmi nous, les *aigles?* qui sont les *colombes?* qui, les *lions?* qui, les *cerfs?* qui, les *vers ?* qui, les *serpents ?* Je dirai brièvement ce qui touche à la question présente. Non-seulement séjournent dans l'Église les *brebis*, non-seulement y voltigent les *oiseaux* purs, et le *froment* est semé dans le champ; et parmi les brillantes cultures dominent aussi les *bardanes*, les *tribules* et les stériles *avoines*. Que fera l'agriculteur? Arrachera-t-il l'ivraie? Mais la moisson en toute partie est (serait) bouleversée. Chaque jour l'industrie du paysan écarte, par le bruit, les oiseaux. Il les effraye par les images (épouvantails) et par le claquement du fouet. Il leur tend des embûches. Cependant les bêtes rapides, l'*onagre* lascif, font des incursions dans les champs. Les *souris*, dans les greniers, emportent le froment. La *fourmi*, en grand nombre, pille la moisson. Ainsi personne, en semant, ne possède son champ avec sécurité. Pendant que dort le père de famille, son ennemi vient y semer l'ivraie, etc. »

(189) P. 447. *Le Pasteur de Saint-Hermas*, liv. III; *similitude IX*, chap. I, vers. 13, et chap. XXVI, vers. 1, 9, 10, 11 et 12, dans le tome XXVI de la *Bible de Vence*, 5e édition, in-8°, Paris, 1832, pages 217 et 255 : « Quelques-uns d'entre eux cependant (les serpents qui habitent la neuvième montagne), après avoir fait pénitence, ont obtenu le salut; et les autres pourront également l'obtenir, s'ils ont recours à la pénitence; autrement ils recevront la mort de la main de ces femmes, dont ils ont la force et la puissance (c'est-à-dire qui leur inspirent le mal; autrement, qui les tiennent sous leur puissance, *glose.*) » L'auteur fait allusion à des vices personnifiés en femmes, qui paraissent dans cet ouvrage.

Les trois *Livres d'Hermas*, les *visions*, les *préceptes* et les *similitudes* sont rangés au nombre des apocryphes par l'Église latine; cependant ils ont eu toute la vogue et toute l'estime d'une partie très-considérable des premiers pères de l'Église grecque, qui les ont même mis au nombre des Livres saints. C'est un des plus anciens monuments du christianisme; mais l'original grec a été perdu. L'auteur vivait au Ier siècle; on le croit disciple de saint Paul et habitant de Rome; il écrivait vers l'an 92.

(190) P. 448. *Bible allégorisée en figures*, du XIIIe au XIVe siècle, conservée au *British Musæum*, folio 21 verso, colonne 2, figure 1re. C'est le manuscrit déjà cité plusieurs fois et que nous avions acquis de notre ami l'honorable docteur Demons.

(191) P. 448. Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, liv. II, chap. XXIX, p. 156-160. — Saint Ambroise compare l'Antechrist au céraste d'Égypte, parce qu'il est armé, contre la vie des fidèles, des cornes de la puissance et de la mor-

Digitized by Google

sure de sa prédication pestilentielle; mais, pris en bonne part, il exprime le juge prudent et puissant. — Selon saint Grégoire le Grand, XXXI, *Moral.* 18, le céraste peut signifier, non le Christ et l'Antechrist (comme nous avons dit dans notre texte), mais l'Antechrist et aussi le Christ, lorsque, au jugement dernier, il viendra tout à coup pour condamner les méchants. — Il désigne encore ceux qui épouvantent les autres par la puissance; allusion à ces paroles de Jacob (*Genèse*, chap. XLIX, vers. 17) : «Que Dan soit *comme* un serpent dans le chemin, *et* un céraste dans le sentier, qui mord le pied du cheval *et* qui fait tomber à la renverse celui qui le monte.» Le *scheniphon*, selon Dom Calmet (*ut supra*, t. V, p. 219), est un serpent «de la couleur du sable dans lequel il se cache et où il attend la proie. Le nom de *céraste* lui vient de ce qu'on lui voit des espèces de cornes de chair, ou deux éminences en forme de grains d'orge.»

Le serpent immonde est mis en opposition avec l'Agneau immaculé dans d'anciennes formules d'exorcismes et d'excommunications. On lit à la collecte de l'exorcisme du pain d'orge et du fromage : «Je t'exorcise, maudit dragon, très-immonde basilic, serpent rendu inoffensif par la parole de vérité et le signe de lumière, par Dieu tout-puissant et Jésus-Christ Nazaréen, Agneau immaculé.» (Étienne Baluze, *Capitularia regum Francorum*, in-folio, Paris, 1780, tome II, pages 658 et 659, § 7 : *Incipiunt collectas ad malis furtis reprimendis*, etc.)

Erratum. Page 448, ligne 26, *au lieu de :* symbole du Christ et de l'Antechrist, *lisez :* est le symbole de l'Antechrist, et du Christ au jugement dernier.

(192) P. 448. Saint Cyprien, *De l'unité de l'Église catholique* (Panthéon littéraire. *Choix de monuments primitifs de l'Église chrétienne*, p. 382, col. 2°.)

(193) P. 448. Anastase le Bibliothécaire, *In Nicolao I*, page 208, cité dans le *Glossaire latin* de du Cange, au mot *Ophisticus*. Voici le fragment de phrase donné par ce dernier auteur : «Le troisième jour de sa consécration, mangeant avec les autres, il resplendissait d'une parole ophistique (c'est-à-dire prudente), *tertio consecrationis ejus die Augusto, convescens, ophistico famine resplendebat.*» Après *ophisticus*, du Cange met *serpentinus, prudens*, et ajoute : «Car on sait que le serpent est le symbole de la prudence, *constat enim serpentem esse prudentiæ symbolum.*» — Le serpent porté par la Prudence dans le Sacramentaire de M. le comte de Fürstenberg-Stammheim se trouve sur un encadrement orné au commencement de la messe : les trois autres vertus cardinales sont aussi à la même page. Le manuscrit est de 1170 à 1180.

(194) P. 448. *Bible allégorisée en figures*, ut supra, manuscrit du XIIIe au XIVe siècle, fol. 133, col. 1, fig. 1. L'insensé est armé d'une massue, et le sage ou docteur porte un bâton autour duquel s'enlace un serpent. Ce dessin à la plume est une copie de celui qui se voit dans une autre *Bible allégorisée en figures*, plus ancienne, conservée à la Bibliothèque impériale, fonds de Saint-Germain latin, n° 37, fol. 40, col. 2, fig. 1. — Au fol. 133 v°, col. 2, fig. 3, le sage tient seulement un livre à la main, et le fou a l'habit ouvert par-devant, comme dans le dessin ci-dessus.

(195) P. 448. Dans la *Bible allégorisée* citée à la note précédente (même folio), à côté du septième verset des *Proverbes de Salomon*, chapitre I, «La crainte

du Seigneur est le commencement de la sagesse, » on lit : « Timor Domini principium sapientiæ; sapientiam atque *doctrinam* stulti despiciunt. » Nous avons pris, comme on voit, dans les mêmes miniatures, nos deux symboles de la sagesse et de la doctrine.

(196) P. 448. Théodulfe, évêque d'Orléans, mort en 821. — *Livre des poésies* (*Carmina*), publié dans la *Bibliothèque des Pères* et ailleurs, et par le Père Sirmond, in-8°, 1646; mais la meilleure édition est celle qu'on a donnée dans la collection des œuvres du même Père Sirmond, *Opera varia*, in-folio, Paris, 1696, t. II, p. 915 à 1128.

(197) P. 448. K. O. Müller, *Handbuch der Archæologie der Kunst*, in-8°, 2e édition, Breslau, 1835, p. 481. — Les chrétiens, héritiers de l'art et des habitudes de l'antiquité, ont continué, durant plus de mille ans, à choisir le *serpent* comme symbole de la *Terre*. De même les figures d'Apollon et de Diane, à la scène du crucifiement, ont tenu, plus longtemps encore, la place des images du soleil et de la lune. Parmi les représentations nombreuses du serpent dans cette acception à l'époque carlovingienne, et qu'on peut revendiquer comme faites en Occident sous l'inspiration byzantine, nous nous contenterons de citer un bas-relief en ivoire, de l'école gréco-franque de Metz, enchâssé dans la couverture d'un Évangéliaire dit *de Charles le Chauve*. Le manuscrit appartient il est vrai, à la deuxième moitié du IXe siècle; mais son origine est douteuse, et l'on sait seulement qu'il appartint au premier maréchal de Noailles (+ 1708) avant d'entrer dans la collection du roi (Bibliothèque impériale, manuscrits latins de l'ancien fonds, n° 323.)

Ce bel ivoire nous montre le Roi des rois, la tête entourée d'un nimbe crucifère. Il est assis dans une gloire richement ornée de perles et de fleurons trilobés, composée de deux cercles inégaux de grandeur, et de la forme nommée par les Anglais, avec peu de convenance, *vesica piscis*. Deux anges, portant une haste terminée par une feuille également trilobée, se tiennent debout près de la *gloire*. Jésus-Christ remet un livre à saint Paul, à sa *droite;* une clef et une petite croix à saint Pierre, du côté *gauche*[1] : tous deux, la tête tournée vers le Sauveur, avancent

[1] Les anciens chrétiens auront sans doute trouvé que la parole divine exprimée par le *livre* des Évangiles, ce symbole du Verbe, devait avoir la prééminence sur les *clefs*, symbole de la puissance, puisque la porte du royaume des cieux n'est ouverte qu'à ceux déjà nourris de ces paroles qui « sont esprit et vie » (*Saint Jean*, chap. VI, vers 64). Tel est probablement, pense notre ami M. Stengel, le motif qui a fait donner à l'apôtre des Gentils la place d'honneur, à la droite du roi de gloire; tandis que saint Pierre occupe le second rang. Et comme cette représentation de la délivrance du livre et des clefs par Jésus-Christ était très-fréquente, on s'est habitué à voir saint Paul à droite et saint Pierre à gauche, ainsi que nous les montrent encore les sceaux en plomb de la chancellerie romaine, quoique leurs images n'y soient point accompagnées de celle de Jésus-Christ. (Voy. à ce sujet la page 882.)

Au surplus, nous attachons peut-être trop d'importance à cette circonstance, car M. Lenormant n'a pas marqué la place des deux apôtres lorsqu'il a décrit cet ivoire, de la manière suivante, dans le *Trésor de glyptique :* « Jésus-Christ, assis sur le trône céleste et majestueusement drapé, semble remettre d'une main les clefs du ciel et de l'autre le livre de la loi divine à deux apôtres, qui, placés sur la terre, déploient, en les soulevant, des manteaux dans lesquels ils s'apprêtent à recevoir les présents du Sauveur. Ces deux apôtres, en raison des attributs que le Christ leur confère, ne peuvent être que saint Pierre et saint Paul, les chefs et les patrons de l'église romaine. Aux pieds du Christ, etc. » — La suite de ce passage est continuée ci-après, dans cette même note 197, et la description de la sculpture chrétienne par le savant membre de l'Institut se trouve ainsi donnée tout entière.

Digitized by Google

les mains, qu'ils tiennent, par respect, cachées sous leur manteau, selon l'usage des Grecs; et ils reçoivent dans un linge les attributs caractéristiques de leur mission. Les figures de nos deux apôtres étant usées par le frottement, la tonsure de saint Pierre n'est pas très-sensible, non plus que la calvitie de Saint-Paul; mais la barbe de celui-ci affecte la forme pointue conservée à ses statues par le moyen âge, jusqu'au moment de la grande révolution religieuse qui altéra si profondément les traditions de l'art chrétien.

Au-dessous de la figure principale, entre les deux apôtres, est la *prosopopée de la Terre et de la Mer* [1], rendue par un personnage barbu, nu jusqu'à la ceinture, assis ou posé sur les vagues, qui, d'après l'antique croyance, donnèrent naissance à la Terre, mère de l'Océan. Sa tête est armée de cornes, symbole de la puissance (voyez page 763), attribut ordinaire des fleuves; de sa main droite il tient un serpent dont on ne voit que la tête (??), et l'autre main laisse échapper, d'un vase renversé, les ondes sur lesquelles il repose. Puis, afin de rendre l'allégorie plus complète, le sculpteur a mis sous le bras droit de la figure l'aviron ou la rame antique, emblème de la navigation, tandis qu'un deuxième *serpent*, remarquable aussi par l'extrémité trilobée de sa queue, s'enroule sous le bras gauche et complète le symbole de la terre, figurée quelquefois par *deux* serpents.

Pour ne pas allonger cette note, on ne citera pas ici les peintures où la terre et la mer sont ainsi représentées par deux figures, il est vrai (*un homme* et *une femme*), au lieu du personnage unique de notre bas-relief : tels sont encore les deux ivoires de Metz, dont l'un est aujourd'hui à Paris (Bibl. imp. mss. latins, supplém. n° 650), celui de S. M. le roi de Bavière, et ceux de Bamberg et de Tongres, contenant la même représentation symbolique. Ces cinq crucifiements de Jésus-Christ intéressent plus particulièrement le style gréco-germain, et sont d'ailleurs moins anciens [2]. Cependant il ne nous est pas permis de passer sous

[1] Le mot *prosopopée*, pris en lui-même, ne signifie pas exclusivement la figure dont il est question dans les traités de rhétorique : nous estimons qu'il désigne aussi, d'une manière plus générale, toute espèce de personnification mystique ou hypothétique quelconque.

[2] Parmi les sculptures et les peintures où se rencontrent des *prosopopées de la Terre et de l'Océan*, nous signalerons surtout le diptyque de Tutilo, moine de Saint-Gall (le Roi de gloire entouré des quatre évangélistes, etc.); — le *crucifiement* qui porte le nom de l'évêque de Metz Adalbéron (l'un des deux ivoires dont nous venons de parler), conservé aujourd'hui à la bibliothèque de cette ville, — et une magnifique miniature de la deuxième moitié du IXe siècle, également venue de Metz à Paris (Biblioth. impériale, anc. fonds), publiée, pour la première fois, dans les *Peintures et ornements des manuscrits*. Elle fait partie d'un canon de la messe écrit en lettres d'or, représente un Hommage de la cour céleste et même de l'univers entier au Roi de gloire, puisque la Terre et la Mer y prennent part, et elle offre cette particularité que le chœur des vierges est conduit par la mère de Dieu; tandis que, plus tard, Marie est assise souvent à la droite du Fils, ou entre le Père et le Fils, un peu au-dessous, paraissant recevoir aussi une partie des hommages adressés aux trois personnes divines.

Les quatre autres crucifiements de Paris, de Bavière et de Tongres, diocèse de Liége, cités tout à l'heure, ont été donnés et savamment expliqués par le R. P. Charles Cahier, dans le tome II des *Mélanges d'archéologie* (pl. IV, V, VI et VIII, p. 39 à 77). Sous le roi Maximilien Ier, lors de la sécularisation des établissements religieux, l'ivoire de Bamberg a été transporté à la Bibliothèque royale de Munich, où il est conservé parmi les manuscrits latins sous le n° 37. L'ivoire de Saint-Gall est connu et vient d'être publié de nouveau, p. 185 du Manuel archéologique de M. Henri Otte (*ut infra*, voy. p. 816); mais le *Crucifiement d'Adalbéron*, encore inédit, à ce que nous croyons, et que nous n'avons pas eu la bonne fortune de voir lors de notre passage à Metz, mérite une mention particulière. Suivant l'opinion de M. Stengel, qui nous a fait connaître jadis ce monument, c'est le plus bel ivoire du moyen âge, au milieu de tous ceux qu'il a rencontrés, et il le considère comme produit sous une influence grecque incontestable; probablement comme étant une suite de l'école gréco-franque de Metz, ravivée

Digitized by Google

silence l'interprétation, différente de la nôtre, donnée par M. Lenormant, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et l'un des conservateurs du Cabinet des antiques, dans sa description de l'ivoire de notre Évangéliaire :

« Aux pieds du Christ, dit M. Lenormant, le *démon renversé* tourne, en rugissant, sa tête vers le Sauveur. Son front est armé de cornes; sous son bras, on remarque, en guise de sceptre, comme une espèce de *houlette*. D'une main, il dirige un serpent qui s'enroule autour de son corps; de l'autre il tient renversé un vase d'où s'échappe *un noir poison dont la terre est couverte*. Cette représentation du *démon*, dans laquelle quelques traditions de l'art mythologique luttent encore avec les formes propres à la croyance nouvelle, donne à notre bas-relief un grand intérêt de curiosité. » (*Trésor de numismatique et de glyptique*, 1re partie; *Bas-reliefs et ornements, ou mélanges typoglyptiques*, in-f°, Paris, 1836, p. 16.)

Il eût été nécessaire de montrer la figure de ce *démon renversé*, qui, pour nous, est simplement une *prosopopée de la Terre et de la Mer;* mais notre graveur ne peut nous la fournir en temps utile. Du reste, nous avons repris ailleurs cette question intéressante, à propos de l'opinion étrange de M. Lenormant, textuellement reproduite dans nos descriptions des *Rois de gloire*, du *Démon*, et de l'*Évangéliaire de Charles le Chauve*. Les deux bas-reliefs en ivoire, enchâssés dans la couverture de l'Évangéliaire (Jésus-Christ et la Vierge), et où nous ne savons reconnaître des *diptyques*, ont été gravés par les procédés de M. Achille Colas, et se trouvent au *Trésor de glyptique*, pl. XX. — Il est question de la même Vierge, p. 695.

Maintenant, et seulement par rapport à la *prosopopée*, nous allons fournir une nouvelle explication de l'Hommage de l'Univers au Roi de gloire, en l'empruntant au R. P. Charles Cahier (*Mélanges d'archéologie*, etc. t. II, p. 62), afin de l'opposer à l'interprétation du *démon renversé*. Du reste, M. Lenormant n'est point nommé, l'auteur se contentant de dire que cette sculpture ayant été « publiée à une époque où l'étude du moyen âge était bien peu avancée encore, elle peut recevoir aujourd'hui (1851) une interprétation plus satisfaisante. » D'autres ont été moins mesurés et n'ont pas craint de reprocher, en termes très-durs, à l'honorable membre de l'Institut, ses inconcevables méprises et la légèreté habituelle de ses jugements.

« Entre les deux apôtres, dit le P. Cahier, un personnage demi-nu, à la barbe touffue et négligée, est assis sur le sol et élève le regard vers la scène principale. Sa tête, un peu fruste, est cornue et peut bien avoir été armée des *chelæ* antiques (pinces de crabes). Sous son bras gauche est une rame, et la main droite

par les renseignements successifs que reçut l'Allemagne à cette époque. « Cette tablette, nous écrit-il, a sans doute fait partie de la couverture d'un livre des Évangiles ou de liturgie. Ce Christ est adoré par deux anges, et la croix, au pied de laquelle sont accroupis Adam et Ève, repose sur une colonne dont la base offre un carré renfermant le buste d'un homme tonsuré. Là se trouve l'inscription suivante, en lettres capitales : ADALBERO CRUCIS XPI SERWS (*sic.*) Le personnage représenté est Adalbéron Ier (+ 929) ou Adalbéron II (+ 1005), évêques de Metz. On y voit les personnifications ou *prosopopées de la Terre et de l'Océan*, du Soleil, de la Lune, de l'Église et de la Synagogue, les hommes sortant des tombeaux, les quatre évangélistes, etc. Ceux-ci sont rangés en ligne au pied de la croix : Matthieu est à la droite (gauche du spectateur), puis viennent Marc, Luc et Jean; chacun d'eux ayant pour tête celle de l'animal mystique qui lui sert de symbole. » — Le premier des Adalbéron était frère de Frédéric Ier, comte de Bar; le second, dit *le Jeune*, appartenait à la maison de Lorraine et était neveu de l'empereur Otton Ier. Ils ont occupé pendant longtemps le siége épiscopal de Metz, et l'histoire, autant que le style de la sculpture, fera connaître quel est celui des deux illustres prélats auquel on est redevable de ce beau monument.

Digitized by Google

parait tenir un poisson (??); mais, tandis que de l'autre main il épanche une urne, un serpent s'enroule autour de son bras droit. Le sujet de tout le bas-relief est assez évidemment la mission des apôtres et comme un abrégé de ce que peignent d'anciennes miniatures, sous le titre *Festum divisionis apostolorum*. Cela étant, quel sens aura-t-on prétendu donner à la figure mythologique qui s'y mêle? Si ce n'était le serpent, qui ne convient point à un fleuve, on pourrait songer que c'est le Jourdain, personnifiant en quelque façon la Palestine (Winckelmann, *Monum. inéd.* n° 21;—Buonarruoti, *Vetri*, etc. p. 7), et que son rôle est ici de rappeler le texte d'Isaïe (ch. II, v. 3), quand il prophétisait la prédication de l'Évangile par toute la terre : *La loi sortira de Sion et la parole du Seigneur de Jérusalem.* Mais les divers attributs qu'a reçus cette figure portent à croire qu'elle est placée là afin d'agrandir immensément l'horizon du tableau, en désignant la portée du ministère que reçoivent les apôtres envoyés pour *prêcher à toute créature.* (Matth. XVIII, 19 : *Euntes ergo docete omnes gentes.* Cf. *Marc*, XVI, 15). Il semble que ce soit une manière de rendre palpables ces paroles du roi prophète que tant de docteurs, et l'Église elle-même, appliquent à la mission apostolique (*Psaum.* XVIII, vers. 5) : *L'éclat de leur voix s'est étendu à la terre entière et leur parole a atteint les limites du globe.* »

(Suit, à propos de la *prosopopée* même, une assez longue note où l'auteur établit très-bien qu'on ne pourrait opposer, « comme fin de non-recevoir, le sexe de l'unique figure en laquelle auraient été réunies ces deux personnifications de la Terre et de l'Océan, et dire qu'une femme eût été préférable à une figure virile pour cette réunion; puisque les personnifications prennent ordinairement, dans l'art grec, le sexe indiqué par le genre grammatical du nom qu'elles symbolisent. »)

On a déjà vu, page 617, que l'Évangéliaire de Charles le Chauve nous a fourni deux vers indiquant correctement l'ordre des évangélistes entre eux; mais nous avons dû faire remarquer en même temps que les règles de la quantité auraient bien pu dominer le poëte. Nous en citerons maintenant quatre autres, écrits en regard de saint Luc et du veau, son compagnon, parce qu'ils justifient le passage où, nous fondant alors sur une simple analogie, nous avons dit, que le *taureau* était aussi le symbole de Melchisedech :

Te quoque, præcipuum sermonibus, optime Luca,
Mystica votivi præscripsit forma juvenci;
Sacra sacerdotis tractantem munia veri,
Melchisedech, typicam cujus tulit ante figuram.

« Toi aussi, illustre Luc, distingué par tes écrits, — la figure mystique du taureau consacré est devenue ton emblème; — à toi, qui exposes la fonction sacrée du prêtre véritable, — de Melchisedech, dont antérieurement il (le Messie) avait emprunté la figure typique. »

Il sera parlé brièvement, page 695, de la sculpture fixée à la partie postérieure de l'Évangéliaire. Elle n'est pas moins riche que l'autre et elle montre, par certaines dispositions allégoriques, rappelées avec affectation et répétées de la même manière sur les deux ivoires, qu'un seul artiste est l'auteur de ce beau travail.

(198) P. 448. Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, édition de Lyon, 1536,

Digitized by Google

liv. VII, chap. XXXIII, page 382. Dans son sermon VI, sur le psaume CXVIII, saint Ambroise cite ce passage du *Cantique des cantiques* : « Voilà mon bien-aimé qui me parle et qui me dit : Levez-vous, hâtez-vous, ma bien-aimée, ma colombe, mon *unique* beauté, et venez. — Car l'hiver est déjà passé ; les pluies se sont dissipées ; elles ont cessé. — Les fleurs paraissent sur (notre) terre, le temps de tailler *les arbres* est venu ; la voix de la tourterelle se fait entendre, etc. » (Chap. II, vers. 10, 11 et 12.) Le commentaire porte principalement sur les mots suivants : *L'hiver est déjà passé, les pluies sont dissipées, les fleurs paraissent.* « C'est, dit saint Ambroise, le serpent qui, lorsque l'hiver est passé, se voulait dépouiller du vêtement de son corps, pour se revêtir de beauté au printemps. » Et, plus bas : « Avant la venue du Christ, c'était l'hiver ; le Christ est venu, il a fait l'été. Toute chose alors était vide de fleurs, dépouillée de vertu ; le Christ a souffert, et toutes choses ont commencé à être fécondées des germes de la grâce nouvelle. La pluie de la luxure a disparu, et les noirs nuages des vices ont été dissipés par la sérénité printanière d'une conscience pure..... La pluie empêchait les fleurs ; mais maintenant les fleurs apparaissent sur la terre. Les bonnes fleurs, ce sont les apôtres, qui ont répandu l'odeur de leurs écrits et de leurs œuvres. »

(199) P. 450. Arnobe le Jeune, *Sur le psaume CIII*, dans le *Sylva allegoriarum totius sacræ scripturæ*, au mot *Figura* : « Formavit Deus *draconem*, quia ipse creavit diaboli naturam, qui per malam voluntatem factus est *draco*. » — L'auteur rappelle ce passage d'Isaïe : « Parce que c'est moi qui renferme les esprits *dans les corps*, et que c'est moi qui ai créé les âmes » (chap. LVII, vers. 16), et le rapproche du psaume CIII, où on lit (vers. 25 et 26) : « Cette mer si grande et si vaste est remplie de poissons innombrables ;..... là se trouve Léviathan, que vous avez formé pour se jouer dans la mer [1]. »

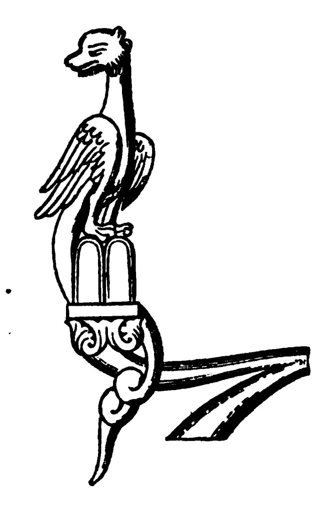
Léviathan, disent les interprètes, ne peut s'entendre que de la baleine ; mais comme le psaume tout entier est consacré à louer la grandeur, la sagesse et la puissance de Dieu, à l'occasion du monde sensible, image, selon saint Paul, du monde spirituel, Arnobe le Jeune, dont le commentaire moral et allégorique est fort court, n'est point entré dans les difficultés de la lettre. — Page 142 de la Bible allégorisée de M. Barrois, le dragon ou Léviathan trouble la mer ; et sous la figure est écrit ce passage d'Isaïe : « Mais les méchants sont comme une mer *toujours* agitée, qui ne peut se calmer, et dont les flots vont se rompre *sur le rivage* avec une écume sale et bourbeuse. » (Chap. LVII, vers. 20 ; édition de Th. Desoer.) — Il est dit un autre mot, page 687, du *dragon* qui foule les eaux, et de son interprétation.

Notre but principal en ce moment est de montrer le *dragon* sous son mauvais côté : déjà l'on a vu, page 649, que les damnés mangent des serpents dans l'enfer, et que le rôle des vipères est de mordre les damnés ; ce qui explique leur rage continuelle. Cependant nous exposerons plus loin (p. 453 et suiv.), que le dragon est pris aussi en bonne part, et qu'à ce dernier titre il devient d'un grand usage, dès le XI[e] siècle, et surtout aux XIII[e] et XIV[e] : on pourrait

[1] C'est ainsi que traduisent les hébraïsants de Cologne ; mais Le Maistre de Saci dit, vers. 28 (*sic*) : « ..... *Là se voit* ce monstre que vous avez formé pour s'y jouer ; » (*Autrement* : « afin qu'on s'en joue. ») *Draco iste quem formasti, ad illudendum ei.* (Édit. in-12, 1696, chez Guillaume Desprez.)

même avancer que le moyen âge a présenté les dragons bien plus souvent en bonne part qu'en mauvaise. Disons tout de suite, à cette occasion, que le beau Psautier du comte de Thott (*Bibliothèque royale de Copenhague*, n° 143), d'où nous avons tiré le *roi psalmiste* sous la figure de *l'âne à la harpe* (voy. page 609), nous montre, indubitablement, au XII° siècle, notre animal fantastique sous une bonne acception. L'exemple se rencontre, folio 217, à la lettre initiale D du psaume LXXXI, marqué LXXXII, suivant la manière de compter des Hébreux : «*Dieu* s'est trouvé dans l'assemblée *où on juge au nom* de Dieu; il est au milieu des dieux pour *les* juger.» (Vers. 1; édition de Th. Desoer.) Ce D, dont nous n'offrons que la pointe, afin d'épargner les frais de gravure, renferme une peinture inspirée par les mots qui précèdent. L'Éternel est représenté debout, les pieds nus, et l'artiste lui a donné, avec intention, une taille qui dépasse de moitié celle des autres personnages (voy. page 496). Sa tête vénérable est entourée d'un nimbe non croisé. De sa gauche, il soutient un long rôle, où se trouve le texte du psaume, et sa droite appuie, du geste indicateur, les motifs du jugement.

Ces juges iniques, «qui ne connaissent et n'entendent rien, et marchent dans



Le dragon, gardien de la Loi.

(Calqué sur l'original.)

les ténèbres» (vers. 5), sont figurés par deux hommes debout sous cette main menaçante, pendant que le souverain juge prononce les paroles suivantes: «.....Vous êtes des dieux; vous êtes tous les enfants du Très-Haut. — Mais vous mourrez comme Adam; vous tomberez comme *cet ange qui était* le premier des princes.» (Vers. 6 et 7). De l'autre côté de Dieu sont les pauvres, les orphelins et les affligés, pour lesquels il prescrit la justice. (Voy. aux vers. 3 et 4.) Ils sont accroupis aux pieds de leur puissant protecteur et s'attachent à son manteau.

Il n'y a donc pas à s'y méprendre; le dragon est mis ici comme gardien de la

Digitized by Google

loi divine, de l'Ancien et du Nouveau Testament, figurés peut-être par les deux tables du mont Sinaï. Ce rôle ne pouvait être rempli par le démon.

Dom Lauret consacre un long article au *dragon*, et fait connaître ses diverses significations symboliques, d'après Origène, Arnobe, saint Jérôme, saint Augustin, saint Eucher et le bienheureux Rupert. Le dragon, dit-il d'abord, est une espèce de serpent de grande dimension, *magni corporis*, vivant dans l'eau, pestilentiel et horrible. — Les dragons signifient d'ordinaire Satan et ses compagnons, et ses membres; et Lucifer est appelé *le grand dragon*, en comparaison de dragons plus petits. (Ici vient l'indication des passages tirés du *Deutéronome*, de *Job*, des *Psaumes*, de la *Sagesse*, d'*Isaïe*, de *Jérémie*, d'*Ézéchiel*, de *Daniel*, de *Malachie*, de *saint Marc* et de l'*Apocalypse*, sur lesquels se sont appuyés les auteurs cités tout à l'heure.)

Le dragon est diable dans les hérétiques, au moyen desquels il dresse en secret des embûches; comme *lion*, il était dans les princes, par lesquels il poursuivait ouvertement les fidèles. Il peut aussi, à certains passages indiqués, signifier l'Antechrist et les tyrans. Le diable a commencé à être dragon depuis le temps de Pharaon : *Cœpit diabolus esse draco, a tempore Pharaonis.* — Les dragons dans lesquels ont été changées les verges des Mages (*Exode*, chap. VII, vers. 8 à 13), peuvent signifier les ruses du diable et les déceptions de la science humaine. (Nicolas de Lira, *Sur l'Exode*, chap. VII.)

Le dragon qui doit être foulé aux pieds est, d'après saint Bernard (*Sermon XIII*, Qui habitat, etc.), la chair contraire et rebelle à l'esprit. C'est encore l'esprit de colère qui souffle le feu (*Psaum.* XC). — Les dragons sont aussi les hommes pervers, malicieux et envieux, et particulièrement les Juifs; et la malice elle-même, au dire de saint Grégoire et de saint Jérôme, c'est le dragon, dont le lit est une âme dépravée. — Les dragons qui sont invités à louer Dieu sont les gentils invités à recevoir la foi, afin de louer Dieu avec elle, *ut, cum ea, laudent Deum.* (*Psaum.* CXLVIII, vers. 7, et *Isaïe*, chap. XLIII, vers. 20. Voyez ci-après, page 672, les passages cités.)

Parmi les auteurs tenant encore au moyen âge, Jean de Gênes nous paraît avoir mieux réuni qu'aucun autre les idées de ses devanciers sur la nature du *dragon*. Voici ce passage curieux, et nous présenterons ensuite avec plus de détails la question des *serpents volants* : on verra tout à l'heure qu'ils nous intéressent à divers titres.

« Le dragon, comme on rapporte, rampe sur la terre, nage dans les eaux, vole dans l'air. C'est ce qui se lit dans la *Glose sur Isaïe* (chap. XXVII, vers. 1), à propos de Léviathan, ce serpent immense à divers plis et replis. Et, comme dit Isidore (de Séville), en son livre XII, le dragon est le plus grand de tous les serpents et de tous les animaux sur la terre; lui qui, souvent enlevé des cavernes et transporté dans l'air, est poussé par la force de l'air. Il porte une crête, a la tête petite, et est pourvu de petits canaux, par lesquels il respire et tire la langue. Sa force n'est pas dans les dents, mais dans la queue; et il nuit plutôt par son atteinte que par ses coups. Il ne nuit pas par le poison; mais, pour causer la mort, les poisons ne lui sont pas nécessaires: car il tue celui qui l'a lié. L'éléphant n'est pas en sûreté contre lui par la grandeur de son corps : car, se tenant caché auprès des sentiers par lesquels les éléphants ont coutume d'aller, il enroule ses nœuds au-

tour de leurs jambes et les fait périr en les étouffant. Il naît en Éthiopie et dans l'Inde, au milieu des chaleurs ardentes de l'été. Et, comme dit Ambroise dans l'*Hexaméron*, les dragons, pour la plupart, sont sans pieds, comme les poissons. Et c'est par opposition qu'on appelle *dragon marin* un certain poisson qui, aux nageoires, a des aiguillons tournés vers la queue. » (Jean de Gênes, *Catholicon*, au mot *Draco*.)

Foulcher de Chartres répète le récit d'Isidore de Séville, que nous avons emprunté au *Catholicon*, et dont Strabon (*libro ultimo*) est le premier auteur. La différence des deux textes ne mérite pas d'être signalée; seulement il faut remarquer que l'historien des Croisades applique, à l'animal décrit, la qualification de *vrai* dragon. Quelle idée concevait-il donc des dragons *fabuleux?* « Il y a, dit-il, une pierre qui est taillée de la cervelle des dragons. Le dragon est le plus grand des serpents ou des animaux qui rampent sur la terre. Souvent, sortant des cavernes, il s'élance dans l'air, qu'il ébranle; il porte une huppe et tue tous ceux qu'il enveloppe. » Et Foulcher de Chartres continuant la description, à peu près comme la donne Jean de Gênes, termine en déclarant aussi que « le dragon n'a pas de pattes. »

Au dire de très-bons esprits, l'existence de serpents volants ne peut être mise en question. En effet, le témoignage ci-après d'Hérodote paraît d'un grand poids; mais nous confessons n'avoir point consulté, sur ce point, les maîtres modernes de la science. Dom Calmet (+ 1757) consacre aux serpents volants un article spécial, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, et le jésuite Paquot, dans ses annotations sur Molanus (édition de 1771), rassemble, à cet égard, des preuves que nous nous bornerons à indiquer. Elles établissent d'une manière indubitable quelle devait être l'opinion de nos aïeux; et c'est là, principalement, ce qu'il importe de connaître par rapport à la symbolique. Molanus (chap. XIV) traite des anciennes représentations de martyrs, en commençant par saint Étienne, protomartyr. Il rapporte, sur le témoignage d'Évode, évêque d'Uzalis[1], contemporain de saint Augustin, qu'un dragon d'une immense grandeur, *immensæ magnitudinis*, s'était montré dans les airs, un jour de marché, au-dessus de la ville. Frappée de terreur, la population suspendit toute affaire, courut à l'église et implora la protection du saint, qui, avec la permission divine, chassa le dragon. Le jour suivant, un marchand inconnu, plus véritablement un ange, *verius angelus*, apporta au diacre Sennodus une toile peinte où, vers la partie droite, se

[1] *Uzalensis episcopus*; c'est *Uzalis*, colonie d'Afrique, voisine d'Utique : saint Augustin en parle dans la Cité de Dieu. Évode fut le premier qui bâtit, en Afrique, une église du nom de Saint-Étienne, disent *Les nouvelles Fleurs des vies des Saints*, par le R. P. Pierre de Ribadeneyra (édition de 1654); et l'auteur ajoute : « Du temps que les Vandales ruinèrent la province d'Afrique, saint Gaudiose, évêque, apporta à Naples une fiole de verre, pleine de sang caillé de Saint-Étienne, laquelle se garde encore aujourd'hui fort dévotement en l'église du même saint Gaudiose. Et c'est une chose merveilleuse que, mettant la fiole sur l'autel, durant la célébration des mystères de la messe, le sang se fond et devient aussi liquide que s'il venait d'être tiré de la veine. Et cela, remarque Baronio, ce même jour que l'on célébra la fête de la translation des sacrées reliques, le troisième jour d'août; où il remarque de plus, qu'en l'année 1152, que fut faite la réforme du calendrier, par le pape Grégoire XII, ce sang parut se liquéfier, non pas dix jours après, à son ordinaire, mais le même jour que l'on comptait cette année-là, en suite de cette réformation, le troisième d'août; Dieu faisant voir par ce prodige l'état qu'il fait au ciel des ordonnances de son vicaire en la terre » (tom. II, col. 188, B, D et E). — Cette dernière observation est omise à l'occasion du sang de saint Janvier, évêque de Bénévent, dont le miracle de liquéfaction est rapporté, dans le même volume, au 19 septembre (col. 489, C).

Digitized by Google

voyait saint Étienne, avec une croix glorieuse appuyée sur ses épaules. Du bout de sa croix (de la pointe acérée), il frappait une des portes d'Uzalis, d'où le dragon effrayé se sauvait devant l'ami de Dieu, *amico Dei*. Mais ce serpent nuisible, que la fuite ne protégeait pas, était (aussi représenté) abattu et terrassé sous le pied triomphal du saint martyr, etc. Nous n'avons prolongé ce récit qu'afin de montrer comment les artistes des temps passés ont pu représenter saint Étienne, et d'indiquer une fois de plus qu'on a toujours employé indifféremment, et presque dans la même phrase, le mot *serpent* ou *draco* pour exprimer le même animal, réel ou fantastique.

Le père Paquot, craignant qu'on ne traitât de fable le miracle d'Uzalis, *ne cui id fabulosum videatur*, cite au lecteur plusieurs ouvrages ou auteurs qui parlent des serpents oiseaux ou ailés, *volucrium seu pennatorum*. (Il nomme : *Le Deutéronome*, chap. VIII, vers. 15; *Isaïe*, chap. XIV, vers. 29 et chap. XXX, vers. 6; Hérodote, liv. I, chapitres LXV, LXVI, et liv. III, chap. CXCVII et CXCVIII; Cicéron, *De la nature des Dieux*, § XXXVI; Flavius Josèphe, *Antiquités des Juifs*, liv. VII, chap. V; Lucain, *La Pharsale*, liv. VI, vers. 677 : *Arabum volucer serpens,*» et liv. IX, vers. 727 : *Vos quoque, qui cunctis*, etc.)

Dans ce dernier passage de Lucain, donné en entier par le père Paquot, le poëte abuse de son privilége, en disant que ces serpents ailés d'Afrique ont une telle dimension, qu'ils embrassent dans leurs replis de grands bœufs et même des éléphants :

Rumpitis ingentes amplexi verbere tauros;
Nec tutus spatio est elephas : datis omnia leto.

On a vu qu'Isidore de Séville et Jean de Gênes avaient adopté, peut-être d'après Strabon ou Lucain, sur la dimension monstrueuse du *serpent volant*, une opinion que celui-ci tenait des Grecs et qui venait de l'Orient.

Suivant Solin (*Solinus*, IIIe siècle), « les marais de l'Arabie produisent des essaims de serpents ailés, dont le venin est si prompt, que la mort suit la blessure, avant que la douleur soit ressentie » (chap. XXXII). Ammien-Marcellin (IVe siècle) dit aussi que « les ibis luttent (en Égypte) contre des bataillons, *agminibus*, de serpents ailés qui sortent des marais d'Arabie » (liv. XXII). Saint Jérôme (chap. XIII d'Isaïe) pense que le mot hébreu תנים peut signifier « les grands dragons, qui sont cornus et volants, *qui cornuti sunt, et volantes*. » Saint Augustin (*Sur le psaume CXLVIII*) fait mention de dragons portés dans les airs, *ferantur in aera*. Le *Mercure de France*, du mois de décembre 1745, raconte qu'un grand serpent ailé vola plusieurs fois, *non semel volavit*, au-dessus de la petite ville de Badonviller dans les Vosges (Meurthe), et qu'il fut vu de toute la population, *toti civitati conspicuus*.

Nous n'avons pas été rechercher le fait dans le *Mercure de France* et nous tenons l'article pour lu; car il n'atténuera pas les témoignages ci-dessus *en ce qu'ils ont d'admissible*; pas plus que les récits du véridique Marco Polo, sur les hommes à tête de chien de l'île d'Angamanam (Andaman ??), ne nous empêchent d'accorder toute créance à l'ensemble de ses voyages dans l'Inde, l'océan Indien et la Chine. Il y a à prendre et à laisser. C'est ainsi que, sans tirer à conséquence,

Digitized by Google

notre collection de monstres s'est enrichie dernièrement de la gravure d'un être humain à cou de chameau, ayant, au lieu de bouche, le bec robuste et recourbé de l'aigle ou du perroquet : il débarqua à Nantes au XVII[e] siècle et dut être préparé pendant quatre mois pour recevoir le baptême. Malgré les détails les plus circonstanciés joints à la gravure de Balthasart Montcornet (après 1670), nous ne croyons ni au monstre, ni au baptême. Cependant notre homme-chameau mérite d'être connu; et, par le même motif, nous avons reproduit *fac-simile* la peinture des *Habitants de l'île d'Angamanam* dans le premier essai de publication de miniatures tenté par nous en 1834, sous le titre de *Librairie de Jean de France, premier duc de Berry*, in-folio.

Enfin le P. Paquot termine par les mots suivants cette curieuse énumération : «Que celui qui en voudra savoir davantage consulte, parmi les auteurs modernes, Jules-César Scaliger (+ 1558), Pierre Belon (+ 1564), Jérôme Cardan (+ 1576), Ulysse Aldrovande (+ 1605), Vincent le Blanc (+ 1640) et Bochart[1] (+ 1667),

[1] *Hierozoïcon, sive Historia animalium Sanctæ Scripturæ*, 2 et 3 vol. in-folio et 3 vol. in-4°, Leipsig, 1793-1796. Quoique tombé en désuétude, Bochart doit être considéré comme l'un des écrivains qui connaissent le mieux les Livres saints; il est auteur de la *Géographie sacrée*, et nous l'avons déjà cité plusieurs fois. Ses dissertations sur divers animaux ne sont pas à dédaigner : on y remarque, parmi les plus curieuses, celles du phénix, du griffon et des *dragons*.

Le nom de Bochart, mal écrit, nous avait conduit jadis au dominicain Borchard, Brocard, Burcard ou Burchard (sans prénom connu), voyageur en Terre-Sainte en 1232, et dont la relation fut imprimée d'abord dans le *Catena temporum*, traduit en français sous le titre de *Mer des histoires*, mieux appelée *Mer fabuleuse des histoires* (2 vol. in-fol. Paris, 1488); ledit Borchard, confondu quelquefois lui-même avec le cordelier Bonaventure Brochard, autre voyageur en Terre-Sainte, au XVI[e] siècle. Inutile à peu près pour l'étude de la symbolique, le voyage du dominicain Borchard, fait à une époque où les chrétiens étaient encore en possession de la Palestine, se parcourt avec grand intérêt, à côté des autres historiens des Croisades. Sa carte, gravée en bois en 1488, «la plus ancienne peut-être de cette sorte qui existe,» disent Villenave et Eyriès, figure très-bien à côté du *plan de Jérusalem*, entré depuis vingt ans dans notre collection (*Calques in-folio*, au mot JÉRUSALEM).

Notre plan manuscrit est de l'an 1308 : s'il n'est que le second plus ancien, parmi ceux connus jusqu'à ce jour; s'il n'est pas le plus piquant comme image des monuments, il est le plus exact; en ce sens qu'il approche davantage des travaux modernes. Nous l'avons fait réduire et graver pour un travail ultérieur, en suppléant certains noms omis ou mal écrits sur le calque. Du reste, le public ne peut tarder à en jouir; car nous l'avons mis à la disposition de notre honorable ami M. de Rozière, éditeur du *Cartulaire du saint Sépulcre*, et d'un jeune voyageur en Orient, archéologue zélé, habile et consciencieux dessinateur, qui, si nous ne nous trompons, tiendra un jour, parmi les savants, un rang analogue à celu qu'il occupe dans la société.

Depuis la rédaction de cette note nous avons su que les Voyages en Terre-Sainte de Sanuto (Marino), dit *Torcello* ou *l'Ancien*, écrits après 1306, contenaient le plan dont nous venons de parler; inutile d'ajouter que la gravure est infidèle : c'était l'usage au XVII[e] siècle. La relation de Torcello entre dans le Recueil des Croisades publié par Jacques Bongars : *Gesta Dei per Francos, sive Orientalium expeditionum*, etc. in-4°, Hanoviæ, 1611, t. II, où elle porte le titre de *Liber secretorum fidelium crucis, super Terræ-Sanctæ recuperatione et conservatione*...... cujus auctor Marinus Sanutus, dicitur Torsellus, patricius Venetus, etc. La carte de Jérusalem n'est pas à tous les exemplaires; elle manque à celui de la bibliothèque Mazarine (n° 6393), sur lequel nous avons travaillé.

Torcello avait fait cinq voyages en Palestine et en Orient; il entreprit de prêcher une septième croisade, et présenta, en 1321, au pape Jean XXII, quatre *cartes géographiques* de la Méditerranée, de la Terre-Sainte et de l'Égypte. Soutenu par le bon accueil qu'il avait reçu du pontife romain, il sollicita, par ses lettres, l'intervention des princes européens, auxquels il envoya des copies de son ouvrage, et, probablement, il y joignit son *plan de Jérusalem* : nous croyons que le nôtre, qui est de l'an 1308, porte avec lui tous les caractères d'un travail original. On peut le comparer, pour l'exactitude, avec le plan ou carte de Jérusalem, du XII[e] ou XIII[e] siècle, de la bibliothèque de Bruxelles, donné par M. Lelewel dans son atlas, et reproduit, par M. Édouard Charton, dans les *Voyageurs anciens et modernes*, in-8°, Paris, 1857, t. II, p. 178.

Digitized by Google

et il se convaincra que c'est en vain que Benoît de Maillet (+ 1738), nommé aussi Telliamed, fait l'incrédule, dans sa *Description de l'Égypte*, lettre IX, lorsqu'il dit que, selon lui, des serpents de cette espèce n'ont jamais été vus par personne en Égypte, *et comperiet frustra esse incredulum illum de Maillet, qui et Telliamed, quum videri sibi ait ejusmodi angues*, in Ægypto, *a nemine unquam conspectos fuisse.*» (Molanus, *De Historia SS. imaginum*, etc. ut supra, p. 53, à la note E.)

La plupart des autorités précédentes ont été empruntées, par le P. Paquot, au *Dictionnaire de la Bible*, de Dom Calmet; et c'est encore chez ce dernier auteur que se rencontrent les notions les plus positives sur le *serpent volant*, le seul qui nous intéresse réellement, par rapport à la crosse de Tiron, puisqu'il paraît qu'à cette espèce appartenaient les «serpents brûlants qui blessaient le peuple par leurs morsures» (*Nombres*, chap. XXI, vers. 6), et qui servirent de modèle à Moïse pour élever le *serpent d'airain* (*ibid.* vers. 8).

«Le seraph, dit l'abbé de Sénones, est un serpent volant, et c'est *le seul* serpent que nous connaissions qui ait des ailes[1]. Le nom de *seraph* signifie proprement *brûler*, et l'on croit qu'on lui a donné ce nom, ou à cause de sa couleur, ou à cause de l'ardeur et de l'altération qu'il cause par sa morsure. Hérodote, qui avait vu de ces serpents, dit qu'ils avaient assez de ressemblance avec celui que les Grecs et les Latins ont appelé *hydre*. Bochart s'étend fort pour prouver que c'étaient de véritables hydres. Le même Hérodote dit qu'il fut exprès à la ville de Butus, pour voir ces serpents volants, dont il avait ouï parler. Il vit près de cette ville de grands amas d'os et d'échines de ces animaux, qui avaient été mis à mort et dévorés par les ibis. Le lieu, dit-il, où on les voit, est une gorge assez étroite, qui s'ouvre du côté de l'Égypte. Lors donc qu'au commencement du printemps ces serpents veulent se jeter de l'Arabie dans l'Égypte, les oiseaux nommés ibis se jettent dessus, et en font périr un grand nombre. Les ailes de ces serpents ne sont pas de plumes, comme celles des oiseaux, mais semblables à celles des chauves-souris.

«Il dit ailleurs que ces serpents ne sont pas grands; qu'ils sont tachetés ou de diverses couleurs; qu'il y en a une si grande quantité dans l'Arabie, que les hommes n'y pourraient pas subsister, si la Providence avait permis qu'ils se multipliassent autant qu'ils le devraient naturellement; mais les Arabes racontent que la femelle fait mourir le mâle dans leur accouplement, et que les petits font mourir leur mère en naissant. Ils aiment les odeurs et assiégent les arbres qui portent les aromates, et les marais où croît la casse aromatique. Les Arabes les chassent d'autour des arbres par la fumée du styrax; et, pour aller cueillir la casse, ils se couvrent de peaux, et s'enveloppent la tête à l'exception des yeux, puis vont dans ces marais, d'où ils chassent les serpents ailés, dont le vol a quelque chose de terrible, et dont la morsure est très-dangereuse.

«Nous nous sommes un peu étendu sur ces serpents nommés *seraph* dans l'Écriture, parce que ce sont eux qui firent tant de dégât dans le camp d'Israël, et qui firent mourir tant de monde dans le désert..... C'est une figure du serpent seraph, dont on vient de parler, que Moïse fit mettre au-dessus d'une pique;

[1] Aristote dit de l'*aspic*: «On rapporte que quelquefois il vole.» (Voyez pages 590 et 780.)

Digitized by Google

assurant les Hébreux que tous ceux qui auraient été mordus des serpents, et qui le regarderaient, seraient guéris. L'effet suivit sa promesse..... Ce serpent d'airain fut conservé parmi les Israélites, jusqu'au temps du roi Ézéchias, qui, ayant appris qu'on lui rendait un culte superstitieux, le fit mettre en pièces, et lui donna par dérision le nom de *Nohestan*, c'est-à-dire, un certain je ne sais quoi d'airain.» (*Dictionnaire historique, critique, chronologique, géographique et littéral de la Bible*, 6 vol. in-8°, Toulouse, 1783, t. V, p. 220 et 221.) — Nous avons déjà rapporté, note 20, ce que pense le savant bénédictin du serpent brisé par les ordres d'Ézéchias, et dont les débris ont servi, croyait-on, pour l'érection du célèbre *serpent d'airain de Saint-Ambroise de Milan.*

(200) P. 450. Claude Paradin, *Devises héroïques et emblèmes;* Paris, 1614, page 276 : «Si un serpent ne mangeoit l'autre, jamais ne deviendroit dragon; ainsi les riches et les puissans croissent au dommage d'autrui.» La gravure montre un dragon ailé dévorant un serpent, avec la devise : *Unius compendium, alterius dispendium,* nul n'y perd, qu'autre n'y gagne.» Cette citation de Claude Paradin est la seule autorité du moyen âge que nous puissions fournir en ce moment; mais on connaît l'ancienneté de la croyance à laquelle nous faisons allusion. Pierius n'avait garde d'oublier ce dicton des Grecs contre les grands : «Si le serpent ne mange le serpent, il ne deviendra point dragon; car, ajoute-t-il, entre les serpents, on appelle dragons ceux qui sont de la plus grosse et plus immense taille, *bien que les auteurs prennent indifféremment ce nom pour quelconque serpent.*» (Page 187, A.)

On voit, par cette dernière phrase, qu'il faut attribuer à l'antiquité païenne la confusion faite durant le moyen âge, et signalée, pages 592, 679 et ailleurs, entre le *dragon* et le *serpent.*

(201) P. 450. C'est ainsi que le dragon est désigné, en 985, dans la vie de saint Willibald ou Willibaud, évêque d'Eichstaedt, mort vers 786, disciple et compagnon de saint Boniface, et souvent confondu avec saint Willehade, évêque de Brême, mort en 789. «Le très-brave soldat du Christ prenait chaque jour des armes célestes et le casque du salut éternel orné d'une aigrette, pour combattre bravement, dans le stade, contre *l'antique ennemi de la vie actuelle.* L'épée acérée de l'Esprit-Saint brillait dans sa main.» — «Sumebat quotidie miles Christi fortis«simus arma cœlestia, et cristato vertice galeam salutis æternæ, in stadia contra «*hostem antiquum præsentis vitæ* acriter pugnaturus, Spiritus Sancti machæra ful«gebat acuta.» (Par un auteur anonyme, dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, in-fol. Anvers, 1725, édit. Basnage, t. III, p. 17.)

Le dragon est également nommé plusieurs fois *l'ancien et l'antique ennemi* dans le *Bénédictional de Saint-Æthelwold,* évêque de Winchester (963-984), conservé au château de Chatworth, dans le Derbyshire (*Bénédictions* CXV et CXVI). Sa Grâce le duc de Devonshire nous a confié cet admirable manuscrit durant plusieurs jours; nous y avons puisé des enseignements d'un haut intérêt, par rapport à la liturgie et à la peinture chez les Anglo-Saxons. Il a été publié, en 1832, par M. John Gage, de l'Académie royale de Londres, dans le tome XXIV de l'*Archæologia*, et le duc de Devonshire a bien voulu nous envoyer un des exemplaires de luxe tirés à part.

Digitized by Google

(202) P. 450. Voyez, pages 443, 444, 632 et 633, les deux passages de Jean de Gênes, dans son *Catholicon*, et de Jacques de Vitry, dans son *Histoire des croisades*, à propos de l'éloignement réciproque de la panthère et du serpent.

(203) P. 450. La figure se voit dans un psautier latin de la deuxième moitié du XIIe siècle, déjà cité note 28, p. 553. (Biblioth. de Sainte-Geneviève, manuscrits latins, in-folio, B, n° 20.) L'initiale du psaume LV, *Miserere mei, Deus*, est fermée à sa base par deux dragons bipèdes, opposés queue à queue, ayant la tête et les ailes basses, et qui semblent terrassés. Deux personnages (costume du XIIe siècle) les enfourchent et les frappent à deux mains avec un javelot armé d'un large fer. L'un de ces hommes est tête nue; la coiffure de l'autre a des ailes et rappelle le casque de Mercure, dont on affuble le bourreau et les Philistins durant deux siècles, comme au psautier du roi saint Louis (*Musée des Souverains*). Plus loin (page 456), nous revenons sur cette singulière image, que nous ferons connaître par la gravure, et nous citons, à la note 244 (page 736), la préface du psaume LV et les versets qui nous ont porté à reconnaître, dans nos deux dragons, les symboles de David et de Jésus-Christ (??).

(La gravure promise page 456, et que nous venons de rappeler, n'était pas encore gravée au moment de l'impression du texte; nous l'avons jointe à la note 244, p. 736. Il ne faut pas oublier, en lisant ces notes, que, dans notre manuscrit, elles se trouvent au bas des pages, n'étant point destinées à paraître ainsi après le Rapport, à la suite les unes des autres. C'est un arsenal où nous trouvions des armes contre toute attaque; mais nous n'avions pas songé à les donner ainsi, sans les avoir beaucoup raccourcies et quelquefois remaniées pour en faire disparaître les répétitions.)

(204) P. 250. Les Heures toutes particulières du célèbre Ango, appartenant, en mars 1842, à M. le docteur Demons, nous ont fourni le plus bel exemple de *dragons* chantant les louanges de Dieu. Le peintre les a mis en regard du verset 7 du psaume CXLVIII : «Louez le Seigneur, *créatures* de la terre; et vous, dragons, avec tous les abîmes» (édition de Th. Desoer). Suivant Dom Lauret (dans son grand article du *Dragon*, page 278), «les dragons qui sont invités à louer Dieu sont les Gentils invités à recevoir la foi, afin de louer Dieu avec elle, *ut, cum ea, laudent Deum.*» L'auteur renvoie de même au psaume CXLVIII et au chapitre XLIII d'Isaïe, verset 20, où on lit : «Les bêtes sauvages, les dragons et les autruches me glorifieront, parce que j'aurai fait naître des eaux dans le désert et des fleuves dans une affreuse solitude, pour donner à boire à mon peuple, *au peuple* que j'ai choisi.»

Ces dragons des Heures d'Ango sont jaunes sous le ventre et d'un gris bleuâtre sur le dos; leurs ailes éployées, semblables à celles des chauves-souris, sont également jaunes ou gris brun, et leur queue est *éserchelée*, sans anneaux, comme celle du dragon de Girart de Nevers (voyez page 593). — Le verset 10 du même psaume, «Bêtes sauvages, avec tous les animaux domestiques, reptiles, et vous, oiseaux qui volez (louez le Seigneur),» est également représenté, dans un charmant paysage, par un cheval, un serpent et diverses bêtes sauvages. Ces derniers animaux, de même que les dragons ci-dessus, ont l'air d'adorer le Seigneur, et l'on croit entendre leurs rugissements d'allégresse.

Digitized by Google

Attribuées d'abord au xv° siècle, quoique de la première moitié du xvi°, les Heures du célèbre armateur nous ont été signalées par M. le comte Édouard Raczynski comme offrant, à cette époque, une preuve décisive des progrès de la perspective en France et dans les Pays-Bas; mais le roman de Girart de Nevers (Bibliothèque impériale, fonds de la Vallière, n° 92), qui date de la fin du règne de Charles VII, et beaucoup d'autres volumes exécutés vers le même temps, avaient déjà montré l'habileté de nos miniaturistes et leur entente de la perspective. Jehan Foucquet, surtout «bon paintre et enlumineur du roi Louis XI (manuscrits français, n° 6891), a fait faire à l'école française ses plus notables progrès. «Il a plus de perspective aérienne et linéaire qu'aucun de ses devanciers, que pas un de ses contemporains et que beaucoup de ceux qui l'ont suivi.» Nous nous exprimions ainsi, il y a plus de vingt ans, à propos de ce grand peintre, dans une lettre adressée à notre honorable ami M. Paulin Paris, qui a cru devoir l'insérer dans son beau travail sur les *Manuscrits françois de la Bibliothèque du roi* (in-8°; Paris, Techener, 1838, tome II, page 265). Du reste, selon notre opinion, le talent de Foucquet s'était formé en Italie, où il avait passé plusieurs années, et il dut y laisser la réputation d'un artiste habile. «Quoique le faire de Foucquet le rapproche de l'école flamande, disions-nous encore, le style plus élevé de ses ouvrages et le goût de l'architecture qui s'y rencontre prouvent qu'il a vu l'Italie et qu'il a fait de ses monuments une étude attentive.»

Un voyageur florentin, Francesco Florio, *Florius*, décrivant les merveilles d'une église de Tours, Notre-Dame, surnommée *la Riche*, où figuraient des tableaux de notre compatriote, ne craint pas de placer le nom de Foucquet à côté de ceux de Polygnote, d'Apelles et de Prométhée. «Là, dit Florio, je compare les images des saints de l'ancien temps avec les modernes, et je suis frappé de la supériorité de Jean Foucquet, *Fochetus*, sur les peintres de bien des siècles antérieurs. Ce Foucquet, dont je parle, né à Tours, a surpassé incontestablement, par son talent de peintre, non-seulement ses contemporains, mais tous les anciens. Que l'antiquité vante Polygnote, que l'on célèbre Apelles; pour moi, je serais trop content de mon partage, si j'étais capable d'atteindre, par un digne langage, à la hauteur du mérite extraordinaire des œuvres de ce peintre! Et n'allez pas croire que cet éloge soit une fiction poétique de ma part : il ne tient qu'à vous de prendre comme un avant-goût du talent de cet artiste, dans notre église de la Minerve (à Rome), si vous prenez la peine d'y regarder le portrait *peint sur toile* du pape Eugène. C'est pourtant un ouvrage de la jeunesse de l'auteur; mais avec quelle vérité et quelle puissance d'illusion il a su rendre son personnage. Croyez-moi, je puis réellement vous affirmer que ce Fouquet a le pouvoir de donner la vie à ses figures avec son pinceau, et d'égaler presque le miracle de Prométhée.

«Hic tum imagines sanctorum prisci temporis comparo cum modernis, et quantum Johannes Fochetus ceterorum multorum sæculorum pictores arte transcendat, mente pertracto. Est autem hic de quo loquor Fochetus, vir Turonensis, qui facile pingendi peritior, non solum sui temporis, sed omnes antiquos superavit. Laudet vetustas Polygnotum; extollant alii Apellem; mihi autem superque satis tributum esse opinarer, si digna ejus ac egregia in pingendo facinora congruis verbis assequi valerem! Ne vero poemata me fingere arbitreris, in sacrario nostro in Minerva poteris de hujus viri arte aliquid prægustare, si ibi *in tela pictum* Eugenium pontificem advertere curarevis, quem tamen in ipsa adhuc juventa exis-

Digitized by Google

tens, sic vere transparenti visione valuit in talem effigiem deducere, ne dubita, nam vera scribo, potens est hic Fochetus vivos penicillo effingere vultus, ac ipsum pene Prometheum imitari! » (*Francisci Florii Florentini, ad Jacobum Tarlatum Castellionensem, de probatione Turonica*, apud dom Martène, *Histoire de Marmoutier*, partie II, tome II, pièce 308.)

Ce manuscrit de dom Martène est à la Bibliothèque impériale, et l'on trouvera le passage relatif à Foucquet vers la fin du récit de Francesco Florio. Notre voyageur florentin naquit vers 1420; il écrivait en 1477, et l'on croit qu'il était dans la cléricature. Il appelle déjà la Touraine le verger de la France (*Turonia... est Franciæ viridarium;* il signale la poire de *Bon-Chrétien*[1] et compare la richesse du trésor de l'abbaye de Saint-Martin à celui de Saint-Marc de Venise). — La relation publiée, annotée et *corrigée* par M. A. Salmon, est tout au long dans les *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, tome VIII, page 105; et le même recueil, tome III, page 116, nous apprend qu'en 1511-1512 un maître maçon (entrepreneur (??), du nom de Jacquet Fouquet (*sic*), travaillait à Tours: il appartenait probablement à la famille de notre grand artiste.

Dans ces derniers temps, M. Du Sommerard et M. le comte de Laborde se sont occupés de Foucquet, signalé, depuis l'année 1828, par J. L. Chalmel, qui lui a consacré, sous le nom de Fouquet (*sic*), un article biographique dans son *Histoire de Touraine* (in-8°, Tours, 1828, tome IV, page 186): il cite François Florius, *De commendatione urbis Turonicæ*, mais sans donner le passage ci-dessus. On suppose que Jean Foucquet naquit aussi vers 1420; il avait donc moins de vingt-sept ans quand il fut appelé à peindre le pape Eugène IV, mort en 1447; et Chalmel assure même qu'il n'était âgé alors « que d'environ vingt et un ou vingt-deux ans. » Cet auteur dit aussi qu'il fut en grande réputation sous le règne de Charles VII; et nous savons, par les comptes de Marie de Clèves, duchesse d'Orléans et de Milan, qu'il vivait encore en 1472.

Jean Brèche, avocat, poëte et littérateur, né à Tours en 1514, « le plus bel ornement de cette ville, » au dire de Jean Imbert, nous apprend que Foucquet eut deux enfants, Louis et François, peintres comme lui et qui soutinrent la réputation de leur père: « Quo certe alter non fuit præstantior, inter pictores, « Johannes Foucquettus (*sic*), utque ejusdem filii, Lodoïcus et Franciscus. » — Dans les *Nouvelles sur les cours de France*, par le baron de Crespy-le-Prince, chef d'escadron d'état-major, on lit que Foucquet eut une fille du nom de Jeanne, mariée à Hugues de Sassenage, parent de la belle Marguerite de Sassenage.

[1] « Hic regnat læta Ceres, ac hylarior Lenæus pater, quo tota patria vinis abundat gratiosis, quæ in sua viriditate sanguinem grossum generent, nec sua siccitate humidum radicale consumant. Fructus præterea hic saluberrimi nascuntur, quibus nec felicioribus Hesperidum hortos abundare puto, inter quos genus est pirorum quod, per excellentiam, *Bonum-Christianum* vocant, tantæ pulchritudinis et suavitatis, sive crudum comedas sive coctum, ut de bonitate fructuum Paradisi nobis fidem possit efficere. Est autem fructus hujus arboris super omnia alia pira major ac durabilior, peculiaris tantum agro Turonensi, adeo ut si alibi inseratur vel plantetur, aut omnino fructus non reddet aut omnino degeneret. » — Les Tourangeaux ne sont pas aussi bien traités à diverses époques. Alcuin est sévère pour eux en parlant d'eux (*Lettres à Charlemagne*), et, neuf siècles après, l'abbé de Longuerue (Louis Dufour, + 1733) disait d'André Duchesne: « Il était de Tours, ville qui, je crois, n'a jamais donné quelqu'un qui ait eu du nom dans les lettres. Ces gens aiment la bonne chère, la bonne pâtisserie, et ne songent qu'à boire et à manger. » Jugement très-injuste, car peu de provinces, plus que la Touraine, ont produit une suite de personnages aussi remarquables dans les armes, les sciences, les lettres et les arts. (Voy. Chalmel, *Tablettes chronologiques*, etc. p. iij.)

maîtresse de Louis XI. La nouvelle intitulée *la Fille de Foucquet*, et dont la source nous est inconnue, a paru, en décembre 1834, dans *France et Europe*, recueil périodique, in-8°, imprimé à Paris, chez Fournier et Cie. A cette époque, nous avons envoyé à notre camarade et ami la preuve de l'existence de Jean Foucquet en 1472, et il l'a rapportée, en note, à la suite de la nouvelle et de nos réflexions sur le mérite de l'illustre maître.

M. de Crespy-le-Prince, peintre lui-même, élève de David et auteur de charmants tableaux, *Turenne endormi sur l'affût d'un canon*, *Mademoiselle de Clermont*, l'*Orpheline*, le *Convoi du pauvre*, etc. nous avait demandé de l'aider dans la publication des peintures attribuées à Foucquet, mais nous avons eu le malheur de perdre cet excellent camarade avant qu'il eût pu exécuter sa pensée.

(Voir, à la Bibliothèque impériale, le beau volume français des *Anciennetés des Juifs* (ancien fonds, n° 6891, *olim* 404), écrit pour Jean de France, dit le Bon ou le Camus, premier duc de Berri, et peint presque en entier par Foucquet. Ce prince, ami des arts, grand bâtisseur d'églises et de châteaux, avait fait faire les trois premières miniatures; mais sa mort, qui eut lieu en son hôtel de Nesle, à Paris, le 15 juin 1416, fit suspendre l'exécution des autres peintures, reprises seulement dans la seconde moitié du XVe siècle[1].)

[1] Nous avons eu le tort de promettre, aux notes 46 et 48, de parler ici des manuscrits et des reliques de Jean de Berry, troisième fils du roi Jean. C'était à l'appendice, lettre D, qu'à propos de la *crosse de la sainte chapelle de Bourges*, publiée pages 424 et 503, nous nous étions proposé de faire connaître très-sommairement les trésors de tout genre, livres à miniatures et autres, statuettes d'or, d'argent et d'ivoire, croix et reliquaires enrichis de pierreries, curiosités religieuses, joyaux, objets d'histoire naturelle, médailles, tableaux, pierres précieuses, camées et camaïeux, etc. dont ce prince dévot et sensuel avait doté le délicieux édifice qu'il avait élevé à Bourges sur le modèle des saintes chapelles de Paris et de Vincennes. Nous aurions montré, en même temps, la première lettre d'une charte représentant le roi Charles V au moment où, sa couronne en tête, il donne à son frère un gros et long morceau de la vraie croix, enchâssé dans une grande croix que celui-ci reçoit à genoux, tandis qu'un ange joue du violon et complète, à la fois, la scène et la lettre initiale. Mais on a déjà dit, page 506, que, faute de gravures à l'appui du texte, il a fallu supprimer ce complément du rapport. Nous nous bornerons donc, pour remplir une partie de nos engagements, à mentionner quelques-unes des reliques de Jean de Berry, en abrégeant les citations et conservant, autant que possible, les termes mêmes des inventaires :

Une dent de l'enfance de Notre-Dame ; — Une partie de sa ceinture ; — De la terre où Notre-Dame donna en Bethléem de son lait ; — Du sépulcre Notre-Dame, du vaul (vallée) de Josephat ; — Des trois Enfants de la fournaise, venus de Langres (non retrouvé dans les Inventaires) ; — Du manteau du prophète Élie, de saint Georges et de saint André, donnés par l'empereur de Constantinople ; — De la pierre dont saint Étienne fut lapidé ; — De la manche de l'habit de saint Jean évangéliste ; — Du figuier Pharaon, où Dieu, Notre-Dame et Joseph se mussèrent (se cachèrent) en Égypte ; — Une pierre que Notre-Seigneur mua, au désert, en forme de pain ; — Une grosse pierre qui est contre venin ; — Une pierre qui garde d'avoir soif ; — Une épée de saint Georges ; — Du tombel de sainte Catherine du mont Sinaï ; — Du fust de la porte de l'église que saint Pierre fit bâtir à Rome par l'ennemi (le diable) ; — Un mouton d'or pertuisé (à jour) pour mettre *oiselles* de Chypre (boules en pastilles de benjoin et autres parfums du Levant, sous forme d'oiseaux) ; — Un grand denier d'or bien pesant, auquel est contrefait au vif le visage de Julius César ; — Un corps d'un Innocent (massacré par Hérode), donné par le doge de Venise ; — De l'esponge du tableau où Notre-Dame pleura de saint Étienne (??) ; — Du gril de saint Laurent, etc. Ces deux dernières reliques, dit Le Laboureur, historiographe de France, lui venaient de messire Jean de Châteaumorant, qui les avait rapportées de Constantinople ; « et non-seulement, ajoute le même auteur, le pape Clément (Robert de Genève), son parent à cause de la duchesse sa seconde femme, lui en fournit à souhait, mais il lui en vint de tous côtés. » (*Histoire de Charles VI, roi de France*, in-folio, Paris, 1663, t. I, p. 85.) — On s'apercevra qu'il a été fait mention de quelques objets étrangers aux reliques ; nous ne savons s'il faut en accuser ses extraits ; car ce genre de confusion n'était pas rare durant le moyen âge.

Les inventaires apprennent aussi que Jean de Berry possédait nombre d'autres reliques insignes se rattachant directement à Jésus-Christ, telles que celles de l'abbaye de Saint-Denis, de la Sainte-Chapelle

Digitized by Google

(205) P. 450. A défaut d'Eusèbe, nous avons extrait ce passage du père Allegranza. (*Sacri Monumenti antichi di Milano*, in-4°, Milan, 1757, p. 96, dans la *Dissertation sur le serpent d'airain de saint Ambroise*, à Milan, déjà mentionné à la

de Paris, ou de Notre-Dame-du-Puy, données ci-après, aux pages 757 et 790. Par exemple : De la colonne où Notre-Seigneur fut lié ; — Des courroies Notre-Seigneur ; — De la table Notre-Seigneur ; — Du fust de la vraie croix ; — De la robe Notre-Seigneur ; — De l'éponge Notre-Seigneur ; — Du clou dont fut cloué Notre-Seigneur en la croix ; — Du tableau Notre-Seigneur (??) ; — Une épine de la sainte couronne ; — Des draps de l'enfance Jésus-Christ ; — Du linceul (*linceo*) dont Dieu était ceint, quand il lava, à la cène, les pieds de ses apôtres ; — Du suaire Notre-Seigneur ; — Du diadème Notre-Seigneur, étant au tombel.

(Nous nous arrêtons à ce dernier article pour faire remarquer que nous n'avons su trouver sa mention dans aucun autre catalogue de reliques. Il s'agit sans doute du linge que Nicodème, saint Jean et les trois Maries durent placer autour de la tête du Christ, pour étancher le sang qui coulait de son front, et sur lequel reposa sa tête dans le sépulcre. Au surplus, on peut recourir à la page 782 ; on y verra le dessin d'un *Christ au tombeau*, où ce *diadème de la tombe* est parfaitement indiqué : c'est également le seul exemple figuré que nous ayons jamais su rencontrer.)

Tout ce qui précède montre assez l'abondance des reliques moins célèbres, parmi lesquelles brillent cependant celles de saint Jean-Baptiste, des douze apôtres, des soixante et douze disciples, de Lazare et et de sainte Marthe, sa sœur, etc. — L'œil de saint Étienne ; — De la barbe de saint Pierre, de l'église de Poitiers ; — De l'huile distillée du corps de saint Nicolas ; — De sainte Marie l'Égyptienne ; — Le voile de sainte Agathe ; — Un chef des onze mille vierges, etc. etc.

Voici un passage de dom Millet, qui montre comment Charles V a pu donner au duc de Berry, son frère, ce *gros et long* fragment de la vraie croix : « La grande pièce du bois de la vraie croix, possédée par l'abbaye de Saint-Denis (dit-il, en son inventaire de 1638), avait un pied et demi de long ($0^m,48$), sur une grosseur d'un pouce et demi en carré ($0^m,04$). Ce présent fut fait à Philippe-Auguste, en l'an 1209, par Baudouin, empereur de Constantinople. Nous tenons d'un ecclésiastique que la partie envoyée était beaucoup plus longue, trois pieds, pensait-il ; et c'est sur le morceau réservé que les rois exercèrent leur pieuse générosité. » (Voyez page 86 du *Trésor sacré ou Inventaire des sainctes reliques et autres précieux joyaux qui se voyent en l'église de l'abbaye royale de Saint-Denys-en-France*, 2e édition, in-18 ; Paris, 1638.)

Quant à la relique nommée ci-dessus *Tableau de Notre-Seigneur*, nous supposons qu'il s'agit de la tablette clouée au haut de la croix et portant l'inscription ordonnée par Pilate, ou, peut-être, la petite planchette horizontale, *suppedaneum*, sur laquelle ont reposé les pieds de Jésus-Christ durant son supplice. Il en est également fait mention en ces termes, par le même inventaire du Trésor de Saint-Denis, page 91 : « Un petit tableau d'or, garni de perles, rubis et émeraudes, sur lequel sont gravés ces mots : *Du Tableau de Nostre-Seigneur.* » A côté, étaient encore du bois de la vraie croix et une couronne d'or garnie aussi richement, autour de laquelle on lisait ces mots : *Cy y a de la Corone d'espines dont Nostre-Seigneur fut coroné.* Et ces trois insignes reliques étaient renfermées dans une « châsse d'argent doré appelée *la Sainte-Chapelle* (c'était la copie de la Sainte-Chapelle de Paris), d'autant plus qu'elle est faite en forme de chapelle, et qu'en icelle, il y a quelques parcelles de toutes les reliques de la Sainte-Chapelle de Paris. On voit, dans cette châsse, deux verges d'or qui traversent de part en part, auxquelles sont suspendues douze petites fioles de cristal, six à chacune, garnies de petites bandes d'or émaillées et, sur l'émail, de petits écriteaux en or qui dénotent les reliques qui sont en chacune des fioles. Sur la première est écrit : *Du Sang de Notre-Seigneur*, etc. » (1° Du sang de N.-S. ; — 2° Du suaire de N.-S. ; — 3° Des cheveux de N.-S. ; — 4° De l'éponge de N.-S. ; — 5° De la robe de N.-S. ; — 6° Du sépulcre de N.-S. ; — 7° Du linceul dans lequel N.-S. fut ceint en la Cène ; — 8° De la pierre du Mont-Calvaire ; — 9° Du drap dont N.-S. fut vêtu en son enfance ; — 10° Du lait de la sacrée Vierge Marie ; — 11° Du couvre-chef de Notre-Dame ; — 12° Du chef de Saint-Jean-Baptiste.)

Puis suit la description du pendant de la *Sainte-Chapelle* contenant vingt-quatre reliques insignes : « Une autre très-belle châsse d'argent, de médiocre grandeur, faite sur le modèle de l'église de *Notre-Dame de Paris*, ses deux tours, le petit clocher, le portail et tout le reste ; très-bien représenté et fort industrieusement élaboré. Cette châsse, ou petite église, était jadis enclose en une ville toute d'argent, qui représentait La Guierche, et fut donnée, par le roi Louis XI, pour un vœu fait au glorieux martyr saint Denis. »

Nous avons prolongé à dessein la citation pour faire remarquer que Dom Félibien omet la plupart de ces détails intéressants. S'il eût écrit à notre époque, sans rien enlever à son livre de la vérité historique, il n'aurait pas craint non plus de rapporter (sauf à les repousser) les pieuses légendes et les traditions fabuleuses qui se rattachent à la fondation de l'église abbatiale de Saint-Denis par Dagobert, notamment le miracle de la guérison du lépreux, racontant au roi comment Jésus-Christ, accompagné de saint Pierre, de saint Paul et de la cour céleste, avait fait lui-même la dédicace de la nouvelle église. Don Germain Mille rapporte la légende tout au long et ne se permet pas de la discuter.

Digitized by Google

note 20. On trouvera, page 705, la suite de cette citation et l'analogie établie par l'auteur entre le *dragon* vaincu par Constantin et les monstres ou *dragons* portés aux processions chrétiennes.) Marangoni revient sur ce détail de la vie de Constantin, pour montrer qu'il faut aussi regarder comme *symboliques* les dragons (ou serpents) peints au pied de la croix et ceux qui sont représentés sous les images de saint Georges et de beaucoup d'autres saints. (*Delle cose gentilesche e profane, trasportate ad uso e ad ornamento delle chiese*, in-4°, Rome, 1744, p. 47.)

Un autre ouvrage du même écrivain ecclésiastique, publié l'année précédente et que nous allons citer, l'avait dispensé de réfuter plus longuement toutes ces légendes fabuleuses de dragons vaincus par les saints, prises encore à la lettre par un grand nombre de chrétiens, et qui remontent, pour la plupart, au moment où la prédication de l'Évangile renversa dans chaque contrée le culte des faux dieux. La matière était délicate, et le pieux et savant chanoine d'Agnani s'appuie avec habileté sur le célèbre cardinal César Baronius (1538-1607), bibliothécaire du Vatican, auteur des *Annales ecclésiastiques* (42 vol. in-f°; Lucques, 1738-57).

«Bien que tels et tels peintres, dit Marangoni, nous représentent saint Maron ayant à ses côtés le dragon et la princesse, et prêt à exterminer celui-là en délivrant celle-ci (tout comme il a été en usage chez les anciens de peindre saint Georges, et plusieurs autres saints dans de semblables attitudes), il ne saurait exister une chose plus fabuleuse que la fiction du dragon et de la fille du roi sauvée de la gueule du monstre. En réalité, rien de cela n'est dans l'histoire; mais c'est un pur *symbole, ciò non è istoria, ma un simbolo*, signifiant, que toute province, toute ville peut implorer, par de tels saints, le suprême secours contre les efforts du dragon infernal. A propos de quoi (dans ses annotations au *Martyrologe romain*, sous la date du 23 avril), traitant des peintures de ce même saint Georges, sujet d'une connexion intime avec le nôtre, le cardinal Baronius s'exprimait savamment de la manière suivante :

«Cette peinture de saint Georges, où il est représenté en chevalier, tuant un «dragon du fer de sa lance, tandis que, près de lui, une jeune fille est placée «dans une attitude suppliante et implore son secours, j'estime qu'elle repro«duit une image symbolique, bien plutôt qu'un fait aucunement historique; «puisqu'en effet rien absolument de pareil ne se lit dans aucun des anciens actes. «Mais il plaît à Jacques de Voragine (+ 1298), sans l'appui d'aucune autorité, «de rapporter à quelque fait historique les personnages figurés dans cette scène, «laquelle, selon l'usage de nos devanciers, a plutôt voulu exprimer, sous les «traits de cette vierge, l'image allégorique de quelque province ou ville, implorant «l'assistance d'un si grand martyr contre la puissance du démon. — Pictura illa «sancti Georgii, qua effingitur eques armatus, qui hasthæ cuspide draconem «interfecit, juxta quem etiam virgo posita, manus supplices tendens, implorat «auxilium, symboli potius, quam historiæ alicujus, opinor expressam esse ima«ginem; in nullis enim actis antiquis quicquam cujusmodi legitur. Sed a Jacobo «de Voragine, absque aliqua majorum auctoritate, ea ad historiam referuntur; «quæ potius, in virgine illa, typum exprimunt, more majorum provinciæ, vel «civitatis alicujus, quam adversus diaboli vires tanti martyris imploret auxi«lium.

«Que dans les temps les plus reculés, ajoute Baronius, les chrétiens aient eu «coutume de produire ce genre de peintures symboliques, c'est ce qui nous est

Digitized by Google

« suffisamment enseigné par Eusèbe, dans la Vie de Constantin le Grand (liv. III, « chap. III), où il traite du portrait de cet empereur, accompagné du dragon trans- « percé par le prince au milieu du corps et précipité dans la mer. » (*Memorie sagre e civili dell'antica città di Novana, oggidì Città-Nuova, nella provincia del Piceno, etc.* in-4° Rome, 1743.)

On ne sait rien de la vie de saint Georges de Cappadoce, que les Grecs rangent parmi les *Grands martyrs*, sinon que son culte est très-ancien dans les deux Églises : sa mémoire est honorée le 23 avril. (Voyez, à ce mois, le Ménologe de l'empereur Basile II Porphyrogénète, *Menologium Græcorum*, etc. édité par le cardinal Albani, in-f°, Urbin, 1727, tome III, p. 68. Ce troisième volume n'a pas de gravures.) — « Les anciennes légendes, dit l'auteur de la *Christliche Kunst-symbolik*, attribuent à saint Georges, outre sa victoire sur le dragon, tant de miracles et d'actions diverses, que, déjà, dans le premier temps de l'Église (?), on recommandait d'apporter de la précaution dans l'emploi de ces livres apocryphes et autres semblables, et que Pie V (1565-1572) ordonne enfin d'écarter tous ces récits dans son bréviaire romain. » (Voyez *Rüstung*, armure.)

Alban Butler et son traducteur Godescard (Lyon, 1818) ne parlent, au 14 février, que de saint Maron, abbé en Syrie (v° siècle), fêté, le 9 de ce mois, par le *Martyrologe universel* et par les Maronites, qui le reconnaissent pour leur patriarche. Quant au Maron martyr, omis par la plupart des hagiographes, et dont il est sans doute question dans cette note, *Les fleurs des Vies des Saints* (édition de 1646) ne parlent pas du miracle du *dragon* et de la princesse. Le P. Ribadeneyra, ou son annotateur, se contente de dire, au 15 avril : « Saint Maron (martyr à Rome) fut chargé sur ses épaules d'une grosse pierre, que septante personnes eurent assez de peine à mettre; laquelle, toutefois, il porta gaiement, comme si n'eût été que de la paille, l'espace de deux lieues : au bout de quoi, il fut décollé. Son corps fut inhumé sous cette grosse pierre par les chrétiens qui se convertirent par ce miracle. »

Pour beaucoup de ces saints personnages, leur existence et leurs bienfaits ne peuvent être révoqués en doute; mais il arrive trop souvent, comme on pourra voir, p. 843 et suiv. à l'égard de saint Martial (III° siècle), premier évêque de Limoges, que les détails fournis par les hagiographes et leurs récits miraculeux ne soutiennent pas le moindre examen. Les légendes n'en sont pas moins curieuses, et c'est là, avons-nous déjà dit, que se trouve l'explication d'un grand nombre de sujets peints et sculptés. A cet égard encore l'étude des miniatures est un des plus grands secours que puisse rencontrer l'archéologie.

Le *dragon* terrassé aux pieds de son vainqueur, image presque inséparable de l'archange Michel, est souvent aussi l'attribut des saints qui, à l'exemple de saint Georges de Cappadoce, purgèrent, dit-on, les campagnes de certains monstres dévastateurs; et la même allégorie exprimera de même la défaite du paganisme. Le nombre de ces héros de l'Église est assez considérable; mais, à l'exception du populaire saint Georges, dont la légende chevaleresque inspira les artistes de toute la chrétienté, leur image est facile à reconnaître; parce qu'elle ne s'étend guère au delà du théâtre de leurs exploits. Saint Théodore d'Héraclée, soldat romain; saint Florence (Florentius Vindemialis); saint Longin, qui perça le côté de Jésus-Christ; sainte Marthe, sœur de Lazare, et sainte Marguerite d'An-

Digitized by Google

tioche; saint Cyriaque, diacre; saint Hilarion, hermite; saint Jean de Reims, bénédictin; saint Marcel, évêque de Paris; saint Romain, évêque de Rouen, et sans doute plusieurs autres, sont presque toujours ainsi représentés. Saint Magnus ou Mang, fondateur du monastère de Füssen, dans les Alpes Juliennes (+ 666) est entouré de dragons, de serpents et de diverses *bêtes féroces*, parce que, dans sa mission toute de civilisation, il a extirpé à la fois le paganisme et les bêtes féroces qui ravageaient ces contrées.

Des motifs, quelquefois analogues, ont donné naissance à l'attribut exclusif du *serpent*. On le trouve, pour une cause ou pour une autre, avec sainte Anatolie et sainte Christine, saint Didyme le Grec, saint Hilaire, évêque d'Arles, saint Paterne, saint Phocas d'Antioche, saint Jacques de la Marche (d'Ancône), saint Romain, évêque de Rouen, nommé ci-dessus, et surtout avec saint Patrik ou Patrice, apôtre d'Irlande (+ 490), nommé d'abord Sucher ou Socher, que saint Germain d'Auxerre appelait Mogon, et auquel, d'après notre auteur allemand, le pape Célestin conféra le titre de patrice. On met des serpents à ses pieds, parce qu'il a chassé d'Irlande tout les animaux venimeux, et souvent, ajoute-t-il, « il est aussi fait allusion, dans des images peintes et sculptées, au *trou de saint Patrice*, parce que ce saint accorda la faculté aux incrédules de jeter un coup d'œil (par cette ouverture) dans le feu du purgatoire. » (Voy. *Schlange, Drachen, Lindwurm*, pages 161 et 309.)

Note additionnelle. De nouvelles considérations sur le même sujet ont paru dans la *Symbolique de l'art chrétien et Iconographie chrétienne*[1]. A l'article *Dragons, Serpents, Monstres reptiles* (Drachen, Schlange, Lindwurm), l'animal fantastique, le *dragon* est exclusivement présenté comme le symbole du mal et l'adversaire de l'*Agneau* : on sait maintenant ce que l'on doit penser à cet égard (voyez ci-dessus, pag. 447 et suivantes). Nous nous hâtons d'ajouter que, sur ce point seulement, c'est-à-dire, par rapport à l'attribution *exclusive*, nous différons d'avis avec le savant archéologue : sauf cette appréciation erronée, sa doctrine nous paraît orthodoxe. Pour lui, comme pour nous, *dragon* ou *serpent* est le même animal. « L'ancien langage allemand, dit-il, emploie indifféremment dragon pour serpent, et *vice versa*, afin de désigner également, et le mal personnifié (le diable), et le mal abstrait (les pensées impies et les plaisirs coupables). De même, dans les usages de la symbolique chrétienne, l'impiété est représentée par le dragon ou serpent, etc. »

Après avoir montré l'analogie de certaines légendes entre elles et comment il faut prendre, pour de simples allégories, ces victoires des « champions du

[1] *Christliche Kunstsymbolik und Ikonographie;* Ein Versuch die Deutung und ein besseres Verständniss der kirchlichen Bildwerke des Mittelalters zu erleichtern : *Symbolique de l'art chrétien et Iconographie chrétienne;* essai (où l'on se propose) de rendre plus aisée l'explication des ouvrages figurés (sculpture et peinture) des églises du moyen âge, et d'en donner une meilleure interprétation; in-8°, Francfort-sur-le-Mein, 1839. — Ce volume, de 222 pages, a été traduit en entier pour nos travaux par M. Boutteville, ancien professeur au lycée Bonaparte, qui nous a été signalé par M. le baron Alexandre de Humbolt, comme « l'un des hommes comprenant le mieux l'allemand, et dont l'honnêteté littéraire ne pouvait être surpassée. » Sa bienveillance, son amitié et son goût particulier pour les antiquités religieuses l'ont porté à revoir aussi toutes nos traductions des passages latins; mais nous devons avouer que ce motif, dont on ne se plaindra pas, a retardé quelquefois l'impression de nos feuilles.

Digitized by Google

Christ» sur les dragons ou serpents monstrueux[1], l'auteur se demande s'il ne faut pas chercher, parmi les animaux fossiles de l'ordre des sauriens, le type de de ces créations singulières. Cette même pensée nous a souvent agité à la vue des *initiales dracontines* prodiguées sur les manuscrits occidentaux du xe au xiiie siècle; et notre satisfaction n'a pas été médiocre, en rencontrant ici une opinion très-discutable sans doute, puisque l'histoire est muette à cet égard; mais qui trouve un puissant appui dans la similitude extraordinaire de ces grands reptiles sauriens avec les dragons de l'antiquité et du moyen âge.

Les exemples choisis d'abord pour être mis ici sous les yeux de nos correspondants étaient tirés d'une Bible abrégée, offerte, dit-on, à l'infortuné Conradin, fils de l'empereur Conrad IV, peut-être durant le cours de l'expédition que termina la bataille de Tagliacozzo et l'assassinat juridique du dernier des Hohenstauffen (1268). Nous avons rencontré au xiiie siècle, surtout dans la haute Italie, des peintures plus belles, nous n'en avons jamais vu d'aussi fantastiques quant à l'encadrement des sujets et au développement qu'y reçoivent des dragons occupant quelquefois toute la marge de la page.

Nous allons maintenant donner la parole à notre auteur, non sans exprimer le regret de tronquer cet excellent article, qui ajoute une force nouvelle aux paroles du cardinal Baronius, rapportées au commencement de cette longue note :

« D'anciens écrivains catholiques ont déjà exprimé l'opinion que le dragon tué par saint Romain de Rouen, saint Marcel de Paris et d'autres, est seulement un symbole du diable, dont ces saints auraient détruit la puissance par la prédication de l'Évangile. En beaucoup de cas, assurément, c'est ainsi qu'il faut entendre les légendes de dragon, qui sont extrêmement nombreuses. L'image mal comprise peut avoir amené le récit du combat, à une époque où la signification symbolique s'était déjà évanouie. Cependant il ne faut pas oublier ici une circonstance remarquable. Les dragons et les géants appartiennent, d'après nos croyances populaires, à ce monde méchant et effroyable, qui s'est mis en opposition avec la pure création de Dieu; mais qui n'échappera pas au jugement de Dieu. Différents mythes racontent comment l'orgueil des géants a été puni. Dans nos contes populaires, ils se montrent presque craintifs et peureux, désespérant du bonheur céleste; leur règne est passé. Ainsi qu'eux, les animaux qui leur appartiennent sont condamnés. Cette notion s'est fondée sur la multitude de traces ou de débris d'une nature détruite, toute différente de la nôtre, qui se sont présentés si fréquemment sous forme de pétrifications.

« A ces espèces appartiennent en particulier les races disparues des lézards géants (sauriens), que nous pouvons bien nommer des *dragons*; puisque, dans toute leur structure, ils ont la plus grande ressemblance avec ces reptiles ou dragons, dans les vieilles images de saints. Ajoutons que les plus anciennes de ces images

[1] La légende de saint Julien de Cilicie raconte comment un horrible dragon, qui, depuis longtemps avait établi sa demeure dans un temple de Jupiter, après la ruine de ce temple, se répandit çà et là dans le pays et engloutit les habitants : ce qui s'accorde avec le fait historique que le paganisme se maintint dans le pays, longtemps encore après que les temples eurent été ruinés dans les grandes villes. Il en est de même en d'autres endroits. — Saint Julien, martyr, proposé par saint Jean Chrysostome, son panégyriste et son historien, comme un des plus parfaits modèles de la patience chrétienne, fut cousu dans un grand sac de cuir rempli de sable, avec des *couleuvres*, des *vipères*, des scorpions et d'autres insectes venimeux, et jeté à la mer.

Digitized by Google

présentent entre elles un accord si marqué dans le dessin caractéristique du corps de dragon, qu'il est permis de douter que ces figures soient sorties exclusivement de l'imagination des artistes. Suivant la manière de voir des anciens chrétiens, *der älteren Christlichen*, ces êtres appartiennent au royaume du Méchant : car ils sont marqués de ses signes caractéristiques ; ils sont voués à subir la défaite.

« Dans les anciennes légendes des saints convertisseurs de peuples païens, la propagation du christianisme est généralement accompagnée de la destruction des animaux dangereux et des diverses améliorations qui peuvent rendre une contrée habitable. Y aurait-il lieu d'admettre que quelques sauriens isolés, même après la grande catastrophe géologique qui fit périr ces espèces d'animaux géants, auraient prolongé sur la terre leur pénible existence? Il n'est pas sans importance de rappeler que, dans les endroits où les géologues ont trouvé à l'état fossile ces lézards géants on rencontre généralement des fables populaires où il est question de poissons gigantesques, de reptiles ou de dragons, nommément dans la France, si riche en histoires de dragons, ainsi que dans les contrées du haut Mein, d'où nous avons les plus beaux modèles de sauriens de toute espèce.

« En conséquence, on peut être amené à conclure que le dragon appartenant à l'histoire de la nature s'est confondu avec le dragon symbolique, quand on voit le nombre si extraordinaire de mythes de dragons que l'on peut citer. Au surplus, il suffit de considérer la haute antiquité des mythes orientaux (relatifs au serpent) et l'usage biblique de ce mot appliqué à Satan pour conclure qu'en général les récits chrétiens de dragons ne sont point provenus de traditions celtiques et germaniques; mais qu'on s'est borné à les faire passer directement dans les légendes chrétiennes. (Pages 43 et 44.)

La défaite du *dragon* est souvent exprimée par une autre allégorie, celle de la *source jaillissante*, là où le saint a planté son *bâton* dans la terre. Comme le remarque très-bien le même auteur, au mot *Quellen*, sources (pages 145 et 146), la répétition fréquente et même innombrable du miracle oblige presque à admettre que cette image était en général symbolique. Moïse faisant sortir l'eau du rocher se trouve souvent reproduit dans les peintures cycliques des catacombes. « Depuis l'époque la plus ancienne, il était ordinaire, dit-il, à la manière de sentir des chrétiens, de concevoir et de comprendre la signification sensible de l'eau dans cette connexion mystique. Je dois admettre en conséquence, que le récit sans cesse répété de telles sources, dont tant de légendes font mention, est provenu de l'image mal comprise. Un chroniqueur du VIII[e] siècle (Bède) raconte que, dans l'étable de Bethléem, la nuit où naquit le Christ, avait jailli une source auparavant inconnue [1]. Ici se produit de la manière la plus évidente la na-

[1] Dans le chapitre intitulé : « A sçavoir-mòn (*sic*) si l'église du Puy (en Vélay) est la première dressée en l'honneur de Notre-Dame, » le P. Odo de Gissey (*ut infra*, p. 66 et suiv.), en lui donnant le sixième ou le septième rang, quoique la dédicace en ait été faite par les anges, raconte, d'après saint Damase, pape, que Calixte I[er] (222-230), éleva une église « en l'honneur de la sacrée Vierge, Mère de Dieu..... au delà du Tibre, et, à l'endroit où la Vierge accoucha, *sourdit un ruisseau d'huile.* » Tout ce chapitre est fort curieux : l'auteur (que nous retrouverons plus tard, page 697) met en première ligne « le superbe édifice des Argonautes, que l'oracle d'Apollon prédit devoir être consacré à la Vierge!.... et la fameuse église de Chartres, ouvrage des druides gaulois, environ 500 ans devant la

Digitized by Google

ture du symbole. Quand Bède suppose à la source un but domestique, cela prouve seulement qu'il a reçu la légende d'un temps ancien, et que lui-même ne l'a plus comprise. » (Selon nos extraits, le vénérable Bède dit qu'on la vit sourdre à la porte de Bethléem, et qu'elle coulait encore de son temps.)

« Ailleurs, c'est en général le *bâton* du saint, qui fait naître la source. Remarquons encore que les saints auxquels on attribue de semblables miracles sont précisément ceux qui ont surtout agi comme apôtres (missionnaires) pour la propagation de l'Évangile. Peut-être faut-il chercher dans ce bâton la forme originelle du *bâton pastoral* des évêques, et toute la légende pourrait se traduire dans ce sens : le ministère (épiscopal) enseignant (l'Église) a produit ici, par tel ou tel serviteur de Dieu, une vie nouvelle ; il en est ainsi (pour rappeler seulement quelques exemples) de saint Macaire, patriarche d'Antioche ; de saint Julien, apôtre du Mans ; de saint Josse ou Jodocus de Ponthieu, de saint Clément de Rome, etc.

« Outre le bâton, ce sont aussi la prière, les larmes et le sang des martyrs, auxquels ces sources miraculeuses doivent leur origine. C'est la prière qui opère ce miracle dans la vie de saint Columban, de saint Antonin de Toulouse, de saint Clément de Rome ; et il est dit encore de celui-ci, que l'Agneau (de Dieu) lui montra l'endroit de la source. Une source jaillit là où tombent les larmes du pieux suppliant, comme dans la légende de saint Rieul ; ou bien elle est produite par le sang des martyrs, comme dans la légende de sainte Julitta, de l'apôtre saint Paul, etc. »

(On raconte de même que lorsque saint Agrève du Vivarais, évêque du Puy, (VIIe siècle), fut décapité par l'ordre d'une femme impie, une *source* d'eau salutaire sortit du lieu où sa tête s'arrêta. Odo de Gissey, *ut supra*, p. 168.)

« Dans un ancien manuscrit allemand, il est dit de la mort de saint Paul « que « lorsque la tête lui fut tranchée, du miel et du sang sortirent de son corps, et « que la tête fit trois sauts et prononça, chaque fois, trois fois le nom de Jésus-« Christ. Mais, lorsqu'elle toucha la terre, trois belles fontaines parurent, qui « subsistent encore ; et leur eau fait mouvoir la roue d'un moulin. Les fontaines « sont placées à cinquante pieds l'une de l'autre. »

Voir aussi *Rome chrétienne*, par M. Eugène de la Gournerie, in-8°, Paris, 1843, t. I, page 15. L'auteur se contente de mentionner les trois fontaines, sans parler du miel et du lait qui se répandirent avec le sang. Nous n'avons pas eu le temps

naissance de Notre-Seigneur ; avec son autel dédié *A la Vierge qui devait enfanter*, VIRGINI PARITURÆ, où, depuis, une chemise d'icelle fut mise par Charles le Chauve, roi de France, au dire de plusieurs écrivains. » Des églises érigées « en Levant, » la célèbre *Nuestra Segnora del Pilar* de Saragosse, bâtie par l'apôtre saint Jacques, et l'Oratoire non moins célèbre du Mont-Carmel, ne viennent encore qu'en deuxième et quatrième rang (liv. I, chap. XV). — L'auteur fait aussi connaître, au chapitre XXV, les vierges les plus célèbres de France, comme Notre-Dame de Chartres, du Puy-en-Velay, d'Embrun en Dauphiné, de Roquemadour en Quercy, de Liesse en Picardie, de Haute-Faye en Agenais, de Cléry près d'Orléans, de l'Ile-Barbe, sur le Rhône, de Grau-les-Agde, près de l'embouchure de l'Hérault, etc. et huit ou dix autres « moindres en grandeur, mais possible pareilles en dévotion..... et renommées pour les miracles. » Dom Germain Millet dit que la chemise de la Vierge mentionnée ci-dessus a été transférée de Besançon à Chartres par Charles le Chauve (*le Trésor sacré de Saint-Denys*, ut supra, p. 172).

Digitized by Google

de vérifier s'il est question du miracle dans *l'Esquisse de Rome chrétienne* par M. l'abbé Ph. Gerbet, 2 vol. in-8°, Paris, 1844.

Un charmant petit volume, publié sans nom d'auteur en 1855, et qui n'est pas dans le commerce, parle seulement de la *source* d'eau pure que saint Pierre et saint Paul firent jaillir dans la prison Mamertine, où ils étaient détenus avant leur supplice. Nous rentrons encore dans la donnée ci-dessus : car, avec cette *eau*, « ils baptisèrent leurs gardiens, qui se convertirent au christianisme. » (*Voyages en Italie*, 1843-1853, in-12 de 262 pages, Paris, 1855, partie II°, page 97.)

Il ne nous appartient pas de soulever ici le voile de l'anonyme et de chercher l'interprétation des initiales G. de B. qui terminent le volume; mais nous croyons que l'auteur de cette promenade trop rapide, ancien membre du conseil d'État et de nos assemblées législatives, pourrait avoir rempli, dans ces dernières années une haute mission militaire en Italie; et voici près de vingt-cinq ans, si nos souvenirs ne nous font défaut, que l'Académie des sciences aurait couronné un ouvrage plus sérieux, sorti de la même plume, sur l'établissement des Français dans la régence d'Alger, et les moyens d'en assurer la prospérité.

(206) P. 450. Étienne Baluze, *Capitularia regum Francorum*, in-folio, Paris, 1780, tome II, colonne 109, § VII : *Ut privilegia et immunitates ecclesiarum conservet*. Après avoir exposé que saint Eucher, évêque d'Orléans, transporté mentalement, durant sa prière, dans un autre siècle, avait vu le prince Charles (Martel) tourmenté au fond de l'enfer, les évêques de Reims et d'Orléans ajoutent que, revenu à lui, notre saint manda saint Boniface (évêque de Mayence), Fulrad, abbé de Saint-Denis-en-France, et le premier aumônier du roi Pépin (le Bref), leur disant qu'il leur donnait, pour preuve de ses paroles, d'aller à ce tombeau, afin, s'ils n'y trouvaient pas le corps, qu'ils tinssent son récit pour chose vraie. « Ceux-ci se dirigèrent alors vers le susdit monastère, où le corps de ce Charles avait été inhumé; et, ouvrant son tombeau, on aperçut subitement un *dragon* s'en échapper; et tout l'intérieur fut trouvé noirci comme s'il avait été brûlé. Et nous-mêmes, écrivent les évêques, nous avons vu des hommes qui ont vécu jusqu'à nos jours, lesquels avaient assisté à la chose, et, de vive voix, nous ont attesté avec vérité ce qu'ils ont vu et entendu. » — « Ipsi autem pergentes « ad prædictum monasterium, ubi corpus ipsius Karoli humatum fuerat, sepul« chrumque illius aperientes, visus est subito exisse *draco*, et totum illud sepul« chrum interius inventum est denigratum, ac si fuisset exustum. Nos autem illos « vidimus, qui usque ad nostram ætatem duraverunt, qui huic rei interfuerunt, « et nobis viva voce veraciter sunt testati quæ audierunt atque viderunt. »

Il faut ajouter que les critiques, et, parmi eux, le cardinal Baronius, rejettent la légende de Charles Martel, principalement par ce motif, que saint Eucher mourut *dix ans avant ce prince!* Toute cette discussion, relative à la damnation de Charles Martel, est rapportée par dom Germain Millet, p. 187 et suivantes du *Trésor sacré de Sainct-Denys*, in-18, Paris, 1638[1]. — En général, le clergé se

[1] L'honnête bénédictin, qui ne peut oublier le bienfaiteur de son abbaye et les immenses services rendus à la religion chrétienne par l'illustre vainqueur d'Abdérame, fait remarquer : que Dupleix, au tome I de son *Histoire de France*, réfute péremptoirement « cette imposture et pure fable ; » — que si le cardinal Baronius (*Annales*, t. IX, ann. 731-741) « prouve, par de bons auteurs, que saint Eucher était mort dix ans auparavant Charles Martel, le docte Molanus dit *quatorze* ; » — « enfin, toujours d'après Baronius, que saint Boniface, évêque de Mayence (l'un de ceux que la même fable dit avoir

Digitized by Google

montre peu favorable aux Carlovingiens : la mémoire de Charlemagne elle-même ne fut pas épargnée. Walafride Strabon, abbé du célèbre monastère de Reichnau, fondé sous les Mérovingiens (724), représente l'illustre empereur « livré, dans l'autre monde, à un supplice toujours renouvelé, pour le punir de ses adultères. » (Desportes-Boscheron). (Voir le *De Visionibus sancti Wettini, canonici Basileensis.*) Strabon composa ce poëme de neuf cents vers étant âgé de dix-huit ans, et c'était sous le règne de Louis le Débonnaire, fils de Charlemagne, qu'il s'exprimait aussi librement.

(207) P. 450. Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, peintures, pl. LXXII, d'après un manuscrit des *Tragédies de Senèque*, conservé à la bibliothèque du Vatican, n° 355 de la bibliothèque des ducs d'Urbin. Les trois furies sont nues, assises, les jambes croisées, au milieu des flammes; on lit en latin, au-dessus « de leurs têtes : *Furies infernales*. (*Bible du XIIe siècle* de M. J. Barrois, manuscrit d'origine méridionale, déjà cité note 167.) « Le siége de l'Antechrist, au fond des enfers, est soutenu, en manière de *supports* héraldiques, par deux dragons bipèdes, armés d'une pique, à peu près comme Palliot les donne au Portugal, page 598. Cependant nous avons vu, page 455, et nous verrons plus loin, à la page 735, que des dragons supportant les pupitres des évangélistes peuvent être pris en bonne part. Il en est de même dans toute la symbolique chrétienne; ainsi que l'a dit saint Augustin, « cela dépend de la place et du sens général. » (Voyez page 620.) A cette même page 735, on rappellera que des figures humaines, placées en manière de *supports*, se rencontrent en France et en Allemagne dès le XIe siècle.

Le traître Judas est appelé *fils de perdition* (et non de *la* perdition, comme nous avons dit dans le texte), et les Juifs, *enfants du diable*, dans l'Évangile selon saint Jean (chap. XVII, vers. 12, et chap. VIII, vers. 44). On peut aussi lire, à cet égard, le *Sylva allegoriarum* au mot *Filius*, où se trouve énuméré ce qu'on doit entendre par les fils de fornication, le fils de l'apôtre, les fils d'Abraham, etc. lesquels, selon saint Augustin, ont été produits, les uns pour la liberté et les autres pour la servitude; pour une liberté louable ou pour une damnable servitude, comme Philippe Simon, et, même, pour une damnable liberté, etc. On trouvera, dans le même ouvrage, les figures symboliques de ces divers personnages.

(208) P. 451. « J'appellerai l'épée contre Gog, sur toutes mes montagnes, dit le seigneur *notre* Dieu, et ils tourneront tous l'un contre l'autre la pointe de leurs épées. » (*Ézéchiel*, chap. XXXVIII, vers. 21.) A l'occasion de ce passage du prophète, on lit dans le *Sylva allegoriarum* : « Dirigitur gladius uniuscujusque in « fratrem suum, quando hæresis pugnat adversus hæresim. » Or on voit ci-après

assisté à l'ouverture du sépulcre de Martel), exhortant à la vertu Carloman, roi d'Austrasie, fils de même Martel, ne lui propose autre modèle, ni patron, que son propre père Charles Martel. » Et dom Millet termine ainsi : « Quant à ce que Martel, fils de Pépin, voulut être enterré hors de l'église de Saint-Denis, la face dessous, pour l'extirpation des péchés de son père, cela fait pour moi et démontre manifestement qu'il ne croyait pas qu'il fût damné..... Il ne pouvait ignorer, étant chrétien, que l'Église ne prie point Dieu pour les damnés. De là est que ce grand docteur de l'Église, saint Augustin, disait que, s'il savait que son père fût damné, il ne prierait non plus pour lui que pour le diable. »

Digitized by Google

que cette interprétation de saint Jérôme s'applique aux *dragons* combattant les uns contre les autres, puisque l'illustre docteur lui-même et saint Augustin les prennent pour le symbole du diable et des hérétiques. — Voir, dans Guiars des Moulins, le symbole des deux *dragons combattants* (*Bible historiaux*, manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, in-folio, Théologie française, n° 12, au songe de Mardochée (*Esther*, chap. x, vers. 5 et suivants). Le songe est ici dans le corps de l'histoire d'Esther, et point à la fin, selon l'usage des anciennes Bibles. Guiars des Moulins composa son livre de 1291 à 1294, et le manuscrit de l'Arsenal est de l'an 1317.

(209) P. 451. Tertullien, *De la couronne du soldat* (Panthéon littéraire; *Choix de monuments primitifs de l'Église chrétienne*, page 340, col. 1): « L'apôtre, dit-il, commande de faire un long et éloigné divorce d'avec l'idolâtrie, de ne s'en approcher en façon quelconque. Le *dragon* terrestre ne laisse pas d'attirer par son haleine les oiseaux de bien loin, pour les engloutir. »

(210) P. 451. Saint Augustin, dans le livre de *la Cité de Dieu*, et saint Jérôme, *Sur Isaïe*, disent que les maisons de Babylone sont occupées par les *dragons* lorsque le monde est rempli de démons et d'hérétiques. (Voyez le *Sylva allegoriarum*, au mot *Implere*.)

« Cette Babylone, dit le prophète, si distinguée entre les royaumes *du monde*, dont l'éclat inspirait tant d'orgueil aux Chaldéens, sera *détruite*, comme Sodome ou Gomorrhe, que le Seigneur a renversées. — Elle ne sera plus jamais habitée, et elle ne se rebâtira point dans la suite de tous les siècles; les Arabes n'y dresseront pas même leurs tentes, et les pasteurs n'y feront point reposer *leurs troupeaux*. — Mais les bêtes sauvages s'y retireront; ses maisons seront remplies d'oiseaux funestes; les autruches y viendront habiter, et des monstres horribles y feront leurs danses. — Les hiboux hurleront à l'envi l'un de l'autre dans ses maisons *superbes*; et les dragons habiteront dans ses palais de dehors. » (Chap. XIII, vers. 19, 20, 21 et 22; édition de Th. Desoer.)

« Constantin, entrant dans Rome après ses nombreuses victoires, refusa, dit Molanus, de laisser élever sa statue sur une place publique de Rome, si elle ne portait dans la main une lance en forme de croix, avec cette inscription : « HOC SALUTARI SIGNO, VERO FORTITUDINIS INDICIO, CIVITATEM VESTRAM TYRANNIDIS JUGO « LIBERAVI, par ce signe du salut, véritable indice du courage, j'ai délivré votre « ville du joug de la tyrannie. » (Eusèbe, *Vie de Constantin*, liv. III, chap. XXXV.) Bien plus, dans un tableau qu'il avait fait mettre à la porte du palais, il se fit voir à tous les yeux ayant, au-dessus de sa tête, le signe de la Passion et du salut, *salutareque Passionis insigne*, et, dans le même tableau, la BÊTE hostile et ennemie, qui avait attaqué l'église de Dieu par la tyrannie des impies, était représentée sous la figure du DRAGON transpercé d'une lance et précipité au fond de la mer. « Ainsi l'empereur, par cette peinture symbolique et allégorique, *subtili et artificiosa pictura*, cherchait à reproduire les paroles prophétiques. » (Eusèbe, *ibidem*, liv. II, *imo* III, chap. III.)

Et le père Paquot ajoute en note : « Ce passage d'Eusèbe mérite d'être remarqué. Il prouve que, dans la pensée générale des chrétiens, au temps de Constantin, la Bête de l'Apocalypse n'était autre chose que l'empire romain, favorable à

Digitized by Google

l'idolâtrie et persécutant les saints et les disciples du Christ. » (Molanus, *ut supra*, lib. II, cap. LXIV, p. 198; *De statuis principum, potissimum Constantini Magni.*)

Bosio ou plutôt Bottari (*Roma sotterranea*, 1737 à 1754) fait connaître, pl. XXI de son premier volume (p. 47), la forme du labarum et du monogramme du Christ, inscrit dans une couronne. Il se composait, dit-il selon la description minutieuse qu'en donne Eusèbe, dans la *Vie de Constantin le Grand*, liv. I, chap. XXXI; il se composait d'une haste dorée, avec une traverse qui formait la croix, au sommet de laquelle était une couronne ornée de pierres précieuses, renfermant le nom adorable du Christ. — S'il faut en croire le récit d'Ordéric Vital (*Histoire de Normandie*, ut supra, t. III, liv. VII, p. 147 et 148), le labarum fut perdu par les Grecs, devant Durazzo, au temps de l'empereur Alexis Comnènes (✝ 1118), dans une affaire avec les Normands. « Ils perdirent alors, dit le chroniqueur, une croix d'airain, que l'empereur Constantin avait fait faire à l'image de celle qu'il vit dans les cieux, au moment où il allait en venir aux mains avec Maxence. A leur retour du combat, les Normands firent naître dans le cœur de leurs compagnons d'armes une grande joie et l'espérance de la victoire. Quant aux Grecs, ils conçurent une profonde affliction et une grande défiance de leurs forces, par la perte qu'ils avaient faite de la croix du Seigneur, qu'ils travaillèrent de tous leurs moyens à racheter par de grandes sommes d'argent. Mais Guiscard regarda comme indigne de conclure un tel marché, parce qu'il estima que l'airain qui composait cette croix était, par la vertu du Christ, plus précieux que tout l'or du monde. C'est pourquoi il porta toujours cette croix avec lui, dans beaucoup de circonstances périlleuses. Après sa mort, le couvent de la Sainte-Trinité de Venosa l'a conservée respectueusement jusqu'à ce jour, et la révère avec plusieurs autres reliques de saints [1]. »

[1] Le savant Augusti, qui traite du *labarum* avec quelque étendue dans son *Manuel d'archéologie chrétienne*, réfute d'abord, « comme étant en opposition directe avec l'histoire, » cette assertion de certains écrivains, que l'usage de la figure de la croix n'a commencé, chez les chrétiens, qu'au siècle de Constantin. (Voyez, page 451 de ce Rapport, la mention d'une croix gravée sur pierre, et qu'on suppose antérieure à Constantin.) — Cet empereur, ajoute Augusti, n'a fait que rendre publique la croix, qui, auparavant, avait été un objet et un motif de haine et de persécution, et, en l'élevant, sous le nom de *labarum*, au titre de bannière de l'empire, il lui a donné une plus haute importance. Eusèbe, à la vérité ne mentionne pas la découverte, l'*Invention* (littéralement la trouvaille) d'Hélène; mais il raconte pourtant (*Vita Constantini Magni*, lib. I, cap. XXVIII et XLI) d'une manière détaillée, et, en partie, comme témoin oculaire et auriculaire, comment Constantin, après l'apparition publique, vue de toute l'armée, de la croix dans le ciel, et après l'apparition nocturne du Sauveur et l'instruction qu'il en reçut, avait fait imiter par des artistes le signe symbolique du salut, σωτήριον σημεῖον καὶ σύμβολον (chap. XXXI), et l'avait constitué bannière de l'empire.

Par rapport à la narration et à la crédibilité du fait, il a régné de tout temps une grande diversité d'opinions. Les relations des anciens laissent incertain si l'apparition de la croix a eu lieu dans les Gaules ou devant Rome; si c'est durant la guerre contre Maxence ou contre Licinius. — Le plus grand nombre se déclare pour le pays en deçà des Alpes; mais la question reste indécise entre Besançon, *Bisontium*, *Vesontium*, et Trèves ou Cologne (Manso, *Leben Constantin's d. Gr.* p. 85). — Ces mêmes relations laissent également incertain si l'apparition de la croix a eu lieu en réalité, ou seulement dans la vision de l'empereur. Selon quelques écrivains, l'apparition est réelle et peut s'expliquer en faisant la part ou de la physique ou de la psychologie. A cet égard, répond Augusti, ce que l'empereur assura à Eusèbe, étant d'un âge avancé, sans être d'une haute vieillesse (car Constantin mourut à soixante quatre ans), ce qu'il assura, dis-je, de la manière la plus solennelle, ὅρκοις πιστωσαμένου τὸν λόγον (chap. XVIII), mérite toute croyance. Suivant d'autres, ce n'est qu'une fable et une

Digitized by Google

(211) P. 451. Mabillon, *Annales bénédictines*, ut supra, tome V, page 634, 2e colonne. L'abbé Jarunton, ou Gérente, dont nous avons parlé note 134 (p. 615), rappelant l'hérésie de Cérinthe, recommande aux moines de Saint-Hubert des Ardennes d'éviter toute communication « avec ceux qui, par l'hérésie, se séparent du corps de Jésus-Christ ; qui, par l'avarice, sont les flèches du diable, les *dents* du gosier de l'Antechrist, *dentes in faucibus Antechristi*, la race rusée des vipères et les instruments de l'antique serpent. » Dans la Bible déjà citée de M. Barrois, des flèches enflammées partent de la bouche de l'Antechrist, et le mot *αἵρεσις*, hérésie, est écrit sur ses crochets, ou *dents* monstrueuses, qui ressemblent à des défenses de sanglier.

(212) P. 451. Saint Jérôme, *Sur Ézéchiel*, chap. XXXII, vers. 2, et chap. XXXIV, vers. 27 et 28. La figure du dragon foulant les eaux, c'est-à-dire d'un monstre marin, représenté à la manière antique, n'est pas rare, surtout dans les peintures des catacombes, ou saint Jérôme a dû souvent la voir ; mais le dragon ne tient pas de *proie*, qui s'entend ici, d'après un commentateur inconnu, des hérétiques et des impénitents. « Et conculcat draco flumina, quum diabolus non « parcit hæresiarchis, semel in suam potestatem redactis, » dit saint Jérôme, apud *Sylva allegoriarum*. On lit, dans le même passage, toujours d'après saint Jérôme, que le diable foule les eaux, lorsque, conjointement avec les hérétiques, ils troublent la sainte Écriture, *perturbant sacram scripturam*.

(213) P. 451. *Decretum Gratiani*, Bibliothèque impériale, *Manuscrits latins, Ancien fonds*, n° 3893, fol. 291 ; ce manuscrit est de l'an 1314. L'annotation suivante accompagne la figure : « *Legitur in Esdra*, etc. On lit, dans Esdras, que les enfants d'Israël, au retour de la captivité de Babylone, renvoyant leurs femmes légitimes, épousèrent des femmes étrangères, par l'influence desquelles un grand nombre d'entre eux s'adonnaient à des dieux étrangers. » (Voyez *Esdras*, liv. I, chap. X, et liv. II, chap. XIII.) Nous n'avons pas eu le temps de donner cette figure, ni celle du folio 302 verso, où se trouve la représentation d'une cérémonie nuptiale.

Les exemplaires du *Décret de Gratien*, enrichis de peintures, sont rares et fournissent matière à des observations toutes spéciales. La Bibliothèque impériale en possède un second plus curieux encore que celui-ci. Un troisième exemplaire, conservé en 1727 par le chapitre d'Alby et que nous supposons venir de Jean de France, premier duc de Berry, et du cardinal d'Amboise, est cité dans le *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, tome I, 2e partie, page 67. « Il est embelli, disent-ils, de plus de soixante miniatures d'une beauté charmante. » Le n° 3893 contient un pareil nombre de *dragons* et autres figures mystiques qui ont été l'objet d'un travail fort curieux (*Essai sur les dragons*), mais donné comme incertain par notre excellent collaborateur et ami M. le commandant Stengel. Autant qu'on en peut juger, le *dragon*, dans ce dernier manuscrit (n° 3893), est pris quelquefois en bonne part, et, plus généralement, sous une mauvaise acception. Au folio 312 verso, une tête

allégation trompeuse. Déjà Gélase Cycizène, *Cycizenus* (*Act. conc. Nic.* lib. I, chap. IV, dans Hardouin, *Conc.* t. I, p. 351), manifeste cette opinion (*Handbuch christlichen Archæologie*, in-8°, Leipzig, 1837, t. III p. 589 ou 569 et suiv.)

Digitized by Google

d'homme vis-à-vis d'un simple *dragon,* en regard des mots *vir maleficus impeditus,* est probablement le symbole de l'adultère, ou le vice lui-même; mais au folio 316, une tête d'homme, en face d'un *dragon* qui se mord la queue, peut, d'après le texte, s'entendre de la pénitence et de la contrition, etc.

(214) P. 451. Saint Jérôme, *Sur Jérémie,* chap. x, vers. 22: voyez aussi *Nahum,* chap. II, vers. 11 et suivants. — La rectification déjà faite à la page 592, du symbole du lion, s'applique également à ce passage relatif au *dragon;* nous ne pouvons qu'y renvoyer. On y trouvera la citation de saint Jérôme, tirée du *Sylva allegoriarum;* et nous ajoutons ici le verset de Jérémie, où les *dragons* sont mentionnés : « Un grand bruit s'entend de loin, un tumulte effroyable, qui vient de la terre de l'aquilon, pour réduire les villes de Juda en un désert, *et les rendre* la demeure des dragons » (édit. de Th. Desoer).

(215) P. 451. Pierre Lombard, *In Psalterium;* bibliothèque de Sainte-Geneviève, manuscrits latins, in-folio, B, n° 20, au psaume LXIX, commençant par ces mots, après la préface : « Deus in adjutorium meum intende : Domine, ad « adjuvandum me festina. » (Voyez, pages 592, 671, 679, etc. la preuve de la confusion faite dans tout le cours du moyen âge entre le *dragon* et le *serpent.*)

(216) P. 451. Saint Grégoire le Grand, *Moral.* lib. XXIX, cap. 18; apud Santis Pagnini, *Isagogæ,* etc. ut supra, liv. VII, chap. III, pages 335 et 336. « Les ânes sauvages se tiennent sur les lieux *les plus* escarpés; ils attirent *fortement* l'air comme les dragons : leurs yeux sont *tout* languissants, parce qu'il n'y a point d'herbe. » (*Jérémie,* chap. XIV, vers. 6; édit. de Th. Desoer.) — Par ces paroles, dit saint Grégoire, est prédite l'orgueilleuse et si méchante persécution des Juifs. « Ceux-ci, en effet, ont été appelés ânes sauvages (onagres) à cause de l'enflure de leur esprit; ils ont été appelés *dragons,* à cause de la violence de leur pensée. Ils se sont tenus sur le rocher, parce que ce n'est pas en Dieu, mais dans les puissances suprêmes de ce monde, qu'ils ont mis leur confiance, en disant : « Nous n'avons d'autre roi que César. » Ils ont attiré les vents comme des *dragons,* parce que, enflés d'un esprit d'orgueil, ils ont été gonflés d'une superbe pleine de malice. Leurs yeux se sont abaissés, parce qu'ils se sont détachés de l'objet qu'ils avaient en vue. »

Page 666, on trouve la description du *dragon,* tirée du *Catholicon* de Jean de Gênes, indiquant pourquoi Jérémie a pu dire des ânes sauvages qu'ils attirent l'air comme les dragons; ce qui explique aussi pourquoi les anciens, et nos aïeux à leur exemple, avaient pour étendards d'énormes dragons « aspirant les vents et se gonflant de la queue et des ailes, » comme le rapporte Guillaume le Breton, dans son récit de la bataille de Bouvines. (Voyez cette citation à la page 725.)

(217) P. 451. *Lettre de saint Boniface de Mayence* (Wilfrid) *à Cuthbert, archevêque de Cantorbery,* en tête du *Concile de Cliffe,* ou *Cloveshou,* en Angleterre, dans du Cange, aux mots *Clavatura* et *Vermiculatus.* « . . . . . Parce que ces *ornements* des habits, comme ils les appellent, nommés par d'autres les turpitudes (des habits), consistant en larges bordures et en images de *serpents,* sont autant de signes précurseurs transmis par l'Antechrist pour annoncer sa venue. » — « . . . Quia « illa ornamenta vestium, ut illis videtur, quod ab aliis turpitudo dicitur, latissimis

Digitized by Google

«clavis et vermium imaginibus clavata, adventum Antichristi ab illo transmissa præcurrunt.»

L'usage byzantin de broder des animaux, et entre autres des dragons sur les vêtements, durait encore au XII[e] siècle. Suivant le poëme de *Kuninc Ruother* (aux vers 218-233), il est dit des messagers envoyés par ce roi à Constantin, «que leurs manteaux étaient garnis de pierreries jusqu'à terre....., et les dragons entièrement d'or; c'est ainsi qu'ils avaient coutume de les porter.»

Die drachen van schiren golde :
Also siez haben wolden.

(*Deutsche Gedichte des XII Iahrhunderts und der nächstverwandten Zeit*, édités par H. F. Massmann, in-8°, Quedlinburg et Leipzig, 1837, tome II, page 165, colonne 2. — Voir aussi les notes de Jean Weitz, dans son édition de Prudence (*Aurelii Prudentii..... opera*, in-8°, Hannoviæ, 1613), pages 568 et 577 : il y est question de dragons sur les vêtements de soie.)

(218) P. 451. *Etherii et Beati adversus Elipandum* (Tolet. archiepisc.) lib. I; chez Canisius, *Lectiones antiquæ*, Anvers, 1725, tome II, partie I, page 314. — «Le dragon, qu'est-ce autre chose, sinon le diable? C'est la BÊTE qui tire son nom de *vastare* (dévaster), parce qu'elle ne mange pas l'herbe, mais répand le sang et déchire la chair dont elle vit. Cette bête, qu'est-ce autre chose que l'homme qui détruit l'homme?» — «Draco, quis alius, nisi diabolus est? BESTIA a *vastando* «nomen accepit, quia non herbas mandit, sed sanguinem effundit, et carnem la-«cerat, unde vivit. Hæc bestia, quid aliud nisi homo est, qui hominem perimit?»

Quant au dragon dévorant un homme, symbole de l'enfer, consulter le *Guide de la peinture*, cité par M. Didron dans ses *Annales archéologiques*, Paris, in-4°, 1844, tome I, page 245, colonne 2, et p. 246, colonne 1, au chapitre : *Comment on représente le temps mensonger de cette vie.* Il s'agit du vieillard de soixante et quinze ans : «Et, au-dessous de ce vieillard, faites un tombeau, dans lequel est un grand dragon ayant dans la gueule un homme à la renverse et dont on ne voit plus que la moitié. Près de là, dans un tombeau, est la Mort, armée d'une grande faux; elle l'enfonce dans le cou du vieillard, qu'elle s'efforce de tirer en bas..... auprès du vieillard, écrivez : «Hélas! hélas! ô mort, qui peut t'éviter?» Auprès du tombeau, ces paroles : «L'enfer tout dévorant et la mort.» Auprès de celui qui est dévoré par le dragon : «Hélas! qui me sauvera de l'enfer tout dévorant?»

(219) P. 451. *Annales archéologiques*, ut supra, tome I, pages 249, col. 2, et 250, col. 1. Le moine Barlaam raconte allégoriquement la chute d'un homme qui, fuyant rapidement devant une licorne, pour ne pas en être dévoré, tomba dans un profond précipice. Retenu dans sa chute, il vit au fond du gouffre un dragon terrible, vomissant du feu, et qui, la gueule ouverte, aspirait à le dévorer..... «L'horrible dragon, dit le moine en expliquant l'allégorie, c'est *la gueule de l'enfer*, qui veut nous dévorer tous.»

Nous avons voulu prendre cet exemple et l'exemple précédent en Orient, afin de montrer la conformité des idées dans les deux églises.

(220) P. 451. *Deutsche Gedichte des Zwoelften Iahrhunderts und der nächtsver-*

Digitized by Google

wandten Zeit, t. 1, p. 7, *vom Glouben* (*Glauben*), publiés par Massmann dans la *Bibliothek der gesammten Deutschen National-Literatur*, Quedlinburg et Leipzig, 1837. — Voir l'*Apocalypse*, déjà citée, de *Saint-Sever-Cap-de-Gascogne* : l'ange qui avait la clef de l'abîme et une grande chaîne à la main, prend le *dragon*, l'ancien serpent, qui est le diable et Satan, et l'enchaîne pour mille ans (*Apocalypse*, chap. xx, vers. 1 et 2). Si le temps ne nous avait fait défaut, nous aurions donné cette petite composition exécutée dans le midi de la France, afin de la mettre en regard d'une miniature allemande du xiiie siècle, prise dans un manuscrit fort extraordinaire, et dont nous n'avons jamais vu que deux exemplaires ornés de peintures. Il s'agit des *Révélations de sainte Hildegarde, abbesse de Bingen et de Mont-Saint-Rupert, et de sainte Élisabeth, abbesse de Schœnau*[1] (diocèse de Trèves).

L'un de ces volumes, celui du xiiie siècle, nous a fourni une douzaine de calques qui sont dans notre collection ; il ne contient que les révélations de sainte Hildegarde ; nous y reviendrons tout à l'heure. L'autre, du xive, exécuté de même par un artiste allemand, appartenait, en 1840, à un libraire de Hambourg ; nous avons pu l'étudier à loisir. Il y est dit, au prologue du livre I, que les visions célestes de sainte Élisabeth de Schœnau furent l'objet des louanges et des recommandations du pape Eugène III, à l'instar des révélations de sainte Hildegarde. A notre connaissance, ce fait, qui est possible, puisque Eugène III a régné de 1145 à 1153, n'est consigné dans aucun texte imprimé, et, en tout cas, il n'aurait pas eu lieu au concile de Trèves, qui s'occupa d'Hildegarde, et se tint en décembre 1147 ou dans les premiers jours de 1148 ; car Egbert, frère germain et secrétaire d'Élisabeth, expose que sa sœur fut visitée par le Seigneur, *pour la première fois*, en 1152. Nous prenons cette circonstance dans un exemplaire à nous appartenant, où les deux ouvrages mystiques sont réunis sous la même pagination (*Prologue*, page 157), et où tout concourt en effet à placer les deux saintes sur la même ligne. (*Revelationes sanctarum virginum Hildegardis et Elizabethæ Schœnaugiensis, ordinis sancti Benedicti*, in-folio, Cologne, 1628.)

Les peintures du manuscrit de Hambourg, malgré leurs rapports généraux avec les symboles et les allégories, n'offrent pas en réalité l'intérêt qu'elles semblent présenter, les visions de la sainte s'écartant souvent des habitudes de l'art. Il en serait de même pour une époque plus rapprochée, si l'on cherchait la pensée traditionnelle dans les *Ravissements de sainte Thérèse* ou dans la *Vie de la Sainte Vierge*, par l'abbesse Marie d'Agreda, visionnaire espagnole du xviie siècle, et, de nos jours, dans la *Douloureuse passion* de sœur Anne Catherine d'Emmerich (+ 1824) ; et quoique le volume, dont nous avons les calques, soit d'un temps plus reculé que celui de Hambourg, nos observations restent les mêmes. On y trouve, entre autres compositions, des représentations de l'Église personnifiée, du démon en diverses circonstances, du *dragon enchaîné* dans l'abîme, un crucifiement, des costumes de guerriers, sainte Hildegarde plusieurs fois, etc. Ces figures sont des documents utiles, aidant à classer les monuments contempo-

[1] Cette *sainte Élisabeth* est omise dans la plupart des *Vies des Saints*. Nommée Élisabeth *de Sconaugia* par les Bollandistes (*Acta sanctorum junii*, t III, p. 604 à 643), son monastère (de l'ordre de Saint-Benoît et non de l'ordre de Cîteaux) est également appelé *Monasterium Beatæ Virginis in Sconaugia*. En France, elle porte le nom d'*Élisabeth de Sconauge* ou *Schenauge*. On lit, au 18 juin, dans le *Martyrologe universel* de Claude Chastelain : « 1165, à Sconauge, au diocèse de Trèves, [sainte] Élisabeth, vierge, recommandable par l'observance de la vie monastique. » Et en note : « Non encore béatifiée. »

Digitized by Google

rains, mais qui doivent être consultés avec précaution lorsqu'on les étudie par rapport à la symbolique.

Note additionnelle. Élisabeth de Schœnau mourut le 18 juin 1165, à l'âge de 36 ans. Elle en avait à peine 23, au moment de ses révélations, dont il paraît qu'elle était fort troublée. Sainte Hildegarde, dans une de ses lettres, la rassure, tout en la comparant à un vase d'argile; et l'engage à rester humble, comme cet Agneau dont elle est la trompette, instrument qui produit des sons, et n'agit pas de lui-même; à conserver les mœurs de l'enfance, parce que Dieu fouette sans cesse ceux qui chantent dans sa trompette, de crainte que le vase d'argile ne se brise, etc. C'est la lettre qui commence ainsi: «Écoute, ô fille troublée, *Audi, ô filia sollicita*, etc.» puis elle termine en lui disant : «O (ma) fille, que Dieu fasse de toi le miroir de la vie! *speculum vitæ.*»

Suivant l'ancien usage, l'éditeur des *Révélations* rassemble en tête du volume les témoignages relatifs à sainte Élisabeth, parmi lesquels, sous le nom de *Testimonium angeli*, figure l'apparition d'un ange qui, lui montrant plusieurs volumes, lui aurait dit: «Ceci est le Livre des voies de Dieu, *viarum Dei*, que tu devras faire connaître, quand tu auras visité sœur Hildegarde, et que tu l'auras entendue.» (*Elogia*, p. 5, § V.) «Et ainsi, ajoute la vierge dans sa vision, ce livre commença à se remplir le jour que je fus revenue d'auprès d'elle.» (Voyez livre III, chap. VI, p. 189.) Heureusement il existe d'autres documents authentiques de l'existence de sainte Élisabeth; car une *preuve* fondée sur l'apparition d'un ange, apparition révélée par la sainte elle-même, peut, religieusement parlant, être fort respectable, et n'avoir en même temps qu'un poids léger devant un tribunal composé d'archéologues étrangers au catholicisme.

Baronius dit que sainte Hildegarde florissait vers 1160 (*Elogia*, page 1, § 1), mais le pape Eugène, qui approuva solennellement ses écrits, et saint Bernard, qui les présenta au concile de Trèves, moururent tous deux en 1153.—On acquiert ainsi la preuve qu'Hildegarde brilla plusieurs années avant l'époque indiquée par le savant cardinal, et même avant qu'elle eût achevé d'écrire ses Révélations, nommées par elle *Scivias* (le secret, ou la connaissance, l'intelligence des saintes voies??). Elle raconte à l'exorde, qu'étant dans sa 43ᵉ année (vers 1141), elle vit une grande lumière, *maximum splendorem;* qu'une voix partie du ciel lui ordonna d'écrire, et plus loin elle ajoute que dix ans ont été consacrés à son œuvre, *vix opus istud decem annis consumans ad finem perduxi.* Le livre ne fut donc tout à fait terminé que vers 1151; or on a vu que le concile se tint, au plus tard, dans les premiers jours de 1148. Eugène III, qui le présidait, était assisté de dix-huit cardinaux et de plusieurs évêques et abbés. On y examina les écrits de sainte Hildegarde; *le pape lui-même les lut en présence de tout le clergé:* tous les assistants en rendirent grâce à Dieu et à saint Bernard en particulier. Le pape en écrivit à la sainte, lui recommandant de conserver, par l'humilité, la grâce qu'elle avait reçue, et de déclarer avec prudence ce qui lui serait révélé (Pagi, Mabillon, *Art de vérifier les dates*). C'est donc en 1147 ou 1148 qu'Hildegarde dut briller de son plus grand éclat. Elle vécut encore plus de 30 ans après le concile, n'étant morte qu'en 1180, âgée de 82 ans: les papes Eugène III et ses trois premiers successeurs, Anastase IV, Adrien IV et Alexandre III, la visitèrent et se recommandèrent, eux et l'Église romaine, à ses prières.

Digitized by Google

(221) P. 452. Muratori, *Historiæ romanæ fragmenta, ab anno Christi 1327 usque ad 1354, neapolitana sive romana dialecto scripta, auctore anonymo; in his habetur vita Nicolai Laurentii, sive di Colà di Rienzo* (liv. III, chap. XII), dans les *Antiquitates Italiæ medii ævi*, etc. in-folio, Milan, 1740, t. III, col. 509, C, D. « Après que Colas di Rienzo fut déchu de son pouvoir (décembre 1347), il résolut de s'éloigner et d'aller trouver le pape. Avant son départ, il fit peindre sur le mur de Sainte-Marie-Madeleine, en la place du château, un *agneau* décoré de l'écusson des armoiries de Rome, lequel tenait (comme) à la main une croix; sur la croix, était perchée une colombe. Cet agneau tenait sous chacun de ses pieds l'aspic, le basilic, le lion et *le dragon* (*Psaum.* XC, vers. 13). La peinture achevée, les gens du bas peuple de Rome (les balourds, les vauriens) insultèrent cette représentation en la couvrant de boue [1]. Un soir, Colas di Rienzo alla secrètement, et sans être reconnu, pour voir la peinture avant son départ. Il la vit, et vérifia la manière ignominieuse dont elle avait été traitée par la populace. Alors il commanda que, durant un an entier, une lampe brûlât devant cette image. Il partit de nuit, et erra longtemps comme un pèlerin. Ce fut pendant sept ans. Il allait, déguisé de son mieux, par crainte des puissants ennemis qu'il avait à Rome. » — Rienzo fut massacré en 1354.

« Da puoi che Colà de Rienzo (*sic*) cadde da lo sio dominio, deliberao di partirese, e jiresene denanti a lo Papa. Nanti la soa partita, fece pegniere ne lo muro « de Santa-Maria-Matalena, in piazza de Castiello, un'agnilo armato con l'arma « de Roma; lo quale teneva in mano una croce. Sù la croce, stava una palommella. « Li piedi teneva quesso agnilo sopra lo aspido, e sopra lo basalisco, e sopra lo « lione, e sopra lo traone. Pento que fò, li valordi de Roma li jettaro sopra lo « loto pe destratio. Una sera venne, Colà de Rienzo (*sic*), secretamente desconos« ciuto, pe bedere la fiura, nanti soa partentia. Viddela e conubbe, cha poco « l'havevano honorata li valordi. Allhora ordenao, che una lampana li ardessi « denanti, uno anno. De notte se partlo, e gio longo tiempo venale. Anni foro « sette. Jiva forte devisato, de paura de li potienti de Roma. »

A côté du texte de l'auteur anonyme, Muratori donne une version latine, très-utile pour l'interprétation du dialecte napolitain ou romain. Cependant, nous

[1] Selon toute probabilité, l'insulte faite à la peinture par les gens du peuple avait pour motif l'écusson héraldique, non-seulement chargé des armoiries de Rome, mais sans doute du blason personnel de Rienzo, qui portait *d'azur, au soleil d'or, le champ semé d'étoiles d'argent*. On lit, en effet, dans le même récit (*ut supra*, col. 525 B. et 399 C.), qu'à Tivoli, les deux écus étaient mêlés sur l'étendard du tribun : « Stava sio stennardo, in Tivoli, con soa arma : *De asuro, a sole de auro, e stelle « de arjento, e co l'arma de Roma.* »

Au temps de sa puissance, Rienzo, grand ami de Pétrarque et l'un des hommes lettrés de son époque, se promenait ainsi chaque jour, attachant un grand intérêt aux sculptures dont Rome était jonchée. Nul, dit-on encore, ne le surpassait dans la science des vieilles inscriptions. Il traduisait toute écriture antique en langue vulgaire, et expliquait parfaitement les sujets gravés sur ces marbres : *quessi fiure de marmo justamente interpretava* (B. 17, CC. 303 et 334). — Le reproche fait à Rienzo, « homme de basse naissance, » d'avoir pris des armoiries n'est point fondé : car, à cette époque de symbolique universelle, les bourgeois, tout comme les nobles, les marchands, les maîtres ouvriers, etc. usaient également d'un signe allégorique, et, fort souvent, c'étaient des *figures parlantes*. François Baroncelli, d'une naissance inférieure à celle de Rienzo, qui lui succéda dans la tyrannie peu après sa fuite de Rome, et le surpassa dans ses excès, « avait porté plus loin que le premier tribun, dit le P. du Cerceau (p. 338), le faste politique de la dignité de son tribunat, ayant pris pour armes un *globe céleste entouré d'un rameau d'olivier rampant, et de bandelettes rouges et blanches, avec le nom du sénat et du peuple romain*; emblème qu'il avait fait mettre au bas de ses portraits, *sur les drapeaux*, et sur la monnaie qu'on avait battue en son nom. »

Digitized by Google

n'avons pas cru devoir suivre servilement le savant italien, qui, arrêté peut-être par les mots *lo quale teneva in mano una croce*, a traduit *agnilo* par *angelus*, au lieu d'*agnus*; mettant ainsi sous les pieds d'un *ange* les quatre animaux terrassés.

Les passages du psaume xc: «Parce qu'il a commandé à ses anges de vous garder, ... ils vous porteront dans leurs mains, etc.» et le verset suivant. «Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon» (vers. 11, 12 et 13), s'entendent de Jésus-Christ, et les commentateurs ne manquent pas de renvoyer, pour leur application, aux paroles prononcées par le démon lors de la *Tentation dans le désert.* (*Saint Matthieu*, chap. IV, vers. 6, et *Saint Luc*, chap. IV, vers. 10.) Nous ne pouvions donc voir un *ange*, qui n'est jamais représenté foulant ainsi les quatre animaux sous ses pieds, tandis que l'*agneau*, vainqueur du *dragon* (*Apocalypse*), revient souvent sur les monuments. (Voyez notre gravure de la *crosse de Bâle*, pages 472 et 532.) Toutefois, avant d'oser corriger Muratori, nous avons consulté un de nos collègues du Cercle agricole, très-entendu dans les anciens dialectes napolitain et romain, et son suffrage a justifié notre témérité.— Telle était au surplus l'opinion de notre collaborateur et ami M. Stengel, qui, dans ses extraits de la *Vie de Colas de Rienzo*, d'après Muratori, avait rangé le passage en question au mot *agneau*; tout en accompagnant la citation d'expressions latines, *prises dans la traduction*, et intercalées par lui dans le texte italien (voyez B. 17, C. 391).

Ne peut-on pas dire aussi, ajoute notre savant collègue, que la confusion de Muratori sur le mot *agnilo* tient beaucoup à ce que *agnolo* (forme populaire toscane pour *angelo*), est très-répandu, même dans les bons textes (Boccace, par exemple), et s'offre d'abord au lecteur lettré comme interprétation de *agnilo*. L'accent prosodique sur l'*a*, en ce cas, empêche de se raviser; mais *agnilo*, populaire napolitain ou romain, est encore plus rapproché de *agnello*, agneau, forme seule approuvée; d'où, populairement, *agnielo*, *agnilo*, avec l'i accentué.

Note additionnelle. Thomas Fortifiocca, dont le nom paraît avoir échappé à Muratori, rapporte, dans sa Vie de Rienzo, l'historiette de la peinture ordonnée par le tribun avant son départ de Rome; et il le fait, à peu près dans les termes de l'auteur anonyme cité tout à l'heure. L'opuscule parut en 1624, à Bracciano, ville du Patrimoine de saint Pierre. «Le père Sanadon († 1733) l'avait *autrefois* traduit, dit le premier éditeur du P. du Cerceau, et sa traduction, qu'il avait donnée à celui-ci, a été utile.» (*Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de Rienzi*, in-12, Paris, 1733, p. VII de la *lettre* de l'éditeur.) Malheureusement le P. du Cerceau dénature les événements par les intentions qu'il prête aux acteurs. Ainsi, s'appuyant de Fortifiocca, il raconte que Rienzo était enfermé depuis un mois au château Saint-Ange, où il s'était réfugié à la suite de la révolution qui lui ôta le pouvoir, lorsqu'il apprend le triomphe de Louis de Hongrie, et comme quoi Jeanne de Naples a été obligée de fuir le royaume avec le prince de Tarente, son époux (15 janvier 1348); et il ajoute: «Cette nouvelle, si intéressante pour Rienzi, parvint bientôt à Rome, d'où il résolut de partir secrètement. Avant son départ, il laissa un ordre qui marque bien l'espérance dont il se flattait, de se voir bientôt rétabli dans sa dignité. Depuis qu'il s'était retiré au château Saint-Ange, il avait fait peindre sur les murs de l'église de Sainte-Madeleine, dans la grande place du château, un Ange avec les armes de Rome, tenant en main une croix surmontée d'une colombe, et foulant aux pieds un aspic et un basilic, un lion et un dragon,

Digitized by Google

pour faire entendre par ce symbole qu'il serait un jour rétabli dans sa dignité(??); qu'alors il humilierait, les grands qui l'avaient renversé et qu'il les écraserait, suivant ces paroles du psaume xc : «Tu marcheras sur l'aspic et le basilic et tu fouleras aux pieds le lion et le dragon.» La populace, par dérision, avait couvert de boue cette peinture *énigmatique*. Rienzi, avant son départ, fut curieux de voir cet *hiéroglyphe*, qu'il regardait comme le gage de son retour. Il se rendit dans la place, en habit de moine, et, piqué de voir cette image défigurée d'une manière si outrageante pour lui (??), il ordonna à ses amis qu'on tînt devant elle une lampe allumée, durant un an entier. Cette nuit-là même il sortit de Rome, et s'embarqua pour aller à Naples, où il arriva sur la fin du mois de janvier» (p. 245 et 246).

Il n'y a pas lieu de revenir sur le mauvais emploi du mot *ange*, pour *agneau*. Le P. Sanadon avait naturellement traduit ainsi, et son collègue le P. du Cerceau n'avait rien de mieux à faire que d'adopter sa version; tous deux ignorant le patois romain, *lingua volgare romana*, qu'avait employé Fortifiocca et qui avait trompé Muratori. Il est de même inutile de s'arrêter sur le détail de la lampe qui dut brûler, durant un an entier, devant l'image de *l'agneau* (Jésus-Christ). Cette recommandation montre assez qu'il s'agit ici d'une image purement religieuse dans le goût de l'époque, et nous avons eu tort, sans doute, en supposant que les armoiries de Rienzo étaient mêlées à celles de Rome. Mais ce qui nous frappe ici, c'est l'identité presque complète de certains mots, de certains arrangements de phrases dans les deux traductions; et nous sommes très-porté à croire que notre nouvel auteur et l'écrivain anonyme de Muratori, usant *du dialecte napolitain ou romain*, sont un seul et même personnage.

Le P. du Cerceau, il est vrai, ne parle pas d'aller trouver *le pape*, mais, en résultat, comme Rienzo commença sa longue pérégrination de sept ans par le royaume de Naples, notre auteur a pu passer l'intention première sous silence. Il aura encore pensé (lui ou le P. Sanadon), qu'*habit de moine* était, pour Rome, une interprétation heureuse de *secretamente*. On peut être certain, au surplus, que le P. du Cerceau n'avait pas lu Muratori, et cette circonstance ajoute un intérêt de plus au récit de sa *Conjuration*. Muratori, de son côté, quoique mort seulement en 1740, à l'âge de 77 ans, n'a pas connu l'opuscule imprimé dans la petite ville de Bracciano en 1624 : travaillant sur un manuscrit, il aura cru la relation inédite. Si notre remarque a quelque valeur, on nous pardonnera l'extension de cette note incidente, à propos d'un savant aussi recommandable. — Voici le titre de Fortifiocca; il nous est fourni par la lettre précitée de l'éditeur : *Vita di Cola di Rienzi, tribuno del popolo Romano, scritta in lingua volgare romana, di quella età, da Tomao Fortifiocca sribasenato*, etc. in Bracciano, 1624.

(222) P. 452. Jean Molanus, *De Historia SS. imaginum et picturarum, pro vero earum usu contra abusus*, etc. édition de Noël Paquot, in-4°, Louvain, 1771, livre III, chapitre XXXIII, pape 334; sous ce titre : *Cur Mariæ sub pedibus serpens pingatur.* Richard de Wassebourg, archidiacre de Verdun (*Antiquit. Belgicarum* lib. II), et, d'après lui, Antoine Demochares (*De Sacrificio missæ*), rapportent que Pulchronius, évêque de Verdun et disciple de saint Loup, assista en l'année 451, au concile de Chalcédoine, composé de six cent trente évêques (520 év. ou 536 suiv. l'*Art de vérifier les dates*), et qu'il y fut ordonné de chanter dans les églises cette

Digitized by Google

antienne : « Réjouissez-vous, Vierge Marie ; vous avez seule vaincu toutes les hérésies. » Il ajoute que cet évêque construisit une église en l'honneur de Marie, et y plaça un tableau représentant la Sainte Vierge. Sous ses pieds, on voyait le *serpent*, qui signifiait les hérétiques et tous les ennemis de Marie condamnés au concile de Chalcédoine, auquel cet évêque avait assisté.

D'après le *Sylva allegoriarum*, au mot *Conterere*, « la femme écrasant la tête du serpent a été la bienheureuse Vierge, qui n'a cédé à aucune suggestion du diable ; mais a toujours eu le diable sous ses pieds, étant affranchie même du péché originel. » Et saint Grégoire de Nysse assure, dans son sermon de la Nativité, que le serpent n'est pas mort, quoiqu'il ait la tête écrasée. « La semence de la femme, qui est le Christ, dit-il, a écrasé la tête du serpent, c'est-à-dire, a détruit la puissance du diable. Et, après que la tête a été écrasée, le corps vit encore pour exercer les fidèles. » — L'Église a dû se préoccuper de savoir si la tête écrasée impliquait l'anéantissement du tentateur. Milton, qui était théologien, fait dire à Satan, à peu près (liv. x) : « Sa race un jour m'écrasera la tête ; toutefois, n'est-il pas beau à moi d'avoir conquis un monde au prix d'une *écrasure* (a braise), mot qui n'implique pas une lésion mortelle.

Sur les images de la Vierge Marie, on peut consulter Jean Molanus (*ut supra*, pages 146 et 147) ; disons seulement que les plus anciennes représentations françaises arrivées jusqu'à nous ne remontent guère au delà du IXe siècle. En lui donnant le nom d'*initiale historiée*, nous avons pris dans le Sacramentaire de Gellone, manuscrit de la fin du VIII[e], une prétendue image de la Vierge *tenant l'encensoir*, usurpant ainsi les fonctions du prêtre ; mais la moindre étude du costume montre la profonde méprise dans laquelle sont tombés, à ce sujet, les savants auteurs du *Nouveau traité de Diplomatique*, qui sans doute ont regardé, comme étant de l'époque carlovingienne, les mots *Scā Maria*, écrits à côté de la figure. Cependant nous avons reproduit fidèlement cette inscription plus moderne ; nous contentant de la donner d'une encre pâle, afin d'éveiller l'attention sur ce détail. — Voir aussi les Évangiles (*codex aureus*) de Saint-Médard de Soissons, à peu près du même temps, et qui nous ont fourni plusieurs planches.

On nous assure que l'image sculptée de Notre-Dame de Romigier, à Manosque (Basses-Alpes), appartient à l'époque mérovingienne ; n'ayant vu ni le monument, ni le dessin, nous ne pouvons en parler. Jusqu'ici, à notre connaissance, ce que la France possède de plus ancien en vierge sculptée est une plaque d'ivoire, probablement sortie de l'école gréco-franque de Metz, et enchâssée dans la couverture d'un Évangéliaire qui appartint, dit-on, au roi Charles le Chauve (voyez page 660). Nous l'avions fait relever pour la placer à côté de notre plus ancienne figure de Jésus-Christ, trônant comme roi de gloire, fournie par les miniatures nationales, et tirée des Heures ou Évangéliaire de Charlemagne ; mais notre dessinateur n'a pas été en mesure de livrer à temps son travail. La Vierge ou plutôt la madone, vêtue d'une chasuble, tient respectueusement, de ses deux mains, son divin fils sur ses genoux. Deux anges, deux messagers célestes, caractérisés par la haste, s'inclinent devant elle, et des roses symboliques sont placées aux pieds de son trône, comme on peut voir à notre gravure du *Roi de gloire*, page 722. L'enfant Jésus bénit de la main droite et tient, de la gauche, le livre des Évangiles, auquel le sculpteur a donné la forme d'un rouleau, *volumen*. Cette forme antique du livre s'est conservée longtemps pour

Digitized by Google

l'Enfant Jésus; mais l'emploi des *codices* ou *libri quadrati* sont aussi très-anciens. En Allemagne et en Angleterre, aux XIᵉ et XIIᵉ siècles, l'Enfant porte souvent un livre fort alongé, comme le Sacramentaire de l'abbaye de Prüm ou le Psautier de saint Thomas Becket.

Divers autres manuscrits francs du VIIIᵉ et du IXᵉ siècle contiennent aussi des miniatures où paraît la mère de Dieu : une des plus curieuses certainement est celle qui nous la montre, dans une représentation de la Cour céleste, conduisant le chœur des vierges. (*Canon de la messe en lettres d'or,* jadis conservé à Metz et qui fait partie maintenant de la Bibliothèque impériale de Paris: ce livre remarquable a fourni de même plusieurs planches aux *Peintures et ornements des manuscrits.* Nous en avons déjà parlé page 661, à la note 197.)

L'étude des *Vierges miraculeuses* prouvera certainement que le caprice seul n'a pas guidé les fabricants de crosses historiées dans leur choix de vierges ou de madones. Ainsi nous avons reconnu la madone druidique de Chartres, établie sur son pilier, couronnée à l'antique, revêtue de sa chape brochée à fleurs, et portant un sceptre fleurdelisé, au milieu d'une crosse du XVIᵉ siècle, qui provenait de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Trappe; mais l'indifférence du moyen âge en matière de costume rend ce genre de recherches très-difficile à l'égard des autres vierges. Dernièrement encore on nous a montré une charmante statuette de bois, honorée, près de Paris, sous le nom de Notre-Dame-du-



La Vierge de Sigy, dite *Notre-Dame-du-Pu.*

(Réduction au sixième.)

Pu (*sic*), haute de 33 centimètres, exécutée à la fin du XIVᵉ siècle, suivant le goût de l'époque, et apportée, du Vélay en l'Ile-de-France, vers le milieu du XVᵉ. On la regardait sans doute alors comme la représentation identique de la célèbre statue du Puy, surnommée *La Vierge Noire*, qu'on a voulu faire remonter jusqu'au temps du prophète Jérémie, né 630 ans avant Jésus-Christ, la lui

Digitized by Google

attribuer même [1], et dont nous donnerons plus loin la véritable image, bien différente de celle-ci. L'anecdote mérite d'être racontée :

En 1447, Antoine du Roux, écuyer, originaire du Vélay, échanson du roi Charles VII et bailli de Cordes en Albigeois, possédait cette statuette. Selon la tradition, il l'avait trouvée dans un chêne des forêts d'Auvergne, et elle le suivait toujours à la guerre. Devenu possesseur du fief noble de Sigy, près de Montereau, il consacra à sa vierge protectrice la chapelle du château, et, plus tard, son fils Jean fit construire l'église actuelle du hameau, sous l'invocation de *Notre-Dame-du-Puy,* qui en est restée la patronne. Sa fête fut fixée au cinquième dimanche après Pâques, et son office solennel était celui de la Vierge miraculeuse du Vélay. Ce récit se trouve consigné sur un *vidimus* en parchemin de la fin du XVI[e] siècle, constatant que, le 21 mai 1591, Jean du Roux, II[e] du nom, seigneur (marquis) de Sigy, écrivit à messieurs du chapitre de Notre-Dame-du-Puy en Auvergne (*sic*), pour leur exposer les faits qui précèdent, et aussi que, par suite des guerres de religion, l'office de Notre-Dame-du-Puy se trouve perdu; et il sollicite les instructions nécessaires pour le rétablir à Sigy, dans toute sa pureté, etc.

Jusqu'au moment de notre grande révolution, la statuette, conservée au château, était portée processionnellement à l'église, le jour de la fête, et réintégrée de même à la chapelle seigneuriale. Elle échappa par miracle aux profanations révolutionnaires, les habitants de Sigy l'ayant alors placée dans leur église. Cet état de choses a duré jusqu'en l'année 1847, époque où mourut le dernier marquis du nom de du Roux. Son petit-neveu et son héritier, M. Marc de Haut,

[1] Le Père Odo de Gissey, de la compagnie de Jésus, a discuté ce point d'archéologie religieuse dans son *Histoire de Notre-Dame-du-Puy* qu'il appelle aussi *Notre-Dame-du-Mont* (in-12, Lyon, 1620). C'est un terrain sur lequel nous n'essayerons pas de le suivre; nous contentant de consigner ici, qu'afin d'appuyer le sentiment de ceux qui attribuent à Jérémie la statue en bois de sétin (cèdre??), de la Vierge du Puy, commandée ou faite par lui, en Égypte, il allègue, après les autorités scientifiques, les preuves ou *convenances* suivantes : « La troisième convenance, dit-il (page 227), est que les couleurs de cette image et leurs figures ressentent les façons du Levant, comme l'œil en peut assurer ceux qui s'y connaissent. La quatrième, est que la robe de la Mère et de son Enfant est toute bordée de franges à la mode judaïque. La cinquième, que les faces sont noires, teint merveilleusement agréable aux Égyptiens et Sarrasins, où elle a été peinte et d'où elle a été apportée, comme nous avons dit. » — Tout n'est pas de cette force, et le P. de Gissey est parfois assez érudit : le privilége apprend que l'ouvrage a été revu par son confrère le P. M. Coyssard.

Parmi beaucoup de miracles qui ne soutiennent pas la lecture, et dont la croyance heureusement devient inutile à notre époque, l'auteur fait connaître un grand nombre d'anciennes églises, et recherche, avec plus ou moins de bonheur, les origines de certains usages religieux : les cloches ont précédé le temps de saint Paulin, évêque de Nole (p. 75); l'usage de réciter l'*Angelus* trois fois le jour était établi au Puy un quart de siècle avant que Louis XI eût obtenu l'Indulgence de Sixte III (p. 573), etc. etc. — De bonnes remarques sur les canons d'Eusèbe de Césarée, sur les manuscrits et les bibliothèques, accompagnées de l'éloge et de citations de l'illustre Théodulfe, évêque d'Orléans, donateur de quelques volumes en faveur du chapitre du Puy, entre autres, de la magnifique Bible qui porte son nom et nous a fourni deux planches pour notre publication des *Peintures et ornements des manuscrits* (p. 235 à 239, 256, 281); — des détails sur le pallium et son explication mystique d'après Innocent III et autres écrivains (p. 136), — et quelques statuts du diocèse du Puy, vers le commencement du XV[e] siècle, où se trouvent (p. 524) les prescriptions relatives au vin du sacrifice, aux araignées tombant dans le calice, les défenses faites aux médecins de rien ordonner « que le malade ne fût confessé, sous peine d'excommunication, » et les obligations, pour les curés, « de signifier les usuriers, les parjures, les concubinaires, les sorciers ou excommuniés manifestes, etc. etc. » Tels sont les épisodes qui font supporter la lecture d'un livre qui ne manque pas d'un certain savoir, mais où la crédulité du moyen âge et l'absence de toute critique se montrent à chaque page.

Digitized by Google

propriétaire actuel du château et de l'ancien marquisat de Sigy, a hérité, en même temps, de la précieuse madone, toujours nommée, par les habitants du pays, Notre-Dame-du-Pu ou du Peu.

C'est sous ce dernier nom que le Puy était quelquefois désigné par ses propres habitants. Un ancien dicton en fournit la preuve. Suivant l'auteur déjà cité, le partage de Jean de Cumenis, évêque du Puy et premier comte du Vélay (1296 + 1308), avec le roi Philippe le Bel, de la seigneurie de sa ville épiscopale en échange d'Anduze, dans les Cévennes, donna lieu «à ce vieux proverbe, parmi ceux du Puy et du Vélay, qui disent en leur langage :

Ben fu l'évesque del Peu buze,
Quand changet le Peu per Anduze.»

(*Ut supra*, page 483.)

Les détails qui précèdent sur la *Vierge de Sigy* nous ont été révélés à l'occasion du délicieux monument érigé naguère, par les soins de mademoiselle Marie de Haut, à l'entrée d'une chapelle de l'église de Sigy, afin que cette précieuse et authentique relique de famille, définitivement établie dans le lieu saint, y fût exposée avec plus d'honneur à la vénération des fidèles. Il a été exécuté à Paris



Notre-Dame-du-Puy, dite la *Vierge noire.*

(Calqué sur la gravure de Sarret.)

par d'habiles sculpteurs en bois, sur les dessins qu'a bien voulu nous communiquer notre ami M. Émile Boeswillwald, de Strasbourg, très-digne architecte de la Sainte-Chapelle de Paris, depuis la mort de notre regrettable collègue

Digitized by Google

M. Lassus, et dont nous sommes fier d'avoir prédit les succès, dès les premiers jours de son arrivée parmi nous.

D'autres *crosses historiées d'une madone à l'oiseau*, portées peut-être par les abbés de Preuilly ou de Saint-Jacques de Provins, peuvent devoir leur origine à la *Vierge de Sigy*, également sous le nom de Notre-Dame-du-Pu, du Peu ou du Puy, quoique la *Vierge noire* soit, comme le montre notre dessin, d'une époque et d'un pays où il n'était pas d'usage de représenter de la sorte la mère et l'enfant.

Nous n'avons pas à nous arrêter sur cette dernière image. On remarquera que les deux personnages sont vus à mi-corps et cachés par l'autel [1]. D'après nos

[1] *Note additionnelle.* Il faut tenir en suspicion toutes les anciennes gravures, et souvent regretter que les auteurs ne se soient pas contentés d'une simple description. Aurait-on jamais cru que le Père Odo de Gissey, joignant à son *Histoire de Notre-Dame-du-Puy* le portrait de la célèbre vierge, n'eût pas exigé de son dessinateur une copie fidèle. La chose est telle cependant; et le travail de Sarret (reproduit ci-dessus avec un grand scrupule) est si loin d'être exact, qu'après avoir vu de nos yeux le livre que nous citons à l'aide de nos extraits, nous sommes contraint, au moment de la correction des épreuves, d'ajouter, à une note déjà trop étendue, le texte descriptif du pieux jésuite.

Après avoir consacré le chapitre VIII à rechercher «si l'image de Notre-Dame-du-Puy est celle que fit, ou fit faire (en Égypte) le prophète Jérémie,» il continue de la manière suivante : «Au chapitre précédent, j'ai discouru de la matière de l'image de Notre-Dame; sa forme et figure sera pour celui-ci, laquelle je décrirai, tant plus par le menu, que plus particulièrement je l'ai contemplée deux et trois fois, lorsqu'on lui lève les riches manteaux et atours dont elle est magnifiquement ornée; et ce la semaine sainte (le vendredi saint), en laquelle ordinairement on la lave avec une éponge baignée dans le vin, quoique l'année présente 1610, l'on ne l'ait découverte, ni lavée, qu'environ la Saint-Jean-Baptiste.

«Or elle a, de longueur et hauteur, environ une coudée et demie des plus petites, ou de deux bons pieds (64 à 65 centimètres). — Son chef est de médiocre grosseur, plein de majesté et de modestie; la face longuette, et le nez à proportion, lequel tient un peu de l'aquilin; la bouche bien séante, et d'une belle façon; le menton un peu court, mais de bonne grâce; les yeux sont aucunement éminents, et d'étoffe diverse du reste de l'image : car quelques-uns tiennent que ce sont pierres d'agate, façonnées en prunelles d'œil; d'autres jugent que ce sont deux perles d'excellente grandeur, peintes et agencées de telle sorte qu'elles paraissent à guise de deux beaux yeux, avec vivacité, que vous diriez qu'elle regarde ses spectateurs, gravement toutefois. — Tout le teint du visage de la Mère et de l'Enfant tire sur l'Éthiopien et More. — La tête de la Mère est rehaussée d'une couronne à l'antique et à l'impériale, de l'épaisseur d'un petit doigt, et étoffée de perles sur des carrés, et, en sa façon, approchant quelque peu de la forme de fleurs de lis, sur le milieu du front et entre les deux oreilles, lesquelles sont couvertes d'oreillettes emperlées, et recamées de diverse orfévrerie. Au sommet de la couronne et du thiare, il y a une colombe juchée. Voilà le crayon du chef, et coiffure d'icelle.

«Quant au reste et posture de son corps, elle est assise sur un siége non de beaucoup dissemblable à un tabouret, tenant son petit Fils en son giron et sur ses genoux; non tout debout, ains comme s'il se voulait asseoir, l'une des mains pendante, l'autre un peu élevée par dessus celle de sa Mère. Il est revêtu d'une tunique ou robe rouge, mais plus brune que la couleur de celle de sa Mère, laquelle est émaillée de menus cercles blancs, encernants certaines croisettes blanches, telles que sont celles qu'en termes d'armoiries on appelle *croix croisées.* Sa ceinture est large, de couleur jaune; un long bout d'icelle pendant sur le devant, en forme d'un passement. — La cotte de la Mère est bien de même couleur rouge, mais plus claire et incarnadine; les manches sont larges, et pendantes à rebras; toutefois retroussées jusques aux coudes : la robe, ou le corset, qui paraît comme sortant de dessous cette cotte et manches, autour du col et à l'ouverture du sein, se montre d'un vert clair, et comme passementé sur les épaules, au gorgerin, et aux extrémités des manches, et du rond de la robe, laquelle est bordée d'une double frange naissante des deux cottes dont semble être vêtue cette image, et, desquelles, celle de dessus, et qui descend moins, est de pourpre; celle de dessous, et qui s'avalle plus bas, est verte. Le reste de la robe, particulièrement depuis le demi-ceinturon en bas, paraît comme brodé de fleurettes blanches à fond rouge, mélangées de menues losanges, relevées sur même fond; hormis que, par devant, s'étend, du haut en bas, une bande large et jaunâtre qui la partage en deux. Le corps, et ce qui enserre la poitrine et les cottes, est tout marqueté de fleurons et rosettes entassées dans des petits ronds à la façon d'Orient, et selon qu'on voit aujourd'hui maintes étoffes qui nous sont apportées

Digitized by Google

calques, la gravure de Sarret, donnée en 1620 par le P. Odo de Gissey ou son éditeur, place la vierge dans une niche de pierre, sous un large baldaquin d'étoffe damassée, terminé par une grosse fleur de lis. Ce travail paraît appartenir au XVI[e] siècle. Un triple nimbe rayonnant et flamboyant, probablement brodé sur le baldaquin, environne sa tête, et on lit, au bas de la gravure, ces paroles du Cantique des cantiques : *Nigra sum, sed formosa.* « Je suis noire, mais je suis belle, ô filles de Jérusalem, comme les tentes de Cédar, comme les pavillons de Salomon. — Ne considérez pas que je suis devenue brune, car c'est le soleil qui m'a ôté ma couleur, etc. » (Chap. I, vers. 4 et 5 ; *Bible de Le Maistre de Saci.*)

Cependant, avec l'aide des documents fournis par l'historien et panégyriste de la Vierge noire, on s'expliquera comment la statuette de Sigy pouvait différer de ressemblance avec l'illustre patronne du Puy, quoiqu'elle portât son nom, qu'elle vînt du Vivarais et que son Office fut le sien. En effet, celle-ci, d'origine byzantine, n'a pas d'existence, dans la contrée, avant le règne de saint Louis, vers l'an 1253, dit le P. Odo de Gissey (liv. II, chap. III à VII). Il ajoute, il est vrai (p. 219) : « On ne trouve mémoire aucune, particulière et expresse, du nom de celui qui l'a baillée. » Mais il avait aussi raconté (p. 216) que le sceau du chapitre du Puy, aux années 1263 ou 1266, portait « relevée en cire, l'image de Notre-Dame, toute différente de celle d'aujourd'hui (la Vierge noire); étant assise comme dans un trône, portant son fils au bras droit et, de la main gauche, un sceptre avec une fleur de lis au bout, et l'enfant une semblable (fleur de lis) en sa gauche, où la figure du sceau d'aujourd'hui (1610) représente l'image qui est à présent sur l'autel. » Enfin il ajoute encore (p. 218) : « L'Église du Puy a relui en miracles avant que saint Louis *y fît ce rare présent;* cependant elle n'était point sans une autre image de Notre-Dame, qui depuis, comme j'ai appris, a été longuement gardée derrière le maître autel. »

Il n'y a donc pas lieu de trop s'étonner si la *Vierge de Sigy,* « trouvée dans un chêne des forêts d'Auvergne, » ne ressemble nullement à la *Vierge noire.* Durant plusieurs générations, les hommages durent s'adresser de préférence à l'ancienne madone, qu'on croyait remonter (*ut supra*) à l'époque où saint Mar-

de là. — Les pieds se jettent dehors, depuis les chevilles chaussées de noir, et bien proportionnés au reste de l'image ; toutefois, plutôt petits que trop grands, qui est la beauté des pieds en l'un et en l'autre sexe.

« Les couleurs sont si vives après tant de siècles, que l'on jugerait qu'elles y sont couchées depuis peu d'années, et ça fort artistement par la main d'un grand maître. En cet endroit, je ne tairai pas une remarque que fait André Favyn, au livre III de son *Histoire de Navarre.* Discourant de saint Denis, apôtre des Français, il raconte donc de lui, qu'à son retour de Jérusalem (où il se trouva, avec les apôtres, au trépas et à la sépulture de la Mère de Dieu), il apporta en France un portrait d'icelle au naturel, où l'on voyait la Vierge tenir sur ses genoux son petit enfant, étant la coutume de la primitive Église de la peindre de cette façon, et non debout ; — et qu'à Paris, encore aujourd'hui, se voit une image de Notre-Dame, tirée sur le portrait de saint Denis.

« Ce récit confirme le mien, touchant l'image du Puy : car il semble que les premiers chrétiens ayent pris, comme patron et modèle, l'image encommencée par Jérémie pour représenter Notre-Dame, au moins en plusieurs endroits, ainsi qu'à la Valicelle, à Vaccivière, et ailleurs bien souvent. » (*Histoire de Notre-Dame-du-Puy,* ut supra, liv. II, chap. IX, p. 228 et suivantes.)

On a jugé peu nécessaire de respecter la détestable orthographe du P. Odo de Gissey, qui écrivait en 1610, et dont le privilége est de 1620. Beaucoup des expressions employées par lui étaient inusitées déjà de son temps ; mais le sens général en donne suffisamment la clef.

Digitized by Google

tial, apôtre de l'Aquitaine, fit dresser l'autel principal de cet «habitacle des anges,» c'est-à-dire au Ier ou au IIe siècle, suivant l'opinion de l'époque (voy. note 280, p. 840 et 843); et l'on comprend dès lors que le bailli de Cordes ait préféré sa statuette comme nationale et plus antique. Tout ceci sont des conjectures, puisque la description du sceau ne s'accorde pas avec notre dessin de la Vierge de Sigy, qui est debout et n'a pas de sceptre.

(223) P. 452. Un exemple remarquable de cette représentation est donné par une miniature du XIIIe siècle. Jésus-Christ, vu à mi-corps, allonge le bras droit vers la terre et bénit suivant la mode latine. De sa main gauche, il tient un bâton d'une longueur démesurée, surmonté d'une croix, comme aux bâtons épiscopaux, et terminé, à la pointe, par un fer de lance qui s'enfonce dans la tête d'un dragon ailé et bipède, placé loin de Jésus-Christ. Le bâton est accompagné d'une flamme enroulée près du fer, assez semblable aux bannières portées plus tard par le Sauveur, quand il sort du tombeau. Cette grande distance de Jésus-Christ au dragon est remplie par quatre médaillons renfermant trois bustes d'hommes et celui d'un ange, échelonnés en ligne droite et rattachés les uns aux autres par un nœud ou entrelacs; on lit en regard : ABRAHAM, ISAAC, JACOB, MATTHEUS. Le dernier médaillon, contenant l'attribut de l'Évangéliste, est attaqué par le dragon, symbole évident du démon. Un petit quadrupède fantastique, non ailé, mord la queue fleuronnée du dragon; et, tout à côté, Adam et Ève (ADAM, EVA), encore dans les limbes, tendent des bras suppliants vers Jésus-Christ et les patriarches.

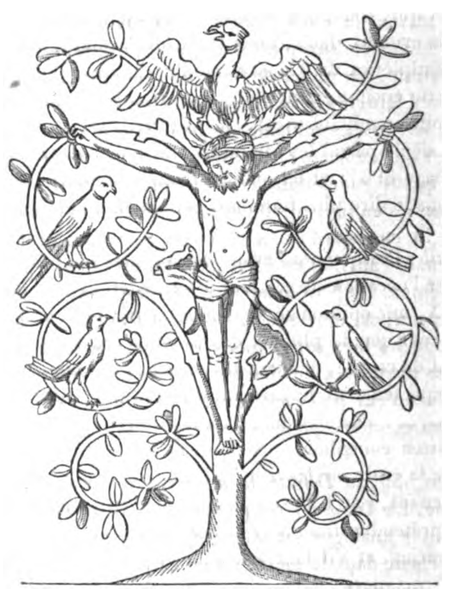
(Nous espérions montrer à nos lecteurs cette composition singulière; mais la réduction et le dessin sur bois sont à peine terminés, et il ne faut pas songer à promettre la gravure, même pour notre tirage à part.)

On verra (page 535) *la Défaite de la mort,* empruntée à un manuscrit allemand du Xe siècle. Là l'ennemi est personnifié; il ne s'agit plus du symbole, tandis qu'une pensée analogue est allégoriquement exprimée par l'enroulement du dragon ou serpent dans le monogramme du Christ, et, mieux encore, au pied de la croix, montrant ainsi aux yeux que l'antique ennemi, vainqueur sur *l'arbre de la science du bien et du mal,* lors de la faute de nos premiers parents, a été vaincu sur *l'arbre de la croix,* le véritable *arbre de vie.*

Par suite de cette interprétation (l'Ancien Testament étant en tous points la figure du Nouveau), le milieu du moyen âge peint quelquefois la croix de couleur verte, et cet usage se retrouve encore ici (voy. p. 702). Le poteau est un tronc d'arbre couvert de son écorce ou à peine équarri; deux branches forment les traverses du nouvel arbre de vie. Des oiseaux de diverses espèces, symbole des chrétiens, perchent ou cherchent un refuge dans le feuillage du salut; et l'arbre mystique, surmonté du phénix au milieu des flammes, et portant Jésus crucifié, a le titre de «*Mai de l'Église chrétienne ou de l'âme dévote,* Der Mey der Christglaubige Kirche, oder der andechtige Se (Seele)» (*Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie*, ut supra, fol. 91 verso). — Une peinture des *Saintes femmes au tombeau,* tirée d'un Sacramentaire appartenant au comte de Fürstenberg-Stammheim et que nous voulions donner, montre le *phénix,* symbole de la résurrection du Christ, déjà sorti des flammes : il semble occupé à se refaire un nid. (Voy. sur le *phénix,* p. 572 et 640; et, à l'*errata,* la mention supplémentaire d'autres autorités, omise lors de l'impression de cette note.)

Digitized by Google

Les croix avec le serpent remontent à l'antiquité chrétienne, et nous avons parlé (page 451) de la pierre publiée par Aringhi; mais nous ne connaissons pas de sculptures ou de peintures françaises qui nous offrent un pareil exemple avant le IXe siècle. (Voyez la page 861.) Au surplus, chez les Latins, les plus anciens crucifix encore existants datent, au plus tôt, de la fin du VIIIe. On ne suppose pas apparemment que nous puissions nous arrêter sur le célèbre crucifix de Lucques, *ouvrage de Nicodème*, rapporté de Syrie en 702, et toujours conservé dans la cathédrale de cette ville[1], ni sur le *vieux crucifix* de l'abbaye de Saint-



Le Mai de l'Église chrétienne.

(Réduction d'un cinquième.)

Denis, malheureusement brûlé par les Huguenots en 1567, qui était en la grotte derrière le grand autel, et qu'on tenait avoir parlé au roi Dagobert (+ 638) (*Le Trésor sacré de Sainct-Denys*, ut supra, p. 506 et 507). Grégoire de Tours (+ 595) est le plus ancien auteur qui fasse mention positive d'un *crucifix*.

[1] On lit dans la Vie de saint Wulphly, dit le reclus de Saint-Riquier, curé et patron de Rue-en-Ponthieu, vivant sous le roi Dagobert, que cette petite ville avait obtenu miraculeusement l'un des trois crucifix façonnés par Nicodème, disciple secret de Jésus (*Nouvelles Fleurs des vies des Saints*, édit. de 1654, tom. I, col. 116 C). L'abbaye de Saint-Denis n'avait qu'une « copie du fameux crucifix de la ville de Lucques, » donné par la reine Blanche d'Évreux, deuxième femme de Philippe de Valois, et placé dans la chapelle de saint Hippolyte, martyr (dom Félibien, *ut supra*, p. 533); mais elle comptait, parmi ses reliques, une image du Christ bien autrement précieuse : c'était, sous un beau cristal, *un crucifix fait du bois de la croix de Notre-Seigneur*, attaché sur une croix d'or et taillé des propres mains du saint Pontife Clément III, qui en fit présent au roi très-chrétien Philippe-Auguste, et sa majesté l'offrit au glorieux martyr saint Denis et à ses compagnons. Et ce crucifix était rea-

Digitized by Google

Constantin avait défendu le supplice de la croix; et, d'ailleurs, les représentations de crucifix n'étant mentionnées par les écrivains que longtemps après ce prince, on en est réduit, sur la question, aux simples conjectures. Les images de crucifix grecs sont plus récentes: car, à notre connaissance, on n'en trouve point dans les manuscrits ou ailleurs avant la fin du IXe siècle ou le commencement du Xe (Bibliothèque impériale, manuscrits grecs de l'ancien fonds, n° 510). Heureusement, au milieu de cette stérilité, les peintures du *Ménologe* de l'empereur Basile II Porphyrogenète nous offrent le martyr de saint André, apôtre, et de plusieurs autres saints dont nous ne pouvons en ce moment rechercher les noms, et qui, tous, ont péri sur la croix. C'est ainsi qu'à défaut, chez les Byzantins, de crucifix datés, nous savons comment, aux Xe et XIe siècles, les peintres et les sculpteurs de Constantinople devaient représenter la mort du Sauveur. — A cette époque, dans ce célèbre *Ménologe*, saint André était crucifié sur une croix droite, semblablement à Jésus-Christ, tel que nous le trouvons déjà au milieu du IXe siècle parmi les miniatures du *Sacramentaire du Drogon*, évêque de Metz (voyez page 866), et tel qu'il se montre toujours jusqu'au XIVe, comme comme nous allons le dire plus loin dans cette même note 223.

Note additionnelle. Puisque nous avons dû nommer saint André, nous ne laisserons pas échapper l'occasion de rectifier à son sujet, et à propos de la croix penchée ou faite en X, une opinion généralement admise par les généalogistes, mais erronée. Ils assurent que la plupart des *santoirs* employés dans les blasons de France « viennent de ce que, pendant les divisions des maisons de Bourgogne et d'Orléans, ceux qui tenaient le parti du duc de Bourgogne portaient des croix de saint André....... « La dévotion à saint André, ajoutait dernièrement l'un d'entre eux, a aussi contribué sans doute à rendre fréquent en armoiries le santoir qui figure la croix *sur laquelle, selon la tradition, mourut ce martyr.* »

On sait maintenant, par les exemples de nos deux manuscrits, ce qu'il faut penser de cette prétendue *tradition*, et l'on verra tout à l'heure si *le santoir* est fréquent en armoiries, et s'il faut attribuer sa présence aux querelles de Bourguignons et des Armagnacs.

Lorsque nous nous sommes livré, à propos des symboles, aux recherches héraldiques mentionnées à la page 635, nous avons appris incidemment dans quelle proportion figuraient en blason les *pièces honorables*, c'est-à-dire le chevron, la fasce, le chef, la bande, la croix, le pal, *le santoir*, etc. rangées ici suivant leur

fermé dans « un tableau ou étui d'or pur, pendant à une chaîne d'or d'un pied de long; garni, aux quatre coins, de quatre piliers d'or, avec leurs chapiteaux et petites tourelles d'or. » (*Le Trésor sacré de Sainct-Denys*, p. 89.) Nous-même avons aussi possédé (sans l'authentique) un christ d'un centimètre de haut environ, *sculpté*, disait-on, *dans le bois de la vraie croix par Clément III*, renfermé dans un cristal de roche serti d'or, et qui nous a été vendu, par un marchand honorable de Vienne, comme provenant de la collection de reliques d'une princesse Lubomirska, et primitivement du grand maréchal de Pologne, le noble et savant prince Lubomirski, mort au commencement du siècle dernier, et qui s'était complu à former un cabinet de curiosités et d'antiquités de toutes sortes. — Dom Félibien fait remarquer (p. 537) que, sur le reliquaire d'or renfermant le « *crucifix fait du bois de la vraie croix*, travaillé, à ce que l'on croit, des propres mains du pape Clément III, on voit gravées les armes de Berry; ce qui marque, dit-il, qu'il a appartenu autrefois à Jean, duc de Berry, ou à son fils, Jean de Berry, comte de Montpensier. » (Il est question, à la page 675, de la passion de ce duc de Berry pour les reliques.)

Digitized by Google

importance numérique[1]; et nous avons trouvé que si le chevron et la fasce se montrent dans les *anciens* écus français une fois sur huit (douze à treize sur cent), le pal et le sautoir n'y figurent pas pour deux et demi sur cent. Encore, afin d'obtenir ce nombre de deux et demi sur cent, il a été nécessaire de faire entrer dans l'addition tous les petits sautoirs nommés *flanchis*, et, malgré cette aide, le sautoir n'arrive qu'au dix-huitième rang. On ne doit donc pas dire qu'il est *fréquent en armoiries*.

Le calcul du *sautoir*, en se servant du *Dictionnaire héraldique* de la nouvelle *Encyclopédie théologique* (tome XIII), montre, par exemple, que les provinces de Bourgogne, de Franche-Comté et de la Bresse réunies comptent, pour douze seulement, dans le nombre total; tandis que l'Auvergne figure pour treize, l'Ile-de-France pour quinze, et la Normandie pour quarante et un, etc. L'Orléanais, le Poitou, la Provence offrent aussi un nombre de chevrons double de celui des trois provinces citées. Il n'est donc plus permis, après ces calculs, de regarder le *sautoir* comme un meuble d'écu essentiellement bourguignon. D'ailleurs il faut ajouter qu'à cette époque les anoblissements n'étaient pas fréquents, et que la plupart des anciennes familles Bourguignonnes qui ont des sautoirs dans leur écu portaient ainsi leurs armoiries bien avant la querelle des ducs de Bourgogne et d'Orléans.

Enfin, des quatre ou cinq cents blasons de ville donnés dans le *Nouveau dictionnaire héraldique*, quatre seulement portent un sautoir : c'est Craon, en Anjou; Issoire, en Auvergne; Montdidier, en Picardie, et Ribérac, en Gascogne. Cependant les ducs de Bourgogne ont changé les armoiries de plusieurs villes de leur domination, comme Autun, etc. et ils n'auraient pas manqué, sans doute, de leur imposer quelquefois un sautoir, si cette pièce eût été essentiellement bourguignonne.

Au surplus, l'idée de chercher la forme du sautoir dans la croix de saint André n'est pas soutenable; car, d'une part, à l'origine, la croix de saint André était semblable à celle du Sauveur (voyez page 866); et, d'un autre côté, c'est *à partir du XIVe siècle* seulement que l'usage était venu de la présenter en travers, affectant même une position horizontale; puis elle a été successivement relevée, et a reçu la figure d'une X. Dès lors les anciens princes de Bourgogne, qui avaient fondé la première Sainte-Chapelle de Dijon, en 1172, et y avaient élevé un autel en l'honneur de saint André, n'ont pu lui donner, au XIIe, la croix caractéristique qui, depuis, a porté son nom.

(224) P. 452. Du Cange, au mot *Draco* (n° 2), rappelle que le dragon, symbole du démon et de l'hérésie, était porté, avec les bannières, aux processions

[1] Le Dictionnaire de l'Académie nomme les *pièces honorables* dans l'ordre suivant : le chef, la bande, le pal, etc. Paillot se contente d'indiquer, après La Colombière, que, « de toutes les *honorables*, le chevron est le plus usité, » et il appelle *honorables ordinaires* la bande, la barre, le chef, la croix, la fasce, le pal, *le sautoir*, etc. Dans l'Armorial de l'échevinage de Châlons-sur-Marne, publié en 1856 par M. Édouard de Barthélemy, le chevron entre au moins pour un tiers dans la composition des cent treize écus qu'il fait connaître; viennent ensuite le *sautoir*, la fasce et le lion : c'étaient les quatre pièces que donnait le plus fréquemment le juge d'armes de France aux anoblis, et l'on joignait volontiers les *épées en sautoir* à l'anoblissement militaire. Les étoiles et la rose, comme figures accessoires, ne sont pas moins nombreuses et comptent pour le quart, ou même pour le tiers, dans les blasons accordés depuis Louis XIV.

Digitized by Google

ecclésiastiques, et il cite les *Usages du monastère de Fleury* (Saint-Benoît-sur-Loire), où on lit que « le dimanche des rameaux il y avait deux processions ; à la deuxième (au monastère de Fleury), les bannières et les *dragons* vont devant. »

Ailleurs, dit-il, d'après Jean Beleth et Guillaume Durand, « à la procession, on porte l'eau bénite, l'encensoir sans feu et la croix, et le *dragon* sur une perche. Un des enfants, dans une lanterne préparée par son maître, apporte une chandelle allumée, pour avoir du feu à l'instant, si celui qui est dans la gueule du dragon (voy. page 725) vient à s'éteindre. Le même jour, le dragon est porté par le trésorier, etc. » — Une autre fois, *rursum* : « Les bannières et les *dragons* marchent en tête ; vient ensuite le porteur d'eau bénite. » (Voyez Beleth, *Courte explication des divins offices*, chap. CXXIII, et Durand, *Rational* ou *Manuel des divins offices*, liv. VI, chap. LXXXIX, n° 12, et chap. CII, n° 9[1].)

Comme preuve de cette opinion que le dragon est le symbole du démon, du Cange cite les mots de saint Augustin (*homélie XXXVI*), « Leo et draco est : leo propter impetum, draco propter insidias, » et son commentaire sur le verset 13 du psaume LXXIII, « contrivisti (contribulasti) capita draconum in aqua (in aquis). » — Le même auteur produit en même temps ce passage d'un vieux poëme, semblant indiquer que, chez les Anciens, l'enfer était le séjour du dragon : « Salut, ô véritable Apollon, illustre Pæan ! toi qui repousses le dragon d'enfer, *pulsor draconis inferi.* » (*Vetus Carmen*, edit. a Barthio, lib. XXXIV, advers. cap. I.)

Nous faisons cette dernière citation sans être parfaitement convaincu de l'existence du dragon dans l'enfer des païens ; car ni Homère, ni Virgile ne le mentionnent. Ces vers ressemblent beaucoup à d'autres vers adressés à Jésus-Christ, suivant le goût d'une certaine école lettrée des premiers siècles. Mais, au lieu de s'arrêter à cette supposition, on pourrait encore traduire le *pulsor draconis inferi*, par : « Toi, qui as banni de ce monde le serpent de l'abîme » (littéralement : *expulseur* du dragon d'en bas) ; allusion à la victoire d'Apollon, qui, quatre jours après sa naissance, tua, de ses flèches, le serpent Python, fils de la Terre, persécuteur de Latone, sa mère ; triomphant ainsi symboliquement de la barbarie du monde primitif. A son tour, par analogie, le commentateur chrétien aura songé au dragon de l'Apocalypse.

Le P. Allegranza touche à la même matière par les mots suivants, pris du passage déjà donné, en partie, page 450, où il est question de Constantin le Grand, représenté traversant de part en part, de la pointe du Labarum, un dragon terrassé sous ses pieds : « Et, de même que Constantin entendit établir par cette image le symbole de l'idolâtrie surmontée, abattue et domptée ; de même on portait le serpent, avec la croix et la bannière, dans les processions des grandes litanies et des Rogations, ainsi qu'on peut le voir au livre de Claude, évêque d'Angers, *Des Processions*, ch. III. Recourez également à l'ouvrage intitulé *Le Sacerdotal*, du très-docte cardinal Lambertini, *Notification*, n° *3*, d'où il apparaît

[1] Jean Beleth, liturgiste célèbre du XII[e] siècle, et disciple de Gilbert de la Porée, fut le génie inspirateur de Guillaume Durand, évêque de Mende, surnommé le *Spéculateur* et le *Père de la pratique*, à cause de son *Speculum judiciale*. Celui-ci naquit en 1230 et mourut à la fin de 1296. Il est quelquefois confondu avec un autre Guillaume Durand, son neveu, évêque de Mende après lui (+ 1328), auteur du *Tractatus de modo generalis concilii celebrandi*, ouvrage estimé, composé à l'occasion du concile de Vienne (1311-1312) et souvent réimprimé.

Digitized by Google

comment, encore à présent, pareil usage est pratiqué dans maintes localités, en mémoire de ces animaux féroces qui dévastaient les campagnes. C'est là que saint Mamert puisa la pensée d'instituer les Rogations; et tel est le motif de ce qui se passe à Vicence, où, de nos jours, on continue de porter, aux processions publiques, en avant de la croix, le dragon fixé sur un bois de lance. » (*Sacri Monumenti antichi di Milano*, in-4°, Milan, page 96.)

Voyez, page 515, l'extrait du *Bâton pastoral*, à propos du Graüli de Metz et des dragons des processions.

(225) P. 452. « L'histoire du dragon tué par le grand maître Gozon (1346-+ 1353), dans sa jeunesse, est une fable à mettre au rang de tous les exploits des héros de l'Arioste et du Tasse. Il a subsisté de vieilles tapisseries où ce conte était représenté à côté des hauts faits non moins romanesques de l'archevêque Turpin. »

C'est ainsi que s'exprime le chevalier Louis de Boisgelin (+ 1816), dans *Malte ancienne et moderne*[1]. Personne, jusqu'à ce jour, n'a contesté le savoir et le patriotisme de l'auteur. Soldat intrépide, comme il l'a montré au siége de Toulon, où il commandait un régiment, il a voulu rendre un dernier hommage à la mémoire d'un ordre célèbre, à l'illustration duquel il aura puissamment contribué par ses travaux littéraires; et l'on doit croire qu'en écrivant les lignes ci-dessus il obéissait à de profondes convictions. On ne l'accusera pas non plus de mauvais vouloir à l'égard de l'irréprochable Dieudonné de Gozon; car il a soin de faire remarquer en citant (après l'*Art de vérifier les dates*, et après Paoli, t. II, p. 401) un bref de Clément VI (28 juin 1346), que, loin d'avoir recherché le magistère, et de s'être donné lui-même sa voix, comme plusieurs historiens le lui reprochent, Gozon, au contraire, déjà lieutenant général du grand maître dans le gouvernement de l'île de Rhodes, n'accepta le rang suprême qu'à regret, le trouvant trop pesant, et fit plus tard, auprès du pape, plusieurs tentatives, afin d'obtenir l'autorisation de se démettre de la grande maîtrise.

Ainsi, soit dit en passant, tombe, à son égard, l'échafaudage d'intrigues élevé par l'abbé de Vertot, sur la foi d'écrivains mal informés, et le singulier discours que le classique, mais trop léger académicien, fait tenir à Gozon dans le conclave, pour s'y concilier les suffrages, après la mort du grand maître Hélion de Villeneuve (1346); discours où l'abbé termine par ces mots : « Il parla ensuite magnifiquement de ses propres vertus, et le combat contre le serpent ne fut pas oublié[2]. »

[1] Trois volumes in-8°, Paris, 1809; édition française publiée par les soins de son ami le marquis de Fortia de Piles, t. II, p. 27. Le livre avait paru d'abord en Angleterre (*Ancient and modern Malta*. 3 vol. in-8°, Londres, 1804), où le chevalier de Boisgelin s'était retiré auprès de son oncle, l'illustre cardinal de Boisgelin de Cicé, ancien archevêque d'Aix, depuis archevêque de Tours, et mort à Angervilliers en 1805. Il y manque un chapitre intitulé, *Malte métallique et littéraire*, qui se trouve sans doute dans les manuscrits déposés à la bibliothèque publique d'Aix en Provence. Le chevalier de Boisgelin est également auteur de divers ouvrages très-estimés, et, entre autres, d'un voyage en Danemark et en Suède (*Travels through Denmark and Sweden*, 2 vol. in-4°, Londres, 1810).

[2] *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, 4 vol. in-4°, avec portraits, Paris, 1726; t. II, p. 43 et 44. — Il faut consulter : Bosio (Giacomo), *Istoria della santa religione et milizia di san Giovanni Gerosolimitano*, in-folio, Rome, 1594 et 1602, Naples, 1684, et Venise, 1695; — et Paoli (Paulo Antonio), *Dell' origine ed instituto del sacro militare ordine di san Giovanni Battista Gerosolimitano, detto poi di Rodi, oggi di Malta*, in-4°, Rome, 1781. Ces deux écrivains sont les plus sûrs parmi ceux qui ont traité de l'histoire générale de l'ordre et des grands maîtres.


Digitized by Google

Le chevalier de Boisgelin est-il aussi fondé à nier l'aventure du *Dragon de Rhodes?* à comparer le monstre amphibie au fabuleux *kraken* et au poulpe géant? Nous ne le pensons pas. Ce combat merveilleux, digne du héros qui en a recueilli l'honneur et la récompense, mérite toute croyance. Il a été raconté, d'abord sans contestation, à une époque où l'on savait très-bien ce qui se passait en Orient; où l'on était en rapports journaliers avec l'ordre qui rendait à la chrétienté et à l'Europe de si grands services, et dont les annales abondent en récits authentiques non moins singuliers[1]. Plus tard, les écrivains modernes, systématiquement ennemis de l'extraordinaire, ont trouvé simple de nier à la fois le monstre et la victoire, dépouillant ainsi l'exterminateur du dragon, *extinctor draconis* (Bosio, t. II, p. 84), d'une gloire qui, après tout, lui aurait été attribuée, par une population reconnaissante, comme au chevalier le plus capable d'avoir mené à bonne fin une entreprise aussi périlleuse.

On a trop oublié que les preuves matérielles de ce mémorable combat continuèrent, durant plusieurs siècles, d'être exposées à tous les yeux. « Cette ville (de Rhodes), dit le voyageur Thévenot, au XVII[e] siècle, a trois portes : une du côté de la mer, où se vend le blé, et deux du côté de terre, par l'une desquelles j'ai passé, qui est du côté où était la caverne du dragon que tua le chevalier Déodat de Gozon, de la langue de Provence, ainsi qu'il se peut voir dans l'histoire des chevaliers de Saint-Jean. La tête dudit dragon était autrefois sur cette porte; mais, depuis quelques années, les Turcs l'ont transportée sur la porte de la Marine. » Et, plus loin : « Pour entrer dans la ville de Rhodes par la porte de la Marine, on passe premièrement par une petite porte, au-dessus de laquelle sont deux écussons de deux croix, l'une *pleine* et l'autre *ancrée;* puis on entre à main gauche par une grande porte, au-dessus de laquelle est la tête du dragon, qui est beaucoup plus grosse, plus large et plus longue que celle d'un cheval. Elle a la gueule fendue jusqu'aux oreilles, avec de fort grosses dents de chaque côté. Jusque tout au haut, elle est plate, a les yeux un peu plus grands que ceux d'un cheval, le trou de la narine tout rond. La peau est tirante sur le gris blanc, peut-être à cause de la poussière qui est dessus, et paraît être bien dure[2]. »

[1] Évidemment la description fantastique du serpent ou crocodile, que donne Boyssat, a contribué à jeter du doute dans quelques esprits. Voici le passage de cet auteur : « Il y avait, en l'île de Rhodes, un grand dragon en une caverne, d'où il infectait l'air de sa puanteur et tuait les hommes et les bêtes qu'il pouvait rencontrer; et était défendu à tous religieux, sur peine de privation de l'habit, et à tous sujets de passer en ce lieu-là, qui s'appelait *Maupas*. Le dragon, qui était de la grosseur d'un cheval moyen, avait une tête de serpent, des oreilles de mulet, couvertes (*sic*) d'une peau fort dure et écaillée; des dents fort aiguës, la gorge grande, les yeux caves, luisants comme feu, avec un regard effroyable; quatre jambes comme un crocodile, les griffes fort dures et aiguës; sur le dos, deux petites ailes; dessus, de couleur d'un dauphin, dessous, jaunes et vertes comme était le ventre, et la queue comme un lézard. Il courait, battant de ses ailes, autant qu'un bon cheval, avec un horrible sifflement. » (*Histoire des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Hiérusalem*, par le sieur de Boyssat, seigneur de Licieu, augmentée par Jean Baudoin et Frère Anne de Naberat, commandeur du Temple d'Ayen, conseiller et aumônier servant la reine; 2 vol. in-folio, Paris, 1643, t. I, p. 67. Il existe une édition de 1659.) — Voy. p. 593, l'image d'un dragon au XV[e] siècle.

[2] *Relation d'un voyage fait au Levant*, par le sieur de Thévenot, in-4°, Paris, 1665, p. 223. Il paraîtrait que la tête du serpent ou crocodile se trouvait encore à Rhodes au commencement de ce siècle. Le colonel Rottiers la vit en 1825. « Pour peu, dit-il, que l'on se connaisse en ostéologie, il n'est pas difficile de juger que ce fragment de squelette est celui d'un grand requin (??), dont ces mers abondent. Il n'est pas rare d'en voir dans le port qui nous fait face, et c'est sans doute là qu'il aura été pris. Celui-ci devait être d'une grandeur extraordinaire, ce qui lui aura valu l'honneur de figurer au-dessus

Digitized by Google

L'abbé de Vertot cite aussi Thévenot, d'après l'édition de 1673; mais infidèlement, suivant son habitude. Il lui fait dire « qu'on attacha la tête de ce *serpent* ou de ce *crocodile* sur une des portes de la ville de Rhodes, comme un monument de la victoire de Gozon; qu'elle y était encore de son temps, *ou du moins son*

de cette porte. » (*Description des monuments de Rhodes*, dédiée à S. M. le roi des Pays-Bas, in-4°. Bruxelles, 1830, p. 236.) — Le récit du colonel Rottiers est singulier. Si le requin, dont la longueur ordinaire varie de dix à quinze mètres, abonde dans ces parages, la population, accoutumée à voir ce *poisson*, qu'elle sait ne pouvoir vivre hors de l'eau, n'a pu reconnaître ici le *dragon* vaincu par Gozon. Or il était d'antique tradition, parmi les Rhodiens, que le monstre était au moins amphibie; en effet, dit un charmant auteur, « la plupart des *sauriens* sont des animaux essentiellement terrestres, » et l'on savait aussi que le dragon habitait une caverne d'où sortait un petit ruisseau. La tête du requin, « aplatie et d'une laideur hideuse, avec un museau arrondi, » ne permettait pas de confondre l'horrible *sélacien*, « le plus remarquable de la famille des squales, » avec le crocodile, dont la structure, tout à fait différente, ressemble à celle du lézard; c'est-à-dire qu'il offre une tête déprimée sous l'angle facial, allongée, étroite et pointue. Dans la description de Thévenot (que sa naïveté véridique fera toujours préférer au prétentieux Rottiers), cette « tête, beaucoup plus large que celle d'un cheval, » convient assez au serpent, et « la gueule fendue jusqu'aux oreilles, avec de fort grosses dents de chaque côté, » peut encore appartenir au serpent comme au crocodile, tandis que la gueule du requin, « immense et disproportionnée avec son corps, est un véritable gouffre, *qui peut engloutir un homme*. »

D'un autre côté, il ne faut pas supposer que le colonel Rottiers mette en doute la victoire du jeune chevalier. Au contraire, son atlas fournit même à ce propos une planche coloriée, reproduisant une fresque conservée à Rhodes dans une maison particulière, « tout près de la rue des Chevaliers, » et peinte plus de quarante années avant la prise de la ville par Soliman II (1522). Nous y reviendrons tout à l'heure. Il suffit, pour le moment, de rappeler que cette peinture authentique, la plus ancienne probablement du mémorable combat, montre, terrassé par Gozon, un crocodile de la grande espèce, au lieu du dragon fantastique, sorti du récit de Boyssat. Il en sera de même de tous les monuments, médailles, ivoires, bas-reliefs ou miniatures d'origine rhodienne, antérieurement au règne du dernier héros de Rhodes, le grand Villiers de l'Isle-Adam. — Le colonel Rottiers fait aussi cette observation que, de toutes les maisons et habitations de chevaliers visitées par lui, aucune ne lui a paru avoir un caractère de vétusté plus prononcé que celle où se trouve la fresque de Gozon (p. 244).

Nous avons pris les détails techniques de la construction du requin dans la délicieuse *Histoire naturelle* de Mme Achille Comte (2 vol. 1837, avec figures). Cet ouvrage, adopté par le conseil royal de l'instruction publique, écrit avec un grand charme et rempli de réflexions ingénieuses et philosophiques, est encore le seul où des tables méthodiques font comprendre, d'un coup d'œil, les divisions des *classes* et des *ordres* consacrés par la science. Ainsi, à vingt-cinq ans de distance, Mme Achille Comte nous apporte, d'une autre manière, le secours qui nous fut si spontanément accordé par son savant et aimable mari (alors chef du bureau des compagnies savantes et des affaires médicales au ministère de l'Instruction publique), lorsqu'il réunit ses efforts à ceux de son chef et ami, afin de constituer, sous les auspices du Gouvernement, la publication *fac-simile* des *Peintures et ornements des manuscrits français*. Qu'à lui et à M. Hippolyte Royer-Collard, chef de la division des sciences et des lettres, reviennent une large part de la reconnaissance que nous aurons toujours pour les quatre ministres créateurs ou protecteurs de cette grande et malheureuse entreprise, et pour tous ceux, banquiers, savants, fonctionnaires publics et autres, qui ont bien voulu nous aider de leur généreux concours!

M. V. Guérin a également publié une *Étude sur l'île de Rhodes*. Il raconte qu'en 1831 « cette tête (du dragon) n'avait point encore été enlevée de la porte Sainte-Catherine (aujourd'hui, porte du Bazar, p. 118), car il en est question dans M. Michaud (*Correspondance d'Orient*, t. IV, p. 21). Quelques années plus tard elle disparut, puisque M. Ross ne la retrouva plus en 1843. On m'a dit, ajoute M. Guérin, qu'elle avait été jetée à la mer. » (*Voyage dans l'île de Rhodes*, in-8°, Paris, 1856, p. 119 et 120.) Dans cette simple esquisse, l'auteur, trop limité, trouve cependant moyen (chap. VIII) de s'étendre et de donner des indications nouvelles sur le *Colosse de Rhodes*, monument de bronze, haut de soixante et dix coudées, dit Pline (*Hist. natur.* XXXIV, 18), et renversé par un tremblement de terre, cinquante-six ans après sa construction. S'appuyant sur le colonel Rottiers, il prouve, contrairement à *l'opinion encore accréditée*, que cette célèbre statue du soleil n'a point été placée à l'entrée du grand port, mais au port des galères. Caoursin, de Douai, chancelier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1477, Savary de Brèves et Caylus, avaient déjà combattu cette erreur, mais leur sentiment n'avait pas été suivi. — Les cent cinq autres colosses de Rhodes, dont chacun, au dire de Pline (*loc. cit.*), aurait fait la gloire d'une ville, sont l'objet des remarques de M. Guérin, dans le chapitre qui contient le résumé de ce que l'antiquité nous apprend sur les principaux monuments de l'ancienne Rhodes.

Digitized by Google

effigie; qu'il l'y avait vue, etc.» (p. 27). Cependant le même auteur résume assez bien le débat, sans oser se prononcer absolument, puisqu'il invente le détail de l'*effigie.* Après avoir rappelé le combat des légions romaines, durant la guerre punique, contre un grand serpent, proche du fleuve Bagrada, et avoir rapporté, en s'appuyant sur Florus, Valère-Maxime, Orose, Aulu-Gelle et Zonaras, comment Attilius Regulus fut obligé de recourir aux machines de guerre et d'assiéger ce monstre de cent pieds de long (??), *comme on aurait fait d'une forteresse,* il ajoute : «Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien d'exagéré dans la longueur du serpent d'Afrique, ni soutenir tout ce qu'on a rapporté de la grandeur monstrueuse du crocodile de Rhodes; mais ce qui paraît certain par les historiens du temps, par la tradition et même par des inscriptions et des monuments authentiques, c'est que Gozon tua un animal redoutable et que, par cette action, il acquit une grande réputation, surtout auprès du peuple de Rhodes, qui le regardait comme son libérateur.» (P. 29.)

Notre but, quoique tendant à infirmer le jugement du chevalier de Boisgelin, n'a pas été de reprendre et de peser le témoignage des historiens; d'insister sur le respect extraordinaire des musulmans pour un trophée chrétien ; de montrer que la victoire de l'homme sur le crocodile n'est pas un fait très-rare (sauf la grandeur monstrueuse), et qu'il y aurait lieu, tout au plus, de chercher autre chose; encore moins, de raconter de nouveau les détails du combat de Gozon, qui rappelle les victoires d'Hercule sur les lions de Némée et du mont Cithéron. On peut consulter le véridique et trop crédule Boyssat, le *Dictionnaire historique et critique* de Chaufepié, ou la question de probabilité est très-bien discutée, avec preuves à l'appui; certains auteurs italiens, tels que Pantaléon, Bosio, Pozzo, Paoli, etc. cités avec beaucoup de soin dans *Malte ancienne et moderne* (t. I, p. XXXIII et suiv.), et l'inexact Vertot lui-même. Nous nous contentons d'ajouter à son sujet, que le brillant académicien juge souvent les hommes et les choses avec une incroyable légèreté, étend ou mutile les documents, même les épitaphes dont il rapporte le texte à sa manière [1]. Ses récits sont quelquefois aussi

[1] Suivant l'abbé de Vertot (page 54), «on ne mit sur le tombeau de Gozon que ces mots «*Cy gist le vainqueur du dragon;*» mais, selon Boyssat, l'inscription était en latin, plus courte et plus énergique : *Draconis extinctor.* «Et, bientôt après, dit ce dernier auteur, mourut le grand maître de Gozon, le 7 de septembre 1353, ayant vertueusement vécu et gouverné la Religion par l'espace de sept ans. Et fut mis sur son tombeau ce mot : *Draconis extinctor.* Et se voit encore cette histoire représentée en des vieilles tapisseries de la Religion.» Puis il ajoute sans interruption : «Le chevalier Foxan écrit qu'en la maison de Gozon se trouvait encore une pierre sortie de la tête de ce dragon, de la grosseur d'une olive; reluisante, de diverses couleurs, singulière contre tous venins, et qu'elle fait bouillir la liqueur où elle est plongée. On l'appelait *la pierre du grand maître,* et demeurait toujours héréditairement à l'aîné de la maison de Gozon» (*ut supra,* p. 70); — mais, dit un auteur moderne, «quand, tombée entre les mains d'Henri IV, la pierre du grand maître put montrer ses vertus au grand jour, sa puissance s'évanouit et l'on n'en parla plus.» (*Monuments des grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem,* par le vicomte de Villeneuve-Bargemont (marquis de Villeneuve-Trans), 2 vol. in-8°, Paris, 1829; t. I, p. 144.)

Nous reviendrons, quelques lignes plus bas, sur un cénotaphe élevé à Gozon, vers l'époque de la Renaissance; mais ce grand maître ayant élu sa sépulture dans l'église de Saint-Étienne, d'où il était parti pour combattre le dragon, les mots ci-dessus auront sans doute été placés en tête de l'inscription de sa pierre tumulaire, aujourd'hui brisée, et vue par le colonel Rottiers. Ainsi tomberait le reproche que M. de Villeneuve adresse à Vertot, «pour avoir prétendu, sur la foi de Naberat, qu'on ne mit d'autre inscription sur le tombeau de Gozon que ces mots: *Extinctor draconis.*» Naberat, ou plutôt Boyssat, n'avait pas à rapporter l'inscription du cénotaphe, qui n'était pas celle de la tombe. Cependant il est convenable d'ajouter que l'omission volontaire de la grande inscription moderne, comme

Digitized by Google

dénaturés que ses portraits gravés des quarante premiers grands maîtres; car il semble les avoir défigurés à plaisir en donnant, presque à tous, une pose héroïque et les armures du XVIIe siècle et de la première moitié du XVIIIe [1].

L'opinion semble revenir au sentiment de Thévenot, qui ne mettait en doute ni le combat de Gozon, ni le trophée existant encore, il n'y a pas trente ans, sur une des portes de Rhodes. Néanmoins, telle n'était pas la manière de voir de M. Raoul-Rochette. Parlant des serpents nombreux qui, dans les temps primitifs, avaient infesté toute l'île et lui avaient valu le surnom d'*Ophiusa*, serpents d'une grandeur si prodigieuse, suivant le témoignage de Diodore de Sicile (liv. V, chap. LVIII), qu'ils dévorèrent beaucoup d'habitants, le savant membre de l'Institut semble adopter la pensée du chevalier Louis de Boisgelin, et fait cette remarque : « Il est assez singulier de trouver, à une époque aussi ancienne, l'origine des *fables* qui reparaissent dans l'histoire moderne de Rhodes, lorsque cette île était au pouvoir des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. » (*Histoire critique des colonies grecques*, tom. I, p. 339.) Mais (répond M. Guérin) ces fables, comme le fait observer très-bien M. Lacroix (l'*Univers; Iles de la Grèce*, p. 105), avaient, sans doute, un fondement réel, exagéré ensuite par l'imagination des Grecs; et l'histoire du dragon tué, à tant de siècles de distance, par le chevalier Gozon, ne doit point être non plus reléguée, comme un conte puéril, au nombre des faits purement imaginaires.

« Elle doit, elle aussi, selon nous, avoir sa part de vérité, ainsi qu'il serait facile de le prouver et par l'inscription qu'on lisait jadis sur le tombeau, actuellement brisé, de ce chevalier, et par l'ancienneté de la tradition qui rapporte cet événement; tradition qui, d'âge en âge, remonte jusqu'à ce chevalier lui-même; et, enfin, par une vieille peinture à fresque qu'on voit encore maintenant à Rhodes, dans la maison d'un Turc. Cette fresque a été décrite et reproduite avec soin par le colonel Rottiers (*Description des monuments de Rhodes*, page 241; — atlas, pl. XXVIII). Si elle n'a point été exécutée du temps même de Gozon, elle doit assurément l'avoir été à une époque où le souvenir de cet événement était

mensongère quant à sa date, ne dispensait pas les auteurs cités de rappeler en totalité celle de l'église Saint-Étienne; et le colonel Rottiers, n'ayant vu que des fragments de cette dernière inscription, en est réduit aux conjectures.

Laissée aux Montcalm par substitution, la *pierre du grand maître*, richement entourée, fut conservée avec le même soin dans cette famille, et n'a disparu que depuis la grande révolution. Nous tenons ces détails du marquis de Catellan, pair de France, des deux chevaliers de Catellan, ses frères, et ils nous ont été répétés par M. le marquis de Villeneuve-Lévis, ancien baron des États de Languedoc. Probablement l'expérience tentée par Henri IV ne l'engagea pas à s'adjuger cette relique précieuse, comme avait fait Louis XI, d'une *pierre contre tout venin et toute pestilence*, qui appartenait à Louis de Luxembourg, dit le connétable de Saint-Pol. Dévot, superstitieux et sanguinaire, Louis XI ne craignit pas de s'approprier cette pierre, léguée par l'infortuné connétable à son petit-fils, au moment d'avoir la tête tranchée en place de Grève, le 19 décembre 1475. (*Biographie universelle* t. LXVI, p. 250, art. GUIENNE.)

[1] A la préface du tome I, page VI, Vertot indique comment il s'est procuré cette suite d'images, et il renvoie au livre X, tome III, page 165. Là il raconte, d'après Bosio (livre VIII), que le chevalier de Bourbon, grand prieur de France dans la première moitié du XVIe siècle, fit « faire une magnifique tapisserie, où, sur un fond de soie rehaussé d'or, on voyait tous les portraits des grands maîtres représentés au naturel, et tirés d'après d'excellents originaux qu'on avait apportés de Rhodes; et sitôt, dit-il, qu'un meuble si riche et si curieux fut achevé, le grand prieur l'envoya à Malte, et le consacra pour orner la principale église de cette île. »

Digitized by Google

encore présent à tous les esprits, *et elle peut être regardée comme une véritable pièce historique.* Là le monstre, représenté expirant sous les coups du héros, n'est autre chose qu'un crocodile, animal qui n'a plus rien de fantastique comme le dragon, et dont la présence dans l'île de Rhodes, tout étrange qu'elle est, n'en est pas moins possible et peut être expliquée. — Aujourd'hui les seuls serpents qu'on rencontre dans l'île sont des vipères et des couleuvres. » (M. V. Guérin, *ut supra*, p. 44 et 45.)

Nous avons examiné attentivement, dans l'ouvrage du colonel Rottiers, la planche en question. S'il est vrai, comme il l'assure, p. 373, que les fresques du mont Philerme ont été rétablies et repeintes à l'huile après le siége de 1480, *et qu'on ne se soit écarté en rien de l'ancienne composition,* les peintures originales étaient du XVe siècle déjà avancé. Or l'armure des grands maîtres représentés aux grottes du mont Philerme étant la même que celle de Gozon, il faut conclure que la fresque de ce chevalier n'est pas plus ancienne non plus, et qu'elle remonte seulement à la deuxième moitié du XVe siècle. Le colonel Rottiers n'en admet pas moins l'historiette, prétendue *traditionnelle,* que les peintures des caveaux en question seraient l'ouvrage d'un frère servant de l'ordre, nommé Sebastiano de Florence, élève de Cimabué, « à une époque où les arts étaient dans l'enfance! »

Pour abréger et ne pas entrer dans de nouvelles descriptions (une image valant toujours mieux que les meilleurs discours), nous fournissons la composition relevée par P. J. Witdoeck, ou Aspro Madilli, peintre de Rottiers, et nous parlerons tout de suite, en le reproduisant de même, du cénotaphe élevé, vers la même époque, sans respect pour la vérité historique, à la mémoire de Dieudonné de Gozon. Le crocodile, comme on voit, est devenu chien-géant; ses ailes appartiennent au genre chauve-souris : c'est *au flanc* du monstre que s'adresse l'un des dogues, et le cheval est d'une tranquillité qui passe toute vraisemblance[1].

[1] *Note additionnelle.* Toujours la même excuse, quand il s'agit des bois promis lors de la rédaction du Rapport. Nous allons offrir en échange, non sans vifs regrets, la description du cénotaphe reproduit en lithographie dans les *Monuments des grands Maîtres*, et celle de la peinture du XVe siècle relevée par les soins du colonel Rottiers. Voici d'abord l'inscription dont nous avons fourni seulement les premiers mots : il n'y avait pas d'intérêt à rapporter, comme étant du XIVe siècle, une inscription nullement contemporaine, où se remarque l'absence de tout sentiment chrétien, composée, avons-nous dit, dans les idées philosophiques de la fin du XVe, et qui d'ailleurs est informe et mutilée.

On lit donc : « Le génie vainqueur de la force. — Dieudonné de Gozon, simple chevalier, tua un serpent monstrueux, d'une horrible grandeur. — Nommé commandant perpétuel ordinaire des troupes et lieutenant extraordinaire de grand maître, d'abord chef du conseil d'élection, il fut, par un exemple peu commun, désigné grand maître des chevaliers par les électeurs. — Ce monument a été posé aux frais des chevaliers français provençaux, l'an 1366 » (*lisez :* de 1460 à 1480). Des dates aussi mensongères se répètent à chacun des trente premiers grands maîtres, et jamais une critique judicieuse n'arrive au secours du lecteur. Pour l'auteur, tous les cénotaphes sont authentiques, tandis qu'il n'y en a pas quatre, dans le premier volume, qui ne rappellent la renaissance italienne.

Autre remarque : depuis le troisième grand maître, mort en 1167, la plupart des inscriptions sont précédées, de même, d'une sentence semblable à celle du monument de Gozon. Par exemple : « N'est point barbare qui immole les barbares; — Heureux qui a vécu obscur; — On retient l'empire par les mêmes moyens qu'on l'a conquis; — La prudence militaire est le plus ferme appui de l'empire. » — « *Les dieux* et vos mœurs, dit-on à Pierre de Cornillan (+ 1355), vous donneront *d'abord* les plus belles récompenses, *Pulcherrima præmia* Dii *moresque dabunt vestri.* » Sur le cénotaphe de Jacques de Milly (+ 1461), on lit : « Les Romains de la République faisaient cas de l'audace à la guerre et de la justice dans la paix, *Audaciam in bello, in pace justiciam Rom. R. P. curabant.* » Tout sort du même siècle et de la même fabrique, inscriptions et tombeaux. Ce qui fait mettre dans la bouche d'Alphonse de Portugal (+ 1204) ces étranges paroles, eu égard à la date : « A moi mort, moi vivant, j'ai

Digitized by Google

Longtemps nous avons repoussé ce dernier témoignage, ne voulant pas chercher d'appui dans un monument mensonger; cependant il est incontestable que les égarements fantastiques du sculpteur, à une époque où l'on croyait encore aux *dragons*, n'enlève rien au fait en lui-même. Du reste, l'inscription du cénotaphe, élevé, à ce qu'on prétend, treize ans après la mort de notre héros, n'est pas plus authentique. Elle commence par la sentence : *Ingenium superat vires*, le génie triomphe de la force. Vient, après, l'énumération des victoires et des dignités du grand maître : *Deodatus de Gozon, eques, imanem* (sic) *serpentem interficit. Ordinario perpetuo militiæ*, etc. Dieudonné de Gozon (simple) chevalier, tua un serpent monstrueux. Commandant perpétuel ordinaire des troupes, etc. et l'on

élevé ce tombeau, *Vivens, mihi mortuo, poni jussi.*» L'auteur du recueil traduit ainsi : «Je me suis fait bâtir ce tombeau pendant ma vie, afin d'y reposer après ma mort.»

Mais cette absence, chez l'historien, des premiers éléments d'archéologie, et nombre d'erreurs déjà signalées, note 171, à propos des ordres du Croissant et du Double-Croissant, ne nous empêcheront pas de répéter volontiers, avec M. Quérard, dans *la France littéraire* (t. X, p. 193) : «Les ouvrages de M. le marquis de Villeneuve sont recherchés ; ils portent l'empreinte d'un savoir modeste, d'un travail facile et d'une diction des plus pures.» Cet éloge doit s'étendre aux frères de notre auteur ; et l'on pourrait ajouter qu'ils ont également brillé par l'aménité du caractère, la sûreté de leur commerce et l'élévation des sentiments.

L'inscription de Gozon est gravée sur un piédestal oblong. Le jeune chevalier, vu de trois quarts, occupe le milieu du monument. Son armure est celle des soldats italiens du temps de Louis XI : on y remarque les chaussures encore pointues, la genouillère et l'épaulière, ou ailette chargée de la croix de l'ordre, introduite plus tard, en France, lors des expéditions d'Italie. Son bouclier, ovale, le défend de l'atteinte du monstre, qui, redressé, cabré devant lui, reçoit un coup d'épée dirigée dans la gorge, non loin de la blessure causée par la lance, dont le tronçon est resté dans la plaie. Le dragon, la tête renversée en arrière et sur le point d'expirer, occupe l'extrémité du cénotaphe Ses formes sont celles d'un chien-géant avec les oreilles du cheval et les ailes de chauve-souris, très-grandes et déployées. Un des dogues saute *au flanc* du monstre, qui déjà l'avait entouré de sa longue queue, tandis que son compagnon, à demi couché et blessé sans doute, se contente d'aboyer. Derrière Gozon, à l'extrémité opposée du piédestal, le sculpteur a eu la hardiesse de placer le cheval. Le tranquille animal, presque de face, les quatre pieds rassemblés et, du reste, assez massif, assiste trop paisiblement à un combat qui ne semble point l'effrayer. Il n'a pas de bride ; sa tête est surmontée d'un beau panache à trois plumes et la selle est couverte d'une housse à large frange, régnant aussi sur le poitrail et à la croupière. Tous ces détails appartiennent à la fin du XVe siècle.

La peinture de Rhodes n'a point de rapports avec la composition précédente. A l'entrée d'une caverne d'où s'échappe un ruisseau, le *crocodile*, frappé à mort, est renversé sur le dos, les pattes en l'air, et sa queue, sans force, est allongée sur la terre. Le sang s'échappe en abondance d'un coup de lance au flanc ; le tronçon de l'arme brisée est encore engagé dans la plaie. Contre la tête du crocodile expirant, Gozon, armé d'une épée droite et courte, vient de tomber de cheval et d'être renversé sur le dos par les derniers efforts du monstre. Il est montré au moment même de sa chute, la jambe droite et le bras gauche en l'air, l'autre pied engagé sous le crocodile ; un des chiens, mi-boule-dogue, mi-chien de berger, est étendu mort à côté du reptile, tandis que l'autre, frappé de terreur, abandonne le champ du combat. Le cheval fuit dans la campagne. Poursuivi par le domestique, celui-ci se retourne au milieu de sa course et regarde son maître, qui paraît l'appeler. Point de caractère au harnachement de ce cheval de race arabe ; il n'a qu'une selle légère, bride et étriers ; rien de décidé non plus au costume du domestique, dont le vent soulève le manteau. Stupéfait, nu-tête, les cheveux épars, l'effroi se peint sur sa figure.

Gozon porte un casque allongé, à petits bords ; une cotte blanche pend à la ceinture et descend aux genoux : toute son armure, avons-nous dit, se trouve répétée sur les fresques du mont Philerme, datées, négativement, de la deuxième moitié du XVe siècle. — La peinture, au premier aperçu, offre un ensemble et une harmonie de lignes inconnus avant la Renaissance ; mais, selon notre opinion, le dessinateur Witdoeck, ou le lithographe Van Genk, sont les auteurs, pour les trois quarts, de ce beau ciel orageux, de ces masses de rochers surplombant et de la perspective aérienne et linéaire. Les archéologues doivent encore s'estimer heureux si les artistes qui prétendent copier *avec esprit* leur laissent, dans le costume, quelques points de repère.

Digitized by Google

raconte ensuite que les chevaliers de la langue de Provence ont érigé ce monument, à leurs frais, en l'année 1366! Pas un sentiment de piété, pas un souvenir de religion dans ce long exposé, ni dans aucune des autres inscriptions de ces prétendus tombeaux, antérieurs au XVI[e] siècle; au contraire, force sentences et devises philosophiques, selon la mode italienne de l'époque.

(Dans une note additionnelle, perdue lors de l'impression de cette feuille, nous parlions aussi, sur la foi du même écrivain, d'une autre fresque également tirée des caveaux de Notre-Dame du mont Philerme et relative au combat de Gozon; mais la perte est peu regrettable, car nous avons reconnu depuis qu'il s'agissait des victoires de saint Michel et de saint Georges. L'auteur, poursuivant sa méprise, fait présenter au Sauveur, par la sainte Vierge, Hélion de Villeneuve et Dieudonné de Gozon, tandis que le colonel Rottiers voit simplement, dans la même peinture, le grand maître Hélion présenté à Jésus-Christ par deux femmes ayant des nimbes : la Vierge et la Madeleine!)

Laissant de côté le fond de la question, qui, pour nous, n'offre pas un doute — surtout en voyant, dans le dragon, non un requin, mais un crocodile ou un serpent monstrueux, moins grand que les boas, qui ont quelquefois jusqu'à dix mètres de longueur, — il faut constater que la certitude de l'héroïque aventure est de tradition dans l'ancien Rouergue. Le nom de *bois des Dragonnières*, donné au XIV[e] siècle, et *du vivant du grand maître Dieudonné de Gozon*, à la forêt qui occupait le pied de la montagne dont le château de Gozon couronnait la cime, apporte une présomption de plus en faveur de la réalité du combat. Cette désignation, contemporaine du fait contesté, et prise du dragon même, puisqu'on ne la trouve pas dans les titres du XIII[e] siècle, est devenue si inséparable du sol, consacré en quelque sorte par le souvenir historique, qu'elle reste encore aujourd'hui attachée aux vastes terrains que les acquéreurs de ce domaine *national* ont défriché en entier. « Chacun vous montrera, dit notre notice manuscrite, le *bois des Dragonnières* [1], où l'intrépide chevalier allait exercer ses énormes chiens. — Là ces animaux s'aguerrissaient en étant lancés tout affamés contre le ressemblant et répugnant simulacre du monstre indomptable, et ils ne pouvaient conquérir leur nourriture qu'en s'enhardissant à l'aller dévorer dans le bas-ventre, seul endroit vulnérable de cet étrange ennemi [2]. »

[1] Nous trouvons la désignation de *bois des Dragonnières*, employée, en 1821, par Dureau de la Malle, dans une notice consacrée au marquis de Montcalm Saint-Véran (+ 1759), commandant en chef les troupes chargées de la défense des colonies françaises dans l'Amérique septentrionale. « Les grands bois de la terre de Goson, vendue, dit-il, domanialement, portent encore le nom de *Dragonnières*. D'après la tradition, c'est là que le chevalier Dieu-Donné exerçait ses chiens à la poursuite d'un dragon artificiel, avant d'attaquer celui qui désolait l'île de Gozo (*sic*). La même tradition de la famille Montcalm a conservé le nom du fidèle domestique qui accompagna ce héros : il se nommait *Roustan*. » Vincens-Saint-Laurent écrit aussi dans la même notice que la famille de Montcalm, « originaire du Rouergue, joint ordinairement à son nom celui de *Gozon*, sous lequel s'illustra, au XIV[e] siècle, le grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui obtint cette dignité, pour avoir, dit-on, délivré l'île de Rhodes d'un dragon qui la ravageait. » (*Biogr. univ.* t. XXIX, p. 470.)

[2] Cette partie vulnérable de l'animal, le seigneur de Licieu (Boyssat) la désigne aussi, mais par un nom qui semblera assez étrange si l'on s'attache à l'idée d'un serpent ou d'un crocodile. C'est sous la gorge, dit-il, où la peau se trouve tendre, que Gozon, librement descendu de son cheval, dressé comme les dogues, plongea son épée, et tua ainsi « le monstre, que l'un des deux chiens afferra par les *génitoires*. chose qui vexa et retarda aucunement (en quelque sorte) le dragon. » (P. 68.)

N'oublions pas d'ajouter, comme indices supplémentaires, qu'à partir du XIV[e] siècle, époque où l'on trouve, moins rarement qu'au XIII[e], des *cimiers* et des *supports* aux armoiries de la noblesse, les Gozon adoptèrent le *dragon ailé* décrit par Boyssat, et les Montcalm durent le prendre également, lorsqu'ils furent substitués aux Gozon (4 mai 1582)[1]. « Les Aveyronnais, nous écrit de son côté M. le marquis de Montcalm, tiennent toujours beaucoup à mettre au premier rang des faits historiques de leur ancienne province les souvenirs de la forêt *des Dragonnières*, ainsi que du château et du grand maître Dieudonné de Gozon. Un établissement d'écoles secondaires ayant été fondé à Saint-Affrique, sur la plus grande échelle, par les RR. PP. Jésuites, un de leurs professeurs, heureusement doué comme poëte, ne put, dès le premier concours public, mieux contenter les nombreuses familles réunies pour la distribution des prix, qu'en célébrant la mémoire du grand maître qui illustra *les Dragonnières*. Son exploit contre le monstre, puis sa condamnation par désobéissance, et finalement son élévation au rang suprême, furent versifiés par le poëte en un drame que les élèves représentèrent publiquement, et qui fut l'objet d'une acclamation générale. Un célèbre poëte allemand a, lui aussi, pris ces mêmes faits pour sujet d'une de ses charmantes ballades. »

(On observera, pour mémoire, que Schiller, dans la ballade en question, *Der Kampf mit dem Drachen*, suppose que le chevalier (qu'il ne nomme pas) a désobéi à la défense, faite par le grand maître, de combattre le monstre, qui *avait déjà dévoré plusieurs chevaliers*. Le grand maître écoute avec sévérité le récit qu'il fait de sa victoire, préparée par l'usage d'un mannequin, afin d'aguerrir son cheval

[1] En effet, les dragons ailés sont encore ainsi portés par M. le marquis de Montcalm, chef de nom et armes de sa maison, et par les autres membres de cette famille. L'écu de Gozon était de gueules, à la bande d'azur bordée d'argent, à la bordure componée d'argent (Vertot); et, selon le marquis de Villeneuve-Trans, la bande était *d'argent* et *chargée d'une cotice d'azur*. Il est, depuis le XVI[e] siècle, placé *sur le tout* des armoiries de Montcalm, qui aujourd'hui se blasonnent ainsi : Écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à trois colombes d'argent (concession de Louis XI aux Montcalm); aux 2 et 3, de sable, à la tour d'argent sommée de trois tourelles de même, qui est Montcalm; sur le tout, de Gozon. Devise de la concession, portée en bas : MON INNOCENCE EST MA FORTERESSE, et, près du cimier, les deux mots gravés sur la tombe du grand maître : DRACONIS EXTINCTOR.

La note 237 (p. 730) prouve que l'emploi des devises sur les cimiers n'était pas chose insolite chez les chevaliers bannerets, qui avaient leur nom pour *cri* de ralliement. On a dit que les Gozon criaient DRACOS, DRAGON; mais nous n'en avons pas encore trouvé la preuve dans les livres de généalogie ou de blason. Ce fait bien établi, seulement au XVI[e] siècle, ajouterait une grande probabilité à tout ce qui précède. Les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, du marquis d'Aubais (Charles de Baschi), qu'on nous engageait à consulter, *pour y trouver cette preuve*, ne nous ont rien fourni : peut-être avons-nous mal cherché (3 vol. in-4°, Paris, 1759). — Au surplus, très-peu de familles criaient DRAGON. Les Quen, Quien ou Chien du Santerre (haute Picardie), subsistant encore dans les Quien de la Neufville, et dont la branche dite des sires de Longueval et de Framerville s'allia plusieurs fois avec les Montmorency, avaient, comme ces derniers, un chien pour cimier, et criaient DRAGON, DRAGON. Mais ce cimier étant sans doute *ailé*, à l'instar du chien ailé, porté de même en cimier par les *seigneurs de Vérone*, du nom de *la Scala* (les Câne et Maestino), il aura été pris « pour un *dragon* par quelques historiens, qui, ne connaissant pas l'antique valeur du *chien* comme symbole, crurent faire plus d'honneur aux sires de Longueval en changeant leur nom de CHIEN en celui de DRAGON. » (*Sirius*. — *Aperçus nouveaux sur le culte de l'Idolâtrie*, in-8°, Nantes, 1852, p. CXLII et suivantes. Voir à ce propos, et par rapport à Sirius, ce que le savant anonyme dit des Mor-an-Ci (Montmorency) et des Ro-Han, Ro-Kan (Rohan). — Ce qui nous touche surtout dans cet ouvrage, c'est une quarantaine de figures bien choisies, qui enrichissent une Introduction très-curieuse sous le double point de vue philosophique et archéologique. Du reste, l'impression d'un texte aussi chargé de notes, de citations et de sources littéraires, n'était pas chose facile; mais l'auteur a eu la bonne fortune ou l'esprit de choisir, pour éditeur, notre érudit et consciencieux correspondant M. Auguste Guéraud, membre de la société des antiquaires de l'Ouest et de la société académique de Nantes.

Digitized by Google

et ses deux chiens. Le jeune homme se dépouille de l'habit de la Religion et se retire humblement, sur l'ordre de son supérieur, devant la foule intimidée, lorsque, tout à coup, celui-ci le rappelle, l'embrasse et lui dit de reprendre sa croix, en récompense de son humilité obéissante.)

Tel fut enfin l'attachement des anciens habitants de Gozon à la mémoire du grand maître, qu'au XVIe siècle, lors de la démolition du château de Gozon (l'un des plus grands faits d'armes accomplis en Rouergue durant les guerres de religion), la population rurale qui vivait à l'abri de ces puissants créneaux ne voulut pas s'éloigner et chercha un refuge sur le coteau le plus voisin, qu'elle appela, du nom de ses affections, *Las Costes-Gozon* (le Coteau-Gozon). En 1793, on dut quitter à grand regret la terminaison aristocratique de *Gozon*, pour s'appeler *Las Costes* tout court; et croira-t-on qu'il ait fallu une persistance de plus de quarante ans, pour qu'enfin, en 1857, un décret de l'Empereur ait restitué à cette commune son vieux nom bien-aimé de *Las Costes-Gozon*[1]?

La même notice manuscrite consacre quelques pages à la *tarasque*, d'où la ville de Tarascon-sur-Rhône tire son nom. Mais ici, comme le fait remarquer notre auteur, nous sortons de la réalité pour entrer dans la symbolique. Il partage tout à fait, en parlant de la tarasque, le sentiment du cardinal Baronius à l'égard du *dragon* de saint Georges (voyez note 205, p. 676); il pense que ce monstre allégorique (réel selon les hagiographes), est «l'image du paganisme vaincu en Provence par l'arrivée de Lazare, le ressuscité du Sauveur, et de ses deux immortelles sœurs Marthe et Marie, accompagnées de saint Maxime, premier évêque de la contrée.» On sait que le débarquement, l'apostolat et la mort de ces saints personnages ont été peints par Vien, maître de David, dans une suite de tableaux remarquables, conservés à l'ancienne collégiale de Sainte-Marthe de Tarascon : plusieurs notices, sur Vien et ses ouvrages, ont passé ces tableaux sous silence.

«La tarasque, ajoute la notice, continue d'être figurée par une tortue gigantesque et fantastique, haute de quinze pieds, avec une queue de douze pieds, des écailles pointues et une gueule vomissant des flammes. Jadis la noblesse et la municipalité se partageaient, chaque année, l'honneur d'élire les douze chevaliers chargés, en grand costume et apparat, de faire manœuvrer ce monstre en public. Ces jours-là étaient et sont encore, malgré tous changements sociaux et politiques, ceux des plus grandes solennités et joies tarasconnaises; on conserve également l'usage, lors de la procession de la Pentecôte, de promener la tarasque à la suite du clergé.»

[1] Les restes du château de Gozon, situé sur un pic isolé (le pic de Gozon), entre Milhau et Saint-Affrique, appartiennent toujours, nous a-t-on dit, à M. le marquis de Montcalm-Gozon, petit neveu du héros du Canada. C'était une antique forteresse féodale, qui passait pour imprenable avant l'emploi de la poudre; ayant, à peu de chose près, la longueur du château des Tuileries, et entièrement bâti en pierres de taille. Les matériaux provenant de cet immense édifice suffirent à la construction d'une église et d'un village de neuf cents feux, laissant encore de nobles et vastes ruines. Dans ses dépendances, figurait une tour détachée, toujours célèbre sous le nom de *tour de Gozon*, au pied de laquelle on venait jurer et signer, en présence des notaires, les engagements de haute importance passés entre particuliers. Ce genre d'actes se rencontre dans les dépôts publics de la moitié méridionale du département de l'Aveyron, et l'on n'oublie pas d'y mentionner la tour, d'où partait la juridiction très-étendue de la maison et seigneurie de Gozon.

Digitized by Google

M. le marquis de Montcalm nous écrit aussi, à propos de la tarasque, que le nom de sainte Marthe « est resté, heureusement, si vénéré et redouté dans cette ville, que, même aux cabarets les plus ignobles, il ne s'y trouverait pas un bas esprit fort assez impudent pour oser insulter la patronne de Tarascon! »

Dans une autre notice manuscrite sur les *Dragons et monstres portés aux processions*, où il est également question du dragon ou crocodile de Rhodes et de tous les animaux plus ou moins fabuleux de l'antiquité païenne, l'auteur fait un rapprochement mal fondé entre la tarasque, être fantastique comme on vient de le voir, et le chameau réel de saint Afrodise, premier évêque de Béziers. Le seul point de ressemblance que nous ayons trouvé entre les deux animaux, c'est que notre grande révolution a sévi de même contre la mémoire de l'un et de l'autre; leur fête avait été supprimée. La tarasque, avons-nous dit, rappelait aux esprits la défaite du paganisme, le chameau avait été la monture de celui qui, au IIIe siècle, établit le christianisme à Béziers. La tarasque était souvent l'objet de huées, comme le Graüli de Metz, tandis qu'à la procession de la Caritach, le jour de l'Ascension, le simulacre du chameau, suivi d'une nombreuse et brillante escorte, parcourait majestueusement les rues de la ville. « D'abondantes aumônes, provenant de ses propriétés personnelles (le fief du Chameau), prises sur les revenus consacrés à la fête de ce puissant et drôlatique seigneur, étaient distribuées à la classe indigente; mais, en 1793, les *patriotes* de l'Hérault brûlèrent le simulacre chéri des Biterrois, imaginèrent de comprendre le chameau sur la *liste des émigrés*, et purent ainsi confisquer, au profit de la *nation*, le patrimoine des pauvres! » Le tour était bien joué.

Nous devons ces derniers renseignements à notre excellent camarade et ami M. le vicomte de Ginestet, ancien chef de bataillon et officier des gardes à pied de S. M. le roi Charles X. — *Le Martyrologe universel*, de Claude Chastelain (in-4°, Paris, 1709), mentionne saint Afrodise au 22 mars; cependant, ni les *Fleurs des vies des saints*, ni le *Dictionnaire historique des saints personnages*, ne donnent son histoire. Adrien Baillet (*Les Vies des saints*), et Alban-Butler (traduction de l'abbé Godescard), n'en parlent pas non plus. On nous assure que nous trouverons les plus amples renseignements sur ce saint évêque, son chameau et la fête de la Caritach, dans Pierre Andoque, conseiller au présidial de Béziers, auteur de l'*Histoire du Languedoc, avec l'état des provinces voisines*, jusqu'en l'année 1610 (in-folio, Béziers, 1648), et, par le même auteur, dans le *Catalogue des évêques de Béziers*, in-4°, 1651; également dans le *Gallia christiania*, t. VI, et dans l'*Histoire générale de Languedoc*, par dom Vic et dom Vaissette. Parmi les écrivains de notre époque, on peut consulter le journal intitulé : *Mosaïque du Midi*, 1837, t. I, p. 106; le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. I, p. 11 et 324 et les t. III et IV du même recueil; enfin, l'*Histoire de la ville et des évêques de Béziers*, par C. Sabatier (Béziers, 1854). — Voir aussi les légendes du Berri, puisque Galesinius et Casinius font saint Afrodise évêque de Bourges.

(226) P. 452. *Der beschlosen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie*, ut supra. La Bête de l'Apocalypse est représentée au folio 191 (et non 201), avec sept têtes fantastiques différentes les unes des autres : ce motif nous a porté à reproduire ici le dessin de l'artiste allemand, quoiqu'il n'ait pas suivi la description faite au chapitre XIII de l'Apocalypse, rapporté ci-dessus, à la page 564. (Voyez aussi

Digitized by Google

notre gravure de la page 468, où se trouve, d'après une miniature française du XIII[e] siècle, la traduction fidèle de la vision de saint Jean.)

On lit en effet, dans le texte descriptif: « La première (tête) est une méchanceté extrême, comme qui dirait un *dragon;* en tant que c'est la bête la plus méchante, la plus habile et la plus traîtresse, et qui nous représente le diable et les



Bête fantastique, d'après l'Apocalypse.

(Calqué sur le *Verger du rosaire de Marie*, folio 191.)

autres *circonciseurs*, ses serviteurs, etc. » Fol. 191, 2[e] col. lignes 1 à 6.) Il est fort question des Juifs dans ce chapitre.

Voyez aussi le passage des *envieux* et des *médisants* au *Livre des vices et vertus*, fol. 22, 1[re] col. et 37 v°, 1[re] col. (description et explication de la Bête de l'Apocalypse), où ils sont comparés aux *basilics* et aux *serpents*. « Li envieux a trois manières de venin : en œvre ausi, comme il a en sa bouche ou au cuer. . . . . . . Dont il est de la nature au basilique : car nule verdure ne puet durer devers lui, ne en herbe, ne en buisson, ne en arbre. » Et plus loin : « Ce sunt li mesdisant dont Salemons dist qu'il mordent comme serpent en traïson. Et cist venins en tue trois à un cop : celui qui dist, et celui qui escoute, et celui de qui il mesdit.

Digitized by Google

Ce est la très trueuse beste que l'on apèle hyène, qui deffuet les cors des genz morz, et les menjue. »

(227) P. 452. Santis Pagnini, Lucensis, *Isagogæ ad mysticos sacræ scripturæ sensus;* in-folio, Lyon, 1536, liv. II, chap. XXIII, pag. 152 et suivantes. Malheureusement, ce chapitre est trop long pour qu'on puisse le faire connaître : Nous voyons aussi, dans nos extraits, qu'on peut y trouver le *dragon à crinière de lion.*

(228) P. 452. « En effet, sous le nom des *dragons*, ne sont-ce pas les esprits ouvertement malicieux qui sont représentés, lesquels rampent toujours sous la terre dans d'infimes pensées? *Quid enim draconum nomine, nisi in aperto malitiosæ mentes exprimuntur, quæ per terram semper in infimis cogitationibus repunt?* » C'est ainsi que s'exprime saint Grégoire le Grand (*Moral.* lib. XXXI. cap. VI), à propos de ce passage d'Isaïe : « Les bêtes sauvages, les dragons et les autruches me glorifient, parce que j'aurai fait naître des eaux dans le désert, etc. » (chap. XLIII, vers. 20). — Santis Pagnini, *Isagogæ*, etc. ut supra, liv. VII, chap. V, p. 338. Tout ce chapitre, intitulé *Du Héron*, offre en lui-même beaucoup d'intérêt, et montre avec surabondance *comment les mêmes objets ont des sens tout à fait différents.* Par exemple, selon notre commentateur, l'*autruche* est le symbole de la synagogue, mais saint Jérôme y voit l'Église chrétienne; et l'*aigle*, symbole certain de Jésus-Christ, est souvent pris pour symbole du diable, *aquila sæpo* (sic) *pro diabolo ponitur*, etc. (Voy. pages 620 et 656 la symbolique de saint Augustin.)

(229) P. 453. Raban Maur, *De Laudibus sanctæ crucis*, manuscrit du XIe siècle; Bibliothèque impériale, fonds de Saint-Germain, manuscrits latins, n° 59, fol. 14. — *Bible de saint Martial de Limoges*, XIIe siècle; Bibliothèque impériale, manuscrits latins de l'ancien fonds, n° 8, tom. II, fol. 234 v°, 245 et 259. — *Séances générales tenues, en 1840, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques*, in-8°, Caen, 1841, page 69. Il s'agit de rinceaux composés de serpents à bec d'oiseau, sculptés à Ruffec, et que M. de Caumont signale également en Poitou et dans d'autres provinces. — *Bible allégorisée en figures*, XIIIe siècle; Bibliothèque impériale, fonds de Saint-Germain, manuscrits latins, n° 37, fol. 190, col 2, fig. 3. — *Bible manuscrite du XIIIe siècle*, Bibliothèque de Sainte-Geneviève, in-4°, A 9, à la préface de saint Jérôme sur *Tobie*, et, dans le même volume, au prologue de l'*Apocalypse*. Ces trois derniers monuments nous offrent des dragons bipèdes, à tête d'hommes, de femmes et d'enfants. — *Histoire de Girart de Nevers et de la belle Euriant s'amie*, XVe siècle; Bibliothèque impériale, fonds de la Vallière, n° 92 (voyez page 593). — Santis Pagnini, *Isagogæ ad mysticos sacræ Scripturæ sensus*, in-folio, Lyon, 1536, liv. VIII, chap. XXX et XXXI, pag. 427-429. — Jean Molanus, *De Historia SS. imaginum*, etc. ut supra, liv. II, chap. XIV, pag. 53 et 54, sous le titre : *Martyrum vetustæ aliquot imagines commendantur*, à la note E, qui est du P. Noël Paquot. Cet article sur les *dragons ailés* est très-important (voy. page 668). — Comparez aussi les *dragons ailés* et sans pieds qui sont attachés au char de Germanicus, dans le beau camée du cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale.

Malgré l'attention que nous apportons ici à ne rappeler que des manuscrits conservés dans les dépôts publics de Paris, nous citerons en dernier lieu le cé-

Digitized by Google

lèbre Psautier latin du XIIe siècle, qui fut jadis au comte de Thott, et que nous avons vu, en 1840, à la bibliothèque de Copenhague (n° 143). M. E. Eckersberg, artiste habile et consciencieux, en a relevé pour nous les dessins : nous y avons déjà pris *le roi David*, sous le symbole de *l'âne à la harpe*, c'est-à-dire chantant et jouant de la harpe (page 609), et le *dragon*, gardien de la Loi (page 665).

Ce livre, connu du monde savant par la notice de M. C. Molbech (voy. page 610), contient un nombre prodigieux d'initiales de grande dimension, remarquables surtout par la quantité de *dragons*, pris en bonne et en mauvaise part, qui entrent dans leur composition. Beaucoup d'entre elles devraient être publiées, et nous n'aurions pas manqué d'en donner ici deux ou trois des plus singulières, si des considérations financières n'avaient arrêté notre zèle.

(Beaucoup de notes, et surtout celle-ci ne sont pas suffisamment développées, ce qui ne veut pas dire que, dans l'ensemble du travail, un grand nombre d'entre elles ne soient trop étendues et en dehors du sujet *actuel;* mais le défaut de temps nous oblige de les donner telles quelles, sans raccourcir ou rectifier les unes, sans allonger les autres. Avec l'aide de nos indications, chacun des lecteurs du Bulletin pourra faire, au besoin, les recherches qui lui auraient été épargnées si nous avions pu donner les textes qu'on n'a pas sous la main. Nous regrettons aussi de ne pas faire connaître les peintures et les sculptures sur lesquelles se rencontrent les *serpents* et les *dragons* dont nous parlons : toute mention de figures symboliques, sans dessins à l'appui, perd son plus grand intérêt, et leur interprétation paraît souvent alors une pure spéculation de l'esprit.

Qu'on nous permette à ce sujet une dernière réflexion. L'utilité du *Dictionnaire critique et historique* de Bayle, et celle des *Arts au moyen âge* résulte surtout, comme on sait, des notes au milieu desquelles le texte est perdu. Ce n'est pas que nous prétendions trouver, dans ces exemples, de nature très-différente et très-éloignés l'un de l'autre, une justification difficile à l'égard de notre travail; mais nous répéterons cependant qu'il est nombre de circonstances où les preuves demandent un développement particulier. L'archéologie surtout, c'est-à-dire, selon la belle définition d'Émeric-David, la connaissance de la religion dans ses rapports avec les arts[1]; l'archéologie, science empirique, veut l'application de cette règle, et peut-être avons-nous à nous reprocher de n'avoir souvent cité qu'un auteur à l'appui de nos assertions, tandis qu'il eût fallu accumuler, pour beaucoup de symboles, les sources de diverses natures, comme au *serpent d'airain*, aux *lions de Juda* et *de saint Pierre*, etc. pages 549, 612 et 613.

Enfin, si des reproches mérités nous ont été déjà faits, des paroles encourageantes venues des sommités de la science ne nous ont pas non plus manqué. Dernièrement encore nous lisions ce passage des *Mélanges d'archéologie*, à propos de la scène du *Loup écolier*, bas-relief en pierre de la cathédrale de Fribourg en

[1] *Jupiter : — Recherches sur ce Dieu, sur son culte et sur les monuments qui le représentent; ouvrage précédé d'un Essai sur l'esprit de la religion grecque*, 2 vol. in-8°, Paris, 1833, tome I, pages IV et V. Cette introduction à l'étude de la mythologie est riche d'idées et de faits dont les analogues se rencontrent dans l'histoire de la religion chrétienne. « Toute recherche archéologique qui n'est pas guidée, dit l'auteur, par cette étude indispensable (la connaissance de la religion) ne saurait conduire à une instruction solide;..... toute production des arts a eu pour principal objet de rendre avec fidélité les idées religieuses auxquelles elle se rapporte. L'archéologie pourrait être définie : la connaissance de la religion dans ses rapports avec les arts. »


Digitized by Google

Brisgau : « Ce n'est pas, dit le savant éditeur du *Bestiaire*, ce n'est pas sans recourir à des sources *nombreuses et fort variées* que l'on peut interpréter les scènes étranges dans lesquelles le moyen âge a mis en jeu tant d'animaux divers, ou sous divers aspects extravagants en apparence. » Et ailleurs, résumant les indications qu'il fournit pour des études ultérieures appliquées à la symbolique chrétienne, le R. P. Charles Cahier avait ajouté ces mots remarquables : « Il conviendra de réunir sur chaque point un certain nombre de témoignages, dont l'accord puisse établir que les idées adoptées par l'interprète moderne étaient bien réellement dominantes autour de l'artiste, et faisaient partie du domaine commun où devait puiser celui-ci. » (*Mélanges*, t. I, p. 90; et pour le *Loup écolier*, ibid. p. 126.)

Du reste, nous devons un dédommagement aux lecteurs de notre abondance involontaire, et nous leur donnerons, par compensation, à la fin de notre travail, le chapitre tout entier qui nous a fourni cette dernière citation (voy. page 901). Le R. P. Martin, d'aimable et vertueuse mémoire, ayant été la cause involontaire du développement inusité qu'a reçu le *Rapport sur la crosse de Tiron*, il nous semble aussi qu'en cherchant maintenant un appui nouveau dans les études plus sérieuses du R. P. Charles Cahier, les regrets qu'inspire la perte de son habile collaborateur seront un peu adoucis; puisque, d'ailleurs, le savant jésuite a bien voulu nous répéter à nous-même qu'il ferait connaître au public, dès qu'il en aurait le loisir, une grande partie de ces dessins de toute nature dont nous avons parlé (page 537), recueillis par le P. Martin en France, en Allemagne et en Espagne, déjà dessinés sur bois, et prêts à être gravés.

(230) P. 453. Au risque de paraître téméraire, nous ne craindrons pas d'affirmer que ces *dragons*, placés aux deux côtés d'une tête humaine, sont l'expression



Ornement mystique (VIIIe siècle).

(Calqué sur l'original.)

d'une pensée symbolique répétée durant le moyen âge sous tant de formes diverses; et, nous appuyant sur le beau manuscrit même où nous avons calqué les deux animaux, nous aurions profité de la circonstance pour traiter la question de ces groupes prétendus inexplicables, si nous avions eu le temps de faire graver les bois nécessaires. A cet égard, les recherches de M. Stengel sont très-curieuses, et nous espérons que, par lui ou par nous, elles seront un jour connues. Toutefois, s'appuyant sur Habacuc, traduction des Septante, *In medio duorum animalium cognosceris*, etc. (chap. III, vers. 2), rien n'empêche d'ajouter, dès ce moment, que, suivant Origène, deux animaux, au milieu desquels *on reconnaît Dieu*, paraissent pouvoir signifier le Fils et le Saint-Esprit; mais cette allégorie est dangereuse, *periculosa*, dit Tertullien, parce qu'elle semble donner à la deuxième et à la troisième personne divine un rang inférieur au Père. Les deux animaux pourraient plutôt s'entendre de Moïse et d'Élie, au milieu desquels le Christ a

Digitized by Google

été transfiguré et déclaré Fils de Dieu. Ils peuvent encore désigner saint Pierre et saint Paul, les Juifs et les Gentils, ou bien les deux larrons, et, certainement, selon saint Jérôme, les deux Testaments. — Cette dernière allégorie se trouve rappelée p. 416, parmi les autres figures de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi. (Voy. *Animaux*, B. XI, c. 28.)

L'*Évangéliaire de Saint-Sernin* (Saint-Saturnin), ou *Heures de Charlemagne* (évangiles des principales fêtes de l'année), est écrit en lettres onciales d'or, sur vélin teint en pourpre. Chacune de ses pages offre un encadrement différent, avec des ornements saxons, francs ou byzantins, d'une étonnante diversité. Nous en avons publié la plus grande partie, sous le nom de *Recueil d'ornements*, et là nous avons puisé le fragment ci-dessus. — Malgré de récentes découvertes, l'Évangéliaire de Saint-Sernin est encore notre plus ancien monument national daté (778 ou 779), contenant des peintures proprement dites, et les planches qu'il a fournies ouvrent la publication de la deuxième série de nos *fac-simile* (*Peintures et ornements des manuscrits*, 1re livraison, planches I à VII[1]).

Empreint des plus grands souvenirs, exécuté peut-être sous les yeux d'Alcuin, l'instituteur de l'école Palatine, il mentionne, à l'année 781, l'entrée de Charlemagne dans la basilique de Saint-Pierre-de-Rome, et le baptême, fait par le pape Adrien Ier, de Pépin, nommé depuis *Carloman*. Après plus de mille ans, offert par la ville de Toulouse, qui le tenait de Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine, il parut en l'église de Paris (1811) pour le baptême du roi de Rome, fils de l'Empereur Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche[2]!!! C'est aussi ce glorieux monument qui nous a donné la représentation, également la plus ancienne dans les manuscrits français, de Jésus-Christ imberbe, trônant comme *Roi de Gloire*, tel qu'on le voit dès l'origine des peintures chrétiennes. Une miniature non moins curieuse, placée en tête du texte et composée d'animaux sym-

[1] D'après nos recherches, le plus ancien livre des Évangiles accompagné de peintures dont l'histoire fasse mention (??) est celui de Mani, chef des Manichéens, mort en 277. On sait que Mani, habile musicien, mathématicien, astronome, médecin et géographe, excellait aussi dans l'art de peindre. Nous voudrions pouvoir citer en entier le passage de Mosheim. (*De Rebus Christian. ante Constant. Magn.* p. 737. B. 3, C. 340 et B. 23, C. 5639.)

[2] Les vers suivants du calligraphe Godescalc, pris dans une pièce de vers de sa façon en l'honneur de Charlemagne, indiquent que l'Évangéliaire a été commandé pour l'usage de ce prince ou pour celui de la pieuse Hildegarde, mère de Louis le Débonnaire. On sait que ce prince naquit en 778 :

Hoc opus eximium Franchorum scribere Carlus,
Rex pius, egregia Hildgarda cum conjuge, jussit;
Quorum salvifico tueatur numine vitas,
Rex Regum, Dominus, cœlorum gloria, Christus,.....
Ultimus hoc famulus studuit complere Godescalc.

Hildegarde *la Vénérable* ou *la Bienheureuse*, comme l'Église l'appelle, l'une des cinq femmes de Charlemagne, mourut le 30 avril 783, et, par cette circonstance, l'époque précise où fut exécuté l'Évangéliaire devient encore plus certaine. Issue d'une illustre maison de Souabe, Hildegarde fut toujours tendrement aimée de l'empereur, son mari, qui fit rois ses trois fils, Charles, Pépin et Louis, et avait fiancé sa fille Rotrude, en 787, à Constantin Porphyrogénète. Cependant les Bénédictins font observer (*Art de vérifier les dates*, 1770, page 537) que Rotrude mourut en 810, à l'âge de trente-cinq ans, sans avoir été mariée, mais non, disent-ils, sans avoir été mère. La date du manuscrit se tire de plusieurs autres indications, et surtout d'une Table des fêtes mobiles commençant à 779, et terminée avec 815. L'empereur mourut le 28 janvier 814; la table de ses *Heures* a donc pu lui servir jusqu'à son dernier jour. (Voir nos *Principes de paléographie appliquée aux manuscrits francs*.)

Digitized by Google

boliques, reporte naturellement la pensée sur les croyances des anciens chrétiens et les compositions mystiques sous lesquelles ils cachaient la doctrine.

(Comparer avec la *Fontaine mystique* qui ouvre les Évangiles, *Codex aureus*, de Saint-Médard de Soissons. Il est vrai que, là où nous voyons une *fontaine mystique*, un savant professeur reconnaît l'image d'un *vivarium*, fait pour rappeler les parcs et les *viviers* de Byzance, afin de récréer les yeux du monarque français!)



Jésus-Christ, roi de gloire (VIII[e] siècle).

(Réduction au quart.)

Au point de vue de l'art, la barbarie de toutes ces images prouve évidemment la profonde incapacité des peintres francs avant l'arrivée des artistes grecs; néanmoins, il est impossible de ne pas reconnaître le genre saxon dans les grandes initiales des principaux chapitres. Par un contraste singulier avec les peintures informes qui accompagnent le texte, ces initiales ont une perfection incomparable, attestant, chez le calligraphe, le dernier degré de l'habileté, et nous en avons tiré cette induction qu'à la fin du VIII[e] siècle les Scots-Irlandais et les Anglo-Saxons, leurs émules, très-reculés aussi dans l'art de la peinture, avaient introduit sur le continent un nouveau style dans la manière d'orner les manuscrits, en tant que cela touche les initiales et l'ornement proprement dit.

Le livre d'*Heures de Charlemagne* offre divers genres d'intérêt. Comme paléographie, il fournit le plus ancien exemple daté de la minuscule *nouvelle*, dégagée en partie de la *mérovingienne* et tendant à la *caroline*, ou minuscule proprement dite. Elle est employée exceptionnellement pour cette petite pièce de vers en l'honneur du héros; aussi avons-nous cru devoir lui consacrer une planche dans notre publication et la donner en son entier. — Ce chef-d'œuvre de chrysographie contient aussi, à la fin, un calendrier relevé par nos soins avec le tableau des fêtes mobiles; ces deux fragments ont été l'objet d'un travail particulier et comparatif

Digitized by Google

avec le petit nombre de calendriers renfermés dans les manuscrits grecs, francs, italiens et saxons du VIII[e] et du IX[e] siècle.

Rapproché des *Évangiles* dits *de Charlemagne* (ou *Livre du Sacre*), actuellement à Vienne, écrits en lettres d'or et d'argent, sur vélin teint en pourpre, nous estimons que le manuscrit du Louvre est antérieur à celui de Vienne de près d'un demi-siècle. L'écriture de celui-ci appartient en effet au commencement du règne de Lothaire (817), et les quatre grandes initiales, de même que les peintures, rappellent les *Évangiles d'Ebbon*, évêque de Reims, puis d'Hildesheim, mort en 851; le même qui présida le concile où fut déposé Louis le Débonnaire. Il faut donc ranger ces Évangiles prétendus de Charlemagne (au surplus l'un des plus riches monuments et des mieux conservés qui se puissent rencontrer), avec notre magnifique bible n° 1, dite faussement de Charlemagne par les Bénédictins, avec la splendide bible (non terminée) de Saint-Paul-hors-des-Murs, jadis prétendue de Charlemagne, et avec la belle bible aujourd'hui prétendue d'Alcuin, du *British Museum*. Les trois in-folios en question ont été faits vers le milieu du IX[e] siècle, après les Évangiles d'Ebbon et le livre de Vienne[1].

[1] «Ces Évangiles de Vienne, appelés aussi le *Livre du Sacre*, parce qu'ils servaient au sacre des empereurs, se composent, avons-nous dit dans un autre travail, de deux cent vingt-quatre folios de vélin teint en pourpre, dont deux sans écriture. Le texte courant est en belle onciale d'or, de vingt-six lignes à la page. Les lettres ou dédicaces, prologues, arguments, sommaires (*Novum opus*, *Plures fuisse*, *Eusebius Carpiano*, *etc.*) et l'*incipit* des quatre Évangiles, en capitale rustique d'or; les titres courants et les *explicit*, ainsi que les chiffres de divisions et les annotations marginales, en rustique d'argent. Sur l'avant-dernier feuillet, une autre main a tracé les mots *Pater noster* en onciales d'or; plus bas, d'une troisième main, on lit en rustique d'argent : *In nomine Dni*, et immédiatement au-dessous, à l'encre, écriture du XI[e] ou du XII[e] siècle : *In nomine Dni Di summi*. — L'or garde tout son éclat; mais, quoique très-beau, l'argent a noirci et verdi par places, comme dans la plupart des manuscrits. Le vélin, généralement épais, offre des feuilles aussi minces, aussi transparentes que le magnifique psautier romain, prétendu gallican, écrit en grosses lettres onciales d'or et d'argent, et qui fut à l'usage de saint Germain, évêque de Paris (✝ 576). Sa couleur tire sur le rouge plutôt que sur le bleu; néanmoins quelques feuillets sont tout à fait bleus et d'autres presque blancs.

«Le deuxième quaternion (qui devrait ouvrir le volume) se compose de neuf folios, par addition d'un folio dans le milieu du cahier. Les huit premiers contiennent les dix *Canons d'Eusèbe*, en seize tableaux. Le dernier recto est consacré à la peinture de saint Matthieu; le verso n'a pas d'écriture. Les trois autres évangélistes occupent le verso des feuillets dont le recto reste blanc, et, selon l'usage général, ils précèdent immédiatement le texte. Ces trois dernières peintures ont été faites sur des folios ajoutés au premier quaternion de chaque évangile; mais le vélin est identiquement teint en même pourpre que celui de tout le manuscrit. Les portiques de ces canons, d'un art très-grossier, sont loin d'égaler les portiques des Évangiles d'Ebbon, leurs contemporains, et ceux des Évangiles (*Codex aureus*) de Saint-Médard de Soissons, aujourd'hui à Paris, de Saint-Riquier, de Trèves, et du *British Museum*, qui, tous les quatre, appartiennent aux dernières années du règne de Charlemagne. Les ornements offrent peu de variété; il en est de même des chapiteaux et des bases de colonnes.» (Nous avions choisi, pour les publier, le troisième et le cinquième portique.)

«Après les quatre Évangiles viennent le capitulaire *De circulo anni* (indication des évangiles des dimanches et fêtes) et le *Lectiones Evangeliorum de diversis causis*, en capitale rustique d'or, titres en argent; mais cette partie paraît n'avoir pas été terminée (??), le verso du dernier folio n'ayant que deux lignes d'écriture, et le volume conservant, à la fin, deux autres folios teints du même pourpre.» (*Principes de paléographie appliqués aux manuscrits francs.*)

Il ne sera pas autrement question, dans cette description sommaire, de la peinture des quatre évangélistes, notre carnet de voyage étant muet sur ce point, par le motif que saint Luc et saint Jean devaient être copiés pour entrer dans notre publication des *Manuscrits francs*; mais la révolution de 1848 a mis bon ordre à ce projet, comme à bien d'autres. On pourra se faire une idée du style du miniaturiste, c'est-à-dire du peintre d'Épernay, en examinant nos planches des *Évangiles d'Ebbon*, sauf qu'à Vienne la miniature est sur un fond pourpre, ce qui produit un aspect tout différent; il en est de même des quatre grandes initiales. Remarquons encore, à l'appui de la date, que deux de ces

Digitized by Google

(231) P. 453. Greith, *Spicilegium Vaticanum*, introduction, pages 88, 89 et 105, à la note. On voit, page 95, que les deux fils de Guillaume le Conquérant, Robert et Guillaume, se combattent comme deux *dragons*.

(232) P. 453. *Psalterium aureum* ou *Codex aureus* de la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Gall, n° 22. De même que le n° 23 ce magnifique psautier, en capitale rustique d'un centimètre de hauteur, était attribué au célèbre calligraphe Folchard (voy. p. 544, note 8); mais le bibliothécaire de Saint-Gall, le P. Weidmann, qui avait d'abord soutenu cette opinion, ne le pensait plus en décembre 1842, au moment de notre voyage en Suisse. C'est un des volumes les plus curieux que nous ayons rencontrés. Il a, sur le psautier des Pays-Bas, du temps de Drogon, fils de Charlemagne, l'avantage de la couleur, une dimension quadruple quant aux sujets, et une grande supériorité dans le dessin. Le premier folio contient quatre vers contre les ravisseurs des livres. On les a fait lire au général (maréchal) Molitor lors de l'invasion française (1800); le général sourit, et l'abbaye conserva ses richesses. Le vénérable P. Weidmann, aujourd'hui le seul survivant des bénédictins de Saint-Gall, resté alors comme interprète, raconte, dans son Histoire de la bibliothèque du Chapitre, les transes qu'on eut à cette occasion et avec quelle joie on vit les troupes françaises partir subitement pour la Bavière. (*Geschichte der Stifts-Bibliothek von Sankt-Gallen*, von Fr. Weidmann, Bibliothekar, in-8°, p. 180 et 181.) Saint-Gall possède encore ses plus beaux manuscrits; le maréchal Molitor, protecteur (??) de l'ancienne abbaye, nous en parlait avant nos études en Suisse, et il nous signalait déjà les miniatures conservées par le P. Weidmann, pour que nous en fissions la tête de notre section allemande des *Peintures et ornements des manuscrits*.

évangélistes sont entourés d'ornements employés spécialement dans les Évangiles de l'empereur Lothaire.

Ce célèbre manuscrit de Vienne est aujourd'hui couvert d'un velours de soie ponceau, et les ivoires dont il fut sans doute orné au IXe siècle ont été remplacés, vers la fin du XVe, par un bas-relief en vermeil, enrichi après coup de dix-neuf pierres précieuses. La sculpture (de 34 centimètres de hauteur sur 26 environ), représente, sous la figure d'un vieillard à barbe vénérable, Dieu le Père (??) et non saint Charlemagne, que quelques-uns se plaisent à y voir. Assis, la tête entourée d'un nimbe et chargée de la couronne impériale, l'Éternel bénit de la main droite, qui est à demi soulevée et étendue (les deux derniers doigts restent pliés); l'autre main tient un livre fermé et repose sur le genou gauche. Aux quatre angles sont les symboles des évangélistes, ainsi rangés, en commençant par la gauche du spectateur: en haut, l'*aigle* de saint Jean et l'*homme* de saint Matthieu; en bas, le *lion* de saint Marc et le veau de saint Luc. Entre les quatre animaux, aux deux côtés de la figure, est le sujet de l'Annonciation. A gauche, Marie debout, inclinée devant son prie-Dieu, écoute les paroles de Gabriel, qui occupe le côté opposé; le sceptre de l'ange se termine par un lis brisé en partie, et confirme notre opinion sur l'âge du bas-relief. — Le verso de la couverture est orné de cinq clous, et les deux agrafes sont ciselées.

Nous ne sommes entré dans ces détails qu'afin de justifier notre opposition à reconnaître ici la représentation de saint Charlemagne. Nous y voyons, si l'on veut, l'Ancien des jours du prophète Daniel, c'est-à-dire Dieu le Père (saint Jérôme, *Commentaire sur Daniel*); mais c'est également, Jésus-Christ trônant comme roi de gloire, par qui toutes choses ont été faites (*Saint Jean*, chap. 1, vers. 3). Cependant nous reconnaissons que, vers la fin du moyen âge, la figure du Père remplace souvent celle du Fils créateur. En tout cas, le grand empereur n'a rien à faire avec les symboles des quatre évangélistes, pas plus qu'avec la couronne impériale dite *de Charlemagne*, remontant à la deuxième moitié du Xe siècle.

Il est question du *Livre du sacre* dans le texte qui accompagne la représentation des ornements impériaux, conservés maintenant à Vienne; nous l'avons su trop tard, étant en Autriche, pour avoir le temps de consulter l'ouvrage. — En leur état actuel, ces *Évangiles* dits *de Charlemagne* ou *Livre du sacre*, ont 35 centimètres de hauteur sur 26. Le texte et les peintures occupent 22 centimètres sur 16, et les marges ont à peu près gardé, malgré les reliures successives, les proportions d'usage au IXe siècle.

Digitized by Google

La gravure que nous avions promis de donner ici n'est pas terminée. Nous avions pris notre exemple au psaume LIX. Le dragon ressemble à un gros poisson; il est porté sur une longue perche, et le feu sort de sa gueule, comme aux dragons des processions chrétiennes (voyez page 704). Peut-être ne faut-il voir dans ces espèces de flamme que la représentation du *vent* comme il sera dit ci-après, telle qu'on la trouve au folio 119 du *traité de Théologie*, souvent cité à propos des quatre vents du monde (*Apocalypse*, chap. VII, vers. 1), et dans le *Ortus deliciarum*, à la Création de l'air. La queue se termine en pointe flottante et acérée. Le porte-étendard ou *dragonnaire*, suivi du roi David (?) et d'une troupe de cavaliers, occupe presque toute la place, et sert ainsi d'explication au verset 2, seul texte de cette page et de la page en regard : ... *Et Syriam* (sic) *Sobal et convertit Joab et percussit Edom* (sic), *in valle Salinarum XII milia*. C'est-à-dire : « Lorsqu'il (David) brûla la Mésopotamie de Syrie et la province de Sobal ; et que Joab, étant revenu, frappa l'Idumée dans la vallée des Salines, par la défaite de douze mille hommes. » (*Bible de Le Maistre de Saci.*)

Nous avons vu plus haut (page 609) ce sujet représenté dans une initiale tirée du Psautier de Copenhague, à ce même psaume LIX ; mais, dans le symbole de *l'âne à la harpe*, David est opprimé et blessé, quoiqu'il célèbre déjà sa victoire future ; tandis qu'ici il paraît à cheval, à la tête de ses troupes. Le peintre s'est attaché à rendre les versets 10 et 11 : « Moab est comme un vase qui nourrit mon espérance. Je m'avancerai dans l'Idumée et la foulerai aux pieds : les étrangers m'ont été assujettis. — Qui est celui qui me conduira jusque dans la ville fortifiée ? Qui est celui qui me conduira jusqu'en Idumée ? — Ne sera-ce pas vous, mon Dieu, etc. » Quelques-uns prétendent que David a voulu dire « qu'il ferait un bain du sang des Moabites, où il laverait ses pieds », et c'est en effet ce que nous avons vu dans un autre psautier : la miniature représente le roi psalmiste entouré de morts et de blessés. Ici, sur la page opposée au *dragonnaire*, la cavalerie et l'infanterie de David attaquent deux places fortes de l'Idumée, et se préparent à les incendier. A l'une de ces deux attaques, l'étendard royal est une bannière flottante à trois pointes.

(On comprend les regrets que nous devons éprouver de ne pouvoir présenter aux yeux de nos lecteurs un *dragonnaire* du IXe siècle ; car pour l'étude des armures à cette date, le *Codex aureus* de Saint-Gall est un guide sûr et une source féconde où nous avons largement puisé. Entre autres sujets, il nous fournit ici les trois premiers personnages de notre seconde planche ; voy. no I.)

Le XIIIe siècle nous montre encore le *dragon* porté comme principal étendard à la tête des armées allemandes, et l'on apprend en même temps avec quelle pompe et sous quelle forme singulière il était exposé aux yeux des soldats. Guillaume le Breton (+ après 1226), dans son récit de la victoire de Bouvines (1214), décrit ainsi ce dragon fantastique : « Bientôt Otton (VI), arborant les bannières de l'empire, comme s'il voulait déjà célébrer par avance le triomphe dont il se croit sûr, élève dans les airs son étendard. Il fait dresser au-dessus d'un char un pal, autour duquel s'entortille *un dragon*, qui se fait voir ainsi au loin et de tous côtés, se gonflant de la queue et des ailes, aspirant les vents, montrant ses dents horribles, et ouvrant son énorme gueule. Au-dessus du dragon,

Digitized by Google

plane l'oiseau de Jupiter, aux ailes dorées; et toute la surface du char, resplendissante d'or, rivalise avec le soleil, et se vante même de briller d'un plus grand éclat[1].

« Quant au roi, il lui suffit de faire voltiger légèrement dans les airs sa simple bannière, formée d'un simple tissu de soie d'un rouge éclatant, et semblable en tout point aux bannières dont on a coutume de se servir pour les processions de l'Église, en de certains jours fixés par l'usage. Cette bannière est vulgairement appelée *l'oriflamme* : son droit est d'être, dans toutes les batailles, en avant de toutes les autres bannières; et l'abbé de Saint-Denis a coutume de la remettre au roi toutes les fois qu'il prend les armes et part pour la guerre. »

Le poëte nous dit, au chant suivant, quel fut, après la défaite des confédérés, le sort du char, du dragon et de l'aigle impériale : « Quant au char sur lequel Otton le réprouvé avait déjà dressé son dragon, et suspendu par-dessus son aigle aux ailes dorées, bientôt il tombe sous les coups innombrables des haches; et, brisé en mille morceaux, il s'afflige de devenir la proie des flammes; car on veut que du moins il ne reste aucune trace de tant de faste, et que l'orgueil ainsi condamné disparaisse avec toutes ses pompes. L'aigle, dont les ailes étaient brisées, ayant été promptement restaurée, le roi l'envoya sur l'heure même au roi (des Romains), Frédéric (II), afin qu'il apprît par ce présent qu'Otton ayant été repoussé, les faisceaux de l'Empire passaient en ses mains par une faveur du ciel. » (*La Philippide,* chants XI et XII, traduction de M. Guizot, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France,* in-8°, tome XII, pages 321 et 352.)

Cet usage des dragons pour étendards nous venait des Romains, qui, eux-mêmes, l'avaient reçu de peuples plus anciens. Ils donnaient aussi au dragon un caractère fantastique. « Le *dragonnaire,* dit M. de Saint Genois, en s'appuyant sur l'Encyclopédie méthodique (*Antiquités;* voyez *Dragons*), était, chez les Romains, celui qui portait à la guerre un dragon fait d'étoffe de pourpre et lié au haut d'une pique. Ce monstre était couvert de poils, sa gueule restait démesurément ouverte, pour que le vent qui s'y engouffrait fît jouer et flotter la langue et la queue, qu'on peignait de différentes couleurs. La tête était de métal; on conçoit qu'un tel étendard devait avoir un aspect terrifiant. » (*Des dragons au moyen âge,* dans le *Messager des sciences historiques de Belgique,* année 1840, in-8°, Gand, p. 80.)

(233) P. 454. Plusieurs passages des *Nibelungen* rappellent cette croyance : « . . . . . La main du héros a tué un *dragon.* Il se baigna ensuite dans son sang, ce qui double son courage, et lui a donné une peau si ferme qu'aucune arme ne

[1] L'emploi des chars porte-étendards, qui furent d'un usage général en Italie, ne se rencontre pas en France (??); mais on en voit la trace en Angleterre, près d'un siècle avant l'époque où nous sommes. A la bataille d'Allerton, dite *de l'Étendard,* livrée contre les Écossais, en 1137, non loin d'York, l'archevêque Thurstan avait fait dresser sur un chariot l'étendard royal surmonté d'un crucifix, et il le fit placer au milieu des Anglo-Normands. Ceux-ci remportèrent la victoire, et cette glorieuse journée, qui coûta la vie à 11,000 Écossais, prit, de cette circonstance, le nom de *bataille de l'Étendard.* — La première mention du *carocium,* en italien *carroccio,* date de 1039, et la dernière de 1325. D'après Arnulfe de Milan, c'est à Géribert, archevêque de cette ville, qu'on en attribue l'invention : Tassoni parle du char de Bologne dans son poëme de *la Secchia rapita* (liv. VI, stance 27). Le char fut employé aux croisades et adopté par les Templiers. Il avait quelquefois la forme d'une tour, et c'est ainsi que le docteur Münter, à propos de l'étymologie du nom de *Danebrog* (bourg, place de sûreté, quartier général des Danois, le lieu où se trouvait le *carroccio*), explique les armoiries de la prévôté de Roschild : *un éléphant chargé d'une tour* ; c'est-à-dire, suivant son interprétation, la pureté religieuse unie à la prudence.

Digitized by Google

peut le blesser. » (*Nibelunge Lied*, édition de Schœnhuth, in-8°, Tubingue, 1834, chant III, page 29.) Chriemhilde, parlant à Hagène, lui dit aussi : « Mon mari est brave et très-fort en même temps. Lorsqu'il tua le dragon près de la montagne, le courageux chevalier se baigna dans son sang. C'est pourquoi nulle arme ne l'a blessé depuis dans les combats..... Tandis que le sang chaud coulait des blessures du dragon, le bon et brave chevalier s'y baigna; mais il lui resta large comme une feuille de tilleul (qui ne fut pas couvert par le sang). Là on peut le blesser; ce qui me prépare beaucoup de soucis. (*Nibelunge Lied*, etc. ch. XV, p. 259 et 260.)

(234) P. 454. Nous ne pouvons que renvoyer à la page 639, où, parlant de la panthère, nous avons cité un passage de Gibbon (*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*), qui s'applique également au *dragon*. — Dans Byzinius (*Origine de la guerre des Hussites*, chez Ludwig, tome VI, page 161), on lit ce passage cité par du Cange : « Il pronostiquait que ce même roi (de Hongrie) serait le dragon rouge dont il est parlé dans l'Apocalypse : « Ipsumque regem « (Hungariæ) draconem rufum fore, de quo in Apocalypsi præsignabat. » (*Glossaire latin*, aux mots *Præsignare* et *Præsagire*.)

(235) P. 454. Voyez Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2ᵉ édition, Gœttingue, 1843, pages 923, 929, 930 et suivantes. — Le serpent porte une couronne d'or (page 929).

(236) P. 454. « Il ne s'est conservé, dit Fiorillo, que peu de monuments de ce temps. Le plus important peut-être est celui des fonts de baptême de Bride-Kirk, en Cumberland. Ils sont pourvus de quatre bas-reliefs et d'une inscription danoise. Les bas-reliefs se rapportent au Danois Érick, fils de Harald Harfagre, roi de Danemark. Après la mort de celui-ci, Érick fut chassé par son frère Haco, et s'embarqua avec ses partisans pour l'Écosse, dont il ravagea les côtes, et jusqu'aux provinces anglaises elles-mêmes. Athelstan, qui avait connu son frère, lui offrit son amitié et même le royaume de Northumberland, s'il voulait purger le nord de l'Angleterre des pirates et accepter la religion chrétienne. Érick le fit, et cette action est précisément le contenu de l'inscription..... Les ornements sont très-rares et représentent des *dragons* horriblement entrelacés, et du feuillage. »

Quoique connu de tout temps dans les Gaules, surtout depuis l'arrivée des Francs, l'*entrelacs* a fait dans nos contrées, et généralement sur le continent, une seconde invasion à la suite des missionnaires Scots-Irlandais. L'institution de l'école palatine (780) favorisa son développement, et bientôt il ne connut plus de limites. On verra peut-être avec intérêt ce que nous en disions à la fin de 1847, dans un travail qui allait voir le jour au moment de la Révolution :

« Les livres des îles Britanniques, surtout les plus anciens, se distinguent de ceux du continent par le goût singulier, original et bizarre des initiales; par la profusion extraordinaire de nœuds et d'*entrelacs* employés avec une intention mystique, et qui se voient également en Irlande et en Angleterre sur les monuments en pierre, comme dans les manuscrits. Varié à l'infini et d'une étonnante délicatesse, l'entrelacs, déjà connu de l'antiquité et des peuples du nord de l'Europe, paraît avoir été affectionné plus spécialement dans les trois royaumes Bri-

Digitized by Google

tanniques, et l'on doit attribuer aux missionnaires irlandais tels que saint Colomban, fondateur et premier abbé des monastères de Luxeuil et de Bobbio (en 590 et 612), et son disciple saint Gall (+ 646), la grande faveur dont cet ornement a joui durant tout le moyen âge, principalement en France et dans la haute Italie.

« L'entrelacs anglo-saxon du VIIe et du VIIIe siècle ne se borna pas aux ornements et aux initiales des livres, il s'étendit aussi aux figures d'hommes et d'animaux, dont il trace les contours, avec peu de naturel il est vrai, mais avec finesse et habileté [1]. Il enfanta chez nous, au IXe siècle, ces admirables *lettres entrelacées*, dites aussi *en treillis* et *à mailles*, auxquelles j'ai donné le nom de *gallo-franques*,

[1] « Un livre des Évangiles, en caractères anglo-saxons, légué à la cathédrale de Trèves par le comte Kesselstadt, l'un de ses chanoines, est orné des figures des quatre évangélistes, formées de traits entrelacés avec une précision étonnante, et si fins en même temps, et si rapprochés, qu'ils sont presque imperceptibles. Appartiennent encore à ce même style les Évangiles de Lichtfield, dits *le Livre de saint Ceadda;* mais les entrelacs y sont exécutés d'une manière moins délicate, autant qu'on en peut juger par la gravure de Hickes, représentant saint Luc et le veau, son compagnon (page VIII de la préface du *Linguarum veter. septentrionalium Thesaurus*).

« On peut lire dans William Camden (*Topographia Hiberniæ*, t. II, chap. XXXVIII et XXXIX) la description, par Silvestre Girald Barry (Giraldus Cambrensis, + v. 1220), des représentations mystiques des quatre évangélistes, exclusivement composées d'entrelacs et tirées des *Évangiles de Kildare* « monument sans pareil, » exécutés, dit-on, par un ange, à la prière de sainte Brigide (*lisez* au VIIIe siècle). Ce manuscrit est en effet le plus magnifique qui soit sorti du pays de Galles ou d'Irlande. « Si par « hasard, dit Giraldus, vous ne considérez ces figures que d'une manière superficielle et avec peu d'atten- « tion, comme on le fait le plus ordinairement, au lieu d'un travail d'ensemble et d'un système complet « d'entrelacs, vous n'apercevrez que de simples traits sans liaison, ne présentant absolument aucune « délicatesse, tandis que le tout est d'une finesse exquise. Au contraire, si, faisant un effort d'attention, « vous fixez sur les objets un regard scrutateur, afin de pénétrer à fond les mystères de l'art, vous ne « tarderez pas à saisir des enlacements si déliés et si subtils, si bien ménagés et si resserrés, si enche- « vêtrés et si étroitement unis, si remarquables enfin par la vivacité des couleurs, encore fraîches comme « le premier jour, que vous serez tenté de dire : « c'est plutôt l'œuvre d'un ange que celle d'un homme. » — Plus loin, nous continuons de la sorte :

« Après avoir constaté l'emploi de la figure, il faut découvrir son origine, et dès lors la recherche est plus difficile. L'*entrelacs* des îles Britanniques est-il venu directement du Nord, comme on peut le supposer? ou faut-il aller le chercher dans la partie septentrionale de la péninsule de l'Inde, nommée plus particulièrement Hindoustan? A l'instar des célèbres temples à colonnes d'Irlande (les *tours rondes*), cherchera-t-on son origine à Bhaugulpore ou sur les bords de la mer Caspienne, ce qui rapproche de la Perse? et Pline rapporte que les rites des Druides ressemblaient singulièrement à ceux des Perses! D'autre part, sans donner plus d'importance qu'elles n'en méritent aux découvertes d'un savant antiquaire anglais, le général Vallancey, sur le rapport existant entre les langues carthaginoise et irlandaise, découvertes dont il s'est fait peut-être trop d'honneur, et que repousse absolument sir Thomas Moore, dans son *Histoire d'Irlande* (chap. IV), ira-t-on, avec ce dernier écrivain, chercher par la voie de l'Espagne, à Carthage, à Tyr ou en Égypte, la mère patrie des anciens Hiberniens? Je n'essayerai pas d'éclaircir le point historique, et je crois même que M. de la Ponce, mon ancien condisciple et ami, le seul Français qui soit aujourd'hui de l'académie royale d'Irlande et l'un des hommes qui connaît le mieux les familles irlandaises et les premiers siècles des îles Britanniques, y regardera à deux fois avant de faire connaître son opinion sur la matière.

« Toutefois, je rapporterai simplement que, dans les beaux *Évangiles de saint Willibrord* (sic), en caractères anglo-saxons et venus d'Epternach, la figure de l'*homme*, ou compagnon de saint Luc, a l'apparence générale d'une pagode hindoue; le *lion* de saint Marc rappelle les lions de Persépolis; le veau de saint Luc fait songer au bœuf Apis; et l'*aigle* de saint Jean est semblable à la colombe des pyramides. L'*île sacrée*, qui fut le berceau de l'*île des saints*, la Samothrace des mers de l'Ouest, avait-elle religieusement conservé des types orientaux, qu'elle fit servir ensuite au christianisme? c'est ce que je ne rechercherai pas davantage. Je me borne à énoncer le fait : de nouveaux Vallancey en tireront leurs conclusions. » (*Principes de paléographie*, etc. ut supra, p. 82.)

(Voir Vallancey, *Grammaire irlandaise*, et *Défense de l'ancienne histoire d'Irlande*; O'Brien, *Dictionnaire irlandais*; Wise, *Recherches sur les premiers habitants, les premières langues*, etc. *de l'Europe*; le colonel Hervey de Montmorency (famille irlandaise), *Recherches sur l'origine et l'usage primitif de la tour irlandaise*, dans Thomas Moore, *Histoire d'Irlande*, traduite de l'anglais par Defauconpret, Paris, 1835.)

Digitized by Google

par opposition aux *initiales franco-germaines* et *franco-saxonnes*, et qui font l'un des plus riches ornements des livres exécutés dans la France centrale pour l'empereur Lothaire et le roi Charles le Chauve. » (*Principes de paléographie appliquée aux manuscrits francs*, pages 81 à 83.)

Note additionnelle. Nous avions préparé, à propos de l'*entrelacs*, un assez long exposé de cette figure symbolique, employée très-fréquemment, et qui nous aide ici à prendre *en bonne part* les dragons de l'église de Brick-Kirk; mais, comme nous l'avons déjà dit, p. 507, à la fin du § v, de pareilles questions, tout à fait nouvelles en archéologie, ne doivent pas être étranglées, et puisque notre travail, loin de paraître sous une forme nouvelle (*De la crosse et de la mitre*), voit le jour prématurément et sans gravures à l'appui, nous pensons qu'il est plus sage de supprimer, dans le texte et dans les notes, les parties qui ne peuvent se passer du secours des images. — On peut consulter les *Costumes du moyen âge chrétien*, par M. J. de Hefner, à propos du roi lombard Rachis, pris sur une miniature[1] d'un manuscrit de *la Cava* (Ire division, p. 28 et 29, et explication de la pl. XIX). — Voir aussi *Sylva allegoriarum*, ut supra[2]; — *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie*[3]; — Hariulfus, *Chronicon centulense, sive sancti Richarii*, liv. III, chap. II[4]; — Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. III, p. 75 et 76, texte, *Explication des planches*[5]. Ce passage, d'une vingtaine de vers latins du XIIe siècle, contient aussi des détails instructifs sur le mécanisme de la calligraphie, ou plutôt de la peinture des manuscrits; — Santis Pagnini, *Isagogæ*, ut supra, liv. III, chap. v, p. 173, 174, et liv. V, chap. XVI, p. 298[6]; — *Lettre de l'empereur Charlemagne à Offa, roi des Merciens*, dans les *Capitularia regum Francorum*[7], — et parmi les manuscrits, le *Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse*, où se trouvent les représentations de l'*alpha* et de l'*oméga*, exclusivement composés d'entrelacs (voy. ci-après, p. 814)[8]; — la seconde *Bible* (n° 8) *de saint Martial de Limoges*[9]; — le *Ortus deliciarum* d'Herrat de Landsperg[10]; — les évangiles coptes de la bibliothèque impériale, in-folio du XIIe siècle, — et les statuts de l'ordre du Nœud ou Saint-Esprit-au-droit-désir (1352).

Dans le *Ortus deliciarum*, au chap. *De usura et symonia* (fol. 237 v°, col. 2), la *ligature* est prise en mauvaise part : *Sed beati erunt quibus Dominus fecerit flagellum de funiculis, non ligaturam.* Il s'agit des vendeurs chassés du Temple, *corrigés* par Jésus-Christ et des *liens* pour l'enfer. Cependant on y lit, d'après le *Gemma animæ*, que la *ligature* de la sandale de l'évêque est le mystère de l'incarnation du Christ, qui sera délié par la main de la prédication, *quod solvitur manu prædicationis.*

L'*entrelacs*, comme tant d'autres figures symboliques, peut donc recevoir de fâcheuses interprétations[11]. Cependant s'il est rangé parmi les choses appartenant à la magie[12], s'il est défendu aux chrétiens (qui tenaient cet usage des païens), de suspendre pour remède des ligaments, des liens, *ligamina*, aux cous des hommes et des bêtes[13], il n'est pas interdit d'en orner les armes défensives[14]. Nous trouvons l'entrelacs en mauvaise part, il est vrai, dans Santis Pagnini; mais, au même chapitre (liv. III, chap. v), il est pris, par Origène (*Sur le Cantique des cantiques*) pour le symbole du corps de Jésus-Christ : « Mon bien-aimé est pour moi comme un bouquet de myrrhe..... » (Chap. I, vers. 12.) — « Il semble, en effet, dit le célèbre docteur, que le corps soit en quelque sorte l'attache et le *lien* de l'âme; attache qui, dans le Christ, est le *lien* de la puissance et de la grâce

Digitized by Google

divine. Que si l'on rapporte les termes en question à chaque âme (humaine), l'attache de la goutte (de myrrhe) signifiera les harmonies (la conglutination) des dogmes entre eux, *dogmatum continentiæ*, la cohésion des doctrines divines, *constrictio divinarum sententiarum*, et les *nœuds* de leur adhérence intime, *ac nodositas* (assemblage de nœuds). En effet, les motifs de la foi, *fidei rationes*, sont puissamment *noués* entre eux, et (comme) serrés par les *liens* de la charité [15]. » — Voir Scipion Maffei, dans l'*Arte magica delineata*, Vérone, 1750, et tous les commentaires sur le *vinculum caritatis* (*Osée*, chap. XI, vers. 4).

On assure qu'Origène enseignait une doctine mystique qui se rapprochait de celle des gnostiques; mais c'est surtout dans le livre des *Principes* que se trouvent les erreurs; et ses *Commentaires sur toute l'Écriture sainte* (2 vol. in-fol. Rouen, 1668) n'en sont pas entachés. (Voy. la préface d'Huet, évêque d'Avranches.) D'ailleurs nous n'avons pas à rechercher si les allusions du savant interprète sont forcées : les discussions théologiques restent en dehors de la cause, et il ne nous appartient pas plus d'y toucher, que de contester les faux miracles et les légendes apocryphes. Notre but, pour le moment, est de mettre les archéologues sur la voie de l'*entrelacs* et des autorités qui ont porté les artistes chrétiens à conserver le vieux symbole de l'union et de la charité.

[1] Boîte 3, Carte 638. — [2] B. 21, C. 1191. — [3] B. 4, C. 806 *a*. — [4] B. 2, C. 251. — [5] B. I, C. 242. — [6] B. 18, CC. 546 et 547. — [7] B. 4, C. 264. — [8] B. II, C. 651. — [9] B. XII, C. 1761. — [10] B. XII, CC. 643, 644 et 645. — [11] B. XII, CC. 643 et 2210, — [12] B. 16, C. 257; B. 14, C. 442. — [13] B. 2, C. 252. — [14] B. 16, CC. 507 et 597. — [15] B. 18, C. 547.

(237) P. 455. Au siècle suivant, les *dragons* sont d'un usage fréquent sur les casques; on les place même sur la tête des chevaux (consulter le *Trésor de Glyptique*). Nous avons vu à Bruxelles un casque du XIVe siècle, surmonté, comme *cimier*, d'un dragon monstrueux : à cette époque, les *cimiers* acquirent un développement tout particulier. On lit dans le *Lohengrin*, publié par Goerres (Heidelberg, 1813, p. 130) : « Sur les *cimiers*, les guerriers portaient des poissons, des oiseaux et des *dragons* » (XIVe siècle). Et, plus anciennement, Guillaume le Breton parlant du comte de Boulogne, pris à la bataille de Bouvines (1214), décrit ainsi le cimier qui le faisait reconnaître : « Sur le haut de sa tête, le brillant *cimier* de son casque agite dans les airs une double aigrette, tirée des noires côtes (fanons et barbes) que porte, au-dessous de l'antre de sa gueule, la baleine, habitante *de la mer de Bretagne;* en sorte que le chevalier, déjà grand de sa personne, ajoutant ainsi à sa grande taille ce bizarre ornement, semblait encore plus grand. » Quelques pages plus loin, le poëte, racontant la capture du comte, va nous apprendre que l'ampleur de son cimier pensa lui devenir funeste. « Un certain jeune garçon, nommé Cornut, l'un des serviteurs de l'élu de Senlis ..... tourne cependant autour du comte. Écartant les deux *fanons de baleine*, et bientôt rejetant le casque tout entier, il le marque d'une large blessure sur son front mis à découvert. » (*La Philippide*, chant XI, *ut supra*, p. 333 et 349.)—Dans les *Nibelunge*, parlant de Volker, il est dit : « Son archet (son épée) coupe le dur acier; il brise les signes (*merl*, cimiers) resplendissants sur les casques. » (*Nibelunge Lied*, édition de Schœnhuth, Tubingue, 1834, chant XXXIII, p. 590.)

Parmi les *Fragments de l'histoire romaine*, cités plus haut (page 692), l'écrivain

Digitized by Google

anonyme de la *Vie de Cola di Rienzo,* en dialecte napolitain ou romain, dit qu'à la bataille de Crécy (1346) «les Anglais regardèrent, et remarquèrent que les Français s'avançaient vers le camp. Ils les reconnurent aux reflets mouvants des casques polis et des *cimiers, quesso connubbero a lo scianniare de li elmi lucienti e de li cimieri.*» (Muratori, *Antiquitates italicæ medii ævi,* in-folio, Milan, 1740, t. III, col. 377 C.) Et, plus loin, énumérant une armée ennemie : «Voilà que tout d'un coup, dit-il, s'avancèrent derrière eux la noble troupe impériale, Tudesques, *Todeschi,* et Toscans, et les comtes d'Allemagne, habitués à la guerre. Beaucoup (portaient) des *cimiers;* leurs cornemuses et leurs timbales retentissaient, *molti cimieri : loro cornamuse sonanno, e naccari.*» (Ut supra, col. 497 C.)

Enfin le même auteur, certainement contemporain des événements qu'il raconte, montre, par une anecdote curieuse, qu'au XIVe siècle les *devises* écrites accompagnaient déjà les *cimiers* (usage qui s'est prolongé, par les *cris,* jusqu'à nos jours), et qu'un sens moral était quelquefois attaché à leur rédaction.

Il s'agit de Luchino Visconti, seigneur de Milan (1339-1349), prince d'une humeur si sombre, qu'on ne le vit jamais rire. A l'exemple de Massinissa, roi de Numidie, et de Denis, tyran de Syracuse, il se faisait garder par deux chiens monstrueux du Caucase, gros comme des lions, laineux comme des moutons, *doi cani alani..... grossi como lioni, lanuti como pecora* (col. 305 C), auxquels, par parenthèse, il donna à dévorer un jeune Allemand qui lui avait offert des cerises, *lo quali li havea presentato cerase.* Le crime de ce malheureux fut d'avoir frappé ou blessé un de ces animaux, ou tel autre chien appartenant au prince, et qui avait aboyé contre lui, *perchè havea feruto uno suo cane, lo quale li havea abaiato.*» (Col. 305 B.)

Mais, dit notre auteur, «le seigneur Luchino fut un homme très-juste, *molto justo;* ni pour or, ni pour argent, il n'aurait permis d'injustice..... Il avait un fils naturel nommé le seigneur Bruzo..... Un jour, celui-ci se présenta devant son père et, se mettant à genoux, il lui demanda la grâce (d'un meurtrier de Lodi), parce que lui (Bruzo) n'était qu'un pauvre chevalier, et qu'il pouvait (disait-il) gagner quinze mille florins (près de douze cent mille francs), s'il parvenait à sauver la vie de ce malfaiteur. Après l'avoir entendu, messire Luchino, son père, donna l'ordre à l'un de ses gentilshommes, *ad uno suo donziello,* de lui aller chercher son casque dans sa chambre. Le casque, très-bien fourbi et reluisant, était surmonté d'un beau *cimier* garni de velours rouge (lambrequins??), sur lequel étaient brodées des lettres d'or. Quand il fut apporté, Visconti dit à son fils : «Bruzo, lis ces lettres-ci.» Les lettres furent lues : elles formaient le mot JUSTITIA. Visconti dit alors : «Cette justice que nous portons pour enseigne, nous «la mettrons de fait en pratique : je ne veux pas que quinze mille florins pèsent «plus que mon casque, lequel est pour moi de plus grand poids que ma sei«gneurie. Va, retourne à Lodi, et fais justice; et si tu ne la fais pas, je la ferai de «toi!» — «De sopra era uno bello *cimiero* de velluto vermiglio copierto. Erance scritte lettere da aoro. Quanno l'elmo fo benuto, disse : «Bruzo, liei quesse lettere.» Le lettere fuoro lesse, diceano : JUSTITIA. Disse dunque : «Noi in apparentia la «justitia porremo in effetto. Nou boglio che quindici milia fiorini pesino più de «lo elmo mio, lo quale pesa più de la mia signioria. Va, torna a Lodi, e fa la jus«titia. E se quessa non farai, io la faraio di te.» (*Ut supra,* col. 307 B, C.)

(Muratori traduit *quindici millia fiorini* par *quindecim aureorum millia.* C'est

qu'en effet il n'y avait en Lombardie que des florins d'or, qui, en 1339, valaient 11 fr. 20 cent. de notre monnaie, au pouvoir actuel, et septuple de 78 fr. 40 cent. soit 168,000 francs, au pouvoir actuel de 1,176,000.)

Suivant *La vraye et parfaite science des armoiries* (p. 174), les ducs de Nevers, du nom de Clèves, écrivaient le mot FIDES autour du cimier de leur casque (c'était le mont Olympe surmonté d'un autel chrétien), et du Cange cite au mot *cimeria* un passage de Rymer (t. V, p. 569, col. 2), d'où il résulte qu'Édouard III portait sur son casque un cimier autour duquel était une inscription ainsi conçue : EDWARDUS, DEI GRATIA, REX FRANCIÆ ET ANGLIÆ, ET DOMINUS HIBERNIÆ. (*In conventionibus Edwardi III, regis Angliæ, cum Januensibus,* anno 1347.) — Les rois d'Écosse écrivaient IN DEFENS, *pour ma défense,* autour du lion qu'ils avaient pour cimier de leur casque; d'autres y mettaient de simples lettres. (Palliot, *ibid.* p. 169 et 172.)

Le chevalier de Saint-Pons avait pour opinion que le cri de ralliement était brodé sur les lambrequins et autour des cimiers; or l'on sait que le cri se prenait souvent du nom même des familles. Qui ne connaît le vieux dicton de Picardie :

Ailly, Mailly, Créqui,
Tel nom, telle arme, tel cri.

Le seigneur de Montoison avait fait graver sur son casque les mots À LA RESCOUSSE, MONTOISON, qui lui furent donnés, à titre de concession héraldique, par le roi Charles VIII, en récompense de sa belle conduite à la bataille de Fornoue (1495). Et si l'on s'en rapporte au témoignage de Guillaume le Breton, il paraît que les lambrequins ne servaient pas seulement de préservatif contre la chaleur, mais aussi de signe de ralliement. « Les vêtements de soie attachés au haut des armures pour faire reconnaître, dit-il, chaque chevalier à des signes certains, sont tellement frappés et déchirés en mille lambeaux par les massues, les glaives et les lances qui frappent à coups redoublés sur les armures pour les briser, qu'à peine chaque combattant peut-il encore distinguer ses amis de ses ennemis. » (*La Philippide,* ut supra, chant XI, p. 328.) — Il s'agit probablement des chevaliers bannerets, qui ne se distinguaient pas seulement par les bannières, mais par des lambrequins de couleur, chargés d'armoiries et sans doute de broderies portant le nom du chevalier ou son cri de ralliement.

(238) P. 455. Guillaume le Breton. (*La Philippide,* chant II, édition Brière, 1825, t. XII, p. 47 et 48.) Le poëte raconte comment Philippe-Auguste réduit sous le joug le comte d'Arras (Philippe d'Alsace) et les gens de la Flandre. Le comte dévaste les environs de Corbie et de Senlis, et saccage le château du comte Albéric, seigneur de Dammartin. Tout fut livré au fer et au feu; et c'est à cette occasion que le comte de Flandre s'écriait : « Il n'y a encore rien de fait, etc. » mais le roi de France, arrivant au secours de ses sujets, assiégea le château de Boves, ce qui détermina la soumission du comte.

Nous avons pris dans *La Philippide* notre exemple de *dragon sur les étendards,* afin de rappeler à l'attention de nos lecteurs un poëme trop peu consulté par les archéologues, et où l'on trouve de grands secours pour établir la patrie et la date approximative de divers monuments religieux. Par exemple, si le peintre ou

Digitized by Google

le sculpteur donne une *arbalète* aux trois ou quatre soldats qui veillent d'habitude près du tombeau de Jésus-Christ, on sera certain que le travail est postérieur au XII[e] siècle, du moins qu'il n'est pas national, et l'on verra plus loin qu'il peut appartenir aux premières années du XIII[e]. « En ce temps (1198), dit Guillaume le Breton, nos enfants de la France ignoraient entièrement ce que c'était qu'une arbalète et une machine à lancer des pierres; dans toute son armée, le roi n'avait pas un seul homme qui sût manier de telles armes, et l'on pensait que tout chevalier n'était que plus léger et mieux disposé pour combattre. » (*Philipp.* etc. p. 51.)

Le récit de la bataille de Bouvines, du même auteur, donne un terrible démenti à cette prétendue légèreté d'armure qu'on aurait recherchée dans les combattants. Quant au moment de l'adoption de l'arbalète, il l'indique très-bien lorsque, décrivant le siége de Château-Gaillard (1203), il raconte les exploits des chefs qui « s'élancèrent sur les tours de bois, et avec eux tous ceux qui connaissent, par un long exercice, *l'art de se servir des arbalètes*, etc. (*ibid.* p. 187). » C'est donc entre 1198 et 1203 que la nouvelle arme offensive fut introduite dans nos armées. Avant d'avoir trouvé cette indication, nous avions déjà reconnu que les manuscrits nationaux antérieurs au XIII[e] siècle n'offrent pas de soldats avec des arbalètes, mais nous avions ignoré la date précise du changement d'armure.

(239) P. 455. *Évangéliaire d'Egbert,* conservé dans la bibliothèque de Trèves. Ces dragons ailés ont des pieds d'oiseaux. Vers le haut du cadre, deux quadrupèdes avaient chacun un dragon. — On conserve à Cologne une magnifique crosse émaillée du haut en bas et couverte en entier d'un semé de dragons d'or, que nous ne consentirons jamais à prendre pour des démons, comme nous allons le dire plus loin, à propos du Psautier de saint Louis.

(240) P. 455. N'ayant plus sous les yeux ces fragments des *Évangiles de Luxeuil* (voy. page 619), écrits pour l'abbé Gérart ou Gérard, nous ne nous arrêterons pas à la figure de saint Matthieu, sur laquelle nous ne saurions rien dire d'assuré. Mais le *fac-simile,* en notre possession, de la magnifique représentation de Jésus-Christ comme *Roi de gloire,* nous montre, pour verso de la feuille, un fond de pourpre léger, recouvert par soixante et dix lions d'un pourpre plus foncé, avec leurs contours en or. Une bordure aux couleurs allemandes, vert, rose et bleu [1], où

[1] Ces couleurs, qui sont particulières au midi de l'Allemagne, à l'Empire peut-être, se rencontrent toujours dans les grandes initiales des X[e], XI[e] et XII[e] siècles. Combinées ensemble, et, généralement, à l'exclusion de toute autre couleur, elles se trouvent rarement dans les livres écrits vers le nord, en Saxe, en Westphalie, sur les bords du Rhin et en Suisse; je les ai vues cependant sur des manuscrits conservés à Cologne, à Trèves et à Mayence. Elles servent aussi comme fonds de peintures et pour les bordures et encadrements des pages, et étaient employées à la décoration des églises, ainsi que Bamberg et Nuremberg en fournissant la preuve (de mémoire je ne peux citer les édifices); probablement les vitraux allemands les plus anciens les reproduisent de la même manière. Enfin cette disposition tripartite du vert, du bleu et du rose, paraît également avoir été chère aux Lombards, aux Padouans (aux Gibelins??); car les manuscrits du XIV[e], et même du XV[e] siècle, sortis de la haute Italie (Venise exceptée), offrent encore ces couleurs, combinées avec l'entrelacs mystique..... Dans ces livres italiens des derniers siècles du moyen âge, les trois couleurs se montrent, à l'exclusion de toute autre nuance, suivant l'arrangement primitif des anciens Allemands, et employées de même par teintes tendres et délicates. (Extrait d'une note ou *Lettre au R. P. dom Weidmann*, bibliothécaire de l'ancienne abbaye de Saint-Gall, en date du 19 décembre 1842.)

Notre extrait n'est pas textuel : treize à quatorze ans d'un travail assidu, dans une science toute d'observation, modifient beaucoup les idées. Notre illustre professeur et ami M. Arago nous disait

Digitized by Google

l'on a voulu chercher le *funiculus triplex* mentionné par l'*Ecclésiaste* (chap. IV, vers. 12), encadre le pourpre des trois côtés accessibles au toucher. Au recto, Jésus-Christ, assis dans sa *gloire*, est accompagné de huit médaillons : les prophètes Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Daniel et les quatre évangélistes. Ces derniers ont des ailes; leur corps est celui d'un homme, et leur tête est empruntée aux animaux mystérieux qu'ils ont pour attributs. (Voyez à la page 857 les deux gravures tirées du Sacramentaire de Gellone.) La figure du Christ n'offre rien de particulier, et toute cette peinture, quoique d'une rare magnificence, est cependant moins extraordinaire et offre d'ailleurs moins d'enseignements que le *Roi de gloire* de la Bible de Charles le Chauve, conservée à la Bibliothèque impériale (Manuscrits latins, ancien fonds, n° 1). Nous avons publié les huit miniatures de cette belle Bible : sept d'entre elles étaient inédites.

Saint Marc, placé sous un portique symbolique (comme il arrive souvent pour les évangélistes, voy. page 566), occupe le milieu d'une page richement ornée et entourée d'une large bande de pourpre. Au verso, douze dragons bipèdes, non ailés, renfermés dans des médaillons, partagent avec douze aigles, disposés de même, la mission protectrice; et ces vingt-quatre médaillons sont gracieusement reliés entre eux par des croix fleuronnées.

(Voir aux pages 619 et 880 ce que nous disons du manuscrit de Luxeuil, aujourd'hui détruit.)

(241) P. 455. *Liber benedictionum*. (Biblioth. de Sainte-Geneviève, manuscrits in-8°, B B 38.) Ce manuscrit renferme plusieurs lettres ornithomorphes, où les oiseaux ont constamment au bec une fleur symbolique, à moins qu'ils ne soient employés à supporter une initiale. Le dragon bipède et ailé dont il est ici question forme la lettre *dracontine* (ophiomorphe) B. D'un caractère inoffensif, et tenant aussi une fleur symbolique dans sa gueule, il doit être pris en bonne part.

Dans le même livre, à une autre bénédiction, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe qui supporte une lettre initiale, tient en même temps le serpent sous ses griffes, semblables aux serres de l'aigle, et celui-ci darde contre la bénédiction manuscrite, ou contre l'oiseau vainqueur, une langue armée d'un triple dard. La colombe forme la pointe supérieure du D dans le mot *Deus*, et on lit à côté : « *Deus qui apostolos Christi Filii sui*, etc. Que le Dieu qui, aujourd'hui, par la venue du Saint-Esprit, a consolé les apôtres rendus comme orphelins par la retraite du Christ son fils, nous délivre de toute malice, en laissant toujours habiter en nous ce même esprit! *Amen.* » La bénédiction supportée par la colombe est ainsi conçue : « *Quique dignatus est diversitatem linguarum*, etc. Que celui qui a daigné réunir la diversité des langues dans la confession d'une seule et même foi vous fasse persévérer dans cette même foi, et, par elle, parvenir à la contemplation de sa grandeur, *Amen.* »

Comme il n'y a pas d'hésitation à signaler ici le Saint-Esprit sous la forme de la colombe, le serpent sera donc le diable ou Satan, tandis que plus haut il avait

qu'arrivé au terme de sa vie il se prononçait avec hésitation sur certaines questions d'astronomie physique que jadis il croyait très-bien connaître. « *Cum consummaverit homo, tunc incipiet*..... Lorsque l'homme sera à la fin *de cette recherche*, dit Salomon, il trouvera qu'il ne fait que commencer, et lorsqu'il se sera flatté de pouvoir enfin se reposer, il tombera dans un profond étonnement. » (*Ecclésiastique*, chap. XVIII, vers. 6. — Édition de Th. Desoer.)

Digitized by Google

une tout autre acception. — Au surplus, nous avons rencontré souvent le sujet du dragon ou serpent terrassé par la colombe, notamment dans le *Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse*, déjà cité plusieurs fois.

(Les deux dessins qu'il eût été bon de faire connaître à l'appui de la note ne sont pas gravés.)

(242) P. 455. Ce curieux manuscrit des quatre Évangiles est conservé à la *Bibliothèque du dôme de Trèves*, sous le numéro 134 : nous possédons le calque de ses diverses peintures, parmi lesquelles on remarquera saint Marc portant un nimbe radié. Un des fragments montre un lion, au milieu de cinq dragons ailés et bipèdes : ces dragons ont une *tête d'oiseau* et non de serpent, comme le portent beaucoup de nos exemplaires, sur lesquels la correction n'a pas été faite. Tous ces animaux sont inscrits dans des losanges, accompagnés de fleurs, et entourés d'une espèce de grecque irrégulière, les lignes, qui reviennent sur elles-mêmes, ne formant pas toujours des angles droits. Par-dessus les cinq animaux, le mot *Mattheum* est écrit en grosse capitale romaine, et le 1er verset de saint Luc, *Quoniam quidem multi*, etc. repose également sur six figures symboliques, deux lions et quatre griffons.

Ailleurs, deux dragons couchés servent de supports à la lettre isolée A (Alpha ??), qui les enlace : peut-être faut-il les prendre en mauvaise part, comme dans ce passage de Raoul de Caen, où Baal, c'est-à-dire le diable ou le *dragon*, est vaincu par l'*alpha*. Il s'agit d'un combat des Turcs contre les Francs : « ...Tout à coup, par un retour de fortune, celui qui allait être vaincu reprend la victoire ; celui qui avait tout à l'heure l'avantage a maintenant le dessous ; l'un fuit, l'autre met en fuite ; *Baal* est précipité, l'*Alpha* le terrasse de sa main.... Alors les hommes de l'Occident entraînent tout après eux, et ceux que l'Orient avait envoyés sont entraînés. » (*Histoire de Tancrède*, chap. xc, traduction de M. Guizot, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection Brière, tome XXIII, p. 174-175.)

(243) P. 456. Les deux autres exemples ne sont pas moins remarquables. A la peinture de saint Luc, c'est un serpent enroulé autour du pupitre qui tient dans sa gueule l'encrier de l'évangéliste, tandis qu'avec saint Jean l'artiste revient au dragon, rentrant ainsi dans la confusion faite durant tout le moyen âge entre le serpent et le dragon. Il lui fait enlacer le pupitre et mordre le bas de la planchette qu'il a l'air de soutenir. Ne pas confondre ce dernier dragon avec celui qui s'échappe de la coupe placée d'habitude entre les mains de saint Jean l'Évangéliste, et qui sera pris en mauvaise part ; car il rappelle le miracle auquel le saint dut la vie, lorsque, sur le point de boire une liqueur empoisonnée, le poison se sépara du breuvage, sous la forme d'un dragon ou d'un serpent, et abandonna la coupe, que saint Jean ne tient pas toujours à la main [1]. (*Symbolique et Iconographie chrétiennes*, p. 18 et 98.)

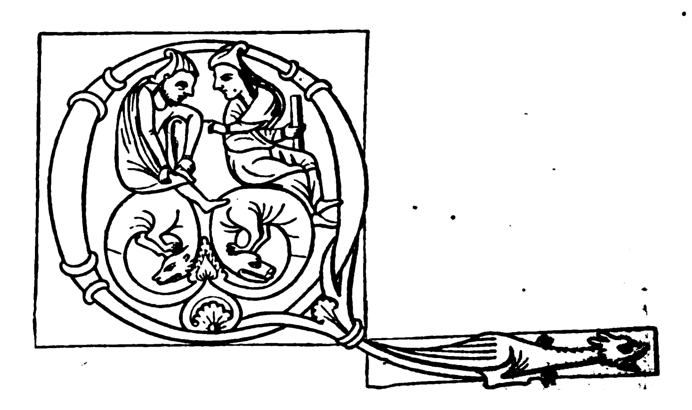
[1] Par un motif semblable, le vénérable Jacques de la Marche (d'Ancône), religieux franciscain (+ 1476), honoré à Naples le 28 novembre, est aussi représenté avec une coupe et un serpent dans la main. D'autres fois, on le voit tenant la coupe sans le serpent, en souvenir de son extrême soumission aux ordres de son supérieur. Il avait, un jour, porté le vase à ses lèvres et allait boire, au moment où il reçut une lettre du pape qui lui enjoignait de se rendre en Hongrie, et il fit à l'instant ses préparatifs de voyage, *avant d'avoir apaisé sa soif !*


Digitized by Google

Tout à l'heure, en usant, page 455, du mot *support* à propos d'une peinture faite après le milieu du XIIe siècle, nous n'avons pas entendu parler le langage du blason; les supports héraldiques sont très-rares à cette époque. Cependant nous avons vu dans des manuscrits des bords du Rhin, écrits avant les évangiles de Trèves, deux ou trois exemples de figures humaines servant de véritables supports, et, dans la Bible méridionale de M. Barrois, également du XIIe siècle, les deux dragons armés de piques, soutenant le siége de l'Antechrist, n'ont été ainsi figurés qu'à titre de *supports* (voy. page 684). — Les miniatures, prises dans les livres allemands du XIe au XIIe siècle, font partie de la riche collection de calques comprenant aujourd'hui 9,000 à 10,000 pièces, et que nous avons eu l'occasion de citer plusieurs fois (voy. page 639).

(244) P. 456. Nous donnons ici la personnification des deux lois, — et les figures symboliques de David et de Jésus-Christ, promises dans le texte; mais des retards de gravure n'ont pas permis de les faire paraître à la place indiquée.

La première de ces compositions est insérée dans l'initiale du psaume LXIII. Nous l'avons dit à la note 28 (p. 553), en indiquant la source de ce passage latin



Prosopopée de l'Ancien et du Nouveau Testament [1].

(Réduction aux deux tiers.)

de Pierre Lombard. Nous avons alors négligé de le traduire et nous le rétablissons maintenant; mais n'ayant plus le manuscrit sous les yeux, nous ne savons pas à quel verset s'adressent les réflexions du commentateur. « Un certain homme en effet, David, fils de Jessé, régna en Israël au temps de l'Ancien Testament, dans lequel était le Testament Nouveau; mais caché, comme le Christ l'était aussi en David et Abraham; mais caché, comme le fruit l'est dans la racine, sans paraître. Un petit nombre de prophètes ont connu que le Christ et le Nouveau Testament étaient cachés, et ont prédit la révélation de l'un et de l'autre. »

L'un des deux personnages, l'Ancien Testament (??), naïf dans sa pose, semble

[1] Voyez, sur le terme de *prosopopée*, détourné de son sens ordinaire, ce qui est dit à la page 661.

Digitized by Google

écouter avec étonnement l'exposition doctorale de son compagnon, qui gesticule de la main gauche et tient, de l'autre, le rôle sacré de la nouvelle loi. Dans cette hypothèse, la présence des dragons rappelle le symbole de la vigilance, et les trésors dont ces animaux, doués d'une vue subtile, avaient ordinairement la garde.

La seconde de nos compositions a été déjà décrite à la page 672, où l'on peut recourir [1]; et nous nous contenterons de rapporter, à l'appui de notre interprétation, la préface et les premiers versets du psaume LV, *Miserere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo :* « 1. Au chef *des chantres,* sur l'oppression que souffre le corps de ceux qu'on tient éloignés (*grec* et *Vulgate,* des choses saintes). (Excellent



David et Jésus-Christ.

(Calqué sur l'original.)

psaume de David, *composé* lorsqu'il se trouva dans Geth, entre les mains des Philistins.) — 2. O Dieu, ayez pitié de moi; car l'homme, tout faible qu'il est, me veut dévorer, et il m'opprime en me faisant une guerre continuelle. — 3. Mes ennemis sont toujours près de me dévorer, et le nombre de ceux qui me font la guerre est grand, ô Très-Haut. — 4. Au jour où je serai *le plus* effrayé, j'espérerai en vous. » (*Bible* de Th. Desoer.)

Voici la traduction de Le Maistre de Saci : « Pour la fin, pour le peuple qui

[1] La symbolique est moins obscure dans cette seconde initiale : Pierre Lombard dit formellement, dans son commentaire, *per David ergo hic intelligitur Christus.* Néanmoins, au lieu d'y trouver David et Jésus-Christ, l'un de nos collaborateurs nous écrit que, dans les *dragons*, il reconnaît plutôt ceux qui souffrent, ou les corps de ceux qu'on tient éloignés. Des commentateurs, dit-il, ont peut-être expliqué ces deux versets comme prophétisant la persécution de l'Église.

Quant à la figure précédente (la prosopopée), le même collaborateur nous assure qu'il faut beaucoup de bonne volonté pour y reconnaître une personnification de l'Ancien et du Nouveau Testament; qu'il ne peut aller aussi loin, et il nous engage à supprimer la gravure jusqu'à plus ample certitude. Deux motifs nous ont empêché de déférer à un conseil toujours sage, celui de l'abstention dans le doute : d'une part, l'engagement de publication renouvelé deux fois, et, de l'autre, la pensée d'obtenir des allégoristes et des archéologues une explication plus satisfaisante. Heureuse sera notre erreur, si le résultat, en définitive, est de provoquer un nouvel examen d'où la lumière peut sortir. — En tout état de cause, cette initiale Q pourrait être donnée comme exemple incertain de la signification du nombre *deux*, qui est mauvaise, nonobstant les *deux* ailes, les *deux* cornes, les *deux* séraphins, les *deux* mamelles, etc. et les nombreuses figures peintes et sculptées de la Charité et de la Concorde.

Digitized by Google

a été éloigné des saints, David mit cette inscription pour titre, lorsque des étrangers l'eurent arrêté dans Geth. 1. Ayez pitié de moi, mon Dieu, parceque l'homme m'a foulé aux pieds; il n'a point cessé de m'accabler tout le jour, et de m'accabler d'affliction. — 2. Mes ennemis m'ont foulé aux pieds tout le jour : car il y en a beaucoup qui me font la guerre. »

« Ce psaume, dit Saci, semble avoir été composé par David après qu'il se fut échappé des mains des Philistins et de la puissance du roi Achis, en contrefaisant le fou, et retiré dans la caverne d'Odella, où un grand nombre de malheureux se retirèrent auprès de lui. Les saints pères l'ont expliqué de Jésus-Christ. »

(245) P. 456. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le dessin d'un chapiteau de la cathédrale du Mans, déjà publié par M. de Caumont dans les *Séances générales tenues, en 1840, par la Société française pour la conservation des monuments historiques* (in-8°; Caen, 1841, pages 89 et 90). La question proposée était celle-ci: « Existe-t-il dans le département des sculptures présumées symboliques? Que pense-t-on de ces sculptures? »

M. de Caumont appelle d'abord l'attention sur celles représentant deux oiseaux qui se terminent ordinairement en serpent et qui boivent dans un calice. On en voit sur l'un des chapiteaux du portail de Saint-Porchère de Poitiers, qui est du XIe siècle; mais ils ont peu de relief et bien moins de mouvement et d'élégance que dans le siècle suivant.

Ces oiseaux ont presque toujours, au XIIe siècle, une attitude particulière; leurs ailes, relevées, vont former ou soutenir les volutes de chapiteaux. M. de Caumont cite à ce sujet un beau chapiteau de la cathédrale du Mans, dont il montre le dessin, et ajoute qu'il a trouvé ce sujet sur beaucoup d'autres chapiteaux du XIIe siècle ou de la fin du XIe; depuis, ils sont en général dépourvus de calice. Cependant, dans la chapelle Saint-Paul du prieuré de Parthenay, il existe deux de ces oiseaux, avec une seule tête faisant la volute et buvant dans un vase.

(246) P. 457. *Gesta Romanorum*, das ist *Der Ræmer Tat*, édition d'Adelbert Keller, in-8°, Quedlinburg et Leipzig, 1841, dans la *Bibliothek der gesammten deutschen National-Literatur von der ältesten, bis auf die neuere Zeit*, tome XXIII, pages 128 et 129.

(247) P. 457. *Gloses diverses sur le psaume* XC (Psautier latin-français de la Bibliothèque impériale, Manuscrits français, supplément, n° 1132 *bis*, f° 164.) Le célèbre passage, *Super aspidem et basiliscum ambulabis*, etc. (vers. 13), nous a fourni l'indication du *dragon* dévorant les hommes négligents. Dans la glose interlinéaire, au-dessus de *aspidem* on lit: « L'église foule aux pieds le serpent, parce qu'elle redoute son astuce; il tue par le venin, *qui veneno;* » et au-dessus de *basiliscum:* « Roi des démons; il tue par le souffle, *qui flatu.* » Poursuivant le verset, le commentateur ajoute, au-dessus de *leonem:* « Le lion sévit ouvertement contre les martyrs; le dragon tend des piéges, par le moyen des hérétiques, pour qu'ils corrompent l'Église du Christ, *ut corrumpant virginem Christi.* » (Voy. pour notre traduction de *virginem* par Église, la IIe aux Corinthiens, chap. XI, vers. 2.)

La glose latérale, plus explicite, commente ainsi les deux premiers mots: « *Super aspidem.* C'est déjà une manifestation de la puissance divine, qui triomphe de tant d'ennemis. Tous ces noms conviennent au diable : *aspic*, quand il renverse

Digitized by Google

secrètement; *basilic*, quand il empoisonne à découvert; *lion*, quand il persécute avec violence; *dragon*, quand il dévore les négligents. Mais, à l'arrivée du Seigneur, tout cela a été mis sous ses pieds. »

On verra plus loin, lorsqu'il sera question de la crosse dite de saint Bernard (page 465), les divers noms du diable. La nomenclature est curieuse et nous y avons eu recours dans les occasions où il n'était pas possible de prendre les animaux en bonne part. Le passage a été fourni par Orderic Vital.

Les commentateurs ayant exclusivement travaillé sur la Vulgate ou sur les Septante, il convient, si l'on veut user d'une traduction, de choisir la plus rapprochée du latin ou du grec. Au lieu de suivre cet excellent conseil, c'est-à-dire d'adopter, une fois pour toutes, Le Maistre de Saci ou le P. de Carrières, qui joint au mérite de la fidélité l'avantage d'une courte paraphrase insérée dans le texte, dont elle éclaircit les obscurités sans en altérer le sens (*Sainte Bible* de Vence, tome I, page 10), nous avons trop souvent copié la Bible française de Cologne de 1739, réimprimée avec luxe par Th. Desoer (in-8°, Paris, 1819). Au milieu de beaucoup d'autres versions, anciennes ou modernes, nous avions choisi celle-ci, parce que, faite sur l'hébreu, elle indique en même temps ce qui est pris du grec des Septante et du grec du Nouveau Testament. Mais au point de vue de nos recherches, la symbolique doit avoir la préférence sur la philologie.

C'est le *basilic* du psaume xc qui nous inspire les réflexions précédentes. Lorsque nous avons voulu citer textuellement, en français, le verset 13, à l'appui du commentaire de saint Augustin, rappelé par le père Berthier (page 422), nous avons alors reconnu, dans la traduction, l'absence du mot *basilic*. L'ancienne Vulgate, toujours conservée pour les psaumes, dit : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem*. Le Maistre de Saci traduit : « Vous marcherez sur l'aspic et sur *le basilic*, vous foulerez aux pieds le lion et le dragon ; » tandis qu'on lit, d'après l'hébreu, dans la Bible de Cologne : « Vous marcherez sur le *lion* et sur l'aspic, vous foulerez aux pieds le lionceau et le dragon. » La suppression, peut-être motivée, du mot *basilic*, supprime aussi de fait le passage de la glose cité tout à l'heure, et enlève leur raison d'être aux représentations du *basilic* sous les pieds de Jésus-Christ.

Mais, selon dom Calmet, le mot *lion* ne serait même pas convenable : car, dit-il, le terme hébreu que l'on a traduit par *basilic* signifie un *aspic*, « du consentement des meilleurs interprètes. » (*Dictionnaire*, etc. ut supra, au mot *Basilic.*) Et dans son commentaire littéral sur le verset 13 du psaume xc, il traite la question avec plus de profondeur, et finit son grand passage sur le basilic par les réflexions suivantes : « Au reste les interprètes ne conviennent pas de la signification précise des deux termes hébreux, que l'on a rendus par *l'aspic et le basilic* : les uns le traduisent par *le lion et l'aspic* ; d'autres, *le serpent et l'aspic* ; d'autres, *le lion et le basilic* ; et d'autres, *l'hydre* ou aspic noir, *et l'aspic*. Nous tenons pour *le lion et l'aspic*. Le terme *schacal* signifie indubitablement un lion, en plusieurs endroits de l'Écriture ; et *peten*, un aspic, du consentement des meilleurs interprètes. » (Voy. p. 776, à la note 263, le symbole du basilic.)

« Quant au *lion et au dragon*, les termes de l'original signifient proprement *un jeune lion et un crocodile*, ou un dragon marin ; de manière que les deux membres du verset signifient presque la même chose. « Vous foulerez aux

47.

Digitized by Google

pieds le lion, qui est dans toute sa grandeur, et l'aspic; et vous marcherez sur le jeune et vigoureux lion, et sur le dragon marin. » Il oppose l'aspic, qui est un animal terrestre, au *tannin*, qui est un animal aquatique, tous deux des plus dangereux et des plus cruels. » (*Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, par le R. P. dom Augustin Calmet, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe; in-f°, Paris, 1724, tom. IV, p. 414.)

Cependant les hébraïsants de Cologne n'ont pas été de l'avis de dom Calmet, soit qu'ils n'aient pas voulu répéter en français le mot *aspic*, soit plutôt, comme l'indiquent les remarques de la *Bible* de Vence (in-8°, 1829), contrairement à l'opinion de l'abbé de Senones, que leur version par le mot *lion* fût plus correcte. Quoi qu'il en soit, il résulte de leur traduction que la symbolique chrétienne, par rapport au *basilic*, serait presque anéantie, du moins, dans l'emploi figuré, si fréquent, du verset en question.

(248) P. 457. Jonas, évêque d'Orléans, vers 825, *De Institutione laica*, liv. III, chap. xx, *De electorum sempiterna retributione*; dans le *Spicilegium* de d'Achery, in-f°, Paris, 1723, tome I, page 322. « Heureux celui qui souffre *patiemment* les tentations *et* les maux, parce que, lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. » (*Épître catholique de saint Jacques*, chap. 1, vers. 12.)

La note suivante et la précédente montrent le rôle plus agressif que le *dragon* joue quelquefois contre les négligents.

(249) P. 457. Voyez l'*Échelle du Paradis* de Jean Climaque, abbé du Mont-Sinaï (+ 605), dans le manuscrit mentionné sous le n° 207, qui fut à Jean Sambucus (+ 1554), historiographe de Maximilien II, et sommairement décrit dans le *Catalogue des manuscrits grecs et orientaux de la Bibliothèque impériale de Vienne*, édition de Daniel de Nessel (in-f°, Vienne et Nuremberg, 1690, page 306). « Il faut remarquer, dit l'auteur du catalogue, une ancienne image de l'échelle du paradis, laquelle s'étend de la terre jusqu'au ciel et consiste en trente échelons, dont chacun porte son titre particulier. Notre Sauveur le Christ se tient au sommet de l'échelle, *stat servator noster Christus*, et reçoit, en étendant la main, les moines qui montent à sa droite. Sous le premier échelon, le plus bas, est étendu le dragon infernal, engloutissant, dans sa gueule béante, les moines précipités du côté gauche de l'échelle..... »

Jésus-Christ est reconnaissable par un large nimbe croisé qui entoure sa tête. Sa main gauche tient un livre roulé, *volumen*, et l'autre saisit bénignement l'un des quatre moines qui montent à l'échelle. Du côté gauche, trois moines (ayant sans doute manqué l'ascension) sont précipités vers la terre. Le dragon bipède, non ailé, posté au pied de l'échelle, se redresse vers sa proie et s'apprête à l'engloutir. Quelque chose d'antique se montre encore dans l'animal symbolique, et par ce motif, nous l'avons fait graver ici de la grandeur de l'original, en même temps que nous donnons, réduit au tiers, l'ensemble du sujet.

Les échelons, numérotés suivant le système grec Α, Β, Γ, etc. portent en effet le titre des trente vertus que le moine doit avoir pratiquées pour obtenir le paradis[1].

[1] 1. De la fuite du monde; — 2. De l'indifférence à l'égard des passions mondaines; — 3. Du pè-

Digitized by Google

depuis la *fuite du monde*, jusqu'à *la charité* (l'amour divin) : Α — ΠΕΡῚ ΦΥΓῆΣ ΚΌΣΜΟΥ,... Α' — ΠΕΡῚ ἈΓΆΠΗΣ,... etc.

(Les deux gravures annoncées ne sont pas terminées, parce que, n'étant pas satisfait de la planche de Nessel, maladroitement répétée par Kollar, nous avons tenu à recevoir de Vienne un nouveau dessin, pris sur l'original. Nessel n'indique pas la date du manuscrit; il se contente de dire *chartaceus antiquus et bonæ notæ;* mais, d'après sa détestable planche, le livre serait du XII[e] siècle aussi bien que du IX[e].)

(250) P. 458. Avant le XIII[e] siècle, la dent de morse, mammifère amphibie qui atteint quelquefois jusqu'à sept mètres de longueur, était souvent employée pour de petits objets tels que crosses, crucifix, boîtes à hosties, statuettes, coffrets, etc. L'un des signes caractéristiques de cette matière très-dure et très-compacte est qu'on ne voit point sur sa coupe de lignes courbes, comme dans l'ivoire de l'éléphant, mais de simples granulations, circonstance ignorée des imitateurs ou contrefacteurs, et qui aide, pour sa part, à découvrir la fausseté de sculptures prétendues du X[e] au XIII[e] siècle, du reste fort bien payées, comme originales, par les amateurs d'outre-Manche. A ces époques, l'ivoire était très-rare en Occident, surtout dans le Nord; et quoique les canines du morse soient d'énormes défenses arrondies en dehors, comme elles se recourbent en bas et en arrière, et qu'elles sont creusées d'un sillon longitudinal à leur face interne, elles ne peuvent fournir de morceaux d'une grande étendue.

(251) P. 458. *Note additionnelle.* M. André Pottier a fait cette remarque, répétée par le R. P. Arthur Martin, que la crosse de la planche CVII, également donnée dans le *Bâton pastoral,* fig. 94, n'est pas d'un goût irréprochable; la volute étant unie à la douille par un ange couronné, vu à mi-corps, faisant face en arrière. Sauf ce détail répréhensible, elle ressemble beaucoup, ainsi que la plupart des crosses à fleur épanouie, à celles qui viennent de figurer à côté de nos deux crosses de style architectural.

(252) P. 459. Thomas Becket (et non Becquet), archevêque de Canterbury, était avant tout ecclésiastique, et sa patrie de cœur était Rome, source et palladium, à cette époque, des libertés publiques et de la civilisation; ainsi, quand nous lui attribuons la qualité de *Normand* nous voulons dire que sa famille n'était pas anglaise. Depuis la publication de deux (??) manuscrits conservés à Londres, son origine est mieux connue. On a la preuve que ce prétendu représentant de la nationalité saxonne appartenait à la race conquérante, et le véritable rang qu'il occupait dans l'ordre de la noblesse est également fixé par suite de la découverte d'un texte

lerinage; — 4. De l'obéissance; — 5. De la pénitence; — 6. De la pensée de la mort; — 7. De l'affliction; — 8. De la débonnaireté; — 9. De l'oubli des injures; — 10. De l'abstention en fait de jugement; — 11. Du silence; — 12. Du mensonge; — 13. De la paresse; — 14. Du jeûne; — 15. De la chasteté; — 16. De la cupidité; — 17. Du renoncement à la richesse; — 18. De l'insensibilité; — 19. Du chant sacré; — 20 De la veille; — 21. De la timidité; — 22. De la vaine gloire; — 23. De la présomption; — 24. De l'exemption de malice; — 25. De l'humilité; — 26. Du jugement; — 27. De la prière; — 28. Du repos; — 29. De l'absence d'émotions; — 30. De la charité.

Il semble que les trois moines précipités tombent des degrés 12, 23 et 30, qui répondent au *mensonge*, à la *présomption* et à la *charité*.

Digitized by Google

précieux, faite à Paris, comme on verra plus loin (p. 749). Toutefois, nos propres recherches nous donnent la conviction que Thomas ne provenait pas non plus d'un Normand; car son père sortait du Beauvaisis, province limitrophe de la Normandie, mais qui n'y fut jamais annexée, et dépendit plus tard du gouvernement de l'Ile-de-France. Le lieu même où habitait la famille de l'illustre primat est indiqué par des renseignements que M. le comte de Merlemont a bien voulu nous fournir, et qui contribuent à rendre incontestable le fait de la nationalité. On les produira tout à l'heure, après avoir rapporté d'abord ce que l'on pensait naguère à cet égard; car nos correspondants n'ont pas toujours les livres sous la main. Nous en pouvons juger nous-même aujourd'hui, du fond du Bazadais, où l'archéologie, cependant, n'est point une science absolument dédaignée.

Les anciens auteurs s'accordaient assez généralement à regarder Thomas Becket comme issu d'une famille saxonne fixée à Londres. C'est ainsi qu'en parlent tous les hagiographes. Baillet, Fleury et le *Dictionnaire historique des saints personnages* assurent que son père et sa mère étaient *bourgeois* de Londres, et, suivant Alban Butler, dans Godescard, le père était un *gentilhomme*, médiocrement favorisé des biens de la fortune. Citons maintenant Augustin Thierry, qui, au milieu d'opinions très-diverses, a cherché la vérité, mais ne l'a pas rencontrée. « Parmi la foule d'Anglais, dit-il, qui, cédant au besoin de subsister, s'attachèrent, comme valets, aux riches Normands, et les suivirent dans les expéditions d'outre-mer, portant leurs lances, et menant en main droite leurs chevaux de bataille, se trouvait, au temps du roi Henry Ier, un homme de Londres que les historiens appellent Gilbert Becket. Il paraît que son vrai nom était Beck, et que les Normands, parmi lesquels il vécut, y joignirent un diminutif familier commun dans leur langage, et en firent Becket, comme les Saxons en faisaient Beckie ou Beckin. (*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, liv. IX, *Aventures de Gilbert Becket*[1].)

[1] Nous ne saurions dire à quelle édition appartient le présent extrait d'Augustin Thierry; à la 1re peut-être, où nous avons puisé, lorsqu'elle a paru, les titres de divers ouvrages (in-8e, Paris, 1825). Mais la 5e (1835), aujourd'hui sous nos yeux pour la collation de ces notes, n'offre aucun changement quant au fond de la question. L'auteur substitue le terme d'*écuyers et gens de service* à celui de *valets*; il ne parle plus des *expéditions d'outre-mer*, de *lances*, de *mains droites* et de *chevaux de bataille*, et il supprime le nom de *Beckin* : « Parmi la foule d'Anglais qui, cédant, dit-il, au besoin de subsister, s'attachèrent aux riches Normands, comme écuyers et gens de service, se trouvait, au temps du roi Henry Ier, un homme de Londres, que les historiens appellent Gilbert Becket. Il paraît que son vrai nom était Beck, et que les Normands, parmi lesquels il vivait, y joignirent un diminutif qui leur était familier, et en firent Becket, comme les Saxons en faisaient Beckie. » — Enfin, dans la 9e ou 10e édition (la dernière donnée par l'auteur, in-8e, Paris, 1856), on trouve la rédaction suivante : « Sous le règne de Henry Ier, il y avait à Londres un *jeune bourgeois*, *Saxon d'origine*, mais *assez riche* pour faire compagnie avec les Normands de la ville, et que les historiens du temps appellent Gilbert Beket (*sic*). On peut croire que son vrai nom était Bek (*sic*), et que les Normands, parmi lesquels il vivait, y joignirent un diminutif qui leur était familier, et en firent Beket (*sic*), comme les Anglais de race et de langue en faisaient Békie (*sic*). »

Vers les derniers temps de sa vie, M. Augustin Thierry a connu l'origine *normande* de l'illustre primat, et cette découverte, qui transforme en roman historique les plus beaux chapitres de son livre, aura jeté un grand trouble dans son esprit. L'édition posthume préparée par lui avec tant de soin, et sous l'empire d'idées nouvelles, va donc faire jouer à Thomas Becket un rôle tout différent et non moins dramatique, dont il n'est pas difficile d'entrevoir les données; mais ce parti, quel qu'il soit, ne ramènera pas à l'excellent écrivain la confiance qu'on lui avait déjà retirée en sa qualité d'historien. Parmi les auteurs français, M. Émile de Bonnechose est encore le seul, à notre avis, qui ait montré l'archevêque de Canterbury sous son véritable jour, en exposant, avec autant de franchise et d'impartialité que de talent, l'origine et le caractère de sa lutte avec le roi d'Angleterre.

Digitized by Google

M. Émile de Bonnechose, savant et consciencieux écrivain de l'*Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre*, prenant son autorité dans les deux manuscrits de Londres, tient un tout autre langage[1]. « Cet homme si justement célèbre, dit-il, n'était pas Saxon, comme on l'a cru jusqu'à présent; il était Normand de race, ainsi qu'il résulte de plusieurs documents incontestables; et nous ne saurions trop insister sur ce point, à cause des graves conséquences qui ont été déduites de l'opinion contraire et trop accréditée. Thomas Becket était originaire du Vexin normand[2], patrie de l'archevêque Thibaut, avec lequel son père avait eu, en Normandie, des relations de voisinage et, selon toute apparence aussi, de parenté (??). »

L'auteur ajoute, sous forme de note : « J'ai reconnu ce fait, il y a déjà deux ans, dans mon *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre* (t. II, p. 437), en m'appuyant de l'autorité d'une publication récente, faite par le docteur Giles, d'un manuscrit contemporain et anonyme, conservé dans le palais Lambeth à Londres. Ce que j'avançais alors sur l'origine normande de Thomas Becket se trouve aujourd'hui démontré jusqu'à l'évidence, à l'aide d'un passage de la biographie la plus détaillée et la plus authentique du célèbre primat, par son clerc et son familier, Guillaume, fils d'Étienne. Voici ce passage décisif, qui a été remarqué pour la première fois par le savant M. Lenormant, et sur lequel il a bien voulu appeler mon attention :

« Subinde prodeuntibus annis et meritis, adhæsit Theobaldo bonæ memoriæ,
« Cantuariensi archiepiscopo, per duos fratres Bolonienses, Baldivium archidiaconum et magistrum Eustachium, hospites plerumque patris ejus, et familiares
« archiepiscopi, in ipsius notitiam introductus : et eo familiarius, quod præfatus
« Gilbertus cum domino archipræside de propinquitate et genere loquebatur, UT
« ILLE ortu Normanus, et circa TIERRICI villam, de equestri ordine, natu vicinus. »
(*Vit. sanct. Thom.* auct. W. fil. Stephan. edit. ab J. A. Giles, vol. I, p. 183, 184.)
« Lorsqu'il eut grandi en âge et en mérite, il s'attacha à Thibaut, de pieuse mémoire, archevêque de Cantorbéry, et fut introduit auprès de lui par deux frères de Boulogne, l'archidiacre Beaudoin et maître Eustache, qui étaient souvent reçus dans la maison de son père, et qui tous deux appartenaient à celle de l'archevêque. Cette introduction se fit d'autant plus facilement que (*le susdit*) Gilbert (père de Becket) s'entretenait quelquefois de sa parenté et de son origine

[1] *Saint Thomas Becquet de Cantorbéry* (*Revue contemporaine* de janvier 1854, in-8°, Paris, t. XI, p. 347-380). Dans cet article remarquable, qui est moins une biographie qu'un portrait du célèbre primat, l'auteur renvoie aux sources toutes les fois qu'il se trouve en opposition avec un écrivain dont le nom seul est une autorité puissante (M. Augustin Thierry); « et j'ai dit ma pensée, ajoute M. de Bonnechose, sans m'écarter jamais du respect qui est dû à un de nos maîtres dans l'art et dans la science. » — Voyez plus loin ce que nous écrit un honorable et savant correspondant à propos des *deux* manuscrits de Londres. Pressé par le temps et loin de Paris, nous n'avons pu faire cette recherche; mais il est certain qu'il se rencontre, chez M. de Bonnechose, une apparente confusion de textes dont nous ne nous rendons pas bien compte. Quant au fond de la question, nos doutes sont exprimés, suivant l'usage suivi dans ce rapport, par deux points d'interrogation (??).

[2] Dans son excellente *Histoire d'Angleterre depuis les temps les plus reculés* (4 vol. in-8°, Paris, 1857-1859), ouvrage qui a obtenu le prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le même auteur s'exprime de la manière suivante : « Cet homme illustre, auquel on a de nos jours attribué une origine saxonne, était né, selon une autorité irrécusable (Giles, *Introduction aux lettres de Thomas Becket*), d'un Normand de condition honorable, *quoique médiocre*. » (Tome I, liv. II, chap. II, p. 306.)

Digitized by Google

« avec l'archevêque, NORMAND COMME LUI D'ORIGINE, né aux environs de TIERCEVILLE[1], et de l'ordre équestre. »

« Il y a en latin quelque obscurité dans la construction de la dernière phrase; mais la conclusion, relative à l'origine normande de Thomas Becket, est la même (??), soit que le pronom ILLE se rapporte à son père ou à l'archevêque Thibaut[2].

« Voici maintenant la traduction du texte extrait par le docteur Giles du précieux manuscrit anonyme du XIII[e] siècle, gardé au palais Lambeth à Londres, et dont l'auteur assure avoir connu personnellement Édouard Grimm, l'un des clercs de l'archevêque. Après avoir dit que beaucoup d'habitants de Rouen et de Caen quittèrent ces deux villes et vinrent s'établir à Londres, séjour plus favorable aux marchands, il ajoute : « De ce nombre fut un certain Gilbert, surnommé « Becquet, originaire de Rouen, distingué entre tous par sa naissance, par son « industrie et par sa fortune. Il sortait d'une famille honorable, mais appartenant

[1] « Entre trois endroits qui portent le même nom en Normandie, mon honorable ami et savant compatriote M. Auguste Le Prévost, reconnaît TIERCEVILLE en Vexin, ou les lieux environnants, pour la patrie de Gilbert, père de Thomas Becket. Son opinion à cet égard est fondée sur les relations de parenté (??) qui existaient en Normandie entre Gilbert et le primat Thibaut, que l'on sait originaire du Vexin, et elle est fortifiée par l'auteur anonyme du manuscrit Lambeth, qui indique, comme patrie du même Gilbert, Rouen, capitale de la Normandie et ville du Vexin. » (*Ibid.* p. 349.)

[2] Au sujet de l'interprétation que nous venons de transcrire, et sur laquelle des doutes se sont élevés dans notre esprit, on nous communique des remarques que nous ne saurions omettre :

« 1° Le texte latin n'offre aucune obscurité. La pureté du style, presque trop rare pour l'époque à laquelle on le fait remonter, n'aurait point comporté des fautes telles que l'emploi de *ille* pour *ipse*, de *Normannus* et de *vicinus* pour *Normanno* et *vicino*, s'il eût fallu l'entendre comme le traducteur; tandis qu'au sens inverse, il n'y a rien à dire absolument. — 2° Un seul mot pouvait donner lieu à quelque incertitude, *propinquitate* signifiant également parenté et voisinage : or, on voit dans l'expression qui suit, *natu vicinus*, l'intention marquée de lever l'équivoque, en insistant sur ce que le lieu natal de Gilbert était voisin de celui de l'archevêque. S'il y avait eu *parenté* entre eux, comme on l'a compris, la progression naturelle des idées n'aurait pas amené à la fin une circonstance d'un intérêt beaucoup moindre. Il faut donc entendre que Gilbert causait avec l'archevêque du voisinage de leur lieu natal et de leurs familles, étant lui, Gilbert, Normand comme le prélat.... etc.

« Il serait possible que M. Auguste Le Prévost eût, par devers lui, des preuves particulières sur cette parenté; mais cela paraît peu probable, ou bien il faudrait les donner, et, vraisemblablement, M. Le Prévost est parti du texte même qui nous occupe. Le contre-sens de la *parenté* est grave : ce serait un élément historique dont il n'est d'ailleurs nullement question.

« Je regrette, ajoute le même correspondant, d'avoir à reprocher à M. Émile de Bonnechose une faute plus complexe par la confusion où elle entraîne le lecteur : c'est d'avoir cité (de seconde main sans doute, n'ayant pas le livre et recevant la citation de M. Lenormant), d'abord un passage, texte et traduction, avec mention du titre du livre qui le contient, livre publié par le docteur Giles comme impression d'un manuscrit contemporain, conservé dans le palais Lambeth à Londres; — et ensuite un autre passage ainsi annoncé : « Voici maintenant la *traduction* du texte *extrait* par le docteur Giles « du précieux manuscrit anonyme du XIII[e] siècle, gardé au palais Lambeth à Londres, etc. » Il y a là, ce me semble, un imbroglio qui consiste dans le double emploi, avec des annonces distinctes, du même manuscrit, considéré d'abord comme publié intégralement par le docteur Giles; puis, comme si c'en était un autre, simplement *extrait* par le docteur, lequel aurait eu bien tort de ne donner de son extrait que la traduction, en anglais probablement. Le même procédé par lequel un document unique se trouve dédoublé en deux documents successifs se produit dès le premier alinéa de notre citation.

« Enfin, dans ce qui suit, je trouve très-contestable que les riches bourgeois de la cité de Londres eussent, au XII[e] siècle, le titre de *barons*. La citation subséquente ne prouve rien à cet égard. Le mot *varon* ou *baron*, dans le style emphatique et poétique des langues du Midi, a partout signifié non un titre de noblesse, mais une qualification aussi vague que *vir* en latin. » (Voir les poëmes italiens et le 1[er] vers de Camoëns.)

Digitized by Google

«à la classe bourgeoise. Il se montra fort industrieux dans son commerce et gou-«verna très-bien sa maison, selon son état. Il épousa une femme nommée Rose, «de Caen.» Ce même Gilbert, dit plus loin l'auteur, fut père de Thomas Becket[1].

«Après avoir lu ces deux textes si remarquables, l'incertitude ne saurait plus subsister que touchant la distinction plus ou moins grande de la famille du primat. L'opinion la plus probable est que son père était au nombre des habitants les plus considérés de Londres, où il exerçait une charge importante, et dont les principaux citoyens avaient le titre de *barons* (??). Entre les nombreux témoignages sur lesquels cette opinion s'appuie, je suis heureux de pouvoir citer un texte précieux qui m'a été fourni avec une rare obligeance par M. Léopold Delisle, qui, bien jeune encore, fait déjà autorité dans la science. Ce texte est extrait du poëme manuscrit de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, sur la vie de Thomas Becket, conservé à la Bibliothèque impériale (suppl. français, n° 2636):

Seint Tômas l'arcevesque, dont precher m'oez,
En Lundres la cité fuit pur veir engendrez

[1] La suite de nos recherches, appuyées sur les travaux de Pierre Louvet, va montrer les erreurs contenues dans ce peu de mots de l'auteur anonyme, où l'on apprend seulement que Thomas Becket sortait de la race conquérante. Gilbert, son père, n'était point originaire de *Rouen* et n'appartenait point à la classe *bourgeoise*. Il ne paraît pas non plus que sa femme fût de *Caen* et qu'elle s'appelât *Rose* : car d'anciens chroniqueurs s'accordent à la prendre pour Sarrasine et à la nommer *Mathilde* ou *Mahault*, ou *Mahalz*, ainsi qu'on le voit dans Garnier de Pont-Sainte-Maxence. Voici comment s'exprime M. Augustin Thierry, en renvoyant à Jean Brompton, bénédictin anglais, connu pour avoir donné son nom à une chronique qui n'est pas de lui, mais qui, sans lui, aurait sans doute été perdue. On présume que l'auteur vivait du temps d'Édouard III; il a copié Roger de Hoveden en beaucoup d'endroits de son ouvrage.

«Gilbert Beckie, selon l'orthographe saxonne, dit M. Thierry, et Becket selon la normande, se rendit donc à la croisade sous la bannière d'un seigneur de race étrangère, pour courir la fortune au royaume de Jérusalem, et essayer si lui-même, avec un peu de bonheur, ne deviendrait pas haut baron en Syrie, comme les valets d'armée de Guillaume le Conquérant l'étaient devenus en Angleterre; mais les Arabes se défendirent avec plus de succès que les Saxons. L'anglais Becket fut fait prisonnier de guerre, et devint esclave dans la maison d'un chef mahométan. Tout malheureux et méprisé qu'il était, il obtint l'amour de la propre fille du chef sarrasin dont il était le captif. S'étant évadé par le secours de cette femme, il revint dans son pays; et sa libératrice, ne pouvant vivre sans lui, abandonna la maison paternelle pour courir à sa recherche. Elle ne savait que deux mots intelligibles pour les habitants de l'Occident, c'étaient *Londres* et *Gilbert*. A l'aide du premier, elle s'embarqua pour l'Angleterre sur un vaisseau de marchands et de pèlerins; et, par le moyen du second, courant de rue en rue et répétant Gilbert! Gilbert! à la foule étonnée qui s'amassait autour d'elle, elle retrouva l'homme qu'elle aimait. Gilbert Becket, après avoir pris sur cet incident miraculeux les conseils de plusieurs évêques, fit baptiser sa maîtresse, changea son nom sarrasin en celui de Mathilde, et l'épousa. Ce mariage fit grand bruit par sa singularité, et devint le sujet de plusieurs romances populaires, dont deux, qui se sont conservées jusqu'à nos jours, renferment des détails fort touchants. Enfin, en l'année 1119, Gilbert et Mathilde eurent un fils, qui fut appelé Thomas Becket, suivant la mode des doubles noms introduite en Angleterre par les Normands. Telle fut, selon le récit d'un grand nombre d'anciens auteurs, la naissance romanesque d'un homme destiné à troubler d'une manière aussi violente qu'imprévue l'arrière-petit-fils de Guillaume le Bâtard dans la jouissance heureuse et paisible du pouvoir conquis par son aïeul.» (*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, 1re édition (??), tome II, page 377.)

Dans la 5e édition du même ouvrage, ces derniers mots : «Telle fut, selon le récit *d'un grand nombre d'anciens auteurs*, etc. sont ainsi modifiés : «Telle fut, selon le récit de *quelques anciens chroniqueurs*. Les autres changements, quoique significatifs, n'importent point à la question qui nous occupe : Le *haut baron en Syrie*, les *Arabes*, le *prisonnier de guerre* et le *chef mahométan* ont disparu; les *valets d'armée de Guillaume* sont transformés en *sergents de Normandie*, et la maîtresse de Gilbert n'est plus *la propre fille du chef sarrasin* dont il était le captif. On ferait un gros livre des variantes et des *variations* de M. Augustin Thierry et de sa manière d'interpréter les anciens textes; témoin, entre autres détails, tout ce qu'il a su découvrir dans la Chronique de Vézelay.

Digitized by Google

Des baruns de la cit estrez et alevez ;
E Gilleberz Becchez fut ses pere apelez ;
E sa mere Mahalz de nette gens fut né.

« Garnier commença à travailler à son poëme deux ans après la mort de Becket :

L'an secund, ke li sainz fu en l'église ocis,
Comenchai cest Romanz.

« Il n'épargna rien pour découvrir la vérité ; il fit, à cette intention, le voyage de Cantorbéry, *a Cantorbire fu*, et consulta les personnes qui avaient vécu dans la familiarité de saint Thomas : *Des privez saint Thomas la vérité apris*. » (Tiré de la *Revue contemporaine* de janvier 1854, in-8°, Paris, t. XI, p. 348 et 349.)

Arrivons maintenant au Beauvaisis, d'où sortait, avons-nous dit, le père de Thomas Beckct.

Pierre Louvet, avocat au parlement de Paris, imprimait en 1640, dans ses *Anciennes remarques de la noblesse Beauvaisine et de plusieurs familles de France*, que « la famille et maison des Becquets (*sic*) prend sa source et dénomination de la seigneurie de Becquet, village distant d'une lieue de Beauvais, dont elle a joui jusqu'au XIIIe siècle. »

La suite des actes relevés par Pierre Louvet depuis l'an 1178 constate, pour les Becquet ou Béquet, une famille d'extraction noble ; à telles enseignes que, vers 1388, l'évêque-comte de Beauvais avait porté plainte contre les maire et pairs de cette ville « de ce que les communiers avoient fait Thomas Béquet (*sic*), qui était noble, leur maire, prétendant qu'ils n'en devaient élire autres que non nobles. » — « Ces remarques me donnent une violente présomption de croire, dit notre auteur, que Gillebert Béquet (*sic*), gentilhomme renommé, père de saint Thomas Béquet, estoit natif du Beauvaisis et sorty de cette maison de Béquet, lequel s'estant mis en la suitte et au service du roy d'Angleterre, qui lors estoit duc de Normandie, se croisa avec lui en terre saincte. » — Après sa canonisation (1173), « ses parents du Beauvaisis firent bâtir en son honneur les chapelles de la Neuville-sur-le-Vuault et de l'hospital des pauvres clers, où sont à présent les enfants de chœur de l'église de Beauvais. » — (Neuville-sur-le-Vault appartenait à Milly-en-Beauvaisis, commune située sur la frontière de Normandie, et ce motif lui donnait, aux XIIe et XIIIe siècles, une certaine importance.)

Louvet termine ainsi : « Par un ancien antiphonier de l'église de Saint-André de Beauvais, ce saint personnage est appelé la *louange de la France* et la lumière d'Angleterre. « O martyr constantissime, — confessor invictissime, — Thoma, « gemma sacerdotum, — *laus Francorum*, — lux Anglorum, — rege, pater, ecclesiam, — pro qua fudisti sanguinem, — et, pro salute omnium, — funde pre- « ces ad Dominum. »

Il est probable que Louvet aura pris, en partie, les éléments de son article *Becquet* dans le cartulaire des Dames de Saint-Paul-lez-Beauvais, dont nous avons dû également l'indication à notre ancien camarade et ami M. le comte de Merlemont, fort au courant des anciennes familles de sa province, et qui a bien voulu nous prêter l'ouvrage de Louvet, difficile à rencontrer. Il paraît, d'après

Digitized by Google

le privilége donné au libraire, qu'il devait s'appeler : *Histoire, antiquitez et généalogies de la noblesse du Beauvaisis.*

De nouvelles preuves, touchant la *famille* et la *patrie* de Thomas Becket nous sont encore fournies, 1° par plusieurs manuscrits aujourd'hui conservés au château de Merlemont; 2° par la *Description historique et archéologique du canton de Gamaches*, autrefois du Vimeu, à présent du département de la Somme. (Cette publication de M. Darsy est entrée dans les *Mémoires des Antiquaires de Picardie*, t. XV.) En écrivant Becquet (*sic*) et non Becket, le nom du primat d'Angleterre, l'auteur a soin de faire remarquer que Pierre Louvet, l'abbé Carlier (*Description du Valois*), le Père Ignace (*Histoire d'Abbeville*), et le *Dictionnaire historique universel*, suivent la même orthographe, qui, selon notre opinion, devrait être adoptée à titre de souvenir de son origine nationale. Cependant on doit ajouter que cette orthographe a constamment varié, puisque, dès l'an 1215, on trouve à Plouy même, en Beauvaisis, Béket (*sic*) pour Becquet, qui est le vrai nom français; mais nous avons voulu suivre l'usage généralement adopté.

Un autre écrivain de l'Oise, adoptant le récit d'Augustin Thierry, met en doute la noblesse des Becket : « Saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, dit M. Graves, naquit à la Neuville-sur-le-Vault (commune de Milly), de Guilbert Becquet (*sic*), qui n'était pas gentilhomme, comme le prétend Louvet, mais un simple bourgeois, qui fit le voyage de Jérusalem en expiation de ses péchés, etc. » (*Statistique du canton de Marseilles*, dans l'Oise (1833), p. 57.) — « Je ne sais, ajoute à ce sujet un savant correspondant, où M. Graves a pris que le père de Thomas n'était pas gentilhomme. En général, il ne les aimait guère, et était fort de l'école d'Augustin Thierry. »

Il résulte de la *Description historique et archéologique du canton de Gamaches*, « que Thomas Beket (*sic*) ou plutôt Becquet, archevêque de Cantorbéry et lord-chancelier d'Angleterre, serait né au Plouy (hameau de la commune de Vismes, qui a donné son nom au pays de Vimeu), terre qui appartenait à sa famille, et que celle-ci existait encore au XVIIe siècle..... La terre du Plouy était passée de la famille de Becquet dans celle d'Acheu (*sic*), sous le règne de Charles VIII, de 1483 à 1498, par le mariage d'Antoinette Becquet, dame du Plouy, avec Pierre d'Acheu. » (Suivent les armoiries des Becquet : *d'azur aux barres d'argent*, ou *fretté d'argent et d'azur*. Les d'Acheux (*sic*), toujours existant, alliés aux d'Estourmel, aux Brossard de Normandie et aux Du Quesnoy, portent : *d'argent; au 1er, à la croix ancrée de sable; au 2e, à l'aigle éployée du même.* — Ce blason n'indique pas la division de l'écu, qui, sans doute, est *parti*, *coupé* ou *mi-parti*. Suivant Paillot, p. 672, d'Acheu (*sic*) porte *d'argent, à une aigle de sable.*)

M. Darsy fait remarquer, en finissant, que l'archevêque, obligé de fuir d'Angleterre, vint chercher un premier asile dans le voisinage de sa patrie présumée; d'abord à Abbeville, puis dans l'abbaye de Dommartin. Soumettant ensuite à ses lecteurs trois arguments d'Augustin Thierry en faveur de la nationalité *saxonne* de l'archevêque de Canterbury, il les rétorque fort spirituellement, en disant que, si Thomas Becquet fit ses études à Paris, ce ne fut pas pour perdre son accent anglais, comme l'avance témérairement l'historien de la conquête, mais, au contraire, en souvenir de la patrie; — que s'il vécut jeune dans la compagnie et l'intimité des grands, on ne doit pas en attribuer la cause à sa *souplesse* et à son

Digitized by Google

langage épuré, mais à son origine noble et non saxonne; à sa communauté d'origine avec les dominateurs du pays; — enfin que si le roi jeta les yeux sur lui pour l'élever au trône épiscopal de Canterbury, ce prince le fit sans doute à cause de sa vraie origine, et non parce qu'il le considérait comme dégagé de toute espèce d'intérêt de nation pour les opprimés d'Angleterre, par cela seul, eût-on supposé, qu'il avait passé sa jeunesse au milieu des nobles conquérants.

Nous avons oublié de mentionner que Pierre Louvet, en son *Histoire de Beauvais* (t. I, p. 81), dit expressément « qu'en la chapelle de Milly-Saint-Hilaire est la chapelle de saint Thomas Béquet (*sic*), archevesque de Cantorbie, fondée par les gentilshommes *ses parens.* » Or il est à observer que Milly et la Neuville-sur-le-Vault, dont il a été question plus haut, sont à une distance très-rapprochée (quatre kilomètres environ) du hameau ou fief des Becquet (*sic*), paroisse et commune de Saint-Paul-lez-Beauvais. Quant à certains documents généalogiques fournis par Louvet (*Anciennes Remarques*, etc. ut supra) sur la nationalité de Thomas Becket, nous avons cru inutile de les rapporter; car chaque lecteur désireux de poursuivre l'investigation pourra toujours, avec plus ou moins de peine, consulter cet auteur. Mais, puisque nous avons eu la bonne fortune de recevoir itérativement de M. le comte de Merlemont quelques renseignements nouveaux, accompagnés d'extraits authentiques *et inédits*, nous nous empressons de les donner ici, afin de contribuer à l'éclaircissement d'une question qui ne peut manquer d'intéresser tous nos correspondants.

Extrait du *Dénombrement et Aveu de la pairie de Bouberch* (Boubers) rendu au roi, à cause de son comté de Ponthieu, par Guérard, seigneur de Bouberch et de Domwast, chevalier, le 1er mars 1367 (manuscrit in-folio de 316 feuillets, de la bibliothèque du château de Merlemont, fol. 232, recto):

« *Fief au Plouich* (le Plouy). Item. Pierre Becquet (*sic*), escuyer, sieur du Plouich, en tient ung fief pour ung seul hommaige de Boucques et de Mains, ainsy comme il s'estend et peult estendre, tant en manoir, terres harrables, cens, rentes et aultres coses qui cy-après s'ensuyvent. Primes, ung manoir, bos attenant au dict manoir, estant en la ville de Ploych (*sic*), contenant XXIII journaux de terre ou environ, accostant et aboutant aux terres du dict Pierre, etc. » (S'ensuit, jusqu'au folio 342, le détail du fief et des arrière-fiefs du Plouy.)

Cet extrait, dit M. le comte de Merlemont, sert à établir d'une manière certaine l'existence d'une famille de gentilshommes du nom de Becquet (*sic*), seigneurs du Plouy en Vimeu, dès le milieu du XIVe siècle. « Était-ce une branche de la famille du Beauvaisis? Cela est possible; car la distance de Milly en Beauvaisis au Plouy en Vimeu n'est pas de plus de douze à treize lieues. »

(M. le comte de Merlemont a eu entre les mains le cartulaire de l'abbaye de Saint-Paul-lez-Beauvais, « près de laquelle, nous dit-il, était situé le hameau et fief du Becquet (*sic*). Il y est question des seigneurs de ce fief. Malheureusement, ce cartulaire a été vendu à un Anglais par le libraire Dumoulin, en 1858. »)

Extrait d'un manuscrit qui paraît être de la main de Louvet, et qui fait également partie de la bibliothèque du château de Merlemont:

« 1215. Ecclesia Sancti Symphoriani rehabeat duos calices, turibulum et ta« bulas argenteas, quæ redemi a Stephano Beket (*sic*): *Ex testamento Philippi, epi-*

Digitized by Google

scopi. » — (Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, le même qui fut fait prisonnier, la massue à la main, dans un combat contre les Anglais. L'abbaye de Saint-Symphorien de Beauvais, située sur une élévation, au-dessus du faubourg Saint-Jean, était occupée par l'ennemi dès que celui-ci menaçait la ville. Il est probable que, le monastère ayant été dépouillé dans quelque circonstance analogue, les objets mentionnés seront tombés entre les mains d'Étienne Béket, et l'évêque, qui les lui a rachetés, ordonne qu'après sa mort ils soient rendus à l'Église à laquelle ils ont autrefois appartenu. M.)

« 1388. Accord fut passé, le 26 mai 1388, faisant mention de la complainte formée par l'évêque de Beauvais, de ce que les bourgeois avaient fait Thomas Becquet (*sic*), *noble,* leur maire, laquelle nomination fut tenue pour non faite. » — (Le maire de Beauvais ne pouvait être noble : aussi les familles de bourgeoisie anciennes évitèrent, jusqu'au XVIIIe siècle, de se faire anoblir, afin de ne pas perdre le droit d'être maire ou pair de la ville. M.)

« 1245. Andreas Becquet (*sic*), civis Belvacensis. » — (Cette dernière citation prouverait qu'il y avait à Beauvais, en 1245, une famille de bourgeoisie du nom de Becquet; mais la précédente citation prouve aussi qu'il y en avait une autre de gentilshommes : c'était peut-être la même. M.)

Terminons ces recherches par la strophe suivante, tirée de la *Vie de saint Thomas, archevêque de Canterbury;* elle nous apprend qu'il appartenait à l'une *des plus nobles* familles de Londres (Bibliothèque impériale, manuscrits français, fonds du Roi, n° 7268 A. 3. 3; Colbert, 3745, folio cxxviiij; à la suite de la *Chronique des ducs de Normandie,* dans la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France,* in-4°, Paris, 1844, t. III, p. 462) :

Il esteit de Londres, né
Des plus nobles de la cité,
(Nus le creum);
A joie de tut son parenté,
Si cum Deus l'out esgardé,
(Ben le savum).

Le manuscrit harléien du Musée britannique n° 3775 transpose les deux petits vers de la manière suivante : « Ben le savum, — Nous le creom (*sic*), » enseignant par là que *beaucoup savaient* la noblesse des parents de Thomas Becket. Dans ses dernières strophes, l'auteur se nomme lui-même « frère Benet (Benoît) le pécheur..... Qui ceste vie nus ad mustré, — De Latin en Romanz translaté, — Pur nus aider : ..... » Nous pensons, d'après la contexture des vers, que le poëme est d'une époque relativement rapprochée; mais la chronique latine de la Vie de saint Thomas, connue par cette traduction *en romanz,* ayant été faite peu de temps après l'assassinat (29 décembre 1170), nous avons ici, sur la noblesse des Becket, un témoignage de plus et qui paraît irrécusable.

(253) P. 459. Citerait-on un seul cabinet qui ne fournît matière à pareille anecdote? Mais l'acquéreur n'est pas vraiment déçu si l'objet, en soi-même, réunit des mérites de diverses natures. Tel est le cas de notre mitre prétendue de saint Thomas Becket, vendue comme *historiée de saint Jean-Baptiste* : quelle que soit la richesse de la sacristie ou du musée qui la possédera, elle en sera toujours

Digitized by Google

l'un des principaux ornements. Plein de confiance dans le reçu authentique de l'*un des vicaires de N. D.* (sic), le costume moderne des assassins ne nous choquait pas autrement, et ne pouvait nous arrêter : Romulus, un chapelet à la main, accompagnant au cimetière, derrière la croix et les cierges, le corps de son frère Rémus, et l'autel du temple de Jérusalem portant déjà un crucifix, lors du mariage de la Vierge Marie, nous avaient préparé à voir sans étonnement la *Décollation de saint Jean* par un chevalier français du XIIe ou du XIIIe siècle. L'abbé Rive a publié le mariage de Saturne avec Cybèle. « C'est un évêque, dit-il, en aube, ceinture, étole, chape, mitre et bague, qui leur donne la bénédiction nuptiale dans une église dont la nef est coupée par une balustrade surmontée, au milieu, d'un calvaire [1]. »

Outre cette mitre de Thomas Becket, « connue pour être à son usage, » nous possédons : « un émail (*prétendu*) du temps de Constantin le Grand, » représentant un crucifix habillé, peint à Limoges du XIIe au XIIIe siècle; un coffret en ivoire de morse, du XIe au XIIe, « dans lequel saint Léger, évêque d'Autun (*massacré en 678*), renfermait les hosties consacrées; » enfin, la reine Blanche (*lisez :* une vierge), « tenant le jeune roi saint Louis. » Notre statuette est armoriée de France et de Castille, comme d'autres madones de la même époque (voyez les vitraux de Chartres); l'enfant est montré *les pieds nus;* il bénissait certainement, mais le poignet droit est cassé.

Qu'importe ici le dire du vendeur, vantant sa marchandise : le Christ habillé est sans prix, à cause de sa rareté; le *coffret de saint Léger* est couvert de sculptures précieuses, eu égard à la date du XIe siècle, et la madone d'ivoire, du XIIIe, est un petit chef-d'œuvre national de goût et de noblesse. Du reste, nous ne frappons que sur notre collection, et notre crédulité n'a pas de bornes en présence des objets qu'on a la bonté de nous montrer, *à moins qu'on n'exige un avis.*

Cependant tout n'est pas déception pour l'acheteur. En 1851 nous eûmes la bonne fortune de faire restituer à l'époque carlovingienne une croix d'argent doré, couverte de filigranes et de pierres précieuses, semblable à la couverture des Heures de Charles le Chauve ou des Évangiles de l'empereur Henri le Saint. Elle avait été achetée, sur la foi du catalogue, comme appartenant au commencement du XIVe siècle. Dans notre lettre à M. Strauss, en date du 18 mars 1851, et qu'on vient de nous rappeler, nous justifions notre expression de « rarissime monument carlovingien, » traitée, par un archéologue romantique, d'impropre et de fautive (*sic*); et, depuis, nous avons eu la satisfaction d'apprendre que cette admirable et précieuse croix, monument rarissime en effet, et acquise pour N. S. P. le Pape, était classée parmi les ustensiles religieux du IXe et du Xe siècle.

La justice nous oblige d'ajouter que malgré la valeur exceptionnelle donnée tout à coup à la croix carlovingienne, et les offres spéciales et fabuleuses faites à son possesseur, afin qu'elle fût détachée de la vente, M. Strauss n'a point augmenté ses prétentions à l'égard de la société avec laquelle il traitait, en ce moment, pour l'achat de la collection entière.

[1] *Prospectus d'un ouvrage proposé par souscription par M. l'abbé Rive*, in-12 de 70 pages, Paris, 1782; p. 8. Cet opuscule est rare; notre exemplaire, annoté de la main de l'abbé Rive, porte la signature J. J. de Bure, l'aîné.

Digitized by Google

Le dessin de la croix est joint au catalogue, où il porte le numéro 1 ; beaucoup d'autres objets, plus modernes et non moins remarquables, occupent les autres planches, qui méritent d'être conservées par les antiquaires et consultées par les orfèvres. La vente devait avoir lieu les 10 et 11 mars 1851, et a été annoncée sous ce titre : *Catalogue d'une importante réunion de vases et ustensiles du culte catholique.... du XIVe au XVIIIe siècle.... provenant des églises et monastères supprimés de la Suisse*, etc. Imprimerie et lithographie Maulde et Renou, in-4°, Paris, 1851.

Il est certain que la mitre prétendue de saint Thomas de Canterbury conserve l'une des plus anciennes représentations connues de son martyre. Nous n'aurions pas manqué d'en donner le dessin, si ce vénérable monument n'eût été réservé pour un mémoire ultérieur (*De la crosse et de la mitre*), suspendu malgré nous, quand il a fallu livrer à l'impression le rapport sur la crosse de Tiron.

Nous ne nous attacherons pas non plus à décrire le meurtre de l'archevêque, tel qu'on le voit sur la mitre, lorsqu'elle est dépliée. Ce serait répéter, moins heureusement, le récit de M. Émile de Bonnechose, qui a le mieux résumé, en peu de lignes, le dernier acte de ce drame épouvantable.

Les quatre chevaliers se nommaient Reginald Fitz-Urse, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville et Richard (le) Breton [1]. Ils entourent Thomas Becket : « L'épée de Reginald s'abattit sur sa tête, et, du même coup, entama le bras d'Édouard Grim, qui, seul, après la fuite de tous les autres, était resté auprès de l'archevêque, et le tenait étroitement embrassé. Guillaume de Tracy porta le second coup sur la tête de sa victime sans l'ébranler; il redoubla. L'archevêque tomba et reçut dans sa chute, de Richard Breton, un quatrième coup, si violent, que l'épée se brisa sur les dalles. Les meurtriers, après cet horrible attentat, quittèrent l'église et se firent place à travers la foule en criant : « Pour le roi ! pour le roi ! » (*Histoire d'Angleterre*, ut supra, t. I, p. 326.) — Un homme d'armes, appelé Guillaume Mautrait, poussa du pied le cadavre immobile, en disant : « Qu'ainsi meure le traître qui a troublé le royaume et fait insurger les Anglais » (*Histoire de la conquête*, etc. livre IX); et « un clerc nommé Hugues, posant le pied sur le cou du très-saint martyr (ce que j'ai horreur d'écrire), répandit le sang et la cervelle sur le pavé; et puis il dit aux autres : « Allons-nous-en d'ici, il n'en relè« vera pas. » (*Fleurs des vies des Saints*, édit. de 1654, t. II, col. 1153, E.) — Un *Fragment de la vie de saint Thomas* dit aussi que les meurtriers se partagèrent ses *vêtements*, et l'auteur part de là pour établir un rapprochement entre sa mort et celle de Jésus-Christ; mais il paraît qu'il s'agit du pillage de sa maison, et non des habits qu'il portait sur lui. (Le martyre et les derniers faits de Thomas Becket sur le continent, son entrevue avec le roi, etc. se voient au portail de la cathédrale de Bayeux, côté du sud.)

On connaît le repentir et la triste fin des quatre chevaliers, qui moururent sans postérité [2], mais dont les familles, assure-t-on, ne sont point encore éteintes. Il

[1] Voyez, pour le nom des quatre chevaliers, le tome III de la *Chronique des ducs de Normandie*, pages 492 et 681, dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France*.

Note additionnelle. Suivant un très-honorable collaborateur, nous commettons une erreur en écrivant que les quatre assassins de l'archevêque moururent sans postérité, car la légende de saint Thomas assure, dit-il, que leurs descendants naquirent tous avec une queue, et c'est ainsi qu'on peut les reconnaître. Sur le fait de la postérité, nous n'avons rien trouvé qui dût détruire notre assertion ; et, quant à

faut lire aussi, dans M. de Bonnechose, le tableau touchant et vrai des remords et de la pénitence d'Henri II, et les appréciations pleines de justesse, à cet égard, de l'impartial écrivain. Son récit forme un singulier contraste avec les expressions de *comédie*, d'*ignoble scène d'hypocrisie*, d'*appareil de contrition*, etc. etc. que nous trouvons dans les 1re et 5e éditions de M. Augustin Thierry.

A défaut de la coiffure épiscopale de l'illustre primat, nous possédons, pour quelque temps encore, sa magnifique chasuble de damas, *historiée d'aigles et de feuilles de vigne*, au monogramme du Christ, ses souliers de damas blanc à fleurs, avec la croix d'or, et sa tunicelle de soie pourpre, garnie de *clavi*, ou laticlave antique, conservée pour les diacres en mémoire de saint Étienne le proto-diacre, et de quatre petites sonnettes ou grelots, qui rappellent les habits sacerdotaux du grand prêtre des Juifs (*Exode*, chap. XXXIX, vers. 25 et 26).

La chasuble dite de saint Thomas n'a pas moins de 1m,45 de hauteur, ce qui indique un homme de grande taille. Comme toutes les chasubles de l'époque, elle ressemble à un cône tronqué : l'ouverture du haut permet seulement le passage de la tête, tandisque le tour est de 4m,70. Il faut se rappeler l'usage où l'on était alors de relever le vêtement sur l'avant-bras, produisant ainsi un admirable déploiement d'étoffe et des plis d'un heureux effet; mais la fatigue de la posi-

l'histoire de la queue, elle s'applique à un autre fait, relatif à Thomas Becket, et raconté par le P. Ribadeneyra, dans les *Fleurs des vies des Saints*, au 29 décembre, édition française de 1646 :

« Le courroux du roi contre le saint ayant été divulgué partout (quoique chacun le révérât comme un saint), il n'est pas croyable combien il fut méprisé et moqué du vulgaire; de manière que Polidore Virgile, historien exact des choses d'Angleterre, écrit que, passant environ ce temps-là (décembre 1170) par un village, les paysans, par risée, coupèrent la queue du cheval sur lequel le saint prélat était monté; dont Dieu les châtia en telle sorte, que tous les enfants de ceux qui lui firent cet affront naquirent depuis avec une queue, comme des bêtes; ce qui dura jusqu'à ce que leur génération fut finie. » (*La Vie de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry, martyr.*)

Augustin Thierry raconte aussi, d'après Roger de Hoveden, auteur presque contemporain, que, peu de jours avant l'assassinat, la ville de Canterbury était en rumeur, « pour de nouvelles excommunications que venait de prononcer l'archevêque contre des hommes qui l'avaient insulté, et notamment contre Renouf de Broc, qui s'était diverti à mutiler un de ses chevaux, en lui coupant la queue. » (*Histoire de la conquête*, etc. 1re et 5e édition, tome III, page 188.)

On dit que la même punition fut infligée par saint Augustin ou Austin, premier archevêque de Canterbury, docteur et apôtre de l'église anglicane (+ 607), en expiation des insultes et moqueries dont lui et ses compagnons avaient été l'objet, lors de leur arrivée chez les Anglais, qui, probablement, les appelèrent *mangeurs de grenouilles;* mais peu de personnes savent que la descendance des individus *quouëz* à cette occasion s'est retrouvée, dit Augustin du Paz, dans l'année 1552. Durant le siége de Metz, par Charles-Quint, raconte cet auteur, les impériaux s'emparèrent de la ville et du château d'Hesdin, bientôt repris par les ducs de Vendôme et d'Étampes. « Furent aussi reprises, dit-il, plusieurs villes et châteaux sur les impérialistes, comme Tournon, Layon et Simes, et le château le Compte, qui fut pris d'assaut; parceque ceux qui étaient dedans ne se voulurent jamais rendre, encore que leur capitaine s'en fût fui par-dessus les murailles, qui eût bien voulu se rendre. Mais ses soldats, qui étaient Anglais forbannis, que la reine d'Hongrie (sœur de l'Empereur) y avait mis, aimèrent mieux mourir en la brèche que de se rendre. Et furent appelés *les Anglais quouëz*, pour ce qu'on leur trouva au bas des reins, au bout de l'épine du dos, une petite queue. Il est à croire qu'ils étaient de la race de ces Anglais qui, par moquerie, attachèrent des *grenouilles* à la queue des chaperons de saint Augustin et autres saints personnages moines, envoyés par saint Grégoire annoncer l'Évangile aux Anglais, qui, en punition de leur moquerie, se trouvèrent *quouëz*. » (*Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne, enrichie des armes et blasons d'icelles..... avec l'histoire chronologique des évesques de tous les diocèses de Bretagne*, in-folio, Paris, 1719; page 74 de l'*Histoire généalogique des maisons de Penthevre* (sic) *et d'Avaugour*. — Voir aussi deux feuilletons de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie* (20 octobre et 24 novembre 1854), où il est longuement question des *hommes à queue*, à propos des Niam-Niams à queue, tribu d'anthropophages située à l'extrémité sud du Soudan.)

Digitized by Google

tion, le poids de la soie fortement doublée, ou peut-être la nécessité pour le prêtre d'avoir des acolytes près de lui, portèrent le clergé à fendre les deux côtés de l'habit sacerdotal, puis à le raccourcir. Bientôt, exagérant cette mutilation regrettable, on arriva, dès le XVIe siècle, à l'échancrure mesquine qui se voit de nos jours et qui fit perdre au vêtement toute sa dignité.

Nous avons fait graver, pour un autre travail, un morceau de cette chasuble de saint Thomas de Canterbury, et nous le donnerons ultérieurement avec la Table des matières et la planche promise à la page 411. On s'est arrangé de manière à montrer la disposition des aigles placés, quatre par quatre, autour et en regard de la feuille de vigne. Ils tiennent aussi une petite feuille mystique, et cette circonstance nous confirme dans la pensée qu'il faut voir sur la grande feuille de vigne la première lettre du mot Χριστός. La chasuble est en soie écrue doublée de lin ou de chanvre, seules toiles qu'il soit encore permis d'employer pour les habits sacerdotaux : les rosaces et les feuilles de vigne sont d'un très-beau jaune d'or, et les aigles, de la couleur du champ, se détachaient alors par le tissage. On nous dit que cette admirable étoffe doit venir de l'Orient (??). C'est ainsi que nous l'entendons si, par cette expression, on veut parler de Constantinople : la forme des aigles est grecque; il faut donc y reconnaître un tissu byzantin et nullement arabe ou persan [1].

Étant à Copenhague, chez M. le comte Alexis de Saint-Priest, qui voulut bien nous y donner durant quinze jours la plus gracieuse hospitalité, on nous fit voir une magnifique crosse *historiée*, du XIVe ou XVe siècle, qu'on assurait venir de la chapelle de Fontainebleau, et avoir appartenu à Thomas Becket. Outre la fausseté de l'attribution, le prix élevé qu'exigeait l'amateur ou marchand rendait impossible son acquisition. La volute renfermait la statuette d'un évêque recevant une sainte ampoule de la Vierge Marie (??). Notre anecdote de la mitre *historiée de saint Jean-Baptiste* nous a fait supposer, depuis, qu'il y avait de même inversion d'idées, et que la crosse en question pouvait représenter le primat de Canterbury : car, au rapport de Du Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine*, saint Thomas raconte qu'il eut une semblable vision : la recherche en est à faire par l'heureux possesseur de ce petit chef-d'œuvre de ciselure nationale. D'un autre côté, l'église de Thomery, près de Fontainebleau, et celle de Saint-Saturnin, à Fontainebleau même, ayant été consacrées par notre saint, le nom de *crosse de saint Thomas de Cantorbéry* a pu se prendre aussi de l'une ou de l'autre église. (Nous recueillons cette dernière indication dans une *Notice sur le duc de Penthièvre et la terre de la Rivière*, par Mme la comtesse d'Armaillé, née Ségur.)

Une *ceinture* ecclésiastique, un *bracelet* et une *étole*, jadis gardés à Sens, et d'un travail tout différent, accompagnent les habits pontificaux de Thomas Becket. On veut, sans trop de fondement, que la dernière de ces reliques soit un pieux

[1] Une mitre et une chasuble, dites aussi *de saint Thomas de Cantorbéry*, ont été gravées, sans description à l'appui, p. 126 et 127, du *Congrès archéologique de France ; séances tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges en 1847, par la Société française pour la conservation des monuments historiques*. in-8°, Paris, 1848. Ces deux vêtements sacerdotaux peuvent, en effet, remonter au XIIe siècle. La mitre est pointue, et les fanons, courts et plus larges à leur extrémité, ont l'air d'être terminés par une rangée de petits glands accompagnés de frange. L'étoffe de la chasuble paraît unie et n'avoir ni fleurs, ni figures.

héritage de saint Loup, dit *saint Leu*, archevêque de Sens, mort en 623. Les deux autres (la ceinture et le bracelet) viennent, avec plus de réalité, de saint Edme ou Edmond, archevêque de Canterbury. Marchant sur les traces de son prédécesseur, pour le maintien des libertés de l'Église; en lutte avec le roi, les principaux seigneurs du royaume et son propre chapitre, saint Edme quitta l'Anglèterre et vint chercher un même asile dans le diocèse d'Auxerre et à l'abbaye de Pontigny, où il mourut le 26 de novembre 1241.

L'histoire des manuscrits, par rapport à la richesse de leurs couvertures, trouve quelque chose à recueillir sur ce beau bracelet, composé de quatre médaillons brodés en or, où se trouvent saint Pierre, saint Paul et deux autres apôtres (??), tenant chacun un livre couvert de pierreries. Nous remarquons aussi que le bleu et le vert dominent dans les broderies de l'étole (le rose ou le rouge dans les franges), et des losanges d'entrelacs entourés de carrés en sont le principal ornement. La ceinture, large d'environ trois centimètres, en tricot de soie rouge, très-fin, doublé de soie tannée, est brodée en or avec beaucoup de goût : les bouts, très-étroits et pendant jusqu'à terre, sont plats comme la ceinture; et, au point d'intersection, sont adaptés deux cordonnets d'attache, également nattés, terminés par des houppes rouges. Ce petit ornement, fort curieux, ne paraît pas avoir été brodé en France, et divers motifs, qu'il est inutile d'exposer, nous font supposer ici, peut-être gratuitement, une origine allemande.

(254) P. 460. *Album;* V^e série, pl. XXXVII. — *Note additionnelle*. La crosse d'Yves de Chartres se trouve dans le *Bâton pastoral*, pl. XVII, et, par cette dernière publication, elle est connue en son entier et surtout mieux donnée. (Voy. dans Alexandre Lenoir l'étrange description qu'en fait Cambry, t. II, p. 208.)

La nouvelle et docte explication du R. P. Martin ne ressemble en rien, on le comprendra sans peine, à celle de ses nombreux devanciers; mais nous devons avouer qu'elle ne nous a pas satisfait davantage. Voici ses propres paroles : « Comme sur les crosses précédentes, une croix s'enfonce dans la gueule du monstre, qui est ici un dragon, l'être hybride et terrible..... Cependant sa force, indiquée par sa crinière de lion et sa corne de licorne, n'a pas pu le protéger contre son vainqueur, et, retirant la patte, comme fait l'animal souffrant, il rend sensible son impuissance et son désespoir. » (Page 51.)

D'abord nous ne voyons pas ici les objets de la même manière : sur la planche du père Martin (pas plus que sur la crosse) nous ne découvrons ni croix *enfoncée,* ni crinière de lion, ni corne de licorne; et rien n'atteste la souffrance du dragon. Quant au fond, nous ne savons trouver ici que la verge de Moïse. Or cette verge miraculeuse, qui, dans les mains de son frère Aaron, est changée en serpent pour hâter la délivrance des Israélites; — qui, portée par lui-même, sépare les flots de la mer Rouge et fait sortir l'eau du rocher; — qui, suivant Origène et Pierre Damien, « est la croix du Christ » et « le bâton de la croix » (voy. note 34); cette verge miraculeuse ne sera point assimilée à l'*esprit pervers*, dont elle eût été la figure. C'est avec raison que durant deux ou trois siècles elle aura paru dans les cérémonies de l'Église au même titre et avec le même droit que la crosse à fleur épanouie, image incontestée de la verge sacerdotale d'Aaron.

L'auteur du *Bâton pastoral,* continuant donc de voir le démon dans le serpent crucifère, nous ne pouvons, sur ce point principal et sur les conséquences qu'il en tire par rapport aux autres figures, adopter l'opinion du savant jésuite, qui

Digitized by Google

n'en reste pas moins, à tous les yeux et aux nôtres, l'un des plus dignes interprètes de la symbolique chrétienne.

Il paraîtrait que le nœud, inconnu à Willemin, aurait été retrouvé par M. Carrand, grâce au plus singulier hasard. « Cet antiquaire, digne par son zèle de ses bonnes fortunes, était, dit le P. Martin, déjà possesseur de la volute, lorsque, passant par Beauvais, il voit près de la cathédrale des enfants de chœur jouant à la balle avec une pomme qui semblait d'ivoire ciselé. Il s'approche, reconnaît ému une œuvre d'art remarquable et du même style que sa volute. Il l'achète, l'emporte, et quelle est sa douce surprise en s'apercevant que la pomme et la volute étaient les fragments du même monument! » — « La chronique locale (ajoute la note) raconte que, pendant la révolution, lorsqu'il fut question d'introniser dans la cathédrale de Beauvais l'évêque constitutionnel de l'Oise, on ne trouva point de crosse, et qu'un amateur prêta celle d'Yves de Chartres. On conçoit que, dans les jours de désordre qui suivirent, la volute et le nœud aient été séparés et soient devenus la proie du premier occupant. » (P. 51.)

Nous n'avons pas voulu enlever à ce récit ce qu'il avait de piquant, surtout par rapport à l'évêque de l'Oise; mais le R. P. Martin fait ici confusion. Nous tenons de M. Carrand lui-même que, dans une de ses excursions archéologiques, il trouva chez M. Mansard, marchand de curiosités à Beauvais, le morceau d'ivoire en question. Il le reconnut tout de suite comme appartenant à la crosse d'Yves de Chartres, et il se hâta de l'acquérir, afin de compléter le monument entré depuis longtemps dans sa riche collection d'objets du moyen âge.

(255) P. 461. *Note additionnelle.* La crosse en question, publiée dans le *Bâton pastoral* (fig. 80), aurait appartenu, dit le R. P. Arthur Martin, « à la grande abbaye de Cluny. » Il révoque également en doute l'authenticité de l'étoile de la volute, et ne cherche pas à l'expliquer. (Voyez § IV de notre rapport, p. 475.) Rien, en effet, n'autorise à signaler l'étoile miraculeuse des Mages sur la crosse de Cluny. — La gravure que nous donnons ici, réduite au quart de l'original, a été prise sur la planche de M. Du Sommerard et sur la gravure du R. P. Martin.

Les monuments où l'*étoile des Mages* figure seule doivent être rares. Des vitraux du XVe ou du XVIe siècle, venus de Saint-Bonnet de Bourges (??), la montrent, il est vrai, à côté des trois Personnes divines, lors du couronnement de la Vierge. L'enfant Jésus est dans le milieu du champ d'azur; mais nous avons toujours pensé que le panneau avait subi quelques restaurations à cette place, aussi bien que vers le bas, où Marie a les pieds *nus*, chose très-rare[1], à moins qu'elle

[1] Marie a presque toujours les pieds chaussés; et l'on ne connaît, en général, d'exception à cette règle qu'à la *Vierge aux sept tristesses*, figure peu commune, même dans les peintures de la *Présentation au Temple*, où elle paraît, d'ordinaire, dans son costume conventionnel. S'agit-il exclusivement de rendre la prophétie de Siméon, la Vierge est montrée debout, les bras pendants, la tête basse et le cœur percé par un glaive. Nous n'en avons vu d'exemples que dans les manuscrits peints en Italie : ailleurs, la Vierge aux sept tristesses a le cœur percé de *sept* glaives.

Le *Speculum humanæ salvationis* de l'Arsenal (Théologie latine, n° 42 B) montre deux fois Marie en Vierge aux sept tristesses. A la première (folio 39), elle est debout; les pieds *nus*, écartés; point de nimbe autour de la tête; et, contrairement à l'usage suivi dans le reste du volume, elle a un manteau à capuchon gris par-dessus une tunique blanche, et un scapulaire blanc. — La seconde fois (même folio), sa robe montante descend jusqu'à terre; son manteau et sa tunique sont de

Digitized by Google

ne soit représentée en vierge aux sept tristesses (douleurs, *tristitiæ*), lorsque, par exemple et suivant la prophétie de Siméon, « son âme même sera percée, *comme* par une épée. » (*Saint Luc*, chap. II, vers. 35.) Cependant l'étoile, quoique isolée, peut avoir fait partie du vitrail primitif; car on lit dans une prière des *Sept joies de la Vierge Marie*, au paragraphe *De tertio gratulari* : « L'étoile marque l'*unité*, les trois rois la Trinité, et l'encens est la prière; en même temps, l'or (indique) la puissance, et la myrrhe la mortalité; le tout sans aucun doute. »

Stella notat unitatem,
Tresque reges Trinitatem,
Et thus est oratio;
Aurum simul potestatem,
Ac myrrha mortalitatem;
Totum sine dubio.

Cette prière, d'une écriture du XV[e] siècle, se trouve en tête d'un Bréviaire de Saint-Bénigne de Dijon, de la fin du XIII[e], conservé à l'Arsenal (Théol. lat. in-8°, n° 135); et on y a joint la recommandation suivante : « *Nota.* Quiconque récitera souvent et dévotement cette prière, en l'honneur de la mère de Dieu, peut être certain de se réjouir avec Elle en paradis, durant toute l'éternité. »

Le platonicien Synésius, le grand Synésius, comme l'appelle Bossuet, élève de la célèbre Hypathie, et devenu évêque de Ptolémaïs en 410, a laissé des hymnes religieuses où les trois symboles de *l'encens*, de *l'or* et de *la myrrhe* reçoivent, sous une inspiration lyrique, le même interprétation. Nous prenons la traduction de M. Villemain, membre de l'Institut (*Essais sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique, dans ses rapports avec l'élévation morale et religieuse des peuples*, p. 424) : « O bienheureux immortel, ô Fils glorieux de la Vierge, Jésus de Solyme....... lorsque, du sein d'une mortelle, tu jaillis sur la terre, la science des Mages, devant une étoile levée dans les cieux, s'arrêta stupéfaite; se demandant quel était ce nouveau-né, quel serait ce Dieu inconnu : un Dieu, un mort ou un roi? Allons, apportez les présents, les saintes prémices de la myrrhe, l'offrande de l'or, les pures vapeurs de l'encens! Tu es Dieu, reçois *l'encens.* Tu es roi, je t'offre *l'or* : *la myrrhe* conviendra pour ta tombe.

Saint Irénée (+ v. 202) est le premier, peut-être, qui ait fourni la même interprétation, également consacrée par les vers de l'Espagnol Juvencus, qui vivait sous Constantin le Grand, et de Sédulius, prêtre du V[e] siècle. Cependant l'hymne de l'Épiphanie, suivant le beau rite de Paris, a consacré d'une autre manière le symbole des présents offerts par les Mages. L'auteur de l'hymne y voit aussi la charité, l'austérité et le désir des choses célestes.

Offert aurum *caritas*,
Et myrrham *austeritas*,
Et thus *desiderium* :
Auro *rex* agnoscitur,
Homo myrrha; colitur
Thure *Deus* gentium.

Cette dernière interprétation mystique de l'offrande des Mages se voit déjà

couleur pourpre : c'est à peine si l'on découvre la pointe de ses pieds *chaussés* ; et néanmoins, dans cette seconde circonstance (*Présentation au temple*), elle arrive pour entendre les paroles de Siméon. A l'une et à l'autre peinture, on ne voit pas de sang auprès du glaive *unique* qui perce le cœur de Marie.

Sans rien modifier des paroles qui précèdent, ajoutons qu'il existe un petit nombre de statues célè-

dans un manuscrit italien du XIIe siècle (Biblioth. impériale, Manuscrits latins de l'ancien fonds, n° 320), et elle est probablement très-ancienne. On la trouve au folio 3, sous forme d'annotation, et conçue en ces termes : «Magi isti vecti-bantur suis propriis nominibus, hoc modo. Primus vocatus fuit GASPAR, qui fuit rex Tarsis; et iste obtulit Jesu *mirrham*, quæ significat *abstinentiam*. — Secundus vocatus fuit MELCHIOR, qui fuit rex Arabum; et iste obtulit Jesu *thus*, quod significat *orationes*. — Tertius nomine vocatus fuit BALDESAL (*sic*, pour BALTHASAR), qui fuit rex Sababa; et iste obtulit Jesu *aurum*, quod significat *elemosinam*.»

L'auteur de l'annotation s'appuie, quant au pays des Mages, sur le psaume LXXI, vers. 10 : «Les rois de Tharses et les îles lui offriront des présents; les rois de l'Arabie et de Saba lui apporteront des dons.»

Nous aidant de dom Calmet, de Bosio et des autres érudits italiens, nous avions réuni ce qu'ils rapportent des Mages (sujet employé dans les crosses, voy. p. 466), et les significations symboliques de leurs présents; — leur nombre, qui varie jusqu'à douze, et reste fixé à trois; — leur qualité, rois, devins, philosophes, etc. — leurs montures et celles de leur suite, chameaux, ânes et chevaux; — leur âge, leurs vêtements et leurs coiffures, identiques quelquefois avec les vêtements et les coiffures des Enfants de la fournaise, et qui finissent par se transformer, dans chaque contrée, en habits royaux et en couronnes du moyen âge, variant selon les siècles; — leurs pays, la Perse, l'Arabie, etc. — enfin le lieu et l'époque de la scène, suivant que *l'étoile* les conduit après leur entrevue avec Hérode; — toutes questions sur lesquelles se sont exercés les Pères grecs et latins; mais le défaut de place, plus que l'opportunité, nous interdisait, au milieu de tant d'incidents, d'introduire ici un nouveau chapitre; le lecteur pouvant, au besoin, faire les mêmes recherches, à l'aide de nos indications[1].

bres de la madone avec les pieds nus : ici, l'exception confirme la règle. — Voyez d'Agincourt (+ 1814), *Histoire de l'art par les monuments, depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe*, et le comte Cicognara (+ 1834), *Storia della scultura*, 3 vol. in-folio; Venise, 1813-1818, pour faire suite à l'*Histoire de l'art chez les Anciens*, par Winckelmann (+ 1768).

[1] Le trésor de Saint-Denis, cité déjà plusieurs fois, conservait, parmi ses reliques insignes, «*de la myrrhe* que les Mages offrirent à Notre-Seigneur» et qui dut servir pour sa sépulture. Elle figurait, sans doute, à côté d'une épaule de saint Jean-Baptiste; — de l'un des bras du vieillard Siméon, — et du «corps d'un des petits Innocents, occis jadis par le commandement du tyran Hérode.» Ce que nous avons dit aux pages 675 et 702 indique quelles devaient être, à cet égard, les richesses de la première abbaye du royaume. On y voyait aussi des ossements du grand prophète Isaïe, qui vivait 600 ans avant l'Incarnation; — des *cheveux* et des vêtements de Notre-Dame, donnés par Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel (voy. sur les *cheveux* de la Vierge, la note 266, p. 791); — du lait et de la robe de la sacrée Vierge Marie; — quelques pièces des petits drapelets dans lesquels Notre-Seigneur fut enveloppé dans la crèche de Bethléem; — de la robe de Notre-Seigneur; — du drap dont il fut vêtu dans son enfance; — de l'éponge de Notre-Seigneur; — du précieux sang et de l'eau qui coulèrent du côté de notre Sauveur, après le coup de lance; — un des *trois* ou *quatre* clous avec lesquels notre Sauveur fut attaché à la croix, donné à Charlemagne par l'empereur Constantin V et transporté d'Aix-la-Chapelle par Charles le Chauve. (Dom Félibien raconte, p. 528 et 537, comment le clou de Saint-Denis fut perdu et retrouvé; — et, quant à la myrrhe des Mages, voyez dom Millet, *ut supra*, p. 97.)

On ne mentionne que les articles de dom Millet, omis page 676. La vraie croix s'y trouve nommée; mais il faut ajouter que des fragments de cette relique insigne, venus de divers côtés, reparaissent fréquemment dans les inventaires. Des apôtres, nous citerons seulement : une dent et des vêtements de saint Jean l'Évangéliste, — et la main droite de saint Thomas; «le doigt qu'il mit dans la plaie de Notre-Seigneur est tout étendu.» (L'église de Saint-Martin-lez-Limoges croyait posséder ce doigt célèbre, qui lui avait été donné par les Vénitiens, en 1012.) — Parmi les ossements ou reliques sans nombre

Digitized by Google

Le *Speculum humanæ salvationis*, manuscrit de l'an 1324 ou 1326, gardé dans le même dépôt (Théologie latine, n° 42, fol. 11), contient une *étoile des Mages* à treize rayons. L'enfant Jésus debout, nu et vu à mi-corps, est en prière dans le champ de l'étoile; un large nimbe croisé entoure sa tête. On lit à côté : « Au jour même où le Christ était né en Judée, les Mages virent une étoile nouvelle *dans laquelle apparaissait l'Enfant;* sur sa tête resplendissait une croix d'or. Ils entendirent une voix qui leur disait : « Allez en Judée, et vous y trouverez le roi « nouveau-né, etc. » — Cette citation doit être tirée du livre apocryphe de Seth.

On pourrait induire du passage précédent et de nos deux peintures que, si la volute de la crosse conservée à Dijon avait renfermé l'étoile des Mages, elle eût été chargée peut-être de la figure de l'Enfant Jésus. Telle n'était pas l'étoile placée sur la poitrine des moines Bethléémites : elle était rouge, et à cinq rayons seulement. On lit dans Matthieu Paris (1257), à propos d'une maison accordée, dans la province de Cambridge, *in Gantabrigia*, aux frères Bethléémites, que « leur

des saints de tous les siècles, nous nous bornerons à faire remarquer : des os et des cheveux de la Madeleine; — une verge de fer du gril sur lequel saint Laurent fut rôti; — trois corps des onze mille vierges (saintes Panefrède, Seconde et Sémibarie); — un œil du glorieux martyr saint Léger, « auquel Ébroïn, maire du palais de France, fit si cruellement arracher les yeux; » — et trois bras, de saint Apollinaire, de saint Théodore et de saint Georges. « Ces trois reliques faisaient partie, dit le pieux bénédictin, du très-riche joyau et très-précieux reliquaire nommé *l'Écrin de Charlemagne*, à cause qu'il a jadis servi à la chapelle de ce saint empereur : il a été donné par Charles le Chauve. » (Voyez la gravure dans Félibien.)

Enfin, parmi les curiosités : un vase en cristal de roche, qui servit au temple de Salomon; — une des cruches dans lesquelles Notre-Seigneur changea l'eau en vin, « ès noces de Cana en Galilée; » — le portrait de saint Denis l'Aréopagite, en tête du manuscrit grec de ses œuvres; — les épées de Charlemagne, de Turpin, archevêque de Reims, du roi saint Louis de France, et « de la généreuse amazone Jeanne la Pucelle; » — le miroir du prince des poëtes, Virgile, qui est de jayet (jais); — et « le cor d'ivoire (du moins l'un des cors de chasse) de Roland; car il peut y en avoir plusieurs, depuis que le sieur du Pleix, en son Histoire de France, dit qu'il y en a un à Saint-Séverin de Bordeaux. »

Tout ce qui précède se trouve dans *le Trésor sacré de Sainct-Denys* (ut supra, de la page 51 à la page 135), et, en partie, dans l'*Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, par dom Michel Félibien (in-folio, Paris, 1706). Ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs ne parle de la lanterne portée par Malchus au Jardin des Oliviers, et que mentionne le P. Odo de Gissey, dans son inventaire des reliques de Notre-Dame du Puy, comme possédée par le trésor de Saint-Denis (voy. page 790).

Le nom de Jean de France, premier duc de Berri, paraît souvent, à propos des reliquaires et des joyaux dont il se montre prodigue envers Saint-Denis, Notre-Dame et la Sainte-Chapelle de Paris, Notre-Dame-du-Puy, Saint-Benoît-sur-Loire, et tant d'autres célèbres églises et abbayes, françaises et étrangères, qui lui accordaient, en échange, quelques parcelles de leurs reliques insignes pour ses Saintes-Chapelles de Bourges, de Poitiers et de Riom, ou pour sa propre collection. C'est ainsi qu'en 1401, il offrit en grande pompe à l'abbaye de Saint-Denis « une image mitrée de saint Benoît, en vermeil, représenté au naturel de la ceinture en haut, » du poids de 250 marcs d'argent, orné et vêtu d'or. La mitre était enrichie avec une profusion incroyable de rubis, d'émeraudes, de saphirs, de camées, de plus de 300 perles orientales « et d'une médaille d'agate que l'on croit représenter l'empereur Domitien. » Ce richissime reliquaire contenait une partie du chef et du bras de saint Benoît, patriarche des moines d'Occident, « comme le duc l'avait promis, » lorsqu'il obtint une partie considérable du chef de saint Hilaire, pour mettre dans la collégiale de son nom à Poitiers; et c'était, dit Félibien, *un des plus précieux ornements de tout le trésor* (p. 318). Le bon roi Dagobert, surnommé, par Guillaume de Nangis (ann. 640), *larron de reliques et de corps saints*, s'était emparé, lors de la conquête du Poitou, du corps de saint Hilaire, en même temps que des portes de l'église de Saint-Pierre de Poitiers, du pupitre du chœur et de la cuve en porphyre, dite de Dagobert, « où l'on tient pour certain que saint Martin fut baptisé par saint Hilaire. » — Le tout fut déposé à Saint-Denis, avec le corps de saint Firmin, pris à Amiens, et celui de saint Sernin ou Saturnin de Toulouse, rendu depuis à cette ville. Suivant dom Millet (p. 65 et 66), ce dernier corps fut échangé contre les corps de saint Romain, de saint Hilare, évêque de Mendes en Gévaudan, et de saint Patrocles, évêque de Grenoble : « Les Tolosains bien joyeux de remporter leur bon patron, et les religieux [de Saint-Denis] encore plus d'avoir trois corps saints pour un. »

Digitized by Google

habit ressemble à celui des prédicateurs (les Frères prêcheurs (??); mais leur cape, sur la poitrine, est marquée d'une étoile rouge à cinq rayons, au milieu de laquelle est une certaine rotondité de couleur aérienne (demi-sphère??), pour rappeler l'étoile qui a paru à Bethléem, à la naissance du Seigneur. » (Du Cange, au mot *Bethleemitæ.*) — L'azur du ciel remplace l'image de l'enfant-roi, et nous ne nous opposons pas à ce que cette couleur soit régardée *ici* comme symbolique.

Un historien du XIe siècle, cité par l'académicien Fréret, dans son *Examen critique du Nouveau Testament* (in-12, Londres, 1777, page 87), assure que l'étoile des Mages effaçait par son éclat la lumière du soleil et de la lune; et, par un petit poëme allemand de l'*Enfance de Jésus*, du XIIe ou XIIIe siècle, on apprend que, lors de sa naissance, « les (autres) étoiles envoyèrent aussi leur lumière (durant) la nuit, et même au matin, avec un éclat merveilleux; (mais) celle-ci (celle des Mages) était une des plus grandes qui jusqu'alors eût été vue. Par là les gens furent instruits, à Jérusalem et en d'autres lieux, que bien certainement le sauveur du monde, Christ, était né. Dès lors (les gens) furent instruits au loin et auprès, grâce à cette merveille. Toutefois, un assez bon nombre se trouvait parmi eux, dont le cœur entretenait bon (sentiment de) piété[1]. » (*Div Chintheit Jesu*, Gedichte des XII und XIII Jahrhunderts, édition in-8°, par K. A. Hahn, p. 79, col. 1 et 2; Quedlinburg et Leipsig, 1841.) — Voyez aussi les notes de Weitz, dans son édition de Prudence.

Chez les Grecs, l'étoile des Mages brille en effet d'un éclat merveilleux. On la voit quelquefois sortir de *trois* rayons lumineux et descendre ainsi jusque sur la tête de l'Enfant Jésus, entre le bœuf et l'âne. (Voyez les Bollandistes, 1er tome de mai, p. LVI, et l'Épître de saint Ignace aux Éphésiens.) — L'étoile des Mages a été l'objet de diverses publications, auxquelles on peut recourir. C'est une simple étoile, un ange, une comète ou le Saint-Esprit; ou plutot, selon dom Calmet, un météore enflammé, comme la colonne de nuée dans le désert.

On a vu, page 579, que l'auteur du *Speculum humanæ salvationis* (biblioth. de l'Arsenal, Théologie latine, n° 42 B, fol. 39 à 42) regarde l'arrivée des Mages à Bethléem comme la IVe joie de la Vierge Marie, tandis que, dans le Bréviaire de Saint-Benigne, l'arrivée des Mages est indiquée comme la IIIe. Mais ce n'est pas seulement une question d'ordre; il y a divergence sur le fond. Selon le Bréviaire, les sept joies *terrestres* et *temporelles* de la Vierge sont : 1° l'Annonciation; 2° la Nativité; 3° l'Arrivée des Mages; 4° la Résurrection; 5° l'Ascension; 6° la Descente du Saint-Esprit; 7° l'Assomption; tandis que le manuscrit de l'Arsenal donne les sept joies suivantes : 1° l'Annonciation; 2° la Visitation; 3° la Nativité; 4° l'Arrivée des Mages; 5° la Présentation au temple; 6° le Retour de Jésus, retrouvé au milieu des docteurs; 7° l'Assomption. (Les sept joies *célestes* et *éternelles*, révélées à saint Thomas de Canterbury, sont dans un *livre de prières* de la même bibliothèque de l'Arsenal, Théologie latine, in-12, n° 305, fol. 85 et 86.)

Les joies de la Vierge Marie sont quelquefois au nombre de douze. En voici l'énumération d'après des Heures manuscrites du XVe siècle : 1° l'Annonciation;

[1] Nous devons à l'obligeance de M. Viguier, ancien inspecteur général de l'Université et l'un de nos collègues du Cercle agricole, la traduction de ce passage et de plusieurs autres de siècles antérieurs (Otfrid, Notker, etc.), insérés ou cités dans ce rapport.

Digitized by Google

2° la Visitation; 3° la Nativité; 4° l'Adoration des Mages; 5° la Présentation au temple; 6° le Retour d'Égypte; 7° Jésus retrouvé au milieu des docteurs; 8° «la VIII° joie fut quant Nostre Dame, avec son chier Filz, fut aux nôces saint Jehan l'évangéliste, son cousin; et, quant le vin failli, son chier Filz mua l'eaue en vin (*Saint Luc*, chap. II); 9° la Résurrection; 10° l'Ascension; 11° la Descente du Saint-Esprit; 12° l'Assomption (bibl. de l'Arsenal, manuscrits in-12, Théologie latine, n° 321, fol. 97 et 98).

A la même époque, *les joies terrestres* s'élèvent même jusqu'à quinze, et comme il n'est plus question de la joie causée par le Retour d'Égypte, on obtient quatre joies nouvelles, à leur ordre historique : 1° la joie que sentit la Vierge quand elle sentit remuer l'enfant; 2° l'Adoration des bergers; 3° le miracle des cinq pains et des deux poissons (*Matth.* XIV, 17; *Luc*, IX, 13; *Marc*, VI, 38, et *Jean*, VI, 9); 4° la Mort de Jésus-Christ! joie toute mystique : «Très-douce Dame..... Pour icelle grant joie que vous eustes, *quant voustre chier filz souffri mort en la crois.* Douce Dame, priés-lui que la mort, que il souffri, nous deffende de la mort d'enfer.» (*Livres d'Heures* de notre collection, Prière à Notre-Dame.)

D'après le premier manuscrit (le *Speculum* de l'Arsenal), les *sept tristesses* seraient : 1° la Prophétie de Siméon (*Saint Luc*, ch. II, vers. 34 et 35); 2° le Motif de la fuite en Égypte; 3° la Perte momentanée de Jésus-Christ, au milieu des docteurs; 4° l'Arrestation, au jardin des Oliviers; 5° le Crucifiement; 6° la Descente de croix; 7° le Temps de la passion. — Nous n'avons pas ici les livres nécessaires pour éclaircir la question, plus importante à l'endroit des sculptures qu'elle ne le paraît en ce moment, toujours à cause des allégories ou *figures* qui ont *préfiguré* ces divers événements. (Voyez toute la note 178, p. 640 et suivantes.)

(256) P. 461. La crosse de Toussaints d'Angers est gravée dans le *Bulletin des comités historiques* de septembre et octobre 1849, tome I; sa description se trouvait au Bulletin de juin précédent, p. 191 du même volume; elle fait aujourd'hui partie du musée d'antiquités de la ville d'Angers.

(257) P. 462. Nous avons eu le malheur d'être ici d'un avis absolument opposé à celui du P. Martin, qui a consacré un article spécial aux *crosses à serpents empalés par la croix*, § 4, p. 47, c'est-à-dire aux crosses identiquement semblables à celle de Toussaints d'Angers, par laquelle au surplus il ouvre le chapitre. Il signale le démon sur tous ces monuments, et n'admet point d'exception. Sans être de force à lutter contre un ecclésiastique éminent, nous nous permettrons de faire remarquer que le serpent n'est jamais représenté avec une croix sortant de sa gueule, lorsque, dans son rôle de Satan, il est vaincu par l'Agneau ou par l'Archange. *La descente aux enfers*, sujet constamment répété, et que nous n'avons pas encore rencontré sur les crosses, nous montre, il est vrai, la Mort ainsi domptée par la croix; mais c'est Jésus-Christ en personne qui l'enfonce dans la gueule béante du monstre, d'où s'échappent Adam et Ève, et tous ceux qui étaient morts dans la grâce de Dieu avant la venue du Sauveur. (Voy. aussi notre gravure de la page 535.) — Le P. Martin reconnaît également le démon dans le serpent des crosses, lorsqu'il tient une pomme dans sa gueule (p. 65).

Digitized by Google

Quelques lignes plus loin, continuant la revue des crosses à serpent crucifère, nous citons une crosse appartenant au prince Soltikoff, différente de celles-ci, en ce que la croix est soutenue, ou plutôt élevée, par une *licorne*. Or, si l'on veut bien s'arrêter quelques instants avec nous sur le *symbole de la licorne*, il ne sera pas possible de la prendre ici en mauvaise part. Ensuite on se demandera comment on aurait songé à donner au serpent, sur les crosses, le rôle de la licorne, s'il n'eût pas existé entre eux ce rapport essentiel, à savoir, que tous deux, au besoin, s'entendent de Jésus-Christ.

Symbole de la licorne.

Le célèbre Michel Scott (+ 1291), prétendu magicien, auteur d'une des plus anciennes traductions latines d'Aristote, compte la *licorne*, qu'il nomme *ligorius*, au nombre des bêtes fortes et audacieuses, avec le *lion*, l'*ours*, le *dragon*, le *chien*, etc.[1] Cet animal mystérieux, regardé à tort comme fabuleux[1*], confondu jadis avec le rhinocéros unicorne, figure, dès les premiers siècles, parmi les symboles du Christ, en ce sens que sa corne est le symbole de la croix[2]. Plus tard, il est nommé en tête des neuf animaux (lion, agneau, aigle, etc. voy. p. 640) qui ont un rapport mystique avec la Vierge, et sont également les symboles de Jésus-Christ[3]. Il faut donc savoir ce qu'en pensaient nos aïeux, et montrer quels sont les auteurs de cette perpétuelle confusion.

Voici d'abord la description sommaire, donnée par dom Lauret (*ut supra*, au mot *Unicornis*), avant qu'il expose l'emploi de ces deux animaux dans la symbolique chrétienne; et l'on remarque qu'il applique encore au rhinocéros la légende de la jeune fille sur le sein de laquelle la licorne s'assoupit et se livre aux chasseurs. Jacques de Vitry avait fait la même confusion, comme on le verra plus loin; mais nous n'entendons la reprocher ni à l'un ni à l'autre, puisqu'elle avait passé des Anciens à Isidore de Séville (voyez ci-après l'extrait du docteur Münter). D'ailleurs dom Lauret ne fait pas à proprement parler de l'histoire naturelle; ainsi que nous, il rassemble les traditions, les croyances de l'antiquité ou du moyen âge, telles que les allégoristes ont pu les suivre; appliquant aux écrits la mission que nous nous sommes donnée par rapport aux œuvres de l'art.

« L'*unicorne*, dit-il, est un animal ayant au front une seule longue corne, qu'il aiguise contre les pierres, et dont il perce l'éléphant. C'est un animal de grosseur moyenne, de couleur de buis, *buxei coloris*. L'ongle du pied fendu en deux, ou plutôt entièrement solide, comme dans le cheval, *aut potius sonipes;* mais il a un talon, et est appelé, par Aristote, *âne indien*. Il habite dans le désert.

« Quant au *Rhinocéros*, c'est un animal avec une corne sur le nez. Il diffère de

[1*] Le Père Huc, prêtre missionnaire de la congrégation de Saint-Lazare, prouve, d'une manière indubitable, l'existence de l'antilope en question dans les montagnes du Tibet, non loin du lac d'Atdza (*Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Tibet et la Chine, pendant les années 1844, 1845 et 1846*, 2 vol. in-8°; Paris, 1850, t. II, p. 416 à 421). On y voit que M. Hodgson, résident anglais au Nepal, est enfin parvenu à se procurer une licorne, appelée *tchirou* dans le Tibet méridional, qui confine au Népal, et que le docteur Abel a proposé, en conséquence, de donner au tchirou le nom systématique d'*Antilope-Hodgsonii*. Rechercher, dans le même volume, ce que raconte l'auteur sur la similitude existant entre la crosse, la mitre, la dalmatique, la chape et les autres vêtements sacerdotaux portés par les grands lamas, et les insignes et ornements de nos évêques. Ce récit est au chapitre III, avant la description de l'*arbre des dix mille images*.

l'unicorne par la férocité et par la forme, car l'unicorne a le corps d'un cheval, et le rhinocéros celui d'un bœuf; aussi quelques-uns l'ont appelé *bœuf égyptien.* Il est ennemi de l'éléphant, avec lequel il se bat, après avoir d'abord aiguisé sa corne contre des rochers : il lui ressemble par la taille, ayant les jambes plus courtes. Il est de couleur de buis, *colore buxcus*, a le corps un peu bossu, l'aspect sauvage, *horribilis*, et une force prodigieuse. On raconte qu'il perd son courage sur le giron d'une vierge, et qu'il est ainsi pris par les chasseurs.»

Nous emprunterons maintenant à Pierius (*ut supra*, p. 26) la description abrégée de la licorne et du rhinocéros, parce qu'elle fait mieux comprendre les divers symboles tirés de la licorne, et les motifs qui ont conduit les artistes à modifier sa figure habituelle.

«En plusieurs endroits des saints Cahiers, le Monocérot et le Rhinocérot (comme qui dirait *unicorne* et *naricorne*) se prennent confusément pour une même chose, tant par les modernes que par les anciens théologiens; lesquels, ignorant l'histoire, ont estimé que deux diverses créatures ne fussent qu'une: ainsi trouverez-vous que les uns mettent *unicorne*, et les autres *naricorne*, en un même endroit; ce que je pense être advenu de ce que (comme nous avons dit) la plupart d'iceux ont cuidé que le rhinocérot et le monocérot ne fussent qu'un, au lieu qu'ils sont bien différents; joint que Pline même en traite séparément; car, au livre VIII, chap. XXI, il dit que le monocérot est une très-félonne bête, ressemblant de corps au *cheval*, de la tête au *cerf*, des pieds à l'*éléphant*, de la queue au *sanglier;* qui hurle fort hideusement, et porte une corne noire au milieu du front, longue de deux coudées. Laquelle description désigne celle qu'on appelle communément halicorne ou licorne, tant amie (ce dit-on) de pudicité, qu'elle ne peut être attrapée, sinon par le moyen d'une fille vierge, que les veneurs font asseoir là où ils savent que la bête s'en va boire et viander; car la licorne accourt vers cette pucelle, se couche auprès d'elle et pose la tête en son giron, puis s'endort d'un bien profond sommeil; et la fille, donnant le signal aux chasseurs, ils viennent hâtivement, et prennent la fère (la bête sauvage) sans aucune peine. Et ce, pour se prévaloir seulement de sa corne, que l'on tient avoir beaucoup de vertu contre les poisons : car la seule râclure en est de grande efficace (*sic*) pour les guérir; et dit-on, que mettant une pièce de cette corne sur le couvert, si, d'aventure, on a servi quelque viande empoisonnée, la corne se prend à tressuer. Mais Pline, parlant du rhinocérot, livre susdit, ch. XX, lui donne une corne, non pas au front, mais bien au mufle; ajoutant qu'après le dragon l'éléphant n'a point de plus cruel ennemi, et ce que nous avons ci-dessus allégué (même ch. XXIV) touchant leur combat.»

Pierius établit ensuite, dans le même chapitre (p. 27), comment, en lisant les saintes Écritures, il faut entendre quelquefois *licorne*, et quelquefois *rhinocéros.* Cependant il n'est pas encore décidé si les Juifs ont connu cet animal comme un être réel ou mystique (voyez Frédéric Münter, *ut supra*, 1re partie, p. 42). Les Septante, dit le savant évêque, traduisent par μονοκέρως (*Deutéronome*, ch. XXXIII, vers. 17), et, de même, le texte latin d'avant saint Jérôme, *unicornu.* La Vulgate, au contraire, donne *rhinocéros.* D'autres rapportent ce mot au buffle sauvage, et le passage de Job (ch. XXXIX, vers. 9 à 12), où il est dit que, vainement, on voudrait *l'atteler à la charrue*, paraît donner la prépondérance à

Digitized by Google

cette (dernière) opinion. — Voyez Bochart (*Hierozoïcon*, à l'article *Licorne*); il la prend pour un oryx.

La licorne n'est pas toujours le symbole de Jésus-Christ; mais c'est son rôle le plus ordinaire, et sa corne désigne la puissance de Dieu le Père[4]. Les cornes, caractère générique et distinctif des fleuves et peut-être de l'Océan dans l'antiquité, sont en général, chez les chrétiens et par tradition de l'art païen, le symbole des dignités, des sublimités, des puissances, des dons du Christ[5] et des rois[6]. A ce titre, la licorne doit peut-être l'honneur d'avoir été choisie pour support des armes d'Écosse, puis d'Angleterre[7]. Elle est encore, selon Münter (voyez ci-après), le symbole de la discipline et de la chasteté monacales (??), de l'espérance unique[8], de l'austérité[9], des pécheurs superbes[10], et du simple pécheur[11]. Mais on doit croire qu'il s'agit ici du rhinocéros, car il est très-rare de rencontrer la licorne proprement dite sous une mauvaise acception.

Au surplus, la place nous manque pour apporter ici la preuve de ces deux derniers symboles, en citant tout entier un morceau de poésie tiré des *Signes du dernier jour* (le jour du Jugement, *Die Zeichen des jüngsten Tages*), d'après le manuscrit de l'an 1347, conservé à la bibliothèque de Munich. L'homme s'y trouve comparé à l'animal (la licorne??) dont la corne, comme une scie, abat les grands arbres, quand il va dans la forêt. « Il abat les grands arbres, — quand il s'en approche. — Il abat la forêt, en la sciant. — Et, d'une ou d'autre manière, lui sont — tous arbres indifférents; — qu'ils soient grands ou petits. — Il en a abattu un si grand nombre, qu'on ne peut plus y passer désormais. — Cet animal nous représente l'homme, — qui ne peut renoncer (à son vice); — qui, dès l'âge d'enfance, — pèche contre la pureté, etc. » (*Apud* Moriz Haupt, *Journal d'antiquités allemandes* (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*), in-8°, Leipzig, 1841, t. I[er], p. 120.)

Quoique la licorne soit presque toujours prise en bonne part, cependant elle paraît souvent dans des circonstances très-différentes les unes des autres et avec certaines variétés de formes que nous nous étions proposé de faire connaître à nos correspondants. A cet effet, et pour répondre au désir que nous avait exprimé le dernier ministre de l'instruction publique, précisément à l'occasion des figures symboliques de Jésus-Christ et de la Vierge Marie (par conséquent de la licorne), nous avions rassemblé un assez grand nombre de représentations de licornes à partir du IX[e] siècle, jusqu'au commencement du XVI[e]. Les magnifiques *Heures d'Ango*, datées de cette dernière époque, nous offrent la bête mystique conduisant les autres animaux (les chrétiens) dans les gras pâturages, — montée par l'Église ou par la Vierge Marie (??), — se laissant entourer et caresser par les saints (??), que représente un groupe d'enfants nus, — ou traînant un char antique occupé par un géant (Jésus-Christ). On lit à côté le passage de David : *Exultavit ut gigas, ad currendam viam*, etc. « Cet astre paraît comme un époux qui sort de sa chambre nuptiale; il s'élance plein d'ardeur, comme un géant, pour fournir sa carrière. » (*Psaum.* XVIII, verset 6; édition de Th. Desoer.)

Dans le manuscrit d'Ango, la licorne est toujours blanche et tient du cheval.

Le *rhinocéros*, qui mystiquement signifie Dieu, comme le fait entendre saint Grégoire[12], est le symbole du Christ, dont la force est comparée, dans *les*

Digitized by Google

Nombres[1*], à celle des cornes de l'oryx (le rhinocéros); et le fils des unicornes[2**] est encore le Christ, né des Juifs, qui se glorifiaient dans la loi comme dans une seule corne[13] (voy. pages 551 et 859). La corne du rhinocéros est le symbole de la croix[14]; et, suivant Eucher, l'Écriture entend, par cet animal, l'homme fort et robuste (*Job*, chap. XXXIX, vers. 12). Il se prend également des prédicateurs sortant des gentils et défendant la foi dans l'Église[15]; aussi désigne-t-il spécialement saint Paul, l'apôtre des nations, qui réfutait et confondait les chrétiens judaïsants, dans leur prétention de suivre en même temps la loi judaïque et l'Évangile[16]. Sa force est encore le symbole des vertus et de la charité des gentils arrivant à la foi[17] et du prince converti[18]. Par ce dernier motif, et comme signification de la puissance et de la force, il est mentionné dans l'ordination des rois : « Que les cornes du rhinocéros, dit l'archevêque, deviennent ses propres cornes; qu'il puisse, avec elles, repousser les nations jusqu'aux extrémités de la terre[19]. » Il peut également s'entendre des saints; car ce sont des *unicornes* ceux dont la ferme espérance est dirigée vers cela seul, dont il est dit : « Je n'ai demandé au Seigneur qu'une seule chose et je la *lui* demanderai *toujours*, *Unam petii a Domino, hanc requiram.* » (*Psaum.* XXVI, vers. 4; édition de Th. Desoer.)

Cependant le rhinocéros désigne aussi la fatuité, le puissant du siècle ou les puissances elles-mêmes, et les superbes qui veulent se distinguer exclusivement; qui, emportés par la manie d'une arrogance insensée, laissent exalter leur personnage par les faux discours du monde, tandis que leurs propres misères les réduisent à rien. Il est enfin le symbole du démon, des Juifs, des mauvais rois[20], du prince de la terre[21], du superbe en général, et du prince orgueilleux[22].

La légende du rhinocéros est en tout point celle de la licorne; et le moyen âge, comme on sait, en fait l'application à l'un ou à l'autre, suite de la confusion existante entre les deux animaux. « Lorsque les rhinocéros sont saisis par les chasseurs, dit Jacques de Vitry (+ 1244), ces animaux remplis d'orgueil meurent uniquement de colère. Il n'y a pas de chasseurs, si forts qu'ils soient, qui puissent s'en rendre maîtres. Pour y parvenir, ils présentent à leur regard une vierge belle et bien parée; celle-ci ouvre son sein, et aussitôt, oubliant toute sa férocité, l'animal vient se reposer sur le sein de la jeune fille, et est pris alors dans un état d'assoupissement. » — « Le monocéros ou licorne, est une autre bête, espèce de monstre horrible qui a un affreux mugissement.... pris, on peut bien le mettre à mort; mais il n'y a aucun moyen connu de le dompter[23] (??).

Meister Rumslant, poëte allemand, contemporain de Jacques de Vitry, dit en parlant de la licorne : « Un animal a (excité) la furie impitoyable — de tous les chasseurs: c'est l'unicorne, *das ist das Einhorn.* — Longtemps on le chassa. Nul ne put le prendre. — Pourtant le prit, ainsi qu'il m'a été dit, — une pure, simple, soumise vierge. — Voyez : alors il commença à être fatigué (à approcher de sa

[1*] « C'est Dieu qui les a tirés de l'Égypte : l'élévation de ce peuple est semblable à celle *des cornes de* l'oryx. » (Chap. XXIII, vers. 22; édition de Th. Desoer.)

[2**] « La voix du Seigneur brise les cèdres; le Seigneur brise les cèdres même du Liban. — Sa voix les fait sauter comme de jeunes taureaux; elle fait bondir les montagnes du Liban et du Sarion comme les petits des licornes. » (*Psaum.* XXVIII, vers. 5 et 6; édition de Th. Desoer.)

Digitized by Google

fatigue, *da begonde er siner muede nahen*). — Il se plaça dans le sein de la vierge, — et se rendit à elle captif, de sa propre volonté. — Puissants, forts et grands (qu'ils étaient), — tous les chasseurs n'avaient pu l'atteindre; — mais, du moment qu'il se fut livré à elle, captif, — sa chair fut toute fraîche abattue; — un chasseur le tua avec la pointe (l'épieu, le fer de lance).

(On reconnait ici la gravure donnée à la page 462.)

« La glose nous dit, et c'est vérité : — Dieu eut beaucoup de ressentiment durant bien cinq mille ans, — et jusque-là, grand nombre de morts — furent retenus en l'enfer. — Mais, (ô) Fils unique de Dieu, ici-bas te chassa — ton père, lorsqu'il nous racheta de bien des maux. — Il te chassa (vers) nous, au corps de la pure vierge, — comme on chasse l'unicorne [1*] — dont toutes filles et toutes femmes sont affolées. — Or cela n'était sûrement pas ce que te demandait celle — qui te mit enfant au monde. — Dieu te chassa ensuite bien trente-trois ans. — Et, pour nous, fut accompli ce que ton père avait dit :

« Als man den Einhorn jeit
Des alle Meide und elliu Wib getiuret sint
Das sie dir niht wol beheit
Diu ze Kinde dich gebar. »

(Les derniers vers contiennent une équivoque dont la crudité naïve serait, de nos jours, assez choquante en un pareil sujet : tout ce texte, d'ailleurs, est entièrement dépourvu de ponctuation.)

Enfin, obligé de nous borner dans une matière qui tiendrait un volume, si nous faisions connaître tous nos matériaux, nous donnerons ici, d'après le *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie* (f° 65 r° et v°), l'explication mystique de la licorne, symbole de Jésus-Christ, lorsqu'elle est venue s'apprivoiser dans le sein de la Vierge : cet ouvrage curieux a été imprimé entre 1484 et 1492.

« Elle (Marie) est la vierge qui a apprivoisé dans son sein virginal l'impétueuse et sauvage licorne, ainsi qu'il est écrit au chapitre *Renocerontis* (sic), de la licorne, animal si furieux, si impétueux et si fort, qu'il ne peut être pris par aucun artifice des chasseurs, sinon par une belle vierge, dans le giron de laquelle il se couche, et y repose tranquille, doux et apprivoisé; de manière qu'il y oublie toute sa force et son impétuosité et en perd toute conscience. La licorne est le Christ, à la puissance duquel nul ne saurait résister : le Christ, fils de Dieu, que l'on vit si emporté et si furieux, lorsque, pour une seule pensée (d'orgueil), il précipita hors du ciel Lucifer et les siens, et qu'il chassa du paradis Adam et Ève, pour avoir mordu à la pomme, et qu'il noya le monde entier par le déluge, et fit périr les Sodomites par le feu et le soufre; et autres choses semblables.

[1*] Cet animal n'est pas la licorne, nous dit-on; il a un autre nom. Pour nous tenir au sens rigoureux, nous avons traduit *Einhorn* par *unicorne*; cependant Münter ne l'appelle pas autrement que *licorne* (voy. plus loin, à la *note additionnelle*). — On ajoute : « Il est représenté dans le *Physiologus* allemand publié par Karajan, éditeur de Vienne, et il est probablement aussi dans les *Bestiaires* publiés par le P. Cahier (*Mélanges d'archéologie*). » — S'il n'est pas question de la *licorne*, le moyen âge connaît donc un troisième animal qui partage avec le *rhinocéros* (par confusion de nom) le privilége de ne pouvoir être pris que sur le sein d'une vierge, également figure de la Vierge Marie. Nous n'avons plus le temps de faire cette recherche; nous nous bornons à signaler l'observation et les sources indiquées.

Digitized by Google

« La licorne était ainsi impétueuse et furieuse dans le ciel et sur la terre, jusqu'à ce que l'illustre Vierge Marie Notre-Dame la reçût gracieusement dans un château, dans sa maison, c'est-à-dire; dans le sein de son corps virginal, et l'endormît avec sa chair virginale [1*], dans laquelle elle se mut (remua) selon la divinité, d'une manière incompréhensible et miséricordieuse, afin que les chasseurs payens et Juifs pussent la prendre, et qu'elle pût être conduite volontairement à la mort, et être crucifiée, comme l'entend la glose sur Job (chap. XXXIX, vers. 9 et suiv.): « Ne voulez-vous pas servir la licorne, qui meurt d'indignation, alors « qu'elle se voit prise; de même, le Christ est mort par un effet de son indigna« tion contre le péché. C'est en ce sens qu'il a dit : *Abii amarus* (Ézéchiel, « chap. III, vers. 14); — je m'en allais plein d'amertume dans l'indignation de « mon esprit; c'est-à-dire, je m'en allais volontairement plein d'amertume; *sci« licet*, plein d'amertume de ma douleur, à cause de l'indignation de mon esprit « contre le péché. » — Voici la traduction de Le Maistre de Saci : « L'esprit aussi m'éleva, et m'emporta avec lui, et je m'en allai plein d'amertume, et mon esprit rempli d'indignation; mais la main du seigneur était avec moi qui me fortifiait. »

Malgré ce qui précède sur la licorne, et l'application de sa légende remontant au VI[e] ou VII[e] siècle, notre devoir, maintenant, est de faire connaître une idée bien différente, émise sans contradiction, il y a quelques années, devant une réunion d'archéologues, d'antiquaires, de savants professeurs et d'hommes éminents à divers titres. Son auteur la produisait comme principale argumentation contre ce qu'avait de trop absolu (à propos des modillons de Saint-Pierre de Poitiers) un système qui tendrait à reconnaître une pensée symbolique dans ces milliers de figures sculptées sur les chapiteaux. « A l'appui de son opinion il ne citera, dit-il, qu'un seul fait qui lui a été rappelé par plusieurs membres du congrès [de Tours]: A Caen, sur l'un des chapiteaux de l'un des piliers de la belle église de Saint-Pierre, on voit le philosophe Aristote marchant à quatre pieds et sa maîtresse montée sur son dos, un fouet à la main; — Palmerin d'Angleterre traversant la mer à genoux sur sa bonne épée; — *la* LICORNE *poursuivie par les chasseurs et se réfugiant dans le sein d'une jeune vierge* (la légende voulait que cet animal ne pût être pris que par une vierge); — *emblèmes qui peuvent avoir pour but de prémunir l'homme contre les dangers de l'amour,* en montrant dans quel aveuglement, dans quel excès il peut précipiter les plus forts et les plus sages, mais qui n'ont rien de religieux; qui sont empruntés, non aux livres saints, mais aux romans de chevalerie; non aux légendes de l'Église, mais à celles dont l'Église blâmait l'usage [2**]. »

[1] Boîte IX, Carte 547. — [2] B. XIII, C. 225; B. XIV, C. 572; B. 4, CC. 887 et 888; B. 16, C. 657; B. 22, C. 2952; B. 24, C. 4262. — [3] B. XIV, C. 482. —

[1*] Par ce motif, que la licorne est devenue le symbole de la virginité de Marie, elle accompagne les images de sainte Justine et de saint Cyprien l'enchanteur, martyrs du IV[e] siècle; mais quelquefois les deux saints portent aussi des *épées*, instruments de leur supplice.

[2**] Le savant et aimable ecclésiastique contre lequel les coups étaient dirigés a répondu en publiant l'*Histoire de la cathédrale de Poitiers* (2 vol. in-8°); et son livre sera désormais le modèle des monographies religieuses. Est-ce à prétendre qu'il soit exempt de toute erreur dans les explications des sculptures? Nous ne le pensons pas; mais on dira de M. le chanoine Auber, comme du cardinal Baronius : « Quand on entre le premier dans une carrière immense et très-épineuse, il est permis de faire des faux pas. » Nous en savons quelque chose pour notre compte, nous qui nous estimerions encore heureux si le nombre de nos fautes ne surpasse pas ici le nombre de nos pages. Relativement aux mo-

Digitized by Google

[4] B. 22, C. 2952. — [5] B. 18, C. 838. — [6] B. 22, C. 2951. — [7] B. 9, C. 680. — [8] B. 17 *bis*, C. 229. — [9] B. 5, C. 964. — [10] B. 17 *bis*, C. 230. — [11] B. 13, C. 863. — [12] B. 18, C. 1172; B. 24, C. 4262. — [13] B. 22, C. 2952. — [14] B. 16, C. 1139. — [15] B. 24, C. 4265. — [16] B. 24, C. 4269. — [17] B. 24, CC. 4262 et 4263. — [18] B. 24, C. 4263. — [19] B. 15, C. 136. — [20] B. 18, C. 1172; B. 22, C. 2952. — [21] B. 18, CC. 1170 et 1171. — [22] B. 18, CC. 1170 et 1173. — [23] B. 25, C. 505.

Note additionnelle. L'histoire symbolique de la licorne a été traitée au commencement de ce siècle, avec autorité et science, par l'évêque de Seeland, feu le docteur Frédéric Münter (*Sinnbilder,* ut supra, Ire partie, page 41 et suiv.). M. Cyprien Robert, dans son cours d'Hiéroglyphique chrétienne (*Université catholique,* tome VI), et récemment les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges,* les RR. PP. Charles Cahier et Arthur Martin, de la société de Jésus, sont revenus sur cette intéressante question. Ces derniers ouvrages sont dans toutes les mains; il est inutile d'en parler, et nous n'éprouvons qu'un regret, c'est de n'avoir pu les consulter, lorsque, loin de Paris, nous avons fait la note actuelle. Mais le traité de symbolique du docteur Münter est moins connu en France, puisqu'il n'est pas traduit. On lira donc, avec plaisir et avec fruit, son chapitre de la licorne, et d'ailleurs les recherches précédentes seraient incomplètes si l'on n'y joignait la pensée de ce savant évêque sur l'origine du symbole chrétien.

I. « La licorne, *das Einhorn,* joue un rôle important dans les mythes de la doctrine de Zoroastre. L'existence de ce bel animal fut longtemps révoquée en doute, même lorsque des relations à peu près certaines eurent témoigné qu'on l'avait vu au XVe siècle, près de la Kaaba de la Mecque. Mais, depuis que Turner a rapporté qu'il habitait les hautes montagnes du Tibet, on recommence à le prendre avec plus de certitude, comme réellement existant, quoique ce soit une espèce extrêmement rare. A commencer par Ctésias, beaucoup d'auteurs de l'Antiquité en font mention, et, bien que leurs descriptions ne s'accordent pas tout à fait entre elles, il en résulte cependant qu'il a dû appartenir au genre des chevaux ou des ânes, et que son signe caractéristique était une corne droite ou courbée, au front. Il est décrit comme étant très-craintif et sauvage, ce qui lui fait chercher la solitude et le rend très-difficile à prendre. Sa corne passait chez les anciens pour un contre-poison certain, au point que des coupes faites de cette corne auraient neutralisé l'effet du poison. De là venait que, dans l'Inde et en Perse, la licorne était un animal pur..... »

(« La main de justice surmontant le sceptre (??), *die* Main de Justice *auf dem Scepter,* remise aux rois de France, lors de leur sacre, à Reims, était dit-on, faite en corne de licorne. ») — Voir sa description dans le *Trésor sacré de Sainct-Denys,* ut supra, p. 124, et, p. 133, la mention de la *corne de licorne,* de « six pieds et demi et un pouce, » envoyée à Charlemagne « par Aaron, roi de Perse (*sic*)..... l'an 807, » et donnée à l'abbaye de Saint-Denis par Charles le Chauve.

dillons de Saint-Pierre de Poitiers et aux figures des chapiteaux, sans croire à l'utilité, à la possibilité peut-être d'une interprétation poursuivie jusque dans les détails, nous écrirons de nouveau qu'on ne peut s'empêcher de répéter, avec l'auteur de cette belle monographie : « Ceux-là seuls ne connaissent pas le christianisme, ou vont jusqu'à méconnaître son esprit, qui se persuadent trouver, dans les figures grotesques de ses temples, autre chose que l'animation sensible d'une pensée religieuse. »

Digitized by Google

« Les Perses représentaient cet animal merveilleux sous une forme plus simple et plus grande que nature. Nous le voyons sculpté dans des proportions colossales sur les murs de Persépolis; avec et sans ailes, en lutte avec le lion, qui l'attaque par derrière. On en a aussi des représentations réduites; je possède un petit vase d'airain, de la forme d'un encrier, où il est figuré combattant avec le lion..... »

(« Ce vase fut trouvé en construisant une route militaire dans le Caucase. La représentation elle-même garantit son antiquité. La licorne a les sabots pleins et non fourchus. Comparez *Link*, page 181, où le contraire est soutenu. »)

II. « Si dans le paganisme oriental la pureté et la force étaient exprimées symboliquement par la représentation de la licorne, cet animal reçut néanmoins chez les plus anciens chrétiens, autant qu'il est permis d'en juger, une tout autre signification. Car, chez ces derniers, il n'était question que de la *corne*, pour en faire le symbole de la croix[1]; probablement, en vue de la vertu qu'on lui attribuait, de rendre inoffensifs tous les poisons; vertu que les chrétiens transportèrent du mal physique au mal moral.

« La corne de la licorne (à laquelle il a déjà été fait allusion dans l'Ancien Testament) ne peut être assimilée, dit Justin le Martyr, dans le *Dialogue avec Tryphon*, à aucune autre chose, si ce n'est aux signes qui représentent la croix. Il dit encore : « Parmi toutes les espèces de cornes, la licorne seule est l'emblème de la croix. » Tertullien en fait mention dans le même sens, au troisième livre « *Contre Marcion*, chap. XIX, disant que, par cette corne, on ne désignait pas le rhinocéros unicorne, mais le Christ, parce que le poteau de la croix est unicorne (c'est-à-dire, formé d'une tige unique); et au livre *Contre les Juifs* (s'il en est l'auteur), chap. X, il dit à peu près la même chose; avec la différence seulement que, dans ce passage, il paraît faire allusion à la corne du rhinocéros.

« Il est possible que l'impropriété et le mauvais goût de cette allusion aient été sentis plus tard. Dès lors on adopta, à l'imitation de l'Orient, l'animal tout entier comme symbole; et Grégoire le Grand lui-même ne se fait pas scrupule, dans son Commentaire sur Job, d'assimiler l'âne sauvage au Christ, refusant d'en-

[1] « Ou du pieu même de la croix, ou de la cheville appliquée au milieu du montant, et sur laquelle les crucifiés étaient comme à cheval, *ἐφ' ᾧ ἐποχοῦνται οἱ σταυρούμενοι* (sur laquelle posent les crucifiés), ainsi que dit Justin, *Dialogo cum Tryphone*. (Jebbs, Augsbourg, page 276. Le livre *Adversus Judæos*, parmi les écrits de Tertullien, chap. X, cité plus bas, donne la même définition : *unicornis autem medio stipite palus*, aux unicornes (est) un pieu au milieu de la tige.) Irénée aussi, *Adversus Hæreses*, tome II, page 42 (Massuet, chap. XXIV, page 151), parle, mais sans faire allusion à la licorne, des cinq bouts de la croix : *et unum in medio, in quo requiescit qui cruci affigitur* (et un, au milieu, sur lequel repose celui qui est attaché à la croix). — Sur ce petit siége, *sedile*, appliqué à la croix, voyez Henrici Kippingii, *De cruce et cruciariis*. »

Le docteur Münter, qui, sans doute, connaissait Molanus, édition Paquot, se borne cependant à cette seule autorité. Quoi qu'il en soit de cet oubli, les passages de Justin, de saint Irénée et de Tertullien, à propos de la proposition *que la corne du rhinocéros est le symbole de la croix de Jésus-Christ*, se trouvent au *Supplément du IVe livre* de Molanus, pour le chapitre IV (*De Historia SS. imaginum et picturarum*, in-4°, Louvain, 1771, page 424). Il s'agit de savoir si le Christ élevé en croix était assis sur un chevalet, *equuleo insederit*. La gravure empruntée au livre de Juste-Lipse, *De cruce* offre le chevalet taillé en vive arête, et sortant du milieu de la croix, *à l'instar de la corne du rhinocéros* (qui sort du milieu de son front). Mais rien ne prouve que la croix de Jésus-Christ ait ainsi reçu cette addition de cheville ou de chevalet, placé horizontalement dans le pieu ou montant de la croix, pour soutenir le corps des crucifiés. En tout cas, l'usage avait prévalu, dans les représentations les plus anciennes du crucifix, de suppléer au chevalet par le *suppedaneum*, tablette horizontale, supportant les pieds du Sauveur.

Digitized by Google

tendre les discours du diable, qui (au désert) ne peut rien obtenir de lui : *Contemnit multitudinem civitatis; clamorem exactoris non audit.* (*Und selbst Gregor der Grosse trug kein Bedenken, im Commentar über den Hiob* (Buch XXX, cap. XVIII, zum XXXIX cap. Hiob's), *den wilden Esel mit Christo zu vergleichen, der die Stimme des Teufels nicht gehört habe, weil dieser ihm nichts habe anhaben können.*) »

(Voir *Job*, chap. XXXIX, vers. 5, 6, 7 et 8; et le symbole de l'*âne*, page 596, à la note 125.)

« Cette allégorie s'étendit davantage, quand on raconta de la licorne qu'elle ne pouvait être prise sans qu'une vierge lui ouvrît son sein : alors, elle arrivait, posait sa tête dans le giron de la jeune fille, s'endormait, et devenait ainsi la proie des chasseurs. Cette fable que Grégoire rejette parce qu'il l'avait entendu raconter du rhinocéros est rapportée avec grande confiance par l'archevêque de Séville (Isidore). Et, de cette manière, la licorne devint une image du Christ; la jeune fille devint la Sainte Vierge; et, le tout, un symbole de l'incarnation de Notre-Seigneur. Dans la suite, la licorne passa dans les armoiries des familles nobles, et devint même l'un des supports des armes d'Écosse, puis des armes de la Grande-Bretagne, après la réunion avec l'Angleterre. Ainsi on ne se contenta pas du seul sens religieux de cette figure : on y ajouta la force et la bravoure attribuées à la licorne; et, de la sorte, on en fit un emblème de toutes les vertus guerrières et morales. »

(« J'ai traité cette matière plus au long dans mes *Recherches sur l'origine des Ordres de chevalerie du royaume de Dannemarc*, in-8°, Copenhague, 1822, p. 59. »)

III. « Parmi les restes du plus ancien art chrétien, je n'ai trouvé aucune trace de ce symbole. La corne seule, à laquelle pensaient principalement les chrétiens, n'était pas propre aux ouvrages d'art, quelque simples qu'ils fussent alors; et comme notre connaissance se réduit presque à ceux que l'on voit à Rome et dans l'Occident, nous ne pouvons même pas décider si l'Orient a jamais fait usage de ce symbole. Nous le trouvons d'abord en Allemagne, peu avant la période carlovingienne. Le plus ancien monument parvenu jusqu'à nous (??) est une crosse en ivoire, qu'on montre encore à présent à Fulde, et qui fut en la possession de saint Boniface ou de saint Sturme[1], premier abbé institué par lui à Fulde. Dans la courbure de cette crosse, est une licorne à genoux (??) devant une croix. »

(« Voyez la copie dans mes planches lithographiées (Ire partie, pl. I, n° 11). Elle est tirée d'Eckard, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, etc. t. I, p. 640. »)

« Ce monument est donc du VIIIe siècle (lisez *du XIe*[2]). On l'explique comme

[1] C'est Sturm, en latin *Sturmius*; mais en France on le nomme Sturme ou Sturmes. (Voyez le *Martyrologe universel* de Claude Chastelain, chanoine de l'Eglise de Paris, in-4°, 1709; — et la traduction française d'Alban Butler, par l'abbé Godescard : *Vies des pères, des martyrs et des principaux saints*, in-8°, Lyon, 1818.)

[2] La crosse prétendue de saint Boniface, ou de saint Sturme, est tout simplement une crosse à serpent du XIIe siècle, et, probablement, ce motif aura empêché le P. Martin de la publier dans le *Bâton pastoral*, où il aurait dû la placer au VIIIe siècle. Dans le dessin donné par Eckhart et copié par le docteur Münter, nous ne savons reconnaître qu'un *agneau* (une *licorne* si l'on veut) portant la croix en manière d'Agneau pascal, comme à la crosse de Bâle donnée ci-dessus, pages 472 et 532. Les deux monuments ont beaucoup d'analogie entre eux et avec la seconde crosse du prince Soltikoff, citée page 463, quoique celle de Fulde soit plus grossière : du reste, ils sont tous les trois de la même

un symbole de l'abbaye de Fulde (??), située dans une solitude, puisque la licorne aime la solitude. Une seconde figure contemporaine représente Troandus, grand seigneur de ce temps, qui avait fondé le monastère de Holzkirchen, dépendant de Fulde, parce que son fils unique avait été, selon la tradition, tué à la chasse par un animal unicorne inconnu. Il tient une licorne dans ses bras. » (*Ibidem*, et à la planche I, n° 12.)

« Cette tradition est une fable. Jamais il n'y eut de licornes en Allemagne; mais la licorne qu'embrasse Troandus sera le symbole du monastère fondé par lui.

« Une troisième représentation se prend d'une peinture tirée d'un vieux manuscrit, où Radegaire, troisième abbé de Fulde, qui vivait au commencement du IXe siècle, est debout dans un édifice, le bâton pastoral à la main, et, près de lui, se voit une licorne qui s'élance sur un troupeau de brebis, et le met en fuite. C'est l'image de l'expulsion des moines dégénérés (??), que cet abbé trouva nécessaire. Ici la licorne est donc l'image de la discipline et de la chasteté monacales (??) (Voyez page 772, et à la fin de la note). Dans les représentations postérieures, elle est appliquée, sans aucun doute, à la Conception immaculée. Il se trouve des licornes sur des peintures du XVe siècle, dont quelques-unes ont été décrites en détail, mais sur lesquelles nous ne pouvons nous arrêter ici, attendu qu'elles sont trop rapprochées de notre époque. »

(« L'une d'elles, qu'on dit être de la main du roi Réné de Naples, est conservée à Aix, et reproduite en gravure par l'atlas du *Voyage dans les provinces du Midi de la France*, de Millin, t. II, pl. XLIX et p. 345. Une autre est dans la bibliothèque grand-ducale, à Weimar. Voyez mes *Recherches*, ci-dessus citées, p. 62. ») (*Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, in-4°, Altona, 1825, Ire partie, p. 41.)

Il n'est pas permis d'abandonner le docteur Münter sans montrer la nouvelle inadvertance de ce savant prélat, qui n'est guère plus heureux avec la représen-

époque, et ils ont vu le jour en Allemagne dans les mêmes contrées. Ajoutons que les VIIIe, IXe et Xe siècles n'ont jamais montré de crosses *historiées* (voyez le *Bâton pastoral*). Cependant nous trouverons plus loin, page 833, qu'en parlant de la crosse (lisez *bâton d'appui*) de saint Remi de Reims, mort vers 533, le P. Paquot dit *argenteam cambutam figuratam*, que l'on traduit quelquefois (voyez page 847) par les mots *argent ciselé*. En effet, le bâton de saint Remi ne porte pas de figures d'hommes ou d'animaux.

Nous aurons tout à l'heure à reprocher une seconde erreur au docteur Münter, habile critique littéraire et très-bon connaisseur en fait d'antiquités classiques; mais, lors de son voyage en Italie, il avait négligé les monuments chrétiens, qu'il n'a guère étudiés, comme il le dit lui-même, que dans les auteurs italiens. Voici ses propres paroles : « Nos considérations sur les anciennes œuvres de l'art chrétien se bornent à celles qui ont été produites par le pinceau, le ciseau, le burin et d'autres instruments de la plastique : l'architecture en est totalement exclue. Des travaux importants, de nombreux écrits lui ont été consacrés, principalement par les savants italiens : qu'il me soit permis d'y renvoyer mes lecteurs; je ne pourrais que les copier, sans apporter une connaissance spéciale; car j'avoue qu'à l'époque où il me fut donné de contempler les produits de l'Antiquité, j'éprouvais bien aussi quelque admiration pour les débris de l'architecture chrétienne; mais ce qui m'attirait surtout, c'étaient les œuvres plastiques de l'Antiquité : et je ne puis que regretter sincèrement d'avoir consacré trop peu d'attention alors à celles du christianisme, me laissant absorber presque sans partage par la supériorité de l'art romain et grec, en Italie et en Sicile. » (*Sinnbilder*, etc. ut supra, Ire partie, p. 5, § 2.) — Dans son *Avant-propos* de la IIe partie, le docteur Münter annonce qu'il s'est appuyé presque exclusivement sur Bottari; cependant, pour les représentations remarquables, il cite quelquefois, dit-il, les planches d'Aringhi et de Bosio, qui eut la gloire d'écrire le premier sur ce sujet d'érudition; mais les planches insérées dans les trois ouvrages sont à peu près les mêmes, Aringhi et Bottari s'étant servis des cuivres de Bosio, ce qui fait que l'ouvrage primitif est peu recherché aujourd'hui.

Digitized by Google

tation de Radegaire, troisième abbé de Fulde, qu'avec le bâton pastoral prétendu de saint Boniface (+ 755), ou de saint Sturme, mort quatre ans après l'illustre martyr. Nous avons examiné la gravure qu'en donne le père Christophe Brower (*Fuldensium antiquitatum*), et, selon notre conviction, loin d'être contemporaine de Radegaire, la peinture remonte à peine au xe ou xie siècle. L'architecture, les cheveux de l'abbé, sa crosse, son costume, conduiraient même à une date plus rapprochée; mais le père Brower était mort en 1617, et l'on connaît assez les infidélités des graveurs du xviie siècle. (Voyez page 874.) Nos réflexions n'enlèvent donc rien au mérite des *Antiquités de Fulde*, ouvrage exact et justement estimé. Il est certain, du reste, que Georges d'Eckhart ou Eckard (+ 1730), lui a emprunté sa gravure; exemple déjà donné par Mabillon dans les *Annales bénédictines*. (Voyez l'édition de 1739, tome II, page 389.)

Puisqu'il ne nous a pas été possible, malgré notre excellent dessin, de mettre sous les yeux du lecteur cette licorne impétueuse (cheval unicorne, aux pieds fourchus), excitée par un pasteur orgueilleux et dissipant les timides brebis, nous donnerons du moins la traduction de treize vers, faits jadis à l'occasion du prétendu portrait, et rapportés par Brower (*ut supra*, page 89). Nous allons rejeter au bas de la page un extrait de la *Glose interlinéaire*, qui, de l'avis de notre camarade et ami M. Stengel, pourrait s'appliquer à Radegaire, dont la licorne impétueuse serait alors le symbole personnel[1].

« Ce personnage (dit le Père Brower, en exposant les griefs contre Radegaire, *in Ratgario quid culpatum*) a été mentionné dans les anciennes *Annales des Francs*, où on lit à l'année 818 : « Radegaire, abbé du monastère de Fulde, accusé par « les frères et convaincu, est déposé, *et convictus, deponitur.* »

« Les membres de la communauté, encore dans la vivacité de leurs ressentiments, s'exprimèrent sur son compte sans ménagement; Candide en particulier (dont l'écrit se trouve toutefois mutilé dans ce passage) rapporte, au nombre des sujets d'accusation contre l'abbé, « la rigueur d'un pasteur emporté, *indiscreti pastoris*, sous l'administration duquel bon nombre de moines, auraient été renvoyés vers d'autres monastères, sous prétexte de recevoir quelque emploi utile; et cela, comme s'exprime Candide, « pour lui avoir fait les moindres ré« ponses, en des termes indispensables, *propter quamdam parvissimam responsio« nem necessariæ dictionis.* » Et (ce qui dans le temps donnait lieu à un spectacle et à des récits déplorables) on vit des vieillards, même décrépits, *senes atque decrepiti*, traînés malgré eux, sans nulle pitié, vers des demeures nouvelles. C'est pourquoi Modeste, dans le livre en question des poésies de Candide, a donné un dessin remarquable de Radegaire, ayant près de lui un monocéros, qui dirige sa corne et s'élance contre un troupeau de brebis; et il ajoute les vers de Candide:

[1] « Frapper homme ou femme *de la corne*, c'est mal gouverner, soit l'âme, soit le corps, ou c'est scandaliser le disciple par un langage violent : « Percutere cornu virum, aut mulierem, est non guber« nare animam, et corpus, vel, effrenato sermone, alicujus discipulum scandalizare. » (*Sur l'Exode*, chap. xxi.) Ce chapitre, contient les « Ordonnances de justice » (lois civiles, règlements de police), que Dieu ordonne à Moïse de proposer au peuple d'Israël, touchant les serviteurs, les larcins, les querelles, les homicides, la peine du talion, etc. — Le passage de la *Glose interlinéaire* est peut-être contemporain de la peinture, Anselme de Laon, auteur de la Glose, étant mort en 1117, et non en 1109, comme nous avons dit, page 436, en le confondant, quant à la date de la mort, avec saint Anselme, autre célèbre théologien du xie siècle, d'abord abbé du Bec en Normandie, puis archevêque de Canterbury.

Digitized by Google

« Cependant, il arriva qu'épuisé par la vieillesse et la maladie, Sturme, fondateur et premier abbé du monastère de Fulde, quitta aussi la lumière de ce monde pour passer, c'est notre foi, au sein de la lumière éternelle. Après sa mort, d'une acclamation unanime, on élut régulièrement Bangolff, gros et robuste enfant de Germanie, *larga Germanica proles*, en qualité de père, antérieurement désigné, à juste titre, par la bouche même de son prédécesseur. Bientôt, se retirant, *jam cessante*[1], il eut pour successeur Monocéros, qui (chose triste à dire) n'avait pas honte de faire souffrir les vexations les plus déraisonnables au troupeau que le hasard lui avait fait confier; jusqu'à ce que, contraint par une force supérieure, il abandonnât le pâturage, les fontaines limpides, les lieux charmants et les hautes étables, et s'éloignât, par la fuite, du royaume de ses aïeux.

« Dulcia namque loca et stabula alta, coactus,
« Deserit, atque fuga *regnis decessit avitis*[2]. »

Il est donc certain que l'abbé Radegaire vécut en désaccord avec ses moines, que de graves violences peuvent lui être reprochées, et que, sur l'ordre de Louis le Débonnaire, il fut obligé, vers 818, de quitter l'abbaye et de se démettre de ses fonctions. Que reste-t-il maintenant de cette application de la *licorne* prise en bonne part, frappant des moines dégénérés, et symbole prétendu de la discipline et de la chasteté monacales?

Cette opinion de l'évêque de Seeland, fournie par Eckhart, comme nous allons voir, a égaré de même l'auteur de la *Symbolique de l'art chrétien et de l'iconographie chrétienne,* qui se fonde sur l'anecdote de Fulde pour voir dans la licorne le symbole de la vie claustrale, de la discipline monacale et de la solitude contemplative (au mot *Einhorn*). Au surplus, le père Brower a pu donner lieu à ce malentendu, lorsque en marge du récit il analysait ainsi le dessin de Modeste: « La rigueur excessive représentée par une figure de licorne, *Monocerotis schemate austeritas expressa.* » Cependant, en regard des vers de Candide, il fait de la licorne le symbole personnel de Radegaire, *Ratgarius monoceros.*

Avant de quitter le père Brower, il faut savoir qu'en citant la peinture de Modeste nous entendons parler du sujet primitivement composé par ce moine, et non de la miniature même qui a servi au graveur des *Antiquités de Fulde.* Celle-ci, avons-nous déjà dit et répété avec intention, est du X[e] ou du XI[e] siècle; donc le manuscrit d'où elle sort n'est qu'une copie plus récente des vers épiques de Candide; car le poëte et l'artiste étaient contemporains.

Dans le chapitre du *Costume ou habillement des moines de Fulde, leur régime et leur règle* (chap. XVI, *ut supra*, page 169), l'auteur débute ainsi: « Un collègue de

[1] Voir ci-après le récit de Mabillon, qui nous justifie de n'avoir pas voulu trouver, dans les mots *jam cessante*, la *mort* de l'abbé Bangolff.

[2] Christophe Brower, *S. J. Fuldensium antiquitatum libri IV*, in-4° oblong, Anvers, 1612, liv. I, page 89. — On reconnaît ici une réminiscence de ces vers de Virgile, décrivant la fuite du taureau vaincu par son rival.

Multa gemens ignominiam plagasque superbi
Victoris, tum, quos amisit inultus amores
Et stabula adspectans, regnis excessit avitis.

(*Les Georgiques*, liv. III, vers 226, 227 et 228.)

Digitized by Google

Candide, Modeste, qui exerçait l'art de la peinture, a donné, dans un manuscrit très-ancien sur parchemin, quelque modèle du costume antique. Nous sommes d'avis que la postérité ne doit point ignorer ce dessin, bien que, de nos jours, il soit bien peu *d'amateurs des tristes casaques,* pour parler comme Martial, et qu'on dise plutôt, comme le berger de Calpurnius : « Ah ! plût à Dieu que je n'eusse pas sur le corps ce grossier vêtement de campagne ! » — « Etsi rarus *amator* jam sit « *tristium lucernarum!* Sed,

«O utinam nobis non rustica nobis inesset ! »

Et, plus bas, la gravure, tirée du manuscrit que le père Brower vient de rappeler, montre Candide lui-même, tenant un livre ouvert dont il indique un passage à Modeste assis devant lui. On lit au-dessous : « Ceci doit être la représentation (du costume, de la tenue) d'un prieur, dans laquelle on nous fait voir Candide et Modeste *conversant* entre eux. » — « Prioris id esto schema, quo Candidus et « Modestus dissertantium inter se ritu componuntur. »

Nous allons maintenant donner le passage d'Eckhart, seule autorité citée par le docteur Münter, afin de faire mieux juger, après ce qui précède, le parti que celui-ci en a su tirer :

« Parmi les ruines de l'ancienne basilique (de Fulde), on a trouvé deux pierres. L'une représente Notre-Seigneur Jésus-Christ sur un âne, donnant sa bénédiction de la main droite, et au-dessous est écrit : « Le cavalier, *Æques, sive eques.* » Plus bas, est, debout, un homme orné d'une barbe fourchue : son bras gauche embrasse un monocéros d'une espèce particulière, bondissant sous lui, et, de sa main droite, il caresse la queue de l'animal. Autour et au milieu, on lit ces mots : « Ô Christ ! que ta droite s'étende trois fois sur notre maison, *Ædibus* « *in nostris ter sit tua dextera, Christe!* »

« Je ne doute point, ajoute Eckhart, que le vieillard représenté ne soit Troandus, fondateur du monastère de Holzkirchen : ce personnage affectionne le monocéros ; c'est-à-dire l'abbaye de Fulde (??). Cette maison est comparée au monocéros, parce qu'à cette époque elle était unique en Franconie, *in Francia;* construite sur de vastes proportions, dans le désert de la Buchovie (Buchan), de même que le monocéros est représenté comme un animal unique, et vivant (*régnant*) seul dans le désert (*sur les montagnes*). Le monocéros bondit sous le bras de Troandus, qui le caresse, parce que le monastère de Fulde était à cette époque très-florissant, et que Troandus lui portait un vif attachement.

« Les moines de Fulde conservent encore, parmi les reliques sacrées de saint Boniface, une crosse dont la partie supérieure est en ivoire, ou faite de l'os d'un animal marin, et l'on croit que cette crosse fut celle de saint Boniface. Quant à moi, si cet objet est aussi ancien, je croirais qu'il a dû appartenir plutôt à l'abbé Sturme et que, peut-être, il lui a été donné par saint Boniface. Sur cette crosse est sculpté un monocéros fléchissant les genoux devant la croix (??) ; ce qui indique la dévotion des solitaires de Fulde envers la croix (??) ; ou du moins, sert à leur rappeler ce devoir.

« Le monocéros, continue Eckhart, est représenté par les anciens écrivains comme un animal solitaire et farouche en même temps. De là vient que, lors-

Digitized by Google

que Candide voulait exprimer les violences, *feritatem*, de l'abbé Radegaire, bannissant ses moines, il le compara au monocéros, en ces termes : « Bientôt se retirant, il (Baugulfe, *sic*) eut pour successeur Monocéros, etc. » (Ici sont les six derniers vers du poëte Candide, rapportés plus haut d'après le père Brower.) Dans un manuscrit authentique de ce poëme, le moine Modeste a peint la figure de l'abbé Radegaire, debout, sur la porte du monastère, et à côté de lui un monocéros poursuivant un troupeau de brebis, qu'il met en fuite, et par lequel on désigne les moines. Le monocéros a donc servi anciennement à représenter l'abbé, ainsi que le monastère lui-même. » (Georges d'Eckhart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis et episcopatus Wirceburgensis*, etc. 2 vol. in-f°; Wurtzbourg, 1729, tome I, page 639, § CLVI.)

On peut lire aussi dans le tome II des *Annales bénédictines*, à l'année 802, l'histoire de Radegaire et de ses dissentiments avec ses moines. Mabillon est d'avis que les religieux de Fulde avaient maintenu l'esprit de concorde avec leurs précédents abbés; que Baugulff, ou Bangolff, avait renoncé *volontairement* à la prélature par goût pour la vie privée, et qu'il se retira en 802 dans un monastère de son nom, appelé jadis *Bangolf's-Münster*, sans y être déterminé par une influence étrangère, ni, comme le croyaient quelques-uns, par l'opposition de ses moines; « ce dont on trouve *la preuve*, dit-il, dans une supplique qu'ils avaient présentée à Charlemagne, » en l'année 811. Il ajoute que le moine Candide a mis en écrit son histoire, sur l'invitation de l'abbé Eigil, nommé à la place de Radegaire, mais son ouvrage s'est perdu; et que celui-ci, ancien élève de Sturme, fut un personnage remarquable, tant par sa noblesse que par son orgueilleuse dureté, qui enfin, après seize ans de gouvernement, amena sa déposition par ordre de Louis le Débonnaire : *vir fuit non magis nobilitate prædictus, quam ferocia.* » (Page 335.)

A l'année 811, revenant sur les querelles et les discussions violentes, *dissensiones*, qui s'élevèrent à Fulde, Mabillon dit qu'elles provenaient « de l'orgueil et de la sévérité excessive, sinon du zèle exagéré de l'abbé Radegaire, *ex ferocia et nimia severitate Ratgarii abbatis, ne dicam ex immodico zelo.* » (Page 367.) Il rapporte le *supplex libellus* des moines de Fulde à Charlemagne et termine par cette réflexion : « On voit, par la supplique précédente, que Radegaire avait donné lieu à ces agitations, non pas tant par un zèle ardent pour améliorer la discipline, zèle qui doit être lui-même contenu par beaucoup de prudence et de discrétion; mais plutôt par l'emportement aveugle d'un naturel violent : *sed ex cæco quodam naturæ ferocioris impetu.* Quand tel est le caractère d'un chef, s'il ne s'applique à le réprimer, de grands troubles, dans les monastères, en sont la conséquence habituelle. » (Page 370.)

Enfin, page 388, avant de donner, d'après Brower, la représentation, *schema*, de Radegaire, Mabillon écrit encore ces mots : « Le moine Modeste a montré par une image remarquable la dureté et l'emportement de Radegaire, *Ratgarii feritatem ac facinus.* L'abbé, dépouillé de son manteau monastique, *absque monastico cucullo exhibitur*[1], y paraît lui-même avec le bâton pastoral, ayant, à côté de lui, la figure d'un monocéros qui s'élance, la corne dirigée contre des brebis. » (*Annales*

[1] D'après le P. Brower (*ut supra*, chap. XVI, page 169), l'abbé Radegaire serait ici représenté en costume d'archimandrite : *Archimandritæ quidem amictum in Ratgario alicubi expressimus.* Ce chapitre XVI traite du costume ou habillement des anciens moines de Fulde, de leur régime et de leur règle.

Digitized by Google

ordinis sancti Benedicti, occidentalium monachorum patriarchæ, in-fol. Lucques, 1739, tome II, pages 335, 367 à 370, 388 et 389, 414 et 415.) La représentation de l'abbé Radegaire, mal copiée sur Brower, est à la page 389.

L'honnête et savant bénédictin ne regarde point ici *la licorne* comme le symbole de Fulde, et l'on ne trouve même pas, qu'à ces époques reculées l'abbaye ait jamais adopté cet emblème. Nous demanderons alors de nouveau si l'on peut, sur la foi du docteur Münter, prendre encore la peinture de Modeste pour « l'image de l'expulsion de moines *dégénérés,* » si, dans cette composition allégorique, traduction pittoresque et contemporaine d'un poëme du IXe siècle, « la licorne est l'image *de la discipline et de la chasteté monacales,* » ou bien, « *de la vie claustrale et de la solitude contemplative?* »

(258) P. 463. *Note additionnelle.* Nous faisions allusion à la crosse exécutée dernièrement pour l'un de nos archevêques; mais, depuis que ces lignes sont écrites, le père Martin nous a fait connaître (p. 112 du *Bâton pastoral*) que ce nouveau modèle, composé par lui à la demande de Monseigneur Grant, évêque de Southwark, avait été adopté en France par plusieurs archevêques ou évêques, tandis que pour d'autres prélats, conservateurs décidés des antiques usages, il avait dû reprendre, en le perfectionnant, l'ancien motif des crosses à fleur épanouie. Il est certain que nous n'avons jamais rencontré *sur les crosses*, avant le XIXe siècle, la Vierge écrasant le dragon. (Voy. l'Œuvre des Coypel.) Cette figure est donc moderne, et si elle se montre d'une manière détournée au XVe siècle, comme à la gravure 130 du *Bâton pastoral,* la chose est du moins très-rare et d'une époque où la symbolique chrétienne allait tomber en oubli.

(259) P. 464. Voyez, dans le *Bulletin des comités historiques* d'avril 1850, t. II, la charmante gravure sur pierre faite à l'Imprimerie nationale, d'après le dessin de M. Dainville; la description est à côté, p. 124. De même que la précédente, la deuxième crosse de l'ancienne église de Toussaints a été donnée au musée d'antiquités de la ville d'Angers.

(260) P. 464. Le sacerdoce fut confirmé à Aaron par le miracle de sa verge, qui fleurit dans le tabernacle du témoignage : « Elle avoit poussé des boutons, il en étoit sorti des fleurs, et (les feuilles s'étant ouvertes), il s'étoit formé des amandes toutes mûres. » (*Les Nombres*, ch. XVII, vers. 8. *Bible de Cologne,* réimprimée par Th. Desoer; Paris, 1819.)

(261) P. 464. « *Virga, Maria; flos Mariæ, Christus est,*dit saint Ambroise » (*Lib. de Benedic. Patriarcharum,* cap. IV). — Il sortira un rejeton du tronc coupé de Jessé, et une fleur naîtra de sa racine (*Isaïe,* ch. XI, vers. 1; édition de Th. Desoer). Le Maître de Saci traduit suivant la Vulgate : « Il sortira un rejeton de la tige de Jessé, etc. *et egreditur virga de radice Jesse.* » Cette différence, dans la version française, prouve itérativement que, par rapport à l'explication des monuments de l'art chez les Latins, il faut s'en tenir au texte de la Vulgate ou à sa traduction littérale. (Voyez note 125, page 604 et ailleurs, nos réflexions précédentes sur le même sujet.)

Digitized by Google

(262) P. 464. *Bulletin des comités historiques* de septembre et d'octobre 1851 (t. III, p. 225). La crosse de Saint-Sauveur d'Évreux est aujourd'hui conservée dans la collection archéologique qui dépend de la bibliothèque de cette ville.

(263) P. 465. Orderic Vital, *Histoire de Normandie,* livre XI, traduction de M. Guizot, dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France,* collection Brière, tome XXVIII, page 143. « Mille autres noms encore, continue le même historien (+ 1150), n'échapperont pas aux lecteurs ingénieux; car ils proviennent des divers artifices qu'emploie cet ennemi des hommes. Il en corrompt et il en tue des quantités innombrables. Quelle douleur! le plus souvent on les voit périr en nombreuse phalanges. Roi saint, bon Jésus, suprême pontife, préservez-nous d'être avec les damnés, atteints par l'antique serpent; tirez-nous, au contraire, purs de vice, du milieu des tempêtes de ce monde, et, par votre clémence, réunissez-nous aux saints dans votre cour céleste. Ainsi soit-il! » (Voyez, page 738, comment et en quelle circonstance les commentateurs appliquent au diable les noms d'aspic, de *basilic,* de lion et de dragon.)

On rapporte, dit Grégoire de Tours, que saint Jean, abbé de Moutier-Saint-Jean (dans le pays de Tonnerre), avait voulu construire un monastère nommé *Reomaüs*: et, comme les frères souffraient d'une grande pénurie d'eau, il trouva un puits d'une immense profondeur, où habitait un *basilic,* le pire des serpents. Par l'invocation divine, il tua le serpent, purifia le puits et rendit l'eau potable pour les frères. (*De gloria confessorum,* édition Ruinart, in-fol. Paris, 1699, chap. LXXXVII, col. 970 et 971). — Orderic Vital raconte aussi qu'en 847 Léon IV « mit en fuite, par ses prières et ses mérites, un *basilic* qui, retiré à Rome dans de noires cavernes, tuait de son souffle quiconque l'approchait. » Et il ajoute : « Ce bienheureux pape, au moyen d'un signe de croix, éteignit un incendie violent qui dévorait la rue des Saxons. » (*Ut supra,* livre II, tome XXV, page 435.) — Un dragon-basilic habitait, sur les bords de la Loire, une caverne où fut enterré saint Mesmin ou Maximin, abbé de Micy, son vainqueur (+ 520).

Symbole du Basilic.

Laissant de côté, pour le moment, ce que Pline et les anciens racontent du *basilic,* nous citerons d'abord, d'après la traduction de M. Guizot, deux de nos principaux historiens des croisades, Foulcher de Chartres (+ XII[e] siècle) et Jacques de Vitry (+ 1244) : on pourra se convaincre qu'ils ont puisé leurs renseignements à la même source.

« *Le basilic,* dit Foulcher de Chartres, a un demi-pied de longueur; blanc comme une mitre, il a la tête marquée de lignes; il nuit, non-seulement aux hommes et aux animaux, mais aussi à la terre, qu'il corrompt et consume. Partout où il est, sa retraite est fatale; il détruit les herbes et fait périr les arbres. Il corrompt même l'air, au point qu'aucun oiseau ne vole impunément dans un air infecté de son souffle pestilentiel. Lorsqu'il marche, la moitié de son corps rampe, l'autre est droite et haute. Les serpents même frémissent à son sifflement, et, lorsqu'ils l'entendent, ils se hâtent de fuir dans quelque lieu que ce soit. Une bête féroce ne le dévorerait pas, un oiseau ne toucherait pas tout ce qu'il a mordu. Il est cependant vaincu par les fouines que les hommes mettent dans les trous où

Digitized by Google

ils se cachent (*sic*). Enfin, les gens de Pergame ont attaché les restes d'un basilic à un grand voile pour en couvrir un temple d'Apollon, remarquable par la main-d'œuvre, afin que les araignées n'y pussent faire leur toile, ni les oiseaux y voler. » (*Histoire des croisades*, chap. LXXX, dans les *Mémoires*, etc. ut supra, t. XXIV, page 272.)

Comme le lion est le roi des animaux, dit à son tour Jacques de Vitry, le basilic est le roi des serpents, et c'est pourquoi les Grecs lui ont donné ce nom de *basiliscus*, qui signifie *petit roi*. Tous les serpents le redoutent et le fuient, parce qu'il les tue seulement par son souffle; son regard empoisonné est également mortel à l'homme, et nul oiseau ne passe devant ses yeux sans être aussitôt frappé. Il est long d'un demi-pied, et marqué de taches blanches; la terre qu'il touche en est souillée et brûlée; il détruit les plantes, corrompt et tue les arbres. Tout ce qu'il atteint d'une morsure périt aussitôt; il ne se nourrit ni d'animaux, ni d'oiseaux. Dans une maison où l'on conserve la moindre petite partie du corps d'un basilic, on ne voit jamais entrer ni serpents, ni oiseaux; et les araignées n'y tendent plus leurs filets. Les fouines cependant triomphent du basilic; si l'on en fait entrer une dans le lieu où ce serpent se cache, il fuit dès qu'il l'aperçoit, et la fouine le poursuit et le tue. (*Histoires des Croisades*, livre I, dans les *Mémoires*, etc. ut supra, tome XXII, page 194.)

La puissance destructive du basilic, par le seul fait de son regard, est également consignée dans le *Gesta Romanorum* (ut supra, p. 9 et 10); aussi le basilic, qu'on tue avec un miroir (*ibid.* p. 11), est le symbole de l'orgueil, qui est le premier de tous les péchés mortels. — Voyez Raoul Rochette, sur la vertu de la peau du basilic. (*Peintures antiques inédites*, Paris, 1836, p. 99, à la note.)

Au mot *Basiliscus*, le *Sylva allegoriarum*, dit que le basilic est ailé : « C'est le serpent que les latins appellent *regulus*; le plus dangereux de tous. » On assure, ajoute dom Lauret, qu'il a le venin dans les yeux, et qu'il tue par le regard ou par le souffle. — Du Cange dit aussi : « *Regulus* est le même serpent que Pline appelle *basilic;* » puis il cite Luitprand (*Histoires*, liv. I, chap. v), qui traite des différents serpents, et ce passage d'Isidore de Séville: « Les basilics, *reguli*, comme les scorpions, recherchent les lieux arides, et, lorsqu'ils arrivent près de l'eau et y mordent quelqu'un, ils le rendent hydrophobe et lymphatique. Le *sibilus* est le même que le *regulus*. Ce nom lui vient de ce qu'il tue par son sifflement, avant de mordre ou de brûler. » (Liv. XII, *Origines*, chap. IV.)

Suivant Herrat de Landsperg, abbesse de Hohenbourg ou Sainte-Odile, en Alsace, l'Éthiopie fournit le basilic et ces dragons monstrueux dont le cerveau contient une pierre (bézoard); et le commentaire marginal ajoute que le *basiliscus*, mot grec, ou *regulus* en latin, est ainsi nommé, parce qu'il est le *roi des serpents*. C'est pourquoi ceux qui l'aperçoivent prennent la fuite : « car il les tue de son souffle, *quia, flatu suo, eos necat.* » (*Ortus deliciarum*, écrit avant 1175, folio 14 verso, col. 2.)

Animal plus merveilleux encore, le basilic-oiseau naît d'un œuf de coq, enfoui dans le fumier. — Hormis sa queue de serpent, sa ressemblance est celle du coq. Cette fable est antérieure au christianisme. Plusieurs auteurs de l'antiquité ont écrit que le basilic provenait de l'œuf d'ibis. « Les philosophes, dit Pierius, en allèguent cette raison, que cet oiseau est fort glouton, dévorant toutes sortes

Digitized by Google

de serpents et d'animaux venimeux, et que les œufs d'icelui, nourris de leur virulente putréfaction, font naître ce pernicieux animal. A cette occasion, les Égyptiens, qui portent autrement beaucoup de révérence à l'ibis, cassent ses œufs quand ils en trouvent; à ce qu'ils n'engendrent rien de semblable.»

Malgré cette origine (du coq ou de l'ibis), le basilic n'est pas toujours représenté sous la figure d'un volatile: il est souvent dépourvu d'ailes, ou bien sa tête se termine en oiseau de proie, par souvenir peut-être du basilic-épervier des Égyptiens.

Terminons ces recherches avec dom Calmet, qui résume tous ses prédécesseurs, et réfute complètement leurs nombreuses erreurs:

«Le *basilic*, dit-il, est une autre sorte de serpent, qui tue par ses regards. Son nom de *basiliscus*, ou *regulus*, c'est-à-dire *petit roi*, montre qu'il est considéré comme le roi des serpents. Galien dit qu'il est jaunâtre, ayant la tête munie de trois petites éminences, marquetées de taches blanchâtres, qui lui font paraître une espèce de couronne. Élien assure qu'il n'a pas plus d'une palme, ou quatre doigts de long [Aétius et Pline lui donnent trois palmes et douze doigts], et que son venin est si pénétrant, qu'il fait mourir les plus grands serpents par sa seule vapeur. Il tue ceux dont il a mordu l'extrémité du bâton. Il chasse tous les serpents par le bruit de son sifflement.

«Pline décrit un serpent qui tue ceux qui l'ont seulement regardé; il le nomme *Catoblepas*, parce qu'il n'élève jamais la tête, et qu'il l'a toujours penchée vers la terre; il ajoute que le basilic fait la même chose. Que c'est un serpent qui se trouve dans la Cyrénaïque, long d'environ douze doigts, ayant sur la tête une tache blanche, en forme de couronne; qu'il chasse tous les serpents par son sifflement, qu'il fait mourir les plantes, non-seulement par son attouchement, mais même par son souffle. Il brûle les herbes, et brise les pierres où il passe. Solin assure que ceux de Pergame achetèrent chèrement le corps mort d'un basilic, pour empêcher les araignées de faire leurs toiles dans un de leurs temples; il ne lui donne qu'un demi-pied de long, et enchérit encore sur tout ce que nous avons rapporté de Pline. Dioscoride cite Érasistrate, qui rapporte les remèdes qu'on employait contre la morsure du basilic. — J'ai vu à Paris, chez les pères Récollets du faubourg Saint-Laurent, une manière de serpent, qu'on disait être le corps d'un basilic. C'est une espèce de petit oiseau, à peu près comme un coq, mais sans plumes; ayant la tête élevée, et des ailes presque comme la chauve-souris, de grands yeux, le col assez court. — (Ces dernières indications vont être rectifiées ci-dessous, par dom Calmet lui-même, dans son Commentaire littéral sur la Bible.)

«Mais, malgré tout cela, les naturalistes modernes soutiennent que le basilic est un serpent fabuleux. Galien lui-même avoue qu'il n'en a jamais vu: et comment en verrait-on, puis que sa vue est mortelle et qu'on ne peut pas même en approcher? Cependant, à entendre les anciens, qui nous en font des descriptions, on dirait qu'ils en ont nourri et examiné à loisir, et très-curieusement; mais le peu d'uniformité qu'il y a entre ces écrivains sur cet article est une raison qui nous rend leur témoignage fort suspect. Enfin les efforts qu'on attribue au venin, au sifflement, au souffle, à la présence, à la piqûre de ce serpent sont si extraordinaires, que, par là-même, ils deviennent incroyables.

«Ceux qui l'ont représenté comme un jeune coq n'avaient apparemment pas

Digitized by Google

lu les Anciens, qui lui donnent tous la forme d'un serpent oblong; ils ont suivi des bruits incertains et populaires, qui veulent que le basilic naisse de l'œuf d'un vieux coq. Mais des personnes habiles, que nous avons consultées, nous ont appris que ces prétendus basilics que l'on montrait dans quelques boutiques d'apothicaires, n'étaient autres que de petites raies, à qui l'on donnait par artifice une forme approchante d'un jeune coq, en leur étendant les ailes, et leur formant une tête, avec des yeux postiches; et c'est en effet ce qui est aisé à remarquer quand on est prévenu, et qu'on examine la chose de près.» (*Commentaire littéral sur tous les Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament,* par le R. P. Dom Augustin Calmet, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, in-fol. Paris, 1724, tom. IV, p. 418. — Voir aussi, au mot *Basilic,* le *Dictionnaire historique..... de la Bible,* par le même auteur.)

La ruse des apothicaires, au XVII° siècle, trouve son explication dans la permanence des anciennes idées, qui tenaient le basilic pour oiseau, ou plutôt pour serpent et oiseau tout à la fois. C'est sous cette dernière forme que nous le montrent les Évangiles de l'empereur Lothaire, jadis gardés à Metz et probablement écrits au monastère de Saint-Martin de Tours (Bibliothèque impériale). Parmi les monuments postérieurs, un des exemples les mieux caractérisés se voit (au même dépôt) dans la grande bible de Limoges, format atlas, n° 8 : la tête du monstre bi-forme est celle d'un oiseau de proie. Cet exemple rappelle d'ailleurs la crosse prétendue de saint Bernard, citée page 465; mais ici le combat se passe entre le coq et le basilic: la pensée est la même.

D'une gravure de Lambécius (tom. VI, p. 308) on pourrait induire qu'en Orient le basilic approche de la forme du paon. Un autre basilic, né d'un coq, est publié par le même auteur (tom. VII, p. 401), et il fait remarquer que le monstre vint au monde en 1212, l'année même où fut élu l'empereur Frédéric II, «cet impie qui fit tant de mal au Saint-Siége.» Il paraît qu'après le moyen âge les Allemands employèrent le basilic purement oiseau comme ornement, s'il est vrai qu'on le rencontre, avec la date de 1509, sur une armure de Henri VIII d'Angleterre, conservée à la tour de Londres. Ce sont des espèces de coqs à crête rayonnante, au bec droit, mêlés dans les feuillages, et notre seule autorité pour les appeler *basilics* est la description de cette armure allemande par M. Meyrick, qui les nomme ainsi. (*Archeologia,* tom. XXII, pl. XX, et page 113.)

Nous glissons très-rapidement sur tout ce chapitre, parce que nul de nos dessins de *basilic* n'est gravé.

D'après Arnobe, saint Jérôme, Cassiodore et saint Grégoire le Grand, le basilic signifie le diable, l'ennemi le plus pernicieux du genre humain, ou son envie, par laquelle la mort est entrée dans l'univers, ou le règne du diable lui-même. En effet le basilic tue non par la morsure, mais par le souffle. Souvent il corrompt l'air par sa respiration, et tout ce qu'il atteint, même au loin, se corrompt au souffle de ses narines. C'est ainsi que le diable souffle comme des ténèbres avec ses narines, parce que, dans les cœurs des réprouvés, en proie à ses inspirations perfides, il accumule, par l'amour de la vie mondaine, l'orage des pensées multiples. Le basilic désigne encore, dit saint Bernard, les actions mauvaises et pernicieuses, toutes les erreurs et la vaine gloire.

Enfin, selon saint Jérôme et saint Grégoire le Grand, le basilic volant signifie

Digitized by Google

ou les princes des Juifs, ou les démons, ou l'Antechrist, que les Juifs accueilleront comme le Messie. « . . . . . De la race du serpent, il sortira un *basilic*; il en naîtra un dragon brûlant et ailé. » (*Isaïe*, chap. XIV, vers. 29, Bible de Th. Desoer.) C'est ainsi, dit saint Jérôme, *Sur Isaïe*, que, des mauvaises pensées, sortent les paroles et les actions coupables; et, le même père, *Sur Jérémie*, VIII, dit que Dieu envoie les basilics, *serpentes regulos*, lorsqu'il châtie par les démons. Enfin saint Grégoire (homélie XXXIX) voit l'homme assiégé par le démon dans ce passage d'Isaïe : « L'enfant qui sera encore à la mamelle se jouera sur le trou de l'aspic, et celui qui viendra d'être sevré portera sa main dans la caverne du basilic. » (Chap. XI, vers. 8.)

« Ils ont fait éclore des œufs d'aspics, dit le prophète, et ils ont formé des toiles d'araignées; celui qui mangera de ces œufs en mourra; et si on les fait couver, il en sortira une vipère. » (*Isaïe*, chap. LIX, vers. 5.) Ce passage, que nous rapportons afin de montrer les croyances des Juifs et des anciens chrétiens, fournit à saint Jérôme (*Sur Isaïe*) et à saint Grégoire (*Œuvres morales*, liv. XV, chap. VIII) des commentaires moraux indiqués dans le *Sylva allegoriarum* au mot *Erumpere*, et que Santis Pagnini reprend avec plus d'étendue (*Isagogæ*, etc. ut supra, livre XI, chap. V, pag. 738). Il fait dire à saint Grégoire que « des œufs de l'aspic éclosent les hommes pervers, » c'est-à-dire, sont le symbole de l'homme pervers; et dans ce même chapitre, trop long pour être traduit, il répète que Léviathan est appelé, non-seulement serpent, mais encore basilic, *regulus*, parce qu'il commande aux esprits mauvais et aux hommes pervers.

La plupart des allégoristes mêlent, à leur insu, l'*aspic* et le *basilic-serpent*; et, sous ce point de vue, nous aurions mieux fait peut-être de les réunir en un seul article. Il est à remarquer que, dans la nomenclature des noms du diable, donnés par Orderic Vital (voy. p. 465), l'*aspic* ne figure pas avec le dragon, le basilic, la couleuvre et le céraste, non plus que le *scorpion*, quoique l'insecte venimeux soit employé très-souvent comme symbole du démon sur les bannières des Sarrasins, et d'abord des Égyptiens et des soldats de Pilate (voy. p. 577, et aussi Maternus, *De l'erreur des religions profanes*, ut supra, p. 762 et 763).

C'est dans le verset 13 du psaume XC, *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem*, qu'il faut chercher le vrai motif de la confusion entre l'aspic et le basilic. Nous ne pouvons que renvoyer à Santis Pagnini (*ut supra*, chap. XIX, p. 74); il cite saint Augustin sans indiquer la source, et rentre dans la glose déjà produite, avec quelque étendue, à la page 739, précisément à l'occasion de ce célèbre verset, qui joue un si grand rôle dans la symbolique chrétienne.

(264) P. 466. *Note additionnelle.* Les vœux que nous exprimions en juillet 1856 ont été remplis au delà de nos prévisions par le R. P. Arthur Martin, que nous avons nommé et cité plusieurs fois dans ces notes additionnelles, et dont nous allons parler tout à l'heure avec assez d'étendue (voyez le § V). Le savant jésuite est resté fidèle, autant que le permettait son plan, à l'ordre chronologique; mais son recueil intéresse l'archéologie chrétienne plus que l'art proprement dit et les nationalités.

Relativement aux crosses susmentionnées de Saint-Germain-des-Prés, il nous apprend que l'un de ces deux monuments (la crosse en bois), gravé de nouveau

Digitized by Google

pour le *Bâton pastoral* (fig. 137, p. 100), est entré dans la collection fort curieuse de M. le comte de Lescalopier, et l'ivoire de l'abbé Morard, de Saint-Germain-des-Prés (990 à 1014), conservé aujourd'hui au musée de Cluny, est également donné fig. 40. « Déjà publié, dit l'auteur, par Alexandre Lenoir, dans son *Album du musée des Augustins*, t. II, p. 28, cet ivoire l'a été de nouveau dans la *Statistique monumentale de Paris*, pl. XVI, par M. Albert Lenoir, qui continue si dignement les services rendus à l'archéologie par son père. »

(265) P. 467. La pomme, ou plutôt la boule, n'est qu'un simple ornement, comme le trèfle, le gland, etc. qui se montrent à une époque où la pensée symbolique ne paraît pas avoir dominé; et, surtout, on ne saurait y reconnaître la *pomme du Paradis terrestre;* tout au plus le *fruit nouveau,* quelquefois porté par Marie, la nouvelle Ève, ou Jésus-Christ, le nouvel Adam. Si le démon avait vaincu, si son culte l'eût emporté sur celui de Jésus-Christ, qu'aurait-on pu faire de plus glorieux pour lui que de le promener dans nos églises, tenant dans sa gueule la pomme qui le fit triompher?

Note additionnelle. En général, *les crosses historiées* commencent à paraître vers le XIIe siècle; mais la transformation de l'instrument liturgique se fait très-lentement. Parmi les *histoires* indiquées pages 466 et 506, nous avons omis le Christ au tombeau, le Bon pasteur et la Vierge Marie soutenant sur ses genoux le corps de Jésus-Christ (une *pietà*), ou bien encore abritant les fidèles sous son manteau, parce que ces petites compositions, rencontrées par nous une seule fois, nous ont paru de travail moderne, maladroitement ajustées à des volutes plus anciennes et qui n'offraient d'ailleurs rien de particulier. Cependant la publication du père Martin (vol. IV des *Mélanges d'archéologie*) nous a prouvé que plusieurs des sujets en question, principalement le Christ au tombeau, pouvaient avoir figuré sur des crosses du moyen âge. La représentation du tombeau de saint Trophime (fig. 83) se trouve dans une crosse qui, pour cette raison sans doute, porte le nom du premier évêque d'Arles, mort au IIIe siècle. Le saint est couché dans un sépulcre, ajouté peut-être après le XIIe, si l'on s'arrête à la forme de la mitre; cependant on ne peut nier que l'ensemble du monument ne rappelle un temps même antérieur. Du reste il ne faut pas l'oublier, il s'agit ici d'une œuvre méridionale, c'est-à-dire d'un art toujours en arrière du grand mouvement amené par les croisades (voy. page 515, note 2).

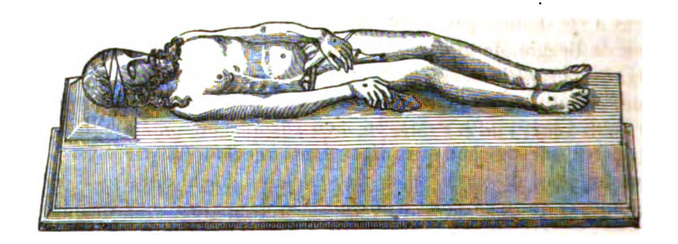
Mais si le XIIe ou le XIIIe siècle permettait que le sépulcre d'un patron vénéré ornât le bâton pastoral, à plus forte raison était-il naturel d'y placer celui de Jésus-Christ. Dans notre ignorance, nous avons repoussé la crosse dont nous avons parlé plus haut, par ce seul motif que le front du Christ couché était accompagné d'un tortis ou bandeau d'étoffe presque inconnu en France et dans le Nord : ce détail nous semblait une addition de pure fantaisie. Mais depuis nous avons vu et touché un ivoire italien, du XIVe siècle selon les uns, espagnol du XVIe selon les autres, représentant aussi le Christ au tombeau, avec le même bandeau autour de la tête. En outre, les *Inventaires* de Jean de Berry, frère du roi Charles V, en font mention sous le nom de *diadème,* et le comptent parmi les reliques les plus précieuses possédées par ce prince, ou léguées à sa Sainte-Chapelle de Bourges. On peut voir, page 675, l'indication de quelques-

Digitized by Google

unes des nombreuses et rares reliques dont il était si curieux, et parmi lesquelles figure une parcelle « du diadème de Notre-Seigneur, *étant au tombel.* »

La représentation que nous donnons du *diadème de la tombe* est la seule que nous ayons jamais vue, probablement faute de connaître l'Espagne et l'Italie méridionale. Et ce n'est pas seulement parmi les monuments de la plastique française qu'elle est fort rare; nous n'avons pas souvenance non plus de l'avoir rencontrée dans les miniatures. Lorsqu'elle a frappé nos yeux pour la première fois, nous avons pensé que c'était une manière de *couronne d'épines*, faite à l'imitation de la véritable couronne, avec laquelle on peut lui trouver certains rapports : celle-ci, du reste, ne ressemblant en rien aux couronnes d'épines dont on a l'habitude, à partir du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, d'entourer la tête du Sauveur (voy. la Sainte couronne, au Trésor de Notre-Dame de Paris).

Cet ivoire, montré en perspective, porte 28 centimètres de longueur sur 5 et demi de largeur aux épaules. Il entrait peut-être dans la composition d'une châsse renfermant quelque relique insigne de Jésus-Christ, semblable aux reli-



Le Christ au tombeau.

(Réduction au quart.)

ques mentionnées page 675 et, à la note suivante, p. 790; mais, afin d'établir sa date et sa patrie, nous appelons de nouveau l'attention sur le style général de la figure, sur la barbe, les cheveux et la ceinture, retenue par une corde (mode italienne et espagnole); également sur cette enflure des poignets et des chevilles, etc. Remarquez la rosette à bouts pendants qui fixe derrière la tête le tortis ou bandeau, et la manière particulière dont les cheveux sont étalés comme un mantelet, et couvrent tout à fait les épaules. La tête de ce beau Christ, vue de la grandeur de l'original, a été donnée à la suite de notre dernière note. Nous avons pris le parti de la faire ainsi graver après coup, parce qu'on ne retrouve pas ici la belle expression de l'original, réduit à une trop petite dimension [1].

Relativement au *Bon pasteur,* nous citerons le bâton épiscopal de saint Firmin de Pampelune, *historié* d'un berger imberbe et de son troupeau. Les brebis se groupent autour du pasteur bien-aimé, qui semble les bénir, tandis que sa main gauche tient, au lieu de houlette, une véritable crosse. Le révérend P. Martin a

[1] Ces deux dernières gravures, oubliées durant notre absence, n'ont pu être terminées en temps opportun et ne paraîtront pas dans cette édition.

Digitized by Google

publié (fig. 151) ce monument, d'un travail assez délicat, qu'il regarde comme espagnol, et il l'attribuerait volontiers, dit-il, à l'époque de Philippe II.

Une crosse en bois doré (fig. 146), du XVe au XVIe siècle, conservée à Sainte-Ursule de Cologne, représente, d'un côté, sainte Ursule abritant sous son manteau royal ses compagnes de martyre, et, de l'autre, sainte Félicité encourageant ses sept enfants à mourir avec elle pour Jésus-Christ. La taille colossale de sainte Ursule rappelle celle de la Vierge Marie, dans la crosse indûment soupçonnée, et d'ailleurs, nous avons vu Marie ainsi représentée sur des miniatures italiennes du XIIIe et du XIVe siècle. (Voyez page 642, au paragraphe de la *Vierge défensatrice.*)

Quant à la *pietà,* quoique le *Bâton pastoral* n'en contienne pas d'exemple, nous admettons parfaitement que ce sujet, répété souvent au XVe et au XVIe siècle, surtout en Italie, ait alors figuré dans les volutes des crosses. Nous regrettons à cette occasion de ne pouvoir montrer ici une *pietà* en marbre, trouvée dans la rivière de Jean-d'Heurs (Meuse) après notre grande révolution, et qui nous a été donnée par notre illustre et digne chef, feu le maréchal Oudinot, duc de Reggio, de glorieuse mémoire. Ce petit monument, de la fin du XVIe siècle, est la répétition exacte de la *pietà* insérée dans la crosse tenue mal à propos pour suspecte (dont nous avons encore le trait), et l'on regardera comme probable qu'ils sont, l'un et l'autre, la copie de quelque groupe célèbre à cette époque [1].

Avant de se former une opinion arrêtée sur une question archéologique, il est prudent, même nécessaire de voir plusieurs monuments semblables, exécutés en divers lieux; mais il faut surtout éviter de rejeter trop promptement une figure qui se montre pour la première fois. Quoique les artistes du moyen âge se copient rarement avec servilité, il est rare que la pensée première soit sortie de leur propre fonds. Reposant d'habitude sur quelque croyance, on la retrouve dans les textes qui justifient ainsi les *imagiers* et les peintres des prétendus écarts de leur imagination. Il n'en est pas de même de l'interprétation qu'on tire quelquefois d'un passage unique et qu'un autre passage vient renverser. — Comme « le mysticisme, dit avec raison le R. P. Charles Cahier, est extrêmement libre dans ses allures, et qu'un père même de l'Église ne fait point loi pour un autre en ce genre, il est clair que l'accord d'un monument avec le dire d'un auteur ecclésiastique distingué peut être tout à fait fortuit et fondé sur de pures apparences. » (Voy. p. 901 et suivantes.) — C'est rentrer indirectement dans la discussion de la *bonne* et de la *mauvaise part,* sur laquelle nous nous sommes arrêté dans plusieurs notes précédentes.

D'une manière générale, nous n'avons rien à dire des imitations modernes de bronzes, d'ivoires ou de médailles; les amateurs distingueront, s'ils peuvent, le vrai d'avec le faux. L'archéologue y puise le même enseignement que dans le

[1] Si nos vœux sont accomplis la *Vierge de Jean-d'Heurs*, ornée d'une inscription commémorative, prendra place un jour dans un cabinet déjà riche, à côté de la *médaille de Jéronimo,* le martyr d'Alger (voy. page 871). Ces deux reliques, précieuses pour nous à divers titres, figureront très-convenablement à côté de la *pipe à musique* que l'intrépide commandant des *Grenadiers réunis* aimait à fumer les jours de bataille, et que nous tenons des bontés de ses héritiers.

monument original : quelle que soit la maladresse du faussaire, il se garde surtout de rien mettre de son invention.

(266) P. 467. On trouvera à l'appendice (lettre E) la question très-intéressante de l'homme ou des animaux dans les branches ; elle demande d'assez longs développements et s'explique en partie par ce passage des *Proverbes de Salomon*. « Elle (la sagesse) est le *véritable* arbre de vie pour ceux qui l'embrassent ; et quiconque se tient uni à elle devient heureux. » (Chap. III, vers. 18 ; édition de Th. Desoer.) Les animaux fantastiques qui saisissent les branches, *qui apprehenderint eam* (la sagesse, l'arbre de vie, la vigne, symboles de Jésus-Christ, etc.), ces animaux ainsi représentés doivent être pris généralement en bonne part ; mais les exceptions ne laissent pas que d'être assez fréquentes [1].

Disons ici, par anticipation, que nous devons à l'obligeance bien connue de M. Carrand de pouvoir placer sous les yeux de nos correspondants un exemple très-curieux de l'homme nu (du Fidèle), enlacé dans le feuillage. Cet exemple est fort rare sur les crosses ; mais dans les sculptures de la même époque et des siècles précédents, on rencontre souvent l'homme nu ou habillé au milieu des branches, en compagnie de lions, de serpents, de dragons et autres animaux fantastiques (la grande famille), jetés dans les enroulements de chapiteaux, comme dans les lettres initiales. Ici le dragon qui constitue la volute se mêle aux rinceaux, et, sur la partie supérieure, une figure, aujourd'hui brisée, montrait peut-être le nouvel Abel s'offrant lui-même en holocauste, sous la forme de l'agneau. En l'état actuel, on aperçoit un fragment d'ange (??), qui, les mains couvertes, porte respectueusement un agneau. Quel est cet agneau ? Évidemment la victime immolée pour le salut des hommes. Les têtes n'existent plus, et il faut même un peu de bonne volonté pour attester qu'il y avait des ailes.

(Le § E de notre Appendice ne pouvant paraître faute de gravures indispensables ici, et qui ne sont pas commencées, nous engageons les lecteurs du Bulletin à lire l'ouvrage souvent cité par nous, de Santis Pagnini : *Isagogæ ad mysticos Sacræ Scripturæ sensus libri XVIII*, in-folio, Lyon, 1536, précédé des *Isagogæ ad sacras literas liber unicus*. Il nous a fourni d'utiles enseignements sur la question peu connue de l'*homme* ou de l'*animal dans les branches*, et plusieurs explications d'anciens monuments. L'édition in-4° de 1528 contient seulement l'introduction aux saintes Écritures. — Santis Pagnini, de l'ordre des Dominicains et savant orientaliste, né à Lucques vers 1470, mourut en 1541, dans la ville de Lyon, où s'imprimèrent tous ses ouvrages, et qui lui avait décerné le titre de citoyen. La *Biographie universelle* le nomme *Sante Pagnino*, en latin *Sanctes Pagninus*, et donne ainsi le titre ci-dessus : *Isagoges, seu introductionis ad sacras*

[1] *Note additionnelle.* « Lignum vitæ est his qui apprehenderint eam ; et qui tenerit eam, beatus. » Le Maistre de Saci traduit ainsi : « Elle est un arbre de vie pour ceux qui l'embrassent, et heureux celui qui se tient fortement uni à elle. » — La *Bible de Cologne*, prétendue traduite sur l'hébreu, s'appuie d'ordinaire sur la Vulgate, ou, pour mieux dire, sur la version de Saci, qu'elle reproduit sans cesse textuellement ; mais elle s'en détache souvent pour le nom de certains animaux, les prenant dans Saci même, qui fait connaître l'opinion des divers commentateurs. Cette prétendue traduction nouvelle n'est qu'une spéculation de libraires. — Relativement à l'*arbre de vie*, lire saint Augustin, *De civitate Dei*, livre XIII : « La sagesse, dit-il, est, dans le paradis spirituel de l'Église, ce qu'était l'*arbre de vie* dans le paradis terrestre. » (Saci, *Commentaire du livre de la Sagesse*, chap. III, vers. 18.)

Les planches des auteurs italiens Bosio, Ciampini, etc. offrent divers exemples d'hommes et d'ani-

Digitized by Google

litteras liber unus, Lyon, 1528, in-4°; — *ibid.* 1536, in-folio, avec un éloge de l'auteur par Champier; mais on le nomme plus ordinairement *Sanctis Pagnini.* — Lire aussi, du même auteur, le *Catena argentea in Psalmos*, in-folio, Paris, 1520.)

La crosse de M. Carrand est en ivoire de morse, et remonte au commencement du XIIe siècle: sa volute a seize centimètres et demi de hauteur, et le dessin de M. Ilnicki nous la donne réduite au tiers, ou neuvième de la superficie.

Le second exemple est tiré de Willemin, planche LXXII (*Monuments du XIIe*

maux sur les chapiteaux, et Seroux d'Agincourt en donne également plusieurs dans son Traité de l'architecture. On rencontre de même l'*arbre de vie* dans un grand nombre de sculptures : il faut alors éviter de le confondre avec l'arbre n'ayant que des feuilles, c'est-à-dire le *figuier séché* par Jésus-Christ (*Matthieu*, XXI, 19, et *Marc*, XI, 13, 14 et 19), symbole de la synagogue, de la doctrine superstitieuse des Juifs et de l'impie (*Ortus deliciarum*, fol. 107 et 207.) — Le *cèdre* du Liban (*ibidem*, fol. 212) signifie la divinité du Christ, et l'*hysope*, qui vient près des murailles, exprime son humanité. (*Les Rois*, liv. III, chap. III, vers. 33.) — Le *pommier* portant des fruits (*Ortus*, etc. fol 151, col. 1) au milieu d'autres arbres sans fruit, ou avec de mauvais fruits, est le symbole de Jésus-Christ (*Cantique des cantiques*, chap. II, vers. 3 et chap. IV, vers. 3 et suiv.); et, lors de l'Entrée dans Jéricho (*Saint Luc*, chap. XIX, vers. 2 et suiv.), Zachée, chef de publicains, est grimpé sur le *sycomore*, qui est aussi le symbole de la croix. (Voy. le Rituel de la dédicace des églises, bibliothèque de l'Arsenal, Théologie latine, in-folio, n° 129.) — Enfin le *cyprès* tient-il la place de l'arbre de vie? On peut l'entendre de l'Église et de la vierge Marie (*ibidem*, fol. 226 verso). Nous ferons remarquer ici (la chose étant peu commune avant cette époque), que l'Église et la vierge Marie sont confondues sous le symbole du *cyprès*, et, ailleurs, sous le symbole du *cèdre*, bois réputé incorruptible. Le recueil théologique et scientifique de Hohenbourg était fait avant 1175, et non longtemps auparavant, puisqu'il contient des extraits de Pierre Lombard, évêque de Paris, mort en 1160 ou 1164. Dans les siècles suivants, la plupart des figures, appliquées jadis à l'*Église*, s'entendent exclusivement de la *vierge Marie*, et l'Église est à peine nommée. Ce changement de symbolique, par rapport à la Vierge, est à noter à cause de son influence sur les œuvres d'art, et des modifications que doit subir conséquemment leur interprétation.

Ainsi que dans l'entrelacs (note 236, p. 729), les démons et l'hérétique saisissent *les branches* afin de ravager la vigne et de fomenter le schisme; mais, aux représentations de l'*arbre de Jessé* (*Isaïe*, chap. XI, vers. 1), nous ne voyons pas que les animaux puissent être pris en mauvaise part. — L'arbre de vie est encore le symbole de la charité, dont les autres vertus sont les rameaux (*Ortus*, etc. fol. 216); et, lorsqu'il n'est pas confondu avec l'*arbre de la science du bien et du mal* (*Genèse*, chap. II, vers. 9), il est le symbole de la croix, du corps du Seigneur et de l'Évangile; les *autres arbres*, à côté ou séparés, sont les divers Livres de la sainte Écriture, les apôtres et les prédicateurs. (*Ortus*, etc. fol. 229, et Santis Pagnini, *ut supra*, liv. VI, chap. XVII et XVIII, p. 325 à 328.) De là ceux qui saisissent les branches, hommes ou animaux, sont les fidèles attachés aux apôtres et à leur doctrine (*ibidem*). — L'arbre de la prévarication, l'arbre de la concupiscence, etc. n'ont pas de caractère particulier: ce sont des arbres divers, en rapport avec l'arbre de la croix, c'est-à-dire avec l'arbre réparateur, et placés à ses côtés. (Voy. le texte de l'*Ortus*, etc. fol. 142 et 145.)

L'auteur de l'*Elucidarium*, peut-être Pierre Lombard, indique en peu de mots ce qu'était l'*arbre de vie*; et tout à l'heure ce sera positivement le maître des Sentences qui nous apprendra à le distinguer de l'*arbre de la science du bien et du mal.* « Qu'était-ce que le paradis et où était-il? » dit le disciple. — Le maître répond : « C'était un lieu très-agréable, en Orient, dans lequel des arbres de différente nature étaient plantés (*geimpft*) pour satisfaire à nos besoins divers. Si un homme mangeait en temps opportun de ces fruits, il n'aurait plus ni faim, ni soif d'aucun autre fruit, et ne s'en lasserait jamais. A la fin, il mangerait du fruit de l'*arbre de vie*, ne vieillirait plus, ne serait jamais malade, et ne mourrait jamais. (*Ibidem*, fol. 20, *Ex Elucidario.*)

« Dans ce paradis, dit Pierre Lombard, étaient des arbres de différente nature, parmi lesquels était celui appelé l'*arbre de vie*, et un autre, l'*arbre de la science du bien et du mal.* L'arbre de vie était ainsi appelé comme l'enseignent Bède et Straubus (??), parce qu'il avait reçu de Dieu cette propriété, que celui qui mangerait de son fruit, son corps jouirait d'une santé stable, d'une vigueur perpétuelle, et ne tomberait jamais, par aucune infirmité ou faiblesse d'âge, dans un état pire, ni dans la chute, c'est-à-dire la mort. — L'arbre de la science du bien et du mal n'a pas reçu ce nom de sa nature, ni à cause du fruit qui naissait de cet arbre, mais à l'occasion de ce qui est arrivé ensuite: car cet arbre n'était pas mauvais; mais il a été appelé *arbre de la science du bien et du mal*, parce qu'après la défense (du


Digitized by Google

siècle, p. 46) : la crosse est en cuivre doré, sans indication de possesseur et d'origine. Sa volute est occupée, comme on voit, par un laïque vêtu, tête nue, qui, sous la houlette du Pasteur et s'attachant aux branches de l'*arbre de vie*, marche avec confiance dans la voie du salut; exemple rare de l'homme, du chrétien, occupant seul l'intérieur de l'instrument liturgique, sans autre figure accessoire. Réduite également au tiers environ, d'après la planche de Willemin, on peut se rendre compte des proportions relatives des deux petits monuments, et les comparer avec la plupart des autres crosses, que nous montrons au quart.

Jadis, sans en comprendre alors le sens, nous avons vu une crosse en cuivre doré, formée d'une vigne, comme celle du trésor de Saint-Paul de Londres, mentionnée par du Cange (voyez ci-dessus, p. 434). Au milieu était un grand palmipède ressemblant à un cygne, ou plutôt à une oie, et monté par un homme. D'une main, le cavalier embrassait sa monture; de l'autre, il se tenait à l'*arbre*

Seigneur) c'était en lui que devait arriver la désobéissance par laquelle l'homme devait apprendre, par son expérience, quelle différence il y avait entre le bien de l'obéissance et le mal de la désobéissance... Mais si nos premiers parents n'eussent pas péché, l'arbre ne s'en appellerait pas moins *de la science du bien et du mal*, parce que le même effet fût toujours arrivé si on eût fait usage de son fruit. » (*Ortus* etc. fol. 264, verso; *Excerpta ex sentenciis Petri Lombardi.*) — Nous avons sauté un long passage, répété plus loin dans le dialogue extrait de l'*Elucidarium*, et qui nous avait porté à regarder le maître des Sentences comme l'auteur de cet ouvrage.

Aux peintures du *Ortus deliciarum* (fol. 19), l'*arbre de vie* montre trois rameaux seulement, surmontés par *trois* têtes imberbes; peut-être le miniaturiste a-t-il songé à la Trinité. Cet arbre est au milieu du paradis terrestre; il est accompagné, à droite et à gauche, d'un arbre plus petit (voy. note 230, p. 720), et les quatre fleuves du paradis, le Phison, le Gehon, le Tigre et l'Euphrate, jaillissent aux quatre coins. On lit au-dessous : *lignum vite.* Cependant, à la création d'Adam et d'Ève, l'arbre de vie, sous lequel Adam est endormi, *Adam dormit sub lignum vite*, est représenté avec *cinq* branches, terminées par cinq têtes humaines, également imberbes, et on lit encore à côté : *lignum vite.* Nous ne nous rappelons pas comment, dans le manuscrit, est représenté l'arbre de la science du bien et du mal, et même si cette peinture s'y trouve; mais il est certain que le moyen âge, s'appuyant sur divers passages de la *Genèse*, n'a pas toujours fait cette distinction, quoique l'opinion contraire, selon dom Calmet (*ut supra*, au mot *Arbres*), paraisse mieux fondée dans la lettre du texte. — « ... L'arbre de vie était au milieu du jardin, avec l'arbre de la science du bien et du mal, » dit la *Genèse* (chap. II, vers. 9, et chap. III, vers. 22); et c'est en se fondant sans doute sur la distinction des deux arbres que l'huile dont Dieu le père oignit Jésus-Christ, comme roi des hommes, fut tirée de l'arbre de vie. (*Ortus deliciarum*, ut supra, fol. 269, col. 2; *ex Itinerario Clementis.*)

Sans la suppression forcée de l'Appendice, nous n'aurions pas donné un aussi grand développement à cette note additionnelle. Nous regrettons surtout de ne pas faire connaître textuellement les curieuses opinions exprimées par l'*Elucidarium* et rapportées par la savante abbesse de Hohenbourg, pour l'instruction et l'édification de ses religieuses, non-seulement sur l'arbre de vie, mais sur les sept jours de la création, figure des sept âges du monde; sur Adam et Ève, leur chute et leur vie hors du paradis, où ils n'ont passé que *sept* heures, *neuf* au plus.

« Combien de temps furent-ils dans le paradis? demande le disciple. — Le maître répond : Sept heures. — D. Pourquoi pas plus longtemps? — M. Parce que dès que la femme fut créée, immédiatement elle prévariqua, c'est-à-dire qu'elle transgressa (les ordres du Seigneur). — A la troisième heure, l'homme créé donna leurs noms aux animaux. — A la sixième heure, la femme formée mangea immédiatement, la première, du fruit défendu, et tendit (offrit) la mort à l'homme, qui, par amour pour elle, en mangea. — Et, bientôt après, à la neuvième heure, le Seigneur les chassa du paradis. » — « D. Quamdiu fuerunt in paradiso? — M. Septem horas. — D. Cur non diucius? — M. Quia mox ut mulier fuit creata, « confestim est prevaricata (i. transgressa). — Tercia hora, vir creatus imposuit nomina animalibus, « — Hora sexta, mulier formata continuo de vetito pomo presumpsit, viroque mortem porrexit, qui, « ob ejus amorem, comedit. — Et mox, hora nona, Dominus de paradiso eos ejecit. »

On reconnaît maintenant la pensée qui a produit la crosse de Notre-Dame de Paris, mise, dans notre rapport (p. 412), en regard de la crosse de Tiron, et qui trouve, par ces dernières paroles, son explication, à la fois littérale, historique et anagogique (voy. p. 427 et 428). En prenant le fruit donné

Digitized by Google

de vie, et l'extrémité des branches de la vigne se reliait aux pattes du volatile. Cette figure trouve l'autre côté de son interprétation dans le symbole général des palmipèdes, des échassiers, et généralement des oiseaux pêcheurs (voyez p. 421). L'une de nos planches du VIII[e] siècle, fournie par un manuscrit de la Bibliothèque impériale, en écriture lombardique, montre, au-dessus d'un portique, deux hommes à cheval de même sur des espèces d'oies ou de cygnes. La planche fait partie de l'Introduction aux *Peintures et ornements des manuscrits*, et se trouve dans toutes les bibliothèques auxquelles le Gouvernement a envoyé notre ouvrage.

L'oie et le cygne, parmi les palmipèdes, sont-ils plus spécialement le symbole de l'épiscopat, ministère de vigilance? Nous l'ignorons et nous sommes trop loin de nos livres pour tenter la recherche. Voir aussi une autre de nos planches du

par le serpent, l'homme reçut la mort, c'est-à-dire le péché, ou la mort du péché. Et la mort devait, à son tour, être vaincue par le bon serpent, « car, dit Rupert, Jésus-Christ avait la verge en sa main (la verge de Moïse) pour détruire les serpents des Égyptiens, c'est-à-dire les morts des péchés; après quoi sa verge (le serpent), c'est-à-dire sa puissance, doit revenir à sa forme première. » (Voyez, page 418, le développement du passage, dont nous faisons une égale application à la crosse de Tiron.)

Nous allons faire connaître, en l'abrégeant beaucoup, la suite de ce curieux dialogue, *De primo homine* (fol. 20 et 21), tiré de l'*Elucidarium*, où il est également question de l'*arbre de vie* et de ses propriétés par rapport à l'immortalité de l'homme, si l'homme ne se fût point abandonné au péché.

« LE DISCIPLE. Où l'homme fut-il créé? — LE MAÎTRE. A Hébron, où, plus tard, il mourut et fut enterré; mais (immédiatement après sa création) il fut placé dans le paradis terrestre : *in Hebron, ubi etiam post mortuus et sepultus est; et positus (creatus mox) est in paradisum.* » (Dom Calmet, au mot *Hébron*, dit que c'était une des plus vieilles villes du monde, fondée par Arbé, l'un des plus anciens géants de la Palestine, du lot de Juda, à vingt-deux milles de Jérusalem et vingt milles de Bersabrée. Mais le même manuscrit, à la peinture du Crucifiement, contient les mots suivants, mis en forme de note, au pied de la croix de Jésus-Christ : « Saint Jérôme rapporte qu'Adam fut enterré sur le Calvaire, au lieu même où le Seigneur a été crucifié, *loco ubi crucifixus est Dominus.* »)

« D. Où la femme fut-elle créée? — M. Dans le paradis (et tirée) du côté de l'homme, durant son sommeil, *de latere viri dormientis*..... — D. Quel était ce sommeil? — M. Une extase; c'est-à-dire un ravissement de l'âme : car l'Esprit le transporta dans la Jérusalem céleste, où il vit le Christ et l'Église, qui devaient naître de lui; et, à son réveil, il prophétisa immédiatement ces choses, *unde evigilans, de illis mox prophetavit.* — D. Comment auraient-ils engendré, s'ils fussent restés dans le paradis? — M. De même que la main se joint à la main (saint Augustin), ils se seraient unis sans concupiscence, et comme l'œil se lève pour voir, ita, sine delectatione, illud sensibile membrum peragerct suum officium. » — La femme eût accouché sans douleur, *et absque sorde.* — L'enfant aurait couru et parfaitement parlé dès sa naissance. — Les fruits des arbres plantés dans le paradis auraient suffi à ses besoins. — Et, après avoir mangé de l'*arbre de vie*, à l'époque fixée par le Seigneur, l'état des hommes n'aurait plus changé. — Ils seraient restés dans le paradis jusqu'au moment où leur nombre eût égalé celui des anges déchus, plus le nombre d'élus fixé de toute éternité, quand même les anges ne fussent pas tombés.

(Ici la note suivante : « Si les anges ne fussent pas tombés, les hommes eussent été de même créés; car Dieu a tout fait en substance, ensemble et d'un seul coup; comme il est écrit : « Celui qui vit « dans l'éternité a créé toutes choses à la fois, *ut dicitur : Qui vivit in æternum creavit omnia simul.* » (*Ecclésiastique*, chap. XVIII, vers. 1.) Et ensuite il a distingué toutes choses par espèces. Les *âmes* aussi, dès le commencement, ont été créées de rien. Et, chaque jour, elles sont formées en individualités et envoyées dans la forme apparente des corps; comme il est écrit : « Il a façonné séparément les cœurs, c'est-à-dire les âmes, *ut dicitur : Qui finxit sigillatim corda eorum id est, animas.* » (*Ps.* XXXII, v. 15.)

« Mais, reprend le disciple, comment le paradis eût-il pu les contenir tous? — M. De même qu'aujourd'hui une génération passe par la mort et qu'une génération nouvelle arrive par la naissance, de même, alors, les parents eussent été enlevés pour passer à un état meilleur. Les enfants, dans un temps déterminé (qu'on croit de trente ans environ), après avoir mangé de l'*arbre de vie*, auraient cédé la place à leur postérité, et, à la fin, tous pareillement eussent été égalés aux anges dans les cieux. — D. Étaient-ils nus? — M. Ils étaient nus, et ils ne rougissaient pas plus de leurs membres que de leurs yeux. — D. Pourquoi dit-on qu'après le péché ils s'aperçurent qu'ils étaient nus, comme si, avant le péché, ils ne le voyaient pas? — M. Bientôt après le péché, ils s'enflammèrent l'un pour l'autre

Digitized by Google

VIII[e] siècle, tirée des Évangiles de Charlemagne, *Codex aureus*, donnés par Louis le Débonnaire à l'ancienne abbaye de Saint-Médard de Soissons : elle porte le titre de *Fontaine mystique.* Saint Jean et saint Matthieu y paraissent sous la figure du *cerf* et de la *biche*, et saint Marc et saint Luc sous celle du *faon de biche*, symbole des disciples des apôtres : tous quatre portent la *clochette* de la servitude. Près des deux derniers, saint Pierre et saint Paul sont représentés par des oiseaux aquatiques ou échassiers; un des deux est un *cygne* et l'autre une *grue* ou un *héron*. Nous citons de mémoire, sans pouvoir préciser davantage; mais la planche entre également dans les vingt et une livraisons fournies au Gouvernement.

Revenant au sujet représenté dans l'ivoire de M. Carrand, nous signalerons les rapports qui nous paraissent exister entre l'ange (??) apportant la victime à Dieu le Père (??), ou à Jésus-Christ s'immolant lui-même, et une miniature de la première moitié du IX[e] siècle, publiée par nous en 1838. Elle porte pour titre :

•

par la concupiscence, et in illo membro orta est confusio, unde humana procedit propago. — D. Cur in illo membro plusquam in aliis? — M. Afin qu'ils sussent que toute leur postérité serait responsable et débitrice du même crime. — D. Virent-ils Dieu en paradis? — M. Oui, sous une forme empruntée par lui, comme Abraham, Loth et les autres prophètes..... — D. Le serpent a-t-il parlé? — M. Le diable a parlé par le serpent (saint Augustin), comme il parle aujourd'hui par l'homme possédé (du démon), comme l'ange a parlé par l'ânesse (de Balaam), et de manière à ce qu'ils sussent bien que ces paroles venaient de lui. — D. Pourquoi plutôt par le serpent que par un autre animal? — M. Parce que le serpent est tortueux et glissant (ou fourbe et lascif), *tortuosus* (gewundener) *et lubricus* (unstaete vel haele), et que le diable rend ceux qu'il séduit *tortueux* par la fourberie, et *glissants* par la luxure, *facit tortuosos fraudulentia, lubricos luxuria.* — D. La science du bien et du mal était-elle dans le fruit? — M. Non dans le fruit, mais dans la transgression (des ordres de Dieu) : car, avant le péché, l'homme connaissait le bien et le mal; le bien par expérience, et le mal par la science. Après sa faute, au contraire, il connut le mal par expérience et le bien seulement par sa science..... » (Ici sont les détails donnés plus haut sur le séjour de nos premiers parents dans le paradis terrestre et leur prompte expulsion.)

« D. Où alla alors Adam? — M. Il revint à Hébron (saint Jérôme), où il avait été créé, *in Hebron* (*Jeronimus*) *est reversus*, et là il procréa des fils. Mais, Abel ayant été tué par Caïn, Adam vécut cent ans sans vouloir se rapprocher d'Ève, *occiso autem Abel a Cain, centum annos* (*i. centum annorum fuit*) *vixit* (scilicet *Adam*), *et Evæ amplius copulari noluit.* Mais comme Jésus-Christ ne voulut pas naître de la semence maudite de Caïn, Adam, sur l'avertissement d'un ange, s'unit de nouveau à Ève, et Seth fut engendré pour remplacer Abel. » — (En marge est écrit, d'après la *Genèse* (chap. V, vers. 3) : « Seth fut engendré dans la cent trentième année de la vie d'Adam. »)

Et le maître finit ainsi ce paragraphe : « Je veux que tu saches aussi que, depuis Adam jusqu'à Noé, il ne plut pas, et l'arc-en-ciel ne brilla pas. Les hommes ne mangeaient pas encore de chair et ne buvaient pas de vin. Toutes les saisons offraient comme une température printanière, c'est-à-dire un milieu parfaitement tempéré, *id est, modus vel moderamen*; et il y avait abondance de toutes choses, qui, toutes, furent bientôt changées à cause des péchés des hommes. » (*Ortus*, etc. fol. 20 et 21.)

On a vu, à la page 651, où en étaient, à cette époque, par rapport au cerveau de l'homme, les notions d'histoire naturelle, et sans doute le manuscrit de la célèbre abbesse contient beaucoup d'autres erreurs, qui indiquent l'état de la science au XII[e] siècle. Ce recueil, de 650 pages grand in-folio, devrait être publié comme un des documents les plus curieux des idées qui gouvernèrent l'Europe durant six siècles. On pourrait lui appliquer le passage suivant, tiré du Miroir de l'Église : « Paradisus (scilicet « secundus), quod dicitur ORTUS DELICIARUM (voy. note 11), est Ecclesia, in qua sunt omnes deliciæ « scripturarum, in qua diversa ligna ad visum pulchra, ad gustum suavia producuntur; dū (dum) pro« phetæ et apostoli in operibus pulchri, in doctrina suaves, nobis in exemplum proponuntur. » (*Ortus*, etc. fol. 68, *Ex Speculo Ecclesiæ*, au chap. *De paradiso voluptatis*, à propos de l'*arbre de vie.*)

La lecture attentive du *Ortus deliciarum* nous confirme dans la pensée qu'il peut avoir été composé par une femme nourrie des auteurs ses contemporains, plus que des Pères de l'Église; et, dès lors, on doit reconnaître ici la savante abbesse de Hohenbourg († 1195). Le soin avec lequel sont rapportées toutes les autorités, toutes les sources des extraits, permet de supposer aussi que les morceaux de poésie et les nombreux fragments anonymes sont sortis de sa plume. — Les ouvrages fréquemment cités sont le

Digitized by Google

Fragment du Canon de la messe, tiré d'un Sacramentaire écrit pour Drogon, évêque de Metz, fils de l'Empereur Charlemagne : et nous allons essayer de la faire connaître, sans en donner de nouveau le dessin, puisqu'il n'a pas été gravé à temps.

Dans le T initial du canon de la messe (*Te igitur, clementissime Pater*), un prêtre debout, les pieds nus, les mains ouvertes et séparées, prie devant un autel chargé de trois pains et d'un calice, et placé sous un petit dais ou pavillon, *conopeum;* il est vêtu d'une tunique pourpre et d'une chlamyde blanche ou bleuâtre; son aspect est celui d'un vieillard; sa barbe et ses longs cheveux sont blancs; sa tête est entourée d'un nimbe. Une main d'or, la main *protectrice* de Dieu, sort des nuages, et bénit le sacrifice; mais des rayons ne s'échappent pas de ses doigts étendus, comme dans la Bible de Charles le Chauve.

Nous disons la main *protectrice*, parce que tel n'est pas toujours son rôle. Quoi qu'on en ait écrit, la main sortant du ciel est quelquefois *vengeresse;* par exemple, lorsqu'elle se montre au-dessus de Sodome en flammes, ou qu'elle envoie une grêle de pierres sur les Amorrhéens, chassés de la Palestine par Moïse, ou bien, lorsqu'elle met en déroute l'armée de Sennachérib, roi d'Assyrie, frappé par l'ange exterminateur, ou encore lorsqu'elle préside à la mort de Julien l'Apostat. (Voir pour la destruction de Sodome : *Les lieux communs de Saint-Maxime*, manuscrit grec du VIIIe ou du IXe siècle, conservé à la Bibliothèque impériale. Consulter aussi Ciampini, planche LXIV, pour la représentation d'une *main vengeresse*, peut-être l'un des sujets indiqués ci-dessus.)

Au pied de cette espèce de *tau*, variété de la croix de Jésus-Christ, on a placé deux bœufs, symbole de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi (??); la même idée nous paraît exprimée par les deux médaillons qui terminent les bras de la croix. A droite (gauche du spectateur), un jeune homme à courte tunique bleuâtre, les jambes nues et les pieds chaussés de brodequins, présente un agneau, qu'il porte respectueusement, en cachant ses mains sous sa chlamyde ou manteau de couleur pourpre. Le jeune homme, peut-être celui de notre crosse, est imberbe; de longs cheveux blonds tombent sur ses épaules; point de nimbe autour de sa tête. L'agneau est debout et vient, pour ainsi dire, s'offrir lui-même en sacrifice.

Le médaillon opposé (droite du spectateur) montre un vieillard à barbe et

Speculum Ecclesiæ, l'*Elucidarium*, le *Gemma animæ*, l'*Aurea gemma*, peut-être le *Smaragdus* (??), l'*Itinerarium Clementis*, le *Speculum Sanctæ Mariæ* et les *Sermonnaires* des XIe et XIIe siècles. Parmi les Pères, on remarque surtout saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand, et le vénérable Bède. C'est à peine si l'on trouve les noms de saint Irénée, de saint Chrysostome et d'Eusèbe de Césarée, le père de l'*Histoire ecclésiastique*. La place est réservée au bienheureux Yves ou Yvon, évêque de Chartres (✝ 1115), auteur de plusieurs ouvrages précieux pour l'histoire du temps, et surtout pour le droit canonique; — davantage à saint Anselme, archevêque de Canterbury (✝ 1109), qui eut un si grand renom, essaya d'appuyer la religion sur la philosophie, et fut considéré comme un second saint Augustin; — encore plus au bienheureux Rupert, abbé de Deuts, Duits ou Tuy, près de Cologne (✝ 1135), l'un des plus célèbres écrivains du XIIe siècle, commentateur allégorique et mystique de l'Écriture sainte (nous en avons déjà parlé pages 418 et 419); — et surtout au célèbre Pierre Lombard, le premier qui, dit-on, ait reçu, à l'Université de Paris, le grade de docteur (il vient d'en être question, page 785); — tous quatre presque contemporains d'Herrat de Landsperg; car elle avait commencé son recueil longtemps avant d'avoir succédé à l'abbesse Relinde (1167), poëte elle-même, et dont elle fut l'élève.

(On peut consulter sur le *Ortus deliciarum*, 1° la notice (avec figures) de Christian Morits Engelhardt, intitulée : *Herrad von Landsperg*, etc. Stuttgart und Tubingen, 1818, — et la *Notice sur le* Hortus deliciarum..... *par Herrade de Landsberg*, de M. Le Noble, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, tome I, page 239.)

Digitized by Google

cheveux longs, la tête également accompagnée du nimbe. Comme l'autre personnage, il offre un agneau, qu'il porte de sa main droite, cachée de même sous son manteau. Le bras gauche est étendu, et le doigt indicateur se dirige vers le médaillon inférieur, occupé par les deux bœufs. Ici encore l'agneau est debout et paraît marcher vers l'autel.

Ce jeune homme est Abel, l'une des figures de Jésus-Christ, et le vieillard opposé, saint Jean-Baptiste, que son doigt indicateur fait assez reconnaître[1], quoiqu'il n'ait point le vêtement ordinaire de poil de chameau. Les deux bœufs ne peuvent être que l'image du double sacrifice, le premier et le dernier sacrifice sanglant, Adam n'en ayant point fait de cette sorte. Reste le personnage du milieu, où nous proposons de reconnaître Melchisédech (??), « prêtre du Dieu très-haut » (*Genèse*, chap. XIV, vers. 18), également figure de Jésus-Christ, le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, et non pas selon l'ordre d'Aaron, dont l'origine, la vie et la mort sont connus (*Épître de saint Paul aux Hébreux*, chap. VII, vers. 17).

On peut voir sur Melchisédech, qui était roi de Salem, le long et savant article du bénédictin Calmet dans son *Dictionnaire de la Bible*, et la dissertation du même auteur en tête de l'Épître aux Hébreux (*Bible* de Vence, *ut supra*, tome XXIII); seulement nous dirons, par rapport aux monuments du moyen âge, que des écrivains des premiers siècles ont regardé Melchisédech comme étant le Saint-Esprit, qui avait apparu à Abraham sous une forme humaine:

[1] Les *Évangiles d'Otfrid*, contemporains du *Sacramentaire de Drogon*, par conséquent de la deuxième moitié du IX[e] siècle, mentionnent deux fois *le doigt* de saint Jean-Baptiste; cependant il n'en est pas question dans l'Évangile selon saint Jean, le seul où se trouvent les paroles du saint Précurseur: *Ecce agnus Dei*, etc. (chap. I, vers. 29). Cette pose traditionnelle, qui remonte aux catacombes, s'explique naturellement et s'était perpétuée d'âge en âge, comme on le voit par le tableau justement célèbre de Léonard de Vinci, même en admettant, avec d'habiles critiques, que *le doigt indicateur* y soit un peu trop long. Voici les deux passages d'Otfrid :

« ...Car lui-même (Jean) indiquait que le Seigneur était venu, et qu'eux-mêmes (les fidèles, les personnages présents, *ut et ipsi*) devaient venir à lui (Jean), avec la certitude de trouver le Seigneur: *littéralement*, de sorte qu'ils ne le manquassent pas. Il étendit le doigt, *digitum intendit* (Then fingar thenita er), en disant : « Le voici, en vérité celui-ci est votre Sauveur et le salut universel. » (*Otfrid. Evangelia*, lib. II, chap. III, apud Schilter *Thesaurus teutonicarum antiquitatum*, in-folio, Ulm, 1728, tome I, page 96.) — Puis, au chap. VII, on lit encore: « Jean se trouvait avec ses deux disciples; il vit venir vers lui le propre fils de Dieu. Et il reconnut aussi en lui cette divinité, cet illustre serviteur de Dieu, lequel prépare à Dieu, en les élargissant, ses voies d'une manière si discrète, *moderate*. Il étendit son doigt, *hic digitum suum intendit* (Er fingar sinan thenita), et aussitôt il rendit compte aux disciples, et leur dit à l'instant même, etc. » (*Ut supra*, page 109.)

Dans un rôle des reliques envoyées à Notre-Dame du Puy par Jean XXII (1316 + 1334), le *doigt de saint Jean-Baptiste*, sans doute l'*indicateur* (voyez ci-après) est mentionné, par exception, de la manière suivante : « le doigt et des cendres de saint Jean-Baptiste. » (Odo de Gissey, *ut supra*, pages 81 et 499.) Ce rôle et d'autres passages du même ouvrage (liv. I, chap. VIII, XVII et XVIII, et pages 454, 498 et 625) montrent que l'église cathédrale du Puy avait, en ce genre, une des plus riches collections de France, mais qui égalait à peine celle de Jean de France, premier duc de Berry. (Voyez pages 675, 702 et 757 des présentes notes.)

Entre autres reliques, dont l'énumération contiendrait plusieurs pages, nous remarquons : un doigt de sainte Anne, mère de la Vierge Marie; — du lait de Notre-Dame, une partie de ses cheveux, un lambeau de sa ceinture, une manche de sa robe et ses deux souliers, l'un desquels fut laissé par saint Martial, disciple de saint Pierre (voy. la note 280); pour le second, « tout semblable à l'autre, » la tradition tient qu'un jour, « tandis qu'on célébroit le divin office, un ange l'apporta visiblement, le mettant sur le maître autel; » — une hydrie, ou cruche des noces de Cana en Galilée, où l'eau fut changée en vin; — une partie de la nappe sur laquelle fut faite la dernière cène et institué le sacrement de l'autel, et la gondole, ou petite tasse de cornaline, avec laquelle Notre-Dame donnait à boire

Digitized by Google

l'hérétique Hiérax propageait cette opinion. Didyme et Origène le prenaient pour un ange. Un auteur français, dont parle le père Salien, veut que ce soit Hénoch (Præf. in tom. V *Annal.*); et un autre, réfuté par le P. Pétau, disait que les mages venus pour adorer Jésus-Christ à Bethléem étaient Hénoch, Melchisédech et Élie (tom. III, *Theolog. Dogm. tract. de opificio, VI Dierum*, lib. I, cap. IV, art. 3).

Note additionnelle. En publiant la crosse de M. Carrand dans le *Bâton pastoral* (fig. 71, page 64), le R. P. Arthur Martin a eu le léger tort d'ajouter aux figures du haut les têtes, qui n'existaient plus, et de restituer les ailes de l'ange (??). Du reste, nul n'est capable, mieux que l'habile et savant jésuite, de rétablir une composition chrétienne; et, dans l'espèce, il n'y avait pas la moindre incertitude. La crosse, donnée de la grandeur de l'original et présentée du côté contraire au nôtre, est accompagnée d'explications que nous nous empressons de reproduire, et l'on verra que le *Te igitur* du Sacramentaire de Drogon a fourni au R. P. Martin l'occasion des mêmes rapprochements.

L'auteur vient de décrire la crosse du prince Soltikoff, où la licorne, exaltant la croix, vit paisiblement à côté du serpent, qui broute le feuillage, *sicut bos comedet paleas*; et il poursuit ainsi : «On voit encore le dragon brouter l'herbe des deux côtés d'une crosse en ivoire et de travail roman (fig. 71, 72, 73 et 74), où un

à son petit Fils Jésus; — la lanterne de Malchus, relique apocryphe aux yeux de l'auteur, ladite lanterne «se montrant en l'abbaye royale de Saint Denis en France;» et l'un des trente deniers «dont Notre-Seigneur fut vendu, laissé aux ancêtres de la baronnie d'Agrain, par une vertueuse dame de cette maison, laquelle, ayant un fils au service du Grand Turc! reçut de lui ce riche denier, servant beaucoup au soulagement des femmes qui sont au travail d'enfant.» — Enfin le corps entier d'un des petits Innocents, massacrés pour la querelle du petit Jésus, fraîchement né. Le corps fut découvert, sous un autel, le 15 juin 1598. Il y était depuis l'an 465. «Quelques jours après il y eut un démoniaque (un possédé) qui déclara que ce petit corps meurtri était le fils d'Hérode.» Le P. de Gissey ne garantit pas le fait généalogique; mais, à cette occasion et en travestissant Macrobe (*Saturnales*, liv. II, chap. IV), il rapporte le mot d'Auguste, «qu'il valait mieux être le pourceau d'Hérode que son fils, *melius est Herodis porcum esse quam filium*.»

Nous passons sous silence toutes les autres reliques, et même celles de Jésus-Christ, telles qu'un linge «encore marqué de quelques gouttes de son sang», et nous nous arrêterons à peine sur la plus célèbre de toutes dans le monde catholique, la parcelle de son corps apportée dans l'église du Puy par les anges (pag. 69 et 76). «Mais, ajoute l'auteur, beaucoup de personnes s'étonnent quelquefois de ce que cette sainte parcelle se dit être en tant de lieux de la chrétienté : à la collégiale d'Anvers, à Charols en Poitou, *Carofilii*, à Rhodes (page 80) et au *sancta sanctorum* de Saint-Jean de Latran.» Il pouvait ajouter : à Notre-Dame de la Colombe, diocèse de Chartres; à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, etc. Et dom Calmet dit à cette occasion : «Il est mal aisé d'accorder ensemble toutes ces prétentions différentes, puisqu'il ne peut y avoir qu'un saint Prépuce et qu'on n'a aucune certitude qu'il se soit conservé jusqu'à notre temps.» (*Dictionnaire*, etc. ut supra, tome IV, page 407.) Au reste, dit le P. de Gissey, pour dernier argument : «Sur le riche et ancien reliquaire (dans lequel se garde ce divin joyau, en la grande église du Puy), ces deux vers latins sont gravés à l'antique :

«Circumcisa caro Christi, sandalida (*sic*) clara,
Ac umbilici viget hic præcisio cara.

C'est-à-dire,

De Jésus-Christ est ici la parcelle
Qu'on lui tailla, lorsqu'il fut circoncis :
Les deux patins (souliers) de la mère pucelle,
Avec la chair du nombril de son fils.»

Cependant nous ne saurions terminer sans ajouter ici deux remarques : l'une sur les *cheveux* de la Vierge Marie, et l'autre sur *le doigt* de saint Jean-Baptiste.

Les moines de Saint-Denis possédaient aussi des *cheveux* et des vêtements de la Vierge, qu'ils

Digitized by Google

enfant nu se joue sans peur dans le feuillage; cet enfant est, je pense, un de ceux que les vers sibyllins (*l. c.*) signalent :

> « Et pueri infantes captas in vincula mittent,
> Terrebitque feras in terris debile corpus :
> Cum pueris capient somnos in nocte dracones,
> Nec lædent, quoniam Domini manus obtegit illos. »

(Et des enfants, qui ne parlent pas encore, mettront aux chaînes les bêtes farouches qu'ils auront prises; et un corps débile (un faible enfant) les épouvantera sur la terre : les dragons dormiront pendant la nuit avec les petits enfants et ne leur feront point de mal, parce que la main du Seigneur les protége.)

« A peu près contemporain du monument, Adam de Saint-Victor chantait dans son *Zima Vetus* (Clictov. *Elucid.* p. 182) :

> « In caverna (*sic*) reguli
> Manum mittet ablactatus,
> Et sic fugit exturbatus
> Vetus hospes sæculi. »

tenaient, comme ceux de Notre-Dame du Puy, de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles IV dit le Bel (voyez page 757); mais, longtemps avant cette époque, *douze cheveux* de la Vierge avaient été vus en France, à la suite de la première croisade. N'ayant pas en ce moment sous la main Orderic Vital et l'*Historia novorum* d'Eadmer, moine de Canterbury, nous emprunterons à M. Charles de Rémusat un récit intéressant sur la manière dont ils furent obtenus par Ilgyre, l'un des commandants des troupes du duc Marc Boémond, prince d'Antioche et fils de Robert Guiscard. « Ilgyre, dit-il, avait rapporté d'Orient de précieuses reliques, notamment douze cheveux de la Vierge Marie, qu'il tenait du patriarche d'Antioche. Celui-ci certifiait que Notre-Dame se les était arrachés elle-même, lorsque, au pied même de la croix, le glaive de la douleur traversa son âme, au témoignage d'antiques manuscrits d'une grande autorité, conservés dans son église. Ilgyre ajoutait qu'il n'avait accepté des objets si rares que pour en doter son pays, et qu'il comptait les distribuer à la cathédrale de Rouen, à l'abbaye de Saint-Ouen, enfin au monastère du Bec, dédié à la Vierge elle-même. Quatre cheveux furent, en effet, apportés au Bec, où était revenu Anselme, qui s'en réserva deux. « Comme gardien de sa chapelle, ajoute Eadmer, le dépôt m'en fut confié et, aujourd'hui encore, j'en suis dépositaire. Je ne sais ce que d'autres penseront de cela; ce que je sais, avec une entière certitude, c'est que notre seigneur le révérend père Anselme les eut toujours en extrême vénération, et que moi-même, dans une expérience solennelle et sacrée, j'ai senti qu'il y avait dans ces cheveux quelque chose de grand et un signe de sainteté à remuer le monde. » (*Saint Anselme de Cantorbéry*, in-8°, 1853, p. 356.)

Suivant le récit des Grecs, l'empereur Julien l'Apostat ayant fait brûler le corps de saint Jean-Baptiste, tout fut consumé, sauf *le doigt indicateur*, que le feu ne put atteindre. Cependant Métaphraste raconte que *le chef* du saint précurseur fut enterré dans l'enclos du palais d'Hérode : plus tard, il fut transporté à Constantinople, puis à Rome. Le P. Ribadeneyra, d'un autre côté, dit expressément qu'au moment où le corps fut brûlé « quelques bonnes personnes ramassèrent plusieurs ossements » (*ut supra*, édition du R. P. Simon Martin, de l'ordre des Minimes, 1654, au 24 juin et au 29 août). Les reliques de saint Jean-Baptiste se voient en beaucoup de lieux différents (entre autres à Saint-Jean-de-Bazas, en Bazadais, chef-lieu de la contrée où nous sommes en ce moment). L'abbaye de Saint-Denis avait une *épaule* (page 757) et diverses églises, comme on sait, se disputaient la possession du *chef*. Il paraît qu'il en fut de même du *doigt indicateur*, que l'ouvrage déjà cité n'accorde pas à la collégiale du Puy-en-Vélay : « Le doigt que le saint précurseur étendit, pour faire connaître son maître, est, dit-il, en l'île de Malte. » (Tome I, p. 377.) On compte, en effet, parmi les reliques de Rhodes rapportées à Malte, la main *droite* de saint Jean, présent de l'empereur Bajazet à Pierre d'Aubusson (*Monuments des grands maîtres de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, ut supra, tom. II, p. 460).

Ne nous arrêtons pas plus longtemps sur une matière en dehors de notre compétence et qui n'intéresse l'archéologie que très-indirectement : on a beaucoup écrit à cette occasion, et ce ne serait pas trop d'un volume pour résumer toutes les opinions émises sur un sujet fort délicat.

Digitized by Google

(L'enfant à peine sevré mettra la main dans la caverne du basilic (voyez *Isaïe*, chap. XI, vers. 8), et soudain l'ancien hôte du siècle (le démon) s'enfuit épouvanté.)

«Mais, à ce symbole expliqué, ce nous semble, par ce qui précède, l'artiste en joint un autre beaucoup moins clair, et où les deux têtes sont mutilées. On y reconnaît un homme ailé tenant sur un *orarium* un agneau couché. Quel est ce personnage? J'ai vu sur des miniatures, par exemple au *Te igitur* du manuscrit carlovingien de Drogon, à la Bibliothèque impériale, Abel d'un côté, un prêtre hébreu de l'autre, offrir de la même manière la même victime; mais ce souvenir n'explique pas les ailes. Ces ailes indiqueraient-elles l'ange dont il est question dans le canon de la Messe, lorsque le prêtre demande que la divine victime soit transportée sur l'autel éternel par les mains du saint ange, c'est-à-dire, de saint Michel, *Jube hæc perferri per manus sancti angeli tui in sublime altare tuum?* D'autres en décideront. Cette explication, qui n'a rien d'invraisemblable, aurait l'avantage de se combiner parfaitement avec celle de la partie inférieure. Puisque le sacrifice de l'autel est le même que celui de la croix, rien n'empêche d'attribuer à l'un aussi bien qu'à l'autre l'effet de la pacification du monde. Quoi qu'il en soit. ce dernier monument est exécuté avec une énergie de verve et une élévation d'idéal qui font sentir les grandes époques et les grands maîtres. Il appartient à M. Carrand.» (Pages 63 à 65.)

(267) P. 469. Le *Bâton pastoral* fait partie du tome IV des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*. Au mois de juillet 1856, il n'était pas arrivé à la Bibliothèque du Cercle agricole, où nous avions consulté les trois autres volumes.

(268) P. 473. Voici l'explication satisfaisante que le R. P. Arthur Martin donne de la crosse de Bâle. «Ici....la croix n'est plus un glaive de mort, mais l'étendard glorieux du vainqueur, qui s'avance sous les traits du bélier, guide du troupeau. Derrière le bélier, caparaçonné avec richesse, comme pour aller moins au combat qu'au triomphe, le dragon s'élance ouvrant la gueule, tel qu'il est décrit par saint Jean dans la scène de l'Apocalypse, où il poursuit la femme et son fruit. Les dents sans nombre de sa mâchoire, sa langue serpentant comme une flamme, les deux cornes dressées sur la tête (*Apocalypse*, XIII, 11), ses yeux, arrondis par la fureur, rappellent mieux qu'ailleurs le *draco ille magnus* de la vision prophétique (*ibid*, XII, 9), *enflammé d'une grande colère* (*ibid.* 12), *parce qu'il sait n'avoir que peu de temps.* Et voici que déjà sa fureur est vaine : *ils combattront l'Agneau et l'Agneau les vaincra; car il est le Seigneur des Seigneurs et le Roi des Rois, et ceux qui sont avec lui sont les appelés, les élus, les fidèles* (ibid. XVII, 14). Toute cette rage vient donc se briser contre la croix, infranchissable barrière; et, tandis que le bélier défie l'enfer d'un regard modeste et doux, on voit fuir devant lui le renard, le dévastateur de la vigne du *Cantique des cantiques*, le *golpis* du moyen âge, l'esprit de fraude et de mensonge.»

(269) P. 473. «Armé d'un bouclier rond, dit le R. P. Arthur Martin, l'archange attaque son ennemi avec l'épée, et lui assène un de ces coups que célébraient les chansons de gestes, coups terribles qui pourfendaient en deux un ennemi, quand ils étaient portés par la main d'un Cid. Point de serpents enchaînés sur le nœud;

Digitized by Google

c'est qu'en effet, dans ma conviction, l'image tenait à des traditions ignorées en Espagne; mais, comme l'artiste espagnol copiait quelques monuments de France (??), il a rendu une pensée inacceptable en son pays par une image analogue, une ronde de lions affamés rendant à la lettre le *circuit quærens* de l'Évangile (??). Cependant, s'il vient de l'enfer des tentateurs pour nous abattre, le ciel envoie des protecteurs pour nous défendre, et voici que quatre saints, en chasuble antique, prient pour ceux que l'enfer menace. » — A cette explication très-admissible, même dans ses détails, si le monument était en effet espagnol, nous nous contenterons de répondre que la crosse dite de Tolède a été fabriquée en France, d'où sont sorties les crosses de Tiron et de Notre-Dame de Paris (comparez p. 411 et 472). Elle est donc du XII[e] siècle, et le saint Michel est une addition moderne. Il est facile de voir que les ailes, les cheveux, la tunique ne sont pas de l'époque de la volute; ce qui ne nous a pas empêché de laisser ce saint Michel comme modèle d'un véritable *combat de l'archange.*

Le R. P. Arthur Martin donne deux autres *combats de l'archange* (figures 100 et 101), où nous ne savons reconnaître ce sujet. Jamais le moyen âge, sur les autres monuments, n'a représenté de la sorte la victoire de saint Michel; le démon, au contraire, est terrassé, foulé aux pieds, transpercé par la lance. Quelquefois, c'est un combat corps à corps; jamais la situation calme et paisible des personnages sur les crosses en question. Du reste, il nous suffit d'émettre cette opinion; la place nous manque pour apporter les preuves et justifier notre assertion par les monuments. — Ces deux crosses, et d'autres tout à fait semblables quant au style et à l'ornement, passent pour anciennes, tandis que la forme du serpent, déjà aplati, montre qu'elles approchent du XIV[e] siècle. Dans les crosses du XII[e], le reptile conserve sa rondeur naturelle : cependant il ne faut pas conclure que les autres époques changèrent toujours ce caractère particulier des premières crosses à serpent.

Nous avons donné, page 424, sous le nom de *crosse de style architectural* une crosse historiée dite de saint Bernward, évêque d'Hildesheim (✝ 1021), où le père Martin reconnaît aussi des additions du XV[e] siècle. Comme nous en parlons assez longuement à l'Appendice, lettre D, nous nous contenterons de rapporter ici le passage qui constate le changement complet qu'a subi le vieil instrument liturgique. « Comptons encore, dit-il, parmi les plus belles crosses à *décoration* architecturale celle qui porte le nom de saint Bernward (fig. 129), et que j'ai vue, dans les grandes fêtes, entre les mains de l'évêque d'Hildesheim. Et le nœud et la volute sont en ivoire, et d'une forme primitive (??) que rien n'empêche d'attribuer au saint artiste; mais une piété plus ou moins bien éclairée a dénaturé le monument au XV[e] siècle. Elle a introduit, entre le nœud et la volute, deux étages de délicates galeries; elle a couvert la tige de pierreries enchâssées dans des fleurs d'or, et l'antique (??) tête de serpent a fait place à saint Bernward porté sur des fleurs, entouré de rayons, et tenant, pour attribut, la belle croix pattée que l'on conserve encore aujourd'hui dans l'église de Sainte-Madelène, comme l'œuvre de ses mains. »

On peut en dire autant de la crosse de la Sainte-Chapelle de Bourges[1], que

[1] Nous n'avons point mis en doute, sur la parole du R. P. Martin, que la figure 123 ne vînt en effet de la Sainte-Chapelle de Bourges et n'eût appartenu à Jean de France, premier duc de Berry, mort

Digitized by Google

nous faisons connaître, pages 424 et 503, et qui entre aussi dans notre chapitre des *crosses de style architectural*. Le père Martin avait manifesté déjà la même opinion, en parlant de deux crosses conservées à Versailles (celles de l'abbaye du Lys, près de Melun (fig. 114), et de l'abbaye de Maubuisson, à Aunay, près de Pontoise (fig. 118), et d'un autre bâton pastoral dont il ne fait pas connaître l'origine (fig. 123), et qu'il nous a dit avoir appartenu à Jean de France, premier duc de Berry. Voici comment il s'exprime dans la description sommaire de ce dernier monument. « Ainsi que les deux crosses de Versailles, celle de la figure 123 appartient à diverses époques. L'édicule, formé de six arcades en accolades, nous permet de la placer dans la série des crosses architecturales; mais ces arcades ne sont pas du travail primitif. A leur place devait d'abord s'arrondir un nœud orné, comme tout le reste, de filigranes et de pierreries, et ces filigranes, à leur tour, n'ont pas été la décoration première (??), puisqu'on découvre encore l'extrémité d'une queue à écailles, celle du dragon de saint Michel (??). Quoi qu'il en soit, le revêtement filigrane, fait au XIII[e] siècle, est d'une grande recherche et d'un goût exquis. On appréciera également le style distingué du bas-relief qui remplit le cercle complet de la volute. » (*Le Bâton pastoral*, pages 94 et 98 du tirage à part.)

Ces divers exemples suffisent pour montrer la transformation, on peut dire générale, qu'ont subie, aux XIV[e] et XV[e] siècles, les anciennes crosses à serpent et autres. Le moins qui leur soit arrivé a été de recevoir une *histoire* dans la volute.

(270) P. 473. Voyez à l'appendice, lettre G, les explications du R. P. Arthur Martin, d'après la mythologie scandinave. Nous fournissons également le dessin de la crosse attribuée à saint Erhard, évêque de Ratisbonne, et du *tau* de saint Héribert, comte de Rottenbourg, archevêque de Cologne, « célèbre pour sa sainteté, » mort en 1022, selon le martyrologe romain. Saint-Allais, d'accord avec le père Martin, fait mourir saint Héribert en 1021, apparemment vieux style, puisqu'il est honoré le 16 mars. (Lire, sur saint Erhard, la note 271, p. 819.)

Note additionnelle. Désormais, la mythologie scandinave ne se chargera pas d'expliquer l'ancien serpent des crosses : le dragon Fenris, ni son père Loki, ne seront plus mêlés avec l'art chrétien de nos contrées, et la verge d'Aaron, *sous l'une ou l'autre forme*, restera sans contestation le symbole du bâton pastoral. Mais, tandis que nous étions occupé à détrôner le démon, nous avons eu le tort de reconnaître une influence prétendue finnoise, trouvée par le R. P. Arthur

en 1416; cependant nous avons été vainement la chercher à Versailles, où, nous disait-il, elle était conservée. Au surplus, dans le *Bâton pastoral*, il n'indique aucune origine, ni dépôt. — Remarquons incidemment que Chaumeau, l'un des plus anciens historiens de Berry, donne également l'année 1416 comme étant celle de la mort du duc Jean; mais il ajoute (p. 137) : « Agé de quatre-vingt-neuf ans. » Or tous les auteurs, et avec eux le père Anselme, s'accordant à faire naître Jean de Berry en 1360, il ne pouvait en avoir plus de soixante et seize, lorsqu'il trépassa à Paris, en son hôtel de Nesle. — *L'Histoire de Berry*, de Jean Chaumeau, sieur de Lassay, dédiée à Marguerite de France, duchesse de Savoie et de Berry, a paru en 1566. L'ouvrage devient rare et nous y avons trouvé, en petit nombre il est vrai, des particularités historiques qui ne se rencontrent dans aucun autre écrivain. Il dit que Jean de Berry « fut fort regretté dans tout le royaume. Et de fait, ajoute-t-il, la France perdit un bon prince; car il aimait les républiques et la paix. Il était fort sage et débonnaire, paisible, de noble courage et libéral, et se plaisait aux joyaux et somptueux édifices. Il avait fort molesté les Anglais en France et les avait chassés avec Bertrand de Clesquin (Duguesclin), etc. » Le jugement porté sur ce prince, par Le Laboureur et les écrivains modernes, est tout différent, et nullement conforme aux traditions du Berry.

Digitized by Google

Martin, dans les sculptures purement angevines de Cunault-sur-Loire[1]. Nous allons nous hâter de réparer notre faute. Cependant, avant de rentrer pour la dernière fois sur un terrain fantastique, nous exprimerons notre vive contrariété (dans la triste circonstance de la mort du savant et ingénieux jésuite), quand nous venons rejeter, après l'avoir admise de son vivant, une interprétation qui nous paraît maintenant inadmissible, surtout par ce motif de premier ordre qu'elle ne se rattache, suivant son système, à aucune tradition chrétienne.

Déclarons d'abord que le monument, élevé, dit-il, vers 945 ou 950 (page 6 du Mémoire), ne remonte pas au xᵉ siècle. Il est seulement antérieur au xiiᵉ, et déjà trop reculé pour avoir pu subir l'influence en question; car la preuve d'une réminiscence finnoise exige, comme on va le voir, une date plus rapprochée, c'est-à-dire la deuxième moitié du xiiᵉ siècle; c'est à quoi nous n'avions nullement songé. Notre note de la page 358 a été rédigée sous le charme d'une découverte inattendue, racontée d'un style agréable et faite pour séduire à première lecture. Puis, nous devons l'avouer, la hardiesse du rapprochement entre le Kalewala et la composition française avait surpris notre imagination et faussé notre jugement. Mais une simple remarque d'un cher et érudit collaborateur est venue arrêter court un enthousiasme irréfléchi; c'est à savoir, que les Finnois ont été conquis et convertis pour la première fois au christianisme par les Suédois, sous la conduite d'Éric IX, dit le Saint, seulement en l'année 1150, plus d'un siècle après l'exécution des chapiteaux; deux siècles après la date approximativement indiquée dans le Mémoire du père Martin. Et la conversion de la Finlande ne fut pas l'œuvre d'une bataille; car l'histoire apprend que saint Henri, évêque



La Sirène, symbole de la mort.

(Réduction au tiers.)

d'Upsal, y fut encore martyrisé en 1151. Dès lors l'ingénieux échafaudage s'écroule subitement, et nous voici répétant de nouveau qu'en France *on ne découvre les traces de l'influence scandinave sur aucun monument national* (voy. pag. 474).

Contraint d'abandonner le dieu des mers et l'infortunée sœur de Jouka-

[1] *Mémoire sur deux Chapiteaux du prieuré de Cunault-sur-Loire*, par le père Arthur Martin, membre résidant de la société des Antiquaires de France et de la commission des arts et édifices religieux. — Extrait du tome XXIII des *Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France*, in-8°, 1857

Digitized by Google

hainen, l'ondine Vellamo, nous avons examiné les deux petits sujets avec un esprit dégagé de toute préoccupation, et, si nous nous joignons au R. P. Martin pour reconnaître l'Annonciation de la Vierge, ou plutôt le Mystère de l'Incarnation, sur le pilier placé à gauche en entrant, « celui, dit-il, où l'un des derniers historiens de l'Anjou a vu sérieusement le roi Dagobert assis sur son trône »



Mystère de l'incarnation.
(Réduction au tiers.)

(page 28 du Mémoire), nous voyons simplement sur le pilier opposé (mauvais côté), la figure de la *Sirène* ou *la mort,* mise en opposition de la seconde Ève, *la vie nouvelle* [1].

Quoique le père Martin n'ait pas reconnu la sirène avec son caractère chrétien, on verra que cette dernière appréciation (le règne passager du démon et la victoire du Christ) s'était naturellement présentée à son esprit. En effet, après avoir expliqué la scène de l'incarnation du Sauveur, en entrant dans des détails archéologiques que leur longueur ne permet pas d'introduire dans notre texte [2],

[1] Les deux gravures ont été empruntées au tome XXIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, réduites au tiers par M. Ilnicki, et gravées avec habilité par M. Alexandre Pons. Nous donnons, à la fin de cette note, le *Symbole de la Sirène :* on y trouvera certains passages à l'appui de notre explication. Du reste, l'allusion n'avait pas tout à fait échappé au père Martin, et il approche de la sirène, lorsqu'il dit (même page 28) : « La vierge immaculée, que le Saint-Esprit féconde sans qu'elle perde sa fleur, est mise en regard de la jeune fille qui vivait dans la mer, c'est-à-dire, *dans l'élément qui indiquait au moyen âge les molles voluptés.* On dirait une variante du thème des deux Èves développé de tant de manière par les orateurs et les poëtes chrétiens. » — Nous croyons nous rappeler que ces deux gravures sont également données par le *Bulletin monumental,* où l'on pourra les comparer avec les nôtres. Du reste, nous trouvons ici que le large couteau du pêcheur n'est pas suffisamment indiqué.

(Nous renvoyons aux additions et corrections une nouvelle explication, reçue trop tard, des chapiteaux de Cunault-sur-Loire.)

[2] « L'ange Gabriel est debout. C'est seulement dans les siècles postérieurs que les artistes ont eu la pensée plus délicate, mais moins noble, de faire s'agenouiller l'ambassadeur céleste parlant, dans la plus solennelle des audiences, au nom du Tout-Puissant. Ses larges ailes sont encore déployées, pour rappeler qu'habitant des cieux il vient à peine de les quitter pour venir saluer leur reine future. Sa tête inclinée témoigne de son admiration respectueuse, et les traits de son visage (??) traduisent, aussi heureusement que le pouvait un art naissant, les gracieuses paroles dictées par l'Éternel :

« Je vous salue, ô pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous : vous êtes bénie entre toutes les « femmes. »

« Dans la plupart des représentations du mystère, à la même époque, le manteau de l'ange couvre

Digitized by Google

et sur l'interprétation desquels nous ne saurions, au surplus, toujours nous accorder (par exemple la présence d'Élisabeth, mère de saint Jean-Baptiste, « en vertu d'un anachronisme, dont l'art symbolique n'a jamais su s'effrayer »), il finit son récit par ces mots significatifs du rôle des deux Èves :

« Tout inhabile qu'était la main du sculpteur, elle a trouvé le secret de continuer l'entretien de la Vierge et de l'ange. Aussi bien, que veut exprimer Gabriel,

son épaule gauche et se relève du côté droit, vers la ceinture. Ici, est-ce bien la partie supérieure d'un manteau qui se voit sur les épaules de l'ange? J'en doute : si c'était un manteau, on en verrait la chute se dessiner sur le fond, et la partie antérieure aurait quelque chose de moins insolite. N'est-ce pas plutôt un ornement particulier aux épaules et relatif aux fonctions du messager céleste ? Nous nous réservons de l'examiner ailleurs en produisant plusieurs monuments inédits et curieux.

« La vierge Marie est assise. Remarquons que l'art chrétien, appuyé sur des traditions différentes, en traitant ce mystère a représenté la sainte Vierge dans trois attitudes principales. Les artistes byzantins, qui paraissent s'être inspirés souvent du proto-évangile apocryphe de saint Jacques, ont aimé à la contempler auprès de la fontaine où, d'après la légende, elle venait de puiser l'eau, quand une première fois elle aperçut l'archange. Plus ordinairement ils l'ont vue de retour dans sa demeure, occupée à filer ou à tisser de la laine pourpre, lorsque l'ange lui répéta son salut. Au contraire, les artistes occidentaux, moins soumis à l'influence byzantine, ont jugé plus convenable de supposer Marie en prière, d'abord debout et les manis levées, selon l'antique manière de prier; tantôt, tenant à la main le livre sacré, où elle a pu lire les oracles qui la concernent, et, plus tard, agenouillée, les mains jointes ou les bras croisés devant un livre ouvert.

« Ici l'on croirait voir une fusion des traditions grecques et latines. Comme sur les portes d'airain de Bénévent (XIe-XIIe siècle), la sainte Vierge est assise dans sa secrète demeure; mais on ne la voit pas tenir, comme à Bénévent, la navette et le fuseau. Elle n'est surprise ni dans l'acte du travail, ni dans celui de la prière; mais plutôt elle accueille l'ange comme une reine sur son trône attend et reçoit un ambassadeur. Le pan de sa robe, replié sur son genou, semble faire allusion à ces précautions presque excessives dont aime à s'entourer la pudeur virginale. Sa tête se détourne, inclinée comme pour rendre son saisissement à l'aspect d'un visage d'homme, et indiquer sa réponse à l'ange......

« Il fallait peut-être quelque souplesse d'intelligence pour réussir à rendre, dans un cadre si étroit, cette nouvelle circonstance du mystère [l'annonce de la grossesse d'Élisabeth] : or c'est, à mon avis, ce qu'a fait notre naïf artiste, en dessinant le personnage placé derrière l'ange. En vertu d'un anachronisme, dont l'art symbolique n'a jamais su s'effrayer, Élisabeth, qui doit prochainement saluer, sous son propre toit, la mère du Sauveur, la contemple déjà d'un regard prophétique, et, éblouie des grandes choses qu'il a plu au Tout-Puissant d'opérer dans sa jeune parente, elle exprime tout à la fois sa surprise, son admiration et son bonheur, en se rejetant en arrière, la joie sur les lèvres. En même temps, elle presse la main droite sur son cœur, et paraît répéter derrière Gabriel les paroles qu'il vient de prononcer : « Tu es bénie entre toutes les femmes ! » tandis que sa main gauche, posée sur son sein, indique la maternité miraculeuse qui vient de faire fleurir sa vieillesse, et peut-être le tressaillement de Jean-Baptiste, sanctifié avant sa naissance.

« Je me hâte de dire qu'une autre version aurait aussi sa vraisemblance. On pourrait voir, dans le personnage dont nous parlons, la servante, qui se trouve sur d'autres monuments, par exemple sur les portes de Bénévent, et dans l'évangéliaire syriaque de la bibliothèque Laurentienne. En préférant cette opinion, on aurait l'avantage de s'appuyer sur le proto-évangile de saint Jacques, où il raconte que Marie, à peine eut-elle consenti à son bonheur, courut dans les bras de sa compagne, et l'embrassa dans l'effusion de sa joie. Toutefois, sans mépriser cette dernière opinion, je préférerais la précédente, qui se lie mieux avec l'ensemble de la scène, et se trouve d'ailleurs étayée d'une tradition tout autrement grave. En effet, les Pères de l'Église sont presque unanimes à représenter Marie seule dans son appartement retiré, lorsqu'eut lieu la visite angélique.......

« La coiffure des deux femmes mérite d'être remarquée. Ni l'une ni l'autre ne porte sur la tête le voile tombant sur les épaules, ordinaire sur les monuments de la même époque. Leur coiffe se ferme sous le menton et s'arrête autour du cou, comme les mantilles de soie noire que l'on porte encore dans plusieurs endroits de l'Anjou. Ce petit détail pourra faire sentir combien il est vrai que rien n'est à mépriser dans l'étude des vieux monuments, puisqu'il nous donne une preuve de la persistance des usages dans les lieux moins exposés à la contagion de la frivolité des villes.

« Mais que dirons-nous du nimbe étrange de la sainte Vierge? Et que peuvent signifier les dentelures qui l'entourent? Aurait-on voulu représenter la gloire céleste dans son rayonnement? La forme

Digitized by Google

lorsqu'il avance la main vers l'oreille de la Vierge, si ce n'est la voie miraculeuse qui procurera à Marie la gloire de la maternité divine, sans lui enlever le privilége de la chasteté virginale?

«Et l'ange répondant lui dit: «Le Saint-Esprit descendra sur vous, et la force du Très-«Haut vous couvrira de son ombre. Et ainsi, le saint qui naîtra de vous s'appellera le Fils «de Dieu.»

«C'est à cause de sa foi [1] que le Saint-Esprit rendra Marie féconde; à cause de cette foi qui vient à l'âme par l'ouïe, *fides ex auditu*, et, par conséquent, dont l'oreille est le symbole. Le geste de l'ange était donc aussi naturel qu'expressif. Mais, en faisant indiquer par l'ange l'oreille de Marie, l'artiste fait mieux que d'exprimer, par un signe facile à saisir, une idée difficile à rendre; il se fait l'écho du langage des Pères de l'Église et des chants de la liturgie chrétienne [2].»

Nous ne nous arrêterons pas à décrire, comme nous les comprenons, les deux chapiteaux de Cunault-sur-Loire; et même, à l'égard du sujet de l'Annonciation

carrée des dents ne permet guère de le croire. Serait-ce un caprice sans raison? Jusqu'ici le sculpteur s'est montré, au contraire, fort maladroit sans doute, mais toujours sérieux et réfléchi. Il est plus raisonnable de supposer une intention spéciale, et de la demander à quelque fait analogue. Ce fait, je crois le rencontrer sur un des plus précieux ivoires de la Bibliothèque impériale. Sur cette ciselure, qui a été publiée dans les *Mélanges d'Archéologie* (tome II, planche 5), et attribuée à l'époque carlovingienne, on voit, à gauche de Jésus-Christ crucifié, une femme assise avec majesté sous un édifice; la tête voilée et entourée d'une sorte de nimbe formé de murs et de tours, dont la présence fait reconnaître, dans cette femme, l'emblème d'une ville ou d'une terre, Jérusalem ou la Judée. Je me demande donc si le sculpteur de notre chapiteau n'aurait pas songé à une allusion du même genre, pour rendre plus saillant, dans son œuvre, un poétique et profond contraste. Dans le premier chapiteau, le dieu des mers, l'ondine, les poissons, la barque et les flots, tout rappelait l'élément humide, symbole du monde vicieux que l'Évangile réprouve; et vis-à-vis, la sainte Vierge, couronnée d'un nimbe crénelé, et assise dans sa maison, rappellerait la terre régénérée par la Rédemption. A la vérité, la maison ne se voit pas ici, bien qu'elle paraisse ordinairement dans la représentation du même mystère; mais le haut siége et l'escabeau indiquent suffisamment le lieu de la scène.

«Ce haut siége n'est pas indigne d'attention, soit que l'on remarque le sentiment d'élégance qui se révèle aux extrémités des bras et des pieds, soit que l'on considère sa forme générale. Cette forme n'est pas celle des chaires monumentales des évêques dans les basiliques primitives et au fond de nos églises romanes, mais le *faldistorium*, c'est-à-dire, comme le mot l'indique, le pliant, siége portatif, dont se servaient les évêques pour parler au peuple du haut des degrés de l'autel, quand ils ne pouvaient se faire entendre aisément du fond de l'abside; siége aujourd'hui de second rang dans la liturgie romaine, depuis qu'adopté par les évêques il ne sert plus aux souverains pontifes que pour s'y agenouiller, mais qui était, aux hautes époques, le siége d'honneur des papes, des empereurs et des rois, comme il avait été celui des consuls, le trône où ils s'asseyaient en juges suprêmes, et qui était resté, au moyen âge, le trône mobile des empereurs et des rois, aussi bien que celui des papes et des évêques.......»

[1] *Crediderat Eva serpenti: credidit Maria Gabrieli. Quod illa credendo deliquit, hæc credendo delevit* (Tertullien, *De carne Christi*, chap. XVII).

[2] Ici le père Martin appuie, des autorités suivantes, ses dernières paroles. Peut-être y trouvera-t-on quelque contradiction, à propos de l'hérétique Élien; mais cela tient sans doute à des développements de doctrine qu'on peut entrevoir et que le P. Martin n'aura pas voulu faire connaître:

«Diabolus per serpentem Evæ locutus, *per Evæ aures* mundo intulit mortem; Deus per angelum ad «Mariam *protulit verbum* et cunctis seculis vitam effudit. Angelus *sermonem ejecit* et Christum virgo con-«cepit.» (Pseudo-Augustinus, *Serm.* olim 15, *de temp.* nunc 123, in Append.) — «Quia suasione *per* «*aurem* irrepens diabolus Evam vulnerans interemerat, *per aurem* intrans Christus in Mariam uni-«versa cordis desecat vitia.» (S. Zeno l. I, tr. XIII, n. 10.) — Dans le bréviaire des Maronites: «Verbum Patris per aurem benedictæ intravit.» (Assemani, *Bibl. orient.* t. I, p. 91.) — «Quemad-«modum ex parvulo sinu illius (Evæ) auris ingressa et infusa est mors, ita et per novam Mariæ aurem

Digitized by Google

(que nous donnons à la note), nous avons exprimé notre embarras pour y suivre en entier le R. P. Martin. L'éminent artiste trouve à toute chose une interprétation mystique, et il la poursuit jusque dans les détails des tailloirs. Mieux qu'un autre, néanmoins, s'il s'agit de pure ornementation, il aurait dû faire la part de l'imagination et du caprice individuel.

« Un dernier détail nous reste à expliquer, dit-il à ce propos, et nulle part peut-être le sens n'est plus obscur. Je dis le sens, car on persuaderait difficilement à ceux qui ont comparé beaucoup de monuments des *hautes époques* (XI[e] au XII[e] siècle), que les ornements des tailloirs, et surtout ceux que l'on voit derrière la sainte Vierge, n'aient pas eu dans la pensée de l'artiste une signification précise. A Strasbourg, sur la corniche d'un ancien portail enclavé aujourd'hui dans l'intérieur du transsept du nord, se voient deux scènes jusqu'à présent inexpliquées : à gauche, une ondine est suivie de dragons entrelacés, et de l'autre côté, un homme tresse des entrelacs fleuris. Sans entrer ici dans l'explication du mythe, il est évident qu'il y a, entre la chaîne formée de dragons et les entrelacs formés de fleurs, une opposition voulue. Et, s'il en est ainsi, il est probable qu'il existe également une opposition entre les anneaux entrelacés au-dessus de l'ondine et les fleurs (??) assemblées au-dessus de la Vierge. Si les

« intravit atque infusa est vita. » (S. Ephrem, *ibid.*) — S. August. *Sermo de temp.* 15 : « Dominus per « angelum loquebatur et virgo per aurem impregnabatur. » — D'après Eutychius, patriarche d'Alexandrie, in *Annalib.* p. 440, un hérétique, nommé Élien, fut dénoncé au concile de Nicée, « quia « Verbum per aurem Virginis intrasse diceret. »

« Cum sola virgo degeret,
Concepit *aure* filium... ;
Quod lingua jecit semen est ;
In carne verbum stringitur,
De matre cunctus noster est,
De patre nil distans Deus. »

(Ennodius, c. XIX ; *Biblioth. Patrum*. t. IX, p 425 A.)

« Intacta nesciens virum
Verbo concepit filium ;
....
Gaude, virgo, mater Christi.
Quæ per aurem concepisti
Gabrielis (*sic*) nuntio. »

(*Missal. Salisburg.* et *Miss. Patav.* Prosa de VII gaudiis.)

Cette dernière citation, *Gaude, virgo,* etc. se rencontre quelquefois : Alexandre Lenoir, le digne fondateur du Musée des Petits-Augustins, l'avait mise au-dessous d'une peinture sur verre, du XV[e] siècle, représentant l'Annonciation de la Vierge, et il l'a fait suivre de six vers français que nous ne répéterons pas. (*Recueil de gravures pour servir à l'histoire des arts en France, prouvée par les monuments,* in-folio, Paris, 1812, pl. LXVII, et page 8 de la *Description des gravures.*) L'auteur n'indique pas l'origine de la peinture ; il n'entre dans aucun détail et renvoie son lecteur aux pages 368 et 369 de son livre. — La peinture en question montre comment le moyen âge avait pris à la lettre les idées précédentes sur la conception de la Vierge : nous pourrions au surplus en fournir divers exemples. L'ange Gabriel, un genou en terre devant Marie, lui adresse les paroles d'usage, probablement écrites sur le rôle qu'il tient de sa main droite. Debout et surprise au milieu de sa lecture, Marie porte la main sur son cœur et se tourne à demi vers l'ange, qu'elle écoute avec recueillement. Un pot de lis, symbole de pureté est à ses pieds. En même temps, le Saint-Esprit, sous la forme de la colombe, lance un rayon qui aboutit à l'oreille de la Vierge et lui porte un petit enfant nu, dont elle sera la mère.

Digitized by Google

fleurs sont l'emblème de la virginité, les anneaux étaient dans le nord l'expression de la richesse et du luxe, le symbole des convoitises terrestres. »

Le père Martin explique ensuite « l'ornement circulaire qui rappelle, dit-il, les croix à pans égaux qu'on entourait, dans les premiers siècles, d'un cercle et d'une couronne, et qui, plus tard, ont formé les nimbes divins. » Et, par des rapprochements tirés des usages scandinaves et des traditions encore vivantes en Bretagne, il voit la pensée, chez le Wiking devenu chrétien, de se mettre à l'abri des enchantements funestes sous la sauvegarde d'un signe protecteur, opposé aux pratiques de la superstition ou de la magie [1].

Il nous a paru inutile de nous arrêter un seul instant sur l'explication fantastique de la deuxième sculpture, d'après le Kalewala. Le peu de mots que nous en avons dit, à la page 358, mettront le lecteur sur la voie et la marche de l'épopée finnoise. Il suffit de savoir, en résumé, suivant notre auteur, que « la fable repose tout entière sur les épreuves du dieu des mers (p. 11)........
« Pas un personnage, dit-il, pas un geste, pas une expression qui ne se rapporte entre le monument et le poëme. On dirait que le sculpteur, en dessinant ses deux chapitaux, a eu en vue de figurer les scènes des deux dernières runas, ou qu'en composant ces deux runas, le poëte a eu à décrire les deux chapiteaux. L'avant-dernière runa décrit la chute du dieu des mers, et la dernière raconte la venue du fils de Marie. Les derniers Wikings expatriés avaient pu voir, avant leur départ, l'introduction du christianisme en Finlande (??); et ce grand fait, formulé par quelque poëte fidèle aux vieilles superstitions, aura pu, grâce à son importance, rester gravé dans leurs souvenirs, aussi bien que dans ceux de leurs compatriotes restés dans leur patrie. » (P. 13 et 14.)

Au risque de nous compromettre encore (l'absence de toute tradition chrétienne et l'erreur de dates étant admises), nous devons ajouter que le père Martin fait précéder son récit de réflexions en harmonie avec les derniers mots du passage ci-dessus, et qui ne sont pas à dédaigner, si, par impossible, il se rencontrait, sur quelque église de Normandie ou ailleurs, des traces de mythologie scandinave : « On peut croire, dit-il, que cette conversion (des hommes du Nord) n'aura été ni assez rapide, ni longtemps assez complète pour leur faire oublier

[1] « Le signe de la croix fut présenté comme le contre-sort céleste et universel qui défiait toutes les puissances ennemies des hommes. On le formait sur sa personne, on le portait sur ses vêtements, on le gravait sur ses meubles, on le traçait sur sa demeure, et la croix donnait la paix en garantissant la victoire. L'inscription liturgique gravée sur la croix, *encolpium*, dite de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, rend exactement cette pensée, et semble résumer nos deux monuments dans leur antagonisme.

« Vicit leo de tribu Juda : fugite, partes adversæ. »

« D'un côté, la corruption du monde; de l'autre, la pureté angélique et virginale; d'un côté, la défaite et la fuite des puissances de l'enfer, et de l'autre, la venue et le triomphe du sauveur du monde. On conviendra que la conception du malhabile artiste ne manquait pas de grandeur et de beauté. Ainsi, en entrant dans l'église de Cunault, le Wiking, devenu chrétien, n'avait qu'à jeter les yeux sur nos deux petits bas-reliefs pour voir s'élargir sans mesure les horizons de sa pensée. En considérant l'un, il voyait se dérouler devant son imagination les merveilleuses féeries qui avaient bercé son enfance (??), et en contemplant l'autre, il admirait l'abrégé de sa foi nouvelle, les infinis bienfaits du vrai Dieu, le modèle des vertus célestes, l'instrument du salut du monde et la condition de son futur bonheur. »

Digitized by Google

entièrement le souvenir des superstitions natales. Et s'il est vrai qu'aujourd'hui encore on trouve dans le peuple, en certaines contrées de l'Europe, des traces de paganisme qui ont résisté à l'action de mille années d'enseignement chrétien[1], comment ne serait-il pas resté, dans les premières générations des Normands convertis, des vestiges de leurs anciennes croyances. Cela se concevra d'autant mieux que le christianisme, en faisant connaître aux idolâtres le vrai Dieu et le Sauveur du monde, ne les oblige pas à regarder leurs fausses divinités comme des êtres imaginaires. Si, d'une part, l'Écriture sainte se rit des idoles, qui ont des yeux et ne voient pas; d'un autre côté, elle déclare formellement que les dieux des gentils sont les démons. Les noms, et, jusqu'à un certain point, les faits de la mythologie peuvent donc coexister avec la foi dans la pensée des nouveaux convertis; ils auront seulement à faire succéder le mépris à l'adoration et à la crainte, etc. » (P. 7 et 8.)

Notre tâche, cependant, n'est qu'à moitié remplie. Réfuter le R. P. Martin; indiquer comment, dans son opuscule, il s'est complétement mépris, lorsqu'il va chercher chez les Finnois, alors idolâtres, l'explication d'une sculpture française du XI[e] au XII[e] siècle, ne nous dispensait pas de fournir la preuve de l'adoption, par les chrétiens, de l'antique *sirène*, emblème universel de la mort. Il nous reste à montrer que l'*imagier* du vieux chapiteau de Cunault-sur-Loire a suivi, ni plus ni moins, les idées qui dirigeaient les artistes chrétiens, ses prédécesseurs, et se sont perpétuées après lui. On pourrait même ajouter que, jusqu'à la Renaissance, la sirène n'a presque jamais varié de caractère, et peut-être irait-on jusqu'à dire que, sauf en blason, elle ne peut être prise en bonne part; les exceptions à cette règle en étant plutôt la confirmation.

Symbole de la Sirène.

La sirène, symbole de la mort chez les anciens, qui la représentent quelquefois armée d'une massue, n'a cessé, durant le moyen âge, d'avoir la même signification : c'est, à peu près, le seul emprunt réel fait à l'antiquité dans son acception primitive et sans variation sensible. On lit dans le *Physiologus* de Bruxelles, au chapitre intitulé *De Syrenis et Onocentauris* : « Syrenæ animalia mortifera sunt[2]. » Et l'hameçon, *hamus*, de l'Ecclésiaste (chap. IX, vers. 12), étant

[1] A l'appui de ces considérations, nous pouvons ajouter que des habitants de Paris, de notre connaissance personnelle, ont immolé des oiseaux sur les tombes d'enfants chéris. Nous avons su alors, de source certaine, que, dans certaines familles, des pratiques religieuses analogues, des restes évidents de paganisme n'avaient jamais complétement cessé. L'idolâtrie n'a point encore été tout à fait chassée de cette capitale du monde civilisé, nous a dit un ecclésiastique savant et respectable. On sera moins étonné de ce que nous avançons ici sur notre responsabilité, si l'on songe aux mesures adroites qu'il a fallu prendre en Bretagne, il y a peu de siècles, pour détruire les restes du vieux druidisme, par rapport au culte des arbres et des fontaines.

[2] Le seul *Physiologus* dont nous ayons les extraits avec suite est celui de Bruxelles (XI[e] siècle); mais, d'après la comparaison avec les autres manuscrits, tous, ou presque tous, s'accordent à donner à la sirène ce caractère mortifère. Dans une compilation attribuée à Hugues de Saint-Victor (+ 1140), la sirène est qualifiée de la même manière, et le texte ajoute en plus, *ipsis acquiescentibus*. Le père Cahier s'occupe en ce moment de la publication du Bestiaire grec, qu'il regarde comme le texte original, par rapport aux bestiaires de l'Occident. En attendant un travail qui élargira sans doute le cadre de la symbolique, il a déjà rassemblé et opposé les uns aux autres divers *Bestiaires* latins et français, en prose et rimés, qu'on peut consulter avec intérêt. (*Mélanges d'archéologie*, tomes II, III et IV.) Pour

Digitized by Google

le symbole de la mort, qui saisit l'homme subitement[1], le passage tout entier est appliqué à la sirène : « L'homme ignore quelle sera sa fin; et comme les poissons sont pris à l'hameçon et les oiseaux au filet, ainsi les hommes se trouvent surpris par l'adversité, lorsque tout à coup elle fond sur eux. » (*Bible* de Saci).

D'autres passages du *Sylva allegoriarum*, au mot *Mors*[2], — le *Ortus deliciarum*, au chapitre *De Syrenis*[3], — et nombre d'autorités de même valeur prennent aussi la sirène pour le symbole de la mort. Voyez, dans ce dernier manuscrit, véritable encyclopédie théologique, l'allégorie d'Ulysse et le naufrage du vaisseau de l'Église (fol. 148 verso, col. 2); ce chapitre, que nous allons faire connaître en l'abrégeant, est tiré du *Speculum Ecclesiæ*[1*]. — K. O. Muller, dans son *Manuel*

notre but, il suffit de savoir que le *Physiologus français*, publié par le savant jésuite, reconnaît trois sirènes : deux, moitié femme, moitié poisson, et la troisième, moitié femme, moitié oiseau. « Et chantent totes III, les unes en buisines (trompes ou trompettes), les autres en herpes (harpes) et les autres en droite vois (simple chant, rien que la voix). » Leur description est prise de l'antiquité, et elles sont le symbole des femmes qui perdent les hommes par leurs caresses et leurs tromperies..... » « Les èles de la seraine, ce est l'amor de la femme, qui tost va et vient. » (*Mélanges*, tome II, p. 177. Voyez plus loin l'extrait du poëme du célèbre et vénérable Hildebert, archevêque de Tours.)

Le R. P. Cahier fait suivre ces diverses citations des excellentes réflexions suivantes : « Bien que certaines indications permettent de supposer que l'Asie ait accordé une queue de poisson aux sirènes (mais sirènes mâles, généralement), ou à la formation mélangée, qui devint l'origine de cette fable, la véritable configuration classique de ces monstres est celle qui les fait moitié femme, moitié oiseau. En quoi leur histoire touche de bien près à celle des harpies et des *lamiæ*. Toutefois les monuments du moyen âge, aussi bien que les récits du Nord, les représentent avec la queue de poisson, etc. »

Le *Bestiaire latin* de Bruxelles et celui de Berne (n° 318) ne reconnaissent la sirène que sous la forme d'oiseau, du dos jusqu'à la queue, et le *Bestiaire français rimé* admet les deux espèces; c'est le seul des *Physiologus* qui, sous le même article, ne mêle pas le centaure à la sirène. On verra plus loin le motif de cette dernière observation.

[1*] Au folio 221, r° et v°, le *Ortus deliciarum* rapproche, sous un même point de vue, la splendeur du roi Salomon, la Roue de la fortune, l'Échelle des vertus et la fable des *sirènes*, comme enseignant le mépris du monde et l'amour du Christ. La peinture représente Ulysse attaché au mât de son vaisseau, conduit par un moine, tandis que ses compagnons précipitent les sirènes dans la mer, et on lit à côté : « *Salemon* (sic), *et rota fortunæ, et scala, et syrenes admonent nos de contemptu mundi et amore Christi.* » Auprès d'Ulysse en chevalier du XII° siècle, est écrit *Ulixes*, et, au-dessus du navire : *Dux Ulixes preternavigans jussit se ad malum navis ligare; socios autem cerâ aures obdurare* (bestopfen); *ut sic periculum illesus evasit, syrenasque fluctibus submersit.* Enfin, près des matelots : *Socii Ulixis syrenas submergunt.* — Christian Moritz Engelhardt (*ut supra*) a publié, planche IX, l'*Échelle des vertus*, que nous avons également dans nos *fac-simile* (peintures allemandes), et, à la planche V, les deux sirènes qui jouent de la flûte et de la lyre. (Le miniaturiste de Hohenbourg a mis une harpe au lieu de la lyre, qu'il ne connaissait pas.)

Le même folio nous avait montré les trois sirènes sous la forme de femmes ailées, à pattes d'oiseau, couvertes de longues robes, debout sur le rivage, attendant les navigateurs imprudents. La première joue de la lyre (harpe), la seconde de la flûte traversière, la troisième chante, et l'inscription porte ces mots : *Tres syrenæ* (Merwib); *una voce, altera tybia, tercia lira canit.* Leurs pieds ou leurs pattes sont ainsi décrits : *gallinatios pedes habent;* et, plus loin, on dit des sirènes (probablement d'après Théodulfe, évêque d'Orléans), qu'elles sont des démons ou des monstres particuliers, ou de grands dragons crêtés et volants : *Sirenes demones vel monstra quedam, vel dracones magni, atque cristati ac volantes.* (Voy. p. 807.) — Plus bas, dans la mer, est un navire dont les matelots ont été endormis par le chant des sirènes. On lit, au-dessus du mât : *Velum navis malo affixum;* et, à la proue : *Rostrum navis.* — Une dernière miniature termine le folio; elle montre le même navire livré aux sirènes, occupées à déchirer les matelots, et près des figures sont écrites ces paroles : *Tres syrenæ, nautas sompno oppressos lacerant, et navim submergunt.*

Les peintures précédentes sont suivies de ce paragraphe explicatif « *Sirènes* signifient, en grec, entraîneuses, *tractoriæ* (*quasi trahentes*). La séduction de l'amour, c'est-à-dire des plaisirs déréglés, entraîne de trois manières : ou par le chant, ou par la vue, ou par l'habitude, *consuetudine*. Les compagnons

Digitized by Google

d'archéologie, signale la sirène sur un cippe attique avec la même signification[4], et M. Raoul-Rochette, qui les nomme des femmes terminées en queue de poisson[5], les trouve peintes en noir sur des vases funéraires[6]. — Malgré cette analogie du symbole, ce n'est point au paganisme seul que les chrétiens ont fait leur emprunt. Le prophète Isaïe (chap. XIII, vers. 22), prédisant la ruine de Babylone par les Mèdes, dit : « Les hiboux hurleront à l'envi l'un de l'autre dans ses maisons *superbes,* et les *cruelles* sirènes habiteront dans ses palais de délices. » (*Bible* de Saci.) Et, commentant ce passage, saint Jérôme voit, dans les sirènes, les

d'Ulysse les laissent (les sirènes) derrière eux, *quas transeunt,* ayant les oreilles bouchées, et lui parce qu'il est attaché (au mât de son vaisseau) : car Ulysse veut dire, en grec, *olon xenos*, c'est-à-dire voyageur universel, *omnium peregrinus*. Bref, il entendit et vit les sirènes, c'est-à-dire les séductions du plaisir ; c'est-à-dire, qu'il les connut et les apprécia, et, toutefois, passa outre. Et, parce qu'elles furent entendues (sans qu'il succombât), elles moururent, car toute affection déréglée vient expirer contre la sensibilité du sage, *in sensu sapientis*. Elles ont des ailes, parce qu'elles traversent rapidement les cœurs de ceux qui se livrent à l'amour. Elles ont des pattes de gallinacés, parce que la passion déréglée disperse tout ce qu'on a, *omnia quæ habet spargit*. On les appelle enfin *sirènes,* parce que sirènes, en grec, signifie entraîner, *trahere dicitur.* » (Fol. 222, au paragraphe *De Syrenis, in Fabulis*.)

Vient ensuite, sur divers autres symboles de la sirène, à peine touchés dans notre travail, un très-long passage, que nous allons abréger : — « Les savants du siècle écrivent qu'il y eut trois sirènes dans une île de la mer, et qu'elles chantaient des airs ravissants sur des modes divers. L'une se servait de sa voix, la seconde de la flûte, et la troisième de la lyre. Elles avaient des visages de femme, des ailes et des griffes d'oiseaux. Tous les navires étaient arrêtés par la suavité de leurs chants ; les matelots endormis étaient déchirés, et les navires submergés dans la mer. Il arriva qu'un certain chef, *dux*, nommé Ulysse, fut obligé de traverser ces parages. Il se fit lier au mât de son vaisseau, et il ordonna que les oreilles de ses compagnons fussent bouchées avec de la cire, *bestopfen*. Il échappa ainsi, sain et sauf, au péril, et les sirènes furent noyées dans les flots. — Ces choses, très-chers [frères], ont un sens mystique, quoique écrites par les ennemis du Christ. La *mer* signifie ce siècle, agité par de continuelles tribulations, comme par des tempêtes. L'*île* est la joie du monde, interrompue par des douleurs réitérées, comme les vagues battent incessamment le rivage. Les trois *sirènes*, qui charment les navigateurs par leurs chants délicieux et les endorment, sont les trois sensualités qui tournent les cœurs des hommes vers les vices et les conduisent au sommeil de la mort. Celle qui chante avec la voix humaine est l'*avarice,* chantant à ses auditeurs les poëmes de ce monde. » (Ici, sages conseils contre l'avarice : visiter le tombeau de Notre-Seigneur et autres lieux saints, restaurer les églises, faire la charité, etc.)

« La sirène qui joue de la flûte est le symbole de l'*orgueil.* » (Ici, le prédicateur fait l'énumération des différentes formes de ce vice appliquées à la jeunesse noble, au soldat, au dévot, etc. « Tu es jeune et noble, tu dois briller par-dessus tous les autres. Tu n'épargneras aucun de tes ennemis, et tu peux tuer tous ceux dont tu pourras triompher ; alors on dira que tu es un brave chevalier. A un autre, la sirène chante : « Tu dois faire le voyage de Jérusalem et faire beaucoup d'aumônes ; alors ta renommée « sera grande et chacun te proclamera bon, etc. »)

« La troisième sirène, celle qui joue de la lyre, est le symbole de la *luxure :* « Tu es jeune, tu peux jouer avec les jeunes filles ; tu te corrigeras plus tard, dans ta vieillesse ; » et autres perfides conseils aux jeunes débauchés pour les endormir, jusqu'au moment où le vent de la mort vient les enlever *absorbet turbo cocyti* (*infernalis fluvium*). Et l'annotateur contemporain ajoute en marge que l'expression *turbo* dérive du mot *terra*, et s'applique spécialement au vent qui vient de la terre *et l'entoure*. — Ceci soit encore donné comme un échantillon de la science étymologique au moyen âge.

« Elles avaient des *visages de femme,* parce que rien n'éloigne tant de Dieu le cœur de l'homme que l'amour des femmes. Elles avaient des *ailes* d'oiseaux, parce que les désirs des mondains sont toujours changeants..... Elles avaient des *griffes*, parce que tous ceux qu'elles poussent au péché sont déchirés par la douleur et entraînés dans les supplices de l'enfer. — *Ulysse* représente le sage. Il navigue auprès des sirènes sans se laisser séduire, parce que le peuple chrétien, véritablement sage, traverse la mer du siècle sur le *vaisseau de l'Église*. Par crainte de Dieu, il s'attache au *mât* du navire, c'est-à-dire à la croix du Christ. Il bouche les oreilles de ses compagnons avec de la *cire*, c'est-à-dire par l'incarnation du Christ, pour détourner leurs cœurs des vices et des passions, et leur inspirer les seuls désirs célestes. Les *sirènes* sont noyées, parce que les passions sont vaincues par l'énergie des justes. Ils échappent au danger, c'est-à-dire qu'après la victoire, ils parviennent à la félicité des saints. »

On a vu, précédemment (p. 578), que les *Métamorphoses* d'Ovide ont fourni à Philippe de Vitry de

Digitized by Google

démons et les hérétiques flattant les simples d'esprit pour les entraîner dans l'erreur *et les dévorer*[7].

Dom Lauret présente la sirène comme un monstre marin, dont le nom vient du mot grec signifiant ce qui retient, *a captando*, une chaîne. De là, les sirènes furent (prises pour) le lien des passions déréglées[8]; et nos aïeux, qui ont cru aux sirènes jusque dans l'avant-dernier siècle[1*], les comparaient «aux courtisanes par leurs voluptés, leurs mignardises et leurs amours attrayantes.» En général, le principal caractère des sirènes est d'avoir le haut du corps d'une jeune fille et d'être oiseau par les parties inférieures: «C'est pourquoi, dit Jacques de Vitry, on les compte parmi les oiseaux de mer, quoiqu'elles soient au fait de véritables monstres.» (*Hist. des croisades*, liv. I, *ut supra*, tom. XXII, p. 199.) Une pierre gravée égyptienne nous montre ainsi la sirène-oiseau dans l'antiquité la plus reculée[9]. Muller (*loc. cit.*) ne reconnaît pas les sirènes chez les femmes à queue

nombreux sujets d'allégories chrétiennes. La *sirène* n'a point été oubliée par l'évêque de Meaux; mais, n'ayant pas en ce moment sous les yeux des extraits étendus de son ouvrage, nous ne pouvons rapporter avec détail les idées d'un écrivain, d'ailleurs assez récent, puisqu'il est mort, dit-on, en 1361, et nous nous bornerons à consigner que les *sirènes* sont, à ses yeux, le symbole des délices mondaines. (Voy. le *Romant des fables Ovide le Grant*, in-folio, manuscrits de l'Arsenal, Belles-lettres françaises, n° 19.)

Ce manuscrit incomplet, qui ne paraît pas avoir été connu de M. Paulin Pâris, est du commencement du XIVe siècle (de 1315 à 1320 environ), et prouve une fois de plus, avec le savant auteur du Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque impériale, qu'il n'a point été écrit pour Jeanne de Bourbon, femme du roi Charles V (voy. t. III, p. 177, à propos du n° 6986 de la Bibliothèque impériale). Toutes les fables du polythéisme y fournissent une signification chrétienne. Les dieux, les déesses, les demi-dieux, les héros, etc. sont autant de figures des trois Personnes divines, des apôtres, de l'Église et de la vierge Marie, de l'âme, du diable, de l'antechrist, des pécheurs, etc. — Le *serpent* est le symbole de Jésus-Christ (voy. l'épilogue); mais le serpent Pithon est le symbole du diable. — Dans la fable d'Actéon, le cerf est aussi le symbole de Jésus-Christ; Diane est la figure de la Trinité. Actéon, changé en cerf, est Jésus-Christ incarné, et les chiens qui le dévorèrent sont les Juifs. — La fouine est le symbole de la vierge Marie, qui conçut par l'oreille et enfanta par la bouche. — Apollon, chez Admète, est la figure de Jésus-Christ; Mercure figure les docteurs. Les troupeaux sont le symbole des chrétiens; la houlette est le symbole de la *crosse* épiscopale et de la pénitence, et la lyre à sept cordes, donnée par Mercure à Apollon, est le symbole des sept articles de la foi, des sept sacrements et des sept vertus. — Les abeilles, naissant des entrailles d'un taureau mort, sont le symbole des apôtres et des prédicateurs (symbole nouveau (??); le taureau est Jésus-Christ (dans l'épilogue). — Biblis, amoureuse de son frère Cadmus et lui ayant déclaré sa passion, ou se livrant à tout chacun après avoir été rebutée par son frère, et finissant par être changée en fontaine, Biblis est la figure de la sapience divine; Cadmus est la figure du peuple juif, qui méconnut l'amour de Jésus-Christ, et Biblis est encore, par extension, la figure de la Sainte-Trinité! etc.

«La manière ingénieuse et sagace avec laquelle le poëte a exécuté son projet (le rapprochement des allégories) atteste, dit M. Paulin Pâris (*ut supra*), combien il est facile d'établir des rapports entre les objets qui en sont réellement le moins susceptibles. Et comment les théologiens n'auraient-ils pas reconnu dans l'Ancien Testament la figure du Nouveau, quand un poëte du XIVe siècle a remarqué dans Ovide la consécration de tous les récits de Moïse, des prophètes, des évangélistes?» (*Supra*. p. 178.) —Il est évident que le poëme de Philippe de Vitry, évêque de Meaux (s'il est réellement l'auteur de cet ouvrage), a dû exercer quelque influence sur les sculptures et les peintures du XIVe siècle; c'est à nous maintenant à découvrir l'allégorie, en nous identifiant avec l'époque où ce langage symbolique, devenu d'une interprétation difficile, était alors compris de tous, puisque les sermonnaires (nous l'avons vu plus haut) ne craignaient pas d'appeler de même à leur secours les récits d'Homère et de Virgile. Nous devons confesser cependant qu'il était permis aux masses d'ignorer que Pallas, violée par Vulcain (le diable), est la figure de la gentilité, ou Phèdre et Atalante les figures de l'Église; — que Céphale et Calisto, mère d'Arcas, figurent la Judée; — et Coronis et Europe, le genre humain tout entier, etc.

[1*] Philippe II, duc d'Autriche, porta à Gênes, en 1548, une sirène morte pour la faire voir. (Palliot, *ut supra*, p. 590.)

de poisson, et ces femmes, dit-il, devraient être appelées femmes de tritons, plutôt que *Néréides*[10]. Le même auteur s'exprime ainsi, dans un autre passage de cet ouvrage : « Les plumes sur la tête des muses sont expliquées par leur victoire sur les sirènes, qui sont représentées, quelquefois, sous la figure complétement humaine; le plus souvent, comme des vierges avec des ailes et des pieds d'oiseaux ; quelquefois, comme des oiseaux à tête de vierges et portant divers instruments de musique; et, *à cause de leur rapport avec l'enfer,* on les met volontiers sur des monuments funéraires[11]. » — On n'a pas oublié que nous avons signalé, à la page 587, la présence d'une sirène-oiseau sur la porte septentrionale de la cathédrale de Francfort. Elle tient un enfant dans ses bras et se précipite avec lui dans les flammes de l'enfer[12].

Cependant il ne faut pas croire que le moyen âge ne connaissait pas de sirènes terminées en poisson; mais seulement la sirène-oiseau. Elles étaient en usage les unes autant que les autres et s'employaient même à la fois : on les rencontre ainsi sur les sculptures des portes latérales septentrionales de la cathédrale de Metz. La sirène-poisson s'y montre pourvue d'une double queue qu'elle tient par les bouts[13], telle qu'on la porte quelquefois en blason. (Voy. dans Palliot l'écu de FENNDEN en Bavière.) — On trouve aussi les sirènes-serpents ou dragons dans l'antiquité[14] et dans le moyen âge[15], qui en a fait un cimier plus célèbre que celui de la sirène-poisson[16], et les sirènes-anges, dont il sera question plus loin, à propos des cas très-rares où la sirène est prise en bonne part.

A peine osons-nous donner le nom de sirènes à ces deux femmes terminées en corps d'animal et qui, sculptées en regard, se voyaient à Rome (XIIe au

[16] Les sirènes-poissons à simple ou double queue, les cheveux épars ou rassemblés, avec ou sans miroir et, selon notre opinion, prises ici en bonne part, entrent dans le corps des armoiries ou constituent le *cimier* de plusieurs familles françaises et étrangères. Parmi ces dernières, on se contentera de nommer les Colonna d'Italie, dont la sirène-poisson, portée aujourd'hui en cimier, était le blason primitif, remplacé par une *colonne* parlante (Paul Jove, évêque de Nocera, en 1559). Mais la sirène-serpent ou dragon, cimier symbolique des Lusignan, mérite une mention spéciale, comme protectrice de cette illustre maison, à laquelle appartenait Raoul ou Bertrand de Lusignan, comte de Parthenay et de Dammartin, connétable de France sous Philippe-Auguste, et d'où sont sorties les familles de Parthenay, de Soubise-l'Archevêque et de Saint-Vallier, du surnom de Poitiers (Palliot, p. 422). A la même race se rattachaient aussi les Saint-Gelais, les la Rochefoucauld, les Lansac, les la Lande et bien d'autres, se disant également issus de Raymondin, comte de Poitiers, et de Mélusine, sa femme, dame de Lusignan et de Melles, source du nom de *Mélusine*. Par ce motif, ils portent tous en *cimier* la célèbre magicienne ou fée protectrice, « qui est tantôt coiffée, tantôt échevelée, ayant d'une main un peigne et, de l'autre, un miroir, paraissant dans une cuve, montrant par derrière une queue de *poisson*, d'autres fois une queue de *serpent*, comme elle est représentée sous le mot *Enquerre* » (*ibid.* p. 169). Là (p. 272) Palliot donne l'écu et les accessoires (casque, supports, etc.) des La Rochefoucauld, et il décrit ainsi le cimier de Mélusine acompagné du cri C'EST MON PLAISIR. « C'est dit-il, une dame nue dans une baignoire ou cuve, à la façon d'une sirène, qui, d'une main, peigne ses cheveux épars sur ses épaules et, de l'autre, tient un miroir; la moitié du corps représentant une femme d'une rare beauté, et l'autre moitié *d'un serpent.* » Puis il ajoute : « Et de cette Mélusine, ils (les descendants de la fée) s'en servent aussi pour *tenants.* » (Voyez un développement de plus, sur les tenants ou supports de sirènes, à la fin de la présente note 270, p. 818.)

Mélusine, magicienne ou fée célèbre dans nos romans de chevalerie et dans les traditions du Poitou, descendait d'un certain Élénas, roi d'Albanie. Elle épousa Raymondin, comte de Poitou, et devint la tige des maisons de Lusignan (et par suite de Jérusalem et de Chypre), de Luxembourg et de Bohême. Elle était, dit-on, tous les samedis, *changée en serpent*, pour avoir donné elle-même la mort à son père. Son mari, l'ayant un jour aperçue dans sa métamorphose, l'enferma dans un souterrain de son château de Lusignan, où elle est depuis restée emprisonnée. (M. N. Bouillet, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, 1842.)

Digitized by Google

XIIIe siècle) dans les tympans triangulaires placés entre les archivoltes des arcades du cloître de Saint-Paul-hors-des-Murs[16]. L'une de ces femmes décoche à l'autre un trait que celle-ci pare avec son bouclier. Mais les véritables sirènes-poissons (tête de femme à cheveux longs) nous sont fournies, quatre ou cinq cents ans auparavant, par un sacramentaire du VIIIe siècle, écrit en France et prétendu visigothique, où nous les avons rencontrées au moins deux fois[17]. Comme nous croyons aussi ces deux sirènes prises en bonne part, ce n'est pas le moment de s'y arrêter et de raconter le rôle qu'on leur fait jouer.

Parmi les nombreux exemples de sirènes-poissons légués par nos aïeux, il est essentiel d'en signaler deux ou trois où le monstre marin, symbole de la mort, tient des poissons à la main, comme à la sculpture fournie par le R. P. Martin. Nous citerons d'abord un des chapiteaux de Saint-Germain-des-Prés (XIIe au XIIIe siècle), parce que l'imagier a réuni des sirènes mâles et des sirènes femelles[18]. Le même sujet, c'est-à-dire, une sirène femelle à queue de poisson, tenant un poisson de la main gauche, se remarque dans un *Decretum Gratiani* de la Bibliothèque impériale, manuscrit de l'an 1314 (ancien fonds latin, n° 3893). Nous aurions dû mentionner peut-être en premier lieu, en raison de son ancienneté prétendue, le beau psautier du comte de Thott (Bibliothèque de Copenhague, n° 143), monument du XIIe au XIIIe siècle, sorti du nord de la France, et qui est un exemple précieux de l'art de transition, du roman au gothique; à savoir, de la manière large enseignée jadis par les Grecs, au style maigre et recherché du XIIIe et du XIVe siècle.

On n'a pas oublié que nous lui avons emprunté précédemment le symbole de *l'âne à la harpe* (le roi David) et celui du *dragon gardien de la loi* (pages 609 et 665). La disposition de la lettre est la même. C'est encore un D initial phyllomorphe et fleuronné (la vigne), qui nous fournit la figure placée à sa pointe, comme étaient posés l'âne et le dragon. La sirène-poisson, à longues tresses de cheveux et tenant de chaque côté un poisson, porte à sa bouche celui saisi par la main gauche[19]. Quoique servant d'initiale à un psaume, la figure sera prise en mauvaise part; mais, loin de nos livres et de nos calques en ce moment, et rédigeant cette note sur de simples extraits, nous ne pouvons même dire à quel psaume elle appartient[1*]. Dans l'intérieur de la lettre, au milieu du feuillage se remarquent un perroquet et un lion qui mord ou saisit une branche (??).

Pour Théodulphe, évêque d'Orléans (Bible souvent citée : *De Idolis*, etc.), « les sirènes, dans Isaïe, sont les démons ou, selon quelques opinions, de grands serpents à aigrettes et volants[20]; » et il en est de même, quant aux démons, dans une lettre, vraie ou fausse, de Sulpice Sévère à Bassula, que renferme une *Vie des Saints* écrite dans le XIe siècle[21] (Bibliothèque impériale, fonds de Saint-

[1*] Certaines indications nous portent à supposer que l'initiale en question ouvre le psaume VIII. David célèbre les bontés de Dieu pour l'homme et il s'écrie, dans l'effusion de sa reconnaissance : « Vous ne l'avez qu'un peu abaissé au-dessous des anges; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, — et vous l'avez établi sur les ouvrages de vos mains. — Vous avez mis toutes choses sous ses pieds, et les lui avez assujetties; toutes les brebis et tous les bœufs, et même les bêtes des champs; — les oiseaux du ciel, et les poissons de la mer, qui se promènent dans les sentiers de l'Océan. » (Vers. 6, 7, 8 et 9; *Bible* de Saci. — Du reste, nous devons confesser qu'après cette lecture nous ne sommes guère plus avancé, à moins que *le lion*, *le perroquet*, et *la sirène* ne soient considérés comme représentant tous les animaux de la terre, de l'air et de l'eau, soumis à l'empire de l'homme par le Seigneur.

Digitized by Google

Germain, n° 493, *olim* 468). — Selon le Traité de théologie appuyé sur l'Apocalypse (*ut supra,* au chapitre de la Jérusalem céleste, ville de Dieu comparée à la ville du diable), les sirènes sont les oiseaux immondes (XI° siècle[22]); elles sont encore le gouffre des voluptés de Scylla, d'après les homélies du XII° siècle, sans nom d'auteur[23]. — Maître Conrad de Wurzbourg, qui vivait au XII° ou XIII° siècle et les nomme *Wassernixen,* les prend toujours en mauvaise acception[24]. — On a vu plus haut que les trois sirènes s'entendent de l'avarice, de l'orgueil et de la luxure; — et, dans la *Bible allégorisée*, la sirène est le symbole des goulus et des voluptueux. Commentant les versets 20, 21 et 22 du chapitre XIII d'Isaïe, l'auteur établit que, par les *dragons,* il faut entendre ceux qui aiment les choses du siècle, *temporalia;* — par les *bêtes sauvages,* les méchants prélats; — par les *autruches,* les hypocrites; — par les *hommes velus,* les satyres (??), *pilosi,* les démons; — par les *hiboux,* les cupides, — et par les *sirènes,* les gloutons et les voluptueux, *gulosi et voluptuosi*[25].

Cette Bible précieuse, quoique ornée de quatre à cinq mille figures, ne donne pas la représentation de la sirène à côté de l'allégorie; mais, dans le même ouvrage, les sauterelles de *l'Apocalypse* ressemblent à des sirènes-oiseaux : ce sont les disciples de l'Antechrist, qui, par sa fausse doctrine, s'opposent aux fidèles et cherchent à élever dans leur cœur l'édifice de sa perfidie, *suam perfidiam astruere*[26].

Au passage d'Isaïe cité tout à l'heure (chap. XIII, vers. 22), les hébraïsants de Cologne (édition de Th. Desoer), au lieu de *sirènes* mettent *dragons* : « Et les *dragons* habiteront dans ses palais de dehors, » tandis qu'on lit dans la *Bible* de Saci : « Et les *sirènes* habiteront dans ses palais de délices. » Il s'agit de Babylone, « qui sera détruite comme le Seigneur renversa Sodome et Gomorrhe. » Ceci est une nouvelle preuve du tort que nous avons eu de ne pas nous tenir à la Vulgate ou à Le Maistre de Saci, son traducteur littéral. (Voy. pages 604 et 739.)

Les deux formes de la sirène-oiseau et de la sirène-serpent, également ailées, telles qu'elles se rencontrent sur les monuments, sont très-bien indiquées dans un passage du *Livre des vices et des vertus* (La Somme-le-Roi), déjà donné en partie à la note 226. « Losengier et mesdisant, dit l'auteur du XIII° siècle, sunt d'une escole. Ce sunt les II seraines dont nos trouvons ou Livre des natures des bestes : car ils sunt uns monstres de mer que l'en apèle seraines, qui ont cors de femme et queue de poisson et ongles de aigle; et chantent si doucement, que èles endorment les mareniers, et puis les dévorent.

« Ce sunt li losengier, qui, par biau chanter, endorment les gens en leur péchiez. Il resunt uns serpenz qui ont à non (nom) seraines; qui courrent plus tost que uns chevaus; et, à la foiz, volent. Et ont le venin si fort, que nus triacles (nulle thériaque) n'i vaut rien : car ainz vient la morz, que l'en en sente le mors (la morsure). Ce sunt li mesdisant dont Salemons dist qu'ils mordent comme serpent en traïson. Et cist venins en tue trois à un cop : celui qui dist, et celui qui escoute, et celui de qui il mesdit. » (*Description et explication de la Bête de l'Apocalypse,* fol. 37. — Ce manuscrit fait partie de notre collection.)

Les *scorpions*, au milieu desquels habite le prophète Ézéchiel (chap. II, vers. 6), sont quelquefois représentés par des sirènes ailées, à queue de serpent[27]. (*Bible allégorisée,* ut supra, fol. 209, col. 1re, fig. 3.) C'est ainsi, et sous cette même forme, qu'on les voit sur les calendriers des livres liturgiques d'Angle-

Digitized by Google

terre, d'Allemagne et du nord de la France, tandis que les miniaturistes du Midi, ayant l'insecte habituellement sous les yeux, ne commettent pas une pareille méprise[28]. Des sirènes-oiseaux se mettent à côté de David (fol. 111, col. 2[e], fig. 1); mais nous avons fait remarquer, aux notes 83 et 95, qu'il fallait peut-être, sous cette forme, reconnaître l'*autruche*, symbole des pécheurs[29], sans doute des pécheurs repentants, puisqu'elles accompagnent, dans sa pénitence, le Psalmiste adultère et homicide.

Tout à l'heure, nous avons vu que l'autruche était le symbole de l'hypocrite; ses attributions allégoriques sont très-variées; car le *Bestiaire*, tout en la présentant comme symbole de la cruauté, la donne aussi pour le symbole de l'homme charitable, patient et humble, et l'on a déjà dit, à la note 228 (p. 718), qu'elle était le symbole de la synagogue, selon Santis Pagnini, et de l'Église chrétienne, selon saint Jérôme[1*]. Il paraît qu'elle n'était pas très-connue dans l'intérieur des cloîtres, puisqu'elle reçoit aussi un visage de femme, et d'ailleurs là où saint Jérôme traduit par *autruche*, les Septante mettent quelquefois *sirène*. (Voy. le commentaire de Saci *sur Isaïe*, chap. XIII, vers. 21.) Un Livre d'Heures de notre collection montre en effet une sirène mâle, moitié homme, moitié oiseau, jouant du cor, et placée en regard de David à genoux devant le Seigneur[30].

[1] L'autruche est le symbole de la cruauté, parce qu'elle abandonne ses œufs, dit Le Maistre de Saci, en lui appliquant ce passage des lamentations de Jérémie : « Les bêtes farouches ont découvert leurs mamelles et donné du lait à leurs petits; mais la fille de mon peuple est cruelle comme des autruches qui sont dans le désert » (*Threni*, chap. IV, vers. 3.) Cependant nul animal n'a de penchants plus doux, et, comme l'atteste un auteur déjà cité, « l'histoire naturelle de ces oiseaux fut longtemps mêlée à des erreurs traditionnelles qui sont enfin bannies de la science, mais qu'on retrouve encore dans les croyances populaires, — [et dont la symbolique chrétienne a fait son profit]. On attribuait à l'estomac de l'autruche l'étrange faculté de digérer le fer [d'où l'autruche représentée, dans quelques blasons, tenant un fer dans son bec, et la locution proverbiale, *estomac d'autruche*]. L'espèce entière était dépourvue de l'instinct le plus vulgaire : les femelles, disait-on, ne manifestaient en rien la tendresse maternelle; l'autruche se croyait en sûreté dès qu'un obstacle quelconque lui ôtait la vue du péril, etc. » (t. I, p. 300).

Les idées qu'on se faisait du caractère de l'autruche reposaient sur ces versets de Job : « *Est-ce vous qui avez donné* à l'autruche les ailes dont elle se glorifie? Celles de la cigogne ou de l'épervier sont-elles semblables aux siennes? — Mais elle abandonne ses œufs sur la terre; et sera-ce vous qui les échaufferez dans la poussière? — Elle ne se met point en peine si l'on foule les uns aux pieds, ni si les bêtes sauvages écrasent les autres. — Elle est insensible pour ses petits, comme s'ils lui étaient étrangers; et elle rend son travail inutile, sans y *être forcée par aucune* crainte. — Car Dieu l'a privée de sagesse, et ne lui a pas donné l'intelligence. — *Seulement*, dans l'occasion, elle élève les ailes, et elle se moque du cheval et de celui qui le monte. » (Chap. XXXIX, vers. 13 à 19.)

Par suite de l'abandon prétendu qu'elle fait de ses œufs, l'autruche s'entend de ceux qui oublient les choses terrestres pour les célestes biens; car elle tourne ses regards vers l'étoile fécondante et se fie à la chaleur du Soleil de justice pour la fécondité de ses œufs (*Mélanges*, etc. t. III, p. 257). Elle est aussi le symbole de la solitude, parce qu'elle se plaît dans le désert, loin du regard de l'homme.

Classée parmi les oiseaux impurs (*Lévitique*, chap. XI, vers. 16, et *Deutéronome*, chap. XIV, vers. 15), l'autruche devait être prise en mauvaise part; et, dans Michée, les sons lugubres qu'elle pousse (??) sont assimilés aux hurlements des dragons (chap. I, vers. 8). L'Écriture semble en effet confondre ces deux animaux, soit lorsque, comptés avec les dragons et les bêtes sauvages, tous glorifieront le Seigneur (*Isaïe*, chap. XLIII, vers. 20); soit lorsque l'infortuné Job se nomme lui-même « le frère des dragons et le compagnon des autruches » (chap. XXX, vers. 29). Mais, à ce dernier passage, les hébraïsants de Cologne mettent *hiboux* au lieu d'*autruches* : ils troublent ainsi les archéologues qui ont eu le tort de les prendre pour guides, au lieu de s'attacher à la version de saint Jérôme, suivie par les commentateurs de la deuxième époque et par tous les artistes d'Occident. Nous revenons souvent sur cette observation, parce qu'elle doit être toujours présente à l'esprit des antiquaires; cependant il se rencontre des circonstances où il est nécessaire de consulter la traduction des Septante (voy. p. 720 et ailleurs).

Digitized by Google

La peinture est du milieu du xve siècle; et si l'on doit voir la sirène, au lieu de l'autruche, à côté de David, la figure a peut-être été inspirée par le passage suivant du prophète Amos et ses interprétations : « Ces hommes (les Philistins) accordent leurs voix avec le son de la harpe, et inventent pour eux-mêmes des instruments de musique, comme David *en inventait pour le Seigneur.* » (Chap. VI, vers. 5. — Édit. de Th. Desoer.)

Sans sortir du même manuscrit (la Bible allégorisée), nous considérerons les *sirènes péchant les poissons* comme le symbole des voluptés de la mer du siècle s'emparant des pécheurs[31], tandis que les filets sont le symbole de la prédication des apôtres[32]. « Il leur fut dit : « Venez, je vous ferai devenir pêcheurs d'hommes. » Donc le filet leur a été donné, pour qu'avec ce filet ils tirent les poissons, c'est-à-dire les pécheurs de la mer de ce siècle. « Ergo eis traditur rete, cum quo extrahunt pisces, id est peccatores, de mare hujus seculi. » (Fol. 192, col. 2, fig. 3 et 4). — Le *Der beschlossen* (sic) *Gart des Rosenkrantz Marie* dit aussi (fol. 134): « Les eaux douces sont les eaux de la volupté pour les poissons qui y vivent, et les eaux de la mer sont les eaux de l'adversité, *et vice versa*[33]. »

Envoyer ses ambassadeurs sur la mer et les faire courir sur les eaux (*Isaïe*, chap. XVIII, vers. 2) signifie, selon saint Jérôme et saint Grégoire le Grand, l'Antechrist et les hérésiarques envoyant leurs prédicateurs dans le monde, *per orbem:* car ceux qui envoient leurs ambassadeurs au loin (chap. LVII, vers. 9) *s'abaissent jusqu'à l'enfer,* et s'étudient à pervertir les masses, *pervertere multos.* « Les pêcheurs pleureront, dit encore le même prophète; tous ceux qui jettent l'hameçon dans le fleuve seront dans les larmes, et ceux qui jettent leurs filets sur la surface des eaux tomberont dans la défaillance. » (Chap. XIX, vers. 8.) — On dit de ces mêmes hommes (les hérésiarques), ajoute dom Lauret, à propos de ce passage, qu'ils jettent leur hameçon quand ils prêchent et font une petite prise, *quando prædicant et paucos capiunt,* parce que peu de poissons se prennent par l'hameçon[34]. Et « tous ceux qui à grands frais se faisaient des étangs pour servir à leur plaisir » (*ibidem,* vers. 10), c'est-à-dire pour y prendre des poissons, sont, toujours d'après saint Jérôme, les hérétiques inventant des raisonnements, *machinantes rationes,* pour tromper les simples. Dom Lauret dit encore, au mot *piscari,* que le même père donne le nom de *pêcheurs* aux hérésiarques, aux philosophes, aux prêcheurs d'erreurs et à ceux qui s'emparent des âmes des simples[35]. — Voilà donc le *pêcheur,* symbole de l'apôtre, pris aussi en mauvaise part[1*].

Parmi les sirènes à queues de reptile, nous signalerons celles qui sont placées entre deux centaures[2*], au premier canon des Évangiles de la *Bible de Canterbury* (biblioth. de Sainte-Geneviève, in-fol. maximo, L^a, 5^3). Au-dessus des possédés

[1*] Il eût fallu rappeler ici, d'après M. de Caumont, la sirène tenant un poisson d'une main et un couteau de l'autre, comme au chapiteau de Cunault-sur-Loire; mais, de mémoire, nous ne pouvons citer la gravure que renferme le *Bulletin monumental*. Dans le doute, il vaut mieux s'abstenir, tout en étant convaincu que l'explication de cette sculpture ne peut différer des autres quant au point essentiel.

[2*] Les sirènes sont représentées souvent à côté des centaures. Voici un passage du *Physiologus*, petit poëme en vers, tiré des œuvres du célèbre Hildebert, évêque du Mans, et depuis archevêque de Tours (+ 1134). Il croyait aux sirènes et justifie, par rapport au voisinage fréquent d'espèces si différentes, les peintres et les anciens *imagiers*. Les deux monstres se trouvent rapprochés dans sa description, peut-être parce qu'ils ont la même signification, les uns et les autres étant le symbole

Digitized by Google

nus de l'Évangile (*Saint Matthieu*, chap. VIII, vers. 28, et *Saint Marc*, chap. V, vers. 2), les deux centaures, apparemment symboles du démon, sont représentés fuyant et désarmés; ils tiennent encore leur arc à la main, mais ils n'ont plus de flèches. Les sirènes mâles et femelles, enlacées dans les bras l'une de l'autre, présentent cette particularité que, du ventre proéminent de la femelle, il sort deux têtes humaines, dont les yeux sont fermés[36]. Ces têtes, nous dit-on, sont peut-être celles des possédés (??); car, sur la miniature à côté, le peintre a tenu fermés les yeux du possédé, d'où sortent les démons nommés *Légion*, qui entrent dans le troupeau des deux mille pourceaux précipités à la mer.

Des sirènes à queue de dragon, appartenant au XII[e] siècle, se remarquent sur des chapitaux de l'ancien monastère de Saint-Remi de Reims. Les piliers sont dans l'intérieur, à droite et à gauche de la porte, et les sirènes, en regard l'une de l'autre, ne sont séparées que par une colonnette, sur laquelle chaque sirène porte une de ses pattes. Ce détail, que nous empruntons à M. de Caumont, fait voir qu'il s'agit de sirènes-oiseaux[37]. D'autres sirènes de la même date (XII[e] siècle) existent encore sur un chapiteau de la nef de Saint-Benoît-sur-Loire; leurs queues sont formées par des arbres (??)[38]. Enfin des sirènes, à l'une des portes de Sainte-Marie d'Anconne, sont également signalées dans le *Bulletin monumental* de 1841 (t. VII, p. 115 et 116). M. de Caumont pense que l'église est de la fin du XII[e] siècle. Sur la cymaise qui court au niveau des impostes de la porte centrale, on distingue, dit-il, des femmes à queues de poisson, des espèces de canards et d'autres figures symboliques[39]. Nous verrons plus loin la sirène égale-

des hommes qui disent une chose et qui en font une autre. Au surplus, il en est à peu près de même dans tous les *Bestiaires*, ainsi qu'on a vu plus haut.

« DES SIRÈNES ET DES HOMOCENTAURES (*lisez* Onocentaures), *De Sirenis et Homocentauris*. Les sirènes sont des monstres de la mer, chantant d'une voix éclatante, et variant leurs nombreuses modulations, vers lesquelles souvent s'approchent d'imprudents navigateurs. Elles font retentir leurs accents avec une douceur extrême et causent par là, tantôt le naufrage, tantôt le danger de mort. Les navigateurs qui en ont échappé les décrivent ainsi : « C'est, jusqu'au nombril, le corps d'une très-belle jeune fille, « et ce qui en fait des monstres, c'est que, plus bas, elles sont *oiseaux* :

« Ex umbilico, constat pulcherrima virgo,
« Quodque facit monstrum volucres sunt inde deorsum. »

« De même, l'homocentaure présente une double forme, où l'*âne* se trouve confondu avec le corps humain. Bien des hommes aujourd'hui sont également à double figure, disant une chose, et bientôt vous en faisant une autre; gens qui n'agissent pas intérieurement comme ils parlent extérieurement; comme sont beaucoup qui, parlant de vertu, faiblissent devant la richesse, *opibus indulgent*. Oh! combien on en voit dans les chaires (de ces hommes-là), etc. » (Venerabilis Hildeberti *Physiologus*, publié par dom Antoine Beaugendre, in-fol. Paris, 1708, col. 1176 et 1177.) Boîte 3, carte 608. — Le petit poëme se compose de trois cents vers environ, et l'auteur y passe successivement en revue le lion, l'aigle, le serpent, la fourmi, le renard, le cerf, l'araignée, la baleine (*De ceto*), la sirène, l'homocentaure, l'éléphant, la colombe ou tourterelle (*De turture*) et la panthère. Plusieurs des symboles fournis par Hildebert ne se trouvent pas dans les *Bestiaires*.

Ici et ailleurs nous traduisons *homocentaurus* par *homocentaure*, afin de rester dans l'expression du savant évêque. On s'explique difficilement par quel motif allégorique il se serait mépris, au point d'user du mot *homo*, homme, au lieu du grec ὄνος, âne; car on a vu, page 608, qu'il interprète son *homocentaurus* par l'onocentaure, ὀνοκένταυρος, qui suppose un centaure composé d'*âne* et d'*homme*. Peut-être faut-il voir une pure inadvertance de Beaugendre, ou une faute d'impression répétée deux fois : les Bestiaires écrivent *unocenturus*, *unocentaurus*, *honocentaurus*, *honotaurus*; en français, *honocentaure*, *honocentons*, et jamais *homocentaurus*, *homocentaure*. — Consulter les Recherches de Xiste Schier, sur l'authenticité et l'intégrité des ouvrages d'Hildebert, et leurs éditions. (*De Hildeberti operum genuitate, integritate, et editionibus*; Vindobonæ-in-Austria, 1767.)

Digitized by Google

ment associée, comme ici, aux anges et à des animaux pris souvent en bonne part.

Tous les monuments sculptés ou peints sur lesquels on peut étudier le symbole de la sirène sont loin d'avoir été relevés dans cette nomenclature rapide, et l'incertitude où paraît s'être trouvé le moyen âge sur la forme de ce monstre si redouté (sphinx, centaure, autruche, scylla, harpie[1]) laisse souvent du vague

[1] Relativement au *sphinx* et au *centaure*, il y a rapprochement de figures par suite de l'analogie du symbole; mais rarement confusion des espèces. Quant à l'*autruche*, ayant reçu, parfois, durant le moyen âge, une tête humaine, on a pu la prendre pour la sirène. Restent donc la *harpie* et la *scylla*.

Le caractère particulier de la *harpie*, qui, selon certains *Bestiaires*, tient aussi de l'homme et du cheval, était, dans l'antiquité, un visage de vieille femme, un bec crochu, des serres énormes, un corps de vautour et des mamelles pendantes. On les représente enlevant les viandes à peine servies sur les tables, ou les souillant de hideuses immondices, si elles ne pouvaient venir à bout de s'en emparer. Suivant l'opinion de M. Parisot, dans sa *Biographie mythologique*, il y avait de bonnes et de méchantes harpies et de nombreux exemples prouvent combien il s'en faut que ce mot, dans un sens absolu, doive être toujours pris en mauvaise part. A cet égard, les chrétiens ont peu varié, l'opinion des savants modernes leur eût paru paradoxale, car le souvenir exclusif des harpies de Virgile (*Énéide*, liv. III) en fait à leurs yeux des monstres toujours redoutés.

La *scylla* du moyen âge (*scyllas* ou *scyllæ*) n'a point été définie, quoique les pères et surtout saint Jérôme y reviennent plusieurs fois. Son nom n'est point dans la Vulgate. Nous n'avons jamais vu de scylles représentées autrement que sous la forme de sirènes-oiseaux ou poissons. Dans l'antiquité païenne, le haut du corps de la scylla était, comme celui de la sirène, d'une beauté ravissante, tandis que les extrémités inférieures peuvent être souvent comparées à celles du dauphin; mais l'abdomen tient du loup, et six têtes de chiens, hurlant autour de ses flancs, lui servent de ceinture.

C'est aussi du paganisme que les sirènes, femmes dans la partie supérieure, ont pu recevoir des ailes (*Bible allégorisée*, citée plus haut). Voici les réflexions qu'elles suggèrent à l'auteur de la *Biographie mythologique* : « Quoique au sein des eaux, les syrènes ont des *ailes*. Nues, mais invisibles, elles ne décèlent leurs personnes que par un murmure harmonieux. Leurs voix ravissantes vont au cœur des matelots, qui, pour les entendre mieux, se penchent, s'approchent insensiblement de la surface des eaux, s'y plongent et ne reviennent plus. Leur chant est donc une magie, leur voix fascine, le son qui filtre de leurs lèvres au cœur est une chaîne (en grec *siria*). Les Muses vulgaires ne sont que des cantatrices: les Nymphes que des Ondines, les Piérides que des oiseaux; ailes, chant, asile sous-marin, les sirènes cumulent tout, et, de plus, ce sont des fées. » (*Biographie universelle*, tome LV, p. 453.) Tels sont les motifs qui, joints à l'ignorance des siècles passés, ont fait substituer la sirène aux scyllas, aux harpies et autres monstres biformes, rappelés par les allégoristes et les commentateurs.

Nous n'avons pas assimilé la *lamia* ou les *lamiæ* aux sirènes, parce que la description des *lamies* faite par dom Calmet ne permet pas ce rapprochement. Saint Jérôme, dit-il, emploie deux fois ce terme (Jérémie, *Threni* (*Lamentations*), chap. IV, vers. 3, et *Isaïe*, chap. XXXIV, vers. 14); mais, dans le premier cas, saint Jérôme a voulu marquer le chien marin ou même la baleine, et dans le second, la chouette ou quelque oiseau de nuit. (La chouette et le hibou, représentés quelquefois avec une tête humaine, rappelleraient la sirène-oiseau.) — Chez les Grecs, la *lamie* était une mauvaise bête (voy. ci-après).

D'après l'illustre et savant bénédictin, au mot *Lamies* (*Dictionnaire de la Bible*), « la *lamie* est un monstre marin si extraordinairement grand, qu'on en a vu qui pesaient jusqu'à 30,000 livres, et qu'une charrette à deux chevaux avait peine à traîner. A Nice et à Marseille on a pris des lamies dans l'estomac desquelles on a trouvé des hommes entiers, et même tout armés (??). Rondelet dit qu'il en a vu une en Saintonge qui avait la gueule si grande qu'un homme gros et gras y fût aisément entré. Il ajoute que si l'on tient cette gueule ouverte avec un bâillon, les chiens y entrent aisément pour manger ce qu'ils trouvent dans l'estomac. Gemer confirme la même chose et en fait la même description. C'est le plus goulu de tous les poissons, et qui digère en moins de temps. La lamie a les dents grosses, âpres et aiguës, de figure triangulaire, découpées comme une scie, disposées par six rangs, dont le premier se montre hors de la gueule; celles du second sont droites et les troisièmes sont tournées en dedans. »

Il est difficile de reconnaître la baleine dans cette description; mais certains caractères peuvent s'appliquer aux requins, parmi lesquels figure le chien de mer. Il faut donc, malgré dom Calmet, voir le rapprochement de la sirène dans la lamie, vampire femelle de la mythologie grecque, qui dégénéra en *lamies*, spectres serpentiformes à visage et à tête de femme, dont on fit des magiciennes et enfin des

Digitized by Google

dans l'interprétation. Ainsi, selon saint Ambroise (sermon XLII) et saint Jérôme (*Sur Job*), le pirate, *pyrata*, mot inconnu dans la Bible, est le symbole des démons, qui ravagent, *infestant*, les fidèles dans la mer de ce siècle. Et cette analogie a conduit naturellement aux sirènes et à leur représentation. Les *scyllas*, déchirant les hommes avec leurs dents, ont peut-être aussi quelque rapport avec les sirènes : car celles-ci sont aussi nommés *scyllas*[40], et c'est sous la forme de *scyllas* que saint Jérôme veut qu'on représente le péché[41]. Enfin les sphinx mâles et femelles et surtout l'onocrotale, symbole des voleurs et des larrons, peuvent encore être pris pour des sirènes, d'autant plus que ce dernier animal est toujours considéré en mauvaise part.

L'*onocrotale* est représentée, sous la forme d'une sirène-oiseau, dans la Bible allégorisée (fol. 30 verso, col. 2, fig. 1), en regard des extraits du Lévitique (chap. XI), contenant les prescriptions relatives aux bêtes pures et impures[42]. Il figure à côté du *singe*, symbole des trompeurs, de la *belette*, symbole des histrions, du *lézard*, symbole des courtisanes, et de la *taupe*, symbole des cupides et des avares[1*]. — Le Lévitique ne nomme pas le *singe*, cité dans une seule circonstance (*Les Rois*, liv. III, ch. X, vers. 22; et *Paralipomènes*, liv. II, ch. IX, vers. 21), et l'on ne voit pas pourquoi l'allégoriste l'introduit ici au milieu des autres animaux[2*].

diablesses. Nous n'avons jamais vu de figures de lamies, et nous croyons même qu'il n'en est pas question dans les *bestiaires*. Du reste, il faut remarquer que ni les hébraïsants de Cologne, ni Le Maistre de Saci, n'ont tenu compte du mot *lamiæ*, qu'ils traduisent, les uns et les autres, par *bêtes farouche*, dans Jérémie, et par *oiseaux de nuit* et *sirènes*, dans Isaïe.

Au commentaire in-folio déjà cité, Saci dit (p. 400), à propos du verset de Jérémie (*Threní*, chap. IV, vers. 3): « Littéralement *lamis*, mot grec que les interprètes ont prétendu signifier une *harpie*, espèce de démon femelle qui dévorait les enfants. Selon d'autres, espèce de poisson ou dragon de mer: Hébr. *tanim*. La Vulgate l'a traduit (*Jérémie*, chap. IX, vers. 11) par *dragons*; ainsi presque partout. Les Septante, le chaldéen et l'arabe de même. Le syriaque, *les chiens sauvages*. On ignore absolument ce que c'était que ces animaux, et l'on a cru devoir traduire le terme général de *bêtes sauvages*, pour ne rien déterminer. » — Et, dans son commentaire sur Isaïe (chap. XXXIV, vers. 14), il les appelle des animaux différents, des *onocentaures*, « qui ont le haut d'un âne et se terminent en taureau. »

1* Par *onocrotale*, les uns entendent le butor, oiseau aquatique, qui a le cri d'un âne ; d'autres, le pélican, figure symbolique, moderne chez les chrétiens ; mais, comme il est pris pour le symbole des larrons, notre ami M. Stengel pense avec raison que la figure, telle qu'elle est représentée, est une réminiscence des harpies de l'Énéide. Malheureusement notre chapitre de la sirène, venu après coup, est dépourvu de gravures comparatives et justificatives. — L'onocrotale de la *Bible allégorisée* a l'apparence d'un perroquet à tête de jeune fille, encadrée dans une coiffure passant sous le menton, en manière de capuchon collant, à pointe, semblable aux *fanchons* que portent les paysannes de Savoie.

2* La ressemblance du singe avec l'homme a porté malheur à l'agile et malin quadrumane, toujours pris en mauvaise part, à moins qu'il ne soit l'emblème du *goût* dans l'énumération figurative des *cinq sens* de l'homme (voy. p. 884), ou le symbole de l'*enfant*, parce qu'il aime « les petits enfanchons, moult plus qu'il ne fait les grans gens. » Nous y reviendrons plus loin. — Comme le singe est très-imitateur, et que sa laideur égale son adresse, il peut signifier, selon saint Cyprien (✝ 258) et saint Jérôme (✝ 420), les sophismes des hérétiques, qui se présentent avec l'apparence de la vérité, ou les hérétiques eux-mêmes imitant extérieurement les saints, afin de mieux tromper, *ut decipiant*; et sans doute, par ce motif, il lit dans un livre ouvert, « il apprend le psautier (XI[e] siècle), *simius psalterium discit*; » peut-être aussi, est-il dans ce dernier cas, le symbole de l'enfant. — En outre, ajoute dom Lauret, il s'entend des philosophes, des magiciens, des alchimistes (??), *præterea philosophos*, et l'auteur renvoie immédiatement aux *singes* et aux paons rapportés de Tharsis, tous les trois ans, par la flotte de Salomon et celle du roi Hiram (*Les Rois*, liv. III, chap. X, vers. 22 ; et *Paralipomènes*, liv. II, chap. IX, vers. 21). C'est la seule occasion où la Bible fasse mention du *singe*.

Non-seulement le singe est le symbole du fourbe et des trompeurs, et de l'hypocrite, d'après Phi-

Digitized by Google

Il est temps d'arriver aux sirènes-oiseaux ou poissons, prises en bonne part, si toutefois on peut acquérir sur ce point une entière certitude. Par exemple, nous trouvons l'opinion, exprimée avec doute, que les sirènes au seuil des portes les gardent contre l'entrée du mal[43]. Et pour nous, dont la mission est de chercher dans les monuments la traduction figurée des textes, nous devons faire observer, sans prétendre rencontrer ici une *preuve*, que deux sirènes-poissons mâles et femelles, enlacées par les queues, se remarquent au grand portail de Saint-Jacques de Ratisbonne[44].

Un de nos collaborateurs relève à ce sujet que, selon le Glossaire latin de

lippe de Vitry; mais de l'usure, de la simonie, des mauvais juges, de l'impureté, de la luxure, des habitudes dépravées et de la perversité. — S'il faut croire Jacques de Vitry, qui copie le Bestiaire, la guenon, loin de pousser la tendresse maternelle jusqu'au délire, comme on rapporte aujourd'hui, est même mauvaise mère. « La femelle du singe, dit-il, si elle fait deux petits, en prend un en haine et l'autre en grande affection. Celui qu'elle aime, elle le porte dans ses bras; celui qu'elle hait s'attache à elle sur son dos ou sur son cou (*Hist. des croisades*, ut supra, t. XXII, p. 227). En effet, les Bestiaires montrent la *singesse* laissant exposé aux coups des chasseurs le petit qu'elle porte sur son dos, et, s'il se peut tenir, qu'il se tienne, « toutefois ne veut-elle ni l'un ni l'autre perdre, comme mère. » (Richard de Fournival, *le Bestiaire d'amour*.) — « Le prophète Amos dit qu'il a la figure du diable; » mais, ajoute le R. P. Cahier, on ne parvient pas aisément à s'expliquer comment le prophète Amos a pu mériter la réputation physiologique que lui fait notre prosateur du XIIIe siècle. Cependant Pierre le Picard y tient et se réclame d'Amos plus de cinq fois dans son Bestiaire (*Mélanges*, etc. t. III, p. 231).

Le singe a une tête et n'a point de queue; il est complétement difforme par devant, *totus turpis*, plus ignoble par derrière, horrible de tout point. De même le diable a une tête de singe, et s'il n'a point de queue, c'est qu'il fut d'abord archange dans les cieux; mais parce qu'il fut foncièrement hypocrite, fourbe et orgueilleux, il perdit sa tête; et s'il n'a point de queue, c'est qu'il périra tout à fait, à la fin, « si comme il fit al commencement ès ciels. » Cependant le Bestiaire rimé reconnaît des espèces de singes pourvus de queues et à tête de chien :

« Al synge de ren ne m'acort :
Car il est tot malveis et ort (méchant et sale).
Plus de tres manères en sont :
Tels i ad que grant coes (queues) ont,
Et plosors testes comme chen. »

Lançant des flèches (Xe siècle), le singe s'entend des païens, et du diable quand il attaque la colombe (XIe siècle). — Dans un autre manuscrit, placé sur le sommet d'une porte de ville, il sonne du cor pour dénoncer la présence de la Sainte-Famille, venant chercher un refuge en Égypte. Traîne-t-il une brouette, on lui applique le mot de l'*Ecclésiaste* (chap. X, vers. 9) : « Qui transporte les pierres en sera meurtri :..... » car, suivant saint Jérôme, sur ce passage, « l'homme qui soustrait des fidèles, *aliquos*, à l'Église, est dit *transporter les pierres*. — Introduit furtivement dans un alpha colossal, formé d'entrelacs et de feuillage, représentation pittoresque de l'alpha et de l'oméga, le singe, allié au renard, dévaste la vigne du Seigneur (XIe siècle); tandis qu'au pied de l'alpha, deux échassiers se battent et se déchirent à coups de bec, image des dissensions intestines de l'Église; les prêtres, les pontifes, les prédicateurs étant représentés d'habitude sous l'emblème de palmipèdes et d'oiseaux pêcheurs. — Aussi est-ce le *singe* et non l'*ours* que deux hommes précipitent, avec une chaîne, du pignon de la cathédrale de Saint-Lô (XIIe siècle). — Cependant une visite au trésor de Saint-Paul de Londres constate, en 1295, que quatre petits babouins supportaient la base carrée (piédestal) d'une statue de la Vierge, *Imago quædam pulchra beatæ Virginis,......cum pede quadrato stante, super quatuor parvos babewines.*

En 1527, on le trouve, dans un livre d'Heures imprimé, jouant du fifre et du tambour devant un escargot, au-dessus duquel est un dragon ailé; nouvelle preuve de la persistance des idées traditionnelles, malgré le discrédit où était tombée, à cette époque, la vieille symbolique chrétienne. — Enfin (1529, collection W. Hope) le renard prêche cinq jolies Tourangelles (les cinq vierges folles (??), qui lui apportent des poules, des fruits et des œufs, et la guenon sa commère, symbole de l'impudicité, jouant avec sa longue queue et faisant sauter en l'air la poire de bon-chrétien (c'est-à-dire, tournant les simples en ridicule), il paye les confiantes créatures *en monnaie de singe*.

Il ne faut pas se dissimuler que les dernières assertions seraient difficiles à soutenir, et, sans y attacher d'importance, nous les avons rejetées à la contre-note telles que nous les donnent les maté-

Digitized by Google

du Cange (édition bénédictine), les *medicamenta mala* ou *drogues malfaisantes*, sont les pharmacies, poisons, incantations et toutes sortes de nuisibles vénéfices et sortiléges. — Puis vient la citation suivante de Pline (liv. XX, *Hist. naturelle*, n° 39): « Pythagore rapporte qu'un oignon marin, suspendu à la porte d'un logis, en écarte l'entrée de toute drogue malfaisante. » (Ajoutez liv. XXV, n° 31.) La recherche de ce passage est accompagné de la réflexion suivante : « Je sais bien que Pline ne parle ici que de l'oignon marin; mais on trouve ailleurs les si-

riaux de notre cabinet. Il n'en est pas ainsi de l'indication symbolique du singe, par rapport à l'*enfant*; les ornements marginaux des livres d'Heures, principalement au XVe siècle, étant assez souvent accompagnés de *singes*, dont la présence coïncide d'habitude avec les mots *filius*, *filia*, *filioli*, écrits en regard ou près de la figure. Cependant, comme la Bible emploie ces mêmes mots trois ou quatre mille fois, et que, dans les psaumes seulement, ils reviennent plus de cent fois, il n'y a rien d'étonnant dès lors s'ils se rencontrent à chaque page. Nous sommes donc tenu à produire des preuves évidentes du symbole, et, faute de place, nous nous bornerons à un seul exemple, d'une interprétation incontestable, quoique nous ne puissions, en ce moment, faire connaître la bibliothèque qui conserve le manuscrit.

Sur ces mêmes Livres d'Heures, à côté du quatrième verset, fort peu intelligible, du psaume CXXVI: *Sicut sagittæ in manu potentis, ita filii excussorum*, les singes reçoivent des postures qui répondent à l'application littérale du passage : « Telles que sont les flèches dans la main d'un [homme] fort, tels sont les enfants des [hommes] secoués [agités, cahotés par la fortune (??)]. » Afin d'exprimer la secousse, l'agitation, le cahotage, le miniaturiste choisit l'emblème d'une *brouette*, menée par une *guenon* et poussée par un *singe*; et ce mode de transport *secouant* contient une multitude de petits *babouins*. (Indication fournie par M. Stengel.)

Le verset en question est traduit et compris très-différemment. Suivant Le Maistre de Saci, « Les enfants de ceux qui sont éprouvés par l'affliction sont comme des flèches entre les mains d'un homme robuste et puissant; » et le père de Carrières ajoute pour la clarté : « Ils jetteront la terreur parmi leurs ennemis. » Selon les traducteurs de Cologne (édition de Desoer): « Ce que sont les flèches entre les mains d'un homme fort, les enfants nés dans la jeunesse le sont à leur père; » et la Bible polonaise protestante, publiée à Dantzig en 1632 (édition de Breslau, 1836), met simplement : « Comme les flèches entre les mains d'un puissant, ainsi sont les enfants qui naissent [ou qui viennent au monde]. »

Il faudrait voir la version des Septante : du reste, au dire des hébraïsants, saint Jérôme n'aurait pas entendu davantage le texte original qui, suivant les recherches de dom Sabatier, doit se rendre par *ita filii juventutis*, et non par *excussorum*; mais, comme l'*Italique* portait ce dernier mot et que saint Jérôme s'est conformé sur ce point à l'ancienne version, suivie encore longtemps après lui, il en est résulté que la plupart des commentateurs ont pensé qu'il s'agissait des *secousses* morales ou physiques. (Voyez dom Pierre Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, seu vetus Italica, etc.* in-folio, Paris, 1743.) — Les artistes du XVe siècle, toujours esclaves de la lettre, vivant à une époque où la langue symbolique était encore comprise, n'ont pas craint, à leur tour, de traduire pittoresquement *excussorum* par la *brouette*, figure que nous trouvons dans les miniatures, dès le XIIIe siècle (Bibliothèque de l'Arsenal, *Bible manuscrite*, in-4° A 9, à l'initiale d'Esdras); quoique certains recueils en attribuent l'invention au célèbre Blaise Pascal (+ 1662), qui ne peut revendiquer à cet égard que celle de la *vinaigrette* et peut-être du *haquet*.

Le singe est donc le symbole de l'*enfant* et quelquefois le symbole de l'*amour maternel*, mitigé, a-t-on vu, par l'éloignement de la guenon pour le petit, qu'elle hait. Autrement, c'est le diable avec toute sa laideur et sa perversité. Oppien, auteur grec et païen du IIIe siècle, semble, dans son poëme de la Chasse, traiter cet animal comme le rebut de la création (*Mélanges*, etc. t. III, p. 233). A l'instant de la formation du monde, dit la fable, le soleil ayant créé le *lion* et la *souris*, la lune créa le *chat* et le *singe*, le plus ridicule de tous les animaux; ce qui excita dans l'Olympe un rire inextinguible et engendra une haine implacable entre le lion et le singe et entre le chat et la souris. (Voyez Palliot au mot *Chat*.) Aussi, chez les chrétiens, la dernière limite du mépris pour les faux dieux, représentés sous des formes monstrueuses, est de leur donner la tête caractéristique du démon, c'est-à-dire le chef du singe. Un des bourreaux de Jésus-Christ, aux scènes du Couronnement d'épines et de la Flagellation, semble avoir quelquefois une tête de singe (??), et les idoles qui se renversent d'elles-mêmes lors du voyage de la Sainte-Famille (Fuite en Égypte) offrent probablement des statues où se remarque cette bizarrerie; mais nous ne pouvons aujourd'hui apporter les preuves de ces deux faits.

Enfin on trouve le singe jouant du violon, soit dans les miniatures, soit sur les chapiteaux d'anciennes églises. (Voyez, pour Notre-Dame de Saint-Lô, le *Bulletin monumental* de 1855, p. 67.) — Sur la façade... se voient : un singe, habillé en moine, jouant d'un instrument semblable à un violon;

Digitized by Google

rènes appelées *scyllæ*, et vous dites qu'il y a deux sirènes, à la gauche, au grand portail de Saint-Jacques de Ratisbonne. »

L'interprétation est un peu cherchée; cependant Scylla s'écrit en grec Σκύλλη ou Σκύλλα et il peut avoir été confondu souvent avec le nom de l'oignon marin, qui est σκίλλη. On a vu que les analogies des sirènes et des scyllas a causé, durant le moyen âge, beaucoup de perturbation dans les produits de l'art. Mais, quoique les caractères et attributs de ces monstres féminins fussent plus distincts chez les Anciens, toutefois Virgile et Ovide ont mêlé, en une seule, deux histoires de Scylla, que les mythologistes séparaient [1].

A propos de la sirène prise en bonne part, M. Stengel voit qu'à cette même église de Ratisbonne le couple des sirènes est placé à la droite de la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Du côté opposé (droite du spectateur), un homme et une femme assis, en regard des sirènes, se caressent de la main et leurs vêtements sont entremêlés, de même que les queues des sirènes sont entrelacées. « Comme les artistes du moyen âge recherchaient les contrastes, je suppose, dit-il, à l'air de gravité des sirènes, qu'elles représentent l'amour chaste. Au-dessus des sirènes, sont quatre feuilles formant la croix, prises dans

un berger jouant de la loure ou bignou, etc. — Un manuscrit du XII[e] siècle, conservé à la bibliothèque de Douai, montre le singe jouant ainsi du violon, et le nom de NEPTUNE se lit à côté de la figure. « Il est difficile, dit à ce sujet M. Henri Otte de découvrir dans cette image le point de similitude, quand même on voudrait interpréter le violon à trois cordes par une allusion moqueuse du trident. » L'érudit allemand, auquel nous empruntons la remarque, donne, dans son précieux *Manuel d'archéologie de l'art ecclésiastique*, les gravures des singes musiciens de Douai et de Magdebourg, et ajoute encore ces mots : « Une pareille image se reproduit ailleurs, sans l'inscription explicative, mais d'après le même type, par exemple, à l'entrée du dôme de Magdebourg, et autorise la conjecture que l'*aigle* placé auprès du personnage [le singe jouant du violon] désigne Jupiter, et que la femme à cheval sur le *bouc* représente Vénus. » Puis, suivant le même ordre d'idées, viennent les nombreux exemples de ces représentations injurieuses de *truies*, adorées et tetées par les Juifs. (Heinrich Otte, *Handbuch der Kirchlichen Kunst-Archäologie des Deutschen Mittelalters*, 3[e] édition, in-8°; Leipzig, 1854, p. 284, 285 et 286.)

Le motif qui fit choisir de préférence, pour signes héraldiques, le lion, l'aigle, la croix, la rose, l'étoile, etc. (voyez p. 635), conduisit au rejet du *singe*. En effet, il ne figure sur aucun blason, du moins en France (??); et l'ancienne punition nommée *le baiser du Babouin* (figure ridicule, dessinée sur la muraille), infligée par les soldats entre eux, comme aujourd'hui la fourche de la *drogue*, n'était pas faite non plus pour engager les chevaliers à parer leur écu du hideux emblème. — On sait aussi que le singe figurait dans la peine du parricide et du régicide : le criminel était jeté à l'eau après avoir été renfermé dans un sac avec un coq, une couleuvre et un *singe*. Parlant du comte de Boulogne, vaincu à Bouvines, « Le roi, dit Guillaume le Breton, ne lui devait qu'un sac et un singe. » (*La Philippide*, ut supra, p. 353.)

[1] Le monstre Scylla, dont les flancs étaient entourés de chiens, se mettait souvent sur les tombeaux : l'Italie en possède un marbre magnifique. L'intention symbolique de ces images était peut-être relative aux souffrances et aux fatigues d'une vie de voyages et d'aventures, alors très-périlleuse, même dans la Méditerranée; aujourd'hui, Charybde et Scylla, écueils en face l'un de l'autre, ne sont que des tourbillons fort ordinaires. — Il y avait autrefois dans ce détroit, dit Procope, une grande quantité de *chiens marins* (*Bell. Goth.* liv. III, chap. XXVII); et Virgile y fait allusion lorsque Hélénus, roi de Chaonie, prédit à Énée les périls qui l'attendent avant la fin de sa navigation. « Scylla, enfoncée « dans les profondeurs d'une caverne obscure, avance la tête hors de son antre et attire les vaisseaux à « ses rochers. Ce monstre, depuis la tête jusqu'à la ceinture, est une femme d'une beauté séduisante. « Poisson monstrueux dans le reste de son corps, son ventre de loup se termine par une queue de dauphin. Ne craignez pas d'allonger votre route : il vaut mieux, en prenant un long détour, doubler le « promontoire de Pachyn, que de voir dans son antre hideux la redoutable Scylla, et que d'entendre les « rochers d'alentour retentir de l'aboiement des chiens dont elle est entourée, *et cæruleis canibus resonantia saxa*. » (*Énéide*, liv. III, vers 432.)

Digitized by Google

l'entrelacs, et, au-dessus de l'homme et de la femme, une grande fleur entourée d'une petite corde. » (Voyez Juste Popp et Théodore Bulaü, *Architecture du moyen âge à Ratisbonne*, 2e cahier, pl. II.) — Nous devons ajouter que notre ingénieux collaborateur donne tout ceci pour une simple conjecture, qui pourrait être complétement détruite par une étude plus approfondie; mais nous ne nous sommes pas cru dispensé de faire connaître une interprétation dont l'incertitude même provoquera peut-être de nouvelles recherches.

Il sera difficile encore d'indiquer le rôle des sirènes-oiseaux et des sirènes-poissons sculptées, les unes et les autres, dans des losanges, aux deux portes septentrionales latérales de la cathédrale de Metz[45]; car on y trouve aussi une chouette, des aigles, des lions, des dragons, un cerf; puis (à une autre place, il est vrai) des demi-figures d'ange, un ange assis tenant un livre et des guerriers combattant. Du côté des sirènes, les losanges renferment un homme combattant un dragon, un autre attendant au bout de sa pique un sanglier poursuivi par deux chiens, un troisième assis sur un lion (ce n'est pas Samson), et un quatrième tombant ou renversé, la tête en bas (le grand prêtre Héli (??); *Les Rois*, liv. I, chap. IV, verset 18). — Enfin un bélier, le capricorne (brisé), un ange ou démon (??), très-mutilé, en face d'un guerrier, etc.

Mais, à notre avis, il n'y a pas d'incertitude sur le rôle de la sirène-poisson, lorsque, dans un Sacramentaire du VIIIe siècle, elle sert d'abréviation au mot *Domini* (DÑI), composé par un poisson; ou bien, lorsque, par un développement excessif de son extrémité inférieure, elle forme, de concert avec un autre poisson, les lettres liées VD (pour *vere dignum*), à la consécration du saint chrême destiné au baptême[46]. Un poisson plus petit constitue l'abréviation; cependant, au lieu d'être placé, suivant l'usage, au-dessus des parties omises, il forme la croix au milieu du montant commun des deux lettres. L'allégorie se complétant par l'adjonction des deux poissons, symboles en cette circonstance du chrétien baptisé, nous inclinons ici à regarder la sirène comme le symbole de l'eau.

(Voyez, pour ces mots *vere dignum* abrégés, ce que nous en disons à la page 867; et, quant au symbole du poisson, la page 421 et la note 37, page 559.)

Selon maître Conrad de Wurzbourg, tandis que deux impétueux griffons, *grifen*, ont conduit le poëte sur la vaste mer, là, pendant le voyage, une sirène, *syrene*, lui enseigne la musique et les chants[47]. — *Le Conteur* (*Der Marner, Mährener*) de la *Collection Manesse* fait connaître les particularités de divers animaux, et présentera sans doute la sirène sous les deux acceptions; car le poëte ne peut manquer de célébrer les charmes de la musique. « Je chante, dit-il, un enseignement ou un jeu, — une vérité ou un mensonge; — Je chante, à peu près, à la façon de Titerel (*sic*), — les Templiers à l'expédition du (saint) Graal; — combien séduisant est le chant des *sirènes*, — et terrible la colère du *crocodile*. — Je chante aussi les *serpents* furoncles, *Draken fürinkel*, — et comment le *griffon* saisit (sa proie); — comment la peau de la *salamandre*, — dans un feu ardent, brille et s'embellit, — et comment le corps des *chimères* se composait (d'éléments divers); — et comment naît la *vipère*, etc. [48]. »

A ces anciens exemples de la sirène prise exceptionnellement en bonne part, comme symbole de la musique, nous pourrions ajouter tous ceux que fournissent

Digitized by Google

les supports et tenants des armoiries, où son office est de garder les écus, rôle semblable à celui du lion, de la licorne, du dragon, etc. nous nous bornerons à trois ou quatre citations. Le royaume de Naples faisait soutenir son écu par deux sirènes-poissons, qui avaient un miroir à la main. C'était en souvenir de la sirène Parthénope, « dont la ville, dit Palliot (p. 597), a été autrefois renommée et où même son corps fut enterré, au tombeau de laquelle les Napolitains portaient tous les ans des cierges [1]. » — Les Du Bec de Vardes, qui blasonnent *fuselé d'argent et de gueules*, ont également pour supports deux sirènes se mirant et tenant deux guidons passés en sautoir : à droite, de Bourgogne ancien, à gauche, de Champagne (*ibid.* p. 612 et 350). — Les La Rochefoucauld (*burelé d'argent et d'azur*) prennent pour supports la sirène-serpent de leur cimier, sans miroir ni bannières, et André Favyn, en son Théâtre d'honneur, donne cet exemple au mot *Enquerre* ou *Enquerrir*, par allusion à la *naissance*, « comme tous ceux descendus, dit Palliot (p. 272), de l'illustre maison de Lusignan, qui portent la Mélusine pour cimier » (voy. plus haut, p. 806). — Enfin, parmi les princes de la maison de France, nous fournirons un dernier exemple tiré d'un Boëce, *De Consolatione*, manuscrit de l'an 1493, venu, dit-on, du château de Blois. Au bas d'une belle miniature (folio 1), on voit deux sirènes ailées, de carnation, au corps de femme terminé en poisson, et servant de supports aux armes d'Orléans (XVIe siècle). Leurs ailes sont bleues ; les parties poisson sont en or ; et la tête des vierges, à courte chevelure, est surmontée, en manière de couronne, d'un petit nimbe à jour [49]. (Bibliothèque impériale, manuscrits latins, ancien fonds, n° 6643.)

On peut encore consulter les ouvrages suivants sur les sirènes, leur origine, leurs différents noms, leurs formes diverses et leur emploi symbolique : 1° *Museum Worsleyanum*, édition Eberhart et Schæfer (Darmstadt et Leipzig), 1re et 6e livraison, où se trouvent la sirène à corps de femme et à pieds d'oiseau, et la sirène à corps d'oiseau et à tête de femme ; cette dernière, d'après une pierre gravée égyptienne (pl. IV) [50]. — 2° *Fragment de Titurel*, chez Sulpice Boisserée : il y est question de sirènes sculptées avec des poissons, sur le sol de l'église du Saint-Graal. Ces animaux se mouvaient par le souffle que fournissait un moulin à vent placé en dehors. Comparez aussi ces combats avec la vie tranquille des oiseaux vivant en paix sur des arbres d'or, sculptés et peints dans les chœurs de la petite église de Saint-Graal [51]. — 3° *Gesta Romanorum*, cité plusieurs fois dans le cours de ces notes [52]. — 4° *Joh. Weitzii notæ*, dans son édition de Prudence [53]. — 5° Jacob Grimm, *Deutsche Mythologie* : il traite des sirènes mâles et femelles, et cite la sirène-oiseau et l'enfant qui se voient au dôme de Francfort [54]. — 6° W. Grimm, *Die deutsche Heldensage* [55]. — 7° Ziemann, *Mittelhöchdeutsches Wörterbuch*, aux mots *Niches* et *Mer-minne* [56]. — 8° Winckelmann, *Monumenti antichi inediti*, sur les sphinx mâles et femelles [57]. — 9° Visconti, dans les bas-reliefs du *Musée Pio-Clementino*, où l'on peut comparer les scyllas aux centaures [58]. — 10° *Klingesor von Ungerlant*, poëme du XIIe ou du XIIIe siècle, *Collection Manesse*,

[1] « Parthénope, noyée dans les flots après le triomphe d'Ulysse, fut jetée par la vague sur les sables de la côte voisine : on l'enterra. A son tertre funéraire succéda un tombeau ; au tombeau, un autel, un temple ; au temple, un village que d'heureuses circonstances transformèrent en capitale de la Campanie. Parthénope fut d'abord son nom ; puis on lui substitua ceux de Néapolis, Napoli, Naples. » (*Biographie universelle*, t. LV, p. 453.)

Digitized by Google

ut supra [59]. — 11° Jacob Grimm, à propos du *Tyrol und Fridebrant*, poëme contemporain du précédent, et dont on n'a qu'un fragment (*apud* Moriz Haupt, *ut supra*). Il en fait l'historique, et parle de monstres marins accompagnant les sirènes (peut-être des tritons), qu'il regarde comme des hommes moitié blancs moitié noirs [60].

Dans les renvois suivants, aux sources diverses que le manque de temps n'a pas permis d'introduire dans le texte avec le développement nécessaire, le chiffre romain indique en général, ici et ailleurs, le siècle des sculptures ou peintures en question, ou celui du manuscrit cité [1*].

[1] Boîte 24, Carte 4543. — [2] B. 24, C. 4544. — [3] B. XII, CC. 759, 1188 et 1511; B. 26, C. 730. — [4] B. 17, C. 232. — [5] B. 19, C. 750. — [6] B. 19, C. 751. — [7] B. 24, C. 4547. — [8] B. 24, C. 4547. — [9] B. 3, C. 151. — [10] B. 17, C. 231. [11] B. 17, C. 233. — [12] B. XIV, C. 104. — [13] B. XIV, CC. 142 et 143. — [14] B. 17, C. 376. — [15] B. XIII, C. 723. — [16]. B. I, CC. 281 et 588. — [17] B. VIII, C. 77. — [18] B. XIV, C. 328. — [19] B. XII, C. 2354. — [20] B. IX, C. 450. — [21] B. XI, C. 212. — [22] B. XI, C. 1085. — [23] B. XII, C. 1977. — [24] B. XIII, C. 293. — [25] B. XIV, C. 332. — [26] B. XIV, C. 313. — [27] B. XIV, C. 305. — [28] B. XIV, C. 329. — [29] B. XIV, C. 330; B. 24, C. 4541. — [30] B. XV, C. 247. — [31] B. XIV, C. 328. — [32] B. XIV, C. 161. — [33] B. 4, C. 1033. — [34] B. 22, C. 3809. — [35] B. 24, C. 4636. — [36] B. XIII, CC. 16 et 73. — [37] B. XII, C. 130. — [38] B. XII, C. 197. — [39] B. 6, C. 747. — [40] B. 10, C. 911. — [41] B. 16, C. 1160. [42] B. XIV, C. 257. — [43] B. 10, C. 911. — [44] B. 3, C. 430. — [45] B. XIV, CC. 142 et 143. — [46] B. VIII, C. 77. — [47] B. XIII, CC. 207 et 292. — [48] B. XIII, C. 94. [49] B. XV, C. 97. — [50] B. 3, C. 151. — [51] B. 5, C. 292. — [52] B. 14, C. 384. — [53] B. 25, C. 684. — [54] B. 13, CC. 571 à 573. — [55] B. 12, C. 794. — [56] B. 26, CC, 729 et 730. — [57] B. 25, CC. 827 et 828. — [58] B. 25, C. 246. — [59] B. XIII, C. 295. — [60] B. XIII, C. 946.

Saint-Fargeau, le 26 octobre 1859.

(271) P. 473. Le R. P. Martin fait sans doute confusion de noms; car saint Erhard, évêque ou chorévêque de Ratisbonne, était mort à la fin du VII° siècle (696), ou, peut-être, au commencement du VIII°. La crosse, étant du XI° siècle, ne lui aurait donc point appartenu. Le *Martyrologe universel* de Claude Chastelain, chanoine de l'église de Paris et traducteur du *Martyrologe romain* (in-4°, 1709), porte seulement, au 13 novembre : «Saints de France, saint Hérard, *Herardus*, confesseur.» Mais, dans le *Martyrologe universel* de Saint-Allais (in-8°, 1835), à la date du 8 janvier, on lit : «Saint Érard (*sic*), chorévêque, honoré à Ratisbonne, mort dans le VIII° siècle;» puis, à la table générale des saints,

[1*] Au moment de donner le *bon à tirer*, on nous signale un ouvrage récent qui nous aurait été d'un grand secours : *Les Sirènes : Essai sur les principaux mythes relatifs à l'incantation, les enchanteurs, la musique magique, le chant du cygne, etc. considérés dans leurs rapports avec l'histoire, la philosophie, la littérature et les beaux-arts*, par M. Georges Kastner. L'auteur, nous écrit-on, passe en revue la nombreuse nomenclature des êtres mythologiques qui se rattachent aux sirènes; également les ondines, les nyxes, les merminnes, etc. créations fantastiques du Nord ou du moyen âge chrétien. Le titre promet un travail sur les enchanteurs, auxquels se rattacheront sans doute les nains et les géants, les sorciers et sorcières, les péris, les fées, les bienfaisantes valkyries, etc. et les magiciens des deux sexes, habitants des quatre éléments.

Digitized by Google

sans indication du jour : « Saint Erhard (*sic*), évêque de Ratisbonne, mort en 696. » Enfin, au 13 novembre, il donne aussi saint Hérard (*sic*), confesseur. Saint-Allais ne fait pas autorité; il est plein de fautes d'impression et contient beaucoup d'erreurs, mais il est plus complet que le martyrologe romain et bon à consulter; son but ayant été de recueillir tous les saints nationaux et locaux, inconnus à Rome sous le pontificat de Grégoire XIII (1585 ✝ 1590).

La crosse dite de *saint Erhard* se date d'elle-même, comme le remarque le père Martin, par ses rapports avec le *tau* de saint Héribert, archevêque de Cologne, mort en 1022, et nous ajouterons, avec celui de Gérard, évêque de Limoges, mort, cette même année, à l'abbaye de Charroux (voy. fig. 37 du *Bâton pastoral*).

(272) P. 474. Nous voulons parler de l'*entrelacs* maintenu avec la même intention durant tout le moyen âge. Un des derniers exemples de son emploi symbolique figure sur le collier de l'*ordre de l'Annonciade*, et se trouve suffisamment expliqué par la légende *Fœdere Et Religione Tenemur*, découverte il y a peu d'années par l'érudit M. Jules Baux, sur un doublon d'or de Victor-Amédée VIII, premier duc de Savoie (✝ 1451), antipape sous le nom de Félix V. Les quatre lettres F. E. R. T. devise mystérieuse de sa maison, accompagnent les entrelacs ou nœuds d'amour du collier, comme ils sont alternés sur la pièce par quatre groupes de mains entrelacées.

« Ces emblèmes et ces paroles, dit avec toute raison M. Baux, nous paraissent être la révélation si longtemps cherchée de la pensée et du sens littéral de cette devise des princes de Savoie, en qui le monde a vu briller, pendant plus de huit siècles, l'honneur et la loyauté de la chevalerie, la foi et le dévouement du chrétien. » (*Histoire de l'église de Brou.*) — « Cette explication, dit à son tour M. le comte de Quinsonas (*Matériaux pour servir à l'Histoire de Marguerite d'Autriche*), lève toutes les incertitudes et dissipe tous les doutes, en faisant tomber les suppositions plus ou moins ingénieuses auxquelles la devise FERT avait donné lieu jusqu'à ce jour. » En effet, les quatre lettres n'ont aucun rapport avec le vieil ornement mystique, lorsqu'on leur fait signifier (dès le XII[e] ou le XIII[e] siècle!) Frappez, Entrez, Rompez Tout; ou bien *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit* ou *Tuetur*.

Il appartenait à M. le comte Ferdinand de Lasteyrie, notre ancien et savant collègue, d'ajouter une lumière de plus sur l'origine de l'ordre de l'Annonciade, en montrant dans un travail récent (*La Cathédrale d'Aoste*, Paris, 1854, p. 15), qu'avant 1362 le comte Vert dut s'inspirer de quelque institution préexistante, et conférer, pour insignes, à l'*ordre du Collier*, un emblème déjà adopté par les princes de la maison de Savoie. C'est par l'étude du costume, encore trop négligée, que M. de Lasteyrie a pu rectifier Guichenon, déjà très-compromis sur ce point, et décider aussi plusieurs autres questions importantes. — L'exploration des autres églises de la Savoie ne se fera pas attendre, et nous engageons l'auteur à ne prendre, désormais, que lui-même pour modèle.

(273) P. 475. Il faut nécessairement répéter, à propos de cette figure 80, que le serpent d'airain est habituellement représenté suspendu par le milieu du corps au bout d'une perche ou sur une fourche; quelquefois roulé en spirale, la tête

Digitized by Google

en haut, ou placé sur une colonne; jamais, à notre connaissance, dans la position circulaire qui caractérise le bâton pastoral des Latins. (Voyez p. 422.) Nous faisons connaître la *crosse de Cluny*, autant qu'on peut l'attendre d'une réduction au quart appliquée à un monument couvert de détails et d'une grande richesse.

En donnant ces deux gravures déjà publiées, ainsi que nous faisons plus loin (pages 477 et 489), pour la seconde crosse de Toussaints d'Angers et la bénédiction de l'abbé Raganaldus, notre but est de montrer les infidélités de l'une ou de l'autre reproduction, et de mettre, une fois de plus, les antiquaires en garde contre les dessinateurs qui copient *avec esprit* et sacrifient d'ordinaire la vérité à l'effet; car nous avons reconnu par une longue pratique que les écarts du crayon entrent pour moitié dans les erreurs journalières de l'archéologie.

(274) P. 476. Le R. P. Arthur Martin avait déjà dit : «Selon l'auteur des sermons attribués à saint Augustin, la verge du législateur était l'image de la croix, et ne fut transformée en serpent que pour indiquer la vraie sagesse, celle qui triomphe de la fausse sagesse du monde» (p. 43). — Nous allons voir tout à l'heure, lorsqu'il sera question de la deuxième crosse de Toussaints d'Angers, que le souvenir de la verge d'Aaron n'est écarté par le savant jésuite qu'à propos des crosses à serpent; et dans sa description du bâton pastoral de Saint-Père de Chartres, attribué à l'évêque Raimfroy (page 69), parlant de la houlette de David, allusion populaire à celle du pasteur des âmes, il cite ce passage de Hugues de Saint-Victor (t. III, p. 333) : «Trois verges mystérieuses se rencontrent dans l'Écriture; la verge de Moïse, qui ouvre les flots de la mer Rouge; la verge d'Aaron, qui confère le sacerdoce, et la verge pastorale de David, qui repousse l'ennemi.» Nous n'avons pas remarqué d'autres endroits où il soit question de la verge d'Aaron.

(275) P. 477. L'autorité de saint Basile et des autres commentateurs n'arrête pas dom Calmet, quant à la forme primitive du serpent tentateur. «Les interprètes ont fort raisonné, dit le savant abbé de Sénones, sur la nature du premier serpent qui tenta Ève. Quelques-uns ont cru qu'alors le serpent avait deux, ou quatre, ou plusieurs pieds : *mais il n'y a aucune apparence que cet animal ait jamais été autre qu'il est aujourd'hui;* et l'on ne peut douter que, sous le nom de serpent, on ne doive entendre le démon, qui se servit d'un serpent réel pour séduire la première femme. (Voy. sur le serpent tentateur la page 788, à la note.)

«Dans la malédiction que Dieu donna au serpent, il lui dit : «La postérité de «la femme te brisera la tête» (*Genèse,* chapitre III, verset 15); parce qu'en effet le serpent ayant le cœur sous la gorge et tout près de la tête, le moyen le plus sûr pour le tuer est de lui écraser ou de lui couper la tête. Plusieurs font consister sa principale finesse ou sa prudence, comme parle l'Évangile (*Matthieu,* chapitre X, verset 16), en ce qu'il expose tout son corps pour sauver sa tête.» (*Dictionnaire historique de la Bible,* par le R. P. Dom Augustin Calmet, religieux bénédictin, abbé de Sénones; édition in-octavo de 1783, tome V, page 217, au mot *Serpent*).

Au sujet d'Adam et Ève représentés sur un sarcophage antique, Bottari s'exprime ainsi : «On ne voit pas, autour de ce tronc d'arbre, de serpent enlacé, *ni dans aucune autre peinture ou sculpture rapportée par nous;* peut-être, parce que

Digitized by Google

plusieurs chrétiens étaient d'opinion que le serpent, avant d'être maudit de Dieu, n'était pas un reptile; mais qu'il avait des pieds et une voix humaine, comme l'atteste le même historien hébreu (Josèphe). Sur quoi on peut voir une lettre très-prolixe de Bosciarto, écrite à Jacques Capello, fils du célèbre Louis, et imprimée à la suite de sa Géographie sacrée. » (*Roma sotterr.* t. III, p. 2.) — L'assertion de Bottari, relativement *à l'absence du serpent*, est d'autant plus inconcevable que, dans son livre, la plupart des groupes d'Adam et Ève sont accompagnés du hideux reptile; il y en a même un qui donne la pomme à Ève.

Plus loin, page 69, ayant à décrire une autre sculpture pareille et, oubliant ce qui précède, il dit : « Adam et Ève, honteux du péché qu'ils viennent de commettre, se couvrent les parties déshonnêtes. Entre eux se trouve l'arbre funeste, *autour duquel est le serpent perfide*, tournant la tête du côté de la femme, qu'il séduisit, et non l'homme, comme dit saint Paul. » — Contrairement aux derniers mots, le serpent de la planche XXXI du tome I se tourne du côté de l'homme; mais nous ne prenons pas cette circonstance exceptionnelle pour une nouvelle contradiction de notre auteur. Les serpents de *la Rome souterraine* sont généralement sans ailes; plusieurs ont des oreilles.

Note additionnelle. Quand il a été parlé pour la première fois du serpent crucifère d'Angers (pages 461 et 462), on ne connaissait pas le travail du R. P. Martin; autrement nous n'aurions pas hésité à faire graver le monument et à discuter la question; plus tard, lorsqu'elle a été reprise (page 476) à propos du *Bâton pastoral* et du serpent de l'Éden, nous avons craint de rouvrir la discussion sur un détail incident, qui tenait indirectement au serpent d'airain.

Outre les motifs du choix, tirés de l'expression du serpent, nous aurions désigné cette crosse de préférence à plusieurs autres déjà publiées, parce qu'elle permet de rectifier de la sorte le dessin d'une œuvre nationale, de bien petite dimension, mais l'une des plus curieuses que nous ait laissées le XIIe siècle. Elle a été donnée page 523, d'après diverses gravures antérieures et une photographie qu'a bien voulu nous envoyer dernièrement, avec une grande bonté, M. Godard-Faultrier, conservateur du Musée d'Angers. — Il en est de la reproduction graphique comme des citations d'auteurs : si le passage est fautif ou tronqué, le savant et l'antiquaire qui le prennent pour guide sont presque toujours entraînés à de graves erreurs.

La première crosse de Toussaints d'Angers, celle dont nous parlons, porte $1^{m},77$ de hauteur, et sa volute $0^{m},09$ de largeur. Dans le moyen âge, le bâton pastoral varie entre $1^{m},75$ et $1^{m},80$. Actuellement on lui donne, en général, 2 mètres.

(276) P. 478. Nous nous proposons de revenir prochainement sur cette question des *anges bénissant*, et nous soumettrons à la section d'archéologie une peinture du IXe siècle montrant Dieu le Père, sous les traits de l'Ancien des jours, béni par un ange, qui reçoit ses ordres souverains. Nous produirons en même temps divers autres exemples, pris avant l'époque carlovingienne et sous les premiers Capétiens, des trois Personnes divines réunies, également représentées sous la figure humaine.

Plusieurs exemples de Dieu le Père, ou plutôt du Seigneur, du Tout-Puis-

Digitized by Google

saint, comme l'appellent ordinairement les auteurs de *la Rome souterraine*, sont fournis par les planches de cet ouvrage, notamment aux figures d'Adam et d'Ève, de Caïn et d'Abel, d'Abraham, de Moïse, peut-être de Josué, de Job, etc. Mais, si l'on se reporte aux idées qui dominaient les anciens chrétiens à l'égard de l'intervention directe de Jésus-Christ dans les mystères de la création et de toute l'histoire des Juifs, il est permis de croire que Bosio et ses continuateurs se sont quelquefois trompés. Nous en citerons un seul exemple pris au tome III, pl. CXXXVII (édit. de 1737-1754, p. 40 et 41), et, s'il avait été possible de donner la gravure, il eût suffi d'une simple observation.

Il s'agit du sacrifice de Caïn et d'Abel, représenté sur un sarcophage, conservé jadis à Rome, dans la cour des Orphelins; le sujet paraît simplement ébauché. « Sur l'extrémité (du sarcophage), dit Bottari, est Dieu le Père assis sur un siége couvert d'une draperie et de forme semblable au trône épiscopal; ce qui fait comprendre que le sculpteur chrétien n'avait pas l'idée d'un siége plus distingué. Les peintres et les artistes ont figuré [dans la suite] Dieu le Père avec des habits plus somptueux et plus imposants que ne le sont les habits pontificaux. Du reste il ne faut pas blâmer celui qui représente la figure de Dieu, puisque, comme le dit Thomas Waldense (*De Sacram.* t. III, tit. XIX) : « Ce que l'Écriture représente par ses paroles, pourquoi l'artiste ne nous l'offrirait-il pas en figures, *quod Scriptura facit verbis, cur artifex non faciet signis?* » — Il suffit qu'on croie Dieu incorporel et sa nature toute divine..... comme dit très-bien Arnobe (*Disputation. adversus Gentes*, liv. III, p. 130).

« On découvre toutefois, sous cette draperie, que le siége a été fait ou plutôt tressé en osier, ce qui montre la sainte pauvreté et la simplicité des ministres du sanctuaire à l'époque où le corps du Sauveur était quelquefois porté dans de petites corbeilles de verre. Sainte pauvreté, au sujet de laquelle saint Jérôme s'écriait, à propos d'Exupère, évêque de Toulouse (+ 409) : « Richesse incomparable de ce prélat, portant le corps du Seigneur dans une corbeille d'osier et le sang dans un simple verre! *Nihil illo ditius, qui corpus Domini canistro vimineo, sanguinem in vitro.* »

« Sur un sarcophage de Narbonne, on voit un Président, ou quelque autre personnage constitué en dignité, assis également sur un siége d'osier. — Poursuivons les observations à propos de notre sarcophage. Devant le Seigneur sont debout les frères Caïn et Abel, qui lui offrent, l'un, des épis de blé, l'autre, un agneau. Dieu semble tenir les épis de ses deux mains; mais peut-être le sculpteur a-t-il voulu exprimer, comme le porte réellement le texte sacré, que Dieu repousse l'offrande des deux mains. Il est à remarquer que ses pieds reposent sur l'escabeau ordinaire ou *suppedaneum*, en signe de majesté plus grande.

« Dans le lointain, on voit encore une autre tête de vieillard, qui représente peut-être Adam. Caïn est à moitié nu, étant agriculteur et s'occupant de labourage, métier que l'on ne peut faire avec beaucoup de vêtements sur le dos. C'est pourquoi Virgile (*Géorgiques*, liv. I, v. 299) dit au bouvier : « Sème ou laboure, tant que tu auras assez de la tunique d'été, *Nudus ara, sere nudus.....* » mais Abel a la tunique, et, par-dessus, la *pénule*, habits de pasteur l'un et l'autre.

Suivant notre sentiment, cette description ne démontre en rien la présence de *Dieu le Père* : précédemment, dans la Bible de Charles le Chauve, nous avons trouvé Jésus-Christ procédant seul à l'Œuvre des six jours (voy. page 603 et

Digitized by Google

ailleurs). Reste la figure donnée par le sculpteur, autant qu'on en peut juger sur un cuivre du XVII[e] siècle. Le Seigneur, vu de profil, a la tête nue : sa barbe est rare; ses cheveux arrivent à peine jusqu'aux épaules. Il n'a point de nimbe, et ses traits, encore jeunes, ont le type générique des têtes de Jésus-Christ; telles qu'on les voit sur la plupart des sarcophages du même temps.

(277) P. 478. Le R. P. Martin termine par les mots suivants le paragraphe des *crosses à tige fleuronnée et à fleur épanouie;* on nous saura gré de les reproduire : « L'école dont nous venons d'admirer quelques œuvres doit compter au premier rang en fait d'orfévrerie polychrôme. L'ancienne orfévrerie byzantine avait aimé à creuser, au milieu des fonds d'or du métal, des rinceaux délicats et pressés, où se jouaient et se fondaient parfois les nuances de la palette de l'émailleur : celle-ci affectionne les fonds champlevés et les rinceaux d'or dessinés en silhouette sur l'azur, mais réveillés par des fleurs où se combinent des couleurs graduées de nuance : c'est tantôt le bleu de turquoise ombré par le rouge et éclairé par le blanc, ou bien le vert qui part du rouge et du noir pour se fondre dans le jaune clair, plus rarement le violet relevé par le rouge et le noir. J'oserai exprimer le vœu qu'un procédé aussi facile à exécuter et aussi fécond en ressources que celui des émaux champlevés reprenne, dans l'orfévrerie religieuse, la faveur dont il a joui à si juste titre et si longtemps. »

(278) P. 479. Le recueil du R. P. Martin est un de ceux qu'on appellerait aujourd'hui *pittoresques*. Son but avoué a été de faire connaître les crosses arrivées jusqu'à nous, plus que de les décrire ou de les expliquer; et la seule pensée de les avoir réunies et groupées par famille lui méritera de nous tous une reconnaissance éternelle; on peut ajouter que ce ne sera pas le moindre mérite de cet éminent Jésuite, dont l'ardeur au surplus égale le talent. Si les Bénédictins avaient apporté à leurs reproductions graphiques la conscience qui préside à leurs recherches littéraires, la besogne de notre époque eût été bien diminuée. Les monuments, survivant de la sorte à leur ruine, auraient trouvé tôt ou tard une bonne interprétation, tandis qu'une certaine timidité accompagne l'antiquaire et l'archéologue qui veulent les expliquer en cherchant à s'appuyer sur les images, trop souvent infidèles, des deux derniers siècles.

Sachons donc gré à ce grand artiste des pas et des démarches qu'il a dû faire pour découvrir tant de vénérables reliques, souvent oubliées dans le fond des sacristies, ou volontairement cachées par des amateurs égoïstes et jaloux de leur trésor. N'oublions jamais les peines infinies qu'il a prises pour dessiner les objets, diriger les gravures et suivre la publication au milieu de difficultés chaque jour renaissantes. A ces obstacles presque insurmontables pour tout autre qu'un ecclésiastique, il lui fallait opposer une patience toujours nouvelle et qui demandait à la fois, nous allions dire au même degré, le zèle de la religion, l'amour de l'art, et une persévérance rare dans un travail minutieux et sans cesse interrompu par les devoirs du prêtre et du missionnaire.

(279) P. 480. « ..... Argui ex his etiam posset, quo tempore baculos « ferre Romani pontifices intermiserint; videlicet, circa medium sæculi duo- « decimi. Gelasius etenim, cujus iconem cum baculo refert idem Macrus (in suo « *Hierolexico*), in cathedra beati Petri sedit sub anno 1118; et, e contrario, Inno-

«centius III, qui vixit anno 1199 (in lib. I. *Decret*, cap. *De sacrosancta unctione*, «§ fin.), tradit Romanum pontificem non uti baculo. Quare, cum inter Gelasium et «Innocentium octoginta anni intercesserint, liquido colligi potest, hoc temporis «intervallo prædictam consuetudinem exolevisse, et in desuetudinem lapsam.» (*Vetera Monimenta, in quibus præcipue musiva opera sacrarum, profanarumque ædium structura*, 2 vol. in-fol. Romæ, 1690, t. I, p. 123 et 124.)

Le texte qui précède a été confronté avec l'édition en 3 vol. in-fol. de 1747 (également tome I, pages 123 et 124), et nous n'avons trouvé aucune différence dans le sens : *Romani pontifices baculos gestare*, au lieu de *baculos ferre Romani pontifices*; *Gelasius enim*, au lieu de *Gelasius etenim*; *colligitur*, au lieu de *colligi potest*, et *desuetudinem abiisse*, au lieu de *desuetudinem lapsam*. Nous continuerons donc à regarder ce passage comme la véritable expression de la pensée de Ciampini. — (Voyez ci-après, sur le même sujet, la *Note additionnelle*.)

Entre Pascal II, élu pape en 1099 (+ 1118) et Innocent III, qui mourut en 1198, après sept ans de pontificat, l'Église compte dix-sept papes et dix antipapes; on comprend que durant ce siècle de troubles et cette succession rapide de pontifes, si souvent chassés de Rome, les coutumes ont dû singulièrement varier. La déplorable querelle des investitures durait encore. Alexandre III avait excommunié l'empereur Frédéric Ier (1160); à l'exemple de Grégoire VII, il l'avait dépossédé de l'empire, et Innocent III s'était également arrogé le droit de mettre en interdit les royaumes de France et d'Angleterre.

Note additionnelle. Le désir très-naturel d'éclaircir la question (si les papes ont réellement porté la crosse comme les autres évêques) nous a conduit à consulter l'autorité produite ici par l'auteur des *Anciennes mosaïques*, c'est-à-dire, le *Hierolexicon* ou *Dictionnaire sacré* des frères Magri, et à chercher le mot de l'énigme dans *l'Histoire des images et des peintures sacrées* de Jean Ver-Meulen, dit *Molanus*, mort (1585) une vingtaine d'années avant la naisance de Dominique Magri (1604). Nous considérerons pour le moment Molanus comme un théologien antiquaire de notre époque, le savant jésuite Jean-Noël Paquot (+ 1803) ayant donné, en 1771, de cet érudit et curieux traité, non exempt d'erreurs, une édition singulièrement enrichie de notes, de contre-notes et de suppléments.

Nous allons faire connaître par extraits les deux passages, trop longs pour être donnés tout entiers, mais en les faisant précéder de la citation complète de Ciampini. Les lecteurs du Bulletin pourront ainsi se former eux-mêmes une opinion sur l'ancien usage des souverains pontifes à l'égard de la crosse, et sur l'origine de l'instrument liturgique chez les chrétiens. On ne s'étonnera point des contradictions et des redites; et l'on tirera cette première conclusion, que chacun de nos trois auteurs a lu les textes originaux d'une manière bien différente.

I. «Quelqu'un demandera peut-être, dit Ciampini (chap xv, *De antiquo Baculorum usu, et symbolo*), si le pontife romain fait usage du bâton pastoral. Innocent III répond négativement dans son traité des *Mystères de la messe*, p. 64, et aussi livre I des *Décrétales*, chap. *De sacrosancta unctione*, paragraphe final, où on lit : «Quoique le pontife romain ne fasse pas usage du bâton pastoral, soit à «cause de l'Histoire, soit par une raison mystique, toi aussi, à l'imitation des

Digitized by Google

« autres pontifes, tu pourras en faire usage[1]. » Voici ce que raconte le commentateur, *glossographus*, au mot *propter historiam* : « Martial, un des disciples de Pierre, celui que le Seigneur plaça parmi les disciples, lorsqu'il dit, « Si vous « ne devenez comme ce petit enfant, vous n'entrerez pas dans le royaume des « cieux, etc. (*Saint Matthieu*, chap. XVIII, vers. 2 et 3), » fut dans la suite envoyé par Pierre avec un autre, à savoir Matthieu, prêcher en Germanie. Matthieu mourut en chemin, et son collègue retourna vers Pierre; et Pierre luit dit, « Prends « le bâton, » et, en le touchant, dit : « Qu'il se lève au nom du Seigneur, et qu'il « prêche. » Et Martial alla. Et le quarantième jour, depuis que Mathieu était mort, il le toucha; et il ressuscita, et il prêcha; et ainsi Pierre éloigna de lui le bâton et le donna à ses subordonnés.

« Là s'arrête le glossateur. Vient ensuite l'explication des mots *tum propter mysticam*, que la glose éclaircit de la sorte : « *Raison mystique*, parce que le bâton offre, à son sommet, une courbure, comme pour attirer; ce qui n'est pas nécessaire au pontife romain; car nul ne peut, en définitive, se détacher de lui, puisque l'Église ne peut pas ne pas être; ou parce que le bâton désigne la contrainte ou le châtiment. C'est pour cela que les autres pontifes reçoivent de leur supérieur des bâtons; car ils tiennent leur pouvoir d'un homme. Le pontife romain ne fait pas usage du bâton : car il tient son pouvoir de Dieu seul. »

(Nous ne discuterons pas la légende de saint Martial; nous laissons ce soin à Ciampini lui-même et au père Paquot[2]; mais, quant à la *raison mystique*, elle ne nous paraît nullement admissible en matière d'archéologie. De ce qu'on aurait imaginé au XII[e] siècle, même au X[e] (??), de chercher une série de symboles dans les diverses parties de la crosse, il nous paraît difficile d'en tirer pour conséquence, que « les successeurs de saint Pierre n'ont jamais porté la crosse. » Au surplus, la raison mystique n'a pas fait grande impression sur l'esprit de Ciampini, qui continue de la sorte :)

« Cependant cette histoire (de saint Martial) ne nous oblige nullement à croire que, depuis saint Pierre, aucun des pontifes n'ait fait usage du bâton. Le contraire même nous est affirmé par Luitprand, diacre de Pavie, à la fin du livre VI *De Rebus ab Europæ imperatoribus et regibus gestis*. Il raconte qu'un certain Benoît, s'étant emparé du siége apostolique, usurpa les insignes sacrés du légitime pontife, en particulier la férule pontificale, c'est-à-dire, le bâton pastoral, *ferulam pontificiam, id est, baculum pastoralem*, qu'il restitua ensuite au pape Léon, quand celui-ci l'eut chassé; mais le pontife, après avoir reçu le bâton, le brisa, et en montra les fragments au peuple, en signe de la puissance déchue.

« C'est aussi ce que confirme Magri, dans son *Hierolexicon*. Il produit une image de Grégoire le Grand debout, et portant, de la main droite, un bâton *pointu à sa partie inférieure* et décoré à son sommet d'une croix superposée. A cette image,

[1] « Licet romanus pontifex non utatur baculo pastorali, tum propter historiam, tum propter mysticam rationem, tu tamen, ad similitudinem aliorum pontificum, poteris eo uti. » — Nous n'avons pas su rencontrer le nom de l'évêque dont il est ici question.

[2] La construction vicieuse de la phrase latine permet de croire que Martial a été ressuscité par Matthieu, et non Matthieu par Martial. Le jésuite Odo de Gissey a traduit de la sorte, ne voulant pas reconnaître dans ce Martial-ci le premier évêque de Limoges (voyez page 841). Cependant l'opinion contraire est plus généralement adoptée, et nous n'avons pas voulu soulever un incident qui ne manque pas d'intérêt, mais qui est tout à fait étranger à la question du moment.

Digitized by Google

il en joint une autre (données toutes deux ci-après, page 830), celle de Gélase II, tenant, de la main gauche, un bâton au sommet duquel est un petit globe qui présente la figure d'une ellipse, à la manière des boules, *sphærularum*, que l'on plaçait d'ordinaire sur le bâton des pèlerins.

« On peut, ce semble, à ces images et à ces figures, appliquer le passage, cité plus haut, de Pierre Damien : « Il ne leur a servi de rien que les pontifes aient fait usage de bâtons de bois; *nec eis profuit quod pontifices ligneis* [auratis] *usi sunt baculis.* » Quoique ces paroles puissent sembler ambiguës, puisque, sous le nom de pontifes, on peut entendre les évêques, néanmoins, comme plus haut; l'écrivain a voulu réprimander les évêques qui se servaient de bâtons d'argent; il est clair qu'ici il leur oppose l'humilité et la modestie des pontifes romains, et qu'il leur propose en exemple ces mêmes pontifes, qui, bien qu'ils surpassassent de beaucoup les évêques, et par la grande élévation de leur dignité et par leur puissance, à laquelle nulle autre n'est égale, se contentaient de bâtons de bois doré, *auro quidem obductis.* »

(Si le même passage de Pierre Damien ne fût pas revenu plus loin (p. 852), autrement traduit par nous, mais toujours littéralement, on aurait supprimé un paragraphe inutile à la question du port de la crosse. Dès lors il y avait obligation de faire remarquer ici que l'omission de *auratis,* passé cette fois seulement dans la citation, explique la fausse interprétation donnée ci-dessus, et bouleverse le sens, qui n'est pas suffisamment rétabli par *auro quidem obductis,* arrivant après coup. En rendant ces mots par *dorés,* nous avons montré comment il a plu à Ciampini de torturer la pensée de l'austère cardinal; car il résulte clairement de l'ensemble de la phrase (restituée en entier à la page 852), que celui-ci entendait la chose tout autrement, et qu'il blâmait ainsi, avec la même énergie, et les crosses couvertes d'argent et les crosses couvertes d'or ou même *dorées,* c'est-à-dire le luxe des pontifes de Rome, dont les évêques n'avaient pas à se prévaloir pour excuser le leur. — Les crosses que cite Pierre Damien étaient également de bois, mais ornées, couvertes ou garnies, dit-il, de riches métaux.)

« De ce qui précède, dit Ciampini en finissant, on pourrait aussi induire à quelle époque les pontifes romains ont cessé de porter des bâtons; *ce fut vers le milieu du XIIe siècle.* Gélase en effet, dont le même Magri produit l'image avec un bâton, s'assit dans la chaire de saint Pierre vers l'an 1118, et, au contraire, Innocent III, qui vivait en 1199, nous apprend (au livre I des *Décrétales,* chap. *De sacrosancta unctione,* paragraphe final) que le pontife romain ne faisait pas usage du bâton. Or, comme entre Gélase et Innocent il s'est écoulé quatre-vingts ans, *il est clair que, dans cet intervalle de temps, la coutume dont nous avons parlé a passé et est tombée en désuétude.* » — (On vient de voir le texte latin en tête de la présente note, page 824.) Ciampini a publié séparément, sur le même sujet, une dissertation historique (in-4°, Rome, 1690).

« Le plus ancien et le principal de tous les bâtons conservés jusqu'à nos jours dans certaines église est celui qu'on garde encore à Trèves[1] et que Durand, dans

[1] Ce bâton de saint Pierre (simple bâton de bois, encore enfermé dans son ancien étui d'argent), n'est plus à Trèves; il est conservé, avec d'autres reliques venant aussi du même lieu, dans l'église des Franciscains de Limbourg, ville du duché de Nassau, sur la Lahn. Voici l'inscription placée sur le couvercle, par les soins de saint Egbert, archevêque de Trèves, mort en 989 : « Cette église [de Trèves]

son *Rational des divins offices* (liv. III, chap. xv), affirme être le même qui fut porté d'abord par saint Pierre, le prince des apôtres, puis envoyé par lui à Eucher (Euchaire) ou à Fronton, premier évêque de Trèves. Le *Syntagma* (l'Ordre) de Toulouse (livre XV, chap. xii, n° 38) semble toutefois s'écarter de cette opinion. Il dit que le bâton a été donné par saint Pierre à Martial, mais cet autre (bâton) doit, sans aucun doute (??), s'entendre du précédent, *sed iste alius a superiori, procul dubio, censendus est.* »

Rien n'est plus formel que le résumé de Ciampini. L'auteur est d'avis que les papes ont porté la crosse, et il indique avec sagacité l'époque où le changement a dû s'introduire. Quant à la légende de saint Martial, déjà mise en suspicion à l'époque où la première édition des *Anciennes mosaïques* était publiée (1690), il n'ose aborder le sujet et se contente de dire que, par le bâton de Martial, il faut entendre le bâton donné à Euchaire ou à Fronton. On verra tout à l'heure que cette version s'appuie sur les paroles du pape Innocent III, rapportées par Durand, évêque de Mende.

II. Ciampini ayant cité, en grande partie, le *Hierolexicon* des frères Magri, nous allons achever de faire connaître de notre mieux le sentiment de ces deux derniers auteurs, et nous tâcherons toutefois d'éviter les répétitions.

« Il est certain, dit Dominique Magri, au mot *Baculus episcopalis* (page 64), que l'institution du bâton pastoral date des premiers temps de l'Église (??); car on conserve encore à Toulouse le bâton de saint Saturnin, disciple des apôtres, avec cette inscription :

Curva trahit quos virga regit; pars ultima pungit.

« La partie recourbée (la crosse proprement dite) entraîne ceux que gouverne la verge; la partie inférieure aiguillonne. »

(Ciampini rectifie ainsi ce passage : « A l'église de Saint-Étienne de Toulouse, dit-il (*ibidem*, page 122), on voit *un marbre* très-ancien, sur lequel est sculptée,

a longtemps possédé le bâton du bienheureux Pierre, transmis jadis par lui-même pour ressusciter Materne, *pro resuscitatione Materni*, et qui lui avait été donné par saint Euchaire [disciple de saint Pierre et premier évêque de Trèves]. Plus tard, au temps des Huns, à ce qu'on raconte, il fut transféré à Metz avec les autres trésors de l'église, et il y resta jusqu'au temps du très-pieux empereur Otton l'Ancien. De Metz, il fut porté à Cologne, à la demande de l'archevêque Brunon, frère de ce prince; mais, au temps de l'Empereur Otton le Jeune, sur la requête d'Egbert, archevêque de Trèves, et avec le consentement du vénérable Werin, archevêque de Cologne, afin que cette dernière église ne fût pas privée d'un si grand trésor, le bâton fut coupé en deux parties : l'une, la partie supérieure, fut rendue à cette église [de Trèves], et renfermée, par le seigneur évêque, dans le présent étui; et l'autre moitié, surmontée d'une pomme en ivoire, *cum apice eburneo*, resta au même lieu [Cologne]. L'an de l'Incarnation du Seigneur, DCCCCLXXX. » Et sur le couvercle se lit la menace suivante contre les ravisseurs : « Quiconque aura dérobé ce bâton à cette église, ou l'aura déplacé (prêté, mis en gage), qu'il soit excommunié à perpétuité.

Quisquis ab ecclesia baculum hunc detraxerit ista,
Aut si præstiterit, sit perpetuo anathema. »

Ni les *Fleurs des vies des saints* (édit. de 1646), ni le *Dictionnaire historique des saints personnages* (Paris, 1772), ni les *Vies des Pères, des martyrs et des principaux saints* d'Alban Butler, traduites par l'abbé Godescard (Lyon, 1818), ne consacrent d'article à saint Euchaire. Selon Baillet (*Les Vies des saints*, au 8 décembre), « l'histoire de sa vie..... n'est remplie que d'aventures fabuleuses ou de faits peu vraisemblables. Ils sont la plupart si contraires à ce que les bons auteurs nous apprennent de l'éta-

Digitized by Google

avec l'image de saint Pierre, celle du bienheureux Saturnin, évêque (*Saint-Cernin*, † vers 257), tenant un bâton recourbé, avec ce vers :

Curva trahit quos *recta* regit; pars ultima pungit.»

Et Ciampini ajoute : « En effet, d'après Innocent III (livre I, *Des mystères de la messe*, chap. LXII), le bâton indique la correction pastorale. — Voyez le *Pontifical romain*, au chapitre de la *Consécration de l'évêque.*) »

« Dans la cité de Valence, en Espagne, au témoignage de Gavanti, continue Dominique Magri, on montre le bâton d'ivoire de saint Augustin, FR[1]. Mais Baronius, à l'an 504, dit, d'après Sigibert et Marianus Scotus, que le bâton de saint Augustin a été transporté en Sardaigne avec son corps, lequel, enfin, a été porté en dernier lieu à Pavie, selon que le rapporte le même Baronius, à l'an 725, nos 1 et 2.

« On a trouvé, dit-on, d'autres bâtons antiques, savoir : à Bologne, celui de saint Isidore; dans l'église patriarcale d'Aquilée, celui de saint Hermagoras, disciple de saint Marc (voyez la page 840). Du reste, l'usage du bâton, comme l'atteste Philostrate (livre III), était anciennement commun aux évêques et à quelques prêtres d'Orient, qui faisaient aussi usage de la mitre et de l'anneau. Le bâton n'est pas employé dans les messes des morts (*Cærem. epist.* lib. II, cap. II).

« Le Souverain Pontife ne se sert pas du bâton. FR. Grégoire IX dit : [Quoique le Souverain Pontife ne fasse pas usage du bâton pastoral, tant à cause de l'histoire, *propter historiam* (ailleurs, l'annotateur, *postillator,* corrige mieux en mettant ici *secundum hostiensem* (??), qu'à cause de la raison mystique, « Toi, cependant, tu pourras t'en servir, à l'imitation des autres pontifes; liv. I, des *Décrétales,* titre XV, *De sacra unctione,* chapitre unique, § *licet* »], où la glose ajoute : [*à cause de l'histoire :* Martial, un des disciples de Pierre, etc.] »

(Dominique Magri rapporte la légende de saint Martial, telle qu'on vient de la lire dans Ciampini, qui l'avait empruntée textuellement au *Hierolexicon*. Mais nous allons voir plus loin, par les additions de son frère Charles, que le bâton de saint Pierre change de main, pour ressusciter un autre disciple.)

« Baronius, à l'an 74, n° 15, rapporte la même chose; et le docteur angélique s'exprime ainsi : [Il faut dire que le pontife romain ne fait pas usage du bâton; car Pierre (le donna) pour ressusciter un sien disciple, qui, plus tard, fut fait évêque de Trèves; et c'est pour cela que, dans le diocèse de Trèves, le pape porte le bâton et non ailleurs, ou aussi en signe qu'il n'a pas une puissance resserrée, *coarctatam potestatem;* ce que signifie la courbure du bâton. Au *supplé-*

blissement et des progrès de la foi dans les Gaules, qu'il n'est pas possible d'y avoir aucun égard..... Il est étonnant qu'aucun des anciens martyrologes n'ait fait mention de lui, surtout après ce qui en a été dit par saint Grégoire de Tours.»

On trouvera plus loin, note 280 (p. 840 et suiv.), l'énumération des divers bâtons pastoraux laissés à plusieurs disciples par l'apôtre saint Pierre.

[1] Le dernier éditeur du *Hierolexicon* a soin de prévenir le lecteur que les additions de Charles Magri au travail de son frère Dominique sont renfermées sous ce signe FR. || : Nous avons respecté cette disposition et nous avons de même laissé, entre crochets et parenthèses, les phrases ainsi placées dans le texte.


Digitized by Google

ment, III[e] partie, question 40, article 7, à la 8[e] réponse.] . ¶ : Et c'est pour cela que le patriarche de Constantinople, en signe de sujétion, quand il est consacré, reçoit un bâton du métropolitain d'Héraclée, duquel relevait anciennement l'épiscopat de Byzance. Durand, dans le *Rational des divins offices*, chap. xv, liv. XVI (*sic*), dit que le pape Innocent III écrivit, dans le *Miroir de l'Église*, que saint Pierre envoya son bâton à Euchaire ou Fronton, premier évêque de Trèves, qu'il destinait, avec Valerius et Maternus, à prêcher l'évangile à la nation teutonique, et auquel succéda, dans l'épiscopat, Maternus, qui, par le bâton de Pierre, avait été ressuscité de la mort; lequel bâton l'église de Trèves conserve jusqu'aujourd'hui en grande vénération : et c'est pour cela que le pape, dans ce diocèse, se sert du bâton et non ailleurs. Mais le contraire (apparait), tant de l'histoire de l'antipape Benoît, rapportée, dans ce dictionnaire, au mot *Ferula*, que d'après la figure ci-jointe de saint Grégoire le Grand, tirée de la collection





Le pape Gélase II et saint Grégoire le Grand.

(Tiré du *Hierolexicon*, pages 65 et 386. — Réduction à la moitié.)

d'Alphonse Ciaccone et qui m'a été donné par Laurent *de Mariis*, seigneur romain[1]. FR. Nous placerons, au mot *Mitra*, page 386, une autre peinture du

[1] « . . . quæ, ex monumentis Alphonsi Ciacconi, a D. Laurentio de Mariis, Romano, mihi donata « fuit. » — Alphonse Ciaccone, connu en France sous le nom de Chacon, originaire du royaume de Grenade, fut un des plus savants hommes de son siècle, principalement dans l'histoire ecclésiastique et les antiquités de tout genre, dont il avait formé une riche collection. On lui doit une savante explication des figures de la colonne Trajane; mais Villenave fait observer qu'il montra peu de jugement en reproduisant l'histoire fabuleuse de Trajan, délivré des peines de l'enfer par les prières de saint Grégoire le Grand. On lui reprocha aussi d'avoir cru que saint Jérôme avait été revêtu de la dignité de cardinal. Son ouvrage le plus considérable est une *Histoire des papes et des cardinaux*. Il avait formé à Rome une bibliothèque riche en livres imprimés, en manuscrits, en antiquités et en *portraits* d'hommes célèbres. Il mourut en 1599 (et non 1590), à l'âge de cinquante-neuf ans.

Si Alphonse Chacon a supposé que son portrait de Grégoire le Grand (+ 604) appartenait à l'époque

Digitized by Google

pape Gélase II, avec le bâton pastoral.» (C'est la figure que nous venons de donner à côté de saint Grégoire.)

«Enfin, les significations symboliques du bâton ont coutume d'être exprimées par ces vers :

Attrahe, sustenta, stimula, morbida, lenta.

ou

Attrahe per primam, medio rege, punge per imum;
Attrahe peccantes, rege justos, punge vagantes.

«Attire, soutiens, stimule les malades et les (esprits) lents;» — ou : «Attire par le haut, gouverne par le milieu, aiguillonne par le bas; attire les pécheurs, gouverne les justes, pique les indociles.» (*Gloss.* in d. c. *cum venisset,* De sacra unctione.). || :

«D'autres mystères sont contemplés aussi dans le bâton pastoral, les voici : [Les évêques sont les pasteurs du troupeau du Seigneur, comme ont été Moïse et les apôtres; c'est pour cela qu'ils portent devant eux un bâton pour la garde (du troupeau). Par le bâton, au moyen duquel sont soutenus les faibles, est désignée l'autorité de la doctrine; par la verge, au moyen de laquelle les méchants sont corrigés, est figurée la puissance de gouvernement. Donc les pontifes portent le bâton pour maintenir les faibles dans la foi, par la doctrine. Ils portent la verge, afin de corriger, par leur pouvoir, les (esprits) inquiets. Cette verge ou bâton est recourbée, afin d'attirer à la pénitence, par l'instruction, ceux qui s'écartent du troupeau; il est pointu à l'extrémité, pour repousser les rebelles en les excommuniant, pour épouvanter et écarter les hérétiques, comme des loups, de la bergerie du Christ.] Voyez aussi Isidore au susdit chapitre 219 : *Baculus decanorum monasterii.* Voyez : *Cambuta, Fulcinatorium, Narthex* et *Potentia.*»

(*Hierolexicon, sive Sacrum dictionarium, auctoribus Dominico Macro, Melitensi, et Carolo ejus fratre:* in-folio, Rome, 1677, pages 64 et 65.)

III. «Arrivons maintenant à Molanus et à son annotateur moderne, le père Noël Paquot, écrivain laborieux, qui avait une prodigieuse mémoire, dit Beuchot, savait plusieurs langues vivantes, outre le latin, le grec, et l'hébreu, qu'il avait professé à Louvain :

«Ainsi, dit Molanus, le bâton épiscopal a l'extrémité supérieure recourbée pour attirer, et l'extrémité inférieure pointue pour aiguillonner, parce que l'évêque doit se montrer résolu à l'une et à l'autre chose. C'est ce qu'expriment les vers suivants :

In baculi forma, Præsul, datur hæc tibi norma :
Attrahe per primum, medio rege, punge per imum.
Attrahe peccantes, age justos, punge vagantes.
Attrahe, sustenta, stimula, vaga, morbida, lenta.

«Prélat, sous l'emblème du bâton, cette règle t'est donnée : — Attire par le haut, etc.»

(Ciampini donne aussi ces quatre vers (*ut supra,* tome I, page 122); seulement

de l'illustre pontife, il s'est trompé de près de trois siècles. Il n'en est pas de même de la peinture de Gélase, qui porte avec elle tous les caractères du XIIe. Magri nous apprend qu'il a copié sa figure sur

Digitized by Google

il écrit : *Attrahe per curvum*, et *rege justos*. « Hugues de Saint-Victor, dit-il, dans *Le Miroir de l'Église* (Speculum Ecclesiæ, cap. VI), explique de la manière suivante la forme des bâtons pastoraux, c'est-à-dire épiscopaux : le bâton pastoral, par sa rectitude, indique le droit gouvernement. Une partie est recourbée, l'autre est pointue; c'est pour montrer qu'il vient en aide aux humbles et combat les superbes. Ce qui est indiqué par ces quatre vers rapportés dans le *Glossaire*, chap. *cum venisset*, De sacra unctione. »)

Voici l'addition que fait, sous forme de note, le père Paquot, au passage précédent de Molanus; nous rejetons ses contre-notes à la fin de la citation :

« Quelques auteurs, dit-il (en répondant aux frères Magri), font remonter l'origine du bâton pastoral ou crosse, que nous appelons communément *pedum* (houlette) jusqu'à saint Pierre, prince des apôtres; mais ils manquent d'autorités suffisantes, *sed idoneis testimoniis carentes*. Il est constant (??) que ses premiers successeurs (??) dans le pontificat se servaient de la *férule*. Le recueil, *Auctarium*, de Luitprand, liv. VI, chap. XI[1], sur le pape Benoît V, année 964 (porte ces mots) : « Il enleva de ses épaules son pallium, qu'il remit au pape Léon VIII, « ainsi que la férule pontificale, qu'il portait à la main. Celui-ci prit la férule, la « brisa et la montra au peuple[2]. »

« On lit que Sylvestre II, élu en 999 et pape durant quatre ans, remit « la férule « apostolique » à saint Berneward[3]. L'anonyme du Vatican, ou Pandulfe de Pise, parlant de l'élection de Pascal II (1099 ✝ 1118) (dans Baronius, année 1100, édition de Plantin, tome XII, page 3), s'exprime ainsi : « On lui remit dans la main la férule. » Cencius de Sabellis, surnommé le Camérier[4], dans son *Cérémonial*[5], dit : « Lorsqu'on arrive devant la basilique de Saint-Sylvestre, l'élu (pour « le pontificat) s'assoit, à droite, sur le siége de porphyre, où le prieur de la basi« lique de Saint-Laurent-du-Palais lui donne la férule, qui est le signe du gouver« nement et de la correction, et les clefs de la basilique elle-même, etc. »

« Nulle part il n'est fait mention du bâton pastoral dont les pontifes romains ne se servaient pas autrefois (??) et dont ils ne se servent pas encore aujour-

le volume contenant la *Vie de Gélase II*, par Constantin Caietano. « Alia Gelasii papæ II mitra, ex an« tiqua pictura a Constantino Caietano, in principio ejusdem papæ vitæ appositæ, lectorum curiositatis « gratia hic apponere curavi » (au mot *Mitra*, page 386). N'ayant pu nous procurer à temps cet ouvrage, nous avons été obligé d'imiter le père Papebrok et de recourir au *Hierolexicon*; mais, du moins, notre reproduction est fidèle. (Voyez plus loin, page 837, à la note, nos observations sur les deux gravures données par le P. Martin, dans le *Bâton pastoral*, fig. 15 et 16. Et, relativement au prétendu nimbe carré de saint Grégoire, voyez aussi ce que nous en disons au même endroit.)

[1] « T. IX des *Conciles*, édit. du père Labbe, col. 659. » (Voy. *De rebus ab Europæ imperatoribus ac regibus gestis*, fin du livre VI, par Luitprand, Anvers, 1640. Il vivait sous Nicéphore-Phocas.)

[2] « *Sic* et l'*Appendice* de Reginon, à l'année 964. » (Il était abbé de Prüm et mourut en 915. Sa chronique finit en 907 : elle a été continuée jusqu'en 977 dans le *Rerum Germanicarum* de Pistorius, in-folio; Mayence, 1521.)

[3] « Lisez sa vie au VI[e] siècle; Mabillon, *Annales Bénédictines*, part. I, p. 215. » (Il s'agit de saint Bernouard, Bernward ou Bernard, évêque d'Hildesheim en basse Saxe, mort en 1021.)

[4] « Parce qu'il remplit ces fonctions auprès de Célestin III, élu pape en 1191. » (Il fut pape lui-même sous le nom d'Honorius III, 1216-1227.)

[5] « Dans Baronius, à l'année 1191, n° 5. » (*Ceremoniale Romanum*, dans Mabillon, tome II du *Musée italique*, p. 167-220.)

Digitized by Google

d'hui, « tant à cause de l'histoire, dit Innocent III[1], que pour des raisons mystiques. » Je ne m'arrête pas à ces dernières. En parlant des *raisons historiques*, Innocent paraît faire allusion aux actes de saint Martial de Limoges, écrits, comme on le croyait, par son successeur Aurélien, mais rejetés aujourd'hui par tous les savants, *nunc ab eruditis omnibus explosa*. On y raconte que le bienheureux apôtre Pierre envoya Martial en Germanie avec saint Materne. Ce dernier étant mort en route, etc. »

(Ici, nouvelle répétition textuelle de la légende de saint Martial, sauf le changement de Matthieu en Matterne. — Nous n'insistons pas sur ces mots : *premiers successeurs de saint Pierre*, appuyés sur une preuve de *964* ou *999*.)

« Le IVe Ordre romain du *Musée italique*[2] (porte) : « Les souverains pontifes ne se servent pas de la crosse, ou bâton pastoral, non plus que les cardinaux-évêques dans le sacré collége.

« Les abbés paraissent avoir porté les premiers la crosse, et même plusieurs siècles avant que les insignes pontificaux leur eussent été accordés. Voilà pourquoi saint Bernard et d'autres, qui blâment cette concession, ne parlent pas de la crosse que les évêques avaient reçue des abbés plutôt que les abbés des évêques, *de cambuta silent, quam episcopi potius ab abbatibus, quam hi ab illis acceperunt* (voyez la note 284).

« Il est au moins certain qu'à partir du VIe siècle, les évêques portaient la crosse, et même des crosses précieuses ; cela résulte du testament de saint Remi (+ 533), qui fait mention, entre autres choses par lui laissées, « d'une crosse d'argent « ornée de figures, *argenteam cambutam figuratam*[3]. » Jean VIII parle de la crosse comme signe de l'autorité épiscopale, dans le synode de Troyes, tenu en 878[4].

« Le bâton ne devenait pastoral que lorsqu'on y superposait la crosse (??), longue le plus souvent de deux ou trois pieds ; comme la crosse d'ivoire du vénérable Jacques de Vitry que j'ai pu voir dans le couvent d'Oignies (diocèse de Namur). On peut en conclure facilement que la crosse elle-même ne fut, dans l'origine, qu'un bâton recourbé par le haut, *pointu par le bas*, ou armé d'une lance, pour la simple commodité de la promenade. Ensuite, elle devint plus précieuse : on en retrancha la lance pour adapter la crosse à un bâton *qui portait la pointe*[5]. Lorsque

[1] « Au chapitre unique, extra, *De sacra unctione*. »

[2] « Publiée par Mabillon. L'auteur de cet Ordre est Jacques Gaytan ou Gaïetan, cardinal, mort sous Clément VI, par conséquent entre les années 1342 et 1352. » (Ne pas le confondre avec les deux autres cardinaux du prénom de Thomas et d'Henri.)

[3] « Flodoard, liv. I, chap. XVIII. » (Flodoard est mort en 966 : on a de lui une Histoire de l'église de Reims.)

[4] « T. II des *Capitulaires*, col. 274. » (Dans le paragraphe IV : *Ut episcopi mutuo in vexationibus se adjuvent*, où il est dit que la maison d'Israël c'est l'Église du Christ. On trouve ici l'explication naturelle des images des bons Juifs mêlées à celles des apôtres, lors des prédications ; mais cela n'autorisait pas les miniaturistes à mettre un crucifix sur l'autel du Temple, au Mariage de la Vierge Marie, comme on voit aux *Grandes Heures* de Jean de France, premier duc de Berry.)

[5] « Je crois que cela est résulté du besoin d'avoir, pour serrer les crosses, des étuis qui n'eussent pas plus de deux pieds de long. Ils figurent dans les armoiries, *in symbola*, de certaines familles. Les évêques de Bâle ont pour blason, *pro insignibus*, une boîte de ce genre, dite, en français, *étui de crosse*. »

Nota. Ces contre-notes du père Paquot ont reçu quelques additions à notre usage, mises ici entre parenthèses, pour la plupart. N'ayant plus le volume à notre disposition, nous ne pouvons, du lieu où nous sommes, nous permettre de les supprimer.

Digitized by Google

le bâton lui-même devint précieux, il fut comme une partie intégrante de la crosse (??); il n'en fut pas toujours séparé. Plus tard, on imagina les *raisons mystiques* que rapporte ici Molanus et que rappelle ce vers connu :

«Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.»

«La partie recourbée entraîne les doux, la pointe pique les rebelles.»

(*De Historia sacrarum imaginum et picturarum, pro vero earum usu contra abusus, libri quatuor; auctore Joanne Molano, regio theologo et cive Lovaniensi. Joannes Natalis Paquot recensuit, illustravit, supplevit;* in-4° maximo de 711 pages, Louvain, 1771. Livre IV, chap. XXIX, *De Communi episcoporum pictura*, p. 555 et suivantes. — Les éditions précédentes formaient un petit volume in-12.)

Nous avons abrégé cette note du père Paquot, en supprimant la partie relative aux Grecs et aux autres Orientaux, la gravure qui devait l'accompagner n'étant d'ailleurs pas terminée.

IV. Des trois théologiens antiquaires, c'est encore Ciampini qui approche le plus de la vérité; aussi, malgré son hésitation à propos de la légende de saint Martial, absolument rejetée par le savant Paquot, nous pourrions nous tenir à ses conclusions et répéter, après lui, que *les papes ont d'abord porté la crosse.* Les auteurs qui, depuis Ciampini, ont écrit sur la matière, ont embrouillé le procès, au lieu d'apporter des raisons décisives en faveur de leur sentiment. Il nous serait facile de les passer tous en revue; mais ils n'apprendraient rien de nouveau, si ce n'est que l'art de lire les textes à son propre usage, et de représenter les monuments en dehors de la vérité, signale particulièrement les deux derniers siècles.

Cependant nous laisserions imparfaite cette triple citation, si nous ne faisions connaître l'opinion du R. P. Arthur Martin sur l'incident archéologique, heureusement en dehors des antiques traditions religieuses, et à propos duquel la discussion reste ouverte; incident qu'on n'entend point juger en dernier ressort, tout en adoptant quelques-unes des idées du sagace jésuite; car, selon notre faible opinion, la question n'intéresse en rien l'ordre hiérarchique de l'Église, ni la juste vénération qui s'attache au siége de Rome, reconnu par tous les évêques latins, bien des siècles avant Innocent III, comme primant tous les autres.

L'institution divine n'a pas empêché l'immixtion des hommes dans la succession de saint Pierre (notre époque en sait quelque chose); et, selon les enseignements de l'histoire, par rapport à la souveraineté temporelle des papes, nous ne voyons pas ce que leur pouvoir a gagné de suprématie par le rejet du bâton pastoral, signe caractéristique de l'épiscopat dès le VIe siècle. Au moment où la question fut soulevée pour la première fois, plus de mille ans après la venue de Jésus-Christ, l'autorité du pontife romain avait presque atteint à son apogée. La prétention papale ne fut qu'une manifestation nouvelle de la toute-puissance de Rome; elle s'explique par le débordement d'idées symboliques, mêlées alors à tous les actes de la vie; mais elle ne prouve rien, quant à l'usage suivi par les prédécesseurs d'Innocent III. Au surplus, le monde est livré aux disputes des hommes, et l'on doit tenir pour certain, qu'à cet égard, et malgré le peu d'importance du litige, l'accord ne régnera jamais entre les antiquaires, non plus que sur beaucoup d'autres points aussi indifférents.

Digitized by Google

Dans cette appréciation, toujours délicate pour un ecclésiastique, puisqu'elle touche directement à l'ultramontanisme, le père Arthur Martin semble, au premier aperçu, montrer beaucoup de hardiesse, d'autant plus qu'il ne cherche, dans ce chapitre du *Bâton pastoral,* aucun appui chez nos trois auteurs; ne craignant pas de s'éloigner de son confrère le père Paquot, et même de son savant collaborateur et ami M. le chanoine Barraud, tout en disant, après lui, que les papes ne se sont jamais servis de crosse (voyez p. 25, à la note), car, supposer que la *férule,* dans la main des évêques, équivalait à la *crosse* (p. 24 et suiv.), n'est-ce pas convenir que les papes ont porté la crosse? Mais les ouvrages sortis de la compagnie de Jésus, depuis près de trois siècles, prouvent assez que si les RR. PP. sont plus particulièrement dévoués au trône pontifical, parce qu'il est le véritable fondement de la catholicité, ils ne font nullement abnégation de leurs opinions personnelles, en tant qu'elles intéressent la science ou l'histoire, dont le christianisme ne peut en rien redouter la manifestation.

(Un seul motif, tout matériel, nous empêchait d'abord de publier ici, en faveur de nos correspondants, le paragraphe suivant du *Bâton pastoral;* c'est qu'il est accompagné de douze gravures, dont beaucoup devraient être reproduites à côté du texte : *en matière d'archéologie, il faut parler aux yeux au moins autant qu'à l'esprit.* D'un autre côté, tenu, jusqu'à un certain point, de rendre compte à la Section du Mémoire du R. P. Arthur Martin, cette citation du *Bâton pastoral* a l'avantage de nous faire dire quelques mots de plus sur un travail à peine indiqué à l'Appendice F (p. 508), et que le manque complet des gravures nécessaires, commencées, mais non terminées, nous a contraint d'écourter d'une manière désespérante. Nous craignons même qu'ici cette nouvelle absence de gravures ne se fasse encore beaucoup sentir.)

Le R. P. Martin promet, dès ses premières lignes, un aperçu général sur les modifications introduites dans la forme des crosses par les idées différentes et le goût changeant des siècles. Puis, après avoir dit deux mots du *lituus* augural (fig. 1 du *Bâton pastoral*), dessiné sur un fragment de verre trouvé dans les catacombes de Rome, et qu'il publie pour sa forme et sans avoir la pensée d'y chercher l'origine du bâton pastoral (voy. p. 508 de notre Rapport), il choisit ses premiers exemples de *tau* et de crosse dans un manuscrit espagnol du XIIe siècle (!!), peint au monastère de Silos (Vieille-Castille), diocèse de Burgos (fig. 3, 4 et 5), en ayant soin d'ajouter que, « pour les miniatures comme pour le texte, l'ouvrage est une copie fidèle d'un autre manuscrit espagnol, possédé par lord Ashburnam et attribué avec fondement (??) à l'époque des Goths (412-715)! » Et le père Martin ajoute, avec plus de logique que de vérité : « S'il en est ainsi, nous avons devant les yeux quelques-uns des monuments les plus anciens où soient dessinés les bâtons épiscopaux en forme de *tau* ou de crosse. »

(Nous nous contenterons de faire observer que le volume est généreusement classé, lorsqu'on reporte sa date au XIIe siècle, et qu'il n'est, en aucune façon, quant au faire des peintures et au caractère employé pour la transcription, la copie d'un livre plus ancien. L'auteur de ce traité de théologie est inconnu; nous avons quelque raison de croire qu'il appartient au Xe ou XIe siècle.)

Le Mémoire du père Martin s'ouvre donc en réalité par l'explication et la représentation d'une crosse et d'un *tau* espagnols du XIIe siècle! On passe du livre des

Digitized by Google

Goths à celui de l'abbaye d'Elnon (fig. 6 et 7), dont nous avons également parlé (p. 509), et au bâton « largement recourbé que l'on garde dans l'église de Montreuil-sur-Mer » (fig. 8 et 9), attribué par l'auteur au XI° siècle, et que nous croyons antérieur à cette date. Il revient ensuite (fig. 10, 11 et 12) à deux monuments carlovingiens (*Sacramentaire d'Autun* et *Sculptures de Strasbourg*); puis il fournit, d'après le docteur Roch (*Church of our fathers*, t. II, p. 24), l'image de saint Vandrille (fig. 13) portant un *tau* à potence arrondie en manière de crosse double (manuscrit de Saint-Omer, X° siècle (??); et, enfin, celle d'un ecclésiastique anglo-saxon (fig. 14), tirée d'un pontifical de la fin du IX° siècle, appartenant jadis à l'abbaye de Jumiéges, aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen. Ce personnage d'un rang élevé, et qu'on ne désigne pas, tient à la main une baguette très-mince, surmontée d'une petite pomme, trop courte et trop faible pour servir d'appui.

Faut-il reconnaître ici la *férule*, qui n'avait pas, en général, la longueur du bâton pastoral? Nous l'ignorons. La férule impériale ne se terminait pas en boule, et celle des évêques était la même, ainsi qu'on remarque sur un bractéat de Christian Ier, archevêque de Mayence (1165 + 1183); sa main gauche porte le Livre des Évangiles. Ici la férule de l'évêque Christian, dirait avec raison le père Martin, « équivaut à la crosse. » — Quoi qu'il en soit, notre auteur, continuant l'imbroglio, avance que la miniature anglo-saxonne (du XI° siècle) « peut aider à comprendre ce que le moine de Saint-Gall raconte dans sa *Vie de Charlemagne*, d'un évêque qui voulut, en l'absence du monarque, se servir, pour présider aux offices de l'église, du long sceptre d'or que celui-ci avait fait faire à sa taille. L'Empereur, à son retour, fit sentir au prélat son vif mécontentement de ce qu'il avait eu la pensée d'employer à son usage le signe de l'autorité souveraine[1]. Nous conclurons de ce passage que la férule épiscopale ressemblait au sceptre impérial, et que *la férule dans les mains de l'évêque pouvait, à cette haute époque, remplacer la crosse ou le* tau *sans choquer les prescriptions liturgiques ou les exigences de l'opinion.* »

« Ce que nous venons de dire, ajoute le père Martin, auquel nous allons abandonner exclusivement la parole, nous laisse quelques doutes sur la signification précise attachée dans le principe à la férule pontificale. Quelques savants ont cru pouvoir envisager comme des *bâtons pastoraux* les anciennes férules portées par les papes[2], et en cela ils s'appuyaient, ce me semble, sur une analogie manifeste. Si dans la main des évêques la férule équivalait à la crosse, pourquoi n'en eût-il pas été de même dans la main des papes? Mais le cardinal Garampi, qui a écrit en 1758[3],

[1] « *De Eccl. cura Caroli M.* l. I. c. XIX. Ap. Duchêne, *Hist. franc. script.* t. II, p. 113. « Idem quoque « episcopus, cum bellicosus Carolus in bello contra Hunos esset occupatus..... in tantam progressus est « proterviam, ut virgam auream..... Caroli, quam ad staturam suam fieri jussit, feriatis diebus vice « baculi ferendam pro episcopali ferula improvidus ambiret. » — L'empereur le reprit de ce que : « Sceptrum nostrum, quod pro significatione regiminis nostri aureum ferre solemus, pro pastorali baculo « nobis ignorantibus vindicare voluisset. »

[2] « Hauteserre, *Sur les Décrétales*, liv. I, tit. XV. — Ciampini, l, c. — Papebrock, *l. c.* — Catalani, *Cærem. rom. eccl.* t. I, p. 102; et Giorgi, *Liturgia sum. Pontif.* t. I, p. 255. Ce dernier s'exprime ainsi : « Subdubitant nonnulli an aliquando Romani pontifices baculo *pastorali* usi fuerint. Quod autem eo usi « fuerint suadere videntur non improbanda testimonia. »

[3] « *Del Sig. della Garfagnana*, Roma, 1759, p. 103. Le cardinal Borgia et Cancellieri sont revenus sur cette question, sans beaucoup l'éclaircir. »

Digitized by Google

combat cette opinion avec énergie et fait remarquer que quand Innocent III, saint Thomas, Durand et le cardinal Jacques Gaétan déclaraient comme un fait avéré que jamais les papes ne s'étaient servis du bâton pastoral, ils n'ignoraient pas que, de leurs temps encore, la férule était remise au pontife en même temps que les clefs du patriarcat à la prise de possession du palais de Latran, et qu'à leurs yeux elle n'était donc qu'un insigne temporel.

« Sans nier la valeur de ce raisonnement, je crois qu'on se rapprocherait de la vérité en avançant ce qui est si conforme à la marche des idées humaines, c'est-à-dire, *qu'une acception d'abord plus large se soit restreinte plus tard.* Lorsque Silvestre II, voulant rendre à saint Bernward d'Hildesheim le droit d'investiture enlevé par Willigis, lui remettait en main la *férule apostolique,* cette férule paraît bien avoir eu un caractère pastoral. Ainsi quand Urbain II, parlant aux moines de la Cava, près Salerne, vers 1022, leur disait : *Quo ego utor aureo baculo, ut magnæ sit dignitatis, est tamen integumentum molestissimarum curarum.....* il semblait bien indiquer ses sollicitudes pastorales *et leur emblème.*

« Quoi qu'il en soit du sens précis de ces paroles, nous mettrons sous les yeux du lecteur les représentations les plus connues de l'ancienne férule (??) des souverains pontifes. D'abord publiées dans l'*Hierolexicon,* des frères Magri (Éd. Ven. V. *baculus,* et V. *mitra*), elles ont été reproduites par le père Papebrock dans son Propylée de mai, auquel nous les empruntons[1]. La première (fig. 15) se trouve dans une antique peinture communiquée aux Magri par Chacon, le docte historien des papes, et jugée contemporaine de saint Grégoire à raison du nimbe carré qui entoure la tête du pontife[2]. Une colombe semble lui dicter ses livres; ce fait

[1] (Ici sont les gravures données précédemment, page 830, d'après le *Hierolexicon*, ouvrage que le R. P. Martin n'a probablement pas consulté dans cette circonstance, et que nous n'avions pas touché nous-même avant d'y avoir emprunté les deux figures. C'est donc avec ce modèle, aujourd'hui original, que nous avons restitué au bâton de saint Grégoire *la pointe, que n'ont pas les férules*, sans doute oubliée dans l'ouvrage du père Papebrock. Il paraît aussi, d'après la gravure du *Bâton pastoral*, que le livre s'y trouve remplacé par une manière de tablette, et que le pallium passe par-dessus le bras. A la figure de Gélase, la coiffure offre assez de différence, et ne s'enfonce pas dans la tête. Nous ne disons rien de la forme des croix, des ornements tout autres, ni de diverses omissions; mais ce que nous ne pouvons laisser passer sans en faire la remarque, c'est le fléchissement des deux derniers doigts de la main droite et la position opposée des deux premiers, afin de produire une *bénédiction*, quoique le pouce soit caché; par le même motif, l'angle du poignet avec le bras est, en conséquence, plus aigu. En général, il est facile de voir, à la manière dont la main gauche saisit le bâton, à la forme des vêtements, leur coupe, leur manque d'ampleur, etc. que le R. P. Martin a dessiné ses bois d'après un modèle qui n'a pas été fourni par le *Hierolexicon* de notre édition.)

[2] (On ne pense plus aujourd'hui que le nimbe *carré* indique la contemporanéité du peintre et du personnage représenté. Déjà Ciampini, le premier, avait réfuté cette ancienne croyance à propos de l'image du pape Pascal Ier (817 + 824), qui se trouvait à Rome dans l'église de Sainte-Marie-*in-Dominica*, réédifiée en 815, et dont il donne la gravure à la planche XLIX de son livre. « Aux pieds de la Vierge, dit-il (t. II, p. 142), est agenouillé le souverain pontife Pascal Ier, qui est revêtu d'une aube et d'une dalmatique dorée. Derrière sa tête est un carré qu'Allemani, au ch. VI de son ouvrage *Sur les ruines de Latran*, assure être un signe que ce pape était encore vivant à l'époque où fut exécutée cette peinture. Mais nous avons trouvé lieu d'en douter par l'examen d'autres figures semblables, qui se trouvent dans plusieurs rituels très-anciens, que nous avons l'intention de reproduire un jour; et nous nous proposons de démontrer alors que ce carré était autrefois un ornement de tête épiscopal, comme ce qu'on appelle aujourd'hui la tiare ou la mitre. Ce pontife tient le pied droit de la Bienheureuse Vierge, comme pour l'embrasser, etc. » (Ciampini, *ut supra.*) — L'image donnée par les Magri ne remonte pas au delà du IXe siècle; on peut en fournir la preuve par la comparaison des peintures et des costumes de cette époque.

Nous nous croyons tenu de déclarer ici que l'opinion exprimée, dans les lignes précédentes, sur la date assignée par nous au portrait de saint Grégoire le Grand (+ 604), n'est point encore adoptée;

Digitized by Google

est cité dans sa vie par son propre diacre, parlant comme témoin oculaire. La figure 16, tirée d'une miniature du Vatican, nous transporte au commencement du XIIe siècle et nous montre Gélase II. Si le pommeau n'est pas ici surmonté de la croix, peut-être faut-il l'attribuer aux limites de la miniature, et, en effet, il ne manque pas d'autres exemples restés inconnus aux liturgistes romains et conformes à la figure 15. Nous pouvons en particulier citer la statuaire de Chartres, à la fin du même XIIe siècle, où l'on voit le pape saint Clément tenant en main un long bâton terminé par une pomme et une croix (fig. 17)[1].

« Pourquoi cet attribut entre les mains des souverains pontifes? Il me semble en entrevoir la raison, et je la soumets avec la réserve que commandent les aperçus nouveaux. Si la croix est l'insigne des papes au moyen âge, n'est-ce pas parce que tel était celui de saint Pierre (??)? Dans le beau manuscrit du XIIe siècle dit de la reine Mélisende, et conservé au *British Museum*, on remarque une figure de saint Pierre (fig. 19) d'un rapport frappant avec le portrait de saint Grégoire et la statue de saint Clément. Rien de plus naturel que de voir dans la croix de saint Pierre le type adopté pour les férules de ses successeurs. Quant à l'attribution qui en est faite à l'apôtre, l'Évangile l'expliquait assez; mais les traditions de l'art ne manquent pas et nous font remonter jusqu'à l'ère des catacombes, où habituellement, à la gauche de son maître, Pierre reçoit de lui la croix, où, à son tour, il doit mourir. Le trait suivant est pris comme au hasard sur un des sarcophages d'Arles (fig. 20). Ainsi le divin modèle est-il lui-même représenté ailleurs (fig. 21), sur les mêmes sarcophages. »

(Voyez, page 660, la description d'un ivoire enchâssé dans la couverture d'un Évangéliaire : il représente Jésus-Christ, roi de gloire, donnant à saint Pierre une clef et une *croix;* le monument est du IXe siècle.)

« Ce que je viens de dire n'a pas pour objet de combattre l'opinion des liturgistes romains sur le caractère d'autorité temporelle donné à la férule papale dans le moyen âge avancé. Loin de la contrarier, je l'appuierais plutôt en faisant remarquer qu'à la fin du XIIe siècle une petite croix sur une pomme, à l'extrémité

nous devons en porter toute la responsabilité personnelle. L'un de nos collaborateurs continue de penser que le nimbe carré indique la contemporanéité, quoique sa signification ne soit pas encore comprise. La réflexion de Ciampini et l'exemple qu'il cite de Pascal Ier nous avaient donné l'éveil; mais notre jugement a pour base exclusive l'examen des miniatures. Durant le moyen âge, une époque n'a jamais ressemblé à l'époque précédente : les usages, les costumes, le dessin lui-même sont différents; et rien, jusqu'à ce jour, ne nous permet de supposer que la deuxième moitié du IXe siècle ait copié servilement la fin du VIe.)

[1] « Le Mémoire précédent (celui de M. l'abbé Barraud, *Des Crosses pastorales*) a établi que les papes ne se sont jamais servis de crosse (??). Ce fait était tellement reçu au XIIIe siècle [*non au XIIe*], qu'on ne se serait jamais attendu à trouver le contraire dans un monument de cette époque; aussi ma surprise a-t-elle été grande de rencontrer un saint Grégoire et un saint Léon, une crosse à la main, dans un manuscrit de M. le duc d'Aremberg, parmi les miniatures qui encadrent et rappellent les noms dans les litanies des saints. La peinture ne prouve ici que l'ignorance de l'enlumineur; mais encore était-il bon de mentionner l'anomalie. Voici le saint Grégoire (fig. 18), d'après le calque, que je dois à l'obligeance de M. le prince Engelbert d'Aremberg. »

(Si le P. Martin avait étudié les miniatures du XIIIe siècle et surtout celles du XIIe, il aurait vu que l'usage constant de ce dernier siècle fut de représenter les papes avec la crosse, comme les autres évêques; et, dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce que la première moitié du XIIIe en offre encore quelques exemples.)

Digitized by Google

d'une haste, constituait une des formes du sceptre impérial, témoin les images de Louis le Débonnaire, de Frédéric Ier et d'Othon III, représentées en repoussé sur la châsse d'argent du bras de Charlemagne conservée au Louvre (fig. 22). (*Revue archéol.* t. II, Mémoire de M. de Longpérier.) Le rapport des formes invite en effet à supposer celui des idées; mais *il me paraît hors de doute que parfois, et principalement aux hautes époques, la simple férule a été un vrai bâton pastoral.*

« Quelle autre signification pouvait-elle avoir, par exemple, dans les anciennes verrières du chœur de Notre-Dame de Paris, décrites par Leviel (*L'Art de la peinture sur verre,* Ire part. p. 25), et qui représentaient « des évêques coiffés de leurs bonnets en pointes ou mitres, tenant entre leurs mains des bâtons pastoraux terminés par un simple bouton au lieu d'une courbe comme les crosses d'à présent..... Ces vitres dataient, au plus tard de 1182, temps où le chœur fut fini et son principal autel consacré par Henri, légat du pape Alexandre III. »



Saint Ambroise, archevêque de Milan.

(Calqué sur le père Allegranza. — Voy. p. 549.)

« La croix portée devant les archevêques n'aurait-elle pas été, dans le principe, une férule modelée sur celle des papes? Sans m'appuyer sur cette conjecture, je ferai seulement observer que les monuments nous présentent entre les mains des archevêques des croix de forme pareille à celles de saint Grégoire et de saint Clément. Voici celle que j'ai dessinée sur la tombe d'un archevêque de Cantorbéry que l'on a pris pour Warham, mort en 1520, mais qui doit être un de ses prédécesseurs du XIIIe siècle (fig. 23). »

(*Le Bâton pastoral, étude archéologique,* par l'abbé Barraud et Arthur Martin, S. J. extrait du tome IV des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature,* rédigés ou recueillis par les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges,* Charles Cahier et Arthur Martin, S. J. in-4°, Paris, 1856, p. 161 à 171.)

Nous rejetons à la note suivante la question de saint Martial, et l'époque de son existence, et nous terminerons cette longue exposition en disant que les preuves alléguées par le père Paquot, à l'appui de son opinion, ne seront jamais admises comme suffisantes, du moins par les antiquaires impartiaux et décidés

Digitized by Google

à traiter la matière en la dégageant des circonstances morales dont étaient préoccupés tous les écrivains nommés dans les pages précédentes.

(La gravure ci-contre, de saint Ambroise, n'a pu trouver place à la note 20, puisque le bois n'était pas terminé. Nous avons averti alors nos lecteurs que nous le placerions après ce long extrait du *Bâton pastoral.*)

(280) P. 481. La note 279 a suffisamment expliqué le *propter historiam* du pape Innocent III, ou de Grégoire IX selon Charles Magri, citation que nous avions prise d'abord dans du Cange (au mot *Baculus*), et que répètent, tour à tour, l'évêque Durand (+ 1296) (réimprimé souvent et nouvellement traduit par M. Ch. de Barthélemy), saint Thomas d'Aquin, le cardinal Jacques Gaetan, Ciampini, le père Paquot et plusieurs autres théologiens ou écrivains ecclésiastiques. On doit donc l'entendre, avec M. le chanoine Barraud, du *bâton pastoral de saint Pierre*, donné, soit à saint Martial, premier évêque de Limoges, soit, d'après la nouvelle version, à saint Eucher ou Fronton, premier évêque de Trèves; car Ciampini indique, sans fournir de motifs valables (*ut supra*, page 124), qu'au lieu de Martial, il faut mettre Eucher; et le père Paquot, allant plus loin, ne craint plus de dire que les *Actes de saint Martial* sont rejetés aujourd'hui par tous les savants.

Mais le sanctuaire de l'église d'Aquilée possédait aussi, parmi ses reliques, un bâton pastoral également donné, par le prince des apôtres, à saint Hermagoras, disciple de saint Marc et deuxième évêque d'Aquilée, lorsqu'il fut envoyé pour évangéliser cette province. Un *Inventaire de 1446* le mentionne de la manière suivante : « *Item.* Un *bâton pastoral* donné par l'apôtre Pierre au bienheureux Hermagoras, en lui disant : « Allez et marchez vers Aquilée, et prêchez la parole « de Dieu. — *Item.* Baculus pastoralis traditus per apostolum Petrum Beato Her« machora, dicentem : « Vade et perge Aquileiam, et prædica verbum Domini. » (*Rotulus reliquiarum sanctorum inventarum in sanctuario sanctæ Aquileiensis ecclesiæ, in anno 1446, 22 aprilis;* dans Grandomenica Bertoli, *Le Antichità d'Aquileia*, Venezia, 1739, page 366.)

Voilà donc un troisième bâton pastoral de saint Pierre qui pourrait bien n'être pas plus authentique que les deux autres; et nous doutons d'ailleurs qu'en Aquitaine et dans le diocèse de Poitiers on soit disposé à concéder aux églises de Trèves et d'Aquilée la primauté de ce bâton apostolique[1]; les assertions du jé-

[1] Malheureusement nous n'avons pas ici les *Antiquités de Trèves*, de Christophe Brower (+ 1617), édition de 1670, où Masénius a pu rétablir la préface et les savants prolégomènes supprimés, en 1626, par les ordres de l'archevêque-électeur Lothaire de Metternich, et qui sont remplis, dit l'abbé Tabaraud, de profondes recherches sur les antiquités, les mœurs, la langue et les coutumes du pays. Le père Brower est également auteur des *Antiquités de Fulde*, dont nous nous sommes servi, d'après ses extraits, pour réfuter le docteur Münter, à propos du symbole de la *licorne*, à la note 257 (p. 771).

Il existe fort peu d'anciens bâtons pastoraux, si toutefois les bâtons d'appui, portés par les évêques, méritent réellement ce nom : on croit posséder encore celui de saint Remi, apôtre des Français (+ 533). Le père Barthelemi Gavanti, *Gavantus*, ou *Gavantius*, général des Barnabites (+ 1638), auteur du *Thesaurus sacrorum rituum*, assure que le bâton de saint Augustin était à Valence, en Espagne; cependant, selon le cardinal Baronius, appuyé de Marianus, dit Scotus (+ 1086), et de Sigebert de Gemblours (+ 1112), le bâton du saint évêque d'Hippône fut transporté, avec son corps, dans l'île de Sardaigne, en dernier lieu à Pavie (*Hierolexicon*, ut supra, p. 64). Ciampini raconte la chose à peu près de la même manière et ajoute également, sur la foi de Magri, que le bâton de saint Hermagoras, disciple de saint Marc, se gardait religieusement dans l'église patriarchale d'Aquilée; mais

Digitized by Google

suite Paquot n'y trouvent pas plus de créance, à cet égard, que celles du bénédictin Rivet, savant auteur des neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire de la France*. (Voyez la Note additionnelle.) Dernièrement encore, dans ses *Vies des saints de l'église de Poitiers*, M. l'abbé Auber, chanoine titulaire, rapporte de nouveau que saint Pierre, après avoir conféré à saint Martial le caractère épiscopal, l'envoya dans les Gaules avec quelques autres évêques, et « donna son *bâton* au confiant voyageur, qui n'eut, pour opérer une résurrection, qu'à l'appliquer sur le mort. Aussi le père Odo de Gissey, frappé de ces difficultés, n'hésite pas à reconnaître plusieurs bâtons de saint Pierre, également célèbres par les résurrections qu'ils opérèrent :

1° Celui avec lequel saint Fronton, premier évêque de Périgueux, ressuscita saint Georges, l'un des soixante et douze disciples, premier évêque du Velay (??), « qui avait été au cimetière l'espace de plus de dix jours; ce que je tiens plus conforme à l'histoire, ajoute l'auteur, que l'opinion de ceux qui disent qu'il y en fut quarante. » Du reste, c'est toujours le même récit, les noms seuls sont changés. Saint Fronton et saint Georges, ayant été baptisés par saint Pierre, furent envoyés ensemble, par lui, de Rome dans les Gaules. Trois jours après, ils arrivent en Toscane, près du lac de la ville de Bolsène, *Volsini lacus*. Là Georges mourut; lors Fronton, son compagnon, reprend ses erres et retourne à saint Pierre, etc.

2° Le bâton dont il a été question ci-dessus (page 826), à propos des paroles d'Innocent III : *Licet Romanus pontifex non utatur baculo pastorali*, etc. Puis viennent la glose et la légende d'un Martial, disciple de saint Pierre, ressuscité par Matthieu, quarante jours après son trépas, etc. « Ainsi parle cette glose : saint Pierre

il omet de dire que c'était le bâton *de saint Pierre*, et ne cite pas l'inventaire des reliques d'Aquilée (voy. p. 840). Il rapporte aussi qu'au dire de Bollandus, le bâton pastoral de saint Waast, évêque d'Arras (+ 539 ou 541), figure au nombre des saintes reliques de la nouvelle église de Nôtre-Dame de Cambrai (*Vetera monimenta*, etc. ut supra, tome I, page 124).

On a réservé, pour la produire en dernier lieu, la mention du bâton pastoral (*crosse*) de saint Denis l'Aréopagite, gardé avant notre grande révolution à l'abbaye royale de Saint-Denis, et que dom Félibien fait connaître, pl. III, Z, de son *Histoire* : il en parle à la page 540. Déjà dom Millet l'avait décrit avec le plus grand soin dans son *Trésor sacré* (ut supra, page 99 et 100), « Le bout d'en haut de son bâton pastoral, *savoir est le crosson*, qui, dit-il, n'était que bois, maintenant est couvert d'or, enrichi d'émaux et de pierreries et de 48 perles orientales. » Il cite ensuite le *calice* en cristal de roche « du même saint Denis, de très-ancienne façon, » enrichi de pierres précieuses, et les *burettes* de semblable matière, également ornées. « Et c'est de ce calice et de ces burettes que ce grand saint se servait, célébrant la messe en sa ville de Paris. » Puis vient l'article de son *anneau* pontifical (un beau saphir cabochon); son *écritoire* de bois, couvert de cuivre, avec le cornet aussi de cuivre, « faits à la grecque, d'un façon très-ancienne; » et, enfin, le *bâton d'appui*, décrit en ces termes : « Le bâton duquel il s'appuyait en cheminant, qui est maintenant couvert d'argent et terminé par le haut en une petite croix, composée d'une cassidoine et de quelques boulettes de cristal de roche. » Sur ce bâton sont gravées ces paroles : *Baculus beati Dionysii Areopagitæ*.

Tillemont, Baillet, Godescard et tous les bons auteurs s'accordent pour déclarer avec le *Dictionnaire historique des saints personnages*, que ni saint Denis l'Aréopagite, converti par saint Paul et premier évêque d'Athènes, mort vers 95, ni saint Denis le Corinthien, l'une des lumières du IIe siècle et successeur de Prime, évêque de Corinthe, n'ont mis les pieds dans les Gaules. Nonobstant l'inscription, il s'agirait donc ici de la *crosse* et du *bâton de voyage* de saint Denis, apôtre de la France, premier évêque de Paris, fêté le 9 octobre, mort vers 272, dont on a voulu faire longtemps Denis l'Aréopagite. Quoi qu'il en soit, une *véritable crosse épiscopale* du IIIe siècle serait très-respectable et rien ne *prouve* qu'à cette date les évêques ne portaient pas la crosse (voy. p. 482). Au 8 avril et aux 3 et 9 octobre, Baillet donne l'histoire critique des trois saints et fait un savant résumé des contestations qui surgirent en France et en Allemagne à l'occasion des reliques de l'Aréopagite. (Voyez aussi dom Millet, aux pages 69 et 70, et Baillet, cité plus loin, page 844, à la note.)

Digitized by Google

quitta donc son bâton pour le donner à ses sujets. Mais ce discours m'est fort suspect; partant je dirai volontiers, avec le docte président tholosain Duranti, en son livre II des *Cérémonies de l'église*, chap. IX, que cette histoire ne se retrouve en aucun ancien écrivain; pour ce cuidè-je que la glose s'est trompée ès noms, et que, pour Materne, elle a écrit Martial : car l'histoire de ce Materne est, du tout, semblable à celle de saint Georges. » (Voy. la note de la page 826.)

3° La verge pastorale envoyée par saint Pierre à Euchaire, premier évêque de Trèves...... « lequel, par l'entremise de la crosse ou bâton de saint Pierre, avait retiré du tombeau saint Materne, » qui lui succéda sur le siége de Trèves. « Innocent III, au lieu préallégué (*Des Mystères de la messe,* liv. I, chap. LXII), fait foi, dit l'auteur, que ce merveilleux bâton a été religieusement gardé jusques à son temps, en l'église de Trèves (voy. p. 827); laquelle ayant conservé avec tant de révérence ce précieux gage, celle du Velay en a fait autant de celui dont saint Georges, son apôtre, fut remis de mort à vie. Elle, toutefois, ne l'a pas tout entier, ains la seule moitié, réservée en l'église collégiale de Saint-Paulian, où je l'ai vue souvent, et maniée; l'autre ayant été transportée à Périgueux par saint Fronton, qui le partagea avec saint Georges, suivant ce que raconte la légende d'icelui, laquelle ajoute que c'est pourquoi le pape n'use plus du bâton pastoral, à cause que saint Pierre l'avait baillé à Fronton pour ressusciter Georges, etc. »

4° Le bâton au moyen duquel saint Martial, apôtre d'Aquitaine et premier évêque de Limoges, ressuscita le prêtre Austriclinian, son compagnon. Martial et Austriclinian, voyageant par les Gaules, celui-ci mourut, « si qu'étant retourné vers saint Pierre, à Rome, il reçut ce bâton de l'apôtre, pour le remettre en vie. Saint Antonin écrit que ce bâton est gardé dans une ville de France, sans la spécifier. Toutefois elle n'est autre que Bordeaux, où, en l'église de Saint-Severin, ce bâton se montre à ceux qui désirent de le voir. »

« De ce que dessus, je conclus, dit le père de Gissey, que saint Pierre n'a usé une seule fois de cette façon pour faire des miracles, et que ce n'est le même bâton qu'il a transmis çà et là pour ressusciter des morts; *ains divers,* vu même que Sigebert, en sa chronique, sous l'an 952, rapporte que, par le moyen de Bruno, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Othon, les corps de saint Élize, de Patrocle et de Privé, furent transportés à Cologne avec le bâton de saint Pierre. » (*Histoire de Notre-Dame-du-Puy,* ut supra, liv. I, chap. III et IV.)

Ces dernières paroles n'indiquent point une cinquième crosse du prince des apôtres, puisque nous avons vu, page 827, que le bâton de Trèves, aujourd'hui à Limbourg-sur-la-Lahn, avait été transporté à Cologne sous le règne d'Otton le Grand, et si l'on veut qu'il y ait ici double emploi, et que la glose ait en effet écrit *Martial* pour *Materne,* le chiffre reste encore le même, par l'addition, au calcul précédent, du bâton donné à Hermagoras, comme l'indique l'inventaire précité de 1446. — Nos lecteurs seront heureux s'ils parviennent à sortir de ce dédale, que la vieille prétention d'Aquilée n'aura pas éclairci. En tout cas, le dernier ouvrage de M. l'abbé Auber ne passera pas inaperçu et compliquera la question; car il est le prélude d'un grand travail sur le diocèse, dont notre honorable correspondant est historiographe, et l'on peut croire que la légende de saint Martial y tiendra sa place.

Digitized by Google

Chaque article de cette hagiographie révèle la profonde conviction du prêtre et l'érudition de l'archéologue, lorsqu'elle peut s'exercer en dehors des pieuses croyances. Un cours de morale complet se cache sous le titre modeste de *réflexions*, et nous aurons tout dit sur le style du livre en rappelant que l'auteur s'était déjà fait connaître par la savante et attachante *Histoire de la cathédrale de Poitiers*. On se rappelle peut-être que nous en avons rendu compte au Comité en l'année 1850 (*Bulletin de la section d'archéologie*, pages 166 et 225), et depuis elle a été l'objet d'une MENTION HONORABLE de la part de l'Institut de France. Enfin une *table analytique et raisonnée*, de plus de soixante pages, est un véritable modèle du genre et double le prix d'une publication destinée à se répandre plus loin que le diocèse pour lequel elle semble avoir été faite.

Note additionnelle. Lorsque, page 496, nous avons indiqué saint Martial comme « évêque des premiers temps, » nous n'avons nullement prétendu défendre sa légende apocryphe, repoussée par les Bollandistes, quoiqu'on la trouve dans le faux Abdias et dans les dernières éditions de Surius. Elle ne soutient pas l'examen, et nous avons vu tout à l'heure le père Paquot déclarer, en 1771, que les actes de saint Martial sont rejetés par tous les savants, *nunc ab eruditis omnibus explosa*. Mais à l'époque où la deuxième Bible de saint Martial (n° 8) a été peinte, c'est-à-dire du XIe au XIIe siècle, était établie l'opinion « suivant laquelle on prétendait que le saint avait été envoyé par saint Pierre même. » On sait aussi qu'après de longs débats aux conciles de Bourges et de Limoges, en 1031, il fut reconnu pour *apôtre de l'Aquitaine*. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les calligraphes de l'abbaye qui portait son nom le considérassent comme envoyé par saint Pierre et comme méritant, à ce titre, des honneurs exceptionnels. C'est tout ce que nous avons voulu faire entendre.

Adrien Baillet, dans ses *Vies des saints* (4 vol. in-folio, 1724, au 30 juin), ne consacre pas à saint Martial moins de cinq colonnes; mais il révoque en doute l'histoire du saint évêque, composée sur la fin du Xe siècle et dans le suivant, et il ne parle ni du bâton de saint Pierre, ni de la *résurrection du compagnon* opérée par saint Martial. « Ce qu'on en peut dire de moins douteux, dit-il, se réduit presque à ce qu'en a rapporté saint Grégoire de Tours (+ 595), que nous regardons non pas comme un auteur infaillible ou fort sûr, mais comme un homme droit et sincère, et comme le plus ancien que nous ayons d'entre ceux qui en ont parlé. Suivant cet auteur, saint Martial fut envoyé dans les Gaules par les évêques de Rome, ce qui *s'appelait communément être envoyé par saint Pierre*, dont l'autorité résidait dans ses successeurs. » Il était ce qu'on appelait *évêques régionaires*, « qui avaient pouvoir de porter l'évangile partout où ils croyaient que l'esprit de Dieu les conduisait. » Baillet place donc, par induction, son épiscopat et sa mort vers le milieu ou la fin du IIIe siècle, et ajoute que « les plus anciens martyrologes qui aient parlé de lui sont du IXe.

Alban Butler, écrivant une vingtaine d'années après Baillet (1745), ose à peine consacrer neuf à dix lignes à notre saint, et se contente de dire aussi qu'au rapport de saint Grégoire de Tours il était « un de ces célèbres missionnaires qui, ayant été envoyés de Rome avec saint Denis de Paris, *vers l'an 250*, prêchèrent l'évangile dans les Gaules. (*Vies des pères, des martyrs et des autres princi-*

Digitized by Google

paux saints, in-8°, Lyon, 1818, au 30 juin; traduction de l'abbé Godescard.) — Enfin le *Dictionnaire historique des saints personnages* (2 vol. in-8°, 1772) dit également qu'on n'a rien de certain sur sa vie, écrite bien des siècles après lui, et qu'on ignore le temps et le genre de sa mort. L'auteur, adoptant le récit de Grégoire de Tours, fait venir le saint évêque en France avec saint Denis de Paris, c'est-à-dire *au milieu du IIIe siècle*. On voit qu'ici encore il n'est question ni du bâton pastoral, ni de la résurrection miraculeuse [1].

Il nous reste à faire connaître l'opinion des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui nous paraissent avoir dit le dernier mot sur notre saint et sa merveilleuse légende; mais peut-être est-il nécessaire de rapporter que Pierre de Natalibus, Innocent III et plusieurs autres le font naître à Rama, de la tribu de Benjamin. Il aurait été cousin de saint Étienne, premier martyr, et l'un des soixante et douze disciples de Jésus-Christ, « lequel, dès sa jeunesse, il suivit au delà de la mer Tibériade, et donna les cinq pains et deux poissons qui furent multipliés et rassasièrent cinq mille hommes. Il servit à table en la dernière cène et mit l'eau au bassin quand Notre-Seigneur lava les pieds des apôtres. » Envoyé en France pour prêcher l'Évangile, saint Pierre « lui donna deux compagnons, Alpian et Austriclinian, pour l'assister en sa charge; mais Dieu lui envoya douze anges qui l'accompagnaient, etc. » Revenu à Rome, saint Pierre se réjouit avec lui de ses succès évangéliques et, le renvoyant en France, « lui donna son bâton pastoral, duquel il ressuscita Hibert, fils du comte Arcade, que le diable avait noyé, l'ayant, au préalable, fait sortir de ce corps avec deux autres compagnons, en guise de petits Mores..... A Bordeaux, il éteignit, par ce même bâton, un incendie qui menaçait toute la ville. »

On lit dans cette notice, très-courte, que saint Martial mourut le 30 juin, soixante et quatorze ans après la Passion de Notre-Seigneur, le troisième de l'empire de Vespasien et le vingt-huitième de son siége. (Ribadeneyra, *Les fleurs des vies des saints*, 2 vol. in-folio; Paris, 1646.)

Le père Ribadeneyra oublie de mentionner que saint Martial était aussi ce jeune enfant dont nous avons parlé dans la note précédente (p. 826), que Jésus-Christ appela auprès de lui, mit au milieu de ses disciples et qu'il leur proposa comme un modèle d'humilité (*Saint Matthieu*, chap. XVIII, vers. 2 à 6; *Saint Marc* et *Saint Luc*, au chap. IX).

Dom Rivet (*Histoire littéraire de la France*, in-4°, Paris, 1733, tome I, page 406) établit d'une manière péremptoire que saint Martial n'existait pas avant le

[1] Dans sa vie de saint Denis de Paris (9 octobre), Baillet, qui se garde bien de le confondre avec l'Aréopagite, revient encore sur saint Martial, et fait ainsi connaître, d'après Grégoire de Tours, le nom « des évêques de dehors, envoyés de Rome pour la plupart, » vers le milieu du IIIe siècle (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, liv. I, chap. XXX, et *De gloria confessorum*, chap. XXX). « Notre histoire, dit-il, en compte sept des principaux qui, après avoir reçu l'ordination épiscopale, furent envoyés, selon les apparences, comme des missionnaires évangéliques et comme des apôtres, sans être destinés pour aucun siége en particulier. On les a depuis déclarés premiers évêques des lieux où ils avaient le plus résidé, ou de ceux où ils étaient morts. On les nomme Gatien (évêque de Tours), Trophime (évêque d'Arles), Paul (évêque de Narbonne), Saturnin (ou Sernin, évêque de Toulouse), Austremoine (évêque de l'ancienne ville d'Auvergne), Martial (évêque de Limoges) et Denis (évêque de Paris). C'était l'opinion commune de la France, au VIe siècle, qu'ils avaient tous sept été envoyés de Rome; mais il n'était pas nécessaire de croire qu'ils l'eussent été tous ensemble. »

Digitized by Google

IIIᵉ siècle. « On ne s'est pas toujours accordé, dit-il, sur l'époque de sa mission. Il s'est formé, à ce sujet, deux fameux sentiments qui, en divers temps, ont partagé les esprits. L'un, qui est le plus ancien, place cette mission sous le consulat de Décius et de Gratus, l'an 250. C'est celui de saint Grégoire de Tours et des siècles qui ont suivi, jusqu'au IXᵉ. Alors il se forma une autre opinion, suivant laquelle on prétendait que le saint avait été envoyé par saint Pierre même. Quoique cette seconde opinion fût combattue presque dès sa naissance, elle ne laissa pas de prévaloir, dans la suite, jusque vers le milieu du XVIIᵉ siècle. Depuis, on a fait revivre le premier sentiment, qui est le seul à suivre, comme étant le seul autorisé.....

« Lorsqu'on eut établi l'opinion, qui faisait saint Martial contemporain des apôtres, on s'avisa (peut-être à dessein d'affirmer ce sentiment) de lui supposer deux fameuses lettres écrites, l'une aux Bordelais, l'autre aux Toulousains. On ne voit point que ces pièces aient été connues avant l'an 1521, que Josse Bade les publia à Paris. Elles furent, dit-on, trouvées dans la sacristie de l'église Saint-Pierre de Limoges, enfermées dans une urne de pierre cachée dans la terre. Elles étaient, ajoute-t-on, si rongées et si antiques, qu'on avait peine à les lire. On les a insérées depuis dans les orthodoxographes et les bibliothèques des Pères.....

« A la faveur de l'ignorance, elles passèrent d'abord pour être véritablement de saint Martial. Mais, la critique venant à répandre ses lumières, on s'aperçut, sans beaucoup de peine, que ces lettres ne pouvaient être que l'ouvrage d'un imposteur. Le premier, qui tenta à en faire connaître la fausseté, paraît avoir été Jacques de Bordes, ministre calviniste à Bordeaux, dans l'édition latine et française qu'il publia de ces lettres, en 1573. Bellarmin ne tarda pas à témoigner qu'il n'en pensait pas autrement, et personne ne doute plus aujourd'hui que ce ne soit un ouvrage supposé.

« Les preuves de la supposition sont visibles et se tirent des lettres mêmes. L'auteur s'y qualifie *Apôtre,* quoiqu'il soit constant qu'il ne le fut point. Il y parle d'un certain Sigebert, nom allemand qui n'était point encore en usage dans les Gaules. Il s'y représente comme ayant vécu avec Jésus-Christ, comme ayant été témoin de ses miracles, de sa mort, de sa sépulture, de sa résurrection, de son ascension : circonstances qui ne peuvent convenir à un homme qu'il conste d'ailleurs n'avoir vécu qu'au IIIᵉ siècle. Il ajoute qu'il était présent lorsque Judas donna au Sauveur le baiser de trahison; ce qui est contraire à l'Évangile, qui marque expressément que Jésus-Christ n'avait pris avec lui que les douze apôtres, lorsqu'il se retira dans le jardin des Oliviers. Ce n'est pas encore tout.

« L'auteur suppose que, dès ce temps-là, il y avait des rois dans les Gaules; que l'on y éleva plusieurs temples à Dieu sur les ruines de ceux des idoles, et diverses autres choses contraires à la vérité de l'histoire. Il y cite quelquefois l'Écriture selon notre Vulgate, qui ne fut faite que plusieurs siècles après. Il y rapporte même un texte qui paraît pris du symbole attribué à saint Athanase.

« Il n'en faut pas davantage pour établir la supposition de ces deux lettres. Elles semblent avoir eu le même auteur que la Vie de saint Martial; autre ouvrage qui porte avec lui *encore plus de marques de supposition et d'imposture* que les lettres...... » (Pages 407, 408 et 409.)

Au Xᵉ siècle (tome VI), les mêmes auteurs reprennent la question des *Actes de*

Digitized by Google

saint Martial. Ils s'arrêtent d'abord sur « l'histoire prétendue de saint Ursin ou Ursicin, premier évêque de Bourges..... espèce de pieux roman, tissu mal assorti de faits imaginaires, » où l'on pose cet évêque comme le compagnon inséparable de saint Pierre, etc. et « l'un des principaux, entre les soixante et douze disciples du Seigneur; » à telles enseignes « qu'Ursin faisait la lecture pendant la dernière cène. » Ils ajoutent : « Il ne faut pas séparer, des actes prétendus de saint Ursin, ceux de saint Martial, premier évêque de Limoges, qui y est aussi représenté comme un des soixante et douze disciples. Ils sont à peu près de même fabrique, dans le même goût, et très-probablement de même date (fin du xe siècle). »

Et, plus loin : « L'auteur qui leur a prêté sa plume (aux Actes) nous est entièrement inconnu, excepté par le double caractère d'imposteur, en ce que, ne débitant que des fictions (mêlées d'erreurs contre la religion, d'impertinences, et d'un ridicule intolérable), il a encore voulu les faire passer pour l'ouvrage d'un Aurélien, disciple de saint Martial même..... Les doctes successeurs de Bollandus ont confirmé sans peine le même jugement : en conséquence de quoi ceux-ci ont refusé avec raison à cet écrit infortuné une place dans leur recueil... Ces actes, fameux en leur temps, donnèrent naissance, ou peut-être même furent faits exprès pour appuyer et répandre, dans le public, l'opinion de l'apostolat prétendu de saint Martial, qui fit tant de bruit dans les premières années du siècle suivant. » (*Ut supra,* t. VI, p. 414, 415 et 416.)

Il est à remarquer que les Bénédictins traitent mieux la relation des miracles de saint Martial insérée au 30 juin par les Bollandistes. « On ne peut se tromper, disent-ils, à reconnaître dans cette histoire un moine de l'abbaye de Saint-Martial même, à Limoges. Il se désigne tel lui-même en plus d'un endroit. Il paraît avoir été un peu crédule ; mais on ne laisse pas de remarquer beaucoup de bonne foi dans sa narration..... Du reste, il est certain qu'il écrivait avant qu'on eût agité la fameuse question touchant l'apostolat de saint Martial (1031), à qui il ne donne que le titre de confesseur. » (*Ut supra,* t. V, p. 210.)

A Poitiers, la fête de saint Martial est célébrée le 3 de juillet, au lieu du 30 juin, jour de sa mort (*Vies des saints de l'église de Poitiers,* in-18, Poitiers, 1858, par M. l'abbé Auber, historiographe du diocèse).

(281) P. 482. A la Genèse et l'Exode seulement, la *concordance* indique dix-neuf passages où il est question d'anneau, depuis Thamar, à qui Juda, son beau-père, donna son *anneau,* son bracelet et son bâton en gage (*Genèse,* chap. XXXVIII, verset 18), jusqu'aux *anneaux* qui devaient servir à la tente où le seigneur devait résider (*Exode,* chap. XXXIX, vers. 32 et 33). Un nombre presque égal de mentions d'anneaux est fourni par le reste des Saintes Écritures. (*Sacrorum Bibliorum vulgatæ editionis Concordantiæ,* in-octavo, Coloniæ Agrippinæ, 1684.) — Cet ouvrage a été réimprimé récemment, format in-quarto. Les ecclésiastiques connaissent tous son utilité pour la chaire et les matières ecclésiastiques ; mais les antiquaires et les archéologues laïques devraient le consulter davantage, afin d'éviter une grande perte de temps.

(282) P. 482. Les crosses de bois, devenues rares, mais moins qu'on ne suppose, pourraient se rencontrer à toutes les époques de notre histoire, puisqu'on

Digitized by Google

s'en servait, au dire des Bénédictins, « dans le temps que l'on avait des évêques d'or. » (*Voyage littéraire*, etc. tome I, 2[e] partie, page 38.) C'est à l'occasion de la crosse en bois conservée dans le trésor de la magnifique cathédrale d'Auch, que le mot de Guy Coquille (+ 1603), ou plutôt de saint Boniface, rapporté plus loin (p. 853), a été rappelé par nos pieux voyageurs : observation injuste et déplacée dans un ouvrage où l'on prouve à chaque page que nulle contrée, plus que la France, n'a fourni une suite aussi remarquable de pontifes et d'abbés célèbres par leur vertu, leur sagesse, une inépuisable charité, l'amour de la patrie et le profond savoir. Voici les vers de Guy Coquille, cités par M. l'abbé Barraud; Ciampini ne les avait pas oubliés, comme nous le verrons tout à l'heure, et nous les donnons aussi en les rectifiant d'après l'*Histoire du pays et duché de Nivernois* (in-4°, Paris, 1612).

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, évêque d'or:
Maintenant, changent les lois,
Crosse d'or, évêque de bois.

« Pour plusieurs, dit notre auteur, le mauvais jeu de mots de Guy Coquille, si souvent redit, fait autorité dans la matière; cependant, n'en déplaise aux esprits prévenus par le protestantisme contre l'art religieux, les anciens savaient unir, à la simplicité des habitudes privées, la splendeur dans les cérémonies publiques de la religion : témoin l'argent ciselé qui ornait la crosse de saint Remi. Les anciennes hampes étaient ordinairement en bois; mais la partie supérieure, en *tau* ou en volute, était d'un plus grand prix. Nous citerons pourtant la crosse de saint Burckart (+ 753), évêque de Würtzbourg, bâton de sureau dépourvu de tout ornement (*Apud Surium*[1], 19 octobre, liv. I, chap. 1); ce que l'ancien historien du saint regarde comme un fait des plus rares. » Le R. P. Martin dit aussi : « Quoi qu'il en soit de la mauvaise plaisanterie de Guy Coquille, on connaît fort peu de crosses en bois » (page 41).

Nous avons décrit tout à l'heure (page 841) la crosse en bois de saint Denis; nous en citerons, plus loin (page 898), une autre également en bois, qui aurait été donnée à saint Fursy ou Fourcy, patron de Péronne (+ 650), par le pape Martin I[er]; et, quoique l'exemple de saint Burckart n'indique point qu'elles fussent toutes en bois très-commun, ainsi que va le dire Ciampini, il est probable, du moins, qu'elles ont en effet commencé par être de *bois*.

L'ivoire a dû succéder au bois; mais le poids ou plutôt la fragilité de la matière

[1] *De probatis Sanctorum historiis, partim ex tomis Aloysii Lipomani, doctissimi episcopi..... nunc recens optima fide collectis per F. Laurentium Surium, carthusianum*; XII tom. in-folio (ordinairement reliés en VI), Coloniæ Agrippinæ, 1618. A l'occasion de certains miracles, rejetés par les hagiographes plus récents, Surius (+ 1578) abandonne les règles de la saine critique suivie dans l'ensemble de son beau travail; mais on ne peut oublier que, rangeant en meilleur ordre les *Vies des Saints* publiées par l'évêque Lippomani (+ 1559), d'après Siméon le Métaphraste, écrivain grec du x[e] siècle, il a ouvert la carrière de l'hagiographie sérieuse. M. Weiss lui rend ce témoignage qu'aucun hagiographe ne l'avait égalé jusqu'alors pour l'exactitude et la fidélité. Nous avons déjà dit qu'à défaut des Bollandistes Surius fournit l'explication d'un grand nombre de sculptures et de peintures, de légendes apocryphes, exclusivement applicables à des saints peu connus en dehors de leurs localités. Tel est l'un des motifs qui nous font recommander sa lecture : la plupart des archéologues ne peuvent se procurer le recueil de Bollandus, et les autres n'ont pas le temps ou le courage d'en entreprendre le dépouillement.

Digitized by Google

n'a pas tardé à faire préférer le métal. Cependant, avant le XIIIe siècle, on rencontre quelques crosses en ivoire : nous en avons rapporté plusieurs exemples pages 526, 527 et ailleurs, et sans doute on en rencontre, de loin en loin, jusqu'à la fin du moyen âge. La plus ancienne dont nous ayons trouvé la mention est celle de saint Paul ou Pol, surnommé *Aurélien*, qui fut appelé en 529, étant alors à Paris, à l'évêché d'Oxismor, aujourd'hui Saint-Pol-de-Léon. Il reçut à cette occasion, dit sa légende, *une crosse d'ivoire*, qui lui fut donnée par son roi Jugduval, réfugié à la cour du roi de France Childebert (*Fleurs des vies des saints*, édit. de 1654, t. I, col. 548 C [1]). La seconde est celle de saint Lambert, évêque de

[1] Baillet raconte la chose différemment, mais cela importe peu au détail de l'*ivoire*. Cependant il dit, entre autres choses oubliées par Ribadeneyra, que saint Paul, né dans le pays de Cornouailles ou de Galles, fut au nombre de ces Bretons persécutés qui vinrent chercher un refuge en Armorique ; à peu près vers le même temps où abordèrent, venant aussi d'Angleterre, saint Brieuc ou Brieu, saint Magloire, saint Malo, saint Léonor, saint Samson, saint Gildas le Sage, et plusieurs autres saints personnages ; mais il n'ajoute pas, avec notre légendaire, que la Bretagne doit à saint Pol un chemin miraculeux, tracé dans les rochers, sur le bord de la mer. Il était en visite auprès de sa sœur, abbesse d'un monastère menacé par les eaux de l'Océan. Saint Pol les fit retirer de plus de douze lieues, « et leur donna pour bornes quantité de petites pierres qui, depuis, par la permission divine, furent converties en rochers, et (ce chemin) s'appelle à présent *le chemin de saint Pol* » (voy. l'édition de 1646, au 12 mars). — Dans sa jeunesse, les oiseaux dévastèrent des champs de blé que lui et son maître d'école avaient semé sur un terrain également conquis à la mer par ses prières ; il les chassa devant lui comme des moutons, et les conduisit, comme prisonniers, à la maison de son maître pour réparer le dommage qu'ils avaient fait (*ibidem*). Saint Pol se signala par beaucoup d'autres miracles, qui, de même que les précédents, sont reproduits dans les sculptures, et dont le souvenir va se perdre, si les hagiographes modernes, entraînés par une sainte ardeur d'archéologie, ne se hâtent de les consigner de nouveau.

De toutes nos anciennes provinces, la pieuse et noble terre de Bretagne, protégée contre le protestantisme par les articles secrets de l'édit de Nantes (dix-huitième et dix-neuvième), est celle qui, durant le moyen âge, a fourni le plus de saints et de saintes. Le savant bénédictin dom Guy-Alexis Lobineau (+ 1727), auteur de l'*Histoire de Bretagne*, en deux volumes in-folio, et des trois derniers volumes de l'*Histoire de Paris* commencée par dom Félibien, a publié *les Vies des saints de Bretagne* (in-folio, 1724), éditées de nouveau en 1836-1837, et considérablement augmentées par l'historien consciencieux de l'Église et du diocèse d'Angers, M. l'abbé Tresvaux de Fraval, chanoine, vicaire général et official de l'Église de Paris ; mais, sous le rapport des légendes miraculeuses, le livre est beaucoup moins complet, dans les Vies publiées, que celui du dominicain Albert le Grand (+ 1640). Ce dernier travail a paru sous les auspices de Mgr d'Ouvrier, évêque de Dol, issu des vicomtes de Broniquel et de Villegly, en Languedoc, prélat éminent par sa piété, son savoir et sa naissance, et qui croyait la religion intéressée au recueil des *Acta sanctorum*, commencé, vers le même temps, par le jésuite Bollandus (+ 1665). Albert le Grand n'a donné qu'un volume in-4° (Rennes, 1640), dont la quatrième édition, également augmentée, a paru à Brest quelques années avant le travail de M. l'abbé Tresvaux. Les légendes de Bretagne, discutées, si l'on veut, par une critique éclairée, et revues sous le rapport du style, attendent donc encore une publication complète. L'essai du père Albert, vivement attaqué déjà par dom Lobineau, qui n'épargne pas davantage les Bollandistes (*Préface*, p. XX), n'en est pas moins une mine féconde d'observations relatives aux mœurs et aux usages, et le guide le plus sûr pour l'explication des anciennes sculptures.

Un exemple pris dans la vie de saint Malo ou Maclou (+ 627), l'un des saints les plus populaires en Bretagne, justifiera notre assertion. Il s'agissait de savoir s'il y avait identité de personnages entre un évêque représenté sans robe et travaillant à la terre, tandis que des oiseaux reposent sur ses habits, et un évêque, qu'on sait être saint Malo, évêque d'Aleth (aujourd'hui Saint-Malo), célébrant la messe en pleine mer sur le dos d'un énorme cétacé. Nous avons vainement cherché le miracle de la baleine dans dom Lobineau ; le recueil des Bollandistes est loin d'être arrivé au 15 novembre, jour de la fête de saint Malo, et nous n'avions pas sous la main l'ouvrage de Surius. Mais *les Fleurs des vies des saints* rapportent ainsi les deux faits miraculeux, qui appartiennent effectivement à la vie de saint Malo : « Le jour de Pâques, voguant en pleine mer [à la recherche de l'île où les hommes mènent une vie angélique, voyage qui dura sept ans], et désireux de dire la messe, Dieu fit venir une baleine, que chacun pensait être une île, tant pour son excessive grandeur que pour le sable qu'elle portait sur le dos. Il descend tout aussitôt, célèbre la messe et communie la compagnie, qui reconnut depuis que c'était un poisson que Dieu leur avait envoyé pour la dévotion du vénérable saint..... » — « Il adviat que travail-

Digitized by Google

Liége, puis de Maëstricht, martyr en 708. Il était comte du palais du roi des Français, au temps de Pépin le Gros ou d'Héristal; il rendit sa ceinture militaire (??) au roi Thierry et resta sept ans ermite dans les Ardennes, puis il alla visiter le tombeau des apôtres Pierre et Paul. Ici nous laisserons, en l'abrégeant, la parole au R. P. Simon, traducteur du pieux Ribadeneyra (*Fleurs des vies des saints*, etc. t. II, col. 793 F) :

« Le martyre de saint Lambert (708) survint à Maëstricht par la main de plusieurs assassins;..... et, à la même heure, le pape saint Serge, premier du nom (??), eut un songe, car ce fut le matin et à la fin du sommeil, où il semblait voir un ange qui, tenant un bâton pastoral à la main, lui disait ces paroles : « Voilà « la crosse de l'évêque de Tongres, Lambert, qui présentement vient d'être mar« tyrisé..... » Le pape, effrayé de ce songe, se réveilla, et, trouvant auprès de son lit cette crosse de l'évêque Lambert, avertit saint Hubert du décès de son évêque saint Lambert, et lui annonça que Dieu l'avait désigné, par le ministère d'un ange, pour être substitué en la place du défunt. » Et comme saint Hubert « s'excusait devant le pape afin, s'il était possible, de l'exempter de la charge d'évêque, tous les habits pontificaux dont se servait saint Lambert à Maëstricht furent aussi portés miraculeusement en l'église de saint Pierre de Rome, à la seule réserve de l'étole, pour laquelle un ange, paraissant visiblement, en apporta une de soie blanche, qui était envoyée de la part de la sacrée vierge Marie, patronne de l'église de Tongres......

« Et, tandis que saint Hubert célébrait la messe de son ordination, le prince des apôtres, saint Pierre, lui apparut avec une clef d'or, qu'il lui mit en la main *pour signe du pouvoir épiscopal* [1], et ensuite de la grâce des santés dont Notre-

lant à la vigne (pour ce que, tout évêque qu'il fût, il ne dédaignait pas le travail corporel), il se dépouilla de sa robe, sur laquelle un oiseau fit ses œufs. Il ne la voulut pas reprendre qu'ils ne fussent éclos et que les petits s'en fussent envolés. Et cette compassion ne fut pas sans miracle : car la pluie, durant cet intervalle, ne tomba pas sur cette robe qu'il avait laissée, encore qu'à l'entour il plût abondamment. » (Édit. de 1646, t. II, au 15 novembre, p. 530 et 531.) — Le *Martyrologe romain* place le temps de la mort de saint Malo à l'année 525; mais dom Lobineau le fait naître en 527 et mourir, âgé de cent vingt ans, en 647, et M. l'abbé Tresvaux adopte cette dernière date, après l'avoir savamment discutée (t. II, p. 67). — Pareille anecdote serait à raconter en parlant de saint Guénolé ou Guingalois (+ 504), abbé et fondateur du monastère de Landevenec, à propos de la guérison miraculeuse d'un œil arraché.

Espérons qu'un jour ou un autre, un archéologue zélé recueillera précieusement ces pieuses fables, qui charmeront nos petits-neveux, comme elles ont fait les délices de nos pères, où l'incrédulité n'a plus à chercher des armes, et qui ouvriront à la science du passé des sources intarissables. C'est ainsi qu'en a jugé dernièrement M. le vicomte de Kersabiec, lorsqu'il a fait connaître de nouveau la curieuse légende de Salaün-ar-foll (Salomon le Fou), qui se rattache à la fondation, vers l'an 1367, de la chapelle de Notre-Dame-du-Folgoet ou Foll-Coat (Bois-du-Fou), également rapportée par dom Lobineau (t. III, p. 156 et suiv.). M. le vicomte de Kersabiec a su donner à sa narration un charme puissant, en conservant la tournure naïve et jusqu'aux expressions du vieux chroniqueur. Chacun prend intérêt au pauvre insensé qui ne savait répéter que ces mots : « O itroun guerhes Mari (O madame vierge Marie), » et l'on éprouve une douce émotion lorsqu'on apprend qu'après sa mort on vit sortir « de sa fosse un lis blanc, d'une beauté merveilleuse, d'une odeur excellente, sur toutes les feuilles duquel étaient écrites, en caractères d'or, ces paroles : *Ave Maria ;* — que cette fleur miraculeuse dura dans sa beauté plus de six semaines ; — que plusieurs ecclésiastiques, nobles et officiers du duc, s'étant assemblés pour être témoins de cette merveille, firent creuser tout autour de la tige de ce beau lis, et trouvèrent enfin qu'elle sortait de la bouche du corps mort de Salaün-ar-Foll ! » Le même prodige est attribué aussi à plusieurs saints. N'ayant pas en ce moment sous la main le recueil qui contient le récit de M. le vicomte de Kersabiec, nous avons emprunté notre analyse aux *Vies des saints de Bretagne*.

[1] Les légendes des saints sont remplies de pareils faits, presque toujours appliqués au pouvoir épiscopal; d'où les évêques souvent représentés avec les *clefs*. — Saint Germain, évêque de Paris

Digitized by Google

Seigneur l'avantageait, particulièrement pour ce qui était des furieux et des fanatiques. Le sacre étant achevé, le pape mit en la main de saint Hubert la crosse de son prédécesseur, laquelle était *un bâton d'ivoire,* comme elle se voit encore en la propre abbaye de Saint-Hubert..... Et il se rendit en peu de mois en son église de de Maëstricht, où il parut avec la crosse et les autres ornements de son prédécesseur.....» (Col. 797.)

«En faveur des personnes qui ont été offensées par la morsure de quelque bête malade de la rage, il n'est point de plus prompt remède que l'invocation de saint Hubert. Et, de plus, on rapporte encore cette merveille bien particulière touchant cette étole céleste, dont nous avons parlé, qu'elle se conserve toujours entière par un continuel miracle, quoique tous les jours on en enlève des parcelles pour appliquer sur les plaies des morsures de ces pauvres personnes affligées de ce mal de rage.» (Col. 797.)

(L'édition de 1646, dédiée à la chancelière, n'entre dans aucun de ces détails, mais rapporte le miracle de l'*Apparition de Notre-Seigneur dans les cornes du cerf,* et comme quoi, seize ans après la mort de saint Hubert, son corps fut trouvé frais et entier, sans aucune corruption. Il est donc nécessaire, pour qui ne sait pas l'espagnol, de comparer les diverses traductions du père Ribadeneyra.)

Le savant chanoine de Beauvais rapporte plusieurs exemples de crosses très-anciennes, en argent et en vermeil, et, sur celles qui existent encore, il n'est pas rare, dit-il, de trouver des plaques d'argent. «Ces plaques, selon saint Charles Borromée, devraient couvrir la hampe et le croisillon, et il conviendrait qu'au croisillon elles fussent ciselées et dorées.» — «Quant aux crosses d'or, ou du moins revêtues de lames d'or, il faudrait croire qu'on en portait au XIe siècle, si l'on devait prendre à la lettre l'éloquente invective de saint Pierre Damien contre les excès du luxe : *Omitto annulos enormibus adhibitos margaritis, præterea virgas non jam* auro *gemmisque conspicuas,* sed sepultas. — Ces crosses n'étaient pas de celles qui pouvaient parvenir jusqu'à nous.»

On voit maintenant ce qu'il faut penser des crosses de *bois* et des évêques d'*or*. Cependant on n'a pas oublié la répartie de saint Thomas d'Aquin au pape Innocent IV. Étant entré un jour dans la chambre du pontife, pendant que l'on comptait de l'argent : «Vous voyez, lui dit le pape, que l'Église n'est plus dans le siècle où elle disait : *Je n'ai ni or, ni argent.*» — «Il est vrai, saint père, répondit-il; mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique : *Levez-vous et marchez.*»

Quoique Ciampini ait à peine touché la question des crosses de bois, étrangère aux *anciennes mosaïques,* nous ne pouvions éviter de citer encore un auteur auquel

(+ 576), vit en songe un vénérable vieillard qui lui présentait les clefs de Paris, en lui disant : *Afin que tu les sauves.* Ce qui voulait dire qu'il serait un jour évêque de cette ville, dès lors chef de la France (*ut supra*, col. 1057 D). — Saint Servais, dernier évêque de Tongres et premier évêque de Maëstricht (+ 384), reçut de saint Pierre une *clef d'argent*, faite par les mains des anges, laquelle a servi depuis à plusieurs miracles (*Fleurs des vies des saints*, etc. t. I, col. 943 F), etc.

La limaille de ces clefs miraculeuses, aussi bien que celle des chaînes de saint Pierre, était d'un puissant secours en diverses circonstances. «Le pape saint Grégoire, dit notre légendaire, écrit que les souverains pontifes avaient coutume d'envoyer, pour un rare présent, de la limure des chaînes de saint Pierre, enchâssée dans une petite clef d'or ou d'argent qui avait été posée sur le sépulcre du même saint apôtre ; ainsi, que le même saint Grégoire en envoya une autre au roi de France Childebert, l'assurant que, la portant à son col, elle le préserverait de beaucoup de malheurs.» (T. II, col. 178 A, à la fête de saint Pierre-aux-Liens, 1er août.)

Digitized by Google

nous avons fait beaucoup d'emprunts. Dans ce chapitre fort curieux (*De antiquo Baculorum usu et symbolo*, t. I. p. 116), il commence par rappeler qu'Isidore de Séville (*Origines*, liv. XX, chap. XIII) et, après lui, Raban Maur (liv. XXII, *De Universo*, chap. XIII), rapportent à Bacchus, l'inventeur de la vigne, l'origine du *baculus*, sur lequel pouvaient s'appuyer ceux qui s'étaient abandonnés à un excès de vin. Ciampini est assez porté à admettre l'étymologie qui fait venir *baculus* de *Bacchus*, en faisant dériver le mot, non de *viaculum*, avec changement du *v* en *b*, comme le veut Pontanus, mais, avec Nonius, de *bacillus* ou *vacillus; vacillare* exprimant, suivant Nonius, le chancellement des vieillards et la nécessité de chercher un appui dans le *vaculus* ou *baculus*, etc. Mais la saine philologie rejette ces prétendues origines du mot *baculus*, qui n'est que la forme latine du *bâton* grec, *βάκτρον* ou *βακτηρία*, lesquels viennent évidemment de *βαίνω* (*βάω*, marcher); ce qui fait, du *bâton*, l'instrument dont on se sert pour marcher.

L'auteur passe aux Livres saints; il cite les principaux versets qui mentionnent le *bâton*, et poursuit ses investigations à travers les rites chrétiens. Nous y remarquons avec intérêt, pour nos études du costume et des usages, qu'à la lecture de l'évangile chacun déposait son bâton, sa couronne, et toute espèce de coiffure; et l'on peut induire de ce passage que les fidèles gardaient leur *tête couverte à l'église.* Au tribunal de la pénitence, laïques, clercs ou moines devaient se présenter en suppliants devant le prêtre, et abandonner leur bâton. Le pape Zacharie, élu en 741, défendit aux prêtres de se présenter à la célébration de la messe avec des bâtons, et de se tenir devant l'autel, la tête couverte.

On sait qu'il est d'usage de se désarmer lorsqu'on reçoit les sacrements, et ceux qui, de temps à autre, essayent, devant le Seigneur, de se soustraire à cette obligation, témoignent d'une certaine lacune dans leur intelligence. Plus étranges sont ceux qui, rejetant la communion chrétienne, entendent que des prêtres catholiques célèbrent leurs funérailles.

L'emploi du bâton était donc général chez les chrétiens, et la *crosse* ou *bâton pastoral*, c'est-à-dire, le bâton par excellence, devait avoir une antique origine (voy. p. 482). Du reste, la symbolique a donné de cette coutume une explication qui n'est point à dédaigner, quoique trop cherchée. « Les Juifs, dit Amalarius, avaient placé un roseau dans la main droite de Jésus, une couronne d'épines sur sa tête; ils le saluaient et, fléchissant les genoux devant lui, ils l'adoraient en se moquant. Nous, au contraire, fuyant leur exemple, nous déposons le bâton qu'ils érigèrent à l'orgueil, ne gardant, au moment de l'Évangile, aucune couronne, aucune coiffure sur notre tête. Si quelqu'un, en ce moment, entre dans l'église, nous ne le saluons pas, et nous ne fléchissons point les genoux pour la prière, tout le temps que dure la lecture de l'Évangile. » (*Appendice*, d'Étienne Baluze, *Actorum veterum*, au tome II des *Capitulaires*, p. 1358, § *De Epistola.*)

Trois causes, dit Ciampini (*ibidem*, p. 119), peuvent être assignées à cet usage d'entrer dans les églises avec des bâtons : 1° de même qu'en mangeant l'ancien Agneau (la Pâque) les Hébreux, suivant le précepte du Seigneur, portaient à la main des bâtons, de même, en mangeant le nouvel Agneau, c'est-à-dire la très-sainte Eucharistie, les fidèles du Christ, à l'imitation des anciens Hébreux, *juxta antiquos patres*, avaient en main des bâtons; 2° parce que, priant longtemps debout, les fidèles, surtout les vieillards, avaient besoin d'un appui; 3° le bâton est le

Digitized by Google

symbole de la croix (voy. p. 417 et note 34) comme l'enseigne saint Augustin (sermon CVII, *De Temporibus*, vers le milieu).

Suit, à l'appui de ce mot de saint Augustin, une longue dissertation dans laquelle interviennent encore les rites de l'Église, les coutumes des confréries laïques et le cérémonial particulier aux cardinaux, où les bâtons de diverses couleurs jouent un rôle important; violets en signe de deuil, tel que le portent les rois, auxquels les cardinaux sont assimilés, *quibus cardinales æquiparantur;* verts de cyprès, pour les deuils moins solennels, par souvenir des poëtes et de la fable, etc. — On sait, en effet, que les cardinaux nouvellement élus font part aux rois et aux reines de leur élévation au titre de prince de l'Église, et reçoivent une réponse de félicitation.

Après ces préliminaires curieux, qui ne touchent qu'indirectement au bâton pastoral, Ciampini entre ainsi en matière.

« *Baculus, Virga pastoralis, Pedum, Ferula, Capuïta,* sont pris pour synonymes par Yves de Chartres (Épître VIII), et par Honorius d'Autun, dans le *Gemma animæ* (liv. I, chap. CCXVII); mais l'*Ordre romain,* au chapitre de la Dédicace des églises, se sert du mot *cambuta*. Que ces mêmes bâtons aient été d'usage pour les évêques, on peut le conjecturer d'après une lettre de Charles le Chauve (*In Epist. ad Nicol. pont.* De caussa Ebonis). On y lit, en effet : « Et tous les suffragants qui avaient « été ordonnés durant son absence reçurent de lui (de l'archevêque) les anneaux, « les bâtons et les titres de leur confirmation, selon la coutume des églises gallicanes. » D'où l'on peut aisément conclure que dans l'Église gallicane, longtemps avant l'époque de Charles le Chauve, l'habitude avait été introduite que les évêques portassent (d'office) le bâton devant eux. Pierre Damien (liv. II, épît. II). parle ainsi des crosses de certains évêques : « Je ne crois pas, dit-il, avoir jamais « vu de bâtons pontificaux si complétement garnis de riches métaux, comme « étaient ceux des évêques d'Ascoli et de Trani. Et, à cet égard, ils n'avaient pas « à se prévaloir de ce que les papes ont fait usage de bâtons de bois dorés, puisque « ce n'est pas la richesse du costume qui fait le mérite du sacerdoce, mais plutôt « la régularité des vertus spirituelles[1]. » On trouve la même chose dans Lambert de Schaffnabourg (Aschaffenbourg), année 1071, sous qui florissait encore

[1] « Nunquam certe vidisse me memini pontificales baculos tam continuo radiantis metalli nitore « contectos, sicut erant qui ab Esculano atque Tranensi gestabantur episcopis; nec eis profuit quod pontifices ligneis auratis usi sunt baculis, dum sacerdotii meritum non nitor efficiat vestium, sed spiritualium norma virtutum. » — Ici et à la note 279 (voy. p. 827) Ciampini a voulu opposer une prétendue simplicité des papes au luxe des évêques en question, de même que nous l'avons vu précédemment supprimer sans façon le mot *auratis,* qui signifie *doré, orné d'or, d'or, de couleur d'or* (Noël, 1825). Profitant de l'équivoque amenée par le mot *profuit,* il voudrait qu'on pût lire : « Il ne leur a servi de rien (pour l'exemple) que les papes fissent usage de bâtons (simplement) dorés; » mais on doit croire que Pierre Damien entendait faire également la critique des crosses ou bâtons portés par les papes, puisque ces crosses étaient *dorées* ou *ornées d'or,* comme celle des évêques d'Ascoli et de Trani, également ornées et garnies de riches métaux (or ou argent). L'amour du célèbre cardinal pour l'austérité, sa haine contre toute espèce de luxe et de richesses, surtout parmi les membres du clergé, chez qui régnait alors l'esprit de simonie, et qu'il fut souvent appelé à juger; ces motifs ne permettent pas de détourner le mot latin de son sens naturel et de l'entendre autrement que nous ne l'avons traduit. On connaît le triste état de l'Église aux Xe et XIe siècles : il est évident que les papes sont compris dans le blâme général avec les autres évêques; néanmoins l'auteur des *Anciennes mosaïques*, maître des brefs des grâces, préfet de ceux de justice, et l'un des abréviateurs du grand Parc, a pensé que sa position personnelle ne lui permettait pas d'en convenir.

Digitized by Google

Damien (+ 1072). On peut en conclure d'après cet auteur que, même de son temps, c'était un usage déjà très-ancien et très-goûté des évêques des premiers siècles (??), d'avoir des bâtons de bois, *perantiquum usum...... et primævis episcopis acceptissimum.* »

Ciampini raconte que ces saints personnages (les évêques des premiers siècles) avaient, pour insignes de leur dignité, des bâtons d'un bois très-commun, par exemple du sureau, comme saint Burckart, évêque de Wurtzbourg, dont la verge de sureau, *virga sambucea,* a été trouvée dans son tombeau. « C'est *de lui* (??) ajoute-t-il, que sont provenus ces vers populaires parmi les Français, et que rapporte Coquille (*apud* du Cange), dans l'Histoire du Nivernais : « Au temps passé, etc. (voy. p. 847), et il en donne ainsi la traduction latine : « *Tempore lapso sæculi aurei,—Baculus ligneus et episcopus aureus :— Nunc vero mutantur leges, — Baculus aureus et episcopus ligneus.* »

« A moins, dit-il en continuant, que nous ne disions que ces vers ont été plutôt inspirés par la réponse de vive et excellente piété de saint Boniface, évêque et martyr, mentionnée dans le concile de Tribur (ou Teuver, *Triburiense,* près de Mayence), l'an 895, chap. xviii ; réponse bien digne d'être gravée profondément dans toute âme sacerdotale. On demandait au saint évêque s'il était permis de célébrer le sacrement dans les vases de bois? Il répondit : « Autrefois « des prêtres d'or se servaient de calices de bois; maintenant, au contraire, des « prêtres de bois font usage de calices d'or. *Quondam sacerdotes aurei ligneis calicibus utebantur; nunc, e contra, lignei sacerdotes aureis utuntur calicibus.* »

En effet, Coquille, en rapportant les quatre vers qu'on a vu tout à l'heure, les appelle l'*ancien proverbe,* et il est très-probable qu'ils tirent leur origine de la réponse de saint Boniface. Jérôme, dit-il, était évêque de Nevers, au temps de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. « Et, comme se lit au légendaire de l'église de Saint-Cire (Saint-Cyr de Nevers), ledit évêque étant mandé par le roi, pour un concile national, n'eut moyen d'y aller en plus grand équipage, que lui monté sur un âne. Cette pauvreté était la nourrice de sainteté, et, sur ce, est bien à propos l'ancien proverbe, « Au temps passé, etc. » (*Histoire du pays et duché de Nivernois,* par M[e] Guy Coquille, sieur de Romaney, in-4°, Paris, 1612, p. 40.) — Il s'agit de saint Jérôme de Nevers, évêque de cette ville sous le règne de Charlemagne; sa fête est au 5 octobre.

Pourquoi Ciampini mêle-t-il ici saint Burckart? L'histoire de son bâton *épiscopal* est incertaine. D'ailleurs cet évêque allemand du viii[e] siècle est peu connu en France, tandis que la collection des conciles était lue par les grands jurisconsultes. On a remarqué, page 483 du rapport, comment, à une époque où le luxe du clergé était excessif, des crosses de *plomb* sont renfermées dans les cercueils; il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'un bâton de *bois* eût été mis à côté de saint Burckart; car, déjà au ix[e] siècle, nous trouvons des crosses d'or ou couvertes d'or (voy. p. 870), et saint Boniface, mort en 755, vient de parler des calices d'*or;* cependant il ne faut pas induire de nos paroles que nous entendons nier la crosse de saint Burckart. — Il y aurait bien à dire aussi quelque chose sur l'humble monture d'âne, qui étonne trop le docte Nivernais; mais ce n'est pas ici la place, et nous nous bornons à renvoyer à la note 125 (p. 600).

Digitized by Google

(283) P. 283. Raoul-Rochette, *Troisième mémoire sur les Antiquités chrétiennes des Catacombes*, dans le tome XIII des *Mémoires de l'Institut* (Académie des inscriptions et belles-lettres), page 652.

(284) P. 484. Aussi longtemps que l'amour du beau et des nobles pensées fera battre le cœur des hommes, Notre-Dame de Brou, ses sculptures, ses vitraux, le temple tout entier et ses admirables tombeaux, rendront immortel le nom de Marguerite d'Autriche à l'égal de celui de la célèbre Artémise : puisse de même ce témoignage éclatant d'amour et de regrets atteindre à la durée du tombeau de Mausole[1] !

La première pierre de l'édifice fut posée en 1506; mais les plans de l'architecte français, adoptés d'abord par cette Flamande, «qui regretta toujours de n'avoir pas été Française,» n'étant pas encore finis en 1511, maître Louis van Boghem *le Flamant* les remania deux ans après, sous la direction personnelle de Marguerite, impatientée de tant de lenteurs; du reste elle était architecte elle-même, et à la fois peintre, musicienne et poëte.

Expression parfaite de l'art des Pays-Bas au moment de la Renaissance, le *mirificum opus*, la huitième merveille du monde, comme on disait alors, était à peine terminé à la mort de la duchesse (1530). Le grand portail, les cloches, les habits sacerdotaux, le mobilier de l'église, la clôture générale du monastère et les grilles mêmes des tombeaux déjà brisées par les enfants, «*qui sera un très grand dommaige avec le temps*,» disent les exécuteurs testamentaires de Marguerite, furent tour à tour, pendant deux ans, l'objet des soins de Charles-Quint, ou plutôt de ces mêmes personnages. L'empereur, son neveu et son légataire universel, se souciait peu de soutenir une œuvre surnommée depuis la *Belle gueuse*, la pieuse et noble fondatrice n'ayant pas eu le temps de la doter de revenus suffisants.

[1] Nos vœux, au premier aperçu, ne semblent pas excessifs, car le monument élevé, par Artémise. 350 ans avant J. C. à son frère et mari Mausole, fut détruit en 1413, les pierres ayant été prises alors par Philibert de Naillac, grand maître de Rhodes, pour bâtir une citadelle et des remparts à Halicarnasse. Mais cette durée de dix-sept siècles paraîtra bien longue, si l'on considère qu'en France il ne reste pas un pan de mur, pour ainsi dire, du temps de Charlemagne. C'est à peine si nos vieilles églises datent de l'an 1,000, et nous voyons, par l'exemple de Notre-Dame de Paris (le plus ancien édifice gothique daté), le peu de solidité des constructions modernes. (Voyez *Recherches sur les monnaies des grands maîtres, à Rhodes*, in-4°, p. 20, et les *Monuments des grands maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem*, ut supra.) Philibert de Naillac, XXXII° grand maître (1396 + 1421), est loué dans son épitaphe pour avoir détruit le tombeau de Mausole et l'avoir transformé en forteresse. Toutefois le colonel Rottiers dit à cette occasion : «Quelques auteurs ont prétendu que le chevalier Pierre Schlegelhold, de la langue allemande, ingénieur de l'Ordre, aurait, en 1436, employé à la construction du fort Saint-Pierre, situé au sud des ruines d'Halicarnasse, les débris du célèbre mausolée. J'ai pu moi-même, en 1826, visiter ce fort dans tous ses détails. J'y ai trouvé, à la vérité, un grand nombre de fragments de marbre mêlés à la maçonnerie des murailles, mais rien qui fût de nature à rappeler le monument fameux que l'histoire nomme une merveille du monde.» (*Description des monuments de Rhodes*, in-4°, Bruxelles, 1830, p. 45.)

On a vu, page 711, l'état de suspicion dans lequel nous tenons les prétendus tombeaux des grands maîtres de Rhodes et les inscriptions qu'ils supportent; la réflexion précédente du colonel Rottiers n'est pas de nature à nous faire revenir de notre sentiment. Aussi, pour combiner ces témoignages opposés, quelques savants assurent que l'œuvre d'Artémise brillait moins par son ornementation que par sa masse. Il ne serait pas difficile d'établir que la proposition toute contraire est la seule qui soit soutenable.

Digitized by Google

Tandis que Louis van Boghem poursuivait, sur les données de Marguerite, un monument spécial, auquel on reproche cependant de manquer un peu d'élévation, il fournissait, par ses ordres, à maître Conrad Meyt, « le consommé *tailleur d'imaiges,* » ces compositions ingénieuses, sorties d'un cœur brisé, mais d'une âme énergique, et que, durant sept années consécutives, l'habile sculpteur, secondé par des ouvriers bressans, traduisit en pierre, en marbre et en albâtre, afin de vaincre, dans cette lutte restée indécise, ces vitraux éclatants, non surpassés jusqu'à ce jour. Honneur à ces artistes habiles, à ces deux hommes dévoués, qui comprirent avec tant de bonheur les sentiments intimes d'une souveraine adorée ! En effet, chaque détail de l'ornement, autant que l'ensemble des tombeaux et le choix des sujets, révèle les touchants regrets, la piété sincère et l'esprit vaste et ferme de cette épouse incomparable, qui, suivant l'heureuse expression de son dernier historien, apparaît, à la fin du moyen âge, dans le gouvernement, la diplomatie et les lettres, comme la personnification la plus belle de la femme, à l'aurore du XVI[e] siècle. (*Histoire de l'Église de Brou,* par M. Jules Baux, archiviste du département de l'Ain, 2[e] édition, Lyon, 1854.)

L'inconsolable Marguerite, la puissante régente et gouvernante des Pays-Bas, « la principale actrice des grands jours de l'Europe, » employa donc près d'un quart de siècle à élever ce témoignage de ses douleurs, et l'on croit encore qu'elle y consacra environ vingt-deux millions de francs, valeur actuelle. M. Baux trouve le chiffre singulièrement exagéré et n'accorde que trois millions de déboursé; défalcation faite, il est vrai, de la pierre, de l'albâtre, des bois, journées, charrois, etc. que Marguerite trouvait dans les domaines affectés à son douaire (p. 203) : peut-être la somme est-elle la même, selon la manière différente de compter. Quoi qu'il en soit, Marguerite mourut loin de son cher pays de Bresse, sans avoir eu la consolation, ajoute l'excellent écrivain, de voir cette église de Brou, que sa piété d'épouse avait édifiée comme un monument de ses regrets et de son infortune. On sait qu'après son second veuvage elle avait choisi et fait répéter à profusion, sur les sculptures et les vitraux, cette devise diversement interprétée : FORTVNE. INFORTVNE. FORTVNE. (*Fortuna infortunat fortiter unam* (??); mots touchants que la belle et tendre Marguerite n'aurait jamais imaginés, si la France avait eu le bonheur de la garder pour reine.

M. Jules Baux prépare actuellement, de son *Histoire de l'Église de Brou,* une quatrième édition beaucoup plus complète, et qui sera enrichie de nombreuses gravures. De son côté, M. le comte de Quinsonas, l'un des membres de la commission des sépultures chargée de restaurer le caveau ducal de Notre-Dame de Brou, rassemble avec amour les documents propres à éclairer d'un jour nouveau l'histoire de la duchesse; documents pour la plupart inédits, se rapportant à la vie politique et privée de Marguerite, comme aux mœurs, usages, costumes et détails de la vie intérieure de la cour de France, sous les règnes intéressants, et peu connus à cet égard, de Charles VIII et de Louis XII. Le célèbre éditeur lyonnais, M. Louis Perrin, apporte à M. le comte de Quinsonas un concours utile, et lui prête son crayon d'artiste pour faire un beau livre, qui restera[1].

[1] De longues et coûteuses transcriptions de documents manuscrits, et les lenteurs inévitables d'une édition de luxe, retarderont encore cet ouvrage, exclusivement appuyé sur pièces originales, la plupart inédites, et qui en formeront la troisième partie. « Si nous sommes bien informé, dit, au chapitre de

Digitized by Google

Un certain mystère a toujours régné sur les causes de la fin prématurée de Marguerite. On avait dit que, blessée au pied gauche par un éclat de tasse maladroitement brisée dans sa chambre, elle ne voulut point indiquer la nature de son mal, de peur de compromettre Anne de Rochester, l'une de ses filles d'honneur; et, la gangrène s'étant déclarée, on fut obligé de faire l'amputation. Mais le dernier procès-verbal de la commission des sépultures de Brou a constaté, le lundi 5 juillet 1858, jour où les cercueils ont été replacés dans le caveau ducal, que le pied ne fut point séparé, comme on l'a prétendu. — M. le comte de Quinsonas, auquel nous avons déjà tant d'obligations, a bien voulu nous faire connaître ce détail. Quoi qu'il en soit, les historiens s'accordent pour répéter que la princesse montra, dans ses derniers jours, un courage viril, et qu'elle succomba peut-être par excès de bonté, craignant de faire connaître l'auteur involontaire de sa mort[1].

Heureusement, Marguerite d'Autriche n'a pas péri tout entière : sa correspondance politique, ses poésies, ses tableaux, ses compositions pleines de charme, lui ont survécu. Le marbre de Brou conserve ses formes gracieuses; et ces beaux vitraux, dont elle s'est plu à fournir, à dessiner peut-être les sujets, nous la font connaître mieux encore à deux époques intéressantes de sa vie : dans l'éclat de la jeunesse et au moment où, digne fille des Hapsbourg, elle se proposait

Brou, l'auteur anonyme du *Guide historique et pittoresque de Lyon à Seyssel* (in-8°, de 780 pages, Lyon, 1858), le premier volume traitera la partie historique, la vie de Marguerite; le second, consacré au récit de la découverte et de la description du caveau ducal, ainsi que de la pompe funèbre, renferme plusieurs notices intéressantes sur les lieux qu'habita la duchesse de Savoie : Bruxelles, où elle naquit; Amboise, où s'écoula son enfance; Romain-Motier, où fut célébré son mariage avec Philibert; Chambéry, Pont-d'Ain, Malines et Bruges. Enfin on y trouvera une *Notice bibliographique* assez étendue sur les nombreux ouvrages ayant trait à la princesse, à l'histoire, aux usages, aux mœurs et aux arts de son temps.» (Page 334.)

Ce *Guide* du voyageur dans l'Ain est dédié à Mgr de Langalerie, évêque de Belley, *et se vend au profit des pauvres de Seyssel;* mais, pour assurer le succès de sa publication, l'auteur n'avait pas besoin de l'abriter sous le manteau de la charité. Une diction chaleureuse et facile, des sentiments toujours nobles et chevaleresques, beaucoup de recherches scientifiques, archéologiques et bibliographiques, arrivant à propos et sans fatigue, ainsi que le charme de nombreux épisodes, courts et bien amenés, placent son livre au premier rang parmi les écrits de même nature. Le volume sort d'ailleurs des célèbres presses de M. Louis Perrin, de Lyon; c'est dire que la beauté des caractères égale la pureté du texte. Enfin une excellente carte du département de l'Ain, des vignettes délicieuses et les vues de Seyssel, de Mérieu, de Belley, de Dorches, de Romain-Motier, etc. concourent à faire de cet ouvrage une publication exceptionnelle. Si le spirituel Dauphinois peut retrancher, lors de la seconde édition, certaines expressions trop vives, qui déparent son style, nous croyons que les éloges les plus étendus ne seraient pas exagérés.

[1] *Note additionnelle.* Depuis la publication récente d'une lettre, en date du 30 décembre 1530, adressée à Charles-Quint par l'archevêque de Palerme et le comte d'Hoogstraëtt, sur les derniers moments de Marguerite d'Autriche, il n'y a plus à douter du genre, sinon de la cause de sa mort : «Le feug, écrivent-ils, s'est mis en sa jambe et, incontinent, est monté au corps.» Elle souffrait depuis longtemps de cette jambe, qui ne fut point coupée, comme on s'en est assuré par la comparaison des deux tibias, lors de l'ouverture des tombeaux. Le chagrin, de constants regrets et les préoccupations des maux incalculables qu'allait amener la Réforme, hâtèrent la fin de ses jours. Ainsi périt, âgée de cinquante et un ans seulement, et dans la vigueur de ses pensées, l'une des fortes têtes politiques de l'Europe, l'une des femmes les plus accomplies du XVIe siècle. Du reste, les registres des comptes et les états de maison, compulsés avec grand soin, n'ont point encore mentionné d'Anne de Rochester ou de Rochette, nom supposé de la fille d'honneur qui avait, disait-on, laissé tomber la coupe de cristal dont un fragment se serait logé dans les mules de la princesse, et aurait entamé le pied gauche.

Digitized by Google

de consacrer à Dieu les dernières années d'une existence si noblement remplie[1].

(285) P. 485. Nous achèverons de signaler l'importance de « l'insigne manuscrit, » en ajoutant que nous lui avons emprunté, outre des modèles d'écritures variées, plus de cinq cents lettres initiales peintes, la plupart symboliques; mais toutes ne pourront être interprétées. De leur côté, les Bénédictins, agités par plus d'un genre de préoccupations, ont trouvé moyen de le faire contribuer, dans leur grand travail, pour *vingt-deux genres* et *espèces* d'écritures prétendues visigothiques! Il est vrai, soit dit en passant, que le *Nouveau traité de Diplomatique* offre autant de divisions et de subdivisions que de mains et d'aspects différents : on peut y compter jusqu'à *cent sept genres* et *cinq cent treize espèces*, seulement pour les écritures que nous faisons entrer dans notre *Introduction aux Peintures et Ornements des Manuscrits français*, et parmi lesquelles nous n'avons jamais pu trouver matière, comme divisions et subdivisions, qu'à *deux genres* et à *six espèces*, répétés, sous les mêmes dénominations, à chaque nationalité.

Au moment où nous reconnaissions notre personnage nimbé et crossé comme



Saint Matthieu et saint Jean.

(Réduction aux trois cinquièmes.)

représentant saint Matthieu (page 486), ou plutôt son attribut, c'est-à-dire l'*Homme de saint Matthieu*, nous nous hâtions d'ajouter que nous donnerions à la note l'ex-

[1] Catherine de Médicis s'était proposé de surpasser les merveilles de Notre-Dame-de-Brou, ou, tout au moins, de construire, à côté de la basilique de Saint-Denis, une chapelle qui rappelât la magnificence de celle des Médicis à Florence. Elle ne put effectuer son projet, et le tombeau élevé au roi Henri II, son mari, n'a pas été continué suivant les plans approuvés par cette princesse. Cependant, telle qu'elle est, *la chapelle des Valois*, accolée à l'ancienne église (côté du nord), est un édifice d'un goût exquis, allant de pair avec les plus riches mausolées de l'Europe; mais il n'égale pas le splendide monument dont la pensée et l'exécution seront l'éternelle gloire de Marguerite d'Autriche.

Digitized by Google

plication de la figure symbolique. C'est qu'en effet il ne faut voir ici que les attributs caractéristiques des quatre interprètes, adaptés à la forme humaine; mais en écrivant sous nos deux gravures *saint Matthieu* et *saint Jean*, nous nous sommes conformé à l'usage toujours suivi par l'Église. Depuis l'époque de notre manuscrit, le moyen âge, surtout en Italie, a souvent personnifié de la sorte les quatre animaux. L'homme (ou l'ange), symbole de notre évangéliste, est barbu et sans ailes, circonstance déjà rare au VIII° siècle, car les mosaïques témoignent que l'idée de l'ange appliquée au symbole de Matthieu est très-ancienne dans l'église. Ces anges des anciennes peintures sont imberbes; mais, plus tard, dans diverses circonstances, nous avons aussi des anges barbus, principalement chez les Anglais et les Allemands, du moins dans les manuscrits.

Comme il doit paraître fort étrange à nos lecteurs de rencontrer la figure symbolique de saint Matthieu avec la crosse, nous justifierons cette assertion par le manuscrit, en citant le passage tout entier (fol. 41, verso et suiv.), afin de montrer en même temps que *la symbolique chrétienne entrait alors dans l'enseignement du peuple.*

« Fils très-chers, nous allons vous découvrir les Évangiles, c'est-à-dire les actes divins. Et d'abord indiquons l'ordre que nous suivrons. Disons ce que c'est que l'Évangile; d'où il descend; de qui sont les paroles qu'il renferme, et pourquoi il y en a quatre qui ont écrit ces actes; ou quels sont les quatre eux-mêmes, qui, sous l'inspiration d'un même esprit, ont été désignés prophètes. Peut-être, si nous ne suivions cet ordre, laisserions-nous quelque étonnement dans vos esprits. Nous voulons d'abord vous ouvrir les oreilles, de peur que votre sens ne commence à s'émousser. *Évangile* signifie proprement *bonne nouvelle*, c'est-à-dire la nouvelle de la descente (sur la terre) de Notre-Seigneur Jésus-Christ; l'Évangile annonçant et montrant que celui qui, jusqu'alors, parlait par ses prophètes, est venu en chair, selon qu'il est écrit: « Moi, qui parlais, me voici, » (*Psaum.* XIIII, vers. 8.)

« Expliquons brièvement ce que c'est que l'Évangile, ou ce que sont ces quatre, qui auparavant avaient été montrés par les prophètes (ou le prophète). Maintenant assignons à chacun aussi son nom d'après les indices (ou symboles). Le prophète Ézéchiel nous fait connaître en effet leur ressemblance : c'est une face d'homme et une face de lion à sa droite; une face de veau et une face d'aigle à sa gauche. Il n'est pas douteux que ces quatre figures ne soient les évangélistes.

« Mais voici les noms de ceux qui ont écrit les évangiles : MATTHIEU, MARC, LUC, JEAN. — « Le diacre dit: *Dominus vobiscum*, et lit le commencement de l'Évangile selon Matthieu, jusqu'à *Ipse enim salvum faciit* (sic) *populum suum a peccatis eorum* (chap. I, vers. 1 à 22). Ensuite il ajoute : « Tenez-vous en silence, écoutant « attentivement; » et le prêtre s'exprime en ces termes :

(Ici, dans le manuscrit de Gellone, est le saint Matthieu que nous avons fait graver, ou, si l'on veut, *l'Homme de saint Matthieu*, formant la première lettre des mots *Filii Karissimi*, qui vont suivre.)[1]

[1] L'évangéliste Jean n'ayant pu paraître à temps, page 485, avec le saint Matthieu crossé, l'omission regrettable vient d'être réparée. En même temps, au moyen d'un cliché, soigneusement revu par notre excellent graveur M. Alexandre Pons, on a répété cette dernière figure, afin de les donner à côté l'une de l'autre; car saint Jean prouve la réalité de saint Matthieu et nous sert de justification. — Un savant ecclésiastique, qui se livre à des recherches sur l'origine du bâton pastoral, nous a déjà demandé, à

Digitized by Google

« Fils très-chers, pour ne point vous retenir trop longtemps, nous vous exposerons quelle raison et quelle figure chacun en soi contient, et pourquoi Matthieu a la figure d'un homme, lui qui, au commencement de son Évangile, ne fait rien autre chose que raconter, dans l'ordre complet de sa génération, la nativité du Sauveur. Car il commence ainsi : *Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham,* etc. Vous voyez que ce n'est pas sans raison que la figure de l'homme lui est assignée, puisque c'est par les hommes qu'il comprend le commencement de la nativité. Et ce n'est pas sans raison, comme nous avons dit, que la personne de Matthieu est assignée à ce mystère.

« Le diacre dit : *Dominus vobiscum,* et il lit le commencement de l'Évangile selon Marc, jusqu'à *Tu es filius meus dilectus* (chap. I, vers. 1 à 11). Le diacre ajoute de même : « Tenez-vous en silence, écoutant attentivement ; » et le prêtre poursuit en ces termes :

(Ici, se trouve l'initiale du mot *Marcus* : la tête du lion est placée sur le premier montant de la lettre.)

« Marc, évangéliste, portant la figure du lion de la solitude, commence en disant : « *Vox clamantes* (sic) *in deserto : « Parate viam* » (chap. I, vers. 3) ; *sive quia regnat invictus* » (*L'Ecclésiastique,* chap. XVIII, vers. 1 ; voir l'*Italique* ou ancienne Vulgate). — Nous avons trouvé plusieurs exemples de ce lion, afin que ne soit pas vaine la parole : *Juda, filius meus, catulus leonis de germiné mihi ascendisti* (*Genèse,* chap. XLIX, vers. 9) ; *recubans, dormivit ut leo* (*Les Nombres,* chap. XXIV, vers. 9), *et, sicut catulus leonis, quis excitavit eum ?* (*Osée* (??) chap. V, vers. 14).

« Le diacre dit comme plus haut, et lit le commencement de l'évangile selon Luc, jusqu'à *Parare plebem perfectam* (chap. I, vers. 1 à 18). Le diacre ajoute ensuite comme plus haut, et le prêtre poursuit en ces termes :

(Ici, l'initiale du mot *Lucas* est surmontée de la tête du veau (*vitulus*), et les quatre pieds de la victime symbolique forment la traverse de la lettre.)

« Luc, évangéliste, porte l'image d'un veau, à l'imitation duquel notre Sauveur a été immolé. Cet évangile commence en effet en parlant de Zacharie et d'Élisabeth, desquels est né Jean-Baptiste, dans leur extrême vieillesse ; et c'est pour cela que Luc est comparé à un veau ; car les deux cornes sont les deux Testaments, et les quatre ongles des pieds sont les [quatre] Évangiles ; comme si, avec une tendre fermeté, il contenait pleinement en lui les choses naissantes. *Et idio* (sic) *Lucas vitulo comparatur, q :* (quia) *duo cornua, duo Testamenta, et quatuor pedum ungulæs* (sic) *Evangelia ; quasi, tenera firmitate, nascentia in se plenissime continebat.*

« Et le diacre dit comme plus haut, et lit le commencement de l'évangile selon Jean, jusqu'à *plenum gratiæ et veritatis* (chap. I, vers 1 à 15). Puis le diacre ajoute comme plus haut, et le prêtre poursuit en ces termes :

(Ici, est le saint Jean à tête d'aigle, ou *l'Aigle de saint Jean,* placé à côté de notre saint Matthieu et qui forme la lettre J, ouvrant le mot *Johannes.*)

titre d'emprunt, des clichés de ces deux bois et de plusieurs crosses insérés dans le texte. Nul doute qu'il n'obtienne les épreuves qui lui sont nécessaires ; mais ne serait-il pas utile de mettre ainsi les planches et les autres gravures de nos bulletins à la disposition de toutes les sociétés archéologiques, sous la condition cependant de s'adresser au graveur du ministère. Il y aurait dans ce moyen double avantage : économie pour les correspondants et meilleure conservation des types.

Digitized by Google

« Jean a la ressemblance d'un aigle, parce qu'il s'est élevé très-haut, car il dit: *In principio erat Verbum, et Verbum erat aput* (sic) *Deum, et Deus erat Verbum; hoc erat in principio aput* (sic) *Deum*. Et David a dit de la personne du Christ : *Renovabitur sicut aquile joventus* (sic) *tua;* ta jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle (*Psaum.* CII, vers. 5), c'est-à-dire, de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui, en ressuscitant, est monté au ciel.

« En conséquence, dans toutes les fêtes de l'Église, faites des vœux et appliquez-vous à observer la loi chrétienne, afin qu'au jour venu de la vénérable Pâque vous méritiez, par l'eau du baptême, de recevoir une fidèle récompense de Jésus-Christ, Notre-Seigneur, qui vit et règne dans les siècles des siècles. »

(286) P. 488. Chez les Latins, l'évêque dit maintenant au confirmé : « Je vous marque du signe de la croix, et je vous confirme par le signe du salut, au nom du Père, etc. » Les Grecs disent : « C'est ici le signe ou le sceau du Saint-Esprit. » (*Dictionnaire de Théologie,* par l'abbé Bergier, in-8°, 1848, au mot *Confirmation.*)

Dans les premiers siècles de l'Église, où le baptême se conférait par immersion, l'âge adulte était choisi de préférence, puis on recevait incontinent la confirmation et même l'eucharistie; et lorsque l'usage, antique dans l'Église, mais exceptionnel, de baptiser les enfants peu après leur naissance, fut universellement reçu, on continua longtemps de leur administrer la confirmation, comme nous le montre la peinture de notre Sacramentaire. En Angleterre, au IX° siècle, ils recevaient en même temps l'eucharistie.

Le baptême général des enfants est représenté sur l'un des deux ivoires enchâssés dans la couverture du manuscrit où nous prenons le sacrement de confirmation. On y voit aussi le baptême de Jésus-Christ; saint Jean-Baptiste a, seul, la tête entourée d'un nimbe. Trois anges l'assistent, et le Jourdain personnifié fait, de son bras droit, remonter ses eaux jusqu'à la ceinture du Christ. Nous y avons trouvé la plus ancienne bénédiction connue du cierge pascal; mais nous n'entrons pas dans plus de détails sur les sujets de ces ivoires, décrits dans le *Trésor de glyptique,* à côté des ivoires servant de couverture à l'Évangéliaire de Charles le Chauve (voy. page 660) et de la belle madone byzantine, publiée, de notre consentement, par notre ancien collègue M. Didron, en tête du prospectus de la *Société d'Arundel pour la propagation des monuments de l'art*[1].

(287) P. 487. Bibliothèque impériale, manuscrits latins, supplément, n° 645, fol. 43 verso, *au lieu des mots:* et d'Ève, *lisez:* la Vierge et saint Jean. — Voici, page suivante, la gravure, qui n'était pas terminée au moment de l'impression.

Étudié dans son ensemble, ce petit chef-d'œuvre de composition (eu égard au siècle qui l'a produit) indique clairement l'âge du Sacramentaire et fournit une occasion rare de longues méditations aux antiquaires, aux ecclésiastiques, à tous les chrétiens. La couronne portée par la main céleste conserve quelque chose d'antique, qui rappelle les catacombes et accompagne très-bien les person-

[1] On lit aux pieds de la madone, en capitales très-imparfaites mêlées de cursive : +ΑΛΛΟΝΗϹ· ·ΜΑΡΤΥΡΟϹ·ΔΟΥΛΟϹ+ M. Didron et d'autres érudits traduisent par : ALLONES, SERVITEUR DU MARTYR. Sans discuter l'interprétation, nous donnerons celle-ci, qui nous paraît plus conforme au sens habituel et grammatical d'une formule constamment reproduite chez les Latins et chez les Grecs : ALLONIS, (FILS) DE MARTYR, SERVITEUR (DU CHRIST). Un savant professeur allemand torture les mots et traduit ainsi : ET CELUI-CI EST LE TÉMOIN DE LA VÉRITÉ !

Digitized by Google

nifications païennes du Soleil et de la Lune, ordinairement voilées en partie. La présence des anges et celle du Prince du monde (le démon) disent aussi que le ciel et la terre contemplent le mystère; mais le personnage assis peut également signifier l'empire romain : d'anciens ivoires autorisent cette opinion[1].

Un fond bleuâtre, chargé de quelques nuages, entoure les figures et, suivant l'usage venu des Grecs, une ouverture, quelquefois ornée d'un filet comme les bords d'une boîte, laisse passer la main céleste. La lettre est formée par un



Mystère de la Rédemption (IXe siècle).

(Calqué sur l'original.)

double trait d'or : les feuilles de vigne et les branches, aussi d'or et bordées de rouge, se détachent sur un fond vert. C'est ainsi que sont encadrées la plupart des initiales de ce beau manuscrit et de plusieurs autres livres écrits à Metz vers cette époque. — Notre lettre O ouvre la collecte du Dimanche des Rameaux.

Quant à la couleur des vêtements, quoique nulle règle n'y soit suivie, l'auteur des *Couleurs symboliques dans l'Antiquité, le moyen âge et les temps modernes* (in-8°,

[1] Sur le *prince du monde* représenté sous la forme d'un vieillard, et sur le vieillard, prosopopée du monde, voir le *Notkeri psalterium*, apud Schilter, *Thesaurus antiquitatum teutonicarum*, in-folio, Ulm, 1728, t. I, p. 51 et 52; et le *Ortus deliciarum*, de l'abbesse Herrat de Landsperg, *ut supra*, folio 256, col. I. — A la suite de la glose de Notker Labeo sur le psaume XXIII (vers. 9 et 10), et de l'Interprétation, Schilter ajoute en note ces mots de saint Augustin : « Quid? et tu princeps potestatis aeris hujus « miraris et quæris : Quis est iste rex gloriæ? » Les paroles de saint Augustin ont pu inspirer le calligraphe du IXe siècle, lorsqu'il a donné au *prince du monde*, assistant au mystère incompréhensible, l'attitude de l'étonnement, pour ne rien dire de plus : le *globe*, signe de son pouvoir terrestre, va bientôt s'échapper de ses mains. — Ce vieillard à barbe blanche, assis auprès de la croix, est peut-être aussi la personnification de l'Empire romain, comme la louve et les louveteaux placés au bas du crucifix en ivoire d'Agiltrude, donné par Gori dans son *Trésor des diptyques* (ut supra, t. III), et par Buonarruoti, à la suite des *Vetri antichi*. Le R. P. Cahier cite également l'ivoire italien d'Agiltrude (*Mélanges*, etc. ut supra, t. II, p. 67), exécuté au IXe siècle pour l'abbaye de Rambona, et il en tire l'induction que la *déesse Rome* peut se reconnaître dans la figure d'une femme assise au-dessous des Crucifiements de Paris et de Bamberg, déjà mentionnés à la page 661. Quant au personnage barbu, que nous prenons pour le Prince du monde ou pour la personnification de l'empire romain (en nous autorisant, pourrions-nous ajouter, de l'induction précédente), le P. Cahier y

Digitized by Google

1837) ne verrait pas, sans le faire remarquer, que si le miniaturiste s'est avisé d'habiller ici de *vert* « emblème de l'espérance, » la Vierge Marie et les deux anges en adoration devant la main céleste, précisément comme à la *Trahison de Judas*, où Jésus-Christ porte également une tunique *verte*, du moins ce même miniaturiste, entraîné par la *règle des oppositions*, a donné un manteau *vert* au Prince du monde, et a été jusqu'à peindre de cette couleur le serpent enroulé au pied de la croix. La *règle des oppositions* a voulu encore (supposerait M. Frédéric Portal) que la tunique du susdit prince du monde fût *rouge sombre* « emblème de la cruauté, » comme le vêtement donné au Soleil, parce que telle est la couleur dominante dans la ceinture du Christ et le manteau de l'Église personnifiée!

(Comparer le *Crucifiement de Drogon* avec celui du XVIe siècle, donné plus loin à la *note additionnelle* (p. 870), et lire, dans le *Bulletin des comités historiques* de septembre et octobre 1850 (p. 238 et suiv.) notre réponse sommaire à la théorie paradoxale de M. Frédéric Portal, par rapport à la *règle des combinaisons*, « inséparable, dit-il (*ut supra*, page 32), de la *règle des oppositions*. »)

Négligeant la chimère d'un symbole hypothétique, contentons-nous de faire connaître les couleurs dominantes du manuscrit, à savoir : le *vert* d'eau, le *pourpre* plus ou moins foncé, et le bleu tendre, employé souvent en guise de *blanc*; le tout accompagné d'une grande profusion d'or pour les rinceaux, fleurons et entrelacs. Elles vont caractériser, dès le Xe siècle, la peinture allemande, et seront inséparables jusqu'à la fin du moyen âge (voyez page 733); mais rien n'indique qu'on ait songé à l'une ou à l'autre d'entre elles afin de les appliquer, d'une manière constante, à tel ou tel personnage. Jésus-Christ, la Vierge, Satan et les apôtres portent indifféremment des tuniques et des manteaux semblables, et le contre-échange a lieu dès la page suivante. A la décollation de saint Paul, le juge (Néron??) et l'apôtre ont des vêtements de même couleur (tunique bleue ou blanche, manteau vert), comme saint André et l'un de ses bourreaux, à la scène de son martyre!

Cette peinture du *Crucifiement de Jésus-Christ*, l'une des plus intéressantes que nous ait léguées le IXe siècle, tout à fait en rapport avec les ivoires de l'époque, aussi précieuse à nos yeux que le beau crucifiement d'Adalbéron, *crucis Christi servus*[1], a été gravée avec un soin particulier, après avoir été étudiée sur nos

voit « *la Palestine*, représentée par un vieillard à barbe blanche. » Et, à l'appui de son opinion, il rapporte que « dans la *Notitia dignitatum* de la Bibliothèque nationale, la Palestine seule, entre toutes les provinces, est représentée aussi par un personnage barbu. » Les autres motifs donnés par le très-savant Jésuite en faveur de cette explication admissible (??), mais qui fait double emploi, nous paraissent un peu hasardés (*Mélanges*, etc. p. 56 et 57).

Dans le même travail, intitulé : *Cinq plaques d'ivoire sculpté, représentant la mort de Jésus-Christ*, le P. Cahier fait remarquer avec raison (p. 40 et 41) que les tablettes ou plaques d'ivoire sculpté, prises en général comme ayant été primitivement enchâssées dans les couvertures des livres, pourraient, de même, avoir servi de chantoirs, *cantatoria*, notés sans doute sur le revers, et portés devant le diacre lorsqu'il montait à l'ambon ; ou de bas-reliefs, en manière de diptyques et de triptyques qu'on mettait sur l'autel, au moment de la célébration des saints mystères : les développements dans lesquels entre l'auteur, à ce propos sont remplis d'intérêt et ne souffrent pas d'objections. Nous en dirions autant de tout ce long et beau mémoire, si la date des monuments passés en revue était mieux assurée, parce qu'alors les conclusions seraient quelquefois différentes.

[1] Ces mots : *Adalbero crucis XPI servus*, gravés *en creux* au pied de la croix, en caractères presque invisibles, et mal lus jusqu'à ce jour, nous ont été fournis par M. Stengel, qui, le premier, les a

Digitized by Google

modèles *fac-simile* et vérifiée de nouveau sur le manuscrit même. Nous rappelons ici la fidélité habituelle de notre dessinateur, parce qu'au lieu de la résurrection ou du réveil d'Adam, un de nos collaborateurs avait cru reconnaître une *main*, symbole des âmes des justes, retenues dans les limbes et demandant leur délivrance. Le bois des *Mélanges d'archéologie* (t. II, p. 52) présente avec le nôtre quelques différences; mais nous sommes loin d'en faire un reproche aux savants et consciencieux auteurs de ce recueil. Pour comprendre les difficulté de la reproduction *fac-simile*, il faut en avoir fait une étude particulière et suivie : du vrai à l'à peu près, il y a un abîme de peine, de temps et d'argent[1].

La prosopopée de l'Église se montre, dans ce manuscrit, de deux manières

relevés sur le monument. (Voy. à la note 197, p. 661.) Nous reviendrons ailleurs sur l'école de Metz, d'où proviennent nos plus beaux ivoires, parmi lesquels celui d'Adalbéron paraît occuper un des rangs les plus importants, et nous verrons alors si les dyptiques de Tutilo, à Saint-Gall (prétendues tablettes de Charlemagne), sont en effet d'un art aussi remarquable. — La date de la sculpture n'est pas le seul motif de notre doute, par rapport à Charlemagne.

[1] On ne saurait trop répéter, à la justification des éditeurs et des peintres en gouache, que, depuis les publications à bon marché et la nouvelle application des impressions en couleur, les idées sont généralement faussées sur la valeur vénale des œuvres d'art. Les uns et les autres, ne pouvant plus être vrais, puisque leur travail n'est plus rétribué, se bornent comme ils disent, à faire du commerce. Nous avons donc pu constater que l'expression *fac-simile* n'est plus comprise. Dans une dénonciation en forme, qui nous a été communiquée confidentiellement, pour avoir notre avis contradictoire sur une collection de portraits exécutés *fac-simile*, le prix de chaque portrait était estimé, en moyenne, *dix à douze fois au-dessous* de la somme modeste accordée réellement aux artistes. Restaient encore le bénéfice de l'éditeur commerçant, et cette masse de frais généraux que nul ne peut comprendre, s'il n'a pas été fabricant. Évidemment l'ignare dénonciateur n'avait aucune idée des premiers éléments de la question qu'il tranchait avec tant d'assurance; et il ne fut donné nulle suite à son accusation, dont le principal argument était qu'une impression en couleur était *toujours suffisante* et ne coûterait pas aussi cher.

Or voici ce que nous écrivions nous-même, à propos de l'étonnement qui saisissait un ministre, lorsqu'il songeait aux frais d'exécution des *Peintures et ornements des manuscrits*, surtout de nos cahiers de paléographie. Il est vrai que ces cahiers de l'*Introduction aux peintures* étaient estimés *douze francs* les huit planches, par un honnête appréciateur, assurant, dans son rapport, que donner 1 fr. 50 cent. par feuille, c'était grandement payer. « Il importe, disions-nous, de bien comprendre ce qu'on entend par *fac-simile* : rien n'est en effet plus commun que le mot, aujourd'hui fort à la mode; rien de si rare que la chose. Nous connaissons un ouvrage moderne, qui traite des *fleurs*. Chaque planche coûte, en moyenne, à l'éditeur, vingt-cinq centimes ou quarante francs, selon qu'il la veut coloriée à l'aquarelle avec rehaussés en blanc, ou peinte à la gouache, sur un simple trait gravé. Cependant, malgré cette élévation de prix, de un à cent soixante, il ne s'agit ni d'exemplaires *tous pareils*, ni de copies *exactes*, puisqu'il est indifférent de présenter une fleur sous tel ou tel aspect; encore moins de l'exécution *fac-simile* des *Peintures et ornements des manuscrits* ; car ce genre de travail *double* le prix des gouaches libres, les plus chères..... Il faut donc savoir que la valeur vénale de nos peintures, exécutées comme il vient d'être défini, est au prix demandé en librairie pour les estampes coloriées, dans la proportion environ, non de un à cent soixante, comme pour des fleurs, mais de un à trois cents : en effet, entre une *fleur* et une *figure*, la distance est grande. Il ne suffit pas d'ailleurs de s'entourer d'artistes habiles, plus ou moins rétribués ; chacun d'eux est tenu à un long apprentissage. Seulement la poursuite des mêmes teintes, planche par planche, présente de graves difficultés. Elle entraîne à des tâtonnements coûteux; amène de longs retards, une grande perte de temps et de couleurs, et le rejet de beaucoup de feuilles d'un papier qui revient, brut, à 250 francs la rame, non compris le papier de recouvrement, également *du même prix*. Tout cela oblige de joindre à l'entreprise une inspection spéciale et coûteuse, déjà nécessaire pour la peinture proprement dite et pour le contrôle, un par un, des détails archéologiques. Ces questions assez complexes, difficiles à débattre, et nouvelles quant à leur application dans les publications littéraires, ne peuvent être traitées avec fruit par rapport au prix de revient, que devant les peintres de portraits en miniature, *seuls juges compétents de pareille matière*..... Sans les planches d'*écritures*, au même prix que les *peintures*, déjà trop peu payées, l'entreprise ne peut se continuer; il vaut mieux l'abandonner....... » (A la suite d'une enquête contradictoire, l'entreprise fut continuée, conduite aux deux tiers de son achèvement, et, sans la révolution de 1848, elle eût été poursuivie jusqu'au bout.)

Digitized by Google

différentes. Ici, comme plus tard, l'Église élève sa bannière et reçoit dans un calice le sang de la rédemption : on a vu, page 416, que la bannière de la synagogue est représentée rompue et renversée. Ailleurs (*Nativité de saint Jean l'Évangéliste,* fol. 29 verso), de sa main droite, elle porte une palme, symbole de la béatitude et des dons éternels, et, de la gauche, un chandelier à trois pieds avec cierge allumé, symbole des lumières de la doctrine évangélique. Cette image se voit deux fois sur un E initial, et on lit à côté : « Ecclesiam tuam, Domine, beni« gnus illustra; ut beati Johannis Evangelistæ *illuminata* doctrinis, ad dona per« veniat sempiterna. Per Dominum, etc. » — « Seigneur, dans ta bonté, éclaire ton Église, afin qu'*illuminée* par les doctrines de saint Jean l'Évangéliste, elle parvienne aux dons éternels. »

Sans avoir l'importance du *crucifiement,* d'autres compositions dignes d'un grand intérêt sont également renfermées dans le Sacramentaire de Drogon. Ayant déjà publié la plupart des initiales peintes de ce volume, nous nous bornerons à signaler celles qui se rapportent plus particulièrement aux études archéologiques. Nous commencerons par les trois Personnes divines et la Sainte-Trinité.

Le *Père* et le *Fils* se trouvent réunis à la mort de saint Étienne (fol. 27). Selon les *Actes des Apôtres* (chap. VII, vers. 55), le saint dit en mourant : « Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme, qui est debout à la droite de Dieu. » *La droite de Dieu,* c'est-à-dire, Dieu le Père, est indiquée par une main d'or adorée par trois anges : de deux doigts seulement, jaillissent des rayons dirigés vers le protomartyr. Il faut voir ici le symbole de *Dieu le Père,* car Jésus-Christ tenant sa croix est montré, en même temps, à côté de la main symbolique; il porte le livre des Évangiles. La figure de Dieu le Père se rencontre avant l'époque où fut peint le manuscrit de Drogon; mais elle est encore fort rare. Tout à l'heure, au *crucifiement,* nous avons vu Dieu le Père, également figuré par une main céleste[1]. — Cette scène du martyre de saint Étienne se passe hors de la ville de Jérusalem (*ibid.* vers. 57); le mur d'enceinte est garni de tours, et l'on aperçoit un petit édifice, le temple ou le lieu du conseil (*ibid.* chap. VI, vers. 12).

L'agneau de Dieu (Jésus-Christ), est placé sur un monticule (fol. 14, verso); une seule source coule sous ses pieds, au lieu des *quatre* sources ou fleuves qu'on voit sur les monuments plus anciens.

La colombe, symbole du Saint-Esprit, se montre plusieurs fois. Elle inspire directement saint Jean l'Évangéliste (fol. 29 v°), en s'approchant de son oreille, comme aux peintures habituelles du pape saint Grégoire le Grand. (On a vu, p. 539, la colombe de saint Grégoire autrement représentée, et la colombe inspirant saint Jean peut faire songer à l'*aigle,* attribut ou compagnon de l'évangéliste. Ceci soit dit pour les peintures grossières où le caractère des deux oiseaux est méconnu.) Nous revenons sur saint Jean à la page 868.

[1] La *main*, symbole ordinaire de Dieu le Père, est aussi le symbole de Jésus-Christ et son symbole à l'Ascension. « La main du Seigneur était avec moi, » dit le prophète Ézéchiel (chap. III, vers. 14). Commentant le passage, saint Grégoire le Grand (*Sur Ézéchiel*, liv. I, homélie XI) indique que la *main*, dans le langage sacré, signifie quelquefois le Fils unique, toutes choses ayant été faites par lui (saint Jean, chap. I, vers. 3); et le Père tout-puissant parle de l'Ascension du Fils lorsqu'il dit, par Moyse : « Je lèverai la main au ciel, et je dirai : Aussi vrai que je vis éternellement, etc. » (*Le Deutéronome*, chap. XXXII, vers. 40.) (*Œuvres complètes de saint Grégoire le Grand*, édition bénédictine, in-folio. Paris, 1705, t. I, col. 1280 E).

Digitized by Google

Quant à la *Sainte Trinité*, elle est exprimée de la manière suivante, à la Descente du Saint-Esprit (fol. 78) : une main d'or (le Père) sort des nuées; la colombe (le Saint-Esprit) est allongée sur la main céleste, et, de son bec, s'échappent les rayons qui vont inonder les apôtres (*Actes*, chap. II, vers. 3)[1]. A côté, le Fils, vu à mi-corps et portant sa croix, allonge le bras droit, touche la main céleste et se lie aux deux figures symboliques. Une seconde main d'or, sortie des nuages, tient un rôle à banderoles, qu'elle laisse flotter au-dessus des apôtres : peut-être faut-il reconnaître le don des langues dans ce rôle ou *volumen* (*ibid.* vers. 4). Cette seconde main peut s'appliquer à volonté au Père ou au Fils, selon les paroles de saint Jean. (Voy. la note précédente, et, page 603, le paragraphe commençant par ces mots : *La substitution fréquente du Fils au Père*, etc.)

A la naissance de Jésus-Christ (fol. 24 verso), la Vierge paraît souffrante; près d'elle, une femme semble émue de compassion ; Joseph, le père nourricier, a déjà l'air méditatif, qu'il gardera durant tout le moyen âge. Il est assis au pied du lit, la tête reposée sur sa main droite, et accoudé sur le genou, tandis que la gauche s'appuie sur l'autre genou. Jésus, à part, dans un compartiment de la lettre, est abandonné au souffle réchauffant de l'âne et du bœuf; un autre compartiment le montre dans une cuve, livré aux soins de deux femmes. Des étoiles d'or (par allusion peut-être à l'*étoile des Mages* ou plutôt à la *nuit* qui vit naître le Sauveur), remplissent les espaces vacants dans le corps de la lettre. Trois bergers, munis de grands bâtons, occupent le milieu du champ : point d'anges chantant le *gloria in excelsis;* ni chiens, ni moutons. Point de croix au nimbe rouge du Dieu-Enfant[2]; point de nimbes aux têtes de la Vierge et de Joseph.

Ajoutons tout de suite que la position assez caractéristique du père nourricier, telle que nous venons de la décrire, lui est conservée au fol. 32. Là il est imberbe et un nimbe lui est accordé, ce qui ne se rencontre pas toujours dans les siècles suivants: on sait qu'au XVIIe siècle, seulement, une église, celle des carmes de la rue de Vaugirard, fut élevée à Paris sous son invocation. — C'est à l'octave de la Nativité que se voit cette deuxième figure de saint Joseph, vis-à-vis et loin de la Vierge; celle-ci, posée en manière de *Madone*, occupe seule l'intérieur d'un D initial. Elle contemple respectueusement le Fils, qu'elle présente à l'adoration, le tenant assis, pour ainsi dire, *dans ses mains*, plutôt que sur son giron. Derrière Marie, le montant de la lettre reçoit deux servantes empressées de servir la mère

[1] Aujourd'hui l'oxydation du minium relevé d'argent fait paraître noire la langue de feu placée au-dessus de chaque apôtre, et c'est ainsi qu'elle est reproduite sur notre planche des *Peintures et ornements des manuscrits*. On s'était proposé, par exception, de montrer un exemple de l'état actuel de la plupart des anciens manuscrits; mais habituellement le minium et l'argent sont rétablis dans leur pureté; et, pour éviter l'oxydation future, l'emploi du platine a été partout substitué à celui de l'argent.

[2] Ainsi le nomme Étienne Ant. Morcellus dans le calendrier romain moderne tiré de Gruter (*De stylo inscriptionum latinarum*, Patavii, 1820, vol. I, p. 68), et reproduit en entier au volume IV, p. 32 : ses explications peuvent avoir de l'intérêt.

« K. Jan. F. Deo Puero, quod hoc die salutem generis humani sanguine suo dedicavit. — Solemnia ad templ. Farnes. — Virgines dotantur ad Minerv.

VIII. Id. F. Deo Puero, quod hoc die a tribus sapientibus adoratus est, aqua rite piata populo ditur. — In Capitol. pompa ducitur. — Eodem die, ædes Corsin. in Later. dedicata est. »

Au volume II, p. 151, Morcellus fait connaître les papes qui ont contribué à l'augmentation de la Bibliothèque Vaticane.

et l'enfant : l'une porte le linge, l'autre l'aiguière et le bassin. Nous remarquons qu'à la peinture des Mages (fol. 34 verso), la Vierge et l'enfant Jésus sont montrés de la même manière, caractère particulier de la Madone antique, toujours observé chez les Grecs.

Dans le sujet de la présentation de Jésus au temple (fol. 38), la Vierge se tient du côté droit de l'autel (gauche du spectateur). Les mains *nues*, elle avance son fils vers le prêtre, qui le reçoit les mains *couvertes*. Joseph, barbu, ayant un nimbé, marche après la mère; puis, vient la servante, qui porte deux tourterelles ou deux petits de colombes (*Saint Luc*, chap. II, vers 24). Cette servante a une coiffure curieuse qui se retrouve au fol. 32. — Le temple et ses constructions supérieures font connaître la forme des édifices religieux du IXe siècle; l'autel est supporté par des colonnes comme au *ciborium* du fol. 87 verso, où la construction est répétée avec assez de variété. A cette dernière miniature, le prêtre célèbre la messe, et le *ciborium* est accompagné des voiles et des *cancelli* qui séparent le peuple du sanctuaire. Le moment est celui de la consécration du vin.

Le *démon* de la Tentation dans le désert (fol. 41) est habillé en mendiant, les jambes nues; il porte un long bâton. Au contraire, les démons chassés du corps des *possédés* (fol. 91), véritables *esprits des ténèbres*, sont représentés sous la forme de petits enfants noirs, ailés et nus, semblables, moins les ailes et la couleur, aux *âmes* qui sortent de la bouche de la Vierge, des justes et des saints au moment de leur mort. Les âmes des méchants célèbres, comme Hérode, Néron, le mauvais riche, etc. paraissent de même sous la figure de petits enfants noirs; mais la règle n'est pas absolue.

Zachée, à l'Entrée à Jérusalem (fol. 43), se fait remarquer par son absence. — La table de la Cène (fol. 44 verso) est ronde et sans nappe; ses pieds sont d'or, contournés à l'antique, à têtes et griffes de lions. — A la Résurrection de Jésus-Christ (fol. 58), on signalera le monument, les soldats, leur armure, le costume conventionnel des saintes femmes et l'ange portant la haste de messager. Le tombeau est à deux étages : dans la partie supérieure, deux anges sont assis sur la pierre qui ferme le sépulcre. En dessous, un seul ange, assis sur la pierre renversée, parle aux saintes femmes et les bénit. Peut-être faut-il voir ici, au lieu de la Bénédiction, le geste antique propre à l'orateur.

Saint André (fol. 98 verso), barbe et cheveux blancs, est crucifié nu, sauf une ceinture blanche : ni cordes, ni clous ne servent à l'attacher. Sa croix, qui paraît deux fois, ressemble aux croix de Jésus-Christ et de saint Pierre (fol. 86); la forme en X, dite *croix de saint André* ou *de Bourgogne*, n'apparaissant guère, sur les monuments, avant le XIVe siècle, comme il a été dit page 704.

Aux *martyres de saint Pierre et de saint Paul* (fol. 86), le premier n'a pas la tonsure traditionnelle et le second est imberbe. Le personnage qui préside à l'exécution, le juge, ou Néron peut-être, est accompagné d'un écuyer dont le bouclier est armé d'une pointe, comme ceux des soldats gardiens du tombeau de Jésus-Christ (fol. 58). — Saint Pierre, également nu, avec ceinture, est *cloué* à la croix. — Enfin *saint Laurent* (fol. 89), nu, avec ceinture, est martyrisé sur un gril de fer, suspendu par quatre chaînes au-dessus des flammes, qu'on attise : l'église bâtie par le saint et les pauvres qu'il nourrit occupent la partie supérieure

Digitized by Google

de l'initiale. Cette représentation du martyre de saint Laurent est probablement l'une des plus anciennes parmi celles arrivées jusqu'à nous.

Encore un mot d'une seconde grande initiale (fol. 14 verso), où se trouve la célébration de la messe, sujet des plus rares au IXe siècle. Cette initiale, qui tient toute la page, est jetée au beau milieu du texte de la préface (*Vere dignum*, etc.); et les peintures dont nous allons parler reposent sur l'extrémité supérieure des jambages du V.

Le prêtre debout, les mains ouvertes dans l'attitude de la prière, a devant lui un calice et le pain surmontés d'un petit dais; l'autel est entouré de draperies. Ce prêtre, ou plutôt cet évêque, si l'on en juge par sa mitre ou calotte d'or, a une chasuble aussi de drap d'or, accompagnée d'un pallium (??) blanc, sans croix. La scène se passe dans un petit édifice (église) surmonté d'un clocher à deux étages. En regard, un second oratoire, surmonté d'une croix, renferme une éminence (la montagne symbolique) d'où s'échappe une source et sur laquelle, faisant face au célébrant, se tient debout un agneau d'or; un nimbe croisé entoure sa tête. Chacun de ces deux petits édifices est orné de fleurons et de rinceaux, et accompagné d'un nœud ou entrelacs mystique.

De grandes lettres, exécutées avec un luxe rare d'ornements et une grande profusion d'or, occupent toute la page. La plus riche et la plus importante (fol. 15 verso) est le T initial des mots *Te igitur*, au canon de la messe sommairement décrit ci-dessus, p. 789; et les plus remarquables, comme ajustement et beauté de peinture, contiennent la Nativité (fol. 24 verso), les saintes Femmes au tombeau (fol. 58), l'Ascension (fol. 67) et la Descente du Saint-Esprit (fol. 78).

Dans cette belle peinture de l'Ascension, Jésus-Christ ne s'élève pas au ciel; il porte sa croix et gravit une montagne escarpée, sur laquelle se retrouvera, plus tard, l'empreinte de son pied: la vierge Marie et les douze apôtres se tiennent en contemplation au bas de la montagne. Arrivé au sommet, Jésus-Christ tend la main au Père, dont le bras seul apparaît hors des nuages et vient en aide au Fils. Le bras de Dieu le Père, sortant d'un manteau (??) pourpre, est couvert par la manche de sa tunique. Deux hommes (anges) vêtus de blanc volent au-dessus des apôtres et leur adressent les paroles suivantes : — « Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter. » (*Actes des Apôtres*, chap. 1, vers. 10 et 11; *Bible* de Th. Desoer.)

Parmi les petites initiales fleuronnées (zoomorphes, ornithomorphes, ophiomorphes), plus ou moins ornées, du Sacramentaire de Drogon, nous appelons l'attention sur ces V et ces D reliés ensemble par un montant commun. Toujours accompagnés d'une abréviation, en manière de traverse, placée au milieu de la lettre, et qui constitue une croix grecque; ils tiennent lieu des mots *Vere dignum* et paraissent par conséquent à l'entrée des préfaces de la messe, inscrites souvent elles-mêmes au milieu de portiques d'une grande richesse : nous en avons publié une quinzaine sur la planche où nous donnons un alphabet presque complet des petites initiales.

On peut induire de leur nombre considérable, et du luxe apporté à leur exécution, que l'usage de cette abréviation symbolique était déjà ancien; cepen-

Digitized by Google

dant nous ne l'avons pas rencontrée sur des manuscrits antérieurs au VIII° siècle. Généralement ces *Vere dignum* sont ornés de riches fleurons et terminés par des têtes de serpents, d'oiseaux et d'autres animaux, tels que bœuf, lion ou chien, cheval, chameau, etc. L'un de ceux que nous avons donnés est, en outre, accompagné d'une colombe posée sur la partie supérieure de la double initiale, et, selon notre opinion, au lieu d'être le symbole du Saint-Esprit, elle indiquerait ici le simple fidèle; mais, pour avoir une opinion définitive, il faudrait savoir à quelle fête se rapporte la préface en question. On a pu remarquer, page 817, la mention d'un *Vere dignum* du VIII° siècle, composé d'une sirène-poisson, et dont la croix, ou traverse d'abbréviation, est formée par un *poisson*, symbole du baptême ou plutôt du chrétien baptisé.

Des quatre évangélistes et de leurs compagnons mystérieux inspirant l'écrivain sacré, nos extraits ne nous rappellent en ce moment que la représentation de saint Jean (fol. 29 verso), déjà mentionnée au commencement de cette note, à l'occasion de la prosopopée de l'Église. Il est assis, écrivant, dans la partie inférieure d'un grand E : l'aigle, la tête entourée d'un nimbe, les ailes demi-étendues, perche sur la traverse, et les deux figures de l'Église occupent deux médaillons qui terminent, en haut et en bas, le montant de l'initiale. Rien de plus élégant, de plus riche que cette petite composition fort intéressante, en la considérant seulement sous le point de vue archéologique.

A ce propos, nous ne pouvons négliger de dire que les symboles des évangélistes ou animaux mystérieux de l'Apocalypse ont été réunis aux extrémités d'un grand V (fol. 10 verso), initiale mystique de l'un de ces *Vere dignum* dont nous venons de parler. La tête du *lion* et celle du *veau* terminent la lettre : l'*aigle* vole à côté du lion; l'*homme* ailé (l'ange) se tient auprès du veau; et comme l'aigle et l'homme occupent les places extérieures en dehors de la lettre (les quatre symboles d'ailleurs étant sur la même ligne), il résulte que l'*aigle* a le premier rang, le *lion* vient ensuite, puis le *veau*, et enfin l'*homme*. (Voyez pages 616 et 617.)

Plus loin (fol. 15), dans un cadre fort riche, le séraphin à six ailes décrit par Isaïe (chap. VI, vers. 2 à 4), occupe toute la page et se trouve ainsi placé au beau milieu du *Sanctus*, écrit en capitales *rustiques* d'or. Il est vêtu de blanc, avec ceinture verte; mais la description qu'en donne le prophète, et que nous allons faire connaître, n'a pas été suivie : « L'année de la mort du roi Ozias, dit Isaïe, je vis le Seigneur assis sur un trône sublime et élevé, et le bas de ses vêtements remplissait le temple. — Les séraphins étaient autour du trône; ils avaient chacun six ailes, deux dont ils voilaient leur face, deux dont ils voilaient leurs pieds, et deux autres dont ils se tenaient prêts à voler (*et duabus volabant*, dit la Vulgate). — Ils se criaient l'un à l'autre (*et clamabant alter ad alterum*), et ils disaient : « SAINT, SAINT, SAINT EST LE SEIGNEUR, *le Dieu* DES ARMÉES, LA TERRE EST TOUTE « REMPLIE DE SA GLOIRE, etc. » (*Bible* de Th. Desoer.)

Le séraphin de notre Sacramentaire tient deux de ses ailes derrière sa tête et ne voile point sa face; deux autres ailes croisées sur lui laissent voir ses pieds nus; les deux dernières sont étendues devant ses bras; il vole ou se tient prêt à voler. Ces six ailes sont d'or et couvertes d'yeux. Ses mains sont ouvertes, les bras, demi-tendus, dans la position antique de l'*adorant*; de sorte qu'on ne prendra

Digitized by Google

pas ici la réunion des quatre symboles comme l'image et l'expression de la Divinité elle-même.

Mais ce qui donne au séraphin un caractère tout particulier, en rapport avec le V initial que nous venons de citer, c'est qu'il est comme formé par la réunion en un seul corps des quatre animaux mystérieux, symbole constant des évangélistes, et que l'on donne quelquefois aux quatre grands prophètes. La tête de l'aigle surmonte son front, celle du lion apparaît sous son oreille droite, et la tête de veau sous la gauche. Pour s'unir plus étroitement à notre figure, les serres de l'aigle saisissent les deux épaules; une des pattes du lion pose aussi sur l'épaule droite, et la gauche reçoit le pied du bœuf. Enfin, à côté et en arrière de ses pieds nus, se montrent l'extrémité de la griffe du lion et le pied fourchu du bœuf.

Ces trois têtes incorporées à la première sont entièrement d'or, tandis que la face du séraphin est de carnation, comme ses mains et ses pieds; comme les trois animaux eux-mêmes, qui, sauf la tête, semblent représentés au naturel.

Évidemment le peintre a voulu réunir, en partie, les visions d'Ézéchiel et de saint Jean l'évangéliste à celle d'Isaïe. « Au milieu de ce feu, dit Ézéchiel, paraissait la ressemblance de quatre animaux, qui étaient de cette sorte : leur corps avait la forme humaine. — *Mais* chacun d'eux avait quatre faces et quatre ailes. — Pour ce qui est de la figure de leurs faces, ils avaient tous quatre une face d'homme; tous quatre, à droite, une face de lion; tous quatre, à gauche, une face de bœuf; et tous quatre une face d'aigle. — Ces animaux paraissaient, à les voir, comme des charbons de feu brûlants et comme des lampes ardentes, etc. » (Chap. I, vers. 5, 6, 10 et 13.) — (« Pour ce qui est de la forme qui y paraissait, traduit le père de Carrières, ils avaient tous quatre une face d'homme *par-devant*; tous quatre, à droite, une face de lion; tous quatre, à gauche, une face de bœuf; et tous quatre, *derrière* ou *au-dessus*, une face d'aigle. » Verset 10.)

On lit dans l'Apocalypse : « Devant le trône, il y avait (comme) une mer qui ressemblait au verre et au cristal; et, au milieu *du bas* du trône et à l'entour, il y avait quatre animaux, *tout* pleins d'yeux devant et derrière. — Le premier animal ressemblait à un lion, le second était semblable à un veau, le troisième avait le visage comme celui d'un homme, et le quatrième était semblable à un aigle qui vole. — Ces quatre animaux avaient chacun six ailes à l'entour; au dedans, ils étaient pleins d'yeux, et ils ne cessaient, jour et nuit, de dire : « SAINT SAINT, SAINT *est* LE SEIGNEUR DIEU TOUT-PUISSANT (*Deus sabaoth*), QUI ÉTAIT, ET QUI EST, ET QUI DOIT VENIR (chap. IV, vers. 6, 7 et 8). » — (Et selon le père de Carrières : « Ces quatre animaux avaient chacun six ailes; ils étaient pleins d'yeux à l'entour et au dedans, et ils ne cessaient, etc. » Verset 8.)

Sur notre peinture, l'aigle figure au-dessus de la tête du séraphin; il ne pouvait être placé par derrière, puisqu'il n'aurait pas été vu. — Dans tout autre sujet, la pose de l'aigle recevrait une explication différente, tirée du caractère particulier de l'évangéliste. On peut voir, aux *Peintures et ornements des manuscrits*, la planche que nous avons donnée, d'après la Bible de Charles le Chauve, sous le titre de *Révélation des mystères de la Loi;* l'aigle est placé, avec intention, au-dessus de la tête de Moïse.

Il nous reste à faire connaître le texte du Sacramentaire : « SANCTUS, SANCTUS, SANCTUS, DOMINUS DEUS SABAOTH. PLENI SUNT CŒLI ET TERRA GLORIA TUA; OSANNA

Digitized by Google

IN EXCELSIS! BENEDICTUS QUI VENIT IN NOMINE DOMINI; OSANNA IN EXCELSIS! » Ce sont les paroles qui précèdent le canon de la messe, répétées textuellement aujourd'hui comme sous l'épiscopat de Drogon; telles qu'elles avaient été rédigées longtemps avant ce fils de Charlemagne!

Déjà connues par notre gravure de la confirmation (page 487), *les crosses* se montrent encore deux autres fois; mais ici (fol. 91) en or et non de bois. Elles accompagnent les apôtres lorsqu'ils confèrent les sacrements, guérissent les malades et chassent les démons. Une de ces crosses est beaucoup plus grande que le personnage, et nous remarquons aussi, là et ailleurs (fol. 46 verso), que les apôtres ou les évêques ont un pallium qui descend derrière le dos, comme chez les Grecs et dans certaines peintures latines plus anciennes.

(Les gravures de ces petits sujets renfermant des *crosses* ne sont point terminées : on comprend les regrets que nous éprouvons de ne pouvoir fournir ici deux nouveaux exemples du bâton pastoral au IXe siècle.)

On n'en finirait pas si l'on voulait raconter tout ce que contient ce volume extraordinaire, et entrer, par exemple, dans le détail des usages ecclésiastiques et civils qu'on y peut recueillir. Même sous le rapport du costume, des meubles et ustensiles, des couronnes, des sceptres, etc. il y aurait beaucoup à dire, quoique la matière soit moins abondante que dans tel ou tel autre manuscrit de même date. La punition du prêtre Zacharie, père de saint Jean-Baptiste (fol. 83); la naissance du saint précurseur (fol. 84), l'arrivée des Mages (fol. 34 verso), la présentation au Temple (fol. 38), le massacre des Innocents (fol. 31), la tentation dans le désert (fol. 41), la cène et la trahison de Judas (fol. 44 verso), l'incrédulité de Thomas (fol. 66), etc. etc. tous ces sujets, et ceux déjà nommés, permettent d'ouvrir une suite de chapitres du plus haut intérêt et présentent un vaste champ aux études archéologiques.

Pour notre compte, nous ne devons plus songer à poursuivre ces recherches, puisque notre grande entreprise a été renversé en 1848. Mais, restant fidèle à notre passé, nous continuerons de mettre nos modèles et nos travaux de tous genres à la disposition gratuite des antiquaires ecclésiastiques ou laïques, principalement de ceux qui, faisant marcher de front l'histoire de l'art et de la liturgie, entreprendraient de publier avec moins de luxe, par le moyen de la gravure ou de l'impression en couleurs, les trésors que renferme le *Sacramentaire de Drogon*.

(Il est question de ce manuscrit dans le *Trésor de glyptique* et dans les *Annales archéologiques*, t. III, p. 360; consulter également l'ouvrage de M. le docteur Wagen, t. III, p. 255, et l'*Iconographie de Dieu*, par M. Didron, p. 252.)

Note additionnelle. En regard du Christ carlovingien de Drogon, accompagné, selon l'usage ordinaire à cette époque, des prosopées du Soleil et de la Lune, nous produisons un autre Christ d'origine italienne, qu'on sait, par preuve négative, être daté du XVIe siècle, et qui nous montre ces mêmes figures symboliques, employées dans la même acception, dépouillées maintenant de leurs traits accessoires, mais caractéristiques. Ce rapprochement de représentations identiques sur ce point, quoique séparées par sept cents ans de distance, sert, en même temps, à montrer la dégénération successive, en Occident, des types traditionnels. Pour ce qui touche particulièrement nos deux astres, après le moyen âge on les verra rarement aux côtés de la croix, et quant à l'ancienne

Digitized by Google

prosopopée, les Latins l'ont tout à fait abandonnée. Chez les Grecs, au contraire, dans les scènes compliquées du crucifiement, les symboles du *Jour* et de la *Nuit* se voilent encore le visage et continuent de verser des pleurs à la mort du Sauveur. On peut consulter à cet égard nos calques des peintures grecques et les grands travaux de M. Piper, professeur à l'Université de Berlin. Ce savant archéologue a mentionné, avec un soin minutieux, dans sa Mythologie chrétienne, tous les *soleils* et toutes les *lunes* des monuments qu'il a connus où se trouve le crucifiement de Jésus-Christ.

Nous arrêtons là nos observations, qui intéressent cependant le bâton pastoral, par rapport aux volutes *historiées*. Plus tard, notre *Histoire du crucifix* rappellera l'inclinaison successive de la tête et du corps de Jésus-Christ, le nimbe, la ceinture, etc. Ces détails, précieux aux yeux de l'antiquaire, seront l'objet de réflexions particulières, parce qu'ils aident à trouver la date et le pays des monuments de l'art. (Voyez le *Christ mort* de la page 782.)



Médaille du vénérable Géronimo.

(Grandeur de l'original.)

Afin de reconnaître ici une œuvre italienne de l'époque indiquée, il n'est pas nécessaire de faire remarquer la circonstance des chapelets aux mains de la madone et de l'Enfant-Jésus. La pose du Christ, l'agencement des figures et l'ajustement des draperies décident la question. Du reste, peu importe, en ce moment la patrie de la médaille et les observations archéologiques que suggère un sujet frappé sous tant de modules différents et répandu par millions dans l'univers entier. Un vif intérêt, d'un ordre plus élevé, s'attachera désormais à ce petit morceau de cuivre, si l'on songe qu'il a été trouvé parmi les ossements d'un pauvre soldat chrétien, mort pour la foi vers le milieu du XVI[e] siècle. — On sait déjà qu'il s'agit du vénérable Jérôme d'Alger, dit *Géronimo* ou *le martyr d'Alger*, Arabe d'origine, enseveli vivant le 18 septembre 1569, par les ordres du dey, dans le mur du fort des Vingt-Quatre-Heures. Ses restes furent découverts le 27 décembre 1853, à la suite des indications prises dans le bénédictin don Diego de Haëdo, historien espagnol, contemporain de Géronimo, et fournies par M. Berbrügger, conservateur du musée et de la bibliothèque d'Alger [1].

[1] *Note additionnelle.* « Lorsqu'il y a peu de temps encore on entrait à Alger par la porte Bab-el-Oued, il

Digitized by Google

Nous n'avons plus sous la main les écrits qui parurent à cette occasion; mais un récit véridique du *martyre*, de la *découverte* et de la *reconnaissance authentique*, se trouve dans les œuvres récemment publiées de monseigneur l'évêque d'Alger[1], et avait été déjà inséré, en 1854, dans les *Annales de la Propagation de la foi.* Un de nos chers et honorables amis, M. le comte de Boislecomte, ancien ambassadeur, puissant par son esprit d'investigation dans tous les postes occupés par lui, à Constantinople, à la Haye, etc. vient de donner, de l'écrivain espagnol, une traduction littérale, recueillie dans les œuvres précitées, et qui dispense de recourir à tout autre document; mais la tradition est corroborée, dit Mgr l'évêque d'Alger, par la découverte récente de plusieurs historiens, confirmant le récit fait par Haëdo de ce glorieux supplice.

Haëdo raconte que, vers 1538, un Maure, presque enfant, fut pris dans une excursion (*cavalcuda*, razzia) de la garnison d'Oran, et qu'après peu d'années, à la suite d'une peste qui obligea la population d'aller vivre sous la tente, le petit Géronimo (tel fut son nom au baptême), étant alors âgé de huit ans, fut enlevé et rendu à ses parents, où il reprit la loi et les coutumes de ses compatriotes. À l'âge de vingt-cinq ans, il revint de lui-même chez son ancien maître, le licencié Juan Caro, alors vicaire général d'Oran, adopta librement la religion chrétienne, se maria avec une jeune esclave chrétienne, de nation maure, et entra, comme cavalier, au service militaire sous les ordres du général don Martin de Cordova, marquis de Cortez, gouverneur général de la ville et de ses forces.

Dix ans plus tard (mai 1569), blessé grièvement d'un coup de flèche dans le bras, il tomba, avec huit de ses compagnons, au pouvoir des Maures et fut conduit à Alger. « Comme il est d'usage, dit Haëdo, que les rois d'Alger y prennent, pour eux, deux sur dix des chrétiens qu'on amène captifs, Géronimo et un autre échurent en partage au roi, qui était Euldj-Aly, renégat calabrais, aujourd'hui général de mer du Grand-Turc. »

On sut bientôt que le nouvel esclave du pacha était Maure de nation, comment et pourquoi il revenait chrétien, et l'on essaya vainement de le ramener à l'isla-

arrivait quelquefois que l'on vit un vieil Espagnol se découvrir; et, quand on lui en demandait la cause « C'est, répondait-il, qu'un saint espagnol a été muré dans le rempart. » Il ne fallait pas lui en demander davantage; il répondait, « On me l'a dit ainsi, » et il continuait son chemin. Une tradition avait conservé la mémoire du fait, et en avait laissé périr les détails; et le souvenir eût fini par s'en effacer complétement, si, en 1847, M. Berbrügger, conservateur de la Bibliothèque impériale à Alger, n'eût réveillé l'attention publique en retrouvant et imprimant le récit qu'un historien espagnol, don Diégo de Haëdo, fait de la mort d'un Arabe que le pacha Euldj-Aly avait fait enterrer vivant dans le fort qui défendait ce côté de la place. » (*Géronimo et la commission mixte d'Alger, le 10 février 1854*, relation manuscrite, par M. le comte de Boislecomte, ancien ambassadeur, l'un des membres de la commission mixte d'examen du corps trouvé dans le fort des Vingt-Quatre-Heures, à Alger, le 27 décembre 1853, et président de la sous-commission instituée pour examiner le degré de confiance que mérite l'historien espagnol Haëdo et l'exactitude de la traduction remise au conseil.)

[1] *Lettre à MM. les présidents des conseils de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, à Lyon et à Paris, sur la cause du vénérable Géronimo*, datée d'Alger le 6 juin 1854, dans le recueil des *Œuvres de Mgr Louis-Antoine-Augustin Pavy, évêque d'Alger, comte Romain, assistant au trône pontifical*, etc. in-8°, Paris, 1858, tome II, pages 115 à 142. — Lire, page 77, le *Mandement et Ordonnance sur le culte des nouvelles reliques*, et page 90, la *Lettre pastorale et mandement sur l'introduction de la cause de Géronimo*, qui se trouve ainsi déclaré *vénérable* par le seul fait de l'Introduction de la Commission pour la cause de béatification et de canonisation. Le décret de S. S. Pie IX, en date du 30 mars 1854, suit cette dernière pièce.

Digitized by Google

misme[1]. C'était au moment où l'on édifiait un bastion ou forteresse hors de la porte Bab-el-Oued. Dénoncé comme apostat par les ulémas, il fut conduit par trois ou quatre chaouchs devant le féroce Euldj-Aly, qui l'attendait au milieu de ses constructions; et celui-ci l'interpellant: « *Bre jappe* (ce qui, en turc, signifie à « peu près : holà, chien!), pourquoi ne veux-tu pas redevenir musulman? » Le martyr de Dieu répondit : « Je ne le serai pour aucune chose dans le monde; « chrétien je suis, chrétien je resterai. » Le roi répliqua : « Eh bien, tu vois cette « caisse de pisé, je veux t'y faire piler et enterrer vivant. » Le saint homme répondit avec un singulier et admirable courage : « Fais ce que tu voudras; je suis « préparé à tout, et rien ne me fera abandonner la foi de mon seigneur Jésus-« Christ. » Euldj-Aly livra alors Géronimo à la foule des Turcs et des renégats. Il ordonna de lui ôter la chaîne qu'il portait à la jambe, de lui attacher les pieds et les mains, de le placer dans le creux de la couche de pisé qu'il avait fait mettre en réserve le jour précédent, et de l'y enterrer vivant.

« Les chaouchs firent ainsi; et Géronimo, les membres liés, fut mis entre les planches. Un renégat espagnol de la maison d'Hadjy-Mourad, renégat connu en chrétienté sous le nom de *Tamengo*, et par les Turcs sous celui de *Djafar*, lequel avait été pris à la déroute de Mostaganem avec le comte d'Alcandète, sauta alors à pieds joints sur le martyr de Dieu, et, prenant dans ses mains une de ces masses appelées *dames*, qui se trouvaient là, demanda avec instance qu'on lui apportât de la terre. On en apporta selon son désir; on en répandit sur le saint du Seigneur, qui ne parlait point et n'ouvrait pas plus la bouche qu'un doux agneau. Tamengo commença à *damer* à deux mains et de toutes ses forces, multipliant ses coups furieux et cruels. Voyant cela, d'autres renégats, de ceux qui en grand nombre entouraient le roi, et qui désiraient se faire tenir pour de bons et parfaits Turcs, saisissant d'autres masses et foulant à grands coups la terre qu'on apportait dans la *banche*, achevèrent de remplir le creux de la caisse et de tuer le glorieux martyr du Christ. »

Les chrétiens, ajoute Haëdo, résolurent par divers motifs de laisser dans le pisé le corps de Géronimo, pensant que sa mémoire se conserverait beaucoup mieux s'il restait enterré là, « en un lieu si noble, tant à la vue et aux yeux, non-seulement des chrétiens, mais des aveugles Maures et principalement des renégats. » Le pieux bénédictin indique ensuite la place « où l'on voit dans le mur, dit-il, un bloc tassé et comme ébranlé; » puis il termine de la manière suivante ce

[1] *Note additionnelle.* « Euldj-Aly était un renégat calabrais. Il fut frappé des représentations des ulémas, et, comme cédant à une inspiration subite : « Michel, dit-il à un maître maçon espagnol qu'il employait « à bâtir le fort des Vingt-Quatre-Heures, ne ferme pas cette caisse de béton, je veux y faire du pisé avec « le corps de ce chien qui refuse de revenir à la religion de Mohammed. » Michel obéit; mais, pénétré de compassion et d'effroi, il fut prévenir Géronimo. « Que pense cette canaille, répondit Géronimo? Qu'ils « me feront Maure; je ne le serai jamais, dussé-je y perdre la vie. » Et, quelques moments après : « Le « Seigneur soit béni sur toutes choses; que cette canaille ne pense pas m'épouvanter par l'idée du sup-« plice, ni en arriver à ce que je cesse d'être chrétien; que Dieu seulement ait pitié de mon âme et me « pardonne mes péchés. » . . . . . Géronimo était un vrai soldat, et soldat espagnol du XVI[e] siècle. De là, dans ses paroles, et aussi dans le récit de l'historien, qui s'anime de son esprit, un certain ton militaire, assuré, haut et méprisant. Une fois la mort pour la foi acceptée, il est subitement changé par le baptême du sang, par la grâce du sacrement. Il reçoit la mort sans proférer une parole, « *comme un doux agneau*, » dit l'historien espagnol. — Le pacha cependant s'en retourna pensif. « Je n'aurais pas « cru, dit-il, que ce chrétien recevrait la mort avec tant de courage. » (*Géronimo*, ut supra, p. 2, 3 et 48.)

Digitized by Google

touchant récit, que nous avons singulièrement abrégé et fait connaître d'une manière bien imparfaite : « Confiant dans la bonté du Seigneur, nous espérons qu'il *viendra un jour où l'on tirera Géronimo de cet endroit pour le placer dans un autre plus convenable,* avec les corps de tant d'autres martyrs du Christ, qui, par leur mort, ont consacré cette terre[1]. »

On peut appeler miraculeuse la manière dont la double prédiction d'Haëdo s'est accomplie; mais nous n'avons pas la place pour raconter cet événement (voy. pages 126 et suiv. du vol. précité). Suivant un récit peu vraisemblable au premier aperçu, les traits du vénérable Géronimo ne resteront pas inconnus. Ils auraient été gravés dans l'argile, sous les coups de pilon des renégats, et le moule les a rendus, dit-on, avec un tel accent de calme et de sérénité, que son aspect saisit tous les cœurs! Cette dernière circonstance, d'une empreinte admirablement conservée, durant trois siècles, dans un mur bâti en pisé, ne sera pas, *s'il est réel,* le détail le moins curieux de la découverte[2]. — La translation des reliques eut lieu le 24 mai 1854. Une immense population remplissait la rue Bab-el-Oued, la place du même nom et tous les alentours du fort des Vingt-Quatre-Heures; et, pour arriver à la cathédrale, le cortége défila *par la route même qu'avait suivie Géronimo, le jour de son martyre.* Les Arabes contemplaient avec une indicible curiosité, que leur réserve habituelle dissimulait peu, cette éclatante réhabilitation de leur victime, et les détails d'une fête si nouvelle pour eux et si saisissante pour tous.

Préliminaire obligé de la canonisation, la cause de la béatification continue de s'instruire en cour de Rome, et il est probable qu'avant peu d'années le nom de *saint Géronimo, martyr en Afrique,* sera mis à côté des noms de saint Cyprien, martyr en 258, et de saint Augustin, le premier des pères de l'Église latine, mort à Hippone (430) durant le siége de cette ville par les Vandales.

Nous avions donc quelque raison en parlant de l'intérêt spécial qui se rattache à ce *morceau de cuivre,* sur lequel au surplus il nous reste deux mots à dire.

Les lettres A et H, gravées sous le chapelet de l'Enfant-Jésus sont du temps et appartiennent au coin de la médaille. Il n'en est pas de même de O et M, ajoutés en creux après coup et qui souffrent diverses explications. Les madones byzantines et les anciennes madones italiennes sont en général accompagnées des lettres grecques M et Θ, c'est-à-dire Μήτηρ Θεοῦ, *Mère de Dieu;* et, quelquefois, la

[1] « Mais, dit le prophète Habacuc (chap. II, vers. 11), la pierre criera *contre vous du milieu* de la muraille; et le bois qui sert à lier le bâtiment rendra le même témoignage : *quia lapis de pariete clamabit; et lignum, quod inter juncturas ædificiorum est, respondebit.* » — Jésus-Christ a dit aussi : « Je vous déclare que, si ceux-ci (les disciples) se taisent, les pierres *mêmes* crieront. » (*S. Luc,* c. XIX, v. 40.)

[2] *Note additionnelle.* « A deux heures, dit M. le comte de Boislecomte, je me trouvais chez le préfet d'Alger, M. Lautour-Mézeray (le 27 décembre 1853). On annonça Mgr l'évêque. Il raconta ce qui venait de se passer, etc.... Lorsque l'évêque fut sorti : « Allons nous-mêmes voir, me dit le préfet. Allons. » Les artilleurs nous aidèrent à aborder la partie du bastion renversée par la mine. Nous vîmes toute l'empreinte d'un corps, taillée en creux, et reproduisant la position qu'indiquait l'historien : « *Étendu sur la face, les bras liés derrière le dos, les jambes rapprochées.* » Je passai doucement la main sur les parois de ce moule et y suivis, à la surface supérieure, toute la série des vertèbres du dos. Monseigneur a ordonné que l'on remplit de plâtre ce vide, et l'on a ainsi tiré la figure du martyre parfaitement modelée. » (*Géronimo,* ut supra, page 10.)

Digitized by Google

lettre O, pour τὸ Ὄν (*Om*, chez les Hindous), *Celui qui est*, se place au-dessus de la tête de l'Enfant. Une interprétation plus simple donne *Optima, Omnipotens Mater* : un de nos amis y trouve *Omnium Mater*, ou, peut-être, deux noms chéris qu'il serait facile d'indiquer. — On nous dit aussi qu'il faut voir, aux pieds de l'enfant, A. M. (*Ave Maria*), au lieu de A H ; mais l'état actuel de la médaille ne permet pas cette lecture. — Quant aux dernières lettres, N et D, à la suite des mots *ab omni malo* ou *maleficio*, elles signifient sans doute *nos defendat;* cependant la langue latine possède une vingtaine de mots ayant le même sens et qui commencent également par un D, *demovere, devertere, dimittere*, etc.[1]

(288) P. 491. L'inexactitude des gravures nuit tellement aux travaux archéologiques, qu'à l'égard de certains monuments, de certains objets détruits, il serait presque à désirer qu'elles n'eussent jamais vu le jour. Nous avons réuni plusieurs de ces œuvres de fantaisie, anciennes et *modernes*, prises dans les auteurs les plus graves, et nous nous proposions de les donner ici, en regard des images vraies, comme tout à l'heure avec la *Bénédiction abbatiale* du Sacramentaire d'Autun. Un pareil spécimen envoyé à nos correspondants, et mis par eux sous les yeux des artistes, suffirait pour inspirer à ceux-ci l'amour de l'exactitude scrupuleuse, le sentiment de la bonne foi et de la probité, qualités sans lesquelles, dit Vitruve (*De l'Architecture*, liv. I, chap. 1), il n'existe pas de bon ouvrage possible, *Nullum enim opus vere sine fide et castitate fieri potest*. Mais ces bois, moins importants que tous les autres, devaient passer après eux; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'ils ne soient pas encore commencés.

Au moyen d'une gravure correcte, les divagations de l'écrivain n'ont pas de conséquences fâcheuses : la rectification se fera d'elle-même par un archéologue mieux inspiré, sans que celui-ci soit obligé de recourir aux monuments originaux. Telle est, malgré la catastrophe de 1848, si fatale à nos ateliers, l'explication de notre persistance à donner, autant que possible, les monuments *facsimile;* conséquemment, à savoir nous abstenir, lorsque des difficultés de diverses natures viendraient changer notre marche. D'ailleurs la fidélité n'est pas toujours ruineuse; elle n'exige pas, en toute circonstance, l'emploi d'un talent du premier ordre.

(289) P. 492. On peut consulter aussi sur le *Sacramentaire d'Autun* le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* (in-4°, Paris, 1859, t. I, p. 14 et 15), où il est mentionné sous le titre de *Sacramento-*

[1] La Médaille du vénérable Géronimo appartient maintenant à M. Octave de Bastard, capitaine d'état-major. — Voici l'inscription qui accompagne le crucifix : JESUS-CHRISTUS, REX GLORIÆ, VENIT IN PACE. DEUS HOMO FACTUS EST, ET VERBUM CARO FACTUM EST. CHRISTUS VINCIT; CHRISTUS REGNAT; CHRISTUS IMPERAT. CHRISTUS AB OMNI MALO, NOS DEFENDAT.

Notre croyance jadis incertaine sur l'authenticité de ce petit monument, dont l'exécution est nécessairement antérieure à l'année 1569, sera discutée dans notre *Histoire du Crucifix;* et nous ferons connaître alors les motifs de nos premiers doutes, en produisant des madones françaises du milieu et de la fin du XVI[e] siècle. A cette époque, la relation encore manuscrite de M. le comte de Boislecomte sera sans doute publiée, ou bien il permettra peut-être de faire connaître, par rapport au martyre de Géronimo, ses profondes et sérieuses réflexions sur le sentiment religieux en Algérie, à toutes les époques de l'histoire, « comme, dit-il, si le soleil d'Afrique eût laissé sur les caractères quelque chose de ces teintes rougeâtres et enflammées dont il a splendidement coloré les rochers de l'Atlas et les ruines des monuments restés des âges antérieurs. »

Digitized by Google

rum liber S. Gregorii papæ, IXᵉ siècle, in-folio sur vélin, n° 19 *bis*. M. Libri, auteur du Catalogue des manuscrits conservés maintenant au séminaire d'Autun, consacre un assez long article à ce *Sacramentorum liber*, qui lui semble « destiné à jeter un nouveau jour sur l'histoire des arts au IXᵉ siècle. » Déjà, dans l'*Avertissement* substantiel qui précède le catalogue, l'auteur s'était arrêté sur ce livre, dont il parle dans les termes suivants : « Parmi les manuscrits postérieurs à Charlemagne, nous n'en citerons que deux, un Sacramentaire et un Priscien. Le Sacramentaire, du IXᵉ siècle, est exécuté avec une rare perfection calligraphique, et contient des miniatures d'une délicatesse merveilleuse. Nous n'avons jamais vu aucun autre manuscrit aussi propre à témoigner du degré de perfection auquel étaient arrivés certains arts, en France, au IXᵉ siècle, etc. » (P. 6.)

Les nouveaux calques, que nous venons de recevoir d'Autun, justifient l'opinion de M. Libri, et prouvent en effet que ce manuscrit est un des précieux témoins de l'art carlovingien. Évidemment il appartient à l'école d'Alcuin, c'est-à-dire au style de saint Martin de Tours. Peut-être faut-il chercher de ce côté l'abbé Raganaldus, pour lequel le Sacramentaire paraît avoir été fait. On remarquera encore, parmi les médaillons, les têtes de saint Cosme et de saint Damien, et ces indications, jointes à l'étude de la liturgie, aideront à découvrir la patrie du Sacramentaire. Enfin, il s'y rencontre, dit-on, des mots grecs; par exemple, *pisteusis* (*pisteuo*) pour *credo*. A cet égard, le *Sacramentaire de Gellone*, où le grec est également employé, aidera peut-être, par la comparaison des textes, à découvrir la patrie des deux manuscrits. (Voy. p. 485.)

Nous voudrions que la place nous permît de donner ici la description très-étendue du manuscrit. Elle atteste, de la part de l'aimable anonyme de qui nous la tenons, des connaissances étendues et l'estime profonde que lui inspire ce vénérable débris de l'ancien art national. La description et les calques à l'appui établissent les plus grands rapports entre la Bible de Charles le Chauve (n° 1) et le Sacramentaire d'Autun; toutefois, suivant notre opinion, en assignant à ce dernier livre une date un peu plus rapprochée (??), c'est-à-dire la deuxième moitié du IXᵉ siècle; mais, avant de se prononcer absolument sur la date, il faut voir l'écriture, les calques reçus ne suffisant pas. Nous avons surtout été surpris de trouver, dans l'un et l'autre monument, une représentation de la sainte Trinité qui paraîtrait sortir de la main du même artiste : la croix, surmontée de la colombe, et aux bras de laquelle sont suspendus l'*alpha* et l'*oméga*, repose sur un globe ou médaillon rempli par la main de Dieu. Deux anges, tenant chacun la haste terminée par un bout trilobé (fleur de lis ??), adorent le triple symbole. Derrière eux, la prosopopée du Soleil et de la Lune, les têtes des princes des apôtres, des fleurons et des lampes suspendues complètent cette petite composition allégorique et mystique.

Note additionnelle. L'opinion de Mᵍʳ l'évêque d'Évreux est consignée dans un savant mémoire sur l'*Ancienne liturgie du diocèse d'Autun*, lu à Sens en 1847, lors de la réunion du Congrès archéologique de France. « On voit par ce Sacramentaire, dit l'éminent prélat, que l'abbé jouissait, dans les monastères, du privilége de prononcer les grandes formules réservées ailleurs aux évêques. Voici le dessin de la peinture qui se remarque dans le précieux manuscrit. Cette peinture, à figures d'or sur fond bleu, représente l'abbé *Raganaldus*, debout

Digitized by Google

sur son siége d'honneur et, la crosse à la main, bénissant les religieux. Les *pères* sont nimbés, à cause de leur *profession spéciale*. Les simples *frères* n'ont pas de nimbe. On lit dans l'arcature qui orne le siége : RAGANALDUS ABBA.

« Le commencement de la formule de Bénédiction du jour de Noël, que nous reproduisons, montre un beau spécimen d'écriture dite *minuscule Caroline*, avec un titre en onciale. Le Sacramentaire d'Autun appartient à la meilleure école des copistes de Charles le Chauve. Les ornements qui le décorent ont une analogie frappante avec ceux de la Bible de Charles le Chauve, écrite par les soins du comte Vivien, abbé de Saint-Martin de Tours. Ce comte Vivien avait un frère nommé précisément *Raganaldus*; il était abbé de Marmoutier.

« Il est certain que les moines de Tours se réfugièrent dans la Bourgogne, avec le corps de saint Martin, à l'époque des invasions normandes. Il est prouvé que ce Sacramentaire appartenait à l'église cathédrale d'Autun dès le x[e] siècle. Il est également démontré que le manuscrit a servi plus anciennement à une église dédiée à saint Martin. L'usage des *Bénédictions épiscopales*, suivant les antiques formules, s'est conservé dans l'église d'Autun. » (*Ancienne liturgie du diocèse d'Autun*, par M. l'abbé Devoucoux, vicaire général, membre de l'Institut des provinces et de la Société Française; dans le *Congrès archéologique de France*, (XIV[e] session), *compte rendu des séances générales tenues à Sens, à Tours, à Angoulême et à Limoges, en 1847*, in-8°; Paris, 1848, page 258.)

En présence d'une pareille réunion d'enseignements canoniques, tout esprit sérieux reconnaîtra le fait et l'empire de la symbolique chrétienne présidant à la construction des églises et à leur ornementation, comme à la plupart de nos cérémonies religieuses. Les réflexions de M[gr] l'évêque d'Évreux, et les preuves dont elles sont accompagnées, éclaircissent une question qui, du reste, ne trouverait plus de contradicteurs, sans la tendance de certains archéologues à expliquer chaque détail de sculpture ou de peinture, au lieu d'abandonner une part raisonnable à l'imagination de l'artiste et au caprice individuel. C'est ainsi que les consciencieux auteurs d'un admirable travail sur les écritures latines (*Nouveau traité de Diplomatique*) se sont perdus dans une classification inextricable, faute, à ces dignes interprètes de la science, d'avoir établi leur système sur un petit nombre de *genres* et d'*espèces* caractéristiques, autour desquels ont exclusivement pivoté les calligraphes occidentaux (voyez page 857).

Mais nous nous écartons beaucoup du Sacramentaire d'Autun; cependant il nous reste à dire que les quatre planches données par M[gr] l'évêque d'Évreux, probablement loin de ses yeux, n'ont pas modifié nos vœux de publication; un travail aussi complet demandait, pour complément, des gravures moins informes. Nous ne regrettons donc pas d'avoir montré de nouveau la bénédiction de l'abbé Raganaldus (simple *fac-simile* du calque envoyé d'Autun); et, nous aidant du *Voyage littéraire* (I[re] partie, p. 154), nous ajouterons maintenant, aux inscriptions des costumes ecclésiastiques, celle des deux qui a été oubliée sur la planche.

Pontificum proprium conferre per ordinem honores :
Quos qui suscipiunt studeant servare pudice.

Pontifices caveant Domini ne mystica vendant,
Cumque gradus dederant, videant ne munera sumant.

Digitized by Google

290) P. 492. Adelung (Fréd.). *Die Korssunschen Thüren in der Kathedralkirche der H. Sophia in Nowgorod*, in-4°, Berlin, 1823, page 23, note 48. — Le même auteur parle sans doute de la *crosse* de Wickmann, évêque de Magdebourg, qui se voit sur ces portes de Sainte-Sophie; mais nous ne nous rappelons pas s'il a remarqué que le prélat bénit à la manière latine (voy. page 622). On se demande comment les habitants de Nowogorod-la-Grande ont toléré, à l'entrée de leur cathédrale, l'image d'un évêque habillé, crossé, mitré à la romaine, et donnant la bénédiction autrement qu'elle ne se pratique chez les orthodoxes, et même chez les Grecs unis. M. le comte Melchior de Vogüé, qui a bien voulu nous donner le buste de l'évêque, moulé par lui à Sainte-Sophie, éclaircira ces diverses questions. Il nous dira s'il faut voir ici une simple acquisition commerciale des célèbres portes, faites sans doute à Magdebourg durant l'épiscopat de Wickmann, c'est-à-dire vers la fin du XII° siècle, ou plutôt, suivant notre opinion, si elles n'ont pas été enlevées par les Moscovites dans une de leurs guerres sur les frontières méridionales, et transportées à Nowogorod, comme trophée de victoire. Notre mémoire nous sert peut-être mal, et nous n'avons pas sous la main l'ouvrage de Fréd. Adelung pour vérifier le fait.

(291) P. 494. En tête du folio, on lit : *Incipit Epistola sancti Hieronimi ad Paulinum presbyterum, de omnibus divinis historiis liber I*, et nos deux figures sont renfermées dans la lettre initiale du mot *Frater*, qui suit immédiatement l'inscription précédente. — Paulin était de Bordeaux (??). Après avoir quitté les emplois éminents et les grands biens dont il jouissait dans le monde, pour embrasser l'état de pauvreté, il se retira dans une maison de campagne, près du tombeau de saint Félix et de l'église de Nole, en Campanie, vers l'an 394. (Nous produisons ces renseignements, sous toute réserve, d'après l'Appendice de la *Sainte Bible*, de Vence, in-8°, Paris, 1833, p. 28.)

Selon le *Martyrologe universel* de Claude Chastelain (au 22 juin), saint Paulin de Nole, mort en 431, est indiqué comme *évêque* et *confesseur*. « N'ayant plus pour tout bien que soi-même, il se rendit esclave pour racheter le fils d'une veuve, que les Vandales, qui ravageaient la Campanie, avaient emmené captif en Afrique. Il a éclaté, non-seulement par son érudition et son éminente sainteté, mais encore par son pouvoir contre les démons. Saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire ont célébré ses louanges dans leurs écrits. » Il était marié à une Espagnole et fut converti par sa femme, qui se sépara ensuite de lui pour le donner à l'Église, et vivre elle-même dans l'exercice des plus austères vertus. Les vers religieux de saint Paulin de Nole lui assignent un des premiers rangs parmi les anciens auteurs chrétiens. La poésie lyrique qui s'appelait dans la chrétienté d'Orient, dit un écrivain moderne, saint Grégoire de Naziance et Synésius, s'appela, dans la chrétienté latine, Prudence et Paulin. Époux séparé, mais tendre, le poëte chrétien chantait ainsi, en s'adressant à sa bien-aimée Thérésia : « Viens, compagne inséparable de mon sort! Cette vie tremblante et courte, dédions-la toute au Seigneur. Tu vois les jours passer en tourbillons rapides, et les éléments de ce monde périssable s'user, mourir et disparaître. Tout échappe de nos mains, et ce qui prend fin n'a pas de retour. De vaines images trompaient nos âmes avides et légères. Où est maintenant cette apparence de grandeur? Où sont les richesses des puissants? » (Traduction de M. Villemain, *ut supra*, p. 442.)

Digitized by Google

Désidérius, que nous allons rencontrer à la gravure suivante, était un saint prêtre de l'Aquitaine. « Il composa avec Riparius le Traité touchant la vénération des reliques des saints martyrs, que saint Jérôme produisit contre Vigilance. D'autres croient que c'était un laïque très-considérable par son savoir, auquel ce même Père a écrit sa lettre CLIV, selon l'édition des Bénédictins. » (Voy. l'Appendice de la *Sainte Bible*, de Vence, *ut supra*, p. 58.)

Dans plusieurs autres Bibles manuscrites, celle de Charles le Chauve, par exemple, au mot *Frater*, la grande F, qui renferme ici l'*histoire* de saint Martial de Limoges, et le D initial du mot *Desiderii*, placé entre saint Jérôme et le pape saint Damase, sont quelquefois ornées de figures allégoriques, sans rapport apparent avec les paroles du savant traducteur. Mais, si l'on considère que l'une de ces épîtres contient le dénombrement abrégé des Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et que la seconde sert de préface au Pentateuque, base et commencement de tous les livres saints, on trouvera naturel que l'art et la symbolique, puisant leurs motifs dans l'ensemble du texte sacré, aient combiné leurs efforts afin d'embellir la façade du monument qui renferme les deux Lois. Par ce motif, les quatre Évangiles ont souvent pour frontispice une fontaine mystique, ou bien encore la figure emblématique de l'Église du Christ.

Ainsi, à la Bible de Charles le Chauve, la première phrase de l'Épître à Paulin est écrite en grandes lettres d'or et d'argent, fournies par cette belle capitale romaine renouvelée, qui caractérise le milieu du IXe siècle. La page tout entière, in-folio maximo, est occupée par l'initiale du mot *Frater*, admirablement ornée, et relevée par quatre médaillons où l'on remarque une *licorne* (rhinocéros), un *taureau*, un *lion* et une *main*; c'est-à-dire les symboles des quatre grands mystères de l'Homme-Dieu : sa naissance, sa mort, sa résurrection et sa justice (le jugement dernier)[1]. Un cinquième médaillon, au pied de l'*initiale symbolique*, nous montre peut-être le pieux calligraphe, ou plutôt l'auteur même de la nouvelle version.

(L'initiale gigantesque avait été réduite de manière à trouver sa place ici : il en est de même du D initial dont nous allons parler; nous ne reviendrons plus sur les motifs qui nous empêchent d'en fournir les gravures en ce moment.)

[1] Que, durant le moyen âge, la *licorne* soit principalement le symbole de la *naissance* du Christ, la chose est incontestable (voy. la note 257, pages 761 et suiv.); la preuve se prend ici des trois autres figures, le *taureau* ou bœuf, le *lion* et la *main*, reconnues, longtemps avant Charlemagne, pour signifier la *mort* ou sacrifice de l'Homme-Dieu (voy. page 663), sa *résurrection* et le dernier *jugement*. Ce sont les quatre grands mystères du salut, révélés aux nations par l'Évangile. Le premier mystère, le plus incompréhensible, domine les trois autres; il en est inséparable; leur présence indique nécessairement la sienne; mais cette preuve, dont nous connaissons toute la force, est cependant négative à nos yeux; car nous ne saurions, encore en ce moment, indiquer l'écrivain qui, le premier, avant l'époque ci-dessus, fait l'application de la *licorne* ou du rhinocéros à la *naissance* de Jésus-Christ, c'est-à-dire à la conception de la Vierge. Il remonte sans doute à Isidore de Séville (+ 636), chez lequel on trouve le récit, d'après les Anciens, de la jeune vierge venant en aide aux chasseurs de l'indomptable licorne. Quant aux temps postérieurs (les quatre ou cinq derniers siècles du moyen âge), il y a surabondance de preuves. On trouvera, page 765, la *Légende de la licorne*, tirée du *Verger du Rosaire de Marie* (Der beschlossen (*sic*) Gart des Rosenkrantz Marie); le symbole s'y trouve expliqué avec naïveté, mieux que dans nul autre ouvrage. — Il serait superflu de revenir sur les figures du *taureau* ou bœuf, victime expiatoire, du *lion* de la tribu de Juda (voy. notes 75 et 76, page 573), et de la *main* (de justice) : on a vu, page 864, que la *main* est également le symbole du Père et du Fils.

Digitized by Google

A la *Préface du Pentateuque*, la lettre D, formée d'un zodiaque renfermant les chars du soleil et de la lune, rappelle et explique ces zodiaques mystérieux, sculptés au portail de beaucoup d'églises, et sur lesquels, jusqu'à ce jour, plusieurs interprétations inadmissibles ont été proposées. Dans la publication particulière que nous avons préparée des plus belles pages de ce beau volume, nous émettons l'opinion que le soleil est Jésus-Christ, et la lune l'Église, souvent remplacée depuis le XII[e] siècle par la Vierge Marie. Les douze signes sont les apôtres, les douze portes du temple; et les poissons, unis plus particulièrement au char du soleil, sont les chrétiens, les *pisciculi Christi* de Tertullien, attachés aux pas du Sauveur. (Voy. p. 159.) — Le *Ortus deliciarum* (ut supra, fol. 164 r° et v°) rapporte, d'après le *Speculum Ecclesiæ*, que le *soleil* est le symbole de Jesus-Christ montant au ciel; la *lune* est le symbole de l'Église; les *mois*, des douze apôtres; les *jours*, des justes; les *heures*, des fidèles; et les *nuits*, des pécheurs.

Alexandre Lenoir a publié cette initiale dans son *Recueil de gravures pour servir à l'histoire des arts en France, prouvée par les Monuments* (grand in-folio, Paris, 1812, planche XVIII), et il en parle sommairement page 4 de la *Description des gravures*. Selon cet auteur, les deux figures principales représentent Apollon et Diane. « Ce zodiaque curieux est remarquable, dit-il, en ce que le signe des poissons et celui de la vierge, manquant dans le nombre de ceux qui sont figurés dans le corps de la lettre, on les voit dans l'intérieur; ainsi, en adoptant le système reçu pour la précession des équinoxes, je ne suis pas éloigné de penser que, pour exprimer que, lors de l'exécution de cette peinture, le soleil n'ouvrait plus l'équinoxe du printemps dans le signe du bélier, mais dans le signe des poissons, l'auteur a peint, près d'Apollon, les deux *poissons*, qu'il a retirés du nombre des autres signes. De même, pour exprimer qu'il voyait, selon la manière des anciens, la lune ou Diane dans la figure céleste donnée à la constellation de la Vierge, l'auteur a représenté, au-dessous du dieu du jour, la déesse de la nuit dans un char traîné par des taureaux; après l'avoir également retirée du nombre des signes qui composent ordinairement le zodiaque. » (Voyez pages 9 et 86 quels étaient les auteurs de ces *manuscrits* précieux, et pages 62 et 63 quelles étaient les idées que l'on attachait dans les premiers siècles à la représentation des figures astronomiques dans les temples chrétiens).

Les zodiaques ne se rencontrent pas seulement sur les bibles manuscrites; on les trouve aussi, au IX[e] siècle, sur d'autres livres liturgiques, et toujours avec la même pensée. Nous citerons, à cette occasion, le beau Sacramentaire du séminaire d'Autun, appartenant autrefois à la bibliothèque de la cathédrale, et dont nous avons parlé (p. 875 et suiv.), sans mentionner que les signes du zodiaque sont placés, nous écrit-on, « au-dessus des pages; » mais la lettre n'ajoutait aucun autre détail, et nous ne pouvons induire de ce peu de paroles si leur réunion constitue un zodiaque proprement dit, ou s'ils entrent seulement dans la composition d'un calendrier, comme on les voit à tous les Livres d'Heures.

Cette Bible, prétendue de Charlemagne, considérée par les Bénédictins comme convenant mieux au temps de ce prince qu'à celui de Charles le Chauve[1], nous

[1] L'ancienne erreur, relative à l'âge du volume, fut consacrée, en 1757, par le *Nouveau Traité de Diplomatique* : là, les maîtres de la science reculent au VIII[e] siècle le moment de sa transcription, et

Digitized by Google

n'avons pas craint de la reporter au milieu du IXe siècle, c'est-à-dire, vers 855, époque où ce dernier empereur, alors roi d'Aquitaine et surnommé David, ainsi que son aïeul, en reçut la dédicace du comte Vivien, abbé commendataire de Saint-Martin de Tours. (Voy. les *Peintures et ornements des manuscrits*, livrais. 1re et suivantes.) Prochainement, nous aurons l'occasion de revenir sur les peintures du célèbre manuscrit carlovingien, et nous prouverons qu'en cette circonstance les maîtres de la science, à notre grand étonnement, ont imité le bon Homère. Mais, comme dit Horace à la fin de son Art poétique, dans un ouvrage de longue haleine, il est permis d'être surpris par le sommeil :

> Indignor quandoque bonus dormitat Homerus ?
> Verum operi longo fas est obrepere somnum.

(292) P. 496. La représentation de saint Pierre recevant de Gérard II, abbé de Luxeuil, en Franche-Comté, le manuscrit des Évangiles, a cela de particulier que le sceptre d'or porté par le prince des apôtres est chargé du mot *Petrus*. Dans notre volume, sa tunique est blanche, doublée de rose, et son manteau vert. Cette peinture n'est point protégée au verso par un fond d'animaux symboliques, comme aux figures mentionnées à la note 240 (p. 733); il en est de même de l'image de saint Jean, dont le verso est resté blanc. Le manuscrit de Luxeuil se distingue par la richesse des *Canons* d'Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, ou *Règles évangéliques*, comme les appelle dom Calmet. C'est la concordance des quatre Évangiles rangés en dix colonnes, dans lesquelles on voit, d'un coup d'œil les chapitres où les évangélistes sont ensemble et diffèrent entre eux[1]. L'architecture y étale tout son luxe, et les figures accessoires qui accom-

reviennent plusieurs fois sur la même pensée : « En général, disent-ils, l'écriture, *surtout la minuscule*, convient mieux au temps de Charlemagne qu'à celui de Charles le Chauve. Elle sent plus la fin du VIIIe siècle, ou le commencement du suivant, que son milieu. » (Tome III, p. 133, note 1; et pages 191 et 348.)

Chacun sait que l'opinion des Bénédictins prévalait en France, il y a peu d'années, et qu'elle règne toujours à l'étranger. Nous pouvons même indiquer, en passant, le motif singulier qui, chez un savant du premier ordre, mort peu de mois avant M. Raoul-Rochette, militait en faveur de cette opinion. Il le prenait dans le D initial de la préface du Pentateuque, où nous lui avions signalé la présence du zodiaque, dont nous avons parlé ci-dessus, et du *soleil arrêté par les Poissons*. Les Bénédictins, disions-nous, ont manqué là une belle occasion d'appuyer leur sentiment erroné sur le récit d'Éginhard; à savoir que, du 27 septembre 806 au 27 août 807, il y eut six éclipses, et que, trois fois, le soleil ou la lune *s'arrêtèrent*, suivant l'expression de la chronique, *dans le signe des Poissons*. (*Annales des rois Pépin, Charlemagne et Louis le Débonnaire*, traduction de M. Guizot, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection Brière, in-8°, Paris, 1824, t. III, p. 56 et 57.)

Depuis notre fâcheuse réflexion, la susdite figure astronomique, publiée sur nos planches à titre de monument mystique ou symbolique, lui parut avoir un caractère purement historique, en liaison avec les révolutions célestes, recueillies par l'annaliste de Charlemagne, et propres à justifier les deux religieux d'avoir indiqué les premières années du IXe siècle comme limite extrême de l'exécution du volume. Lui-même, du reste, d'accord avec eux, rejetait plus volontiers la minuscule caroline, cette belle écriture *nouvelle*, à la fin du siècle précédent, confondant ainsi l'époque de son apogée avec celle de sa naissance, lorsqu'elle essaye de se dégager de la mérovingienne. — Voy. à la fin des Heures de Charlemagne (Musée des Souverains), les premières pages datées de cette nouvelle écriture; les lettres y sont encore liées entre elles, conjointes et enclavées. La même observation s'applique à la minuscule progressive des Évangiles de Charlemagne (*Codex aureus*, de Saint-Médard de Soissons).

[1] Ces canons se rencontrent, en général, dans tous les anciens manuscrits et dans plusieurs éditions grecques et latines. « En grec seulement dans les éditions grecques du Nouveau Testament du Louvre, par Robert Étienne, in-folio, Paris, 1550, avec sa lettre à Carpathius. Mais la différence qui se trouve entre les chapitres marqués par Eusèbe et ceux dont nous nous servons à présent dans nos

pagnent et couronnent les portiques (figure de l'Église) sont une mine abondante pour l'étude de la symbolique. De magnifiques initiales, des inscriptions en capitale d'or, occupent des pages entières, et l'on y remarque ces bordures de pourpre et la persistance des couleurs allemandes dont il a été question à cette même note 240. (Voyez aussi la page 618, où il est parlé de ce beau manuscrit.)

Vers la même époque, la *clef de Saint-Pierre* est également terminée par une croix accompagnée du monogramme du Christ, et, plus tard, on voit aussi la clef proprement dite faite avec les deux premières lettres ou la dernière du nom de Jésus. Cependant un manuscrit du XI[e] siècle renferme l'exemple d'une tige finissant par un E ou un R, formant avec cette tige une espèce de monogramme, où nous ne saurions, pour notre compte, déchiffrer le mot PETRUS. — Le nombre des clefs varie, depuis *une* jusqu'à *trois*, avec ou sans le livre, souvent dans la même main, ou pendues au doigt du milieu, quand saint Pierre est montré bénissant. Les plus anciennes mosaïques représentant le prince des apôtres avec une ou deux clefs qu'il porte droites ou qu'il presse contre sa poitrine. Quelquefois, du XI[e] au XII[e] siècle, les clefs sont portées hautes sur l'épaule, en manière de défense ou de trophée. — Les clefs sont ou d'or ou d'argent, ou des deux métaux, comme dans la deuxième moitié du moyen âge; et elles se terminent par un anneau ovale, rond ou carré, n'ayant rien généralement qui les distingue des autres clefs à chaque époque. Celle qui ouvre la porte du ciel, par anticipation (1409), à Jean de France, premier duc de Berry (+ 1416), offre un anneau en losange, où l'on veut trouver un symbole; et, dans le même volume (*Grandes Heures du duc de Berry*, à la Bibliothèque Impériale), la forme des clefs varie aussi bien que leur nombre.

Le *livre* et la *clef* ne sont pas les seuls attributs de saint Pierre : on y ajoute quelquefois le *lien*, la corde, symbole de la puissance qui lui fut donnée de lier et de délier. L'apôtre est ainsi représenté à la porte de Grossenlinden, près de Giessen, grand-duché de Hesse. Il porte une clef de la main droite; la gauche tient le *lien*. Un auteur allemand, qui a donné récemment une explication de toutes les sculptures de cette porte, n'a pas reconnu l'attribut du *lien* et fournit par conséquent une interprétation bien différente de la nôtre; mais nous avons lieu de croire que le monument en question sera bientôt l'objet de nouvelles études.

Symbole de la clef.

Suivant l'auteur de la *Symbolique et iconographie chrétienne* (*ut supra*, au mot *Schlüssel*, clef), les trois clefs signifient le ciel, la terre et l'enfer ; et il ajoute que ce nombre de trois, obtenu successivement, indique en quelque sorte la marche qu'a suivie la doctrine de l'Église, par rapport à la signification des clefs. Saint Paul dit en effet : « Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, *Ut nomine* JESU, *omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, infernorum.* » (*Épître aux Philippiens*, chap. II, vers. 10.) — (D'où l'usage

Bibles fait que ces canons nous sont aujourd'hui assez inutiles. » (Dom Calmet, *Bibliothèque sacrée*, à la suite du *Dictionnaire historique de la Bible*, in-8°. Toulouse, 1783, t. VI, p. 538.) — Les canons ou portiques peints en tête des quatre Évangiles, dans les anciens manuscrits, doivent être comptés au nombre des matériaux les plus précieux de l'iconographie chrétienne.

Digitized by Google

de s'incliner, au sermon, quand le prêtre prononce le nom de JÉSUS-CHRIST.) — Et cette inscription est gravée sur le rôle ou banderole qu'on fait porter à saint Paul, à l'abside de Saint-Paul-hors-des-Murs.

Nous laissons à notre auteur la responsabilité d'une opinion qui n'est pas appuyée sur les monuments, le trouvant d'ailleurs fondé en raison, quand il croit que, pour répondre au symbole des *deux* clefs, venu plus tard (??), on donna par la suite *deux* épées à saint Paul, au lieu du symbole unique et purement historique de son martyre; car on peut reconnaître ici l'idée de la puissance temporelle et spirituelle. — Selon Philippe de Vitry, évêque de Meaux, mort en 1361, l'*épée* serait le symbole de la prédication. (*Ut supra*, dans l'Épilogue.)

Du reste, si les *deux* épées paraissent tard, XVe et XVIe siècle (comme au tombeau de saint Sébald le Danois (+ 760), honoré à Nuremberg), les *trois* clefs ne sont ni plus fréquentes, ni plus anciennes, et l'on vient de dire que le symbole des *deux* clefs se remarque déjà dans les mosaïques. Durant tout le moyen âge, on rencontre des images de saint Pierre sans l'attribut de la clef, et sans aucun attribut, ou bien avec la croix et le livre seuls. L'*épée* n'est pas non plus inséparable de saint Paul, ni son attribut exclusif, comme on peut s'en assurer sur les portes de la cathédrale de Bamberg et sur la châsse d'Aix-la-Chapelle (XIIIe siècle). En général elle est hors du fourreau, la pointe basse, et soutenue plutôt par la main gauche; cependant elle est aussi sur l'épaule droite, la pointe en arrière ou tenue droite, comme au port d'armes. Mais ce qu'on peut attester, c'est que le moyen âge n'a jamais varié sur le caractère distinctif des deux têtes. Le citoyen romain est chauve; sa barbe est longue et pointue; une mèche de cheveux paraît sur son front. Le pêcheur de Galilée, obscur plébéien, se distingue par la tonsure monacale et par sa barbe touffue et ramassée. Le premier porte sur sa figure, toujours noble, l'ardeur de la prédication et l'ascendant du génie; l'autre, vulgaire dans ses traits, est néanmoins le type de la foi simple et de la charité.

Tournant dans le même cercle de pensées, l'auteur déjà cité dit encore : « Lorsque saint Pierre et saint Paul sont représentés ensemble, Paul est à gauche; ancien usage romain de céder la gauche à la personne la plus considérable » (*ut supra*, au mot épée, *Schwert*). Cette opinion n'est point en désaccord avec nos paroles précédentes (p. 660), sur la place de droite, attribuée d'ordinaire à saint Paul auprès du Roi de gloire et dans les sceaux de plomb de la chancellerie romaine, du moins à partir du IXe siècle. Il est possible aussi que l'ancien usage, appliqué dans le principe (??) aux deux apôtres, ait été généralement suivi pour eux seuls, uniquement par habitude. Mais on sait que, chez la plupart des peuples chrétiens, comme chez les Juifs, la droite a toujours eu la primauté : *Dixit Dominus Domineo meo: « Sede a dextris meis »* (Psaume CIX). Aux Jugements derniers, les cinq vierges sages, figure allégorique des justes qui ont vaincu les cinq sens et doivent régner avec le Christ, occupent toujours la droite du Sauveur; tandis que les vierges folles, image de l'abus des sens[1], c'est-à-dire, qui paraissent signifier, dit Eusèbe de Césarée (sermon *De virginibus*), les mauvais chrétiens

[1] *Note additionnelle*. Ayant eu déjà l'occasion de parler des *cinq sens* de l'homme (p. 602), on nous fait le reproche d'avoir alors oublié de donner quelques détails supplémentaires, propres à faire connaître les pensées diverses des écrivains sacrés. Nous ne réparerons ici que très-imparfaitement cette omission; dix feuilles ne suffiraient pas à rapporter tout ce qu'on trouve à cet égard dans les pères, les commentateurs

Digitized by Google

étrangers aux bonnes œuvres et ne se glorifiant que du seul nom de chrétiens; ces vierges folles sont placés à la gauche, côté de l'enfer (voyez à la cathédrale de Sens et ailleurs). Du reste, nous devons ajouter que, jusqu'à ce jour, nos propres observations sur les monuments du IVᵉ siècle au IXᵉ nous ont montré presque toujours saint Pierre *à droite*, et nous en concluons que les réflexions de notre auteur s'appliquent à la deuxième moitié du moyen âge.

Le savant théologien Molanus écrivait en 1570 (*ut supra*, p. 301), que les deux clefs *d'or* et *d'argent*, peintes ou sculptées, se remarquent sur les églises romaines et, à l'instar de la ville de Rome, sur les portes de quelques cités d'Italie, comme aux insignes des papes. « Par la clef d'or, dit-il, je comprends le pouvoir d'absoudre, *intelligo potestatem absolutionis*, et par celle d'argent, inférieure à l'autre, le pouvoir de l'excommunication. » A quoi son annotateur, le jésuite Paquot, ajoute, en 1771 (note X), que si la clef d'or témoigne de l'autorité spirituelle du pontife, la clef d'argent doit s'entendre de son autorité temporelle, *argentea vero temporariam*, sur les territoires qui lui sont soumis, et qu'on nomme *Patrimoine de saint Pierre* ou *États de l'Église*.

D'après l'abbesse Herrat de Landsperg (*Ex speculo Ecclesiæ*, dans le *Ortus deliciarum*), Pierre reçut les clefs des cieux (la puissance des clefs), mais Paul obtint les clefs de la science (que les docteurs de la loi avaient « fermée à ceux qui voulaient y entrer; » *Saint Luc*, chap. XI, vers. 22.) Par sa clef, il ouvre aux

et allégoristes, et dans les sermonnaires du moyen âge. On a déjà nommé Origène (+ 253), Eusèbe, surnommé *Pamphile*, évêque de Césarée, en Palestine (+ 338), saint Ambroise (+ 397), saint Jérôme (+ 420) et saint Grégoire le Grand (+ 604). On pourrait y joindre saint Hilaire (+ 367), saint Jean Chrysostome (+ 407), saint Augustin (+ 430), et sans doute beaucoup d'autres docteurs de l'Église, dont nous n'avons pas maintenant le nom sous les yeux. Il suffit de dire que tous, reprenant et étendant la pensée d'Origène (à supposer qu'il soit le premier), voient l'allégorie des cinq sens dans la parabole des Vierges folles et des Vierges sages (*Saint Matthieu*, chap. XXV) : — Les lampes, c'est-à-dire les organes des sens ; — l'huile, c'est-à-dire la doctrine évangélique, les bonnes œuvres; — les noces, c'est-à-dire la béatitude éternelle ; — la porte fermée, c'est-à-dire le Jugement dernier et l'enfer, sont tour à tour l'objet d'autant de commentaires.

L'abbesse Herrat de Landsperg, dans son Encyclopédie théologique, composée avant 1175, au monastère de Hohenbourg ou Sainte-Odile, en Alsace, s'arrête principalement sur le sermon d'Eusèbe de Césarée, *De Virginibus*, qui suffit en effet pour l'explication complète des *cinq sens*, l'écrivain appliquant ici la parole de saint Paul, qui appelle *Vierge* toute l'Église catholique, ayant un unique époux, qui est Jésus-Christ (*IIᵉ aux Corinthiens*, chap. XI, vers. 2) : « Il y a cinq sens, comme on sait, dans tous les hommes, dit le célèbre évêque, la *vue*, l'*ouïe*, le *goût*, l'*odorat* et le *toucher*. La vie ou la mort arrive à notre âme par ces sens comme par autant de portes ou de fenêtres, et c'est pour cela que sont dites *sages* les vierges qui usent bien de ces sens, et *folles* celles qui, par ces cinq sens, prennent plutôt la mort que la vie. Mais recherchons avec plus de soin de quelle manière ces cinq sens, comme cinq vierges, ou gardent la chasteté ou s'abandonnent à la corruption. Si quelque homme ou quelque femme a vu un fils ou une fille étrangère, un esclave ou une servante, et l'a regardé d'un œil de concupiscence, c'est une vierge corrompue : car le poison de la mort est entré par les yeux ; c'est-à-dire par les *fenêtres* du corps dans le secret du cœur ; et si quelqu'un a entendu volontiers et écouté avec plaisir, d'une oreille tranquille, des hommes tenant des discours oiseux ou des chants luxurieux ou honteux, c'est une autre vierge corrompue. S'il ne s'est pas contenté de mets ordinaires, s'il recherche des délices somptueuses, s'il s'abandonne sans cesse à des discours coupables, c'est une troisième vierge corrompue. S'il recherche aussi avec soin les parfums étrangers, pour plaire aux hommes, c'est une quatrième vierge souillée. S'il a voulu toucher de ses mains, avec plaisir et par passion, des fils ou des filles étrangères, et s'il a recherché, dans un esprit de volupté, des vêtements trop moelleux, c'est une cinquième vierge corrompue. Donc que nulle vierge ne s'imagine qu'il s'agit ici de la seule virginité du corps : qu'elle sache en effet que, si elle a été désobéissante ou bavarde, elle a mérité d'être exclue du lit de l'époux céleste. Donc, quoique *la vierge occupe le centième degré et la femme mariée le trentième*, la femme chaste vaut mieux cependant que la vierge orgueilleuse. Celle-là, chaste et soumise avec humilité à son

Digitized by Google

croyants la porte de l'Écriture, et Pierre ouvre les portes du séjour de la vie à ceux qui persévèrent dans le bien. Paul, par sa douce doctrine, tourne vers la pénitence les cœurs endurcis, *ad pœnitentiam dura corda mollit;* Pierre, par la puissance qui lui fut donnée, absout de leur culpabilité (de leur état de prévention) ceux qui versent les pleurs (de la contrition), *flentes a reata absolvit.* Paul, avertissant sans cesse, pousse les hommes vers les joies de la vie céleste, et Pierre les entraîne vers les portes de la vie, qu'il ouvre avec indulgence.

Le père Ribadeneyra est d'avis que saint Pierre reçut à la fois la clef de la science et celle de la puissance: la science, pour l'instruction des ignorants, et la puissance, pour la direction des faibles et le châtiment des mauvais (édit. de 1654, t. I, col. 212 A, au 18 janvier, fête de la Chaire de saint Pierre). Cependant, à la vie de saint Chrysostome (t. I, col. 279 C), qui, à l'âge de vingt-deux ans, composa le *Livre du sacerdoce ou de la prêtrise,* il rapporte que le saint anachorète Hésichius, son père spirituel, aperçut les bienheureux apôtres saint Pierre et saint Jean l'évangéliste, qui lui présentèrent: l'un, des *clefs,* pour marque de la juridiction qu'il devait exercer en l'Église; l'autre, un *livre,* pour lui donner la parfaite intelligence de la sainte Écriture.

La clef, dit Sanctis Paguini, est le symbole de la croix et le symbole de Jésus Christ; et, d'après les paroles de saint Matthieu (chap. XVI et XVIII), « et je vous

mari, occupe le trentième degré, et un seul degré ne restera pas à la vierge orgueilleuse, etc. » (*Ortus deliciarum*, fol. 131.)

Saint Jérôme (*Sur Isaïe*) voit les cinq sens dans les cinq villes qui parlent la langue d'Égypte (*Isaïe*, chap. XIX, vers. 18), c'est-à-dire qui s'abandonnent à tous les vices; mais elles parleront la langue de Chanaan, lorsque la prophétie aura reçu son accomplissement; c'est-à-dire lorsque les cinq sens se voueront aux bonnes œuvres (explication des cinq *villes* ou cinq *tours*, prises dans la mauvaise ou la bonne acception). — Saint Augustin trouve l'allégorie des cinq sens dans les cinq maris auxquelles la Samaritaine de l'Évangile a été successivement soumise (*Saint Jean*, chap. IV, vers. 18) avant qu'elle fût arrivée à l'époque de la sagesse, *ante tempus discretionis.* — Les cinq rois amorrhéens (de Jérusalem, d'Hébron, de Jérimoth, de Lachis et d'Églon), vaincus par Josué, et qu'il frappa et tua de sa main après le combat, dans ce jour où la soleil et la lune s'arrêtèrent (*Josué*, chap. X, vers. 5, 13 et 26), « ces cinq rois sont les cinq sens du corps, qui nous égarent facilement, dit un prédicateur allemand du XIII[e] siècle; de sorte que nous ne faisons rien pour obtenir la grâce de Dieu : les saints ne suivent point cette voie (ou ce parti, *volgen*). » (*Deutsche predigten des XII und XIII Jahrhunderts*, édités par Charles Roth, in-8°; Quedlinburg et Leipzig, 1839, page 48.)

« Un homme complet, avait dit un *Minnesinger* du XII[e] siècle, un homme complet a cinq sens, comme l'Écriture nous l'enseigne, et comme voici leurs noms écrits : voir, entendre, prendre, flairer, goûter. Tels sont leurs noms. Or ces sens ont cinq animaux, dont chacun leur est attribué spécialement, savoir : le lynx, le porc, l'araignée, le vautour, le singe. Cela lui enseigne (à l'homme) la connaissance de Dieu. Le *lynx* voit; le *porc* (ou sanglier, *swin*) entend parfaitement dans les bois; l'*araignée* palpe finement; promptement le *vautour* flaire (sa proie), et le *singe* déguste. C'est ce que l'homme doit admirer. Dieu a fait cela pour que nous concevions ses merveilles, etc. » (*Her Reinmer von Zweter*, collection Manesse, édit. de Zurich, tome II, page 133, col. 1.)

On lit encore dans le *Ortus deliciarum* (fol. 87 verso, col. 2), que les cinq plaies de Jésus-Christ sont en rapport avec les cinq sens : « Pourquoi (Jésus-Christ) a-t-il permis qu'il fût frappé de cinq « plaies? » A quoi le maître (??) répond : « Pour racheter les cinq sens du genre humain, captifs du « démon. » D (sans doute *discipulus*) : « Quam ob rem permisit sibi quinque vulnera figi? » M (sans doute *magister*) : « Ut redimeret humani generis quinque sensus a diabolo captivos (*ex Elucidario*). »

Enfin le *Sylva allegoriarum* expose comment les cinq sens sont rappelés figurativement par cinq manifestations de Dieu : 1° par la formation d'Adam, qui est le *toucher*; — 2° par le sacrifice de Noé, que Dieu sentit (flaira) par l'*odorat*; — 3° par les trois anges (la sainte Trinité), nourris par Abraham, qui est le *goût*; — 4° par l'*ouïe*, dans Moïse; — et 5° par la *vue*, lorsque le Christ parut comme une fontaine sortant de la maison de Dieu (*Joël*, chap. III, vers. 18). B. 24, C. 4469.

Digitized by Google

«donnerai les clefs du royaume des cieux, etc.» les clefs signifient la puissance et la juridiction ecclésiastique; d'où l'inscription suivante rapportée par du Cange (au mot *Claves Ecclesiæ*), et qui se lisait sur les portes de l'ancienne basilique du Vatican :

Qui regni claves et curam tradit ovilis,
Qui cœli terræque Petro commisit habenas,
Simplicio nunc ipse dedit sacra jura tenere.

«Celui qui livra à Pierre les clefs de son royaume et le soin du troupeau, celui qui lui a confié le gouvernement du ciel et de la terre, donne aujourd'hui lui-même à Simplice des droits sacrés à défendre.» Ce pape régna de 483 à 492.

D'autres que saint Pierre sont représentés avec des clefs; en voici les motifs. saint Patrice, l'Armoricain, évêque et apôtre d'Irlande (+460), tenait dans ses mains les *clefs de la mort et de la vie*, «frappant de mort ou ressuscitant pour la grande gloire de Dieu.» (Ribadeneyra, *ut supra*, t. I, col. 562 F.) — L'abbé saint Riquier, comte et apôtre de Ponthieu (+ v. 645), «étant en Lyconie, à l'embouchure du Tibre, et s'étant un peu endormi, il lui sembla voir le prince des apôtres, saint Pierre, revêtu à la pontificale, tout prêt à célébrer, qui lui fit part de la sainte hostie et lui donna en même temps le baiser de paix *avec les clefs*, dont il lui fit présent, pour marque de l'office apostolique dont Dieu le voulait honorer.» (*Ibid.* t. I, col. 801 A.)

Pareille chose est rapportée de saint Hubert de Liége, issu des ducs d'Aquitaine, patron et sauveur des enragés (+ 727). Tandis qu'il célébrait à Rome la messe de son ordination, avons-nous déjà dit (p. 849), «le prince des apôtres, saint Pierre, lui apparut avec *une clef d'or*, qu'il lui mit en la main pour signe du pouvoir épiscopal, et ensuite de la grâce des santés dont Notre-Seigneur l'avantageait, particulièrement pour ce qui était des furieux et des fanatiques.» (*Ibid*, t. II, col. 793 G.) Sainte Berthe d'Avenay, vierge et martyre (+ VII° siècle (??). — femme de saint Gombert, également vierge et martyr, et allié de Clotaire et de Chilperic, — fut favorisée d'une pareille vision. Saint Pierre lui apparut tenant *deux clefs d'or* en sa main[1]. (*Ibid.* t. I, col. 862 F.)

Nous citerons encore, sans épuiser la matière, le martyr saint Bénigne ou Benoît (??) (+ v. 179), disciple de saint Polycarpe, et apôtre de Bourgogne. Il tient *une clef* à la main, ayant à ses côtés les chiens affamés avec lesquels il fut renfermé dans la prison de Dijon, et qui l'épargnèrent. On peut consulter aussi les légendes de saint Maurille, évêque d'Angers (+ v. 437), et de saint Bennon, évêque de Meissen, en Saxe (+ 1106), ordinairement accompagnés de poissons qui tiennent des clefs dans la gueule. Ce sont les clefs de leur église, jetées par eux dans les fleuves : le premier par humilité, pour échapper à l'épiscopat; le

[1] Nous aurions pu nommer sainte Berthe à la note 205, p. 682; car elle fonda l'abbaye du Val-d'Or, près de la ville d'Avenay, et y conduisit de l'eau, «*en changeant avec sa houssine le cours du ruisseau*, et lui traça, vers le bourg d'Avenay, un nouveau lit, qu'il n'a jamais quitté depuis.» On ne craindra pas de redire, à ce propos, avec l'auteur de l'*Iconographie et symbolique chrétiennes* (au mot *Quellen* sources), le cardinal Baronius, au surplus, servant d'égide (voy. p. 677), on ne craindra pas de redire que la répétition fréquente et même innombrable du miracle, fait communément par des propagateurs de la foi, oblige presque à admettre que cette image était en général symbolique.

Digitized by Google

second par l'ordre de Grégoire VII, lors des démêlés de ce pape avec l'empereur Henri IV. Des poissons rapportèrent ces clefs quand le moment opportun fut arrivé.

Le symbole de la clef, considéré d'une manière générique, nous vint d'abord des Romains, qui la prenaient aussi pour signe de pudeur, de puissance et de sûreté. Portée par Janus, dieu suprême des Étrusques, inventeur de la porte, *janua*, et de la serrure, le dieu-portier, qui ouvre et ferme le monde, elle était, comme le verrou chez les Germains, un des symboles si nombreux de la tradition, et elle tenait lieu de la mise en possession. (*Origines du droit français*, in-8°, 1837, p. 42 et 139.) Ces idées, ainsi venues de l'antiquité, ont donné, chez les Occidentaux, une nouvelle force aux paroles adressées à saint Pierre; et la symbolique s'est également exercée sur la clef de la maison de David et sur la clef de la mort et de l'enfer ou du puits de l'abîme. (*Isaïe* et *Apocalyse.*)

Emblème du pouvoir, les clefs devaient, à ce titre, se rencontrer souvent dans les armoiries et devenir aussi l'objet de concessions héraldiques. En effet, les livres de blason les montrent de la même manière sur les écus des laïques et sur ceux des évêchés, des abbayes, etc. A propos de la concession héraldique de la clef, nous n'ajouterons qu'un seul mot. Les auteurs racontent, tour à tour, comment Aynard, seigneur de Clermont en Dauphiné, ayant chassé de Rome l'antipape Bourdin, créature de l'empereur, et rétabli Caliste II, frère d'Étienne, duc de Bourgogne, sur le trône de saint Pierre (voyez page 601), le pontife légitime, voulant reconnaître ce service, accorda, entre autres beaux priviléges, audit Aynard et à ses descendants, le droit de changer les anciennes armoiries *parlantes* de Clermont (*un mont surmonté d'un soleil*) contre *deux clefs d'argent, posées en sautoir*, et *la tiare* pour cimier; mais tous n'ajoutent pas avec Palliot (p. 175-176) que la concession fut faite « à la charge qu'ils iraient baiser les pieds de Sa Sainteté et de ses successeurs au saint-siége, dire et prononcer les paroles que saint Pierre dit à Jésus-Christ: « Si omnes te negaverint, numquam te negabo. » — On trouvera le vrai texte de la Vulgate au chapitre XXVI, vers. 33 et 35 de saint Matthieu, et au chapitre XIV, vers. 29 et 31 de saint Marc: d'où la devise des Clermont: SI OMNES, EGO NON.

(293) P. 495. Nous aurions trop à parler, à propos des quatre représentations de l'empereur Nicéphore Botaniate, parfaitement identiques les unes avec les autres, si nous voulions faire connaître ces témoins, uniques en France, de la splendeur de Byzance à la fin du XIe siècle, et les derniers efforts d'un art presque anéanti. Mais il est impossible de ne pas signaler ici l'authenticité du *portrait* de saint Jean-Chrysostome, du moins le type conventionnel adopté par l'Église grecque dès le VIIe siècle, et dont elle ne s'est pas départie depuis lors. Et si l'on songe à l'époque où mourut l'illustre et saint personnage (+ 407), aux honneurs extraordinaires qui accompagnèrent ses funérailles, on ne s'étonnera plus de voir l'image vénérée se perpétuer ainsi de générations en générations.

Le *portrait de saint Chrysostome* a été publié séparément, avec un zèle tout particulier, à la suite de plusieurs essais de lithographie au crayon, à la plume et en gravure : « car les peintures *byzantines* (c'est-à-dire sorties d'un pinceau

Digitized by Google

grec), sont souvent travaillées avec tant de soin, exécutées elles-mêmes et terminées avec tant de finesse, malgré l'incorrection du dessin, que leur reproduction, par le crayon lithographique seul, doit être regardée comme impossible, surtout quand il s'agit de rendre avec fidélité les riches étoffes, les perles et les pierres précieuses qui rehaussent les habits et les meubles, les fleurons et les encadrements. Le crayon le mieux taillé, conduit par la plus habile main, ne saurait imiter que d'une manière incomplète ces lignes déliées, ces contours arrêtés, d'une disposition en apparence capricieuse, et conservant néanmoins une régularité très-élégante et une symétrie d'un goût parfait. » C'est ainsi que nous nous exprimions, il y a dix ans, sur ces quatre peintures, après avoir consacré plusieurs années à l'étude des manuscrits grecs et à la copie de leurs plus belles miniatures.

(294) P. 499. Pour ne pas ajouter un hors-d'œuvre de plus dans cette suite de rapports et de travaux archéologiques enfin terminés, nous passerons assez vite sur l'article très-intéressant de la *mitre;* nous tenant, pour le moment, aux recherches jointes à notre manuscrit, lors de sa lecture à la section. D'ailleurs, les gravures nombreuses qui devaient marcher à l'appui du mémoire sous sa nouvelle forme (*De la Crosse et de la Mitre*) ne sont pas même commencées. Nous allons donc nous contenter d'emprunter au *Sylva allegoriarum* le caractère symbolique et mystique de la mitre; puis, à l'ouvrage du savant Étienne Borgia, *Sur la Croix de Velletri,* la note qu'il consacre à l'antiquité de la coiffure épiscopale. Le lecteur désireux d'en connaître davantage peut consulter les additions du Jésuite Noël Paquot, faites en 1770, à l'ancien traité des saintes images et des peintures chrétiennes, par Jean Ver-Meulen, dit *Molanus* (au chapitre *De Communi episcoporum pictura*), et dont plus loin nous dirons seulement deux mots. Cette édition n'est pas rare, et le P. Paquot, plus ancien de dix ans, il est vrai, qu'Étienne Borgia, résume très-bien la matière. En voici le titre : *De historia SS. imaginum et picturarum,* in-4°, Louvain, 1771, livre IV, chap. XXIX, p. 548 et suivantes, à la note *Mitra.*

Du reste, un des premiers auteurs à consulter sur l'existence, ou plutôt sur l'absence de la mitre en Occident, au VIII° siècle, est Amalarius-Symphosius, abbé d'Hornbach, le plus savant homme de son siècle dans la liturgie, directeur de l'École du palais sous Louis le Débonnaire, et mort vers 837 (??). Il est auteur d'un *Traité des offices ecclésiastiques.* Son but est de rendre raison des prières et des cérémonies qui composent l'office divin, et il s'est arrêté à rechercher les sens mystiques; mais, dans sa nomenclature très-curieuse des habits épiscopaux, nous ne voyons pas, du moins dans nos extraits, qu'il soit question de la *mitre.*

La *mitre* est l'insigne du pontife; la *couronne* ou *diadème* est l'indice du roi. Suivant saint Jérôme, lorsque Dieu dit, dans Ézéchiel (chap. XXI, vers. 26) : « Emportez la mitre, enlevez la couronne, » il indique que la royauté et le sacerdoce des Juifs doivent être détruits. — D'après le même Père (*Ad Princ.*), le diadème d'or, dans le psaume XLIV, vers. 10 (??), peut s'entendre des paroles de la sainte Écriture. — Et, selon Philon (*De Profugis*), la mitre du pontife est le signe de la puissance de la parole de Dieu. (Consulter l'*Exode,* chap. XXIX, vers. 6, et chap. XXXIX, vers. 30; — *Le Lévitique,* chap. VIII, vers. 9; et *Isaïe,* chap. III, vers. 18 (??).

Digitized by Google

La mitre du grand prêtre, avec sa bandelette d'hyacinthe, peut, par sa couleur et sa place, signifier le ciel : « Cidaris et vitta hyacinthina sacerdotis, colore « suo et loco, cœlum significare potest. » (*Exode,* chap. XXVIII, vers. 4 et 5, et chap. XXXIX, vers. 30 et 31; — et *Lévitique,* chap. VIII, vers. 9, et chap. XVI, vers. 4.) — Elle désigne de plus, dans le prêtre, l'éminence de la sagesse et des vertus; et, même, lorsque le prêtre remplit un ministère, la mitre marque encore qu'il est au-dessus, non-seulement des hommes privés, mais de tous les rois.

La tiare ou mitre, étant aussi de fin lin, peut signifier la continence et la consécration des sens, qui doivent se trouver particulièrement chez le pontife. (Dom Lauret prend ici ses autorités dans saint Jérôme, *De veste sacerdot.* dans Philon, III, *Vie de Moïse,* et dans Origène, *Sur le Lévitique,* homélie IX.)

(La tiare pontificale, qui servit au couronnement du pape Clément V (Bertrand de Goth), est nommée *diadème impérial* dans le récit de cette cérémonie. (*Chron. Trivetti,* t. VIII; *Spicilegium* d'Achery, p. 723.) Elle se fit à Lyon, comme on sait, en l'année 1305, en présence du roi Philippe le Bel.)

La *mitre des femmes,* étant un ornement de tête, signifie (toujours d'après saint Jérôme, *Sur Ézéchiel,* chap. XVI, et *Sur Isaïe,* chap. III) le nom et la gloire de Dieu, que nous devons mettre sur notre tête, c'est-à-dire sur notre esprit; et on l'appelle aussi *couronne de beauté.* (Consulter *Esther,* chap. I, vers. 11, et chap. II, vers. 17; — *Isaïe,* chap. III, vers. 18; — *Ézéchiel,* chap. XVI, vers. 12, et chap. XXI, vers. 26; — et *Zacharie,* chap. III, vers. 5.)

Afin de raccourcir cette note, nous n'avons pas donné les passages cités de la Bible, nous contentant de les indiquer; mais il est probable que les mots *cidaris, corona, diadema, mitra,* etc. qui reviennent si souvent dans les Livres saints, ont fourni beaucoup d'interprétations analogues, ou même différentes; nous avons cru inutile de les rechercher. On les trouvera dans les gloses, avec l'aide de la concordance.

« Quoiqu'il ne soit pas encore bien éclairci, entre les savants, dit Étienne Borgia, si les évêques ont commencé à se servir de la *mitre* ou *tiare* dès les premiers siècles de l'Église, ou bien si ce n'est que plus tard, vers le IXe siècle, qu'ils ont porté pour la première fois cet ornement de tête, il est du moins certain que, même dans ce IXe siècle, l'usage de la mitre était encore fort rare. Bien plus, à cette époque et longtemps après, quelques évêques ne la portaient que par autorisation du pontife romain. Ainsi il est établi qu'en l'an 849 cette autorisation fut donnée par Léon IV à Anscarius, évêque de Hambourg, et à ses successeurs (voir le *Bullaire romain,* t. I, p. 182, édition de Mainard); — aux archevêques de Trèves et aux chanoines de Bamberg, par grâce de Léon IX (Cl. Mansius, *Supplément aux conciles,* Lucques, 1748, t. I, p. 1284 et 1287); — et encore, en l'an 1120, par concession de Caliste II, aux évêques d'Utrecht (du Cange, au mot *Mitra*); — jusqu'à ce qu'enfin, au XIIe siècle, l'usage de la mitre devint généralement commun à tous les évêques.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans le cinquième Ordre romain, considéré avec raison par Mabillon (*Musée italien,* t. II) comme d'une haute antiquité, *multæ antiquitatis,* on garde un silence complet sur la mitre. A la page 64, voici les seuls habits épiscopaux qu'il énumère : « Premièrement, la *camisia* (tunique de dessous, faite de lin), etc. »

Digitized by Google

(Nous avons cru inutile de rapporter ici cette longue nomenclature, très-curieuse au surplus, des habits épiscopaux, *sacræ vestes episcoporum*: il suffit de savoir que la mitre n'y figure pas.)

« Théodulfe d'Orléans, qui mourut vers l'an 821, fait mention expresse de cet ornement de tête des évêques dans son livre V (chant ou poëme III, vers 610), où il dit « Une lame d'or ceignait le front du pontife, dont la double pointe proclame son titre de maître : »

> Aurea pontificis cingebat lamina frontem,
> In qua binus apex nomen herile dedit[1].

« Et, plus bas : « La mitre resplendissante couvrait donc sa tête. »

> Illius ergo caput resplendens mitra tegebat.

« L'évêque Garampi, dans une savante dissertation sur une monnaie d'argent de Benoît III (Rome, 1748, p. 121), remarque fort pertinemment que les pontifes romains, même après l'usage reçu de la mitre, ont continué à être représentés presque toujours tête nue dans les anciens monuments. Au reste on peut consulter sur la mitre Jean Marangoni (*Remarques sur la chronologie des pontifes romains*, Rome, 1751, chap. XI, p. 57 et suivantes), où la question est traitée à fond avec tous les documents; Garampi, cité plus haut, dans l'ouvrage intitulé *Illustrazione di un antico sigillo della Garfagnana*, Rome, 1759, chap. III, p. 73; Hermann Dominique Christianopulus, *De S. Exuperantio*, Rome, 1771, chap. II, p. 88 et suiv. enfin, Philippe Laurent Denys, *Monuments des cryptes de la basilique du Vatican*, Rome, 1773, p. 69. »

(Stephanus Borgia, *De cruce Veliterna*, Rome, 1780, p. 72. — Étienne Borgia avait déjà dédié à Pie VI le *Vaticana confessio beati Petri*, in-4°, Rome, 1776. — L'omission du traité de Molanus et des savantes additions du père Paquot, parmi les ouvrages ci-dessus, a lieu de surprendre, de la part d'un auteur érudit et consciencieux. Et s'il ne nomme pas Amalarius (Amalaire Symphosius), c'est qu'apparemment celui-ci ne parle pas de la *mitre*. Nous ne pouvons vérifier la chose en ce moment.)

Chez les Latins, la mitre était donc connue au IX[e] siècle; elle était même déjà nommée *couronne;* sans doute, comme nous disions plus haut avec dom Lauret, afin de rappeler que le prêtre, lorsqu'il remplit un ministère, est au-dessus, non-seulement des hommes privés, mais aussi de tous les rois.

L'assertion que nous venons d'émettre sur l'assimilation de la coiffure épiscopale à la *couronne*, dès le VIII[e] ou le IX[e] siècle, résulte de ce passage de Jonas, évêque d'Orléans (825 + 843), à propos de l'hérésie de Claude ou Claudius, évêque de Turin : « Certes, si vous n'aviez jamais prêché que des choses sensées et convenables à la dignité ecclésiastique, la guirlande ou *couronne* sacerdotale fût restée à bon droit sur votre tête. Mais, parce que vous avez eu l'audace d'écrire contre l'autorité et la religion de la sainte Église de Dieu, voilà pourquoi, à votre honte et déshonneur, vous avez fait que la *couronne* de votre pré-

[1] Le père Paquot a lu *Qua binus apex nomen herile dabat*, et renvoie au livre III de Théodulfe (*De historia SS. imaginum*, etc. ut supra, p. 549).

Digitized by Google

lature, tombée de votre tête, s'est éloignée de vous, pour votre grande ignominie[1]. » (*Jonæ, Aurelianensis Ecclesiæ episcopi, libri III, De cultu imaginum..... adversus hæresin Claudii, præsulis Taurinensis*, etc. Anvers, 1565, p. 151.)

Molanus et son annotateur Noël Paquot s'occupent peu de symbolique, quoique nous venions de le voir rapporter les vers de Théodulfe sur les deux pointes de la mitre : *Aurea pontificis*, etc. et nous-même nous avons hésité à dire (p. 415) qu'elles signifient les deux Testaments, de même que le pouvoir spirituel et temporel, le symbole nous paraissant ici plus mystique que sensible. Les additions du père Paquot montrent l'emploi de la mitre, en Afrique, pour les vierges chrétiennes, dès le IVᵉ siècle, emploi qu'on retrouve encore en Espagne quatre cents ans plus tard; mais, quant à la mitre épiscopale, il convient qu'on n'en parle pas expressément avant le IXᵉ. Cependant, suivant son opinion, on peut induire de divers passages des auteurs, qu'il est fait quelquefois mention, pour les évêques, d'une coiffure ou ornement analogue à la mitre dès le IVᵉ siècle (??). — Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de la grande note du père Paquot, ce serait rentrer dans l'exposition d'Étienne Borgia.

On a vu, page 485, que le plus ancien exemple figuré d'un bâton pastoral nous a été fourni par les miniatures du VIIIᵉ et du IXᵉ siècle; et c'est aussi dans un manuscrit du même temps que se rencontre la plus ancienne forme de mitre; les Évangiles de Charlemagne (*Codex aureus* de Saint-Médard de Soissons) nous montrent le prêtre Zacharie avec une coiffure assez semblable aux mitres en usage chez les Latins, dès le XIᵉ siècle. Et, de même que nous trouvons la mitre en France, à la fin de ce siècle, ou dans les premières années du XIIᵉ, avec pendants ou fanons (comme à saint Martial, de Limoges; voyez sa forme p. 494); de même, nous la voyons, en 1108, absolument pareille, sur la tête du pape Pascal II (Seroux d'Agincourt, *ut supra*, pl. LXIX, n° 3).

De même encore que la crosse et la mitre sont données à saint Pierre par des peintres ignorants; de même des écrivains ecclésiastiques lui font porter la mitre. « Pierre l'apôtre, dit l'évêque de Ptolémaïs, Jacques de Vitry, siégea pendant sept ans à Antioche, orné de la mitre. » (*Histoire des Croisades*, ut supra, t. XXII, p. 320.)

Maintenant, d'où la *mitre* est-elle venue, puisque son apparition est si tardive sur la tête de nos évêques? C'est ce que nul écrivain n'a encore éclairci. Cependant le père Martenne, dans son *Traité des anciens rites de l'Église*, dit qu'il est constant que l'usage de la mitre a été suivi par les évêques de Jérusalem, successeurs de saint Jacques, comme cela est marqué expressément dans une lettre de Théodose, patriarche de cette ville, à Ignace, patriarche de Constantinople; et la lettre fut produite au VIIIᵉ concile général (869), le même où Photius fut déposé et anathématisé. On pourrait se dispenser de chercher ailleurs l'origine

[1] Il s'agit ici des trois livres écrits par les ordres de Louis le Débonnaire pour la défense des saintes images. Berthold, moine de Mici, dans sa dédicace à Jonas de la *Vie de saint Maximin* ou *Mémin*, rappelle que le savant évêque d'Orléans fut nommé un second Homère, et il est permis de dire, ajoute-t-il, qu'il est un second Virgile !

Est via cui fandi Publius esse Maro.

(*Gallia christiana*, t. VIII, p. 1425.)

Digitized by Google

de la coiffure épiscopale et les motifs de son adoption par l'Occident. (Voyez l'*Encyclopédie* in-folio, t. X, au mot *Mitra*.) Quant aux *pendants* ou *fanons*, presque aussi anciens que la coiffure épiscopale elle-même, on serait assez disposé à les chercher dans la mitre phrygienne ou méonienne, bonnet fort élevé, et aboutissant en cône, d'où pendaient des rubans qui se nouaient sous le menton ou flottaient sur les épaules. On a cru en effet que les deux fanons représentent les rubans dont on se servait autrefois pour affermir la mitre sous le menton. (*Encyclopédie*, ut supra.)

D'autres ont pu penser qu'ils avaient pour origine les bouts du diadème; mais non, par fausse analogie, ces larges rubans dont les sceptres et les thyrses étaient ornés. Ennius Quirinus Visconti n'émet point d'opinion à cet égard, lorsqu'il fait connaître deux grands *thyrses*, les mieux caractérisés peut-être que l'antiquité nous ait offerts (*Museo Pio-Clementino*, t. V; *Bas-reliefs*, p. 19; *Explication de la planche X*). Ils sont enveloppés, dit-il, de deux larges bandes, qui y sont élégamment suspendues, et dont on voit les extrémités accompagnées de petits rubans. Cela rappelle le thyrse garni de mitres, *avvinto di mitre*, qui, à la pompe de Ptolémée, se voyait à la main de la figure colossale de Nisa (*Athénée*, liv. V, chap. VIII); car les *mitres*, ajoute le savant antiquaire, étaient de larges bandeaux destinés, soit à entourer la poitrine, soit à contenir la chevelure, et fournis, à leur extrémité, de rubans pour les attacher. Ce qui a fait dire à Virgile, dans les injures que Numanus, surnommé Remulus, adresse aux Troyens: « Vous n'aimez que les danses, des tuniques à manches (pendantes) et des mitres accompagnées de bandelettes,

« . . . . . juvat indulgere choreis,
Et tunicæ manicas, et habent redimicula mitræ. »

(*Énéide*, liv. IX, vers 615.)

Si les *mitres* des thyrses furent également employées à l'ornement des bonnets « qui en auraient retenu le nom, » on ne peut leur accorder, quoi qu'on en dise, aucune influence sur l'adjonction des *fanons* à la coiffure épiscopale. On doit croire que leur véritable origine, chez les chrétiens, prend sa source dans le diadème des rois, et, mieux encore, dans les extrémités de la *bandelette* ou *ruban d'hyacinthe*, porté par le grand prêtre. (*Exode*, chap. XXXIX, vers. 30 et 31.)

Les Grecs avaient remarqué chez les Asiatiques l'usage des coiffures (turbans, bandeaux d'étoffes, bonnets divers). Ils leur avaient emprunté le nom générique *mitre*, et, lorsqu'ils s'avisèrent d'employer les bandeaux et bandelettes et d'en faire des liens pour la chevelure, ou de les réserver, comme attribut, aux images des dieux et des héros, ils appelèrent encore cela des *mitres*. Mêmes dénominations furent appliquées par analogie aux rubans dont on garnissait les *bâtons fleuris*, les bâtons de fête bachique et les thyrses, parce que c'étaient toujours des bandeaux.

Le mot *mitre* était donné d'avance, dans son sens général de *coiffure*, quand on s'occupa de traduire le Lévitique et d'établir la mitre épiscopale (à supposer en effet qu'elle ait été portée *dès le principe* par les évêques de Jérusalem), et le sens général n'a dû se restreindre que longtemps après. Visconti, en décrivant les *thyrses*, n'avait donc pas à songer aux mitres chrétiennes, encore moins aux rubans ou fanons de ces mitres, accessoires obligés, en dehors de la question;

Digitized by Google

car la plupart des coiffures portées en plein air reçoivent ces mêmes attaches, bientôt dénaturées, il est vrai, par la mode ou le caprice, et qui sont suppléées par les petits rubans ou *redimicula* mentionnés ci-dessus. Maintenant que le bandeau d'étoffe, que le turban, la large bandelette roulée, deviennent une espèce de casque en carton ou en métal, cela n'importe plus dès que le nom primitif a été appliqué, étendu ou spécialement fixé par l'usage. Les bonnets ni leurs cordons n'ont pas besoin, pour s'établir, de dériver les uns des autres, ou d'emprunter quelque chose à des thyrses; et il deviendrait ridicule de dire que les *redimicula* sont *les mitres des mitres* Nous avons vu tout à l'heure, dans le docte Ciampini, à l'occasion du bâton pastoral, que l'archéologie se donnait jadis le droit de chercher des origines là où il n'y a pas d'origine; c'est, nous dirait un spirituel collaborateur moins dévoué que nous au culte du moyen âge, c'est l'histoire de Sganarelle voulant se couvrir en vertu de ce que dit Aristote au chapitre des chapeaux.

(Nous renvoyons encore, pour la *mitre*, à la XIIIe leçon du *Cours d'histoire monumentale des premiers chrétiens*, par M. Cyprien Robert, dans l'*Université catholique*, t. VI, p. 35; et au tome XVII, page 30 de l'*Archeologia*, qui contient la description de la mitre et de la crosse, parties des anciens *pontificalia* du siége de Limerick. Il y a un passage bien fait, et qui mérite d'être consulté, sur l'histoire des mitres en général. — On aura des renseignements très-précieux sur la *forme* des mitres, depuis le Xe siècle jusqu'au XIVe, dans les *Bracteats* de Nicolas Seeländer, *ut supra*, et dans le *Groschen-Cabinet* de J. Fr. Joachim, in-8°, Leipzig, 1756. Faute de place, nous n'avons pas voulu non plus toucher une question qui se complique par l'adjonction successive, à la mitre papale, de la première, de la deuxième et de la troisième couronne. Il suffit de dire qu'on ne trouve guère dans les anciennes sculptures et peintures italiennes la coiffure élevée et pointue dont les miniaturistes du Nord gratifient les souverains pontifes, assez semblable, au surplus, à celle que d'Agincourt nous montre comme ayant été portée par la célèbre comtesse Mathilde (+ 1125)[1]. On peut induire cependant d'un passage de Giannone, tiré de son *Histoire de Naples* (fin du livre VIII), que la tiare, ou mitre papale, fut d'abord ronde, comme elle se rencontre aussi chez quelques évêques (voy. p. 495). Parlant de Landulfe, évêque de Bénévent, auquel Jean XIII, à la sollicitation d'Otton Ier, conféra le pallium et le titre de métropolitain, l'auteur ajoute : « Il s'est vu orné de ces deux insignes prérogatives, qui sont aujourd'hui réservées au seul pape : la première, de porter la *mitre ronde*, comme l'ancienne tiare des évêques de Rome, avec une couronne d'or; et de porter le *vénérable* (??) pendant le cours de la visite de sa province[2]. » (*Anecdotes ecclésiastiques*, in-12. Amsterdam, 1738, p. 356.)

(295) P. 501. I. LÉON IX (1048+1055) vint librement en France l'année même de son intronisation (1049). Le 2 octobre, il consacra l'église du monas-

[1] Cette coiffure, qui paraît avoir été portée par les femmes d'Italie dans le XIe ou XIIe siècle, n'est pas toujours aussi pointue, ni aussi élevée. D'Agincourt a pris sa figure de la comtesse Mathilde sur le tombeau qui lui fut élevé, dit on, à Padoue; mais elle est différente dans le manuscrit de Domniso (*Vie de Mathilde*. Bibliothèque du Vatican, n° 4922).

[2] Nous nous sommes vainement adressé à divers ecclésiastiques instruits pour avoir l'explication du mot *vénérable*. Selon les uns, c'est un vêtement de cou, assez semblable à ce qu'on voit sur de vieux cru-

Digitized by Google

tère de Saint-Remi de Reims, construite à grands frais par l'abbé Hérimar, et il fit l'ouverture du concile, « *revêtu des ornements pontificaux,* comme pour célébrer la sainte messe. » De Reims, il alla à Metz, où il s'arrêta; à Mayence, où il tint un autre concile, en présence de l'empereur; puis à Aix-la-Chapelle, et célébra la fête de saint Clément dans le monastère d'Auge. En 1051, il revient à Toul, qu'il avait gouverné comme prince-évêque pendant vingt-deux ans, et qu'il affectionnait au point de joindre quelquefois les années de son épiscopat à celles de son règne. L'année 1052, troisième voyage en France. Il célèbre à Worms la fête de Noël et ne retourne à Rome qu'après Pâques (1053), recevant les plus grands honneurs, consacrant en tous lieux des églises et se montrant, à cette occasion, *avec les attributs de la papauté.*

(Sauf de rares exceptions, il ne sera plus question, dans les paragraphes suivants, des dédicaces d'églises faites en France par les papes; quoique le nombre des basiliques et des chapelles ainsi consacrées soit prodigieux. Toujours les illustres voyageurs, réfugiés ou non, y paraissent au milieu de la plus grande pompe; de telle sorte, qu'il n'est pas une abbaye célèbre, une ville un peu importante, qui ne connût les habits sacerdotaux des souverains pontifes, aussi bien que ceux de leurs abbés ou de leurs propres évêques. Les chroniqueurs parlent quelquefois de la mitre, mais nous n'avons trouvé nulle mention, ni de crosse, ni de férule, ni du bâton surmonté de la croix. Cette dernière circonstance est à noter et tend à prouver qu'à cet égard les papes n'étaient pas différents des autres évêques.)

II. Urbain II (1088 ✝ 1099), surnommé *Scutarius* (Gissey, *ut supra,* p. 327), imitateur de Grégoire VII, sur les traces duquel il se faisait gloire de marcher en tout, et l'un des trois que ce pontife avait désignés pour lui succéder, revoit la France, sa patrie, en juillet 1095, et, dans les premiers jours d'août, consacre à Valence l'église Majeure et se dirige vers le Puy, dont l'illustre Adhémar était évêque. Il tient, vers la mi-novembre, le concile de Clermont, où il excommunie le roi Philippe Ier; publie, à la fin du concile, la première croisade, et ne retourne en Italie qu'en 1096. Avant de s'embarquer, passant par Maguelonne, en Provence, il bénit solennellement toute l'île, le jour de la Saint-Pierre, avec absolution de leurs péchés quelconques pour tous ceux qui s'y trouvaient inhumés, ou qui le seraient dans la suite. C'était là, si le fait est véritable, user en maître du pouvoir ministériel des clefs. (*Art de vérifier les dates.*)

Peu de souverains pontifes ont plus voyagé en France. On voit Urbain II, successivement à Reims, au Puy-en-Velay, à Clermont (Auvergne), à Cluny, à Marmoutier, à Tours et à Limoges diverses fois, à Poitiers, à Saintes, à Saint-Jean-d'Angely, etc. Au synode de Tours (1096), après Noël, il reste sept jours à Marmoutier, dont il consacre l'église; célèbre la grand'messe, et prêche en public sur le rivage de la Loire, entouré d'évêques, d'archevêques et de cardinaux; donne solennellement sa bénédiction, et rentre à Tours, « se couronnant

cifix du Midi (??). D'autres pensent qu'il s'agit du Corps de Notre-Seigneur (??); le pape ayant le privilége de le porter ou faire porter toujours avec lui. — De ces crucifix, qu'on nous dit être communs, nous n'en avons jamais rencontré qu'un seul, à Limoges même, et la gravure d'un second. A tous les deux, bien réellement du XIIe ou XIIIe siècle, le vêtement ou ornement consistait en une large bande brodée, descendant des épaules, se rejoignant carrément sur la poitrine, et qui pourrait bien n'être que la bordure de la tunique.

Digitized by Google

d'une couronne de palmes, à la mode romaine. » Il officie à l'abbaye de Saint-Martin le dimanche des Rameaux avec la même pompe et le même éclat. De même à Saint-Martial de Limoges (1097), où il passe aussi sept jours; il y chante la grand'messe et se rend dans la cathédrale, également couronné.

III. PASCAL II (1099 + 1118) vint en 1106 chercher, près du même Philippe Ier, des secours contre l'empereur Henri V. Il fut reçu avec beaucoup d'honneur par ce roi et par Louis le Gros, associé depuis sept ans à son gouvernement.

Ce pape reste en France plusieurs mois consécutifs. On le trouve à Lyon, à Cluny, où il célèbre la fête de Noël (1106), et dans beaucoup d'autres monastères : partout, il est reçu avec de grands honneurs. Il s'arrête à la Charité-sur-Loire, à Saint Martin de Tours; il y fait son entrée à la mi-carême, « portant la mitre pontificale sur le chef, à la mode romaine. » Son voyage en France est un véritable triomphe. A Paris, à l'abbaye de Saint-Denis, il est « hautement et honorablement reçu. » Il préside un concile à Troyes, s'arrête à Meaux, à Châlons-sur-Marne; visite Saint-Benoît-sur-Loire, et retourne à Rome à l'automne suivant.

IV. GÉLASE II (1118 + 1119), contraint par la faction de Cencio Frangipani, de quitter l'Italie après son élection, aborde en Provence, où il est très-bien accueilli. Louis le Gros envoya l'abbé Suger au-devant de lui, à Maguelonne, avec des présents. Il mourut à Cluny en janvier 1119 (après avoir régné un an et quatorze jours), comme il allait se rendre à Vezelay. Il avait aussi séjourné à Lyon, à Mâcon et à Vienne, où il tint un synode.

V. CALISTE II (1119 + 1124), de la maison de Bourgogne, élu à Cluny, le 1er février, fut couronné à Vienne, « avec grande magnificence et solennité. » Il accorde (1120) la primatie à l'église de Vienne sur sept provinces, ouvre un concile à Reims au mois d'octobre de la même année; en tient plusieurs autres, et ne revoit l'Italie qu'en juin 1120. Il faut rappeler, en l'honneur de sa mémoire, qu'arrivé à Rome, il sauva de la mort l'antipape Burdin ou Bourdin (Grégoire VIII), se contentant de le reléguer dans un monastère (voyez page 601); mais, peu de jours après, il fit faire un tableau où il était représenté foulant Bourdin à ses pieds, comme saint Michel écrase le diable (*Art de vérifier les dates*).

Au concile de Reims, assistèrent 424 ou 426 évêques (du Chesne, *Histoire des papes*, in-fol. Paris, 1653, t. II, p. 83). De cette ville, Caliste va à Gisors trouver le roi d'Angleterre. Il s'arrête à Angers, à Saint-Benoît-sur-Loire, et visite Tours, Marmoutier, Sens, Saulieu, Cluny, Fontevrault près Saumur; en un mot, la plupart des abbayes les plus illustres du royaume. A Cluny, « le jour de l'Épiphanie (1120 n. st.), il vint solennellement couronné à l'église, avec un grand nombre d'évêques, des cardinaux et des seigneurs de la Bourgogne, » et accorda à l'abbé de Cluny, qui le reçut « avec un magnifique appareil, » le droit d'exercer partout la fonction de cardinal romain. Puis, séjournant encore à Valence, à Montpellier, à Saint-Gilles, il passe par les Alpes et retourne à Rome, comme il vient d'être dit.

VI. INNOCENT II (1130 + 1143), également obligé de fuir devant Anaclet, son compétiteur, cherche un refuge en France, où, sur l'avis de saint Bernard,

Digitized by Google

l'assemblée d'Étampes le reconnut, avant son arrivée, pour légitime pape; et ce fut à Cluny que lui et les cardinaux de son parti reçurent d'abord l'hospitalité et les honneurs qui leur étaient destinés. Le roi Louis le Gros, accompagné de la reine et des princes ses enfants, court à sa rencontre jusqu'à Saint-Benoît-sur-Loire. Il célèbre la Pâque à Saint-Denis; visite Clairvaux, la Champagne et la Lorraine allemande, où le même empressement l'attendait; on le voit à Liége reçu par l'empereur avec la plus grande pompe. Il revient ensuite faire la dédicace de la nouvelle église de Cluny, tient plusieurs conciles, entre autres celui de Reims (1131), et y sacre le jeune Louis, qui fut depuis Louis VII. Jamais plus grands honneurs ne furent rendus par l'étranger au pontife romain; jamais on ne vit un tel concours de populations sur ses pas. Ce fut sous son pontificat que les papes, se voyant appuyés des armes des Normands, établis dans le royaume de Naples, voulurent être, dans Rome, des souverains absolument indépendants (*Art de vérifier les dates*).

Innocent avait suivi, comme on voit, l'itinéraire habituel des papes. Débarqué à Saint-Gilles, il traverse le Vivarais, s'arrête au Puy-en-Velay, «afin d'y visiter Notre-Dame, tant renommée pour lors dans toute la chrétienté» (Gissey, *ut supra*, p. 377), à Clermont, où il tint un concile (du Chesne, *ut supra*, p. 97), et à Saint-Benoît-sur-Loire. Il visite aussi Orléans, Chartres, etc. et ce ne fut qu'à son retour de Liége qu'il célébra, avec tant de solennité, la fête de Pâques à l'abbaye de Saint-Denis, «comme en sa propre ville,» et tous les offices, à partir du jeudi saint. L'auteur des *Grandes chroniques de France* rapporte que, le jour de la Résurrection, il vint à l'église avec un train somptueux et magnifique, ayant «au chief sa mitre avironnée d'un cercle d'or.» (Voyez sur toute cette pompe, «*à la guise de Rome*,» la nouvelle édition des *Grandes chroniques*, donnée par M. Paulin Paris, membre de l'Institut, in-folio, Paris, 1836, t. I, col. 752.)

Revenu à Paris, où il se montre de même, Innocent va demeurer au château de Compiègne et se rend à Rouen, à Beauvais et à Noyon. Là il fut mal-reçu: «les habitants le déshonorèrent par des paroles injurieuses et ridicules» (du Chesne, p. 99). Après le concile de Reims, il se rend à Auxerre, y passe le reste de l'année; et, après un séjour consécutif d'environ deux ans, il sort du royaume (1132), en se montrant encore à Vienne, à Valence et dans le midi de la France.

VII. Eugène III (1145 + 1153), obligé de sortir de Rome, dont il avait aboli le sénat et destitué le patrice, arrive en France, «l'asile ordinaire des papes persécutés.» Le roi Louis le Jeune et l'évêque de Paris allèrent à Dijon au-devant de lui, et le menèrent à Paris, jusqu'à Notre-Dame. Il visita l'église dite Apostolique de Sainte-Geneviève, où il célébra solennellement les saints mystères; et, à cette occasion, eut lieu la scène scandaleuse du tapis de soie disputé entre les serviteurs des chanoines et les gens du pape; «et le roi, voulant apaiser le tumulte, y reçut lui-même quelques coups, ce qui amena la réforme du chapitre» (*Le Trésor sacré de Sainct Denys*, ut supra, p. 232, et du Chesne, p. 115). Eugène tient différents conciles à Paris, à Auxerre, à Reims. Étant à Paris, le jour de Pâques 1147, il célèbre l'office à Saint-Denis, et consacre le crucifix d'or, aux clous de rubis, du poids de 80 marcs, estimé 38,000 écus en 1638 (*Le Trésor*, etc. p. 37), et «il célèbre aussi la messe à Montmartre, ayant pour diacre et sous-diacre les

Digitized by Google

abbés de Clairvaux et de Cluny, saint Bernard et Pierre le Vénérable. (*Histoire littéraire de saint Bernard, abbé de Clairvaux*, in-4°, Paris, 1783, p. 1.) Il va à Laon et consacre la cathédrale de Châlons-sur-Marne (25 octobre 1147), passe à Verdun, arrive à Trèves pour présider le concile, y reste longtemps et approuve, sur le rapport de saint Bernard, le livre des *Scivias* ou *Révélations de sainte Hildegarde*[1]. De là il revient à Paris (1148), s'achemine vers Clairvaux, où il paraît en souverain pontife et vit en simple religieux. Enfin il passe à Cîteaux, assiste au chapitre général, « comme un des frères, » et retourne par Langres en Italie, après être resté quinze mois en France.

Eugène III séjourna plusieurs mois à Châlons-sur-Marne, officiant avec pompe et gardant les usages de la cour pontificale. « Il arriva, dit notre auteur, que le pape célébrant la messe en la grande église, et les ministres de l'autel lui apportant le calice, *suivant la mode romaine,* le sang de Jésus-Christ fut, par je ne sais quelle négligence des ministres, répandu sur le tapis devant l'autel..... Ce qui n'arrive jamais en aucune église, si quelque grand péril ne la menace;....... comme de fait, l'Église universelle reçut une grande perte en même temps; car l'armée de l'empereur Conrad fut lors défaite par les Turcs. » (Du Chesne, p. 117.)

VIII. Alexandre III (1159 ✝ 1181) fut déposé six mois après son élection par le conciliabule de Pavie (1160), qui reconnut Victor IV, quoique celui-ci eût été élu *à rebours,* comme on disait, à cause de l'histoire ridicule de la chape posée sens devant derrière. Il finit cependant par être reconnu vrai pape par Louis le Jeune et Henri II d'Angleterre; mais, persécuté par l'empereur Frédéric Ier Barberousse, protecteur de l'antipape, il dut se réfugier en France, et y fit un séjour de quarante mois consécutifs (du 25 avril 1162, à la fin d'août 1165). Arrivé à Lérins, il célébra les fêtes de Pâques, et parut à Maguelonne dans une entrée solennelle. Étant à Paris l'année suivante, il y célébra les mêmes fêtes, et, à Tours, celles de la Pentecôte. Il reçut Thomas Becket dans cette dernière ville et y tint un concile, auquel, selon du Chesne (page 142), assistèrent 424 abbés (entre autres ceux de Cluny et de Vezelay), qui, là, purent apprendre de leurs yeux si les peintres et les calligraphes de leurs monastères devaient continuer de représenter les papes avec une crosse semblable à celle des autres évêques. De Tours s'étant rendu à Sens, il y séjourna un an et demi et revit souvent le malheureux Becket, dont le meurtre excita tant de trouble et d'indignation.

Durant ces trois années et demie de résidence en France, Alexandre III s'arrêta plus ou moins de temps à Montpellier, deux fois au Puy en-Velay (Gissey, *ut supra,* p. 402-403), à Clermont (d'où il excommunia derechef Victor IV), à Bourges, à Chartres, au monastère de Déols près de Châteauroux, où il passa un hiver, et à Paris, à diverses reprises. On le trouve, baillant au roi la rose d'or « à porter à la messe le dimanche que l'on chante *Lætare, Hierusalem;* » puis, consacrant le grand autel de Vezelay, il scelle les reliques « avec une truelle et du plâtre, » prend part à une procession solennelle, et, suivant l'usage italien, prêche devant le peuple en plein air. A l'abbaye de Saint-Denis, reçu avec non moins de pompe, il consacre l'autel de saint Hippolyte, où se passe, à son

[1] Il a été question, page 691, du livre de sainte Hildegarde, appelé *Scivias* (la connaissance des saintes voies (??); également, des visions célestes de sainte Élisabeth de Schœnau, qui reçut, de sainte Hildegarde, à ce sujet, les excellentes règles de conduite que celle-ci tenait elle-même du pape Eugène III.

Digitized by Google

occasion, le miracle du tonnerre souterrain[1], opéré par le saint martyr pour attester la réalité de ses reliques; « et le pape Alexandre, saisi d'une peur extraordinaire, s'écria : « Je le crois, Monseigneur, je le crois; cessez maintenant » (du Chesne, p. 141). Enfin il ne rentra à Rome qu'à la fin de 1165, en repassant encore par Paris, Bourges, le Puy et Montpellier, où il resta six semaines avant de s'embarquer pour l'Italie.

Étant à Sens, il avait célébré le jour de Noël à l'abbaye de Sainte-Colombe et était rentré dans la ville « couronné et accompagné de toute sa cour; » ce qu'il fit de rechef à la fête solennelle de sainte Colombe, patronne du monastère qui porte son nom. Enfin, en 1179, il convoqua un concile universel dans la basilique constantinienne de Saint-Jean-de-Latran, où se trouvèrent plus de cinquante archevêques et évêques français (du Chesne, p. 152).

Après cet exposé, il est impossible d'admettre que tout le haut clergé de France et les religieux des principales abbayes n'aient vu souvent officier les papes. On admettra encore moins que les peintres, moines pour la plupart, et attachés à ces grandes corporations d'où sortaient, à cette époque, les plus beaux manuscrits ornés de miniatures, se fussent permis de représenter le souverain pontife avec la crosse, s'il ne la portait pas. Insister sur ce point, après tout ce qui a été dit plus haut (note 279, p. 824), serait abuser de la patience de nos lecteurs et mettre en doute leur intelligence.

Mais nous sommes très-disposé à croire que le simple bâton a tenu lieu de la crosse et était le bâton pastoral lui-même, à une époque où l'usage du bâton symbolique était général chez les chrétiens (voy. page 851, au passage de Ciampini). Qu'ensuite les papes et les évêques aient conservé, plus ou moins longtemps, l'usage de la férule ou du bâton surmonté de la croix, c'est un point établi par les monuments (voyez les *Bracteats* du XII[e] et du XIII[e] siècle, recueillis par Nicolas Seeländer, in-4°, Hanovre, 1743); et le R. P. Martin donne assez de gravures à cet égard dans le *Bâton pastoral*, sans qu'il soit nécessaire d'apporter

[1] *Note additionnelle.* Un miracle public, fait dans la première abbaye de France, — à la porte de la capitale, en présence d'une foule de grands personnages et d'un pontife « moult preud'homme et de haute vie, » accueilli dans tout le royaume avec tant de pompe et d'honneurs, — un tel miracle, où le chef de l'Église est lui-même le principal intéressé, mérite certainement (à défaut de la chronique originale) d'être rapporté dans les termes employés par le savant et pieux historiographe.

« Alexandre III, dit-il, fut pareillement visiter l'Abbaye royale de Saint-Denis, où, selon que portent quelques vieux livres écrits à la main, l'abbé et le convent le reçurent avec procession solennelle, avec hymnes et louanges, avec le son des cloches, et l'introduisirent honorablement en l'Église. Ils lui avaient préparé un siége orné de riches tapis, vis-à-vis la chapelle de saint Hippolyte, martyr, qui était pareillement parée de superbes tapisseries. Après qu'il eut fait ses prières en ce lieu, et qu'il eut donné sa bénédiction au peuple, il s'informa, des assistants, quel était le corps du saint qui reposait en cet oratoire; et comme on lui eut répondu que c'était le corps de saint Hippolyte, il repartit aussitôt ces mots : *Je ne le croy pas, je ne le croy pas*, etc. parce qu'il pensait qu'il fût encore en la ville de Rome, d'où néanmoins Charlemagne l'avait autrefois fait transférer avec les corps de saint Alexandre, pape et martyr, et de saint Cucuphas. Mais ce glorieux saint Hippolyte, voulant ôter le doute du pape devant les assistants, et déclarer évidemment à tous la présence de son corps, fit un si grand bruit et trémoussement dedans sa châsse, qu'il était facile à se persuader que c'était celui du tonnerre; duquel bruit la compagnie fut grandement surprise et étonnée; et le pape Alexandre, saisi d'une peur extraordinaire, s'écria : *Je le croy, Monseigneur, je le croy; cessez maintenant.* A laquelle parole, le bruit s'apaisa. Et aussitôt le pape, voulant en quelque façon satisfaire au saint martyr de ce qu'il avait douté de la présence de ses reliques, auparavant que de sortir du monastère, lui consacra, de ses propres mains, l'autel de marbre que l'on voit en sa chapelle. » (Du Chesne, *Histoire des papes et souverains chefs de l'Église*, in-folio, Paris, 1653, tome II, page 141.)

Digitized by Google

ici de nouveaux exemples. Qu'enfin, devenus seigneurs temporels par la donation de Charlemagne, les papes aient porté un sceptre orné d'un globe surmonté d'une croix, semblable à celui des autres princes souverains, on pourrait l'attester, sans avoir de peintures ou de sculptures à l'appui. Au résumé, l'unanimité des artistes français à les représenter avec la crosse, c'est-à-dire avec le bâton pastoral recourbé par le haut, sera pour beaucoup d'esprits une preuve incontestable que les pontifes de Rome, avant le XIII[e] siècle, dans leurs fréquents voyages en France et en Allemagne, se montraient ainsi à tous les yeux [1].

(296) P. 502. M. l'abbé Barraud n'est pas à l'abri du reproche déjà fait au R. P. Arthur Martin sur l'omission des dates : c'est par les dates surtout qu'il convient de coordonner et de justifier l'emploi des monuments littéraires et autres qu'on peut invoquer. Au surplus, le dernier volume publié par la Société académique d'archéologie, des sciences et des arts de l'Oise, indique chez l'auteur des *Crosses pastorales* une aptitude incontestable à traiter avec un égal succès des sujets de nature diverse. Sa nouvelle description de Saint-Étienne de Beauvais et ses autres mémoires dénotent une profonde érudition, et nous les louerions pleinement, si le savant chanoine ne jetait un blâme exagéré, selon notre sentiment, sur les chefs-d'œuvre de la sculpture française aux XII[e] et XIII[e] siècles. Le dessin laisse sans doute beaucoup à désirer; toutefois, les compositions modernes ont-elles souvent présenté des scènes aussi grandioses, accompagnées de cette expression étonnante des figures, dont l'ensemble ravissait nos aïeux et faisait accourir, des pays environnants, les populations émerveillées?

Il convient donc de rendre leur importance légitime à toutes les parties, à

[1] On lit dans la vie de saint Fursy, Fursée ou Fourcy, patron de Péronne, vivant sous Clovis II, qu'il reçut du pape saint Martin I[er], martyr (649-655), « pour bâton pastoral, une crosse de bois, *de laquelle s'étaient servis plusieurs saints papes, ses prédécesseurs*; et (il) l'envoya, avec mission générale de co-évêque, par toute la France, etc. » Nous ne savons pas s'il faut ajouter foi à tout ce que raconte l'auteur de sa légende, lorsqu'il le présente commençant ses méditations « étant enclos dans les entrailles de sa mère, d'où il fut entendu intelligiblement soutenir la vérité chrétienne. » Nous n'avons pris connaissance de la légende que par les *Nouvelles fleurs des Vies des saints* (édit. de 1654, tom. I, p. 194 A); mais il est certain qu'à l'époque où vivait le premier biographe, on tenait pour constant que les papes portaient une crosse semblable à celle des autres évêques. Une pareille idée ne fût jamais entrée dans son récit, si le fait de la crosse papale n'eût été généralement établi pour ses contemporains.

Note additionnelle. D'après Baillet (au 16 janvier, tom. I, p. 104), saint Fursy, abbé de Lagny, patron de Péronne et qualifié évêque dans quelques calendriers des églises de France du temps de Louis le Débonnaire, « ne fit jamais le voyage d'Italie, quelque chose qu'on ait pu dire de ses conférences prétendues avec le pape » (p. 205). — Que saint Fursy soit allé en Italie; qu'il ait reçu directement le bâton pastoral ou qu'il lui ait été envoyé en France, la remarque relative à la crosse papale, semblable à celle des autres évêques, n'en subsiste pas moins, comme fondée sur l'opinion de l'auteur de sa vie, probablement le vénérable Bède, mort près d'un siècle après lui (735).

Saint Fursy doit être compté au nombre de ces savants Scots-Irlandais qui eurent une si grande influence sur la transcription et l'ornement des manuscrits. Ce dernier titre du célèbre visionnaire à notre sympathie nous justifiera de nous être arrêté un moment de plus sur un personnage que nous avons eu quelque peine à retrouver, parce qu'il est oublié à la Table du *Martyrologue universel* de Chastelain, et, dès lors, oublié de même à la Table de Saint-Allais. D'ailleurs, il n'y a pas longtemps que, lisant la légende de notre saint, nous lui avons dû une précieuse explication. En le voyant reconnaître « l'unité de l'Essence aux trois personnes de la Sainte-Trinité, par l'apparition de trois anges dont les faces se rapportaient en telle façon et si bien que l'un était la face de l'autre, » nous pûmes restituer au XI[e] siècle deux figures que l'on rejetait au XV[e], et même au XVI[e], à cause de la triplicité de personnes; et nous avons vu que la lecture de ces Visions était d'un haut intérêt pour les archéologues du nord de la France.

Digitized by Google

tous les âges de l'art. Trop aisément l'érudit est tenté de ne voir que des landes stériles au delà du champ où il a renfermé ses travaux; et la destinée de la science est d'être fréquemment surprise par l'intérêt et l'abondance de richesses longtemps dédaignées, à la limite même du domaine qu'elle s'était choisi. Dans l'ordre de nos recherches, il n'existe point de siècles indignes des observations de l'antiquaire : l'amour classique des Grecs et des Romains ne dispense pas de connaître l'histoire des Scythes, des Huns et des Vandales. Aux époques justement nommées barbares, telles qu'une étude attentive nous les a montrées, le peintre et l'*imagier* ne sont jamais dépourvus d'un certain génie intellectuel et moral. Une vérité si frappante, appliquée au passé de l'Europe, aux traditions de la foi chrétienne, justifie l'admiration pour des monuments qui, certes, ne sont pas à l'abri de la critique, et appelle l'indulgence et l'encouragement en faveur d'investigations très-difficiles, d'interprétations littérales ou allégoriques, hasardées quelquefois peut-être, et poursuivies toujours avec candeur et bonne foi. — C'est à ce dernier partage que nous avons borné nos prétentions.

De pareilles tentatives ont besoin d'un public destiné à les soutenir par le concours au moins d'une curiosité bienveillante. Le savoir laïque, il est vrai, s'empare aujourd'hui des matières que s'était réservées jadis le monde ecclésiastique; mais, à peine engagés dans cette voie périlleuse, les coopérateurs instruits ne tardent pas à sentir le désavantage d'état pour le simple érudit voué à des travaux semblables aux nôtres. Que n'aurait-on pas lieu d'attendre, si les prêtres consentaient à s'y associer; s'ils revendiquaient en entier des études spéciales, auxquelles ils sont appelés de droit? Le prêtre seul a la clef des Écritures, source presque unique de l'art chrétien; à lui seul appartiendrait l'explication des symboles : les sculptures du moyen âge, la plupart allégoriques et religieuses, ne devraient point avoir d'autre interprète. Aussi n'est-ce pas avec une médiocre satisfaction que nous voyons le clergé français, affranchi des préoccupations qui, depuis deux siècles, le tenaient éloigné de l'archéologie sacrée, s'en rapprocher davantage et se diriger peu à peu, sous l'inspiration de sages évêques, vers ces recherches attrayantes.

En attendant ce désirable progrès, nous allons clore une série de notes d'une diversité trop mêlée et qui, *pour le moment*, n'étaient pas destinées à l'impression; et nous terminons ce travail, comme nos autres publications, avec la conscience d'un zèle constamment dévoué, malgré les obstacles. Soutenu par les conseils d'hommes éminents, mais livré d'abord à nos propres forces, nous n'avions pas non plus reculé, au milieu de nombreux déboires, devant la tâche que nous nous étions imposée, la mise au jour des anciennes peintures conservées dans les manuscrits, peintures indispensables à l'histoire de l'art et dont la perte eût constitué une lacune de plusieurs siècles[1]. Les circonstances que chacun connaît,

[1] Les premiers rudiments de la peinture chrétienne se retrouvent dans les *catacombes*; viennent ensuite les *mosaïques*; enfin, les *manuscrits* : la peinture sur verre, création éminemment française, n'apparaît pas avant le XII[e] siècle. Bosio (+ 1629), Aringhi, Boldetti et surtout Bottari, ont exploré les catacombes, et leurs publications successives se complètent maintenant par suite des découvertes nouvelles à Rome et à Naples. Ciampini (+ 1698) fait connaître les mosaïques (du IV[e] siècle au X[e]); mais une partie notable de son travail n'a point vu le jour. Pour nous, voué à l'étude des manuscrits ornés de miniatures, nous y avons déjà puisé un nombre considérable de documents authentiques (100 planches environ), à l'époque où la France ne possédait ni fresques, ni mosaïques, ni vitraux peints.
« L'ouvrage en question, disions-nous en 1839, dans un *Exposé sommaire de la publication*, est une

plus fortes que la sagesse humaine, ont déjoué nos calculs. C'est en vain que des matériaux immenses, choisis avec discernement, auront été rassemblés par des collaborateurs érudits et sagaces. Il n'a pas été possible d'en achever même la table, montant à deux volumes in-4°. D'ailleurs, absorbé, depuis 1848, dans le chaos inextricable d'affaires qu'amène l'interruption subite et imprévue d'une aussi vaste entreprise, à peine avons-nous pu, de loin en loin, toucher à ces questions de symbolique générale, qui devaient compléter un édifice commencé sous d'illustres auspices, et déjà conduit aux deux tiers de son achèvement.

Ainsi nous sommes loin de nous faire illusion sur l'état actuel où nous laissons notre ouvrage. Et cependant, à parler simplement du résultat de nos efforts (nous reportant vers un passé de trente ans environ, à la publication de nos *fac-*

histoire figurée de la peinture par les miniatures et les vignettes reproduites en *fac-simile*, et rangées selon l'ordre géographique et chronologique, idée propre à l'auteur et dont il revendique la priorité. — Le livre commence avec le VI° siècle, à la chute de l'empire d'Occident, et se termine, à la fin du XVI° ; il porte le titre de *Peintures et ornements des manuscrits*, parce qu'il présente à la fois des miniatures, des vignettes, des initiales historiées et autres détails de calligraphie, exclusivement tirés des livres manuscrits. — Le mode de peinture adopté est celui du *fac-simile*, c'est-à-dire la copie exacte et sincère des originaux, l'imitation servile de la page, texte, vignette et miniature, sans addition, restitution, ni restauration : l'or, et le platine moins oxydable que l'argent, sont appliqués en feuilles ou en poudre, en relief ou sans relief, suivant les diverses époques. En un mot, on s'est attaché à la reproduction identique du monument lui-même, dans sa richesse ou dans sa pauvreté, selon son état actuel de conservation ou de délabrement. » — (On a dit, page 863, ce que l'on entend dans le commerce par peinture *fac-simile*, et l'on peut y voir aussi le prix comparatif de ce genre de travail.)

« La paléographie étant d'un puissant secours pour les études d'art et d'archéologie appliquées aux miniatures, la *section française* (qui nous occupe seule en ce moment) devait s'ouvrir par une série de planches d'écritures et de lettres initiales prises dans les manuscrits exécutés par les Francs, après l'invasion des Gaules. D'un autre côté, comme la civilisation nous fut apportée surtout d'Italie et que les peuples conquérants nous empruntèrent l'art d'écrire, qui nous était venu des Romains, les *Écritures romaines*, source des *Écritures nationales*, ne pouvaient être oubliées. En conséquence, les premiers *fac-simile*, servant de frontispice à cette Introduction, offrent la représentation de plusieurs volumes ouverts, choisis parmi les monuments célèbres de la calligraphie latine antérieurs au VI° siècle. Ils font connaître, en manière de trompe-l'œil, les plus beaux modèles de livres romains parvenus jusqu'à nous et les caractères d'écritures usités dans les Gaules pendant l'occupation romaine. — A partir du règne de Clovis, ce cours de paléographie figurée est poursuivi dans ses principales ramifications et sous différents aspects pittoresques (*initiales, vignettes, papyrus, palimpseste, chrysographie*, etc.); mais il s'arrête à la fin du IX° siècle; car, dès le temps de l'empereur Lothaire, les Écritures romaines renouvelées prennent le nom générique d'*Écritures carolines*, et l'étude de la paléographie n'a plus le même intérêt, ni la même utilité, par rapport au classement des miniatures.

« Avec Charlemagne commence la série des *fac-simile* de peintures (la plus ancienne miniature connue sortie d'un pinceau français remontant à l'an 778), et ils se continuent sans interruption jusqu'à la fin du XVI° siècle. La vieille école palatine gallo-franque d'Aix-la-Chapelle; — l'école renouvelée au temps d'Alcuin par l'arrivée des Grecs et des Scots-Irlandais; — l'école centrale de Saint-Martin de Tours, qui crée ou conserve le nouveau style gallo-franc; — l'école de Reims, dont les enseignements semblent apportés d'Italie; — le style franco-germain de Metz et l'école caractérisée par le style franco-saxon; — les peintures d'Autun, d'Auxerre, d'Arras, de Saint-Martial de Limoges, de Mont-Majour en Provence, de Saint-Sever d'Aquitaine, de Saint-Denis-en-France, du Mans, de Chartres et de Paris, aux XV° et XVI° siècles, figurent tour à tour dans ce recueil. La simple inspection des planches, soit qu'on les range chronologiquement, soit qu'on les présente par écoles ou styles et par provinces, montre suffisamment, sans le secours d'aucun texte, le grand intérêt qui s'attache aux miniatures durant le moyen âge. » — (De plus grands développements sur le même sujet sont consignés dans notre lettre du 9 février 1853, à M. le comte Horace de Viel-Castel, conservateur du Musée des Souverains, au Louvre. Elle est imprimée page 15 des *Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir ou du Nœud*, publiés en couleur par Engelmann et Graf, in-folio, Paris, 1853. — M. le comte de Viel-Castel trouve avec nous que les miniatures indiquent parfaitement l'état de progrès ou de décadence des arts à chaque époque. Il n'a pas la prétention, dit-il, de les présenter, quelque belles qu'elles soient, comme des modèles à suivre; mais, au point de vue de l'histoire de l'art, elles ont

simile, sans texte à l'appui), nous trouverons que ces efforts n'ont été ni vains, ni stériles, quelque rares que soient jusqu'à présent les fruits de la semence. Des artistes habiles, formés dans nos ateliers, imbus des maximes redites à chaque instant à leurs oreilles et pénétrés de nos enseignements, ont compris l'importance extrême de l'exactitude et de la FIDÉLITÉ, qualités bien préférables ici au talent de premier ordre et à l'imagination, et qui sont la véritable base de l'archéologie. De leur côté, des savants mieux avisés, convaincus maintenant de l'infériorité relative et du manque de sincérité des anciennes copies, demandent qu'on remonte, quoi qu'il en coûte, aux monuments originaux, et répètent aussi la célèbre devise que nous nous sommes appropriée à tout prix, à trop grand prix sans doute : SINT UT SUNT, AUT NON SINT.

A ce propos, et citant de nouveau saint Jérôme, nous aurons la hardiesse de

leur importance. « Elles établissent la liaison qui existe entre l'art antique et l'art moderne ; les transitions par lesquelles l'art d'une civilisation passe nécessairement, pour se transformer et répondre aux besoins et aux sentiments des peuples conduits par une autre civilisation. » *Statuts*, etc.)

« Tout en consacrant un nombre considérable de feuilles à la paléographie des livres francs, le but principal de l'auteur a donc été de continuer l'histoire de l'art, qu'il reprend à l'époque où Winckelmann l'abandonne ; et s'il a cherché de préférence les matériaux de son œuvre dans les manuscrits, c'est que les miniatures qui les embellissent sont presque les *seuls* monuments de peinture française demeurés jusqu'ici intacts et sans altération ; les *seuls* faisant autorité par eux-mêmes ; les *seuls* dont la suite ne soit pas interrompue, et dont l'authenticité d'origine et de date ne puisse maintenant être mise en doute. Pour la première fois, on possède les peintures des livres, reproduites avec fidélité ; soumises, aussi pour la première fois, aux règles d'un classement géographique et chronologique, et réunies en corps d'ouvrage facile à consulter, puisqu'il se trouve dans la plupart de nos grandes bibliothèques. Les miniatures seront désormais assimilées aux peintures monumentales : elles auront même sur celles-ci, d'un nombre d'ailleurs très-restreint, l'insigne avantage d'être comme une mine inépuisable de documents variés, où l'art n'est pas seul intéressé, et qui se rattachent d'une manière intime à la science des antiquités de l'Europe chrétienne. « Fort souvent, en effet, selon l'expression de du Cange (au mot *Armigeri*), elles placent sous nos yeux ce que la lecture des écrivains nous « fait à peine comprendre (voy. note 20), » et c'est avec raison qu'elles ont été nommées « les flambeaux « du moyen âge, le guide indispensable du peintre et de l'antiquaire, le code des usages et des mœurs « de nos ancêtres. » — Indépendamment du secours indispensable qu'on trouve dans les manuscrits, lorsqu'on veut étudier chacun des chapitres qui composent le vaste répertoire des recherches archéologiques (*coutumes, mœurs et usages, — arts et métiers, — costumes, — iconographie, — histoire naturelle, — symbolique chrétienne*, etc. etc.), c'est encore les miniatures qu'il faut consulter dès qu'il s'agit de préciser l'époque et la patrie des artistes auxquels on doit les faibles restes de mosaïques ou de fresques échappés à la destruction : tant est intime, à toutes les époques, la connexion entre ces divers produits, et l'on sait, par l'exemple de l'Italie, qu'aux XVe et XVIe siècles encore, la plupart des peintres ont été d'abord miniaturistes. Les peintures des livres prouvent aussi que les arts du dessin ont été, à diverses reprises, directement apportés de Constantinople aux nations de race germanique, et que les Grecs conservèrent dans la peinture, jusqu'au XIIIe siècle, une constante supériorité. — (Nous répéterons ici une réflexion déjà suggérée (page 662) par l'émail de la crosse de Tiron, c'est que le sol fertile, mais agreste, où fut portée la semence byzantine, donna bientôt des fruits si variés et si peu semblables aux produits originaires, qu'on n'était pas fondé à les désigner, comme on le fait aujourd'hui, sous la dénomination absolue d'*art byzantin*.)

« Telle a été la pensée dominante de l'auteur ; tels les résultats divers qu'il attendait de ses recherches, lorsqu'il commença l'histoire pittoresque et *inédite* de nos livres manuscrits. Envisageant le premier ces produits spéciaux de l'intelligence à l'instar des autres monuments de l'art ; procédant avec les miniatures, les vignettes ou les initiales, à peu près comme on a fait avec les médailles, les vases antiques, les sculptures en ivoire, les sarcophages, les fresques et les mosaïques, il ne craignit pas, en 1832, seul alors et sans collaborateurs, de mettre à exécution une entreprise gigantesque qui approche pas à pas de son terme, et dont les matériaux littéraires sont déjà rassemblés. » — (On sait maintenant que l'ouvrage est interrompu, et nous ne songeons plus à le continuer. Toutefois, il est permis de le prédire, un jour ou un autre, à moins qu'on ne renonce à l'histoire de l'art la publication sera poursuivie, sans autant de luxe peut-être, mais sur les mêmes données : son utilité reconnue nous empêche d'en douter. L'idée subsistera donc et devra grandir chaque année davantage, malgré les contre-temps qui en ont arrêté la réalisation aux deux tiers de son cours ; l'œuvre sera reprise tôt ou

Digitized by Google

rappeler les ingénieuses paroles de l'illustre interprète, dans le *Prologue* de sa version de la Bible, sans prétendre néanmoins nous arroger un droit égal à une pareille modestie; car il n'appartient qu'à un tel saint et à un tel docteur de rester toujours humble, en se réservant encore une part si glorieuse. Entre son travail et le nôtre, il existe, nous le savons, un monde tout entier; mais l'un et l'autre ont un point commun qui les rapproche, celui de la conviction et d'une ardeur désintéressée : «Dans le temple du Seigneur, dit-il, chacun offre ce qu'il peut; les uns de l'or et de l'argent et des pierres précieuses; les autres des étoffes de fin lin, de pourpre, d'écarlate et d'hyacinthe. Pour moi, je serai bien reçu, si j'apporte des peaux et de simples étoffes de poils de chèvres, puisque l'Apôtre regarde ces dons, quelque vils qu'ils paraissent, comme les plus nécessaires, *et tamen Apostolus contemptibiliora nostra magis necessaria judicat.*»

tard avec un égal dévouement et par des moyens perfectionnés, qui, diminuant les frais d'exécution, la mettront à la portée de tous les hommes d'étude. Nous mourrons dans cet espoir.)

Les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique avaient encouragé ces efforts, en souscrivant pour soixante-six exemplaires, destinés aux principales bibliothèques de France; et c'est à propos de cette allocation exceptionnelle que le ministre de l'instruction publique de 1847, parlant à la tribune de la Chambre des députés, faisait des *Peintures et ornements des manuscrits* un éloge qu'on ose à peine rapporter (éloge qu'on ne consignerait plus ici aujourd'hui, si de vifs désirs n'avaient été souvent exprimés à cet égard par ceux qui furent intéressés, autant que nous-même, à justifier une grande dépense) : «Les engagements pris par l'État, disait le ministre, ont produit l'un des plus beaux ouvrages et l'un des plus vastes monuments que l'art peut créer.» (*Moniteur universel* du 13 mai 1847, page 1160, colonne 3.) — Dans une lettre écrite, dix ans auparavant (26 décembre 1837), par le même ministre à son collègue de l'intérieur, afin de mettre mutuellement en harmonie les allocations accordées par les Chambres, il voulait bien appeler les *Peintures et ornements des manuscrits* «une publication toute nationale, exécutée, disait-il, avec une conscience et un désintéressement dont on trouverait peu d'exemples.» Le ministre ajoutait en finissant : «Et cet ouvrage se recommande d'ailleurs par une importance peu commune, puisqu'il embrasse l'histoire complète d'une branche de l'art pendant le cours de douze siècles.» — Enfin une commission d'enquête, instituée au ministère de l'intérieur, le 24 août 1839, déclara, en mai 1840, par l'organe de M. Ludovic Vitet, membre de l'Institut, député et conseiller d'État, qu'elle «a reconnu avec satisfaction la belle exécution des planches publiées par M. le comte de Bastard. Elle s'est convaincue que, loin de rester au-dessous des promesses de son prospectus, il les a dépassées;..... qu'il a beaucoup plus dépensé qu'il n'a reçu;..... et qu'une entreprise aussi importante,...... conduite jusqu'ici avec zèle et persévérance,..... offre très-réellement un côté utile et applicable, etc.» (Pages 4, 9, 19 et 10 du *Rapport*.)

Relativement au texte qui doit accompagner les planches, les paroles de la commission sont encore plus explicites. «Le texte, dit le savant rapporteur, ne sera pas seulement un recueil de notes explicatives : les recherches persévérantes de l'auteur, le zèle consciencieux qui n'a cessé de l'animer dans une aussi vaste entreprise, l'importance et la beauté du sujet l'ont conduit à composer une œuvre scientifique, une sorte de glossaire des arts au moyen âge (??), qui doit faire la matière d'environ dix volumes, etc.» (Page 16 du *Rapport*.)

Les renseignements qui précèdent sur les *Peintures et ornements des manuscrits* sont extraits, avons-nous dit, d'un *Exposé sommaire de la publication*, remis, en 1839, à la direction des beaux-arts : il a été lu devant la même commission d'enquête, composée de pairs, de députés, de conseillers d'État et de membres de l'Institut, appelés à donner un *avis* au sujet des allocations nécessaires pour la continuation des travaux. Et, puisque le cours involontaire des idées nous avait conduit à parler de notre livre, à propos d'études archéologiques et de symbolique chrétienne, notre devoir n'était-il pas aussi de faire connaître des détails qui intéressent l'honneur de nos dignes et savants collaborateurs au même titre que notre propre honneur, et de montrer que «la grande entreprise,» inopinément renversée par la dernière révolution, n'a cessé, depuis 1834 et après 1848, de mériter l'estime de nos Chambres et des divers ministres appelés à la juger. Telle est l'unique indemnité à laquelle nous n'avons pas du moins cessé de prétendre, en compensation du sacrifice de notre fortune personnelle.

Digitized by Google

NOTE ADDITIONNELLE.

(297) P. 503. Lorsque nous écrivions ces dernières lignes, il y a bientôt trois ans, on était loin de supposer que le R. P. Martin, le savant et aimable jésuite, le grand artiste chrétien, comme on l'appelait avec justice, allait plonger dans le deuil ses nombreux amis et l'ordre illustre sur lequel il jettera un nouvel éclat. Nous nous étions dès lors proposé de ne livrer ces divers rapports à l'impression qu'après avoir payé à sa mémoire un tribut de louanges, méritées à tant de titres. Traitant en peu de mots des questions générales, nous aurions également parlé de l'impulsion que lui doivent l'orfévrerie et le mobilier des églises; car, secondé par la maison Poussielgue-Rusand, la première de ce genre en Europe, il a su allier de la manière la plus heureuse les types du moyen âge à la pureté du dessin et aux exigences du culte, en conservant à ses figures le sentiment religieux et naïf, particulier aux œuvres du moyen âge; mais notre honorable ami M. le comte Ferdinand de Lasteyrie a prévenu nos éloges avec plus d'autorité, et il ne laisse rien à dire après lui. Nous renverrons donc nos lecteurs à son excellente *Notice sur la vie et les travaux du R. P. Arthur Martin*, publiée dans le Bulletin de la Société des antiquaires de France.

Les *Mélanges d'archéologie* auront-ils une suite, sous une forme ou sous une autre? Il est permis de l'espérer. Un grand nombre de questions y sont à peine soulevées, et d'ailleurs il sera difficile au R. P. Charles Cahier de publier cette masse « incalculable de dessins, » recueillis de toutes parts (voyez page 537 à la note), et de ne pas y ajouter un texte explicatif, où seront passés en revue une foule de sujets qui rentrent dans la publication précédente.

Nous devons rappeler à cette occasion que ce zélé collaborateur du R. P. Martin, connu de tous les savants par le texte des *Vitraux de Bourges*, a largement enrichi, des trésors de son érudition, les quatre volumes des *Mélanges*. Les ivoires, les croix, les crucifix, les étoffes historiées, les fonts baptismaux, les grands lustres ou couronnes de lumière, les sculptures des chapiteaux, « quelques conjectures sur le symbolisme qui a réglé les grands motifs de représentation à l'extérieur des églises, » le gnosticisme, les processions et plusieurs autres questions d'archéologie sacrée ou profane, ont été tour à tour l'objet de ses recherches. Les *Mélanges* lui sont enfin redevables de la publication complète du *Physiologus* ou *Bestiaire*, malheureusement loin de nos yeux, ainsi que la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, lorsque nous écrivions ce rapport.

Cependant nous n'avons pas oublié qu'à l'un de nos articles sur le *dragon* (p. 720), nous avons promis un dédommagement au nombre et à la longueur de ces notes. Nous croyons remplir cet engagement en faisant connaître, à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas à leur disposition les *Mélanges d'archéologie*, l'opinion du R. P. Cahier sur la nécessité de recourir à des sources *nombreuses et fort variées*, pour arriver à la véritable interprétation des symboles chrétiens; « l'accord d'un monument, avec le dire d'un auteur ecclésiastique distingué, pouvant être tout à fait fortuit, et fondé sur de pures apparences. » Voici comment s'exprime le savant jésuite dans ses *Indications pour des études ultérieures*, tirées d'un mémoire

Digitized by Google

intitulé : *Quelques conjectures sur le symbolisme extérieur des églises, à propos d'une étymologie biblique du mot* MAGOT (*Mélanges*, etc. t. I, p. 74-91) :

« Ceux qui, impatients d'arriver jusqu'aux moindres raits de ces grands tableaux pour rendre raison de tout par une théorie parfaitement adéquate, voudront pousser cette étude près de ses dernières limites, devront accepter des conditions sans lesquelles un travail opiniâtre n'aurait que peu de valeur. Il ne sera pas inutile d'en indiquer quelques-unes, parce que le zèle et l'activité ne sont pas ce qui manque : la bonne volonté se montre de toutes parts, sans que les résultats définitifs soient proportionnés à la dépense de forces. Ce qui fait souvent défaut, c'est le choix des moyens propres à déterminer la conviction. Il arrive ainsi trop fréquemment que des aperçus ingénieux se multiplient sans rien établir qui soit décisif, en sorte que la récolte est inférieure aux semailles. Beaucoup d'essais sur le moyen âge s'élèvent et se croisent à la manière des feux d'artifice qui frappent l'ouïe et les regards pour s'éteindre bientôt avec la solennité qui les a produits; et peu de chose survit à l'éclat momentané dont s'était entourée leur apparition, de quelques vifs transports qu'elle ait été saluée; d'autant plus que, dût cette assertion encourir le blâme de bien des amateurs, les travaux rédigés pour être lus en public sont rarement propres à faire avancer la science. La nécessité de plaire à un auditoire plus curieux qu'instruit, et plus avide de variété que de profondeur, réduit presque inévitablement l'écrivain à écourter les preuves pour insister sur les résultats de ses études; en sorte qu'on s'aliène les censeurs compétents et les seuls suffrages solides afin de conquérir une majorité sans valeur.

« Sans doute des vues accueillies avec faveur par une assemblée de gens du monde peuvent valoir mieux que leur succès; et il est même quelques esprits d'élite qui réalisent souvent ce tour de force, d'unir la grâce à une véritable érudition; mais combien s'y trompent, qui, parmi les applaudissements d'un auditoire complaisant, pourraient reconnaître certains visages assombris, dont l'indifférence blesserait plus le triomphateur que ne l'enivre l'enthousiasme de cent autres! Car les recherches laborieuses n'ont qu'un petit nombre de juges; mais c'est ce petit nombre qui prend à la longue le dessus et décide de la durée. Or ces *hommes du métier* n'acceptent des conclusions que sur pièces produites; à défaut de ces pièces, ils tiennent à peu près comme non avenues les sentences les plus péremptoirement prononcées. Si donc il peut être utile d'entretenir par des lectures publiques le zèle des amateurs et du monde qui écoute, il serait bon aussi de modifier un peu son langage quand on l'adresse au monde qui lit. Les documents réduits ou supprimés pour une séance pourraient reparaître et prendre de l'espace chez l'imprimeur; faute de quoi, l'on mérite ou du moins l'on risque de s'entendre dire :

Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi.

« Dans l'ordre de faits qui nous occupe en ce moment, c'est-à-dire sur le symbolisme, quels moyens de preuve devra-t-on s'imposer? Des textes, évidemment, beaucoup plus que des considérations ou des hypothèses, pour spécieuses qu'elles puissent être. La pensée d'un auteur ne saurait avoir de meilleur interprète que lui-même; conséquemment l'intention d'une société doit être cherchée dans ses

Digitized by Google

paroles bien plutôt que dans les tâtonnements d'un esprit formé à toute autre école. Il n'est personne qui ne voie que les siècles du moyen âge différaient énormément du nôtre; que leurs préoccupations et leur enthousiasme n'étaient point pour ce qui nous agite ou nous fixe. Dans cette dissemblance il faut savoir nous récuser, et renvoyer bien des fois ces hommes étranges du passé par-devant leurs pairs. Où trouverons-nous des témoignages admissibles pour leur cause, si ce n'est parmi leurs contemporains, ou chez les prédécesseurs à l'école desquels ils s'étaient formés?

«Que si nous tenons à une expertise concluante, un texte quelconque ne nous satisfera point : nous exigerons que l'écrivain soit d'un rang à avoir pu faire prévaloir ses doctrines ou à représenter celles de l'âge et de la contrée dont il s'agit. Mais en outre, comme le mysticisme est extrêmement libre dans ses allures, et qu'un Père, même de l'Église, ne fait point loi pour un autre en ce genre, il est clair que l'accord d'un monument avec le dire d'un auteur ecclésiastique distingué peut être tout à fait fortuit et fondé sur de pures apparences. Le hasard ou l'adresse d'un compilateur peut faire toute la merveille de ce rapprochement, sans que nul soit tenu d'y reconnaître une parenté réelle. Il conviendra donc de réunir sur chaque point un certain nombre de témoignages, dont l'accord puisse établir que les idées adoptées par l'interprète moderne étaient bien réellement dominantes autour de l'artiste, et faisaient partie du domaine commun où devait puiser celui-ci. La nécessité de citations nombreuses pourra disparaître lorsque les lecteurs seront plus familiarisés avec la littérature ecclésiastique; mais quant à ceux qui ouvrent la route, c'est-à-dire pendant plusieurs années encore, l'abondance des documents peut seule faire accepter de leur main des pensées trop nouvelles, et, par conséquent, trop singulières pour notre public.

«A qui ne reculerait point devant les difficultés de la route, si elles doivent lui assurer la possession du but, nous indiquerons une condition nouvelle à remplir: *que la comparaison des textes soit appuyée et corroborée par celle des monuments.* Nul monumentaliste n'ignore qu'un fait isolé peut souvent se prêter à des interprétations bien diverses; mais rapproché d'un autre fait qui soit parti de la même source, sans avoir pris absolument la même direction, il en reçoit et lui communique presque toujours une lumière irrésistible. Les deux monuments s'éclairent l'un l'autre, leurs diversités se complètent réciproquement; et l'on pourrait dire que ce qu'ils ont de différent est aussi fécond que leurs ressemblances. C'est par là que se fixe ce que l'un et l'autre auraient eu de vague et d'indécis s'ils fussent restés séparés. L'étude de l'antiquité profane s'est avancée mille fois par ce genre de parallèles qui ont tranché plus d'une discussion longtemps demeurée pendante. Cette expérience ne doit pas être perdue pour nous, si nous tenons à ne produire que des solutions ayant force de chose jugée. Or tout autre résultat ressemble trop à un simple passe-temps pour justifier l'emploi des heures qu'il aurait coûtées.» (*Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, en 4 vol. in-4°, Paris, 1847-1856, tome I, p. 88 et suiv.)

Digitized by Google

INDEX DES GRAVURES.

Les figures, jetées çà et là dans le texte, sont difficiles à retrouver, et le titre a été quelquefois omis. Dès lors, on a jugé utile de donner la table de ces petits monuments, en indiquant le mieux possible le siècle de leur exécution, et les musées, bibliothèques ou cabinets qui les possèdent.

[1] Le format du Bulletin nous a contraint, pour notre chromolithographie, de réduire d'un cinquième le dessin primitivement communiqué au comité; mais la réduction et la gravure ont été faites avec habileté par MM. Ilnicki et Regamey, et la différence de dimension est à peine sensible. Nous espérions bien donner de même la planche d'armures et celle de l'étoffe dont se compose la chasuble de Thomas Becket, promises toutes deux avec la Table analytique des matières : le temps et la grosseur du volume n'ont pas permis que ce vœu fût réalisé. Quant à la partie restituée de la crosse de Tiron, c'est-à-dire la douille, notre travail s'appuie, ici comme toujours, sur des documents contemporains du monument détérioré. Il nous reste à signaler la similitude presque complète entre sa volute et celle de la crosse de Notre-Dame de Paris, où la cambrure seule présente une légère différence à l'entrée de la douille. Il en est ainsi de la crosse conservée à Tolède, prétendue espagnole (p. 472 et 532), et qui sort des mêmes ateliers.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pages.

Digitized by Google

Pages.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES PRINCIPALES CONTENUES DANS LES RAPPORTS DE M. LE COMTE AUGUSTE DE BASTARD.

Digitized by Google



Le Sacrement de confirmation.

(Voyez page 487.)

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

XIX.

Mort du roy Louis XIV.

(Communication de M. Cottard, recteur honoraire d'académie, maire de la Ciotat[1].)

Paris, ce 28 aoust 1715.

Je suis arrivé icy, mon très cher père, dans une déplorable conjoncture. Le Roy, qui depuis quelques mois s'affoiblissoit considérablement, est tombé depuis quinze jours dans une maigreur si excessive, qu'il n'est pas reconnoissable. Son mal, traité de resipelle sur une jambe, a esté reconnu depuis deux jours une véritable cangraine qui estoit montée hier, quand je sortis de Versailles, au plus des deux tiers de la cuisse, et si Sa Majesté respire encore, ce ne peut estre que pour quelques momens. Rien n'est plus héroïque et plus chrestien en mesme temps, que la fermeté avec laquelle il voit venir ce dernier instant. Je vay vous en faire le détail. Averti par ses médecins du danger sans ressource où il se trouve, il passa la nuit du 25 au 26, jour de sa feste Saint-Louis, avec son confesseur, et, sur le matin, S. M. s'assoupit pendant quelques heures. Il entendit la messe dans sa chambre et voulu (*sic*) dîner en public, disant à ceux qui lui représentoient son état : J'ay vêcu parmis (*sic*) les gens de ma cour, je veux mourir parmis eux; ils ont suivi tous le cours de ma vie, il est juste qu'ils me voyent finir. Il parut en robe de chambre, sa jambe sur des car-

[1] Voir ci-dessus, page 13. «Il est plus que probable que l'annonce de la dernière maladie de Louis XIV avait grandement ému les Provençaux, et que ceux-ci s'arrachaient toutes les nouvelles venant de la capitale touchant le grand roi. La moindre lettre devait être copiée et colportée en façon de journal à la main. C'est une feuille de ce journal que je prends la liberté de transmettre. J'ai cru y reconnaître l'écriture de l'époque; mais je n'ai pu, malgré mes recherches, découvrir le nom du signataire de l'original.» (Extrait de la lettre de M. Cottard.)

Digitized by Google

reaux, mangea d'une panade et d'un potage et parla à son ordinaire. Ensuite il fit retirer la table de devant luy et causa un quart d'heure avec tout le monde, après quoy il dit : « Messieurs, il ne seroit pas juste que le plaisir que j'ay de prolonger les derniers momens que je passeray avec vous, vous empesche de diner; je vous dis à Dieu et vous prie d'aller manger. » Nous sortismes tous avec la dernière douleur, fondant en larmes. Sur les sept heures du soir, S. M. ayant eu une foiblesse, on luy donna l'extresme onction qu'il reçut avec beaucoup de présence d'esprit, ouvrant luy mesme son estomach et répondant à tout. Ensuite il reçut le viatique, et toute cette cérémonie estant finie, il fit apeller M. le chancellier, écrivit en sa présence trois pages de sa main, luy en dicta une quattrième et quelques lignes, envoya montrer le tout à M. le duc d'Orléans, qui estoit dans le cabinet prez de la chambre, avec tous les princes et princesses. Ils rentrèrent ensemble, et ce papier fut cacheté. On prétend que c'est un codicile. Le reste de la nuit se passa assez tranquillement. Le lendemain, au matin, le Roy, après avoir parlé à M. le duc d'Orléans pendant fort longtemps et à chacun des princes et princesses en particulier, il les fit venir tous ensemble, leur représenta paternellement l'union qu'ils devoient conserver entre eux, et après les avoir embrassés les uns après les autres, il reprit son ton de Majésté. Il dit à M. le duc d'Orléans : « Mon neveu, je vous fais régent du royaume. Vous allez voir un Roy dans le tombeau et un autre dans le berceau, souvenez-vous toujours de la mémoire de l'un et des intérests de l'autre. » Il a déclaré que le nouveau Roy seroit conduit à Vincennes dez qu'il seroit mort, et a commandé luy mesme, nom par nom, la garde qui doit l'escorter et les personnes qui le conduiront, voulant que les chevaux soient harnachés et les gens d'armes, mousquetaires, chevaux légers et gardes du corps bottés. M. le duc du Maine sera gardien du nouveau roy et M. le mareschal de Villeroy, son gouverneur; Mme la princesse de Conty et Mme la duchesse de Vantadour, auront soin de son éducation jusques à sept ans. Le Roy le fit venir dans sa chambre sur le midy et dit à tous les princes et princesses présens que ces'toit là leur maître et leur Roy; qu'ils ne manquassent jamais au respect qu'ils luy devoient; qu'ils se souvinsent que ceux qui avoient pris un party opposé à ses intérests s'en étoient repentis toute leur vie, et que luy mesme, comme Roy, n'avoit jamais pu satisfaire l'inclina-

Digitized by Google

tion qu'il avoit eu de leur faire plaisir. Ensuitte, il donna sa bénédiction au jeune prince et le baigna de ses larmes, lequel en s'en retournant fit des cris et des pleurs dont tout le monde fut tesmoin; le Roy renvoya Mme de Maintenon sur les deux heures luy disant : « Madame, il faut nous séparer. Je vous dis à Dieu, peut estre vous renvoyeroy-je chercher ; mais, si je ne le fais pas, ne croyés pas que ce soit manque d'amitié. » Il la renvoya chercher quelques heures après et la pria de raporter une cassette qu'il luy avoit donné à garder depuis quinze ans. Les papiers qu'elle renfermoit furent bruslés en présence de M. d'Orléans ou à luy remis. Depuis ce temps, il s'est fait aporter toutes ses cassettes. Il a bruslé ou remis à qui il convenoit tous ses papiers tenus dans un ordre merveilleux et dont tous les étiquets sont présens à sa mémoire. Il voit croistre sans effroy un mal qui doit luy causer la mort. Il demande quelquefois combien d'heures il peut encore respirer. Les médecins luy répondirent le lundy qu'il estoit bien difficile qu'il vist lever le soleil le lendemain. Ils se sont heureusement trompés, car il est certain qu'à neuf heures du soir d'hier 27 il a pris encore un bouillon[1]. Il est à présent quattre heures du matin du 28 et, comme cette lettre ne doit partir qu'à midy, je ne la fermeray qu'en ce temps pour vous mander ce qu'il y aura de nouveau. Dieu veuille que je n'y ajoute rien, ce sera une preuve que S. M. est encore vivante, et plust au ciel de nous accorder le miracle dont on auroit besoin pour le tirer de l'estat désespéré où il est. Un médecin d'Amiens, possesseur d'un remède immanquable pour la cangraine, est arrivé hier 27, à deux heures après midy, et a mis de son eau que l'on assure avoir empesché la cangraine de monter plus haut qu'elle n'estoit. Si elle estoit arrivée à S. M. par quelque accident, on pourroit espérer; mais par malheur elle est dans son sang, et son corps est si décharné que les remèdes extérieurs ne peuvent plus agir.

Voilà vous dire, mon très cher père, tout ce que j'ay veu ou entendu dire à des personnes qui, par le privilége de leurs entrées en ont estés les témoins. J'ay cru que ce détail douloureux qui vous aura attendris pouvoit, dans une autre face, vous donner de la consolation en réfléchissant que ces dernières prévoyances de

[1] Louis XIV ne mourut que le dimanche 1er septembre, à huit heures du matin.

Digitized by Google

S. M. pourront estre utiles à l'Estat et qu'enfin, puisqu'il n'estoit pas immortel, il est beau de le voir finir avec toutes les vertus d'un chrestien et la grandeur d'âme d'un héroz.

J'ai l'honneur, etc.

XX.

Notice sur un verre à boire antique trouvé dans la Vendée.

(Communication de M. de la Villegille, secrétaire du comité[1].)

Dans une *Notice sur la paroisse de Chavagnes-en-Paillers*[2], nous avons mentionné différents objets d'origine romaine, tels que fragments de tuiles, poteries de toute nature, médailles, etc.[3] qui avaient été rencontrés près d'un village appelé *le Cormier*, et qui faisaient présumer qu'une *villa* avait existé autrefois dans cet endroit. Depuis lors, dans le courant de l'année 1848, l'exploitation d'un filon de cailloux a fait faire, au même lieu, une découverte beaucoup plus importante par ses résultats. Malheureusement, selon la déplorable coutume des paysans, qui, lorsqu'ils font quelque trouvaille, se figurent toujours être sur la trace d'un trésor, les terrassiers ne parlèrent d'abord à personne de leur découverte. Plusieurs mois s'étaient écoulés lorsque celle-ci vint à la connaissance de M. Gourraud, ancien notaire, habitant de Chavagnes, et qui recherche avec soin ce qui se rapporte à l'archéologie de cette partie de la Vendée. M. Gourraud interrogea les ouvriers, qui lui racontèrent qu'en pratiquant une fouille dans une terre noirâtre, d'où s'exhalait une mauvaise odeur, ils avaient trouvé des assiettes, des tasses et d'autres objets. Ils citèrent en particulier deux petits lions en terre, une belle *soupière* en verre et des espèces de petits bâtons ou baguettes en verre de diverses couleurs, entrelacés ensemble. « C'était très-beau, » au dire de ces hommes, et ce qui les avait le plus frappés. Mais tout cela avait été perdu ou brisé par eux, à l'exception de trois objets en verre,

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 277 et 290.
[2] *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, années 1841-1843, p. 281.
[3] *Ibid.* p. 294 et 295.

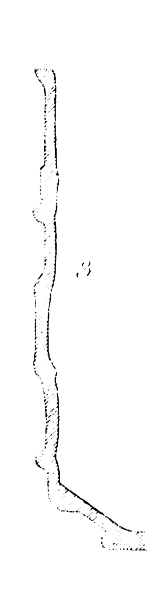
Digitized by Google

2



1





Grandeur d'exécution

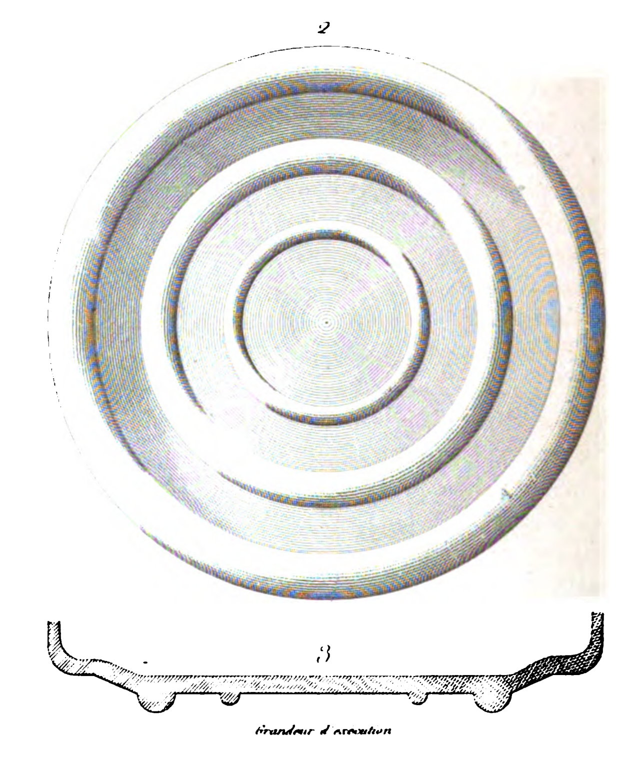
Digitized by Google

Digitized by Google

1

PETRAHESPRVDESPROCVLVSCOCVMBVS

2



3

Grandeur d'exécution

VERRE À BOIRE ANTIQUE

Trouvé dans la Vendée

Digitized by Google

dont M. Gourraud fit l'acquisition, et qui figurent aujourd'hui dans sa collection.

Deux de ces objets ne réclament pas de description spéciale. L'un est un fragment de tige ou baguette tordue en verre jaunâtre, dont la longueur est de 0m,065 et la grosseur de 0m,004 à 0m,005; l'autre une fiole en verre blanc, à panse carrée et à anse, dont la hauteur totale est de 0m,09.

L'intérêt de la découverte réside tout entier dans un vase ou gobelet qui, sauf une légère fêlure, est dans le plus parfait état de conservation. Ce gobelet, de forme cylindrique[1], en verre jaune clair, semblable au fragment de baguette précédemment cité, a 0m,075 de diamètre et une hauteur de 0m,070, réduite à 0m,065 dans l'intérieur. Son épaisseur est d'environ 0m,002. Le dessous offre plusieurs cercles concentriques formés par des moulures saillantes demi-rondes[2].

Ce qui rend ce gobelet extrêmement curieux, ce sont les sujets en relief qui décorent sa circonférence extérieure. Les vases en verre de l'époque gallo-romaine ne sont pas très-communs; à plus forte raison ceux qui offrent des ornements moulés ou taillés[3]. La coupe découverte dans la Vendée est l'un des rares monuments de cette espèce existant dans son intégrité, sur lequel se voient des combats de gladiateurs. Le musée de Boulogne-sur-Mer, si riche en *vitrea* de toutes sortes[4], n'en contient aucun spécimen, et il n'existe même, à notre connaissance, dans les collections étrangères, qu'un bien petit nombre de vases en verre qui présentent ce genre d'ornementation.

Parmi les vases offrant le plus d'analogie, nous citerons en première ligne la coupe en verre vert, trouvée à Hartlip, dans le

[1] Pl. II, fig. 1re.

[2] Pl. III, fig. 2 et 3.

[3] La coupe de verre trouvée à Strasbourg en 1825 et décrite par M. Schweighauser (*Mémoires de la société royale des Antiquaires de France*, nouvelle série, tome VI, p. 95), avait été taillée, au moyen du rouet, dans un verre très-épais. Il en était de même pour une coupe trouvée près de Novare, en 1725. Le vase analogue aux précédents conservé aux cabinets des Antiques à Vienne (*Monumente des K. K. Münz- und Antiken-Cabinettes in Wien*, beschrieben von J. Arneth. Wien, 1849; in-f°) avait sans doute également été taillé, etc.

[4] «With the exception of the Museo Borbonico, at Naples, the Museum at «Boulogne is unrivalled in its collection of ancient Roman glass vessels.» (Charles Roach Smith, *Collectanea antiqua*, etc. t. I, p. 1.)

Digitized by Google

comté de Kent, en Angleterre, et qui a été publiée par M. Roach Smith[1]. La partie supérieure de la surface extérieure de ce vase représente des courses de chars et la zone inférieure des combats de gladiateurs : au-dessus des figures se lisent les noms des conducteurs des chars et ceux des combattant.

M. Roach Smith mentionne également l'existence à Wiesbaden d'une « petite coupe de verre vert, ornée de figures de gladiateurs combattant[2]. »

Enfin on conserve au cabinet des antiques de Vienne un fragment de vase en verre, dont la décoration est entièrement conforme à celle du gobelet trouvé à Chavagnes. Nous y reviendrons plus loin.

La coupe que possède M. Gourraud a été coulée : les contours des figures et des moulures ne présentent pas ces arêtes vives que donne la taille. Les bavures qui se sont produites aux points de jonction des parties du moule indiquent de plus que celui-ci était de deux pièces. Soit par suite de l'imperfection de ce moule, soit par toute autre cause, le verre offre un peu de gauche, c'est-à-dire qu'il n'est pas complétement d'aplomb quand on le pose sur une surface horizontale. On remarque aussi à l'intérieur de légères dépressions au revers des figures et des moulures les plus saillantes[3], comme si celles-ci avaient été repoussées.

Le pourtour du verre est occupé, dans les deux tiers de sa hauteur, par une série de huit figures de gladiateurs d'environ $0^{m},028$ de haut, au-dessus desquelles se développent une suite de noms correspondant à chacun des combattants[4]. Ces personnages, pris à divers moments de la lutte, portent des casques de la forme affectée aux gladiateurs de la classe des *thrèces* ou *thraces* et des boucliers carrés-oblongs ou *scuti*. L'existence du *subligaculum* est parfaitement indiquée pour plusieurs de ces gladiateurs; mais l'imperfection du moulage n'a pas permis que les autres détails de l'armement fussent également bien caractérisés. Quoi qu'il en soit, on doit certainement reconnaître ici des *thraces*, cette sorte de gladiateurs étant indifféremment représentés avec le bouclier rond

[1] *Collectanea antiqua*, etc. t. II, p. 17.

[2] *Ibid.* 132.

[3] Voir la coupe verticale, pl. II, fig. 3.

[4] Voir le développement de la circonférence du verre, pl. II, fig. 2 et pl. III, fig. 1re.

Digitized by Google

(*parmulá*) ou le bouclier carré-long (*scutum*), comme arme défensive.

Les noms inscrits à la partie supérieure du verre sont les suivants :

SPICVLVS, COLVMBVS, CALAMVS, HOLES, PETRAHES,
PRVDES, PROCVLVS, COCVMBVS.

Tous sont parfaitement lisibles, à l'exception de celui de PETRAHES, qui présente quelques doutes, et qui serait peut-être plus exactement TETRAIDES ou TETRAITES.

A première vue, on est frappé de l'extrême analogie qui existe entre le sujet de la décoration de ce verre et ceux des bas-reliefs du tombeau de Castricius Scaurus à Pompéi[1].

Petrahes et *Prudes* rappellent tout à fait les deux gladiateurs de la troisième paire figurée sur le tombeau. *Prudes,* comme le gladiateur vaincu du bas-relief de Pompéi, a laissé tomber son bouclier et élève le doigt pour implorer sa grâce. *Cocumbus,* qui fait le même geste, offre aussi une extrême ressemblance avec le combattant désarmé de la sixième paire du même bas-relief. C'est donc également, de part et d'autre, le représentation d'un *munus gladiatorium,* ou de l'un de ces combats de gladiateurs qui se livraient aux funérailles des gens riches. On pourrait conjecturer de là que le vase qui nous occupe a eu une destination funéraire. Les scènes gladiatoriales semblent en effet avoir été particulièrement en usage pour la décoration des tombeaux et des objets destinés à y être renfermés. Ainsi les lampes trouvées dans les sépultures antiques portent très-fréquemment des figures de gladiateurs.

Enfin, malgré le vague des indications fournies à M. Gourraud par les ouvriers qui ont fait la découverte, il y a lieu de supposer que la *belle soupière en verre* qui accompagnait le gobelet n'était autre qu'une urne cinéraire.

Il y a toute apparence aussi que le verre trouvé à Chavagnes et le monument de Scaurus doivent être contemporains. Mazois estime, en effet, que l'érection du tombeau de Scaurus date des dernières années de Claude ou des premières années du règne de Né-

[1] Mazois, *Ruines de Pompéi*, pl. XXXII.

Digitized by Google

ron. Or *Spiculus*, l'un des combattants qui figurent sur le verre, est du nombre des gladiateurs dont les images, plus ou moins grotesques, ont été retrouvées sur les murs de Pompéi. Le P. Garrucci, dans son curieux recueil des *Inscriptions gravées au trait sur les murs de Pompéi*[1], donne le *fac-simile* du profil de ce personnage et de l'inscription qui fait connaître que ce gladiateur, au début de sa carrière, a tué un compétiteur qui comptait déjà seize victoires. Ce dessin[2] montre *Spiculus*, un bouclier carré-long au bras gauche, tenant de la main droite le *gladius* (épée droite); une sorte de crinière flotte derrière son casque. Le gladiateur qu'il a vaincu est renversé sur le sol; mais il élève son bras droit, encore armé de la *sica* (épée recourbée), ou de la *falx supina*, couteau à tranchant recourbé et à lame pointue, en usage chez les gladiateurs appartenant à la classe des *thraces*. Au-dessus on lit :

SPICVLVS NIIR TIRO V· APTONETVS LIBR· XVI P·

(*Spiculus Neronianus, tiro, vicit. Aptonetus, librarius*[3] *victoriarium XVI, periit.*)

Ce titre de *Néronien* circonscrit l'époque des succès de Spiculus entre les années 54 et 68 de notre ère, qui comprennent le règne de Néron. On peut en conclure aussi que le verre date pareillement de cette époque, car il n'est guère probable que le nom d'un simple gladiateur ait acquis assez de célébrité pour s'être transmis aux générations suivantes. On pourrait objecter, à la vérité, qu'il a pu exister successivement plusieurs Spiculus? Mais une autre inscription antérieure à l'an 79, puisqu'elle a été recueillie comme la première à Pompéi, et où se retrouvent deux des noms inscrits sur le verre, permet presque d'affirmer que la fabrication de ce gobelet remonte bien réellement aux premières années de la seconde moitié du Ier siècle. Voici comment Orelli[4] transcrit

[1] Bruxelles, 1854, in-4°.

[2] *Inscriptions gravées au trait*, etc. p. 48 et pl. XIII, fig. 1.

[3] Titre d'office. Il y avait dans les compagnies des gladiateurs un *librarius* ou contrôleur, comme il y avait un *curator*, un *manicarius*, etc.

[4] *Collectio amplissima*, n° 2541. Nous établirons plus loin que TETRAIDES et PETRAHES ne sont que des lectures différentes d'un seul et même nom.

Digitized by Google

la légende d'une peinture de Pompéi représentant des gladiateurs[1] :

TETRAIDES·PRVDES

PRVDES I· XIIX·TETRAIDES L· XI·

Et au-dessous, en lettres plus petites :

ABIAT VENERE BOMBEIANA IRADAM QVI HOC LAESARIT (*Habeat Venerem Pompeianam iratam qui hoc læserit*).

Nous avons parlé d'un fragment de verre où se retrouvaient des scènes de gladiateurs comme sur le verre trouvé dans la Vendée[2]. Ce fragment est conservé au Cabinet des antiques à Vienne (Autriche). M. Joseph Arneth, qui l'a fait dessiner[3], en donne, en outre, une description[4] dont voici la traduction :

« Fragment d'un vase en verre vert. AITES, PRVDES, CALAMVS sont très-vraisemblablement les noms des lutteurs qui sont représentés au-dessous, et parmi lesquels le premier et le dernier se portent en avant, en tenant leur bouclier devant eux. Celui du milieu a lancé son bouclier au loin et tient une épée dans la main droite, qu'il a élevée. Le tout a été coulé. Les figures, comme les lettres, sont saillantes au dehors et creuses en dedans. Ce morceau de verre rappelle beaucoup les lutteurs que l'on voit représentés avec leurs noms sur les contorniates, et, comme celles-ci sont de l'époque de Constantin le Grand et de sa famille, il se peut aussi que ce morceau date de la même époque. »

Ainsi qu'on peut le remarquer sur le *fac-simile* que nous donnons ici, d'après M. Arneth, du fragment de verre conservé à Vienne, les poses des trois gladiateurs qui figurent sur ce fragment sont semblables, à de très-légères différences près, à celles de

[1] Orelli explique par *invictus* la sigle I qui suit le nom de *Prudes;* mais le P. Garucci (*Inscriptions gravées au trait*, etc. p. 47) pense qu'il faut lire PRVDES L· c'est-à-dire *libertus*. Le même Orelli interprète par *lapsus* la sigle L placée après le nom de *Tetraides*.

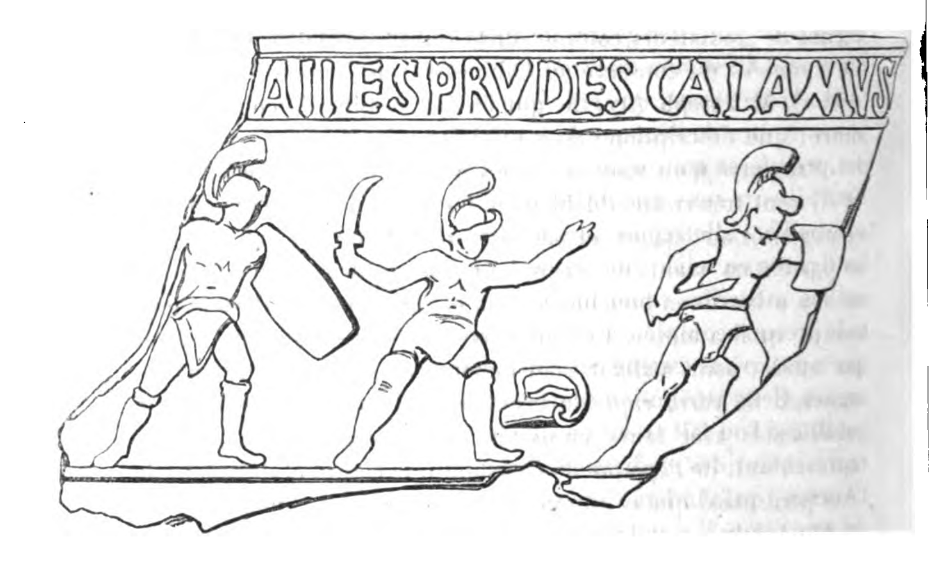
[2] Nous devons cette indication à l'obligeance de M. Benjamin Fillon. M. Léon Renier a droit également à nos remercîments pour les renseignements qu'il a bien voulu nous fournir.

[3] *Monumente des K. K. Münz- und Antiken-Cabinettes*, etc. pl. XXII, fig. 5.

[4] *Ibidem*. p. 42.

Digitized by Google

leurs homonymes du verre de M. Gourraud. Le premier personnage est absolument identique au combattant dont nous avions cru pouvoir lire le nom *Petrahes*. Le gladiateur *Prudes* a, comme le nôtre, laissé tomber son bouclier; seulement il élève son bras droit au lieu de l'avoir abaissé le long du corps. Le *Calamus* du cabinet de Vienne et le *Calamus* de verre trouvé à Chavagnes sont tous deux représentés dans la même attitude d'attaque. Toutefois, si la planche des *Monumente* est d'une rigoureuse exactitude, le *Calamus* du fragment aurait son bras gauche dans une situation plus horizontale; il n'occupe pas non plus le même rang dans la



série des combattants. Sur le fragment, ce gladiateur vient immédiatement après *Prudes*, et sur le verre ces deux personnages se trouvent séparés. Ces différences montrent que les deux vases n'ont pu sortir du même moule. Il fallait donc que les gladiateurs que ces vases représentent fussent en possession d'une bien grande popularité pour avoir ainsi fourni le sujet de plusieurs compositions. D'un autre côté, la presque identité qu'on remarque dans la pose des personnages porterait à croire que les décorateurs des verres se sont inspirés du souvenir d'un même monument qu'ils ont reproduit avec plus ou moins de fidélité, peut-être quelque bas-relief ou quelque peinture qui ne nous ont pas

Digitized by Google

été conservés. Dans tous les cas, ces quatre paires de gladiateurs composaient probablement la troupe d'un laniste en renom.

Il ne serait pas sans intérêt d'examiner, à cette occasion, si la composition des troupes des lanistes ne présentait pas quelque analogie avec l'ancien usage, encore existant parmi les comédiens de province, de donner à certains emplois les noms des acteurs célèbres qui ont créé ces rôles, ou qui les ont remplis avec distinction. Les gladiateurs n'auraient-ils point été divisés, suivant leur manière de combattre, en *Spiculus*, en *Prudes*, etc. comme on désigne, dans les troupes de comédiens modernes, sous les noms du *Molé*, du *Talma*, de l'*Elleviou*, du *Martin*, etc. les acteurs engagés pour jouer les genres de rôle dont ces artistes personnifient les types? C'est une question que nous nous bornons à soulever.

M. Arneth pense que le fragment de verre du cabinet de Vienne pourrait être de l'époque de Constantin et dater, par conséquent, des premières années du IVe siècle. Mais cette hypothèse, présentée d'ailleurs sous une forme toute dubitative, ne nous paraît pas admissible. Elle repose uniquement sur un rapport éloigné entre les figures en relief du fragment de verre et celles qui se voient sur les médailles contorniates, tandis que c'est sur une similitude presque complète avec des monuments du milieu du Ier siècle que nous avons assigné cette dernière date au verre trouvé à Chavagnes. Cette attribution acquiert encore un nouveau degré de probabilité si l'on fait attention que les premières peintures romaines représentant des gladiateurs remontent au règne de Néron. Pline l'Ancien, qui s'indigne à ce propos contre ce qu'il appelle « la folie de son temps[1], » ne parle, il est vrai, que de représentations peintes; mais, comme le fait observer M. Chabouillet[2], il est hors de doute que la plastique ne se soit empressée de mettre également à profit l'abandon des anciens préjugés moraux ou autres, qui semblent s'être opposés jusque-là à ce que les artistes prissent les gladiateurs pour motif de leurs œuvres.

Il nous reste à dire quelques mots des différentes formes PETRAHES, TETRAIDES et..... AITES qui servent évidemment

[1] *Hist. nat.* XXXV, XXXIII.

[2] *Observations sur une statuette représentant un rétiaire*, etc. p. 399. Cet excellent travail a été publié dans la *Revue archéologique*, 8e année (1851-1852), p. 397 et suiv.

Digitized by Google

à désigner un seul et même gladiateur, les deux dernières syllabes n'étant que la fin d'un mot dont le commencement s'est perdu avec la partie du verre qu'il occupait.

Lorsque nous eûmes occasion d'examiner le verre trouvé à Chavagnes, nous avions déjà conçu quelques doutes sur la lecture du nom de *Petrahes*. Ces doutes ont nécessairement pris plus de consistance quand nous avons eu connaissance de l'inscription de Pompéi et du fragment de verre du cabinet de Vienne. Ne pouvant revoir par nous-même le gobelet dont nous nous occupons, nous avons prié M. Gourraud de l'examiner de nouveau avec la plus grande attention, et voici la réponse que nous avons reçue :

« . . . . . Un défaut dans la pâte du verre nous avait induit en erreur à l'égard de la lettre initiale du mot *Petrahes*. Cette lettre ne saurait être un P : elle ressemble à un I; cependant elle peut très-bien être un T, car dans la troisième lettre du mot, où je crois bien voir un I, la traverse supérieure n'est pas beaucoup mieux marquée.

« Quant aux traits dont nous faisions un H, je puis vous assurer que nous nous trompions; la barre horizontale, très-bien marquée en HOLES, manque tout à fait ici. Je puis assurer aussi qu'en ces traits il n'y a pas de D. Je pencherais à croire que ce sont deux T, ou bien un I et un T, s'il existait quelque différence entre les deux lettres; mais je ne puis en découvrir. A ne regarder que la forme ce seraient deux I; mais le nom *tetraiies* paraît bien baroque. . . . . »

Il résulte de ce qui précède que la leçon TETRAITES est celle qui nous semble définitivement devoir être adoptée. Nous nous rangeons d'autant plus volontiers à cet avis, que sur le dessin du vase de Vienne l'A se trouve séparé des lettres ES par deux traits verticaux semblables à deux I, absolument comme on le remarque sur le verre trouvé à Chavagnes.

Nous ne terminerons pas cette notice sans signaler encore la similitude parfaite qui existe entre les deux gladiateurs représentés à la partie inférieure du vase trouvé à Hartlip[1] et les combattants figurés sur le verre découvert à Chavagnes, auxquels correspondent les noms TETRAITES et PRVDES. Les poses sont identiques; les noms seuls diffèrent. Ainsi, au lieu de PRVDES,

[1] Voir plus haut, p. 918.

Digitized by Google

on lit HERMVS, et la syllabe MES forme la fin du nom qui s'applique au gladiateur appelé TETRAITES[1] (le commencement du mot manque); mais M. Roach Smith a pris soin lui-même de prévenir que la lecture de ces noms était fort incertaine. « Les figures ne sont pas très-distinctes, dit-il, et les lettres sont tellement effacées qu'il est douteux qu'elles aient été rendues fidèlement; elles ont été mises telles qu'on a pu les déchiffrer[2]. »

APPENDICE.

10 mai 1860.

La notice qui précède, dont l'impression remonte déjà à deux années, aurait paru depuis longtemps sans les retards apportés à la publication du tome IV du *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.* Mais nous ne pouvons que nous féliciter de cet ajournement, puisqu'il nous permet maintenant de compléter notre travail par l'indication de quelques autres coupes en verre appartenant à la même catégorie de vases.

L'un de ces remarquables spécimens de l'art de fabriquer le verre chez les anciens fait l'objet d'une intéressante communication de M. l'abbé Cochet[3]. Nous en donnons ci-après un extrait :

« *Note sur une coupe en verre couverte de reliefs, recueillie à Trouville-en-Caux, près Lillebonne.*

(Communication de M. l'abbé Cochet, membre non résidant du comité, à Dieppe.)

Extrait.

« Vers 1857, M. Fleury, maire de Rouen, propriétaire du château de Trouville-en-Caux, canton de Bolbec, arrondissement du Havre (Seine-Inférieure), faisant défoncer une portion de son verger, rencontra plusieurs sépultures romaines de la période de

[1] Celui dont le nom est écrit à tort PETRAHES sur le développement du verre figuré planche III.

[2] *Collectanea antiqua,* t. II, p. 16.

[3] Séance de la section d'archéologie du 16 janvier 1860. Voir *Revue des sociétés savantes,* etc. 2[e] série, tome III, p. 282 et 548.

Digitized by Google

l'incinération. Ces sépultures, qui se composaient, comme toujours, de vases en terre et en verre, furent, en grande partie, détruites par l'incurie des ouvriers. Il n'échappa guère à la pioche des défricheurs que six à huit vases conservés par M. Fleury fils, architecte à Rouen.

« Parmi ces vases, il y en a quatre en verre. Deux sont des urnes cinéraires; le troisième est un de ces petits flacons à deux anses, en cou de cygne, que M. Deville suppose avoir contenu des senteurs à l'usage des dames romaines; le quatrième, enfin, est la coupe de verre dont nous adressons le dessin [1].

« Toute description paraît superflue en présence d'une reproduction si fidèle et si consciencieuse [2], seulement nous croyons devoir dire que ce quadrige, quatre fois répété, avec son conducteur tenant en main une couronne, nous semble faire allusion à un char de triomphe, ou mieux encore aux courses du cirque. L'inscription qui surmonte cette scène antique donnerait sans doute le mot de l'énigme; malheureusement elle est illisible. Quoique légèrement ébréchée par la pioche, cette coupe nous paraît une des plus précieuses que l'on ait trouvées dans les Gaules lyonnaises.

« Nous croyons qu'un vase à peu près semblable a existé dans le Londres romain. Notre ami Roach Smith, dans le bel ouvrage qu'il vient de publier, sous le titre d'*Illustrations of roman London*, reproduit un fragment recueilli dans l'antique *Londinium*. Ce morceau suffit pour faire apprécier la parfaite analogie des deux monuments.

« La plus rare espèce de verre, dit l'antiquaire anglais, qui soit « sortie du sol de Londres, est de couleur verdâtre, ornée de reliefs

[1] La note de M. l'abbé Cochet était accompagnée de dessins exécutés avec beaucoup d'habileté par M. Wilmer, et que nous regrettons de ne pouvoir reproduire. Mais nous avons appris, avec une vive satisfaction, que la société des antiquaires de Normandie les faisait graver et se proposait de les publier dans son *Bulletin*. (*Note de M. de la Villegille.*)

[2] La coupe à ornements en relief signalée par M. l'abbé Cochet offre la même forme et les mêmes dimensions que le verre trouvé à Chavagnes. L'inscription, dont les caractères n'ont pu être déchiffrés, se développe pareillement entre deux moulures, au bord du verre; mais la partie inférieure du vase de Trouville est divisée verticalement en quatre parties, dont chacune contient un char attelé de quatre chevaux, monté par un conducteur dans lequel M. l'abbé Cochet voit un jouteur ou une Victoire couronnante. Une chasse, où sont figurées diverses espèces d'animaux, occupe le dessous du verre. (*Note de M. de la Villegille.*)

Digitized by Google

« et représentant les exercices du cirque[1]. » On peut la comparer avec une coupe moulée comme elle et trouvée dans la villa de Hartlip, dans le Kent[2]. Cette dernière est couverte de deux rangs de figures. Au premier rang sont les conducteurs de chars, au second les gladiateurs. Les noms des jouteurs accompagnent les personnes et leurs chars[3].

« La coupe de Londres se rapproche beaucoup plus de la nôtre que celle de Hartlip. Sur la première sont des quadriges, tandis que la seconde ne présente que des biges. Ajoutons que le fragment anglais est loin de donner une idée de la coupe normande, qui est presque entière. »

Le musée céramique de la manufacture impériale de Sèvres contient[4], sous le numéro 4,800, un fragment de verre antique, de couleur verdâtre, trouvé à Autun, qui rappelle beaucoup le vase de Trouville-en-Caux, et paraît avoir appartenu à une coupe analogue et de même dimension. Comme sur le vase d'Hartlip, une moulure arrondie divise ce fragment en parties à peu près égales. Au-dessous de la moulure se voit un quadrige, et au-dessus une portion de la *spina* du cirque, où sont placés divers monuments, autels, statues, colonnes, etc. Une légende, dont le fragment n'a conservé que les deux lettres S et C, occupait l'espace compris entre deux autres petites moulures qui ornaient le bord supérieur du verre.

L'existence d'un troisième vase nous a été révélée par un rapport plein d'intérêt, de M. le marquis de La Grange, sur le tome II des *Mémoires et documents publiés par la société savoisienne d'histoire et d'archéologie*[5]. Ce volume, imprimé en 1858, contient[6] une notice de M. Laurent Rabut relative à la découverte d'une urne cinéraire

[1] Roach Smith, *Illustrations of roman London;* London, 1859; in-4°, p. 120-121.

[2] Le même, *Collectanea antiqua;* London, 1852; in-8°, vol. II, p. 17.

[3] Le même, *Illustrations of roman London*, etc. p. 120-121.

[4] Nous devons encore cette indication à l'obligeance de M. l'abbé Cochet.

[5] Rapport lu à la section d'archéologie, le 7 mai 1860. Ce rapport sera imprimé dans la *Revue des sociétés savantes.*

[6] P. 23 et suiv.

Digitized by Google

rencontrée, dans les premiers mois de l'année 1856, sur la colline de Montagnole, à une heure et demie au sud de Chambéry. Différentes trouvailles avaient déjà fait présumer le voisinage d'un champ de sépultures antiques, lorsqu'en creusant un petit canal on rencontra des débris d'amphores qui abritaient deux autres vases intacts, dont l'un était une urne cinéraire en verre blanc et transparent, remplie d'ossements humains brûlés et réduits en morceaux.

« L'autre vase, en forme de tasse, dit M. Rabut, est en verre fondu, très-mince, d'une couleur jaunâtre, transparente; il a $0^{m},08$ de hauteur sur $0^{m},09$ de diamètre; il est surtout très-remarquable par les bas-reliefs qu'il représente. Huit guerriers combattant sont disposés à l'entour du vase, et séparés quatre par quatre, par deux palmes, symbole de la victoire. Sur le milieu de ces palmes, qui divisent le vase en deux parties égales, on aperçoit la suture du verre. Les guerriers sont presque nus; une légère draperie leur couvre le milieu du corps. Ils ont pour armes défensives un casque grec, un bouclier et des jambières dépassant un peu le genou dans la partie antérieure. Leurs armes offensives sont un petit poignard, qui apparaît d'une manière un peu vague chez quelques-uns.

« Le mouvement de ces figures est très-animé et les poses en sont variées. Deux combattants sont renversés; les autres sont en garde pour s'attaquer. Le dessin en est assez médiocre et annonce déjà une grande dégénérescence de l'art grec, ou plutôt indique une main qui ne s'est pas formée à l'école d'un grand centre artistique, mais qui a travaillé de souvenir ou d'inspiration. Au-dessus de chaque guerrier, son nom est tracé en beaux caractères romains. Ces noms sont :

GAMVS, MEROPS, CALAMVS, HERMES,

TETRAITES, PRVDES, SPICVLVS, COLVMBVS.

« Le premier, le troisième, le cinquième et le septième nom occupent le bord supérieur du vase et sont placés entre deux cordons. Ces sujets de combats se voient assez fréquemment sur les vases dits *étrusques* [1], employés par les anciens dans les sépultures.

[1] D'Hancarville, dans sa collection de vases étrusques, donne le dessin d'un vase représentant un sujet identique. (Note de M. Rabut.)

Digitized by Google

Avec ces vases se trouvait encore une lame de poignard en fer, déjà tout oxydée, etc.

« Quelques remarques faites par des antiquaires plus habitués à ces sortes de découvertes leur ont fait regarder cette sépulture comme très-ancienne et pouvant remonter à quelques années avant l'ère chrétienne. »

Comme on peut le reconnaître d'après cette description, le verre de Montagnole diffère en plusieurs points du verre trouvé à Chavagnes. Les noms des gladiateurs présentent quelques légères variantes et occupent deux lignes; les combattants sont divisés en deux groupes séparés par des palmes, qui ne se voient pas sur le verre que possède M. Gourraud. Mais si ces deux antiques produits de l'art du verrier ne sortent pas du même moule, il n'en existe pas moins entre eux une extrême analogie. *Calamus, Tetraites, Prudes, Spiculus* et son adversaire *Colombus*, figurent également sur l'un et l'autre. L'absence d'un dessin ne permet pas de vérifier si, comme le doit faire présumer le rang qu'occupe son nom dans la liste des gladiateurs donnée par M. Rabut, *Spiculus* est encore représenté vainqueur.

Les découvertes de Trouville et de Montagnole corroborent l'opinion que nous avons émise sur la date reculée qu'il convient d'assigner au verre qui fait l'objet de cette notice. En effet, les deux vases signalés par M. l'abbé Cochet et par M. Rabut accompagnaient des urnes cinéraires, et il est généralement reconnu que l'usage de brûler les corps a cessé d'être pratiqué dans les Gaules durant la seconde moitié du IIIe siècle. Nous ne saurions admettre cependant que la sépulture de Montagnole soit effectivement antérieure à l'ère chrétienne, et les antiquaires savoisiens nous paraissent avoir eu raison de ne présenter cette hypothèse que sous une forme dubitative.

Il semble enfin résulter de l'ensemble de ces diverses communications qu'il convient d'admettre désormais une nouvelle catégorie de vases en verre, dont on n'avait recueilli jusqu'ici que des fragments trop peu nombreux pour songer à en faire une classe à part. Des découvertes ultérieures permettront, sans doute, de déterminer, d'une manière précise, l'usage auquel étaient affectés ces sortes de verres. M. le marquis de La Grange, dans son rapport sur le tome II des *Mémoires de la société savoisienne*, les


Digitized by Google

a considérés comme ayant pu avoir été employés aux libations des funérailles; M. Quicherat suppose que leur destination primitive était d'être offerts en prix à des gladiateurs, et qu'à la mort de ceux-ci on les déposait près des urnes qui contenaient leurs cendres.

XXI.

Notice sur un ancien coffret en bois.

(Communication de M. de la Villegille, secrétaire du comité [1].)

Le curieux coffret en bois reproduit de grandeur d'exécution par le dessin joint à cette notice [2] appartient à une dame qui habite la petite ville de Reuilly (Indre), et dont la famille, originaire de Graçay (Cher), paraît l'avoir possédé depuis fort longtemps. Quant à sa provenance primitive, elle est inconnue. Un autre coffret tout semblable, nous a-t-on dit, accompagnait celui-ci. Il a malheureusement été perdu autrefois par des enfants, auxquels on l'avait abandonné comme jouet.

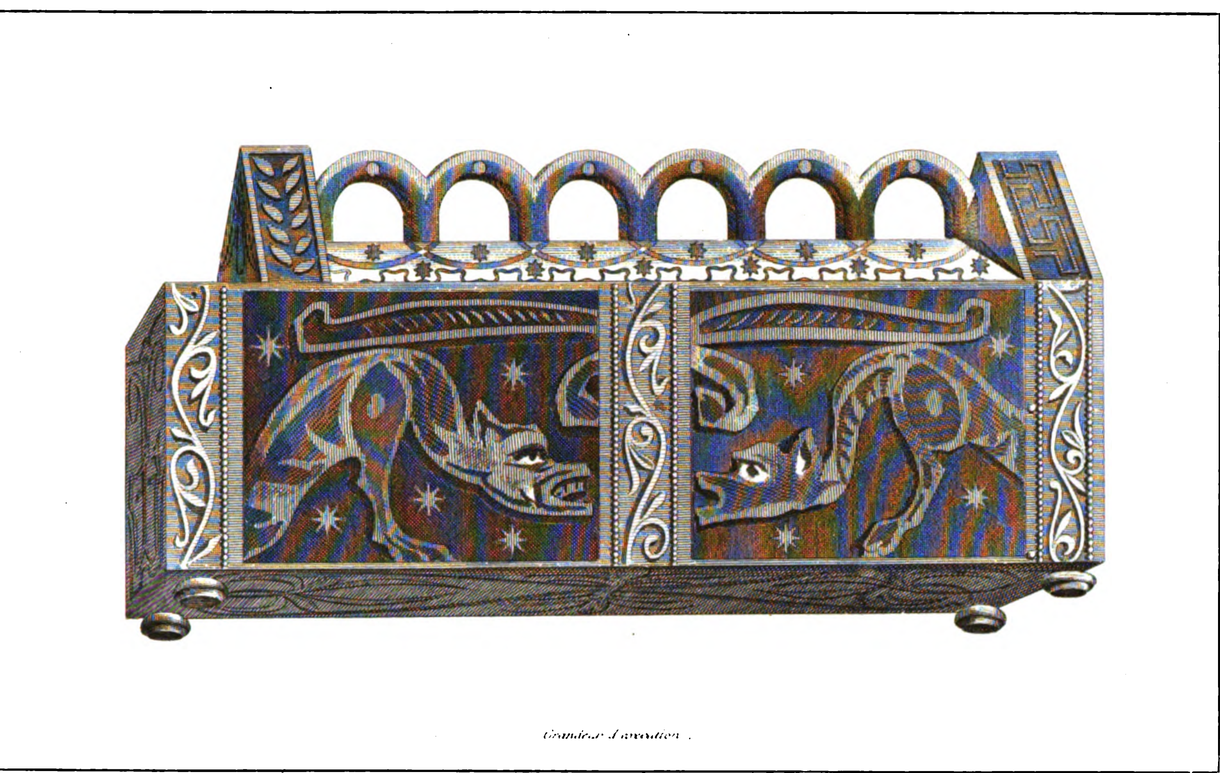
Le coffret qui reste unique aujourd'hui est d'une seule pièce, à l'exception du couvercle. Sa forme est celle d'un parallélipipède dont la longueur extérieure est de $0^m,125$, la largeur de $0^m,058$ et la hauteur de $0^m,038$. Intérieurement ces dimensions se réduisent à $0^m,097$ de longueur, $0^m,042$ de largeur et $0^m,033$ de hauteur, ce qui donne $0^m,014$ d'épaisseur aux parois des extrémités, $0^m,008$ pour les parois latérales et seulement $0^m,005$ pour le fond.

Les angles de la boîte sont revêtus, en dehors, de minces lames d'argent repoussé, qui offrent de gracieux rinceaux se développant entre une double rangée de petites perles. Ces encoignures recouvrent chacune des faces sur une largeur de $0^m,012$. Des lames semblables divisent aussi les deux grands côtés dans le milieu de leur longueur. Le coffret est, en outre, supporté par quatre petites boules aplaties, en cuivre rouge, qui lui servent de pieds.

Les quatre côtés de ce coffret et le dessous présentent des orne-

[1] Voir ci-dessus, p. 22 et 49.
[2] Pl. IV.

Digitized by Google



Grandeur d'exécution.

COFFRET EN BOIS

Imp. F. Chardon aîné, 30 r. Hautefeuille, Paris

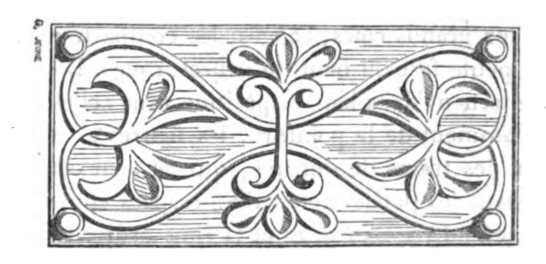
Digitized by Google

Digitized by Google

ments en relief dont le style rappelle tout à fait l'art oriental. L'une des grandes faces porte deux figures de dragons[1], la gueule béante, qui se menacent et semblent vouloir se dévorer; la face opposée, des bandelettes entrelacées. Des feuillages, disposés en forme de croix de Saint-André, ornent un des bouts; l'autre est occupé par une figure bizarre, une espèce de tête avec de longues oreilles et deux cornes recourbées.



Le dessous de la boîte, comme nous l'avons déjà dit, est également sculpté. Un enlacement de tiges fleuronnées le remplit tout entier.



Le couvercle est à coulisse et se tire par l'un des petits côtés. Il est légèrement bombé et surmonté à son milieu par une rangée d'arcades semi-circulaires de 0m,014 de hauteur. Cette crête s'appuie à ses extrémités contre deux petits pignons, dont l'un affleure la paroi de la boîte quand le couvercle est en place, et dont l'autre laisse derrière lui une partie plane formée par la partie supérieure

[1] Le dragon, emblème de vigilance et de conservation, était très-employé, au XIIe et au XIIIe siècle, pour la décoration des objets servant au culte et pour celle des ustensiles de la vie civile, tels que meubles, coffrets, etc. (Voir le travail de M. Jules de Saint-Génois, intitulé *Des dragons au moyen âge*, dans *le Messager des sciences historiques de Belgique*, in-8°; Gand, 1840, 1re livraison, page 38.)

Digitized by Google

du coffret. Le couvercle se trouve ainsi encadré, sur trois de ses côtés par une plate-bande qui porte une moulure à zigzags, ou chevronnée, le long des faces longitudinales, et une grecque ou méandre, derrière le petit pignon.

Ce couvercle est, comme le reste du coffret, décoré d'ornements en relief. Ainsi, il montre de chaque côté de la crête une disposition de demi-cercles entrelacés, qui se relient avec les arcades à jour du faîtage et s'appuient par leurs sommets contre une bordure à frette triangulaire peu saillante, dont les bases des triangles présentent une légère concavité. Les épaisseurs des petits pignons portent de même des ornements: sur l'une court une grecque, sur l'autre un cordon de feuilles allongées, disposées des deux côtés d'une tige. Des fragments de fleurons, placés sur les faces extérieures des deux pignons du couvercle, complètent l'ornementation du coffret comme sculpture.

Ce mode de décoration n'avait pas, en effet, été seul employé. Le coffret avait, en outre, été peint en rouge et en noir, et d'une façon assez singulière. Ainsi le petit côté, où se trouve l'entrée des coulisses, était noir; les deux premiers compartiments adjacents des deux grands côtés, rouges; les compartiments suivants noirs, et la petite face du bout du coffret, rouge. Les couleurs du couvercle alternent dans leur disposition avec celles des côtés.

Indépendamment de la peinture, les figures et les ornements laissent voir des traces de dorures, qui se sont conservées très-apparentes dans les parties non saillantes. Des étoiles d'or à huit rais étaient, en outre, semées çà et là sans ordre. Celles du couvercle sont, au contraire, disposées régulièrement, de telle sorte qu'il s'en trouve une dans l'intérieur de chacun des demi-cercles entrelacés et une dans la bordure, au-dessus de chacun des points d'intersection des demi-cercles.

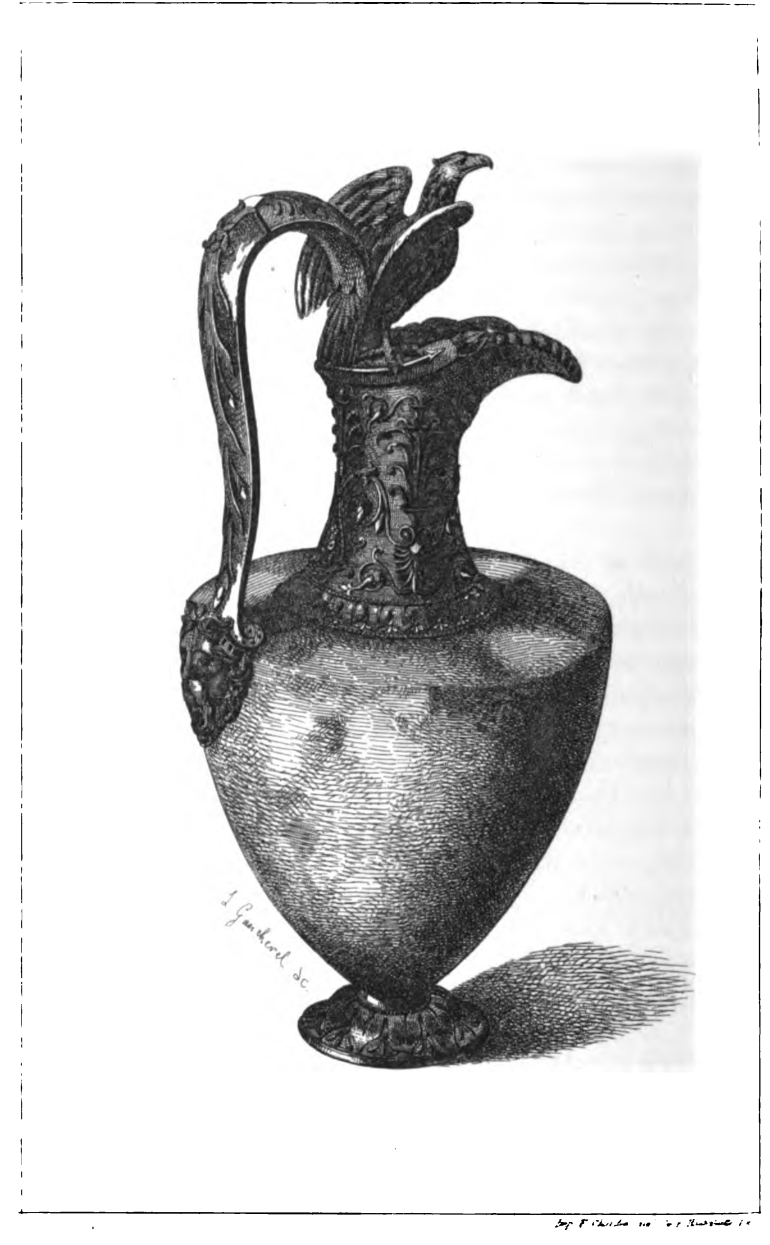
Le coffret est dans un parfait état de conservation; il n'y manque qu'une des encoignures en argent. On aperçoit, à l'extrémité du couvercle qui affleure la paroi d'entrée, la place d'un bouton qui servait sans doute à faire glisser ce couvercle dans ses coulisses.

Il ne nous a pas été possible de déterminer l'espèce de bois qui a été employée pour la confection de ce petit meuble. Suivant quelques personnes ce serait le buis, selon d'autres, le poirier. Rien n'autorise même à affirmer qu'il s'agisse d'une essence indigène.

Il n'est pas permis davantage d'attester que le coffret ait été fait

Digitized by Google

Digitized by Google



PRÉFÉRICULE DE NASIUM (Meuse)

Trouvé en 1847

Digitized by Google

en France, quoique les rinceaux courants qui forment sa monture puissent paraître avoir été copiés sur un manuscrit de la fin du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Sever-Cap-de-Gascogne (Landes)[1]. En effet, les dragons représentés sur l'une des faces sont identiques aux dragons sculptés sur une des anciennes bordures de la châsse des rois mages à Cologne[2]. Il est vrai, comme nous l'avons déjà fait observer, que l'emploi de ce mode de décoration était d'un usage général à cette époque, et que les dragons se rencontrent très-fréquemment dans une foule de manuscrits exécutés sur divers points de la France. Mais les *grecques* qu'on remarque sur le dessus du coffret et sur son couvercle se rencontrent aussi dans les manuscrits allemands du XIIe siècle. Enfin les couleurs rouge et noire mêlées à la dorure sembleraient indiquer comme origine la partie de l'Allemagne qui avoisine la Hollande.

Relativement à la date, il semble résulter de ce qui précède que ce petit meuble devrait être considéré comme remontant au XIIe siècle. Mais si l'ornementation de l'architecture monumentale subit une transformation durant ce même siècle, cette révolution s'accomplit plus lentement à l'égard des peintures des manuscrits et des objets mobiliers. Le coffret dont nous venons de donner la description pourrait donc n'être que du XIIIe siècle ou même d'une époque un peu postérieure.

XXII.

Préféricule de Nasium (Meuse), conservé au musée de la ville de Bar-le-Duc[3].

(Communication de M. Oudet, conservateur du musée de Bar-le-Duc, correspondant[4].)

Dans le courant de l'année 1847, des ouvriers terrassiers tra-

[1] Bibliothèque impériale, ancien fonds latin, suppl. n° 1075. — Ce manuscrit a déjà été mentionné plus haut par M. le comte Auguste de Bastard, dans son *Rapport sur une crosse du XIIe siècle*, etc. p. 409.

[2] On a pu voir cette bordure pendant assez longtemps chez M. Malinet, marchand de tableaux et de curiosités, quai Voltaire, n° 25.

[3] Voir pl. V.

[4] *Bulletin du comité*, t. II, p. 506 et 513.

Digitized by Google

vaillant près de Ligny-en-Barrois (Meuse), à environ 1,500 mètres au sud-est du village de Naix, à extraire du plafond du canal de la Marne au Rhin, qu'on mettait alors en service, de grosses pierres logées dans le sol et qui favorisaient la fuite des eaux à cet endroit de la ligne, remarquèrent que ces pierres tenaient aux fondations de quelque ancien mur.

On reconnut qu'on se trouvait sur l'emplacement d'une partie de l'ancienne ville romaine de *Nasium*.

En continuant, à un mètre ou 1m20 en contre-bas du sol naturel, en un point qui paraissait avoir appartenu à quelque cavité, le marteau de l'un des ouvriers frappa sur du métal, et un objet de couleur verdâtre, riche de forme, s'offrit immédiatement à sa vue.

C'était un vase antique, un préféricule en bronze, de la plus belle facture. Ce monument appartient aujourd'hui au musée de la ville de Bar-le-Duc.

La hauteur du vase recueilli est de 27 centimètres, et son poids de 1,210 grammes. Dessoudés en quatre parties par l'action du temps, ses membres ont été réunis depuis, avec beaucoup d'art.

Le bronze est uniformément recouvert d'une patine verte foncée, et le galbe du vaisseau offre une pureté de contours qui pourrait servir de type pour les plus beaux vases de ce genre.

On reconnaît que les reliefs du col et de l'anse ont été rehaussés par des damasquinures en argent, que l'oxyde a plutôt cachées qu'altérées; on découvre même au fond de la bouche de la belle tête de faune sur laquelle l'anse repose à sa base, et malgré la petitesse du module, le blanc émaillé des dents; mais les diamants ou autres pierres fines qui formaient la prunelle des yeux ont disparu.

Les ornements du pied, ceux du col, la tête de faune, et surtout le jeune aigle armé du foudre qui surmonte la bée, sont d'une composition et d'une facture exquises; il faut dire que ces ciselures ont toute la grâce et la finesse des ornements sortis de la main des plus habiles artistes grecs.

Mais ce qui doit distinguer aussi le préféricule de Bar-le-Duc, c'est qu'il est complet, c'est qu'il est entier. Le dessin que nous joignons à cette notice (pl. V), à l'échelle d'un peu plus de moitié, donnera une idée de son mérite au point de vue de l'art.

Avec le collier d'or garni de camées qui est toujours resté un des plus rares trésors du Cabinet impérial des antiques à Paris, ce vase est peut-être le monument le plus précieux que nous aient

Digitized by Google

encore rendu les entrailles gallo-romaines de *Nasium*. Remarquons que sa destination en ferait remonter l'origine avant l'établissement du christianisme dans les Gaules, c'est-à-dire aux premiers siècles de notre ère.

Le *præfericulum*, ou vase pontifical des Romains, était un vase allongé, en forme d'aiguière, fait le plus souvent en métal de bronze, ayant la panse ample, le col garni d'une seule anse très-élevée, le bec avancé; le pied en était petit, attendu que dans les cérémonies il était porté et non posé.

Il contenait le vin pour les libations ou autres liqueurs consacrées, dont on faisait usage dans les solennités religieuses; on avait coutume de le porter en tête de l'appareil qui composait la pompe des sacrifices.

Ainsi qu'il en était pour les autres meubles et instruments destinés aux usages sacrés des anciens, le travail de ces sortes de vaisseaux se distinguait toujours par l'élégance de la forme et de l'ornementation.

Le préféricule se voit assez communément au revers des médailles des empereurs, comme étant une marque de leur pontificat. Il y est presque toujours accompagné du *lituus* [1], de l'*aspersorium* [2], du *simpulum* [3] et de la *dolabra* [4], instruments accessoires du sacrifice.

Ce vase, d'une grande rareté, retiré du fond du lit du canal après coup, et pour ainsi dire miraculeusement (car sans l'incident survenu, d'une fuite, il demeurait à jamais enfoui sous ses eaux), était resté ignoré pendant quatre années encore dans la chambre d'un piqueur, lorsqu'en avril 1851 M. Malézieux, ingénieur du canal de la Marne au Rhin, et appréciateur de tout ce qui est beau, en fit la seconde découverte. Il le retira de mains profanes, et, indemnisant le détenteur, déposa religieusement cet antique au musée de Bar-le-Duc. Don précieux pour cet établissement et qui, par l'authenticité d'une origine locale gallo-romaine, par la forme de l'objet et la perfection du travail comme par un état de conservation bien rare, restera un monument des plus dignes de fixer l'attention des archéologues et des artistes.

[1] Bâton augural.
[2] Aspersoir pour la purification.
[3] Vase recevant le sang de l'holocauste.
[4] Couteau à démembrer la victime.

Digitized by Google

Répétons encore que nous obtenons en ceci une nouvelle preuve des richesses archéologiques qu'on recueillerait sous le sol de l'antique cité des Leucois [1], si l'administration supérieure voulait ordonner des mesures pour le faire fouiller régulièrement.

XXIII.

Note sur la découverte d'un dolmen dans la commune de Rumont (Seine-et-Marne[2]).

(Communication de M. Carro, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.)

Un curieux monument celtique (dolmen) vient d'être signalé et, en quelque sorte découvert, dans la commune de Rumont, canton de la Chapelle-la-Reine.

Bien que situé dans une plaine découverte et fort étendue, ce dolmen, plus d'à moitié enfoui, n'avait point attiré jusqu'ici l'attention : connu sous le nom de *la pierre de l'Ormail,* sa large table de pierre[3] n'offrait d'autre intérêt aux gens du pays que par l'abri qu'elle leur prêtait quelquefois contre l'orage.

Dans le commencement de cette année (1856), l'instituteur de Rumont, M. Leroy, jeune homme instruit et modeste, fut frappé du rapport qu'offraient cette pierre et les quatre autres qui la supportent avec ce qu'il avait lu des dolmens celtiques ; j'eus connaissance de quelques lignes qu'il avait écrites à ce sujet, et je le priai de m'adresser des renseignements plus circonstanciés. Ces renseignements me parvinrent bientôt, accompagnés d'un croquis fort bien fait ; ils me parurent si précis que je n'ai pas hésité à me rendre dernièrement à Rumont. J'ai immédiatement reconnu dans la pierre de l'Ormail un fort beau dolmen, partie principale et reste d'un caveau sépulcral, avec traces du tumulus au centre duquel il a dû se trouver primitivement placé. Il est cer-

[1] Voir, sur ce lieu, l'*Essai sur les morceaux d'architecture antiques trouvés au village de Naix en 1845,* par l'auteur de cette notice.

[2] Voir ci-dessus, page 46.

[3] 4^{m},80 de longueur sur 3^{m},50 de largeur, et 0^{m},44 à 0^{m},55 d'épaisseur.

Digitized by Google

tainement non moins remarquable que beaucoup d'autres que j'ai visités, notamment en Bretagne.

On ne sait trop comment ce monument a échappé à la tentation plusieurs fois, et récemment encore, éprouvée de le découper en pierres d'angles pour bâtir. L'espèce de notoriété qu'il vient de recevoir paraît devoir le préserver pour quelque temps au moins, et M. le maire de Rumont, qui l'a visité avec moi, est fort disposé à user de son influence auprès du propriétaire pour en assurer, autant que possible, la conservation.

Les vestiges de l'époque celtique et même anté-celtique sont rares, surtout aux environs de Paris. (Le dolmen de Rumont est le seul dolmen connu dans Seine-et-Marne.) Comme pour l'histoire des âges anté-diluviens de la terre, refaite au moyen de quelques ossements fossiles, il ne nous reste, pour cette histoire de nos premiers temps, que quelques pierres et quelques instruments grossiers et ingénieux tout à la fois, en silex ou en bronze, ou même quelques ornements en or. Ne devons-nous point nous efforcer de conserver à nos descendants ces témoins d'une époque entourée de ténèbres?

Ainsi que presque tous les monuments de ce genre qui existent en France, celui de Rumont a été fouillé, sans doute à une époque très-reculée, probablement au temps de l'invasion romaine, et il serait peu supposable que de nouvelles recherches y fissent découvrir quelques objets intéressants; cependant, dans la prévision où de nouvelles fouilles seraient faites, j'ai indiqué verbalement à M. le maire et à M. l'instituteur certaines précautions à prendre.

XXIV.

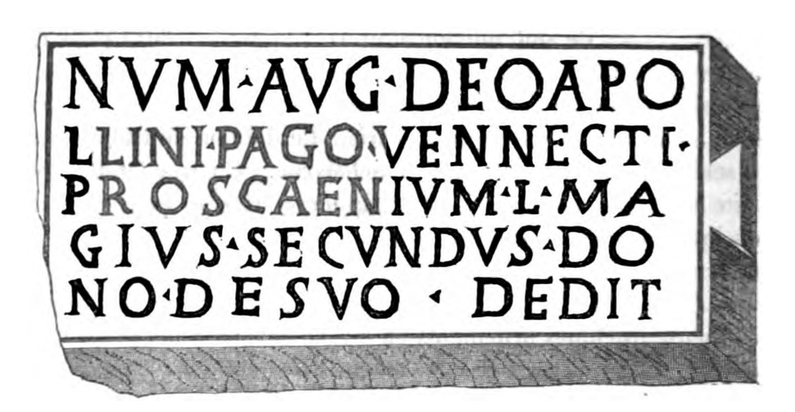
Note de M. L. Renier, membre du comité, sur une inscription romaine envoyée par M. Éd. Fleury, correspondant, à Laon.

M. Édouard Fleury, correspondant du ministère, a entretenu plusieurs fois le comité[1] des fouilles qui ont été exécutées à Nizy-le-Comte, par les soins de la société archéologique de Laon. Ces

[1] Voir le *Bulletin du comité*, t. II, p. 19, 224, 341, 505 et 529.

Digitized by Google

fouilles ont donné lieu à d'importantes découvertes; on y a trouvé notamment une inscription romaine, dont plusieurs journaux ont parlé, mais sans en donner un texte rigoureusement exact. Le comité ayant désiré en avoir un dessin fidèle ou un estampage, M. Édouard Fleury s'est empressé d'en envoyer un *fac-simile*, que nous reproduisons ici.



La pierre qui porte cette inscription a 40 centimètres de hauteur sur 88 de largeur. Ce document doit se lire ainsi :

Num(ini) Aug(usti), Deo Apollini, pago Vennecti, proscænium L(ucius) Magius Secundus dono de suo dedit.

A la divinité de l'Empereur, au Dieu Apollon et au *pagus Vennectes*, Lucius Magius Secundus a donné ce *proscænium*, qui a été construit à ses frais.

La forme des lettres de cette inscription annonce la fin du premier siècle de notre ère ou le commencement du deuxième, et c'est aussi la date que doivent lui faire assigner les abréviations NVM. AVG. par lesquelles elle commence. Elle nous apprend l'existence et le nom d'un *pagus* de la cité des *Remi*, complétement inconnu jusqu'ici, et qui devait comprendre dans son territoire, avec la ville dont les ruines viennent d'être retrouvées, celle de *Lugdunum Clavatum* ou *Laudunum*, aujourd'hui Laon. Cette découverte a une grande importance, car elle explique un fait qui avait fort embarrassé tous les savants qui se sont occupés de la géographie historique de la Gaule, je veux dire la création du diocèse

Digitized by Google

de Laon, à la fin du ve siècle[1]. Le territoire de ce diocèse était probablement tout formé dans le *pagus* dont il s'agit, et rien dès lors n'était plus facile que de le détacher du territoire de la cité dans laquelle il avait déjà une existence, sinon indépendante, du moins distincte à certains égards, ainsi que le démontre notre inscription.

Il est aussi question d'un *proscænium* dans ce document. Rien, dans les traces de constructions que les fouilles ont fait découvrir ne donne l'idée d'un théâtre; mais les monuments de ce genre élevés à cette époque dans cette partie de la Gaule n'étaient pas très-considérables, et si le théâtre dont ce *proscænium* faisait partie ressemblait à celui qu'on a découvert à Champlieu, près de Compiègne, on conçoit facilement qu'il n'ait pas laissé de traces aujourd'hui appréciables.

L. Renier.

XXV.

Épitaphe de Geoffroy II, évêque de Carpentras (1211[2]).

(Communication de M. l'abbé André, correspondant, à Vaucluse.)

On lit ce qui suit dans un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras, relatif aux évêques de cette ville: « Geoffroy II de Garosse naquit à Carpentras vers 1150; il paraît sur le siége épiscopal le 30 juillet 1195, où il intervient comme témoin à une vente consentie en faveur des Templiers par un seigneur Hugues. Vexé par le comte de Toulouse, qui lui causa de grands dommages, et chassé même de sa ville épiscopale, ce prélat obtint du légat Milon un ordre, en date du 6 novembre 1209, en vertu duquel

[1] Voir Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, p. 489.

[2] Voir ci-dessus, p. 152 et 176. — Une copie de cette même épitaphe ayant précédemment été envoyée par M. l'abbé André, sans que le correspondant pût indiquer si elle se rapportait à Geoffroy Ier, mort en 1120, ou à Geoffroy, décédé en 1211, M. de Guilhermy avait dès lors émis l'opinion que l'épitaphe concernait le second de ces deux évêques. Il avait en outre réclamé une copie plus correcte de l'inscription. (*Bulletin du comité*, t. III, p. 284.)

Digitized by Google

le comte dut lui payer dix-huit mille sols raymondins. Il assista en 1210 au concile de Montélimart, ainsi qu'à la sentence des légats contre la maison de Toulouse. » Un autre document nous apprend que sur la demande, et grâce à l'intervention de Geoffroy, les co-seigneurs de Monteux affranchirent les habitants de Carpentras du péage auquel ils étaient soumis en allant à Monteux. Ce prélat mourut en 1211. Je lis dans le susdit manuscrit: *Cujus epitaphium reperitur supra januam episcopalem quæ est juxta januam sancti Siffredi.*

C'est précisément l'épitaphe que copia le chanoine Brutinel en 1623, et dont je renvoie une copie plus exacte que la première.

Gaufridius quo claruit urbs Carpentoratensis
  Hic jacet, unde dolor, nam jacet urbis honor.
Relligio, vigor ecclesiæ, reverentia cleri,
  Hoc vivente fuit, hocque ruente ruit.
Oppressos relevans, tumidis leo, mitibus agnus,
  Par fuit, aut primus vixque secundus erat.
Ecclesiam nimis iste suam, nichil usque redactam,
  Extulit et crevit, fecit et esse quod est.
Nobilis in terra, sed nobilior sit in alto;
  Nobilis hinc abiit, nobilior maneat.
Prima dies Augusti terris, heu dolor! istum
  Abstulit, et cœlo reddidit hæc eadem.
Hos fecit versus in sede secundus ab illo,
  Illiusque nepos, quem tenuit, docuit.

Le manuscrit qui m'a fourni les renseignements sur Geoffroy de Garosse désigne son successeur sous le nom de *Guillermus de Bordellis.*

XXVI.

Note sur la Tour-Blanche *d'Issoudun et les inscriptions qu'elle renferme, par M. de la Villegille, secrétaire du comité*[1].

On donne le nom de *Tour-Blanche* à la grosse tour ou donjon

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 688 et 691.

Digitized by Google

de l'ancien château d'Issoudun, lourd et gigantesque édifice présentant cette particularité, qu'il partage du reste avec la tour du château Gaillard, en Normandie, que sa coupe horizontale se rapproche de la forme d'un cœur.

La tour d'Issoudun paraît avoir été construite en 1194, par Mercadier, chef des routiers et des cottereaux au service de Richard Cœur-de-Lion; elle s'élève sur l'emplacement d'un ancien oratoire dont les constructions sont même restées engagées dans les fondations de la tour. Comme dans la plupart des monuments de cette nature, on ne pénétrait dans le donjon d'Issoudun que par une ouverture placée au premier étage. Cette entrée donnait accès à une salle voûtée, la pièce d'honneur. De simples planchers séparaient entre eux les autres étages.

Pendant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la *Tour Blanche* servit de lieu de détention. Louis XII y fut amené en 1488, lorsqu'il n'était encore que duc d'Orléans et que Charles VIII le faisait conduire à la grosse tour de Bourges. En plus d'un endroit les murailles portent des inscriptions gravées par les prisonniers qui y ont été renfermés. Les plus curieuses sont assurément les inscriptions hébraïques datant des premières années du XIVe siècle, qui y ont été découvertes en 1833 par M. Armand Pérémé, aujourd'hui attaché au ministère de l'agriculture et du commerce, commissaire à l'Exposition universelle de 1855. A l'époque où il entreprit de les relever, l'exploration des murailles était loin d'être une chose facile. Les planchers de la tour étaient détruits, l'escalier rompu; il fallut que M. Pérémé se fît attacher sous les bras et suspendre en quelque sorte à la grille d'une fenêtre du second étage, pour prendre les *fac-simile* des inscriptions. Des copies exécutées dans de telles conditions devaient nécessairement présenter de grandes difficultés de lecture; néanmoins M. Cahen, directeur de l'école israélite, à Paris, parvint à déchiffrer les inscriptions. Ce sont ces mêmes inscriptions dont M. de Girardot a envoyé des copies en 1851; mais, quatre ans auparavant, M. Pérémé, l'auteur de la découverte, les avait publiées lui-même (texte et traduction) dans ses *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun*. Paris, Issoudun, etc. 1847; un volume in-8°.

Les copies de M. de Girardot avaient été communiquées à M. de Saulcy. Cet honorable membre ayant exposé plus tard la

Digitized by Google

difficulté qu'en présentait la lecture[1], j'offris alors au comité de lui soumettre des estampages de ces inscriptions, que j'avais pris un peu plus tard, lorsque la restauration de l'intérieur de la tour et le rétablissement de l'escalier rendaient cette besogne aisée.

Les nouvelles traductions des inscriptions dont je remets les estampages sont dues à un savant orientaliste de Padoue, M. Philoxène Luzzato, mort bien jeune en 1855. L'étude que M. Luzzato a faite des estampages n'a donné lieu du reste, de sa part, qu'à des modifications insignifiantes de la version de M. Cahen, ce qui prouve l'exactitude des copies figuratives de M. Pérémé.

Je reproduis ici l'une des inscriptions qui se lisent dans les embrasures des fenêtres de la salle principale de la tour. Cette inscription, en prose rimée, est tracée en caractères carrés :

שני אחים : הם תפוסים : יצחק וחיים :
ולעולם יהיו חיים : והשם יהיה להם
לעזרה : ויוציאם מאפילה לאורה :
ממ.יעביד לגאולה :
אמן אמן סלה והם באו יום ג פר
ויחי סדל חיים
שני אחים : הם תפים :

Deux frères emprisonnés, Ishak et Hayim,
qu'ils vivent dans l'éternité et que Dieu leur soit
en aide, et qu'il les fasse sortir de l'obscurité à la lumière
et de la servitude à la liberté! Amen, amen, sela.
Ils sont entrés le mardi de la parascha Waiehi, l'an 64 du petit comput.
Hayim.
Deux frères emprisonn.....

L'an 64 du petit comput correspond à l'année 1304, époque des persécutions dont les Juifs furent l'objet sous le règne de Philippe le Bel.

Indépendamment des inscriptions en langue hébraïque, j'ai pris des empreintes de divers dessins plus ou moins grossiers,

[1] *Bulletin du comité*, t. I, p. 434.

Digitized by Google

exécutés par les prisonniers qui logèrent dans la grosse tour d'Issoudun. On y peut remarquer entre autres un guerrier à cheval, la lance en arrêt, un personnage portant un long bonnet pointu et la grotesque représentation de *Guérin Dumoulin, gouverneur de la grosse tour d'Issoudun, en 1672.*

Parmi les écussons qui surmontent quelques-unes des inscriptions, il faut citer les Chauvigny et les de Brosses, familles puissantes qui ont joué un rôle important dans l'histoire du Berri.

XXVII.

Inscriptions recueillies par J. Thiboust dans le Livre noir, *qui se conserve aux archives du Cher*[1].

(Communication de M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes.)

Inscription qui se voyoit en l'église d'Angiers, en 1516.

Ung homs gist soubz ceste tumbe
Mal taillé pour un poursuivant
Mais pour wider une retumbe
Son pareil n'estoit point vivant
En chair sallée homme savant
En vin taster grand conseiller
Dieu le mecte es cieulx si avant
Qu'il en face son boutiller.

Inscription qui se voyoit à la même époque en l'église de Langres.

In hoc jacent sacro phago
Isach, Sidrach, Abdenago
Igne usti ut pellago
Quos Rex Persarum Zezonas
Transferre jussit Lingonas
Ad fugandum Demonas.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 684 et 691.

Digitized by Google

XXVIII.

Inscriptions qui se lisaient au-dessous des portraits qui décoraient une salle du collége des Jésuites à Paris[1].

(Extrait d'un cahier de notes de la main de Garreau de Chezelles, communiqué par M. Boisrot.)

HENRICUS II.

Henricus ii hujus instituendi collegii jus concessit.

HENRICUS III.

Henricus iii sacerdotem a confessionibus ex hoc collegio regum christianissimus[2] primus ascivit.

HENRICUS IV.

Henricus iiii alter societatis in Gallia parens, expulsam revocavit, in collegio restituit.

LUDOVICUS XIII.

Ludovicus xiii ab infantia ad mortem societatem complexus, scolas aperuit, et collegium privilegiis adornavit.

LUDOVICUS XIV.

Ludovicus xiiii paternæ et avitæ in collegium benevolentiæ hæres.

Illustrissimus ac Reverendissimus D. D. Guillelmus du Prat, Episcopus Claramont. hujus collegii fundamenta posuit.

Illustrissimus ac Reverendissimus Hercules de Levi de Vantadour, Episcopus Mirapicensis, in hanc domum multum et constanter beneficus.

Eminentissimus cardinalis Joannes Armandus de Richelieu domum hanc suis beneficiis auxit.

Henricus de Gondi, Eminentissimus cardinalis de Retz, redditus amplificavit.

Eminentissimus cardinalis Franciscus de Larochefoucauld domum hanc munificentia auxit.

Armandus Borbonius, princeps de Conty, annos x eximiis doctrinæ ac virtutum ornamentis hoc collegium decoravit.

Fr. Sublet, D. des Noyers, societatem universam, et maxime hoc collegium, plurimis beneficiis devinxit.

[1] *Bulletin du comité*, t. III, p. 683 et 691.

[2] Pour le sens, il faudrait *christianissimorum;* mais la copie que nous avons sous les yeux porte bien *christianissimus.*

Digitized by Google

XXIX.

Rectification au sujet de l'inscription hébraïque de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

(Extrait d'une lettre de M. Baudouin, correspondant, à Toulouse; 21 mai 1858.)

Le dernier Bulletin du comité contient une inscription hébraïque[1]. M. le rabbin de Toulouse, à qui je l'ai communiquée, me fait observer qu'elle a été lue inexactement et que l'impression en est fautive. Suivant M. Oury, au lieu de :

THORATH ADONAÏ ATORATH HÉMÉNORA,

il faut lire :

תורת יהוה תמימה : הטהורה

HATHEHORAH : THEMIMA ADONAY THORATH,

c'est-à-dire, « la parfaite et pure loi de Dieu. » C'est le commencement d'un verset que l'on a coutume d'inscrire, dans presque tous les temples israélites, au-dessus de l'armoire contenant l'Écriture. M. Oury ajoute que si, comme l'avance le correspondant de Vienne, le chandelier mystique avait été peint sur le mur, il eût été parfaitement inutile de mettre au-dessous que c'était un chandelier.

[1] Voir ci-dessus, page 352.

Digitized by Google

PROCÉDÉ DE MOULAGE DE M. LOTTIN DE LAVAL.

Aux termes d'un décret rendu le 16 mars 1850, sur le rapport de M. de Parieu, alors ministre de l'instruction publique, l'État est devenu possesseur de la collection plastique épigraphique, formée en Orient par M. Lottin de Laval, et du procédé de moulage qui lui a permis, en la rapportant sous le plus mince volume, d'en reproduire les originaux avec la plus complète fidélité.

La collection a été déposée au Louvre, et la description du procédé de moulage, remise cachetée au secrétariat de l'Académie des sciences, a été conservée ensuite au ministère jusqu'à ce qu'il fût statué sur la publicité à donner à ce procédé.

M. le ministre a décidé que ce procédé serait rendu public.

« Aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

« 1er octobre 1849.

« Monsieur le ministre,

« Peiresc, le vieil antiquaire provençal, a indiqué, dans ses travaux, le papier non collé (dit papier joseph, papier à filtrer), comme propre à faire des estampages d'inscriptions d'un relief ou d'un creux peu sensibles.

« Quand je partis pour l'Asie, à la fin de 1843, je savais que ce procédé était employé, mais je ne l'avais jamais vu pratiquer; j'en fis l'essai pour la première fois à Varze-Ham, dans l'Arménie mineure, en tamponnant avec un foulard, à défaut d'éponge, et j'eus des estampages peu satisfaisants. Je renouvelai mes expériences à Vân, dans le Kurdistan, et je réussis un peu mieux sur les inscriptions dites de Sémiramis. — Du reste tous ces travaux, qui étaient nombreux et d'une haute importance scientifique, furent détruits durant le terrible hiver de 1844 par les pluies et les neiges du Kurdistan et de l'Assyrie.

« J'essayai aussi de couler du plâtre dans de grands estampages en papier, faits sur d'autres inscriptions, et je tirai des épreuves gercées, gondolées, qu'il fallait réparer avec une perte de temps

Digitized by Google

considérable, et l'estampage était détruit quand le plâtre se trouvait pris, ce qui arrive toujours pour ce genre de moulage. D'un autre côté, on ne pouvait obtenir que des objets d'un relief très-mince, et si l'opération n'était pas faite avec prestesse et habileté, non-seulement on n'en tirait qu'une épreuve informe, mais encore le moule se trouvait complétement détruit.

« Tous ces graves inconvénients me frappèrent, et je me mis à chercher un moyen qui permît aux explorateurs de soustraire leurs travaux à l'inclémence des saisons, et non-seulement de mouler de petites inscriptions, mais encore les plus colossales (ce que nul n'avait pu faire), et des bas-reliefs d'une saillie extrême, comme les grandes figures gigantesques de Persépolis, de Schapour et de Ninive; c'était une tâche aussi difficile qu'importante pour les arts et la science; mais rien ne me rebuta, et une réussite inespérée vint couronner mes travaux. J'ai rapporté de l'Asie centrale une riche moisson de bas-reliefs précieux, et dorénavant, grâce à ce procédé, la France pourra se procurer, *à très-peu de frais,* la plupart des monuments plastiques et épigraphiques disséminés sur toute la surface du globe.

« Je ne vous entretiendrai pas, Monsieur le ministre, de tous les tâtonnements, de tous les essais que j'ai mis en œuvre pour arriver au but; je ne m'occuperai que des dernières épreuves que j'ai faites, parce qu'elles sont le fruit de l'expérience et qu'elles réunissent la solidité, la légèreté, l'économie, à la perfection comme moulage.

« PREMIÈRE OPÉRATION.

« Moulage d'un bas-relief en marbre, pierre, bois, plâtre ou albâtre.

« Si l'objet à mouler se trouve exposé à l'air ou au soleil, avant de procéder à l'opération, il faut le mouiller à grande eau, puis on prend du papier connu dans le commerce sous le nom de *gris bulle, couronne bulle* ou *carré bulle,* que l'on macule fortement (chose très-essentielle). On en superpose huit ou dix feuilles dans une large terrine ou un plat de fer-blanc (vase indispensable à tout voyageur); après trente secondes, on retire la feuille de dessous pour l'appliquer sur le bas-relief à la partie la plus saillante; on l'étend dans toute sa longueur, avec le moins de plis possible, et l'on tamponne légèrement avec un gros pinceau de badigeonneur. Cette opération doit être continuée sur toute la surface du bas-relief, en

Digitized by Google

ayant soin de superposer les feuilles l'une sur l'autre, de façon que la feuille dernière ne couvre que les deux tiers de la première. Lorsque le bas-relief se trouve recouvert de deux feuilles de papier bulle sur toute sa surface, on tamponne de nouveau avec le gros pinceau ou une brosse molle; des déchirures ont lieu, particulièrement si ce sont de grandes figures ou des objets d'un haut relief, mais ce n'est d'aucune importance; on doit alors couvrir chaque déchirure avec du même papier collé, plié en double ou en triple, puis on prend de la pâte de papier (celle qu'on vend dans tous les bazars d'Afrique ou d'Asie est excellente) que l'on déchire par carrés de 20 centimètres (6 à 8 pouces); on la plonge en double dans la terrine. Cette pâte absorbe beaucoup d'eau, et on l'applique rapidement sur toute la superficie du bas-relief, puis avec une large brosse de sanglier on frappe vigoureusement. Cette pâte de papier devient alors liquide et visqueuse comme une terre à potier. Si la brosse découvre les parties les plus saillantes du bas-relief, il faut les recouvrir de papier collé, de pâte, et tamponner avec précaution; s'il se trouve des *creux* ou des *dessous* dans le bas-relief, appliquez-y hardiment de la pâte, et, avec des ébauchoirs à modeler, poussez-la dans tous les creux, puis, avec les doigts, pétrissez fortement vos contours. Quand ce travail préparatoire est fini, faites sur toute la surface de votre bas-relief une vigoureuse aspersion d'eau, évitant toutefois d'en introduire par le haut entre le marbre et la pâte, ce qui la ferait se détacher, puis prenez de la colle de farine très-cuite délayée avec de l'eau saturée d'alun, mêlez-y un peu de blanc d'Espagne, et, avec une large queue de morue enduisez tout votre bas-relief de ce mastic; appliquez ensuite par-dessus une couche générale d'une feuille de papier bulle, et avec la brosse dure tamponnez fortement le bas-relief.

Cette opération terminée, couvrez votre bas-relief d'un enduit de gélatine de pieds de mouton, de gazelle, de chevreau ou de colle de Givet commune très-chaude. Cette gélatine est facile à faire, même dans les déserts, puisque ces animaux sont la seule nourriture des voyageurs. Puis vous appliquez une nouvelle couche de papier bulle, vous tamponnez en ayant bien soin de ne laisser aucune partie du bas-relief à nu, vous collez ensuite les bords de votre enduit sur la pierre ou le marbre avec de la colle de pâte, afin que si une partie séchait avait l'autre, le vent ne détachât pas le bon creux, et l'opération sera terminée.

Digitized by Google

« 2° OPÉRATION.

« Travail pour mettre les creux à l'abri de l'humidité.

« Lorsque les moules sont *bien secs*, on les détache avec précaution; s'il y a encore de l'humidité dans les épaisseurs, on les met sécher à l'ombre, puis on fait fondre du suif de mouton ou de chameau, ou, à défaut, on prend de l'huile de sézame (kongit, rââu kongit, iack, iack-kongit, zeitoun-kongit), que j'ai trouvée dans toute la Perse, la Russie asiatique, les Indes, l'Arabie, la Turquie et l'Egypte; on enduit légèrement les moules avec ces matières et on les expose ensuite à un soleil ardent, qui fait pénétrer les corps gras dans les bons creux et les met ensuite à l'abri de la pluie, de la neige et de l'humidité.

« 3° OPÉRATION.

« Pour rendre les plus grands bas-reliefs transportables.

« Il est bon de n'avoir en voyage que des caisses qui n'excèdent pas 5 pieds de longueur sur une largeur de 60 à 66 centimètres, et une épaisseur de 60. L'unique qui m'a servi à transporter tant de bas-reliefs du fond de l'Asie n'avait pas même cette dimension.

« Pour les grandes inscriptions de Persépolis, je les scindai par bandes de la largeur de ma caisse, ayant soin de couper avec de forts ciseaux dans une des raies interlinéaires, toutefois après les avoir numérotées et mis des points de repère. Quand on veut couler en plâtre, on les rapproche, et cela forme une couture à peine sensible, qu'il est très-aisé de faire disparaître en passant le doigt dessus après le moulage.

« Pour les grands bas-reliefs ou les figures colossales, on procède de même, en agissant avec intelligence; il est toujours facile ou de placer la couture dans les plis ou sur le fond, les parties diverses du bon creux se rapprochant au moulage avec la plus grande facilité.

« 4° OPÉRATION.

« Cuisson du bon creux.

« Une opération de la plus haute importance est celle de la cuisson du moule, en ce qu'elle peut entraîner la perte de bons creux fort précieux. Les voyageurs n'auront pas besoin de l'essayer en

Digitized by Google

route, puisque c'est seulement à Paris qu'on devra couler en plâtre. Quoi qu'il en soit, voici la description de l'opération qui donne aux bons creux si légers une grande force, et qui m'a permis de tirer de nombreuses épreuves dans mes moules, ce qui semblait inexplicable même aux plus habiles praticiens.

« Je place mes bons creux en face d'une cheminée dans laquelle brûle un feu très-vif; puis, quand le moule est brûlant, je l'enduis à l'intérieur d'une mixtion composée d'huile de lin cuite avec de la litharge, de la cire jaune et de l'essence de térébenthine, après quoi je place les creux dans un four chauffé à 80 ou 100 degrés, où ils restent une demi-heure; après cette opération, quand on veut mouler, on n'a plus qu'à les enduire légèrement d'huile de lin et à jeter son plâtre dedans.

« Tel est, Monsieur le Ministre, le procédé si complet et si simple qui m'a permis de rapporter le premier en Europe des monuments si précieux; avec ce procédé, on pourra rendre aux arts et aux sciences des services incalculables. Grâce à lui, plus n'est besoin de porter du plâtre dans le fond des déserts ou d'envoyer des bâtiments de l'État dans des stations lointaines; les choses réputées impossibles à faire jusqu'alors deviennent l'A B C des moins intelligents, et Persépolis tout entier, qui aurait seul coûté à mouler des millions et des difficultés à peu près insurmontables, n'occasionnera désormais qu'une dépense assez minime.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, avec un profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Signé LOTTIN DE LAVAL.

A Monsieur de Parieu, ministre de l'instruction publique et des cultes.

« Paris, 21 novembre 1849.

« Monsieur le ministre,

« Depuis que j'ai cédé à l'État mes collections et mon procédé, cession que j'ai faite entre les mains de votre prédécesseur, j'ai inventé un nouveau perfectionnement de la plus haute importance. Je croirais agir avec déloyauté en le gardant pour moi seul, et je m'empresse de le porter à votre connaissance. Vendredi, 16 no-

Digitized by Google

vembre, j'ai fait un bon creux sur un bas-relief gothique de petite dimension, il est vrai, et d'un centimètre de relief; je l'ai fait avec de la couronne bulle toute seule, simplifiant le moulage de plus en plus; j'ai confectionné ce moule avec quatre épaisseurs de pâte, au lieu de six ou de huit, puis je l'ai soumis à la cuisson ordinaire. Cette opération terminée, j'ai enduit le *dessous du moule* avec la mixtion composée de cire jaune, d'huile de lin, etc. etc. et j'ai soumis ce dessous à la cuisson, comme je l'avais fait précédemment pour l'intérieur; et, après la dessiccation, je l'ai plongé dans l'eau, où il a séjourné *vingt heures*. L'épreuve a été décisive; après l'avoir fait sécher au soleil, j'ai pu en livrer une épreuve en plâtre aussi parfaite que si le moule n'eût pas subi cette longue et dangereuse submersion. Je cherchais cette chose depuis longtemps, et je suis bien heureux de l'avoir trouvée, car, désormais, on n'aura plus à redouter les coups de mer pour nos moules si légers, et l'humidité, et même souvent l'eau qui se trouve dans la cale du navire, et qui aurait pu exercer une action fatale sur le papier bulle avec l'adjonction de la pâte de papier.

« J'ai l'honneur d'être, avec le respect le plus profond, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Signé Lottin de Laval. »

« *Renseignements supplémentaires.*

« Pour la colle de pâte :

« Par litre de farine, alun de roche, demi-hectogramme;

« Pour l'huile composée, destinée à préparer la cuisson des moules et leur imperméabilité :

« Par kilogramme, huile grasse de bonne qualité,

« 3 onces cire jaune,

« 2 onces essence de térébenthine.

« Faire fondre la cire jaune dans une petite quantité d'huile grasse, et y ajouter l'essence de térébenthine pour clarifier le liniment, puis verser dessus le reste du kilogramme d'huile grasse, qu'on emploiera de préférence à chaud.

Digitized by Google

« Moulage d'une inscription de 1/4 de centimètre de creux à 1 centimètre 1/4.

« Procédés perfectionnés.

« Étendez sur la surface de la pierre du papier mouillé, collé légèrement, connu sous le nom de *carré bulle*, *couronne bulle* ou *gris bulle*. Frappez fortement avec une brosse de sanglier les trois premières couches, puis étendez de la colle de farine, recouvrez le tout d'une nouvelle couche de papier, et laissez sécher.

« Pour la cuisson et l'imperméabilité, voir la description du procédé.

« Moulage des figures d'un relief de 1 centimètre à 10 centimètres.

« Étendez sur le bas-relief du papier mouillé, comme pour les inscriptions, quatre couches successives, puis étendez une couche de colle de farine, que vous recouvrirez de pâte de papier; tamponnez fortement de la pâte de papier dans le creux, et n'épargnez pas les couches de papier sur les parties les plus saillantes. Quand vous aurez frappé vigoureusement avec la brosse, et pétri les contours avec les doigts et les ébauchoirs, étendez une couche de colle forte (4 onces par 1/2 pinte d'eau), employez-la bouillante, afin qu'elle pénètre votre pâte, puis recouvrez cette gélatine d'une couche de papier bulle.

« L. de L. »



TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE IV[e] VOLUME DU BULLETIN DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

A

Digitized by Google

B

Digitized by Google

Digitized by Google

C

Digitized by Google

Digitized by Google

D

Digitized by Google

E

Digitized by Google

F

Digitized by Google

G

Digitized by Google

H

I

Digitized by Google

J

K

L

M

Digitized by Google

Digitized by Google

N

O

Digitized by Google

P

Digitized by Google

Q

R

Digitized by Google

S

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

T

Digitized by Google

U

V

W

Y ET Z

Digitized by Google

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS

PUBLIÉS DANS LE IV[e] VOLUME DU BULLETIN DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Pages.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES RAPPORTS,

NOTICES ET DESCRIPTIONS ADRESSÉS PAR LES CORRESPONDANTS,

QUI SONT INSÉRÉS DANS LE IVe VOLUME DU BULLETIN DU COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Digitized by Google

P

S

T

V

Digitized by Google

PLACEMENT DES PLANCHES.

DESSINS SUR BOIS INSÉRÉS DANS LE TEXTE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS LE VOLUME.

ACTES OFFICIELS.

TRAVAUX DU COMITÉ.

Digitized by Google

Pages.

Digitized by Google

DOCUMENTS PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRECTIONS.

Page 5, ligne 26, *au lieu de* : Bizeuil, — *lisez* : Bizeul.
Page 10, ligne 37, *au lieu de* : au temps de Charles VII, — *lisez* : Charles VIII.
Page 30, ligne 5, *au lieu de* : Montfalcon, — *lisez* : Monfalcon.
Page 101, note 2, *au lieu de* : *ibid.* p. 689, — *lisez* : *ibid.* t. II, p. 689.
Page 121, ligne 17, *au lieu de* : Montfalcon, — *lisez* : Monfalcon.
Page 153, ligne 16, *au lieu de* : Almer, — *lisez* : Allmer.
Page 371, ligne 19, *au lieu de* : antiquités, — *lisez* : antiquaires.
Page 355, ligne 9, *au lieu de* : cueilleir, — *lisez* : cueillir.

ADDITIONS ET CORRECTIONS AUX RAPPORTS SUR LES CROSSES DE TIRON ET DE SAINT-AMAND DE ROUEN.

(Autant que possible, ces corrections et changements ont été signalés dans les notes.)

Page 406, ligne 16, *lisez* : trouvé, dit-on, dans l'église de Saint-Père.
Page 407, ligne 13, *au lieu de* : des touristes, — *lisez* : des *touristes* et des archéologues.
Page 410, ligne 31. *ôtez l'abréviation au-dessus de* Rapina *et d'*Avaricia.
Page 411, à la note, ligne 1, *après* : terminée, — *ôtez* : elle.
Page 416, ligne 1, *après* : (de la Loi), — *ajoutez* : deux mamelles.
Page 417, ligne 13, *après* : Testament, — *lisez* : Suivant Origène et les commentateurs venus après lui, la figure mystique, etc.
Page 418, ligne 24, *après* : miracle, — *lisez* : opéré sur les hosties consacrées, lors de l'embrasement de la ville de Deutz; miracle consacré par ce vers, que le pieux abbé fit inscrire sur le grand autel de son église.
Page 418, ligne 33, *après* : monture, — *ajoutez* : *vili asello residens.*
Page 419, ligne dernière, *après* : monuments, — *lisez* : des XIIe et XIIIe siècles.
Page 423, ligne 10, *après* : les yeux, — *lisez* : de notre digne et.
Page 426, ligne 14, *au lieu de* : histoires bibliques, — *lisez* : *histoires de la Bible.*
Page 428, sous la gravure, *mettez pour titre* : Lucifer avant et après sa chute.
Page 429, ligne 26, *au lieu de* : troisième, — *lisez* : deuxième.
Page 430, ligne 23, *après* : festin, — *mettez le renvoi* (47).
Page 431, ligne 28, *après* : qui départ son huille, — *ajoutez* : (*Les Rois*, liv. IV).
Page 434, ligne 12, *au lieu de* : Est leo; sed custos,... apertis, — *lisez* : Est leo sed custos,... apertis.
Page 435, ligne dernière, *après* : symbole, — *ajoutez* : (Voyez la fin de la note 171, page 634).

Digitized by Google

Page 436, ligne 4, *au lieu de* : 1109, — *lisez* : 1117.
Page 439, ligne première, *au lieu de* : il sera, — *lisez* : le lion sera.
Page 439, ligne 20, *après* : l'évangéliste, — *ajoutez* : Jean, selon saint Irénée, et de Matthieu, etc.
Page 439, ligne dernière, *au lieu de* : entendre du lion, — *lisez* : entendre le lion.
Page 440, ligne 4, *au lieu de* : *Nombres*, — *lisez* : *Les Nombres*.
Page 441, ligne 4, *au lieu de* : des hommes, — *lisez* : des hommes nus.
Page 441, ligne 7, *au lieu de* : à l'hypogée, — *lisez* : aux hypogées.
Page 442, ligne 16, *après* : versets 10 et 11.) — *ajoutez* : édition de Th. Desoer, in-8°, Paris, 1819.
Page 442, ligne 21, *au lieu de* : dont parle Job à son ami, — *lisez* : dont parle l'ami de Job, en le réprimandant.
Page 442, ligne 25, *au lieu de* : particulièrement, — *lisez* : et, parfois.
Page 445, ligne 7, *après* : de Dieu, — *lisez* : de Dieu, alors qu'il s'irrite contre les pécheurs, pour les ramener à lui.
Page 448, ligne 24, *au lieu de* : cerastes, — *lisez* : céraste.
Page 448, ligne 25, *après* : de cornes, — *lisez* : est le symbole de l'Antechrist, et du Christ au jugement dernier. Le serpent est également, etc.
Page 450, ligne 21, *au lieu de* : dans le premier vestibule, — *lisez* : devant le vestibule.
Page 450, ligne dernière, *au lieu de* : fils de la perdition, — *lisez* : fils de perdition.
Page 451, ligne 21, *au lieu de* : réunis, — *lisez* : unis.
Page 451, ligne 35, *après* : exercice, — *mettez le renvoi* (218); — et, ligne suivante, *au lieu de* : bouche d'enfer, — *lisez* : bouche de l'enfer.
Page 453, ligne 21, *au lieu de* : Godescalc. — *lisez* : Godesscalc.
Page 455, ligne 14, *au lieu de* : Girart. — *lisez* : Gérart ou Gérard.
Page 455, ligne 23, *au lieu de* : tête de serpent, — *lisez* : tête d'oiseau.
Page 459, ligne 10, *au lieu de* : Becquet, — *lisez* : Becket, archevêque de Canterbury.
Page 459, ligne 26, *après* : à son usage. — *lisez* : historiée de saint Jean-Baptiste.
Page 459, ligne 29, *au lieu de* : chanoines, — *lisez* : vicaires de N.-D. (*sic*).
Page 460, ligne 19, *au lieu de* : quoique déjà, — *lisez* : quoiqu'elle ait été déjà gravée.
Page 461, ligne 9, *après* : fondement, — *mettez le renvoi* : (255).
Page 462, sous la gravure, *mettez pour titre* : Mort de la licorne.
Page 463, ligne dernière, *après* : serpent, — *ajoutez* : (Voy. note 257, p. 760).
Page 465, ligne 25, *après* : qui, tous, — *ajoutez* : nous.
Page 465, ligne 28, *après* : Bernard, — *ajoutez* : (✝1153).
Page 466, ligne 10, *après* : Vierge, — *lisez* : chapitre intéressant de l'iconographie chrétienne.
Page 467, ligne 12, *au lieu de* : crosse ci-dessus, tirée, — *lisez* : crosse tirée de Willemin.
Page 468, ligne 8, *au lieu de* : et une étude approfondie, — *lisez* : et l'étude des idées de l'époque.
Page 468, sous la gravure, *après* : Bête de l'Apocalypse, — *ajoutez, pour deuxième titre* : « C'est la vision saint Jehan, que il vit en l'Apocalypse. »

Digitized by Google

Page 469, ligne 21, *après* : monuments, — *lisez* : ont été relevés par l'auteur lui-même; quelquefois restitués, etc.

Page 480, ligne 30, *au lieu de* : Marc, — *lisez* : Magri (in *Hierolexicon*).

Page 481, ligne 1, *au lieu de* : trancher sur la question, — *lisez* : trancher la question.

Page 481, ligne 10, *après* : Grégoire, — *lisez* : ont également une crosse.

Page 482, ligne 7, *au lieu de* : *Nombres*, — *lisez* : *Les Nombres.*

Page 483, à la note, ligne 20, *après* : 1618, — *lisez* : 1618 : la première, etc.

Page 484, à la note, ligne 9, *lisez* : Étienne Capris, publié parmi les pièces..... mais on y lit ailleurs.

Page 484, à la note, ligne 15, *au lieu de* : *la quintessence du*, — *lisez* : la quintessence du.

Page 484, à la note, ligne 18, *au lieu de* : maistre Loys, — *lisez* : maître Louis.

Page 485, ligne 20, *au lieu de* : Gellone, » ainsi que, — *lisez* : manuscrit de Gellone, » ainsi l'appellent, etc.

Page 488, ligne 9, *après* : l'accompagnent, — *lisez* : ou, plutôt, de l'application, etc.

Page 488, ligne 28, *au lieu de* : la résurrection d'Adam et d'Ève, — *lisez* : la résurrection d'Adam, la Vierge et saint Jean, l'Église, etc.

Page 488, ligne 34, *après* : tome II, — *lisez* : page 52.

Page 492, ligne 11, *au lieu de* : nous interdisait, — *lisez* : nous en interdisait.

Page 493, à la note, ligne 1, *au lieu de* : des xe et xie siècles, — *lisez* : des xie et xiie siècles.

Page 496, ligne 21, *au lieu de* : Luxovi, — *lisez* : Luxovii.

Page 501, ligne 12, *au lieu de* : car entre Léon IX, etc. — *lisez ainsi la phrase* : car, depuis Léon IX, qui, de 1049 à 1055, y vint trois fois, jusqu'à Alexandre III, qui célèbre la pâque à Paris en 1163 et quitte le royaume après trois ans de séjour, huit papes, etc.

Page 506, ligne avant-dernière, *au lieu de* : signification habituelle, — *lisez* : signification du serpent, lorsqu'il constitue la volute de l'instrument liturgique.

Page 511, à la note, ligne 3, *au lieu de* : pour justifier et combattre notre pensée, — *lisez* : pour fixer notre opinion.

Page 511, ligne dernière, *après* : Dempster, — *ajoutez* : (*Etruria regalis*).

Page 518, ligne 21, *après* : Héribert, — *lisez* : « œuvre des premières années du xie siècle (??) »

Page 519, sous la gravure, *après* : Tau de saint Héribert, — *ajoutez* : (xie au xii siècles).

Page 524, ligne 16, *au lieu de* : à temps, à contre-temps, — *lisez* : à temps et à contre-temps.

Page 528, à la note, ligne 1, *au lieu de* : tome LXIV, *lisez* : tome XLIV.

Page 533, à la note, ligne 23, *après* : dédiée à la chancellière, — *ajoutez* : et celle du P. Simon Martin de l'ordre des Minimes, 2 vol. in-folio; Paris, 1654, avec dédicace : « Au saint des saints, nostre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu et de la sacrée Vierge. »)

Page 547, note 18, ligne 6, *au lieu de* : où l'on n'a pas suivi, — *lisez* : et, dans ce passage, on n'a pas suivi, etc.

Page 553, note 26, à la fin, *ajoutez* : — (Voyez plus loin, au *Symbole de l'Ane*, pages 601 et 602, une signification analogue des deux Testaments.)

Digitized by Google

Page 553, note 28, ligne 2, *après :* Sainte-Geneviève, — *lisez :* manuscrits latins.

Page 554, ligne 4, *après :* revelandum, — *ajoutez :* (Voyez la gravure à la note 244, page 736.)

Page 575, fin de la note 85, *supprimez* l'erratum.

Page 576, ligne 2, *après :* jouait avec un lion privé, — *lisez :* aussi familièrement qu'on jouerait avec un petit chien.

Page 576, note 90, ligne 19, *après :* royaumes du monde, — *ajoutez :* (liv. II. chap. IX, vers. 17 à 20).

Page 581, fin de la note 94, *supprimez* la rectification relative au *lion et à son petit.*

Page 586, ligne 31 : *après :* doublé de vair, — *ajoutez :* la ceinture du Sauveur est blanche, comme à la plupart des crucifix.

Page 591, note 113, *supprimez* la réflexion relative à *dolentes.*

Page 592, note 117, l'erreur relative à la *proie du lion* a été rectifiée par un carton.

Page 595, ligne 26, *au lieu de :* symbôle, — *lisez :* symbole.

Page 601, ligne 2, *lisez :* arrêter les tempêtes, croyaient aussi à l'efficacité.

Page 606, note 1, ligne 15, *au lieu de :* 1803, — *lisez :* 1804 (l'an XII). — Il s'agit de la crypte de Saint-Laurent, où nous persistons à reconnaître le XI[e] siècle, quoiqu'on répète encore aujourd'hui qu'elle est du VI[e], en se fondant sans doute sur la présence des matériaux appartenant à la dernière époque romaine et qui seraient entrés dans sa construction. (Voy. *Description du Dauphiné,* in-8°, Grenoble, 1852, pages 65 et 66.)

Page 609, ligne avant-dernière, *au lieu de :* ergo, — *lisez :* ego.

Page 637, à la note, ligne 7, *au lieu de :* Momorency, — *lisez :* Montmorency.

Page 639, note 174, ligne 4, *supprimez* la rectification du mot *terre,* rendue inutile par le carton de la page 444.

Page 659, ligne 9, *au lieu de :* Scheniphon, — *lisez :* Schephiphon (*comme à la page 448*).

Page 670, lignes 16, 41 et 44, *au lieu de :* Seraph, — *lisez :* Saraph.

Page 672, à la note 204, ligne 1, *au lieu de :* P. 250, — *lisez :* P. 450.

Page 676, ligne dernière, *au lieu de :* Don Germain Mille, — *lisez :* Dom Germain Millet.

Page 682, ligne dernière, *ajoutez :* — Le P. de Gissey écrit Notre-Dame de Gran, pour du Grau, *de gradu,* confondue ailleurs avec Notre-Dame de la Crau, *lapidei campi,* département du Var. C'est à côté de l'église du Grau, desservie par les capucins, et non de la Crau, qu'était située la chapelle de l'*Agenouillade,* bâtie en 1583 par le dernier connétable de Montmorency (Henri I[er], + 1614), sur la pierre miraculeuse où la Vierge Marie, protectrice de la ville d'Agde contre les flots de la mer, avait laissé l'empreinte de son genou. (Voyez la *Notice sur Notre-Dame du Grau,* Béziers, 1843, p. 9 et 13; — et notre chapitre des *empreintes miraculeuses :* le *pied* d'Adam sur le pic d'Adam, dans l'île de Ceylan; les *pieds* de Jésus-Christ dans le parvis du Temple, lorsqu'il lutta avec les vendeurs; aussi, dans le torrent de Cédron, et sur le mont des Oliviers, le jour de l'Ascension; etc. — Dom Calmet rapporte, d'après saint Optat (+ v. 384), Sulpice-Sévère (+ 410 ou 429), saint Augustin (+ 430) et saint Paulin de Nole (+ 431), que les vestiges des pieds de Jésus-Christ,

Digitized by Google

imprimés sur la terre, à la montagne des Oliviers, « y étaient toujours demeurés depuis, quoique les fidèles emportassent tous les jours de la terre de cet endroit, pour la conserver par dévotion. » (*Dictionnaire historique*, ut supra, au mot *Ascension.*)

Page 701, à la fin, après les chiffres 572 et 640, *ajoutez :* — Consulter aussi la célèbre épître du pape saint Clément (+ 100) aux Corinthiens; — Le poëme sur le *phénix*, par Lactance, encore jeune et païen (+ 325 ??), dans Lambécius, tome II, pages 788 et 790; — Jacques de Vitry, évêque de Ptolémaïs en Terre-Sainte, (+ 1244), *Histoire des Croisades*, ut supra, tome XXII page 198; — La collection Manesse, déjà citée, tome II, pages 219-235; — Les érudits italiens et les auteurs modernes, tels que Münter, Raoul-Rochette, etc.

Page 720, ligne 13, *au lieu de :* 901, — *lisez* : 904.

Page 720, ligne 34, *après :* on reconnaît Dieu, — *ajoutez :* (dans les frontons, les archivoltes, les frises et toute espèce d'ornements).

Page 721, ligne dernière, — page 723, à la note, ligne 31, — et page 729, ligne 3, *au lieu de :* appliquée, — *lisez :* appliqués.

Page 743, ligne 8, *ôtez le renvoi 2* et *transportez-le à la fin du paragraphe;* puis, à la note, *au lieu de :* Académie des inscriptions et belles-lettres, — *lisez :* Académie française. — *Ajoutez*, ligne 5 de cette note : En 1852, M. Émile de Bonnechose avait déjà remporté, à la même académie, le premier prix Montyon, pour son *Histoire des quatre conquêtes de l'Angleterre* (2 vol. in-8°).

Page 750, ligne 20, *après :* le poignet droit est cassé, *ajoutez:* Une manière d'étole, placée sous la tunique de l'enfant, et le caractère espagnol de la tête de Marie, portent de bons connaisseurs à reconnaître ici la figure de Blanche de Castille; mais, avant de nous rendre à cet avis, très-agréable pour les possesseurs futurs de notre vierge, nous attendrons qu'on nous ait montré un portrait *authentique* de la célèbre reine. — L'inscription : BLANCHE DE CASTILLE, REINE DE FRANCE, est moderne.

Page 752, ligne 10, *au lieu de : clavi*, ou laticlave antique, conservée, etc. — *lisez : clavi* (laticlave antique, conservé pour les diacres, en mémoire de saint Étienne proto-diacre), et de, etc.

Page 769, ligne dernière, avant les notes, *au lieu de :* XI°, — *lisez :* XII°.

Page 782, sous la gravure, *au lieu de :* Le Christ au tombeau, — *lisez :* Le Christ mort.

Page 792, ligne 32 de la note, *écrire ainsi les trois dernières lignes :* — La cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne croyait posséder aussi ce célèbre doigt index (voy. Aymard du Rivail, *Histoire des Allobroges*, liv. I, p. 157, dans la *Description du Dauphiné*, par M. Macé, in-8°, Grenoble, 1852, p. 265 et 272); mais nous ne nous arrêterons pas sur une matière en dehors de notre compétence et qui n'intéresse l'archéologie que très-indirectement.

Page 795, ligne 5, *au lieu de :* d'un autre bâton pastoral, — *lisez :* du même bâton pastoral.

Page 796, ligne 13, *au lieu de :* page 358, — *lisez :* page 538.

Page 797, à la fin de la note, *ajoutez :* L'excellent ami qui nous avait demandé nos idées sur le *Symbole de l'Ane* (note 125) veut bien nous adresser une explication nouvelle et satisfaisante des deux sculptures de Cunault-sur-Loire : « Le premier chapiteau (celui de la sirène) représente, dit-il, le

Digitized by Google

vieux monde ou l'*homme idolâtre*, 1° errant sur la mer du siècle, sans gouvernail; 2° attiré par la *sirène;* abordant son île, où la gourmandise et la luxure doivent lui faire trouver la mort. — Pour faire comprendre ces idées, l'artiste a, dans ce chapiteau, mis deux fois en scène son principal acteur, l'*homme!* Il le représente d'abord assis dans une barque, dont l'avant se dirige du côté du spectateur, où il place sans doute le rivage : puis, afin de prouver que l'ignorance de la Loi le rend le jouet des flots, l'artiste le montre jetant à la mer le *gouvernail* (et non le *couteau* qu'y voit le père Martin), au lieu de s'en aider pour éviter l'écueil où l'attire la sirène. — En second lieu, il le représente ayant pris terre et tendant ses mains vers la sirène, qui lui ouvre les bras, s'offre à sa luxure et lui présente des *poissons* pour assouvir sa gourmandise (voy. note 38, p. 560). Il court donc en aveugle se livrer aux charmes des passions, à une séduction qui l'entraîne à la mort. La sirène, vous nous l'apprenez, fut le symbole de cette idée dans les temps antiques; et l'art chrétien s'en est emparé, sans s'inquiéter de l'origine, parce qu'il s'applique merveilleusement à sa morale. » — « Le second chapiteau représente l'*Humanité* sous l'Ancienne Loi : elle sent éclore en son sein, avec bonheur et reconnaissance, le germe d'une vie nouvelle, au moment où s'accomplit le mystère de l'Incarnation. C'est le symbole de la *Synagogue* se transformant et devenant l'Église nouvelle, instituée par le Christ, etc. » — Dans les deux sculptures de Cunault-sur-Loire, nous avions vu assez clairement les symboles de la *mort* et du *péché*, et de la *vie* ou de la *rédemption*, mais sans avoir compris le rôle de la femme (peut-être la Gentilité) assistant au mystère de l'Incarnation; question de premier ordre qui paraîtra heureusement résolue, et qui complète ce que l'autre scène a d'obscur par la répétition du même personnage. Nous regrettons de ne pouvoir faire connaître les pensées de notre ami sur ce passage de saint Jean : *Et verbum caro factum est* (chap. 1, vers. 14); également les observations que lui suggère la manière de procéder des archéologues en général et du R. P. Martin en cette circonstance. Il trouve, dit-il, que la symbolique chrétienne, « employant presque toujours des images naïves pour nous exposer les croyances de nos pères, n'a pas besoin des procédés compliqués de la science afin de nous rendre aptes à les déchiffrer par des voies simples et faciles. »

Page 801, ligne 12, *au lieu de :* page 358, — *lisez :* page 538.

Page 825, ligne 39, à la fin du dernier paragraphe, *ajoutez :* — Voir Ciampini, *Dissertatio historica an romanus pontifex baculo pastorali utatur;* in-4°, Rome, 1690. Nous n'avons pu nous procurer à temps cet ouvrage.

Page 848, ligne 32, *au lieu de :* Tresvaux de Fraval, — *lisez :* Tresvaux du Fraval.

Page 859, ligne 28, *substituez la traduction et lisez ainsi le paragraphe :* « Luc, évangéliste, porte la figure d'un veau, à l'instar duquel Notre Sauveur a été immolé : il traite, en effet, de l'Évangile du Christ. Or il commence par l'histoire de Zacharie et d'Élisabeth, desquels est né Jean-Baptiste, dans leur extrême vieillesse; et [conséquemment] Luc est assimilé au *veau*, par cette raison qu'il portait en lui *deux cornes*, qui sont l'image des deux Testaments, et qu'il contenait dans leur plénitude, et comme naissants en un état de fermeté encore tendre, les quatre Évangiles, représentés par les *quatre ongles* de ses pieds : « *et idiò* (sic) *Lucas vitulo comparatur, q :* (quia)*duo cornua, duo Testamenta, et*

Digitized by Google

quatuor pedum ungulas, quatuor Evangelia, quasi tenera firmitate nascentia in se plenissime continebat. » — La marche un peu confuse, quoique assez naturelle, des idées de la phrase, nous oblige à motiver en détail la traduction précédente. Les mots *Évangile du Christ* se rapportent au récit de la Passion, première donnée symbolique ; ce qui suit consiste dans le rappel du début de saint Luc. C'était assez la méthode du temps de s'attacher au commencement d'un livre, ne fût-ce que pour le désigner plus clairement ; mais il y a aussi la prétention de trouver, dans ce commencement de l'Évangile, la raison de la figure attribuée à l'évangéliste. Le prédicateur est d'abord amené au symbole du *veau* par le naissance de Jean-Baptiste, provenu de deux vieux parents. Ensuite le tour *ideo... quia* rend raison du veau par les *deux cornes* et les *quatre ongles des pieds*, comme figurant Luc et non plus Jean-Baptiste. Notre traduction, d'ailleurs littérale, reporte les mots *dans leur plénitude* sur le second objet du parallèle, c'est-à-dire les Évangiles, comme chose plus conforme à l'intention de l'orateur, qui ne manque pas de finesse, quoique en général son langage soit barbare. Les langues à inversion sont sujettes à de telles équivoques ; l'accord syntaxique des mots fait aligner ensemble plusieurs idées, et certains mots, s'accordant (grammaticalement) avec toutes ces idées, n'arrivent pourtant dans l'intention de l'écrivain que comme modificatifs des dernières, plutôt que des premières. — On a pu remarquer aussi que, pour plus de clarté, nous avons dédoublé *continebat* par *il portait.....* et *il contenait.*)

Page 860, à la note 287, *au lieu de :* P. 87, — *lisez :* P. 88.

Page 860, après la ligne 10, *mettez ce paragraphe :* Aux signes accessoires et caractéristiques des évangélistes, rapportés dans le cours de ce travail (p. 613, 615, 658), il faut ajouter que les commentateurs remarquent divers points d'analogie entre le *miel*, le *lait*, l'*huile*, le *vin* et les qualités des quatre interprètes. Ces indications se trouvent quelquefois à côté de leurs noms, joints à celui des animaux mystérieux. La bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Gall conserve encore un manuscrit du IXe siècle (*Commentaires de saint Jérôme*, in-4° parvo, n° 124), où se lit, au-dessus de l'*homme* ailé de de saint Matthieu : MATHEUS, HOMO ET MEL. Le *lion* ailé de saint Marc est accompagné des mots : MARCUS, LEO, LAC ; et, sur le livre porté par le *veau* ailé de saint Luc, est écrit : LUCAS, VITULUS ; puis OLEUM, au-dessus de la figure symbolique. Probablement le médaillon qui renferme l'*aigle* de saint Jean avait pour inscription : JOHANNES, AQUILA, VINUM ; mais nos calques n'en contiennent pas la preuve, et nous ignorons encore si l'omission a été faite par l'ancien calligraphe ou plutôt par l'artiste que nous avions envoyés à Saint-Gall, après notre retour, avec mission d'y préparer les planches de notre Section allemande. — Les allégoristes ne restent pas court à cette occasion, et justifient assez bien les applications spéciales du *miel*, du *lait*, etc. à tel ou tel évangéliste. Cependant nous avons donné précédemment (page 614) les excellentes raisons de saint Augustin pour reconnaître Matthieu dans le *lion* et Marc dans l'*homme* ; ce qui n'a pas empêché saint Jérôme de fournir de nouveaux motifs en faveur d'une interprétation toute contraire, sinon meilleure, et de la faire adopter, comme on vient de voir.

Il faut ajouter ici, comme complément du sujet et des notes 133 et 135 (p. 613 et 615), que, si l'association des quatre animaux et des quatre évangélistes est faite, chaque fois, d'une manière différente par saint Irénée, saint Athanase,

Digitized by Google

saint Ambroise et saint Augustin, le sentiment de saint Jérôme a reçu l'approbation de saint Fulgence, évêque de Ruspe, ou Ruspina, en Afrique, surnommé l'*Augustin* de son siècle (+ 533), d'Eucher de Lyon, de Théodulfe d'Orléans, de Pierre de Riga et de la plupart des modernes, tant Latins que Grecs, ainsi que le montre Germain, patriarche de Constantinople, dans sa *Theoria ecclesiastica*, p. 160. (Voyez l'Avant-propos de la *Collection d'anciens Évangiles*, extraits de Fabricius, Grabius, etc. in-8°, 1769.) — On y rapporte les raisons par lesquelles saint Irénée, s'appuyant sur la figure quadruple du Chérubin (*Ézéchiel*, chap. 1, vers. 10; et *Apocalypse*, chap. IV, vers. 7), justifie l'attribution spéciale des quatre animaux, et trouve la preuve qu'il ne pouvait se rencontrer plus de *quatre* Évangiles. C'est pour cela, dit-il, qu'il n'y a eu que quatre Testaments : avant le déluge, sous Adam; après le déluge, sous Noé; la Loi, sous Moïse; et, le quatrième, par l'Évangile. « Aussi il y aurait autant d'ignorance que de vanité et d'audace à recevoir plus ou moins de quatre évangiles. » — Tout ceci peut trouver sa place dans les explications diverses des animaux mystérieux qui, à côté du Roi de gloire, signifieraient donc ou les quatre Évangélistes, ou les quatre grands prophètes, ou les *quatre Testaments*.

Page 862, ligne avant-dernière, *au lieu de : servus*, — *lisez : serus* (sic).

Page 874, ligne avant-dernière, *au lieu de* : martyre, — *lisez* martyr.

Page 879, ligne 26, *après :* (jugement dernier), — *ajoutez :* ou peut-être, l'Ascension (voy. page 864).

Page 879, ligne dernière, *au lieu de* : symbole du Père et du Fils, — *lisez* : symbole du Père, et du Fils à l'Ascension.

Page 880, ligne 29, *ôter les guillemets et les mettre à la fin du paragraphe, après la parenthèse; le renvoi est d'Alexandre Lenoir, comme tout ce qui précède.*

Page 891, ligne 29, *après :* Pierre l'apôtre, — *ajoutez* : siégea pendant sept ans à Antioche, *orné de la mitre*, dit Jacques de Vitry, évêque de Ptolémaïs en Terre-Sainte.

Page 900, à la note, ligne 6, *après :* vu le jour, — *ajoutez :* et ses gravures, soit dit en passant, sont quelquefois infidèles.

Page 902, ligne avant-dernière, *après :* devra grandir, — *ajoutez :* avec les années, malgré, etc.

Page 905, ligne 3, *au lieu de* : raits, — *lisez* : traits.

Digitized by Google

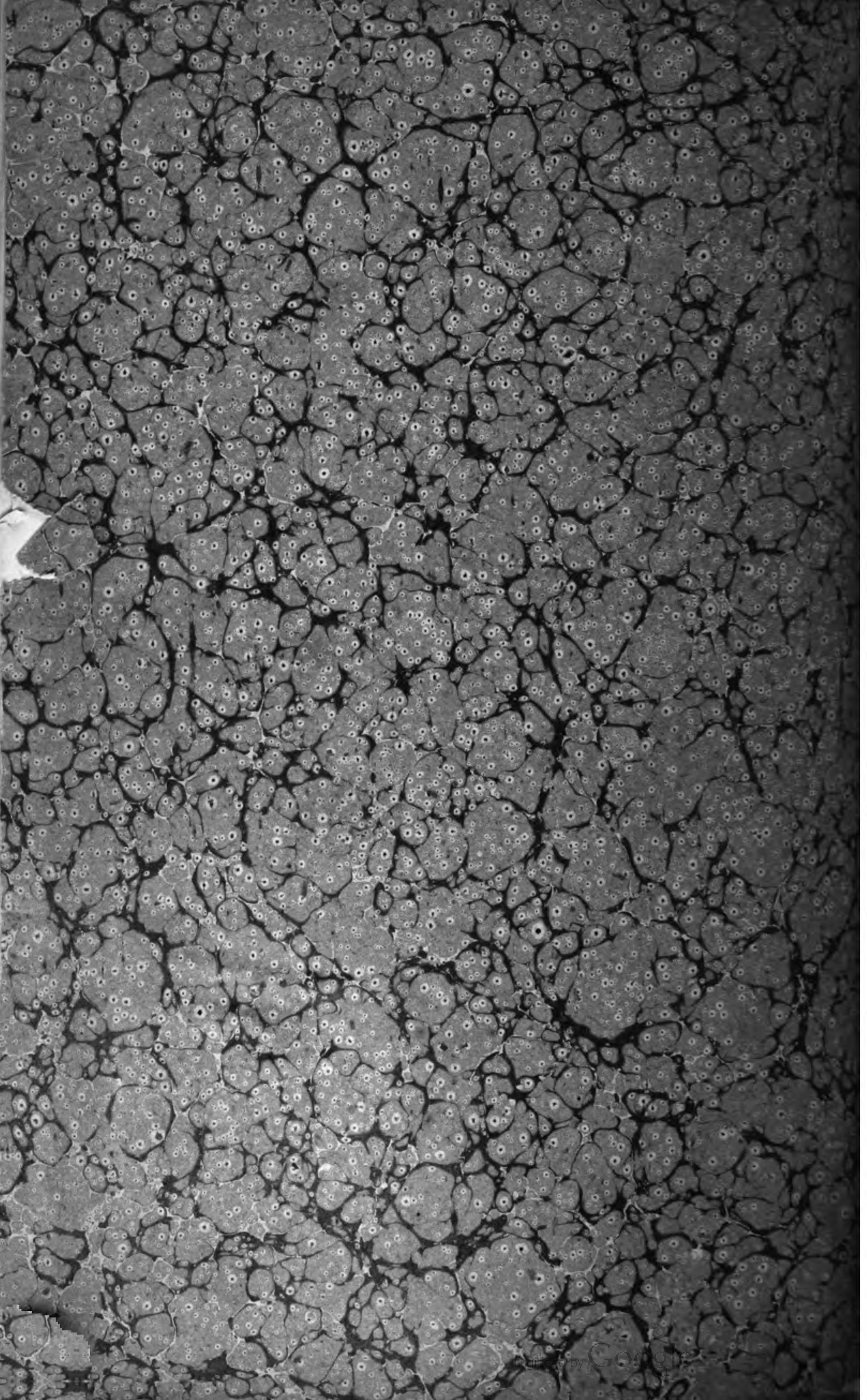
Digitized by Google

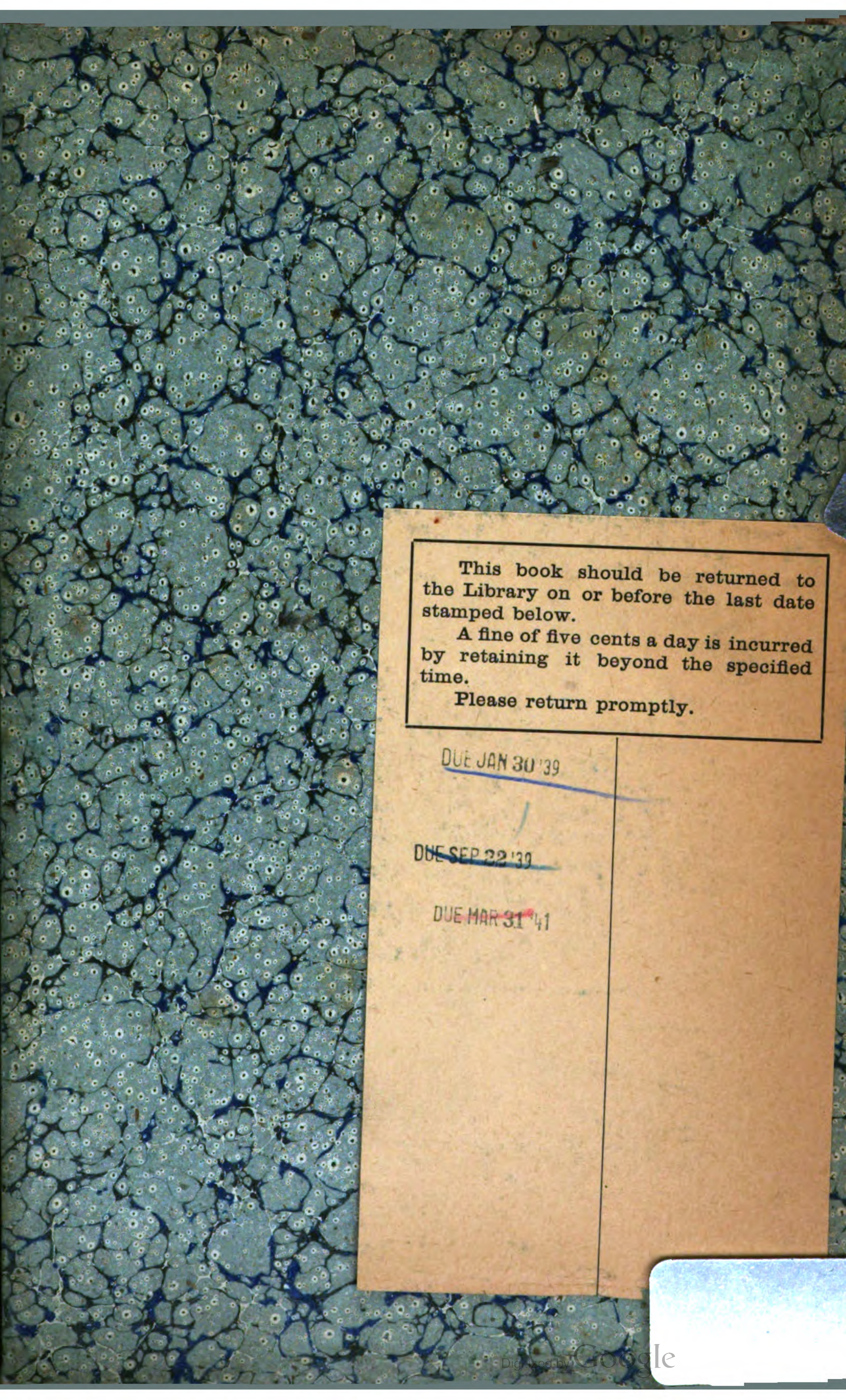
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google




This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

DUE JAN 30 '39

DUE SEP 22 '39

DUE MAR 31 '41

Digitized by Google


Widener Library
3 2044 098 669 005
Digitized by Google